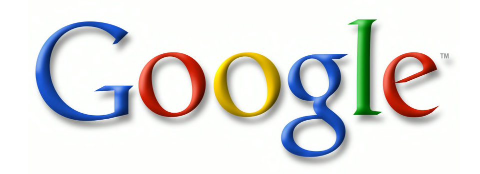


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

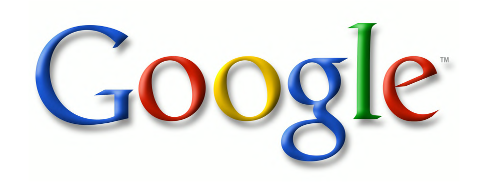
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

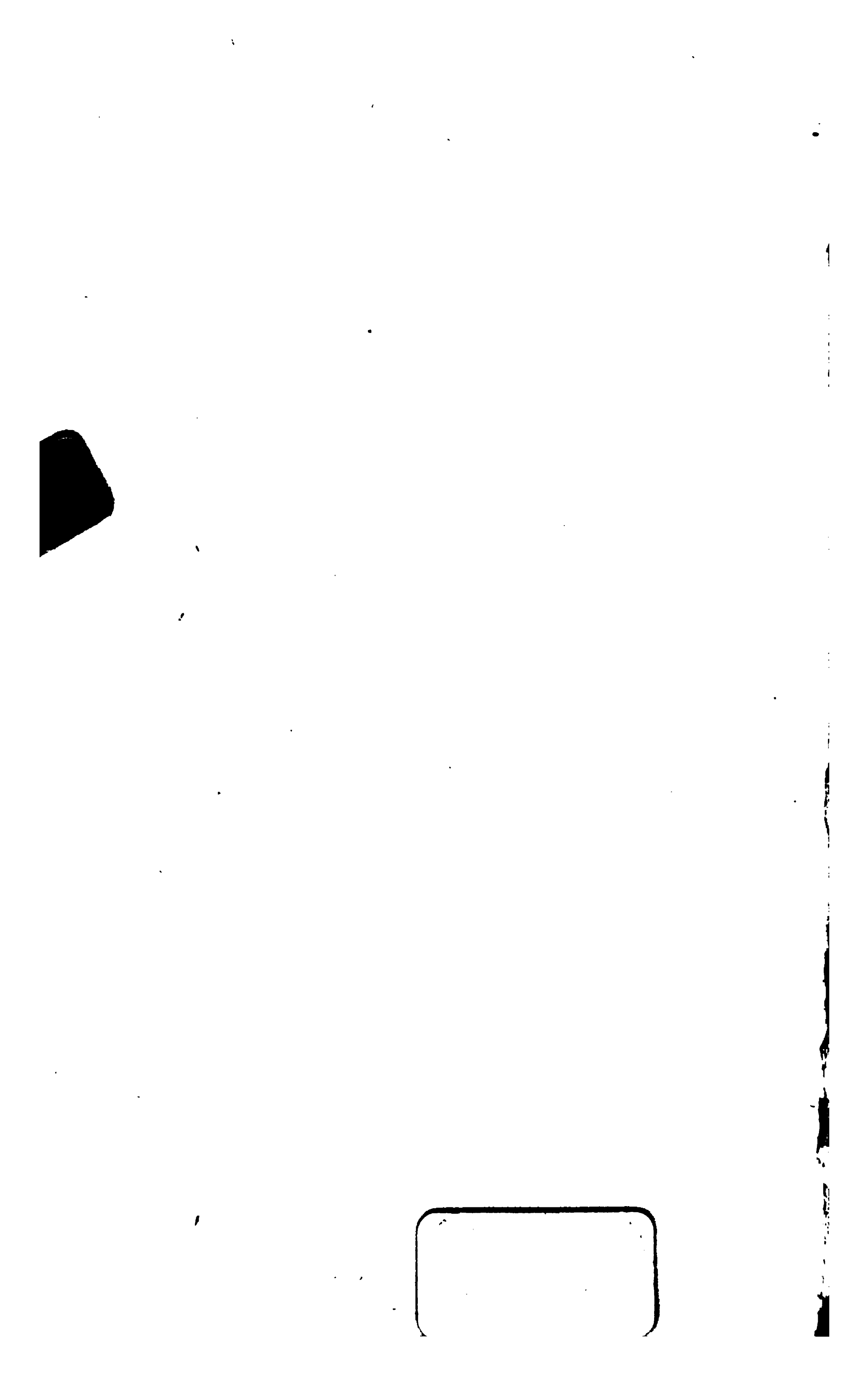
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



[illegible]

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-CINQUIÈME.

(5me de la 5me série).

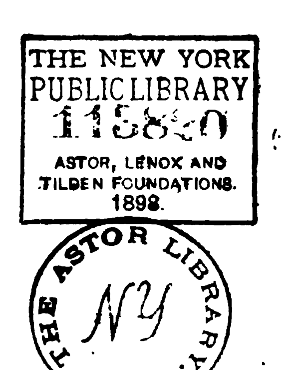


Marseille,

TYPOGRAPHIE-ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

—

1862.



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898.
THE ASTOR LIBRARY.
NY

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

—

La marche par nous adoptée pour compléter en quelque sorte les tableaux, que nous donnons annuellement, des observations météorologiques faites à Marseille, est assez connue. Nos lecteurs savent que nous retraçons séparément les phénomènes relatifs à l'Etat du ciel, qui n'ont pu entrer dans leur colonne à l'impression, ainsi que les contient la colonne du manuscrit fourni par l'observatoire impérial établi au chef lieu des Bouches-du-Rhône.

Nous passerons donc sans plus d'explications à l'exposé de ce qui n'est point mentionné, en 1861, dans les tableaux imprimés.

En janvier, le 8, couvert, pluie cette nuit, à 6, à 9 heures du matin, dans la matinée, à 4 heures et à 9 du soir.

— Le 9, couvert, pluie cette nuit, un peu dans la matinée et à 3 heures du soir, brouillards.

— Le 15, couvert, un peu de pluie par intervalle à 3 heures du soir, pluie de 6 à 8, éclairs par intervalle et quelques coups de tonnerre éloignés.

En février, le 7, quelques éclaircies, orage de 3 à 3 heures et 1/2 du matin, pluie à 9 heures du matin, devenue abondante avec éclairs et tonnerre, grêle à 10 heures et quart ; ce nouvel orage a duré jusques à 11 heures et 1/2 du matin, un peu de pluie vers 6 heures et 1/2 du soir.

— Le 8, couvert, un peu de pluie cette nuit et à 6 heures du matin, pluie par intervalle dans la matinée, toute l'après-midi et à 9 heures du soir.

— Le 16, le vent du S.-E, a soufflé toute la nuit avec une très grande violence, pluie de 7 heures et 1/2 à 8 et 1/2 de la matinée et d'une à 2 heures de relevée.

— Le 18, couvert, pluie à 9 heures du matin, tout le reste de la matinée, à midi et à 9 heures du soir.

— Le 23, très nuageux, pluie toute l'après midi dès 3 heures et à 6 heures du soir; elle a cessé vers 7 heures et 1/2.

— Le 25, couvert, pluie cette nuit, à 6 heures du matin, la matinée et toute l'après midi, un peu à 6 heures du soir.

— Le 26, très nuageux, pluie la nuit, un peu vers 4 et 6 heures du soir.

En mars, le 12, quelques éclaircies et quelques gouttes à 6 heures, un peu de pluie à 7 et à 9 heures du soir.

— Le 29, couvert, pluie la nuit, quelques gouttes vers 8 heures, un peu de pluie à midi, l'après midi dès 3 heures du soir, à 6 et à 9.

— Le 30, couvert, pluie cette nuit, un peu à 8 heures du matin, à midi, à 3 heures et à 9 heures du soir.

— Le 31, quelques gouttes à 6 heures du soir et orage

vers 8 heures et 1/2 du soir, éclairs et tonnerre, à 9 heures, forte pluie, grêle, éclairs et tonnerre.

En mai, le 12, couvert, un peu de pluie la nuit, gros vent du S.-E., pluie à 6 heures du matin, à 9, à midi et à 3 heures du soir.

En juin, le 18, légers nuages, fort rares, éclairs par intervalle, vers le N.-O., à 9 heures du soir.

— Le 26, nuageux, quelques gouttes à 6 heures du soir, pluie, éclairs par intervalle au Sud, à 9 heures du soir, brouillards.

En juillet, le 13, couvert, orage de 10 heures et 1/2 du matin à midi, éclairs et tonnerre par intervalle et un peu de pluie.

— Le 20, très nuageux, un peu de pluie avec tonnerre à 6 heures du matin, et un peu par intervalle à 9 heures.

— Le 23, très nuageux, pluie à 1 heure et 1/2 de relevée jusqu'à 3 heures, coups de tonnerre éloignés, brouillards.

En septembre, le 10, très nuageux, pluie, éclairs et tonnerre à 6 heures du matin, depuis 5 heures et 1/2, du soir, orage vers 5 heures du soir, éclairs et tonnerre, la pluie a été continuelle de 6 heures et 1/2 à 8 heures 1/2; les éclairs et les coups de tonnerre n'ont pas discontinué; il y en a eu de très forts, et, à 9 heures, il y a eu encore des éclairs vers le S.-E.

En octobre, le 8, quelques éclaircies et quelques gouttes à 3 heures du soir et un peu de pluie à 5.

— Le 11, orage vers 9 heures du soir, éclairs, tonnerre, pluie battante, il y a eu quelques coups de tonnerre très forts; il a plu encore dans la nuit; la pluie a donné la quantité d'eau 18mm. 64.

En novembre, le 8, très nuageux, quelques gouttes à midi, pluie à 4 heures du soir et le reste de l'après midi.

— Le 9, quelques éclarcies, quelques gouttes dans la matinée, à midi, pluie à 1 heure et 1/2 de relevée.

— Le 10, idem, pluie d'une heure à 4. de relevée, et le reste de l'après-midi jusqu'à 8 heures du soir.

En décembre, le 7, très nuageux, un peu de pluie cette nuit et à 8 heures du matin, brouillards épais.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Janvier* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			8 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromè.	Thermomèt.				Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.				
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	753, 55	8° 4	13° 1	753, 10	8° 5	11° 0	753, 95	8° 7	14° 5	N-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
2	752, 15	9. 3	9. 8	751, 50	9. 3	11. 2	751, 45	9. 3	9. 9	N.-O. grand frais.	Très nuageux.		
3	755, 15	9. 3	4. 8	756, 45	9. 3	8. 2	756, 15	9. 3	8. 1	N.-O.	Serein, brouillards.		
4	757, 50	9. 3	6. 4	756, 45	9. 3	8. 4	755, 45	9. 3	9. 4	E.	Couv., quelq. g. dans l'après-midi, br.		
5	752, 90	9. 2	5. 7	752, 50	9. 3	9. 9	751, 20	9. 3	9. 6	N.-O.	Quelq. nuages, un peu de pl. cette n. br.	0, 16	
6	752, 30	9. 1	5. 8	752, 65	9. 2	7. 7	752, 40	9. 2	7. 1	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.		
7	755, 55	8. 3	0. 8	754, 60	8. 3	2. 8	754, 30	8. 3	3. 7	N-O. grand frais.	Quelques éclaircies.		
8	753, 85	7. 7	2. 9	753, 95	7. 7	4. 6	753, 65	7. 5	4. 8	N.-O. grand frais.	C., pl. c. n., dans la m. et pl. d. l'après-midi.	4, 57	9, 43
9	757, 35	7. 5	6. 6	757, 60	7. 5	11. 9	758, 10	7. 5	11. 1	E. bonne brise	C., pl. cette n., et dans la matinée, br.	6, 72	0, 23
10	760, 65	7. 8	10. 7	760, 15	7. 8	12. 3	760, 15	8. 0	12. 8	N.-E.	C., pl. dans la m. et à 9 h. du soir, br.		4, 71
11	761, 65	8. 2	7. 8	760, 85	8. 2	11. 7	760, 30	8. 3	11. 4	O.	Serein, brouillards.		
12	757, 65	8. 3	7. 8	757, 00	8. 3	9. 6	755, 75	8. 3	9. 2	N.-O.	nuageux, brouillards.		
13	755, 70	8. 4	8. 2	754, 80	8. 4	9. 7	754, 20	8. 4	9. 7	Variable.	Q. écl., un peu de pl. c. n., et à 8 h. du m.br.	0, 71	0, 45
14	753, 60	8. 3	6. 1	752, 85	8. 3	10. 5	752, 50	8. 3	10. 1	S.-E. bonne brise	Nuageux, brouillards.		
15	751, 45	8. 3	9. 5	749, 85	8. 3	10. 6	749, 00	8. 3	9. 6	E. fort.	C. un p. de pl. dans l'après midi écl. et tonn.		
16	751, 20	8. 3	7. 8	751, 15	8. 3	8. 8	750, 65	8. 3	9. 6	E. fort.	Nuageux, pluie, quel gouttes à 6 h du matin	11, 44	
17	752, 75	7. 8	0. 5	753, 75	7. 8	4. 5	754, 55	7. 8	6. 1	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
18	757. 55	7. 3	0. 9	758, 35	7. 3	5. 1	758, 50	7. 3	6. 5	N.-O.	Serein, brouillards.		
19	763, 15	6. 9	5. 0	763, 55	7. 0	9. 4	763, 80	7. 4	9. 3	S.-O.	Idem, brouillards.		
20	762, 75	6. 5	4. 9	762, 50	6. 4	6. 3	761, 25	6. 4	7. 5	N.-O. grand frais.	Très nuageux, brouillards.		
21	770, 25	6. 3	6. 6	771, 00	6. 3	9. 8	771, 05	6. 3	10. 7	N.-O.	Serein, brouillards.		
22	765, 60	6. 3	3. 9	764, 00	6. 3	6. 7	761, 90	6. 3	9. 8	N.-O. grand frais	Quelques légers nuages, fort rares.		
23	762, 75	6. 8	5. 7	763, 20	6. 3	10. 6	763, 05	6. 3	10. 8	N.-O.	Idem, brouillards.		
24	768, 45	6. 4	8. 2	769, 20	6. 4	12. 3	769, 00	6. 4	12. 3	Variable	Nuageux, brouillards.		
25	772, 45	7. 2	9. 8	772, 85	7. 3	12. 3	772, 50	7. 3	12. 3	S.-E. bonne brise	Quelques éclaircies, brouillards.		
26	772, 75	7. 5	11. 2	772, 10	8. 0	11. 5	770, 60	8. 2	11. 1	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
27	766, 80	8. 2	8. 1	766, 75	8. 2	11. 5	765, 55	8. 3	11. 8	Variable	Quelqes légers nuages, fort rares. br.		
28	762, 60	8. 4	7. 5	762, 85	8. 4	10, 9	763, 30	8. 4	12. 6	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
29	767, 40	9. 0	8. 2	767, 60	9. 1	12. 2	766, 50	9. 1	13. 0	Variable	quelques nuages, brouillards.		
30	766, 45	9. 3	10. 7	766, 20	9. 3	11. 8	765, 25	9. 3	10. 9	N.-O.	Très-nuageux, brouillards.		
31	769, 15	9. 3	9. 1	769, 50	9. 2	13. 6	769, 05	9. 3	12. 8	S.-E.	Nuageux, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 17	+8, 02	+6, 81	760, 02	+8, 05	+9, 70	759, 83	+8, 07	+9, 94	Moyennes	Total des millimètres . . .	23, 60	11, 82

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Janvier 1861.

Plus grande élévation du baromètre	772	mm,68 le 25 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*	748	,00 le 15 à 3 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760	,47
Plus grand degré de chaleur	+ 15°	, 5 le 1 à maxima
Moindre *idem*	— 0	, 5 le 18 à minima.
Température moyenne du mois	+ 7	,85
Quantité d'eau tombée pendant le jour	11	mm, 5 } Total. 35 mm, 1
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	23	, 6

Nombre de jours	
de pluie	6
entièrement couverts	5
très-nuageux	7
nuageux	7
sereins	5
de gros vent { E.	2
de brume ou de brouillards	24
de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 4°, 91
Idem » » maxima + 10°, 78

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extér.	MIDI. Baromèt.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extér.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	770, 70	9° 5	10° 7	770, 65	9° 5	11° 9	770, 10	9° 5	12° 8	N.-E.	Couvert, brouillards.		
2	769, 15	10, 0	6, 9	768, 60	10, 1	9, 6	767, 05	10, 1	12, 4	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
3	769, 75	10, 1	8, 4	769, 20	10, 4	11, 7	768, 55	10, 1	11, 8	O.	Serein, brouillards.		
4	767, 50	10, 0	8, 6	766, 95	10, 1	12, 9	765, 85	10, 1	14, 3	S.-E.	Couvert, brouillards.		
5	765, 60	10, 2	11, 2	764, 70	10, 2	13, 2	763, 80	10, 2	11, 8	E. assez fort.	Idem.		
6	761, 00	10, 3	12, 4	760, 60	10, 4	13, 4	759, 25	10, 4	13, 1	S.-E. très fort.	Id, un peu de pluie dans la journée.		
7	756, 55	10, 5	11, 8	756, 85	10, 6	9, 8	755, 70	10, 8	11, 8	E.	Quelq. écl., forte pl éclairs et tonnerre.	13, 56	11, 94
8	753, 50	11, 0	12, 4	752, 95	11, 2	13, 5	751, 65	11, 2	12, 7	S.-E, fort.	C., un peu de pl. c. n. et un peu d. la journée	0, 49	3, 35
9	748, 25	11, 2	10, 6	748, 75	11, 3	11, 7	749, 45	11, 3	14, 7	E, assez fort.	Id, pl cette nuit, et dans l'aprés-midi.	20, 84	5, 60
10	758, 35	11, 2	7, 5	758, 00	11, 2	10, 4	756, 15	11, 2	10, 7	S.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.	0, 78	
11	745, 90	10, 6	7, 6	744, 30	10, 6	8, 5	744, 05	10, 5	7, 1	N.-O. assez fort.	Très nuageux.		
12	754, 55	10, 0	8, 1	755, 85	9, 9	5, 6	756, 50	9, 9	7, 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
13	761, 05	9, 3	8, 0	761, 25	9, 3	11, 7	762, 15	9, 3	10, 5	Variable.	Quelques éclaircies, brouillards.		
14	766, 80	9, 2	7, 2	766, 45	9, 3	13, 2	765, 20	9, 3	13, 1	S.-E.	Quelques nuages.		
15	763, 90	9, 3	11, 1	762, 30	9, 3	12, 3	760, 20	9, 3	12, 3	E. fort.	Couvert.		
16	756, 40	9, 4	10, 6	757, 65	9, 5	12, 1	758, 15	9, 5	11, 8	N.-O.	Id le vent du S.-E a souf. t. la n. avec t. g. v.		4, 25
17	759, 05	10, 0	11, 0	758, 50	10, 0	12, 8	757, 80	10, 0	11, 8	S.-E fort.	Quelques éclaircies.		
18	754, 45	10, 2	9, 6	753, 95	10, 2	9, 4	754, 75	10, 2	10, 8	N.-E.	Couv., pl. toute la matinée.		6, 74
19	758, 15	10, 3	11, 8	758, 15	10, 3	13, 3	757, 55	10, 3	13, 4	S.-E, fort.	Nuageux, un peu de pluie vers 8 h. du matin		
20	757, 60	10, 4	13, 4	757, 70	10, 5	14, 8	757, 80	10, 5	14, 5	E. fort.	Couv., un peu de pl. vers 5 h. du soir.		
21	764, 70	10, 9	13, 1	764, 05	11, 2	14, 8	763, 85	11, 2	13, 9	S.-E. assez fort	Nuageux, brouillards.		
22	763, 85	11, 3	13, 0	763, 60	11, 3	13, 7	761, 90	11, 3	14, 4	S.-E. très fort	Très nuageux.		
23	757, 85	11, 4	14, 5	757, 05	11, 5	16, 7	756, 85	11, 5	13, 7	E. très fort	Id, pluie toute l'après-midi et le soir.		3, 19
24	759, 80	11, 7	11, 6	759, 90	11, 8	11, 9	758, 70	11, 9	12, 8	O.	Idem, brouillards.	6, 92	
25	752, 40	11, 7	7, 4	754, 40	11, 7	8, 2	750, 75	11, 7	8, 9	N.-O. grand frais.	Couvert, pluie cette nuit et toute la journée	4, 13	32, 87
26	756, 65	11, 3	10, 8	757, 60	11, 4	12, 3	757, 73	11, 4	11, 9	N.-O. grand frais.	Très-nuag., pl. c. n. et dans l'après midi.	1, 04	0, 26
27	739, 75	11, 2	9, 1	760, 20	11, 3	11, 2	759, 25	11, 3	13, 5	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
28	760, 60	11, 3	9, 9	760, 00	11, 3	11, 2	759, 50	11, 3	12, 6	N.-O. grand frais.	Nuageux, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°	Moyennes	Total des millimètres.	mm	mm
	759, 78	+10,49	+10,12	759, 53	+10,54	+11,99	758, 91	+10,55	+12,01			44, 73	67.70

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1861.

Plus grande élévation du baromètre.	769 mm,52	le 1 à 9 h. du matin
Moindre *idem*.	742 ,79	le 11 à 3 h. du soir
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	759 ,78	
Plus grand degré de chaleur.	+ 16° ,9	le 23 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 2 ,6	le 12 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 10 ,48	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	67 mm 7	Total. 112 mm, 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	44 ,7	

Nombre de jours . . .	de pluie	8
	entièrement couverts	11
	très nuageux	8
	nuageux	3
	sereins.	1
	de gros vent . . (E. 3, S.-E. 5) . . .	8
	de brume ou de brouillards	10
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 7°, 92
Idem » » maxima + 13°, 04

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars 1861.*

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	Vents.	Etat du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 65	11° 1	9° 5	761, 05	11° 2	11° 9	760, 45	11° 2	12° 7	N.-O. fort.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
2	764, 45	11, 0	11, 9	764, 00	11, 1	13, 8	764, 60	11, 1	13, 6	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
3	767, 50	11, 1	10, 3	766, 50	11, 1	13, 1	764, 80	11, 2	14, 1	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
4	762, 35	11, 2	12, 6	761, 45	11, 3	11, 6	759, 55	11, 4	14, 8	O. fort.	Nuag., un peu de pl. vers 5 et 6 h. du soir.		
5	762, 45	11, 2	7, 6	762, 50	11, 2	9, 5	760, 75	11, 2	10, 1	N.-O. très fort.	Quelq. légers nuages, fort rares.	0, 26	
6	764, 80	10, 8	10, 6	764, 15	11, 2	12, 6	763, 00	11, 2	14, 3	N.-O.	Quelques nuages,		
7	759, 30	11, 0	12, 6	759, 20	11, 2	12, 6	758, 95	11, 2	12, 8	N.-O. très fort.	Idem.		
8	761, 05	10, 6	9, 2	763, 70	10, 7	12, 7	763, 00	10, 8	12, 4	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
9	762, 70	10, 8	14, 1	762, 60	11, 2	15, 5	762, 35	11, 3	17, 1	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
10	765, 15	11, 3	12, 1	764, 40	11, 3	15, 8	763, 10	11, 3	17, 4	N.-O. grand frais.	Idem.		
11	758, 50	11, 5	13, 8	757, 10	11, 5	12, 8	754, 75	11, 5	13, 8	N.-O. assez fort.	Trés nuageux,		
12	752, 80	11, 8	11, 0	750, 50	11, 8	13, 8	749, 30	11, 8	13, 8	N.-O. très fort.	Quel. écl., quelq. g. l'après midi 1/2 et le soir.		
13	750, 83	11, 6	9, 7	750, 75	11, 5	10, 3	750, 50	11, 5	10, 6	N.-O. fort.	Nuag., un peu de pl. vers 10 h. 1/2 du matin.		
14	758, 05	11, 2	8, 4	758, 50	11, 2	11, 6	758, 85	11, 2	11, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
15	763, 80	10, 6	9, 1	763, 80	10, 5	9, 8	763, 45	10, 5	10, 3	N.-O. grand frais.	Nuageux.		
16	765, 40	10, 4	10, 2	764, 80	10, 4	11, 9	764, 25	10, 3	12, 1	S.-O.	Serein.		
17	763, 05	10, 3	9, 1	761, 85	10, 3	13, 8	760, 00	10, 3	14, 1	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
18	754, 60	10, 3	12, 2	754, 65	10, 3	12, 1	753, 05	10, 3	12, 9	N.-O. fort.	Nuageux.		
19	749, 55	10, 6	14, 9	748, 80	11, 1	15, 8	748, 25	11, 1	15, 6	N.-O. assez fort.	Idem.		
20	753, 90	11, 2	11, 5	756, 65	11, 2	12, 5	756, 35	11, 2	13, 3	N,-O. très fort.	Quelques légers nuages.		
21	757, 80	11, 3	12, 2	757, 45	11, 3	13, 3	756, 10	11, 3	13, 8	O. grand frais.	Idem.		
22	755, 75	11, 5	12, 1	756, 23	11, 5	12, 7	756, 05	11, 5	14, 4	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
23	759, 25	11, 6	14, 5	759, 20	12, 1	17, 4	758, 45	12, 1	17, 4	S.-E. assez fort.	Serein.		
24	758, 40	12, 2	15, 6	757, 50	12, 3	17, 9	757, 25	12, 3	16, 6	E. fort.	Trés nuag. quelq. g. à 6 h. du soir.		
25	754, 35	12, 3	16, 3	755, 30	12, 3	13, 9	754, 20	12, 3	14, 1	E. violent.	c., le vent E. a souf. t. la n. avec viol. pluie.		1, 23
26	753, 30	12, 5	9, 8	751, 70	12, 3	9, 2	750, 85	12, 5	8, 6	N.-E.	Id., pl. cette nuit et toute la journée.	1, 01	17, 95
27	750, 80	12, 5	14, 1	750, 55	12, 5	14, 4	750, 45	12, 5	14, 7	O.	Quelques éclaircies, brouillards.	3, 48	
28	750, 70	12, 5	14, 5	750, 35	12, 5	15, 6	749, 60	12, 5	14, 9	S.-E. assez fort.	Idem,		
29	750, 90	12, 8	13, 6	751, 30	12, 9	14, 8	754, 05	13, 0	13, 5	Variable.	Couvert, pl. cette nuit et dans la journée.	1, 41	2, 84
30	753, 55	12, 8	13, 3	753, 90	12, 9	13, 8	754, 05	12, 9	12, 1	S.-O.	C., pl. cette nuit et dans la journée, br.	5, 22	5, 83
31	755, 05	12, 9	12, 9	754, 75	13, 0	13, 6	754, 25	13, 0	13, 7	S.-E. assez fort.	C., quelq. g. à 6 h. du s. et orage v. 8 du s.	0, 23	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 21	+11,44	+11,91	757, 91	+11,52	+13,32	757, 45	+11,54	+13,58	Moyennes	Total des millimètres	11, 31	27, 85

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars **1861.**

Plus grande élévation du baromètre.	766 mm,13	le 3 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	746 ,85	le 19 à 9 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. .	758 ,24	
Plus grand degré de chaleur.	+ 18° ,1	le 23 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 2 ,6	le 15 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 11 ,45	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	27 mm, 9	Total. 39 mm 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	11 3	

Nombre de jours.	de pluie.	6
	entièrement couverts.	5
	très nuageux.	5
	nuageux	6
	sereins.	3
	de gros vent, . (E 2, O. 1, N-O. 10)	13
	de brume ou de brouillards. . . .	2
	de tonnerre	1

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 8°, 33
idem id. id. maxima. . . .	+ 14, 56

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril 1861.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extri.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	758, 65	12° 9	10° 2	759, 20	13° 0	12° 2	759, 60	13° 2	12° 5	O.	Serein.	10, 90	
2	761, 50	12, 6	13. 5	761, 30	12. 6	15. 6	760, 75	12. 5	14. 7	S.-E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
3	761, 50	12, 6	16. 0	761, 65	12. 6	15. 5	761, 00	12. 6	15. 3	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 75	12, 7	15. 2	760, 05	13. 1	17. 4	759, 45	13. 1	16. 9	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
5	759, 65	13, 1	16. 0	759, 45	13. 2	16. 5	758, 90	13. 2	18. 3	O,	Quelq. écl.. quelq. g. vers 11 h. du m. br.		
6	760, 00	13, 4	15. 1	759, 80	13. 4	16. 0	758, 85	13. 4	15. 7	O.	Serein, brouillards.		
7	760, 10	14, 2	16. 5	760, 90	14. 3	17. 8	759, 50	14. 3	16. 8	O.	Nuageux, brouillards.		
8	759, 50	14, 3	14, 7	759, 50	14. 3	16. 1	758, 55	14. 3	17. 4	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
9	759, 65	14, 8	11. 7	760, 65	14. 3	12. 4	761, 00	14. 3	10. 3	N.-O.	Couvert, un peu de pl. dans la journée.		2, 12
10	762, 85	14, 1	11. 7	762, 45	14. 1	12. 7	762, 05	14. 1	11. 4	Variable.	Très nuag., un p. de pl. c. n. et à 3 h. du soir	0, 76	
11	760, 45	13, 4	12. 0	759, 60	13. 4	15. 3	758, 20	13. 4	16. 6	O.	Nuageux, brouillards.		
12	758, 75	13, 3	14. 1	757, 80	13. 4	17. 3	756, 50	13. 4	16. 6	O.	idem, brouillards.		
13	757, 85	13, 5	16. 7	758, 25	13. 5	16. 4	758, 05	13. 5	16. 6	O.	Quelques nuages.		
14	759, 70	13, 9	16. 3	759, 60	14. 2	18. 4	759, 20	14. 2	18. 0	S-O,	Quelq. lègers nuages, fort rares, brouillards.		
15	757, 90	14, 8	15. 7	755, 40	14, 3	17. 5	757, 90	14. 3	19. 6	S.-O.	idem, brouillards.		
16	763, 00	14, 8	16. 9	765, 45	14. 4	20. 5	765, 75	14. 4	17. 5	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
17	767, 25	14, 5	16. 5	766, 85	14. 9	17. 8	766, 05	15. 1	16. 6	O.	Serein, brouillards.		
18	768, 65	15, 1	14. 8	762, 95	15. 2	16. 3	761, 80	15. 2	16. 9	S.-O. bonne brise.	Quelq. lég. nuages fort rares, brouillards.		
19	758, 90	15, 1	13. 5	758, 50	15. 1	15. 1	757, 10	15. 1	15. 6	S.-O.	idem, brouillards.		
20	754, 55	15, 1	12. 4	754, 50	15. 2	17. 4	754, 20	15. 2	16. 4	S.-E. assez fort.	Quelques nuages, brouillards.		
21	756, 00	15, 2	16. 1	754, 45	15. 3	19, 4	753, 95	15. 3	18. 6	E. bonne brise.	Quelques légers nuages.		
22	749, 25	15, 1	14. 0	747, 65	15. 1	17. 9	746, 00	15. 1	18, 1	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
23	746, 50	14, 3	11. 9	747, 00	14. 3	14. 8	747, 50	14. 8	14. 8	N.-O. assez fort.	Idem.		
24	751, 50	14, 3	13. 1	752, 30	14. 3	16. 6	751, 90	14. 8	17. 0	N.-O. grand frais.	Serein, brouillards.		
25	757, 60	14, 2	15. 0	758, 90	14. 8	19. 3	758, 80	14. 3	16, 9	S.-O.	Nuageux		
26	760, 05	14, 3	14. 7	759, 00	14. 3	19. 2	759, 25	14. 5	18. 6	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards		
27	758, 70	14, 5	16. 8	757, 90	14. 8	21. 2	757, 55	15. 0	17. 9	O. grand frais.	idem, brouillards.		
28	756, 25	15, 1	16. 0	755, 45	15. 2	17. 8	754, 20	15. 2	17. 6	S.-O.	Nuag., quelq. gouttes à 9 h. du matin.		
29	755, 45	15, 1	12. 7	755, 25	15. 1	14. 5	754, 65	15. 1	15. 6	N.-O. fort.	Serein.		
30	760, 20	15, 1	13. 0	761, 60	15. 1	17, 1	761, 50	15. 1	17. 8	O.	Nuageux.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 66	+14,14	+14,41	758, 57	+14,21	+16,74	757, 96	+14,24	+16,42	Moyennes,	Total des millimètres.	11, 66	2, 12

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Avril* 1861.**

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,96 le 16 à 9 h. du soir.	
Moindre *idem*	744 ,18 le 22 à 3 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,66	
Plus grand degré de chaleur	+ 21° , 3 le 27 à maxima.	
Moindre *idem*	— 6 , 6 le 10 à minima	
Température moyenne du mois	+ 13 ,52	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	2 mm, 1	Total. 13 mm, 8
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	11 , 7	

Nombre de jours de pluie	2
Nombre de jours entièrement couvert	1
Nombre de jours très nuageux	3
Nombre de jours nuageux	9
Nombre de jours sereins	5
Nombre de jours de gros vents N -O.	1
Nombre de jours de brume ou de brouillards	16
Nombre de jours de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima +. 9°, 69.
Idem » » maxima + 17°, 35.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	765, 45	15° 1	15° 9	765, 80	15° 2	17° 6	765, 45	15° 2	16° 8	S.-E. fort.	Quelques nuages,		
2	764, 30	15. 1	13. 5	763, 45	15. 1	16. 6	762, 10	15. 2	17. 1	S.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
3	758, 80	15. 2	13. 5	757, 85	15. 1	1 .5	756, 70	5. 1	18. 8	N.-O. fort.	idem.		
4	753, 50	15. 1	16. 1	753, 35	15. 2	16. 8	752, 75	15. 2	15. 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
5	752, 10	14. 5	10. 1	751, 60	14. 4	11. 0	751, 20	14. 3	10. 9	N.-O. Violent	quelques nuages.		
6	752, 45	13. 5	10. 2	752, 15	13. 5	13. 6	752, 45	13. 5	14. 2	N.-O. très fort.	Idem.		
7	753, 75	13. 3	13. 3	753, 40	13. 3	16. 1	753, 00	13. 4	17. 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
8	754, 35	13. 4	12. 1	754, 50	13. 4	16. 5	754, 20	13. 4	16 8	S.-O.	idem.		
9	757, 65	13. 5	16. 8	758, 05	13. 5	16. 9	758, 60	14. 1	17. 3	S.-E. fort.	Nuageux.		
10	760, 45	14. 3	18. 0	760, 50	14. 3	18. 1	759, 45	14. 3	18. 3	S.-E. fort.	idem.		
11	754, 15	14. 4	21. 0	753, 00	15. 2	23. 8	752, 55	15. 2	22. 8	E. très violent.	C., un p. de pl. vers 5 h. du s. et q. g. à 9. h.		
12	753, 23	15. 3	15. 5	754, 55	15. 3	15. 9	755, 45	15. 3	14. 8	E. violent.	C., un p. de pl. c. n. vent S.-E., et p. t. la j.	1, 32	9, 67
13	739, 55	15. 3	16. 1	758' 83	15. 3	18. 8	759, 00	15. 4	19. 8	N.-O.	C., p. c. n., et un p. vers 7. h. du s.	2, 45	0, 15
14	758, 70	15. 5	18. 2	758, 50	15. 6	21. 6	758, 55	15. 9	21. 3	N.-O.	Très-n. écl par int. à 9. h. du soir, br. épais.		
15	759, 60	16. 2	19. 7	759, 40	16. 3	22. 3	758, 65	16. 3	23. 4	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
16	758, 00	16. 5	17. 0	757, 90	16. 5	21. 5	757, 25	17. 2	20. 7	O.	Serein, brouillards.		
17	755, 55	17. 3	18. 5	754, 93	17. 3	22. 6	753, 93	17. 4	23. 8	N.-O.	Quelques légers nuages.		
18	754, 75	17. 5	17. 4	755, 70	17. 5	19. 3	755, 60	18. 1	20. 8	N.-O. fort.	Queiqes légers nuages, fort rares.		
19	758, 25	18. 1	16. 8	759, 00	18. 1	21. 0	759, 10	18. 2	21. 9	S.-O. bonne brise	idem, brouillards.		
20	765, 00	18. 1	18. 0	765, 35	18. 2	20. 9	765, 00	18. 3	20. 4	S.-O. bonne brise	idem.		
21	766, 50	18. 3	18. 7	765, 60	18. 3	20. 6	765, 00	18. 3	21. 4	S.-O.	Serein.		
22	763, 10	18. 3	18. 0	762, 40	18. 3	19. 6	761, 10	18. 4	21. 1	S.-O.	Quelques légers nuag s, fort rares, brouil.		
23	759, 00	18. 4	18. 1	759, 15	18. 5	19. 8	758, 75	18. 5	21. 1	O.	Idem, brouillards.		
24	759, 45	18. 8	18. 5	758, 75	19. 1	23. 4	758, 00	19. 2	23. 6	S.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
25	756, 75	19. 2	17. 9	756, 45	19. 3	22. 9	755, 50	19. 3	21. 9	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
26	759, 35	19. 5	20. 9	759, 75	19. 5	22. 8	759, 75	19. 8	23. 6	O.	Serein, brouillards.		
27	761, 80	20. 1	21. 0	761, 80	20. 2	27. 8	761, 20	20. 3	27. 3	S.-E.	Nuageux.		
28	760, 90	20. 4	23. 8	762, 00	20. 4	21. 0	760, 50	20. 5	23. 3	S.-E. assez fort.	Couvert, un peu de pl. vers les 11 h. du m,		
29	760, 25	20. 5	22. 6	759, 45	20. 7	25. 1	758, 80	20. 8	22. 3	S.-E. assez fort.	Très nuageux,		
30	758, 85	21. 1	20. 9	759, 10	21. 1	21, 2	758, 30	21. 1	21. 9	O.	Couvert, quelques gouttes dans la matinée.		
31	758, 30	21. 1	22. 8	758, 70	21. 2	22. 8	758, 50	21. 3	21. 1	S.-O.	C., quelq. coups de tonnerre élo. à 6h. du m.		
	mm 758, 52	° +16,87	° +17,61	mm 758, 42	° +16,94	° +19,89	mm 757, 95	° +17,05	° +20,26	Moyennes	Total des millimètres . . .	mm 3, 77	mm 9, 82

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai **1861.**

Plus grande élévation du baromètre.	764 mm,21	le 21 à 9 h. du matin
Moindre *idem*.	749 ,47	le 5 à 3 h. du soir
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	758 ,52	
Plus grand degré de chaleur.	+ 27° ,8	le 27 à midi.
Moindre *idem*.	+ 6 ,8	le 6 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 17 ,23	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	9 mm 8	Total. 13 mm, 6
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	3 , 8	

Nombre de jours …		
de pluie		2
entièrement couverts		6
très nuageux		2
nuageux		5
sereins.		3
de gros vent . .	E. 2, S.-E. 3, N.-O. 5	10
de brume ou de brouillards		12
de tonnerre		1

Température moyenne du Thermomètre minima + 13°, 40

Idem » » maxima + 21°, 05

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 75	21° 3	21° 0	759, 60	21° 3	22° 1	759, 60	21° 3	21° 8	S.-O.	Très nuageux, pluie cette nuit.	5, 13	
2	758, 90	21, 8	20, 0	738, 80	21, 3	21, 2	758, 30	21, 3	22, 1	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
3	761, 73	21, 1	17, 1	761, 70	21, 1	19, 7	761, 15	21, 1	19, 8	N.-O. fort.	Serein.		
4	762, 10	20, 6	19, 0	761, 85	20, 6	21, 3	761, 40	20, 6	21, 0	S.-O.	Très nuageux, pluie de 8 à 9 h. du soir.		
5	759, 50	20, 3	17, 1	758, 60	20, 3	19, 8	757, 50	20, 3	20, 9	N.-O. assez fort.	id, pluie cette nuit.	3, 31	
6	756, 10	20, 3	18, 2	756, 25	20, 3	18, 2	756, 05	20, 3	20, 1	O. assez fort.	Quelques légers nuages.		
7	758, 00	20, 3	21, 5	758, 00	20, 3	23, 4	757, 50	20, 3	21, 5	S.-E. bonne brise	Quelques nuages.		
8	756, 50	20, 3	23, 5	757, 10	20, 3	23, 5	757, 25	20, 3	23, 5	S.-E. très fort	Quelques éclaircies.		
9	758, 70	20, 3	21, 8	759, 20	20, 3	21, 9	758, 93	20, 3	22, 2	S.-E, fort.	Nuag. écl. tonn. et un p. de pl. à 10 h. du s.		
10	762, 10	20, 3	19, 2	762, 10	20, 3	22, 1	761, 65	20, 3	20, 6	N.-o. assez fort	idem.		
11	762, 23	20, 3	20, 4	762, 05	20, 3	23, 1	761, 15	20, 8	23, 6	N -O, fort.	Quelques légers nuages.		
12	762, 50	20, 3	21, 0	762, 20	20, 3	21, 9	762, 00	20, 3	26, 1	O.	Serein, brouillards.		
13	761, 73	20, 5	21, 5	761, 50	20, 5	24, 9	760, 80	20, 8	27, 4	O.	Quelques légers nuages.		
14	762, 23	21, 1	22, 1	762, 40	21, 3	26, 6	761, 60	21, 3	27, 2	S.-O.	Serein, brouillards.		
15	761, 80	21, 4	23, 0	761, 85	21, 5	25, 1	761, 80	21, 8	26, 3	S.-O.	Quelques nuages.		
16	762, 00	21, 9	21, 9	761, 90	22, 1	25, 7	761, 15	22, 2	27, 4	S.-O. bonne brise.	Serein.		
17	760, 25	22, 3	22, 0	760, 05	22, 3	23, 6	759, 55	22, 3	23, 5	O.	id, brouillards.		
18	760, 50	22, 4	22, 2	760, 65	22, 5	25, 8	760, 45	22, 5	27, 5	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
19	762, 75	22, 8	22, 0	762, 55	23, 0	27, 8	762, 25	23, 2	26, 5	S.-E, assez fort.	Serein, brouillards épais.		
20	763, 70	23, 2	26, 9	763, 50	23, 3	29, 8	763, 03	23, 4	30, 6	S.-E. bonne brise.	id, brouillards.		
21	762, 45	23, 5	31, 1	762, 05	23, 6	32, 5	761, 80	23, 9	31, 1	S.-E. très fort.	Quelques nuages.		
22	761, 35	24, 1	29, 4	760, 95	24, 2	30, 1	760, 15	24, 2	29, 6	S.-E. très fort.	Nuageux.		
23	759, 10	24, 3	26, 2	759, 55	24, 4	26, 1	758, 85	24, 5	26, 4	S.-E.	Quelques éclaircies.		
24	760, 75	24, 7	24, 9	761, 00	24, 8	26, 4	760, 70	24, 9	27, 3	N.-O. assez fort.	Serein.		
25	760, 45	24, 6	25, 2	760, 45	24, 6	24, 8	759, 85	24, 7	24, 5	O. grand frais.	idem.		
26	756, 80	24, 6	23, 5	757, 25	24, 7	26, 6	756, 30	24, 7	25, 8	S.-E. assez fort.	Nuag. q. g. à 6 h. du s., écl par interv. br.		
27	754, 48	24, 4	21, 2	754, 43	24, 4	21, 2	753, 80	24, 4	22, 8	O. fort.	Quelques nuages.	2, 03	
28	755, 45	24, 2	20, 2	756, 25	24, 1	22, 3	756, 00	24, 1	21, 8	O. grand frais.	Nuageux.		
29	760, 73	23, 3	22, 0	760, 55	23, 3	20, 6	760, 25	23, 3	22, 0	O. fort.	Quelques nuages.		
30	760, 50	23, 2	20, 3	760, 15	23, 2	22, 8	759, 70	23, 2	24, 1	N.-O. fort.	Quelq.-lég. nuag., fort rares, un p. de pl. c. n.	0, 20	
	mm 760, 17	° +22,11	° +22,25	mm 760, 41	° +22,15	° +24,13	mm 759, 67	° +22,21	° +24,51	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 10, 69	mm 0, 00

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1861.

Plus grande élévation du baromètre . . . . 760 mm,84 le 20 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 750 ,55 le 27 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . 760 ,47
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 32° , 5 le 21 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 14 , 5 le 3 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 21 , 70

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . . 0 mm, 0 ; la nuit. . . . . . 10 7 } Total. 10 mm 7

Nombre de jours. . . . . {
- de pluie. 4
- entièrement couvert. 0
- très nuageux. 5
- nuageux 5
- sereins. 9
- de gros vent, . { S.-E. 4 ; O. 2 ; N-O. 4 } 10
- de brume ou de brouillards . . . 6
- de tonnerre 1

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 17°, 85
idem id. id. maxima. . . . + 25, 54

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. du bar.	9 HEURES DU MATIN. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	MIDI. Thermomèt. du bar.	MIDI. Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	3 HEURES DU SOIR. Thermomètre du bar.	3 HEURES DU SOIR. Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 80	22° 3	20° 2	761, 75	22° 3	22° 2	761, 45	22° 3	22° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	762, 05	22, 3	21, 0	761, 65	22, 3	24, 4	760, 95	22, 3	22, 9	O.	idem, brouillards.		
3	757, 80	22, 3	22, 4	758, 00	22, 3	23, 0	757, 10	22, 3	24, 8	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
4	756, 20	22, 1	19, 0	755, 60	22, 1	21, 8	755, 63	22, 2	23, 2	O.	idem, brouillards.		
5	752, 60	22, 2	23, 5	753, 10	22, 2	24, 3	752, 60	22, 3	23, 8	S.-E. fort.	Quelq. éclaircies, un peu de pl. à 9 h. du m.		
6	753, 45	22, 3	24, 5	753, 30	22, 5	25, 4	753, 45	22, 5	25, 3	S.-E. fort.	Nuag., écl. par int. à 9 h. du soir. brouil.		
7	759, 00	22, 5	22, 0	759, 65	22, 5	20, 6	759, 50	22, 5	22, 6	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
8	761, 15	22, 5	20, 5	760, 25	22, 5	21, 8	760, 00	22, 5	23, 1	O.	Quelques nuages,		
9	758, 75	22, 5	21, 2	758, 30	22, 5	21, 1	757, 50	22, 5	21, 3	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, un peu de pl. c. n.	0, 18	
10	758, 75	22, 4	21, 3	758, 60	22, 4	23, 8	758, 50	22, 4	25, 5	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
11	759, 65	22, 4	22, 1	759, 75	22, 4	22, 9	759, 50	22, 4	23, 3	O.	Serein.		
12	758, 25	22, 4	23, 1	756, 60	22, 5	23, 1	756, 70	22, 5	23, 5	S.-E. fort.	Quelq. éclaircies. quelq. g. à midi, brouil.		
13	755, 45	22, 4	23, 1	755, 45	22, 4	23, 0	758, 93	22, 5	24, 8	S.-E.	C., orage, éclairs, tonn. et un p. de pluie.		2, 40
14	756, 50	22, 5	25, 0	756, 85	22, 5	27, 6	756, 65	22, 6	24, 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
15	755, 70	22, 6	26, 2	756, 45	22, 6	24, 3	756, 00	22, 6	25, 3	S.-E. fort.	Très nuageux, éclairs vers les 9 heures du s.		
16	759, 55	23, 1	21, 8	759, 70	23, 1	22, 6	760, 15	23, 1	22, 8	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
17	761, 75	23, 1	21, 9	761, 60	23, 1	25, 7	760, 85	23, 1	23, 0	N.-O. assez fort.	Serein.		
18	759, 75	23, 2	23, 0	759, 20	23, 2	25, 6	758, 60	23, 3	24, 1	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
19	758, 05	23, 3	23, 9	758, 50	23, 3	27, 3	758, 15	23, 3	29, 2	Variable.	Serein, brouillards.		
20	759, 20	23, 4	23, 1	757, 70	23, 4	26, 1	758, 60	23, 5	27, 8	Variable.	Très nuag., un peu de pl. et tonn, à 6 h. du m.		0, 71
21	758, 95	23, 5	23, 6	758, 95	23, 6	27, 4	758, 60	23, 9	24, 7	O.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
22	759, 75	24, 1	24, 3	759, 50	24, 2	23, 6	759, 20	24, 2	27, 6	S.-O.	Quelques nuages, brouillards		
23	758, 60	24, 3	27, 6	758, 95	24, 4	26, 8	759, 00	24, 4	23, 7	S.-E. assez fort.	Très-nuag., pl à 3 h. du s. tonn. éloignés, br.	-	2, 31
24	760, 50	24, 4	22, 5	759, 75	24, 4	25, 6	759, 25	24, 4	27, 2	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
25	760, 15	24, 3	23, 6	760, 05	24, 4	23, 7	759, 30	24, 4	25, 7	O.	Serein, brouillards.		
26	757, 50	24, 4	26, 2	757, 45	24, 4	27, 8	757, 25	24, 5	27, 5	S.	Nuageux.		
27	758, 60	24, 5	24, 1	758, 35	25, 0	27, 9	757, 75	25, 1	27, 7	O.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
28	760, 30	25, 1	23, 5	760, 45	25, 1	26, 2	760, 70	25, 1	26, 6	N.-O. fort.	Idem.		
29	762, 70	24, 4	22, 2	763, 10	24, 4	25, 1	762, 95	24, 5	25, 0	O.	Serein, brouillards.		
30	762, 05	24, 4	23, 1	763, 25	24, 5	23, 9	762, 75	24, 5	24, 6	O.	Idem, brouillards		
31	763, 80	24, 5	23, 8	763, 35	24, 5	23, 6	762, 75	24, 5	25, 1	O.	Idem, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 00	+23,22	+23,06	758, 88	+23,26	+21,69	758, 72	+23,80	+24,99	Moyennes	Total des millimètres	0, 18	5, 42

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Juillet* 1861.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 760 mm,73 le 30 à 9 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 748 ,90 le 5 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 759 ,00
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 29° , 2 le 19 à 3 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . + 15 , 5 le 2 à minima
Température moyenne du mois . . . . + 22 ,61

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 5 mm, 4 / la nuit. . . . . 0 , 2 } Total. 5 mm, 6

Nombre de jours . . . .
- de pluie 4
- entièrement couvert 1
- très nuageux 5
- nuageux 2
- sereins. 9
- de gros vents. . { S.-E. . 4 / N.-O. . 3 } 7
- de brume ou de brouillards. 11
- de tonnerre. 3

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 71.
Idem » » maxima + 26°, 51.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août 1861.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	762, 10	24° 6	25° 0	762, 40	24° 9	26° 6	761, 55	25° 0	28° 2	N.-O.	Serein, brouillards.		
2	762, 03	25, 0	24. 1	764, 80	25. 2	29. 9	761, 50	25. 3	30. 0	S-O,	idem, brouillards.		
3	762, 60	25, 3	26. 0	763, 15	25. 3	26. 2	763, 25	25. 8	26. 4	N.-O. fort.	Idem.		
4	763, 15	24, 8	24, 9	763, 45	25. 1	27. 9	762, 75	25. 2	29. 6	O.	idem		
5	764, 20	25, 4	23. 5	763, 90	25. 2	25. 8	763, 10	25. 2	24. 9	O.	idem, brouillards.		
6	763, 85	25, 3	23. 8	763, 95	25. 3	25. 5	763, 60	25. 3	26, 2	O,	idem, brouillards.		
7	762, 75	25, 3	24. 2	762, 55	25. 3	24. 0	762, 45	25. 2	25. 7	O.	Quelques nuages. brouillards épais à l'Ouest.		
8	761, 80	25, 4	25. 6	761, 70	25. 4	27. 1	761, 15	25. 5	26. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
9	764, 45	25, 5	27. 2	760, 85	25. 5	29, 4	760, 00	25. 5	30. 5	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
10	759, 45	25, 5	27, 9	758, 85	26. 0	31. 9	758, 00	26. 2	33. 3	O.	Serein, brouillards.		
11	739, 70	26, 2	25. 0	760, 25	26. 8	25. 8	760, 20	26. 3	26. 1	O.	idem, brouillards.		
12	761, 80	26, 4	26. 0	761, 75	26. 4	26. 2	761, 45	26. 5	27. 7	O.	idem, brouillards.		
13	763, 30	26, 5	23. 0	763, 30	27, 0	25. 6	762, 75	27. 1	25. 8	O.	Queiq. lég. nuages fort rares, brouillards. ép.		
14	762, 75	26, 9	26. 3	762, 50	27. 2	27. 2	762, 15	27. 2	27. 4	O.	Serein brouillards.		
15	761, 50	27, 0	25. 3	761, 45	27. 1	27, 6	760, 45	27. 2	27. 4	N.-O.	idem, brouillards.		
16	759, 80	27, 1	27. 0	759, 55	27. 2	28. 6	759, 20	27. 2	27. 6	S.-E. assez fort.	idem, brouillards.		
17	761, 45	27, 2	26. 5	760, 30	27. 2	27. 8	759, 75	27. 3	29. 6	O.	Quelques légers nuages.		
18	761, 45	27, 2	25. 5	761, 00	27. 3	28. 6	760, 20	27. 3	27. 4	O. grand frais.	Serein.		
19	760, 45	27, 2	26. 0	759, 50	27. 3	30. 6	758, 55	27. 3	27. 8	O.	idem, brouillards.		
20	759, 75	27, 1	25. 2	759, 65	27. 4	26. 2	758, 75	27. 1	27. 5	N.-O. assez fort.	Idem.		
21	760, 20	26, 1	21. 9	759, 65	26. 1	24. 5	759, 00	26. 4	25. 8	N.-O. fort.	Idem.		
22	762, 00	25, 4	22. 8	762, 35	25. 4	26. 6	762, 05	25. 5	28. 2	O.	Queiq. légers nuages, fort rares, brouillards		
23	763, 00	25, 3	23. 2	764, 65	25. 4	27. 1	763, 85	25. 4	27. 5	O.	Serein brouillards.		
24	762, 00	25, 3	23. 9	760, 75	25. 8	27. 6	759, 10	25. 8	29. 1	N.-O.	Queiq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
25	758, 85	24, 5	19. 2	759, 45	24. 4	21. 5	758, 25	24. 4	22. 2	N.-O. très fort.	Nuageux.		
26	762, 75	23, 8	20. 0	762, 20	23. 8	28. 3	761, 45	23. 9	25. 4	N.-O. grand frais.	Queiq. légers nuages, fort rares.		
27	764, 75	23, 4	22. 1	765, 00	23. 5	23, 7	764, 60	23. 5	28, 1	O.	Serein, brouillards.		
28	765, 40	23, 3	20. 0	764, 75	23. 3	18. 8	764, 20	23. 3	20. 8	O.	idem, brouillards très épais le mat. à l'O.		
29	766, 05	23, 3	20. 7	765, 60	23. 3	21. 9	765, 05	23. 3	22. 9	O.	Serein brouillards.		
30	766, 65	23, 3	22. 2	766, 05	23. 3	25. 9	765, 80	23. 3	21. 6	O.	idem, brouillards.		
31	764, 15	23, 1	23. 6	763, 70	23. 1	24. 4	762, 65	23. 4	24. 7	O.	idem, brouillards.		
	mm. 762, 85	° +25,40	° +24,12	mm 762, 11	° +25,49	° +26,24	mm 761, 49	° +25,53	° +26,35	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 0, 00	mm 0, 00

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1861.

Plus grande élévation du baromètre.	763	mm,77 le 30 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	754	,25 le 10 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	762	,35
Plus grand degré de chaleur.	+ 33°	, 3 le 10 à 3 h. du soir
Moindre *idem*.	— 15	, 5 le 26 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . ,	+ 23	,89
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	0	mm, 0 } Total. 0 mm, 0
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	0	, 0

Nombre de jours. . . .
- de pluie. 0
- entièrement couvert 0
- très-nuageux 0
- nuageux 1
- sereins 23
- de gros vent . . N.-O. 4
- de brume ou de brouillards. 22
- de tonnerre. 0

Température moyenne du Thermomètre minima + 20°, 11

Idem » » maxima + 27°, 67

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre* **1861**.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri	3 HEURES DU SOIR. Baromét.	Thermomét. du bar.	Thermomét. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762, 20	23° 2	22° 8	761, 90	23° 3	26° 3	764, 00	23° 3	26° 8	O.	Serein, brouillards.		
2	762, 05	23, 3	25, 1	761, 90	23, 5	27, 6	761, 50	23, 5	26, 5	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
3	762, 60	23, 6	26, 0	762, 25	23, 6	27, 7	761, 90	24, 1	26, 6	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
4	764, 05	24, 1	24, 1	763, 75	24, 2	25, 7	762, 80	24, 2	25, 6	O.	Nuageux, brouillards.		
5	762, 45	24, 3	25, 6	761, 55	24, 3	27, 9	760, 60	24, 3	29, 6	N.-O. grand frais.	Serein.		
6	761, 55	24, 3	25, 0	762, 00	24, 5	26, 8	761, 13	24, 5	27, 3	O.	Quelq. lég. nuag., fort rares, brouillards.		
7	761, 60	24, 5	24, 7	761, 40	24, 5	23, 1	760, 23	24, 6	28, 8	N.-O. assez fort.	Id, un peu de pl. vers 6 h. 1/2 du matin, br.		0, 17
8	762, 10	24, 3	20, 6	761, 95	24, 3	23, 7	760, 75	24, 3	23, 6	N.O. grand frais.	idem.		
9	762, 10	24, 2	20, 0	761, 80	24, 2	26, 5	760, 90	24, 3	25, 4	S.-E. bonne brise	id, écl. continuels à l'Ouest à 9 h. du s. br.		
10	758, 70	24, 4	24, 0	757, 93	24, 2	25, 1	756, 30	24, 2	24, 9	S.-E. bonne brise.	Très nuageux, pl. écl. et tonnerre éloignés.	3, 51	4, 69
11	757, 93	24, 0	19, 8	757, 45	24, 0	21, 6	757, 03	23, 8	21, 8	N.-O. grand frais.	Quelques nuages.	5, 06	
12	760, 30	23, 4	19, 1	760, 75	23, 8	22, 4	760, 85	23, 3	22, 6	N.-O. grand frais.	Très nuageux.		
13	764, 05	22, 9	20, 1	763, 60	22, 9	23, 7	763, 40	22, 9	24, 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
14	763, 35	22, 5	20, 2	762, 50	22, 5	20, 8	761, 50	22, 5	22, 5	N.-O.	Quelques lég. nuages, fort rares, brouillard.		
15	761, 80	22, 3	18, 0	761, 10	22, 3	21, 1	759, 75	22, 3	21, 8	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit et à 5 h du matin.	4, 45	
16	760, 25	21, 7	18, 0	759, 75	21, 7	19, 6	758, 80	21, 6	20, 6	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
17	759, 10	20, 7	17, 2	759, 20	20, 7	19, 4	758, 90	20, 7	19, 6	N.-O. fort.	Serein.		
18	760, 00	20, 3	16, 8	760, 10	20, 3	19, 8	759, 60	20, 3	22, 5	N.-O.	Quelques légers nuages.		
19	762, 70	20, 2	15, 0	762, 75	20, 3	18, 1	762, 50	20, 3	19, 1	S.-O.	Serein, brouillards.		
20	763, 50	20, 0	19, 0	763, 00	20, 1	20, 4	762, 65	20, 1	20, 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
21	760, 75	20, 0	19, 6	760, 25	20, 1	21, 1	760, 00	20, 2	19, 7	O.	Très nuageux, pl. l'après-midi, brouillards.		4, 87
22	760, 70	19, 8	17, 7	761, 00	19, 9	19, 6	760, 15	20, 0	19, 8	O.	Queiq. nuag. un p. de pl. à 6h. du m. pl. c. n.	0, 99	
23	762, 40	19, 9	18, 7	762, 35	19, 9	21, 7	761, 43	20, 4	21, 3	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
24	759, 55	20, 3	23, 7	758, 70	20, 4	23, 4	757, 45	20, 5	23, 4	S.-E, fort.	Couvert.		
25	753, 85	20, 9	24, 0	753, 85	21, 2	22, 2	753, 80	21, 8	22, 9	S.-E. bonne brise.	Nuageux.		
26	755, 60	20, 9	16, 5	754, 65	20, 9	13, 6	753, 53	20, 9	19, 8	N.-O.	Très nuageux, un p. de pl. cette nuit.	0, 64	
27	754, 05	20, 8	18, 0	754, 55	20, 8	18, 6	754, 75	20, 8	19, 2	N.-O. très fort.	Nuageux, écl. par int. à l'Est à 9 heures du s.		
28	760, 00	20, 1	17, 0	759, 95	20, 1	20, 1	760, 00	20, 2	20, 6	O.	Serein.		
29	761, 10	19, 7	17, 1	761, 15	19, 7	19, 6	760, 85	19, 7	19, 9	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
30	761, 20	19, 5	19, 1	760, 85	19, 5	21, 0	759, 90	19, 5	22, 7	O.	Serein, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 69	+21,90	+20,48	760, 45	+22,08	+22,47	759, 79	+22,06	+23,09	Moyennes.	Total des millimètres.	11, 62	6, 73

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Septembre 1861.

Plus grande élévation du baromètre	761 mm,08	le 4 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*.	750 ,62	le 26 à 6 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,69	
Plus grand degré de chaleur	+ 30° ,3	le 5 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 12 ,5	le 18 à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,34	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	6 mm 7	Total. 18 mm, 3
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	11 , 6	

Nombre de jours		
de pluie		6
entièrement couvert		1
très nuageux		4
nuageux		4
sereins		7
de gros vent	S.-E. 1, N.-O. 2	3
de brume ou de brouillards		15
de tonnerre		1

Température moyenne du Thermomètre minima + 16°, 74

Idem » » maxima + 23°, 88

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1861.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	760, 00	19° 5	18° 6	759, 20	19° 5	22° 1	758, 05	19° 5	21° 1	Variable,	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	760, 05	19, 5	19. 5	760, 05	19. 8	22. 5	759, 70	19. 8	22. 6	O.	Idem, brouillards.		
3	759, 85	20, 1	18. 6	758, 80	20. 1	21. 8	758, 25	20. 1	22. 8	Variable.	Quelq. lègers nuages, fort rares, brouillards.		
4	760. 95	20. 2	19. 6	760, 00	20. 3	22. 9	759, 60	20. 3	23. 4	S.-O.	Idem, brouillards.		
5	762, 85	20, 8	21. 4	762, 85	20. 5	23. 3	762, 80	20. 6	23. 2	S.-E. assez fort.	Idem.		
6	765, 60	20, 6	20. 8	765, 45	20. 8	26. 3	765, 05	20. 8	22. 9	S.-E. assez fort.	Serein.		
7	765. 45	20, 9	20. 8	764, 80	21. 0	25. 7	763, 90	21. 0	23. 6	S.-E bonne brise.	Nuageux.		
8	762, 65	21, 4	22. 4	761, 80	21. 1	25. 3	761, 45	21. 2	23. 6	E. fort.	Quelq. écl., q. g. à 2 h. un p. de pl. v5h. du s.		0, 85
9	763, 30	21. 3	22. 5	763, 45	21. 3	25. 6	763, 40	21. 3	23. 9	E. fort.	Nuageux.		
10	764, 30	21, 8	22. 4	763, 75	21. 3	24. 8	762, 80	21. 4	23. 3	S.-E. fort.	Quelques légers nuages.		
11	760, 75	21, 5	21. 8	758, 75	21. 5	21. 6	759, 10	21. 5	22. 7	S.-E. très fort.	Couv., pl. par int. dans la mat., écl. et tonn.	18, 64	0, 72
12	763, 85	21, 5	16. 7	764, 25	21. 5	20. 7	764, 15	21. 5	21. 7	O.	Serein, brouillards.		
13	766, 45	21, 4	19. 1	766, 15	21. 4	22, 4	765, 05	21. 4	21. 6	O.	Quelques légers nuages.		
14	764, 50	21, 3	18. 8	764, 25	21. 3	22. 0	763, 50	21. 3	21. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
15	764, 40	20, 9	18. 7	764, 30	21. 0	23. 8	763, 80	20. 9	21. 6	S-.E. bonne brise.	Quelques nuages, brouillards.		
16	765, 80	20, 6	17. 8	765, 60	20. 6	21. 2	763, 90	20. 6	20. 8	S-O,	Quelques légers nuages, brouillasds.		
17	763, 00	20, 4	15. 9	763, 25	20. 4	19. 8	761, 50	20. 4	19. 6	S.-O.	Quelq. lég. nuages, fort rares, brouillards.		
18	762, 25	20, 3	16. 6	762, 10	20. 3	21. 9	761, 30	20. 3	20. 6	S.	Quelques nuages.		
19	761, 25	20, 3	17. 1	760, 85	20. 3	20. 9	760, 00	20. 3	20. 5	S.-E. assez fort.	Couvert.		
20	760, 60	20, 1	19. 5	760, 05	20. 1	21. 6	759, 60	20. 1	19. 8	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
21	760, 05	19, 8	17. 9	759, 85	19. 8	19 9	759, 45	19. 8	18, 8	E. fort.	Couv. quelques gouttes par int. à 8 h. du soir.		
22	760, 50	19, 4	17. 8	761, 05	19. 4	19. 6	761, 60	19. 3	18. 6	E. très fort.	Quelq. écl., quelq. g. vers 1 h. 1/4 du soir.		
23	763, 65	19, 3	19. 1	763, 45	19. 3	22, 4	763, 60	19. 3	20. 8	E. assez fort.	Idem.		
24	763, 90	19, 3	16. 2	763, 55	19. 3	17. 9	763, 30	19. 3	17. 0	Variable.	Couvert, pluie à 8 h. du matin, à midi, brouil.		1, 60
25	763. 90	19, 3	14. 4	762, 50	19. 1	18. 6	761, 65	19. 1	18. 6	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
26	761, 70	18, 6	13. 9	761, 25	18. 5	19. 7	760, 45	18. 5	18. 2	Variable.	Quelques légers nuages, fort rares.		
27	759, 60	18, 3	13. 6	758, 60	18. 3	18. 1	757, 15	18. 3	16. 8	Variable.	Nuageux.		
28	755, 70	17, 7	14. 7	754, 75	17. 7	19. 4	753, 25	17. 7	16, 8	S.-E. bonne brise.	Très nuageux, pluie dans l'après-midi.		3, 31
29	750, 05	17, 3	16. 4	751, 50	17. 4	16. 6	752, 00	17. 4	16. 6	O.	Nuageux, pl. cette n., et quelq. coups de ton.	4, 15	
30	753, 20	17, 2	10. 6	754, 35	17. 2	10. 1	754, 50	17. 2	10. 2	N.-O. grand frais.	Couvert, pluie cette nuit.	8, 53	
31	756, 15	16, 3	8. 6	756, 10	16. 2	9. 9	755. 70	16. 2	11. 6	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
	mm. 761, 44	° +19,86	° +17,82	mm 761, 19	° +19,89	° +20,95	mm 760, 63	° +19,89	° +20,16	Moyennes.	Total des millimètres.	mm 31, 37	mm 5, 88

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1861.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 763 mm,81 le 13 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 747 ,96 le 29 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . 764 ,44
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 26° , 7 le 6 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 7 , 9 le 31 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 18 , 65

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . . . 5 mm, 9 ; la nuit. . . . . . . 31 4 } Total. 37 mm 3

Nombre de jours. . . . . .
- de pluie. 7
- entièrement couverts 4
- très nuageux. 5
- nuageux 6
- sereins. 3
- de gros vent, . { E. 4 ; S.-E. 2 } 6
- de brume ou de brouillards 11
- de tonnerre 2

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 15°, 52
idem id. id. maxima. . . . + 21, 77

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	754, 80	15° 8	6° 9	754, 35	15° 3	12° 6	753, 30	15° 8	12° 6	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	750, 65	14. 4	9. 9	750, 20	14. 4	13. 5	749, 25	14. 3	13. 1	N.-O. assez fort.	Quelqes légers nuages, fort rares.		
3	752, 20	14. 1	8, 6	752, 45	14. 1	12. 2	752, 85	14. 1	10. 6	N.-O. grand frais.	Très nuageux,		
4	758, 60	12. 7	7. 8	759, 55	12. 6	10. 1	761, 30	12. 4	10. 6	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	766, 85	12. 3	4. 9	766, 25	12. 8	13. 0	765, 45	12. 8	13. [illegible]	S.-E.	quelques nuages, brouillards.		
6	764, 05	12. 8	13. 8	763, 15	12. 4	16. 8	761, 60	12. 4	16 6	S.-E. assez fort.	Couv., un peu de pluie cette nuit, brouillards	0, 54	
7	757, 40	13. 2	11. 8	757, 00	13. 2	18. 7	756, 15	13. 3	16. 9	N.-O. assez fort.	Nuageux, pluie cette nuit, brouillards.	0, 49	
8	753, 95	13. 4	16. 5	753, 25	14. 3	18. 5	751, 75	14. 3	17. 6	S.-E. assez fort.	très-nuag., q. g. à m. et dans l'aprés-midi.		0, 59
9	748, 20	14. 2	17. 6	749, 20	14. 3	14. 5	751, 50	14. 3	12. 2	O.	Quelq. écl. quelques g. dans la matinée.		1, 15
10	759, 25	14. 3	10. 0	759, 00	14. 2	15. 4	757, 45	14. 3	13. 7	S.-E. assez fort.	idem, pluie toute l'après midi et à 8 h. du soir		11, 59
11	761, 00	14. 3	12. 1	761, 80	14. 3	14. 8	761, 95	14. 3	14. 6	O.	Nuageux, pluie cette nuit, brouillards.	2, 39	
12	761, 25	14. 3	13. 3	760, 50	14. 3	17. 6	760, 45	14. 3	16. 8	S.-E, assez fort.	Quelques écl. quelq. gout. dans la matinée.		
13	760, 30	14. 8	15. 6	759, 45	14. 8	18. 7	757, 50	14. 3	18. 6	S.-E. assez fort.	Très nuageux, brouillards.		
14	752, 85	15. 0	16. 3	753, 20	15. 1	17. 1	752. 05	15. 1	13. 7	O. grand frais.	Idem.		
15	755, 30	14. 9	10. 8	755, 60	14. 9	12. 6	755, 50	14. 9	11. 7	N.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
16	754, 00	14. 3	8. 7	753, 15	14. 3	10. 8	753, 25	14. 8	11. 9	Variable.	Très nuag., un peu de pl. à 8 h. et à midi.		0, 49
17	754. 85	14. 2	7. 8	755, 30	14. 0	12. 8	754, 75	14. 0	12. 3	N.-O.	idem, brouillards.		
18	757, 15	13. 8	9. 8	757, 75	13. 3	12. 8	758, 85	13. 3	11. 8	N.-O.	idem, brouillards épais.		
19	766, 45	13. 3	10. 2	767, 75	13. 3	14. 5	768, 45	13. 3	11. 8	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
20	770, 65	13. 1	9. 8	770, 20	13. 2	14. 5	769, 20	13. 2	13. 9	N.-O.	Idem, brouillards.		
21	767, 55	13. 0	9. 8	766, 50	13. 2	14. 6	765, 75	13. 2	13. 9	N.-O.	Couvert, brouillards.		
22	768, 70	12, 4	10. 6	762, 65	12. 2	17. 5	761, 15	13. 2	15. 9	S.	idem, brouillards.		
23	757, 20	13. 2	12. 8	755, 85	13. 3	17. 9	754, 20	13. 8	16. 1	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
24	758, 20	13. 3	9. 8	756, 45	13. 4	12. 6	757, 25	13. 4	13. 0	N.-O. assez fort.	Serein, un peu de pluie cette nuit.	0, 18	
25	763, 10	13. 3	4. 9	763, 55	13. 3	11. 6	763, 80	13. 3	12. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
26	765, 25	12. 8	7. 8	764, 45	12. 8	12. 6	763, 15	12. 6	11. 7	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
27	762, 50	12. 3	7. 3	762. 20	12. 3	14. 1	764, 25	12. 3	13. 3	S.-E.	Serein, brouillards.		
28	764, 10	12. 3	9. 9	764, 00	12. 3	13. 8	760. 30	12. 3	15. 6	N.-O. grand frais.	Quelques nuages, brouillards.		
29	761, 65	12. 3	11, 7	762, 00	12. 3	15. 1	761, 80	12. 3	15. 0	N.-O. assez fort.	idem.		
30	764, 80	12. 3	8. 6	764, 65	12, 3	14. 4	764, 05	12. 3	13. 7	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
	mm 759, 39	° +13,50	° +10,70	mm 759, 28	° +13,56	° +14,48	mm 758, 88	° +13,54	° +13,99	Moyennes	Total des millimètres . . .	mm 3, 60	mm 13, 82

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,
en Novembre 1861.

Plus grande élévation du baromètre	769 mm,02	le 20 à 9 h. du matin.
Moindre *idem.*	746 ,49	le 9 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,39	
Plus grand degré de chaleur	+ 18° ,8	le 13 à maxima.
Moindre *idem.*	+ 3 ,8	le 5 à minima.
Température moyenne du mois	+ 12 ,10	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	13 mm, 8	Total. 17 mm, 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	3 , 6	

Nombre de jours	de pluie	8
	entièrement couverts	3
	très-nuageux	10
	nuageux	3
	sereins	2
	de gros vent — N.-O.	1
	de brume ou de brouillards	18
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 8°, 90

Idem » » maxima + 15°, 30

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre* **1861.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 45	12° 3	7° 6	762, 80	12° 3	12° 5	761, 60	12° 3	12° 6	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
2	762, 50	12, 3	6, 6	763, 20	12, 3	12, 6	763, 60	12, 3	13, 1	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouillards.		
3	765, 20	12, 0	9, 1	764, 63	12, 0	11, 3	763, 45	12, 0	13, 6	S.-E.	Serein, brouillards.		
4	761, 10	11, 5	2, 8	761, 15	11, 5	10, 5	761, 25	11, 4	11, 8	N.-O.	Nuageux, brouillards épais.		2, 35
5	760, 80	11, 8	7, 8	759, 05	11, 8	11, 8	756, 70	11, 8	11, 6	E.	Couv. pl. l'après-midi à 4 h., brouillards.		
6	734, 75	11, 2	5, 8	754, 30	11, 2	7, 7	754, 05	11, 2	7, 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages,		
7	755, 25	10, 4	6, 6	755, 20	10, 4	9, 6	754, 80	10, 4	9, 8	N.-O. grand frais.	Très nuag., un p. de pl. c. n. et à 8 h. du m. br.	0, 68	
8	758, 00	10, 3	9, 3	758, 00	10, 4	13, 7	758, 55	10, 4	13, 7	O.	Serein, brouillards.		
9	763, 20	10, 5	10, 5	763, 60	10, 5	15, 9	763, 30	10, 5	15, 1	S.-E.	Très nuageux, brouillards.		
10	764, 10	10, 8	11, 7	764, 10	11, 2	15, 7	764, 00	11, 2	14, 3	E.	Id, un peu de pl. à 4 h. du soir. brouillards.		
11	764, 70	11, 3	10, 6	765, 50	11, 5	15, 8	765, 60	11, 5	14, 7	E.	Nuageux, brouillards.		
12	767, 05	11, 5	8, 6	765, 73	11, 5	14, 6	765, 60	11, 5	14, 4	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
13	762, 00	11, 6	14, 6	761, 20	12, 1	16, 3	760, 70	12, 2	15, 5	S.-E. assez fort.	Très nuageux.		
14	762, 90	12, 3	13, 1	764, 15	12, 4	15, 3	764, 95	12, 4	15, 2	E. bonne brise.	Idem.		
15	768, 65	12, 5	9, 6	768, 45	12, 5	14, 1	766, 75	12, 5	13, 8	N.-O.	Queiq. légers nuages, fort rares, brouill.		
16	759, 50	12, 5	9, 6	758, 75	12, 3	10, 8	758, 50	12, 5	10, 8	N.-O. fort.	Très nuageux.		
17	760, 45	12, 8	5, 8	760, 45	12, 3	11, 6	759, 25	12, 8	11, 8	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards épais.		
18	756, 70	11, 5	4, 8	754, 75	11, 5	9, 6	752, 50	11, 5	10, 6	N.-O,	Idem, brouillards épais.		
19	750, 65	11, 2	5, 8	749, 95	11, 2	9, 5	750, 55	11, 2	10, 6	N.-O. grand frais.	Quelq. légers nuag., fort rares, brouillards.		
20	756, 00	10, 5	5, 8	756, 45	10, 5	12, 6	756, 95	10, 5	11, 6	Variable.	Quelques nuages, brouillards épais.		
21	757, 60	10, 4	9, 7	757, 70	10, 4	9, 9	757, 45	10, 4	10, 8	E. fort.	Couv., un peu de pluie à 8 heures du matin.		
22	758, 85	10, 8	12, 2	758, 75	10, 3	13, 6	757, 85	10, 3	13, 6	E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
23	757, 30	10, 3	9, 6	757, 35	10, 4	12, 6	757, 35	10, 4	11, 6	O.	Nuageux, brouillards épais.		
24	758, 25	10, 8	5, 8	759, 25	10, 8	13, 2	759, 65	10, 8	12, 7	S.-E.	Serein. brouillards.		
25	763, 60	10, 3	4, 6	763, 05	10, 3	10, 8	762, 70	10, 3	9, 6	Variable.	Très nuageux, brouillards.		
26	762, 10	10, 3	5, 8	762, 40	10, 3	9, 5	762, 60	10, 3	9, 5	Variable.	Idem, brouillards.		
27	763, 05	9, 5	2, 6	764, 05	9, 5	9, 9	764, 05	9, 4	8, 7	S.-E.	Nuageux, brouillards.		
28	766, 50	9, 3	8, 8	766, 75	9, 3	9, 9	766, 65	9, 3	9, 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
29	765, 60	9, 1	6, 6	764, 85	9, 1	12, 5	763, 45	9, 1	11, 2	Variable.	Serein, brouillards.		
30	762, 65	8, 8	5, 6	763, 10	9, 0	12, 8	762, 75	9, 0	11, 8	S.-E.	Idem, brouillards.		
31	765, 70	8, 9	7, 4	765, 85	9, 4	12, 9	765, 30	9, 2	11, 4	S.-E. bonne brise.	Idem, brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 23	+10,86	+ 7,74	761, 11	+10,94	+12,33	760, 78	+10,94	+12,02	Moyennes	Total des millimètres	0, 68	2, 35

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1861.

Plus grande élévation du baromètre.	767 mm,10 le 15 à 9 h. du matin.	
Moindre *idem*.	748 ,60 le 19 à midi.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	761 ,23	
Plus grand degré de chaleur.	+ 16 , 5 le 13 à maxima	
Moindre *idem*.	+ 1 , 9 le 27 à minima	
Température moyenne du mois	+ 9 ,70	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	2 mm, 4	Total. 3 mm, 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	0 , 7	

Nombre de jours	de pluie	2
	entièrement couverts	2
	très nuageux	9
	nuageux	5
	sereins.	6
	de gros vents. . (E. . . 1; N-O. . 1)	2
	de brume ou de brouillards.	25
	de tonnerre.	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 6°, 50.
Idem » » maxima + 12°, 90.

ÉTAT SOCIAL.

Etude statistique sur la mendicité dans les Bouches-du-Rhône par M. L. Menard, *chevalier de la Légion-d'honneur, directeur des prisons des Bouches-du-Rhône, membre actif de la Société de statistique de Marseille.*

Messieurs,

Nous vous avons entretenus, il y a quelques années, de la mendicité dans les Bouches-du-Rhône, et des effets de la répression dont elle est l'objet dans ce département. Plus riches de faits et de documents statistiques, pouvant disposer des résultats de dix années d'expérience, nous croyons utile de revenir sur cette importante question et de vérifier si la pratique a confirmé les assertions de la théorie ; vous accepterez volontiers quelques redites inévitables, car le statisticien aime à retrouver dans les chiffres la confirmation des faits que les chiffres ont déjà mis en lumière.

Vous avez souvent assisté et pris part aux débats qui s'élèvent encore de nos jours à l'occasion du paupérisme et de la mendicité, vous savez quelles opinions extrêmes se sont produites à ce sujet au nom des principes les plus respectables, les plus sacrés. Les uns, regardant la mendicité comme une des formes indispensables de l'appel du pauvre à la charité chrétienne, ont défendu son libre exercice, tant comme un droit du pauvre que comme un droit du chrétien lui-même ; d'autres, prenant en considération l'état de notre civilisation et de notre organisation sociale, ont soutenu d'accord, du reste, avec les principes de notre législation que la mendicité n'avait rien de commun avec la charité et constituait une industrie honteuse, un délit qui devait être réprimé.

En présence de telles contradictions, il convient avant tout d'étudier la question dans son élément primitif: le mendiant lui-même. L'application du décret de 1808, et par suite celle de l'art. 274 du Code pénal, nous a rendu possible cette étude pour le département des Bouches-du-Rhône. Elle nous a fait connaître depuis dix ans, plus de 2000 mendiants qu'elle a placés sous la main de l'administration qui a pu étudier leur origine, leur aptitude, leur moralité. Cette épreuve a été faite dans les conditions les plus favorables à une telle investigation. Elle a porté sur une contrée qui renferme l'un des centres les plus importants de l'Empire, où l'on rencontre à la fois une population agricole, industrielle, maritime; il nous a été donné de traverser pendant qu'elle s'effectuait, des crises politiques et financières, de la plus haute gravité; deux grandes guerres, une épidémie meurtrière, une année de cherté extrême des subsistances; enfin, nos populations riveraines de grands cours d'eaux ont été visitées par l'inondation. A côté de ces causes énergiques de misère, nous avons vu se développer avec une rapidité inouïe, une immense cité, centre presque illimité d'activité, de travail; canaux, chemins de fer, ports, ont ouvert aux travailleurs d'immenses chantiers. Les années d'abondance et de prospérité ont eu leur place à côté de celles où les sources de la richesse agricole se sont taries, et où les transactions commerciales ont pu ralentir leur activité; l'intérêt des masses a été l'objet d'une sollicitude constante, intelligente, infatigable: l'épargne a été favorisée, les institutions de prévoyance ont été encouragées et multipliées. La bienfaisance publique a aggrandi ses ressources et ses moyens d'action; d'utiles associations se sont créées ou affermies. On peut avancer sans contradiction que pendant ces dix années qui resteront à tant de titres comme un monument historique de grandeur politique, d'activité sociale dans les annales de notre patrie, on peut avancer,

dis-je, que le problème général de la misère s'est trouvé dans les conditions les plus propres à une étude sérieuse.

En ce qui touche, en particulier, à la mendicité qui nous occupe seule en ce moment, il nous suffit d'examiner quels ont été, pendant cette période, les rapports de la condition des mendiants avec les fluctuations de l'état social. Si, peu nombreux dans les moments de prospérité publique et d'activité générale, ils se sont multipliés dans les moments de crise et de gêne ; si l'on a vu conduire au dépôt le travailleur de la veille, le père de famille, connu de tous, réduit à tendre la main sur nos places publiques pour y demander le pain de l'aumône, ceux qui ont crié bien haut à l'inhumanité, lorsqu'on a affiché sur nos murs que la *mendicité était interdite* ont eu cent fois raison, et il faut abolir au plus vite un état de choses qui blesserait aussi profondément le sens moral et chrétien ; mais si, au contraire, la mendicité a poursuivi sa route sans se préoccuper de la misère ou de la prospérité publique, du travail ou du chômage, si son personnel ne s'est jamais modifié, si l'art. 274 a été constamment appliqué à des hommes sans domicile fixe, sans profession déterminée ; c'est que la mendicité est elle-même une honteuse profession, et tout homme de sens doit se féliciter d'une répression dont le résultat, (que personne ne contestera), est d'avoir purgé nos villages et nos grandes routes de vagabonds exigeant plus qu'ils ne demandaient, chassé de nos rues de honteuses exhibitions, et de nous avoir débarrassé d'importunes sollicitations et exonéré de contributions forcées peu dignes du saint nom de charité.

Examinons donc, les chiffres en main, ce personnel de dix années. La conclusion à tirer de cette étude sera prompte et facile.

Nous plaçons dans cette discussion générale l'ensemble des résultats de la période décennale ; le détail par année se retrouve dans les tableaux partiels qui accompagnent ce travail.

Depuis l'ouverture du Dépôt, en 1850, jusqu'au 31 décembre 1859, 2,100 mendiants se sont succédé dans l'établissement (état n° 1), savoir :

Hommes	1869
Femmes	231
Total	2100

Ils ont donné lieu à 174,364 journées de présence (état n° 2). Tous ces reclus n'ont été admis dans l'établissement qu'à la suite d'une condamnation judiciaire qui a prononcé leur envoi au dépôt, après un emprisonnement plus ou moins long.

On est tout d'abord frappé de l'énorme disproportion qui existe entre le chiffre des hommes et celui des femmes ; ces dernières forment seulement un peu plus du dixième du chiffre total. On sera frappé de cette différence à laquelle on ne se serait pas attendu, en considérant l'état de la mendicité dans nos rues avant 1850, et la quantité relativement considérable de femmes qui y étaient adonnées. Nous nous demandions déjà, en 1853, d'où pouvait provenir cette différence. Si la mendicité est le dernier mot de la misère, il semblerait que la femme, bien moins favorisée que l'homme sous le rapport du travail manuel, devrait s'y trouver plus exposée, partant, fournir un chiffre plus considérable à la répression. Nous nous demandions si elle était plus habile à déguiser le délit, à échapper aux poursuites. Cela nous paraissait difficile, et nous nous posions cette question : la mendicité ne se recrute-t-elle pas dans la partie la plus corrompue de la société, et n'est-ce pas dans une industrie plus coupable encore que la femme trouve de honteuses ressources, lorsque celle-là lui fait défaut ? Il est de fait que les femmes mendiantes ont disparu de nos rues, ou à peu près, et qu'on ne les retrouve pas au dépôt.

En assignant pour cause première à la misère l'âge et les infirmités, on doit penser que si la mendicité a recruté les misères réelles, les vieillards et les infirmes auront apporté à la population du dépôt le contingent le plus considérable; les chiffres suivants démontrent qu'il n'en est rien. Le chiffre de 2100 mendiants, dont il vient d'être question, se décompose ainsi qu'il suit :

Sous le rapport de l'âge. (état n° 3)

de 60 ans et au dessus	371
de 21 à 60 ans	1551
au-dessous de 21 ans	178
Total.	2100

Sous le rapport de l'état physique. (état n° 4)

Reclus totalement infirmes	326
Atteints de quelques infirmités partielles n'excluant pas la possibilité de travailler	537
Parfaitement sains	1237
Total.	2100

C'est-à-dire que plus des trois quarts des mendiants étaient dans l'âge où l'homme peut se suffire par le travail, et qu'un sixième seulement pouvait chercher dans les infirmités une excuse à la paresse.

Sous le rapport de la moralité, cette population n'a pas été plus intéressante. Le relevé des positions judiciaires en fait foi (état n° 5).

Reclus repris de justice connus	690
Reclus en surveillance	214
Total	904

C'est-à-dire que près de la moitié des mendiants, indépendamment du délit de mendicité, s'étaient rendus coupables d'autres crimes ou délits. Plusieurs appartiennent à la population des bagnes, et leurs dossiers donnent la preuve des plus déplorables antécédents.

Il est naturel de se demander quel est au juste le contingent des nationaux et des individus originaires de notre département, dans le chiffre total de la population du dépôt pendant dix années. Le voici (état n° 6) :

Français	1642
Piémontais	332
Allemands	51
Autres nations	75
Total	2100

Et si nous voulons serrer de plus près nos investigations en ce qui regarde l'origine des mendiants au point de vue de notre territoire, il suffira de jeter un coup-d'œil sur l'état n° 6 *bis*, qui la résume ainsi.

Individus originaires des Bouches-du-Rhône . .	294
Individus originaires d'autres départements . .	1346
Etrangers.	460
Total.	2100

Ces chiffres sont éloquents; ils donnent la mesure de la charité locale; ils apprennent que la mendicité se recrute presqu'entièrement parmi ces individus dépaysés, étrangers au sol, et que rien ne rattache aux appuis natuels de la misère digne d'intérêt : la famille et la commune. Ils nous apprennent de plus que l'impôt perçu par le mendiant, au détriment du pauvre véritable, était payé presque en entier par une charité peu éclairée, aux vagabonds de tous les pays et non aux indigents, qui avaient les premiers droits à ses secours.

L'administration s'est toujours préoccupée de rendre aussi légère que possible aux finances départementales la charge que lui impose l'entretien des mendiants séquestrés au dépôt de mendicité; lieu d'amendement pour les individus ayant leur domicile de secours dans le département, lieu de passage pour ceux qui n'y ont point de droit aux secours

publiés. Le dépôt a servi à les classer et à diriger ensuite ces derniers sur leurs lieux d'origine. Cette étude a fait l'objet d'un contrôle constant; elle a amené les résultats les plus avantageux, qui ressortent clairement des états de mouvement.

L'état n° 8 fait connaître, en classant les reclus d'après leur origine, les motifs des sorties et permet d'apprécier la manière dont l'administration a disposé pendant ces dix années des individus mis par la loi, à sa disposition.

Ce document, dans lequel, en définitive, se trouve classée toute la population de la période décennale, sauf les 49 individus restant au 1er janvier 1860, résume, en quelque sorte, tous les faits qu'il nous importe de connaître:

1° Nous y retrouvons, année par année, le chiffre des rapatriements et des expulsions, donnant un nombre total de 1451 individus étrangers au département, c'est-à-dire plus des deux tiers de la population totale, savoir: 1127 Français d'autres départements, 324 étrangers à la France, tous gens exerçant, sans droit aucun aux secours locaux, leur parasite industrie parmi nos populations charitables.

2° 227 individus ont fait l'objet de mesures spéciales et ont pu obtenir leur sortie, soit qu'ils aient été réclamés par des parents ou des patrons qui ont répondu de leurs moyens d'existence, soit qu'ils aient été placés convenablement, soit enfin qu'ils aient pu être renvoyés dans leurs communes.

3° 256 ont été renvoyés sans conditions, ayant amassé un petit pécule et offert quelques garanties d'amendement. Ce sont généralement ceux pour lesquels la mendicité était plutôt un fait accidentel qu'une habitude prise.

4° Vingt-neuf aliénés ont été placés dans les asiles spéciaux. On remarquera ici un fait qui mérite d'être noté, c'est qu'à l'inverse de tout ce qui s'est passé pour les faits précédents, c'est le département des Bouches-du-Rhône qui, nonobstant l'infériorité relative du chiffre des mendiants qui

en sont originaires, présente le chiffre le plus élevé d'individus atteints d'aliénation mentale, disons plus, la presque totalité des cas constatés. Nous avons trouvé l'explication de ce fait dans les conditions suivantes :

Presque toutes les affections mentales dont ces individus étaient atteints, étaient antérieures à leur entrée dans l'établissement ainsi qu'il en est, du reste, presque toujours des cas d'aliénation constatés dans nos prisons départementales. Ce fait établi, on comprend de suite pourquoi notre département presque seul a apporté son contingent dans cette catégorie. L'aliéné indigent ne voyage pas comme le mendiant nomade, d'autre part lorsque la maladie ne présente pas les caractères dangereux exigés par la loi pour les placements d'office dans les asiles, on voit bien souvent dans les familles pauvres et surtout dans les petites localités, le malade abandonné par les siens ne trouver de ressources que dans la commisération publique, heureux lorsqu'il ne devient pas en même temps le jouet des enfants et de la populace. C'est dans cette position qu'ont été trouvés en état de mendicité presque tous les individus qui plus tard, soumis aux investigations du médecin, ont été conduits du dépôt à l'asile, et c'est ce qui explique pourquoi ils appartiennent à la population locale, et surtout pourquoi leur nombre mis en regard de celui des mendiants reclus est en proportion presque décuple de ce qu'il devrait être d'après les lois habituelles de répartition de l'aliénation mentale. Le fait qui ressort de notre statistique est donc un résultat dont il faut se féliciter au point de vue et de la police générale, et surtout de l'humanité.

5° et 6° notons seulement par ordre les cinq évasions constatées au tableau n° 8 et arrivons aux décès qui présentent au même point de vue que le paragraphe précédent une observation intéressante. 83 décès sont enregistrés, dans la période décennale, 44 sont applicables aux mendiants

originaires des Bouches-du-Rhône, 39 à ceux qui lui sont étrangers et encore faudrait-il tenir compte des individus y ayant acquis un domicile de secours. C'est-à-dire que notre département qui ne figure que pour un septième dans le chiffre total des sorties, est représenté par plus de la moitié dans celui des décès. Il y a à ce fait deux causes, l'une est inhérente à la nature même des choses ; c'est que les étrangers résidant dans le dépôt et étant expulsés aussi promptement que possible, y ont peu de chances de mortalité ; mais cette part faite aussi large que possible, il n'en reste pas moins un chiffre de décès imputable aux Bouches-du-Rhône hors de proportion avec celui des individus qui en sont originaires, et la seconde raison de ce fait que les chiffres ne nous permettent pas de nier, achève de paraître dans le tableau n° 9, (âge des décédés), qui combiné avec les précédents nous force à conclure qu'un certain nombre de vieillards et d'infirmes ayant droit aux secours hospitaliers, sont par suite de l'insuffisance de ces secours maintenus au dépôt, seul asile qu'ils puissent trouver contre la misère.

Nous avons voulu rapprocher ce fait des récidives dont l'Etat n° 10 donne la répartition et fait connaître la progression constante, et nous avons constaté que la plupart de ces récidives appartiennent aux individus de la localité, tour à tour arrêtés et relâchés, en sorte que dans ces derniers temps, ils ont pu former une forte partie de la population. Si nous remarquons, en outre, que depuis quelque temps par suite d'un certain relâchement dans la constatation des délits, les mendiants étrangers tendraient à se produire de nouveau sous des formes d'autant moins déguisées que les agents subalternes chargés de les poursuivre se montrent plus tolérants, nous aurons formulé la seule critique qu'il y ait à élever contre le fonctionnement de l'institution depuis dix ans ; et ne perdons pas de vue

que ces faits sont étrangers à l'organisation elle-même, qu'ils sont purement accidentels, et que toute l'économie dont nous venons de donner l'analyse n'en reste pas moins avec les immenses résultats que nous avons signalés au point de vue de la véritable charité et de l'ordre public.

II.

Du dépôt de Mendicité de Marseille.

Nous venons de vous faire connaître, Messieurs, ce qu'est la population sequestrée dans le dépôt de mendicité de Marseille. Permettez-nous de vous donner quelques détails sur l'Etablissement qui les reçoit et sur le mode d'administration qui le régit.

Ce fut en 1845 que la création d'un dépôt de mendicité fut décidée par le Conseil général du département. Vous vous rappelez les myriades de mendiants agglomérés à la porte de tous nos lieux de réunions échelonnés, sur toutes nos places publiques et nos rues les plus fréquentées ; il vous souvient de ces exhibitions dégoûtantes de plaies et d'infirmités vraies ou simulées, des obsessions dont le passant était l'objet et qui finissaient par obtenir de lui une aumône arrachée à la lassitude plutôt qu'à la charité.

On savait d'autre part que ce hideux métier n'était pas aussi misérable qu'il pouvait le paraître, on citait tel mendiant qui dotait très convenablement ses filles, on savait ce qu'il en pourrait coûter pour exposer une famille à la pitié publique, on soupçonnait ce que pouvait rendre cette exhibition d'enfants souffreteux à ceux qui les prenaient ou les recevaient à bail. On savait que dans certaines rues de nos vieux quartiers se passaient des scènes dignes de la cour des miracles, scènes attestant que si le siècle avait marché pour une certaine portion de la population, il était resté stationnaire pour d'autres, et que la truanderie avait

traversé nos révolutions publiques ou sociales en conservant ses allures, percevant les mêmes impôts et en dépensant le produit dans les mêmes orgies. Les populations des campagnes n'ignoraient pas d'autre part ce que leur coûtait la mendicité ambulante, s'exerçant souvent en troupe dans les fermes écartées ou les petites localités, intimidant quand elle n'apitoyait pas, très proche voisine des détrousseurs de grand chemin, autre souvenir d'époques moins policées.

Un tel état de choses ne pouvait évidemment subsister dans un pays tel que le nôtre, l'administration s'en émut à bon droit et mit à l'étude la question de la suppression de la mendicité dans les Bouches-du-Rhône. Cette question avait déjà, vous le savez, Messieurs, fait l'objet des recherches de votre compagnie. Dès l'année 1827 elle s'en était préoccupée, et le recueil de vos travaux renferme à ce sujet des documents et des considérations du plus haut intérêt, qui ont pu être consultés avec fruit toutes les fois que la question de la mendicité s'est agitée dans nos contrées.

Ce fut l'un des chefs de division de la préfecture, dont la haute capacité administrative est de notoriété publique qui fut chargé par M. le préfet de Lacoste des études difficiles qui devaient servir de base aux mesures à prendre.

Le mémoire présenté à cette occasion par M. Sauze fut tel qu'on devait l'attendre de l'un des savants rédacteurs de la Statistique des Bouches-du-Rhône, membre lui-même de la Commission désignée par notre compagnie pour élaborer le travail consigné dans nos annales et que je viens de rappeler. L'auteur se posa et résolut un triple problème. Rechercher la force numérique de la mendicité dans les Bouches-du-Rhône. Etablir en l'état de notre législation la jurisprudence applicable aux mendiants. Déterminer les bases sur lesquelles on doit organiser un Dépôt de mendicité.

Il fit connaître que la population des mendiants n'était

pas aussi nombreuse que l'embarras et le scandale qu'ils causaient pouvaient le faire supposer, et à ce point de vue les faits sont même restés en dessous des prévisions. Il analysa savamment les articles 274, 275, 276 du Code pénal et le décret de 1808 qui font loi sur la matière, et reconnut que malgré leurs imperfections, ils pouvaient suffire à atteindre le but proposé. Enfin, il traça les éléments d'organisation d'un dépôt répressif, conçu d'après les principes d'une bonne administration pratique, en évalua les dépenses et fit voir qu'elles seraient bien au dessous des services rendus.

Le Conseil-général adoptant en principe les conclusions de ce remarquable travail arrêta la création de notre dépôt de mendicité, dont diverses circonstances notamment la crise de 1848 ajournèrent l'ouverture jusqu'en 1850.

Le dépôt fut conçu comme établissement essentiellement répressif. Toutefois, cédant à un sentiment honorable, sans doute, mais qui prouvait que tout en reconnaissant l'importance du mal qu'on allait combattre on ne s'était pas complètement rendu compte du caractère spécial de la mendicité, le Conseil accéda à une proposition tendant à annexer à l'établissement projeté un quartier dit d'*hospitalité* destiné à recevoir des reclus volontaires et soumis à un régime moins sévère que les reclus condamnés par les tribunaux. C'était mettre l'hospitalité à côté du lieu de correction et reconnaître : ou que les ressources de la charité publique étaient insuffisantes dans le département et qu'en dehors des moyens dont elle disposait, il y avait lieu d'y suppléer par cette nouvelle création hospitalière, ou bien, si l'on convenait que le véritable pauvre trouvait parmi nous les secours dont il avait besoin, c'était atténuer d'une manière permanente les effets de l'institution qui allait fonctionner.

D'accord avec les conclusions du mémoire de M. Sauze, et

suffisamment édifié par une expérience de dix années, nous estimons qu'un quartier d'hospitalité n'a pas sa raison d'être dans un dépôt de mendicité, et nous comptons établir de plus que c'est cette confusion entre la répression et la bienfaisance qui a été la cause principale de la stérilité qui a si souvent frappé depuis la promulgation du décret de 1808 ; les efforts tentés pour la répression de la mendicité.

Nous avons dit ce qu'est la population du dépôt depuis dix ans; nous allons faire connaître le mode d'administration d'après lequel il a fonctionné, et nous pourrons déduire de ces données certaines de l'expérience, quelques lumières pour la solution du problème difficile qui nous occupe.

Le dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône est situé dans l'ancien local dit du Refuge, vieux bâtiment d'une étendue bien supérieure aux besoins de la population qu'il reçoit habituellement ; mal distribué pour l'économie des services, telle qu'on l'entend aujourd'hui dans nos établissements publics.

Un directeur, agissant sous l'autorité préfectorale, est placé à sa tête, un aumônier résidant, un médecin, sont chargés du service religieux et du service de santé ; des surveillants, une surveillante, une infirmière sont préposés à la garde des reclus et aux services généraux.

Le régime alimentaire fut primitivement conforme à celui des prisons départementales ; mais l'état sanitaire de cette population, généralement usée par la paresse, les excès, les misères d'une vie nomade subitement assujettie à des habitudes d'ordre et de régularité ; exigea quelques modifications que nous proposâmes et qui furent adoptées par l'autorité supérieure. Des aliments gras sont distribués deux fois par semaine, et chaque reclus reçoit, de plus, un quart de litre de vin par jour, mêlé à une quantité d'eau suffisante. Depuis l'adoption de ce régime, les admissions à l'infirmerie sont devenues très-rares.

Chaque reclus reçoit, à son entrée, un vêtement complet; il est assujetti à une discipline sévère. Le travail est de règle dans la maison, et tous les hommes valides y sont astreints lorsqu'il est possible d'introduire quelque industrie au milieu de cette population, dont l'aptitude aux travaux utiles et productifs des industries régulières est à peu près nulle.

Un tiers du produit du travail appartient au mendiant; une partie est mise en réserve pour lui servir de pécule à sa sortie.

Ces produits sont généralement de peu d'importance à cause du peu d'aptitude que je signale. Les mendiants n'ont guère été occupés qu'à la fabrication des étoupes et à quelques travaux du service intérieur. Le résultat le plus avantageux a été obtenu en 1853 et en 1859, où la somme des gains s'est élevée à 1679 fr. 22 c. et 1644 fr. 13 c.

On voit que c'est là un résultat de minime importance. Le détail en est consigné dans le tableau suivant:

ANNÉES.	PRODUIT BRUT du TRAVAIL fr.	cent.
1850	273	32
1851	821	02
1852	1,102	74
1853	1,679	22
1854	1,085	41
1855	1,132	17
1856	843	20
1857	1,085	65
1858	1,461	90
1859	1,644	13
	11,128	76

Le mode d'administration du régime économique du dépôt des Bouches-du-Rhône, est celui qui nous paraît convenir le mieux à ce genre d'établissement ; il participe à la fois de la régie simple et de l'entreprise. Il est pourvu à toutes les fournitures par voie de marchés spéciaux. Le vestiaire, le blanchissage et les denrées alimentaires donnent lieu à des entreprises partielles qui dispensent de suivre le mouvement des matières premières dans les écritures toujours si compliquées, mais indispensables des économats, tout en permettant à l'administration de surveiller et de contrôler toutes les livraisons.

Les frais de cette organisation sont minimes, Messieurs, surtout en comparaison des résultats que nous vous avons fait connaître par des chiffres certains. C'est environ 25,000 francs qu'il en coûte par an au département pour subvenir à toutes ces dépenses. Comparez-les avec ce qu'engloutissait, sans emploi utile, ce gouffre de la mendicité, et vous reconnaîtrez qu'il n'est pas possible de réprimer à moins de frais un grand et dangereux abus.

On s'est préoccupé quelquefois du rapport qui existe entre les frais généraux, notamment ceux du personnel d'administration et de surveillance et les dépenses personnelles des mendiants retenus au dépôt. Les premiers de ces frais représentent, en effet, un tiers environ de la dépense totale. On s'est demandé si cette proportion n'était pas trop élevée. A cette objection, nous répondons qu'un dépôt comme celui des Bouches-du-Rhône, devant exister comme épouvantail pour le mendiant et non comme asile charitable, son idéal est d'arriver à renfermer le plus petit nombre possible de mendiants, tout en conservant les moyens de suffire à tout moment à toutes les éventualités de la répression. De là, la nécessité d'avoir un cadre toujours prêt à fonctionner. Ce cadre étant réduit, pour le dépôt de Marseille, au strict nécessaire, il n'y a plus à en faire peser les frais sur le prix de

journée (qui sera d'autant plus élevé que l'on dépensera moins), mais à le considérer comme une base fixe, condition inévitable de l'existence même de l'institution.

Ces données générales suffisent pour vous fixer, Messieurs, sur l'organisation du dépôt et la simplicité de ses rouages. En ce qui touche aux personnes, la question est plus difficile, et vous avez pu vous rendre compte par l'examen des entrées et des sorties, des détails d'un pareil service, et des soins qu'il réclame, pour répondre au but de l'institution et éviter les abus qui pourraient résulter d'un examen trop superficiel de la population.

Notre législation donne à l'administration un pouvoir à peu près discrétionnaire sur les mendiants conduits à l'expiration de leur peine dans un dépôt de mendicité. Ce pouvoir en quelque sorte illimité sur la liberté du reclus, est certainement comme principe un vice de cette législation ; mais nous n'avons pas en ce moment à l'examiner à ce point de vue.

Le mendiant étant sequestré au dépôt pour un temps en quelque sorte illimité, il convient de se préoccuper dès son entrée de la durée du séjour qu'il devra y accomplir, tant au point de vue de la répression, qu'à celui des droits de l'humanité et aussi des intérêts de l'administration ; de là l'examen et le contrôle individuels dont les reclus sont l'objet :

En principe, le dépôt étant créé en vue seulement de l'extirpation de la mendicité dans le département, il n'y a pas à se préoccuper de l'amendement du mendiant qui lui est étranger. Cette considération est la base d'un premier classement entre les mendiants ayant leur domicile de secours dans le département, tel qu'il est déterminé par la loi du 24 vendémiaire an II, et ceux qui n'y ont pas encore acquis ce domicile. Ces derniers devront être évacués du dépôt, le plutôt possible dans l'intérêt des finances départementales

qui ne sont tenues à rien à leur égard. Ils sont : ou étrangers à la France, ou français d'autres départements, de là une enquête sur leur véritable origine, qui doit aboutir à un rapatriement, à une expulsion, ou simplement au renvoi sur la limite du département, sous l'escorte de la gendarmerie. L'administration veille à ce que les formalités préalables à ces opérations subissent le moins de retard possible. Toutefois, il est souvent sursis au transférement des récidivistes de cette catégorie. En voici la raison : malgré les écueils et les dangers dont la mendicité est entourée parmi nous, il paraît qu'elle constitue encore une industrie assez lucrative, puisque des individus réintégrés dans leur pays après emprisonnement et internement au Dépôt, n'ont rien de plus pressé que de s'exposer à de nouveaux dangers, et reviennent souvent de l'étranger ou de l'extrémité de la France, pour exploiter la mine féconde que renferme parmi nous, la charité locale plus ou moins bien éclairée. A ceux-là est imposé un séjour plus prolongé au Dépôt à titre de mesure correctionnelle.

Restent les mendiants appartenant au département. Ceux-là, vous l'avez vu, Messieurs, sont les moins nombreux; ils se rangent en deux catégories; la première, la plus nombreuse, se compose des fainéants, des vagabonds qui ne savent pas trouver une vie honorablement gagnée dans les fécondes ressources de nos industries locales; à ceux-là une réclusion plus ou moins prolongée, l'obligation du travail; la perspective de ne sortir qu'après avoir amassé un pécule qui leur permette de rechercher de l'ouvrage à leur sortie. Quelques-uns ont été amendés de la sorte, placés par les soins d'intermédiaires bienfaisants; d'autres à peine sortis sont retombés dans leurs anciennes habitudes, et il en est dont la vie, depuis dix ans, se passe entre le dépôt et l'état de liberté, dont ils ne savent pas utiliser les loisirs.

Restent enfin les mendiants valétudinaires ou âgés

appartenant au département, leur nombre est restreint, et la statistique que nous vous présentons démontre qu'il diminue chaque jour. Nous avons dit, dans la première partie de ce travail, que leur place n'était pas au Dépôt, mais bien dans les établissements hospitaliers du département ; que les efforts de l'administration ont eu constamment pour but de les y faire classer le plustôt possible. Tous ont du reste reçu sous forme de prescriptions médicales, tous les secours et les adoucissements que comportait leur état. Hôtes exceptionnels d'un établissement répressif, ils y ont été l'objet d'un régime exceptionnel.

Vous remarquerez, Messieurs, que dans le résumé que nous venons de faire du mode d'administration du Dépôt de mendicité des Bouches-du-Rhône il n'a pas été question du quartier d'hospitalité, ouvert lors de la création de l'établissement ; c'est que ce quartier n'a jamais fonctionné. Si, lors de l'ouverture et dans la première quinzaine qui a précédé la mise en vigueur de l'arrêté prohibitif de la mendicité, il eut été formulé des demandes d'admission, il était dans l'esprit de la loi de les accepter et d'ouvrir le quartier aux mendiants qui auraient recherché cette réclusion volontaire, mitigée par un réglement plus doux que celui du Dépôt proprement dit.

Ceux qui connaissent les habitudes de la mendicité apprendront sans étonnement qu'il ne s'est présenté aucune demande. Oui, Messieurs, parmi ces hommes qui vivaient d'aumônes publiques, parmi ces mendiants en apparence sans asile et sans pain, auxquels on annonçait qu'un asile était ouvert, et que la mendicité allait être interdite, il ne s'est pas trouvé un individu qui ait voulu échanger sa vie précaire et vagabonde, contre la certitude d'une existence sûre et relativement confortable, achetée au prix de la discipline de l'ordre et du travail. Les plus aisés ont immédiatement émigré et porté chez nos voisins, leur triste mais

lucrative industrie, les autres ont préféré courir les chances de la répression dont les effets allaient se faire bientôt sentir. Ce fait est caractéristique, il peint le mendiant aussi bien et mieux peut être que ce que nous venons de dire sur son compte.

Le quartier d'hospitalité ne s'ouvrant pas pour les mendiants pris pour ainsi dire au dépourvu, n'avait plus de raison d'être du moment où ce que j'appelerai le quart d'heure de grâce était passé ; il n'y avait plus à distinguer que le pauvre véritable et le mendiant de profession; à l'un l'hospice, les mille soins de la charité publique et privée, à l'autre la prison d'abord, le Dépôt correctionnel ensuite.

Le quartier hospitalier fut et demeura de fait supprimé.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conclusion.

Nous venons de vous dire Messieurs, aussi succinctement que possible ce qu'a été et ce qu'est encore l'administration d'un Dépôt répressif, nous vons avons démontré les résultats immenses qu'il a produits ; en d'autre termes nous vous avons fait connaître, le bienfait, et les moyens pratiques qui l'ont procuré. Il nous reste à nous fixer sur deux questions souvent agitées et à déduire leur solution des faits que nous venons de vous exposer.

Tous les dépôts de mendicité ne sont pas administrés comme celui que nous venons de décrire, les uns ont adopté la forme répressive et sont assimilés à des établissements pénitentiaires, les autres peut-être mieux dans la légalité telle quelle découle de notre jurisprudence administrative, ont adopté la forme hospitalière et sont administrés comme des établissements de bienfaisance. Laquelle de ces deux formes convient le mieux à ces établissments ?

Deuxième question : tous les départements ne sont pas placés sous le régime répressif de la mendicité, si comme nous croyons l'avoir démontré ce régime est fécond en bons résultats sociaux, ne convient-il pas, n'est-il pas juste de le généraliser, et alors quel est le moyen d'y parvenir ?

Poser la première question, après ce que nous venons d'entendre c'est à notre sens la résoudre. La mendicité est un délit; les mendiants sont généralement des hommes dangereux, souvent des malfaiteurs. Les dépôts de mendiants doivent être des établissements pénitentiaires et non des hospices, l'erreur administrative où l'on est tombé à ce sujet, nous l'avons dit a frappé de stérilité le décret de 1808 : on a reconnu le principe mais on a reculé devant la conséquence ! nous estimons quand à nous que tant que l'on confondra sur un point quelconque le pauvre et le mendiant on ajournera la solution du problème de l'extinction de la mendicité, et ceci, nous nous croyons en droit de l'affirmer tant pour le fond que pour la forme : pour le fond, passez en revue les 2,000 mendiants dont nous avons analysé l'origine, et vous n'hésiterez pas à leur assigner la classification que nous réclamons pour eux ; pour la forme, considérez la différence si notable de dépenses que comporte le régime pénitentiaire et l'administration hospitalière (dont le savant admistrateur de Wateville, constatait avec tant de justesse les frais exagérés, dans son intéressant rapport général de 1855,) et vous n'hésiterez pas non plus à demander pour les mendiants des établissements moins onéreux que nos hospices et nos asiles.

Cette question se lie naturellemet à la suivante : la généralisation du système répressif de la mendicité, C'est une anomalie véritable que de voir dans un pays tel que le nôtre la mendicité interdite dans un département, alors que dans les autres départements limitrophes, elle s'exerce à

loisir ; bien plus, (le fait du département des Bouches-du-Rhône l'a prouvé), la répression qui s'exerce chez l'un a pour résultat d'augmenter la population des mendiants chez ses voisins. Une telle répartition n'est point équitable, à chacun ses charges, à chacun ses obligations. Une plus grande solidarité doit s'établir entre les divers points du territoire, on cherche aujourd'hui à se débarrasser de la mendicité mais on s'inquiéte peu de la rejeter chez autrui ; ce n'est point à notre avis ainsi que doit procéder une nation organisée comme la France.

La loi de 1838 sur les aliénés, a réalisé d'immenses bienfaits en quelques années, et admirablement équilibré les charges publiques en ce qui touche aux dépenses des aliénés indigents; il nous semble que les principes qu'elle pose peuvent être utilement appliqués à la mendicité. Ces principes sont communs, et à l'organisation régulière des secours légitimement dùs aux indigents réellement incapables de se suffire à eux mêmes, et aux frais de répression de la mendicité publique et professionnelle. En effet : dans une société bien organisée tout homme valide doit se suffire, et tout homme honnête doit trouver le moyen d'éviter, si non la pauvreté, qui est une des conditions de la nature humaine, du moins la mendicité, qui accuse toujours, ou les vices de l'individu ou un défaut d'organisation sociale. L'échelle légale des secours telle que la loi de 1838 la comprend et qu'il faut l'entendre pour la misère véritable, est graduée entre la famille, et les grandes individualités publique : la Commune, le Département, l'Etat, qui tous sont tenus et obligés à ce qu'un individu qui ne peut réellement se suffire ne meure pas de faim. En dehors de l'assistance obligatoire et officielle, s'étend le cercle de la charité privée aussi puissante, souvent plus efficace, qui la complète, allège ses charges, qui doit, dans un but moral et chrétien, tendre

sans cesse à subvenir directement aux besoins du pauvre, et seconder l'action de l'Etat, en s'éfforçant de généraliser dans la plus grande mesure possible, les moyens préventifs : l'emploi de l'épargne, l'association de prévoyance, Quand tout cela existe Messieurs, je ne vois plus de place pour le mendiant, et sa profession est bien réellement un délit. Je vais dire en peu de mots, comment je comprends la répartition des charges publiques qui résultent de sa répression; mais permettez-moi de vous faire remarquer que l'idée de l'organisation des secours et de la répression de la mendicité est loin d'être l'apanage des temps modernes; les principes du décret de 1808 dont on a bien à tort accusé la dureté ne sont pas nouveaux au fond. A plusieurs siècles de distance un autre empereur, avait envisagé sous le même point de vue cette haute question de police sociale, et l'on trouve dans les Capitulaires de CHARLEMAGNE ces dispositions significatives. « Quand aux mendiants qui courent « le pays, nous voulons que chacun de nos fidèles nourisse « *ses pauvres*, soit sur son bénéfice soit dans sa maison et « ne leur permette pas d'aller mendier ailleurs, et si l'on « trouve de tels mendiants qui *ne travaillent pas de leurs* « *mains, que personne ne s'avise de leur rien donner.* »

Obligation de subvenir aux besoins de l'indigent véritable, et par suite *interdiction* de la mendicité; telle est en substance toute cette doctrine dont l'application n'est si difficile que par suite de nombreux mal entendus qui viennent compliquer la question.

Cette application, nous la résumerions sommairement de a manière suivante : chaque département aurait à s'assurer du fonctionnement régulier de tous les secours auxquels le malheureux a des droits incontestables; il aurait à subvenir à l'insuffisance des ressources des communes pauvres qui ne pourraient secourir les mendiants *invalides* et *infirmes* qui y seraient légalement domiciliés, et ne pourraient se

suffire, soit par leur travail, soit par le concours de leur famille. La sérieuse organisation de ce service d'assistance publique remplacerait efficacement l'ouverture du dpéô comme lieu d'asile, qui dans l'économie du décret de 1808, doit précéder de quinze jours la déclaration de répression de la mendicité. Elle ferait cesser cette confusion entre les moyens d'assistance et de châtiment, qui est le vice radical de l'ordre de choses suivi jusqu'à ce jour et l'une des causes principales de la stérilité des efforts tentés depuis soixante ans. Cette organisation terminée, chaque département constituerait immédiatement un lieu de répression destiné à recevoir le mendiant de profession. A défaut de cette création, il traiterait avec l'un des départements les plus voisins qui aurait déjà formé un établissement pénitentiaire suffisant.. Les mendiants, dûment avertis par une mise en demeure publique, seraient exposés, dès lors, à toute la rigueur de la loi. Conduits dans les dépôts à l'expiration de la peine que les tribunaux auraient jugé nécessaire de prononcer contre eux, ils seraient,.comme aujourd'hui, tenus à la disposition de l'administration. Dans les Dépôts, se classeraient toutes les situations; l'indigent infirme, qu'une circonstance malheureuse aurait pu y conduire, serait immédiatement dirigé sur son domicile légal pour y recevoir, suivant le cas, les secours de la famille, de la commune ou du département, on ne le retiendrait qu'en cas de récidive et lorsqu'il serait démontré qu'il a préféré les ressources honteuses de la mendicité, à celles que la charité publique ou privée pouvait lui offrir, il serait, dès lors, assimilé au mendiant valide. Ce dernier serait soumis immédiatement au régime répressif, aux frais du département intéressé avec le concours de la commune du domicile, jusqu'à ce qu'il eut donné des preuves sérieuses d'amendement, en remboursant sur le produit de son travail tout ou partie des dépenses qu'il occasionne, et en amassant un pécule. Le taux de ce pécule pourrait être

fixé par le jugement de condamnation, afin de faire cesser ce qu'il y a d'arbitraire dans la durée indéterminée de la séquestration, telle qu'elle résulte de la législation actuelle.

Ces mesures, généralisées sur tout le territoire de l'Empire, nous paraissent devoir assurer l'extinction complète de la mendicité. Sans entrer dans le détail de leur exécution, nous pensons devoir indiquer un écueil qui pourrait la compromettre : nous pensons qu'on doit éviter avec soin de donner aux travaux des dépôts de mendicité une direction industrielle, et nous parlons par expérience. Nous avons vu à l'œuvre nos deux mille mendiants, prétendus tailleurs, cordonniers, menuisiers, etc., et nous pouvons affirmer, à l'honneur du travail sérieux et intelligent, que nous n'avons pas trouvé parmi eux un *bon ouvrier* dans la véritable acception du mot. Si, par impossible, on eût cherché à donner un état à ces hommes aux longues habitudes oisives et vagabondes, pas un n'eût peut-être réussi, au bout de plusieurs années, à vivre des produits d'une industrie à laquelle on l'eût initié dans de telles conditions. A notre avis, il n'y a qu'un moyen de faire travailler utilement le mendiant, tout en le moralisant, c'est de lui donner une pioche et de l'astreindre aux travaux de l'agriculture. C'est indiquer que les Dépôts de mendicité doivent, à notre sens, pour produire des fruits sérieux, être transformés en pénitenciers agricoles.

Messieurs, nous n'avons voulu, et nous n'avons pu dans cette lecture, déjà bien longue, faire autre chose qu'esquisser quelques idées générales suggérées par l'étude de la mendicité dans notre département. Nous espérons avoir fait comprendre notre pensée : Distinguer avec soin le mendiant de profession du pauvre véritable. Nous avons fait connaître le premier et nous pensons avoir détruit tout préjugé bienveillant à son égard. Nous demandons contre lui une ligue générale une répression efficace ; nous ne voulons pas que,

chassé d'une partie de notre beau pays, il trouve asile dans une autre. Mais, après l'avoir frappé comme il le mérite, amendé s'il est possible il nous sera doux de songer à adoucir le sort du pauvre véritable. Le Christ, notre Maître, consacrant à la fois et l'infirmité de l'espèce humaine et la perpétuité de la charité, a dit : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous*, et nous savons que si nous pouvons extirper la mendicité, nous ne pouvons que soulager la misère; mais nous savons aussi que, si l'abîme du paupérisme est profond, les ressources de la charité sont immenses. qu'elles sont le trésor précieux auquel le chrétien peut puiser sous mille formes différentes. Refusons au mendiant une aumône importune, mais sachons la faire parvenir au pauvre véritable. Le sou jeté au coin d'une borne, abaisse celui qui le donne et celui qui le reçoit, l'obole portée dans la mansarde, honore l'un et l'autre, en les rapprochant par les liens sacrés de la grande fraternité chrétienne.

Tableaux Statistiques.

N° 1. Entrées.

Années	Hommes	Femmes	Totaux
1850	140	18	158
1851	224	16	240
1852	171	10	181
1853	210	25	235
1854	215	39	254
1855	165	24	189
1856	133	18	151
1857	177	30	207
1858	254	36	290
1859	180	15	195
Totaux....	1869	231	2100

N° 2. Journées de Présence.

Mendiants.	en 1850	en 1851	en 1852	en 1853	en 1854	en 1855	en 1856	en 1857	en 1858	en 1859	Totaux.
Hommes.	9185	22341	17341	18280	11464	13102	9888	12315	17789	16892	148597
Femmes.	1366	2862	2039	3642	3552	2785	2781	1965	3073	1702	25767
Totaux..	10551	23203	19380	21922	15016	15887	12669	14230	20862	18594	174364

N° 3. Répartition d'après l'âge.

AGE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Reclus âgés de 60 ans et au dessus.	29	57	32	56	56	30	24	39	48	20	374
Id. de 21 à 60. .	118	184	138	163	178	134	112	155	210	159	1554
Id au dessous de 21	11	19	11	16	20	25	15	13	32	16	178
Totaux.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 4. Répartition d'après l'état physique à l'entrée.

ÉTAT PHYSIQUE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Mendiants entrés totalement infirmes.	20	44	15	37	45	36	25	37	41	26	326
Mendiants atteints d'infirmités partielles n'excluant pas la possibilité de travailler.	31	92	45	69	83	51	39	48	46	33	537
Mendiants parfaitement sains	107	104	121	129	126	102	87	122	203	136	1237
Totaux.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 5. Répartition d'après la position judiciaire.

POSITION JUDICIAIRE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Repris de justice.	28	69	39	132	67	56	45	67	105	82	690
Individus en surveil. — Par jugemt antérieur.	8	24	24	23	12	10	5	14	7	5	132
Individus en surveil. — Par suite du jugt qui a prononcé l'envoi au dépôt.	4	11	9	7	8	14	14	6	14	2	82
Antécédants inconnus.	118	136	109	73	167	109	94	120	164	106	1196
Totaux.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

Etat n° 6. Répartition d'après la nationalité.

NATIONALITÉ DES MENDIANTS	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	TOTAUX.
Français.	132	191	153	184	203	154	113	153	210	150	1642
Piémontais.	16	32	19	36	38	33	25	40	61	34	332
Allemands.	4	9	5	5	3	2	8	6	3	6	51
Autres Nations . , ...	6	8	4	10	10	3	5	8	16	5	75
Totaux.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 6 bis. Répartition d'après l'origine.

ORIGINE DES MENDIANTS.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Français des Bouches-du-Rhône.	37	41	18	33	32	23	21	24	38	27	294
Id. d'autres départements.	95	150	135	151	171	128	92	129	172	123	1316
Etrangers	26	49	28	51	51	38	38	54	80	45	460
Totaux.	158	240	181	235	254	189	151	207	290	195	2100

N° 7. Etat général des Sorties.

Mendiants.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1850	Totaux
Hommes.	80	217	195	220	195	184	140	167	237	192	1827
Femmes.	13	16	8	22	40	26	25	24	35	15	224
Totaux.	93	233	203	242	235	210	165	191	272	207	2051

N° 8. Etat présentant les motifs des

MOTIFS DES SORTIES.	MENDIANTS ORIGINAIRES DES BOUCHES-DU-RHONE.										
	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Rapatriés ou expulsés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Placés, réclamés ou renvoyés dans leurs communes	9	11	13	17	4	7	7	3	4	4	79
Sortis sans conditions	1	6	4	19	13	16	15	17	21	24	136
Aliénés placés dans les asiles	3	3	1	4	2	2	2	1	2	»	20
Evadés.	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
Décédés . . . . . . , ...	»	6	7	12	5	4	4	1	3	2	44
Totaux.	13	26	25	52	25	29	28	22	31	30	281

…ties et leur répartition d'après l'origine.

	Mendiants originaires d'autres départements.									Mendiants étrangers.											Total
[illegible]	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.	général.
[illegible]	128	130	150	126	70	89	133	127	1127	11	29	26	32	29	25	29	46	60	37	324	1451
[illegible]	5	6	1	12	13	6	13	5	79	7	9	5	9	10	6	6	5	11	1	69	22
6	2	1	1	2	4	11	16	»	72	2	2	2	3	9	4	9	7	4	6	48	256
4	»	»	1	1	2	1	1	»	7	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	2	2
»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	[illegible]
3	1	4	6	1	3	3	2	1	24	»	1	1	4	3	4	»	1	1	»	15	8
48	136	142	159	142	92	140	165	133	1341	20	42	34	48	51	39	45	59	76	44	459	205

Nº 9. ***Age des décédés.***

De 21 à 30 ans		4
De 31 à 40 »		4
De 41 à 50 »		14
De 51 à 60 »		23
De 61 à 70 »		26
De 71 à 80 »		8
De 81 à 90 »		4
	Total.	83

Nº 10. ***Récidives.***

1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	TOTAL
4	16	15	35	31	22	26	44	50	40	283

Nº 11. ***Mouvement général.***

ORIGINE DES MENDIANTS.	ENTRÉES.			SORTIES.			RESTANT AU 31 DÉCEMBRE 18		
	hommes.	femmes.	Total.	hommes.	femmes.	Total.	hommes.	femmes.	To
Ayant domicile de secours dans les Bes-du-Rhône. . .	372	95	467	349	91	440	23	4	[illegible]
Appartenant à d'autres départements	1155	79	1234	1118	78	1226	17	1	[illegible]
Etrangers.	342	57	399	330	55	385	2	2	
Totaux	1869	231	2100	1827	224	2051	42	7	[illegible]

Nº 12. ***Dépenses du Dépôt.***

EXERCICES.	DÉPENSE TOTALE francs.	cent.
1850	46,300	92 (1)
1851	28,545	90
1852	25.887	62
1853	28,935	90
1854	24,192	72
1855 . . . . ,	26,871	60
1856	22,124	54
1857	23,246	81
1858	25,134	42
1859	23,754	02

(1) Frais de premier établissement compris.

SECONDE PARTIE.

TABLETTES STATISTIQUES. — STATISTIQUE UNIVERSELLE.

Mouvement de la population en France depuis le commencement du XIX[e] siècle jusqu'en 1856, par M. le Marquis DE BAUSSET-ROQUEFORT, *membre correspondant de la Société de statisque de Marseille.*

Objet et Plan de cette Étude.

Le mouvement de la population est un des faits sociaux dont l'observation est la plus instructive et la plus utile; Dans tous les temps, les gouvernements organisés ont du connaitre le chiffre de leur population par âge, par sexe, par contrée, ainsi que la proportion successive de son accroissement.

Le plus ancien livre du monde nous a transmis les dénombrements des familles des patriarches; MOÏSE fit deux dénombrements du peuple Juif : le premier, après la sortie d'Egypte (1490 ans avant l'ère chrétienne), le second avant la conquête de la terre promise (1).

Les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Celtes, etc., etc. eurent leurs recensements (2).

En France, les roles de capitation et le dénombrement des feux de chaque commune servirent pendant longtemps au réglement de l'impôt.

Sous LOUIS XIV, le Maréchal de VAUBAN fit recueillir tous

(1) Biblia Sacra. liber numerum. C.I. n. 1 et seq.-C.III. n. 15 et seq.- C. XXVI n. 2. et seq.- C. XXXI— evangelium sec. Lucam C. II. v. 1 et seq.

(2) HERODOTE hist. liv. II. C.117.—CÉSAR, guerre des Gaules liv. I. — FLORUS liv. I. C. 6. — TACITE annal. I. II. C. II — Cod. THEODOSIEN — JUSTINIEN — ULPIEN Liv. L. t. XV. leg. 2. 3. 4. DIGEST. etc. PLUTARQUE, C. XXVIII t. 2 p. 583. édit. de réisk.— DUREAU de la MALLE, économie politique des Romains t. 1. p. 195 166—200, etc, etc.

les renseignements propres à faire connaître exactement la population de chaque province.

La progression ascendante du nombre des habitants, constatée tous les cinq ans par les recensements officiels, montre le développement des forces viriles et des besoins généraux. Cette notion permet de prévoir quelles sont les quantités de denrées indispensables à la subsistance; elle devient un élément essentiel de la repartition des charges publiques; elle donne la mesure des ressources et de la puissance de la nation; elle est également nécessaire à l'administration publique, à l'histoire du pays, à la science économique.

Les mariages et les naissances offrent des indications intéressantes sur la fécondité humaine.

L'étude attentive de l'augmentation ou de la diminution des naissances et des décès met sur la voie des causes climatériques, hygiéniques, morales, économiques, politiques, sociales qui, dans les zones diverses, dans les contrées agricoles, dans les centres industriels, dans les grandes aglomérations, dans les années d'abondance, dans les disettes, dans les temps calmes, dans les révolutions, pendant la paix, durant la guerre, etc, développent ou ralentissent les naissances et les décès, déterminent l'immigration ou l'émigration.

La distinction des naissances légitimes et naturelles fournit un indice du dégré de moralité. Cet indice devient plus complet par le rapprochement des chiffres annuels des abandons de nouveaux nés et des crimes, notamment des attentats aux mœurs et de tous les actes consommés par l'abus de la position, de l'autorité, de la force, du vice, contre l'innocence sans défiance et la faiblesse sans défense.

Après quelques indications très succinctes sur la distribution de la population par superficie et par circonscriptions administratives; sur sa division par origine, par culte, par

état civil et par profession, nous nous attacherons, avec un soin particulier, à rechercher les causes et à constater l'importance de la progression de la population en France depuis le commencement du XIXe siècle ; du ralentissement de la population pendant les deux périodes quinquennales 1846 à 1855 ; du déplacement des habitants d'un lieu à un autre et de l'abandon de l'agriculture pour les travaux plus lucratifs ; de la progression ascendante des naissances illégitimes, des morts-nés, des abandons d'enfants nouveaux-nés, des crimes contre les personnes. Les décès nous donneront les termes exacts de la durée moyenne de la vie humaine.

CHAPITRE Ier.

POPULATION DE LA FRANCE.

§ Ier *Distribution de la population par superficie, par département, par arrondissement et par commune.*

Les circonscriptions administratives ont été déterminées par les intérêts généraux, locaux et particuliers qui ne permettaient ni la division uniforme du territoire, ni la répartition proportionnelle de la population par superficie.

La surface totale de la France est de 52, 768,600 hectares 47 c., soit 26,714 lieues carrées 221 millièmes (statistique de la population T. I. page 94.) Le dernier recensement (de 1856) constate une population de 36,039,364 habitants, ce qui assigne en moyenne : 1° à chacun des 86 départements une superficie de 613.588 hectares (310 lieues carrées 623 millièmes) et 419,062 habitants ; 2° à chacun des 365 arrondissements, 144,571 hectares (73 lieues carrées 188 millièmes) et 98,737 habitants ; 3° à chacune des 36,835 communes, 1,432 hectares (0,lieues carrées 725 millièmes) et 978 habitants ; 4° à la France entière 1,349 habitants par

lieue carrée. Ces moyennes sont dépassées de beaucoup dans un certain nombre de départements, d'arrondissements et de communes, tandis que dans le plus grand nombre la superficie et la population sont fort au dessous; ainsi, l'étendue du département de la Gironde est de 975,100 hectares et celle du département de la Seine de 47,548 hectares seulement. L'arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes) n'a pas moins de 512,529 *hectares*, celui de Paris n'en contient que 3,424. La population de la Seine est de 71,351 habitants par lieue carrée, celle des Basses-Alpes de 438 habitants sur une même étendue. Dans l'arrondissement de Paris on compte 680,780 habitants et dans celui de Mont-de-Marsan 140 par lieue carrée.

34,156 communes avaient, en 1851, de 100 à 2,000 habitants, en moyenne 651 habitants par commune, ensemble 22,232,766 habitants, à peu-près les deux tiers de la population totale. 433 communes n'avaient pas 100 habitants. Le nombre des communes au dessus de 2,000 âmes n'était que de 2,679 dont dix seulement réunissaient plus de 50,000 habitants, ces dix dernières n'ayant ensemble, y compris Paris, que 1,916,068 habitants.

Les tableaux ci-après rendront plus sensible ce que nous venons d'énoncer, ils présentent pour les années 1801 et 1856 :

L'étendue et la population des départements, des arrondissements et des communes;

La population des dix départements les plus étendus et des dix départements les moins étendus;

La population et l'étendue des dix départements les plus peuplés et des dix départements les moins peuplés;

La population des dix départements les plus peuplés et des dix départements les moins peuplés relativement à leur étendue.

TABLEAU N° 1. *Division de la population de la France par superficie, par département, par arrondissement et par commune.*

DÉSIGNATION des LIEUX.	ÉTENDUE TERRITORIALE en hectares.	ÉTENDUE TERRITORIALE en lieues carrées.	POPULATION en 1801	POPULATION en 1856	NOMBRE D'HABITANTS par lieue carrée. en 1801	NOMBRE D'HABITANTS par lieue carrée. en 1856
France entière.	52,768,600	26,713. 634	27,349,003	36,039,364	1,024	1,349
Moyenne par chacun des 86 dépar^ts	613,588	310. 623	318,014	419,062	1,024	1,349
Moyenne par chacun des 365 arrond^ts	144,571	73. 188	61,230	98,738	1,024	1,349
Moyenne par chacune des 36,836 communes	1,432	0. 725	742	978	1,024	1,349

TABLEAU N° 2. *Départements les plus étendus.*

Gironde	975,400	493. 638	502,723	640,757	1,018	1,298
Dordogne	945,275	463. 355	409,475	504,654	884	1,089
Landes	945,139	462. 287	224,272	309,832	484	694
Aveyron.	887,873	449. 481	326,430	393,890	727	876
Indre.	881,851	448. 723	205,628	273,479	589	787
Corse.	874,745	442. 831	163,896	240,183	370	542
Saône-et-Loire.	856,472	438. 583	452,673	575,048	1,043	1,296
Côte-d'Or	856,445	433. 570	340,500	385,131	784	888
Isère	829,034	449. 690	435,888	576,637	1,038	1,373
Marne	847,037	443. 619	304,654	372,050	736	899

TABLEAU N° 3. *Départements les moins étendus,*

DÉSIGNATION des LIEUX.	ÉTENDUE TERRITORIALE		POPULATION		NOMBRE D'HABITANTS par lieue carrée.	
	hectares.	en lieues carrées.	en 1801	en 1856	en 1801	en 1856
Seine	47,548	24. 070	631,585	1,727,419	26,316	71,351
Rhône	279,081	141. 281	299,390	625,991	2,123	4,430
Vaucluse	347,377	175. 849	191,421	268,994	1,088	1,529
Tarn-et-Garonne	366,976	185. 772	230,511	234,782	1,239	1,263
Rhin (Haut)	406,032	205. 547	303,773	499,440	1,474	2,429
Pyrénées-Orientales	411,623	208. 380	110,732	183,056	532	878
Pyrénées (Hautes)	452,790	229. 223	174,741	215,856	763	1,072
Ariège	454,808	230. 244	196,454	251,318	854	1,091
Rhin (Bas)	464,781	235. 292	450,238	563,855	1,916	2,396
Loire	498,560	252. 392	229,773	300,991	912	1,192

TABLEAU N° 4. Départements ayant la population numérique la plus forte.

Seine	47,548	24. 070	631,585	1,727,419	26,316	71,351
Nord	567,863	287. 475	765,001	1,212,353	2,565	1,217
Seine-Inférieure	602,912	305. 222	609,843	769.450	1,999	2,520
Pas-de-Calais	665,645	331. 910	505,615	712,846	1,323	2,147
Gironde	975,100	493. 638	502,723	640,757	1,018	1,298
Côtes-du-Nord	672,096	340. 247	504,303	621,578	1,483	1,826
Manche	593,776	300. 593	530,631	595,202	1,763	1,982
Puy-de-Dôme	797,238	403. 596	507,128	590,062	1,255	1,462
Ille-et-Vilaine	668,697	338. 522	488,846	580,898	1,442	1,715
Somme	616,287	310. 972	459,453	566,612	1,477	1,822

TABLEAU N° 5. Départements dont la population numérique est la plus faible.

Alpes (Hautes)	553,264	280. 090	112,500	129,556	402	461
Lozère	514,795	260. 608	126,503	140,819	485	540
Alpes (Basses)	682,643	345. 582	133,966	149,670	387	433
Pyrénées (Orientales)	411,623	208. 380	110,732	183,056	532	878
Corse	874,745	442. 831	163,896	240,183	370	542
Pyrénées (Hautes)	452,790	229. 223	174,741	245,856	763	1,072
Loir-et-Cher	625,974	316. 588	209,957	264.043	662	833
Ariège	854,808	230. 244	196,454	251,318	854	1,091
Vaucluse	347,277	175. 849	191,421	268,994	1,088	1,529
Indre	668,851	348. 723	205,628	273,479	589	787

N° 8. *Etat présentant les motifs des*

MOTIFS DES SORTIES.	MENDIANTS ORIGINAIRES DES BOUCHES-DU-RHONE.										
	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux
Rapatriés ou expulsés.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Placés, réclamés ou renvoyés dans leurs communes	9	11	13	17	4	7	7	3	4	4	79
Sortis sans conditions	1	6	4	19	13	16	15	17	21	24	136
Aliénés placés dans les asiles	3	3	1	4	2	2	2	1	2	»	20
Evadès.	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	2
Décédés	»	6	7	12	5	4	4	1	3	2	44
Totaux.	13	26	25	52	25	29	28	22	31	30	281

sorties et leur répartition d'après l'origine.

Mendiants originaires d'autres départemements.										Mendiants étrangers.											Total
1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.	1850	1851	1852	1853	1854	1855	1856	1857	1858	1859	Totaux.	général.
128	128	130	150	126	70	89	133	127	1127	11	29	26	32	29	25	29	16	60	37	321	1451
10	5	6	1	12	13	6	13	5	79	7	9	5	9	10	6	6	5	11	1	69	21
6	2	1	1	2	4	11	16	»	72	2	2	2	3	9	4	9	7	4	6	48	256
1	»	»	1	1	2	1	1	»	7	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	2	2
»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	:
3	1	4	6	1	3	3	2	1	24	»	1	1	4	3	4	»	1	1	»	15	8
148	136	142	159	142	92	110	165	133	1311	20	43	34	48	51	39	45	59	76	44	459	205

CHAPITRE II.

Mouvement de la population en France depuis le commencement du XIXe siècle.

Pour mettre en évidence le mouvement de la population, nous rapprocherons dans un même tableau les chiffres de la population, des naissances, des décès, des mariages par année et par périodes de cinq, de vingt-cinq et de cinquante-cinq ans, avec les moyennes annuelles de chaque période.

Nous distinguerons l'accroissement provenant de l'excédant des naissances sur les décès, ou de l'excédant de l'immigration sur l'émigration à chacune des périodes, comparativement soit à la période précédente, soit à l'année 1801. Nous indiquerons aussi la proportion de l'accroissement successif aux mêmes époques.

La date de la progression ascendante des naissances et de la population indiquera toujours les années prospères; l'augmentation des décès et le ralentissement de la population signaleront les temps calamiteux. Cet enseignement constant explique naturellement le mouvement de la population; il réfute la théorie anti-morale et anti-sociale du règlement des naissances dans le mariage qu'on voudrait ériger en prévoyance inspirée par le bien être.

Dans le cours de cette étude, nous reconnaîtrons que le degré de la misère est le régulateur des abandons d'enfants nouveaux-nés et que son influence se retrouve, plus ou moins directement, dans la plupart des accidents et des crimes, même dans ceux qui sont déterminés par des causes particulières.

Tous nos calculs comparatifs reposent sur les documents officiels publiés depuis 1836. Nous avons considéré les

dénombrements effectués successivement depuis le commencement du XIX[e] siècle comme offrant toute l'exactitude possible. Après avoir pesé mûrement les raisons produites pour démontrer l'imperfection des recensements antérieurs à 1836, nous sommes restés convaincus que ces imperfections, lors même qu'elles existeraient, n'affecteraient pas sensiblement le chiffre total de la population constaté par chaque dénombrement. Les variations les plus prononcées, à certaines époques, bien loin d'infirmer à nos yeux l'exactitude des dénombrements, nous paraissent, au contraire, justifiées par les circonstances politiques, sociales, prospères, ou calamiteuses, des temps où elles se sont produites. (1)

(1) On a contesté l'exactitude des dénombrements de 1801 et de 1806, principalement à cause de l'accroissement exceptionnel de population que présente le second. Ce résultat nous paraît, au contraire, mériter toute confiance, car, en 1800, la révolution, l'émigration, la guerre civile et la guerre étrangère avaient diminué considérablement la population, tandis qu'en 1806 le retour de l'ordre et le rapatriement durent relever son chiffre bien au dessus de l'excédant des naissances sur les décès.

Il n'existe aucun dénombrement de 1806 à 1820, ce qui ne permet pas de distinguer avec certitude le mouvement de la population appartenant aux années de guerre 1806 à 1814, de celui afférant aux années de paix 1815 à 1820.

L'exposé de la situation de l'Empire a fourni l'évaluation approximative de la population en 1811 : ce document constate un déficit qu'on peut supposer beaucoup plus grand.

L'allégation que le recensement de 1826 aurait été dressé à l'aide du calcul de l'excédant des naissances sur les décès est démentie par l'accroissement provenant de l'immigration, outre l'excédant des naissanses.

L'application du principe du domicile, jusqu'en 1836, et du principe de la résidence depuis 1841 n'a pu modifier notablement le chiffre total de la population.

Le recensement de 1851 a donné, pour la première fois, la division de la population par âge, par profession, par nationalité, par culte, comme en Angleterre, en Belgique et dans d'autres états. En 1856, on a éliminé provisoirement les enquêtes sur le culte, sur la nationalité, sur les infirmités extérieures qui avaient donné lieu à des refus et à des réclamations.

TABLEAU n° 8. ***Mouvement de la population, en Franc*** *de vingt-cinq et de cinquante ans*

Années.	POPULATION d'après les recensements.	NAISSANCES par année.	NAISSANCES par périodes.	DÉCÈS par année.	DÉCÈS par périodes.	A… Par l'excès d… naissances sur les déc…
	habitants					
1801	27,349,003	903,688		761,813		
1802	»	918,703		772,058		
1803	»	949,020	4,564,329	881,892	4,446,933	444,396
1804	»	907,305		897,734		(1)
1805	»	912,613		838,436		
Moyennes ann.	»	»	912,265. 8	»	829,386. 6	82,879.
1806	(1) 29,407,425	946,179		781,827		
1807	»	925,117		803,174		
1808	»	912,840	4,619,326	773,773	3,837,711	781,615
1809	»	933,391		748,655		(2)
1810	»	931,799		730,282		
Moyennes ann.	»	»	923,865. 2	»	767,542. 2	156,323
1811	(2) 29,092,734	926,904		766,275		
1812	»	883,945		769,531		
1813	»	895,580	4,653,652	774,926	3,946,661	706,991
1814	»	994,082		872,980		(3)
1815	»	953,141	(5)	762,949		
Moyennes ann.	»	»	930,730. 4	»	789,332. 2	141,398.
1816	(3) 0	968,934		723,699		
1817	»	944,475		750,633		(3)
1818	»	944,577	4,775,534	755,547	3,785,175	990,359
1819	»	987,567	(5)	785,996		
1820	»	959,981		769 300		
Moyennes ann.	»	»	955,406, 8	»	757,035	198,071.
1821	(3) 30,461,875	965,364		744,302		
1822	»	972,632		777,637		
1823	»	963,327	4,858,983	743,467	3,826,048	1,032,965
1824	»	984,158	(5)	764,138		(4)
1825	»	973,502		800,074		
Moyennes ann,	»	»	971,796. 6	»	765,203. 6	206,593
1826	(4) 31,858,937	»	»	»		
1801 à 1825	»	»	23,468,824	»	19,542,498	3,926,326
Moyennes ann.	29,573,995	»	938,753	»	781,700	157,053

…1801 à 1855, par année, par périodes de cinq, … l'accroissement successif et total.

…ENT DE LA POPULATION MODIFIÉ … l'immigration.	par l'émigration.	Accroissement réel Total.	Proportion de l'accroissement d'un récens. à l'autre. Sur le recensement précédent.	Sur la population de 1801.	MARIAGES par année.	par périodes.
			pour	0/0	198,516	
			6. 43	6. 43	202,911	
…,344,026	»	1,758,422			206,149	1,082,682
(1)		(1)			207,023	
					268,083	
…8,805. 2	»	351,684. 4	1. 286	»	»	216,536. 4
					209,854	
					213,240	
»	»	»	»	»	220,933	1,144,934
					267,964	
					232,943	
»	»	»	»	»	»	228,986. 8
					203,731	
					222,564	
»	»	»	»	»	387,186	1,252,546
					193,020	
					246,045	(5)
»	»	»	»	»	»	250,509. 2
					219,247	
					205,877	(5)
»	1,124,515	1,354,450	4. 65	4. 95	213,343	1,092,728
	(3)	(3)			215,258	
					209,003	
»	74,967. 66	90,296. 6	0. 31	»	»	218,545. 6
					222,694	
					235,805	
364,097	»	1,397,062	4. 586	5. 10	261,806	1,201,480
		(4)			237,773	(5)
					243,402	
72,819. 4	»	279,412. 4	0. 917	»	»	240,296
…,708,123	1,124,515	4,509,934		16. 48	»	5,774,370
…68,325	44,980	180,398		0. 66	»	230,974. 8

Suite du Tableau du mouvement de la population en France, de **1801 à 1[illegible]**

ANNÉES.	POPULATION d'après les Recensements.	NAISSANCES par année.	NAISSANCES par périodes.	DÉCÈS par année.	DÉCÈS par périodes.	AC[illegible] par l'e[illegible] naissan[illegible] sur les dé[illegible]
1826	31,858,937	992,266		837,610		
1827		980,135		791,565		
1828		976,949	4,882,820	837,516	4,077,715	805,105
1829		965,470		802,624		(6)
1830		968,000		808,400		
Moyennes ann.		»	976,564	»	815,543	161,021
1831	(6) 32,569,223	986,843		800,430		
1832		937,434		933,800		
1833		970,178	4,874,778	812,478	4,281,149	593,629
1834		986,490		918.028		(7)
1835		993,833		816,413		
Moyennes ann.		»	974,955 6	»	856,229 8	118,725
1836	(7) 33,540,910	979,746		747,668		
1837		943,741		853,071		
1838		963,099	4,797,162	817,504	3,999,088	798,074
1839		958,189		771,859		(8)
1840		952,387		808,989		
Moyennes ann.		»	959,432 4	»	779,817 6	159,614
1841	(8) 34,230.178	976,753		794,908		
1842		982,990		825,938		
1843		978,396	4,880,150	799,008	3,929,865	950,285
1844		959,484		768,026		(9)
1845		982,527		741,985		
Moyennes ann.		»	976,030	»	785,973	190,057
1846	(9) 35,401,761	965,866		820,918		
1847		901,861		849,054		
1848		940,156	4,747,971	836,693	4,241,746	506,225
1849		985,848		973,471		(10)
1850		954,240		761,610		
Moyennes ann.		»	949,594 2	»	848,349 2	101.245
1851	(10) 35,783,170	971,274		837,073		
1852		964,959		811,695		
1853		936,967	4,699,624	795,606	4.373,986	325,638
1854		924,091		992,779		(11)
1855		902,336		936,833		
Moyennes ann.		»	939,924 8	»	874,797 2	65,127
1856 (11)	36,039,364	»	»	»	»	»
1826 à 1850	»	»	24,182,881	»	20,529,563	3,653,318
Moyennes ann.	33,897,363	»	967,315	»	821,182	146,132
1801 à 1855	»	»	52,351,329	»	44,446,047	7,905,281
Moyennes ann.	32,342,234	«	951,842 31	»	808,110	143,732

r année, par périodes de 5, 25 et 55 ans, avec l'accrois. successif et total.

…EMENT DE LA POPULATION.			Proportion de l'accroissement d'un recensement à l'autre.		MARIAGES	
MODIFIÉ						
par l'immi-gration.	par l'émi-gration.	accroisse-ment réel Total	Sur le recensement précédent.	Sur la population de 1801.	par année.	par périodes.
					247,435	
					255,929	
»	94,819	740,286	2. 23	2. 60	246,446	1,270,823
	(6)	(6)			250,614	
					270,399	
»	18,963	142,057	0. 446	»	»	254,164 6
					245,651	
					242,469	
378, 053	»	971,687	2. 98	3. 55	263,553	1,298,401
(7)		(7)			271,220	
					275,508	
75,644. 6	»	494,337 4	0. 596	»	»	259,680 2
					274,445	
					266,843	
»	108,806	689,263	2. 05	2. 55	273,329	1,364,829
	(8)	(8)			267,174	
					283,338	
»	21,761 2	437,863 6	0. 41	»	»	272,965 8
					282,370	
					280,584	
221,298	»	1,171,583	3. 42	4. 29	285,463	1,411,437
(9)		(9)			279,782	
					283,238	
44,259 6	»	334,316	0. 684	»	»	282.287 4
					268,307	
					249,625	
»	124,816	381,409	1. 08	1. 40	293,552	1,388,067
	(10)	(10)			278,903	
					297,700	
»	24,963	72,281	0. 216	»	»	277.617 4
					286,984	
					281,360	
»	69,444	256,194	0. 716	0. 936	280,609	1,403,705
	(11)	(11)			270,906	
					283,846	
»	13,888 8	51.238 8	0, 143	»	»	280,744
»	»	»	»	»	»	»
…9,356	328,441	3.924,233	»	11, 39	»	6,733.577
…23,974	13,138	156,969	»	31, 77	»	269,343
…07,479—	1,522,400	8,690,364	»	0, 577	»	13,914,652
+785,079	»					
…1,954 -	27,680	458,006 56	»	»	«	252,939
+14,274	»					

OBSERVATIONS SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION.

(1) La consolidation de l'ordre public, de 1801 à 1805, ramenait dans leur patrie 1,344,026 français; l'excès de 414,396 naissances sur les décès portait l'accroissement total de la population, durant ces cinq années, à 1,758,422 habitants. C'est l'augmentation la plus forte qui ait eu lieu.

(2) Aucun dénombrement en 1810; cependant les documents officiels indiquent, à cette époque, 29,092,734 habitants, ce qui accuse une diminution de 14,691 habitants, comparativement à la population recensée cinq ans auparavant, malgré l'excès de 781,615 naissances, élevant le déficit, par l'émigration, à 796,306 habitants. Une telle émigration n'est pas probable dans les circonstances politiques où l'on se trouvait; il faut croire que les décès des militaires n'auront pas été constatés exactement et que l'exécution des articles 96, 97, 98 du Code Napoléon, dont la promulgation était récente, aura été négligée; alors, au lieu d'avoir un excès de naissances on trouverait un excés de 14,691 décès.

(3) L'administration n'a publié aucun renseignement sur le chiffre de la population en 1816. La continuation de la guerre, jusqu'en 1814 et la double invasion du territoire, en 1814 et 1815, durent, incontestablement, affècter le mouvement de la population plus sensiblement encore qu'en 1811; il est donc rationnel de supposer qu'en 1816 la population était plus faible qu'en 1811 et que tout l'accroissement constaté par le dénombrement de 1821 provenait de la période 1816 à 1820.

La comparaison des dénombrements de 1806 et de 1821 présente les résultats de dix années de guerre et de cinq années de paix; l'excès des naissances sur les décès serait de 2,478,965 et l'accroissement de la population n'étant que de 1,354,450, il y aurait eu émigration de 1,124,515 habitants, ce qui est inadmissible.

Nous avons rapporté les chiffres des naissances et des décès tels qu'ils sont dans les statistiques officielles; mais nous croyons qu'il faut compter, de 1806 à 1815, un excès de décès et que toute l'augmentation trouvée en 1821 provient d'un excès de 990,350 naissances et d'un rapatriement de 364,094 Français pendant les années de

paix 1816 à 1820. Cette opinion est corroborée par les résultats presque semblables réalisés durant la période suivante 1821 à 1825, dans les mêmes conditions de paix.

(4) Le recensement de 1826 constate un accroissement de population de 1,397,062 habitants, provenant de l'excès de 1,032,965 naissances et de 364,097 immigrations.

(5) Généralement l'augmentation du nombre des mariages accroit, dès l'année suivante, celui des naissances; toutefois, quoique les mariages aient diminué après la guerre, la prospérité de la paix a suffi pour élever considérablement le chiffre des naissances.

(6) La période 1826 à 1830, troublée par l'agitation qui précède les révolutions, voit diminuer l'excès des naissances, par l'accroissement de 251,697 décès; l'immigration fait place à l'émigration de 94,819 habitants et, malgré l'accroissement de la population pendant les dix années précédentes, le dénombrement de 1831 n'offre qu'une augmentation de 710,286 habitants, à peu près la moitié de celle constatée cinq ans auparavant.

(7) Le malaise résultant de la révolution de 1830, le choléra, les troubles politiques accroissent la misère; l'excès des naissances descend; les décès augmentent; cependant l'immigration de 378,058 habitants. que la révolution de 1830 avait sans doute éloignés, porte l'accroissement de la population à 971,687 habitants.

(8) De 1836 à 1840 l'excès des naissances remonte lentement, l'accroissement de la population reste au dessous de l'excès des naissances indiquant une émigration de 108,806 habitants.

(9) L'apogée du règne de Louis Philippe se place de 1841 à 1845 : les naissances augmentent, les décès diminuent, l'immigration se reproduit, l'accroissement de la population atteint le chiffre de 1,171,583. Cette époque rappelle celle, bien plus prospère encore, de 1826 qui précédait aussi une révolution et qui avec une population plus faible de plusieurs millions fournissait un accroissement de 1,397 mille habitants.

(10) Tous les signes de prospérité disparaissent bientôt devant les fléaux qui se succèdent sans interruption : inondations en 1846, disette et crise industrielle en 1847, révolution en 1848, choléra en 1849, socialisme menaçant, craintes pour le présent et pour l'avenir... Cette

période présente 132,179 naissances de moins et 311,881 décès de plus que la précédente; l'excès des naissances descend plus bas qu'on ne l'avait vu depuis 45 ans ; l'émigration s'élève à 124,816 habitants. L'accroissement de la population n'avait jamais été aussi faible en temps de paix.

(11) Les causes du ralentissement de la population se multiplient: continuation de l'inquiétude générale jusqu'à la reconstitution d'une autorité puissante contre les doctrines subversives, maladie de la vigne et des pommes de terre, insuffisance des récoltes de céréales, nouvelles épidémies du choléra et d'autres maladies soit en France, soit dans les armées de terre et de mer, guerre étrangère, inondations, misère conséquence inévitable de tant de calamités. En 1854 et 1855, les décès surpassent les naissances, ce qui réduit l'excès des naissances de la période quinquennale, 1851 à 1855, au chiffre de 325,638. L'accroissement de la population, durant la même période, n'étant que de 256,194 habitants, il faudrait supposer une émigration de 69,444 habitants, qu'aucun évènement n'a pu provoquer. Mais, en déhors de la population recensée, il y avait en Crimée 165,428 militaires, sans compter les marins des deux escadres de la mer Noire et de la mer Baltique, ce qui porte la population à 36,204,792 habitants et son accroissement à 421,622 habitants, alors, au lieu du déficit attribué à l'émigration, on trouve un excès de 95,984 habitants provenant d'une immigration qui à sa raison probable dans le retour de l'ordre et le raffermissement de l'autorité.

Le nombre annuel des mariages offre quelquefois les variations les plus prononcées; ces variations sont toujours déterminées par les circonstances qui modifient sensiblement l'état social, par le prix des denrées indispensables à la subsistance, ou par les conditions hygiéniques du pays.

Au commencement du siècle actuel, on ne comptait pas 200,000 mariages ; en 1805, le rapatriement d'un grand nombre de Français élevait leur chiffre à 268,083. Les mariages précoces contractés en vue d'éluder la loi de la conscription, portèrent leur nombre, en 1813, à 387,186 ; l'année suivante, la paix les réduisait de plus de moitié (à 193,020).

Depuis cette époque le minimum, en 1817, était de 205 mille 877 et le maximum, en 1850, de 297,700. La moyenne quinquennale la plus faible (218,545) se trouve de 1816 à 1820 et la plus forte (282,287) de 1841 à 1845. La moyenne générale, de 1801 à 1855, est de 252,939 par an.

On trouve 20,008 mariages de plus en 1830 que l'année précédente et 44,000 de plus en 1848 qu'en 1847; si ces deux faits se reproduisaient, dans des circonstances analogues, il faudrait en déduire que l'agitation, avant coureur des révolutions, ajourne les mariages et que les révolutions les plus menaçantes, telles que celle de 1848 ne prolongent pas cet ajournement.

Le nombre des couples mariés est évalué à 6,948,000, la durée moyenne du mariage est de 25 ans.

La proportion des mariages à la population est :

Dans les grandes villes, de 1	mariage sur	127	habitants.
Dans les autres villes,	id. . .	122	id.
Dans les campagnes	id. . .	137	id.
A Paris	id. . .	106	id.
Dans la France entière	id. . .	126	id.

La Seine et la Loire ont plus de mariages que les autres départements à cause du grand nombre d'adultes que l'industrie et le commerce ne cessent pas d'y appeler et d'y fixer; les départements d'inscription maritime, d'engagement militaire et d'émigration en ont moins.

De 1781 à 1784, il y avait, en France, 1 mariage sur 103 à 109 habitants.

Les chiffres les plus bas des naissances sont en 1812 et 1813 (883,945 — 895,580); les plus élevés en 1814, 1819, 1826, 1835. (994,082 — 987,567 — 992,266 — 993,834); la moyenne quinquennale la plus faible est celle de 1801 à 1805 et la plus forte de 1826 à 1830.

Les naissances légitimes sont dans la proportion :

On vient de voir que l'accroissement le plus prononcé de la population s'est manifesté de 1801 à 1805, de 1821 à 1825, de 1841 à 1845. Nous pensons qu'un accroissement plus considérable appartient à la première période de paix (1816 à 1820) ; mais, comme il n'existe aucun document officiel sur le chiffre de la population en 1816, nous avons dû nous borner à motiver notre opinion dans les observations ci-dessus sous le nº 3 page 18.

Le mouvement de la population s'est ralenti de 1806 à 1810, de 1826 à 1830, de 1846 à 1855. Il suffit de rappeler ces époques pour signaler l'influence de la prospérité sur l'accroissement de la population et celle des calamités sur son ralentissement.

Malgré les variations si brusques, et quelquefois si fortes, de l'immigration et de l'émigration, ces deux mouvements opposés se compensent à peu près. En effet, l'excès de l'immigration sur l'émigration, de 1801 à 1855, n'apporte qu'un onzième dans l'accroissement de la population dont les 10/11es proviennent de l'excès des naissances sur les décès. Il faut même observer que, sans le rapatriement de 1,344,026 français de 1801 à 1805, les cinquante années de 1806 à 1855 présenteraient un accroissement provenant entièrement de l'excès des naissances sur les décès et même un déficit de 558,947 émigrants.

L'émigration s'est produite en 1830, 1838, 1848. L'immigration qui suit toujours les époques d'émigration, doit être considérée comme le retour dans leur patrie des Français que les mauvais jours en avaient éloignés. Quant à l'émigration de 1816 à 1820, elle n'est qu'apparente; le déficit provient de la période 1806 à 1815. Cette opinion est corroborée par l'observation d'une immigration de 364 mille individus pendant la période suivante 1821 à 1825; il ne serait pas rationnel d'admettre qu'il n'y ait pas eu une immigration plus grande encore dès les premières années de paix, après

les 25 années des guerres de la République et du premier Empire.

On répéte souvent qu'après une grande mortalité la nature répare ses pertes par une augmentation de naissances et une diminution de décès, c'est une erreur démontrée par les chiffres officiels de l'état civil. Lorsque les calamités publiques cessent, les naissances et les décès reprennent leur cours ordinaire et si les décès diminuent c'est uniquement parce que la mortalité antérieure a dévancé la mort d'un certain nombre de valétudinaires.

Les décès les plus nombreux sont aux années 1832-1834-1849; les moins nombreux ne suivent nullement ces années puis qu'on les trouve en 1810-1816-1821-1823. La moyenne de la période 1831 à 1835, composée de deux années de grande mortalité et de trois années ordinaires, présente moins de naissances que la période précédente et plus de décès que toutes les autres périodes.

Au reste, la variation des naissances et des décès, d'une année, ou d'une période à l'autre, ne peut avoir une influence sensible sur la population générale dont les naissances ne représentent que 1|89e, les décès 1|42e et l'excès annuel des naissances sur les décés 1|240e.

Les faits sur les quels nous venons d'appeler l'attention prouvent surabondamment que, toujours, la prospérité accroit les naissances et diminue les décés et que la misère ne manque jamais de diminuer les naissances et d'accroitre les décès; il ne faut donc pas attribuer le ralentissement de l'accroissement de la population à *un surcroit d'industrie et d'activité, à une aisance plus générale et plus grande, à des mœurs plus perfectionnées, à quelque chose de plus sur et de mieux réglé dans le mouvement des naissances et dans le gouvernement des intérêts qui déterminent ce mouvement* (Académie des sciences morales, séance du 3 janvier 1857.

Si la prévoyance humaine élude quelquefois la loi naturelle et la sanction divine du mariage, cette prévoyance est bien incertaine, ou fort rare, puisque son influence est si peu apparente dans le mouvement général de la population, tandisque l'influence de la misère y est constamment visible. Les agriculteurs, qui forment les deux tiers de la population, considèrent leurs enfants comme une richesse; les familles véritablement chrétiennes ne cessent pas de reconnaître la bénédiction céleste dans l'accomplissement des vœux que l'église répéte aux époux, au nom du Créateur: *croissez et multipliez....* Combien de noms illustres ne seraient pas effacés du livre des vivants si les mariages avaient été plus féconds, si la vanité des familles n'avait pas reservé aux ainés seuls les biens, les titres et les noms, si le même orgueil n'avait pas voué les cadets au célibat! Ne voit-on pas, tous les jours, des parents peu fortunés établir leurs nombreux enfants plus facilement et plus avantageusement que ceux qui, doutant de la providence, n'ont voulu avoir qu'un héritier! La soif des richesses rend plus difficile, pour toutes les familles, l'établissement des enfants; c'est là un signe non de moralité, de prévoyance et de bien-être; mais d'immoralité, d'imprévoyance et de décadence.

Sans doute *l'accroissement de la population n'est pas un signe nécessaire et incontestable de richesse, de lumière et de bien-être*; toutefois, on ne saurait le nier, le système économiste qui préconise le règlement de la fécondité des mariages, s'il pénétrait dans les mœurs, aurait pour résultat fatal de tarir la source de la richesse publique et de la puissance de la nation; car la population, d'abord stationnaire, ne tarderait pas à décroitre rapidement. En éludant les lois naturelles de la reproduction, on n'arrêterait pas les fléaux meurtriers dont les ravages seraient alors irréparables. L'oubli des fins divines de la création conduirait inévitablement à des habitudes vicieuses qui transmettraient aux

générations futures une constitution physique appauvrie de plus en plus. Les superbes républiques de l'antiquité qui avaient fixé le nombre des enfants par mariage et qui faisaient périr tous les nouveaux-nés débiles ou difformes ont été frappées d'impuissance et de stérilité dans la postérité robuste conservée pour perpétuer leur grandeur.

Le libre arbitre choisit le bien ou le mal sans cesser d'être soumis à la double fin du corps et de l'ame; sans pouvoir arrêter le cours des lois immuables de la vie ou de la mort des individus, des familles et des nations.

Celui qui croit régler la fécondité humaine se prive des enfants qui devaient le faire revivre et transmettre son nom aux siècles futurs.

La théorie du réglement du nombre des enfants dans le mariage est contraire à la double fin de l'homme, à la perpétuité des familles, au développement de la richesse publique et de la puissance nationale, elle est profondément immorale. Les gouvernements ne sauraient protéger cette doctrine dissolvante; la religion chrétienne si éminemment sociale élève la chasteté au rang des vertus les plus méritoires, mais elle reprouve les calculs et les pratiques qui défient l'ordre divin de la création.

CHAPITRE III.

Accroissement. — Déplacement de la population.

Les recensements de 1851 et de 1856 ont fait naître de graves préoccupations sur le ralentissement de l'accroissement de la population et sur le déplacement ou l'émigration des ouvriers de l'agriculture.

Pour juger si ces préoccupations sont fondées, il faut rappeler les causes du ralentissement de la population depuis 1846, reconnaître quels sont les intérêts qui déterminent le déplacement des habitants d'un lieu à un autre et apprécier l'importance réelle de l'émigration des campagnes.

§. 1er *Ralentissement de l'accroissement de la population.*

Les causes du ralentissement de la population, de 1846 à 1855, ne sauraient être méconnues : inondations en 1846, disette et crise industrielle en 1847, révolution en 1848, choléra en 1849, agitation sociale, propagation des doctrines subversives, abandon du travail, guerre civile, craintes d'un bouleversement social, maladie de la vigne et des pommes de terre, insuffisance des récoltes de céréales, retour du choléra et d'autres maladies soit en France, soit dans les armées de terre et de mer, guerre étrangère, nouvelles inondations, misère résultant de tant de fléaux successifs ou simultanés pendant les années comprises dans les deux périodes quinquennales 1846 à 1850 et 1851 à 1855.

En 1847, les mariages avaient diminué de 33,000, les naissances de 80,000; les décès avaient augmenté de 107,00 mille, comparativement aux mariages, aux naissances et aux décès de l'année 1845; les 107,000 décès ont été attribués à la cherté des vivres. La disette prolongée de 1851 à 1855 est loin d'avoir causé tant de maux, graces aux mesures de

prévoyance décrétées par le gouvernement pour assurer l'mportation des approvisionnements nécessaires à la subsistance. Sans la guerre étrangère, sans les épidémies qui ont sévi si cruellement, sans les inondations qui ont anéanti tant de ressources agricoles, la mortalité n'aurait pas dépassé les chiffres moyens; en effet, les décès cholériques ont été évalués à 150,000, et *les documents officiels ont accusé 60,000 morts en Crimée, tous hommes d'élite qui auraient pu se marier et doubler leur nombre* (Académie des Sciences morales et politiques, 3 janvier 1857. M. C. Dupin.)

La mortalité de 1854 et 1855 s'explique donc naturellement par le concours continu de calamités, heureusement très exceptionnelles, qui ne changent pas les conditions normales du mouvement de la population. Toujours, la misère a diminué les naissances, augmenté les décès, ralenti le mouvement de la population; toujours, dans les temps prospères, les naissances ont été plus nombreuses, les décès moindres, l'accroissement de la population plus prononcé.

On a prétendu que jamais l'accroissement de la population n'avait été aussi rapide qu'en 1846 et qu'il n'était jamais tombé aussi bas qu'en 1856; on est allé jusqu'à dire que tel département avait perdu le sixième de sa population, c'est-à-dire tous les ouvriers valides de l'agriculture et que la disette des dernières années était la conséquence de l'abandon des travaux agricoles pour les travaux plus lucratifs des villes, notamment de la Ville des Palais *dont l'augmentation aurait dépassé l'accroissement total de la France et absorbé, en outre, une partie du déficit d'un grand nombre de départements, etc.*

Ces faits auraient une gravité alarmante, s'ils étaient exacts et s'ils avaient l'importance qu'on leur prête; il est facile d'en démontrer l'exagération.

Il y a une double erreur dans l'assertion *que* 1846 *et* 1856 *marquent les deux points extrêmes de l'accroissement et du ralentissement de la population :* l'accroissement de la population était bien plus grand en 1826 qu'en 1846, puisque, avec une population moindre de plusieurs millions, il s'élevait, en 1826 à 1,397,062 habitants et seulement à 1,171,583 en 1846. Le relevé de la population de 1811 constate une diminution de population de 14,691 habitants, diminution d'autant plus prodigieuse que l'excès des naissances était de 781,615, tandis qu'en 1856 il y avait accroissement de 256,194 habitants et que l'excès des naissances n'était que de 320,799.

Aucun département n'a perdu le sixième de sa population ; les deux départements qui ont plus souffert sont : la Haute-Saône qui a perdu 1/10e et l'Isère 1/22e. La position de ces départements dans le voisinage desquels on exécutait, alors, de grands travaux de terrassement, et qui n'étaient reliés qu'imparfaitement aux nouvelles grandes voies de communication, explique leurs pertes. L'achèvement de ces travaux aura sûrement fait rentrer un grand nombre d'ouvriers dans leurs communes.

« Vers le milieu du dix-huitième siècle, les économistes, « dans l'intérêt de leurs doctrines, propageaient l'idée « d'une diminution considérable de population qu'ils attri« buaient à la guerre, à la misère des campagnes, à l'afflu« ence dans les grandes villes, etc., etc. » (Journal de la Société de statistique de Paris, novembre 1860, pag. 135.) Aujourd'hui des préventions peu différentes reproduisent les mêmes doléances.

§. 2. *Déplacement des habitants d'un lieu à un autre, principalement des ouvriers de l'agriculture.*

La cause principale du déplacement des habitants d'un lieu à un autre est dans l'exécution des chemins de fer appelant les bras dans les lieux naguère inhabités et condamnés

à la stérilité par le défaut, ou par l'insuffisance,des voies de communication. Dans les localités où le travail ne manque jamais, où les ouvriers sont recherchés, où le prix de la main-d'œuvre est suffisamment rémunérateur, l'émigration n'est qu'une exception sans portée.

Les grands travaux publics ont permis d'assurer les moyens d'existence à un grand nombre de malheureux dont la misère n'aurait pas manqué d'être exploitée par les mauvaises passions, pendant les années calamiteuses qui se sont succédées après une révolution qui avait altéré si profondément, dans l'esprit des masses ignorantes et crédules, les idées d'ordre, de propriété et de moralité. Au reste, les mauvais ouvriers sont les seuls qui s'éloignent sans retour du foyer domestique ; les bons ouvriers ne deviennent jamais vagabonds et ce n'est qu'exceptionnellement qu'ils changent de condition.

Le mouvement qui s'opère depuis quelques années est un classement plus utile des forces et des intelligences, plutôt qu'une émigration ; il suffit de jeter les yeux sur une carte des chemins de fer pour se convaincre que les pays dont les habitants se sont déplacés n'étaient pas encore reliés aux grandes artères de la vie sociale, du commerce et de l'industrie.

L'agriculture est la base de toutes les richesses, elle fournit au commerce une masse d'objets de première nécessité et aux fabriques les matières premières ; les deux tiers de la population sont attachés,par le travail ou par la propriété, à la culture du sol ; la terre est appelée avec raison la mère nourricière du genre humain ; les alarmes de l'agriculture ne peuvent manquer de répandre l'inquiètude ; car, ses souffrances sont celles de la société entière ; l'émigration des campagnes est profondément regrettable ; cependant le fait n'est pas nouveau et dans une certaine mesure, il est atténué par la proportion élevée de la population des communes

rurales relativement à celle des grandes villes, par la fécondité plus grande des familles d'agriculteurs et par la durée plus longue de la vie des ouvriers attachés au sol.

Paris, devenu le centre du réseau des chemins de fer qui relient les deux mers et les frontières, ne pouvait manquer d'attirer un grand nombre d'industries dont les établissements se sont multipliés autour du lieu le plus favorable au développement du commerce et aux progrès de toute nature.

Il s'en faut de beaucoup que l'accroissement de **305,354** habitants, constaté dans le département de la Seine par le dénombrement de **1856**, appartienne à Paris; la part de

l'arrondissement de St-Denis est de	**122,242** hab.
Celle de l'arrondissement de Sceaux de. . .	**62,028**
L'arrondissement de Paris n'a reçu que. . .	**121,084**
Total.	305,354 hab.

L'augmentation de la population de Paris en **1856**, provenait en partie du retour des habitants que la Révolution de **1848** en avait éloignés et qui n'y étaient pas encore rentrés complètement en **1851**, époque à laquelle le chiffre de sa population était moindre qu'en **1846**. La différence entre la population de Paris en **1846** et **1856** est de **120,449** habitants, ce qui ne donne, en moyenne, qu'une augmentation annuelle de **12,044** habitants dans une agglomération de onze cent mille âmes.

Trente ans auparavant, Paris n'avait que **713,966** habitants et l'accroissement de **1821** à **1825** s'élevait à **176,129** habitants, soit à **35,226** habitants par an; cet accroissement triple, avec une population moindre de **250** mille âmes, ne provenait pas plus alors de l'abandon des travaux agricoles que celui trois fois moindre signalé en **1856**.

Le siège du gouvernement et des grands corps de l'état, les intérêts publics et privés les plus divers, les relations

commerciales avec toutes les contrées du monde, les concours industriels scientifiques et artistiques, les hautes études, la culture des sciences des lettres et des arts, les encouragements et les facilités qui développent les progrès de toutes sortes, les plaisirs même, etc., appellent et fixent dans la capitale beaucoup de personnes toutes les plus étrangères à la classe des ouvriers de l'agriculture; d'un autre côté, les perturbations sociales y produisent toujours une émigration considérable : le recensement de 1831* présentait pour la France entière un accroissement de 710,286 habitants et constatait que la population de Paris avait diminué de 115,757 habitants, malgré l'excès de 20,915 naissances, ce qui portait le déficit à 136,672 habitants, non compris l'accroissement inconnu qu'avaient dû produire incontestablement les quatre années antérieures à celle de la révolution.

Le dénombrement de 1851 ne pouvait pas faire connaître toute l'importance de l'émigration de la population de Paris en 1848; toutefois, il prouvait que, trois ans après la révolution, le retour de l'ordre, la reconstitution de l'autorité et les intérêts divers n'avaient ramené qu'une partie des émigrants, puisque le chiffre de la population en 1851 était encore inférieur à celui de l'année 1846.

Ces considérations démontrent que la population de Paris ne vient pas des campagnes et que, si dans les temps prospères sa progression ascendante est exceptionnelle, elle subit plus qu'aucune autre les conséquences des révolutions.

Le déplacement des populations est toujours déterminé par le développement de l'industrie et du commerce ; les grandes villes ne participent à ce mouvement que dans la mesure des avantages qu'elles procurent à l'industrie et au commerce. Cela est si vrai que, depuis le commencement du siècle, l'accroissement proportionnel de population le plus considérable s'est réalisé, non pas dans une ville, mais dans l'arrondissement de Saint-Denis.

En observant la progression de la population des villes comparativement à celle des arrondissements, on reconnait que, partout, l'accroissement exceptionnel de la population se produit parallèlement au développement des industries, des manufactures et du commerce, c'est-à-dire dans les localités les plus favorablement situées pour l'exploitation des établissements et pour l'écoulement des produits, sans que l'entrainement vers les grandes villes y contribue d'une manière sensible. Le département de la Seine en offre une preuve frappante : Paris réunit au plus haut degré les avantages et les attraits des grandes villes, indépendamment de l'importance de son commerce ; cependant, l'accroissement de sa population est six fois moindre que celui de l'arrondissement de Saint-Denis et trois fois moindre que celui de l'arrondissement de Sceaux, sans que les villes chefs-lieux de ces deux arrondissements aient suivi la même progression.

Dans les villes qui centralisent le mouvement industriel et commercial, la population s'accroit en raison des progrès industriels et de l'extension des relations, comme à Lyon, à Marseille, à Bordeaux, à Toulon, au Havre, à Brest, à Reims, à Limoges, etc. Lorsque les industries s'étendent des villes dans l'intérieur des arrondissements, l'accroissement de la population correspond, sur tous les points, à l'appel des bras et des intelligences, dans la mesure du travail assuré, ce qu'on voit, à la fois, dans les villes et dans les arrondissements de St-Etienne, de Lyon, de Marseille, etc.

La Ville des Palais, dont *l'augmentation aurait dépassé l'accroissement total de la France et absorbé le déficit des départements*, Paris n'est qu'au huitième rang dans l'accroissement proportionnel de la population ; la ville industrielle de St-Etienne est la première, à une grande distance de toutes les autres ; Saint-Denis, Toulon, le Havre viennent ensuite ; puis Lyon, Nîmes, Limoges, Paris, Marseille, Toulouse, etc.

Depuis la création du grand réseau des chemins de fer qui relient les deux mers et les frontières, un grand nombre d'industries sont venues se fixer autour du centre de ce réseau ; l'arrondissement de Saint-Denis n'avait en 1837 que 110,057 habitants ; vingt ans après, en 1856, il en comptait 356,034 et, durant la même période, l'arrondissement de Sceaux s'élevait de 87,708 à 197,039 habitants.

L'accroissement prodigieux de la population urbaine de St-Etienne date principalement de 1851, il a sa cause dans les besoins croissants de la houille, des fers, des armes, etc.

La réunion à l'aglomération lyonnaise des communes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise a fait monter Lyon du 3e au 2e rang, en lui ajoutant plus de 80,000 âmes. (Loi du 19 juillet 1851. — Décret du 24 mars 1852.)

La prospérité de Marseille a reçu une grande impulsion depuis la conquête d'Alger, elle s'accroit chaque jour avec ses relations maritimes. Le percement de l'Isthme de Suez et la situation politique de l'Orient, lui assurent un avenir dont on ne saurait assigner les limites.

Lyon, Toulouse, Strasbourg, Toulon, le Havre, Brest, Reims ont toujours souffert dans les révolutions.

Les villes de Bordeaux et de Nantes languissaient encore en 1821, elles suivent dans une proportion moitié moindre les progrès de Marseille.

Les 2 tableaux ci-après mettront en lumière nos observations; on y verra l'accroissement de la population des 25 villes les plus importantes et des arrondissements dont elles sont les chefs-lieux, de 1801 à 1855, et l'augmentation, ou la diminution de la population de chacune de ces villes, de dix en dix ans,ce qui permettra de reconnaître, par la date des variations, les causes générales, ou locales de la progression ascendante ou descendante, causes qui se trouvent toujours dans la prospérité, dans les calamités, ou dans l'insuffisance des débouchés commerciaux.

TABLEAU n° 9. Villes chefs-lieux les plus importantes par leur po
du nombre des habitants de 1801 à 1856. — Rang de

DÉSIGNATION des villes chefs-lieux d'arrondissement. (1)	POPULATION DES VILLES CHEFS-LIEUX.				
	en 1801	en 1856	Accroissement de 1801 à 1856	proportion de l'accroissement de 1801 à 1856.	moyenne annuelle.
				p. 0/0	p. 0/0
Paris (Seine)	547,756	1,174,346	627,490	114	2.07
Lyon (Rhône)	109,500	292,721	183,221	167	3.03
Marseille (Bouches-du-Rh.)	111,130	233,817	122,687	110	2. »
Bordeaux (Gironde)	90,992	149,228	58,236	64	1.16
Nantes (Loire-Inférieure)	73,879	108,530	34,651	46	0.83
Rouen (Seine-Inférieure)	87,000	103,223	16,223	18	0.32
Toulouse (Garonne-Haute)	50,171	103,144	52,973	105	1.90
Saint-Etienne (Loire)	16,259	94,432	78,173	480	8.72
Toulon (Var)	20,500	82,707	62,207	303	3.50
Lille (Nord)	54,756	78,641	23,885	43	0.78
Strasbourg (Bas-Bhin)	49,056	77,656	28,600	58	1.05
Metz (Moselle)	32,099	64,727	32,628	101	1.83
Le Havre (Seine-Infér.)	16,000	64.137	48,137	300	5.45
Amiens (Somme)	40,289	56,587	16,298	40	0.72
Brest (Finistère)	27,000	54,665	27,665	102	1.85
Nîmes (Gard)	38,800	54,293	15,493	39	0.70
Reims (Marne)	20,295	51,725	31,430	154	2.80
Angers (Maine-et-Loire)	33,000	50,726	17,726	53	0.96
Montpellier (Hérault)	33,913	49.737	15,824	46	0.83
Nancy (Meurthe)	29,740	48,199	18,459	62	1.12
Orléans (Loiret)	36,195	46.922	10,727	29	0.52
Limoges (Vienne-Hte)	20,550	46,564	26,014	126	2.29
Rennes (Ille-et-Vilaine)	25,904	45,664	19,760	76	1.45
Besançon (Doubs)	30,000	43,544	13,544	45	0.81
Caen (Calvados)	30,900	41,394	10,494	33	0.60
Saint-Denis (Seine)	4,425	18,110	13,685	309	5.61
Sceaux (Seine)	1,404	2,133	729	51	0.92
France entière	»	»	»	»	»

(1) Les villes chefs-lieux sont classées d'après le rang que leur donne l'importance de leur population en 1856. Vingt de ces villes étaient déjà les premières en 1801.

…lation et arrondissements dans lesquels elles sont situées.—Accroissement …es villes et arrondissements aux deux époques 1801 *et* 1856.

POPULATION DES ARRONDISSEMENTS					RANG DES VILLES ET DES ARRONDts d'après leur population.			
en 1801	en 1856	Accroissement de 1801 à 1856	proportion de l'accroissement de 1801 à 1856	proportion de l'accroissement moyenne annuelle.	DES VILLES en 1801	DES VILLES en 1856	DES ARRONDts en 1801	DES ARRONDts en 1856
			p. 0/0	p. 0/0				
547,756	1,174,346	627,490	114	2.07	1	1	1	1
199,266	460,034	260,808	131	2.35	3	2	4	2
126,440	270,499	144,059	113	2.05	2	3	25	6
219,281	320,512	101,331	46	0.83	4	4	3	5
160,663	254,897	94,234	58	1.05	5	5	9	8
194,349	265,602	71,253	36	0.65	6	6	5	7
117,758	184,550	66,792	56	1.01	8	7	32	16
97,577	233,662	136,086	139	2.52	15	8	77	10
77,985	151,047	73,062	93	1.70	32	9	118	38
222,988	404,279	181,291	81	1.47	7	10	2	3
157,280	242,145	84,865	54	0.98	9	11	10	9
118,440	173,465	55,025	46	0.83	15	12	30	21
112,826	175,014	62,188	55	1. »	16	13	41	20
147,973	191,413	43,440	29	0.52	10	14	13	15
128,085	198,806	70,721	55	1. »	19	15	23	18
112,549	152,595	40,046	35	0.63	11	16	43	35
104,622	142,000	37,378	35	0.63	33	17	53	47
91,945	159,422	67,477	73	1.32	14	18	93	34
93,931	154,785	60,854	64	1.16	13	19	89	34
89,110	146,601	57,491	63	1.14	18	20	105	42
131,465	156,002	24,537	18	0.32	12	21	18	32
88,715	142,269	53,554	60	1.09	31	22	108	46
113,339	144,388	31,049	27	0.50	20	23	39	45
88,801	107,696	18,895	21	0.38	17	24	107	117
112,551	135,126	22,575	20	0.36	16	25	42	60
41,181	356,034	315,853	786	14.29	224	67	322	4
43,648	197,039	153,391	351	6.38	351	354	309	14
27,349,003	36,039,364	8,590,361	31.77	0.56				

TABLEAU n° 10. Augmentation ou diminution de la Population des Villes

DÉSIGNATION des Villes.	POPULATION en 1789	de 1789 à 1800		Population en 1801	de 1801 à 1811		de 1811 à 1821		de 182…
		Augmentations	Diminutions		Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations
Paris. . . .	524,186	22,670	»	546,856	75,780	»	91,330	»	60,372
Lyon.	138,684	»	29,184	109,500	»	3,569	43,240	»	»
Marseille. . .	76,222	34,908	»	111,130	»	8,913	7,266	»	35,632
Bordeaux . .	82,602	8,392	»	90,992	2,707	»	»	4,497	9,860
Nantes. . . .	64,994	8,885	»	73,879	8,436	»	»	13,888	9,56
Rouen. . . .	64,922	22,078	»	87,000	»	»	»	264	4,350
Toulouse . .	55,068	»	4,898	50,171	1,148	»	1,009	»	7,302
St-Etienne. .	28,392	»	12,134	16,259	1,888	»	956	»	13,961
Toulon. . . .	30,160	»	9,660	20,500	7,880	»	2,448	»	»
Lille.	12,812	41,944	»	54,756	6,711	»	2,824	»	4,782
Strasbourg. .	41,502	7,554	»	49,056	3,414	»	»	2,790	32
Metz.	46,332	»	14,233	32,099	10,107	»	277	»	4,933
Le Havre. . .	17,524	»	1,524	16,000	827	»	4,281	»	2,708
Amiens . . .	43,342	»	3,053	40,289	»	289	2,032	»	2,969
Brest	33,852	»	6,852	27,000	»	5,000	5,768	»	2,092
Nimes	48,360	»	9,560	38,800	»	1,079	1,347	»	2,498
Reims	30,602	»	10,307	20,295	10,861	»	»	76	4,891
Angers. . . .	27,596	5,404	»	33,000	»	3,127	2,105	»	765
Montpellier .	33,202	711	»	33,913	»	823	2,033	»	702
Nancy	33,432	»	3,692	29,740	»	740	241	»	542
Orléans . . .	35,594	601	»	36,195	9,435	»	»	5,397	»
Limoges . . .	32,856	»	12,306	20,550	»	300	4,742	»	2,078
Rennes . . .	19,309	6,595	»	25,904	735	»	2,950	»	»
Besançon . .	20,288	9,712	»	30,000	»	1,273	»	2,339	2,759
Caen.	31,902	»	1,002	30,900	5,529	»	814	»	1,897
St-Denis. . .	5,330	»	905	4,425	2,075	»	1,736	»	1,450
Sceaux. . . .	1,000	404	»	1,404	96	»	»	451	110

les plus importantes, d'un dénombrement à l'autre, de 1801 *à* 1856.

…à 1836		de 1836 à 1841		de 1841 à 1846		de 1846 à 1851		de 1851 à 1856		de 1801 à 1856		POPULATION en 1856
	Diminution	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	Augmentations	Diminutions	
88	»	26,135	»	118,636	»	»	635	121,084	»	627,490	»	1,174,346
9	»	5,125	»	22,037	»	»	786	115,531	»	183,224	»	292,724
21	»	7,796	»	29,154	»	12,071	»	38,560	»	122.687	»	233,812
	357	5,981	»	20,834	»	5.407	»	18,301	»	58,236	»	149,228
	2,097	7,494	»	10,805	»	2,168	»	12,168	»	34,651	»	108,530
07	»	3 919	»	3,293	»	1,970	»	1,958	»	16,223	»	103,223
12	»	12,996	»	3,868	»	»	857	9,765	»	52,973	»	103,144
10	»	7,020	»	1.060	»	6,389	»	38,429	»	78,173	»	94.432
3	»	10,127	»	17.492	»	6,533	»	13,233	»	62,207	»	82,707
32	»	532	»	2,893	»	365	»	2,846	»	28,885	»	78,644
73	»	12,443	»	1,694	»	3,573	»	2,091	»	28,600	»	77,656
	1,623	9,970	»	2,349	»	2,601	»	7,014	»	32,628	»	64,727
02	»	1,536	»	4.171	»	»	2,371	35,183	»	48,137	»	64,137
23	»	988	»	2,474	»	2,558	»	4,238	»	16,298	»	56,587
	87	18.452	»	14,566	»	»	1,631	»	6,495	27,665	»	54,665
70	»	1.621	»	8.840	»	122	»	674	»	15,493	»	54.293
88	»	2.417	»	3,129	»	1,849	»	5,971	»	31.430	»	51,725
58	»	3,983	»	4,897	»	1,818	»	4,127	»	17,726	»	50,726
	319	5,240	»	5,082	»	»	17	3,926	»	15,824	»	49.737
62	»	9,097	»	2,223	»	2,364	»	3,070	»	18,459	»	48,199
11	»	2,312	»	3.204	»	1,605	»	»	471	10,727	»	46,922
36	»	164	»	8,249	»	3,541	»	4,934	»	26,014	»	46,564
72	»	2,343	»	1,323	»	287	»	6,159	»	19.760	»	45,664
70	»	6,744	»	3,488	»	1,346	»	2,249	»	13,544	»	43,544
36	»	1,203	»	1,008	»	1,193	»	»	3.886	10,494	»	41,394
	354	5.304	»	»	2,125	3,491	»	2,408	»	13,685	»	18,410
11	»	174	»	179	»	12	»	98	»	729	»	2,133

CHAPITRE IV.

Progression des naissances naturelles. — Des morts-nés. — Des abandons d'enfants nouveaux-nés. — Des crimes contre les personnes, notamment des attentats aux mœurs et de ceux consommés dans la famille, etc.

Le mouvement successif des naissances, des décès et de la population, montre constamment et parallèlement la progression plus ou moins ascendante des naissances, plus ou moins descendante des décès, et par suite l'accroissement plus ou moins prononcé de la population selon le dégré de la prospérité publique; réciproquement, la diminution des naissances, l'augmentation des décès, le ralentissement de la population d'après l'intensité de la misère.

L'influence des malheurs publics ou privés se retrouve dans le nombre des naissances illégitimes, des abandons, des infanticides et des autres crimes, quoique diverses causes les déterminent quelquefois plus directement, ou même exclusivement. Dans tous les cas, la diminution ou l'augmentation de certains crimes et délits manifeste l'amélioration ou l'altération des mœurs, l'efficacité ou l'insuffisance des lois préventives et pénales.

Disons, en passant, que le retour des faits dont nous allons suivre la progression n'a jamais lieu dans les conditions identiques de nombre, de durée, de circonstances, de moyens, comme l'affirment quelques statisticiens. L'harmonie de l'univers ne consiste pas à reproduire exactement les mêmes phénomènes; mais à maintenir les relations entre les causes et les effets. Le libre arbitre de l'homme conserve toujours sa plénitude dans l'ordre moral; son exercice n'est restreint que dans les manifestations extérieures par les lois prohibitives. Le retour fatalement périodique des faits sociaux qui sont la conséquence des actes humains annihilerait la volonté de l'homme, ce qui est inadmissible.

Il n'est pas moins erroné de croire que la nature répare les pertes causées par les guerres, par les perturbations sociales, par les vices, par les crimes, etc. Lorsque l'homme a choisi librement le bien ou le mal, il n'est plus en son pouvoir d'arrêter les conséquences inévitables de son choix dans sa double fin du corps et de l'âme. Les nations qui oublient leur fin dégénèrent ou cessent d'exister; celles qui suivent fidèlement les voies divines de conservation, de propagation et de perfectionnement prospèrent et grandissent. La nature n'a pas réparé les pertes des nations qui croyaient leur grandeur impérissable.

Nous présenterons dans ce chapitre le mouvement des naissances légitimes et naturelles, des morts-nés, des abandons d'enfants nouveaux-nés, des crimes contre les personnes.

L'augmentation des naissances naturelles est toujours un signe d'immoralité et souvent de misère; mille autres causes concourent à les multiplier. Après les guerres du premier empire, la rentrée dans leurs foyers d'un grand nombre de militaires célibataires, la diminution des mariages précoces, le concours d'un grand nombre d'étrangers élevèrent le chiffre des naissances illégitimes. Les loisirs de la paix, les progrès industriels, la création et le développement des fabriques où sont employés les ouvriers des deux sexes, le spectacle du vice éhonté, etc., contribuent à pervertir les mœurs et à rendre les unions naturelles plus fréquentes.

Dans le grand duché de Meklembourg, réputé l'un des plus moraux de l'Allemagne, le seigneur ne permet pas qu'on se marie sans remplir certaines conditions d'âge et de fortune; il résulte de ces empêchements une foule d'unions illégitimes. L'introduction, dans les mœurs, des unions contractées en dehors des lois civiles et religieuses, est l'atteinte la plus déplorable à la sainteté de la famille base fondamentale de la société, à la dignité de la maternité, à la morale publique.

TABLEAU. n° 11. Distinction des naissances légitimes et naturelles, des naissances à la population et

Années.	Population	Naissances légitimes.	Naissances naturelles.	(1) Proportion des naissances Légitimes à la Population,	Proportion des naissances naturelles à la population.	Proportion des naissances naturelles aux naissances totales.
				habitants	habitants	naissances
1801	27,349,003	862,053	41,635	1 sur 31.72	1 sur 656	1 sur 21.7
1802		875.995	42,708	= 3.15.0/0	= 0.15.0/0	= 4.6.0/0
1803		875,786	43,234	(2)	(3)	»
1804		863,928	43,377	»	»	»
1805		866,924	45,689	»	»	»
1801 à 1805		4,344,686	246,643	1 sur 33.49	1 sur 671	1 sur 21.05
Moyennes ann.		868,937 2	43,328 6	= 2. 98 0/0	= 0.14. 0/0	= 4 75. 0/0
1806	29, 107,125	868,970	47,209	»	»	»
1807		876,096	49,021	»	»	»
1808		862,998	49,842	»	»	»
1809		880,608	52,783	»	»	»
1810		879,632	52,167	»	»	»
1806 à 1810		4,368,304	251,022	1 sur 33.29	1 sur579.77	1 sur 18.4
Moyennes ann.		873,660 8	50,204 4	= 3. 0/0	= 0.17.0/0	= 5.43.0/0
1811	29,092,734	870,371	56,533	»	»	»
1812		828,504	55,441	»	»	»
1813		841,728	53,852	»	»	»
1814		938,948	55,134	»	»	»
1815		893,055	60,086	»	»	»
1811 à 1815		4,372,606	281,046	»	»	1 sur 16.55
Moyennes ann		874,521 2	56,209 2	»	»	= 6.03.0/0
1816		906,381	62,553	»	»	»
1817		881,528	62,947	»	»	»
1818		855,993	58,584	»	»	»
1819		922,075	65,492	»	»	»
1820		893,727	66,254	»	»	»
1816 à 1820		4 459,704	315,830	1 sur 34.37	1 sur482,25	1 sur 15.42
Moyennes ann.		891,940 8	63.166	= 2.98.0/0	= 0.190/0	= 6.61.0/0
1821	30,461,875	897,147	68,247	»	»	»
1822		902,896	69,736	»	»	»
1823		893,711	69,616	»	»	»
1824		913,452	71,006	»	»	»
1825		904,180	69,322	»	»	»
1821 à 1825		4,511,056	347,927	1 sur 35.31	1 sur457.83	1 sur 13.96
Moyennes ann,		902,211 2	69,585 4	= 2.83.0/0	= 0.22.0/0	= 7.130/0
1801 à 1825		22,056,356	1,412,468	1 sur 33.52	1sur523.44	1 sur 16.61
Moyennes ann.	29,573,995	882.254 2	56,498 7	= 2. 98.0/0	= 0.19.0/0	= 6. 0/0
1826	31,858,937	920,167	72,099	»	»	»
1827		909,479	70,656	»	»	»
1828		906,495	70,754	»	»	»
1829		896.434	69,336	»	»	»
1830		899,015	68,985	»	»	»
1826 à 1830		4,530,990	351,830	1 sur 35.94	1sur 462.85	1 sur 13.87
Moyennes ann.		906,198	70,366	= 2.78.0/0	= 0.22.0/0	= 7.20.0/0

[1]801 à 1855, *par année, par périodes de 5, 25 et 55 ans.—Proportion [des n]aissances naturelles aux naissances totales.*

[ANN]ÉES.	POPULATION	NAISSANCES légitimes.	NAISSANCES naturelles.	PROPORTION DES NAISSANCES Légitimes à la Population.	PROPORTION DES NAISSANCES NATURELLES à la Population.	PROPORTION DES NAISSANCES NATURELLES aux naissances totales.
				habitants	habitants	naissances
1831	32,569,223	915,504	71,339	»	»	»
1832		869,944	67,490	»	»	»
1833		898,651	71,527	»		»
1834		912,934	73,559	»	1. sur 448	1.sur 13.19
1835		919,106	74,727	»	= 0,22.0/0	= 7,52. 0/0
1831 à 1835 Moyennes ann.		4,516,136 903,227. 2	358,642 71,728. 4	1 sur 37.13 = 2.69. 0/0	1. sur 467.61 = 0,21. 0/0	1.sur 13.59 = 7,35. 0/0
1836	33,540,910	906,194	73,552	»	»	»
1837		873,774	69,967	»	»	»
1838		892,192	70,907	»	»	»
1839		888,049	70,440	»	»	»
1840		881,430	70,957	»	»	»
1836 à 1840 Moyennes ann.		4,441,639 888.327. 8	355,523 71,104 6	1.sur 38.53 = 2.59. 0/0	1. sur 481.41 = 0.20. 0/0	1. sur 13.49 = 7,41. 0/0
1841	34,230.178	903,602	71.151	»	»	»
1842		912,774	70,216	»	»	»
1843		908,932	69,464	»	»	»
1844		890,102	69,382	»	»	»
1845		913,896	68,631	»	»	»
1841 à 1845 Moyennes ann.		4,531,306 906,261. 2	348,844 69,768 8	1 sur 39.86 = 2.56 0/0	1. sur 507.42 = 0,19. 0/0	1.sur 13.98 = 7,14. 0/0
1846	35,401,761	896,998	68,868	»	»	»
1847		837,628	64,233	»	»	»
1848		873,272	66,884	»	»	»
1849		915,580	70,268	»	»	»
1850		884,523	69,717	»	»	»
1846 à 1850 Moyennes ann.		4,408,001 884,600. 2	339,970 67,994	1.sur 40.58 = 2.46. 0/0	1. sur 526.27 = 0,19. 0/0	1.sur 13.96 = 7,13. 0/0
1851	35,783,170	901,487	69,784	»	»	»
1852		895,131	69,828	»	»	»
1853		868,635	68,332	»	»	»
1854		853,994	70,097	»	»	»
1855		838,147	64,189		»	»
1851 à 1855 Moyennes ann.		4,357,394 871,478. 8	342,230 68,446	1.sur 41.40 = 2.41. 0/0	1. sur 526.75 = 0.19. 0/0	1. sur 13.72 = 7,28. 0/0
1856	36,039,364	883,828	68,288	1.sur 40 77 = 2.45. 0/0	1. sur 527.75 = 0,19. 0/0	1.sur 13.94 = 7,17. 0/0
1826 à 1850 Moyennes ann.	» 33,897,363	22,428,072 897,122.88	1,754,809 70,192 36	1.sur 37.78 = 2.64. 0/0	1. sur 483 = 0,20. 0/0	1.sur 13.78 = 7,25. 0/0
1801 à 1855 Moyennes ann.	» 32,312,234	48,841,822 888,033	3,509,507 63,809	1.sur 36.38 = 2.74. 0/0	1. sur 506 = 0,19. 0/0	1. sur 14.9 = 6,70. 0/0

OBSERVATIONS sur le Tableau n° 11.

(1) Il a paru plus exact d'établir les rapports proportionnels des naissances à la population sur le dénombrement dressé à la fin de chaque période quinquennale, parce qu'il exprime le mouvement des années courantes plus exactement que le dénombrement arrêté à la fin de la période précédente.

(2) La proportion des naissances légitimes est descendue de 1 sur 31. 72 habitants, en 1801, à 1. sur 41. 40 en 1855.

(3) Le nombre des naissances naturelles n'était, en 1801, que de 41,635, soit 1 naissance naturelle sur 656 habitants et sur 21 naissances totales; il s'est élevé, en 1835, à 74,727, soit 1 naissance naturelle sur 448 habitants et sur 13. 19 naissances totales. La moyenne quinquennale de 1805 était de 43, 328, 1 sur 671 habitants, celle de 1826 à 1850 de 70, 192 = 1 sur 483 habitants. La progression ascendante des naissances naturelles, depuis le commencement du siècle, s'est donc élevée de 4 à 7 pour cent relativement à la population; tandis que le rapport des naissances légitimes est descendu de 3. 15 à 2. 41 pour cent.

Les naissances naturelles représentent le tiers des naissances totales à Paris, à Bordeaux, à Lyon; elles ne s'élèvent qu'au septième à Marseille, au quatorzième dans la France entière.

La différence entre le minimum des naissances légitimes en 1801 et leur maximum en 1814 n'est que de 8 p. 0/0, malgré la circonstance des mariages précoces si nombreux en 1813; tandis que la différence du minimum des naissances naturelles en 1801 et leur maximum en 1835 est de 79 pour cent.

Les naissances légitimes de l'année 1854 sont inférieures aux mêmes naissances de l'année 1801; les naissances naturelles aux mêmes époques offrent une augmentation de 41,000 à 70,000, soit de 68 pour cent.

[TA]BLEAU n° 12. ***Progression des morts-nés, de 1836 à 1857.— Distinction des morts-nés légitimes et naturels, par année et par périodes de cinq et dix-sept ans ;leur proportion aux naissances et à la population.***

[ANN]ÉES.	MORTS-NÉS			PROPORTION DES MORTS-NÉS.			
						Totaux.	
	légitimes	naturels	Totaux	Légitimes aux naissances légitimes.	Naturels aux naissances naturelles.	aux naissances totales.	à la population.
1836 (1)	»	»	23,533	»	»	1 s.41 nais.	1 sur 1455 hab.
1837	»	»	26,514	»	»	= 2.44. 0/0	»
1838	»	»	28,612	»	»	(2)	»
1839	»	»	29,084	»	»	»	»
1840	»	»	30,761	»	»	»	»
[18]36 à 1840	»	»	138,504	»	»	1 s. 33 nais.	1 sur 1,190
[mo]yennes ann.	»	»	27,700. 8	»	»	= 3 p. 0/0	habitants
1841	26,888	4,785	31,673	1 sur 33.67 nais,	1 sur 14.86 nais.	»	»
1842	27,400	4,631	32,031	= 2.96 0/0	= 6. 72 0/0	»	»
1843	28,148	4,767	32,915	»	»	»	»
1844	29,608	4,569	34,177	»	»	»	»
1845	29.665	4,782	34,447	»	»	»	»
[18]41 à 1845	141,709	23,534	165.243	1 sur 32 nais.	1 sur 14,82 nais.	1 s.29.53 n.	1 sur 1,071
[mo]yennes ann.	28.341. 8	4,706. 8	33,048 6	= 3.12. 0/0	= 6.74. 0/0	= 3.38. 0/0	habitants
1846	29,669	4,782	34,451	»	»	»	»
1847	28,235	4,789	33,024	»	«	»	»
1848	29,209	5,087	34,296	»	»	»	»
1849	32,183	5,091	37,274	»	»	»	»
1850	31,666	5,389	37,055	»	»	»	»
[18]46 à 1850	150.962	25,438	176,100	1 sur 29 n.	1 s. 13.52 n.	1 s. 27 nais.	1 sur 1,016
[mo]yennes ann.	30,192. 4	5,027. 6	35,220	= 3.42 0/0	= 7. 79 0/0	= 3 70. 0/0	habitants
1851	31,148	6,405	37,553	»	»	»	»
1852	32,471	4,943	37,414	»	»	»	»
1853	34,035	4,535	38,570	»	»	»	»
1854	34,705	5,073	39,778	»	»	»	»
1855	33,515	4.498	38,013	»	»	»	»
[18]51 à 1855	165,874	25,454	191,328	1 s.26.25.n.	1 s.13.44 n.	1 s.24.56.n.	1 s.942 hab.
[mo]yennes ann.	33,174. 8	5,090. 8	38,265 6	= 3. 8 0/0	= 7.43. 0/0	= 4· 07 0/0	—
1856	35,516	5,270	40,786	1 s.24.88 n.	1 s. 12 n.95	1 s.23.34.n.	1 sur 883
				= 4. 0/0	= 7.71 0/0	= 4.28. 0/0	habit.
1857	36,443	5,462	41,905	1 s.23.86 n.	1 s.12.97 n.	1 s.22.44.n.	1 sur 860 h.
				= 4.18 0/0	= 7. 7. 0/0	= 4.45. 0/0	(2)
[18]41 à 1857	530,504	84,858	615,362	1 s.28.37.n.	1 s.13.79 n.	1 s.26.35.n.	1 sur 995
[mo]yennes ann.	31,206	4,991. 64	36,197. 76	= 3.52. 0/0	= 7.25: 0/0	= 3.79 0/0	habit.

OBSERVATIONS sur le Tableau précédant n° 11.

(1) Le chiffre des enfants nés-morts, ou qui sont morts avant la déclaration de leur naissance a été publié, pour la première fois, en 1855, dans le 2e vol. de la *Statistique de la population*. Ce document remonte à l'année 1836; la distinction des morts-nés légitimes et naturels n'y est indiquée que depuis l'année 1841.

Nous avons pris pour terme de comparaison le nombre des morts-nés en 1836.

(2) On ne comptait en 1836 que 1 mort-né sur 41.44 naissances et sur 1453 habitants, leur moyenne annuelle quinquennale s'est élevée successivement à 1 mort-né sur 33, 29, 27 et 24 naissances et sur 1190, 1071, 1016, 942 habitants. La progression ascendante ne s'est pas arrêtée; le dernier chiffre que nous connaissons est celui de 1857, sa proportion est de 1 mort-né sur 22 naissances et sur 860 habitants, offrant une augmentation de 78 p.0/0 sur le chiffre de 1836.

Dans le département de la Seine on trouve 1 mort-né sur 16 naissances légitimes; 1 sur 15 illégitimes; 1 sur 15.77 totales.

Dans la population urbaine 1 mort-né sur 21. 44 naissances légitimes; 1 sur 13. 48 illégitimes; 1 sur 19. 91 totales.

Dans la population rurale 1 mort-né sur 28. 53 naissances légitimes sur 16. 55 illégitimes; 1 sur 27. 67 totales.

Dans la France entière 1 mort-né sur 25. 59 naissances légitimes; 1 sur 14. 81 illégitimes; 24. 22 totales. = 4. 13. sur 100 naissances totales.

Les morts-nés sont plus nombreux parmi les garçons.

Lorsque les abandons d'enfants nouveaux-nés étaient l'objet des critiques les plus vives, leur augmentation exceptionnelle, en 1832, n'atteignait pas 10 pour 0/0 et la moyenne annuelle de leur augmentation, de 1820 à 1830, n'était que de 742, soit 2 pour cent sur l'année 1819.

On a voulu expliquer l'augmentation effrayante des morts-nés, en alléguant qu'on ne s'était occupé de les distinguer que depuis 1839 et que cette constatation n'avait été exacte qu'en 1853; ces allégations sont refutées par les publications officielles faites dans le 2me volume de la *Statistique de la population* où l'on trouve les chiffres

officiels des morts-nés depuis 1836, chiffres dont le dépouillement n'a pu causer aucun embarras et qui ne sauraient renfermer des erreurs graves, puisque les registres de l'état-civil sont tenus avec une grande régularité et soumis à une surveillance constante.

Le nombre des morts-nés a été considéré par quelques économistes comme l'indication la plus sûre du bien-être ou de la gêne, de l'influence de certains travaux, etc., etc.... L'observation des faits constatés semblerait démontrer que cette opinion n'est pas fondée; en effet, l'augmentation des morts-nés se manifeste principalement parmi les naissances légitimes, c'est-à-dire dans les conditions les moins défavorables de bien-être; elle y est même trop forte et trop continue pour être accidentelle. Cependant la proportion des morts-nés dans les naissances naturelles demeure plus que double de celle des morts-nés dans les conceptions légitimes, excepté à Paris où les morts-nés sont presque aussi fréquents dans les conceptions légitimes que dans les naturelles.

Ne faudrait-il pas attribuer l'augmentation des morts-nés légitimes à l'affaiblissement de la constitution des mères dont le développement physique est altéré profondément, dès l'enfance, par les modes, puis par les danses dont les mouvements violents prédisposent les jeunes femmes aux maladies cruelles chaque jour plus communes, principalement dans les grandes villes et parmi les femmes les plus exposées à l'entraînement des plaisirs de la société? Sans doute les travaux excessifs sont nuisibles à la santé lorsqu'ils produisent l'épuisement des forces, mais, c'est le vice qui dans les naissances illégitimes altère les sources de la vie. La recherche des causes de l'augmentation des morts-nés mérite une attention sérieuse au triple point de vue hygiénique, moral et criminel.

TABLEAU n° 13. Mouvement des Enfants confiés à la charité moyennes annuelles, — proportion

Années	Existences au 1er Janvier	Admissions			Radia[tions]		
		nombre	Augmentations	Diminutions	par Sorties	par Retrait	par Décès
(1) 1819	97.855	(2) 32,471	»	»	6,097	2,914	20,157
1820	101,158	32,197	»	274	6,270	2,957	18,461
1821	105,667	32,407	»	64	6,724	3,245	19,338
1822	108,767	32,472	1	»	6,832	3,047	19,925
1823	111,435	31,761	»	710	7,309	3,043	17,419
1824	115,725	33.505	1,034	»	7,654	3,524	18,663
1820 à 1824	542,752	162,342	1,035	1,048	34,789	15,816	93,506
				13			
Moyenne ann.	108,550.4	32,468	»	=2.6	6,957. 8	3,463. 2	18,701. 2
1825	119,389	32.274	»	197	8,369	5,383	19,793
1826	118,118	31,876	402	»	9,851	6,139	19,698
1827	115,406	32,504	33	»	8,622	5,102	18,605
1828	115,581	33,749	1,278	(3)	7,525	4,424	21,538
1829	115,848	33,090	619	»	6,802	3,936	19,715
1825 à 1829	584,342	164,493	2,332	197	41,069	24,984	99,344
			=2,135				
Moyenne ann.	116,868.4	32,898.6	427	»	8,213. 8	4,996.8	19,868. 8
1830	118,485	33,423	952	»	6,618	2,767	19,878
1831	122,645	35,863	3,392	»	7.438	2,836	20,557
1832	127,677	35,674	3,203	»	8,381	3,937	20,088
1833	130,945	33,374	903	»	8,822	6,816	19,429
1834	129,222	31,846	»	625	10,254	7,222	22,029
1830 à 1834	628,974	170,180	8,150	625	41,513	23,608	101,981
			=7,825				
Moyenne ann.	125,794.8	34,036	1 565	»	8,302. 6	4,721. 6	20,396. 2
1835	121,563	31,443	»	1,058	12,168	13,181	17,971
1836	103,656	31,795	»	676	13,399	11,246	17.111
1837	99,695	29,646	»	2,825	8,879	4,917	17,603
1838	97,912	26,900	»	5,571	7,403	4,683	17,382
1839	95,344	27,164	»	5,307	6.841	2,974	16,424
1835 à 1839	524,170	146,918	»	15,437	48,690	37,031	86,491
Moyenne ann.	104,834	29,383.6	»	3,087.4	9,738	7,406 .2	17,298.2

ublique, de 1819 a 1854, par année et par périodes quinquennales, ux naissances et à la population.

…tions			Restants			Proportion des abandons		
						aux naissances		à la population.
totales	Augmentations.	Diminutions.	nombre	Augmentations.	Diminutions.	naturelles.	totales.	
						UN ABANDON SUR		
29,168	»	»	101,158	3,300	»	2.01 naiss = 49.58.0/0	30.41 = 3.28.0/0	938 habit.
27,688	»	1,480	105,667	4,509	»			
29,307	439	»	108,767	7,609	»			
29,804	636	»	111,435	10,277	»			
27,471	»	1,697	115,725	11,567	»			
29,844	673	»	119,389	18 231	»			
144,111	+1,448	3,177	560,983	55,193	»	2,15	29.90	
	=	1,729						938
28,822.2	»	345.8	112,196.6	11,038.6	»	= 46 27.0/0	=3.34.°/o	
33,545	4,373	»	118,118	16,960	»			
35,588	6,420	»	115,406	14,248	»			
32,329	3,161	»	115,581	15,423	»			
33,482	4,314	»	115,848	14,690	»			
30,453	1.285	»	118,485	17,327	»			
165,397	19,553	»	583,438	77,648	»	2,14	29,72	
								967
33,079.4	3,910.6	»	116,687.6	15,529,6	»	= 46.81.0/0	=3.36.°/o	
29.263	95	»	122,645	21,487	»			
30,831	1,663	»	127,677	26,519	»			
32,406	3,238	»	130,945	29,787	»			
35,097	5,929	»	129,222	28,064	»			
39,505	10,337	»	121,563	20,405	»			
167,102	21.262	»	632,052	126,262	»	2,09	28.58	
								949
33,420.4	4,252.4	»	126,410.4	25,252.4	»	= 47.84.0/0	=3.49.°/o	
43,320	14,152	»	109,656	8,498	»			
41,786	12,588	»	99,695	»	1,463			
31,429	2,261	»	97,912	»	3,246			
29.468	300	»	95,344	»	5,814			
26,239	»	2,929	96,269	»	4,889			
172,242	29.301	2,929	498,876	8,498	15,412	2.42	33.07	
+	26,372	»			6,914			1,066
34,442.4	5,274.4	»	99,775.2	»	1,382.8	= 41.32.0/0	=3.02.°/o	

Suite du

ANNÉES	Existences au 1er Janvier.	ADMISSIONS nombre	augmentations.	Diminutions.	RADIA par Sorties.	par retrait.	par Décès.
1840	96,269	26,984	»	5,487	6,527	2,735	16,261
1841	97,730	26,581	»	5,890	6,563	2,939	16.283
1842	98.526	26,409	»	6,062	7,188	2,715	16,713
1843	97,717	25,472	»	6,999	7,737	3,310	15.561
1844	96,581	24,890	»	7,581	8,124	3,598	13,728
1840 à 1844	486,823	130,336	»	32,019	36,139	15,297	78,546
Moyenne ann.	97.364.6	26,067.2	»	6,403.8	7,227.8	3,059.4	15,709.2
1845	96,021	24,407	»	8,064	7,587	3,355	13,408
1846	96,078	25,719	»	6,752	7,512	3.393	14,707
1847	96,185	26,174	»	6 297	9,809	3,495	13,472
1848	95,583	29,427	»	3,044	8,907	3,261	14,040
1849	98,802	30,215	»	2,256	9,681	3,213	15,442
1845 à 1849	482,669	135,942	»	26,413	43,496	16,717	71,069
Moyenne ann.	96,533.8	27,188.4	»	5,282.6	8,699.2	3,343.4	14,213.8
1850	100,681	27,645	»	4,826	11,286	3.303	11,767
1851	101,970	28,103	»	4,368	11,140	3,322	12,190
1852	103,121	27,917	»	4,554	12,138	3,760	12,097
1853	103,043	26 207	»	6,264	11,836	4,392	10,541
1854	102,481	29,593	»	2,878	12,685	3,489	13,431
1850 à 1854	511,296	139,465	»	22,890	59,085	18,266	60,326
Moyenne ann.	102,259.2	27,893	»	4,578	11,817	3,653.2	12,065.2

TABLEAU N° 13.

…TIONS			RESTANTS			PROPORTION DES ABANDONS		
						aux naissances		à la population.
totales	Augmentations.	Diminutions.	nombre	Augmentations.	Diminutions.	naturelles	totales.	
						UN ABANDON SUR		
						2.01 naiss. = 49.58 0/0	30.41 = 3.28 0/0	938 habit.
25,523	»	3,645	97,730	»	3,428			
25,785	»	3.383	98,526	»	2.632			
27,218	»	1,950	97,717	»	3,441			
26,608	»	2,560	96,581	»	4,577			
25,450	»	3,718	96,021	»	5.137			
130,584	»	15,256	486,575	»	19,215	2.71	36.87	1,285
26,116.8	»	3,051.2	97,315	»	3,843	= 36.90 0/0	= 2.73 0/0	
24,350	»	4,818	96,078	»	5,080			
25,612	»	3,556	96,185	»	4,973			
26,776	»	2,392	95,583	»	5,575			
26,208	»	2,960	98,802	»	2,356			
28,336	»	832	100,681	»	477			
131,282	»	14,558	487,329	»	18,461	2.49	35.13	1,355
26,256.4	»	2,911.6	97,465.8	»	3,693	= 40.16 0/0	= 2.84 0/0	
26,356	»	2,812	101,970	812	»			
26,952	»	2,216	103,121	1,963	»			
27,995	»	1,173	103,043	1,885	»			
26,769	»	2,399	102,481	1,323	»			
29,605	437	«	102,469	1,311	»			
137,677	437	8,600	513,084	7,294	»	2.49	34.05	1,282
	—	8,163						
27,535.4	»	1,632.6	102,616.8	1,458.8	»	= 40.16 0/0	= 2.93 0/0	

OBSERVATIONS sur le Tableau n° 13.

(1) Ce n'est que depuis 1819 qu'on a établi régulièrement et officiellement, chaque année, le nombre des enfants trouvés. (Watteville, Rap. de 1849, page 5.)

Les nombres de 1819 sont pris pour termes de comparaison de l'augmentation, ou de la diminution des admissions, des radiations et des restants.

(2) Les statistiques ne portent que 32,148 abandons en 1819; mais, comme le nombre des existences au 1er janvier 1820 se trouve supérieur de 323 enfants à celui des restants à la fin de 1819, il faut nécessairement supposer que 323 abandons ont eu lieu pendant qu'on arrêtait les chiffres de l'année 1819, puisqu'on les retrouve en plus le 1er janvier suivant. L'erreur opposée se présente quelquefois, c'est-à-dire que le chiffre arrêté le 31 décembre est plus fort que celui constaté le 1er janvier suivant; dans ce dernier cas, il est évident que le chiffre des radiations doit être augmenté pour rétablir le rapport exact entre la fin de l'exercice expiré et celui qui commence.

(3) De 1828 à 1833, l'augmentation des abandons s'explique par l'agitation politique, la révolution de 1830, la guerre civile, le choléra et la grande misère conséquence de ces fléaux. Les mêmes causes augmentaient les décès et diminuaient les naissances. Les tours n'étaient pour rien dans ces faits sociaux.

Voici quel a été le mouvement des admissions et des restants de 1820 à 1834, période de la plus forte augmentation.

	ABANDONS		RESTANTS
	augmentations.	*diminutions.*	*augmentations.*
De 1820 à 1824.	«	13	55,193
De 1825 à 1829.	2,135	«	77,648
De 1830 à 1834.	7,825	«	126,262
	+ 9,960	— 13	259,103
	= 9,947		

L'augmentation totale des abandons représente à peine un 26me de celle des 259,103 restants, provenant, savoir:

1° De la diminution des décès	56,786 —	21. 92 p. 0/0
2° De l'infériorité des radiations sur les admissions.	192,370 —	74. 24 »
3° D'une faible augmentation d'abandons.	9,947 —	3. 84 »
	259.103	100

La grande diminution des décès est incontestable, puisqu'en 1819 les 20,914 décès représentaient 15. 46 p, 0/0 des existences et admissions réunies, tandis que le total des décès durant les 15 années suivantes ne représentent que 13. 08 p. 0/0 du total des existences et admissions pendant la même période, ce qui donne une différence de 2. 38 pour cent.

L'excès des admissions sur les radiations suffirait pour accroître le nombre des restants, lors même que les abandons diminueraient; la compensation ne s'établirait régulièrement qu'à l'âge où les enfants cessent d'être à la charge des hospices.

L'observation impartiale des causes de l'augmentation du nombre des enfants restants, n'aurait pas permis de l'attribuer aux facilités offertes par les tours. Au lieu d'exagérer la mortalité des enfants abandonnés, il fallait reconnaître que leur augmentation provenait en partie de la diminution de la mortalité.

Le christianisme en proscrivant l'infanticide ouvrit le tour et les hospices aux abandons. L'accroissement des infanticides a coïncidé constamment avec les rigueurs exagérées contre les abandons; il faut choisir entre l'infanticide ou l'abandon; l'un ou l'autre a toujours existé ayant pour régulateur l'intensité de la misère. Les difficultés opposées aux abandons n'aggravent que la position de la femme dont la faiblesse, la honte et le repentir méritent la pitié sociale et la miséricorde chrétienne; elles ne changent rien aux positions désespérées ne laissant que le choix entre la honte du déshonneur, l'impudeur ou l'infanticide, si le secret du tour n'offre plus un refuge aveugle et muet.

Les abandons n'ont jamais suivi la progression ascendante de la population, leur proportion dans les naissances naturelles, est descendue de 49 à 40 p. 0/0 et, relativement aux naissances totales, de 3. 28 pour cent à 2. 93 pour cent.

TABLEAU n° 14. Crimes jugés par

Années.	Meurtres, Coups et Blessures suivis de mort ou d'incapacité de travail, etc.	Assassinats et tentatives.	Empoisonnements et tentatives.	Parricides.	Coups et blessures envers un ascendant.	Viols, Attentats à la pudeur sur des adultes.	Viols, Attentats à la pudeur sur des enfants de moins de 15 ans	Avortements.	Infanticides.
1826	494	227	18	7	72	137	140	11	117
1827	609	207	27	14	79	144	146	8	121
1828	521	202	37	13	80	142	154	8	92
1829	510	176	38	8	105	156	137	8	82
1830	378	172	32	2	70	108	102	3	98
1831	471	186	33	12	65	93	101	4	79
1832	455	216	24	17	64	107	109	12	80
1833	532	194	28	16	57	123	147	7	87
Totaux des 8 années.	3,970	1,580	232	89	592	1,010	1,036	61	756
Moyenne ann.	496 25	197.5	29	11.12	74	126.25	129.5	7.62	94.5
1834	543	194	28	18	79	143	191	8	100
1835	678	224	23	12	106	147	210	10	149
1836	560	215	31	12	72	137	178	8	135
1837	646	192	44	13	79	130	229	10	128
1838	507	239	40	16	99	120	242	19	129
1839	484	202	51	17	77	147	268	12	147
1840	464	227	40	16	85	157	284	18	137
1841	542	221	32	15	84	181	324	18	161
1842	511	217	32	16	87	161	308	17	146
1843	515	256	32	15	88	180	339	13	144
1844	414	204	29	13	86	149	392	21	134
1845	430	224	40	19	84	198	374	18	130
1846	355	223	29	19	71	145	379	13	132
1847	385	263	37	16	76	144	374	18	159
1848	463	224	25	17	74	154	356	22	130
1849	573	240	29	14	108	222	467	20	176
1850	535	255	39	18	137	254	524	36	164
1851	483	280	38	20	140	242	615	33	164
1852	401	238	25	14	109	228	611	28	184
1853	360	235	29	20	99	212	573	42	196
1854	222	215	36	14	82	174	581	35	198
Totaux des 21 années	10,044	4,788	749	334	1,892	3,622	7,816	419	3.143
Moyenne ann.	478 14	228.	34.23	15.90	90.09	172.47	372.19	19.95	148.23
Totaux des 29 années	14,014	6,368	951	423	2,484	4,632	8,852	480	3,869
Moyenne ann.	483.13	219.58	32.79	14.58	85.65	159.72	305.23	16.55	133.41

es Cours d'assises de 1826 à 1854.

Autres Crimes contre les personnes.	Totaux des Crimes contre les personnes.	Crimes contre les Propriétés.	Totaux des Crimes contre les personne et contre les propriétés.	Proportion de l'augmentation ou de la diminution des Crimes — contre les personnes: Augmentations.	contre les personnes: Diminutions.	contre les propriétés: Augmentations.	contre les propriétés: Diminutions.	de tous les crimes: Augmentations	de tous les crimes: Diminutions.
(2)								(3)	
209	1,432	3,869	5,301	sur 100 des nombres de 1826					
62	1,417	3,870	5,287	»	1.04	0.02	»	»	0.26
150	1,399	4,322	5,721	»	2.30	11.70	»	7.92	»
150	1,365	4,141	5,506	»	4.68	7.03	»	3.86	»
193	1,158	3,910	5,068	»	19.20	1.05	»	»	4.39
277	1,321	4,019	5,340	»	7.75	4.87	»	0.73	»
177	1,561	3,965	5,526	9	»	2.48	»	4.24	»
336	1,327	3,477	5,001	6.68	»	»	10.43	»	5.60
1,854	11,180	31,573	42,753	15.68	34.97	27.45	10.43	16.75	10.25
				—	19.29	=17.02		=6.50	
231.75	1397.5	3946.66	5344.12	»	2.41	2.13	»	0.81	»
				sur 100 des moyennes de 1826 à 1833					
253	1,557	3,568	5,125	11.41	»	»	9.59	»	4.40
212	1,771	3,457	5,228	26.72	»	»	12.40	»	0.17
210	1,558	3,742	5,300	11.48	»	»	5.18	»	0.82
114	1,555	4,318	5,873	11.27	»	9.40	»	9.89	»
221	1,632	4,212	5,844	16.78	»	6.72	»	9.47	»
192	1,597	4,024	5,621	14.27	»	1.95	»	5.18	»
194	1,622	4,382	6,004	16.06	»	11.03	»	12.34	»
190	1,765	3,763	5,528	26.29	»	»	4.65	3.44	»
174	1,669	3,435	5,104	19.42	»	»	12.96	»	4.49
189	1,771	3,623	5,394	26.72	»	»	8.19	0.93	»
170	1,612	3,767	5,379	15.34	»	»	4.55	0.30	»
144	1,658	3,396	5,054	18.64	»	»	13.95	»	5.42
130	1,496	3,581	5,077	7.04	»	»	9.26	»	4.99
153	1,622	4,235	5,857	16.06	»	7.30	»	9.40	»
117	1,612	3,020	4,632	15.34	»	»	23.47	»	13.32
166	2,015	2,895	4,910	44.18	»	»	26.64	»	8.12
184	2,146	3,174	5,320	53.55	»	»	19.57	»	0.45
176	2,161	3,126	5,287	54.63	»	»	20.79	»	1.06
175	2,013	3,327	5,340	44.04	»	»	15.70	»	0.07
145	1,921	3,519	5,440	37.45	»	»	10.83	1.79	»
134	1,691	3,834	5,525	21.00	»	»	2.85	3.38	»
3,700	36,444	76,398	112,842	507.69	»	36.40	200.58	56.68	45.04
							164.18	11.67	
176.19	1,733.42	3.638	5,373.42	24.17	»	»	7.81	0.55	»
					sur 100 des nombres de 1826				
5.554	47,624	107,971	155,595	488.40	»	»	147.16	18.47	»
191.65	1642,2	3,723.13	5,365.34	16.84	»	»	5.20	0.65	»

OBSERVATIONS sur le tableau no 14.

(1) Les statistiques de la justice criminelle ne sont publiées que depuis 1826.

(2) Les autres crimes contre les personnes sont : les complots, les évasions, les associations de malfaiteurs, les rebellions, les violences envers des fonctionnaires publics, les violences en état de vagabondage, les menaces par écrit sous condition, la bigamie, la séquestration avec violence, l'enlèvement de mineurs, le faux témoignage, la subornation des témoins, les entraves à la libre circulation, etc., etc.

(3) Ce tableau ne contient que les crimes jugés contradictoirement par les Cours d'assises. Le nombre des crimes dénoncés à la justice est beaucoup plus considérable ; celui des infanticides dénoncés est triple. Les deux tiers ne peuvent être poursuivis soit parce que les auteurs restent inconnus, soit parce qu'il est impossible d'obtenir les preuves de la criminalité des faits ; sans compter les crimes qui demeurent ignorés.

Les homicides réputés involontaires de nouveaux nés par leurs mères ne sont considérés que comme des délits et ne figurent pas dans le tableau des crimes. On doit croire que la plupart des crimes contre les enfants conçus échappent à la connaissance de la justice.

Il est important de distinguer les crimes dont le nombre a augmenté de ceux qui sont demeurés, à peu près, stationnaires.

Nous avons divisé les crimes en deux périodes : la première de 1826 à 1833, la seconde de 1834 à 1854. Cette division permet de distinguer l'augmentation de certains crimes contre les personnes depuis 1834, époque de l'application en grand des mesures contre les tours.

La proportion de l'augmentation ou de la diminution, durant la première période est calculée sur les nombres de l'année 1826 et pour la seconde période, sur les moyennes de 1826 à 1833, Nous donnons ensuite les totaux généraux et les moyennes annuelles des 29 années 1827 à 1854, avec les proportions moyennes de variations sur les nombres de l'année 1826.

La moyenne annuelle des crimes contre les personnes a été

	Infanticides, Avortements, viols et attentats à la Pudeur.	Autres crimes contre les personnes.	Totaux.
de 1826 à 1833 (8 années)	357.85	1,039.06	1,397.96
de 1834 à 1854 (21 années)	712 85	1,022.57	1,735.42
mêmes crimes en 1826.	405. »	1,027. »	1,432. »

Les crimes dont la moyenne avait baissé avant 1834 étaient les viols et attentats à la pudeur, sur des adultes (de 7 80. p. 0/0); et sur les enfants (de 7.49. p. 0/0); les infanticides (de 19.45. p. 0/0); les avortements (de 26.58. p. 0/0); les assassinats (de 12. p. 0/0). Tous les autres crimes contre les personnes avaient augmenté.

Il est doublement triste de constater que les crimes dont l'augmentation a continué, sont ceux consommés dans la famille et qu'il faut attribuer bien moins à la misère, à la cupidité, à la vengeance ou à la haine qu'à l'immoralité profonde, à l'oubli des devoirs les plus sacrés, à l'abus le plus odieux de la position ou de la force contre l'innocence et la faiblesse.

Depuis 1834 les infanticides ont doublé; les avortements ont quadruplé; les homicides de nouveaux-nés par leurs mères, réputés involontaires, ont doublé; les délaissements dans les lieux solitaires, ont quadruplé; sans parler des crimes ignorés, ni de tant d'accidents qui dissimulent la culpabilité et l'horreur de l'infanticide.

Depuis 1834, les viols et attentats à la pudeur sur des adultes ont plus que doublé et ceux commis sur des enfants âgés de moins de 15 ans, ont sextuplé; l'augmentation moyenne de ces derniers pendant la période 1834 à 1854 est de 187 p. 0/0; le nombre de ces crimes variait de 101 à 154 avant 1834; depuis 1850, il a toujours dépassé 500 et plusieurs fois 600. En 1856 on a poursuivi 650 viols et attentats à la pudeur sur des enfants de moins de 15 ans dont 294 sur des enfants âgés de moins de 11 ans. Cependant, beaucoup d'attentats de cette nature, que tant de considérations commandent de tenir secrets ou d'atténuer, sont ignorés de la justice, ou renvoyés à la police correctionnelle comme simples délits d'outrages à la pudeur.

On a voulu expliquer la progression des infanticides en prétendant que, *d'après les statistiques criminelles, ces crimes, comme tous les autres crimes contre les personnes, avaient suivi une progression ascendante plus forte que celle de la population; que cette dernière progression avait été de 7 à 8 p. 0/0, tandis que l'autre était de 20 à 24 p. cent* (1845). Cette assertion repose sur une double erreur : les infanticides, les avortements, les viols et attentats à la pudeur n'ont *jamais* offert la même progression que les autres crimes contre les personnes; car, la moyenne de ces derniers est restée, à peu près, stationnaire depuis 1834, tandis que les premiers, après avoir baissé de 1826 à 1833, ont augmenté prodigieusement depuis 1834.

Durant la période vigésimale citée par M. Remacle (1826 à 1845), les Cours d'assises ont jugé 30,947 crimes contre les personnes, en moyenne 1545 par an, soit 115 de plus qu'en 1826. Cet excès représente à peine 8 p. 0/0 et non 20 à 24 p. 0/0.

L'accroissement de la population a été de 1821 à 1841, de 12.37 p. 0/0; ou, si l'on préfère la différence entre les

dénombrements de 1826 et 1846, de 11. 12 p. 0/0, et non de 8 p, 0/0.

Ainsi la progression des infanticides ne saurait être expliquée par l'augmentation générale des crimes contre les personnes et l'accroissement de la population dépasse de beaucoup celui des crimes contre les personnes, au lieu de n'être que du tiers.

Serait-il vrai qu'une vigilance plus efficace, depuis la création de nouvelles brigades de gendarmerie, aurait permis de constater un plus grand nombre de crimes? Il suffira d'observer que l'augmentation des infanticides et des attentats aux mœurs remonte à 1833, tandis que l'institution des nouvelles brigades de gendarmerie est récente ; d'ailleurs, le service de la gendarmerie est affecté spécialement à la sûreté des routes, à la recherche des malfaiteurs et des repris de justice, à la police des cabarets et autres lieux publics, etc. . . . Les crimes contre la morale, les infanticides et les avortements sont entourés d'un mystère souvent impénétrable: ils ne sont découverts que par les observations des voisins et des autorités locales. Il est vrai qu'en 1848, l'affaiblissement de l'autorité et le remplacement des officiers de police judiciaire expérimentés, par des hommes nouveaux, durent rendre la repression insuffisante ; mais d'un autre côté, les libéralités de l'Etat et des particuliers prévinrent bien des crimes et les utopies socialistes offraient les biens et les honneurs à la convoitise des ennemis de la société sans qu'ils eussent à courir les chances périlleuses du crime. L'influence des idées subversives est visible dans la progression des attentats aux mœurs. Le retour aux principes d'ordre et de morale, au respect de l'autorité, de la famille et de la propriété a ralenti le mouvement ascendant de ces crimes, mais le mal est profond et les lois pénales l'atteignent difficilement. Les infanticides et les avortements ne cessent pas d'augmenter.

Après avoir montré que la progression ascendante des crimes contre les personnes est moindre que celle de la population, nous observerons qu'on ne saurait, d'ailleurs, déduire aucune conclusion de la comparaison de deux progressions différant essentiellement par leurs causes, par les éléments des calculs sur lesquels elles reposent et par la signification de leurs résultats; en effet, la prospérité, la moralité, l'ordre public augmentent la population et diminuent les crimes; la misère, le vice, les perturbations sociales augmentent les crimes et ralentissent le mouvement de la population.

Le terme de comparaison de l'accroissement de la population est dans le chiffre de la population de tout âge à l'époque déterminée; celui de la progression des crimes est dans le nombre de faits analogues commis pendant une seule année.

L'accroissement de la population, pendant une période donnée, résulte de l'accumulation successive de l'excès des naissances sur les décès, ou de l'immigration sur l'émigration et cet excès accumulé forme le surplus de la population à la fin de la période. La progression des crimes n'est que dans la différence entre le nombre des crimes de chaque année et celui de l'année, ou de la moyenne annuelle comparative.

Accroissement de population signifie excès accumulé des naissances sur les décès ou de l'immigration sur l'émigration; progression des crimes veut dire différence du nombre des crimes d'une seule année avec le total de ceux d'une autre année.

Supposons que la population et les crimes augmentent également de 1/2 pour cent chaque année pendant dix années consécutives relativement aux chiffres de la population et des crimes d'une même année déterminée; à la

dixième année, la population sera accrue de 5 p. 0/0, tandis que les crimes n'auront augmenté que de 1/2 pour cent.

Dans un sens opposé d'inégalité de progression, de 1826 à 1845, l'accroissement a été de 11 à 12 p. 0/0 et l'augmentation annuelle des crimes de 8 p. 0/0, après la vingtième année. L'accroissement de 11 à 12 p. 0/0 exprime la somme d'un accroissement annuel de 0.6 p, 0/0 accumulé pendant 20 ans; si l'augmentation annuelle des crimes était ainsi accumulée, 8 p. 0/0 $\times$ 20 ans donneraient 160 p. 0/0.

Pour savoir si les crimes augmontent dans la même proportion que la population, il suffit de chercher combien il existe d'habitants pour un crime ou pour un accusé à chacune des époques que l'on veut comparer. Ce rapport s'obtient en divisant le chiffre de la population par celui des crimes, ou des accusés, aux époques données.

En appliquant cette méthode, on reconnait que la progression générale des crimes contre les personnes a suivi, à peu près, celle de la population, excepté la progression des crimes contre les mœurs et surtout contre les enfants, dont la proportion s'est accrue prodigieusement. Sans doute l'accroissement de la population offre des éléments plus nombreux pour commettre les crimes; mais, il ne faut pas oublier que l'augmentation de la population et celle des crimes proviennent de causes opposées.

CHAPITRE V.

Durée moyenne de la vie.

L'un des calculs les plus intéressants à déduire du mouvement de la population est celui de la durée moyenne de la vie humaine. On répette que la vie est plus longue aujourd'hui qu'au dernier siècle et qu'elle s'est élevée de sept ans dans le court espace de 1822 à 1853. La continuation d'une progression aussi rapide permettrait à nos descendants d'atteindre la longévité des anciens patriarches. Nous serions heureux de confirmer une espérance aussi agréable; toutefois, comme la recherche de la vérité sur ce point ne saurait arrêter une seule pulsation de la vie, nous pourrons, sans danger, examiner et disculer les raisons et les faits par lesquels on prétend démontrer la prolongation et la durée de la vie.

La vie moyenne, la manière de la calculer et sa durée sont, depuis longtemps, l'objet de discussions où les systèmes, la science et l'ignorance contribuent à produire la confusion; nous allons essayer de porter quelque lumière dans ce débat, par l'étude impartiale des questions à résoudre et des théories proposées, en nous efforçant, par la clarté de l'exposition et par la simplicité des calculs, de suppléer à la précision des formules scientifiques.

§. 1er *Vie moyenne.*

Distinguons et fixons, d'abord, la signification des expressions durée de la vie, vie moyenne, âge moyen.

La durée de la vie est le temps qui sépare la naissance de la mort; la vie moyenne de plusieurs personnes, décédées à différents âges, est le temps que chacune d'elles aurait vécu, si la durée de la vie avait été égale pour toutes.

L'âge d'une personne est la durée du temps écoulé depuis sa naissance jusqu'à l'époque où l'on veut connaître

son âge. L'âge moyen de plusieurs personnes, nées en différents temps, est l'âge quelles auraient si la somme de leurs âges était divisée également entre elles.

L'âge des décédés se confond avec la durée de leur vie, puisque le temps qui sépare la naissance de la mort indique, à la fois, l'âge et la durée de la vie; mais, l'âge des survivants diffère essentiellement de la durée de leur vie dont le terme est encore inconnu. Il ne faut donc pas confondre l'âge avec la durée de la vie des survivants.

Ces notions sont d'une simplicité élémentaire, signe principal de toute vérité; on y trouve les termes des calculs de la durée de la vie moyenne et de l'âge moyen; elles rendent facile la solution des problèmes relatifs à l'âge et à la durée de la vie.

Les opérations des compagnies d'assurance sur la vie et la fixation des rentes viagères ont rendu nécessaires les calculs de la vie moyenne et de la vie probable aux différents âges. Dans les tables de mortalité dressées pour cet usage, la vie moyenne, à partir de chaque âge, est exprimée par le nombre d'années que l'on suppose rester encore moyennement à vivre aux personnes de cet âge. On appelle vie probable le temps que l'on suppose devoir s'écouler encore pour que le nombre des personnes du même âge soit réduit à moitié.

Les calculs de probabilité de la vie sont déduits de l'observation de la mortalité et des survivances par âge, en suivant, autant que possible, la réduction successive du nombre des naissances correspondant aux différents âges. M. Mathieu, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, en publiant des tables de la vie probable et de la vie moyenne, a soin de répéter que tous les résultats ne sont qu'approchés, soit pour la durée de la vie moyenne ou de la vie probable, soit pour la distribution de la population aux différents âges. (*Annuaire du Bureau des longitudes*, page 222.)

§. *Calcul de la vie moyenne.*

Nous avons dit que les termes des calculs de la vie moyenne et de l'âge moyen se trouvaient dans les simples notions de la durée de la vie des morts et de l'âge des vivants; deux exemples rendront cela plus sensible.

Dix personnes sont mortes, après avoir vécu 1, 2, 3, 4, 5, 57, 58, 59, 60 et 61 ans, en tout 310 ans. Les deux termes du calcul de la durée moyenne de la vie de ces dix personnes sont : la somme des années que forment leurs vies réunies et le nombre des personnes qui les ont vécues. Chaque nombre partiel exprime la durée de l'une des vies. La somme 310 années de toutes les vies, divisée par le nombre dix des personnes qui les ont vécues, donne pour quotient la vie moyenne de 31 ans que chacune de ces personnes aurait vécu si la durée de la vie avait été égale pour toutes.

Dix survivants, âgés de 1, 5, 14, 20, 30, 40, 50, 60, 70 et 80 ans, ont vécu ensemble 370 ans ; la somme de leurs âges repartie également entr'eux, c'est-à-dire divisée par leur nombre dix, donne pour quotient l'âge moyen de 37 ans.

Cette méthode est la seule qui indique exactement la vie moyenne des morts et l'âge moyen des vivants. Tous les calculs de la vie moyenne des survivants ou des nouveaux-nés reposent sur des probabilités et leurs résultats ne sont qu'approchés, comme le répètent le savant laborieux que nous citions tantôt, et les statisticiens les plus autorisés tels que M. Legoyt, chef de division de la statistique générale de France. D'autres plus absolus prétendent généraliser l'application des calculs de probabilité de la vie moyenne à l'exclusion même des éléments de certitude qu'on trouve dans la durée des vies et des âges dont ils affectent de dédaigner la notion vulgaire.

La question la plus controversée est celle de la *vie moyenne*

de la population; elle est le point de départ des théories, des formules, des solutions ayant pour objet de démontrer la prolongation de la vie.

La vie moyenne d'une population, c'est-à-dire des survivants, ne peut être déterminée qu'approximativement, par les calculs de probabilité, ou par la vie moyenne des morts qui nous paraît la probabilité la plus rationnelle. La mesure de la vie, *individuelle* ou moyenne, ayant pour terme nécessaire la mort, n'est connue exactement qu'après la mort. Il n'appartient pas à la science humaine de fixer avec certitude le nombre de jours que Dieu accordera à un ou plusieurs individus.

Quelques uns combinent l'âge des survivants et celui des décèdés, pour en déduire la vie moyenne de la population; alors, le résultat n'est plus ni l'âge moyen, ni la vie moyenne; car les proportions des âges sont très différentes dans les décès et dans la population : les décès du premier âge s'élèvent de 14 à 16 pour 0/0 de la mortalité; tandis que les existences du même âge ne représentent que 1 p. 0/0 de la population, sans parler des autres différences de proportion aux divers âges.

La formule par laquelle on veut prouver la prolongation de la vie consiste à diviser la population par les naissances annuelles, ce qui donne pour quotient la proportion des naissances aux habitants et nullement la vie moyenne. Le fait accidentel des naissances n'a aucun rapport avec la durée de la vie qui dépend de mille circonstances aussi étrangères aux naissances que les causes de la progression ascendante ou descendante des naissances le sont à celles de la durée de la vie. Ces mots DURÉE DE LA VIE ne disent-ils pas assez clairement que est dans la vie que se trouve la mesure de sa durée? Pour remplacer cette mesure, la seule vraie de la vie moyenne, on crée des hypothèses impossibles; on formule de savantes théories qui sont loin de faciliter l'intelligence du sujet;

on ne parvient, en définitive, qu'à des probabilités toujours discutables. Toutefois, examinons avec attention les bases de ce système, les éléments de ses calculs et la valeur de ses déductions.

On pose en principe que la fécondité d'une population s'évalue en rapportant le nombre des naissances annuelles au chiffre des habitants, déduction faite des morts-nés et des enfants morts avant l'expiration des trois jours accordés pour les déclarations de naissance. (*Statistique de la population*, tome IV, p. 21 et suiv. 1854.)

On dit encore qu'une population considérée comme stationnaire est égale aux naissances multipliées par la vie moyenne et que la division de la population par les naissances donne pour quotient la vie moyenne.

D'après cette formule, on trouve en 1854,

A Paris.	1	naissance sur	31	habitants.
Dans les autres villes .	1	»	35	»
Dans la populat. rurale	1	»	41	»
Dans la France entière.	1	»	39	»

On en conclut que la durée moyenne de la vie, en 1854, était à Paris de 31 ans; dans les autres villes de 35 ans; dans la population rurale de 41 ans; dans la France entière de 39 ans.

On ajoute que les naissances et les décès sont restés, à peu près stationnaires depuis un demi siécle et que l'accroissement de la population est le résultat de la prolongation de la durée de la vie; pour le prouver, on cite le chiffre des naissances plus élevé en 1814 qu'il ne l'a été jusqu'en 1859 et celui des décès plus faible en 1845 qu'en 1801. La division de la population par les naissances assignerait une vie moyenne de 32 ans en 1822 et de 39 ans en 1853, c'est-à-dire un accroissement de 7 années de vie moyenne en un tiers de siècle.

Reprenons chacune de ces assertions proposées sous la forme d'axiomes.

La fécondité humaine se manifeste par les conceptions, indépendamment, soit de la date des déclarations de naissance à l'Etat-civil, soit des accidents ou des crimes qui peuvent suivre la conception ; au point de vue de la fécondité, il n'y a pas plus de raison d'éliminer les morts-nés et les enfants morts avant les déclarations de naissance, que ceux dont le décès survient quelques heures plus tard ; si, au lieu de diviser la population par les naissances des enfants ayant vécu plus de trois jours, on les divisait par les conceptions, ou même par la totalité des naissances, sans éliminer plus de quarante mille morts-nés, on trouverait un quotient plus faible, c'est-à-dire l'indication d'une vie moyenne plus courte. Dans le rapport de la fécondité à la population, l'expression vraie de la fécondité devient le terme le plus significatif, son altération arbitraire suffirait pour fausser le rapport cherché ; mais, la fécondité n'a pas plus de rapport que les naissances à la durée de la vie.

Dans la supposition d'une population stationnaire, si l'égalité constante des naissances et des décès rendait le chiffre de la population invariable, il n'en résulterait pas que la division de la population par les naissances indiquât la vie moyenne ; pour qu'il en fut ainsi, il faudrait encore que la somme des années vécues par les décédés fut égale au nombre des survivants et que, chaque année, la répartition de la mortalité fut la même entre tous les âges, afin de reproduire périodiquement le même nombre de décédés ayant vécu ensemble le même nombre d'années, en regard du même nombre de naissances et du même nombre d'habitants; de telle sorte que la population égale aux années vécues divisées par les naissances égales aux décès, donnerait le même quotient que la somme des vies égales à la population, divisée par les décès égaux aux naissances...

On voit que toutes ces combinaisons et ces suppositions n'arriveraient à l'expression véritable de la vie moyenne

qu'en reproduisant identiquement, dans la division de la population par les naissances, les termes de la somme des années vécues divisée par les décédés. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi, sans recourir à l'hypothèse inadmissible d'une population stationnaire et à la coïncidence impossible de tant de conditions, ne pas prendre, pour termes de la vie moyenne, la somme de la durée des vies et le nombre de ceux qui les ont vécues, termes qui, dans tous les cas, donnent exactement la vie moyenne quel que soit l'état, progressif ou stationnaire, de la population, quelles que soient les variations ou les perturbations survenues dans les éléments du mouvement de la population?

Il est à remarquer qu'en déterminant la vie moyenne par le quotient de la population divisée par les naissances, sa durée serait d'autant plus courte que le bien être imprimerait une énergie plus puissante aux facultés procréatrices et qu'elle paraîtrait d'autant plus prolongée que la misère aurait plus restreint les naissanees; en outre on trouverait d'une année à l'autre, des différences prodigieuses dans la durée moyenne de la vie : en 1812, de 32 ans ; en 1814, de 29 ans; en 1836, de 34 ans ; l'année suivante, de 36 ans.

L'âge et le nombre des décédés ne présenteront jamais le contre sens d'une vie plus courte dans les temps prospères et plus longue pendant les années calamiteuses; il pourra bien survenir des différences notables dans la vie moyenne réelle, lorsqu'une épidémie aura sévi plus particulièrement sur l'enfance, ou sur les âges virils ; alors la cause accidentelle sera évidente et l'on se rappellera que la vérité, en statistique, n'est jamais dans les années exceptionnelles, ni dans les périodes calamiteuses ; mais seulement dans les faits observés durant une suite d'années.

Le prétendu rapport de cause à effet entre les naissances et les décès n'existe que dans le sens de la nécessité finale de la mort, issue inévitable de la vie. Vainement allègue-

t-on que la mortalité du premier âge s'élèvant en raison du plus grand nombre de naissances, abaisse la vie moyenne; cette mortalité n'a pas dans l'ensemble des décès toute l'importance qu'on lui prête; elle est toujours surpassée par le nombre des décès des personnes âgées de 65 ans et au dessus, c'est-à-dire ayant déjà vécu plus de deux fois la durée moyenne de la vie. Supposons dix décès arrivés avant l'âge de un an et dix de 65 à 100 ans; si nous prenons pour les premiers la moyenne de six mois de vie, donnant la somme de 5 ans et pour les derniers la moyenne de 75 ans donnant la somme de 750 ans, les deux sommes réunies, soit 755 ans, divisées par les vingt décès, assigneront près de 38 ans de vie moyenne. Toutes les considérations présentées relativement à la mortalité du premier âge, trouveraient leur application aux cas de mortalité particulière imprévue atteignant, plus souvent qu'on ne l'observe, les divers âges de la vie. Au reste, la vie moyenne résulte de tous les âges des décédés sans distinction.

En jettant les yeux sur le tableau du mouvement de la population (pages 14 et suiv.), on voit que les naissances et les décès offrent, d'une année à l'autre, des différences quelquefois énormes, en sens contraire, puisque la prospérité qui augmente les naissances diminue les décès et que la misère qui diminue les naissances augmente les décès. La population subit elle-même des modifications par l'immigration ou l'émigration. Durant le premier demi-siècle, 1801 à 1850, l'accroissement de la population s'est élevé à 8,434,167 habitants, soit de 31 p. 0/0. Les 9/10mes de cet accroissement sont fournis par l'excédant des naissances sur les décès, il ne faut donc pas l'attribuer à la prolongation de la vie. (Voir le tableau de mouvement de la population pag. 14 et suiv.)

La division des cinquante premières années du XIXe siècle, en deux périodes égales de 25 ans, mettra en évidence

le mouvement constant de progression ascendante dans la population de la France :

Moyennes annuelles des naissances	de 1801 à 1825.	938,753
	de 1826 à 1850.	967,315
Augmentation moyenne annuelle pendant la 2e période, comparativement à la 1re		28,562
Pour les 25 années, de 1926 à 1850		714,075
Moyennes annuelles des décès	de 1801 à 1825.	780,700
	de 1826 à 1850.	821,182
Augmentation moyenne annuelle durant la 2e période, relativement à la 1re		39,482
Pour les 25 années, de 1826 à 1850		987,050

On peut vérifier l'exactitude des chiffres et des calculs, au moyen du tableau du mouvement de la population (page 14 et suiv.)

Les naissances et les décès sont loin de conserver, soit entr'eux, soit avec la population, les rapports proportionnels, qui seraient invariables dans l'état stationnaire (1).

Proportion de l'accroissement de la population :

Accroissement de la population	de 1801 à 1825	16.48 0/0
	de 1826 à 1850.	14.35
	Total	30.83 0/0
Diminution de l'accroissement pendant la seconde période		2.13

(1) Ces calculs sont rapportés :

Pour l'accroissement de la population au dénombrement de 1801 ; pour la proportion des naissances et des décès aux habibitants, savoir : pendant la période 1801 à 1825, à la population moyenne de 29,694,310 habitants que donnent les dénombrements de 1801—6—21—26: pendant la période 1826 à 1850 à la population moyenne de 33,897,363 habitants, déduite des dénombrements de 1826—31—36—41—46—51.

Proportion des naissances à la population :
De 1801 à 1825, 1 nais. sur 31.64 hab. = 3.16 0/0
De 1826 à 1850, 1 » 35 = 2.85
Diminution de la proportion pend. la 2e période 0.31

Proportion des décès à la population.
De 1801 à 1825 : 1 décès sur 37,98 hab. = 2 63 0/0
de 1826 à 1850 : 1 » 41.27 = 2.42
Diminution des décès relativt à la popul. 0.21

Proportion des décès aux naissances
De 1801 à 1825 : 1 décès sur 1.20 nais. = 83.27 0/0
De 1826 à 1850 : 1 » 1.17 = 84.89
Augmentation des décès relativt aux nais. 1.62

L'argument fondé sur les deux faits statistiques des naissances, plus nombreuses en 1814 qu'on ne les avait vues depuis cette époque, et des décès, inférieurs en 1845 à ceux de 1801, n'est pas sérieux ; en 1814, il y eut, en effet, plus de cent mille naissances de plus que l'année précédente par la raison qu'en 1813 les unions précoces contractées en vue d'éluder la loi de la conscription militaire, avaient ajouté une augmentation de 164,622 mariages au nombre de ceux de l'année 1812. (Voir le tableau pag. 14 et suiv.) Cette circonstance explique comment malgré l'accroissement de la population, le maximum des mariages est toujours resté inférieur, de plus de 80,000, au chiffre de 1814.

La faible mortalité de 1845 était un signe de prospérité comme en 1816—17—18—21—23. D'ailleurs, si, depuis 1815, la mortalité avait été plus faible, l'explication se trouverait dans l'état de paix succédant à de longues guerres.

Les deux faits dont nous venons d'indiquer les causes, montrent une fois de plus, combien il faut se tenir en garde contre les illusions des citations empruntées à des

années exceptionnelles pendant lesquelles les éléments de la population ont subi l'influence de causes accidentelles. Les moyennes des périodes représentent seules la vérité d'autant plus exactement que leur durée plus longue assure mieux la compensation des influences contraires.

Nous avons vu que les signes nécessaires de l'état stationnaire d'une population seraient : l'égalité constante du nombre des naissances et de celui des décès, le chiffre invariable de la population, la régularité continue des rapports entre tous les éléments de la population. Aucune de ces conditions ne se retrouve dans le mouvement de la population de la France : le nombre des naissances y a toujours été différent de celui des décès, la progression des naissances, des décès et de la population n'a pas cessé d'y être ascendante et irrégulière; les rapports proportionnels entre tous les éléments de la population ne sont jamais restés les mêmes. La population de la France n'est pas stationnaire; la durée de la vie moyenne ne saurait y être déterminée par la théorie du rapport des naissances à la population, théorie basée sur l'hypothèse inadmissible d'une population stationnaire qui n'a jamais existé, qui n'existera jamais. Dans l'ordre de la providence, il y a progrès, ou décadence selon qu'une population accomplit ses fins ou qu'elle en dévie; l'histoire de tous les peuples atteste cette vérité.

La prolongation de la vie est généralement attribuée au bien être de l'époque actuelle; nous n'entreprendrons pas de comparer le bien être et les misères du temps présent à ceux du passé, nous nous contenterons d'observer que les décédés, les survivants et les nouveaux nés appartiennent tous, bien moins au présent qu'à une période séculaire passée ou future et que la durée de leur vie, individuelle ou moyenne, a été, ou sera soumise aux influences hygiéniques, sociales, économiques diverses d'autres époques.

Dans la population générale de la France, il existe encore un million d'individus âgés de plus de 70 ans qui ont traversé toutes les commotions sociales depuis la révolution de 1789 et qui apportent aux décès un contingent annuel de 11 à 14 p. cent. Qui pourrait dire les vicissitudes réservées aux nouveaux nés ?

§. 3. *Durée moyenne de la vie.*

Vers la fin du XVIIe siècle et durant le XVIIIe, MM. GRAUNT, Guillaume PETTY, HALLEY, KERSEBOOM, CORBYN-MORRIS, SMART, SIMPSON, etc., dressèrent des tables de mortalité d'après les registres mortuaires des paroisses de Londres, de Dublin, de Breslau, des provinces du Sud de l'Angleterre, de la Hollande, de Westfrise, etc.

En 1746, M. DEPARCIEUX, de l'Académie des sciences, donna des calculs de mortalité pour des têtes choisies, afin de servir de règle dans les placements aux tontines.

M. de BUFFON, en 1767, publia des tableaux de mortalité dressés par M. DUPRÉS de St. MAUR, de l'Académie française, calculés sur douze paroisses de la campagne et trois paroisses de Paris.

Dans les premières années du XIXe siècle, M. DUVILLARD composa d'autres tableaux de mortalité, d'après un grand nombre de faits recueillis en divers lieux, avant la révolution de 1789.

Tous ces travaux ont exigé des recherches laborieuses ; on y trouve les éléments et les calculs de probabilités pour des localités spéciales et pour des têtes choisies ; mais leur application générale, éloignerait de la vérité ; ils offrent, d'ailleurs, des résultats très différents : d'après la table de DUVILLARD, la durée moyenne de la vie serait de 28 ans ; d'après celle de DEPARCIEUX, elle atteindrait 39 ans.

Les compagnies françaises d'assurance sur la vie, appliquent la première pour fixer les sommes payables au décès; elles se servent de la seconde pour régler les annuités à

servir durant la vie des assurés (Annuaire du bureau des longitudes 1861, page 228.)

En Angleterre, la table de mortalité de la ville de Northampton, d'après laquelle la mortalité est plus rapide que par la table de DUVILLARD, est prise pour base des assurances payables au décès ; la table de mortalité de CARLISLE qui donne une vie moyenne plus longue que celle de DEPARCIEUX est adoptée pour fixer les annuités viagères. (Annuaire du bureau des longitudes 1861, page 228.)

L'existence et la prospérité des compagnies d'assurance sur la vie exigent que leurs contrats reposent sur des bases offrant plus de chances de bénéfices que de pertes ; on doit en conclure 1° que la généralité des assurés vit plus de 28 ans, puisque les sociétés d'assurance peuvent sans péril, s'engager à payer l'assurance à ce terme ; 2° que la plupart des assurés vivent moins de 39 ans, puisque les mêmes compagnies d'assurance sur la vie, ne compromettent pas leurs intérêts en servant des rentes viagères calculées sur la durée moyenne de 39 ans de vie. La vérité est donc entre 28 et 39 ans, ce qui indique déjà que la durée moyenne de la vie ne se prolonge pas à 39, 41 et 44 ans.

M. MATHIEU a complété et légèrement modifié la table de DEPARCIEUX dans les premières années de la vie, de manière, dit-il, à représenter l'état actuel de la population, ayant toujours soin de répéter que les résultats ne sont qu'approchés.

Voici comment M. de BUFFON et M. MATHIEU fixent la mortalité aux différents âges.

D'après M. BUFFON.			D'après M. MATHIEU.		
1/4	des décès avant un an.		1/6e	des décès de la naissance à un an.	
1/3	avant	23 mois ;	1/5e	avant	3 ans ;
1/2	—	8 ans ;	1/4	—	4 ans ;
2/3	—	39 ans ;	1/3	—	14 ans ;
3/4	—	51 ans ;	1/2	—	42 ans ;
8/9es	—	70 ans ;	2/3	—	62 ans ;
32/33es	—	80 ans ;	3/4	—	69 ans ;
29/291es	—	90 ans ;	4/5es	—	72 ans ;
11995/11996es		100 ans.	5/6es	—	75 ans ;

La propagation de la vaccine a diminué les décès par la petite vérole; mais, d'autres maladies dont l'apparition était autrefois plus rare et moins meurtrière sévissent cruellement sur l'enfance et s'étendent à tous les âges; le nombre des morts-nés ne cesse pas d'augmenter d'une manière effrayante; les accidents, pendant les premiers mois de la conception, deviennent chaque jour plus fréquents. L'espèce humaine, bien loin de se fortifier, tend de plus en plus, à s'affaiblir; on en trouve la preuve dans la nécessité d'abaisser la taille des soldats et dans le nombre croissant des conscrits impropres au service militaire.

La statistique générale n'a publié, jusqu'ici, que les décès par âge dans la ville de Paris, de 1836 à 1858. Nous ignorons si les actes de décès ont été compulsés dans les autres parties de la France; ces documents seraient indispensables pour déterminer la vie moyenne avec certitude. Il a été affirmé que, par l'âge des décédés, elle était de 37 à 38 ans. Cette assertion aurait dû être appuyée de pièces justificatives. Les erreurs, en statistique, sont si fréquentes, si faciles de la part des personnes ayant une opinion préconçue, qu'en traitant les questions controversées, il faut toujours mettre ses adversaires à même de contrôler les calculs; aussi ne donnerons nous que les résultats dont chacun pourra vérifier l'exactitude.

Les actes de décès que nous avons pu compulser dans des localités diverses, nous ont toujours indiqué une vie moyenne de 30 à 31 ans, si ce n'est pendant les années et dans les lieux où le choléra avait particulièrement atteint les âges virils. Le dépouillement des actes de décès ne présente aucune difficulté, il permettra de connaître exactement la vie moyenne. En attendant, on peut affirmer, sans craindre de se tromper, que la vie n'a pas augmenté sensiblement depuis le commencement du siècle actuel. L'accroissement prétendu

de 7 années de vie, dans l'espace de 30 ans, suffirait pour faire rejeter les formules aboutissant à une telle énormité.

Voici quelle a été la durée moyenne de la vie, à Paris, de 1836 à 1853.

En 1836, il est mort, 23,969 individus ayant vécu ensemble 734,857 ans, chacun en moyenne 30 ans, 7 mois, 16 jours. (Tableau n° 15, page 79.)

En 1849, année du choléra, la mortalité a doublé, à Paris, et pourtant, les 47,695 décédés, ayant vécu ensemble 1,577,622 ans, ont eu chacun la vie moyenne de 33 ans, parce que l'épidémie avait sévi sur les âges virils, sans accroître les décès du premier âge. On voit par là que la durée de la vie moyenne dépend principalement de l'âge des décédés, qu'une mortalité très faible portant sur les premiers âges assignerait une vie très courte et que la mortalité la plus grande, dans les âges virils, départirait une vie moyenne plus longue. (Tableau n° 16, page 144.)

En 1853, le nombre des décédés, dans la même ville a été de 32,936, ayant vécu ensemble 1,001,323 années, chacun en moyenne, 30 ans, 4 mois, 24 jours. (Tableau n° 17, pag. 145.)

La moyenne des décès à Paris, pendant les dix-huit années 1836 à 1853, a été de 28,518 et le nombre moyen des années vécues de 888,909 ans, ce qui assigne une vie moyenne de 31 ans, 2 mois. La vie moyenne de cette période n'aurait été que de 30 années et quelques mois sans la mortalité exceptionnelle de 1849. (Tableau n° 18, page 146.)

Les mêmes calculs appliqués aux décès de 1857, donnent une vie moyenne de 30 ans.

D'apres la Statistique du département des Bouches-du-Rhône (Tome III, pag. 94 et 96), la vie moyenne, de 1818 à 1821, aurait été à Marseille de 29 ans, 2 mois; dans le département de 30 ans, 2 mois; en France de 29 ans.

Le dénombrement de la population, par âge en 1851, porte 655,271 individus au dessous de un an et un plus grand nombre aux âges de 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 13, 15, 19, 27, 30 et même de 40 ans. La moyenne des naissances annuelles ayant été de 953,934, il semble que les naissances successives, toujours supérieures aux décès, devraient maintenir constamment un nombre d'existences du premier âge correspondant à celui des naissances; à l'âge de 10 ans, il ne peut rester que les deux tiers des naissances; à 30 ans la moitié; à 50 ans le tiers seulement et, quelles que soient les proportions descendantes successives, le nombre des survivants diminue nécessairement, à mesure que l'âge s'éloigne d'avantage de l'année de la naissance. Il est impossible que la génération née depuis 40 ans soit plus nombreuse que celle dont la naissance ne remonte qu'à un an, comme nous le voyons dans le recensement de 1851. En supposant même que l'immigration eut procuré un accroissement, cela ne modifierait jamais d'une manière notable la population d'un seul âge. Comment admettre qu'il y ait 665,935 habitants âgés de 40 ans. Lorsqu'on n'en compte que 655,271 au dessous de un an et qu'en remontant aux naissances de 1810 et 1811 auxquelles correspond l'âge de 40 ans, la moyenne de 929,351 naissances ne permettrait de compter qu'un tiers des décès de cette génération dans l'espace de 40 ans, tandis qu'en dehors de toute chance de mortalité extraordinaire, il n'existe à 40 ans que la moitié, au plus, de la génération de cet âge?

Buffon avait observé, de son temps, que dans les déclarations d'âge les nombres correspondant aux périodes quinquennales, à partir de dix ans, étaient beaucoup plus grands qu'ils ne devaient l'être, même d'après les actes des décès, soit par l'ignorance des déclarants qui désignaient la période la plus rapprochée, en plus ou en moins, pour les décédés; soit dans les déclarations de l'âge des vivants

par divers motifs qui portent à se rajeunir. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans l'enquête des âges en 1851. La comparaison d'une suite de dénombrements successifs par âge permettra, de rectifier beaucoup d'erreurs.

Quoiqu'il en soit de la gravité des inexactitudes, l'ensemble des âges donne la somme de 1,100,504,683 ans et la division par 35,783,527 d'habitants l'âge moyen de 30 ans, 9 mois, 10 jours. (Tableau nº 19, pag. 86.) (1).

Cette moyenne est évidemment trop faible, l'âge moyen devant être beaucoup plus élevé dans les existences que dans les décès, puisque la proportion du premier âge y est infiniment moindre et celle au dessus de 65 ans plus grande.

Nous avons donné au tableau nº 20 (pag. 87, 88.) la proportion des décès et des existences par âge; on y voit que la première année de la vie fournit 11 à 17 p. 0/0 de la totalité des décès et les 10 premières années le tiers. A la trentième année on ne retrouve pas la moitié des personnes dont la naissance correspond à cet âge. Les trois quarts de ceux qui naissent n'arrivent pas à la 60me année.

Les âges sont répartis bien différemment dans la population; la première année n'y figure que pour 1.83 0/0 les 10 premières pour 18. 0/0 dans la France et 13 0/0 à Paris. Les proportions les plus élevées sont de 10 à 30 ans, puis de 30 à 40 ans; la diminution devient rapide après 55 ans.

(1) Nous croyons qu'en évaluant à dix millions le nombre des personnes s'étant rajeunies de dix ans, en moyenne, nous restons au dessous de la vérité. Cette rectification ne donnerait que l'âge moyen de 33 ans et demi.

Tableau n° 15. — *Durée moyenne de la vie humaine, calculée d'après les décès par âge, à Paris, pendant l'année 1836.*

PÉRIODES des décès.	NOMBRE des décès par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	par tous les décédés.	
de la naissance à 3 mois.	2,994 ×	1 mois 1/2	=374 ans	9 mois
de 3 à 6	458	4 » 1/2	171	9
de 6 à 12	833	9 »	624	9
de la naissance à 1 an	4,285	3 mois 8 jours 9 h.	1,171 ans	3 mois
de 1 à 2 ans	1,405	1 an 1/2	2,107	6
de 2 à 3	837	2 1/2	2,092	6
de 3 à 4	553	3 1/2	1,935	6
de 4 à 5	384	4 1/2	1,728	0
de 5 à 6	293	5 1/2	1,611	6
de 6 à 7	248	6 1/2	1,632	0
de 7 à 8	163	7 1/2	1,222	6
de 8 à 9	138	8 1/2	1,173	0
de 9 à 10	99	9 1/2	940	6
Total avant 10 ans.	8,405	1 an 10m. 8 j 18 h.	15,614 ans	3 m.
de 10 à 15 ans	468	12 ans 1/2	5,840	0
de 15 à 20	751	17 1/2	12,142	6
de 20 à 25	1,271	22 1/2	28,597	6
de 25 à 30	1,408	27 1/2	38,720	0
de 30 à 35	1,084	32 1/2	35,130	0
de 35 à 40	1,129	37 1/2	42,337	6
de 40 à 45	975	42 1/2	41,437	6
de 45 à 50	956	47 1/2	45,410	0
de 50 à 55	953	52 1/2	49,432	6
de 55 à 60	950	57 1/2	11,875	0
de 60 à 65	996	62 1/2	62 250	0
de 65 à 70	1,217	67 1/2	81,147	6
de 70 à 75	1,218	72 1/2	88,305	0
de 75 à 80	1,121	77 1/2	86,877	6
de 80 à 85	711	82 1/2	58,657	6
de 85 à 90	289	87 1/2	25.287	6
de 90 à 95	52	92 1/2	4,810	0
de 95 à 100	8	97 1/2	780	0
de 100 et au delà	2	100	206	
de la Naissance à 100 ans et au delà	23,964	30 ans 7 mois 16 jours 21 h. 45 m.	734,857 ans	9 m.

734,857 ans 9 mois : 23,964 décédés = pour chaque décédé 30 ans, 7 mois, 16 jours, 21 heures, 45 minutes de vie

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 4 décédés dont l'âge est resté inconnu.

TABLEAU n° 16. — *Calcul de la durée moyenne de la vie humaine, d'après les décès par âge, à Paris, pendant l'année 1849 (année de choléra).*

PÉRIODES des décès.	NOMBRE des décès par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les décédés.
de la naissance à 3 mois	3,187 ×	1 mois 1/2	=398 ans 4m. 1/2
de 3 à 6	723	4 » 1/2	271 1 1/2
de 6 à 12	1,572	9 »	1,179 »
de la naissance à 1 an	5,482	4mois 1 j. 9h. 21 m	1,848 ans 6 mois
de 1 à 2 ans	3.018	1 an 1/2	4,527 »
de 2 à 3	1,618	2 ans 1/2	4,047 »
de 3 à 4	1,132	3 1/2	3,962 »
de 4 à 5	790	4 1/2	3,555 »
de 5 à 6	552	5 1/2	3.036 »
de 6 à 7	470	6 1/2	3,055 »
de 7 à 8	260	7 1/2	1,950 »
de 8 à 9	278	8 1/2	2,363 »
de 9 à 10	239	9 1/2	2,270 6
de la naissance à 10 ans	13,839	2 ans 2 m. 17 j. 2 m	30,614 ans »
de 10 à 15 ans	875	12 ans 1/2	10,937 6
de 15 à 20	1,348	17 1/2	23,590 »
de 20 à 25	3,370	22 1/2	76,025 »
de 25 à 30	3,559	27 1/2	79,872 6
de 30 à 35	2.671	32 1/2	86,807 6
de 35 à 40	2,538	37 1/2	95,175 »
de 40 à 45	2,449	42 1/2	102,807 6
de 45 à 50	2,572	47 1/2	122,170 »
de 50 à 55	2,663	52 1/2	139,807 6
de 55 à 60	2.311	57 1/2	132,882 6
de 60 à 65	2,224	62 1/2	139,000 »
de 65 à 70	2,147	67 1/2	144,922 6
de 70 à 75	1,938	72 1/2	140,525 »
de 75 à 80	1,624	77 1/2	125,860 »
de 80 à 85	1,019	82 1/2	84,067 6
de 85 à 90	312	87 1/2	27,050 »
de 90 à 95	138	92 1/2	12,765 »
de 95 à 100	25	97 1/2	2,437 6
de 100 au delà	3	102	306 »
de la naissance à 100 ans et au delà.	47,695	33 ans, 27 jours, 20 heures.	1,577,622 ans 6 mois

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 104 décédés dont l'âge est resté inconnu.

1,577,622 ans 6 mois : 47,695 décédés = pour chacun des décédés 33 ans, 27 jours, 20 heures de vie.

Tableau n° 17. — *Durée moyenne de la vie humaine, calculée d'après les décès par âge, à Paris, pendant l'année 1853.*

PÉRIODES des décédés.	NOMBRE des décès par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les décédés.
de la naissance à 3 mois	3,048 ×	1 mois 1/2	=381 ans 0 mois.
de 3 à 6	582	4 » 1/2	218 3
de 6 à 12	1,296	9 mois	972 0
de 0 à 1 an	4,926	3 m. 24j. 19 h.	1,571 ans 3 mois
de 1 à 2 ans	2,242	1 an 1/2	3,364 »
de 2 à 3	1,299	2 ans 1/2	3,247 6
de 3 à 4	906	3 1/2	3,171 »
de 4 à 5	660	4 1/2	2,950 »
de 5 à 6	445	5 1/2	2,447 »
de 6 à 7	344	6 1/2	2.236 »
de 7 à 8	219	7 1/2	1,642 6
de 8 à 9	210	8 1/2	1,785 »
de 9 à 10	156	9 1/2	1,482 »
de 0 à 1 an	11,407	2 ans 1 m. 4 j. 3 h.	23,896 ans 3 mois
de 10 à 15 ans	673	12 aus 1/2	8,412 6
de 15 à 20	1,578	17 1/2	27,615 0
de 20 à 25	2,527	22 1/2	56,857 6
de 25 à 30	2,024	27 1/2	55,660 6
de 30 à 35	1,690	32 1/2	54,925 0
de 35 à 40	1,384	37 1/2	51.900 0
de 40 à 45	1,312	42 1/2	55,760 0
de 45 à 50	1,313	47 1/2	62,367 6
de 50 à 55	1,501	52 1/2	78,802 6
de 55 à 60	1,349	57 1/2	77,567 6
de 60 à 65	1,314	62 1/2	82.125 0
de 65 à 70	1,337	67 1/2	90,247 6
de 70 à 75	1,311	72 1/2	95,047 6
de 75 à 80	1,074	77 1/2	83,235 0
de 80 à 85	729	82 1/2	60,142 6
de 85 à 90	302	87 1/2	26.425 0
de 90 à 95	98	92 1/2	9,065 0
de 95 à 100	12	97 1/2	1,170 0
de 100 et au delà	1	102 1/2	102 0
de la naissance à 100 ans et au delà	32,936	30 ans, 4 mois 24 jours, 18 h.	1,001,323 ans, 9 mois.

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 21 décédés dont l'âge est resté inconnu.

1.001,329 ans, 9 mois : 32,936 décédés = 30 ans, 4 mois, 24 jours, 18 heures pour chaque décédé.

TABLEAU N° 18. — *Durée moyenne de la vie, calculée d'après la moyenne annuelle des décès par âge, à Paris, de 1836 à 1853 (en 18 ans).*

PÉRIODES des décès.	NOMBRE des décès de 1836 à 1853	NOMBRE moyen annuel des décès.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque décédé.	par tous les décédés. (1)
de la naissance à 1 an.	84,261	4,681. 17	× 4 mois.	=1,560 ans 38
de 1 à 2 ans	32,283	1,793. 50	1 an 1/2	2,690 25
de 2 à 3	18,882	1,049. 00	2 ans 1/2	2.622. 50
de 3 à 4	13,053	725. 16	3 1/2	2,538. 60
de 4 à 5	9,054	503. 00	4 1/2	2,263. 50
de 5 à 6	6,490	360. 56	5 1/2	1,983. 08
de 6 à 7	5,144	285. 78	6 1/2	1,857. 57
de 7 à 8	3,237	179. 84	7 1/2	1,348. 72
de 8 à 9	2,896	160. 89	8 1/2	1,367. 48
de 9 à 10	2,416	134. 22	9 1/2	1,284. 59
de 0 à 10 ans	177,716	9,873. 12	1 an 11 m. 21 j.	19 516. 67
de 10 à 15	10,213	567. 38	12 ans 1/2	6,692. 37
de 15 à 20	19,774	1,098. 56	17 1/2	19.224. 80
de 20 à 25	36,134	2,007. 44	22 1/2	45.167. 63
de 25 à 30	30,189	1,677. 17	27 1/2	46,122. 17
de 30 à 35	23.946	1,330. 33	32 1/2	43,236. 05
de 35 à 40	22,672	1,259. 56	37 1/2	47,233. 50
de 40 à 45	22,711	1,261. 72	42 1/2	53,623. 53
de 45 à 50	22,651	1,258. 39	47 1/2	59,773. 52
de 50 à 55	21,415	1,189. 72	52 1/2	62,460. 30
de 55 à 60	20,534	1,140. 78	57 1/2	65,594. 85
de 60 à 65	21,587	1,199. 28	62 1/2	74,955. 00
de 65 à 70	22,405	1,244. 73	67 1/2	84,019. 68
de 70 à 75	22.733	1,262. 94	72 1/2	91,563. 15
de 75 à 80	19,261	1,070. 06	77 1/2	82,929. 65
de 80 à 85	12,474	693. 00	82 1/2	52,717. 50
de 85 à 90	5,436	302. 00	87 1/2	26,424. 00
de 90 à 95	1,248	69. 33	92 1/2	6,413. 95
de 95 à 100	207	11. 50	97 1/2	1,121. 25
de 100 et au delà	21	1. 16	102 1/2	119. 34
de la naissance à 100 ans et au delà	513,327 décès	28,518. 17	31 ans, 2 mois 1 j. 4 h. 21 m.	888,909. 91

Nota. Il n'a pas été tenu compte de 287 décédés, soit 15.96 par an, dont l'âge est resté inconnu.

888,909. 91 années : 28,518. 17 décédés = pour chaque décédé 31 ans, 2 mois, 1 jour, 4 heures, 21 minutes.

(1) La nécessité de représenter en décimales les fractions des décès totaux divisés par 18 ans, entraînait l'usage des décimales pour les fractions d'années vécues, au lieu de les exprimer en mois, comme aux tableaux précédents.

TABLEAU n° 19. Age moyen des vivants, calculé d'après le recensement de la population par âge, de 1851.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
			ans. mois.
avant 1 an	655,271	× 6 mois	— 327,635. 6
de 1 à 2	638,993	1 an 1/2	958,489. 6
de 2 à 3	720.260	2 1/2	1,800,650. 0
de 3 à 4	664,914	3 1/2	2,327.499. 0
de 4 à 5	642,881	4 1/2	2,890,714. 6
de 5 à 6	653,830	5 1/2	3,596,065. 0
de 6 à 7	673,748	6 1/2	4,379,362. 0
de 7 à 8	666,866	7 1/2	5,001.495. 0
de 8 à 9	667,077	8 1/2	5,676,154. 6
de 9 à 10	633,700	9 1/2 .	6,020,150. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
de 0 à 10 ans	6,617.040	4. 11. 23. 16.	32,971,915. 0
de 10 à 11	661.359	10 ans 1/2	6,944,269. 6
de 11 à 12	609,994	11 1/2	7,014,931. 0
de 12 à 13	646,699	12 1/2	8,083,737. 6
de 13 à 14	596,758	13 1/2	8,056,228. 0
de 14 à 15	631,617	14 1/2	9,158,446. 6
de 15 à 16	657.187	15 1/2	10.186,398. 6
de 16 à 17	630,670	16 1/2	10,406,055. 0
de 17 à 18	627.674	17 1/2	10,984,295. 0
de 18 à 19	653,724	18 1/2	12,093,894. 0
de 19 à 20	578,956	19 1/2	11,289,642. 0
de 20 à 21	618,230	20 1/2	12,673,715. 0
de 21 à 22	555,893	21 1/2	11,951,699. 6
de 22 à 23	611,488	22 1/2	13,825,980. 0
de 23 à 24	587,970	23 1/2	13,967,295. 0
de 24 à 25	600,336	24 1/2	14,708,232. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
de la naissance à 25 ans	15,888,595	12. 2. 22 18.	194,316,733. 6

Suite du Tableau n° 19.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 25 ans	15,888,595 ×	12. 2. 22. 18.	194,316,733. 6
de 25 à 26	623,108	25 ans 1,2	15,889,254. 0
de 26 à 27	577,363	26 1/2	15,300,119. 6
de 27 à 28	566,760	27 1/2	15.310,900. 0
de 28 à 29	604,526	28 1/2	17,228,991. 0
de 29 à 30	495,714	29 1/2	14,623,474. 6
de 30 à 31	690,638	30 1/2	21,064,459. 0
de 31 à 32	467,219	31 1/2	14,717,398. 6
de 32 à 33	557,618	32 1/2	18.122,585. 0
de 33 à 34	484,135	33 1/2	16,219,182. 6
de 34 à 35	505.303	31 1/2	17,432,953. 6
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 35 ans	21,460,796	16. 9. 12. 15.	360,226,051. 0
de 35 à 36	593,990	35 ans 1/2	21,086,645. 0
de 36 à 37	558,147	36 1/2	20,372,365. 6
de 37 à 38	488,663	37 1/2	18,324.862. 6
de 38 à 39	508,832	38 1/2	19,590,070. 6
de 39 à 40	420,327	39 1/2	16.502,916. 6
de 40 à 41	665,939	40 1/2	26,970,529. 6
de 41 à 42	401,550	41 1/2	16,664,325. 0
de 42 à 43	481,209	42 1/2	20,451,382 6
de 43 à 44	400,075	43 1/2	17.403,262. 6
de 44 à 45	409,679	44 1/2	18,230,715. 6
de 45 à 46	531,778	45 1/2	24,195,899. 0
de 46 à 47	406,761	46 1/2	18,944,386. 6
de 47 à 48	373,496	47 1/2	17,741,060. 0
de 48 à 49	430,030	48 1/2	20,856,455. 0
de 49 à 50	356,354	49 1/2	17,639,523. 0
de la naissance		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
à 50 ans	28,487,806	22. 11. 29. 9.	655,170.449. 6

Suite du Tableau n° 19.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 50 ans	28,487,806	22. 11. 29. 9.	655,170,449. 6
de 50 à 51	• 391,861	× 50 ans 1/2	—29,888,980, 6
de 51 à 52	357,216	51 1/2	18,396,624. 0
de 52 à 53	401,282	52 1/2	21,067,305. 0
de 53 à 54	353,456	53 1/2	18,909,896. 0
de 54 à 55	363,468	54 1/2	19,809,006. 0
de 55 à 56	431,024	55 1/2	23,921,833. 0
de 56 à 57	331,286	56 1/2	18,717,659. 0
de 57 à 58	274,946	57 1/2	15,809,395. 0
de 58 à 59	295,230	58 1/2	17,170,955. 0
de 59 à 60	237,137	59 1/2	14,109,651. 6
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 60 ans	32,124,712	26. 6. 18. 16.	852,971,753. 6
de 60 à 61	403,655	60 ans 1/2	24,421,127. 6
de 61 à 62	219,118	61 1/2	13,475,757. 0
de 62 à 63	241,365	62 1/2	14,085,312. 6
de 63 à 64	224,223	63 1/2	14,238,160. 6
de 64 à 65	223,880	64 1/2	14.440,260. 0
de 65 à 66	261,754	65 1/2	17,144,887. 0
de 66 à 67	212,048	66 1/2	14,096,192. 0
de 67 à 68	180,462	67 1/2	12,081,185. 0
de 68 à 69	190,384	68 1/2	13,041,304. 0
de 69 à 70	150,966	69 1/2	10,492,137. 0
de 70 à 71	219,954	70 1/2	15,506,757. 0
de 71 à 72	125,316	71 1/2	8,962,239. 0
de 72 à 73	142,794	72 1/2	10,352,565. 0
de 73 à 74	104,389	73 1/2	7,672,591. 6
de 74 à 75	105,281	74 1/2	7,843,434. 6
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
de la naissance à 75 ans	35,130,331	29. 10. 28. 9.	1.050,825,663. 0

Suite du Tableau n° 19.

PÉRIODES des âges.	NOMBRE des vivants par période.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par chaque individu.	NOMBRE D'ANNÉES VÉCUES par tous les vivants.
		ans. mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 75 ans	35,130,331	29, 10. 28. 9.	1,150,825,663. 0
de 75 à 76	120,774	× 75 ans 1/2	9,118,437. 0
de 76 à 77	81,428	76 1/2	6,229,242. 0
de 77 à 78	66,174	77 1/2	5,128,485. 0
de 78 à 79	65,783	78 1/2	5,163,965. 0
de 79 à 80	45,554	79 1/2	3,621,543. 0
de 80 à 81	62,794	80 1/2	5,054,912. 0
de 81 à 82	31,014	81 1/2	2,527,641. 0
de 82 à 83	31,351	82 1/2	2,586,457. 6
de 83 à 84	23,210	83 1/2	1,938,035. 0
de 84 à 85	23,185	84 1/2	1,959,132. 6
		ans mois. jours. heures.	ans. mois.
avant 85 ans	35,681,598	30. 7. 29. 4.	1,094,153,513. 6
de 85 à 86	19,206	85 ans 1/2	1,642,110. 0
de 86 à 87	12,912	86 1/2	1,116,888. 0
de 87 à 88	9,836	87 1/2	860,650. 0
de 88 à 89	7,905	88 1/2	699,592. 6
de 89 à 90	5,432	89 1/2	486,164. 0
de 90 à 91	5,257	90 1/2	475,758. 6
de 91 à 92	2,738	91 1/2	250,527. 0
de 92 à 93	2,435	92 1/2	225,237. 6
de 93 à 94	1 440	93 1/2	134,640. 0
de 94 à 95	1,272	94 1/2	120,204. 0
de 95 à 96	1,228	95 1/2	117,274. 0
de 96 à 97	806	96 1/2	77,779. 0
de 97 à 98	512	97 1/2	49,920. 0
de 98 à 99	445	98 1/2	43,832. 6
de 99 à 100	223	99 1/2	22.188. 6
de 100 ans	180	100	18,000. 0
au delà de 100 ans	102	102	10,404. 0
		ans. mois. jours. heures.	ans.
de la naissance à 100 ans et plus	35,753,527	30. 9. 10. 21.	1,100,504,683
âges non constatés	29,643		
	35,783,170		

1,100,504,683 années : 35,753,527 individus ayant vécu ensemble ce nombre d'années = l'âge moyen de 30 ans 9 mois 10 jours 21 heures 53 minutes.

TABLEAU n° 20. Proportion des décès de chaque âge, à Paris, de 1836 à 1853, sur 100 décès, à un millième près.

PÉRIODES des Ages.	PROPORTION DES DÉCÈS DE CHAQUE AGE A PARIS			
	en 1836 23,768 décés	en 1853 32,957 décés	en 1849 année de choléra 47,799 décés	de 1836 à 1853 moyenne de 28,534 décés
de la naissance	sur 100 décès	sur 100 décès	sur 100 décès	sur 100 décès
à 3 mois	12. 493	9. 25	6. 67	11. 1
de 3 à 12 m.	5. 387	5. 70	4. 82	5. 3
avant 1 an	17. 880	14. 95	11. 49	16. 4
de 1 à 2	5. 862	6. 80	6. 33	6. 3
de 2 à 3	3. 492	3. 94	3. 39	3. 7
de 3 à 4	2. 310	2. 75	2. 37	2. 5
de 4 à 5	1. 602	2. 00	1. 66	1. 8
de 5 à 6	1. 222	1. 35	1. 46	1. 3
de 6 à 7	1. 035	1. 04	0. 99	1. 0
de 7 à 8	0. 680	0. 67	0. 55	0. 6
de 8 à 9	0. 580	0. 64	0. 58	0, 6
de 9 à 10	0. 413	0. 48	0. 50	0. 6
avant 10 ans	35. 076	34. 62	29. 02	34. 7
de 10 à 15	1. 953	2. 04	1. 83	2. 0
de 15 à 20	3. 134	4. 79	2. 83	3. 9
de 20 à 25	5. 304	7. 67	7. 07	7. 0
de 25 à 30	5. 875	6. 14	7. 46	5. 9
avant 30 ans	51. 342	55. 26	48. 21	53. 5
de 30 à 35	4. 523	5. 13	5. 60	4. 7
de 35 à 40	4. 711	4. 19	5. 32	4. 4
de 40 à 45	4. 069	3. 98	5. 07	4. 4
de 45 à 50	3. 989	3. 98	5. 39	4. 4
avant 50 ans	68. 634	72. 54	69. 59	71. 4
de 50 à 55	3. 977	4. 55	5. 58	4. 2
de 55 à 60	3. 964	4. 09	4. 85	4. 0
de 60 à 65	4. 166	3. 99	4. 66	4. 2
de 65 à 70	5. 078	4. 06	4. 50	4. 4
avant 70 ans	85. 809	89. 23	89. 18	88. 2
de 70 à 75	5. 083	3. 98	4. 06	4. 4
de 75 à 80	4. 677	3. 26	3. 41	3. 8
de 80 à 85	2. 977	2. 21	2. 14	2. 2
de 85 à 90	1. 206	0. 92	0. 86	1. 4
avant 90 ans	99. 752	99. 60	99. 65	99 7
de 90 à 100 et plus	258	34	35	00. 3
âges inconnus.	00. 000	00. 06	00. 00	00. 00
Totaux	100. 000	100. 00	100. 00	100. 0

OBSERVATIONS sur le Tableau n° 20.

L'âge de la vie qui fournit le plus de décès est celui qui suit immédiatement la naissance. Les trois premiers mois présentent un huitième de tous les décès et la première année un sixième. Les décès de la naissance à 10 ans dépassent le tiers des décès de tout âge.

La mortalité est la plus faible de 7 à 15 ans, elle augmente sensiblement de 20 à 30 ans; elle devient très forte de 65 à 75 ans, relativement au nombre restreint de personnes qui atteignent cet âge.

Les décès du premier âge ne suivent pas, à Paris, une progression ascendante correspondant à celle de la population, parce que l'accroissement de la population de la capitale ne provient pas seulement de l'excès des naissances sur les décès; mais aussi de l'immigration d'ouvriers, ou d'autres personnes agées de plus de 10 ans qui vont s'y fixer; aussi, voit-on que les existences de la naissance à 1 an sont doubles dans la France entière.

En 1849, année de choléra, les décès ont presque doublé à Paris; cependant l'épidémie ayant sévi principalement sur les personnes âgées de 20 à 30 ans et au delà, la vie moyenne des décédés a été plus longue de 3 années que dans les temps de mortalité ordinaire. Ce fait prouve que la durée moyenne de la vie ne dépend pas du nombre des morts, mais de l'âge auquel ils ont cessé de vivre. De même, l'âge moyen des vivants résulte de la proportion de chaque âge dans la population totale et non du nombre des habitants. L'âge moyen de ceux qui doivent vivre, plus ou moins longtemps encore, peut donc être plus élevé ou plus faible que la vie moyenne, selon la proportion différente des âges extrêmes dans la totalité des décès et de la population.

Les existences au dessous de 1 an ne représentent pas deux centièmes de la population totale; la proportion du même âge dans les décès est de 15 à 17 0/0; cette différence est atténuée considérablement par les décès des personnes âgées de plus de 60 ans, beaucoup plus nombreux proportionnellement que les existences dépassant l'âge de 60 ans.

De la naissance à 10 ans, les décès atteignent 34 et 35 p. 0/0. Les existences, jusqu'à cet âge, ne s'élèvent à Paris qu'à 13 p. 0/0; dans la France entière à 18 p. 0/0.

Si le recensement de la population par âge, opéré en 1851, était exact, les habitants âgés de 10 à 30 ans seraient plus nombreux qu'aux autres âges; puis ceux de 30 à 45 ans; il n'y aurait que 1 centième de la population de 70 à 80 ans et un demi centième au delà de cet âge.

On trouve dans la statistique des Bouches-du-Rhône (tom. III, pages 94-95-96, tableaux 35-36-37) des chiffres de mortalité et de population pour Marseille, pour Paris et pour la France entière dont les calculs offrent, à peu près les mêmes résultats que ceux du présent tableau.

TABLEAU n° 21. *Proportion des existences de chaque âge à Paris et dans la France entière, à un dix millième près.*

PÉRIODES des âges.	PROPORTION DES EXISTENCES DE CHAQUE AGE, DANS LA POPULATION de Paris — d'après un recensement de 1817	de Paris — d'après le recens. général de 1851	de la France entière — d'après le recensement général par âge de 1851
	sur 100 existences.	sur 100 existences.	sur 100 existences.
avant 1 an	0.93		1.8312
			1.7858
		6.93	2.0129
de 1 à 5 ans	6.02		1.8582
			1.7962
			1.8272
			1.8829
de 5 à 10	6.40	6.60	1.8636
			1.8642
			1.7709
avant 10 ans.	13.05	13.53	18.4921
de 10 à 15	6.55	7.21	8.7929
de 15 à 20	8.54	10.40	8.7984
de 20 à 25	11.70	9.63	8.3193
de 25 à 30	12.49	9.58	8.0134
avant 30 ans	52.33	50.35	52.4158
de 30 à 35	9.64	16.15	7.5592
de 35 à 40	9.55		7.4821
de 40 à 45	6.90	13.09	6.5909
de 45 à 50	6 82		5.8643
avant 50 ans	85.24	79.59	79.6423
de 50 à 55	4.90	10.56	5.7773
de 55 à 60	3.70		4.3864
de 60 à 65	2.32	7.02	3.6673
de 65 à 70	1.82		2.7823
avant 70 ans	97.98	97.47	96.2256
de 70 à 75	1.08	2.40	1.9499
de 75 à 80	0.62		1.0612
de 80 à 85	0.23	0.41	0.4795
de 85 à 90	0.07		0.1544
avant 90 ans	99.98	99.98	99.8706
de 90 à 100 et p.	0.02	0.02	0.1294
Totaux	100.00	100.00	100.0000

CONCLUSION

SUR LA DURÉE MOYENNE DE LA VIE HUMAINE.

Les raisons alléguées pour établir que la durée de la vie moyenne s'est prolongée reposent, principalement, sur l'hypothèse d'une population stationnaire, c'est-à-dire, dans laquelle on verrait périodiquement : 1° le nombre des naissances égaler celui des décès; 2° la répartition de la mortalité entre les âges présenter une même somme d'années vécues par les décédés, égale au chiffre invariable de la population; 3° les rapports entre tous les éléments de la population rester proportionnellement les mêmes. Alors le chiffre de la population égal à la somme des années vécues par les décédés, divisé par les naissances égales aux décès donnerait le même quotient que la somme des années vécues divisées par le nombre des décédés, puisque les termes dividende et diviseur seraient identiques dans les deux divisions.

Ainsi, l'hypothèse d'une population stationnaire ne conduirait à l'expression exacte de la vie moyenne qu'en ramenant les chiffres de la population et des naissances à ceux des âges et du nombre des décédés, par les suppositions d'une série de coïncidences toutes également impossibles. Sans recourir à tant de combinaisons, la somme des années vécues divisée par les décès donne directement la vie moyenne dans tous les cas, quelles que soient les progressions, les inégalités, les variations, ou les perturbations des éléments de la population.

Le mouvement de la population n'a jamais présenté, en France, aucun des signes d'un état stationnaire : le nombre des naissances et des décès, et leurs rapports proportionnels entr'eux et avec la population y ont toujours été inégaux et irréguliers ; le chiffre de la population bien loin d'être resté invariable, s'est élevé de 8,434,167 habitants, soit de 31 p. 0/0, durant la période de 1801 à 1850 ; non

pas, comme on l'a dit, par l'effet de la prolongation de la vie, mais par l'excédant moyen annuel de 151,592 naissances sur les décès.

La raison repousse une théorie d'après laquelle la vie serait d'autant plus courte que la prospérité augmenterait davantage les naissances, et d'autant plus longue que la misère les réduirait plus fortement.

Les naissances et la durée de la vie, sont deux ordres de faits distincts soumis à des influences très différentes. La durée de la vie ne peut dépendre du chiffre si variable des naissances; sa mesure est dans le temps écoulé depuis la naissance jusqu'à la mort; elle n'est donc connue exactement qu'après la mort. Tous les calculs de vie moyenne, ou de vie probable des nouveaux nés et des survivants de tous les âges, ne sont que des calculs de probabilité. Or, la probabilité la plus rationnelle de la durée de la vie réservée aux vivants est dansla durée moyenne de la vie des décédés. Leseul moyen de connaître exactement la durée de la vie des décédés est de chercher le quotient de la somme des années qu'ils ont vécues divisée par leur nombre.

La vie moyenne à Paris, de 1836 à 1853, a été de 30 ans et quelques mois, excepté pendant l'année 1849, où les décès des âges virils ayant été doublés par l'épidémie du choléra, la vie moyenne a été de 33 ans. Il n'y a pas lieu de croire que la vie moyenne soit plus longue dans les autres parties de la France; car, si la mortalité est plus grande à Paris, ce n'est pas dans le premier âge, mais dans la population industrielle, artistique, flottante.

Le bureau de statistique générale de la France a déjà publié un grand nombre de documents importants sur le mouvement de la population, lorsqu'il aura fait connaître les décès par âge, il sera facile de prouver que la vie moyenne est de 30 à 31 ans et non de 39 à 41 ans.

Etude statistique (1) *sur la Dombes, par* M. Valentin-Smith.

La question de la Dombes, déjà bien ancienne, préoccupe plus que jamais les esprits. Plus on approche de sa solution, plus les opinions se donnent carrière. Ceux-ci l'examinent au point de vue agricole et montrent quel mode de culture peut être avantageusement substitué à la

(1) Cette étude formerait une brochure grand in-8° de deux feuilles et demie seulement, ou environ. Mais elle est de cinq feuilles en y comprenant trois autres travaux : le premier est intitulé . *Notes sur les méthodes mathématiques employées pour déterminer la vie moyenne*, par M. Clément-Désormes ; le second est une lettre de M. Guillabeau, maire au Plantay, publiée comme un document faisant parfaitement connaître ce pays d'étangs, écrite, est-il dit, par un homme au milieu de la Dombes fiévreuse. Le troisième travail consiste en une reproduction de 16 tableaux, sans pagination, mais distingués par des numéros d'ordre : le n° 1 a pour titre : *Etat de la population et de la surface des étangs dans 50 communes de la Dombes et de la Bresse, formant le pays d'étangs dans les arrondissements de Trévoux et de Bourg* (Ain). Le tableau n° 2 a été emprunté aux *Recherches statistiques de* M. C. Mamion, il est relatif à la population des 40 communes rurales de la Dombes comprises dans l'arrondissement de Trévoux, d'après les recensements de 1800 à 1856.

M. Valentin-Smith nous prévient, dans une note, que pour éviter toute confusion, il emploiera, de même que dans les *Recherches statistiques sur la Dombes*. le mot *Dombes*, pour exprimer l'ensemble des 40 communes comprises au tableau n° 2, et qui sont : 1 Lapeyrouse, 2 Birieux, 3 Saint-Marcel, 4 Marlieux, 5 Villars, 6 Bouligneux, 7 St-Paul-de-Varax, 8 St-Nizier-le-Désert, 9 Versailleux, 10 St-André-de-Corcy, 11 Saint-André-le-Bouchoux, 12 St-Germain-sur-Renom, 13 Monthieux, 14 le Plantay, 15 Cordieux, 16 Joyeux, 17 le Montellier, 18 Sainte-Olive, 19 Sandrans, 20 Condeyssiat, 21

production des étangs. Ceux-là cherchent à ramener les dissidents, par le spectacle des faits sociaux et de la diminution de la vie humaine dans le territoire où règne en maîtresse la fièvre paludéenne.

Les partisans les plus avérés du maintien des étangs changent aujourd'hui de langage. Conversion ou tactique, ils ne soutiennent plus la nécessité des étangs et reconnaissent volontiers leur insalubrité. Mais cette insalubrité, ils l'atténuent. Elle n'entre qu'en faible dose dans les causes

St-Jean-de-Thurigneux, 22 La Chapelle-du-Chatelard, 23 Amberieux-en-Dombes, 24 Chatenay, 25 St-Trivier-sur-Moignans, 26 Relevant, 27 Villeneuve, 28 Mionnay, 29 Savigneux, 30 Civrieux, 31 Romans, 32 Chanoz-Chatenay, 33 Faramans, 34 Neuville-des-Dames, 35 Rigneux-le-Franc, 36 Ste-Croix, 37 Saint-Georges-sur-Renom, 38 Tramoyes, 39 Saint-Eloy, 40 Rancé.

Le tableau n° 3 est le complément du tableau n° 2 : ils présentent ensemble 1° la population de tout le pays d'étangs en Dombes et en Bresse : d'abord la population des 3 communes semi urbaines et rurales à étangs, ayant des hôpitaux dans l'arrondissement de Trévoux, et qui sont 41 Chalamont, 42 Montluel, 43 Châtillon-sur-Chalaronne. 2° la population des 7 communes rurales à étangs, comprises dans l'arrondissement de Bourg, depuis le recensement de 1801 à 1856 et qui sont: 44 Servaz, 45 Perronnas, 46 Saint-André-le-Pannoux, 47 Lent, 48 Montracol, 49 Dampierre, 50 Certines.

N'ayant pas cru devoir reproduire ces tableaux, ni les deux autres productions mentionnées qui les précèdent ; documents que M. Valentin-Smith n'a évidemment ajouté à son mémoire que comme des pièces à l'appui, nous avons dû supprimer également les notes auxquelles le lecteur est renvoyé concernant ces tableaux, etc. Si l'on tenait à les consulter, nous renverrions nous mêmes aux auteurs de ces travaux, dont, bien qu'intéressants, l'insertion ne nous a pas paru indispensable ici.

Note du directeur du Répertoire.

de la fièvre. Ils accusent surtout les marais, qu'ils distinguent soigneusement des étangs, comme si les partisants du dessèchement voulaient conserver les marais. Puis, à cette cause certaine, grâce à leur facilité d'admettre comme un fait ce qui est un problème, ils ajoutent une cause mystérieuse : la présence d'un *marais interieur* que le dessèchement ne pourrait atteindre, et qui garderait en dépôt la contagion une fois disparue de la surface.

S'ils affaiblissent les causes en les divisant, ils ne craignent pas de diminuer la portée des faits qu'ils signalent. L'immigration, qui s'adjoint à la population et finit par s'y substituer, ils la constatent sans en apprécier tous les caractères. Pour montrer le progrès de la population en Dombes, ils prennent deux termes d'un rapprochement impossible : la France, population normale se fécondant elle-même, la Dombes, population anormale qui augmente surtout par l'accession de l'étranger. S'il s'agit de la vie moyenne, ils la calculent non par les procédés les plus sûrs, mais par les plus favorables à leur système. A les entendre, seuls pourtant ils ont montré les faits vrais ; leurs adversaires n'ont avancé que des faits *inexacts et faux*.

A ce langage assuré, on douterait de soi-même. S'est-on mépris ? Aurions-nous, pour notre part, contribué à semer l'erreur ? Nous avons voulu faire un nouvel examen, interroger à nouveau les faits. Qu'ont-ils répondu ? Ils nous ont donné les résultats maintes fois constatés, comme pour dissiper le doute et confirmer nos assertions. Une fois de plus, ils nous ont appris que la Dombes s'alimentait par l'immigration, sans pouvoir jamais atteindre à une population normale, au milieu des phénomènes sociaux qui y précipitent la vie et emportent rapidement les générations.

I. — *Immigration.*

Le défaut de bras, un salaire fort élevé appellent sur le sol de la Dombes une incessante immigration.

L'émigration ne s'y est fait sentir que de 1853 à 1856. L'immigration, mobile dans ses proportions périodiques, s'y produit d'une façon continue. Elle est, comme on l'a bien dit, dans un récent et habile écrit (1), le fait dominant de la statistique de cette contrée; mais en le reconnaissant, on ne lui a attribué ni toute sa portée, ni toutes ses conséquences.

Les conséquences de cette immixtion de l'étranger dans la population primitive sont de la plus haute importance, et font de ce pays, quand on étudie le mouvement de la population, une terre à part, vivant dans des conditions exceptionnelles, et ne pouvant, dans l'irrégularité de sa marche, être comparée à aucun des pays normaux.

A sa population primitive vient se superposer cette population d'emprunt qui accroît le pays, malgré les pertes qu'elle y subit elle-même. Réunies, ces deux populations ne donnent, ni l'une ni l'autre, ce qu'on devrait attendre de chacune d'elles, si elles se développaient régulièrement dans un pays salubre.

La Dombes, au 22 septembre 1802, avait une population de 13,669 habitants; au 31 décembre 1852, une population de 21,010 habitants. Au premier abord, il semble qu'elle ait prospéré. Un regard tant soit peu pénétrant a bien vite décomposé ce chiffre et rendu à la population initiale et à la population étrangère ce qui appartient, approximativement du moins, à chacune d'elles.

L'état civil constate, au 31 décembre 1852, un excédant de 2,178 naissances; livrée à elle-même, la population, dans cette période de 50 ans, eût dû donner, dans des conditions de salubrité, un excédant bien supérieur. Mais combien n'est-on pas étonné de la faiblesse de ce chiffre,

(1) *Recherches statistiques sur la Dombes:* Paris, 1860, chez Savy, libraire à Lyon.

lorsqu'on voit qu'il s'est introduit dans la population initiale plus de cinq mille immigrants (1) ? Et voilà un pays qui ne trouve pas, dans sa double population, de quoi fournir un excédant de naissances qu'aurait dû produire sa seule population primitive.

Considéré dans son influence sur la Dombes, l'immigrant ne pourra jamais régénerer le pays. Il ne tarde pas à subir les influences de l'insalubrité locale qui atteint sa génération elle-même. La fièvre le frappe avec plus de violence que l'indigène, et son pays d'adoption lui enlève une partie de sa vie probable (2).

(1) Voir la note 2 à la page 162.

(2) *At verò qui e puro cœlo ad palustres se conferunt eò deterius afficiuntur, quo feliciori assueverint.* LANCISI.

BACON a remarqué que les exhalaisons des marais sont souvent bien plus pernicieuses pour les étrangers que pour les individus nés dans le pays. M. FODÉRÉ a fait la même observation en ce qui concerne les étangs de la Dombes. *Médecine légale*, in-8°; Paris, 1813, t. V, p. 167.

Des états officiels, dressés depuis 1857, constatent que chaque année les curés, les instituteurs et les gendarmes placés en Dombes, sont généralement atteints de la fièvre locale.

D'après un tableau, la vie moyenne, des individus étrangers aux dix communes les plus inondées de la Dombes, dans lesquelles ils sont morts, de 1833 à 1838, a été de 41 ans.

Nécessairement ces étrangers sont venus, pour le plus grand nombre, se fixer, dans les dix communes, après avoir passé l'âge de la conscription, et, dans tous les cas, tous après avoir passé les premières années de l'enfance, pendant lesquelles les chances de mortalité sont plus grandes.

Or, quel que soit celui de ces âges que l'on veuille prendre pour point de départ de l'arrivée de ces étrangers dans les dix communes, et en se reportant aux tables de la loi de mortalité de DUVILLARD ou de DEPARCIEUX, l'on verra que ces individus avaient une vie probable, qui leur faisait dépasser l'âge de 41 ans.

On se plait à montrer les étangs desséchés par l'immigration et l'on écrit :

« L'immigration amène peu à peu la population que les étangs, jusqu'ici, ont suppléée dans la culture locale. Quand cette population sera arrivée, le dessèchement viendra de lui-même. (*Recherches statistiques sur la Dombes*, p. 22.) »

L'on se méprend ; ce n'est pas l'immigrant qui absorbera l'étang, mais l'étang qui absorbera toujours l'immigrant.

Dans les pays insalubres, l'immigrant ne peut élever la condition des originaires à un état normal ; il passe lui-même sous le niveau commun, sans jamais communiquer au pays sa force originelle. L'insalubrité, qui abaisse la vie de l'indigène, a bientôt abaissé la sienne.

Les immigrants ne peuvent avoir d'action directe sur le dessèchement et l'amélioration de la Dombes. Arrivant la plupart, sans ressources, dans une contrée pauvre, ils contribuent, par le haut prix de leur main-d'œuvre, à l'appauvrir encore, sans jamais s'enrichir eux-mêmes.

Si la Dombes reçoit tant d'immigrants, ce n'est pas qu'on y soit mieux que dans les lieux qu'on abandonne. C'est un pays vide où se déverse le trop plein des pays qui l'avoisinent. L'immigrant dans l'intérieur de la France ne choisit pas toujours les contrées riches et heureuses. Il suit la demande et va où le gain l'attire. Où il trouve intérêt à rester, il se fixe. Le besoin de vivre lui fait oublier les menaces de la maladie et les chances de mortalité. C'est le cas de la Dombes.

II.

Accroissement de la population.

Il y a, pour un pays, deux modes d'accroissement de population.

L'un régulier, spontané : c'est le développement par le mouvement naturel de la population primitive. L'autre

irrégulier, artificiel : c'est l'apport que fait l'étranger à cette population.

La France, pays normal où l'immigration et l'émigration se balancent, doit son accroissement à ce qu'elle produit.

La Dombes, pays anormal, considérée depuis le commencement du siècle, ne doit pas le tiers de son accroissement à elle-même. Elle a reçu plus des deux tiers de l'immigration.

Nous avons fait connaître, en 1851, quelle avait été, dans le pays d'étangs, l'augmentation de la population de 1805 à 1815 (1). Dans les 40 communes rurales de l'arrondissement de Trévoux, pendant la période 1802-1856, elle a été de 7,466. Mais l'on ne peut établir une comparaison entre l'accroissement de la population de ce pays et l'accroissement de la population de la France. Ces deux termes n'ont aucun rapport entre eux; procédant l'un et l'autre d'éléments distincts, ils ne peuvent dès-lors donner lieu à aucun rapprochement.

En Dombes, la population s'accroît par l'immigration. En France, elle s'accroît par l'excédant des naissances sur les décès et par la durée de la vie moyenne.

En acceptant les chiffres mêmes de M. Marion, nous trouvons, de 1802 à 1852, un accroissement de population, en Dombes, de 6,554 habitants, sur lesquels l'on compte 4,376 immigrants (2).

(1) Voir *Notions statistiques sur la Dombes et la Bresse insalubres*; in-8°, p. 12; Lyon 1851.

Nous avons constaté, dans les 37 communes dont nous composions le pays d'étangs, un accroissement de population, de 6,010 habitants, dont 4,610 immigrants, dans les 40 années embrassant la période de 1805 à 1846.

(2) Il y a erreur de calcul, page 15 des *Recherches statistiques*. Le chiffre réel des immigrants en Dombes de 1802 à 1852, est de 5,163, et non de 4376.

L'examen de la France se développant, à l'aide de ses éléments propres, dans la voie d'un progrès normal et modéré, nous montre que l'accroissement de population, par l'excédant des naissances sur les décès, de 1800 à 1852, a été d'environ 8,000,000 (1).

Que peut signifier dès lors le rapprochement qu'on a voulu établir entre la France qui n'aurait eu, de 1831 à 1851, qu'un accroissement moyen annuel de 5,60 habitants

Population initiale (p. 40).	13,669	
Population finale (p. 40).	21,010	
Différence.	7,341	
D'où il faut déduire.	2,178	naissances.
Reste.	5,163	

Ici se place une remarque. Si, au lieu de donner les actes de l'état civil depuis 1802 et de les diviser par périodes qui ne se rapportent point aux recensements, M. Marion eût fait concorder les périodes des actes de l'état civil aux dates des recensements, on eût vu, par la comparaison de l'excédant des naissances à l'excédant produit par le recensement, quel avait été le nombre exact successivement fourni par l'immigration à la Dombes.

(1) Le recensement de 1800 a donné pour la France une population de 27,445,297 habitants.

Le recensement de 1851 a donné une population de 35 millions 785,170. Différence : 8,337,873.

Les actes de l'état civil de 1851 auraient un excédant de naissances. sur les décès, de 8,476,758. Différence en plus sur le recensement de 1851 : 138,885.

Cette différence de la population déterminée par le recensement d'avec la population fournie par les naissances, s'explique par l'émigration.

(Voir Legoyt, *Journal des Economistes*. de mars 1857, p. 326; L. de Lavergne, *l'Agriculture et la Population*, in-12. Paris, 1857, p. 298.)

sur 1,000, et la Dombes, marchant, dit-on, en avant de la France moyenne, qui aurait eu, dans la même période, un accroissement de 14,85 habitants (1)? Et quelle est la valeur de cette hypothèse qui, fondée sur les chiffres de l'immigration, suppose à la Dombes un accroissement annuel de 10 pour 1,000, et lui fait doubler sa population dans une période de moitié moins longue que celle assignée à la France pour son doublement (2)? De telles assimilations reposent sur une véritable équivoque. Pour calculer le mouvement de la Dombes, on confond ce qu'elle produit avec ce qu'elle acquiert par l'immigration. La France n'acquiert rien et produit tout. Le mouvement normal d'un pays se mesure non à ce que ce pays reçoit, mais à ce qu'il donne.

Où s'est principalement produit l'accroissement de la population en Dombes?

Précisément dans les communes où l'on a commencé à dessécher; c'est-à-dire dans les lieux où l'agriculture s'est surtout améliorée et développée. La population a suivi la production: ainsi, St-André-de-Corcy, Romans, Villars, etc. (3).

(1) *Recherches statistiques*, etc., p. 15.

(2) *Recherches statistiques*, etc., p. 16.

(3) Nous avons montré, dans les *Notions statistiques*, publiées en 1851, combien, sous l'influence de la création de la route impériale de Lyon à Bourg, par Villars, la population avait augmenté dans toutes les communes placées sur la ligne de cette route. Aujourd'hui, la population diminue depuis l'ouverture des chemins de fer de Mâcon à Ambérieux et de Lyon à Genève, qui, évitant le pays d'étangs, y ont troublé tous les moyens de communication. Un chemin de fer qui sillonnerait la Dombes procédant au dessèchement, ne pourrait que lui rendre, en l'augmentant, cette prospérité qu'elle parut vouloir prendre un moment, alors que, dans la période de 1842 à 1852, il y eut un élan donné vers le dessèchement, et que fut ouverte la route de Villars, aujourd'hui délaissée.

Dans les communes, au contraire, où le dessèchement n'a pas encore pénétré, ou n'a pénétré que d'une manière insignifiante, la population est à peu près restée stationnaire : ainsi à Lapeyrouse, Bouligneux, Monthieux, Rigneux-le-Franc, Birieux, etc.

A Rigneux-le-Franc, la population, qui était, en 1800, de 641 habitants, n'était même plus, en 1856, que de 502; — 139 de moins qu'au commencement du siècle.

A Birieux, la population, qui était, en 1800, de 340 habitants, n'était plus, en 1856, que de 274 ; — 66 habitants de moins.

Birieux est descendu au-dessus du point où, en 1790, la municipalité de cette commune s'associait à celles de Cordieux et de Joyeux, pour demander à l'Assemblée constituante la suppression des étangs, parce qu'ils étaient NUISIBLES A L'HOMME ET LA CAUSE TROP RÉELLE DE LA DÉPOPULATION (1).

Sans attacher à ce fait particulier une importance exagérée, disons, en passant, qu'il semble réfuter cette opinion hardie de l'auteur des *Recherches statistiques*, qu'il *existe un rapport réel entre la surface inondée et l'accroissement de la population* (p. 16).

L'accroissement de la population, fût-il régulier, ne fournit qu'un élément incomplet de l'état d'un pays. Faible à son point de départ, le nombre d'habitants peut se trouver encore faible à son dernier terme, relativement à la surface occupée.

Dans les questions de statistique, il ne suffit pas de connaître la population absolue d'une contrée ; il faut encore savoir dans quel rapport elle se trouve avec la superficie du territoire sur laquelle elle est répandue.

(1) *Motion des municipalités de Joyeux, Birieux, Cordieux, etc., sur l'abolition des étangs de Bresse*, in-8°. Bourg, 1790, page 4.

III.

Population spécifique.

Pour apprécier statistiquement la situation de prospérité ou de misère d'un pays dans les ***conditions agricoles et territoriales de la France***, l'un des moyens les plus sûrs et les plus indiqués par la science, est d'examiner quelle est la ***population spécifique***, c'est-à-dire le nombre d'individus distribués sur une surface donnée. C'est ce qu'on nomme aussi ***densité de la population***.

Dans l'étude statistique de la question de la Dombes, ce point est important. Les adversaires du dessèchement n'en ont jamais rien dit.

La densité de la population, combinée avec la vie moyenne, est l'un des éléments les plus propres à établir des termes de comparaison, soit entre deux contrées, soit entre une contrée et la moyenne de la France.

On ne peut contester, d'après l'expérience des lieux assainis que la production de la Dombes ne puisse égaler celle de la France moyenne. La densité de sa population est pourtant loin d'être au même niveau. Sous l'influence de l'insalubrité, la Dombes ne présente qu'une population singulièrement disproportionnée avec son étendue.

En France, la population est, en moyenne, d'après le recensement de 1856, de 67 habitants par kilomètre carré. Elle est, dans le département de l'Ain, de 63 habitants.

En Dombes, dans les 40 communes rurales à étangs, de l'arrondissement de Trévoux, l'on ne compte, en moyenne, que 29 habitants ; moins de moitié que dans la France et dans le département de l'Ain (1).

(1) M. Bossi avait établi les mêmes calculs, en 1808, d'après un polygone embrassant 17 communes du pays d'étangs comprises dans une surface de $15 \frac{573}{1000}$ lieues carrées de 25 au degré, de 2,282 toises et $\frac{1}{17}$ habitées par 5,843 individus.

En France et dans l'Ain, l'on compte un habitant par 1 hectare 1/2 environ ; — dans les 40 communes, 1 habitant par 3,34 hectares.

Si l'on entre dans le détail de la population spécifique par commune, on remarque, à de rares exceptions près, que la densité est en raison inverse de la surface inondée.

Ainsi, les deux communes où la population offre le moins d'habitants condensés, sont celles qui ont la plus grande surface d'étangs, 42 p. 0/0 de leur superficie totale : Birieux et Lapeyrouse.

A Birieux et à Lapeyrouse, l'on ne compte que 17 habitants par kilomètre carré.

M. Hervé-Mangon, dans son *Rapport sur l'amélioration sanitaire et agricole de la Dombes* (p. 10), a constaté ce fait, fondé sur l'enquête des fiévreux faite, en 1857, par MM. les Curés et les Maires, qu'en Dombes, la population spécifique était en général d'autant plus abaissée dans les communes à étangs, que la fièvre y exerçait plus ses ravages.

D'après cette enquête, à Lapeyrouse 94 habitants, et à Birieux, 73, sur 100, sont annuellement atteints de la fièvre endémique qui désole périodiquement cette contrée pendant quatre mois au moins de l'année, et enlève à l'agriculture une importante somme de travail à l'époque où les bras sont le plus nécessaires.

L'on serait tenté de croire, au premier abord, qu'il doit y avoir une grande population en Dombes ; d'une part, l'on y compte plus de naissances, en moyenne, que dans la

J'ai reconnu, dit-il, que le pays d'étangs n'a que 375 et 4/5 d'habitants par lieue carrée, par conséquent, il est à la population de l'arrondissement : 1 : 2,39, à peu près : : 1 : 2 et 2/5, de manière que si, en calculant la totalité de l'arrondissement, il y a, dans un espace donné, 12 habitants, on n'en trouverait que 5 dans le pays d'étangs. *(Statistique du département de l'Ain; in-4°.* Paris 1808, p. 255.)

France, d'autre part, une immigration relativement considérable s'y porte sans cesse. Mais la mort marche vite dans cette contrée; et de là la rareté des hommes sur un sol où l'insalubrité forme un obstacle incessant au développement normal de la population.

IV.

Recrutement. — Revenu de la terre.

Dans la Dombes à étangs, l'homme et la terre sont dans un état d'infériorité marqué. C'est ce que prouvent le *recrutement* pour l'homme, et le *revenu matriciel* pour la terre.

Quelques chiffres seulement sur ces deux points de la statistique du pays.

Recrutement. — En 1851, nous avons montré, par les tableaux du recensement de 1837 à 1847, quelle était l'infériorité de la constitution physique de l'homme dans les cantons à étangs de la Dombes, comparée avec la constitution physique de l'homme dans les autres parties de l'Ain.

On a vu :

1° Que la taille des jeunes gens appelés au service, inférieure à celle du reste du département, s'abaissait en raison directe du nombre et de l'étendue des étangs; plus petite dans le canton de Châtillon-sur-Chalaronne que dans celui de Trévoux, et plus petite dans le canton de Chalamont que dans celui de Châtillon.

2° Que le nombre des exemptions pour causes physiques, relativement plus nombreuses qu'en France, s'augmentait en proportion de la surface inondée (1).

De nouveaux relevés faits pendant une période de six ans, de 1852 à 1857 inclusivement, sont venus pleinement

(1) *Notions statistiques sur la Dombes et la Bresse insalubres.* Lyon 1851, page 16.

confirmer nos observations. La taille des jeunes gens *appelés* a présenté les mêmes proportions relatives dans la période de 1852 à 1857 que dans celle de 1837 à 1847 : le nombre des jeunes gens refusés, pour causes physiques, s'y est manifesté en suivant la même marche.

De 1852 à 1857, le nombre des réformés pour 100 soldats, a été :

Dans le canton de	Trévoux	40
—	Châtillon-sur-Chalaronne	60
—	Chalamont	65

Ces chiffres portent avec eux leur énergique signification.

Revenu de la terre. — Passons à la valeur de la terre et de sa production dans le pays d'étangs.

D'autres ont dit ce qu'on peut attendre de cette terre une fois assainie. Les faits démontrent sa fécondité ; témoins les lieux du plateau où, au dernier siècle (1), les étangs ont été

(1) M. VARENNE DE FENILLE, dans ses *Observations* qui suivent la *Motion* des municipalités de Joyeux, Birieux et Cordieux sur *l'abolition des étangs en Bresse*, dit: « Il est singulièrement remarquable qu'à la même époque où les étangs se sont immensément accrus dans le marquisat de Villars et dans cette partie de la Bresse qu'ils ont *dépeuplée*, on les ait détruits dans beaucoup d'autres cantons. Ils étaient très nombreux, du temps de COLBERT, dans la plaine qu'arrose la Reyssouse, et les terriers des seizième et dix-septième siècles y rappellent fréquemment pour confins des étangs qui n'existent plus. C'est depuis leur suppression que cette contrée est devenue la plus fertile, la plus riche et la plus peuplée de la Bresse (p. 17.)»

La Dombes à étangs était plus peuplée anciennement que de nos jours. C'est ce qu'a très bien prouvé M. GUIGUE, ancien élève de l'Ecole des chartes, dans un travail des plus intéressants pour l'histoire du pays; il s'est appuyé sur des documents historiques irrécusables, tels que les Pouillés des XIII[e] et XIV[e] siècles, dont les originaux existent encore.

remplacés par une bonne culture, et plus récemment la Saulsaie, Saint-André-de-Corcy, etc. (1).

La valeur du sol et son produit, dans le pays d'étangs, sont en rapport direct d'infériorité avec la constitution physique de l'homme (2).

La valeur moyenne de la terre qui est de 6 à 4,000 fr. l'hectare dans les vallées du Rhône et de la Saône faisant partie de l'arrondissement de Trévoux, de 3 à 2,000 francs sur le plateau de la Dombes non inondée, n'est que de 1000 à 500 fr. dans le pays d'étangs.

D'après les opérations définitives de la peréquation, le *revenu réel* est fixé, par hectare :

Dans le canton de Trévoux, à.		47 80
—	Châtillon-sur-Chalaronne, à.	23 75
—	Chalamont, à	18 79

A Lapeyrouse, le *revenu réel*, d'après les mêmes opérations est de 20 francs par hectare; à Birieux, il est de 10 fr. seulement.

Ainsi, dans les pays à étangs, une même loi associe, dans un même déclin, la terre, la plante et l'homme.

(1) Dans un écrit publié en 1858, on lit que la propriété de Montribloud qui, avant le dessèchement des étangs, rendait en moyenne 20 fr. par hectare (p. 3), a reçu, depuis leur dessèchement, une augmentation de revenu de 40 fr. par hectare (page 14).

(2) M. Fodéré, dans son ouvrage sur la *Médecine légale*, après avoir tracé un tableau saisissant de la constitution physique de l'homme dans la Dombes et dans la Bresse à étangs, ajoute :

« Les animaux et les plantes sont également d'une petite taille et faible complexion, rabougris, rachitiques et peu vivaces (t. 5, p. 167.)

« Toutes les denrées de ce pays, telles que les céréales, les légumes, les fruits, la chair même des animaux, sont aqueuses, insipides et peu nourrissantes (*Ibid.*, p. 239).

V.

Mariages, — Fécondité des Mariages.

Mariages. — Tous les faits sociaux sont précipités dans les pays insalubres. Les mariages, les naissances et les décès son plus nombreux et marchent plus rapidement.

En Dombes, il y a *proportionnellement* plus de naissances et plus de décès qu'en France. On y compte également, en moyenne, plus de mariages.

Du 22 septembre 1802, au 31 décembre 1858, dit M. Marion, *le nombre total des mariages a été de . . .* **10,605**

Le rapport des mariages annuels a été le suivant :

De 1802 à 1832, un mariage sur.	84,26	*habitants.*
De 1833 à 1842	87,57	»
De 1843 à 1852	98,22	»
De 1853 à 1858	105,06	»
Rapport moyen des quatre périodes.	93,77	»

Dans la France moyenne, le rapport des mariages à la population est de un mariage sur 127,33 habitants,

Il ajoute :

Les mariages sont donc plus nombreux en Dombes qu'en France. Ce fait est une conséquence normale de l'immigration qui, amenant dans cette contrée un grand nombre d'individus adultes et nubiles, y détermine par là même un plus grand nombre de mariages (p. 21.)

Le rapport moyen des mariages en Dombes est plus élevé que celui qu'accuse M. Marion. Il est de 1 sur 89,57 habitants (1).

(1) Dans tous ses calculs de moyennes, M. Marion divise le temps en périodes inégales. Puis, au lieu de prendre la *moyenne du temps*, il prend, par erreur, la *moyenne des nombres* obtenus par ces périodes inégales.

De cette manière, une période de 30 ans n'a pas plus de valeur qu'une période de 6 ans.

Le grand nombre des mariages en Dombes n'est pas, comme on le prétend, la conséquence normale de l'immigration. L'immigration contribue sans doute à les augmenter; mais les faits et la science constatent que leur proportion élevée est la conséquence des décès. Les mariages sont en

Si la période de 30 ans présente un chiffre plus élevé et qu'on ne lui donne qu'une valeur égale à la période de 6 ans, il est clair que la moyenne générale sera trop faible.

Si la période de 30 ans présente un chiffre moindre et qu'on lui donne autant de valeur qu'à la moyenne de 6 ans, il est évident que la moyenne générale sera trop élevée.

Voici la différence des moyennes calculées d'après le produit des périodes inégales, ou d'après le nombre des années.

Mariages.	1802 — 1832	84,26	habitants.
	1833 — 1842.	87,57	
	1843 — 1852	98,22	
	1853 — 1858	105,06	
	Moyenne des périodes.	93,77	Moy^e^ des années. 89,57
Fécondité.	1802 — 1832.	3,40	enfants.
Dombes.	1835 — 1842.	3,29	
	1843 — 1852.	3,52	
	1853 — 1858.	3,21	
	Moyenne des périodes.	3,35	Moy^e^ des années 5,3 8
Fécondité.	1800 — 1831.	4,25	enfants.
France.	1832 — 1841.	3,31	
	1842 — 1851.	3.19	
	1852 — 1856.	3.13	
	Moyenne des périodes .	3,47	Moy^e^ des années 3,77
Décès.	1802 — 1833 1 décès sur	23,18	habitants
Rapport à la	1833 — 1842.	28,91	
population	1842 — 1852.	34,54	
	1853 — 1858.	32,68	
	Moyenne des périodes.	30,27	Moy^e^ des an^es^ 28,20

raison directe des décès. C'est ce qui faisait dire à MALTHUS « que la mort est le plus puissant de tous les encouragements au mariage (1). »

M. SADLER, dans son ouvrage sur la *Loi de la population*, établit que « les pays où les mariages sont très nombreux sont aussi ceux qui ont une plus grande mortalité (2). » M. QUETELET pose cette même règle, qu'il appuie de tableaux justificatifs.

Attribuant à l'immigration la grande proportion des mariages, M. MARION considère *à priori* la Dombes comme un pays simple. L'immigration devient l'explication de la différence de chacun de ses phénomènes particuliers. Un examen attentif ne permet pas de s'en tenir à cette solution facile. « Plus on étudie les phénomènes relatifs à la population, dit M. QUETELET, plus on les trouve complexes; mais

(1) *Essai sur le principe de population*, Traduction de PRÉVOST, in-8. Paris, 1836 II, 16:

Il faudrait bien se garder de conclure, comme quelques économistes dont nous sommes loin de partager les opinions, que le meilleur état social est celui où il y a le moins de mariages et le plus de population, effet d'une vie moyenne étendue.

La condition d'une longue vie moyenne doit être l'aspiration de la civilisation ; mais l'on doit chercher à l'allier avec des mariages, sinon trop précoces, du moins nombreux dans un Etat. Ceci dépend beaucoup des institutions. Nous sommes de l'avis de SUSSMILCH, disant que les gouvernements ne sauraient trop porter leur attention à faciliter l'accroissement du rapport des mariages avec la population.

En Dombes, il y a beaucoup de mariages, parce qu'ils ont une durée moyenne fort courte, à raison de la mortalité qui est rapide.

La meilleure condition sociale serait qu'il y eût beaucoup de mariages, et qu'ils eussent une longue durée moyenne.

(2) *The Law of population*, in-8. Londres, 1830, II, 281.

on a en même temps l'espoir de réussir, par une analyse conduite avec sagacité, à reconnaître les causes dont ils dépendent et à estimer le degré d'influence de chacune de ces causes (1). »

Dès 1808, M. Bossi ne s'était point mépris sur la cause de la proportionnalité supérieure des mariages.

« Le mouvement, dit-il, de la population dans le pays d'étangs, est, quant aux décès et aux mariages, beaucoup plus rapide que dans les autres zones du département, et que même dans la totalité de la France.

« Les règles ordinaires de l'arithmétique politique peuvent conduire à des résultats bien erronés, si on généralise trop l'application, ou plutôt si l'on veut appliquer les règles générales aux faits particuliers. C'est bien ici le cas de remarquer qu'on pourrait se tromper en prenant le grand nombre des mariages comme un signe de prospérité croissante. Les mariages se multiplient dans l'Amérique septentrionale parce qu'un sol fertile ne demande que des bras pour être cultivé ; et dans la Dombes, PARCE QUE LA MORT MOISSONNE IMPITOYABLEMENT LES BRAS QUI CULTIVENT LA TERRE. (*Statistique du département de l'Ain;* p. 270.) »

Fécondité des mariages. — Il y a deux manières d'envisager la fécondité : on peut l'apprécier relativement à la population ou relativement aux mariages.

La fécondité de la population est la somme des naissances dans une période donnée ; la fécondité des mariages est le nombre de naissances dû à chaque mariage.

Les mariages devenant plus nombreux, la *fécondité* de la population devient plus grande aussi. En d'autres termes, le nombre des naissances est réglé par le nombre des mariages.

En Dombes « les mariages étant plus nombreux qu'en

(1) *Essai de physique sociale*, in-8. Paris, 1853. I, 83-88.

« France, le nombre des naissances rapporté à la popula-
« tion, y est proportionnellement plus grand (1). »

L'économie sociale pose une règle déduite de nombreuses observations faites en Angleterre, en France et dans l'ancien royaume des Pays-Bas : que les lieux qui produisent annuellement le plus de mariages sous l'influence d'une grande mortalité, sont ceux où la *fécondité relative* des unions conjugales est la moins forte (2).

Les chiffres de M. MARION viennent appuyer les données de la science, en nous montrant la *fécondité :*

En Dombes, pour 1 mariage, de 3,37 *enfants*
En France, — *de* 3,47

La fécondité en Dombes est, en réalité, de 3,38 ; en France de 3,77 (3). L'écart serait plus sensible si M. MARION, par une erreur fréquente en statistique, n'avait fait entrer dans son calcul les enfants naturels qui grossissent d'autant le nombre vrai d'enfants légitimes que donne chaque mariage.

En second lieu, M. MARION n'a pas établi sa comparaison avec la France rurale, mais avec la France moyenne. Mise en regard de la France rurale, l'infériorité de fécondité, en Dombes, serait plus apparente. Cette infériorité n'a rien de surprenant ; elle se manifeste dans tous les pays insalubres ; la puissance des sexes est amoindrie.

VI.

Naissances.

On lit à la page 23 des *Recherches statistiques :*

En Dombes, sur 1,000 habitants il y a	35,94 *nais.*
En France.	25,75
Différence en plus pour la Dombes.	10,19

(1) *Recherches statistiques*, *etc.*, p. 23.
(2) Voir SALDER, *Loc. dict.*
(3) Voir la note de la page 171.

Il y aurait donc, d'après ces calculs, 10,19 naissances de plus en Dombes, par 1,000 habitants.

Quoique la différence ne soit réellement point aussi forte qu'on l'indique (1), elle n'en reste pas moins considérable dans un tel ordre de faits sociaux.

Il y a aujourd'hui, en France, proportionnellement à la population, moins de naissances qu'au commencement du siècle.

Pendant la période 1801-1805, le rapport était, pour les naissances, 1 sur 29,77 habitants (2), tandis qu'il n'est, dans la dernière période 1851-1855, que 1 sur 34,56.

Mais s'il naît moins d'individus, il en meurt moins aussi; le décroissement est proportionnellement plus élevé pour le rapport des décès que pour celui des naissances. C'est ce qui explique : comme le dit M. Dufau (3), comment la population peut s'accroître, bien que les naissances soient moindres comparativement à la population.

(1) En prenant pour base l'année 1856, d'après laquelle, suivant l'*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1860, pag. 185, l'on compte une naissance sur 34.56 habitants, il y a en France, 28 93 naiseances pour 1,000 habitants.

Cette proportion existe à peu près la même en France depuis longtemps. Voir Schnitzler, *Statistique générale de la France* in-8. Paris, 1846, I, 280.

En Dombes, il y a 638 naissances par an, sur une population moyenne de 17,339 habitants; on compte 1 naissance pour 27.14 habitants, soit 36,83 naissances pour 1000 habitants.

Dombes.	36,83	naissances.
France	28,93	
	07,90	

(2) Voir Moreau de Jonnès, *Eléments de statistique*, in-12; Paris, 1847, p. 224.

(3) Voir Dufau, *Traité de statistique*, in-8, Paris 1840, pag. 201.

Ce mouvement constitue un état normal et régulier de la population se développant par l'excédant des naissances sur les décès (1), et par l'augmentation de la durée de la vie moyenne.

Dans le pays d'étangs le mouvement de la population, essentiellement anormal, procède tout autrement.

La proportion des naissances et des décès et la durée de la vie moyenne y ont peu varié depuis le commencement du siècle.

Suivant M. Bossi, le rapport des naissances à la population était, en 1802, dans le *pays d'étangs*, d'une naissance sur 26,10 habitants (2).

Dans le canton de Châtillon-sur-Chalaronne, pendant la période 1841-1847, l'on comptait une naissance sur 27,6 habitants (3). C'est le rapport qu'on trouve, pour la période 1851-1856, dans les 50 communes à étangs. C'est aussi celui qui résulte des chiffres de M. Marion, dans les 40 communes qui ont servi de base à ses calculs ; l'on y compte une naissance sur 27,8 habitants (4).

Des résultats analogues se remarquent dans tous les pays insalubres.

Ce n'est pas à l'insalubrité, mais à l'immigration que M. Marion attribue l'élévation proportionnelle des naissances.

Reproduisons ses paroles :

Le nombre total des naissances inscrites, du 22 septembre

(1) L'on compte (en France) une naissance sur 34,56 habitants, et pour 0,85 décès, ou 100 naissances par 85 décès. (*Annuaire du Bureau des longitudes* de 1860, p. 185.)

(2) *Statistique du département de l'Ain*, p. 269.

(3) Voir le tableau n. 4, à la suite des *Notions statistiques de la Dombes et de la Bresse insalubres*. Lyon 1851.

(4) Voir *Recherches statistiques*, etc., p. 23.

1802 (1) *au 31 décembre 1858, a été de. . .* 35,890

Celui des décès de. 33,720

Excédant total des naissances sur les decès. 2,170

Si l'on décompose cet excédant par périodes, on trouve qu'il a été :

Dans la période 1802-1832 *de . . . . .* 323

» 1833-1858 *de . . . . .* 1,847

La population inégale de cet excédant entre les deux périodes s'explique par les guerres de l'Empire. De 1802 *a* 1812, *l'excédant des décès sur les naissances s'est élevé à. . . . .* 541

A partir de 1833 *jusqu'en* 1852, *l'excédant des naissances sur les décès se prononce de plus en plus, en même temps que le rapport des naissances à la population se rapproche peu à peu de celui de la France moyenne.*

De 1853 *à* 1858, *l'excédant habituel des naissances sur les décès fait place à un excédant de* 8 *décès sur les* 40 *communes. Ce fait, qui s'est montré en même temps et dans de plus grandes proportions, dans beaucaup de localités, ne peut être attribué, en Dombes non plus qu'ailleurs, à l'insalubrité, mais à des causes générales, guerre, cherté des subsistances, émigration, qui, en diminuant le nombre des mariages et consécutivement celui des naissances, font ressortir un plus grand nombre de décès.*

Sur 1,000 *habitants, il y a, en Dombes,* 10,39 *naissances de plus qu'en France. On peut légitimement admettre que cette différence exprime le nombre de naissances que l'immigration apporte annuellement à la Dombes sur* 1,000

(1) Il est regrettable que l'auteur n'ait pas expliqué les motifs qui l'ont porté à faire partir ses calculs du 22 septembre 1802, à briser la période du recensement 1801-1805, et les périodes des récensements postérieurs.

habitants ; conséquemment que, sur une population moyenne de 19,000 *habitants, cette contrée reçoit annuellement, par le fait de l'immigration,* 190 *naissances qu'elle n'aurait pas eues sans elle.*

Il n'est donc pas besoin, pour rendre compte du plus grand nombre des mariages et des naissances de la Dombes, de recourir à cette prétendue loi qui semble empruntée par NECKER *à la doctrine des causes finales , à savoir :*
« *que partout où la mortalité est accélérée par l'insalu-*
« *brité locale, le nombre des mariages et des naissances*
« *est plus grand que dans les lieux où l'air et le climat*
« *n'abrègent pas la vie des hommes.* (p. 23.) »

Il est impossible de mieux montrer le trouble qui règne dans la Dombes.

De 1802 à 1832, en 30 ans, elle n'a qu'un excédant de 323 naissances.

En 26 ans, de 1833 à 1858, son excédant monte à 1,847.

Et si nous décomposons ces chiffres par les périodes données par M. MARION, l'irrégularité est encore plus saillante.

De 30 à 42, l'excédant est de 527.

De 43 à 52, il est de 1,328.

De 52 à 58, il fait place à un léger excédant de décès. En 59, cet excédant de décès s'accuse fortement.

M. MARION attribue aux guerres de l'Empire l'excédant des décès qui s'est manifesté de 1802 à 1812; à l'émigration, l'excédant de décès qui s'est produit dans la dernière période de 52 à 58. Mais il ne tient pas compte de l'énorme apport de l'immigration pendant la première période. Près de deux mille immigrants, apportant dans ces dix premières années leurs mariages et leurs naissances, n'ont pas pu donner un excédant de naissances. Dans la période, de 52 à 58, en supposant que l'émigration accidentelle ait pu un instant jeter un désordre dans le pays, on ne peut la charger de l'excédant de décès qui se montre pendant sept années consécutives.

Les pays réguliers n'offrent point ces inégalités. Qu'il y ait émigration ou immigration, les faits changent dans leur étendue, mais leur *proportion relative* se maintient. Un trouble survient, il est passager, il n'a pas de durée; l'ordre primordial renait, et l'accident du passé est bien vite réparé.

En France, les guerres de l'Empire n'ont point amené d'excédant de décès sur les naissances. Depuis le siècle, un fait pareil ne s'y est point, en Dombes, produit pendant 17 ans, mais pendant deux ans seulement : 1854, 1855. Dès 1856, les naissances reprenaient leur marche accoutumée et dépassaient lès décès (1).

De 1853 à 1858, dans les 50 communes de tout le pays d'étangs, les décès ont à peu près balancé les naissances. En 1859, ils les ont dépassées de 111 (2).

(1) « En 1854, on constate, pour la première fois en France, un excédant de décès, excédant considérable, puisqu'il est de 69.318. Un second excédant se manifesta en 1855, mais il n'est plus que de 30,274. Ce mouvement de dépopulation s'est heureusement arrêté en 1856. Dans le premier semestre de cette année, les naissances ont repris sur les décès une supériorité marquée; le progrès s'est continué dans le deuxième semestre (Legoyt, *Annuaire de l'économie politique, de* 1859, p. 4.) »

En 1856, les naissances ont dépassé les décès de 118,034; — en 1857, de 81,924.

(2) Nous avons admis, comme M. Marion, que l'excédant des décès sur les naissances, de 1853 à 1858, n'était que de 8, mais l'on doit y ajouter 60 individus domiciliés dans les 40 communes, décédés pendant ces 6 années, aux hospices de Montluel, Châtillon et Chalamont, l'usage n'étant pas dans ces villes d'adresser aux maires du domicile des individus décédés, les actes de decès, pour les faire insérer conformément à l'art. 80 du Code civil.

En 1859, 13 décès d'individus morts dans les hôpitaux de Montluel, Châtillon et Chalamont, domiciliés dans les 40 communes, n'ont pas été inscrits sur les registres de la mairie de

L'élévation proportionnelle des naissances de la Dombes sur la France moyenne ne cesse de se produire, quand même les décès surpassent les naissances. Cela n'est-il pas

leur domicile. Il en est de même pour 5 décès d'individus morts à l'hôpital de Trévoux, dans la même année 1859.

Dans les 50 communes du pays d'étangs du département de l'Ain (43 dans l'arrondissement de Trévoux, et 7 dans l'arrondissement de Bourg), il y a eu, en 1859 :

Naissances.	1,052
Décès	1,176
Excédant des décès sur les naissances. .	124

Sur les 1,176 décès, il faut distraire 13 individus décédés aux hospices de Montluel, Châtillon et Chalamont, qui n'étaient pas domiciliés dans le pays d'étangs. D'où il suit que l'excédant des décès sur les naissances, en 1859, est de 111.

Dans les 40 communes rurales à étangs de l'arrondissement de Trévoux, l'on a compté, dans cette même année 1859, 662 naissances, 674 décès et 27 morts-nés.

Il est regrettable que, dans aucun de ses relevés, M. Marion n'ait pas fait une catégorie à part des morts-nés, conformément aux données actuelles de la science.

L'étude des morts-nés en Dombes pourrait offrir un grand intérêt. L'année 1859 présente, dans les 40 communes, 1 mort-né sur 24 ou 25 naissances. C'est plus que la moyenne de la France, qui en présente 1 sur 30 naissances; plus surtout que la moyenne de la France rurale, où la proportion est bien moins forte.

Un grand nombre de morts-nés ne figurent point sur les registres de la plupart des mairies de la Dombes, parce qu'on n'en faisait pas la déclaration. Le plus souvent on les portait à Beaumont, commune de La Chapelle-du-Châtelard, où, depuis des siècles, s'était établie la croyance qu'en entrant sur le territoire de cette paroisse, les morts-nés revenaient à la vie et pouvaient recevoir le baptême. Cette croyance, quoique singulièrement affaiblie depuis que Mgr Devie la combattit dans une prédication faite à Beaumont même, n'a cependant pas encore complètement disparu.

déjà un témoignage que les décès suivent de près les naissances, et que la vie moyenne doit être courte. Chose remarquable! Les naissances sont relativement plus nombreuses qu'en France, et l'excédant des naissances sur les décès est relativement fort inférieur. Nouvelle preuve de la participation des décès et de la brièveté de la vie moyenne.

La population de la Dombes, cependant, n'est pas seule à donner ses naissances. La population immigrante lui apporte les siennes. Naissances des indigènes, naissances des immigrants réunies sont loin d'atteindre, à elles deux, la somme qu'aurait dû donner, dans l'espace d'un demi-siècle, un nombre d'individus égal au nombre d'habitants de la Dombes, en 1800, en supposant que ce nombre se soit développé de lui-même, sans rien demander à l'immigration. Une population initiale, fin septembre 1802, de 13,669, placée dans les conditions moyennes de la France, aurait eu, au 31 décembre 1852, un excédant de 3,315 naissances; au 31 décembre 1858 un excédant de 3,762 naissances. La Dombes, pour ses 13,669 indigènes de 1802 et ses cinq mille immigrants accusés par le recensement de 1851, n'offre, au 31 décembre 1852, qu'un excédant de 2,178 naissances; au 31 décembre 1858, l'excédant a légèrement baissé, il n'est plus, sur 1802, que de 2,170.

Un excédant de naissances sur les décès, relativement si peu considérable, en face des naissances si nombreuses, révèle dès à présent un grand nombre de décès.

Nous allons en juger.

VI.

Décès.

On lit à la page 25 des *Recherches statistiques* :

Le nombre absolu des décès inscrits a été, dans la période entière (1802-1858) *de* 33.720.

Le rapport des décès annuels à la population, pendant cette période a été :

En Dombes, 1 décès sur. . . . , .	30,27 *habitants.*
En France, 1 décès sur.	38,50

D'après ce rapport, il y a :

En Dombes, sur 1.000 habitants	33.03 *décès.*
En France, » »	25,07
Différence. . .	7,96

D'où il suit que sur une population moyenne de 19,000, la Dombes a eu, de 1831 à 1851, 134 décès de plus que la France moyenne.

C'est encore à l'immigration, et non à la loi de NECKER, *qu'est dû pour la plus grande part ce surplus de mortalité.*

Quoique nos relevés des registres de l'état civil ne soient pas toujours d'un accord rigoureux avec ceux de M. MARION, il serait puéril de s'attacher à quelques différences de détails qui, en définitive, n'ôtent rien à la signification de ses laborieuses recherches.

Mais ce qui ne peut être accepté, ce sont les calculs au moyen desquels M. MARION a établi le rapport de la population avec les décès, soit de la Dombes, soit de la France. Quelque élevé qu'apparaisse déjà, par ses propres chiffres, l'excédant des décès de la Dombes sur ceux de la France moyenne, le calcul vrai fournit une proportion bien plus forte encore.

Le rapport moyen, de 1802 à 1858, des décès annuels à la population, est :

En Dombes, 1 décès sur.	28,29
En France, 1 décès sur.	41,00
Différence.	12,71

Pour la Dombes, nous divisons le produit total des décès par 56, qui forme le nombre des années composant la période 1802-1858. M. MARION, après avoir fait des 56 ans quatre périodes inégales, opère sur ces quatre périodes

comme si elles étaient égales sans tenir aucun compte du nombre des années que représente chaque rapport particulier (1).

En ce qui concerne le rapport des décès avec la population de la France, il suffit de se reporter aux chiffres officiels de 1800 à 1856, pour voir qu'ils produisent une moyenne d'un décès sur 41,00 habitants, et non sur 38,50 (2). M. MATHIEU donne pour la période 1817-1856, un décès pour 40,65 habitants (3).

Le rapport des décès à la population, en Dombes, étant de 1 sur 28,29 habitants, au lieu de 30,27, — et le rapport en France, de 41,00 au lieu de 38,50, il en résulte que toutes les proportions comparatives établies par M. MARION, dans cet ordre de faits, se trouvant changées, ne peuvent plus recevoir l'application qui leur a été faite.

Ainsi, en Dombes, les décès dépassent proportionnellement de plus d'un quart ceux de la France moyenne.

On veut expliquer le grand nombre de décès par l'immigration.

L'immigration devient, à proprement parler, un moyen

(1) Voir la note 1 de la page 171.

(2) Voir le rapport des décès de la population de 1801 à 1856, dans la *Statistique officielle de* 1857, p. 383: — de 1836 à 1851, dans la *Statistique officielle de* 1830, p. 28; — de 1851 à 1856, dans l'*Annuaire de l'Economie politique*, de 1860, p. 11.

M. MARION a donné, comme rapport des décès annuels à la population de 1802 à 1858, le chiffre 38,50 qui était le rapport des décès à la population en l'année 1856, avant le recensement rectifié, et qui, par l'effet de la rectification, est de 38,46. — Ce rapport étant pour l'année 1857, 42,21, il s'en suit que la moyenne annuelle de 1801 à 1857 inclusivement, est d'un décès sur 41,02 habitants. Le rapport pour l'année 1858 n'est pas encore connu.

(3) *Annuaire du bureau des longitudes de* 1860, p. 185.

de ne point pénétrer les faits et de simplifier le raisonnement. Qu'il y ait, en Dombes dans les mariages, dans les naissances, comme dans les décès, une proportion supérieure à la moyenne de la France, on dit : « C'est l'œuvre de l'immigration. » On suppose ce que les faits démontrent : la Dombes un pays régulier ; et ce qu'elle a d'anormal, d'exceptionnel, on l'attribue à l'immigration. Le spectacle des faits contredit cette hypothèse. La Dombes n'a jamais pu vivre normalement. La rapidité des phénomènes qui s'y montrent ne tient point à l'étranger ; elle est le caractère propre de son état actuel d'infériorité. C'est une influence locale, non une altération qui dérive de l'immigrant. L'immigrant subit et ne transmet pas la loi.

La Dombes n'est, à vrai dire, qu'une colonie d'immigrants successifs qui viennent languir et mourir dans un pays où tout tombe avant le temps.

Nous avons constaté les faits, en négligeant jusqu'ici les causes. S'ils doutaient de l'influence des étangs, les adversaires du dessèchement s'appliqueraient moins à adoucir les faits. Ils montreraient le mal à nu, et diraient formellement que les étangs n'y sont pour rien. Ils parlent de la prospérité de la Dombes, qui marcherait en avant de la France moyenne; mais à côté, ils ne peuvent nier que la fièvre ne s'empare périodiquement d'une grande partie du pays. Ils concèdent que les étangs entrent pour quelque chose dans la maladie ; ils touchent par ce point au sentiment public, qui voit, dans les étangs, la cause active et incessante de la contagion. « Les émanations marécageuses, disait le docteur Bottex, à propos de la Dombes, doivent être considérées comme un véritable poison qui modifie l'organisme humain (1). » Si le sens à peu près universel ne suffisait pas,

(1) *Des causes de l'insalubrité de la Dombes*, in-8°, Lyon, 1840, p. 44.

et s'il fallait y joindre l'appréciation d'autres hommes spéciaux, nous n'irions pas les chercher ailleurs que dans le pays même. MM. BAUDOT (1), FODÉRÉ (2) et LATIL de THIMÉCOURT (3), anciens médecins en chef de l'hôpital de Trévoux, ont, sur ce point, chacun à des époques diverses, énergiquement exprimé leur opinion.

(1) Voici en quels termes M. VARENNE de FEUILLE nous fait connaître l'opinion de M. BAUDOT :

« Les émanations de nos étangs, multipliés avec tant d'excès, n'affligent pas seulement les tristes habitants de leurs rives, qui y traînent une vie languissante; ils portent leurs funèbres influences jusque dans les pays cultivés et limitrophes. M. BAUDOT a fait part à la Société d'émulation des observations qu'il a faites sur les maladies qui s'y propageaient, suivant l'état de l'atmosphère. Il a remarqué que les obstructions, les maux de gorge, l'hydropisie, le marasme, suites malheureuses ou compagnes de la fièvre, étaient d'autant plus fréquents pendant l'automne, dans les pays naturellement sains, mais situés au nord des pays d'étangs, que les vents de la partie du sud avaient régné plus constamment pendant le cours de l'été. (MOTION *des municipalités de Joyeux, Birieux, etc.*, p. 23.) »

(2) M. FODÉRÉ, l'une des célébrités médicales de nos jours, quitta Trévoux en 1813, pour aller prendre possession d'une chaire de professeur à l'école de médecine de Strasbourg.

Voir ce qu'il dit sur les étangs de la Dombes, au tome V de son *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*.

(3) M. JOURNEL, dans le compte-rendu qu'il fit, en 1840, des travaux de la Société d'agriculture de Trévoux, en parlant de LATIL de THIMÉCOURT, s'exprimait ainsi: « Au milieu de toutes ses études, il était impossible que le dessèchement des étangs ne lui eut pas apparu comme l'un des principaux moyens d'assainissement et de population de la contrée; aussi personne n'a-t-il oublié avec quelle ardeur il avait saisi et développé tout ce qui se rattachait à cette grande et importante question.»

(*Bulletin n.* 13 *de la Société d'agriculture de Trévoux*, in-8°. Trévoux, 1840, p. 12.

Faire disparaître l'insalubrité est l'unique moyen de relever le pays de son état d'abaissement. Tant que la cause subsistera, elle ramènera toujours les mêmes effets, et la Dombes restera toujours dans sa condition d'infériorité.

En résumé, que ressort-il des *recherches statistiques sur la Dombes?* C'est qu'il y a, dans ce pays, plus de mariages, plus de naissances, plus de décès, et, en définitive, moins d'accroissement de population par les naissances que n'en présente la France moyenne.

De semblables résultats ont déjà été constatés par tous les économistes dans les pays insalubres. C'est la conséquence de cette loi : qu'il existe partout un rapport direct entre la population, l'intensité de la mortalité, le nombre des mariages et le nombre des naissances.

L'auteur des *Recherches statistiques* était loin de se douter que ses chiffres viendraient fortifier ainsi les observations de Necker, qui, imprudemment attaqué, n'en reste pas moins l'un des maîtres de la science.

Necker a eu raison de le dire : « Les différents degrés de salubrité d'un peuple changent le rapport commun entre le nombre des naissances et celui des habitants. Ainsi, partout où la mortalité est constamment accélérée, le nombre des naissances répond à un moindre nombre d'habitants que dans les lieux où l'air et le climat n'abrègent pas la vie de l'homme (1).

VIII.

Vie moyenne.

I. Il n'y a pas d'expression plus positive de l'état d'un pays que la durée de la vie moyenne de l'homme.

Accroître la vie moyenne doit être le but de tous les efforts des amis de l'humanité. Là est véritablement le *criterium* de la civilisation et ce qui la résume tout entière.

(1) *Administration de la France*, in-8. 1784, t. 1, p. 204.

La durée de la vie commune est le signe le plus certain de la condition morale et matérielle d'un pays. La civilisation ne consiste pas dans la multiplicité des êtres, mais dans l'étendue de leur vie et l'utilité de leur existence.

II. Pour déterminer la vie moyenne, il y a une règle qui, appliquée à un certain espace de temps, est infaillible. Elle ressort de la nature des choses. Ce que le bon sens indique, la science est unanime à le reconnaître. Il faut diviser la somme des âges vécus par le nombre des décès; le quotient sera la vie moyenne.

Il n'est pas aisé, dans l'état actuel (1), quand on opère sur une grande population, de suivre les individus depuis leur naissance jusqu'à leur décès, et d'obtenir la somme de leurs vies vécues. On a donc eu recours à des procédés sur lesquels les savants sont en désaccord. Faute d'éléments, on a remplacé par des équivalents la règle unanimement reconnue de la division de la somme des vies par le nombre des décès.

Le Bureau des longitudes, depuis la fin de la Restauration, supposant une population stationnaire, des naissances

(1) Il est vivement à désirer que l'on crée dans chaque chef-lieu d'arrondissement, un fonctionnaire spécial qui serait chargé de recueillir et de coordonner tous les faits statistiques de l'arrondissement, et, en même temps, serait chargé des archives. Dans les chefs-lieux de département, ce fonctionnaire pourrait être attaché aux archives départementales. Il est difficile de se faire une idée de l'irrégularité avec laquelle, dans l'état actuel, sont souvent établis les faits les plus importants pour la marche de l'administration, et sur lesquels les ministres demandent souvent à être renseignés dans un délai qui ne permet point de leur fournir des documents utiles et sûrs. C'est ce dont nous avons pu juger par nous-mêmes dans les commissions auxquelles nous avons participé au ministère de l'intérieur et au ministère des travaux publics.

et des décès annuels en nombre égal, établit la durée moyenne de la vie par le rapport de la population au nombre annuel des naissances.

Mais il est difficile de rencontrer un pays où cette fixité de la population et cet équilibre des naissances et des décès puissent se produire. M. d'Angeville fait ressortir clairement l'impossibilité de cette formule quand les naissances et les décès ne se balancent pas.

« Si un village, dit-il, compte 100 habitants, et qu'on y observe annuellement 4 naissances et 4 décès, il est bien évident que, dans ce cas, la population serait stationnaire, et que la vie moyenne serait de 25 ans; elle s'obtiendrait en divisant le chiffre de la population totale par celui des naissances ou des décès.

« Mais, si la population, au lieu d'être stationnaire, s'accroît, en ayant un nombre de décès moindre que celui des naissances, alors il est évident que, dans ce cas, en divisant la population totale par le nombre des naissances, on a une vie moyenne trop courte; elle serait trop longue en se servant des décès pour diviseur.

« Ainsi, si l'on supposait 4 naissances et 2 décès annuellement pour le village de 100 habitants, on aurait une vie moyenne de vingt-cinq ans dans un cas, et de 50 ans dans l'autre (1), »

III. Le procédé du Bureau des longitudes, pour être parfaitement exact et propre à déterminer la durée moyenne de la vie, suppose diverses conditions essentielles.

Il faut : 1° que les recensements soient bien réguliers et représentent le chiffre vrai de la population;

2° Qu'il y ait équilibre entre les décès et les naissances;

3° Qu'il y ait balance entre les immigrants et les émigrés;

(1) *Essai sur la statistique de la population française*, in-4. Bourg, 1836, p. 24.

4° Enfin que les décès, aux différents âges, soient dans la même proportion annuelle; ou que les décès des premiers âges, combinés avec ceux des âges avancés, donnent la même moyenne d'années vécues par les décès de tout âge.

M. d'ANGEVILLE n'est pas le seul qui ait montré qu'on ne pouvait, dans une population mobile, déterminer la durée de la vie moyenne par le procédé du Bureau des longitudes.

Précisant la critique, M. FAYET, dans un Mémoire communiqué, en 1845, à l'Académie des sciences morales et politiques, a établi que cette durée, pour la France, différait essentiellement de celle fournie par le Bureau des longitudes (1).

La science mathématique s'est emparée de la formule, et en a fait ressortir l'inaplicabilité, pour les pays où la population n'est pas stationnaire, avec cette exactitude qui lui appartient.

IV. Il n'y a qu'un seul mode rationnel d'obtenir la durée de la vie moyenne : additionner la somme des âges vécus, et diviser cette somme par le nombre des morts. Si 100 individus pris ensemble ont vécu l'espace de 2,300 ans, il est clair qu'il en résulte, en moyenne, pour chacun, 23 ans.

Le Bureau des longitudes a constaté lui-même la certitude et l'universalité de cette règle. Il la proclame tout d'abord avant d'exposer sa formule créée pour un cas spécial qu'il précise et définit. « Les individus, dit M. MATHIEU, qui meurent dans le cours d'une année, meurent à différents âges; leur âge moyen s'obtient évidemment en divisant la somme des âges qu'ils ont vécu par le nombre des décédés. La durée de la vie moyenne, à partir de la naissance, est précisément cet âge moyen auquel serait arrivé chacun des

(1) *Essai sur l'accroissement de la population*. Voir *Journal des Economistes*, de janvier 1846.

décédés, si la durée de la vie avait été la même pour tous. »
(*Annuaire du Bureau des longitudes*, de 1860, p. 216.)

Voilà la règle, voici le procédé : . . . . .

« *Dans une population stationnaire*, ajoute immédiatement M. Mathieu, il y a égalité entre les naissances et les décès annuels, et quand les chances de la vie restent les mêmes assez longtemps, la somme des âges des individus qui meurent dans le cours d'une année est égale à la somme des nombres de vivants de tous les âges, diminuée de la moitié des naissances. Dans *ce cas fort rare*, la durée de la vie moyenne, à partir de la naissance, s'obtient donc en divisant par le nombre des décès ou par le nombre des naisances *supposé égal*, la somme des vivants, et en retranchant 1/2 du résultat. (*Ibid.*, p. 217.) »

Puis, M. Mathieu applique son procédé à la France, *en la considérant comme à peu près stationnaire.*

V. Entre la règle applicable partout et le procédé applicable à une contrée régulière, M. Marion a laissé la règle pour choisir le procédé.

Seulement, il a prêté au système toute la confiance que M. Mathieu attribue à la règle seule.

Suivons-le :

Parmi les procédés employés pour trouver la vie moyenne, nous avons choisi celui qui consiste à diviser la population par les naissances. C'est le plus usité, le plus facile et le plus sûr, en ce qu'il exclut toute donnée arbitraire dans les bases des calculs. C'est le seul aussi qui, ayant été appliqué à la France entière depuis le commencement du siècle, puisse nous donner des résultats comparables avec ceux qu'il nous fournit sur la Dombes, pendant la même période. . . . .

Voici les chiffres qui représentent la vie moyenne dans les diverses périodes.

Dombes.	vie moyenne.	France:	vie moyenne.
	Ans		Ans.
1802-1832.	24,75	1801-1831.	31,63
1833-1842.	26,60	1831-1841.	33,61
1843-1852.	27,89	1841-1851.	35,22
1853-1858.	32,75	1851-1855.	37,48

(*Recherches statistiques*, etc., p. 26.)

On applique *hypothétiquement* à la France le procédé du Bureau des longitudes, pour avoir une donnée *approximative*, en la considérant comme un pays régulier. Mais la Dombes ne peut se mettre face à face de la France que pour faire mieux ressortir les différences radicales des deux termes. Eléments de la population, marche, résultats, rien ne peut se comparer.

L'application du procédé du Bureau des longitudes à la Dombes ne peut conduire qu'à des erreurs manifestes. M. Marion prend soin d'en avertir lui-même, en disant :

« *Ce procédé, reconnu exact pour les pays à population à peu près stationnaire, ne l'est plus au même degré pour les pays qui reçoivent, comme la Dombes, une nombreuse immigration. Là, en effet, les naissances qui forment le diviseur étant plus nombreuses, produisent nécessairement une atténuation du quotient, et la vie moyenne se trouve ainsi abaissée d'une manière factice au-dessous de sa durée réelle* (p. 26). »

Mais ce qu'il aurait fallu ajouter, c'est que les immigrants, étant compris dans la population recensée, et augmentant le chiffre du dividende, contribuent ainsi à élever la vie moyenne au-dessus de son véritable terme.

A bien examiner la manière dont M. Marion a opéré, l'on voit qu'il a introduit dans le procédé du Bureau des longitudes, des éléments de calculs hypothétiques, soit en brisant les périodes de recensement, soit en se servant du recensement de 1856, pour les années 1856, 57, 58, non encore dénombrées. « Le recensement, dit-il, de 1856,

placé à peu prés au milieu de la période, a été pris, *à défaut d'autre base*, comme exprimant la population moyenne de la période (p. 194.) »

En faisant ainsi agir le recensement 1851-1856 pour servir de base à la population des années qui suivent, encore inconnue, et qui ne sera déterminée que par le recensement de 1861, M. Marion a ajouté une hypothèse nouvelle à l'hypothèse du procédé de M. Mathieu; la vie moyenne de 32 ans, 9 mois, qu'il a obtenue de cette manière pour la Dombes, pendant la période 1853-1858, n'est qu'une hypothèse dans une hypothèse.

VI. Ce n'est pas à un procédé exclusivement destiné à une population d'un mouvement réglé d'avance que nous avons demandé l'expression de la vie moyenne de la Dombes, nous avons suivi la règle commune d'une application illimitée et d'une constante certitude.

En 1857, M. Charbonnier, sous-préfet de Trévoux, a, par ce calcul tout naturel, fait une comparaison entre diverses parties de son arrondissement, en réunissant les originaires et les immigrants (1).

(1) La comparaison établie par M. le sous-préfet de Trévoux, rappelle celle qui fut faite, en 1808, par M. Bossi, pour montrer le rapport entre les mariages, les naissances et les décès dans les pays de montagne et de plaine, et dans le pays d'étangs en Dombes. Ces faits sont passés dans le domaine de la science.

« M. Bossi, dans sa *Statistique du département de l'Ain*, dit M. Quetelet, a eu l'idée, pour mieux étudier les influences des localités, de diviser le département en quatre parties, et il a obtenu, d'après les documents des années 1802, 1803 et 1804, pour résultats :

Moyenne de la vie humaine, pendant la période de **1852** *à* **1856**, *inclusivement.*

VALLÉE DU RHÔNE.

Beynost.	41 années	3 mois	22 jours	» étangs
Thil	30 »	3 »	28 »	» »
Pérouges. . . .	31 »	7 »	20 »	» »
Moyenne. .	34 »	5 »	3	

VALLÉE DE LA SAONE.

Génay	40 années	2 mois	28 jours	» étangs
Beauregard . .	40 »	» »	28 »	» »
Dompierre . . .	35 »	4 »	10 »	» »
Moyenne . .	38 »	6 »	20	

[PAYS D'ÉTANGS (Plateau de la Dombes.)

				hect.	ares.	cent.
Birieux. , . . .	14	2	26	655	54	40
Bouligneux. . .	20	11	18	954	42	10
Villars.	23	4.	11	687	57	»
St-Nizier. . . .	23	»	24	781	40	79
Le Plantay. . .	24	6	25	421	66	91
Le Montellier. .	25	»	12	244	05	44
Mionnay. . . .	35	5	»	74	48	»
Moyenne. .	23	9	22			

	1 décès annuel sur individus.	1 mariage annuel sur	1 naissance annuelle sur
« Dans les communes de montagne.	38,3	179 hab.	34,8 hab.
« Du rivage.	26,6	145	28,8
« De la plaine emblavée.	24,6	135	27,5
« Du pays d'étangs et de marais.	20,8	100	26,1

« Ces résultats remarquables fournissent une nouvelle confirmation de ce qui a été dit sur le rapport direct qui existe généralement entre les décès, les mariages et les naissances. On voit en même temps combien le voisinage des marais et des eaux stagnantes peut devenir funeste. (*Essai de physique sociale*, I. 150.) »

Nous n'avons point, comme M. le Sous-Préfet de Trévoux, fait de tableau comparatif, mais nous avons opéré sur un plus grand nombre d'années. Il avait pris 5 ans, nous en avons pris 26. Nous n'avons point choisi nos communes; nous avons accepté les plus inondées, celles que M. Marion indique comme offrant la vie moyenne la plus étendue, *presque toutes placées au point culminant du plateau*, n'ayant *que très peu de ces prairies marécageuses si manifestement insalubres, qui occupent les vallées inférieures* (p.185). Enfin, nous avons opéré sur les 26 années, embrassant 1833 à 1858, et comprenant les trois dernières périodes formées par M. Marion, qui fait partir de 1830 le progrès en Dombés, pour la vie moyenne spécialement (p. 181).

Voici les résultats :

VIE MOYENNE de 1833 à 1858.

COMMUNES.	ORIGINAIRES ET NON ORIGINAIRES réunis.			VIE MOYENNE DES ORIGINAIRES.			VIE MOYENNE DES NON ORIGINAIRES		
	années.	mois	jours	années.	mois	jours	années.	mois.	jours.
Birieux	23	4	13	21	2	7	44	2	12
Lapeyrouse	24	9	13	22	10	19	40	»	27
Saint-Marcel	24	1	3	21	11	7	41	4	21
Bouligneux	19	11	16	18	2	11	41	1	25
Marlieux	23	3	18	21	6	27	42	4	27
Villars	23	6	5	19	8	17	41	1	1
Saint-Paul-de-Varax	25	1	3	22	6	29	40	9	28
Saint-Nizier-le-Désert	24	»	17	20	2	27	39	1	5
Versaillenx	27	2	22	24	6	29	44	11	9
Saint-André-de-Corcy	21	10	23	16	6	29	38	9	24
Vies moyennes combinées	23	8	22						
Vies moyennes	..	..	..	20	11	11	41	4	23

La division de ce tableau, en originaires et non originaires, nous était commandée par la force des choses (1). Chacune de ces communes reçoit des immigrants venus d'autres lieux, ils apportent une force acquise, et leur enfance n'a point été éprouvée par l'insalubrité locale. Ils arrivent adultes, pour travailler et pour gagner. Ils apportent au pays leur vie probable, sans qu'ils puissent lui donner leur vie moyenne. La vie moyenne des immigrants, à bien examiner, n'appartient à aucun pays. Leur pays d'adoption ne peut s'en emparer, car ils ont traversé ailleurs les premières et plus difficiles épreuves de la vie. Quand on considère la vie moyenne, au point de vue d'une contrée, il faut nécessairement que les deux termes de l'existence appartiennent à cette contrée. Les originaires seuls expriment la vie moyenne vraie, absolue de la Dombes.

La vie moyenne de 20 ans, 11 mois, 11 jours est la vie moyenne réelle de la Dombes.

(1) Pour ne pas affaiblir la vie moyenne des originaires, nous avons compris parmi eux tous les individus décédés, simplement désignés dans les actes de décès comme *domiciliés*, sans indication du lieu de leur naissance ; ce qui explique pourquoi le nombre des immigrants n'apparaît pas aussi fort qu'il l'est réellement. Le nombre des non originaires que nous portons dans les dix communes, de 1833 à 1838, est de 574.

De 1831 à 1856, l'augmentation de la population a été, dans ces dix communes, de 1,254.

Cet accroissement se décompose ainsi :

1. Excédant des naissances sur les décès. . .	199
2. Immigrants	1,055
Total égal.	1,254

Lorsque l'âge n'était pas mentionné dans les actes de décès, nous avons pris pour base la moyenne des originaires et non originaires réunis. Ces cas sont rares.

La vie moyenne des non originaires, qui s'élève à 41 ans, 4 mois, 23 jours, n'appartient à aucun pays.

Ces deux vies moyennes réunies ne sont que la combinaison artificielle de deux termes dissemblables. Elles donnent 23 ans, 8 mois, 22 jours.

Ces résultats sont-ils nouveaux? Il y a cinquante ans, M. Bossi, après avoir calculé la somme des âges vécus dans la commune de Villars, durant un siècle, de 1685 à 1784, et l'avoir divisée par le nombre des décès, trouvait pour vie moyenne réunie des originaires et des immigrants, 21 ans, 8 mois, 12 jours.

M. Bossi disait déjà, en parlant de cette confusion des originaires et des immigrants : « Cette méthode de calculer augmente la somme réelle du temps vécu et fait paraître la vie commune plus longue qu'elle ne l'est réellement. Un individu n'arrive à l'âge de 20 ans qu'après avoir laissé derrière lui la moitié de ceux qui sont entrés avec lui dans la carrière de la vie. En adoptant une nouvelle patrie après avoir couru tous les dangers, il fait profiter de la moitié la commune qui le reçoit, si elle met en compte pour établir le terme moyen de la vie l'âge tout entier du nouveau venu (1). »

Appliquant son expérience à la commune de St-Nizier-le-Désert, prenant encore un siècle entier, de 1701 à 1800, M. Bossi trouvait 20 ans et 7 mois. Il signalait dans cette commune un plus grand nombre d'immigrants qu'à Villars.

En 1851, nous prîmes, de 1837 à 1847, le canton de Châtillon (2), de 1841 à 1846, la commune de Chalamont (3). Nous conformant à la règle, nous constatâmes, pour le canton de Châtillon, une vie moyenne de 24 ans, 5 mois, 11

(1) *Statistique du département de l'Ain*, p. 281.
(2) *Notions statistiques.*
(3) *Notions statistiques.*

jours; pour la commune de Chalamont, une vie moyenne de 22 ans.

A de longs intervalles, les recherches de l'Administration et les investigations de la Statistique ont donné des résultats semblables ; la Science médicale s'est livrée au même examen et va témoigner à son tour.

En 1813, FODÉRÉ écrit :

« Les tables décennales qui m'ont été produites par mon ami, M. SAUSSET, Sous-Préfet de Trévoux, prouvent que la vie commune de l'homme, dans le pays de Bresse et de Dombes, n'y est que de 21 ans et celle de la femme de 22 ans (1). »

Le spectacle de la débilité du Dombiste arrachait au célèbre médecin ces accents de tristesse : « Les malheureux qu'on apporte presque journellement à l'hôpital de Trévoux voient les apprêts de la mort avec la plus froide indifférence, et supportent les opérations chirurgicales sans pousser un seul cri, comme si leurs fibres détrempées avaient cessé de sentir. Le père et le fils, la mère et les enfants se séparent pour toujours sans verser une larme................ Combien n'ai-je pas été étonné qu'après le tableau de la Dombes, dans la Statistique de l'Ain (2), on n'ait pas insisté d'une manière mâle et vigoureuse sur les moyens de retirer cette portion de la race humaine de ce degré d'abrutissement qui déshonore notre siècle, et qui est si contraire aux intérêts de l'Etat. (FODÉRÉ, *Médecine légale*, t. v, p. 159.) »

Il s'est rencontré, dans l'Etat, des hommes qui ont insisté d'une manière mâle et vigoureuse et voulu relever l'homme et la terre de la Dombes de leur état d'infériorité.

(1) *Médecine légale*, t. 5. p 163.

(2) M. FODÉRÉ fait ici allusion au tableau que M. BOSSI a fait de l'habitant de la Dombes, dans sa *Statistique de l'arrondissement de l'Ain*, p. 202.

Grâce soit rendue au dévouement qu'ils apportent dans cette mission d'humanité et de progrès !

Pris en lui-même, le dessèchement n'a plus d'adversaires apparents. On semble ne discuter que sur les moyens. L'idée a fait de merveilleux progrès. Il y a à peine 60 ans que les partisans du dessèchement étaient signalés sous le nom de *détracteurs des étangs* (1). Aujourd'hui, portés par le mouvement de l'opinion publique, les partisans des étangs acceptent le dessèchement *par la conviction*, opinion prudente qui ne compromet pas l'immobilité du présent. Par la conviction, l'on dessèche peu. Voilà pourquoi, dès 1851, nous appelions, à côté d'un encouragement accordé aux propriétaires, l'intervention de la puissance gouvernementale, qui seule peut dominer le croisement et l'inintelligence des intérêts privés (2). »

M. Bossi nous apprend qu'au siècle dernier les partisans des étangs cachaient les registres de l'état civil, de peur qu'on ne pût y puiser des moyens favorables à la cause du dessèchement,

Mieux inspiré, l'auteur des *Recherches statistiques sur la Dombes*, en produisant au jour ses travaux si dignes d'examen a concouru à mettre en lumière la vérité.

La vérité montre, dans la Dombes, une colonie successive, une population ne se recrutant que par l'étranger, un pays enfin où tout est mobile, tout est précipité, où l'homme est faible et la vie courte. Serait-ce le sort de cette contrée de diminuer ainsi la force et la vie de ses habitants, d'être condamnée à recevoir toujours une population étrangère, sans jamais pouvoir engendrer sa population? D'un pays si anormal, si troublé, nous voulons faire un pays régulier, un pays qui se suffise à lui-même, et élever ainsi la Dombes au niveau de la France moyenne.

(1) Bossi, *Statistique du département de l'Ain*, p. 276.
(2) *Notions statistiques.*

Documents relatifs à la construction du maître autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph Lieautaud *et notice sur ce sculpteur ; par l'abbé Magloire* Giraud, *Chanoine honoraire de Fréjus et d'Ajaccio, membre laureat de la société de statistique, etc.*

—

Joseph Lieautaud, originaire de la Cadière (Var), naquit à la Ciotat (Bouches-du-Rhône) le 25 juillet 1644, de Pierre Lieautaud, pelletier, et de Claire Estienne, son épouse (1). Il montra, dès son enfance, d'heureuses dispositions pour la sculpture. Jeune encore, il alla à Rome se former à l'étude des meilleurs modèles et à l'école des grands maîtres. Il travailla pendant quelque temps sous la direction du chevalier Bernin. Après un séjour de vingt ans dans la capitale des beaux-arts, il vint se fixer à Marseille auprès du célèbre Puget, qui l'honora de son amitié et ne dédaigna pas son ciseau. Lieautaud se retira ensuite à la Cadière et y acheta, en 1687, de la commune pour le prix de 8,000 livres, la terre du *Moutin*, que possèdent encore ses descendants et qui avait appartenu autrefois à Léon de Valbelle, écuyer. Il y termina ses jours, le 8 décembre 1726, à l'âge de 82 ans et fut enseveli dans le cimetière de la chapelle des pénitents noirs (2).

(1) Joseph Lieautaud, fils de Pierre et de Claire Estienne a été baptisé, le 25 juillet 1644; parrain Pierre Fassy et la marraine Catherine Rousse. *Signé à l'original :* Arnaud. » *Extrait du registre de l'état civil de la commune de la Ciotat.*

(2) « L'an et jour que dessus (8 décembre 1726) a été enseveli dans le cimetière de la Miséricorde M. Joseph Lieautaud agé d'environ quatre vingt deux ans, décédé le jour précédent, après avoir reçu les sacrements, fils de M. Pierre et de dame Claire Estienne, présents MM. Joseph Decugis et Antoine Riboulet prêtre, par moi vicaire. *Signés à l'original :* Decugis prêtre. Riboulet prêtre. Blaudin vicaire. » *Extrait du registre de l'état civil de la commune de la Cadière.*

Joseph Libautaud a laissé en Provence plusieurs ouvrages estimés. Nous connaissons de lui la statue de Saint-André en pierre, qui surmonte la coquille de la principale fontaine de la Cadière, celle de Saint-François de Sales destinée à décorer la fontaine de Bandol et qui est restée en la possession des descendants de ce sculpteur, une statuette de Saint-André en terre cuite que possède l'abbé Savournin, curé de Garéoult, la statue de Saint-Pierre qui orne la salle des prud'hommes de la Ciotat, l'autel de l'ancienne église des Carmélites d'Aix transporté à Pertuis, enfin le maître-autel de l'église de Saint-Maximin et la décoration du Sanctuaire de cette église.

Millin, dans son *voyage dans les départements du Midi de la France*, a décrit ce monument qu'il attribue à Lombard, dont le nom figure sur les murailles du sanctuaire et au dessous de la table de marbre qui contient l'inscription constatant la translation des reliques de Sainte Magdeleine et la construction de l'autel, c'est une erreur. L'autel en marbre de l'église de Saint-Maximin, orné de figures dorées exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art (*variis figuris deauratis summis expensis magnaque curia et arte*, comme porte l'inscription), cet autel, qui a remplacé l'autel en briques (*altare lateritium*), est l'ouvrage de Joseph Libautaud, comme le prouvent les pièces suivantes, conservées dans les papiers domestiques de son arrière-petit fils, M. Libautaud, ancien maire de la Cadière, qui a eu l'obligeance de me les communiquer.

Ce fut vingt ans après la translation des reliques de Sainte Magdeleine que les religieux de Saint-Maximin exécutèrent enfin le projet conçu depuis longtemps d'orner le chœur de leur église et à la moderne. Le général des Dominicains, dit l'abbé Faillon (1), s'occupait déjà, en 1635,

(1) *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte Marie Magdeleine en* Provence. *Tom. I. p.* 1107.

des détails de cette décoration. « Il faut, écrivait-il, que l'ouvrage soit simple et solide et moins remarquable par la diversité des marbres que par l'exécution et le bon goût. Nous vous enverrons un dessin général tracé par les meilleurs artistes de Rome. En attendant priez notre sainte patronne Sainte Magdeleine, et tout ce qui a été heureusement commencé s'achèvera.... » Les projets du général furent suspendus. Enfin, l'année 1678, les religieux chargèrent, non pas Pierre LIEAUTAUD, comme l'assure l'abbé FAILLON, mais son fils Joseph LIEAUTAUD, sculpteur de la Ciotat, de construire un nouveau maître-autel et de décorer le sanctuaire, le tout de marbre jaspé, à l'exception des figures et des ornements qui devaient être en stuc de la même nature que celui de l'église de Saint-Paul de Rome.

Joseph LIEAUTAUD avait été recommandé aux religieux de Saint-Maximin par la lettre suivante du frère Gubert, religieux de l'ordre de Saint-Dominique du couvent de Toulon :

Tollon ce 13 désembre 1677.

Reverans Pères Prieurs,

Le donneur de la présante est un nommé Monsieur Joseph LIEAUTAUD de la Cieutat, qui a travailler avec le cavalier BERNIN et qui travaille présantement aveq Monsieur PUGET. Il est très home de bien et très abile de son mestier, est capable de vous rendre service dans le desein que vous avez ainsi que ma asseurez un de mes amis qui ma na parler et qui ma prier de vous l'adresser. Comme tout l'ordre doit s'intéresser au succés de votre entreprise si est que j'y prant quelque part pour la contribution de notre couvent et de notre personne, j'aij creut que vous ne seriez pas fachés de vous avoir produit un home qui pourrait même convenir

aveq M. VEIRIER (1) dont il est coneu et estimé de travailler coniouintement à votre ouvrage. Je vous prie pourtant de ne pas fere conetre à M. VEIRIER ni à personne que ce moy qu'ij vous l'aij produit. Je soubhette qu'il vous rande servise et qui segonde vos sainte et glorieuze intantion, les miennes serons tousiours de vous testoigner que je suis et à votre communauto.

Votre très humble et très hobeisant serviteur
F. Ant. GUBERT.

Cette lettre fut pour LIEAUTAUD un titre de recommandation qui lui valut d'être préféré à d'autres artistes, même à VEIRIER, pour la construction de l'autel que les religieux de Saint-Maximin avaient projetée. LIEAUTAUD leur soumit un dessin fait à la plume par lui, dessin que nous avons été heureux de retrouver dans ses papiers. Les religieux, l'ayant agréé, passèrent avec ce sculpteur l'acte de prix-fait suivant:

Extrait du contrat passet entre les Reverans Pères Relligieux de St-Dominique en l'églize Sainte-Madalene de St-Maximin au prix fait d'un maistre hottel de marbre jaspe faict par M. Joseph LIEAUTAUD esculteur de la Cieutat pour le prix de vint et deux mille livres faict du 21e janvier 1678 par M. MALEOBE notere de St-Maximin.

L'an mil six cens septante huit et le vingtuniesme jour du mois de janvier après midy par devant nous notaire royal en cette ville St-Maximin et tesmoings soubsignés establis Reverend Père Vincens Genies docteur en saincte théologie, religieux de l'ordre de Saint Dominique, prieur du couvent royal Sainte Marie Magdeleine du dit St-Maximin, aussi Reverends Péres François RICHEOUME souprieur, Jacques BARBAROUX vicaire du dit couvent, aussi docteur en

(1) Cristophe VEIRIER, Sculpteur, élève de PUGET, né à Tretz en 1630, mort en 1689.

Sainte théologie, Jean MAISTRE, Thomas MAGOLI, professeur en Sainte théologie, Pierre DURAND, Jean-Louis ROBERT, Mathieu FAUCON curé, Jean BOUIS, Jacques AUBERT, Charles GIRAUD, Denis BREST, Thomas MOLINEIS, Pierre PAUL, Jean Dominique GAVOTY, Anthoine Tourres, Hyacinthe REBOUL, Thomas MELCHIORD hermite, Jean MICHAELIS, Joseph AGNES, Louys DE LAURBIS, Pierre PERUSSON, Pierre FLORENS, F. Dominique RAOULX, F. Joseph GUERIN, Jacques BESON, Jean LAUDE, Joucalez TOUCAS, F. Hyacinthe de THENOULET et F. VINCENS Montagne clers novice du dit ordre St-Dominique, tous religieux au dit couvent Saincte Marie Magdeleine capitulairement assemblés à son de cloche dans le dit couvent et petit refectoire à la manière accoustumée, lesquels au nom du dit couvent suivant la délibération de son conseil faicte ce jourd'huy, de leur grez ont baillé et donnent à prix fait au sieur Joseph LIEAUTAUD, maistre sculpteur, originaire du lieu de la Cieutat, présent et acceptant stipulant, à sçavoir la fabrique du maitre-autel que les dits Reverends Pères prétendent soit construit dans l'églize du dit couvent Saincte Magdeleine au presbitère du maitre-autel de la dite église suivant et conforme au modèle que le dit LIEAUTAUD en a donné et remis au pouvoir des Reverends Pères, lequel maitre-autel sera faict quand à l'architecture du marbre jaspe, tous les ornemens et figures d'astuc et soubs les autres pactes et conditions cy-après, que par dessus le dit LIEAUTAUD faira encore un pavé dans le presbitère qui sera aussi de marbre jaspe, les appartenances variées de diverses couleurs tout ce que peut comprendre le dit presbitère, logera la caisse de porphyre (1) de la Saincte Magdeleine à

(1) Cette urne de porphyre fut exécutée à Rome par Sylvius CALCE, et bénite par le pape URBAIN VIII, elle est surmontée d'une statuette de Sainte Magdeleine en bronze doré, et supportée par deux chiens aussi de bronze tenant dans leur gueule une flambeaco. Ces ouvrages sont dus à Alexandre ALGARD. V.

l'endroit que bon semblera ausdits Reverends Pères, les chapitaux et bases d'une couleur différente à l'autre marbre qui sera employé au dit maitre-autel, les deux costés du dit maitre-autel qui sont les aisses seront garnies d'astuc en ordre d'architecture et faira aussi un balustre de marbre, rangera depuis la face du pilier qui est joignant la chaire du prédicateur jusques à celui de Nostre Dame du Rosaire pour enfermer le presbitère avec un rond au milieu du balustre et les deux degrès par dehors servant d'agenouilloir aussi de marbre dans un ordre de proportion nécessaire, semblablement sera tenu faire l'autel et le marchepied aussi de marbre, le dit autel de treize pans de long avec architecture, le tout pour moyennant le prix et somme de vingt deux mille livres, les dits Reverends Pères promettent payer présentement et comptant deux cens livres que le dit LIEAUTAUD a receu en pistolles, piastres, quarts et autre bonne monnaye au veu de nous notaire et tesmoings et pour le surplus les parties accordent que le dit prixfaict sera parfait pose dans le temps de delai de trois années à compter de ce jourd'huy, lequel delai si besoin pourra estre augmenté ou retranché de trois mois pendant lequel terme le dit LIEAUTAUD travaillera incessament au dit prixfaict, oblige édifier le tout à ses propres fraits moyennant la susdite somme de vingt deux mille livres sans que le dit couvent soit tenu fournir ny contribuer aucune chose, encore le dit LIEAUTAUD sera tenu monter l'architecture de la grande corniche du dit maitre-autel jusques au commencement des verres qui sont aux fenêtres du dit presbytère faisant abbatre iceluy LIEAUTAUD les trois degrès qui sont maintenant au dit presbitère afin de poser le dit maitre-autel à plein niveau de la porte du ballustre. L'astuc qu'il employera au dit prixfait sera de celuy qui se prend dans l'église de

mon, ined. par l'abbé FAILLON. T. 1. p. 1082, 1083 — *Notice sur l'église de St-Maximin* par M. ROUSTAN, pag. 79 80.

St-Paul à Rome, très bon aussi bien que les marbres qui devront estre employés au susdit ouvrage duquel la recepte en sera faicte par deux maistres experts que le dit couvent et Sieur Lieautaud conviendrout amiablement lorsque le dit prixfait sera achevé ; come aussi le dit Liaeutaud faira faire à ses fraits et despans les trois tableaux de peinture qui sont à faire pour remplir aux trois places notées au dit maitre-autel par le plus excellent peintre de la Province au choix des dits relligieux de tels desseins et figures qu'il plaira à iceux, de même pour le tabernacle qu'il convient faire en sera rapporté ou dressé le mieux qu'il sera possible trois ou quatre desseins pour estre l'un d'iceux aussi fait, travaillé et posé dans un ordre propre et convenable au projet du dit maitre-autel par icelui Lieautaud. Quand à la Sainte Chapelle la démolition jusques aux dits trois degrès et à sol net se faira aux fraits du dit couvent et fourniront la chaux qui sera nécessaire pour les fondements ou pour pavé ; pour tout le surplus du dit prix fait et chose si devant convenue le dit Lieautaud les faira ou faira faire à ses propres fraits avec les figures et enrichissements par ordre d'architecture, en observant les proportions de la hauteur et partout les régularités généralement toutes les autres qui seront nécessaires au dit édifice du dit maitre autel et son presbitère et le rendre ainsi qu'il promet dans un entier et parfait accomplissement de besougne bien polie, assortie et de recepte, et en continuant le dit prixfait ce qui est deu des dictes vingt deux mille livres luy sera satisfait pour payer les fournitures qui seront à faire tant pour acquitter les ouvriers qui seront employés au dit travail que pour l'achat des matériaux, seulement en proportionnant le susdit terme de trois années au dit payement et les sommes qui resteront deues après la dicte recepte faicte seront payées au dit Lieautaud dans une année après icelle recepte sans intérêts. s'il arrivoit mort de la personne

du dit LIEAUTAUD où maladie incurable, au dit cas serait faite estime par deux experts de l'ouvrage qui pourroit estre faict alors eu esgard à l'estat des choses et payés à ses successeurs proportionnellement ou restitués par iceux au dit couvent les sommes fournies par dessus la valeur de l'ouvrage, et pour plus d'assurance constitue aussi personnellement Pierre LIEAUTAUD maistre pellicier du dit la Cieutat lequel de son grè et authorisant le dit Joseph LIEAUTAUD son fils à la passation du présent contrat fait de son consentement encore s'est fait pour iceluy son dit fils rendu et constitué plege, caution et principal observateur pour tout le contenu de ce dit acte envers le dit couvent et religieux, pour cet effet renonce à la loy de principal premier convenu et autres au contraire. Finallement les dits Reverends Pères au nom du dit couvent suivant leur dite déliberation et les dits LIEAUTAUD, père et fils, solidairement qui mieux d'entre-eux faire se peut promettent, chacun en ce qui les concerne, à tout ce que dessus ne contrevenir ainsi l'avoir pour agréable, garder, observer soubs la peine de tous despens, dommaiges et intérêts et de l'obligation les dits religieux des biens et rentes du dit couvent et iceux LIEAUTAUD aus dites qualités solidaires de leurs propres biens à toutes courtes requises avec deues renonciations, l'ont jure les dits religieux *ad pectus more religiosorum* et requerant acte qui a este faict et publié au dit St-Maximin dans le dit couvent et susdit refectoire aux présences de Francoys DELGOSSE du dit St-Maximin et Pierre du Bois sculpteur de la ville de Bourdeaux demeurant au dit St-Maximin tesmoings requis et signés avec les dits Reverends Pères Prieur et sous-prieur et autres susdits religieux et de moy MALHERBE notaire à l'original,

Pour coppie. Ce 18 juillet 1698.

EYSSAUTIER.

LIEAUTAUD mit aussitôt la main à l'œuvre, il confia la confection des trois tableaux à son ami BUISSON qui, en lui envoyant les dessins, lui écrivit la lettre suivante :

A Aix ce 27 jâvier 1678.

Monsieur et cher amy,

Je vous envoit le troisiesme desein et vous verais dequel de trois il vous plaira le plus, au cas que celluy que je vous envoit l'attitude de la Saincte Madallene vous plut davantage que les autres, je luy pouroys adjouter trois ou quatre anges à cotés de la dite Sainte pour remplir davantege le tableau. Envoyez les moy après que vous les aurais fait voir au relligieus afin que ja comance le petit esquisse, à natandant de vos nouvelles nous boirons à votre santé avec M. DILLE qu'il se recommande bien à vous comme fait mon cousin AICARD avec ma cousine et toute la maison de M. HOULENNE et moy qui suis avec mérite.

Monsieur et cher amy,

Votre très humble et très obeissant serviteur

BUISSON. (1)

Je vous prie de me procurer quelque brave fille quand mesme elle n'auroit pour dôt que sept ou huit cens escus. Je suis determiné de me marier de quelle manière que soit, a tendu que ma sur et mais neveu me font rompre tous les mariages (*sic*) qu'il se prézante sur l'espérance davoir tout mon bien.

Cette lettre porte pour souscription :

(1) Nous n'avons pu recueillir aucun détail biographique sur cet artiste, qui fut un peintre distingué, à en juger par le frontispice de l'*histoire des plantes*, par GARIDEL, in fol. Aix, 1715, au bas duquel on lit : *A* BUISSON *jn*.

LIBAUTAUD travailla à l'autel de Saint-Maximin depuis le commencement de l'année 1678 jusqu'au milieu de l'année 1682, époque où cet ouvrage fut achevé, ainsi qu'il conste par son journal de dépenses, document curieux que nous croyons devoir reproduire parce qu'il fait connaitre le prix des denrées, des marchandises, des objets de consommation, celui des matériaux de construction et le salaire des ouvriers, ainsi que les fêtes chômées dans le diocèse d'Aix, d'où dépendait la paroisse de St-Maximin :

« Journalier de payement au travail de l'otel Sainte Madalene à l'églize Saint-Maximin faict par moy Joseph LIBAUTAUD, sculpteur de la Cieutat hetant prieur le Reverent Père Mathieu FAUCON comenset le premier jours de l'année mil-six-cens-septante-neuf le tout.

à in gloriam Dey.

Sans suis la despense que convient fere journellement pour la fabrique au travail de lotel Saincte Madalene savoir achet de toutte chose nese sere despense de bouche de moy de mon père la servante pour vin, chers (*viande*), poison (*sic*) bois gages de servante et rende de meson enfin généralement le tout couchet par le menut comanset le premiers jour de l'année.

1679

Première (*ment*) javet hoblier par mesconte à l'autre journalier (1) de coucher tout l'huille que nous a hetes envoyés de la Cieutat pour le servisse de notre noriture savoir, le premier baril nous a hetés envoyés vers la Pendecoste, le second vers la St-Michel, le troiziesme au mois desembre paset et un autre baril que fons quatre dans le poison à marinet pour la careme chaque baril 14 liv.

(1) Ce journal de l'année 1678 ne s'est pas trouvé dans les papiers de LIBAUTAUD.

le tout reviens à une millerole 1/8 à reson de 26 liv. la millerole se monte 29 liv. 5 sous. . . L. 29 5 s.

Le poison je dit le ton à marinet q'on anvoyer de la Cieutat vers le mois de Desembre servant pour la caresme prochene à montes 22 liv. à raison de 24 liv. le ql. (*quintal*). 24

Le second janvier pour 3 charge de bois 15 sous. 15

Le troisiesme du dit payes au boucher pour la taille de la chers 36 sous.. . . 1 16

Du quatrième du dit payés à un paizant que les beuf luy hont foulet son bien alan querir la lavee au gouf de Dugene . . 7 1/4

Le 6me janvier payés à l'ostese de las fleurs de lit pour le rosty de deus semene 9 fois à 8 denier la fois monte. . 6 1/2

Du 7me du dit pour du saveu ou sable 6 : charge 1 8

Le dit jour à la voisine Mautonne payés 25 sous pour sel et autre aliment pris à sa boutigue. 1 5

Du 9me compter à la servante pour petite dépense dans la meson. 14

Le dit jour payés pour port de deus petite pierre marbre pour montre à un marchan à Marseille un riaux et 9 denier. . 8

Le 14 du susdit pour aliment dans la ditte semene 1 16

Pour de bois dans la ditte semene et 50 gaveut an tout. 15

Le 16 du dit compter à la fame que la mastre que petrison et à helle un riaux à compte du louage ou l'achettes . . 7 1/4

Le 17 pour destrasse pour l'oslages 7 liv. à un solz le tout.		7
	63	10
Du 18 du susdit janvier le père Jasinte Reboul nous à donnés un billet pour prendre au molin 12 panau blet à 22 liv. la charge monte 27 liv. et 12 sous port 14 sous 10 denier à pezet au net 356 liv.		
Du 19 pour destrasse 5 liv. à un 1 sous la liv. 5 sous.... au travail de la modèle.		10
Dans la dite semene pour de bois et autre petit aliment.	1	18
29 du dit dismanche payés au bouchier pour chers pour le mois 8 livres . . .	8	11
Le dit jour pour vin 30 et 12 sous autre menut aliment pris à la boutigue de Joseph Sibille 42 sous	2	2
Le dit jour payes à la voizine Mautonne pour aliment pris à sa boutigue je dj sel rix chandelle et autre 56 sous. . . .	2	16
Le dit jour payés à madamoizelle Reye 2 panal amande 36 sous 4 pigeon de depuis Nohel et 100 serment ou gaveut le tout 3 liv. 16 sous.	3	16
Du susdit jour payés à une vefve pour 8 charretade de piere que luj devion de depuis le mois de septambre pour basty au presbistery.	8	
Pour de charbon le 30 du susdit 3 quintal à 11 sous le quintal	1	13
	85	4

Dans la suivante semene de depuis le 19 jusque au dernier pour bois et autre aliment 40 sous. 2

87 4

Du 5 fébrier payés 12 sous à selluy que nous avions conter faict au mois un riaux pour chemin foulet au gouf de Dugenelle 12 sous. 12

Dans la susditte semene ses depenset pour petit aliment 20 sous une charge de bois 5 sous et une carettade avec nos beuf 10 sous et 10 sous l'ome le tout 45 s. 2 5

Pour deus charges de mulés de sable 15 sous et louage d'un piq 5 sous louage de la quille à trauqua la colonne 2 sous le tout. 1 2

Le 6 achat d'une charge de charbon à honze soul le quintal la charge. , . . 1 8

Le 7 payés pour acomodage de las chause de moy 5 sous et la fason d'un escarson de mon père 6 sous à monsieur Audrit.

Et le dit jour 10 sous chers de beuf le tout 22 sous. . , ... 1 2

Du 9 du dit pour 6 livre estrasse 6 s. 6

A l'ostesse de las trois fleurs de lit pour rosty de viande 12

Dans la ditte semene pour aliment je dj la dernière semene carnavat 3 liv. 3

Le premier jour de carême compter au porteur de la rivee de la poselaine 24 sous de manger au deus repas 8 sous 1 12

du premier jours de carême jusques au

dismanche que se le 19 du dit pour poizon et autre petit alimen 30 sous. . . . 1 10

Du 29 janvier jusque à se jourd'huy je dj jusqu'au dernier jour de carnavat pour chers payes au bouchier la some de 3 12

Du 23 ferbrier le père Anthoine nous a aict billet pour le compere Lavallée à prandre au moulin 4 : panau blet a rezon de 44 sous la panaut que montent les 4 : panaut 8 livres 16 sous que faudra preconter à l'avenir a son travail de l'ostel. . . . .

Du susdit jours avons achette de Monsieur Mayout 12 liv. siere au pris de 14 sous la l. se montent à 8 livres 8 sous le lui devons. Payés le 3 avril. 8 8

Du 19 ferbrier jusqu'au 26: du dit: dismanche despenset pour aliment poison et autre 45 sous. 2 5

Du premier mars reseut de pere Anthoine Touver 3 panaut blet que avons pris au mollins pour notre caretede à 44 sous la panaut monte 6 livres 12 sous.

Du premier mars à tante Bertine bolangiere pour 96 : pains. . . , . . 4 16

Le dit jour pour vin pris de depuis janvier à la boutique au davan Monsieur Rous apotiquere. 16

Du 6 : mars payes à Augier qui a fournir pour 12 : quintal sable à 2 sous 1/2 le quintal. 1 10

Du 26 ferbrier jusque au 6 : mars despenset an poison. 1 12

Du dit jour payes à la voisine Mautone

pour aliment pris à sa boutigue par la servante durans 15 jours un escut. . 3

Pour destrasse 11 livre à un soulz laliv. 11

A Marseille le 10 mars pour panse de corinte 3 sous la livre et pignon 6 sous la liv 1

Au dit jour 4: onse vermillon 16 sous et 2 guingolle hor 3 s. piesse le tout 22 sous 1 2

Du 17 mars achet d'un linge je dj une toilhe à couvrir le modele neuf 36 sous.

Du 16 mars le reverant pere priou nous a despartir une grosse vette daulfe de 80: brasse et une autre piesse de 32 brasse le tout avons resté dacort 8 livres 4 sous 6 den. pour port 15 sous le tout. . . 9

Du 18 mars payer pour sable 17: quint a 2 sous 1/2, la liv. 2 2

Pour cariage de 15 quintal et quelque livre charbon. 17

Dans la dite suivante semene la servante lavons compter pour achet de poison 40 sous et 30 sous la semene passee le tout 3 10

8 sous pour rante dun piq a sapet la able a sie. 8

5: livre estrasse 5 sous. 5

Du 20 mars conter au Couriou (*Courrier*) d'Aix pour aporter de drogues savoir 4 livres seruze a 5 sous la livre et dix soul gome arabique. 1 10

Du 22 mars achettes du reverans pere Don et conome du couvent 2 corde bruime une de 80 brasse et l'autre 32: le tout navons payes 9 livres. 9

Du 22 mars payes a Monsieur Audrit couturier pour vin lespace de 25 au tau de jours 10 sous. . . . , ...	2	
	L. 154	7
Some de la partie si derniere	L. 154	7
Du 23 mars payes au gipier proche la porte alan a Marseille 3: charges gip a 6 sous la charge.		18
Dans la dite semene 12 sous sable. .		12
Dan la ditte au veturier d'Aix aporter gome arabique et 4 livres seruze 3 sous et conpter an de peizant quon asister aporter de piere lustre dans le presbyterj le tout.		6
Du 28 mars pere Anthoine Touven nous a expedie 12 panaut blet a 23 livres la charge se monte 27 livres 12 sous me suis signe dans sont livre les avoir pesees a pezet 360 : net.	27	12
Pour le piquet 15 sous et le mulatier aler fere fere farine 4 sous le tout est 19 s.	1	
Samedi St. 4 : bruime de....a 4 sous 1/2 la piesse.		18
Dans la semene Saincte conter a la servante une piast bois aliment et autres.	3	
Les festes de Pasques 1/2 piastre a la dite pour aliment.	1	10
La seconde feste de Pasques compter a la voizine Mautone pour sel et autre aliment pris a sa boutigue durans 3 ou 4 semene 3 liv.	3	
Achet de 4 : pigeons et d'une galine derniere fete a convier M. Dille 45 sous. .	2	5

Du dit jour payes a mademoizelle REYE pour 4 : pigeons faict 3 mois je dj la Nohel 29 sous une panal amende 18 sous deus cens sermen 16 sous et 18 sous que ele a preste a la servante an trois fois pour achet de bois le tout.	4	1	
Du 6 avril achettes 2 : quintal poirezine a fere mastiq, dun home de Cuges, a 3 liv. le quintal se monte.	6		
	L. 205	9	
Du 6 avril M. DILLE nous a preste pour payet le complement de l'achet de la pourselene dix louis d'or et un quatriple que le tout son 154 liv pour le lui rendre an premier argent que tirerons das pere. *payés.*			
Du 7me avril le reverans pere sousdrieur nous a vendu 21 liv. corde huzee au pris que a hete hestimes par metre Pierre JOUVE à 3 sous 3 den. la liv. monte	3	8	14
Havions hoblier dans la ajustation de la feuille si derniere que dan le 17me mars avions achetes une touaille pour couvrir le modele 36 sous.	1	16	
Pour 5 journades a metre Carle de Pousiou (*Pourcieus*) a sapa de saveu a 11 sous le jour.	2	15	
Le 10 avril une livre de siere d'un paisan 10 sous.		10	
Dù 15 avril payes pour aliment de depuis Pasques jusque au dit jours compter a la servante 5 liv.	5		
Payes pour vin de depuis le 22 mars			

jusque le jourd'huy 16 avril 53 pot a 5: liart le pot monte. 3 6

Paye a l'ostesse de las trois fleurs de lit pour nous avoir rosty de depuis Pasques a la quinzene 1/4 de piastre . . 14 1/2

Dans la quinzene deux repas 38 sous. 1 18

Le dit tont achettes 2: bastons 4 sous piesse et un coutiaux 2 sous 1/2. . . 11

Une tible 16

Deux gros coulet et 2: griolet je dj un gros coulet de pinq 12 sous un de noyer 8 sous le deux griolet 5 s. piesse le tout monte 30 sous. 1 10

Du 18: avril 2 cens clout 17 sous je dj cens de 10 sous et cens de 7 sous. . . 17

Du dit jour une charge de charbon 360 liv. a 11 sous monte. 2 19

Du dit jonr 2 rasple une de 10 sous et l'autre de 5 sous un tire pinse 5 sous. quatre petitte lime six liart piesse le tout 23 sous. 1 3

Du 20 avril conpter a la belle mere de HOLIVIER pour 2 panal amende a 18 sous la panal 36 sous et 58 sous de pain partie au capouchin partie pour nous le tout a monte. 4 16

236 10

Du 24: avril achettés 3: coulet pour le servisse de lustre a 4 sous piesse et un bouffet a 9 sous le tout 21 sous. . 1 1

Du 28 avril achettes une charge charbon a 11 sous le quintal a monté39 s. 4 denier peyant 357 liv.

Du 29 avril une chage charbon a 11 s. le quintal a monté 2

Dans la dite semene 7 charges platre a 6 sous la charge. 2 4

Du 30 avril 3 liv. a metre pierre JOUVE pour cable pour la charette et autre cable pour le servisse de l'otel. . . . 3

Le dit jour paye a mettre VINCENS pour chers de beuf et chevrau de depuis Pasques jusqu'a ce jourd'huy 68 sous. . 3 8

Le dit jour a tante Couasse pour 17 pots de vin a 5 liart le pot. 1 2

Une barde pour lane. 2 10

L. 253 15

Somme de la partie si derniere L. 253 15

Du premier may payes au boucher du mouton de la taille de depuis Pasques jusque se jourd'huy le mouton a 3 sous la liv. et le beuf a 2 sous 1/2 le tout a montés 6 liv. 19 sous 6 19

Pour 11 pot de vin pris a un bourgeois a 12 denier le pot. 11

Du 7 may avons faict un manda a tante Augiere pour Monoy que nous a fournir durant cette semene an pluzieurs diverses fois au payement des hovriers : adressant au couvent de la somme de 9 liv. 16 sous plus dn 11 du dit un autre billet de 8 liv. a Antoine CANOLLE. , . . .

Du 14 may avons faict un billet a AUGIERE a prendre sur le pere pour argent que fournir durant une sem ene 20 liv. 17 sous. . . . .

Du 16 avril jusque a se jourd'huy 11

may compter a la servante pour bois et autre aliment an tout 9 liv. 1 sous. . 9 1

Du dit (14 *may*) tant despencet pour un sercle pour la cornude 4 sous et 2 canesteus 7 sous le tout. 12

Du 14 et 13 du dit 4: charge saveu pour sie 9 quintal 1/2 a 2 sous 1/2 le quintal se monte 24 sous. 1 4

Du 16 may j'ey faict une promesse a la comere Mautone pour le compere Lavallee de 13 liv. 11 sous pour le payer daujourd'huy a un mois. . . . . . .

Du 17ᵉ may j'ey pris de pere Anthoine Touven 12 panaut blet a 9 escut la charge monte 32 livr. 8 sous. . . . . . .

Du 19 may j'ey fait un manda a meter Anthoine Canolle a prendre sur notre conte je dj de 89 sous. . . . . .

Du 20 may achetes deus charge mulet charbon a 13 sous le quintal 7 quintal 4 1

La semene de Pendecoste. . . .

La derniere semene Pendecoste 23 mai avons faict un billet a tante Augiere a prendre sur les pere de 86 livr. 3 sous

La fille je dj la servante a reseut des mains d'Augiere durans la semene de Pendecoste pour despencet an plusieurs choses pour le servisse de la meson 5 liv. 10 sous. 5 10

2 canesteus a trois sous piesse pour metre las estrasse et pier ponse . . . 6

Pour piquet et la pene de la persone aler fere farine la 12 panaut blet si dessus 19 sous. 19

Acomodage dun boufet 4 sous . . . 4

Du 28 may avons pris de Monsieur Mayou 5 liv. 2 once siere a 14 sous la liv. se monte 3 liv. 11 sous 3/4, payes le 4 avoust 1679 . . . .

Tante Augiere a payes je dj avons achettes de frere Jascinte dau couvant 32 liv. fers a 2 sous 6 deniers la liv. a montet et payes par Augiere 3 liv. 8 sous 3 8

Payes a metre Seneq marchan pour clout pris an pluzieurs fois pour le servisse de fers de gaube 32 sous 1/2. . 1 13

A la fame que nous van le platre servan a pozer la pierre marbre, de la semene sainte jusques se jourd'huy 19 charge a 6 sous la charge 5 14

Du 29e may j'ey faict un billet a metre Jan Rous de deus panal blet a prendre sur pere Anthoine Touven au couvant hon montet 5 liv. 4 sous et plus huy ay respondu au dit 2 autre panal que aveq pris faict deus mois que hon montet 4 liv. 12 sous le tout est 9 liv. 16 sous.

Du dernier may conpter au boucher pour cher pris durans un mois je dj tout le mois de may 10 liv. 16 sous 1/2. . 10 16 1/2

Du jours de la Pentecoste jusque au 4: despencet pour vin bois et autre aliment 4 liv. 10 sous. 4 10

Du 11 jun peyés 7 s 1/2 au veturin d'Aix pour port de 2 crible 20 liv. ponse 3 liv. fil de fer un livre 1/2 poil a fere pinseaux 7 1/2

Du 12 jun j'ey fet un billet a tante Capelle a prandre de frere Anthoine 2 panal blet a 52 sous la panal 5 liv. 4 sous

Du susdit payes 4 : charge de pierre de Fuveaut 30 sous la charge les 4 montent 6 liv. 6

Du 13 jun 2 panal blet a prendre pour le compere Lavallee a pere Anthoine monte 5 liv. 4 sous. . . . .

315 8

Somme de la partie si derniere 315 8

Le a 17 l'ostesse de las trois fleurs de lit pour un mois a rosty 7 sous. . . 7

Le dit payés a une boutigue de....pour 7 bruime a 4 sous 1/2 la piesse. . . . 1 11 12

La feste Dieu a Aix achettés 2 crible de fil d'aran 3 liv. piesse 6 liv. un coutheau rame 5 sous 5

Une livre 1/2 poil a fere pinceau pour l'astuq a 10 sous la liv.. . 15

18 liv. pierre ponse a 3 sous la liv. et le saq le tout 3 liv. 3

3 liv. fil de fer a 10 sous la liv. 30 sous. 1 10

11 10 11 10

Despense que ses fettes dans le dit tent d'Aix a Marseille et son achet. . .

Au dit Marseille 50 liv. pouse a 12 liv. le quintal pris de Monsieur Beaumon 6

50 liv. brun rouge a 5 liv. le quintal et le saq le tout 3

6 baril un noir a 4 liv. . . . 4

Le port tant de se que et venut d'Aix que de Marseille. . . . 1

14 14

Despanse de bouche a Aix a Marseille et pasant a la Cieutat et louage de cheval et la despense le tout 20 liv. . .	20	
Payés le dit pour un sercle pour l'autre cornude 5 sous.		5
3 liv. de pinseaus anvoyer querir a Marseille servant au servisse a fere les figures 3 liv.	3	
29 teulle pour meler avec l'astuq a fere les figures a 6: denier la piesse. . .		15
De depuis le 1: jour jusque au dis huict despenset an aliment a la meson bois vin et autre chose que convient hordinere achetter. . . . , ...	6	
Compter au boucher pour chers du dernier may jusque au 25 jun 6 liv. ..	6	
	L. 377	16
Du dit je dj faict 8: jours achet d'un petit garafon anvoyés querir a Aix 22 sous.	1	2
Pour port d'une quesse de las modelle de la Cieutat a un mulatier de St-Zaquarie metre Mane 16 sous. . . .		16
Pour 12 liv. poirezine a 8 denier la liv. 8 sous.		8
Du 12 juillet 5: panal blet das pere a 6: escut la charge monte 9: liv. et le dit jour avons fet prandre a Lavallee 2 panal 3 liv. 12 sous		
Pour port et le piquet a la dite farine.		11
Du 16: compter pour de platre une charge 1/2 a 6 sous la charge . . .		9
Pour 115 malons a 18 sous le cens hon montés 24 sous.	1	4

Dispenset an aliment du 18 jun jusque au 15 juillet achet de vin poison bois sel et autre chose an tout 10 liv. . . . 10

Un tianet petit acouzinet les heuf 15 sous un coulet 3 sous trois gourbin et un panier 10 patac piesse le tout achetés le Jour de Sainte Madalene et un manche tible le tout 26 sous. 1 6

Le 19 juillet que javet hoblier a coucher conter a l'otesse de trois fleurs de lit pour un mois 15 sous. 15

Du 25 juillet avons faict un manda a frere Barthelemy pour Monoy que nous a fournir Augiere 8 liv. provenant de vin que van du couvant. . . . . . .

Du 28 un autre manda au pere Laude pour 6: panal feve a 20 sous la panal et 3 panal lentille a 25 sous le tout monte 9 liv. 15 sous. 9 15

Du 29 pour un sercle a la cornude 5 s. 5

Despenset de depuis le 16 juillet jusque se jourd'huy dernier du dit mois a la meson en toutte sorte d'aliment 8 liv. 8

Du 4 avoust payes a Monsieur Rau et Monsieur Gasquet merchan à la Sieutat 13 quintal 70 liv. charbon a 13 sous le quintal et 3: quintal presentement que nous hon expediet le tout a 13 sous le quintal monte 10 16 sous 10 16

Du susdit avons pris 11 liv. 1/2 siere de Monsieur Mayou a 14 sous la liv. monte 8 liv. 1 nous ne l'avons pas payes. (payes le 14 septembre). 8 1

Pour perezine achettee de metre Pioune cordonnier 29 liv. poirezine a 1 sous la liv. 1 10

Conpter au boucher une pistolle le 9 avoust pour cher pris de depuis le 25 jun jusque au dit jour val 11 liv. . .	11
Plus autre 4 liv. poirezine a la boutigue Jourdan 4 sous.	4
Javet hoblier que le jours Sainte Madalene avons achettés un petit tianet pour tenir je dj pour cuire les heuf 15 : 3 : gourbin et un panier 20 den piesse et un manche de tible le tout 26 sous. .	1 6
Pour destrasse a lustre le marbre a 3 fois—15 sous a 1 sous la liv. . . .	1 15
A l'ostesse des trois fleurs de lis pour 10 jours rosty 5 sous	5
Pour de vin au davans Monsieur Rous 14 pot a 5 liart monte.	18
some de la partie si deriere L.	
Du 13 avoust avons envoyés querir a Cuges par metre Joseph Courtes 155 liv. poirezine luj a coutés dans le dit lieu 3 liv. 5 s. le quintal l'homse la beste an tout est venut 7 liv. 17 sous. . . .	7 17
Le 19 avoust payés uu quintal charbon de pinq a 13 sous le quintal monte. .	13
Du 21 du dit 5 panal blet pris de pere Anthoine Touven a 20 liv. la charge 10 liv. et 12 sous antre le piquet et la fame aler fere farine.	10 12
Le dit jour nous hon envoyés de St-Zaquarie 6 toupins pour fere l'astuq a 10 denier la piesse.	10
Le dit une charge plattre a 6 sous .	6
Pour destrasse 15 liv. a 1 soulz la liv.	15
6 : masons chambre (chanvre) pour	

ocupet la servante a 5 sous la piesse. . 1 10

Un quintal 1/3 foin pour notre hanne a 14 sous le quintal. 1 1

Du jour de St-Barthelemy anvoyer querir un autre charge poirezine de 157 liv. a Cuges aportee par metre Joseph Courtes a rezont de 3 liv. 5 sous le quintal au dit Cuges port et achet 7 liv. 10 s. 7 10

A la resvue de medecin apotiquere et sirulgien se que set despenset a la meson an 20 jours durant la maladie 18 liv. . 18

Pour aliment de depuis le premier du dit avoust jusque a la St-Barthelemy paint vin poison heuf et autre aliment despense anvoyer querir la mere et son retour a la Cieutat an tout 16 liv. . . 16

Payes au medesin St-Marq...liv... sous

Payes a lapotiquere Monsieur Rous.

Au sirulgien Monsieur Rey. . . .

A la seconde rechutte ses despenset en tout je dj durant l'espasse de........ jours

Pour de platre le 28 avoust payés 3 charges platre a 6 sous la charge. . . 18

Du dernier avoust j'ey fet prendre au couvant 2 panal blet a 4 liv. pour le compere Lavallee. . . . .

Payes a metre François Fabre mulatier pour 475 argille aportee d'Aubagne dacort 10 sous le quintal 47 sous et de pans savory aporte de la Cieutat 5 sous le tout 52 sous. 2 12

Payé la pension de la taisoniere a M. Dille de l'ordre de metre Copions 10 sous payés dans le mois de juillet. . . . 10

Payes a metre Bertin pour 2 journade de cheval aler a la Ste-Baume avoir l'ouvrage du Saint Pillont 30 sous. . .	1	10
Le 7 septembre a l'ostesse de las trois fleurs de lis pour rosty 4 poules et 4 autre rasteu le tout 6 sous.		6
Du 15 septembre 4 charges platre a 8 sous la charge.	1	12
Pour 4 charge bois et savons a fere la lesive 24.	1	4
A metre Fassy menuisier pour acomodage dau *loupant* 5 sous à lui fournir 6 liv. plon que luj avons mis de plus a 3 sous la liv. le tout.	1	3
Pour avoir envoyér querir de sene a Aix 12 sous.		12
Pour avoir envoyer querir a Marseille un escut blan de quinequina et le port 5 sous.	3	5
Pour poudre drageye durant 20 jours d'aler a la chasse.	3	
Pour vin 30 sous a l'etat de la masse.	1	10

—

Du 13 fevbrier 1679 St-Maximin

Conpte de las journade que hon travailles nos beuf pour Monsieur Monachon de compagnie Monsieur Bertet merchan de Marseille, au cariage de bourdages de las galere du roy de St-Esteve an cette ville et au pillon Sainte Madalene. La premiere semene caresme compris les deus derniers jours de carnavas non faict que 4 jours et les deus autres mauves tent. jours. 4

La seconde semene caresme finie le 26 fevbrier: 6 : jours. 6

La troiziesme caresme finie le 5 : mars sia faict : 5 : 5

Quatriesme semene finie le 12 du dit sia faict 6: journade. 6

Sinquiesme semene finie le 19 dit sia faict : 6 : journade. 6

Sixiesme semene finie le 25 mars sia faict 3 : journade. 3

Journade 30

Nota que le 7 may 1679 Monsieur Anthoine Monier notere voizin nous a fet reste d'acort de nos deus beuf vandu a mestre Monoies notre carretier pour le pris et some de vint et deus escut, je dj 66 liv. payable que toutes les journade que sera pour nous a carier de marbre de la marbriere 3 liv. par jours a tant moins et compte: autan a carier de sable anset que en tomberont d'acort anfins jusque a son entier payement. Item que la charette aveq touttes ses atirail est a nous ne luy avons vandu que les deus beuf sans autre chosse a St-Maximin lan et jours que si dessus.

La semene avant la feste Pendecoste le dit avec cariet ùn voyage sable et un voyage pierre hestimet les deus 3 liv. et un autre voyage hestimet 40 sous je dj sable que le tout font 5 liv. . . . , 5

Le 27 may une journade a carier las pierre marbre aveq deus autres beuf de

metre Seneq dacort 3 liv. par jour. . 3

Du 2 juin reseut une charetade saveut 40 sous. 2

Du ii juin reseut une journade que a faict Monsieur Raut a porte de poutre de Tourves a cette ville 50 sous et 20 sous de journade de sa fille le tout monte 3 liv. 10 sous. 3 10

Du 9me juillet reseut une journade de sa fille 50 sous. 2 10

16

Du 20 juillet 2 demy journade de la charette a carier des pierres a Monsieur Jausserant 3 liv. 3

Du 6 aout reseut de sa fille une semene de son travail de 6 : jours 26 sous et de la semene derniere juillet 18 sous a rabatre 10 sous que ma faict escrire a Monsieur Mandi de sus reste (*Ceireste*) 32 sous. 1 12

Du 3 : septambre compte a sa fille 24 sous pour soldou de 4 semene et me reste an mains 40 sous a tant moins et compte si dessus val 40 sous. 2

22 12

Suite du journalier au paiement des houvriers a sie les marbres come apert au journal de lannée passée a feuille 44 : comenset se jour d'huy se 19me mars 1679 jour de St-Joseph et premior (*ement*).

Dans la dite semene 6 : jours a metre Antoine Canolle a sie luy et sa femme a

16 sous le deus. 4 16

Dans la dite semene un autre sie un homme appellet Joseph Canolle 8 sous le jour et une fille Catherine Casichore 4 sous le jours que son 12 sous le deus hon sie 4 jours. 2 8

Semene de Notre-Dame 25 mars payes le 26 pour 5 : jours metre Anthoine Canolle luy et sa fame 5 : jours a sie a 16 sous le jour le deus montent. . . . 4

Metre Joseph-Canolle et une fille apellée Madelene Sabatine 5 : j. 18 sous l'home et la fille 4 sous le tout monte 3 liv. 3

Semene sainte payes le premier avril samedy saint

Metre Anthoine Canolle et sa femme 16 sous par jours les 5 jours et sa fame 6 : se monte. 4 4

Metre Joseph Canolle et une fille a sie l'home 5 : jours a 8 sous par jour son 40 sous et la fille 6 : jours a 4 sous monte le tout. 3 4

Metre Anthoine Canolle luy et sa fame 4: jours a 6 sous par jour. 3 4

Metre Joseph Canolle et une fame 4 : jours luy 8 sous et la fame 4 sous le tout monte. 2 8

27 4

Seconde semene d'apres pasque.

Metre Anthoine Canolle luy et sa fame pour 6 : jours a sie le marbre a 16 sous le deus monte. 4 16

Un homme a sistés a la marbriere a

remuer la terre dans le dit jours. . .		12
Metre Joseph Canolle a sie le marbre 6 jours a 8 sous par jour et une fille le tout.	3	4
Doit le dit metre Joseph 2 sous moins 1/4.		
Troisieme semene d'apres Pasques payé le 22 avril pour 6 : jours.		
Metre Anthoine Canolle et sa fame 6 : jours a 16 sous le deus monte. . . .	4	16
Metre Joseph Canole et une fame 6 : jours a 12 sous le deus.	3	12
Du 30 avril quatrieme semene payés pour 6 : jours.		
Metre Anthoine Canolle et sa fame : 6 jours a 16 sous le deus monte 4 liv. 16 sous doit par avances 7 sous.	4	16
Metre Joseph CANOLLE et une fame pour 4 jours a 12 jour.	2	8
	51	8
Some de la partie si derniere	51	8
Premiere semene may payes le 7 metre Anthoine CANOLLE et sa fame 4 jours a 16 sous, doict par avance 5 liv. 3 sous .	3	3
Metre Joseph CANOLLE et une fille 4 : jours a 12 sous.	2	8
luy devons 2 sous.		
Seconde semene may payer le 14 du dit pour 5 jours acause de l'Asension.		
5 : jours metre Anthoine CANOLLE et sa fame a 16 sous monte 4 liv. . .	4	

doit pour soldou apres avoir abatut les 4 liv. de ladite semene la some de 23 sous plus doict 39 sous que a pris de frere

Anthoine.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours dans la dite semene a 12 sous le deus. 3

Troisiesme semene de Pandecostes pour 6 , jours.

Metre Anthoine CANOLLE 3: jours 1/2 luj et sa fame a 16 sous monte. . . . 4 8

Metre Joseph CANOLLE 5 : jours et une fille a 12 sous monte. 3

Quatriesme semene may payés le 28 du dit Pour 4 : jours a cause de les deus feste.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 4 : jours a 12 sous le deus monte. . . . 2 8

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 4 jours a 16 sous le deus monte. . . . 3 4

Doit par avance 10 sous le dit Joseph

Premiere semene jun jours payes le 4me nia que 5 : jours pour cause de la feste de Dieu

Metre] Anthoine CANOLLE et sa fame 5 jours a 16 sous par jour monte 4 livres. 4

Et 19 sous de sable que a porter sa beste 775 liv. sable a 2 sous 1/2 . . . 19

Franceze MILLASSE 775 liv. sable a 2 s. 1/2 le quintal. 19

Un muletier de Pousiou (Pourcieux) a porter 2 charge saveut le 5 juin peset 10 : 50 liv. *sic* a 2 s. 1/2 le quintal. . 14 1/2

Metre Josehp CANOLLE 5 : jours a 8 sous par jour et une fille. 3

Seconde semene payés le 11 juin pour 5 jours a cause de St-Maximin.

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 4 jours a 16 sous. 3 4

Le susdit jour luy avons compté 1/2 piastre de las 2 : semenes que montent 7 liv. 4 sous plus luy devons 50 livres pour 20 quintal sable que a carie sa bette sette semene que le tout son 9 liv. 4 sous

Faudra déduire le 30 sous de se jour d'huy compté au dit CANOLLE.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 4 : jour 2/3 a 12 sous monte. 2 16

Luy some debiteur se jour d'huy au dit CANOLLE de 37 sous.

Troisiesme semene jun payes le 18 du dit pour 6 : jours,

Metre Anthoine CANOLLE et sa fame 6 : jours a 16 sous par jour monte. . . . 4 16

Doit par avance 2 sous 1/2

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 : jours a 12 sous par jour le deus le dit CANOLLE doit par avance 5 sous. . . 3 12

Le 18 du dit a Francoize MILLASSE pour 35 quintal saveut a 2 sous 1/2 le quintal monte. 4 7 1/2

Doit par avance 2 sous 1/2.

Le dit jour a la belle mere de metre Anthoine CANOLLE pour 35 quintal sable a 2 sous 1/2 le quintal. 4 7 1/2

Quatriesme semene jun payés le 25 rien que pour 5 : jours et un jour St-Jan.

A metre Anthoine CANOLLE 5 jours a 16 sous pour sable qu'a carier sa beste 43 sous 1/2 dans la dite semene que son 17 quintal 1/2 a 2 sous 1/2 monte 43

sous 1/2 et luy nous doit 30 sous et luy devons 5 sous. 4

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 jours a 12 sous. 3

Francoize MILLASSE pour 17 quintal 1/2 monte 43 sous 1/2 luy avons donnés par avance 3 sous 1/2 que se preconte la semene prochene. 2 4

Premiere semene juillet St-Pierre.

Metre Joseph CANOLLE 3 : jours et une fille 12 sous le deus. 1 16

Metre strope le Coq autrement St-Jacques 2 jours a 12 sous par jour. . 1 4

124 1 12

Some de la partie si derniere.

Seconde semene juillet le 9 du dit pour 6 jours.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours, on perdu un jour ; CANOLLE 9 sous et la fille 4 sous : son 13 sous, payés. . 3 5

Troisiesme semene juillet payés le 16 du dit pour 6 : jours.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 : jours a 13 sous le deus. 3 18

Quatriesme semene juillet payés le 23 que pour 5 jours a cause que lia heut la feste de Ste-Madalene.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours a 13 sous le deus. 3 5

Le dit CANOLLE Augiere luy a conpter la veille St-Jaques 10 sous doit par avance 5 sous.

Metre Pierre GIRAUD 5 : jours 11 sous par jour. 2 15

Sinquiesme semene juillet payés le 30me du dit que pour 5 : jours et l'autre St-Jacques et St-Cristol.

Metre Pierre GIRAUD 5 : jours a 11 sous par jour. 2 15

Metre Joseph CANOLLE 5 : jours et une fille a 13 sous le deus. 3 15

La belle mere dAnthoine CANOLLE et Francoize MILLETTE pour 13 charge sable pezant 65 quintaux a 2 1/2 le quintal monte 8 liv. 3 sous. 8 3

Premiere semene avoust payé le 6 : pour 6 : jours.

Metre Pierre GIRAUD 6 : jours a ii sous monte. 3 6

Metre Joseph CANOLLE 6 : jours et une fille 13 sous le deus. 3 18

Luy doit par avance 4 ou 5 sous plus 20 sous le 15 avoust.

Seconde semene avoust n'avons payé que 5 : jours a cause de St-Lorans.

Metre Pierre GIRAUD 5 : jours a 11 sous par jour. 2 15

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours a 13 sous par jour monte. . . . 3 5

165 1

Troisiesme semene le 20 avoust n'avons payé que 5 : jours et l'autre Notre-Dame l'Asonsions.

Metre Pierre GIRAUD 5 : jours a 11 sous par jour monte. 2 15

Metre Joseph CANOLLE et une fille 5 : jours a 13 sous par jour monte. . . . 3 5

N'avons point escontret les 4 ou 5

suiz de la premiere semene d'avoust.

Quatriesme semene avoust n'avons payé que 4 : jours et les autres saint Barthélemy et St-Louis.

Metre Pierre GIRAUD 4 : jours et une fille 15 sous le deus. 3

Metre Joseph CANOLLE 4 : jours et une fille a 13 sous le deus. 2 12

Premiere semene septambre payé le 3 pour 6 : jours.

Metre Pierre GIRAUD et une fame 6 : jours a 15 sous le deus monte. . . . 4 10

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 ; jours a 13 sous le deus. 3 18

Metre Joseph CANOLLE a luy mesme le 6 : septambre compter par avance 30 s.

Seconde semene septambre payés le 10 pour 5 : jours et l'autre la Notre-Dame de pra.

Metre Pierre GIRAUD et une fille 5 · jours a 15 sous le deus. 3 15

par avance 9 sous moins 4 denier.

Metre Joseph CANOLLE et une fille a 13 sous le deus 5 ; jours. 3 5

Troisiesme semene septambre payé le 17 pour 6 : jours.

Metre Pierre GIRAUD et une fille 6 : jours a 15 sous le deus. 4 10

Doit par avance 3 sous.

Metre Joseph CANOLLE et une fille 6 : jours a 13 sous le deus. 3 18

Metre Jan COURTES 2 jours a 9 sous. . 18

201 7

Soine de la partie si derniere

Quatriesme semene septambre

Payer le 24 pour 5 : jours et autre St-Mathius.

Metre Pierre Giraud a 15 sous par jour luy et sa fille.

Metre Joseph Canolle a 8 sous par jours.

Metre Jan Courtes 5 : jours a 9 sous par jours.

Derniere semene septambre.

Metre Pierre Giraud a 6 : jours monte. 3 6

Metre Joseph Canolle a 6 : jours monte. 2 8

Metre Jean Courtes a 6 : jours monte. 2 14

Premiere semene octobre.

Metre Pierre Giraud a journées. 6

Metre Joseph Canollè a journées. 6

Metre Jan Courtes a jour. . . 6

Segonde semene octobre,

Metre Pierre Giraud a jour . . 6

Metre Joseph Canolle a jour. . . 6

Metre Jan Courtes a jour . . . 6

Troisiesme semene octobre.

Metre Pierre Giraud a jour. 4 1/2

Metre Joseph Canolle a jour. 4 1/2

Metre Jan Courtes a jour. . 4 1/2

Catriesme semene octobre.

Metre Pierre Giraud a jour. . 1

Metre Joseph Canolle a jour. . 5

Doit 5 sous.

Metre Jan Courtes a jour. . . 5

Premiere semene novembre.

Metre Joseph Canolle a jour. . 5

Segonde semene novembre.

Metre Joseph Canolle a jour. 4 1/2

Troisiesme semene novembre.
Metre Joseph Canolle a jour. . 6
Catriesme semene novembre.
Metre Joseph Canolle a jour. . 6
Premiere semene desembre a metre
Conte j. 4 1/2.
Metre Joseph Graĉon a jour . . 2
Seconde semene desembre.
Metre Joseph Canolle a travaille.j. 5
Metre Courtes a travaille jour. 5
Metre Joseph Rainau et Miette
tous a 15 sous. . . . . . 5 a 15 s. le jour.
Catarine Cayolo et Renau le jour. 5
Troisiesme semene desembre.
Metre Joseph Canolle jour. . . 6
Metre Joseph Rainau jour. . . 6
Catarino Cayole jour. . . . 6
Catriesme semene desembre.
Doit 3 jours Joseph Canolle jour. 5
Joseph Raynau jour 4
Catarine Cayole jour. 5
Joseph Canolle jour. . , . . 2
Sinquiesme semene desembre.
Joseph Canolle jour. . . . , . 3
Catarine Cayole jour. 3
Seconde semene janvier (1680).
Joseph Canolle jour. 6 18
Catarine Cayole jour. . . . 6 21
Troisiesme semene janvier.
Joseph Canole jour. 6
Catarine Cayole jour. . . . 6
Catriesme semene janvier.
Joseph Canole jour. 5 1/2
Catarine Cayole jour. . . . 5 1/2

Premiere semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	5	
Jean Courtes jour.	5	
Catarine Cayole jour. . . .	5	
Seconde semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	6	
Catarine Cayole jour. . . .	6	
Troisiesme semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	6	48
Catarine Cayole jour. . . .	6	21
Catriesme semene fuvrier.		
Joseph Canole jour.	6	21
Catarine Cayole jour. . . .	6	
Chaulane jour.	6	
Premiere semene mars.		
Catarine Cayole jour.	6	21
Chaulane jour.	6	21
Segonde semene mars.		
Catarine Cayole jour. . . .	6.	
Chaulane jour.	6	
Troisieme semene mars.		
Joseph Canolle jour.	6	
Catarine Cayole.		
Catriesme semene mars.		
Joseph Canolle jour.	6	
Caterine Cayole jour. . . .	6	
Sinquiesme semene mars.		
Joseph Canolle jour. . . , .	5	
Catarine Cayole jour.	5	
Premiere semene avril.		
Joseph Canolle jour. . . .	6	
Catarine Cayole jour.	6	
Seconde semene avril		
Joseph Canolle jour. . . . ,	6	

Cayole jour. 6

Troisiesme semene avril.

Joseph Canolle jour. . . . 6

Cayole jour. 6

Catriesme semene avril.

Joseph Canolle jour. 4

Premiere semene may.

Joseph Canolle jour. 4

Seconde semene may.

Joseph Canolle jour. 5

Cayole jour. 5

Troisiesme semene may.

Joseph Canolle jour. 6

Cayole jour. 6

Avoir reprit la sie le moi de juilet.

Premiere semene juilet.

Joseph Canole journée. . . . 3 1/3

Seconde semene juilet.

Joseph Canolle journée. . . . 4 1/3

Sie qui es une semene nouvembre.

Catarine Cayole jour. . . . 5

Francou Chaulane jour. . . 5

Seconde semene mars de 81.

Doit 6 liv. Catarine Cayolo jour. 2

Francon Chaulane jour . . . 2

Premiere semene avril.

Catarine Cayolo jour 6

Francon Chaulane jour. . . . 6

Seconde semene de 81.

Cayole jour. 4

Chaulane jour. 4

Troisiesme semene avril.

Cayole jour. 6

Chaulane jour. 6

Catriesme semene avril.

Cayole jour. 5

Chaulane jour. 5

Premiere semene may 81.

Doit 2 sous 2 d. Cayole jour. 4

Chaulane jour. 3 1/3

Seconde semene may.

Cayole jour. 6

Chaulane jour. 6

Troisiesme semene may.

Cayole jour. 5

Chaulane jour. 5

Catriesme semene may.

Doit 12 sous Cayole jour. . 6

Chaulane jour. 6

Sinquiesme semene may.

Cayole jour. 4

Chaulane jour. 4

Premiere semene juin.

Cayole jour. 4

Chaulane jour. 5

Seconde semene juin.

Doit 12 sous. Cayole jour. . . 6

Chaulane jour. 6

Pour la cheminée troisiesme semene juin.

Cayole jour. . , ... 6

Chaulane jour. 6

Catriesme semene juin.

Cayole jour. 4

Chaulane jour. , ... 5

Premiere semene juillet.

Cayole jour. 6

Chaulane jour. 4

Premiere semene avoust 81.

Cayole jour. 5
Madalene jour. 3
Pierre jour. 2

Seconde semene avoust.

Cayole jour. 6
Madalene jour. 6

Troisiesme semene avoust.

metre Poulé jour. 3
Sa fame jour 3

Catriesme semene avoust.

Il doit 9 livre metre Poulé jour. 6
Sa fame jour. . 6

Sinquiesme semene avoust.

Doit 3 livres metre Poulé jour. 6
Sa fame jour. . 6

Premiere semene setembre.

Doit 3 sous metre Poulé jour. . 6
Sa fame jour. . 6

Premiere semene octobre.

metre Poulé jour. 6
Sa fame jour. 5

—

Fragment du journal.

Concernant le transport de la pouzzoane (une page est déchirée).

Pour les mulés de metre Joseph Coste.

Du 13 mars	3 :	mulés	pezant.	L.	924
Du 15 du susdit	1	mulé.	id.	.	320
Du 18	id.	2	id.	id. .	620
					1,864

A reseut Joseph Couasse a reseut a reson de 8 s. le quintal 7 livres 10 s. 7 10

metre Barthezar Clapie.

la dite charge a reseut 3 riaus que son 22 sous luy faut encore 4 sous 3 deniers.

Preste a un home de son ordre achettés de paille 30 sous.

Joseph Gras mulatier de Cuges 4 : charge pourselaine hon pezet 13 quintal 20 liv. a 8 sous le quintal. 5 6

Du 2 may le susdit metre Joseph Gras de Cuges mulatier aporter 3 : charges pourselaine hon pezet 9 quintal 20 liv. a 8 sous le quintal val 920 liv. . . . 3 14

Du 4 may Pierre Jay de Siresto une charge pourselaine pezant 3 : quintal a 8 sous le quintal. 1 4

Du 8 may le dit Pierre Jay de Siresto une autrecharge 300. liv. a 8 sous le quintal. 1 5

Payé par Augiere.

Du 18 dudit Pierre Jay de Siresto 3 quintal a 8 sous payé par Augiere. . . 1 4

Du 7 juin metre Mane de St-Zaquarie 2 charge mulét pezant 3 quintal. . . 2

Du 10 juin 2 charge mulet metre François Fabre pezant 440 liv. net a 8 sous le quintal monte. 1 15 1/2

Du dernier juin metre Mane de St-Zaquarie 2 : charge mulés et un ane le tout 6 : quintal 1/2 a 8 sous le quintal et 16 sous pour port de la quesse de las modelle de sire le tout 3 liv. 7 sous. 3 7

1) De ce document il résulte qu'en 1679

		PRIX.		POIDS et MESURES.	
		Valeur ancienne.	Valeur moderne.	ancien.	moderne.
Denrées et objets de consommation.	le vin valait. . .	60 s.	3 f.	la miller.	70 litres
	l'huile.	26 l.	26 f.	id.	id.
	le blé	23	23	la charge	16 décal.
	les amandes. . .	26 s.	1 f. 30c.	la panal.	2 décal.
	les fèves.	20 s.	1 f.	id.	id.
	les lentilles . . .	24 s.	1 f. 20c.	id.	id.
	le thon mariné .	24 l.	24	le quint.	40 kilog.
	les raisins secs (pense) de corinthe.	15 s.	75	la livre	4 hecto.
	le bœuf	2 s. 1/2	12 c. 1/2	id.	id.
	le mouton	3 s.	15	id.	id.
	quatre pigeons et deux poules. .	2 l. 5 s.	2 25	. . . . .	. . . . .
	la cire.	14 s.	70	la livre	4 hecto.
	les sarments. . .	8 s.	40	le cent	. . . . .
	le foin.	14 s.	70	le quint.	40 kilog.
	la façon d'un caleçon.	6 s.	30	. . . . .	. . . . .
Marchandises.	le charbon de pierre.	11 s.	55 c.	le quint.	40 kilog.
	le charbon de pin	13 s.	65	id.	id.
	les chiffons . . .	1 s.	5 c.	la livre	4 hecto.
	le vermillon. . .	16 s.	80 c.	l'once	25 gram.
	la céruse. . . .	5 s.	25	la livre	4 hecto.
	le brun rouge. .	5 l.	5 f.	le quint.	40 kilog.
	le baril fin noir.	4	4	. . . . .	. . . . .
	la pierre ponce.	12	12	le quint.	40 kilog.
	la résine.	3	3	id.	id.
	sable à scier le marbre	2 s. 1/2	12 c. 1/2	le quint.	40 kilog.
	tuiles	50 s.	2 50	le cent	. . . . .
	briques	18 s.	90 c.	le cent	. . . . .
	poils pour pinceaux	10 s.	50	la livre	4 hecto.

Salaire d'ouvrier.		
1 journée d'homme pour scier le marbre .	8 s.	40 c.
1 journnée de femme id.	4	20
1 journée de cheval . . . , ...	15	75
1 journée de deux bœufs	20	1

—

Valeur des monnaies ayant cours en 1679.	Valeur ancienne.	Valeur moderne.
quadruple	44 l.	44 f.
louis d'or.	11	11
pistolle	11	11
piastre	3	3
1/4 de piastre	14 s. 1/2	72 c. 1/2
écu	3	3
réal.	7 s. 4 d.	36 c. 1/
sol	. . . .	5
liard	1/4 de sol	1 1/4
1/2 dénier	1/12 de sol	12 den. 5

D'après une clause de l'acte de prix fait, des experts devaient être nommès de part et d'autre à la fin du travail pour vérifier si les conditions mentionnées dans cet acte avaient été remplies. LIEAUTAUD en fit la demande aux religieux dés le 14 septembre 1682; mais ceux-ci, entièrement satisfaits de l'ouvrage, prirent en chapitre la délibération suivante:

Extrait de la délibération passée des religieuz de l'Église de Sainte-Madelene de Saint-Maximin en payement de 22000 livres pour le travail de lothel marbre fait par nous joseph LIEAUTAUD esculteur de la Cieutat du 10me du mois de mars 1683.

L'an mil six cens huitante trois et le Xme du mois de mars le conseil du couvent royal des freres precheurs a hetes convoque par le reverans p^{re} Dominique RATIER prieur dans sa chambre ou il a hesposes au r. p. p. que le s^{r} LIEAUTAUD esculteur du lieu de la Cieutat ayant achevet lautel de marbre auquel setet hobliger par contret reseut

par monsieur Maleobc notaire du 21 janvier 1678 il desirerait faire resevoir son ouvrage par de metre en set art conformement a son contrat ayant prier le r. p. prieur d'assembler son conseil pour an choisir un et que luy en choisirait un autre. Sur quoi il fut deliberet de treter a l'amiable cétte offre et voir s'il y auroit lieu de nous accomoder sans nous obliger a de nouvelle depanse, ayant a se fins deputet le r. p. TOURRES sous prieur, REBOUL vicaire, hyacinthe Fave et charles GIRAUD pour treter avec le dit s^r^ LIEAUTAUD afin dexaminer si le dit LIEAUTAUD avait acomplir tout se que avoit promis de faire dans son contrat et dans faire le raport au dit r. r. p. p. du conseil. Se que ayant ete par heus examines tres particulièrement et en ayant fait le raport aux r. r. p. p. susdit il fut resolut par eux examinant que nous devions asetet le dit ouvrage de la fason que hetet sans qui feut besoint aler querir dautre arbitre, a conditiont que le dit LIEAUTAUD repareroit toutes les echancrures et fanstes qui se trouveret au dit hotel ou a la gloire, qui feret polir les cinq degres de la mesme fason que le pavet, il meterait une pierre neuf au Sepulcre quy est devant la chappelle du Saint-Rozere, qui feret hotet les pierres marbre brut qui hetés au devant de l'Église, netoyeret la chapelle dernier ou il travaillet son marbre et qui holeret encort toutte la terre qui avoit faict repozer au simetiere et qua ses fins on luy bailleret les sommes restantes qui fezet la sóme totale de dix huict mille cinq cens livres qui doit resevoir et le troit mille sias cens livre qui reste pour son antier payement lui seret paye un an apres le contrat paset avec lui de la reception de son ouvrage sans depans, moyennant quoj le sieur LIEAUTAUD promet de fere au bas relief de terre cuite (1)

(1) » deux bas-reliefs, l'un en marbre, l'autre en terre cuite ornent les murs (*de l'abside*); le premier, au nord, figure le ravissement de la Magdeleine par les anges. Cette sculpture

vis a vis de l'autre, que le couvant envoyeret querir a la Cieutat a ses despens et que le dit sieur LIEAUTAUD viendroit posera son lieu et plasse, a quoj puortant n'etet pas hobliger par son contrat mais par un but de generosité et de surabondance et ponr le dezir qui la que son hotel soit plus amiret et estimet, et resiproquement le couvent se despart de xapresent de tout ce qui luj pouret legitimement demander de bois, chau, pierre et autre chosse que luj a fournies et luj aussi se depart des houvrages qui la fait par dosus ce a quoj il a hestes hobliger par son contrat prometant de lui en paset un contrat public si tost qui aura parfaict et achevet tout ce que dessus, en foj de quoi les reverans peres du conseil hon signes l'an et jour que dessus; frere dominique RATIER prieur, frere anthoine TOURRE sous-prieur, frere Vincent REBOUL f., Pierre DURANS. frere hiasinthe FAVE, frere charles GIRAUD, frere dominique GAVOTY et autres.

Extrait du livre des conseils par moj soubsigne, frere vincens REBOUL, vicaire.

pour coppie ce 18 juillet 1698. Eyssautier.

Malgré cette délibération et ce témoignage authentique de la satisfaction des pères, LIEAUTAUD se vit dans la nécessité de les sommer, par acte du 5 avril 1683 not. Gasquet à Saint-Maximin, ainsi qu'il l'avoit déja fait le 14 septembre

destinée d'abord à la Sainte-Baume, avait été envoyée de Rome..... c'est une œuvre d'art d'une grande valeur.....

L'autre bas-relief, du côté du Sud (*et dont* LIEAUTAUD *est l'auteur*), figure la dernière communion de Madeleine par le saint Pontife Maximin. Cette composition est douée d'un charme infini; elle est à elle seule tout un petit poëme, plein de sentiment. La pose pour ainsi dire aërienne de la sainte pénitente, exprime une sublime ferveur. et le groupe d'anges suspendus dans l'espace y rayonne d'une grace céleste. » .— Roustan. *Notice sur l'Église de Saint-Maximin*. page 77. Brignoles, 1859.

de l'année précédente, de nommer des experts pour la vérification de son ouvrage, et il leur désigna *pour son arbitre le sieur Gaspard* PUGET *m. architecte et esculpteur rezidant a Marseille*; frère du célèbre Pierre PUGET et dans une remonstrance il leur declara accepter de leur part tel expert qu'il leur plaiua de désigner *a la reserve de Mignard m. peintre de la ville d'Avignon* (1) *qui lui est suspeect par la raizon qui s'est mal conduit a son esgard.*

Les religieux ayant renoncé à l'expertise, et les parties s'étant déclarées satisfaites, l'acte de quittance fut passé le **11 avril 1683**, en voici la teneur :

Extrait de la quittance des reverans pere prescheurs de l'Eglise de Sainte-Magdelene de Saint-Maximin en faveur de l'otel prix fait de 22000 livres quitanse chez monsieur GASQUET notere royal de Saint-Maximin, du 10 avrii 1683.

L'an mil six cens huitante trois et le dixieme du mois d'avril apres midy comme soit que par acte receu et publie par nous Malheobe notaire royal soubs^ne le vingt un janvier de l'année mil six cens septante huict les reverands peres relligieux du couvent royal de ceste ville de Saint-Maximin ayent donne a prix fait au sieur LIEAUTAUD du lieu de la Ciotat, la fabrique d'un maistre autel dans l'Eglise du dit couent conformement au modelle qui en avoit este dresses par le d. LIEAUTAUD qui fust pour l'hors remis au pouvoir des dicts reverands peres relligieux, lequel m. autel seroit faict et construit de marbre jaspe a legard de larchitecture, et quand aux hornemens et figures du dict hautel iceux seroient faict dastuc tout ainsi que estoit raporte et reprezante

(1) Nicolas Mignard, dit l'Avignonais parcequ'l se maria dans cette ville et pour le distinguer de son frère pierre Mignard, dit le romain à cause de son séjour à Rome, naquit à Troyes en 1608 et mourut en 1666; il eut un fils appelé Paul Mignard, qui fut de l'Académie de peinture et qui mourut en 1691 C'est celui que LIEAUTAUD récusa.

par le susd. modelle, semblablement que les ailles des costes du dit hautel seroient aussi dastuc et le pave du presbitaire balustrade et degres seroient aussi du marbre jaspe, le tout de la hauteur, forme et conditions exprimes au susdit acte de prix faict, lequel fust pour le temps et dellay de trois années pendant lequel le dit Lieautaud promit et s'obligea de rendre et par achever l'ouvrage du dit m. autel dans son entiere perfection en la forme des paches dicelles et au modelle qui en fust par luy expedie, duquel m. hautel la dicte recepte auroit deu estre faicte par deux maistre experts a ce connaissant convenus entre les dicts relligieux et le dit Lieautaud, lequel prix fait fust moyennant la somme de vingt deux milles livres qui furent promises au dit Lieautaud et a luj expediee par le dit couvent pendant le tems du dit prix fact pour employer et subvenir aux despens qui luj conviendroit faire le tout a proportion du travail, et quand aux sommes qui resteroieut deues au dit Lieautaud apres lentier parachepvement du dit m. hautel elles luj seroient payees une annee apres la recepte icelluj sans intherests. en consequence duquel contrat le dit Lieautaud auroit travaille et construit le dit m. hautel en la forme esnoncee au dit acte et remis icelluj dans son entier parachepvement de perfection et beaucoup au della du susdit modelle despuis quelque tems, heu esgard a la discontinuation quil a este oblige faire par les cas survenus pendant lintervalle du dit prixfaict ayant receu du dit couvant la plus grande partie de dits vingt deux mille livres hors et excepte de quatre mille livres de reste de la dite somme quj est encores au pouvoir des dits relligieux en maniere que par moyen de ce et de lentier parachepvement du dit ouvrage le dit Lieautaud estant mis en estat par la sommation du quatorze septembre d'jnterpeller les dits relligieux de convenir d'experts pour la recepte veriffication du dit m. hautel il pretendoit ensuite ce pourvoir pour fere ainssi ordonner, ce qu'il auroit

donne lieu au s. d. reverands peres reconnaissant l'ouvrage et facture du dit m. hautel estre de la forme du modelle et ducontrat du prixfait...... et au della dicelluy et de faire delliberation par les reverands peres du Conseil du dit couvant pour veriffier et examiner le dit ouvrage et en fere la confrontation avec le dit modelle et paches du dit contrat a quoj ayant par eulx este satisfaict et ensuite faict rapport de tout au meme conseil ils auroient rezolleu et dellibere qu'ils tiennent le dit ouvrage pour bien accepte et recepte attendeu que comme on a dit si davant le dit LIEAUTAUD a satisfait au della l'intention du susdit modelle et de lobligation portée au susdit acte, au moyen de ce que la recepte de celluy seroit du tout inutille et les frais frustratoires comme appert de la délliberation du dixiesme mars dernier ce que ayant este donne a cognoitre au dit LIEAUTAUD, icelluy pour temoigner son affection y auroit consenti et ensuite accorde comme sensuit ; a ces cauze par devant nous notaires royaux et tesmoings stablis personnellement et r. p. dominique RATIÈR professeur en s^te theollogie prieur du dit couvant royal Sainte-Magdellene et les reverends peres freres Vincent REBOUL, vicaire, Pierre DURAND, Hiacinthe Fave, Hiacinthe IMBERT, Joseph de Gages tous prebtres, jean Joseph BUET, jean FABRE, clercs novices profes reverends peres joseph de FELLIX curé, vincent MONTAGNE aussi prebtre et freres dominique REBOUL, Gabriel PONTIER, Jean CHARLES, Jean CABALLAS, François REBUL, vincent RATTIER et autres clercs novices profes relligieux du dit couvant assembles en corps de chapitre par commandement du susdit r. pere prieur a la maniere a coustumée dans le petit refectoire lesquels de leur gres pure et franche vollonté, au nom du dit couvant et suivant la delliberation des reverands peres au conseil de laquelle en a este dellivre extrait au dit LIEAUTAUD si prezant, aceptant qu'ils aceptent et tiennent pour recepte louvrage du dit m^e autel par luy construit et édiffie

en consequence du susdit acte de prix faict pour estre a la forme et aux conditions du dit contrat et au modelle quj en fust dresse a la passation diceluj duquel ils declairent estre entierement comptant pour y avoir este satisfaict en tous les chefs et par dessus ainsin qu'il a este veriffies et recegneus soit par les reverends peres soit par les deputtes du couseil prometant iceux en corps de chapitre que pour raizon dicelluys circonstances et dependances ne luj en sera jamais faict recherche au moyen de la recepte qu'ils en font par ces dites prezantes, et par mesme moyen le dit LIEAUTAUD avec le consantement et authorization de Pierre LIEAUTAUD me Pellicier son pere si prezant stipulant tiens quitte le dit couvant des choses par luj faites au della du susdit acte de prix fait comme en a appareu par la recepte si dessus mentionnee, promettant semblablement nen ferc jamais aulcune recherche ny demande, et en consequence de ce les dits reverends peres relligieux quittent le dit LIEAUTAUD de toutes les fournitures par eulx faictes en consequence du susdit acte de prix fait et de toutes autres prethentions reciproques qu'ils pourroient avoir entre eulx, et quand aux quatre mille livres restantes de la tottale somme du susdit prix fait a quoj elle ce trouve encore monter par les comptes quil en a este faict sur les payemens icelle somme sera payee au susdit LIEAUTAUD ainsin que les dits re peres relligieux au nom du dit couvant promettent scavoir prezentement et reellement en monnoye courante la somme de cinq cens livres receues et rembourses par le dit LIEAUTAUD fils, de la quelle en quitte le dit couvant, et a lesgard des troix mille cinq cens livres restantes pour entier payement de la somme tottale de vingt deux mil livres luj sera payee du jourd'huy en un an sans intherest conformement a la condition portée au susdit acte auquel a cest esgard nest faict aulcune derogation, promestant les parties avoir tout ceque dessus pour agreer, garder et

observer soubs la peine de tous despans dommages et interests et de l'obligation iceux LIEAUTAUD de leurs biens et les dits relligieux des biens et revenus temporels du dit couvant a touttes cours requises avec deues renonciations, lont jure iceux peres relligieux ad pectus more religiosorum et requierent acte faict et publie au dit St-Maximin dans le dit couvant et susdit refectoire aux presances de Noel Aube cuizinier du dit St-Maximin et Gaspard Cleaussier chapellier du lieu de Tourves tesmoings requis et signes avec les parties et nous Malheobe et Gasquet notaires a loriginal.

Collationne sur l'original par nous nre royal au dit St-Maximin soubzne. Gasquet notaire.

Pour coppie ce 18 juillet 1698. Eyssautier.

Une inscription sur marbre noir en caractères dorés, placée dans le sanctuaire et rapportée par Millin, rappelle que « les cénobites ont remplacé le XIV des ides d'avril (17) 1683 l'autel de briques par un autel en marbre, orné de figures dorées exécutées à grands frais et avec beaucoup de soin et d'art et y ont placé l'urne de porphyre »

Cette date est postérieure de sept jours à l'acte de quittance que passèrent entre eux LIEAUTAUD et les religieux. Aux termes de cet acte, le solde (3,500 f.) devait être compté à LIEAUTAUD au bout d'un an c'est à dire en 1684.

Lui restait-il à ajouter quelques ornements à la décoration, ou à corriger quelque défectuosité dans son ouvrage? toujours est-il qu'à l'écheance les religieux refusérent de payer la somme convenue.

C'est dans le courant de cette même année que PUGET lui écrivit la lettre suivante (1) pour lui recommander un habile ouvrier en stuc.

(1) Cette lettre, communiquée par nous au Comité historique, a été insérée dans le *Bulletin de la langue, de l'histoire et des arts de la France*. Tom. 3 pag. 434.

à Marseille ce 4 avoust 1684

Monsieur

Je vous salue vous fezan offre de mes humble respect, et tousiours en estact de resevoir vos comandemos (*sic*) a tout ceque je pourray randre servisse. Le donneur de la presante est un estucatore Lombardo. On dit qu'il est tres abille houme et come vous avons la réputation a lur pais et que nous en avons occupe queleun soit dans la Provence ou en Languedoc je vous prie s'il y a moient de luj donner quelque chosse a faire seulement pour pacer. Vous mobligerez. je naj rien de nouveau pour mes afaires a vous entretenir sinon quon faict travailler pour Versail tout ce quil y a de plus abille houmes esculteurs mais a fort bas pris, et les figures de hauteur de sept et demi on ni donne que huict mois de tems et seront estimees a la fin chascun selon leurs merites. Pour mon a faire a moy monsieur de Louvois m a faict lonneur de mescrire plusieurs lettres et m a fait promettre de me randre a Paris, et quant a mon Audromede je la dois enbarquer sur le veseau qu on attant de Civita Vechia qui porte (1) lestatue du roy faicte par le Cavalier Bernin et pour son pris mon dict seigneur na rien voulu determine quil ne lai vue. Je suis bien aize de vous avoir entretenu de mes petit a faire sachan que vous y tenez une bone part. Je vous donne le bon jour et suis tres parfaitement.

Monsieur

vostre tres humble et tres
affectionne serviteur.
P. Puget.

Cette lettre porte pour suscription :

(1) au Havre.

a monsieur

monsieur Joseph LIEAUTAUD, esculteur

a la Cieutat :

Cet estucatore (1) Lombardo, recommandé par Puget et que LIEAUTAUD employa sans doute, n'est autre probablement que ce Lombard dont le nom figure sur les murailles du sanctuaire: Joa. Ant. Lombard 1684. Plusieurs, Millin entre autres, ont été induits en erreur par cette inscription. L'abbé FAILLON lui-même a partagé cette erreur : « quelques parties de l'ouvrage de LIEAUTAUD, dit-il en note (2), ayant été trouvées défectueuses, les religieux de Saint-Maximin chargèrent le 26 novembre 1681 Jean-Antoine LOMBARD, marbrier de Marseille, de les refaire. Les travaux furent enfin terminés en 1683 et acceptés par les religieux, qui comptèrent à LIEUTAUD vingt deux milles livres, prix convenu. ». Ces lignes ont besoin d'être rectifiées. Nous venons de voir que le solde dû à LIEAUTAUD devait lui être compté en 1684, et que les religieux refusèrent de le payer malgré que let ravail de LIEAUTAUD eût été accepté en bonne et due forme. Sans doute ils durent avoir remarqué quelque détérioration dans son ouvrage. Quoiqu'il en soit, LIEAUTAUD leur intenta un procès qu'il perdit (3). Ce procès,

(1) Le mot italien *Stucatore* désigne un ouvrier qui enduit un édifice de stuc ou de platre.

(2) *Monum. inéd, sur lapostolat de Sainte-Magdeleine en Provence*. t. I. pag. 1107.

(3) Nous lisons dans le compte présenté par leur prieur en 1705 le 27 juin, reçu du Sieur LIEUTAUD à compte des sommes qu'il nous doit et auxquelles il a été condamné pour la réparation de l'autel 300 livres, plus reçu du Sieur LIEUTAUD pour la fin de paye des sommes auxquelles il a été condamné pour la réparation de l'autel, 866 livres 13 sols 4 deniers. *(archives du couvent.)* — Note de M. ROUSTAN. *Notice sur l'église de Saint-Maximin* pag. 81. Brignoles 1859.

commencé en 1698, fut jugé à Aix en 1699. C'est alors, c'est à dire au bout de quinze ans que» les pères, ajoute l'abbé Faillon (*loc. cit.*), se voyant contraint de démolir une partie de l'ouvrage exécuté par Lieutaud, pour le reconstruire à nouveaux frais, ce sculpteur ayant employé une qualité de marbre trop imparfaite, où la carie s'était mise, on chargea un artiste nommé Vairier d'achever ou plutôt de réparer cet ouvrage pour le prix d'environ sept mille livres, en sorte que les décorations qui subsistent encore sont dues au ciseau de cet trois artistes, Lieutaud, Lombard et Vairier quoique ordinairement on les attribue à Lombard, celui des trois qui y a le moins contribué, mais dont le nom paraît sur cet ouvrage : Joan. Ant. Lombard 1684. »

C'est donc à tort que l'autel de l'église de Saint-Maximin a été attribué par les uns à Véirier dont les soins se bornèrent à le réparer, et selon d'autres à Lombard *qui y a le moins contribué*. Les pièces authentiques que nous venons de produire et dont la plupart communiquées par nous au Comité historique, ont paru dans la *revue des Sociétés savantes* (2e série t. 3. pag. 389-401), ces pièces prouvent jusqu'à l'évidence que ce monument remarquable est l'œuvre de Joseph Lieautaud, qui en conçut le plan et l'exécuta. Nous n'avons ni le talent ni la prétention de juger au point de vue artistique cet ouvrage, « dont l'inspiration, si l'on veut, n'est point puisée, selon l'expression de M. Roustan, aux mêmes sources que celles du style général de l'édifice, mais qui s'étale néanmoins dans l'abside avec tant de magnificence et de majesté » Nous nous félicitons pas moins de constater le mérite d'un sculpteur que le célèbre Puget honora de son estime et de sa confiance, et de faire passer son nom à la postérité après l'avoir en quelque sorte tiré de l'oubli et lui avoir rendu la justice qui lui est due : *unicuique suum.*

Essai sur la valeur vénale de la production française, soit matérielle, soit immatérielle (1), *et sur le rapport de cette valeur avec l'impôt, par* M. Du Mesnil-Marigny.

Les auteurs des divers mémoires qui ont été présentés à la Société de statistique, ont eu, en général, l'avantage de s'appuyer sur des relevés officiels, ou sur des documents dont l'exactitude les autorisait à en déduire des conclusions nettes et précises. Il n'en est pas de même pour le travail que nous consignons dans ce recueil; car, d'une part, nous venons substituer à des évaluations généralement reçues, bien qu'inexactes, de nouvelles évaluations qui, selon nous, méritent une plus grande confiance, et d'une autre part, nous essayerons de soumettre au calcul la valeur des choses impondérables, calcul d'autant plus difficile, qu'il offre moins de précédents.

Aussi ne faut-il pas se dissimuler qne nous n'espérons arriver qu'à des approximations, à des à peu près.

Dans notre opinion, lorsqu'il est fondé à douter de la justesse de certains chiffres, le statisticien aurait tort de toujours s'abstenir. Il doit quelquefois en se basant sur les faits connus, fixer des limites peu distantes entre lesquelles les chiffres véritables seront renfermés, et, par suite d'observations nouvelles, ces limites se rapprochant chaque jour, il finit par atteindre le but qu'il se proposait. Il peut encore souvent déterminer soit des *maxima* soit des *minima*.

Cette méthode, du reste, en nous conduisant graduellement à la vérité et en faisant naître maintes fois des doutes dans nos esprits, a le grand avantage de nous épargner les nombreuses déceptions dont journellement sont victimes

(1) La production immatérielle est:

1° L'utilité ou le plaisir résultant d'un travail soldé;

2° L'utilité ou le plaisir résultant d'un spectacle quelconque (naturel ou artificiel) dont on tire profit.

tous ceux qui, dans la recherche du vrai, se prononcent de suite d'une manière trop absolue.

On lit dans plusieurs ouvrages de statistique faisant autorité, que la valeur des productions de la France s'élève à environ dix milliards.

D'abord, ce chiffre de dix milliards, qui se rapporte aux produits agricoles et industriels, est beaucoup trop faible, comme nous l'établirons plus tard. Ensuite, d'après nous, on s'est étrangement mépris en ne faisant pas entrer dans cette appréciation de la production totale de notre pays, l'usage des maisons, les services des fonctionnaires, les exhibitions théâtrales, et une foule de créations immatérielles de toutes espèces.

Nous espérons qu'en modifiant les nombres acceptés, et en introduisant dans le calcul les éléments nouveaux que nous avons signalés, on touchera de bien plus près à la vérité.

Peut-être quelques personnes se refuseront à comprendre les créations immatérielles dans l'énumération des produits d'un pays. Nous leur ferons observer que certains peuples doivent une grande quantité de leurs richesses au vif plaisir que l'on éprouve à contempler leurs monuments, leurs chefs-d'œuvre artistiques ; que ce plaisir est un produit immatériel qu'ils vendent aux autres peuples et qui leur rapporte chaque année de fortes sommes, absolument comme s'ils exploitaient avec succès un produit matériel. A quel titre dès lors pourrait-on négliger le produit immatériel, lorsque l'on tient compte du matériel ?

Ensuite, les loyers, ou les redevances annuelles pour l'usage des maisons, doivent faire nécessairement partie de la production d'un pays. Cependant nous ne sachons pas qu'il ait été tenu compte de ces loyers, probablement parce que l'usage des maisons n'est pas une chose matérielle pondérable — Or, cette exclusion ne supporte pas l'examen, même le moins sérieux.

Si donc on doit faire entrer l'usage des maisons, bien que cet usage soit impondérable, dans la production totale d'un pays, par induction on ne peut s'empêcher d'y comprendre aussi tous les produits immatériels, qui, sous le rapport de la pondérabilité, ne diffèrent nullement du service des logements.

Ceci posé, nous classerons les produits de la France en quatre ordres principaux.

1° Les produits matériels du sol, grains, viandes, laines, etc.

2° Les produits matériels des industries de toute espèce.

3° L'usage annuel des logements.

4° Les produits immatériels.

En premier lieu, nous dirons que, dans le tableau ci-dessus, on ne devra introduire (à moins de double emploi) que les choses qui n'auront pas été consommées pour en produire d'autres. Ainsi, par exemple, en s'occupant des marchandises du 3e ordre, on se gardera d'y comprendre les logements dans lesquels on aura confectionné les articles industriels et agricoles figurant dans le premier et le deuxieme paragraphe de ce même tableau, attendu que la valeur de ces logements aura été implicitement comprise dans la valeur donnée à ces articles.

Nous nous arrêterons quelques instants sur une objection qui nous a été faite. Comment un pays, dit-on, peut-il produire annuellement une valeur plus considérable que celle de son produit brut matériel ?

Rien de plus simple cependant à concevoir. Il n'y a d'apparent, de tangible que les marchandises matérielles ; c'est ce qui fait que jusqu'ici on ne s'est enquis que d'elles seules ; mais les marchandises immatérielles n'en existent pas moins. Il est vrai qu'entre celles-ci et celles-là, il existe une différence, car chacun est forcé d'user d'une portion des produits matériels, qui sont tout à fait indispensables

l'existence ; tandis que les produits immatériels, comme les produits matériels de luxe, ne sont consommés que par une classe d'individus. Cependant tous ces produits sont de véritables marchandises qui s'échangent entre elles et ne manquent pas, malgré ce que nous venons de dire, d'une certaine analogie. Ainsi celui qui a acquis de l'instruction, avec une partie de ce qu'il possède, peut conserver cette instruction plusieurs annees, comme un vêtement, un logement, tandis que les dîners, comme les concerts, les exhibitions théâtrales, se consomment presque immédiatement.

Si plusieurs marchandises matérielles donnent au corps du plaisir et de la vigueur, il en est d'immatérielles qui donnent à l'esprit et du plaisir et des aptitudes nouvelles. Toutes ces considérations ne relèvent peut-être pas complètement de la statistique, mais elles nous ont paru nécessaires pour justifier notre thèse.

Occupons-nous maintenant d'estimer les diverses marchandises que renferme notre tableau.

PREMIER ORDRE. — Les produits agricoles de la France sont évalués par M. de LAVERGNE à 5 milliards. Cette évaluation reposant sur des statistiques conciencieusement faites, nous l'acceptons, ci, pour les marchandises de premier ordre. 5 milliards.

DEUXIÈME ORDRE. — Pour apprécier la façon donnée aux matières premières pour toutes les industries françaises, nous aurons recours d'abord à l'enquête ordonnée par la chambre de commerce de Paris en 1848.

Cette enquête établit que la valeur des fabrications de cette ville, pendant l'année 1847, époque à laquelle elle contenait un million d'habitants, montait à environ 1,500 millions, somme ne comprenant en général que les façons, (1). (Plus tard nous défalquerons le prix des matières qu'elle peut encore contenir) ci. . . . 1,500 millions.

1o Les travailleurs se composaient de

Comme il n'a pas été fait état, dans cette évaluation, d'une foule d'étalagistes qui ne sont pas fabricants, et dont le travail peut s'apprécier annuellement à 150 millions, nous porterons encore cette dernière somme en ligne de compte, ci. . . . . 150 millions.

La lacune que nous venons de signaler dans l'enquête de 1847, relativement au sujet que nous traitons, n'est pas la seule ; il en est une autre bien plus importante dans ses conséquences, car elle concerne les confections domestiques qui entrent pour une très-forte part dans les produits nationaux.

En 1847, cent mille domestiques servaient à Paris, et l'on doit ajouter que, dans tous les ménages pauvres, non-seulement la femme, mais encore les divers membres de la famille, sont de vrais domestiques. Cette immense catégorie d'individus a dû nécessairement effectuer des travaux de toute espèce (1) pour une valeur énorme, que nous ne pouvons estimer à moins de 350 millions, surtout en y comprenant les fabrications d'un grand nombre d'industries qui, comme les précédentes, ont été omises dans le relevé de la chambre de commerce de Paris (2), ci. 350 millions.

64.816 entrepreneurs ;
204,925 ouvriers ;
112.891 femmes ;
24,714 enfants.

Total. . 407.346 travailleurs, gagnant chacun par an moyennement 3,593 fr. 08 c.

Il reste environ 893,000 individus dont le travail n'a pas encore été apprécié.

(1) Il serait trop long de présenter ici la nomenclature entière de ces travaux, mais chacun sait que les domestiques donnent les dernières façons aux aliments, aux vêtements, au mobilier, etc.

2. Les artistes, peintres et sculpteurs, les négociants, commissionnaires, les restaurateurs, les rôtisseurs, les limonadiers, les fruitiers, les charbonniers, les jardiniers ; tout le personnel attaché à l'hôtel des monnaies, à la manufacture des Gobelins, à la boulangerie des hôpitaux, à la manutention des tabacs, etc., n'ont pas été compris dans l'enquête de 1847.

Il résulte de là que l'évaluation monétaire de toutes les productions parisiennes, seulement pour un million d'habitants, pourrait monter à deux milliards de francs, si nous n'avions une réduction à faire relativement aux matières premières. En portant cette réduction à 500 millions, il nous restera un chiffre de 1,500 millions, que nous pourrons considérer comme le *minimum* de la valeur des confections d'un million de Parisiens (1).

Or, en supposant que, dans le reste de la France, chaque individu, en moyenne, produise trois fois moins qu'à Paris (bien que, dans certaines villes comme, Lyon, Marseille, Lille, Rouen, etc., la moyenne des gains individuels y soit aussi forte), nous arriverons, pour la production de toutes les industries de la France, à une somme de 18 milliards.

TROISIÈME ORDRE. — Quant au troisième ordre du tableau (l'usage annuel des logements), la valeur d'une partie de ceux qui existent en France a été comprise dans l'évaluation des articles composant les deux premiers ordres ; attendu, comme nous l'avons déjà dit, que les marchandises de ces deux premiers ordres ont pris une valeur plus élevée, en raison du loyer des maisons où elles ont été fabriquées. Mais il reste à apprécier la location d'un grand nombre d'habitations appartenant aux rentiers, aux fonctionnaires et même aux négociants, aux industriels, etc., habitations qui ne sont entrées en aucune manière dans les évaluations ci-dessus.

En nous basant sur les statistiques les plus dignes de confiance, qui porte la valeur totale annuelle des locations des maisons en France à quinze cents millions, nous estimerons à un milliard la valeur des logements qui doivent figurer dans notre tableau.

1. Cette évaluation ne porte, en moyenne, le travail de chaque Parisien qu'à 1,500 fr. par an, tandis que, dans l'enquête cette moyenne est évaluée, pour les 407,000 travailleurs, dont il est fait état, à 3,500 fr.

Quatrième ordre. — Il ne nous reste plus qu'à évaluer les produits immatériels ; il en est de beaucoup de sortes :

Les services administratifs et défensifs, soldés par le budget ;

Les services rendus par les officiers ministériels, les avocats, les médecins, les chirurgiens, les professeurs particuliers de toutes catégories, etc. ;

Les concerts, les représentations dramatiques, les exhibitions des curiosités naturelles ou artificielles, etc.

Le budget, qui se monte à deux milliards, va nous aider dans cette évaluation.

En effet, sur ce budget, 1,500 millions s'appliquent à la solde du personnel militaire et administratif. En estimant aux deux tiers de cette somme (1), ou à un milliard, les produits immatériels de toutes les personnes en dehors du budget (2), nous arriverons, pour ce quatrième ordre, au chiffre de deux milliards 500 millions.

Une telle disproportion entre les valeurs des produits matériels et immatériels doit étonner ; c'est qu'ici nous ne tenons pas compte de tous les produits immatériels, mais seulement de ceux qui, n'étant pas liés essentiellement aux produits matériels, peuvent être considérés à part.

1. Il y a beaucoup moins d'employés publics que d'employés particuliers ; mais la rémunération d'une grande partie de ces derniers a été comprise dans le prix des marchandises des trois ordres différents.

2. On calcule que, dans le département de la Seine, 440 notaires, 240 avoués, 60 agents de change, 15 agréés, 2,000 chirurgiens, médecins et officiers de santé, les professeurs particuliers de toutes espèces, les théâtres et curiosités, les 450 publications périodiques, etc, donnent lieu, chaque année, à des produits immatériels dont la valeur s'élève à environ 200 millions de francs. N'apprécions qu'à une somme cinq fois plus considérable la production immatérielle de la France entière, et nous arriverons au chiffre de un milliard.

RÉCAPITULATION.

Denrées agricoles. . . .	5,000	millions
Fabrications de toute nature	18,000	id.
Logements.	1,000	id.
Produits immatériels. .	2,500	id.
Total. . .	26,500	millions.

Bien que nous ayons été très-réservé dans nos évaluations, on trouvera peut-être encore ce chiffre final exagéré, tant on est habitué à regarder la production française comme devant être estimée à dix milliards. Heureusement nous pouvons justifier de plusieurs manières l'énormité du chiffre que nous avons trouvé. Afin d'éviter les longueurs, nous nous contenterons de faire valoir certaines considérations déduites de l'*Income tax* anglais, qui vont nous montrer que cette énormité apparente n'a rien que de très naturel.

En effet, cet impôt est fixé au 55me du revenu net (0,45 par 25 fr.), et frappe uniquement les fortunes au-dessus de 2,500 fr. de rente.

Or, l'ensemble des revenus de chaque particulier en Angleterre équivaut à la valeur de la production totale de ce pays ; et comme on peut y estimer la totalité des fortunes au-dessus de 2,500 fr. de rente à la totalité de celles qui sont au-dessous, il en résulte que nous pourrons déduire la valeur de la production annuelle anglaise, de la multiplication du produit de l'*Income tax* pour deux fois 55 ou 110.

En nous livrant à ce calcul, et prenant pour point de départ les 330 millions que l'*Income tax* produit au trésor, on arrive à une somme de 36 milliards pour la valeur de la production anglaise.

Ce résultat légitime celui qui a été donné pour la France ; car, d'une part, il est reconnu qu'il y a peu de différence entre l'appréciation monétaire des productions des deux

pays (1), et d'une autre part, l'on sait que 26 milliards 500 millions sont pour nous un *minimum*.

Certes nous sommes loin d'affirmer positivement ce dernier chiffre ; mais nous croyons qu'il se rapproche plus de la réalité que celui de dix milliards, et, en outre, nous avons la conviction profonde qu'en comprenant dans nos calculs les produits immatériels, nous sommes entrés dans la seule voie qui puisse conduire à la vérité.

Le rapport de cette colossale production française avec le nombre des regnicoles qui la consomment annuellement, nous explique comment il a pu se faire qu'il ait été trouvé des souscripteurs pour une somme d'environ trois milliards, lorsque le gouvernement de notre pays a eu besoin de 500 millions. Ce rapport doit encore nous rassurer sur la dette de dix milliards qui pèse sur nous et qui paraît si exhorbitante. Toutefois il ne faudrait pas se livrer à de trop douces illusions. Une dette, bien que faible, par rapport aux ressources habituelles d'une nation, est une menace permanente, quelquefois suivie d'effets terribles, car aux époques de révolutions sociales, la *richesse évaluée* d'une nation se réduit dans de très-fortes proportions, s'anéantit parfois, tandis que la dette reste toujours fatalement la même.

Nous terminerons par une observation qui peut être ne manque pas d'importance, et que nous formulerons ainsi :

Divers peuples également nombreux peuvent supporter, avec la même aisance, des impôts de plus en plus lourds, lorsque ces impôts progressent dans une certaine proportion avec la valeur vénale de leurs productions annuelles, matérielles et immatérielles, bien entendu en tenant compte du prix de l'*unité d'existence* (2).

1. Nous ferons observer que la France contient 36 millions d'habitants, tandis que l'Angleterre n'en a que 28 millions.

2. Il faut encore admettre, pour la parfaite exactitude de

Et, en effet, nous dirons :

1° L'impôt ne peut toujours progresser avec les capitaux d'une nation ; car supposons deux sociétés également nombreuses et possédant des capitaux différents, si leur produit brut est le même, et que l'impôt soit proportionnel à ces capitaux, ces deux sociétés seront inégalement chargées par l'impôt.

2° L'impôt ne peut toujours progresser avec le revenu net, car ce revenu n'étant qu'un mode de partage entre le capitaliste et les travailleurs, il s'ensuivrait que l'impôt devrait diminuer, à mesure que les travailleurs auraient plus de bien-être.

3° Il ne peut progresser seulement avec la valeur du produit brut matériel, puisque nous avons démontré que certains produits immatériels font la fortune des États.

C'est donc sur la valeur de l'ensemble des produits annuels, matériels et immatériels d'un pays, qu'on doit se régler pour la fixation des charges publiques, bien entendu en tenant compte de la population et de l'*unité d'existence*. En conséquence, il n'était pas inopportun de rechercher qu'elle était cette valeur.

(*Journal de la Société de statistique de Paris*).

cette proposition, que les nations sont pourvues, dans une égale proportion de marchandises de semblables natures, car nous avons démontré dans l'ouvrage, *les Libre-Echangistes et les Protectionnistes conciliés*, qu'une nation, bien que nantie de la même *richesse évaluée* qu'une autre, peut avoir, en raison de l'espèce de ses marchandises, une *richesse évaluée* plus persistante.

Fécondité et mortalité des populations européennes, par M. le professeur Wappæus. -- Nous empruntons les tableaux ci après au 1er volume de l'ouvrage publié par M. Wappæus, professeur à l'université de Gœttingue (Hanovre) sous le titre de *Populationistik*. Les documents qu'ils mettent en lumière sur le mouvement de la population en Europe, quoique remontant déjà à une date un peu ancienne, sont encore plein d'intérêt.

1. *Fécondité Générale.*

PAYS	Périodes.	NOMBRE d'habitants pour 1 naissance (morts-nés compris)	NOMBRE d'habitants pour 1 naissance (morts-nés non compris).
Saxe . .	1847-56	24.82	23.98
Wurtemberg	1843-52	24.85	»
Prusse. .	1844-53	25.47	26.50
Autriche .	1842-51	25.80	26.18
Sardaigne.	1828-37	27.52	27.82
Bavière .	1842-51	28.33	29.22
Hollande .	1845-54	29.02	30.00
Angleterre	1845-54	»	30.06
Norwége .	1846-55	30.35	31.64
Danemark.	1845-54	30.83	32.28
Hanovre. .	1846-55	31.36	32.66
Suède . .	1841-50	31.38	32.39
Belgique .	1847-56	32.83	34.35
France. .	1844-53	35.82	37.16

2. *Naissances multiples en Europe.*

Dans les pays ci-après, sur un million de naissances, on en compte le nombre suivant :

PAYS.	NOMBRE d'années d'observ.	NAISSANCES simples (morts-nés compris),	NAISSANCES AYANT PRODUIT 2 enfants.	3 enfants.	4 enfants.	RAPPORT POUR 0/0 naissan. simpl.	naissan. multipl.
—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique . .	10	981,402	18,295	288	15	99.07	0.93
Prusse. . .	23	977,418	22,196	375	11	98.86	1.14
Norwége. .	10	975,968	23,592	440	»	98.79	1.21
Hanovre . .	3	975,746	23,702	552	»	98.78	1.22
Saxe . . .	10	975,092	24,[illegible]	316	10	98.74	1.26
Hoslstein. .	10	974,995	24,608	373	24	98.74	1.26
Wurtemberg.	10	974,328	25,271	358	43	98.71	1.29
Autriche . .	1	974.192	25,272	514	21	98.70	1.30
Suède. . .	10	972,710	26,729	554	7(1)	98.06	1.37
Danemark. .	10	972,620	26,656	724	»	98.62	1.38
Islande . .	5	971,976	27,027	977	»	98.60	1.40
Schleswig :	10	970,413	29.249	338	»	98.50	1.50

En moyenne, sur 100 naissances, 98.83 étaient simples et 117 multiples.

D'après les mêmes documents, on a compté 1,0118 enfants par chaque naissance.

Le tableau ci-dessus a été calculé morts-nés compris ; si on les en distrait, il y a lieu de penser que le nombre des naissances multiples est plus faible. On trouve, en effet, que sur un million de naissances en Angleterre, on a compté 980,476 naissances simples, 19,346 naissances doubles et 178 seulement triples.

Le rapport des naissances multiples au total des naissances est sensiblement le même dans le tableau ci-dessus, ce qui permet de croire qu'il n'est soumis à aucune influence climatologique.

L'auteur a voulu rechercher s'il y a un rapport quelconque entre la densité d'une population et sa fécondité, et il a préparé à ce point de vue le tableau suivant, dont la conclusion est négative.

(1) et 4 naissances de 5 enfants.

3. *Rapport entre la densité et la fécondité.*

PAYS.	Rang. par densité.	Rang. par fécondité.
Belgique	1	13
Saxe	2	1
Angleterre	3	8
Hollande	4	7
Sardaigne	5	5
Wurtemberg	6	2
France	7	14
Prusse	8	3
Bavière	9	6
Autriche	10	4
Hanovre	11	11
Danemark	12	10
Suède	13	12
Norwège	14	9

4. *Mortalité.*

PAYS.	Périodes.		RAPPORT des décès (morts-nés compris) à la population.	RAPPORT des décès (moins les morts-nés) à la population.
Saxe	1847-56	incl.	34.12	36.34
Wurtemberg	1843-52	»	31.99	»
Prusse	1844-53	»	33.85	35.70
Autriche	1842-51	»	29.72	30.21
Sardaigne	1828-37	»	33.34	33.78
Bavière	1842-51	»	34.65	36.01
Hollande	1846-54	»	36.25	39.45
Angleterre	1845-54	»	»	43.79
Norwège	1846-55	»	51.77	55.64
Danemark	1845-54	»	45.00	48.74
Hanovre	1846-55	»	40.89	43.13
Suède	1841-50	»	46.67	48.94
Belgique	1847-56	»	40.08	42.36
France	1844-52	»	41.73	43.16
Moyenne			36.21	38.50

« Nous avons vu, dit l'auteur au sujet de ce tableau que le rapport moyen de la fécondité à la population ne varie que de 24.82 à 35.82. Pour la mortalité, au contraire, les extrêmes sont de 30.31 et 51.77. C'est que les circonstances qui peuvent accroître la mortalité (guerres, épidémies, chertés) n'ont pas sur les naissances la même influence. »

Enfin l'auteur croit trouver dans le document ci-après la preuve qu'il n'existe aucun rapport nécessaire entre la fécondité et la mortalité.

5. *Rapport entre la fécondité et la mortalité.*

ÉTATS.	ORDRE de fécondité.	ORDRE de mortalité (morts-nés compris).
Saxe	1	5
Wurtemberg	2	2
Prusse	3	4
Autriche	4	1
Sardaigne	5	3
Bavière	6	6
Hollande	7	7
Angleterre	8	11 [1]
NorWége	9	14
Danemark	10	12
Hanovre	11	9
Suède	12	13
Belgique	13	8
France	14	10

(1) Les morts-nés ne sont pas enrégistrés en Angleterre.

Examen analytique de la Statistique générale du Département des Basses-Pyrénées de M. Ch. de Picamilh, avocat, *Par* M. J. C. Roumieu, *conseiller à la Cour impériale de Pau, membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille.*

Fondée en 1827, la Société de Statistique de Marseille a montré un zèle toujours croissant pour les progrès d'une science dont l'utilité est incontestable, puisqu'elle nous apprend à connaître notre pays sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son commerce et de son industrie. Ayant pour principal objet de ses études, les faits physiques et moraux qui concernent le département des Bouches-du-Rhône, cette société savante a également porté, toutes les fois qu'elle l'a pu, ses investigations laborieuses sur les autres contrées de la France. Elle a fait plus encore, elle a décidé, en 1837, que le Répertoire de ses travaux serait annuellement imprimé, voulant ainsi, à l'aide d'une publicité soutenue, féconder et généraliser les documents précieux qu'elle devait au concours dévoué de ses membres actifs et de ses membres correspondants. Enfin, c'est à son appel, c'est à son exemple que de nouvelles Sociétés de statistique se sont formées dans beaucoup de nos villes importantes, en sorte que chaque département aura bientôt la sienne (1), circonstance heureuse qui imprimera à cette science, si éminemment pratique, l'unité puissanté qui est le caractère distinctif de nos meilleures institutions.

(1) Ce vœu a été exprimé, en 1836, dans la séance publique de la Société de statistique de Marseille, par son honorable Secrétaire perpétuel, M. le docteur P.-M. Roux. Ajoutons que ce vœu se trouve en partie réalisé par le décret du 1er juillet 1852 qui prescrit la formation, dans chacun des 2,846 cantons de l'Empire, d'une commission permanente de statistique agricole.

Le département des Basses-Pyrénées est au nombre de ceux qui n'ont point encore de Société de statistique, et l'on doit le regretter, car ce département offre une ample matière aux observations de la science par sa constitution géologique, sa population, son climat, et par la richesse et la variété de ses productions. Sans doute, l'étude de sa statistique n'a jamais été complètement négligée, et ses Préfets, à diverses époques, ont recueilli et publié sur l'état physique et moral de ce beau pays de précieux documents. Mais ce ne sont là que des travaux épars sans unité et sans suite, confiés, d'ailleurs, à une publicité si restreinte qu'ils restaient inconnus à la grande majorité des lecteurs. Il manquait, pour ce département, un travail d'ensemble qui, ne se bornant pas à décrire les conditions d'existence de l'époque actuelle, s'occupât également du passé, afin de montrer les transformations successives que ce département a subie, dans le cours des siècles, et de donner, par l'examen approfondi de ses ressources actuelles, la mesure de son progrès possible dans l'avenir.

C'est ce travail d'ensemble que M. C. de Picamilh a eu la pensée d'entreprendre et qu'il a exécuté avec succès. Avocat et chef de bureau à la préfecture des Basses-Pyrénées, il a trouvé dans les connaissances spéciales de sa profession, et dans les avantages particuliers que lui offrait sa position administrative, toutes les facilités nécessaires pour accomplir une tâche longue et aride qu'il a su orner de détails historiques et physiologiques qui ne sont pas sans intérêt. Puisant toujours ses documents aux sources officielles les plus authentiques, il a pu donner à ses investigations et à ses calculs une rigoureuse exactitude. On doit lui reprocher seulement de s'être étendu avec trop de complaisance sur la partie généalogique et biographique de son ouvrage. Il aurait dû fondre ses détails, d'un intérêt purement local, dans la partie historique déjà fort longue elle-même.

On sent trop, en lisant cette interminable nomenclature de noms de famille que l'auteur a voulu flatter l'amour-propre de ses lecteurs béarnais, comme il l'avait déjà fait en parlant avec une certaine exagération du climat, de la température et des établissements thermaux des Basses-Pyrénées. Un traité de statistique ne doit pas être un livre de blason, et encore moins une réclame.

Dans l'examen analytique auquel nous allons nous livrer, nous nous attacherons donc principalement à la partie substantielle de l'ouvrage de M. de Picamilh, c'est-à-dire à celle qui doit surtout intéresser la Société de statistique de Marseille, en lui offrant des notions exactes, claires et précises qui lui permettent de faire un utile rapprochement entre la Statistique du département des Basses-Pyrénées et celle du département des Bouches-du-Rhône.

L'ouvrage de M. de Picamilh est divisé en deux volumes. Le premier comprend l'histoire physique, l'histoire politique, l'histoire religieuse et l'histoire des races du département; le second s'occupe particulièrement de sa division politique et administrative, de son agriculture, de son industrie et de son commerce.

L'ancien Béarn, la Navarre, la Soule, le Labourd, une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes ont concouru à former le département des Basses-Pyrénées, ainsi appelé à cause de sa position à l'extrémité occidentale de la chaîne pyrénéenne (1) qui diminue graduellement d'élévation en s'approchant de l'Océan.

Limite de la France au Sud-Ouest, ce département est

(1) L'Etymologie du nom des Pyrénées se trouve dans le mot grec πῦρ (pûr) feu, flamme. Ces montagnes furent ainsi appelées, dit M. de Picamilh, parce que la foudre frappe souvent leurs cimes élevées. Ne serait-ce pas plutôt parce que les pics de ces montagnes sont pointus et pyramidaux comme la flamme ?

borné au Sud, par les monts qui le séparent de l'Espagne; à l'Ouest, par le golfe de Gascogne; au Nord, par les Landes et le Gers; à l'Est, par le Gers et les Hautes-Pyrénées. Sa longueur de l'Est à l'Ouest est de 146 kilomètres; sa largeur de 88 kilomètres. Il occupe une superficie de 772,265 hectares, 59 ares. Plusieurs rivières navigables ou flottables le traversent, et de nombreux cours d'eau le sillonnent. Le terrain est légèrement incliné vers le Nord-Ouest et généralement accidenté. On y rencontre, cependant, quelques belles plaines, mais surtout de nombreuses vallées où la nature déploie une grande force de végétation et de riants côteaux formant du Nord au Sud un magnifique amphithéâtre que couronnent les Pyrénées.

Après avoir examiné attentivement les deux systèmes de formation des montagnes, celui du retrait et celui du soulèvement, l'auteur trouve dans la structure des Pyrénées la preuve évidente d'un soulèvement. S'occupant ensuite de leur constitution géologique, il établit à l'aide des savantes investigations de CHARPENTIER et de PALASSOU, que les terrains primitifs de ces montagnes ont pour éléments principaux : le granite, le gneiss, le schiste micacé et le calcaire primitif; que les terrains de transition sont principalement formés : au premier rang, par le schiste argileux et le calcaire; au second rang, par la brèche calcaire, le quartz, la grauwacke commune et la grauwacke schisteuse; qu'enfin, leurs terrains secondaires se subdivisent en terrains de grès rouge, de calcaire alpin et de grunstein secondaire.

Le terrain primitif, qui se rencontre dans toute l'étendue des Pyrénées, est rarement à découvert, et ne forme le faîte de ces montagnes que sur des points peu nombreux. Les terrains de transition atteignent à une hauteur élevée; ils forment deux bandes parallèles dirigées de l'Est Sud-Est à l'Ouest Nord-Ouest, et séparées par la chaîne granitique.

Les terrains secondaires sont formés de deux bandes parallèles séparées par les terrains primitifs et de transition. La bande septentrionale occupe le pied de la chaîne où elle forme des montagnes basses, et ne présente pas un caractère saillant de continuité.

A ces divers terrains, se trouvent accidentellement mélangés de nombreux minéraux, tels que : l'amphibole, la tourmaline noire, le grenat, l'épidote, le talc, le chlorite, le graphite, le quartz, la macle, le mica, le fer sulfuré ordinaire, et le fer sulfuré ferrifère, le dipyre, le plomb sulfuré et argentifère, le cuivre pyriteux carbonaté et sulfaté, le zinc sulfuré, oxydé et carbonaté, l'antimoine, le manganèse, le cobalt, le nickel arsénical, l'arsenic oxidé, le fer spathique, le fer oligiste, le soufre, le cuivre, etc.

M. de Picamilh fait observer que les Basses-Pyrénées n'ont encore été que faiblement explorées sous le rapport paléontologique. On a cependant constaté, dit-il, que leur terrain de transition renferme, notamment dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, des débris fossiles variés, intercalés au calcaire.

Le terrain primitif de ces montagnes ne présente pas de traces de grottes. Parmi celles que l'on retrouve dans le terrain de transition ou dans le terrain secondaire, les plus remarquables sont les grottes d'Espalungue, de Laruns, d'Isturits et de Lestelle.

Il n'existe pas de glaciers dans les montagnes du département. Les Pyrénées ne renferment de véritables glaciers qu'aux environs de leur partie centrale. Les principaux sont ceux de la Maladetta, du Mont-Perdu, du Vignemale et de Néouvielle. Il en est de même des lacs; communs dans la partie centrale de la chaîne, ils sont inconnus dans sa région occidentale. Les neiges éternelles sont rares; elles ne commencent qu'à la hauteur de 2,700 mètres environ au dessus du niveau de l'Océan.

Or, voici les principales élévations de ces montagnes dans

toute l'étendue du département. au dessus du niv. de l'Océan.

Le Pic du Som de Soube.	3,132	mètres
Le Pic du Midi d'Ossau, ...	2,925	»
Le Pic d'Artousse	2,870	»
Le Pic de Jave . . . . , ...	2,800	»
Le Pic de Ger.	2,800	»
Le Pic d'Amoulat . . . . . . , .	2,800	»
Le Pic de Gabisoo.	2,790	»
Le Pic de Louergue. . . . , . . .	2,700	»
Le Pic de Lalate.	2,700	»
Le Pic de Gazies.	2,600	»
Le Pic d'Anie.	2,436	»
Le Pic d'Orhy.	2,009	»
Le Col d'Occupat	2,400	»
Le Col des Moines	1,930	»
Le Col de Juzeou	1,906	»
Le Col de Lurbe.	1,900	»
Le Col d'Andreyt	1,840	»
Le Col d'Arbase.	1,830	»
Le Col de Tortes.	1,820	»
Le Col de Louvie.	1,507	»
La Montagne Auzü.	1.512	»

Voici maintenant les principales élévations des Pyrénées dans la partie de leur chaîne située en dehors du département.

Le Pic Poseto dans la vallée d'Astos. .	3,499	mètres.
La Maladetta.	3,467	»
Le Mont-Perdu	3,401	»
Le Vignemale.	3,352	»
Le Pic Long (vallée de Gèdre) . . .	3,213	»
Le Pic de Crabioules (vallée du Lys). .	3,162	»
Le Pic de Néouvielle	3,135	»
La Brèche de Roland	2,982	»
Le Pic des Aiguillons	2,955	»
Le Pic du Midi de Bigorre.	2,896	»

Le Pic d'Arré. . . . . 2,880 mètres.
Le Tourmalet . . . . 2,194 »

Dans le département des Basses-Pyrénées, les avalanches sont assez fréquentes pendant la saison d'hiver ; mais elles n'occasionnent pas souvent de graves dommages, peu de localités habitées se trouvent à portée de leur passage.

Outre quelques ports ou cols qui se forment des dépressions d'une chaine et qui permettent la communication entre les deux versants d'une montagne, il y a de nombreuses vallées dans ce département.

Les principales sont :

La vallée d'Aspe, arrosée par le *Gave d'Aspe*, la vallée de Baïgorry, arrosée par la *Nive de Baïgorry* ; la vallée de Baretous, arrosée par le *vert* ; la vallée de Cize, arrosée par divers cours d'eau peu importants ; la vallée de Domezain, arrosée aussi par divers cours d'eau de peu d'importance ; la vallée de Pau, vallée qui s'étend de l'Estelle à Orthez, se trouve divisée en trois syndicats, et qui est arrosée par le *Gave de Pau* dans toute sa longueur ; la vallée de Josbaig arrosée par le *Jooz* et le *Gave d'Oloron*; la vallée de Lantabat, arrosée par divers cours d'eau peu considérables; la vallée de Laurhibar, arrosée par le *Lacerhibar*; la vallée de Mixe, arrosée par la *Joyeuse* et la *Bidouze* ; la vallée de la Nive, arrosée par la *Nive* ; la vallée de la Nivelle, arrosée par la *Nivelle ;* la vallée d'Ossau, arrosée par le *Gave d'Ossau* ; la vallée d'Ostabaret, arrosée par la *Bidouze* et la vallée de Soule, arrosée par le *Saison.*

Les cours d'eau du département sont très nombreux. Nous venons d'en mentionner quelques-uns, en parlant de ses vallées ; parmi les autres dont l'énumération complète se trouve dans l'ouvrage de M. de Picamilh, nous citerons seulement les deux principaux, ce sont : l'Adour et la Bidassoa. L'*Adour*, qui prend sa source dans les Hautes-Pyrénées, traverse ensuite une partie du département des Landes, pénètre près de Guiche, son point de jonction avec les

Gaves réunis, dans le département des Basses-Pyrénées qu'elle borne de ce côté, reçoit un peu plus loin la Bidassoa et se jette dans l'Océan, aux environs d'Anglet. Ce fleuve est navigable sur une grande partie de son cours. La *Bidassoa*, qui prend sa source en Espagne, pénètre dans le département à Ainhoue, traverse le territoire d'Amots, St-Pie, Ascain et se jette dans la baie de St-Jean-de-Luz; cette rivière limite séparative de la France et de l'Espagne, leur appartient par indivis.

Nous ajouterons, à titre d'éclaircissement, que le nom de *Gave* est, dans la région pyrénéenne, l'appellation ordinaire des torrents qui descendent des montagnes. Le département des Basses-Pyrénées compte cinq rivières auxquelles cette dénomination appartient, et qui, après un parcours plus ou moins prolongé, se réunissent les unes aux autres pour ne former en dernier lieu qu'un seul cours d'eau, connu sous la désignation de *Gaves réunis*. De ces cinq rivières, savoir : les *Gaves d'Ape*, de *Mauléon*, d'*Oloron*, d'*Ossau* et de *Pau*, les deux principales sont le *Gave de Pau* et celui d'*Oloron*. Ces deux Gaves sont classés au nombre des rivières navigables ou flottables, aussi bien que les *Gaves réunis*.

Les montagnes de ce département présentent sous le rapport minéralogique le plus sérieux intérêt. Il a été dit plus haut quels sont les terrains où l'on retrouve des gîtes de minéraux; nous n'avons pas à y revenir.

La Flore des Pyrénées est d'une richesse luxuriante. Celle du département qui nous occupe parait renfermer plus de deux mille espèces de plantes. Astreint à ne consacrer que quelques lignes à l'une des œuvres les plus intéressantes de la création, M. de Picamilh se borne, avec un regret qu'il ne dissimule pas, à donner une nomenclature qui est loin, dit-il, d'être limitative, des principales espèces de la Flore des Basses-Pyrénées. Il fait remarquer que si parmi les plantes qu'il énumère, et qui dépassent le nombre de trois

cents, il en est quelques unes d'exotiques, ce sont celles que leur facilité d'acclimatation sur le sol du département, permet, en quelque sorte, de considérer comme indigènes.

Le règne animal n'est pas moins riche, ni moins varié que le règne végétal. Il emprunte le nombre et la diversité de ses éléments à la situation exceptionnelle de la contrée. A côté des individus acclimatés dans les pays de plaine et d'eau douce, on y retrouve les hôtes des montagnes et de l'Océan. Toutefois, l'auteur a cru devoir négliger les divers ordres d'animaux dont la connaissance n'offre un serieux intérêt qu'aux personnes qui s'occupent spécialement de zoologie, et il s'est borné à donner l'énumération suivante des quadrupèdes, des poissons et des oiseaux du département.

Quadrupèdes domestiques.

Ane. Bélier. Bœuf. Bouc. Brebis. Chat. Cheval. Chèvre. Chien. Cochon. Cochon d'Inde. Mulet.

Belette. Blaireau. Bouquetin. Ecureuil. Fouine. Hérisson. Isard. Lapin. Lièvre. Loup. Linx. Mulot. Musaraigne. Ours. Putois. Rat. Rat d'eau. Renard. Sanglier. Souris. Surmulet. Taupe.

Poissons.

Ablette. Alose et diverses autres variétés de l'espèce clupée. Anguille. Brochet. Carpe. Congre. Esturgeon. Goujon. Lamproie. Maquereau. Merlus. Meunier. Morue, (rare, paraît quelquefois sur les côtes de l'Océan). Perche. Plie. Raie. Rousseau. Sardine. Saumon. Serran-gigas. Sole. Squale. Tanche. Thon. Tocan (jeune Saumon). Truite Saumonée. Turbot. Viron.

Oiseaux domestiques.

Canard. Coq. Dindon. Oie. Pigeon. Pintade. Poule.

Aigle. Autour. Chouette. Coq de Bruyère. Corbeau. Cormoran. Epervier. Faucon. Fauvette des Alpes. Figuier. Geai. Hibou. Merle de roche. Merle noir. Mésange. Milan. Moineau. Perdrix. Pic. Pie. Poule d'eau. Rale d'eau. Tétras. Vautour.

Oiseaux de passage.

Sous ce titre, se trouvent naturellement compris tous les oiseaux qui ne visitent les Basses-Pyrénées qu'à des époques périodiques. Les espèces en sont assez nombreuses. L'auteur mentionne les principales au nombre de plus de 50, et comme ces oiseaux de passage sont à peu près les mêmes que ceux qui traversent périodiquement le département des Bouches-du-Rhône, nous ne reproduirons pas ici sa nomenclature.

Les Basses-Pyrénées sont protégées par les montagnes, qui les bornent au Midi, contre l'influence énervante et lourde des vents du Sud. Le vent du Nord y règne rarement ; les plus fréquents sont ceux de l'Est et de l'Ouest ; le premier est un précurseur du beau temps, le second un présage de pluie.

Les orages sont communs depuis la fin du printemps jusqu'au commencement de l'automne. Durant les fortes chaleurs de juillet et d'août, l'atmosphère, généralement saturé d'électricité, trahit son état par des éclairs rapides et multipliés que le bruit de la foudre n'accompagne pas toujours. Il est aussi, pendant ces périodes anormales de la constitution des couches éthérées, un phénomène observé à des intervalles éloignés, celui de l'apparition de globes ignés que nul indice ne précède et qu'une forte détonation accompagne ; PALASSOU pense que ces globes pourraient communiquer le feu aux habitations, s'ils les approchaient d'assez près, et il invoque à l'appui de son opinion un fait analogue consigné par MARIANA dans le 2me livre de l'Histoire d'Espagne. D'après une chronique béarnaise, il paraîtrait que ce sont des globes ignés de la même nature qui, au XVIe siècle, auraient causé par leur chûte l'incendie complet de la ville de Nay.

A part les Pyrénées et une zône parallèle, de largeur peu considérable, les neiges qui commencent à couvrir ces montagnes dès le mois d'octobre, ne tombent pas en forte quantité dans le département. Les pluies, dit M. de PICAMILH,

sont assez fréquentes, mais elles ne se prolongent qu'exceptionnellement au-delà de quelques heures (1). Les brouillards sont très rares. Les grandes sécheresses le sont également, les pluies d'orage, ou les bourrasques dues au voisinage de la mer tempérant les ardeurs de la canicule.

Le crépuscule, si long dans les régions du Nord et presque nul dans celles du Midi, possède sous le ciel des Basses Pyrénées, une durée intermédiaire. Il offre, pendant la belle saison, un magnifique spectacle pour qui peut l'admirer dans ses phases en vue des cimes tantôt bleuâtres et tantôt blanchies des Pyrénées.

La fréquence relative des tremblements de terre dans les zônes circonvoisines des volcans, et leur coïncidence habituelle avec les éruptions de ces derniers, témoignent d'une relation directe entre les commotions du globe et le travail de condensation des gaz intérieurs. Quelques géologues ont conclu de ce fait que les Pyrénées appartiennent à une région volcanique, supposition combattue par CHARPENTIER et PALASSOU. Celui-ci, s'étayant de l'observation plus fréquente des tremblements de terre, dans le département, en été qu'en hiver, et de leur direction presque constante de l'Ouest à l'Est, croit trouver un rapport commun à ces deux phénomènes.

L'auteur ne cherche pas à résoudre ce problème, mais il pense que l'opinion de PALASSOU fut elle erronée, il ne faudrait pas admettre nécessairement la présence de laves

(1) Dans cette étude de la météorologie des Basses-Pyrénées, M. de PICAMILH commence à justifier le reproche d'exagération que nous lui avons fait dans les observations préliminaires de notre examen analytique. Non seulement les pluies sont ordinairement très abondantes dans toute l'étendue du département; mais il n'est pas sans exemple de les voir durer des mois entiers sans interruption, au grand préjudice de toutes les cultures, et en particulier de celle du froment. Du reste, l'auteur, en s'occupant du climat, de la température et des maladies, ne va pas tarder à justifier encore plus le reproche que nous lui avons adressé. Nous reconnaissons, toutefois, qu'il dit vrai en parlant de la spongiosité du sol du Béarn, lequel, sablonneux à une très grande profondeur, absorbe rapidement les eaux et enlève à l'atmosphère son humidité.

souterraines dans les Pyrénées. Il donne ensuite l'énumération des principaux tremblements de terre ressentis dans le département depuis le XVe siècle, époque antérieurement à laquelle il a été impossible de recueillir des renseignements précis. Ces tremblements de terre sont au nombre de 34. Le premier remonte à 1431 ; le dernier s'est fait ressentir par secousses successives, dans l'intervalle du 18 au 21 juillet 1855. Deux seulement occasionnèrent des désastres assez considérables, savoir ; celui du mois de juillet 1678, et, à la distance de plus d'un siècle, celui du 22 mai 1814.

Dans un pays accidenté, le climat varie avec les localités. Négligeant les nuances trop peu sensibles pour être constatées, M. de PICAMILH divise le département en deux régions principales. L'une comprend l'arrondissement de Bayonne et le pays Basque; l'autre, l'ancien Béarn et plus particulièrement la ville de Pau. Sur toutes les deux, le soleil darde avec la même force ses rayons; mais, dans la première, l'air est plus vif et plus stimulant; dans la seconde, le calme de l'atmosphère est un caractère frappant du climat. C'est ce caractère, ajoute l'auteur, qui a valu à la ville de Pau la préférence que lui accordent les nombreux étrangers qui viennent, tous les ans, y fixer leur séjour.

Il cite ensuite, à l'appui de cette assertion, l'opinion de sir James CLARK, du docteur TAYLOR (1) et de M. O'QUIN (2). Il en résulte que la tranquillité de l'atmosphère est un des

(1) Le docteur TAYLOR est un médecin anglais qui s'est établi depuis longues années à Pau, où il trouve, parmi ses compatriotes qui viennent y chercher la santé, une nombreuse et riche clientelle.

(2) Patrik O'QUIN est membre du Conseil municipal de la ville de Pau et du Conseil général des Basses-Pyrénées, et député de ce département au Corps législatif. M. O'QUIN appartient à une ancienne famille d'Irlande qui émigra à la suite de JACQUES II, et qui vint, dans le courant de ce siècle, se fixer dans le Béarn

traits distinctifs du climat de Pau ; que les vents violents y sont rares et de courte durée ; que cette ville, protégée par sa situation contre les vents de l'Ouest et du Nord-Ouest, les seuls qui causent le mauvais temps, jouit d'une température admirable ; que la quantité de pluie qui y tombe peut être évaluée, en moyenne, à 87 centimètres ; que le nombre des jours de pluie est, en moyenne, de 109, chiffre égal à celui de Rome, et inférieur de 70 jours à celui de Londres ; que les pluies ne durent ordinairement que quelques heures ; que rarement elles se prolongent au delà de 2 à 3 jours ; que la spongiosité du sol, aidée par l'action puissante du soleil, fait si rapidement disparaître toutes traces d'humidité, que le lendemain d'une série de jours pluvieux, la terre a superficiellement repris son état de siccité normale ; que le thermomètre atteint parfois, pendant les plus fortes chaleurs, + 35° ou + 36° centigrades, mais qu'il ne s'élève pas, en moyenne, au dessus de + 25° ; qu'il descend, plus rarement encore au dessous de — 5° et se maintient d'ordinaire, pendant les grands froids, entre — 2°, — 3° et 0° ; qu'enfin les variations de la température, assez fréquentes, sont quelquefois sensibles, mais jamais extrêmes.

Appréciant ensuite l'influence de ces conditions climatériques sur l'économie animale, et s'appuyant toujours sur les mêmes autorités auxquelles il joint encore le nom de M. le docteur Louis (1), l'auteur déclare que le climat du Béarn est essentiellement sédatif ; qu'il régularise la circulation artérielle, diminue la sensibilité nerveuse, établit une plus grande harmonie dans le jeu des divers organes, calme les ardeurs du tempérament et provoque l'indolence des facultés

(1) Le docteur Louis est un des plus célèbres médecins de Paris. Il a passé l'hiver de 1853-1854 à Pau où l'avaient appelé les exigences de la santé de son fils unique, atteint de phthisie pulmonaire, et qui y est décédé après un séjour de huit mois environ.

intellectuelles. Cette contrée, ajoute-t-il, est exempte de maladies prédominantes, endémiques et épidémiques. Ces fléaux terribles dont la cause, impénétrable à l'œil humain, demeure inconnue, le choléra par exemple, semblent reculer devant une limite mystérieuse, au moment de l'envahir (1). A Pau, la proportion des décès est inférieure à celle des villes les plus renommées sous le rapport de l'influence salutaire de leur climat. Il résulte de tables authentiques de mortalité, qu'il meurt annuellement :

A Rome. . . .	1	personne sur	25.
A Naples . . .	1	«	28.
A Nice	1	«	31.
A Pau	1	«	45.

Le recensement de 1851 a établi que le département des Basses-Pyrénées est celui qui renferme le plus de centenaires. Enfin, l'influence sédative du climat de Pau n'opère pas seulement sur les indigènes ; elle apporte encore des modifications sensibles dans l'économie vitale de tout individu soumis à son action pendant quelques mois. C'est surtout dans les affections des voies respiratoires, des bronches, de la trachée et de la poitrine que ce climat agit d'une manière favorable. Ses bons effets sur l'organisme sont si hautement reconnus par les étrangers, que la plupart de ceux qui ont pu les éprouver, abandonnent leur patrie pour s'établir sur le sol du Bearn. Parmi les nombreux hôtes de sa capitale, il en est beaucoup qui, par de longues années de présence dans ses murs, y ont, en quelque sorte, acquis droit de cité.

(1) Le choléra a, cependant, envahi le département des Basses-Pyrénées en 1855. L'auteur lui-même est forcé de reconnaître que le nombre des victimes du fléau a été considérable, notamment dans les arrondissements de Bayonne, Mauléon et Orthez et dans quelques cantons de l'arrondissement de Pau. Il faut ajouter que si, dans cette dernière ville, l'épidémie a fait relativement peu de victimes, ses ravages ont été terribles à Jurançon, commune dont elle n'est séparée que par le Gave, et qui lui sert, en quelque sorte, de faubourg.

Nous avons analysé, aussi rapidement que possible, cette partie de l'ouvrage de M. de PICAMILH, dans laquelle, s'appuyant sur des témoignages complaisants ou intéressés, il exalte, outre mesure, l'influence salutaire du climat du Béarn, et particulièrement de la ville de Pau.

Nous sommes loin de vouloir décrier le climat du Béarn et particulièrement celui de la ville de Pau où nous avons trouvé une hospitalité si douce et si cordiale. Nous ne blâmons ici que l'exagération et le calcul dans l'éloge de la part surtout d'un écrivain qui, publiant son travail par souscription, a trop évidemment voulu, en agissant ainsi, satisfaire ses souscripteurs, tous béarnais, et pousser à la vente de son livre. Pau est une charmante ville, bien bâtie, ornée de délicieuses promenades, et admirablement située sur les bords du Gave, en face des Pyrénées, qui lui offrent, du côté du Midi, une des plus magnifiques vues de l'Univers. Un séjour de près de sept ans nous permet de dire que le climat de ce beau pays ne mérite pas la réputation exceptionnelle que lui ont faite ses habitants aidés par d'habiles spéculateurs. La vérité est que ce climat est habituellement tempéré, en ce sens qu'on n'y voit jamais régner ni la bise glaciale du Nord, ni l'impétueux mistral de la Provence et que le froid et la chaleur, quoique assez intenses quelquefois, n'y arrivent jamais à un degré excessif.

L'hiver y est ordinairement fort beau; et c'est même la douceur de la température pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, qui attire à Pau les étrangers, particulièrement les Anglais, qui y viennent, en si grand nombre, attendre tous les ans la saison des eaux. Mais ces étrangers eux-mêmes se plaignent beaucoup des pluies qui commencent en mars, qui continuent à tomber, presque sans interruption en avril, mai et juin, et qui font du printemps dans cette contrée, la saison la plus triste et la plus incommode. Quand l'hiver lui-même est pluvieux; (et nous l'avons vu quelquefois), les pluies durent alors la moitié de

l'année ; car il pleut aussi fort souvent vers la fin de l'automne. Ajoutez à cela que les vents d'Ouest et de Sud-Ouest qui soufflent assez fréquemment avec une extrême violence, impriment à la température les plus brusques variations. Il n'est pas rare de voir, dans une même semaine, et quelquefois dans une même journée, le thermomètre osciller entre les degrés qui marquent le froid et ceux qui marquent une chaleur presque caniculaire. On attribue ces changements si subits au voisinage des montagnes qui, même au mois de juin, donnent souvent à la pluie une humidité glaciale et pénétrante qui la fait ressembler à de la neige fondue. Il en résulte une foule d'indispositions qui, dans ce pays que l'on dit si privilégié, affectent principalement les voies respiratoires. Non seulement ce climat ne diminue pas, comme on le prétend, la sensibilité nerveuse, mais nulle part, plus que dans le Béarn, on ne voit des personnes atteintes de rhumatisme nerveux et de toutes les autres espèces de névralgies.

En résumé, le climat des Basses-Pyrénées, et particulièrement celui de la ville de Pau, est loin d'avoir toutes les vertus salutaires dont parle M. de Picamilh, que lui attribuent, du reste, tous les Béarnais, et qu'ils ont dû habilement exploiter pour attirer dans leur capitale, pendant l'hiver, les riches malades étrangers qui viennent y dépenser leur or, en attendant d'aller le répandre, avec plus de profusion encore, pendant l'été et l'automne, dans cette foule d'établissements thermaux que l'on rencontre dans les Pyrénées. Le nombre de ceux qui meurent, chaque année, pendant leur séjour à Pau est considérable. Le climat de cette ville ne les tue pas sans doute, mais il ne les guérit pas non plus ; et, tel qu'il est, on doit seulement reconnaître qu'il est moins nuisible aux poitrinaires que celui du Midi de la France où règne de temps en temps le mistral ; en sorte que les malades que les Eaux-Bonnes, les eaux de Cauterets, de Bagnères, de St-Sauveur, etc., etc., ne guérissent pas, doivent quelquefois à leur séjour à Pau, dans l'intervalle

d'une saison à l'autre, quelques mois de plus d'une vie languissante, c'est-à-dire une durée un peu plus longue du mal cruel dont il leur faut mourir. C'est précisément ce qui est arrivé au jeune fils du docteur Louis.

Quant aux étrangers, que cite M. de Picamilh, comme ayant abandonné leur patrie pour venir s'établir avec leurs familles dans le Béarn, ce ne sont point des malades que le climat de cette contrée ait guéris, pas plus que quelques Français, étrangers au département, qui se trouvent dans le même cas. Ce sont des personnes riches et indépendantes que l'amour du sol natal n'a point retenus, et qui ont trouvé dans la ville de Pau et ses environs, un charme assez attrayant pour les décider à y venir fixer leur séjour.

Nous analyserons, plus rapidement encore, le chapitre que l'auteur consacre aux établissements thermaux, et qui ne remplit pas moins de 32 pages de son premier volume. Il ne se contente pas de faire l'historique des circonstances plus ou moins remarquables qui ont amené la découverte des eaux minérales des Basses-Pyrénées; de parler de leur vogue toujours croissante, prévue par le célèbre médecin Bordeu, et qui est due non seulement aux propriétés curatives de ces eaux, mais encore à leur situation exceptionnelle dans des montagnes pittoresques, au milieu des sites les plus enchanteurs; M. de Picamilh entre dans le minutieux détail des beautés et des avantages que présente, en particulier, chaque établissement; du nombre et de la qualité de ses visiteurs; de ses diverses sources; des maladies qu'elles guérissent; des éléments dont elles se composent. Il donne aussi avec exactitude le tarif des bains et de la buvette, et enfin les noms des médecins inspecteurs qui administrent aujourd'hui ces établissements, ainsi que de tous ceux qui les ont successivement administrés.

Tous ces détails ne manquent pas assurément d'intérêt; mais on les retrouve dans cette multitude de notices et autres ouvrages qui ont été écrits sur les eaux minérales des

Pyrénées, et que consultent avec fruit les malades qui vont demander la santé ou le soulagement de leurs souffrances, à ces eaux justement célèbres, dont le nombre est plus considérable encore dans le département des Hautes-Pyrénées que dans celui des Basses-Pyrénées. Nous renverrons donc les lecteurs qui seraient curieux de connaître ces détails au livre même de M. de Picamilh, et nous nous bornerons, dans cette analyse, aux précisions suivantes :

Le département des Basses-Pyrénées possède un grand nombre de sources minérales. Les principales sont celles des Eaux-Bonnes, des Eaux-Chaudes, de Saint-Christau, de Cambo, d'Ahusquy, d'Ascain, d'Aydius, de Barinque, de Bedous, de Borce, d'Escot, de Gan, de Labets-Biscay, de Lescun, de Monein, d'Ogeu, de Rébénacq, de Salies, de Sarrance, de Soucours, de Villefranque et la fontaine ferrugineuse du parc de Pau.

En dehors de ce département, on trouve, dans les Pyrénées, d'autres sources minérales excessivement nombreuses, notamment :

Dans les Hautes-Pyrénées ; les sources de Bagnères, Barrèges, Cauterets, St-Sauveur, Capvern ; Cadéac, Labassère, Gazost, Beaucens, etc.

Dans les Pyrénées-Orientales, celles de Méligt, Vernet, Arles, La Presse, Monet, Espira, Force-Réal, Glorianes, Léo, Mont-Louis, Fenouilla, Vinca, Villefranche, etc.

Dans la Haute-Garonne, celles de Luchon, Encausse, Lig, Escousse, Barbazan, Montjoire, etc.

Dans l'Ariège, celles de : Ax, Ussat, Pamiers, Tarascon, Ste-Quiterie.

Dans l'Aude enfin, celles de Rennes, Alet, Campagne, Ginoles, Cartanières, Paziols, etc.

Indépendamment de ses établissements thermaux, le département des Basses-Pyrénées possède deux stations de bains de mer en renom, Biarrits et Saint-Jean-de-Luz. Biarrits surtout, qui est situé à 7 kilomètres de Bayonne, attire

chaque été, une foule nombreuse, brillante et animée. La *Villa-Eugénie*, délicieuse résidence impériale et la beauté du site se réunissent pour assurer une vogue toujours croissante à cet établissement.

Six routes impériales traversent les Basses-Pyrénées; trois d'entr'elles pénètrent en Espagne, les autres sillonnent l'intérieur. Leur longueur combinée sur le territoire du département est de 416,091 mètres. Des arbres se trouvent plantés presque partout le long des accotements. Les pentes qui, dans quelques endroits, présentent encore quelque raideur, sont l'objet d'études suivies, et leur modification successive semble assurée dans un prochain avenir.

Aux routes impériales qui constituent six artères principales, vient se relier un réseau complet et magnifique formé par 20 routes départementales dont quelques-unes ne diffèrent guère des routes impériales que sous le rapport de la largeur. Leur longueur combinée sur le territoire du département est de 654,758 mètres.

Enfin, 10,388 chemins vicinaux, occupant une longueur de 11,282 kilomètres, complètent le cadre des voies de communication par terre du département. Ils se subdivisent en 39 chemins de grande communication, 71 chemins d'intérêt commun, et 10,272 chemins de simple vicinalité.

Les Ports maritimes du département sont au nombre de trois, savoir : Bayonne, St-Jean-de-Luz et Socoa. Les deux premiers furent comptés jadis parmi les principaux du littoral, mais cette importance n'existe plus pour Saint-Jean-de-Luz. Quant à Socoa, ce n'est qu'un lieu de refuge pour les petits navires battus par la tempête.

Le port de Bayonne, formé par l'Adour et une partie de la Nive, a une longueur de 8,859 mètres sur une largeur variable entre 148 et 840 mètres. Bien qu'occupant un rang distingué parmi les ports maritimes de France, puisque d'après un relevé opéré sur des documents publiés par

l'administration des douanes, en 1853, il doit être classé le onzième sur leur nomenclature, il a cependant déchu de sa splendeur primitive. L'unique cause de sa décadence est l'accumulation des sables de la mer, formant à peu de distance de l'embouchure de l'Adour, une barrière qui rend l'entrée du port difficile aux navires. L'emploi d'un bateau remorqueur atténue seul les dangers du passage; et, des divers moyens proposés jusqu'à nos jours pour remédier à ce fâcheux état de choses, aucun n'a paru encore susceptible d'adoption (1).

Voici le mouvement des navires dans le port de Bayonne pendant les années 1854, 1855 et 1856 :

Années.	à l'entrée.	à la sortie.	Total.
1854	843	897	1,740
1855	734	755	1,489
1856	959	951	1,910

Les rivières navigables du département des Basses-Pyrénées peuvent être classées, en raison de leur importance relative, dans deux catégories.

La première, sous le nom de rivières principales, comprend l'Adour, la Bidouze et la Nive. La seconde, sous le nom de rivières secondaires, comprend l'Aran, l'Ardanabie, la Bidassoa, les Gaves réunies et la Nivelle.

Le mouvement commercial sur l'Adour est important, mais la multiplicité des points de départ et d'arrivée rend difficile sa constatation exacte. Il peut être évalué en moyenne.

A la descente. . . .	112,000	tonnes.
A la remonte. . . .	58,500	—

(1) Le gouvernement n'en continue pas moins ses efforts énergiques pour arriver au dégagement de la barre de l'Adour. Dans le courant de cette seule année (1859), un demi million a été alloué sur les fonds du trésor pour l'amélioration de l'embouchure de ce fleuve à Bayonne.

Le rapprochement des voies ferrées a quelque peu affaibli le mouvement à la remonte pendant ces dernières années, mais le mouvement à la descente se trouve en progrès.

Un bateau à vapeur fait, une fois par semaine, le trajet de Bayonne à Dax, et deux fois celui de Bayonne à Peyrehorade.

Le mouvement commercial sur la Bidouze est en moyenne.

A la descente. . . . . . . 40,500 tonnes.

A la remonte. . . . . 16,000 —

Il existe, sur cette rivière, plusieurs services réguliers de bateaux couverts.

Le mouvement commercial sur la Nive est, en moyenne, de 10,550 tonneaux, tant à la remonte qu'à la descente.

Le mouvement commercial sur les rivières secondaires, a peu d'importance à l'exception de celui des Gaves réunis entre Bayonne et Peyrehorade, lequel peut être annuellement évalué à 5,000 tonnes environ, tant à la remonte qu'à la descente.

Les Basses-Pyrénées n'ont pas de canaux de navigation. Ce département ne possède pas non plus de routes stratégiques.

M. de Picamilh trace un aperçu comparatif entre les routes impériales de toute la France et celles des Basses-Pyrénées, sous le rapport de leur longueur, de la dépense annuelle de leur entretien, etc. Il procède de la même manière à l'égard des routes départementales, des rivières navigables, des chemins vicinaux, des chemins de grande et petite communication. Il fait ensuite la récapitulation comparative des voies de communication par terre et par eau, (moins les chemins de fer), existant au commencement de 1854. Le résultat de ce tableau, comme de l'ensemble des documents qui l'ont précédé, est que, sans rester inférieur à la moyenne générale de longueur des routes impériales, le département des Basses-Pyrénées est supérieur à cette

moyenne sous le rapport des routes départementales et surtout des chemins vicinaux.

Dans cette récapitulation générale, l'auteur fait figurer parmi les départements qui ont la moindre étendue de chemins vicinaux, celui des Bouches-du-Rhône qui n'a que 555 chemins de cette espèce, occupant une longueur de 2,059 kilomètres, soit 5m00 par habitant, et 5m01 par hectare; tandis que le département des Basses-Pyrénées possède 18,388 chemins vicinaux, occupant une longueur de 11,282 kilomètres, ce qui donne par rapport à la superficie, 14m80 par hectare, et par rapport à la population, 27m49 par habitant.

— Ici, se termine l'histoire physique du département des Basses-Pyrénées. Dans le reste de son premier volume, M. de Picamilh s'occupe de l'histoire politique, de l'histoire religieuse et de l'histoire des races de ce département. Cette partie de son travail, dans laquelle il s'est livré à des développements considérables, offre des détails du plus grand intérêt. Mais cet intérêt est beaucoup moindre pour les lecteurs qui ne sont pas béarnais, et auxquels doit suffire un rapide aperçu de l'histoire de ce pays, au point de vue politique, religieux, et de l'origine des races qui l'ont successivement habité. Nous croyons surtout que le véritable intérêt du livre de M. de Picamilh pour la Société de statistique de Marseille, réside dans les diverses parties de ce livre où il s'occupe du département des Basses-Pyrénées sous le rapport de sa constitution géologique, de son étendue, de sa population, de son commerce, de ses ressources agricoles et industrielles. Nous allons donc, fidèle à la marche que nous avons adoptée, analyser très rapidement les chapitres qui traitent des matières que nous venons d'indiquer.

Revue historique. — Les Vascons, Ibériens d'origine, constituèrent vraisemblablement la population primitive de l'Aquitaine. Refoulés par les Romains au delà des Pyrénées,

ils rentrèrent vers la fin du sixième siècle dans la Novempopulanie (1), s'emparèrent d'une partie de cette contrée, et y fondèrent, sous les auspices des Rois Francs, le duché de Vasconie ou de Gascogne. Ce duché occupait, en 670, tout le territoire qui existe entre les Pyrénées et la Garonne; il comprenait donc les diverses provinces dont se compose aujourd'hui le département des Basses-Pyrénées. Au milieu des guerres continuelles qui, au VIIIe et au IXe siècle, agitèrent les Gaules, les ducs de Gascogne, qui avaient pris une part glorieuse à l'expulsion des Sarrasins, étaient parvenus à affermir leur puissance. CHARLEMAGNE vit d'un œil inquiet prospérer, au sein de son Empire, un État libre dont le passé ne lui garantissait pas l'avenir. Il résolut de le ranger sous son obéissance, et, à son retour des guerres d'Espagne, il l'incorpora au royaume d'Aquitaine.

Le Béarn qui était une partie intégrante de la Novempopulanie, éprouva les vicissitudes politiques de cette contrée, et passa, comme elle, successivement de la domination romaine, sous celle des Barbares, des Rois Francs et des Vascons. Pendant toute la période de l'histoire du moyen-âge, le Béarn se trouva confondu d'une manière trop intime avec le reste de l'Aquitaine, pour qu'il soit possible de le suivre dans sa propre individualité. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que son érection en vicomté fut opérée vers l'an 820; mais jusqu'au Xe siècle, les invasions normandes dérobent son passé à toute espèce d'investigation. On voit seulement figurer, dans l'histoire de ces temps orageux, plusieurs vicomtes du Béarn, sous le nom de Centulle; notamment GASTON CENTULLE qui, de 940 à 984, consacra sa longue existence à l'administration intérieure de ses États; et CENTULLE III, dit *le jeune*, qui prêta au XIme siècle, au Roi SANCHE de Navarre, l'appui de son épée contre les Sarrasins. A l'époque des premières croisades, GASTON IV, vicomte du

(1) Ainsi nommée parce que neuf peuples différents l'habitaient.

Béarn, accompagna le comte RAYMOND, de Toulouse, dans la Palestine et y signala brillamment sa valeur. Lors de la guerre des Albigeois, GASTON VI vola au secours du Comte de Toulouse contre Simon de MONTFORT. Il combattit à Muret, échappa au malheureux sort du Roi PIERRE d'Aragon, qui périt dans le combat et mourut, en 1215, réconcilié avec l'Eglise.

C'est au XIIIe siècle seulement qu'apparaissent pour la première fois, dans les fastes du Béarn, les noms des ALBRET et des GRAMONT que le temps a liés d'une manière indissoluble à son histoire. Au XIVe siècle, GASTON VIII, vicomte de Béarn, battit le Comte d'Armagnac. Il s'unit ensuite au Roi LOUIS X contre le Comte de Flandres, et mourut, en 1315, à Pontoise. GASTON IX, son successeur, se trouva durant sa courte vie, en guerre continuelle contre les ennemis des Rois de France, de Castille et d'Aragon. Son fils, GASTON X, alla s'illustrer en Allemagne, sous la bannière des chevaliers de l'ordre teutonique. Rentré en France, il contribua à renverser la turbulente faction de la jacquerie, et administra quelque temps le Languedoc, en qualité de lieutenant-général du Roi. Ce prince est connu sous le nom de Phœbus qu'il dut à sa beauté et au soleil qu'il avait adopté pour emblême. C'est lui qui agrandit et embellit le château de Pau pour lequel il abandonna souvent sa résidence d'Orthez.

GASTON PHOEBUS mourut sans postérité légitime en 1391. Son petit neveu GASTON XI occupait, en 1426, le siège vicomtal. Ce prince attendit à peine sa majorité pour unir ses efforts à ceux de CHARLES VII, afin d'expulser les Anglais du Royaume. Mais son ardeur militaire ne lui fit pas oublier les intérêts de sa dynastie, et son habile politique, aidée de la puissante médiation du roi LOUIS XI, assura à ses successeurs la couronne de Navarre. Sa petite fille CATHERINE épousa JEAN, vicomte d'ALBRET, et son arrière

petit-fils, Henri Ier de Béarn et deuxième de Navarre, épousa Marguerite de Valois, sœur de François Ier et veuve du Duc d'Alençon.

Après la mort d'Henri II, le sceptre de Navarre passa dans les mains de sa fille Jeanne d'Albret, laquelle, devenue veuve de Guillaume, duc de Clèves, épousa en secondes nôces, le 20 octobre 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et descendant de Saint-Louis. Deux enfants, issus de ce mariage, moururent en bas âge. Jeanne se sentant une troisième fois enceinte, vint attendre le terme de sa grossesse au château de Pau, où elle donna le jour, le 13 décembre 1553, au prince illustre qui occupa plus tard si glorieusement le trône de France sous le nom d'Henri IV. Pendant toute la durée du règne de ce monarque, le Béarn et la Navarre conservèrent leur indépendance ; mais sous le règne du Roi Louis XIII, ils furent incorporés à la couronne de France. L'édit d'incorporation fut rendu à Pau, le 19 octobre 1620. Alors s'éteignit la vieille nationalité béarnaise, et la vicomté ne fut plus qu'une province française. Il en fut de même de la Navarre (1).

Le Labourd qui est aussi compris dans le département des Basses-Pyrénées, a son histoire, comme le Béarn, moins riche peut-être en brillants épisodes, mais non moins intéressante. Lapurdum fut sa capitale. La fondation de cette ville, dont la date précise est inconnue, remonte vraisemblablement à l'époque où les légions romaines parcouraient les Gaules, répandant sur le sol qu'elles foulaient, les germes de cités futures.

Les invasions barbares dérobent Lapurdum à nos investigations durant une longue période de son existence. Ce n'est que depuis le Xe siècle qu'il est permis de la suivre dans son développement. Alors, Saint-Léon illustrait son siège épiscopal, et le Labourd comprenait la région qui

(1) Depuis l'avènement de Henri IV, les Bourbons prirent le titre de *Roi de France et de Navarre*.

s'étend de l'Adour aux Pyrénées, des Landes d'Arberone à l'Océan. La baronie de Saint-Jean-de-Luz se trouvait au nombre de ses dépendances.

Vers le onzième siècle, les marins du Labourd, préludant à leurs destinées, sillonnaient l'Océan à la poursuite de la baleine et de la morue. A la même époque, les Basques labourdins, faisant scission avec Lepurdum qui avait déserté sa vieille dénomination pour s'appeler Bayonne (1), rachetaient aux vicomtes tous droits et privilèges de suzeraineté, afin de se constituer en une sorte de fédération dont Ustaritz devint le chef-lieu.

Subissant le sort de la Gascogne, le Labourd entra, par le mariage d'ELÉONORE de Guyenne, dans la maison de PLANTAGENET; mais l'Angleterre lui conserva son organisation politique et ses franchises. Quand CHARLES VII recouvra son royaume, DUNOIS vint mettre le siège devant Bayonne qui ouvrit ses portes à l'armée française, le 21 août 1451. A partir de ce moment le Labourd demeura réuni à la France à laquelle, dit M. de PICAMILH, il n'avait jamais cessé d'être rattaché par le cœur.

Depuis la perte de leur indépendance, et jusqu'à la fin du VIIIe siècle, le Béarn et la Navarre demeurèrent étrangers à tout mouvement politique. L'édit d'incorporation n'enleva à l'ancienne souveraineté de la maison d'ALBRET ni ses privilèges ni ses coutumes. Son organisation intérieure subit seule quelques modifications réclamées par le nouvel état de choses.

A la tête de l'administration prirent place des gouverneurs qui, investis d'une double autorité militaire et civile,

(1) Des deux mots basques *Baia, Ona*, bonne baie. A cette époque, en effet, où les sables de l'Adour n'avaient pas encore formé la barre trop célèbre dont il a été parlé plus haut, le port de Bayonne se trouvait réunir les conditions d'existence les plus heureuses.

représentaient le pouvoir royal avec le titre de lieutenants-généraux. Leurs attributions civiles furent plus tard dévolues à des magistrats d'un autre ordre, et, sous le règne de Louis XV, aux intendants de la généralité d'Auch. En 1784, Pau devint le siège d'une intendance particulière.

Les lieutenants-généraux conservèrent le gouvernement de la Province jusqu'en 1789. Cette charge demeura constamment, depuis son institution, dans les mains de la famille de GRAMONT.

Le Labourd, après sa réunion à la France, vit ses franchises municipales recevoir plus d'une atteinte. La couronne réduisit à douze le nombre des conseillers de la cité, se réserva le droit de nomination des Maires, et confia le soin de la représenter à des gouverneurs dont les premiers furent AMANIEU-D'ASPREMONT, vicomte d'Orthe, le vicomte de la HILLIÈRE et le maréchal de BIRON. En 1595, ce gouvernement passa dans la maison de GRAMONT qui lui adjoignit bientôt celui de Béarn et de Navarre.

Plus tard, et lors de la séparation des pouvoirs concentrés en premier lieu dans les mains des lieutenants-généraux pour le Roi, une intendance fut instituée, comme on l'a dit plus haut, pour l'administration civile du Béarn et de la Navarre. Supprimée dans les premières années du XVIIIme siècle et annexée à la généralité d'Auch, elle fut rétablie par un édit du mois de février 1784, sous le titre de généralité de Pau et Bayonne. Sa juridiction embrassait, à cette dernière époque, le Béarn, la Navarre, la Soule, Bayonne et le Labourd, Mont-de-Marsan, les Bastides-de-Marsan, Tursan et Gabardan, la Bigorre, les quatre-Vallées, le Nébousan, le Pays de Foix et l'élection de Lannes.

Droit du Béarn. — Fors et Coutumes. — Au huitième siècle de l'Ere chrétienne, ALARIC II, Roi des Visigoths, édictait à Aire *le Breviarium Alaricianum*, compilation théodosienne. Ce fut la première législation de ce pays, et dans

celle qui lui succéda, caractérisée par les fors et coutumes, on retrouve souvent encore l'esprit de la loi romaine.

Ces fors (1) se divisent en deux époques ; celle des anciens fors et celle du nouveau for. En Béarn, comme dans le Code théodosien, *for* était synonime de *lois*, mais non dans un sens général, ainsi que l'ont cru quelques historiens, car cette appellation ne s'appliquait qu'aux *franchises* et aux *immunités*, le droit civil conservant celle de *coutumes*.

Les anciens fors comprennent le for général, ceux de Morlàas, d'Oloron et des trois vallées. Le for général régissait toute la vicomté ; on ignore la date de sa promulgation et sa rénovation, due à GASTON VII, ne remonte qu'à l'année 1288. Le for d'Oloron fut octroyé par CENTULLE IV en 1080, et celui de Morlàas par GASTON IV en 1101. Le for des trois vallées, postérieur aux précédents, fut promulgué en 1221 par Guillaume RAYMOND. Il comprend des franchises spéciales aux vallées d'Ossau, d'Aspe et de Baretoûs.

Les anciens fors, compilés et réunis par les soins de la reine MARGUERITE, en 1306, demeurèrent en vigueur jusqu'au XVI[e] siècle. Ils décèlent un sentiment de fière indépendance. En 1552, HENRI II réforma la législation béarnaise, vieillie dans quelques-unes de ses institutions. Il réunit en un corps de doctrine ceux de ses éléments que la marche de la civilisation ou des actes antérieurs n'avaient pas abrogés. De cet ensemble, naquit le nouveau for qui ne s'effaça que devant le Code Napoléon.

L'histoire du Droit béarnais doit donc se diviser en trois périodes :

La première a pour point de départ *le Breviarium Alaricianum* ; elle commence en 506 et se termine vers le

(1) Le mot *For* dérive vraisemblablement de *Forum*, place publique sur laquelle se rendait à Rome la justice.

XIe siècle ; on ne possède pas de notions précises à son égard.

La seconde est celle des anciens fors, du onzième au XVIe siècle.

La troisième est inaugurée par le for d'HENRI II en 1552 ; elle se continue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Sur toutes les trois domine un remarquable esprit de justice et de religion ; sur toutes les trois aussi, plane comme un puissant reflet du droit de la conquête, ainsi que l'on pourra s'en convaincre en suivant M. de PICAMILH dans l'examen particulier du Droit féodal, du Droit civil et du Droit criminel de la vicomté du Béarn.

Cours et Tribunaux. — Il est souvent fait mention dans le texte des fors d'une juridiction souveraine désignée par ces seuls mots : « *La Cour.* » Dans le principe, ce tribunal n'était autre que l'assemblée des Etats, autorité tout à la fois judiciaire et législative; mais la centralisation des deux pouvoirs dans une seule main présentait de sérieux inconvénients, et le vœu public réclama souvent leur séparation. Elle fut opérée vers 1220. Les Etats demeurèrent investis du mandat de veiller aux intérêts généraux du pays, et un corps spécial reçut la mission de rendre la justice.

Cette nouvelle institution prit le nom de *Cour majour*. Elle se composa des deux évêques de Lescar et d'Oloron et de douze barons, jurats perpétuels et héréditaires. Plus tard, la distraction du Béarn des baronies de Vidouze et de Miramon réduisit à dix le nombre de ces jurats.

La Cour majour se réunissait sous la présidence du vicomte et sur sa convocation. Au jugement de cette Cour appartenaient les appels des questions qui touchaient à l'état civil ou à la propriété. Elle connaissait aussi, par la même voie, des contestations entre gentilshommes, vidées en premier ressort devant la cour du vic. Celle-ci formée dans chaque vic ou canton par les seigneurs du district, était présidée par un baron.

Tout Béarnais se trouvait ainsi jugé par ses pairs, et la formule d'ouverture des séances de la Cour majour, nous apprend que toute distinction féodale s'évanouissait devant la justice.

Sous Mathieu de CASTELBON, qui occupait le siège vicomtal, en 1398, la Cour majour perdit de son importance par la création d'une cour de sénéchaussée, tribunal de révision permanent composé d'un sénéchal et de trois juges, auquel furent dévolues plusieurs de ses attributions. HENRI II, à son tour, substitua le Conseil souverain à la Cour majour qui, ainsi dépouillée de toutes ses prérogatives, s'éteignit dans l'ombre et sans suppression officielle.

En même temps que le Conseil souverain, HENRI II institua, en 1527, une Chambre des comptes de Pau, à laquelle LOUIS XIII adjoignit, en 1624, la Cour des comptes de Nérac, et qui prit alors le nom de Chambre des comptes de Navarre. Elle fut annexée au Parlement par édit de 1661. De la réunion du Conseil souverain à la Chancellerie de Navarre, était né, en 1621, le Parlement de Navarre qui, comme les sénéchaussées, subsista jusqu'en 1789.

Numismatique. — Cinq villes du Béarn, du Labourd et de la Navarre possédèrent simultanément un Hôtel des monnaies: Morlàas, Pau, Bayonne, Saint-Palais et Saint-Jean-Pied-de-Port. De ces cinq ateliers, celui de Morlàas, le plus ancien, était en activité dès le Xe siècle. Celui de Bayonne fut établi, en 1378, par RICHARD II d'Angleterre et celui de Pau, en 1524, par HENRI II de Navarre. A ce dernier, se vinrent successivement annexer les monnaies de Morlàas et de Saint Palais. En 1789, la monnaie de Pau (1) fut à son tour réunie

(1) La fabrication des espèces s'opérait sur une grande échelle à l'Hôtel des monnaies de Pau, pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Des documents authentiques font connaître que du 1er septembre 1701 au 1er janvier 1704, elle s'éleva à une valeur de 4,210,324 livres, 14 sols 11 deniers.

à celle de Bayonne, qui, supprimée elle-même, en 1794, et rétablie par un décret du 30 mai 1803, subsista jusqu'au 1er janvier 1838.

Quant aux monnaies de Saint-Palais et de St-Jean-Pied-de-Port, on ne trouve dans les archives départementales aucun titre qui constate la date de leur établissement; la seconde disparut sans bruit, indice de sa faible importance.

La fabrication de la monnaie s'opérait en Béarn sous la surveillance d'une administration régulièrement organisée, qui fut successivement placée sous la juridiction de la Cour majour, de la Chambre des comptes, du Parlement de Navarre et, vers la fin du XVIIIme siècle, de la Cour des monnaies de Paris.

Voici la nomenclature et la valeur relative des monnaies que frappèrent les ateliers du Béarn.

Florin d'or, valeur 13 sols, 6 deniers tournois.
Florin corrable, 12 sols tourn.
Ecu petit doré, 27 sols, 6 deniers tournois.
Ecu petit, 27 sols tournois.
Echu à la vache, 24 sols, 6 deniers Jacquès.
Ecu au soleil, 24 s. 6 d. Jacq.
Ecu corrable, 24 sols tournois.
Ecu sol, 3 sols tournois.
Livre fiscale, 21 sols, 8 d, t,
Quart d'écu, 15 sols tournois.
Franc, 15 sols tournois.
Teston, 14 sols tournois.
Réal, 5 sols tournois.
Sol Morlàas, 3 sols tournois.
Sol bon, 1 sol, 6 den. tourn.
Sol tournois, 12 den, tourn.
Grand blanc, 10 den. tourn.
Blanc, 5 deniers tournois.
Denier de Morlàas, 3 den. t.
Liard, 3 deniers tournois.
Double tournois, 2 den. t.
Denier Morlàas, 3 baquettes.
Denier Jacquès, 2 baquettes.
Pelat, 1 baquette 1/2.
Baquette, 4e partie d'un liard.

Etats du Béarn. — Ces Etats centralisaient, dans le principe, l'autorité législative et l'autorité politique, ne laissant aux vicomtes qu'un pouvoir exécutif dont d'étroites limites circonscrivaient l'action; mais l'importance de leurs attributions décrut avec l'affermissement de l'autorité vicomtale.

Dépouillés insensiblement de la plupart de leurs prérogatives, ils conservèrent cependant toujours un mandat élevé: l'assiette de l'impôt et la défense des privilèges du pays.

Les Etats du Béarn se composaient de deux corps : l'un, formé du clergé et de la noblesse (1), portait la dénomination de *Grand corps* ; l'autre, appelé *Tiers état*, comprenait les députés des villes et communes relevant directement du roi. La présidence des états appartenait à l'évêque de Lescar, et, en son absence, à celui d'Oloron. A défaut de l'un et de l'autre, elle passait au plus ancien, dans l'ordre de réception, des trois abbés commandataires de la province ou des membres de la noblesse. L'assemblée se réunissait annuellement sur la convocation du souverain.

Le *Grand corps* délibérait le premier, et son avis était porté à la connaissance *du tiers* en même temps que les pièces de l'affaire qu'il concernait. Avant de se séparer, les états procédaient à l'élection d'une commission de 24 membres, pris, par moitié, dans les deux corps. Cette commission, appelée l'abrégé des Etats, et présidée comme eux par l'évêque de Lescar, devait, dans l'intervalle des sessions, veiller à l'expédition des affaires urgentes.

Les Basses-Pyrénées pendant la Révolution française et l'Empire. — Les Basses-Pyrénées représentent aujourd'hui

(1) La noblesse béarnaise comprenait trois degrés de gentilshommes :

1. Les Barons. Lorsque la Cour majour fut instituée, ses douze membres prirent le titre de barons, telle fut l'origine des douze grandes baronies du Béarn.

2. *Les Milites* ou *Cavers*, *chevaliers*, vassaux à qui l'importance de leurs fiefs faisait une obligation de rendre à cheval le service dû au souverain.

3. Le *Domicelli*, *Domengers*, nobles possédant une *Domenjadère*, maison affranchie, ayant ou n'ayant pas juridictions.

Plus tard, trois voies menèrent à la noblesse : la profession des armes, l'acquisition des fiefs, l'exercice des charges.

ce qui constitua jadis quatre États indépendants, un Royaume, un Comté et deux Vicomtés; la Navarre, le Labourd, le Béarn et la Soule. Elles furent divisées en six districts : Pau, Orthez, Oloron, Mauléon, Saint-Palais et Ustaritz. Leur chef-lieu, fixé à Navarreux par le choix des électeurs, puis à Pau par un décret de l'Assemblée nationale, et, plus tard encore, à Oloron par un décret de la Convention, fut définitivement rétabli à Pau le 5 mars 1791.

Ce département applaudit aux grandes vues de la Révolution. Il eut, comme les autres départements, ses agitations, ses orages et ses souffrances, et la chûte de la Convention lui rendit le calme comme au reste du pays. Les évêchés de Lescar et de Bayonne avaient été supprimés. Plus tard l'évêché de Bayonne avait été transféré à Pau avec le titre d'évêché constitutionnel; il fut rétabli à Bayonne par le Concordat de 1801.

En 1814, le département se trouva mêlé d'une manière intime à la lutte gigantesque que l'Empereur Napoléon 1er soutint contre l'Europe coalisée. La bataille de Victoria avait donné le signal de la retraite aux armées françaises de la péninsule hispanique, et Wellington, marchant sur leurs traces, entrait en même temps qu'elles sur le sol des Basses Pyrénées. Il y rencontra, avec le maréchal Soult, une population énergiquement résolue à la défense de son territoire. Bayonne ferma ses portes à l'ennemi, et tandis que le duc de Dalmatie se repliait sur Toulouse où il allait immortaliser son nom, les Basques, volontairement enrôlés sous les ordres de leur compatriote le général Harispe, renouvelaient les prodiges de valeur qui avaient jadis illustré leurs ayeux.

M. de Picamilh termine ici sa Revue historique, car, dit-il, elle atteint déjà l'époque contemporaine, sujet trop scabreux pour qu'il soit possible de l'aborder sans des développements qu'il a dû s'interdire dans cet ouvrage.

Revue religieuse. — L'introduction de la Religion chrétienne en Béarn paraît dater des premiers temps de l'Eglise. Au ve siècle, Saint Julien répandit dans ce pays les lumières de l'Evangile, et, bientôt après, expiait par le martyre son zèle apostolique. Son supplice fut utile à la sainte cause qu'il avait embrassée. « La parole divine fructifia tellement que tout le Béarn devint chrétien.

Ce fut sous la reine MARGUERITE de Navarre, sœur de FRANÇOIS 1er, que les doctrines dangereuses de LUTHER commencèrent à pénétrer dans la vicomté. Cette princesse, dominée par ROUSSEL, partisan de la nouvelle réforme, pourvut successivement son favori de l'abbaye de Clérac et de l'évêché d'Oloron. Puis, croyant devoir à son entourage une justification de sa conduite, elle le fit prêcher devant une partie de sa Cour. Mais bientôt la Réforme se répandit du Château royal dans les masses où le talent et l'apparente piété des prédicants lui attirèrent chaque jour de nouveaux prosélytes. ROUSSEL mourut, et MARGUERITE le suivit de près dans la tombe, avec le regret de ses erreurs, regret superflu ! car sa faute d'un jour devait conduire le Béarn à deux pas de sa ruine.

Antoine de BOURBON, époux de Jeanne d'ALBRET, avait été fervent catholique dans ses premières années. Il embrassa soudainement la Réforme, et voulut entraîner son épouse dans son abjuration. Celle-ci résista d'abord, mais elle céda plus tard, et rompit ses relations avec l'Eglise romaine. Par une étrange coïncidence, Antoine de BOURBON revenait au catholicisme alors qu'elle l'abandonnait. Après la mort de son époux, JEANNE s'occupa du soin d'organiser dans son pays, le culte réformé. Le peuple murmura; les Etats, après avoir protesté, laissèrent pressentir leur prochaine dissolution. La reine décréta la saisie des biens ecclésiastiques; les objets sacrés, enlevés aux autels, furent vendus à vil prix, et les prêtres du Seigneur se virent expulsés des lieux saints.

Emu des désordres du Béarn, le Saint-Siège lança une

bulle monitoriale citant la Reine de Navarre à comparaître dans six mois devant le tribunal de l'Inquisition « pour se purger du crime d'hérésie et rendre raison de sa foi. » JEANNE dédaigna de répondre aux avertissements du Vatican et repoussa également les conseils et les remontrances du Roi CHARLES IX. Forcée de prendre la fuite, elle se rendit à La Rochelle où se trouvaient réunis les principaux chefs du calvinisme. Son arrivée y fut accueillie par l'enthousiasme le plus exagéré et elle devint l'âme de ce parti.

Après une guerre longue et sanglante, et la dévastation de plusieurs cités, le culte catholique fut rétabli dans le Béarn, et l'exercice de la religion réformée interdit. Mais bientôt la guerre éclata de nouveau avec fureur ; le culte catholique fut une seconde fois aboli, et les massacres, l'incendie et le pillage désolèrent encore ce malheureux pays. La paix de St-Germain lui donna une sorte de tranquillité, et deux ans plus tard, en 1572, la mort de JEANNE-D'ALBRET appela son fils HENRI au trône de Navarre. Ce prince, retenu alors à la cour de France, embrassa le catholicisme pour éviter le sort de l'amiral COLIGNY, et décréta le rétablissement du culte romain dans ses états. Mais ses sujets, convertis, pour la plupart, à la réforme, ne voulurent voir dans son édit que la manifestation d'une volonté imposée par la contrainte, et ils se refusèrent à son exécution. HENRI, échappé à sa captivité, n'hésita pas à prouver combien était profonde la communauté de sentiments qui l'unissait à son peuple; il prit en main les rênes du calvinisme. On sait quel rôle important joua son parti sous le règne du dernier des VALOIS, et comment appelé au trône de France, sous le nom de HENRI IV, il se convertit enfin sincèrement au catholicisme, et promulgua l'édit de Nantes. La promulgation de cet édit fut suivie de la reconstitution des évêchés de Lescar et d'Oloron, de l'institution de 12 cures, et de la déclaration d'une égale admissibilité de tous les cultes aux emplois

civils et militaires. Sous le règne de Louis XIII la question religieuse souleva encore quelques oppositions dans le Béarn. Pour les dissiper, le Roi dut se transporter à Pau le 15 octobre 1620. La présence du souverain mit un terme aux dissensions qui agitaient la province. Il fit célébrer le service du culte dans les églises de Pau et de Navarrenx fermées depuis un demi-siècle, et il rétablit les abbayes ainsi que les évêchés de Lescar, d'Oloron et de Bayonne selon leur ancienne organisation. A partir de cette époque, les troubles religieux cessèrent dans la vicomté.

Hagiographie (1). — Des prélats qui illustrèrent les sièges épiscopaux du Béarn et du Labourd, quatre ont mérité, par leur courageux dévouement à la foi catholique, d'être inscrits sur le martyrologe de l'Eglise. Ce sont : Saint Julien, Saint Galatoire, Saint Grat et Saint Léon. Les deux premiers occupèrent le siège de Lescar, Saint Grat fut évêque d'Oloron et Saint Léon évêque de Bayonne.

Le corps de Saint Julien fut inhumé à Lescar dans l'église qui porte son nom, et il fut longtemps considéré comme le palladium de la cité. Cet évêque est traité par plusieurs écrivains d'*illustre confesseur*. Le corps de Saint Galatoire fut également inhumé à Lescar, mais, en 1559, les Calvinistes brûlèrent ses reliques, et en dispersèrent les cendres au vent. Les restes mortels de St-Grat, transportés à Jaca lors des troubles religieux du Béarn, furent rendus à l'église d'Oloron après le rétablissement du culte catholique dans la Province. La piété des fidèles les entoure encore d'une respectueuse vénération. Les reliques de Saint Léon, patron du diocèse de Bayonne, sont pieusement conservées dans la cathédrale de cette ville.

(1) Des mots grecs ἅγιος saint, et γράφω j'écris .... C'est la science des légendes et des écrits qui traitent de la vie des Saints.

Histoire des races. — (Cagoths, Bohémiens, Juifs). — Au milieu des incertitudes qui règnent sur les origines de la race béarnaise, deux castes s'offrent d'abord à l'examen de l'observateur. Ces deux castes, longtemps considérées comme des castes maudites, sont les Cagoths et les Bohémiens.

Importante par le nombre de ses individus, objet d'une déconsidération générale et d'une législation particulière, la caste des Cagoths s'était répandue dans une partie de la Guyenne, de la Navarre et de l'Aragon, sans qu'on put savoir d'où elle était venue. Malheureux proscrits, frappés d'une sorte d'excommunication populaire, ils vivaient en dehors de toutes relations sociales; leurs habitations étaient isolées des villages; leur contact considéré comme une souillure. Représentaient-ils les restes des Sarrasins qui, au VIII[e] siècle, envahirent l'Aquitaine? Etaient-ils les descendants de ces Espagnols compromis dans leur patrie pour avoir embrassé la cause de CHARLEMAGNE? Ou bien, étaient-ce les restes de ces Visigoths refoulés par CLOVIS dans les Pyrénées et qui, de là, s'étaient répandus dans la Guyenne et dans le Béarn? Chacune de ces hypothèses a trouvé des historiens pour la proposer et pour la défendre; mais la vérité n'en est pas moins demeurée cachée sous un voile épais. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'au XVII[e] siècle, et sous l'incessante action du clergé catholique, la barrière morale qui séparait les Cagoths du reste de l'humanité inclina sensiblement. Réhabilitée par divers arrêts des Parlements de Bordeaux et de Navarre, la race maudite ne tarda pas à se confondre avec la population indigène, et l'on chercherait vainement ses traces aujourd'hui. Son nom seul a survécu et dans le vocabulaire du pays, le terme de *Cagoth* (1)

(1) Ce mot vient de *Caus-goth* ou *Can-goth*, chien de goth. La superstition du moyen-âge les considérait comme hérétiques, anthropophages et livrés à tous les vices. On peut

est une épithète injurieuse, indistinctement appliquée au bigotisme et au crétinisme.

L'origine des Bohémiens n'est guère moins incertaine que celle des Cagoths. Sont-ils les descendants de ces Hussistes qui, après avoir ravagé une partie de l'Allemagne, sous les ordres de ZISKA, vaincu à la fin, émigrèrent dans les divers états de l'Europe et devinrent la souche de ces colonies errantes que l'on y rencontre encore aujourd'hui? Ou bien, sont-ils issus de ces peuplades de l'Indoustan que TAMERLAN força, vers la fin du XIVe siècle, à abandonner le berceau de leurs pères; qui firent, en 1417, leur première apparition en Bohème et en Hongrie, et qui bientôt après se répandirent en Italie, en France, en Angleterre et en Espagne? Bien que cette dernière opinion soit la plus généralement accréditée, le doute est encore permis sur cette question. Quoiqu'il en soit, malgré les persécutions dont ils furent l'objet du XVme au XVIIIe siècle, persécutions motivées par leurs mœurs bizarres, et par une perversité d'instincts qui ne s'est jamais démentie, les Bohémiens se multiplièrent en Europe. Leur race se conserva notamment en Espagne, et c'est de là qu'elle se répandit dans le département. On les trouve surtout dans le pays basque, où ils vivent au jour le jour, sans moyens d'existence connus, sans industrie sérieuse, mendiant et maraudant, et trop souvent même se livrant au vol et à l'assassinat. Du reste, ce n'est qu'en France qu'ils portent le nom de Bohémiens; En Italie, on les appelle *Zingari*; en Espagne, *Gitanos*; en Angleterre, *Gypsies* et dans le pays basque, *Itouacs* ou *Bohémiacs*.

Comme troisième élément étranger qui s'est joint à l'élément indigène pour former la population des Basses-Pyrénées, M. de PICAMILH signale la rue juive qui a aujourd'hui

remarquer que ce nom est encore appliqué, dans le reste de la France, avec un léger changement d'orthographe, aux faux dévots.

encore de nombreux représentants dans le Labourd. Au XVme siècle, les Juifs persécutés partout, l'étaient principalement en Espagne d'où ils furent expulsés par FERDINAND d'ARAGON et ISABELLE de CASTILLE. Ils allèrent chercher asile en Portugal où ils trouvèrent d'abord un accueil favorable, mais où ils devinrent aussi, au commencement du XVIe siècle, les victimes de la haine populaire et de la plus sanglante persécution. Ce fut alors que le petit nombre qui parvint à s'enfuir, franchit les Pyrénées, et vint fonder une colonie nouvelle sur les bords hospitaliers de l'Océan français. Les Juifs plantèrent successivement leurs tentes à Biarilz, à Saint-Jean-de-Luz, à Peyrehorade, au Vieux-Boucau, et enfin, aux portes même de Bayonne, à Saint-Esprit qui, de simple bourgade, est devenue, grâce à leur activité industrieuse, une ville de commerce assez importante, longtemps comprise dans le département des Landes, mais qu'une loi récente a réunie à celui des Basses-Pyrénées.

Mœurs. — Usages. — Costumes. — Vices. — Criminalité. — Deux peuples différents par leur origine et leur caractère, leurs mœurs et leur langage, habitent ce département; ce sont les Béarnais et les Basques. Des nuances si marquées les divisent qu'ils semblent presque étrangers l'un à l'autre, malgré leur voisinage et leurs continuelles relations.

Type de l'homme primitif, le Basque, hospitalier, généreux et loyal par nature, a des instincts de sauvage liberté inconciliable avec l'organisation des sociétés modernes. Plus calme dans ses passions, le Béarnais est aussi moins expansif dans l'expression de ses sentiments. L'amour de la propriété et celui du travail sont au nombre de ses qualités dominantes. C'est à la première, poussée par lui jusqu'à l'excès, que l'on doit le morcellement infini du sol et l'exagération de la dette hypothécaire, deux fléaux pour l'agriculture et l'intérêt général du pays.

Des coutumes du vieux temps, la population du département n'a guères conservé que celles qui portent l'empreinte d'un sceau religieux. Les enterrements et les mariages présentent quelques caractères originaux. Les premiers sont suivis d'un repas funèbre offert aux assistants par la famille en deuil, usage ridicule et barbare qu'empêche de s'éteindre la consécration du passé. Les seconds célébrés avec un éclat que ne justifie pas toujours la fortune des conjoints, sont l'occasion de bizarres cérémonies, et donnent naissance à des fêtes qui se prolongent durant plusieurs jours.

L'opposition qui existe entre les mœurs du Basque et celles du Béarnais, se fait remarquer jusque dans leur costume. Le premier affectionne les couleurs éclatantes. Un berret bleu, (le berret est une coiffure de laine, ronde et plate, à larges bords), une culotte noire, des bas et un gilet blancs, et une veste écarlate, bleue ou verte, tel est son habillement des grands jours, complété par une ceinture de soie, et une cravate de la même étoffe négligemment attachée. Le second porte une blouse d'un bleu grisâtre, un pantalon et un berret de couleur sombre; le paysan aisé remplace la blouse par la veste.

A la cornette empesée qui constituait autrefois sa coiffure, la femme a substitué le mouchoir, bien moins gracieux, mais beaucoup plus commode (1), son costume ne présente, du reste, aucun caractére particulier, si ce n'est dans la vallée d'Ossau et dans quelques cantons basques, où le

(1) Cependant dans les villes, et particulièrement à Pau et à Bayonne, les jeunes filles portent le mouchoir avec beaucoup d'art et de coquetterie; elles en ont fait une coiffure extrêmement gracieuse. — Ce n'est pas seulement pour assister aux enterrements que les femmes du peuple portent le *capuçon*. Elles le revêtent assez ordinairement, surtout pendant l'hiver, toutes les fois qu'elles se rendent à l'église pour assister aux cérémonies du culte.

jupon court et le corsage de velours sont encore en honneur. Pour les enterrements, elle s'enveloppe le corps dans un grand manteau de couleur foncée appelé *capuçen* qui est bien loin d'avoir la grace et l'élégance de la mantille espagnole.

La population des Basses-Pyrénées n'est pas exempte de vices, mais il serait difficile de lui en assigner de dominants, et plus difficile encore de rencontrer chez elle cette perversité d'instincts qui conduit au crime. L'homicide répugne à ses sentiments religieux, et si des assassinats sont signalés dans la contrée, il est rare qu'ils ne soient pas l'œuvre d'un de ces Espagnols criminels qui traversent la frontière pour échapper à la justice de leur pays, ou d'un de ces Bohémiens vagabonds que chaque trimestre ramène devant le jury. Le Basque qui marche toujours armé du terrible *Makila* (bâton ferré) se rend souvent coupable de coups et blessures volontaires; et s'il lui arrive par fois de commettre un meurtre, ce n'est guère qu'à la suite d'une rixe violente, dans un accès de colère ou de folle ivresse.

En adoptant avec M. de Picamilh, la période entière des trois années 1853 à 1855 pour base d'une moyenne définitive, on trouve :

Qu'il est annuellement soumis au jury 62 affaires ;

Que 22, soit 35.48 p. 0/0, se terminent par l'emprisonnement ;

Que 8, soit 12.90 p. 0/0, se terminent par la réclusion ;

Que 9, soit 14.35 p. 0/0, se terminent par les travaux forcés à temps ;

Que 1, soit 1.61 p. 0/0, se termine par les travaux forcés à perpétuité ;

Que 22, soit 35.48 p. 0/0, se terminent par l'acquittement.

Qu'enfin, la peine de mort n'est prononcée qu'exceptionnellement. (Elle ne l'a pas été dans la période triennale susindiquée.)

Par rapport à la population du département, la moyenne numérique des accusés est de 1 sur 7,209 habitants, soit 0,013 pour cent,

La même proportion est pour l'ensemble de l'Empire de 1 accusé sur 5,043 habitants, soit 0,019 p. 0/0.

La moyenne des accusés ayant quelque instruction est, par rapport au nombre annuel des accusés, 34 à 62, soit 54.83 p. 0/0.

La moyenne des accusés sans aucune instruction est, par rapport au nombre annuel des accusés, 28 à 62, soit 45.16 pour cent.

M. de PICAMILH ne fait pas connaître quels sont les crimes sur lesquels le jury a été appelé à statuer dans ces 62 affaires. Pour combler cette lacune, nous dirons que les crimes qui figurent le plus ordinairement dans le tableau des affaires à juger par la Cour d'Assises du département, sont les vols, les coups et blessures, les attentats à la pudeur, les avortements et les infanticides. Ces trois derniers crimes surtout, dont le nombre va toujours croissant, sont l'indice déplorable d'un grand relâchement dans les mœurs. Aussi, voit-on s'unir incessamment pour les réprimer, la sévérité de la justice et la vigilance de l'administration.

Langue. — Littérature. — Archéologie. — Le Béarnais et le Basque ont tous deux un idiôme qui leur est propre, et qui ne présente entr'eux aucune espèce d'analogie.

L'idiôme béarnais, souvent considéré à tort comme un patois, fut l'unique langue de la Province jusqu'à sa réunion à la couronne de France. Parlé par le peuple, les grands et la Cour, il était aussi employé pour la rédaction des lois et des actes publics. La langue béarnaise est évidemment fille ou plutôt sœur du roman-provençal. Dans l'une, comme dans l'autre, on retrouve les vestiges irrécusables de la grande fusion des idiômes méridionaux d'où jaillit le dialecte des troubadours.

L'origine de l'idiôme basque est tout-à-fait inconnue. Possesseur d'un type unique, étranger à toutes les grandes familles des langues connues, cet idiôme appartient, sans nul doute, à la classe limitée de ceux qui furent les premiers instruments de la civilisation. Les Basques vont même jusqu'à prétendre que leur idiôme a été celui de la création. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne ressemble à aucun autre, et qu'il en est peu dont l'étude soit hérissée de plus grandes difficultés.

Comme la littérature béarnaise, la littérature basque ne compte pas d'ouvrages en prose. Le Béarn surtout possède un assez grand nombre de poètes dont M. de Picamilh fait connaître les noms. Il cite, en outre, quelques-unes de leurs productions, comme aussi quelques monuments de la poésie basque. Toutes ces citations offrent sans doute un intérêt réel, et elles peuvent inspirer le désir de recourir au livre de l'auteur, mais elles ne sauraient trouver place dans cette analyse.

L'Archéologie des Basses-Pyrénées peut être considérée sous le rapport religieux et sous le rapport historique.

L'Archéologie religieuse offre, au premier rang, la cathédrale de Lescar et l'église d'Oloron, qui, toutes les deux, portent le caractère de l'architecture romane qu'elles retracent dans toute sa pureté. Au style roman appartiennent encore l'église de Lucq, l'église de Ste-Engrace et l'église de Sauveterre. La Basilique de Morlàas, l'église de Navailles et l'église de Taron appartiennent au style romano-bysantin, la cathédrale de Ste-Marie au style romano-ogival, et enfin, au style ogival : la cathédrale de Bayonne, l'église de Lembeye, l'église de Nay et l'église de Monein (1).

(1) Il existe à Bétharram, dans la Commune de Lestelle, canton de Clarac, à 24 kilom. de Pau, une chapelle et un calvaire dédiés à la Sainte-Vierge. C'est un lieu de pélerinage célèbre et très fréquenté. — On voit aussi dans l'arrondissement d'Oloron l'église de N.-D. de Sarrance que la piété des fidèles met sur la

L'Archéologie historique du département appartient tout entière aux deux seules époques de la domination romaine et du Moyen-âge. L'époque romaine comprend les voies stratégiques, les camps retranchés, les mosaïques et les inscriptions. L'époque du Moyen-âge comprend les camps maures, le château de Pau, la tour de Montaner, la tour de Moncade, la tour de Labastide et les châteaux de Gramont. Pour de plus grands détails on peut également recourir au livre de l'auteur. Ici, nous devons nous borner à dire que parmi les monuments historiques et religieux des Basses-Pyrénées, vingt ont été classés à ce titre par décision ministérielle du 1er octobre 1841. Voici leur titre :

1. Le château de Pau.
2. La tour de Labastide.
3. La tour de Moncade.
4. La tour de Montaner.
5. La tour de Sauveterre.
6. La cathédrale de Bayonne.
7. La cathédrale de Lescar.
8. La cathédrale de Ste-Marie.
9. L'église de Béost.
10. L'église de Bielle.
11. L'église de la Commande.
12. L'église de Lembeye.
13. L'église du Lucq.
14. L'église de Mifaget.
15. L'église de Monein.
16. L'église de Morlàas.
17. L'église de Nay.
18. L'église d'Oloron.
19. L'église de Ste-Engrâce.
20. L'église de Sauveterre.

M. de Picamilh termine son premier volume par une revue généalogique et biographique qui comprend les noms de 121 anciennes familles que l'auteur présente comme ayant encore aujourd'hui, pour la plupart, des représentants notables dans le pays. Cette longue revue, fort intéressante sans doute pour le lecteur béarnais, ne saurait l'être, au même degré, pour les lecteurs étrangers aux Basses-Pyrénées. Nous nous bornerons à citer quelques noms dont la célébrité a franchi les limites du département, et même celles de la France. Ce sont les noms de :

même ligne que Bétharram, comme lieu de pèlerinage et de dévotion. La commune de Sarrance est à 16 kil. d'Oloron.

BERNADOTTE.—Ce nom rappelle au Béarn un de ses enfants qui, parti soldat du pied des Pyrénées, s'assit, après une carrière brillante et glorieuse, sur le trône scandinave, et d'habile général devint monarque éclairé. Ce soldat est Jean-Baptiste BERNADOTTE, né à Pau, le 26 janvier 1763, d'une famille appartenant à la robe, qui le destina dès son jeune âge à la magistrature. Une irrésistible vocation l'entraîna dans la carrière militaire où l'attendait une étonnante destinée. Nommé maréchal de l'Empire en 1804, et prince souverain de Ponte-Corvo, en 1806, il monta le 5 février 1818, sous le nom de CHARLES-JEAN XIV, sur le trône de Suède où l'avait appelé le libre choix des Etats du pays. Il mourut le 8 mars 1844, après un règne de 26 ans, laissant pour son successeur, son fils, Jean-François-Oscar BERNADOTTE, issu de son mariage avec Eugénie-Bernardine-Désirée CLARY, de Marseille, et qui prit, en montant sur le trône le nom d'OSCAR 1er.

BORDEU (Théophile de), savant médecin, né à Izeste, le 22 février 1722, et mort en 1775, après une laborieuse carrière, illustrée par de nombreux travaux et de très remarquables publications qui ont fait faire d'utiles progrès à la science.

GARAT (Pierre-Jean), né à Ussarits, le 25 avril 1764. Célèbre chanteur éminent. Il suivit à Bordeaux les cours de la Faculté de droit, lorsque l'attrait qu'il avait éprouvé dès son enfance, pour l'art musical, se changea en une irrésistible vocation. Le Comte d'ARTOIS l'attacha à sa maison, et la reine MARIE-ANTOINETTE lui fit une pension de six mille livres. Plus tard, il dut chercher dans ses talents le moyen de pourvoir à son existence, et la fortune se montra prodigue de faveurs à son égard. Non seulement il acquit, comme chanteur, une réputation sans rivale, mais il devint encore l'homme à la mode du Directoire, et l'idole de la jeunesse dorée de cette époque. Pierre GARAT mourut en 1823.

Gassion (Jean de), issu d'une famille noble et ancienne du Béarn, naquit à Pau en 1609. Il s'est fait une brillante réputation par sa valeur militaire. Nommé en 1639 maréchal-de-camp, puis maréchal-de-France après la bataille de Rocroi à laquelle il avait pris une part glorieuse, il se distingua encore dans un grand nombre de combats, et termina son héroïque carrière au siège de Lens où il reçut à la tête un coup de mousquet des suites duquel il mourut le 2 octobre 1647.

Gontaut-Birón (De).— Une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la Guienne, où elle fleurissait dès le XI[e] siècle. Bien qu'étrangère au Béarn par son origine, elle lui est si intimement rattachée par un établissement reculé, et par de nombreuses alliances, que cette province a le droit de la revendiquer. La maison de Gontaut-Biron a produit quatre maréchaux et un amiral de France, cinq ducs et pairs, un maître d'artillerie et six chevaliers des ordres.

Gramont (De).—Illustre maison de la Navarre, déjà célèbre et puissante au XIII[e] siècle. Constamment attachée au pays qui fut son berceau, et où ses divers membres ont successivement occupé, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, les charges de vice-roi ou de gouverneur de Navarre et du Béarn.

Harispe (Jean-Isidore), né à St-Etienne de Baigorry, le 7 décembre 1768, mort maréchal de France, le 26 mai 1858, après une longue carrière illustrée par des prodiges de bravoure dans une foule de combats qui commencent à Friedland, se succédent sans interruption durant la sanglante guerre d'Espagne, et finissent à la bataille de Toulouse.

Laffite (Jacques).— Né à Mont près Orthez, en 1767, mort en 1844. C'est le célèbre banquier qui joua, en 1830, un rôle politique si important lors de la révolution de juillet; et qui a laissé la réputation d'un financier habile et probe, d'un citoyen dévoué, sincèrement attaché aux libertés publiques.

Marca (Pierre de). — Né à Gan, en Béarn, le 24 janvier 1594, mort en 1662. Il était conseiller au Conseil souverain et il fut appelé par Louis xiii, lors de l'érection de ce conseil en Parlement, à la Présidence de ce dernier corps; devenu veuf et entré dans les Ordres, il fut nommé à l'évêché de Couserans, puis à l'archevêché de Toulouse, et enfin, en 1661, à l'archevêché de Paris.

Montaut (De). — Une des plus anciennes maisons de la noblesse du Béarn, dont plusieurs membres siégèrent héréditairement au Parlement de Navarre, tandis que quelques autres se distinguaient dans la carrière militaire.

Mont-Real (De).—Maison d'ancienne chevalerie du royaume de Navarre, qui vint s'établir en France dans la première moitié du xve siècle. Plusieurs de ses membres ont occupé d'éminentes fonctions à la Cour de France, et elle a fourni à l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem un grand prieur de la langue de Navarre et d'Aragon, et des chevaliers commandeurs.

Navailles (De). — Famille dont l'origine remonte à celle des vicomtes souverains du Béarn, de la première race. Elle posséda longtemps la baronie de Navailles, la première parmi les douze grandes baronies du Béarn, et elle conserva jusqu'à la Révolution française, la dignité héréditaire de Syndic-général des Etats de la Province. Cette famille a fourni de nombreux Sénéchaux au Béarn, plusieurs évêques et un maréchal à la France.

Nays (De). — Maison noble, originaire de Bretagne, divisée vers les premières années du xve siècle en deux branches principales, dont l'une vint s'établir en Béarn. Cette branche est devenue une famille puissante qui a fourni un grand nombre de gentilshommes aux Etats, d'officiers à l'armée, de pasteurs à l'église et de magistrats à la robe.

Et enfin, un nom cher à tout cœur marseillais, le nom de Belzunce que nous avons réservé à dessein pour clore dignement cette nomenclature.

L'illustre maison de BELZUNCE, originaire de la Navarre française, est issue, selon plusieurs historiens, de celle des vicomtes souverains du Béarn. Toutefois, sa généalogie n'est parfaitement connue que depuis le XVIe siècle. Sous le titre de vicomte de MACAYE ou de seigneur de Born, les membres des diverses branches de cette illustre maison ont occupé les premières charges à la cour des Rois de Navarre, ou des grades éminents dans les armées des Rois de France. L'immortel Evêque de Marseille, Henri-François-Xavier de BELZUNCE de CASTELMORON naquit, en 1671, au château de la Force dans le Périgord. Il eut pour père Armand de BELZUNCE, vicomte de Macaye, seigneur de Born, capitaine dans le régiment royal-cavalerie, marié à Anne de GAUMONT-LAUZUN, dame de CASTELMORON. Il fut d'abord grand vicaire d'Agen. Devenu évêque de Marseille, en 1709, il signala son zèle courageux, son ardente charité et son dévouement héroïque, pendant la peste terrible qui désola cette ville en 1720 et 1721. Le Roi de France, pour le récompenser, lui offrit l'évêché de Laon, duché-pairie, et l'archevêché de Bordeaux. Le modeste prélat refusa l'un et l'autre, et il fut honoré du Pallium, en 1731, par le Pape CLÉMENT XII. Il termina, en 1755, sa longue carrière au milieu de ses ouailles, dans cette ville de Marseille où a été érigée en son honneur une statue aux pieds de laquelle tous les ans, une population reconnaissante vient, à flots pressés, adresser à Dieu de solennelles actions de grâce pour la cessation du fléau terrible que les prières et le dévouement de son saint Evêque contribuèrent si puissamment à conjurer.

— Ainsi que nous l'avons déjà dit, M. de PICAMILH s'occupe dans le deuxième volume de son ouvrage, de la division politique et administrative du département, de son agriculture, de son industrie et de son commerce.

Organisation politique et administrative. — Les Basses-Pyrénées sont divisées en cinq arrondissements dont voici

le tableau avec leur subdivision cantonale et communale.

ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.	COMMUNES.
Pau	11	185
Bayonne.	8	53
Oloron.	8	81
Mauléon	6	108
Orthez.	7	135
	40	562

Malgré le rang que semblaient devoir assigner au département l'étendue de son territoire, le chiffre élevé de sa population, les avantages de sa situation topographique sur les bords de l'Océan et aux confins de l'Espagne, sa Préfecture ne fut placée que dans la troisième classe, et c'est en 1854 seulement qu'elle a été élevée à la deuxième. La Sous-Préfecture de Bayonne appartient à la première classe, les autres rentrent dans la troisième. Le Conseil général a plusieurs fois exprimé le désir de voir celle d'Oloron admise dans la seconde

Le département des Basses-Pyrénées envoie trois députés au Corps Législatif. Son Conseil général est composé de 40 membres. Le nombre total des membres qui siègent dans ses conseils d'arrondissement est aussi de quarante.

Le siège de la Préfecture est à Pau. Le Conseil de Préfecture se compose de trois membres. Il y a, en outre, un Secrétaire-général (création du 4 janvier 1855.)

La Conservation des hypothèques comprend Pau, Bayonne, Orthez, Oloron et St-Palais (pour l'arrondissement de Mauléon). La Direction et l'Inspection des Contributions directes et Cadastre se trouvent à Pau. Il y a, en outre, des bureaux de contrôle à Pau, Bayonne, Mauléon, Oloron, Orthez et St-Palais. Pau est également le siège de la Direction des Douanes et des contributions indirectes, des inspections et des

sous inspections sont établies dans diverses villes du département. Il est à remarquer que le siège de la Direction des douanes était à Bayonne avant la réunion, récemment prononcée, de cette administration à celle des Contributions indirectes. La Direction et l'Inspection de l'Enregistrement et des Domaines ont leur siège à Pau, où se trouve aussi la Recette générale. Des Recettes particulières sont établies à Bayonne, Oloron, Mauléon et Orthez'; et des Bureaux de perception dans un grand nombre de communes des cinq arrondissements.

Il y a à Bayonne un sous-commissaire de l'Inscription maritime, et un Intendant militaire, deux sous-Intendants militaires à Bayonne et à Pau. L'Artillerie compte un colonel directeur à Bayonne et un capitaine détaché à Navarreux. Le Génie un colonel directeur des fortifications à Bayonne, et des commandants à Pau et à St-Jean-Pied-de-Port. Le siège de la 10e légion de gendarmerie dont relève le département est à Bordeaux. Il y a un chef d'escadron commandant la gendarmerie des Basses-Pyrénées en résidence à Pau, deux capitaines à Pau et à Bayonne, quatre lieutenants à Pau, à Oloron, Mauléon et Orthez et 48 brigades disséminées dans les diverses communes du département.

Cinq vérificateurs des poids et mesures se trouvent aux chefs-lieux d'arrondissements. La police est représentée par un commissaire central à Pau, un autre à Bayonne, et 34 commissaires de police répartis, selon les besoins du service dans tout le département.

Il y a à Pau un ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, des ingénieurs ordinaires à Pau, à Bayonne, à Orthez; un ingénieur ordinaire du service des ports maritimes et un capitaine de port à Bayonne. La direction du service hydraulique, antérieurement confiée à un ingénieur en chef à la résidence de Tarbes, a été annexée à celle du service ordinaire du département par décision ministérielle de 1855. Les ingénieurs dont précède l'énumération ont sous leurs

ordres un personnel de 19 conducteurs embrigadés, 12 conducteurs auxiliaires et 20 agents secondaires.

L'ingénieur en chef du service des mines réside à Bordeaux. — L'ingénieur ordinaire chargé de l'arrondissement minéralogique dont le département fait partie, réside à Mont-de-Marsan.

L'inspection des postes a son siége à Pau. Des directions principales sont établies à Pau, Bayonne et Oloron, des directions simples et des bureaux de distributions dans un grand nombre de communes.

Le jury médical des Basses-Pyrénées se réunit à Pau lors que les besoins du service l'exigent, sous la présidence d'un professeur de l'école de Montpellier. Le corps médical comprend : 144 docteurs en médecine, 3 docteurs en chirurgie, 109 officiers de santé, 149 sages-femmes, 72 pharmaciens.

L'inspection des télégraphes a son siège à Pau et deux directions sont établies à Pau et à Bayonne.

La voirie vicinale compte : un agent-voyer en chef à Pau, 5 agents-voyers d'arrondissements à Pau, Bayonne, Oloron, Mauléon et Orthez, 28 agents-voyers de circonscription.

La Cour impériale de Pau comprend, dans sa juridiction, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées et les Landes. Elle se compose d'un premier président, de trois présidents de chambre et de vingt conseillers.

Son parquet se compose : d'un procureur général, d'un premier avocat général, d'un avocat général et de deux substituts.

Il y a au greffe de la Cour, un greffier en chef et quatre commis-greffiers assermentés.— Sont, en outre, attachés à la Cour, dix avoués et sept huissiers audienciers.

Il y a un tribunal civil de première instance dans chaque arrondissement. Les tribunaux des arrondissements de Pau, Oloron, Bayonne et Orthez se composent d'un président, de trois juges et de trois juges-suppléants. Le tribunal de

l'arrondissement de Mauléon siège à St-Palais ; il est composé d'un président, de deux juges et de trois juges-suppléants. Le parquet de chaque tribunal se compose d'un procureur impérial et d'un subsitut. Chaque tribunal a aussi un greffier et un commis-greffier, à l'exception du tribunal de Pau, où il y a deux commis-greffiers.

Sont, en outre, attachés : au tribunal civil de Pau, 12 avoués, 56 avocats et 7 huissiers audienciers ; à celui d'Oloron, 10 avoués, 18 avocats et 5 huissiers audienciers ; à celui de Bayonne 7 avoués, 17 avocats et 3 huissiers audienciers, à celui d'Orthez 9 avoués, 8 avocats et 7 huissiers audienciers, et à celui de St-Palais 6 avoués, 4 avocats et 2 huissiers audienciers. Indépendamment des huissiers dont il vient d'être parlé, 24 huissiers résident dans l'arrondissement de Pau ; 22 dans celui d'Oloron ; 8 dans celui de Bayonne ; 17 dans celui d'Orthez et 18 dans celui de St-Palais.

M. de PICAMILH ne parle pas des tribunaux de commerce du département. Pour suppléer à cet oubli, nous dirons qu'il y a un tribunal de commerce à Pau, à Oloron et à Bayonne. Celui de Pau et celui de Bayonne sont composés d'un président, de quatre juges et de quatre juges-suppléants ; celui d'Oloron est composé d'un président de deux juges et de deux juges-suppléants. Tous ont un greffier et un commis-greffier.

Population. — Le recensement de la population de l'Empire s'opère tous les cinq ans, en vertu d'une loi du 22 juillet 1791. Le recensement de 1856 (1) porte le chiffre de la population des Basses-Pyrénées à 436,442 habitants.

(1) Le nombre des communes du département qui est de 562 aujourd'hui par suite de la réunion de la commune du Boucau et de la création de celle du Lys, n'était que de 560 à l'époque du recensement de 1856. Ce dernier n'embrassait pas non plus la population du St-Esprit, alors dépendant du département des Landes, maintenant annexé à Bayonne.

Voici la récapitulation des habitants par arrondissement :

ARRONDISSEMENTS.	SEXE MASCULIN			TOTAL des colonnes 2, 3, 4	SEXE FEMININ			TOTAL des colonnes 6, 7, 8,	Total général des colonnes 5 et 9.
	garçons	hommes mariés	veufs.		Filles	femmes mariées	veuves.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Bayonne	26,409	12,838	2,342	41,689	27,929	13,106	4,282	45,407	86,996
Mauléon.	19,646	10,993	1,981	32,620	21,820	11,085	3,546	36,451	69,071
Oloron	20,645	12,150	2,147	34,942	22,591	12,276	3,866	38,733	73,675
Orthez	22,105	13,721	2,328	38,154	22,624	13,810	4,341	40,775	78,929
Pau.	37,057	20,992	3,411	61,460	38,848	21,074	6,389	66,311	127,771
Totaux. . . .	125,862	70,694	12,209	208,765	133,812	71.441	22,424	227,677	436,442

Nota. Lors du dernier recensement la population de la ville de Pau s'élevait à 16,196 habitants, et celle de toute la commune à 18,671. La population de la ville de Bayonne s'élevait à 18,870 habitants, et celle de toute la commune à 26,187. — Ces deux communes sont, de beaucoup, les plus importantes du département.

La population spécifique (1) de département d'après les chiffres de ce recencement de 1856 est de 56,94. La proportion des naissances à la population est de 1 à 40 habitants ; celle des décès de 1 à 51 habitants ; celle des mariages de 1 à 158 habitants.

(1) La population spécifique d'un pays représente le nombre de ses habitants par kilomètre carré (100 hectares superOciels). On l'appelle intensité de population.

Voici maintenant le rapprochement comparatif et par arrondissement entre la population de 1851 et celle de 1856.

ARRONDISSEMENTS.	1851	1856	Différence pour 1856.	
			en plus.	en moins.
Pau.	126,578	127,771	1,193	»
Oloron	75,475	73,675	»	1,800
Mauléon.	74,180	69,071	»	5,109
Bayonne	88,185	86,996	»	1,189
Orthez	82,579	78,929	»	3,650
Totaux. . .	446,997	436,442	1,193	11,748
			10,555	

La différence, en moins, pour 1856, est donc de 10,555. Cependant, de 1801 à 1856, la population du département a augmenté de 80,869 individus. Cette augmentation a même été progressive de 1801 à 1841. Ce n'est que depuis 1841 qu'il y a eu, d'abord, tendance à la décroissance, et ensuite décroissance réelle. — D'un autre côté, il est certain que de 1837 à 1856, c'est-à-dire dans une période de 20 années, l'excédant des naissances sur les décès s'est élevé à 27,567
Or, en 1836, le chiffre de la population était de. 446,398
Il devrait donc être, en 1856, de 473,965
Tandis qu'il n'est que de. 436,442
Soit en moins. 37,523

C'est-à-dire près du 12me du chiffre total de la population, ce qu'il faut nécessairement attribuer à la disparition de ces 37,523 individus, nés, non décédés, et qui ne se trouvent pas compris sur les tableaux de recensement.

Plusieurs causes ont été indiquées pour expliquer le décroissement progressif de la population du département des Basses-Pyrénées; mais la cause principale est, sans contredit, l'émigration. Elle s'opère tout à la fois à l'Intérieur et vers l'étranger.

L'émigration à l'étranger date de la fin du dernier siècle; mais elle demeura d'abord circonscrite dans d'étroites

limites, et, jusqu'en 1832, on ne vit guère s'expatrier qu'un petit nombre de cadets de famille qui allaient tenter fortune dans les Colonies espagnoles. En 1840 seulement, il fut pour la première fois officiellement déclaré qu'un courant déterminé d'émigration entrainait vers Montévidéo la jeunesse virile du pays basque. Dès ce jour, le mal s'accrut rapidement. Les efforts tentés par l'administration, et quelques circonstances favorables parurent en retarder les progrès, notamment de 1842 à 1844. Mais ce ne fut qu'un espoir trompeur, l'émigration, un moment suspendue, reprit bientôt une intensité nouvelle. On vit seulement son courant se modifier et se diriger vers l'Algérie. Mais cet état de choses ne fut que momentané. Montévidéo redevint, avec Buénos-Ayres, le point d'une irrésistible attraction, et, dès 1849, sur un chiffre total de 2,820 émigrants, 1447 avaient l'une de ces deux villes pour destination. Cette proportion s'est accrue jusqu'à nos jours, et, par un tableau présentant la moyenne des émigrations avec passeports pendant les deux dernières années, M. de Picamilh établit :

1° Que l'émigration vers Montévidéo et Buénos-Ayres est à l'émigration totale dans la proportion de 1 à 1,38, soit 72 pour cent.

2° Que le sexe feminin est au sexe masculin dans la proportion de 1 à 2,99, soit 33 p. 0/0.

L'émigration à l'Intérieur, qui date de peu d'années, est relativement à l'émigration vers l'étranger dans la proportion de 1 à 3,67 individus. Cette émigration a principalement lieu dans les arrondissements de Pau et d'Orthez. Celle de Bayonne et de Mauléon se dirige surtout vers l'étranger ; elle est mixte dans l'arrondissement d'Oloron.

Depuis 1832 jusqu'à nos jours, l'émigration a enlevé au pays 35,000 individus, dont 29,000 sont partis munis de passeports. Aussi, dans un grand nombre de localités, les bras manquent-ils à l'agriculture. On signale comme l'une

des principales causes de ce mal qui semble désormais irrémédiable, le morcellement infini de la propriété qui a amené la décadence successive des fortunes. Mais l'agent le plus puissant de l'émigration paraît être cet esprit d'orgueil et d'indépendance qui inspire le désir de l'expatriation à des populations qui considèrent la domesticité comme infâmante et tout labeur salarié comme humiliant.

Quant à l'obligation du service militaire, elle n'est pas, comme on l'a supposé par erreur, une des causes de l'émigration à l'étranger; mais il n'en est pas moins vrai que cette fièvre d'expatriation place le département des Basses-Pyrénées au premier rang de ceux qui comptent des insoumis à l'appel de l'armée. En effet, le nombre de ceux qui lui appartiennent se trouve, d'après les renseignements recueillis au Ministère de la guerre, égaler les 2/5, le tiers et quelquefois la moitié des insoumis de toute la France.

Nous ne suivrons pas M. de Picamilh dans l'examen des intéressantes recherches faites par le savant M. Legoyt, au sujet de la population de l'Europe, par âge et par état civil, ni dans celles qu'il a faites lui-même, au sujet de la population des Basses-Pyrénées, par âge, par état civil et d'après la profession; nous nous bornerons à dire que ce département dans l'ordre de la population, est le 26me, et que la durée moyenne de la vie y est de 43 ans et 6 mois.

Territoire. — Superficie. — Revenu imposable. — Impôt direct. La superficie totale du département, en propriétés imposables et non imposables, est de 762,265 hect. 59 ares. La contenance imposable est de 738,073 hectares 28 ares.

Sur lesquelles. .	734,986 h. 03 a.	comprennent des proptés non bâties et.
	3,087 25 a.	des propriétés bâties.
	738,073 h, 28 a.	

Cette superficie imposable fournit 99,562 cotes, dont 49 mille 489 au dessous de 5 francs; 15,625 de 5 fr. à 10 fr.; 13,455 de 10 fr. à 20 fr.; 6,900 de 20 fr. à 30 fr.; 6,684

de 30 fr. à 50 fr.; 5,211 de 50 fr. à 100 fr.; 1,940 de 100 fr. à 300 fr.; 190 de 300 fr. à 500 fr.: 56 de 500 fr. à 1000 fr. et 12 de 1000 fr. et au dessus.

Sous le rapport de la superficie totale, comme aussi sous le rapport de la contenance imposable, le département des Basses-Pyrénées occupe le neuvième rang parmi les 86 départements de l'Empire, (la Corse exceptée). Mais ce rang varie ensuite considérablement d'après la contenance et la nature particulière des diverses propriétés imposées.

L'impôt direct payé par le département s'élève actuellement en principal et en centimes additionnels, à la somme de 2,980,363 fr. 83 c.; savoir :

Fonciere.	1,522,237 fr.	96 c.
Personnelle et mobilière. .	566,468	15
Portes et fenêtres. . . .	423,930	61
Patentes.	467,727	11
Total. . .	2,980,363 fr.	83 c.

Le montant de l'impôt direct du département se répartit ainsi qu'il suit :

Pour les dépenses de l'Etat. . .	1,914,593 fr.	53 c.
—— du département.	641.420	98
—— des communes.	356,475	60
Non valeurs	67,873	72
Total. . .	2,980,363 fr.	83 c.

Antérieurement à la Révolution française, les impositions étaient consenties en Béarn par les Etats de la province; elles s'élevaient, en 1788, au chiffre de 703,741 livres.

Cultes.— Instruction publique. — Bayonne est le siège de l'Evêché. Le haut clergé du diocèse se compose d'un évêque et de deux vicaires-généraux agréés par le gouvernement. Le chapitre de la cathédrale se compose de neuf chanoines titulaires et de quinze chanoines honoraires. L'officialité comprend un official, un vice-official et un promoteur pris parmi les chanoines titulaires. Dépendent du diocese : 41

cures, 415 succursales, 1 chapelle vicariale indépendante et 103 annexes.

Les frais du culte à la charge de l'Etat pour le traitement du clergé catholique, s'élèvent (non compris le traitement de Mgr l'évêque, fixé à 15,000 fr.), à la somme de 465,200 francs, savoir :

2	vicaires-généraux et 9 chanoines.	17,000 fr.
41	curés.	53,700
415	desservants.	368,500
86	vicaires.	26,000
	Total égal. . . .	435,200 fr.

Le culte protestant a une église consistoriale à Orthez. Il a des pasteurs à Bayonne, Bellocq, Orthez, Osse, Pau, Salies et Sauveterre. Les frais de ce culte, à la charge de l'Etat, (traitement des Pasteurs), s'élèvent à la somme de 11,700 francs.

Le consistoire israélite réside à Bayonne. Les frais de ce culte à la charge de l'Etat, (traitement d'un grand rabbin et d'un ministre officiant) s'élevent à 4,200 fr.

L'instruction fut vulgarisée en Béarn par deux corporations religieuses, les Jésuites et les Barnabites. Henri iv appela les premiers dans la capitale de cette province et son successeur les dota des magnifiques bâtiments occupés aujourd'hui par le Lycée impérial. Les seconds fondèrent, peu d'années après, dans la ville de Lescar, sur un emplacement concédé par la cité, un établissement non moins remarquable dans lequel l'Ecole normale du département est actuellement installée.

Après avoir longtemps possédé une Académie particulière, et s'être trouvé ensuite placé successivement sous la juridiction de celles de Bordeaux et de Toulouse, le département relève aujourd'hui de la première. Un inspecteur d'Académie réside à Pau, où tient ses séances le Conseil départemental

de l'Instruction publique. Cette instruction comprend, dans les Basses-Pyrénées, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

Les établissements dans lesquels l'enseignement secondaire est donné sont : un établissement public, le Lycée de Pau et douze établissements libres, répartis dans les cinq arrondissements.

1,050 éléves, en moyenne, reçoivent l'instruction secondaire. Leur nombre [illegible] la manière suivante entre les divers établissements :

Le Lycée Impérial de Pau. . .	3/10
Les autres institutions. . . .	7[10

Il résulte d'une statistique de l'instruction publique dressée par les soins de l'administration, en 1856, que les différentes branches de l'enseignement secondaire se partagent les élèves dans les proportions suivantes :

	Etudes classiques.	Préparation commerciale.
Lycée de Pau . . .	8/9	1/9
Autres institutions.	5/9	4/9

L'enseignement primaire est sous la surveillance immédiate de cinq inspecteurs d'arrondissement. L'inspecteur de l'Académie remplit ces fonctions pour l'arrondissement chef lieu. Les écoles primaires sont au nombre de 931, savoir : écoles communales, 706 : écoles libres, 225.

Ces écoles (catholiques, à l'exception de six dont cinq protestantes et une israélite), sont dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques, et par des membres de congrégations religieuses appartenant notamment aux ordres des Frères des Ecoles chrétiennes, des Sœurs de la Croix et des Servantes de Marie. Elles sont fréquentées par 44,436 élèves, soit un dixième environ de la population totale du département, savoir : 23,462 garçons et 20,974 filles. Sur ces 44,436 enfants, 22,448 (ou plus de la moitié) reçoivent l'instruction gratuite.

Le département compte 23 salles d'asile, 53 classes d'adultes et 18 ouvroirs répartis d'une manière fort inégale dans les cinq arrondissements; savoir : dans l'arrondissement de Pau, 12 salles d'asile, 40 classes d'adultes et 4 ouvroirs; dans l'arrondissement d'Oloron, 4 salles d'asile, 8 classes d'adultes et 6 ouvroirs; dans l'arrondissement de Bayonne, 5 salles d'asile, 4 classes d'adultes et 7 ouvroirs; dans l'arrondissement d'Orthez, 2 salles d'asile, 1 classe d'adultes et 1 ouvroir. Il n'y a ni salle d'asile, ni classe d'adultes, ni ouvroir dans l'arrondissement de Mauléon.

Les dépenses de l'instruction primaire s'élèvent, en moyenne, à 400,000 francs. Le traitement des instituteurs est compris dans ce chiffre pour 350,000 fr. environ, et l'entretien de l'école normale de Lescar pour 24,000.

Assistance publique. — Enfants trouvés. — Aliénés. — Bureaux de bienfaisance. — Sociétés de Secours mutuels. — Institutions diverses de charité.

Enfants trouvés. — La suppression des tours d'Orthez, de Bayonne et de Pau date de 1834. Dans les Basses-Pyrénées, comme ailleurs, cette mesure fut diversement accueillie. Les uns la considérèrent comme une incitation légale à l'infanticide, tandis que d'autres regardaient, au contraire, l'existence des tours comme un encouragement au libertinage en lui facilitant un coupable abandon.

Quoiqu'il en soit, voici comment procède le système actuel d'assistance. Il accorde à la fille-mère des secours, non dans le but de sanctionner une condamnable faiblesse, mais pour l'engager à conserver son enfant en lui rendant moins lourdes les conséquences matérielles de son inconduite. Les enfants trouvés ou abandonnés sont en même temps recueillis par les hospices et mis par leurs soins en nourrice.

Pour atteindre ce but, le Conseil général vote annuellement un fonds de secours destiné à subvenir au paiement des allocations accordées aux filles-mères, et à la dépense

d'entretien des enfants trouvés. Ceux-ci sont conservés jusqu'à l'âge de sept ans dans les hospices de Pau et de Bayonne et jusqu'à celui de dix ans dans les hospices d'Oloron, Mauléon et Orthez. A leur sortie de ces établissements, ils sont placés en apprentissage ou en domesticité par les soins des commissions administratives.

L'allocation des secours aux filles-mères date de 1848. Pendant les deux années antérieures, l'exposition avait été :

En 1846, de. . . . . 131 enfants
En 1847, de. 138
En 1854, elle n'etait plus que de 37

Le nombre des enfants trouvés avait également décru entre les deux époques ; et, à la dernière, le département subvenait avec 34,000 francs aux dépenses d'un service qui en avait jadis absorbé 140,000.

Au 1er janvier 1857, le nombre des enfants assistés à domicile s'élevait à 340. La moyenne des admissions nouvelles, basée sur les faits accomplis dans les trois dernières années, est annuellement de 129.

Nous ajouterons ici un renseignement de statistique morale qui ne se trouve pas dans l'ouvrage de M. de Picamilh. « Le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes est (moyenne annuelle) 1 sur 12,393. Le rapport du nombre des enfants naturels à la totalité des naissances est (moyenne annuelle) 1 sur 12,05. Enfin le nombre total des enfants naturels existant, en 1850, dans le département, était de 1,094. »

Aliénés. — Le département des Basses-Pyrénées possède, à Pau, un asile public d'aliénés. Le personnel supérieur de cet établissement se compose d'un médecin directeur, d'un médecin adjoint et d'un économe. Des sœurs de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paule sont chargées des détails d'administration intérieure, et une commission administrative surveille la gestion de l'Asile.

Outre les aliénés des Basses-Pyrénées, cet établissement reçoit ceux des Hautes-Pyrénées et des Landes. Il admet deux catégories de pensionnaires, les indigents et les malades entretenus aux frais de leurs familles. Elles forment cinq classes distinctes sous le rapport du taux de la pension tarifée ainsi qu'il suit :

1re classe, 3 fr. 50 cent. par jour; 2me classe, 2 fr. 74 c.; 3me classe, 2 fr. 20 c.; 4me classe, 1 fr. 50 c.; et 5me classe, 1 fr. 10 c. Dans la 5me classe sont compris les aliénés entretenus aux frais des départements et de l'administration de la guerre. — Pour les indigents des Basses-Pyrénées, le taux de la pension est exceptionnellement réduit à 0,95 centimes par jour, Il est pourvu au paiement de la dépense par le département et les communes. La portion contributive de celle-ci est déterminée de la manière suivante :

Communes ayant	100,000	fr. de revenus	33	p. 0/0
»	50,000	»	25	»
»	20,000	»	20	»
»	5,000	»	17	»
Moins de	5,000	»	10	»

Pendant l'année 1856, le nombre total des aliénés de l'Asile de Pau a eté de 259. Sur ce nombre, 25 sont sortis pour cause de guérison, et 37 sont morts dans l'établissement, il en restait donc au 31 décembre 197.

Le tableau de la population moyenne de l'Asile par département, par sexe et par classe offre : pour les Basses-Pyrénées, 52 hommes et 44 femmes ; pour les Hautes-Pyrénées, 14 hommes et 28 femmes ; et ponr les Landes 19 hommes et 24 femmes.

Bureaux de bienfaisance. — Sur 562 communes dont se compose le département, 349 possèdent des bureaux de bienfaisance. Le chiffre total des sommes dont ces bureaux disposent s'élève à 204,530 francs.

Sociétés de secours mutuels. — Le département compte 67 sociétés de secours mutuels. 56 seulement fonctionnent actuellement et se composent d'environ 6,000 membres, parmi lesquels 900 honoraires. Le chiffre des individus secourus est, en moyenne et approximativement, de 1,800 par an. Sur les 56 sociétés en activité dans les Basses-Pyrénées, il en est douze seulement dont les statuts ont été régulièrement approuvés. La principale est celle de Pau.

Institutions diverses de bienfaisance. — La charité légale n'est pas seule, dans le département, à soulager la misère; elle trouve dans la charité privée un auxiliaire puissant. Parmi les institutions qui doivent à celle-ci leurs éléments d'existence, nous citerons en première ligne l'œuvre de St-Vincent-de-Paule. Elle se trouve représentée dans les trois arrondissements de Pau, de Bayonne et d'Orthez. Après elle, se placent divers établissements ou sociétés agglomérées pour la plupart au chef-lieu; notamment l'hospice des Petites-Sœurs des pauvres, les Sociétés des Dames de la Providence, de la Charité, de la Miséricorde et des Economes de Marie (1).

Agriculture. — Les Basses-Pyrénées se trouvent placées dans une zône tempérée, favorable au développement du règne végétal. Le sol de ce département, riche dans les vallées, est généralement fertile même sur les pentes. Il produit toutes les espèces de céréales, c'est-à-dire le blé-

(1) M. de Picamilh a oublié de mentionner parmi les institutions de bienfaisance privée, l'Orphelinat de filles adultes, créé depuis quelques années à Pau. — Il a également passé sous silence, parmi les établissements qui se rattachent à l'assistance publique, les quatre caisses d'épargne fonctionnant à Pau, à Oloron, à Bayonne et à Orthez où elles rendent d'utiles services, ainsi que la Société maternelle de Pau où les mères indigentes sont secourues pendant leurs couches et pendant la durée de l'allaitement. C'est là une triple omission que nous croyons devoir ici réparer.

froment, le maïs, l'avoine, l'orge, le seigle et le sarrasin. La vigne vient admirablement sur les flancs calcaires de ses côteaux, et dans ses terrains organiques, elle acquiert un degré de force vitale encore plus prononcé. Parmi ses arbres à fruit se rangent l'abricotier, le cerisier, le cognassier, le figuier, le pêcher, le pommier, le poirier, le prunier, en un mot, toutes les espèces originaires des diverses latitudes de l'Europe. Ses forêts renferment le bouleau, le châtaignier, diverses essences de chêne, le hêtre, le noyer, l'orme, le pin, le sapin, c'est-à-dire les principaux bois employés par l'industrie de l'ameublement, de la construction et de la marine.

L'agriculture, pendant longtemps stationnaire dans ce département, est entrée dans la voie du progrès. Plusieurs faits l'attestent, et l'augmentation du produit des céréales n'est pas le moins important. Toutefois la production du blé froment est encore insuffisante pour les besoins de la population. En prenant pour base d'opération le chiffre de 1.40 hectolitres par individu, celui de la consommation générale du département s'éléverait à 610,018 hectolitres. Or, l'étendue des terres ensemencées en blé-froment n'étant que de 53,804 hectares, d'après les données les plus favorables, et le rendement moyen ne pouvant être évalué au delà de 9.98 hectolitres par hectare, la production n'est que de 536,963 hectolitres. Elle est donc inférieure de 73,055 hectolitres aux besoins de la consommation.

Le maïs, dont l'introduction dans les Basses-Pyrénées remonte aux premières années du XVIIIme siècle, est aujourd'hui cultivé sur une étendue plus considérable que les autres céréales. Les populations des campagnes l'emploient de préférence au blé-froment à cause de la modération relative du prix, et aussi parce qu'il échappe mieux, en raison de l'époque des semailles, à l'influence des gelées du printemps, si fréquentes sous le ciel du Béarn. La consommation totale

du maïs dans le département peut être évaluée à 1 million 193,811 hectolitres, dont 1,091,105 hectolitres pour l'alimentation des hommes, à raison de 2 hectolitres 50 par individu, et 102,706 hectolitres pour celle des animaux. Le nombre d'hectares ensemencés est de 70,332, et le rendement moyen de 18 hectolitres par hectare, d'où il suit pour la production totale un chiffre de 1,265,976 hectolitres. Celle-ci offre donc un excédant de 72,165 hectolitres sur la consommation.

L'avoine n'est employée, dans le département, qu'à l'alimentation des animaux domestiques, son usage donne de la vigueur et de l'énergie aux chevaux et aux mulets, favorise l'engraissement des moutons, la secrétion du lait chez les brebis, la ponte et le développement du corps de la volaille. On compte dans les Basses-Pyrénées, 1,935 hectares ensemencées en avoine, et la production totale s'élève, à raison de 15 hectolitres, 0,8 par hectare au chiffre de 29,179 hectolitres. Elle excède d'environ 1,600 hectolitres les besoins de la consommation.

L'orge mélangée au blé donne un pain supérieur, quant à la saveur et à la couleur, à celui qui est obtenu par l'alliance du blé au maïs, et jouissant à peu près des mêmes qualités; on en fait aussi des gruaux estimés. Mais sa principale consommation est due à la distillerie qui l'emploie en grande quantité pour la fabrication de la bière. Sa paille constitue un bon fourrage vert. La consommation de cette céréale s'élève, en moyenne, à 37,805 hectolitres; la production à 20,417 hectolitres fournis par 1,412 hectares, à raison de 14 hectolitres 46 par hectare; il y a donc un déficit de 17,388 hectolitres.

Le méteil est une céréale qui provient d'un mélange de froment et de seigle semés ensemble. Le méteil employé dans quelques cantons pour l'alimentation de l'homme, est cultivé sur une étendue de 538 hectares 30; son rendement

est de 11 hectolitres par hectare, et la production totale, de 5,921 hectolitres, laisse un déficit de 1,465 hectolitres.

Le seigle n'est guère cultivé, dans le département, que sur les terrains maigres qui ne fourniraient pas au blé des éléments suffisants de nutrition. Il donne un pain nourrissant et d'une douce saveur. On l'unit aussi au froment. Sa paille est employée pour la confection des paillassons. La superficie de culture en seigle est de 449 hectares, et le rendement moyen de 10 hectolitres par hectare, soit pour la production totale 4,490 hectolitres, chiffre supérieur de 694 hectolitres aux besoins de la consommation.

Le sarrasin, malgré la multiplicité des usages qu'on en peut faire, malgré sa floraison et sa mâturité si rapides, n'est cultivé dans les Basses-Pyrénées que sur une étendue bien restreinte de 24 hectares. Sa production totale, suffisante, malgré son exiguité, aux besoins de la consommation, est d'environ 288 hectolitres, à raison de 12 hectolitres par hectare.

Il résulte du résumé comparatif que donne M. de Picamilh de la production et de la consommation, que le département ne produit pas la quantité de céréales nécessaire à sa consommation; et que, déduction faite de l'excédant donné par quelques-unes d'entr'elles, le déficit de l'ensemble s'élève encore à 17,449 hectolitres.

Indépendamment des céréales, le département produit aussi des légumes secs et farineux tels que les haricots, la pomme de terre et la châtaigne. Les haricots occupent une superficie de 21,343 hectares, 27 ares. Le rendement moyen de l'hectare est de 2,50 hectolitres, et la production totale de 53,358 hectolitres, chiffre supérieur d'environ 22,000 hectolitres aux besoins de la consommation. — La superficie occupée par la pomme de terre est, en moyenne, de 1,661. 75 hectares, et le chiffre de sa production, calculé à raison de 40 hectolitres par hectare, s'élève à 66,470 hectolitres.

Elle laisse un déficit de près de moitié, comblé par des approvisionnements à l'étranger, et surtout par les envois provenant du département des Hautes-Pyrénées. Ce déficit s'est élevé aux deux tiers pendant plusieurs années, par suite de l'invasion de la maladie, aujourd'hui à son déclin, qui affecte ce précieux tubercule. — La châtaigne donne, au contraire, un excédant sur la consommation, excédant de peu d'importance, il est vrai, mais qu'il serait aisé de rendre plus considérable en accordant quelques soins aux châtaigneraies. Celles-ci, qui occupent une superficie de 10,870. 79 hectares, doivent à l'abandon complet où on les laisse, leur faible rendement qui ne saurait être évalué au delà de 9 hectolitres par hectare, soit pour la production totale 97,928 hectolitres, chiffre supérieur de 25,527 hectolitres aux besoins de la consommation.

Le département produit aussi les lins et le chanvre qui sont ensemencés ensemble sur une étendue approximative de 3,000 hectares dont le second n'occupe cependant qu'une très faible partie. De nature à offrir de précieux résultats pour le pays, à raison de la facilité avec laquelle des débouchés pourraient être ouverts à ses produits, la culture du lin mériterait de sérieux encouragements qui lui font défaut. On sait combien sont estimées dans le commerce les toiles du Béarn.

La superficie des terrains du département en nature de prairies naturelles, s'élève à 87,530. 57 hectares donnant un rendement approximatif de 1,575,590 quintaux métriques de fourrages; celle des terrains en nature de prairies artificielles est de 2,697 hectares, et leur rendement peut être évalué à 78,926 quintaux métriques. Le trèfle, le sainfoin et la luzerne figurent au premier rang des plantes dont se composent les prairies artificielles.

Dans l'objet d'accroître considérablement la production fourragère, l'administration fait de louables efforts, et elle

a mis à l'étude divers projets tendant à améliorer le système général des irrigations, et à obtenir l'endiguement des gaves dont les débordements sont si fréquents et si nuisibles, notamment du gave de Pau.

L'ancien Béarn comptait 7,600 hectares de vignobles en 1789, et sur l'ensemble du territoire occupé de nos jours par les Basses-Pyrénées, la culture de la vigne figurait à la même date pour une superficie de 12,533 hectares. Elle prit dans les premières années du XIXe siècle une grande extension et atteignit l'apogée de son développement vers 1840. A cette époque, les vignobles du département représentaient une surface de 23,435 hectares, chiffre qui, quelque peu dépassé dans la suite, se trouve encore celui de l'étendue actuelle en raison des défrichements opérés depuis l'invasion de l'oïdium.

Le prix du vin, variable avec les années, l'est aussi avec les crus. Ceux de l'arrondissement de Pau, les plus renommés, tant en raison de la qualité que de la quantité des produits, et les seuls qui soient connus à l'étranger, se divisent en crus de Jurançon et crus de Vic-Bilh. Plus alcooliques que ceux du Vic-Bilh, les vins de Jurançon atteignent aussi un prix plus élevé; la différence qui existe entr'eux, sous ce rapport, est de 4 à 6 fr. par hectolitre.

Antérieurement à 1789, les vins du Béarn constituaient une branche importante de revenu pour la province. Ils faisaient l'objet d'un grand commerce d'exportation qui, chaque année, leur ouvrait un débouché assuré de 30 à 35 mille hectolitres, au prix moyen de 30 francs l'hectolitre. Aujourd'hui, ces mêmes vins manquent de débouchés et surtout de débouchés avantageux. La réduction graduelle de l'exportation a eu pour conséquence l'abaissement de leur prix au chiffre de 15 à 18 fr. l'hectolitre. Or, dans de semblables conditions, la culture des vignobles deviendrait presque onéreuse. Il faut encore ajouter que de 1852 à nos

jours, le terrible fléau de l'oïdium a détruit annuellement la presque totalité des récoltes.

La culture maraichère a besoin de réaliser, dans les Basses-Pyrénées, un double progrès; il lui faut en même temps se perfectionner et s'étendre. Autrefois, la production des jardins ordinaires et de quelques carrés potagers, pouvait suffire aux besoins d'une consommation peu difficile et purement locale; mais aujourd'hui l'importance des besoins s'est accrue, et leur nature a varié. Aussi de nombreux essais ont-ils été tentés, particulièrement aux environs de Pau, de Bayonne, de Monein et d'Oloron pour perfectionner, dans le département, la culture maraichère. Les résultats déjà obtenus font bien augurer de ceux qu'il est permis d'attendre dans un prochain avenir.

En ce qui touche l'amélioration des procédés de culture appliqués à une grande superficie, M. de Picamilh fait observer que les assolements et les engrais sont généralement négligés dans les Basses-Pyrénées. Exception faite de quelques propriétaires intelligents, la grande masse des cultivateurs ne pratique jamais de jachères, et se contente d'alterner la nature des céréales. Considérant le repos comme inutile au sol, elle ne lui accorde qu'insuffisamment, sous le double rapport de la quantité et de la qualité, les éléments réparateurs des pertes de substances qu'il subit. La conséquence nécessaire de ce système est l'appauvrissement de la couche arable, son épuisement même, et par suite une décroissance de production.

Des pratiques agricoles d'origine étrangère, aujourd'hui vulgarisées dans le département, la plus importante est celle du drainage. Trois fabriques de tuyaux sont actuellement en activité à Sus, à Sauvagnon et à St-Jean-le-Vieux. Une grande partie des arrondissements de Bayonne et d'Orthez peut se pourvoir, en outre, à une quatrième fabrique sise à Biandas (Landes) sur la limite de ce département et de celui

dès Basses-Pyrénées. — La superficie totale des terrains drainés peut être évaluée à environ 108 hectares environ.

La pratique du cheptel est loin d'avoir reçu dans le département tout le développement qu'il serait désirable de lui voir atteindre. L'insuffisance des ressources locales a jusqu'à ce jour paralysé son essor, et le restreindra longtemps encore. Le nombre des animaux placés en cheptel dans le département peut être évalué à environ 6,060, savoir : 1,160 bêtes bovines et 4,900 bêtes ovines.

Il existe, dans les Basses-Pyrénées, une immense superficie de terrain, connue sous le nom de Pont-long, se déroulant de l'Est à l'Ouest, sur une longueur de 26 kilomètres et une largeur de six kilomètres au maximum. Située sur le territoire d'environ trente communes, elle se trouve traversée par divers cours d'eau, par deux routes impériales et par un grand nombre de chemins de grande et petite communication. Cette vaste lande, couverte, sur presque toute sa surface, d'ajoncs, de bruyères et de genets, présente un aspect d'une triste uniformité. A peine y voit-on çà et là quelques rares bouquets d'arbres ou quelques troupeaux de bétail paissant de maigres pâturages.

Le Pont-long appartenait jadis à la vallée d'Ossau qui en jouit paisiblement jusqu'au XIIIe siècle ; mais à cette époque commencèrent à se manifester les prétentions rivales des communes environnantes, et des débats eurent lieu qui se prolongèrent jusqu'à nos jours. Un arrêt de la Cour royale de Pau, en date du 11 août 1837, vint y mettre un terme. Cet arrêt sanctionna les droits de la vallée, admit en même temps les droits d'usage dont plusieurs communes réclamaient l'exercice, et, faisant deux parts de l'objet du litige, les adjugea en toute propriété, libres de servitudes réciproques, l'une à la vallée, l'autre aux usagers. Une expertise faite en vertu des dispositions de cet arrêt, évalua la superficie totale du Pont-long à 4,781 hectares, 39 ares, 30

centiares, d'une valeur approximative de un million sept cent trente-deux mille deux cents vingt francs, 48 cent. Elle établit une division de la lande en zône du nord et zône du midi, et détermina les bases d'un cantonnement régulier entre les co-propriétaires.

Depuis l'époque de ce partage, plusieurs des communes co-propriétaires, et notamment la ville de Pau, ont aliéné tout ou partie de leurs lots respectifs. Il en est de même de la vallée d'Ossau dont diverses ventes ont sensiblement restreint les possessions. Mais à part une faible superficie, quelques centaines d'hectares peut être, qui de l'état de vaine pâture se sont élevés au rang de terrains en rapport, le Pont-long est encore aujourd'hui ce qu'il était il y a cent ans. Et, cependant, ce ne sont point les conditions géologiques favorables à la culture qui lui manquent. Loin d'être ingrat, le sol de ce désert, enrichi de principes fertilisants par les animaux qui, depuis des siècles, parcourent ses herbages, recouvert sur une grande partie de sa surface d'une épaisse couche de humus atteignant sur quelques points, près d'un mètre de profondeur, ne demande que des capitaux et des bras pour subir une transformation dont les générations qui se succèdent se lèguent l'honneur. On peut en dire autant de toutes ces landes désolées que rencontre trop souvent sous ses pas le touriste en exploration dans le département. Des capitaux et des bras! Voilà ce qu'il faudrait pour enrichir l'agriculture des Basses-Pyrénées de trente mille hectares de terrain vierge susceptibles d'être cultivés avec avantage.

Sur les 762,265 hectares de sa superficie, le département comptait d'après le cadastre, 159,101 hectares de bois, contenance qui doit être reduite aujourd'hui à 145,700 hectares environ. Cette dernière équivaut approximativement au cinquième de la superficie totale, et il pourrait paraître dès-lors que les Basses-Pyrénées se trouvent dans une situation

forestière avantageuse (1). — Il n'en est rien, cependant, et loin de présenter un aspect satisfaisant, la grande majorité des bois du département est placée, au double point de vue du peuplement et de l'aménagement, dans des conditions déplorables. A l'exception d'une étendue de 38,000 hectares, représentant pour 300 hectares, 32 ares, la contenance des bois de l'Etat, et, pour le surplus, des communaux soumis au régime forestier et quelques propriétés particulières, ils ne se composent que de bouquets d'arbres épars sur des landes incultes ou à l'état de pâture et trop clair-semés pour mériter la dénomination sous laquelle ils se trouvent inscrits aux matrices cadastrales.

De 82,778 hectares, 34 ares, en 1827, l'étendue des bois communaux soumis au régime forestier a été successivement réduite à 58,071 hectares, 14 ares. Les besoins du pâturage ont motivé, pour une forte partie, la distraction des 24,707 hectares, 20 ares, chiffre de la différence, et ils en réclament encore de nouvelles, dans les montagnes surtout où s'exerce plus spécialement l'industrie de l'élevage du menu bétail.

En général, les forêts ou plutôt les bois du département n'ont qu'une étendue fort restreinte. Il en est à peine six ou huit qui se trouvent placés, par un développement de superficie supérieur à 10 hectares, sous l'application de la loi sur les défrichements. Leur ensemble se subdivise de la manière suivante quant au mode d'aménagement :

Futaies.	47,800 hectares.
Haut-taillis. . . .	69,200
Taillis.	28,700

Le Béarn possédait jadis une belle race de chevaux, douée de formes agréables en même temps que de précieuses

(1) En France et au commencement de la monarchie, l'étendue du sol occupé par les forêts était d'environ quarante millions d'hectares ; réduite à trente millions sous le règne de Louis XII, elle n'était plus, en 1827, que de 6,900,000 hectares, huitième partie du territoire.

qualités, et désignée sous le nom de race navarraise ou navarrine. La dégénérescence de cette race date de l'époque où la réquisition révolutionnaire vint enlever toutes les bêtes, étalons et juments. Effrayé des progrés faits en France par un mal analogue, Napoléon 1er créa les haras en 1806. Il obtint des produits, et l'on prit des mesures pour qu'ils servissent à l'amélioration de l'espèce. Des primes furent instituées pour stimuler le zèle des éleveurs, néanmoins, et malgré ces efforts, la race navarrine ne cessa pas de s'abâtardir. Elle est parvenue plus tard à se relever de sa triste décadence ; elle produit aujourd'hui des sujets d'élite, et si elle n'est pas revenue à son type primitif, difficile à retrouver dans sa pureté, elle ne s'en éloigne pas trop maintenant. Le dépôt d'étalons de Gélos, dans le voisinage de Pau, se trouve peuplé d'un nombre assez considérable de sujets anglais, arabes et anglo-arabes. Quelques-uns d'entr'eux sont remarquables : tous peuvent heureusement concourir au progrès de la branche d'industrie agricole qui nous occupe.

L'Etat, le département, la ville de Pau et la Société d'encouragement contribuent à former les fonds de courses, accrus d'ordinaire d'un prix impérial. L'hippodrome de la ville de Pau, sur lequel les prix sont disputés, se trouve en raison de la nature de son sol, l'un des meilleurs du Midi.

Le département paraît avoir possédé autrefois une race bovine dont les qualités devaient être appréciables puisque sa dégénérescence fut susceptible d'alarmer les esprits. Celle ci commença en 1774, époque à laquelle une effroyable épizootie désola la France entière. Seule, dans les Basses-Pyrénées, la vallée de Baréton échappa au fléau. Elle renfermait heureusement un type régénérateur, mais trop circonscrite dans ses limites, elle ne pouvait fournir le nombre de bêtes, et surtout d'étalons réclamés par les besoins que venait de

créer une mortalité exceptionnelle. Delà, l'introduction forcée d'animaux et de reproducteurs étrangers, des croisements inintelligents, et enfin l'abâtardissement de la race indigène.

Le département et l'Etat réalisent chaque année un fonds de primes qui sont réparties, suivant leur importance proportionnelle, dans les cinq arrondissements. Le nombre des animaux présentés aux jurys chargés de la direction de ces primes va toujours en augmentant. La race barétonne se présente aussi quelquefois aux concours régionaux étrangers, et elle y fait apprécier son mérite. Elle figurait, en 1857, à celui des Basses-Pyrénées pour un chiffre de 110 sujets (28 mâles et 82 femelles), presque tous types remarquables dont la réunion enleva les suffrages du public.

La race bovine du département compte, d'après un recensement fait en 1850, 176,871 animaux, savoir :

Taureaux âgés de plus de 18 mois. .	422
Bœufs.	31,768
Vaches	94,626
Veaux.	26,315
Génisses.	23,740

D'après le même recensement, la race ovine du département compte un total général de 485,606 bêtes, savoir :

Béliers.	9,507
Moutons	69,249
Brebis.	308,822
Agneaux	98,028

Les chèvres sont au nombre de 15,227 et appartiennent, soit à des pasteurs dont elles composent le troupeau simultanément avec les brebis, soit à des habitants des campagnes avoisinant les villes où ils trouvent un débouché facile pour le lait de ces animaux.

Il est peu de départements, en France, où la race porcine présente autant d'individus que dans les Basses-Pyrénées ;

elle y compte environ 120,000 têtes qui, à l'exception de quelques centaines de sujets empruntés à des races étrangères, celles de la Garonne et du New-Leicester notamment, appartiennent en totalité à la race du pays dont les produits sont justement estimés, en raison de leur facilité d'engraissement et de la délicatesse de leur chair.

Le porc constitue une grande ressource pour l'habitant des campagnes. Chaque famille rurale possède le sien; elle en réserve ordinairement le lard et la graisse pour les besoins du ménage, et vend les jambons qui font l'objet d'un commerce important d'exportation sous le nom de jambons de Bayonne.

La population asine du département compte 10,313 têtes. Ces animaux sont, en général, la propriété de petits cultivateurs auxquels ils rendent d'utiles services de transport, tout en n'exigeant que de faibles soins d'entretien. Dans le voisinage des villes, quelques paysans élèvent des ânesses pour en vendre le lait.

Les dindons, l'oie, le canard, la poule, le pigeon et quelquefois la pintade, tel est l'ensemble des volatiles de basse-cour les plus répandus dans le département. Ils appartiennent, sauf de rares exceptions, à la race du pays.

Les épizooties qui frappent, de temps en temps, les diverses races d'animaux dont nous venons de parler, sont le résultat de l'incurie bien plus que des conditions climatériques de la contrée. Du reste, elles n'ont ordinairement qu'une faible importance, et restent limitées dans un étroit rayon. Les soins pris pour les combattre dès leur apparition contribuent à ce résultat, et c'est encore pour atteindre ce but qu'une somme annuelle est allouée par le Conseil-général. Le département affecte aussi une subvention annuelle à la création de bourses à l'école vétérinaire de Toulouse en faveur des jeunes gens lui appartenant, que leur goût porte vers cette étude.

Un arrêté ministériel du 20 octobre 1849 a ordonné la création d'une Ferme-Ecole départementale dans les Basses-Pyrénées, sur le domaine de Toloce, appartenant à M. Chauviteau et situé dans la commune de Gan. Cet arrêté fixe le personnel enseignant à un directeur, un surveillant, un chef de pratique, un vétérinaire bréveté, un jardinier fleuriste; il fixe le nombre des élèves apprentis à trente-trois, et la durée du cours d'étude à trois années, l'application de la théorie à la pratique devant former la base de l'enseignement.

Depuis l'année de sa fondation, cet établissement a formé un certain nombre de sujets aujourd'hui répandus dans les campagnes où ils contribueront sans nul doute au progrès de l'agriculture. Il a aussi, dans un autre ordre d'idées, donné la mesure d'une amélioration réalisable, en augmentant, d'une manière sensible, le rendement des terrains soumis à son exploitation.

Enfin, il existe dans le département cinq chambres consultatives d'agriculture; une pour chaque arrondissement. Elles se composent de 40 membres pris parmi les propriétaires les plus intelligents du canton que chacun d'eux est appelé à représenter. Il y a de plus cinq comices agricoles qui comptent un nombre de membres souscripteurs assez considérable pour qu'il leur soit possible de distribuer des encouragements au progrès agricole, et qui remplissent avec zèle la tâche d'assistance à ce progrès qu'ils se sont imposée. Ces comices siègent à Pau, Oloron, Mauléon, Bayonne et Orthez (1).

Quant au crédit foncier, l'une des grandes institutions dont le siècle s'honore, bien qu'appelé à rendre d'éminents

(1) M. de Picamilh a oublié de mentionner une commission du drainage, composée de huit membres, et dont le siège est à Pau.

services à ce département où les charges hypothécaires sont excessives, il n'y compte encore qu'un petit nombre de placements, circonstances qu'il faut attribuer au nombre et à la rigueur des formalités dont ses prêts sont environnés.

Industrie.—Placés en dehors du progrès général par leur situation topographique et le défaut de voies de communication avec les grands centres, le Béarn et le Labourd demeurèrent jusqu'aux premières années du XIXme siècle étrangers au mouvement industriel qui s'opérait ailleurs. L'exploitation, sur une faible échelle, de quelques gites minéraux, et de salines, la fabrication de mauvais papier, celle de draps de laine, d'étoffes grossières, de toiles et de mouchoirs, la préparation du cuir dans trois mégisseries, tel était alors le cercle restreint des opérations de leur industrie. La consommation locale constituait le principal débouché offert à ses produits dont l'exportation en Espagne ou à l'Intérieur enlevait l'excédant.

Un progrès sensible s'est manifesté plus tard, surtout dans les vingt dernières années, dans la situation industrielle du pays qui n'en est pas moins encore très arriérée, et qui a besoin d'efforts soutenus pour vaincre les obstacles qui s'opposent à son complet développement.

C'est principalement dans ses usines et ses manufactures que l'industrie départementale a réalisé de véritables progrès. Extension dans la fabrication et perfectionnement dans la production, tel est le double mouvement bien constaté qu'elle a subi.

. Au premier rang se place l'industrie du tissage. Restreinte, au commencement de ce siècle, à une dixaine d'établissements, elle en compte aujourd'hui un nombre assez considérable principalement répandu dans la plaine de Nay, riche vallée qui lui doit en grande partie sa prospérité. C'est ainsi que la ville de ce nom possède des fabriques de draps de laine, de berrets, de tricots, de calicots et une filature

de coton; Mirepoix, Baudreix, Clarac, Arros et Bourdettes, des filatures de laine, de coton, des fabriques de couvertures, de toiles et de calicots; L'Estelle et Gan d'importantes filatures de lin; Pontacq une fabrique de draps; Bizanos une usine pour le tissage du fil. Tous ces établissements sont groupés dans l'arrondissement de Pau; mais dans ceux de Mauléon, de Bayonne et d'Oloron se trouvent aussi des fabriques de tissus de laine, matière que la ville d'Oloron prépare également dans trois filatures. Cette ville fournit, en outre, au commerce des berrets et des ceintures de la même étoffe, spécialité dont s'occupe sur une plus vaste échelle Labastide-Clairence. Orthez, enfin, emploie 80 ouvriers dans une manufacture d'étoffes de coton.

Parmi les produits du tissage, les toiles et linge du Béarn jouissent au loin d'une renommée méritée qui leur ouvre un débouché très avantageux. Les tissus laineux, irréprochables sous le rapport de la confection, laissent beaucoup à désirer sous celui de la finesse et de l'élasticité, circonstance qui pourrait tenir à la qualité de la matière première employée. Quelle qu'en soit la cause, cette infériorité n'en est pas moins fâcheuse, car elle influe d'une manière notable sur l'écoulement.

Le département ne possède aucun établissement qui soit affecté à l'industrie des soieries, et l'on doit attribuer à ce vide l'abandon des essais de magnaneries tentés inutilement sur quelques points.

Il existe à Pau, Bayonne, Orthez, Bouloc, Nay et autres lieux un grand nombre de tanneries où la préparation des cuirs laisse, comme celle des draps, beaucoup à désirer. Les peaux qui sortent de ces divers ateliers n'offrent pas la perfection qui seule peut les rendre propres à certaines industries. La sellerie fine, notamment, est obligée de demander à l'importation celle dont elle fait usage. La mégisserie est, au contraire, en progrès. Des deux établissements de

ce genre situés à Orthez et à Arudy, le premier donne déjà des produits dignes de rivaliser avec ceux des manufactures d'Annonay,

Les marrègues (1) et la sandalerie occupent des bras nombreux dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon. Le bas prix et la commodité de la chaussure désignée sous le nom de *spargates*, principal produit de la sandalerie, la rendent d'une incontestable utilité pour les classes pauvres, et lui assurent un débit considérable.

Bayonne et son arrondissement ont le privilège des industries de la ganterie et des cordages, Oloron a celui de la confection des peignes; Igon, Lestelle et Montant fournissent à la consommation des chapelets et des boutons de buis.

Le département possède un grand nombre de teintureries, mais elles sont sans importance, et se contentent de suffire aux besoins locaux.

Des divers établissements de papeterie, le plus considérable est l'usine de Maslacq, et, cependant, elle ne produit guère que du papier commun. On doit d'autant plus s'en étonner que la qualité des chiffons du pays est excellente, comme l'atteste l'empressement que les ateliers d'Angoulême mettent à les rechercher.

Bayonne et Pau se livrent à la fabrication de divers produits chimiques, acide sulfurique, allumettes phosphoriques, stéarine, chandelles et bougies.

Enfin, un grand nombre de chocolateries répandues dans le département, livrent à la consommation des produits parmi lesquels ceux de l'usine de Cambo méritent une mention particulière.

Le cuivre et le fer occupent seuls l'industrie métallurgique

(1) Marrègues du mot espagnol *marregas* ou *marragas*. C'est une grosse toile ou étoffe faite d'étoupe de poil de chèvre qui est probablement employée à la confection des *spargates*.

des Basses-Pyrénées. Cette industrie, bien loin d'être aujourd'hui en progrès, se maintient à peine au niveau de sa situation pendant le siècle dernier. Diverses mines de cuivre se trouvaient à cette époque en exploitation, parmi lesquelles celle de Baïgorry et de la vallée d'Ossau d'une importance considerable; la vallée d'Aspe avait aussi les siennes; Bedous possédait une fonderie, un laminoir à flancs et le fer, de son côté, alimentait les forges d'Arthez, d'Asson, de Louvie, d'Izale, de Béon et de Larrau.

Aujourd'hui la production du cuivre est nulle : une mauvaise direction imprimée aux travaux de recherche, retarde la mise en rapport de la mine de Saint-Jean-Pied-de-Port. Quant au fer, le défaut de combustible a provoqué l'extinction des mines les plus productives, et c'est ainsi que celles d'Ustéléguy, Occos, Ainhoa et Espeletta ont été abandonnées.

Il résulte de recherches récemment opérées que le département possède, sinon l'or à l'égard duquel la question reste encore indécise, l'argent du moins au nombre de ses minéraux. Il s'agit maintenant de savoir si les gisements découverts offrent les éléments d'une exploitation avantageuse.

Relativement plus considérable que celle des minéraux la production du sel est néanmoins très inférieure à ce qu'elle devrait être dans les Basses-Pyrénées. Parmi les salines le plus importantes on compte la source de l'Ardanavie, la source salée du Centre, celle de Laxalde, celle de la Tuilerie, celle d'Elichague, les salines d'Oràas et la fontaine de Salies. Il y a, en outre, à Villefranque, la mine de sel gemme de Larralde, gite d'une richesse extrême et bien aménagé. La production totale des salines du département s'élève, par année, à 115,000 quintaux métriques de sel, d'une valeur de 386,400 francs. Cette production pourrait être beaucoup plus considérable si le mode d'exploitation était moins défectueux, et si une concurrence mal entendue et de déplorables divisions d'intérêt entre les co-propriétaires des

diverses salines ne mettaient obstacle à leur commune prospérité. C'est ainsi notamment que par suite de fâcheux débats entre les co-propriétaires de la mine de sel gemme de Larralde, l'exploitation de cette mine importante se trouve depuis quelque temps suspendue.

Indépendamment des minéraux, les montagnes du département recèlent encore dans leur sein les marbres, les pierres de taille, l'ardoise, le kaolin, l'albâtre et l'ophite.

Employés et estimés par la sculpture, les marbres des Pyrénées sont plus recherchés encore par l'architecture. Ils comprennent diverses variétés, savoir : le marbre gris qui est le plus commun ; le marbre blanc, plus rare, mais dont il existe plusieurs carrières ; les marbres vert, violet, rouge et veinés de diverses teintes ; et enfin un marbre curieux et plus commun, à petits rubans blancs et à larges raies violettes, veiné de noir. On compte de nombreuses marbreries dans le département.

La pierre de taille se rencontre sur plusieurs points. Gan, Louvie, Bidache, Orin, Rébénacq en possèdent des carrières estimées et d'une facile exploitation.

Les montagnes des vallées d'Aspe et d'Ossau renferment une excellente qualité d'ardoise, mais la concurrence des ardoisières des Hautes-Pyrénées nuit au développement de son débouché.

Le kaolin se trouve dans les deux arrondissements de Pau et de Bayonne. Ce dernier possède plusieurs usines pour son broiement, ainsi qu'une fabrique de porcelaine située à Bayonne.

L'albâtre et l'ophite ne sont pas exploités.

La fabrication de la chaux a pris depuis quelque temps de grandes proportions dans les arrondissements de Pau et de Mauléon.

Il existe dans les Basses-Pyrénées de nombreux gîtes de tourbe. Ce combustible est d'autant plus précieux qu'il peut,

dans la grande majorité des cas, remplacer la houille que le département fait venir de l'Angleterre, et qui lui coûte des frais considérables de transport. Les gites de tourbe qui sont actuellement exploités se divisent en trois groupes sous la dénomination de groupes d'Oloron, de Ponsacq et de Biarrits.

Divers gisements de lignite ont été aussi découverts dans ces derniers temps ; mais leur exploitation est encore trop récente pour qu'il soit possible d'asseoir des conjectures certaines sur leur importance et sur leur avenir.

Commerce. — Le commerce du département, longtemps arriéré comme l'agriculture et l'industrie auxquelles le rattachent des liens si étroits, est aujourd'hui en progrès. Sa marche ascendante, qui date déjà de plusieurs années, a coïncidé avec le rapprochement des chemins de fer. Il s'étend tout à la fois, mais dans des proportions différentes, à l'importation et à l'exportation.

L'importation ne comprend guère, parmi les produits du sol, que le froment et l'orge ; et, parmi ceux de l'industrie, que quelques tissus fins, les soieries, une partie des laines nécessaires aux manufactures, et quelques-uns des objets réclamés par la consommation du luxe local.

L'exportation est beaucoup plus importante. Elle embrasse non seulement les principaux produits agricoles ou naturels, mais encore quelques-uns des plus importants produits de l'industrie départementale. Les premiers sont : le maïs, les vins, le bois, les races chevaline, bovine, ovine et porcine ; les autres comprennent : les tissus de fil, de laine et de coton, les sels, les fers et les marbres.

L'excédant du maïs sur les besoins du pays, évalué à 72,000 hectolitres, trouve en Angleterre son principal débouché. Son exportation s'opère par mer et par la voie de Bayonne.

Les vins qui étaient autrefois, comme nous l'avons

déjà dit, l'objet d'un important commerce d'exportation, se trouvent réduits aujourd'hui aux besoins de la consommation locale, de la falsification des vins de Bordeaux, et de la fabrication de quelques eaux-de-vie. Cet état de choses a pu durer sans trop d'inconvénients, tant que la production a été si gravement contrariée par les ravages de l'oïdium; mais il ne saurait en être de même si elle revenait à son chiffre normal. Il faudrait alors créer aux vins du département un débouché susceptible d'arrêter la dépréciation de leur valeur.

Les forêts des Basses-Pyrénées livraient autrefois des fournitures considérables à la marine et à l'industrie du bâtiment. Leur déboisement a restreint progressivement ce commerce, aujourd'hui presque nul, mais qui pourrait revenir à la vie si la création de voies de communication facilitait l'exploitation des montagnes dans leurs parties inexplorées.

Les achats de la remonte militaire forment le plus important des débouchés offerts à la race chevaline. Il est malheureusement insuffisant, et cette insuffisance est devenue un encouragement à l'élevage du mulet, élevage dont les produits trouvent en Espagne un écoulement prompt, certain et lucratif. Le commerce des mulets est, dans l'actualité, une des principales branches de l'exportation des Basses-Pyrénées.

Les races bovine et ovine alimentaient, au commencement de ce siècle, les marchés du Nord de l'Espagne, tandis que les Basses-Pyrénées tiraient, à la même époque, des départements étrangers leurs propres approvisionnements en viande de boucherie. Cet état de choses a changé. La contrée est parvenue à suffire à sa consommation sans ralentir le mouvement d'exportation qui s'est au contraire accru, grâce à la réputation toujours croissante elle-même des qualités de son bétail.

Le commerce des jambons dont Bayonne s'est attribué le monopole, voit son importance grandir avec les années. Ses produits recherchés dans toute la France, sont expédiés jusques dans les Colonies.

Quant aux produits de l'industrie départementale, les toiles et les mouchoirs seuls sont expédiés au-delà d'un certain rayon. L'exportation des bonnets de laine pour les Echelles du Levant est loin d'avoir conservé l'importance qu'elle avait acquise dans le siècle dernier. L'Espagne est, à l'étranger, le seul débouché de quelque valeur offert aux tissus de laine et de coton.

Les sels sont l'objet d'une exportation assez considérable qu'il serait aisé de favoriser, mais que contrarient les diverses circonstances que nous avons rapportées. Quant à l'industrie métallurgique, elle ne peut chercher un débouché que dans les départements voisins, ou les confins de l'Espagne. — L'industrie marbrière, de son côté, est gênée dans son développement par les difficultés du transport.

— M. de Picamille termine son second volume par une Revue sommaire et individuelle, par arrondissements et cantons, des 562 communes du département. Cette longue revue, pleine de répétitions et de menus détails, ne saurait trouver place dans cette analyse; elle n'ajouterait rien aux faits importants de statistique générale que nous venons d'examiner. Nous arrêterons donc là notre travail, heureux si, en suivant pas à pas l'auteur dans les développements, parfois un peu diffus, auxquels il s'est livré, nous avons su en extraire la partie substantielle et utile, de manière à inspirer à la Société de statistique de Marseille le désir de porter ses savantes, ses fructueuses investigations sur un département, trop peu connu peut être, et qui est assurément digne de son attention et de son intérêt.

TROISIÈME PARTIE.

Extrait des séances de la Société de statistique de Marseille, pendant l'année 1861.

Séance du 11 janvier 1861.

M. A. Lucy, Président sortant, occupe d'abord le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1860 est lu et adopté.

On passe à la correspondance : Lettre de M. l'archiviste de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, qui annonce nous avoir adressé les 2e et 3e trimestres de son bulletin de 1860, par l'entremise de M. le Ministre de l'instruction publique. Ces deux bulletins sont, en effet, parvenus à notre Société, et l'un d'eux contenant une notice sur les vitraux, laquelle, par son titre, paraît à M. le Président offrir de l'intérêt, est remis à M. Mortreuil qui veut bien se charger de rendre compte de cette notice.

Deux volumes également adressés à notre Société sont soumis à l'appréciation de M. Sapet; ils sont intitulés : *Annuaire international du crédit public* pour 1859 (1re année), idem, pour 1860 (2e année).

Sont encore déposés sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le conservateur-bibliothécaire, la 4e livraison, tome XVII, des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* et le No 11, décembre 1860, de *l'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne.

M. Blancard, qui paraît pour la première fois au sein de

la Société, est complimenté par M. le Président. Ses antécédents, ses études, son instruction sont considérés comme un sûr garant de son excellente collaboration pour concourir par des productions sérieuses à la prospérité de la compagnie. Aussi, ajoute M. le Président, celle-ci est heureuse de le compter au nombre de ses membres actifs.

M. Blancard remercie M. le Président des paroles flatteuses qu'il vient de lui adresser et exprime le regret de ne pouvoir témoigner aussi chaleureusment qu'il le voudrait, sa vive reconnaissance de ce que la Société a bien voulu l'admettre dans la classe des membres dont la qualification impose l'obligation d'être constamment laborieux. M. Blancard promet de faire ce qui dépendra de lui pour justifier ce titre.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, l'installation des membres du Conseil, nommés pour l'année 1861. M. A. Lucy prononce à ce sujet un discours remarquable où il se plait avant tout à payer un juste tribut d'éloges à son successeur, M. Mortreuil, en parlant de ses précieuses qualités personnelles, ainsi que de ses profondes connaissances qui lui ont valu d'être récemment élu membre correspondant de l'Institut.

M. A. Lucy fait l'éloge aussi de M. Sapet que bien des titres ont appelé à la Vice-présidence : il s'applaudit, en un mot, de la composition tout entière du Conseil qui va entrer en fonctions et qui annonce, dit-il, une excellente impulsion pour les travaux de l'année qui va commencer.

Il aurait désiré que son passage à la présidence eut été marqué par quelques travaux d'ensemble (ce que les circonstances n'ont pas permis d'accomplir) ; mais il espère que le nouveau président réalisera son vœu dont il fait un exposé en peu de mots. Il soutient avec raison que la constatation des faits acquis, des résultats gagnés sont la base de ceux à conquérir et, à ce titre, la Statistique est au

premier chef une science d'investigation. Or, après l'inventaire de nos richesses diverses, il serait utile de dresser un programme général, raisonné, aussi complet que possible des améliorations à poursuivre dans notre département. Ces améliorations, M. A. Lucy, les passe rapidement en revue, sans prétendre présenter un programme complet; il faurait qu'un cadre fut tracé méthodiquement, qu'une sorte de questionnaire fut rédigé, où viendraient se grouper toutes les catégories d'intérêt dont notre Société fait un objet d'études.

Un tel programme serait adressé, dans chaque localité, aux hommes réputés les plus intelligents et dont les réponses pourraient offrir le tableau de toutes les améliorations réclamées, et puis, cette enquête des vœux généraux une fois terminée, le cahier qui en présenterait le résumé, classé convenablement, serait déposé entre les mains de l'autorité préfectorale dont le dévouement éclairé au bien général n'aurait plus, dans les temps de prospérité, qu'à y jeter les yeux pour donner sa préférence aux travaux les plus utiles et les plus urgents, lorsqu'il s'agirait de l'emploi des fonds confiés à son intelligente dispensation.

M. A. Lucy voudrait que les investigations n'eussent pas seulement pour but la constatation de ce qui est, de ce qui a été à des époques peu éloignées de nous, mais encore qu'elles s'étendissent jusqu'aux choses de l'histoire, jusqu'aux chroniques locales, aux légendes, etc., il voudrait que l'on fouillât les archives de l'antiquité. Ces considérations le conduisent à jeter un coup-d'œil historique sur la Crau, et, à ce sujet, on entend une digression retrospective qui captive l'attention de l'auditoire. M. A. Lucy finit par dire que si sa proposition était approuvée et adoptée, il s'estimerait très honoré d'être nommé le rapporteur de cette œuvre qu'il appelerait volontiers notre bilan de l'avenir.

Après ce discours vivement applaudi, les deux présidents

s'embrassent fraternellement suivant l'usage, et M. Mortreuil, ayant occupé le fauteuil cédé par M. A. Lucy, prononce, à son tour, un discours où il fait remarquer d'abord que, nommé président pour la seconde fois, il ne se dissimule pas qu'il doit cet honneur, entre autres motifs, au désir qu'il partage avec ses collègues de voir notre compagnie prospérer dans la voie qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. Il dit un mot de ses succès et rappelle que son Recueil a été signalé naguères dans la bibliothèque des Sociétés savantes comme répondant parfaitement à son titre et il espère que nous nous tiendrons sans cesse à la hauteur de notre mission ; ce qui est son vœu le plus ardent et le but vers lequel tendront toujours ses efforts. Puis il s'exprime en ces termes :

«En prenant place à ce fauteuil, qu'il me soit permis d'accomplir un devoir bien cher à mon cœur et de venir, au nom de la Société tout entière, remercier l'honorable président que les termes inflexibles du règlement obligent à résigner aujourd'hui ses fonctions qu'il remplissait avec autant d'éclat que d'aménité. . . . S'il est vrai de dire que la statistique est la science universelle, quel autre que lui était plus digne d'y être perpétué. »

En terminant, M. Mortreuil fait observer modestement que, livré par goût à quelques travaux d'érudition, il ne pourra apporter que son zèle et son assiduité, mais qu'appuyé sur un Vice-président nourri des questions d'économie politique et d'administration, il se promet de nous voir arriver à la réalisation de notre programme.

M. Sapet dit que nos deux honorables présidents viennent d'avancer de si belles choses et en termes si distingués qu'il devrait peut être s'abstenir de prendre la parole après eux, Mais des paroles trop flatteuses lui ont été adressées, pour qu'il ne crut pas manquer à son devoir, s'il ne remerciait pas les hauts fonctionnaires qui les ont prononcées, et la

Société de l'honneur qu'elle lui a fait de l'appeler à la Vice-présidence, c'est-à-dire à venir en aide au besoin, au nouveau chef de notre compagnie, M. MORTREUIL, dont l'attachement a pour elle, la constance, les qualités ne peuvent être égalés que par sa modestie. M. SAPET compte, du reste, sur la bienveillance de tous ses collègues, si sa tache lui était trop difficile, car il est des hommes, ajoute-t-il, qu'on peut suppléer, au besoin, mais qn'on ne remplace pas.

Ensuite, M. LIONS, trésorier, rend compte de sa gestion, en 1860, suivant l'article XX du règlement de la Société, et on procède immédiatement après, à la nomination, par voie du scrutin, de trois auditeurs de compte. Sur 12 votants, MM. GUYS, BOUSQUET et TOULOUZAN obiennent, chacun, neuf suffrages et sont proclamés, conséquemment, membres de la commission chargée d'apurer les comptes de M. le trésorier; les trois autres voix ont été réparties entre MM. E. FLAVARD, NATTE et SEGOND-CRESP.

M. BOUSQUET ayant à produire des renseiguements pour compléter un rapport fait par lui, dans une précédente séance, sur un travail inséré par M. de MALARCE dans le journal de la Société de statistique de Paris (N° de septembre 1860) et intitulé : *Moralité comparative des diverses parties de la France, d'après la criminalité*, fournit aujourd'hui ces renseignements tendant à prouver que le département des Bouches-du-Rhône n'est pas le premier, entre tous, pour la criminalité, ainsi que l'a soutenu M. de MALARCE, d'après des chiffres erronés, puisqu'en présentant ceux des *accusés*, il n'a nullement établi de distinction entre les condamnations et les acquittements et que, d'ailleurs, il a pris seulement pour base les calculs d'une année, celle de 1857.

Il a pu résulter d'une semblable base une moyenne défavorable au Midi de la France en général et au département des Bouches-du-Rhône en particulier. M. BOUSQUET, sachant

que le calcul des moyennes n'est proportionnellement exact que s'il embrasse plusieurs années, a eu recours à l'obligeance de M. Lalubie, greffier en chef de la Cour impériale d'Aix, pour en obtenir un relevé des condamnations prononcées par les Assises des Bouches-du-Rhône, pendant 20 ans, c'est-à-dire de 1840 à 1859, et on a pu constater ainsi que sur 1856 jugements pour crimes, 282 ont concerné des individus de notre département, 274 ont frappé des personnes de Marseille et 1300 ont atteint des étrangers; d'où s'en suit une différence de 72 p. 0/0 en faveur de la population marseillaise et des Bouches-du-Rhône. M. de Malarce n'a donc pas tenu compte de l'élément étranger si considérable.

Cette lecture donne lieu à une discussion fort intéressante, à laquelle prennent part MM. A. Lucy, E. Flavard, Gentet, Sapet, Jubiot, le Secrétaire perpétuel et à la suite de laquelle il est décidé de consigner en entier dans le Recueil de nos travaux, cette lecture, ainsi que le rapport dont elle est le complément.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 14 février 1861.

Présidence de M. Mortreuil.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier est lu et adopté sans réclamation.

Correspondance : Lettre de M. Magloire Giraud, membre correspondant à St-Cyr (Var), qui envoie deux études, l'une sur la topographie gallo-romaine du Canton du Beausset, et l'autre ayant pour titre : description de médailles, monnaies et jetons trouvés aux environs de Tauroentum. Ces

études spécialement destinées à notre Société, sont remises à M. MORTREUIL qui veut bien se charger d'en rendre compte.

Lettre de M. A. WUICHET fils (Vieux-chemin de Rome 27 A) qui, après avoir rappelé que son père reçut, en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille en argent pour avoir importé dans cette ville la fabrication du crin animal frisé à l'usage des matelassiers et tapissiers, etc., annonce que, depuis cette époque, ce genre de fabrication dite des scortins a été, par ses soins, beaucoup perfectionné et a pris un grand développement sous bien des rapports. En conséquence, M. WUICHET fils se met sur les rangs pour l'obtention aussi d'un encouragement industriel, étant prêt à fournir tous les renseignements sur les améliorations apportées par lui dans les ateliers de sa manufacture. Renvoi à la commission générale d'industrie.

Lettre de M. AMAN, industriel à St-Chamas (rue du Petit St-Jean, n. 7, à Marseille), qui se présente comme inventeur d'un instrument à l'aide duquel les tailleurs, les chemisiers, etc., parviennent à obtenir la mesure la plus exacte de tel ou tel corsage et qu'elles que soient la taille et la conformation des personnes sur lesquelles cet instrument soit appliqué. M. AMAN désirant faire examiner son invention par notre compagnie, celle-ci confie cet examen à sa commission générale d'industrie.

Lettre de M. le Directeur des douanes à Marseille qui, ayant appris que le Président de notre Société avait demandé, comme nous manquant, les tableaux du commerce général de la France pour les années 1857 et 1859, affirme que ces exemplaires ont été adressés par son intermédiaire à la Société dont le Secrétaire, dit-il, ne conteste pas leur envoi, supposant seulement qu'ils auront été égarés, etc. Du reste, M. le Directeur témoigne toute sa sympathie à la Société de statistique, en mettant momentanément à sa

disposition, les exemplaires des tableaux qui lui manquent et dont elle pourrait avoir besoin.

M. A. Legoyt, qui avait également réclamé pour nous à la Direction générale des douanes, les documents commerciaux dont il s'agit, communique une réponse faite dans le même sens par l'administrateur de la 1re division de la Direction générale.

M. le Secrétaire-perpétuel soutient qu'il n'a pas eu connaissance de la réclamation que l'on assure avoir été faite par M. le Président, et sans affirmer que les tableaux en question soient parvenus à la Société, il ne pouvait le nier après d'aussi honorables affirmations. Mais il a fait remarquer qu'ils se trouvent probablement chez tel ou tel président qui aura oublié ou négligé de les transmettre au Secrétariat, car, ajoute M. P.-M. Roux, des ouvrages se sont égarés pour avoir été adressés aux présidents qui, on le sait, ne le sont que pour un an; ce qui ne serait pas arrivé, si de pareils envois avaient été faits au Secrétaire dont les fonctions sont perpétuelles.

M. le Secrétaire de la Société d'éducation de Lyon a adressé le programme du concours qu'elle a ouvert l'an dernier et qu'elle renouvelle pour 1861. Elle décernera un prix de 300 fr. à celui qui aura le mieux résolu cette question : *Nécessité d'étudier la vocation, et moyens de la reconnaître dans la jeunesse*. Les mémoires devront être présentés avant le 1er novembre prochain.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les brochures et ouvrages reçus depuis la dernière séance; ce sont :

1° *Ambassade en Espagne et en Portugal, en* 1592, de R. C. en Dieu, Dom Jean Sarrasin, abbé de St-Vaart du Conseil d'Etat de S. M. Catholique, son 1er Conseiller en Arthois, de par Philippe de Caverel, religieux de St-Vaart

(in-8° de 43 pages — Arras 1860. — Envoi de l'Académie d'Arras.)

2° *Mémoires de l'Académie d'Arras* (4 volumes, tomes XXX, XXXI, 1re partie, XXXI 2me partie et XXXII.)

3° Académie d'Arras, supplément au XXXIe volume de ses mémoires. — *Etudes sur les Almanachs d'Artois*, par M. Auguste Parenty, membre résidant. — Arras 1860.

4° *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*, *etc.*, 23e année, 3me série, tom. 5. (n° 12, 12 novembre et décembre 1860.)

5° *Chemins ruraux.* — Rapport fait à la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne et vœux émis par la Société pour l'amélioration de ces chemins (Séance du 24 novembre 1860.)

6° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, 6me année, (Nos 75, 76, 77, 78, septembre, octobre, novembre et décembre 1860.)

7° *Bulletin de la Société des sciences historiqaes et naturelles de l'Yonne*, — Année 1860, 14° volume, 1er et 2me trimestres.

Rapport. — L'ordre du jour appelle en premier lieu celui de la commission chargée d'apurer les comptes de M. le trésorier. Organe de la commission M. Bousquet expose d'abord les tableaux des recettes et des dépenses, tels qu'ils ont été présentés par M. Lions, et trouve qne les articles qui y sont stipulés concordent, quant au chiffre, avec le budget approuvé pour l'année 1860. Examinant ensuite plus particulièrement ces articles, il est conduit à constater que notre situation financière est satisfaisante, mais qu'à l'avenir il y aurait augmentation sensible dans les recettes, si la Société adoptait le projet qui lui fut proposé d'abord par M. Famin, puis par M. le trésorier, de convertir notre rente 4 1/2 pour cent, en obligations de chemins de fer français. Puis, M. Bousquet entre dans quelques détails de comptabilité

relatifs 1° aux jetons de présence dont il pense qu'il faudra bientôt faire frapper un certain nombre, vu que ceux mis en circulation diminuent tous les jours sans doute parce qu'il est des membres qui les gardent pour en faire collection; 2° à nos publications dont il voudrait voir augmenter le nombre, comme s'il était facultatif à la Société d'ordonner cette augmentation, puisqu'elle ne fait pas imprimer elle-même le Répertoire de ses travaux, et qu'elle s'est entendue avec l'éditeur pour s'abonner à un certain nombre d'exemplaires. M. Bousquet ne termine pas son rapport sans adresser des éloges à M. Lions sur l'exactitude et la régularité avec lesquelles ses livres sont tenus. « C'est « une justice, dit-il, que nous nous plaisons à lui rendre « et à laquelle vous n'hésiterez pas à vous associer. »

La Société vote des remercîments à M. Lions, d'après ce rapport qu'elle adopte d'ailleurs, sauf quelques modifications suggérées par M. le Secrétaire perpétuel et quant au mode de publication proposé, et quant à la prétendue concordance que l'on a dit exister avec le budget de 1860, car il était à noter que tous les articles de ce budget, chapitre des dépenses, sont loin d'avoir été épuisés et qu'il y a eu donc excédant de recettes, outre celles qui ont été signalées, parmi les recettes ordinaires et extraordinaires.

L'ordre du jour amène ensuite la question de savoir s'il ne conviendrait pas à notre compagnie de prendre quelque initiative au sujet de l'exposition, en mai de cette année, des produits de l'agriculture et de l'industrie, etc.

M. Gentet prend la parole pour faire remarquer que toute initiative de la part de notre Société concernant cette exposition, est actuellement impossible puisque la commission générale qui doit s'en occuper spécialement, est déjà nommée par le Conseil municipal; qu'elle embrasse les divers sujets qui s'y rattachent; que, d'ailleurs, la Société de statistique aurait à demander, comme l'a fait la Société

d'agriculture, à M. Rendu, inspecteur, chargé par le gouvernement de tous les détails à cet égard, à participer aux travaux de la commission générale, mais que vraisemblablement nous arriverions un peu tard pour être compris dans cette commission.

Plusieurs membres pensent que, malgré ces raisons qui méritent d'être entendues, nous ferions bien de chercher les voies et moyens d'engager à recourir, si la chose était possible, à notre concours en cette circonstance. Mais on est généralement d'avis de se borner, après plus ample informé, de ce qui a été déjà fait, à écrire à M. le Maire pour lui offrir les services de la Société.

M. Sapet est appelé à faire le rapport dont il avait été chargé sur l'Annuaire international du crédit public de M. Horn pour les exercices 1858 et 1859, deux volumes dont un pour chaque exercice ; il nous fait connaître la division de ces volumes en six parties pour le 1er, celui de 1858, et en 4 parties pour celui de 1859. Ces différentes parties dont il se contente de donner les titres, (et il ne pouvait faire autrement, car, il eut outre-passé les bornes d'un rapport en entrant dans tous les détails et en reproduisant des chiffres) revèlent le but que s'est proposé M. Horn : celui de dérouler le tableau du budget des Etats, c'est-à-dire de leurs recettes et de leurs dépenses, etc., et il parait qu'il continuera d'en faire autant les années subséquentes. C'est sans contredit là l'une des publications les plus remarquables et les plus utiles de notre époque.

« Ce travail, dit M. le rapporteur, appelle la méditation de tous les hommes sérieux et surtout des Sociétés de statistique à la bienveillance et au concours desquelles M. Horn fait un appel qui ne peut manquer d'être entendu. » Notre Société doit être favorable à une publication de ce genre.

M. Sapet conclut à ce que l'on remercie l'auteur de l'envoi de son ouvrage et à ce que l'on réponde en même temps à son

appel, en lui adressant au plutôt un document de notre statistique locale, présentant un intérêt général. Pour cela, il faudrait nommer sous la direction du Président et du Secrétaire perpétuel de la Société, une commission qui ferait choix d'un sujet de statistique locale, ainsi qu'il vient d'être dit, et présenterait son rapport dans l'une des prochaines séances mensuelles; le projet étant adopté, une nouvelle commission sinon la même élaborerait un travail qui serait immédiatement soumis à l'approbation de la Société et envoyé ensuite à M. Horn pour être inséré dans son Annuaire de 1860.

Après la lecture de cet intéressant rapport, M. le Président le livre à la discussion. Plusieurs membres y prennent part, les uns dans un sens presque opposé à la proposition donnant pour raison qu'il convient de travailler pour notre Répertoire avant de préparer des matériaux pour autrui; les autres partagent l'opinion de M. le Secrétaire perpétuel qui fait observer qu'un travail inséré dans l'Annuaire de M. Horn peut bien l'être aussi dans notre Recueil. Cette manière de voir ayant prévalu, M. le Président invite une commission de trois membres, MM. Bousquet, Natte et Sapet, à choisir un sujet de statistique qui puisse être consigné dans l'Annuaire de M. Horn.

L'ordre du jour amenait, enfin, un rapport sur un article du dernier bulletin paru de la Société des sciences et arts de la Sarthe. A en juger par le titre, M. le Président avait pensé qu'il s'agissait de considérations notables sur les vitraux, et il avait désigné M. Mortreuil pour en rendre compte, comme d'un sujet rentrant dans ses études favorites. Mais M. Mortreuil déclare qu'il n'y a pas lieu de faire un rapport sur cet article, et encore moins de le faire par écrit, parce qu'il roule seulement sur divers procédés de couleurs à employer dans la peinture sur verre. D'ailleurs cet article a été fait à un point de vue tout industriel, faisant connaître certaines

matières vitrifiables à mettre en usage pour la fabrication du verre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. Lucy demande la parole pour jeter un coup-d'œil rétrospectif sur des décisions de la Société au sujet d'un travail de M. Lions, sur les plantes utiles du département et sur quelques autres qui pourraient facilement y être cultivées. M. Lucy rappelle qu'il est résulté de l'examen de ce travail par une commission spéciale, quelques observations tendant à inviter M. Lions à revoir son œuvre pour en élaguer des superfluités et à y ajouter le résultat de nouvelles recherches qui pourraient la rendre plus digne d'être publiée.

M. Lions s'est fait un devoir de condescendre à cette invitation à lui adressée en septembre 1859, et il reproduit aujourd'hui son travail qui ne lui a pas coûté moins de 14 ans de recherches assidues.

« Nous venons vous demander, ajoute M. Lucy, d'accueillir cette œuvre consciencieuse avec la bienveillance que mérite son auteur, et pour nous conformer aux usages de la Société, nous demandons aussi qu'il soit voté sur l'insertion de ce travail dans son Répertoire. »

Il s'élève à ce sujet une discussion à laquelle la plupart des membres prennent part et de laquelle il résulte qu'un travail de longue haleine, comme celui de M. Lions, ne saurait être lu et apprécié convenablement en séance; qu'il faut laisser à une commission plus nombreuse que la dernière, le soin de vérifier, de constater les changements, les modifications dont on a parlé et que ce ne doit être qu'après cet examen que l'on pourra voter sur l'insertion demandée. En conséquence, M. le Président compose la commission de M. Lucy qui la présidera, Segond-Cresp, qui en sera le Secrétaire, et de MM. Jubiot, E. Flavard, Gouirand, Pirondi, indépendamment du Président et du Secrétaire-perpétuel de la Société.

Un certain nombre de personnes ayant déjà demandé à la Société de statistique qu'elle fasse examiner leurs inventions ou leurs perfectionnements en matière d'industrie, M. P.-M. Roux pense qu'il serait temps de nommer la commission générale d'industrie, ainsi que celle du concours. Tout le monde est de cet avis et M. le Président, commençant par la commission générale d'industrie, la compose de MM. Lucy, Président, Chaumelin, Secrétaire, Segond-Cresp, Natte, Prou-Gaillard, Gentet, Sapet, Gouirand, Chirac, Bordes, Boisselot, Duprat, C. Bousquet, P. Coste, le Président et le Secrétaire perpétuel de la Société.

Puis, sont désignés pour faire partie de la commission du concours, MM. Feautrier, Toulouzan, Dugas, Guys, E. Flavard, Pirondi, L. Menard, Timon-David, Lions, Blancard, Jubiot, Saint-Ferréol, Bouis, Matheron, le Président et le Secrétaire perpétuel de la Société.

Personne ensuite ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 14 *mars* 1861.

—

Présidence de M. Mortreuil.

Le procès-verbal de la séance du 14 février est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : Lettre de M. J. Dumesnil-Marigny qui adresse un ouvrage intitulé : le *Libre échangiste et les protectionnistes conciliés* (2me édition) ouvrage auquel est jointe une brochure ayant pour sujet une réponse à diverses objections qui ont été faites à l'auteur dans la réunion de la Société d'économie politique du 5 janvier dernier. Les

nouvelles doctrines développées dans ce travail ont été le sujet d'un rapport élogieux fait à l'Académie de Dijon. Mais M. Du Mesnil-Marigny croit devoir les soumetre aussi au jugement de la Société de statistique de Marseille. (Rapporteur M. Natte.)

Lettre de M. Coq fils, constructeur de machines, à Aix, (Bouches-du-Rhône), qui, ayant perfectionné des machines employées à la fabrication des chapeaux de feutre, et en ayant inventé une à fabriquer le nougat, laquelle a concouru à développer considérablement cette industrie à Aix, se met sur les rangs pour l'obtention de l'une des récompenses promises par la Société pour encourager l'industrie. (Renvoi à la Commission générale d'industrie.)

Lettre de M. Benoît-Léandre Jourdan, à Miramas, qui, ayant innové et introduit dans les arts céramiques une espèce de briques refractaires et une autre brique dite *brique-pouce*, dont il s'est attaché à démontrer l'utilité, demande également qu'on le comprenne au nombre des concurrents; (la Société renvoye aussi cette demande à la Commission générale d'industrie.)

Puis, M. le Secrétaire perpétuel communique un mémoire ayant pour sujet la *Statistique de Roquevaire* et destiné au concours de cette année. Ce mémoire enregistré sous le n° 1, sera examiné par la Commission du concours.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Conservateur-Bibliothécaire, les ouvrages suivants adressés à la Société de statistique depuis la dernière séance.

1° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département, etc. (23me année — 3e série, tome v, n° 8, août 1860, Dijon.

2° Même journal, n° 1, janvier 1861.

3° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, — n° 14, mars 1861.

4° *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.* — Travaux, année 1859-1860, 2e série, Rochefort, 1860.

5° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome 8e 1860. — 2me partie. — Bulletin des séances, feuilles 13 à 17, novembre 1860.

6° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer*, n° de 1 à 6 inclusivement — 1er semestre de 1860.

7° Une brochure intitulée : *le passé, le présent et l'avenir de la photographie*, manuel pratique de la photographie, par ALOPHE, artiste peintre et photographe, Paris, 1861.

8° Deux brochures ayant pour titre, l'une : *Fondation de M. Boucher de Crevecœur de Perthes ;* l'autre : *Donation, par le même, à la ville d'Abbeville.*

L'ordre du jour appelait d'abord la lecture de quelques *observations sur les allumettes phosphoriques*, par M. G. PASCAL, à Endoume St-Lambert. Mais, à un premier coup-d'œil, la Société juge que ces observations doivent être renvoyées à la Commission générale d'industrie, comme rentrant dans ses attributions.

Rapport. — M. SEGOND-CRESP en fait un au nom de la commission chargée d'examiner en définitive le travail de M. LIONS et présidée par M. LUCY.

Une discussion s'élève à cet égard ; la plupart des membres y prennent part et il est décidé, sur la proposition de M. GENTET, qu'un dernier rapport sera fait par M. LUCY, sur les modifications qui auront été apportées au travail dont il s'agit.

La parole est ensuite à M. LIONS pour la lecture d'une notice sur la culture, au quartier des Cayols, près Marseille, du champignon de couche ou de *l'agaric comestible* dont l'inocuité, surtout en l'associant au vinaigre, le rend

recommandable aux consommateurs. M. LIONS cite M. DESHAY comme se livrant à cette culture depuis plusieurs années et possédant aujourd'hui au lieu indique une champignonnière assez importante pour avoir fixé l'attention de la Société d'horticulture qui a récompensé ses efforts tendant à doter Marseille d'un établissement qui lui manquait. La description qu'en donne M. LIONS, les rendements qu'on en obtient et l'addition de renseignements précis sur ce genre de culture alimentaire sont autant de considérations que la Société écoute avec plaisir.

M. le Président remercie M. LIONS de cette communication qui intéresse nos concitoyens à divers points de vue.

Puis, la Société de statistique de Marseille invitée par son Secrétaire perpétuel, conformément à une demande de M. de CAUMONT, Directeur général de l'Institut des provinces de France, à se faire représenter au Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements, qui s'ouvrira cette année, le 2 avril prochain, à 2 heures, rue Bonaparte, 44, à Paris, choisit pour ses députés : MM. LUCY, Président en 1860, Président actuel de la Société d'horticulture, etc., à Marseille.

L. MENARD, Vice-Secrétaire, etc., à Marseille.

J. JULLIANY, ancien Président, membre correspondant, à Paris.

H. de VILLENEUVE, ex-président, membre honoraire à Paris et à Roquefort (Bouches-du-Rhône.)

BOUDIN, ex-membre titulaire, correspondant, etc., à Paris.

CHAMBON, ex-membre titulaire, correspondant à Paris.

Un extrait de la présente délibération sera remis à chacun de ces six représentants pour les accréditer au Congrès.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 11 *avril* 1861.

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars, on passe à la correspondance.

Lettre qui annonce à la Société que l'un de ses membres correspondants, à Lyon, M. Antoine-Jean-Baptiste D'AIGUEPERSE, est décédé le 14 mars 1861, âgé de 73 ans.

Lettre de M. Jules JULLIANY, membre du Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui dit avoir assisté le 2 du courant à la première séance de cé Congrès, et y avoir été accueilli avec les témoignages d'estime et de sympathie qu'inspire partout la Société de statistique de Marseille, société qu'il remercie et à laquelle il exprime sa reconnaissance pour la nouvelle preuve qu'elle lui a donnée de son amical et flatteur souvenir. Il promet de remplir de son mieux l'honorable mission qu'elle lui a confiée; il parlera des services qu'elle a rendus depuis sa fondation et de ceux qu'elle est appelée à rendre.

La lecture de cette lettre qui attesterait au besoin le zèle éclairé de notre digne correspondant, M. J. JULLIANY, est écoutée avec beaucoup d'intérêt.

M. Hippolyte CORNILLON, membre correspondant, à Arles, transmet un tableau vicennal qu'il a dressé des résultats de l'octroi de cette ville, dont il est le préposé en chef. Ce tableau qui comprend les années de 1840 à 1859 inclusivement (juillet 1860), a été apprécié par la compagnie qui en a voté la reproduction dans son Recueil comme étant un document précieux qui se lie à notre statistique locale.

M. le Secrétaire perpétuel communique trois mémoires envoyés au concours de statistique et enregistrés dans

l'ordre suivant : le premier, sur Ceyreste, sous le n° 2 ; le second, sur Rognonas, sous le n° 3, et le troisième sur l'église de St-Laurent, à Marseille, sous le n° 4. Ces mémoires sont renvoyés à l'examen de la Commission du concours.

M. A. Lucy prend la parole pour rapporter qu'il a fait de concert avec M. Lions, la révision du tableau statistique dressé par celui-ci, sur les végétaux acclimatés ou susceptibles de l'être dans un but utile, sous la latitude du département des Bouches-du-Rhône. M. Lions a accueilli avec modestie et reconnaissance les observations qui lui ont été faites et qui ont donné lieu à quelques modifications de son travail. Ce travail, soumis à une révision générale et définitive, ne pourra donc que mériter l'honneur de l'impression.

M. L. Menard qui, d'après les données fournies par MM. le Secrétaire perpétuel et le Trésorier, s'est occupé du budget des recettes et des dépenses de la Société pour l'exercice 1861, communique ce travail à l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission pour étudier le Concours régional d'agriculture avec exposition des divers produits de l'industrie dans notre ville.

M. le Secrétaire perpétuel soumet le cadre des diverses sous-commissions de la commission générale, dans lesquelles il a fait entrer les membres qui doivent les composer d'après leur goût et leur aptitude, et cela de la manière qui suit :

Concours régional agricole.

(MM. A. Lucy, Lions, Segond-Cresp et Gentet.)

Annexes.

Concours d'animaux de la race chevaline et concours de chevaux, mulets, bœufs et autres bêtes de travail.

(MM. Sapet, Lucy, Prou-Gaillard et Gentet.)

Concours d'Orphéons.

(MM. L. Menard, Boisselot, Pirondi et Toulouzan.)

Exposition d'horticulture.

(MM. LIONS, SEGOND-CRESP, TIMON-DAVID et GOUIRAND.)

Exposition d'histoire naturelle.

(MM. MATHERON, SAINT-FERRÉOL, JUBIOT, FLAVART et P.-M. ROUX.)

Exposition des produits de l'industrie.

(MM. BORDES, BOUSQUET, BOISSELOT, DUPRAT, SAPET et NATTE)

Exposition des beaux-arts.

(MM. LUCY, CHAUMELIN, BLANCARD, GUYS, MORTREUIL, FEAUTRIER et VAUCHER.)

Courses de chevaux.

(MM. LUCY, SAPET, HORNBOSTEL, DUGAS et CHIRAC.)

M. le Président consulte l'assemblée sur cette division du travail, laquelle est adoptée. M. Léopold MENARD étant désigné pour surveiller et diriger ce travail, s'excuse de ne pouvoir accepter cette tache qui lui paraît devoir appartenir à M. le Président. En conséquence, M. le Président de la Société le sera de la Commission générale dont le Secrétaire rapporteur sera nommé ultérieurement, et il est décidé que chaque sous-commission aura aussi son président et son secrétaire rapporteur.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport, par M. NATTE, sur un ouvrage de M. DUMESNIL-MARIGNY, intitulé : *les libres échangistes et les protectionnistes conciliés.*

Après quelques considérations générales sur l'économie politique et sur les progrès qu'elle fait chaque jour dans nos mœurs, nos institutions, M. NATTE passe à l'analyse de l'ouvrage; il expose statistiquement la valeur du produit de certains grands Etats de l'Europe et des Etats-Unis, ainsi que le montant de l'impôt de ces Etats comparés ensemble. D'où il résulte que, dans la balance générale, les pays agricoles paient environ le 10me de la valeur de leurs produits, tandis que pour les nations manufacturières, l'impôt n'est que d'un septième.

le rapporteur fait une critique mesurée de diverses opinions de l'auteur; il lui reproche d'avoir employé un procédé mathématique (la science des équations) pour donner la preuve des hypothèses sur lesquelles il base son système et d'avoir écrit ainsi un livre qui est loin d'être à la portée de toutes les intelligences, lorsque dans des questions aussi capitales, il fallait s'adresser aux masses.

M. Natte obligé de scinder son rapport, promet d'en donner la suite, à une prochaine séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 16 *mai* 1861.

Présidence de M. Mortreuil.

M. *Beuf*, membre honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : Lettre de M. le Directeur-général des douanes, qui nous fait parvenir par l'entremise de M. le Directeur des douanes à Marseille, un exemplaire du tableau général, qui vient d'être publié, des mouvements du cabotage en 1859, formant la suite et le complément du tableau général du commerce de la France pendant la même année. — Remise est faite immédiatement de ce document administratif en un volume in-folio, à M. le Conservateur-bibliothécaire de la compagnie.

Lettre de M. Jules Jullianý, membre correspondant, à Paris, qui annonce que le Congrès des délégués des Sociétés savantes a clos, le 9 avril, ses séances qu'il a suivi avec le plus grand intérêt; il dit avoir été appellé à occuper le fauteuil de la présidence dans la séance où l'on a entendu M.

Léonce de LAVERGNE sur l'agriculture du midi de la France; il renvoie au compte rendu des actes du Congrès, qui sera incessamment imprimé, l'exposé de toutes les communications qui ont été faites; il adresse des bulletins sur le lieu choisi pour la prochaine réunion du Congrès archéologique et finit par réitérer ses remerciements à la Société de statistique de l'avoir désigné pour l'un de ses délégués.

Lettre de M. CHAMBON, membre correspondant, à Paris, et délégué au même Congrès, qui raconte que celui-ci a été ouvert le 2 avril, par M. de CAUMONT, son Président. L'orateur s'est attaché à faire connaître les tendances de l'Institut des provinces à réunir au moyen des Congrès scientifiques tous les éléments intellectuels du pays. M. CHAMBON regrette que de nombreuses occupations professionnelles l'aient empêché d'assister à toutes les séances dans lesquelles ont été traitées d'intéressantes questions, notamment sur l'agriculture; il a entendu M. de VILLENEUVE, l'un de nos collègues, délégué aussi, parler avec supériorité du drainage et des moyens d'étendre l'enseignement agricole. Comme M. JULLIANY, M. CHAMBON, ayant eu la parole, a fait l'historique de notre Société, au double point de vue de ses investigations statistiques, et comme Société d'encouragement pour l'industrie dans le département des Bouches-du-Rhône; enfin, il se loue beaucoup de l'accueil bienveillant et flatteur qu'il a reçu de la part de M. de CAUMONT.

Lettre de M. BOUDIN, membre correspondant, à Paris, qui fait hommage d'un volume récemment publié, en collaboration avec M. BLANC, chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des cultes, et ayant pour titre : *Eléments de géographie et de statistique générales* (M. L. MENARD veut bien se charger du rapport à faire sur ce volume.) Dans sa lettre, M. BOUDIN, qui avait été appelé également à représenter notre Société au Congrès des délégués des Sociétés savantes, exprime le regret et s'excuse

d'avoir été dans l'impossibilité absolue de remplir sa mission, à cause d'un devoir indispensable, ayant été nommé par le ministre de la guerre membre d'un jury de concours pour un emploi de professeur au Val-de-Grâce, dans les premiers jours d'avril, précisément pendant la tenue du Congrès.

Lettre de M. Buys Ballot, membre correspondant, directeur de l'Observatoire royal néerlandais, à Utrecht, qui adresse une note publiée, par lui, il y a peu de jours, sur la météorologie, et promet d'envoyer incessamment un mémoire sur la marche annuelle du thermomètre et du baromètre dans les Pays-Bas. M. Buys Ballot exprime en même temps le désir de recevoir la continuation des observations météorologiques faites dans cette ville. M. P-M. Roux fait remarquer que le concierge de cet observatoire, chargé de recueillir ces observations, est en retard depuis plusieurs mois et ne paraît pas prêt de communiquer les observations réclamées, bien qu'il soit payé pour les produire. Force sera, lorsque le nouveau directeur de l'Observatoire, entrera en fonctions, de se mettre en rapport avec lui pour obtenir régulièrement et exactement les observations dont il s'agit.

Lettre de M. le Président de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie du département de la Seine-Inférieure, qui envoie un bon pour un exemplaire du volume de cette Société, année 1860, à faire retirer à Paris.

Lettre de M. le Président de la Société industrielle d'Angers qui donne avis que cette Société vient de nous adresser par l'intermédiaire de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique, pour notre compagnie, le volume de ses bulletins de l'année 1860.

Lettre du Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation du département des Vosges, laquelle lettre écrite dans le même sens, a pour but de nous apprendre que le 2e cahier,

tome x, des Annales de cette Société, doit nous arriver aussi sous le couvert de Son Exc. M. le ministre de l'instruction publique.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à M. le Bibliothécaire les ouvrages suivants :

1° *Mémoires de l'Académie de* Stanislas 1859, 2 volumes in-8° 1860.

2° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome VI, 1858. — 1re partie, tableaux météorologiques feuil. 5, 10, idem t. 8. — 2e partie, bulletin des séances feuilles 18 à 27.

3° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 12, janvier 1861.

4° *Rendi-conti delle adunanze della R. Accademia economico agraria dei gergofili di Firenza*, 2 brochures, septembre 1860, trienno IV, anno 1, — trienne IV, anno 11.

5° Deux brochures intitulées : John Brow. — Souscription — Lamartine, souscription à ses œuvres complètes, 1861.

6° Mémoire sur l'importance pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790 et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité, par M. Gustave-L. Joanny, avocat, ancien directeur de l'art en province (Revue du Centre.)

7° *Résumé des observations météorologiques faites à Utrecht, pendant les années* 1849 *à* 1858, communiquées par M. Buys Ballot, directeur de l'Institut royal m. Neerlandais d'Utrecht. (Extrait du tom. XXXII des mémoires de l'Académie royale de Belgique.)

M. le Secrétaire perpétuel communique une circulaire ayant pour but une souscription que, dans sa séance du 8 avril 1861, le Congrès des délégués des Sociétés savantes a décidé à l'unanimité d'organiser pour qu'une médaille

d'honneur en or soit offerte à M. de Caumont en témoignage des mémorables services rendus par lui aux sciences, à l'agriculture, à la glorification des monuments nationaux, en un mot, à l'œuvre de la décentralisation intellectuelle, par l'union active et féconde des Académies de province.

M. P.-M. Roux est persuadé que la Société de statistique de Marseille, en général, et chacun de ses membres en particulier s'empresseront de prendre part à cette souscription dont le chiffre ne pourra dans aucun cas dépasser la somme de 10 fr.; un exemplaire en bronze de la médaille sera mis à la disposition de chacun des souscripteurs.

L'assemblée, considérant comme très heureuse la pensée de rendre à M. de Caumont, l'un de nos membres honoraires les plus célèbres, un hommage infiniment juste et qui ne peut manquer d'avoir les sympathies de tous les corps savants, charge M. le Secrétaire perpétuel de dresser une liste de souscription et de la faire présenter aux membres de la compagnie.

M. Mortreuil rappelant que depuis longues années la Société a promis à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, de collaborer au Dictionnaire géographique de la France, dit que malgré le temps assez long déjà consacré à ce genre de travail, Son Excellence vient d'accorder un nouveau délai aux Sociétés qui, ayant comme la nôtre, nommé une commission spéciale, ont déjà travaillé en vue de répondre à l'attente du ministre. M. Mortreuil est d'avis de limiter au 1er arrondissement des Bouches-du-Rhône les recherches à faire, et d'adjoindre à la Commission ceux des membres de la Société qui voudraient bien apporter leur concours pour la production des matériaux nécessaires.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Henri Guys, d'une notice intitulée : *Quelques observations sur les enseignes de Marseille*. Cette notice, peu susceptible d'analyse, contient une masse de faits qui font connaître les différents

buts qu'on se propose par les enseignes ou annonces au public. Nous dirons seulement que M. Guys a captivé l'attention de ses collègues par des déductions instructives tirées de ces faits, et par des citations qui ont fait plaisir, en faisant une diversion égayante à ses considérations sérieuses.

On s'occupe ensuite du rôle qu'aura à jouer la Société de statistique, à l'occasion du Concours régional agricole et de ses annexes. Une Commission générale ayant été nommée pour faire un rapport à ce sujet, il est décidé que la commission se réunira extraordinairement après-demain samedi, 18 mai, à 7 heures précises du soir, pour s'organiser définitivement et commencer ses travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, M. le président lève la séance.

Séance du 13 juin 1861.

—

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 1861 est lu et adopté.

On passe à la correspondance : lettre de M. Martin DAUSSIGNY, membre correspondant, à Lyon, qui, en nous adressant un mémoire ayant pour but de provoquer des fouilles dont il se proposait de nous rendre compte, donne les raisons qui ont fait ajourner ces fouilles. Il espère, toutefois, quelles seront exécutées cette année et qu'il pourra, conséquemment, en signaler sous peu les résultats à notre compagnie.

Sont ensuite déposés sur le bureau par M. le Secrétaire perpétuel les ouvrages reçus depuis la dernière séance ; ils sont immédiatement confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire et en voici la liste :

1° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, n°s 3 et 4, mars et avril 1861.

2° Une brochure adressée à titre d'hommage à la Société par M. Bousquet et intitulé : *Pierre* Bellot, *poète provençal — Epitaphe, Marseille*, 1861.

3° *Annales de la Société d'émulation du département des Voges*, tome x°, 11e cahier, 1859.

4° Un mémoire à l'Institut de France, ayant pour titre : *Solution des problèmes relatifs à la protection et au libre échange*, par J. Dumesnil-Marigny (M. Natte, rapporteur.)

5° *Eloge de Victor* Vibert, par E.-C.-Martin Daussigny.

6° *Eloge de C, Bonnefond*, par le même.

7° *Notice sur les découvertes faites en* 1859, *lors de la démolition de l'ancien hôpital des filles de Ste-Catherine et de l'aumône générale,* devenus plus tard l'hôtel du parc; par le même.

8° *Mémoire pour servir à une nouvelle recherche de la statue équestre à laquelle appartient la jambe de cheval de bronze trouvée, en* 1766, *dans la Saone*, *près du couvent de Ste-Claire, etc.*, par le même.

9° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, tom. 1er 3e fascicule.

10° *Statistica della istruzione publico in Palermo, dell anno* 1859, per Federico Laucia di Brolo (M. Feautrier, rapporteur.)

La correspondance épuisée, M. Lions fait par écrit la proposition suivante : « J'ai l'honneur de proposer à la Société,
« afin de profiter d'avantage du contenu des diverses bro-
« chures qui sont adressées tous les mois à la Société, de
« distribuer à tour de rôle à chaque membre, ces mêmes
« brochures pour en rendre compte à la séance suivante.
« Par ce moyen, les membres de la Société pourront plus
« facilement apprécier ces divers ouvrages et choisir dans
« la bibliothèque ce qui leur paraîtra digne d'intérêt. »

Cette proposition est prise en considération pour être discutée à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la suite du rapport de M. Natte sur l'ouvrage de M. Dumesnil-Marigny. La discussion du libre échange et de la protection donne à l'auteur des moyens de développer son esprit de critique et d'observation. La division qu'il a établie des richesses en huit groupes, est bien entendue, ainsi que les chapitres qui traitent du commerce intérieur et extérieur.

M. le rapporteur termine par un exposé très succinct des critiques que l'on a faites de cet ouvrage, et, après avoir dit un mot des tendances économiques du XVIIIe siècle et des modifications apportées par le XIXe, M. Natte, conclut en s'associant pleinement à la réforme indiquée par l'auteur dans l'intérêt de l'humanité.

L'ordre du jour appelle, en second lieu, la lecture, par M. P.-M. Roux, du programme qu'il a rédigé des prix à décerner, s'il y a lieu, dans la séance publique de 1863.

Indépendamment des sujets de prix qu'elle est dans l'usage de proposer concernant la Statistique du département des Bouches-du-Rhône, elle met au concours la question suivante : *Statistique des cours d'eaux artificiels servant à l'agriculture, à l'industrie, aux communications et au commerce, dans le département des Bouches-du-Rhône.*

M. le Secrétaire perpétuel résume en peu de mots ce que la Société attend des concurrents.

Le prix sera de la valeur de 500 fr.

La Société vote l'impression de ce programme en entier, c'est-à-dire avec tous les développements qui le concernent et tels qu'ils viennent d'être présentés.

Les membres qui doivent faire des lectures à la prochaine séance publique, sont invités à se faire inscrire et plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Président lève la séance.

Séance du 11 juillet 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

M. le Secrétaire perpétuel lit et la Société adopte le procès-verbal de la séance du 13 juin 1861.

On passe à la correspondance manuscrite :

Lettre de M. le maire de Marseille qui demande à notre Société de désigner, suivant l'usage, l'un de ses membres pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les mémoires envoyés au concours relatif au prix quinquennal fondé par M. Félix de BEAUJOUR.

La Société ne croit pas devoir mieux faire que de choisir son président, M. MORTREUIL, pour la représenter en cette circonstance, et M. le Secrétaire perpétuel en informera M. le Maire dans le plus bref délai.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui, ayant su que notre Société s'occupait de préparer les éléments du dictionnaire topographique (anciennement appelé dictionnaire géographique) de l'arrondissement de Marseille, lui adresse, pour faciliter l'accomplissement de sa tache, un exemplaire du dictionnaire topographique d'Eure-et-Loire, par M. Lucien MERLET. C'est un volume in-4° récemment publié. Considéré comme un bon modèle à suivre, il est immédiatement remis à M. MORTREUIL, principalement chargé de la tache que la Société de statistique s'est imposée.

La correspondance imprimée présente :

1° *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année* 1859, présenté à S. M. l'Empereur, par M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice.

2° *Compte général de la justice civile et commerciale en France*, pendant l'année 1859, présenté, etc.

3° *Dictionnaire topographique de France*, comprenant les noms de lieu, anciens et modernes, publié par ordre du

ministre de l'Instruction publique et sous la direction du Comité des travaux historiques des Sociétés savantes — *Id.* du département d'Eur-et-Loir, rédigé sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet, Secrétaire de cette Société, Archiviste du département, etc., (Ouvrage déjà mentionné plus haut.)

4° *Annuaire de la Société météorologique de France*, 1861, 2e partie. — Bulletin des séances, feuilles 1 à 5.

5° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 16, juillet 1861.

6° *Concours régional.* — Discours prononcé par le Maire de Marseille, à la séance d'inauguration des expositions municipales, le 20 mai 1861.

7° *Des tableaux d'observations barométriques, thermométriques*, etc., ayant aussi pour sujet : écarts simultanés de température et de pression atmosphérique dans les Pays-Bas, mis en rapport avec la direction de la force du vent et avec la quantité de pluie tombée.

8° *Notice sur la fabrication des semoules à Marseille*, (Joseph Brunet, rue des Convalescents, nos 11, 16 et 18.) Marseille 1861.

9e Un volume intitulé : *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn). — Procès-verbaux des séances, 4e année.

10° Le numéro 9, 10 mars, 4e année de la *Correspondance littéraire.*

11e Le n° 5, mai 1861, du *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or,* publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département, etc.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la discussion sur la proposition de M. Lions rapportée textuellement dans le procès-verbal de la dernière séance, tendant à ce que tous les mois une revue analytique soit faite, à tour de rôle, par chaque membre sur les ouvrages adressés à la Société, afin qu'elle puisse les apprécier.

M. Lions développe sa proposition. Prennent part à la discussion MM. A. Lucy, Segond-Cresp, P.-M. Roux, Mortreuil, L. Menard, Flavard, Sapet, et il résulte des différentes opinions émises que l'adoption de cette proposition donnerait lieu à un surcroit de travaux, sans avantages notables pour la compagnie ; que le Secrétaire donnant dans les procès-verbaux la nomenclature et quelquefois même une sorte de bulletin bibliographique des ouvrages reçus, produit tout ce qui est désirable dans le sens de M. Lions, d'autant plus que d'ordinaire il signale particulièrement les publications sur lesquelles un rapport spécial parait indispensable; que, conséquemment, il faut se borner, comme par le passé, à confier à un rapporteur, pour en rendre compte, les ouvrages (notamment ceux essentiellement statistiques) qui, par leurs titres, leurs nouveautés, etc., offriront évidemment un intérêt marqué.

D'après ces considérations, la proposition de M. Lions, mise aux voix, n'est point adoptée.

M. Lucy demande la parole. Après avoir annoncé que M. Lions s'est conformé en tous points aux observations qui lui avaient été faites pour modifier certains passages de son mémoire sur les végétaux existants, acclimatés ou susceptibles de l'être dans un but utile, sous la latitude de notre département, M. Lucy fait remarquer que le moment est venu de mettre aux voix l'impression de ce travail, dans le Recueil des actes de la compagnie. Cette remarque est goûtée, c'est à dire que, dans cette vue, on passe immédiatement au scrutin dont le résultat est favorable, puisqu'on ne compte aucun opposant.

En conséquence, l'impression du mémoire est votée, et, cela étant, un jeton d'argent est décerné à son auteur.

L'ordre du jour amène ensuite la division, en sous-commissions, de la Commission générale d'industrie, laquelle se compose de MM. Lucy, Chaumelin, Segond-Cresp, Natte,

Prou-Gaillard, Gentet, Sapet, Gouirand, Chirac, Bordes, Boisselot, Duprat, Bousquet, P. Coste, et du Président ainsi que du Secrétaire perpétuel de la Société.

Douze sous-commissions sont établies avec désignation des objets qui, se rattachant à l'industrie, doivent être examinés par elles. Voici l'ordre adopté :

1° Invention d'un métier destiné à coudre le tulle et la blonde pour la confection des tours de tête, par M. Auzil, maison nᵉ 7, à la Joliette. — Commissaires: MM. Bousquet et Chaumelin.

2ᵉ Briques réfractaires, — Machine à tuyau de drainage, présentées par M. Jourdan, à Miramas. — Commissaires : MM. Gentet et Prou-Gaillard.

3° Perfectionnement de la coupe des vêtements, du à M. A. Aman, Hôtel du Petit St-Jean, 7. — Commissaires : MM. Natte et Gouirand.

4° Machines employées à la fabrication des chapeaux de feutre, etc., inventées par M. Coq fils, à Aix (Bouches-du-Rhône). — Commissaires : MM. Duprat et Lions.

5° Clef de sûreté par M. Magaud Charf, rue Vacon, 50. — Commissaires : MM. Chaumelin et Boisselot.

6° Métal propre à préserver le cuivre de vert de gris, etc., proposé par M. Roudier, pompier, rue de Rome, 74. — Commissaires : MM. P.-M Roux, Segond-Cresp et Natte.

7° Invention pour la fabrication des peaux, par M. Julien, fabricant tanneur, rue Etroite, 3. — Commissaires : MM. Flavard et Natte.

8° Manufacture de crins frisés, améliorations apportées à ce genre d'industrie déjà récompensé par la Société ; améliorations dues à M. A Wuichet fils, vieux chemin de Rome, 27 A, et rue Belair, 1. — Commissaires : MM. Sapet et Segond-Cresp.

9° Moyens de prévenir des accidents produits par les allumettes phosphoriques, par M. Pascal, à Endoume (Saint-

Lambert), rue Barberoux, 11. —Commissaires: MM. Chirac et Gouirand.

10° Procédé de décoration des porcelaines et verres, par M. Marjolet, rue des Chartreux, 1. —Commissaires : MM. Mortreuil et Lucy.

11° Invention de futailles sans coulage, par M. Prou-Gaillard, rue Villeneuve, 2. —Commissaires : MM. Sapet et Second-Cresp.

12° Fabrication des semoules à Marseille, par M. Joseph Brunet, rue des Convalescents, nos 14, 16 et 18. — Commissaires : MM. Sapet et Gentet.

Ces diverses sous-commissions se réuniront incessamment pour commencer leurs travaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 8 août 1861.

Présidence de M. Mortreuil.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 1861 est lu par M. le Secrétaire perpétuel et adopté par la Société.

Lettre de M. Hornbostel qui, assurant que ses occupations ne lui laissent pas le temps nécessaire pour assister aux séances de la Société, la prie d'agréer sa démission de membre actif. Il sera répondu à M. Hornbostel que la compagnie regrette qu'il se sépare d'elle, et il lui sera rappelé les obligations que le titre de membre impose alors même que la démission est acceptée.

Lettre de M. Toulouzan qui annonce non seulement de n'avoir pu préparer le rapport dont il avait été chargé, concernant une brochure écrite en allemand, mais encore d'être empêché d'assister à la séance de ce soir.

Lettre de M. C. Bousquet qui, forcé de s'absenter pour quelque temps de Marseille, dit être dans l'impossibilité de s'occuper du rapport qu'il devait faire relatif à des serrures de sûreté.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. Segond-Cresp, Bibliothécaire, les ouvrages dont voici les titres :

1° *Statistique de la France.* — Mouvement de la population, pendant les années 1855, 1856 et 1857.

2° *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1860, 4e trimestre, tome XV.

3° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département, n° 6 juin 1861.

4° *L'Agronome praticien*, journal de l'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 13 février et n° 15 juin 1861.

5° Une brochure intitulée : *d'une erreur historique à propos de Saint Vincent de Paul et de son voyage à Marseille, en 1622, par* C. Bousquet.

L'ordre du jour appelait un rapport de M. Feautrier sur une Statistique de l'instruction publique, à Palerme, mais notre collègue n'étant pas présent, la Société s'occupe de diverses questions administratives. Personne ensuite ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 5 septembre 1861.

Présidence de M. Mortreuil.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 août 1861, on passe à la correspondance.

Lettre de M. VAUCHER qui, rappelant l'époque de son admission parmi les membres actifs de la Compagnie, en 1849, et, devant quitter Marseille pour se rendre à Genève où il se propose de résider à l'avenir, remercie ses collègues de l'avoir accueilli avec beaucoup de bienveillance et surtout de l'avoir appelé une fois à l'honneur de les présider; puis il témoigne combien il lui est pénible de cesser d'être associé à leur active collaboration, mais il donne l'assurance qu'il ne cessera du moins de leur porter un sincère attachement.

La Société ne reçoit pas sans regret cette démission, et elle décide que M. VAUCHER lui restera attaché par le titre de membre correspondant.

Lettre de M. le docteur Selim-Ernest MAURIN, qui adresse un exemplaire de sa thèse sur l'hygiène de Marseille et sollicite le titre de membre actif de notre Société. Cette demande appuyée par MM. MORTREUIL, E. FLAVARD et P.-M. ROUX, est prise en considération aux termes du règlement.

Lettre de M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes, qui annonce que les sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, tiendront les 21, 22 et 23 novembre des séances solennelles, dans lesquelles Messieurs les membres des Sociétés savantes seront admis à faire les lectures qu'ils auraient préparées pour cette circonstance. Notre Société est invitée à signaler ceux de ses membres qui auraient l'intention de prendre part à ces lectures dont le sujet et l'étendue devraient être indiqués. Son Ex. M. le ministre nous informe également qu'une distribution de prix aux Sociétés savantes aura lieu le 25 du même mois.

Lettre de M. le Secrétaire de la Société archéologique de Sens (Yonne) qui nous donne avis de l'envoi du 7me tome du bulletin publié par cette Société et qui, après avoir détaillé les publications qu'elle a reçues de nous, exprime le désir

que cet échange soit continué et que nous complétions ce qu'elle possède de nos actes. Il sera répondu à cette demande dans les limites du possible.

Lettre de M. Marjolet (rue des Chartreux, n° 1, au 2me étage) fondateur à Marseille d'un atelier de peinture et de dorure sur porcelaines, qui fait en peu de mots un exposé de ses travaux, en vue d'obtenir l'une des récompenses promises aux industriels remarquables. Renvoi à la commission déjà appelée à faire un rapport sur ce sujet.

Lettre de notre collègue M. Prou-Gaillard qui se met aussi sur les rangs pour avoir perfectionné le confectionnement des fûts, de manière à prévenir les énormes pertes résultant du coulage des huiles ; il entre dans quelques détails sur cette importante invention dont de nombreuses épreuves, des titres incontestables ont prouvé l'efficacité ; puis il recommande à la Société M. Pierre Mouren, tonnelier, qui, bien qu'étranger à l'invention, mais depuis deux ans, à la tête du nouveau genre de tonnellerie mis en pratique au quartier de Belle-de-Mai, s'y est rendu digne d'une récompense par des services qui ne peuvent qu'être appréciés. (Renvoi aussi de cette double demande à la Commission déjà nommée pour l'examen de ce perfectionnement et en rendre compte à la Société.)

Lettre de M. Henri Patot qui, directeur-gérant de l'exploitation du gaz d'après le système de MM. Curel et Corso, c'est-à-dire en employant une matière supérieure à la houille sous bien des rapports et, par exemple, pour offrir de riches produits, désire qu'une commission émanée de notre compagnie soit chargée d'examiner le système dont il s'agit, de venir (rue Estelle, 22) étudier les appareils employés, de se rendre compte de leur manipulation et de vérifier les produits pour faire un rapport à cet égard.

Bien que le terme du concours pour MM. les industriels soit arrivé depuis quelque temps, néanmoins, la Société,

considérant qu'elle a été forcée par les circonstances d'ajourner ses décisions à cet égard, prend en considération la demande de M. Henri PATOT et compose la commission demandée, de MM. JUBIOT et CHAUMELIN.

Sont ensuite déposés sur le bureau et confiés à M. le Bibliothécaire les ouvrages suivants reçus par la Société depuis la séance du 8 août :

1° Brochure de M. LAMBRON de LIGNIM, membre correspondant, à Tours, et intitulée : *Touraine, mélanges historiques*. N° 9. *Joutes et Tournois* (tiré à 100 exemplaires). Tours, 1860.

2° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône, etc.*, trois brochures, N°s d'avril, mai, juin et juillet 1861.

3° *Congrès scientifique de France.* — Programme de la 28me session, Bordeaux, 16 septembre 1861.

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1er trimestre, Le Mans, 1861.

5° *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn). — Séance générale publique du mardi 28 janvier 1861, 4e année, février 1861.

6° *Société des antiquaires de la Morinie.* —*Bulletin historique*, 38e livraison, avril, mai et juin 1861.

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1860. — 14e volume, deux brochures, 3e et 4e trimestres.

8° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, etc., n° 7, juillet 1861.

9° *Esquisse sur Marseille*, au point de vue de l'hygiène, par Selim-Ernest MAURIN, docteur en médecine, etc.

10° *L'Attente du berger des Cordellières* (brochure par M. Benjamin POUSSEL.)

La correspondance épuisée, M. le Président, après avoir annoncé que M. César MOREAU, membre honoraire, a fait à la Société un legs de 6,000 fr., dit qu'il y a lieu de se mettre

en mesure d'en recevoir le montant. La Société prie M. MORTREUIL de continuer les démarches qu'il a commencées pour cela, et est d'avis d'accepter provisoirement le legs.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que la Société de statistique a été convoquée récemment pour assister en corps aux obsèques de M. REINARD, membre honoraire, décédé.

M. P.-M. ROUX rappelle aussi la délibération qui accorde le titre de membre d'honneur aux premières autorités religieuses, civiles et militaires de Marseille et demande, conséquemment, que Monseigneur CRUISCE, nouvel évêque de cette ville, soit porté sur le tableau des membres d'honneur. Adopté.

Puis, retraçant les nombreux et remarquables services rendus à la compagnie par M. Jules JULLIANY, autrefois membre actif, annotateur, Président, aujourd'hui membre correspondant, M. P.-M. ROUX propose de lui décerner le titre de membre honoraire, pour reconnaître surtout la manière distinguée avec laquelle il a représenté notre Société, au dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport de M. TOULOUZAN, sur une brochure de M. le professeur BUYS-BALLOT, membre correspondant, à Utrecht. M. TOULOUZAN, empêché d'assister à la séance d'aujourd'hui, écrit qu'il avait mis la main à l'œuvre pour remplir sa tache. Mais après avoir jeté un coup-d'œil sur le travail à examiner, il lui avait paru qu'il n'était pas de nature à motiver un rapport, surtout un rapport détaillé.

Il ne s'agit, en effet, dit-il, que d'une vingtaine de pages *détachées* d'un recueil plus étendu, publié probablement par quelque société scientifique. Dans ces conditions, et abstraction faite de la valeur du travail ainsi que du mérite de l'auteur, il n'y a évidemment pas matière suffisante à un rapport.

D'un autre côté, si la dissertation de M. Buys-Ballot, *sur les observations barométriques faites à Hanau dans le cours d'une année*, par le docteur Muller, peut être utile dans un cas donné, elle ne saurait offrir d'intérêt ni au rapporteur, ni à ses auditeurs.

D'après ces considérations, la Société ordonne simplement le dépôt dans sa bibliothèque du travail du savant professeur Buys-Ballot, pour être consulté au besoin.

M. Second-Cresp prend ensuite la parole pour présenter quelques considérations statistiques sur l'exposition de la Société d'horticulture, dans le concours régional.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 10 *octobre* 1861.

Présidence de M. Mortreuil.

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre, lu par M. le Secrétaire perpétuel, est adopté par la Société.

Sont déposés sur le bureau et confiés à la garde de M. le Conservateur-bibliothécaire les ouvrages intitulés ainsi qu'il suit :

1° *La vaccine devant le Congrès scientifique*, etc., par M. le docteur Ancelon.

2° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tom. 9me 1861, 2e partie. — Bulletin des séances, feuilles 6, 11.

3° *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par la Société d'agriculture et d'industrie agricole du département n° 8, août 1861.

4° XVme lettre à *MM. les propriétaires ruraux et cultivateurs*, etc., par M. le professeur A. Petit-Lafitte.

5° *Congrès scientifique de France*, 27me session tenue à Cherbourg, au mois de septembre 1860, tome 1er.

6° *Rapport verbal fait au conseil de la* Société *française d'archéologie* sur divers monuments et plusieurs publications archéologiques, dans la séance du 25 octobre 1859; par M. de CAUMONT.

7° Une brochure intitulée : *Nègre et Blanc;* De *qui sommes-nous fils?* Y *a-t-il une ou plusieurs espèces d'hommes?* par M. BOUCHER de PERTHES.

8° *Compte rendu des travaux de la* Société *de médecine de Toulouse* depuis le 21 mai 1860 jusqu'au 12 mai 1861. (61me année.)

9° *Congrès archéologique de France*, 27e session, Séances générales tenues à Dunkerque, au Mans, à Cherbourg, en 1860, par la Société française pour la conservation des monuments historiques.

L'ordre du jour appelle en premier lieu un rapport, par M. FEAUTRIER, sur un ouvrage intitulé ; *Statistica della istruzione publica in Palermo dell' anno* 1859 par Federico LANCIA DI BROLO.

Une rapide mais bonne analyse de cet ouvrage nous apprend que M. F. LANCIA di BROLO a dû se livrer à beaucoup de recherches, et cela, dans des temps calamiteux pour réunir les éléments épars d'un ouvrage considérable qui revèle un grand savoir et que l'on peut considérer comme l'une des statistiques les plus complètes de l'instruction publique.

On doit savoir gré à l'auteur d'avoir enrichi son œuvre de documents qui, en mettant l'autorité compétente à même d'apprécier les besoins encore très nombreux de l'enseignement à Palerme et dans la Sicile entiere, lui feront sentir la nécessité d'y porter un remède prompt et efficace.

M. le Rapporteur, qui mérite également des éloges pour nous avoir si bien fait connaître cet ouvrage intéressant,

a voté des remerciements à l'auteur, et c'est ce qui est immédiatement approuvé par la Société.

Puis, M. SAPET prend la parole pour faire deux rapports : l'un sur la fabrication des semoules de M. Joseph BRUNET et l'autre sur les fûts de M. PROU-GAILLARD. Ces deux lectures sont écoutées avec attention et beaucoup d'intérêt, et la Société les renvoie à la Commission générale d'industrie.

Ensuite MM. L. MENARD, MORTREUIL et P.-M. ROUX proposent d'admettre M. PENON au titre de membre actif. Cette proposition est prise en considération aux termes du réglement et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 31 *octobre* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : lettre de M. S. MAURIN, qui adresse un travail manuscrit sur l'hygiène publique, à l'appui de sa candidature comme membre actif. — MM. FLAVARD, JUBIOT et GUYS sont chargés du rapport à faire sur cette production.

M. GOUIRAND retenu dans son lit pour cause d'une maladie d'autant plus grave qu'elle est devenue chronique et ne parait pas devoir se terminer bientôt, fait demander par un membre de sa famille d'être affranchi de tout labeur, dans l'impossibilité où il craint d'être longtemps de participer aux travaux de la Société.

M. le Président désigne MM. FLAVARD, BOUSQUET et SECOND CRESP pour aller exprimer à M. GOUIRAND la part que tous ses collègues prennent à son état maladif.

Sont déposés sur le bureau pour être confiés à M. le Conservateur-bibliothécaire, les ouvrages suivants : *Travaux du Conseil général des Bouches-du-Rhône*, pendant la session de 1861; — Le n° 17, septembre 1861 de *l'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de Compiègne ; — Une brochure intitulée : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain* par M. BARILLON, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille (in-8° de 40 pages, Paris 1861.)

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport par M. le Secrétaire de la Société, au nom d'une commission spéciale, sur les mémoires envoyés au concours de statistique de cette année. Ce rapport dans lequel une sévère mais juste critique a fait connaître la valeur de ces mémoires, a été d'abord livré à la discussion, puis mis aux voix et adopté à l'unanimité et quant à la rédaction, et quant aux conclusions.

M. le Président a dès lors brûlé les billets cachetés contenant les noms des auteurs devant rester inconnus, des mémoires Nos 2, 3 et 4 et, ayant décacheté le billet joint au mémoire N° 1, il a lu le nom de M. Anaclet NEGREL-FERAUD, propriétaire, à Roquevaire.

L'ordre du jour amène ensuite la nomination par voie du scrutin, des membres administrateurs de la Société.

On commence par l'élection du Président. Au 1er tour, le nombre des votants étant de seize, M. SAPET obtient quinze suffrages et est porté, conséquemment, à la présidence pour l'année 1862. La seizième voix a été donnée à M. L. MENARD.

On passe à la nomination du Vice-Président ; le nombre des votants est le même. M. Léopold MENARD réunit 14 voix et les deux autres sont : une pour M. TOULOUZAN et l'autre pour M. GENTET. La grande majorité des suffrages ayant été pour M. L. MENARD, M. le Président le proclame Vice-Président durant l'année 1862.

Comme il n'y a pas à procéder au remplacement du Secrétaire, on s'occupe immédiatement de la nomination du Vice-Secrétaire; quinze membres prennent part au scrutin, quatorze se prononcent pour M. CHAUMELIN, un pour M. NATTE. Les fonctions de Vice-Secrétaire sont donc confiées à M. CHAUMELIN.

Il s'agit ensuite de choisir les annotateurs. Le nombre des votants est de seize et le scrutin a lieu pour les trois annotateurs à la fois. C'est dire que 48 votes sont exprimés, 16 pour M. BLANCARD, 15 pour M. NATTE et 14 pour M. BOUSQUET, les autres ayant été 2 pour M. FLAVARD et un pour M. GENTET. En conséquence, les trois annotateurs élus sont, suivant le plus grand nombre de voix obtenues : MM. BLANCARD, attaché à la 1re classe, NATTE à la 2e et BOUSQUET à la 3e.

Pour la nomination du Bibliothécaire-conservateur, le nombre des votants est de quinze et M. SEGOND-CRESP est réélu, ayant eu toutes les voix, moins une donnée à M. TOULOUZAN.

Enfin le scrutin s'ouvre pour l'élection du Trésorier, les voix sont partagées entre M. LIONS qui en réunit 9 et M. CHIRAC qui en obtient 7. M. LIONS ayant eu la majorité, est confirmé dans ses fonctions de Trésorier.

Les élections ainsi faites et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 5 *décembre* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 31 octobre 1861 est lu et adopté sans réclamation.

La correspondance manuscrite ne présente qu'une lettre de M. PONTANI qui désirerait connaître le rapport fait sur le mémoire ayant une partie de la topographie marseillaise pour objet, mémoire par lui soumis au jugement de notre compagnie. Comme il n'a pas été fait de rapport par écrit, et seulement un rapport oral dont le procès-verbal de la séance de septembre 1860 fait mention, on est généralement d'avis qu'il n'y a pour toute réponse qu'à communiquer un extrait de ce procès-verbal. Toutefois, la société décide d'inviter préalablement M. PONTANI à s'entendre avec M. MORTREUIL, qui a fait le rapport, pour les diverses explications à donner de part et d'autre sur le travail dont il s'agit. En conséquence, une entrevue aura lieu entre l'auteur et le rapporteur à qui la lettre de M. PONTANI est confiée à cause de cela même.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, le rapport de M. P.-M. ROUX, au nom du Conseil d'administration, sur les titres de statisticiens à des récompenses. Ce rapport lu, mis à la discussion et aux voix est adopté ; il en résulte le vote des récompenses suivantes : d'une médaille de vermeil à M. Magloire GIRAUD, curé de St-Cyr ; d'une médaille de bronze à M. C. ROUMIEU, conseiller à la Cour impériale de Pau ; de quatre mentions honorables, une à M. le comte de RIPALDA, statisticien, à Madrid ; une à M. Léon VIDAL, Inspecteur-général des prisons de France, à Paris, une à M. le marquis Ernest de BLOSSEVILLE, député, à Paris et à Amfréville la Campagne, près le Neufbourg (Eure), une enfin à M. BARILLON, ancien membre du Conseil municipal de Lyon.

L'ordre du jour est en second lieu un rapport par M. le Secrétaire perpétuel de la Société, au nom de la Commission générale d'industrie sur les droits de plusieurs industriels à des récompenses.

Lecture faite de ce rapport, M. le Président le livre à la

discussion, met ensuite aux voix chaque récompense proposée d'abord par les sous-commissions, puis par la Commission générale, et enfin l'ensemble du rapport est également mis aux voix et, comme conséquence du scrutin, il est décidé par la Société qu'il sera distribué à sa prochaine séance publique : *trois* médailles de bronze, une à M. MARJOLET, une à M. BOUDIER et une à M. JOURDAN B.-L.; *deux* médailles d'argent, une à M. Coq fils, à Aix, et l'autre à M. A. WUICHET fils; *trois* médailles de vermeil, une à M. PAPI, une à Mrs de CURREL et CORSO et l'autre à M. JULIEN; *deux* médailles d'or, une à M. J. BRUNET et l'autre à M. PROU-GAILLARD.

M. le Secrétaire-perpétuel dit que le programme des prix proposés pour l'année 1863, quoique déjà adopté ne doit l'être qu'à dater d'aujourd'hui, attendu deux questions nouvelles qui y ont été introduites depuis et qui sont 1° *des agglomérations urbaines; 2° du morcellement de la propriété.*

La Société se prononce pour cette manière de voir, puis elle s'occupe de la fixation du jour de la séance publique. On considère le dimanche 15 du courant comme le jour le plus favorable, si rien ne s'y oppose, et il est décidé qu'un banquet aura lieu à l'issue de la séance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 12 *décembre* 1861.

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la communication, par M. MORTREUIL, Président, du discours par lequel il doit

ouvrir la prochaine séance publique. Ce discours est écouté avec intérêt.

Puis, M. CHAUMELIN soumet au jugement de l'assemblée, une notice qu'il a composée pour être lue à la même réunion solennelle, et qu'il a intitulée : le *Rêve d'un Statisticien* — Marseille en 1962.

La Société entend avec plaisir cette lecture qu'elle adopte conséquemment à l'unanimité.

Elle décide, ensuite, n'ayant pu obtenir la grande salle du Musée, déjà promise par M. le Maire à la Société artistique pour les dimanches 15 et 22 décembre, elle décide, disons-nous, de demander l'une des salles de la Faculté des sciences pour s'y réunir le 22 du courant, au lieu du 15, jour qu'elle avait d'abord choisi et elle arrête l'ordre du jour de cette solennité, de la manière suivante :

1° Discours d'ouverture, par M. MORTREUIL, Président.

2° Exposé des travaux de la Société depuis la dernière séance publique, suivi de rapports sur le concours et sur les titres de statisticiens et d'industriels à des récompenses, etc., par M. le docteur P.-M. ROUX, de Marseille, Secrétaire-perpétuel.

3° Le Rêve d'un Statisticien : Marseille en 1962, par M. CHAUMELIN, Vice-Secrétaire.

4° Distribution de récompenses à des statisticiens ainsi qu'à des industriels.

5° Programme des prix proposés par la Société, pour l'année 1863.

M. le Président désigne pour faire les honneurs de la séance, MM. BEUF et BLANCARD.

Les commissaires du banquet sont MM. FLAVARD, GENTET et SEGOND-CRESP.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
tenue en 1861
Par la Société de Statistique de Marseille.

La Société de statistique de Marseille a tenu sa dix-septième séance publique, le dimanche 22 décembre 1861, dans l'une des grandes salles de la Faculté des Sciences.

M. le Sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône, étant à Paris, son digne remplaçant, M. FANJOUX, Secrétaire-général de la Préfecture, a assisté à cette séance, ainsi que MM. les directeurs des administrations publiques du département et de la cité. Y étaient présents aussi M. MORREN, doyen de la Faculté des sciences, COQUAND, professeur de géologie de cette faculté, et, indépendamment d'un brillant auditoire, on remarquait des députations du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de la Société impériale de médecine, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, des Sociétés d'agriculture et d'horticulture, des Sociétés de bienfaisance, etc., etc.

M. MORTREUIL, Président, a ouvert la séance par des considérations historiques qu'il a fait précéder d'un tribut d'hommage et de reconnaissance, adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les encouragements que Son Excellence ne cesse d'accorder à la Société de statistique de Marseille. Au nom de tous ses collègues, M. MORTREUIL s'est engagé à seconder activement les vœux de M. le Ministre et de fournir une large part aux travaux confiés par Son Excellence au zèle des Sociétés savantes de France.

Puis, il est entré dans le sujet de son discours qui, il faut bien l'avouer, a été trop succinctement analysé dans plusieurs journaux. Aussi, croyons-nous devoir retracer ici en entier la partie essentielle de ce discours.

« Les institutions communales et judiciaires de la France, dit M. Mortreuil, sont devenues depuis quelque temps l'objet de nombreuses et importantes études, sans doute parce qu'étant empreintes au plus haut degré de l'esprit qui a dominé la société, elles en expriment fidèlement le caractère.

« Ce droit primitif qui compète aux habitants d'une même agglomération d'instituer des mandataires locaux, l'exercice du pouvoir conféré à ces mandataires, supposent une véritable liberté d'action, s'exerçant en dehors de toute pression supérieure, qui permet au sentiment public de se développer dans toute son originalité. Il détermine avec précision la nature des phases diverses au milieu desquelles se déroule la vie communale. Les résistances même que peut éprouver l'exercice de ce pouvoir ne servent qu'à mieux constater son énergie, et les efforts collectifs faits pour le maintenir résument à merveille la somme et l'esprit des volontés individuelles.

« D'un autre côté les institutions judiciaires touchent au pouvoir gouvernemental par suite de l'autorité dont elles sont investies et descendent par leur application dans les rangs les plus humbles. En même temps qu'on les trouve mêlées au mouvement des divers ressorts de l'administration publique qu'elles modèrent, elles sont indispensables à la satisfaction des intérêts privés qu'elles protègent. Leur origine les élève jusqu'au sommet de l'édifice social; mais on peut dire aussi qu'elles en consolident la base, et, entre ces deux limites extrêmes, elles se manifestent à chaque degré hiérarchique avec une force et une modération qui en font la plus solide garantie d'ordre général et de sécurité particulière.

« Exposer l'organisation municipale et judiciaire de notre cité, c'est aborder le plus franchement possible le côté qui doit nous initier le plus surement à la connaissance de ses divers éléments d'action et de vitalité.

« Dire comment ces institutions se sont fondues dans la vaste unité française, c'est présenter une des faces les plus curieuses de notre histoire.

« Si les annales du vieux Marseille sont assez connues dans leur ensemble, ses institutions le sont beaucoup moins, un voile obscur nous les cache jusques à une époque assez avancée et l'on a de la peine à saisir les diverses transformations qu'elles ont éprouvées. La plupart des historiens des XVIIe et XVIIIe siècles méritent le reproche de n'avoir pas assez pénétré dans cette vie intime où se reflétaient les usages consacrés et les traditions héréditaires.

« Lorsque les Phocéens abordèrent la côte méridionale de la Gaule pour y fonder Marseille, ils apportèrent avec eux les lois et les institutions de la Grèce. Loin de subir l'influence des peuplades celto-liguriennes au milieu desquelles ils vinrent s'établir, ils apprirent, au contraire, à ces races barbares à dépouiller leur rudesse, pour revêtir les formes de leur civilisation et les graces de leur langage. Les villes grecques furent dans l'antiquité l'expression la plus complète du régime municipal, à tel point qu'on peut définir l'ensemble de la Grèce, une confédération de municipes. C'est par un vrai municipe que débuta le gouvernement de notre vieille cité. Le titre seul qu'ARISTOTE a donné au traité qu'il avait composé sur le gouvernement et l'administration de Marseille, dans cette première période, ne peut laisser aucun doute à cet égard, et la *République marseillaise*, ne pouvait être autre chose qu'un municipe.

« La colonie phocéenne conserva longtemps ses anciennes traditions, elle leur imprima même un caractère qui lui fut propre. Cette persistance dans les mœurs originaires était encore admirée au premier siècle de notre ère ; trois siècles après l'auteur de la célèbre carte, connue sous le nom de table de PEUTINGER, marquait du nom de *Grecia* tout le pays qui avoisinait Marseille et sous VALENTINIEN III, la notice

des dignités désignait encore cette ville par *Massilia Græcorum*.

« STRABON, qui vivait sous AUGUSTE et sous TIBÈRE, nous présente une nouvelle modification du gouvernement de Marseille. La constitution marseillaise était d'après lui une aristocratie soumise à des mouvements réguliers. L'Etat était gouverné par un Sénat composé de six cents citoyens nommés *Timouques*. De ce nombre *quinze* présidaient le conseil et étaient chargés d'expédier les affaires courantes, ceux-ci étaient présidés à leur tour par *trois* d'entr'eux, en qui résidait la plus grande autorité et qui étaient les premiers magistrats de la République.

« Si nous rapprochons de cette forme de gouvernement celle qui régissait au moyen-âge nos communes françaises et chez nos voisins d'au delà des Alpes les Républiques italiennes, nous serons frappés de l'analogie que présente ce rapprochement. Les *Timouques* sont devenus les *Honoraty*, dont le nom est, du reste, la traduction littérale de l'appellation grecque; les *quinze* se retrouvent dans les *decem primi* et les trois présidents revivent dans les *duum* ou *triumvirs*, administrateurs de la cité.

« Les vacances ouvertes dans le Sénat étaient occupées par suite d'élections faites par le peuple, et plusieurs inscriptions dans lesquelles il est question du Δῆμος (*populus*) de Marseille constatent l'existence politique de l'ensemble des citoyens et leur immixtion dans le gouvernement.

« Ainsi nous sommes portés à reconnaître dans la vieille constitution marseillaise, l'une des nombreuses variétés du régime communal pour lequel les Grecs montrèrent dans tous les temps une prédilection particulière, et dont ils furent peut-être les créateurs ; forme de gouvernement qui favorisait le génie commercial inné chez les Grecs et les Marseillais leurs descendants.

« Les Romains appelés dès l'année 155 par les Massaliotes

contre les Ligures, après avoir vaincu à plusieurs reprises pour le compte de leurs alliés, se décidèrent, en 121, à former une province au-delà des Alpes qui leur offrit une route sûre pour le passage de leurs armées en Espagne.

« Cette province s'agrandit peu à peu; elle prit le nom de Narbonnaise, les Massaliotes s'y trouvèrent enclavés. César et ses successeurs, malgré les sujets de plainte que leurs anciens alliés leur avaient donnés durant la guerre, usèrent de modération, et, se rappelant leur vieille et réciproque amitié, ils les maintinrent dans la liberté de se gouverner selon leurs anciennes lois.

« Ni Marseille, ni les villes qu'elle avait fondées ne furent soumises aux gouverneurs que Rome envoyait dans la Narbonnaise. Sous Trajan, Marseille avait conservé toute sa liberté et la notice des dignités de l'empire rédigée vers 327, ne mentionne Marseille que pour la désigner comme un point de stationnement des flottes romaines.

« Vers la fin du IVe siècle, l'empereur Gratien, en procédant au partage définitif du territoire des Gaules, soumis à la domination romaine, et portant à 17 le nombre des provinces, incorpora Marseille dans la Viennoise, démembrement de l'ancienne Narbonnaise. Cette assimilation était alors sans conséquence, tous les sujets de l'empire étaient devenus citoyens romains, toute distinction dans le régime intérieur des cités avait disparu, la transition de la commune grecque au municipe romain dut se faire sans effort et par le courant des choses elles mêmes, le régime nouveau dut se substituer à l'ancien sans froisser les convenances publiques et les intérêts privés. Il n'y eut peut être que quelques dénominations de changées.

« Faut-il croire que dès cette époque Marseille était soumise à deux autorités différentes et formait deux villes distinctes. L'une, la ville proprement dite, administrée librement sous la protection des Romains; l'autre, la citadelle,

qui appartenait à ceux-ci, et dans laquelle ils entretenaient une forte garnison. Les textes hagiographiques nous le font supposer, mais n'en fournissent pas la preuve certaine.

« Bientôt le colosse romain s'écroule et ses débris sont emportés par les flots de l'invasion barbare. A en croire les auteurs contemporains, le régime intérieur de Marseille éprouva à ce moment une profonde modification. « Les Marseillais, dit l'un d'eux, ont abandonné le gouvernement sous lequel avaient vécu leurs pères, pour passer sous les lois de leurs nouveaux maîtres. » Cependant le caractère principal de lois franques et wisigothes fut celui de la personnalité, et ALARIC fit compiler pour ses sujets romains un code spécial, qui fut suivi à Marseille, et dans lequel se trouve consignée toute l'organisation municipale de l'époque.

« Pendant le temps qui s'est écoulé depuis l'établissement du régime féodal jusqu'à l'époque où les chartes du XIIme siècle permettent de connaitre avec quelque certitude l'état des institutions municipales, un très petit nombre de villes étaient parvenues à s'assurer une juridiction, et même la plupart n'y avaient réussi qu'en consentant des restrictions au profit du pouvoir seigneurial; il y aurait lieu d'excepter de cette règle plusieurs villes du Midi, Marseille entr'autres, qui, tout en dépendant des seigneurs, ne leur reconnaissaient qu'une suprématie presque nominale, manifestée par la perception de quelques taxes. Sous tous les autres rapports elles jouissaient d'une indépendance absolue, étaient gouvernées par des magistrats électifs, se donnaient des lois, contractaient de leur autorité propre des alliances offensives et défensives entre elles, avec des pays étrangers, et même avec leurs seigneurs.

« Lorsque BOSON eût formé de la Provence un royaume particulier, le morcellement des provinces et des villes commença. Les comtes, l'évêque, les églises, les ordres

religieux et militaires, les seigneurs féodaux se partageaient la juridiction et l'autorité. Les évêques de Marseille entretinrent des relations de vasselage avec les empereurs, tandis que les vicomtes reconnaissaient les comtes de Provence. La ville fut partagée en quatre juridictions, dont les justiciables furent aussi étrangers les uns aux autres que s'ils avaient habité des cités différentes.

« Toutefois lorsque en 1136, FOUQUE, roi de Jérusalem, accordait au peuple de Marseille, pour les services qu'il en avait reçus dans le cours de la croisade, une franchise illimitée dans toutes les possessions du royaume latin, un quartier et une église à Saint-Jean-d'Acre et à Jérusalem, il s'adressait à l'ensemble de l'agglomération marseillaise.

« Deux ans plus tard (1138) une ligue offensive et défensive est consentie entre Marseille et Gênes, et c'est au nom du peuple des deux villes que les conditions en sont rédigées.

« Dans cette série d'actes où BAUDOUIN, CONRAD, AMAURI, créent en faveur de Marseille des immunités et des franchises dans l'étendue de leur royaume, c'est à la commune que les concessions sont accordées.

« Ainsi, dès le commencement du XIIe siècle, l'Université marseillaise, érigée et constituée en commune, avait des droits et des intérêts indépendants de ceux de ses vicomtes, et les évêques eux-mêmes ne purent se soustraire à l'autorité seigneuriale qu'en reconstituant le pouvoir municipal. Aussi, voyons-nous chaque année six consuls, nommés par élection, présider à l'administration de la cité.

« Il est impossible de méconnaître dans ces actes successifs la permanence d'institutions identiques, et la présence de deux autorités, je ne dirai pas rivales, mais distinctes. L'une perdait chaque jour du terrain devant les envahissements incessants de l'autre. Le triomphe définitif de celle ci ne devait pas tarder à se manifester.

« Vers la fin du XIIe siècle, on voit se former dans toute la Provence une vaste association politique qui, sous le titre de *Confrérie du Saint-Esprit*, tendait à anéantir soit par la violence, soit par des transactions, les derniers vestiges de la puissance féodale. On en trouve la trace dans presque toutes les villes provençales, où son existence se revèle surtout par la fondation d'établissements hospitaliers.

« Ce fut au mois d'avril 1212, que se constitua définitivement à Marseille la confrérie du Saint-Esprit, et c'est de ce moment aussi que date officiellement l'ère communale, confirmée par un acte qui restera désormais comme notre première et véritable charte d'émancipation.

« La commune eut alors ses dignitaires nommés par elle, qui sous le nom de viguiers ou de recteurs furent officiellement chargés de son administration, des juges qui administrèrent la justice en son nom, dans le palais municipal, un conseil convoqué à l'appel de son beffroi.

« Les documents contemporains nous apprennent que le clergé de Marseille ne resta pas étranger au mouvement populaire et seconda de tout son pouvoir la cause de la bourgeoisie, j'ajouterai que si la charte originale des statuts communaux s'est perdue, elle est transcrite tout au long dans les vieux cartulaires du chapitre. Je crois bien que dans cette circonstance l'église et la cité s'entendirent dans un sentiment commun pour abattre une puissance qui les dominait et les entravait toutes deux.

« Le premier usage que la bourgeoisie fit de sa liberté fut d'acquérir tous les droits seigneuriaux qui pesaient sur la ville de Marseille, et qui se trouvaient morcelés entre les diverses branches de l'ancienne famille des vicomtes. Elle atteignit si bien son but que vingt ans après elle avait non seulement racheté toutes les redevances féodales, mais elle expulsait de son sein tous les descendants de ses anciens maîtres et rasait jusqu'aux fondements leur vieux

manoir seigneurial. L'emplacement qu'il occupait est encore vide de constructions; il forme une partie de la place *Jenguin*.

« Les changements successifs que la commune de Marseille introduisit dans son administration intérieure en établissant tour à tour le régime des rectorats, des vicariats et des podestats, attestent sa liberté d'action; mais il témoigne aussi de son inconstance; ce désir de nouveauté affaiblit son énergie et ne tarda pas à lui devenir funeste.

« Dès la seconde moitié du XIIe siècle, à la suite de contentions prolongées, le comte de Provence, jaloux des privilèges de la puissante commune, lui imposa une charte nouvelle qui lui ravissait ses libertés les plus précieuses. Il la soumit à l'autorité d'un viguier et d'un juge directement nommé par lui, et il exerça ainsi dans Marseille l'autorité souveraine.

« Presque en même temps il achetait à prix d'argent la juridiction exercée sur une partie de la ville par le chapitre de la Major. Il donnait à l'évêque en échange de son autorité temporelle d'importantes possessions détachées du comté de Provence. Il accordait à l'abbaye de St-Victor 150 livres de redevances annuelles contre l'abandon de tous les droits du monastère sur la ville inférieure.

« L'ordre des juridictions ne fut cependant pas modifié. La compétence des juges ne sortit pas des limites où elle était renfermée auparavant et on vit alors dans une même cité trois conseils municipaux fonctionner isolément et prendre des résolutions qui n'étaient obligatoires que pour les citoyens habitant leur district.

« Cet état de choses ne cessa que sous la reine JEANNE qui réunit en 1348, les trois cités en une seule, et les soumit à une juridiction uniforme.

« En 1481, Marseille passa avec toute la Provence sous la domination de LOUIS XI, qui comprenait si bien que la force

de la nation française résidait dans son unité, et la descendante de Phocée devint, malgré l'esprit d'indépendance qui animait ses citoyens, l'un des plus beaux fleurons de la couronne de France.

« Ce travail lent et continu de la réunion de toutes ces provinces, de mœurs, d'usages, d'idiômes, de costumes si divers, est un des plus beaux spectacles auxquels l'histoire nous fasse assister.

« La France est de toutes les nations de l'Europe celle qui de nos jours présente la fusion la plus complète des races nombreuses et diverses qui en ont successivement occupé le sol. Il n'en est aucune où l'unité territoriale et gouvernementale soit plus fortement constituée. Ce résultat, produit de plusieurs siècles d'efforts et de persévérance, s'est accompli, on peut le dire, d'une manière providentielle. Chaque fait, chaque évènement semble se produire dans l'histoire nationale en vue de cette seule fin.

« Marseille, qui s'est si longtemps soustraite à l'influence du pouvoir royal, qui ne s'est rattachée que fort tard à la grande unité nationale, n'a pu, malgré ses résistances, rester en dehors de ce mouvement. Elle nous présente l'une des applications les mieux caractérisées de cette loi de fusion qui domine toute notre histoire, qui a dirigé chaque province, chaque ville vers un même but, quoique le principe d'autorité y ait été plus morcelé, plus tiraillé, moins défini que partout ailleurs.

« Nous en arrivons, Messieurs, à proclamer la profondeur de ce mot éternellement vrai.

L'homme s'agite et Dieu le mène. »

— Ce discours, vivement applaudi, a été suivi du compte rendu des travaux de la Société depuis la dernière séance publique ainsi que de l'exposé des titres de statisticiens

et d'industriels à des récompenses, par (1) M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, Secrétaire perpétuel.

Messieurs,

Trente et un ans se sont écoulés depuis que la Société de statistique de Marseille nous a nommé son Secrétaire perpétuel. Vous savez que, pendant cette longue période, ayant tenu la plume sans relâche, nous avons rendu compte dans bien des séances publiques de vos nombreux travaux, et vous êtes assez mémoratifs pour vous rappeler que le préambule de chaque exposé a dû varier suivant les tendances des esprits vers l'étude de la Statistique. Or, en principe et plusieurs fois, force nous a été de chercher, avant d'entrer en matière, à démontrer que cette étude est l'une des plus sérieuses et des plus utiles, et que, partant, ceux-là se déconsidéraient qui l'accablaient de sarcasmes et de plaisanteries de mauvais goût.

En combattant les préventions qui se manifestaient contre elle, nous avions l'appui des hommes réfléchis, qui apprécièrent et apprécieront toujours, comme vous, son indispensabilité pour l'administrateur et l'administré, en un mot, pour étendre la sphère de nos connaissances. Aussi, a-t-on vu diminuer journellement le nombre de ses détracteurs et s'accroître celui de ses prosélytes.

(1) M. P.-M. Roux, atteint subitement, quelques heures avant la tenue de la séance, non d'une indisposition, comme on l'a avancé, mais d'une maladie très aigue, qui l'a forcé de garder le lit et empêché, conséquemment, à son grand regret, de communiquer lui-même ces différents rapports, en a confié le manuscrit à l'un de ses collègues, M. Natte, pour en donner lecture, à sa place et à celle de M. Chaumelin qui, Vice-Secrétaire, eut, dans cette circonstance, rempli cette fonction, si, comme nous le dirons, il n'avait été déjà compris, parmi les lecteurs, dans l'ordre du jour de la séance solennelle.

Elle a été principalement et tellement accréditée par les travaux de notre Compagnie et d'autres sociétés non moins laborieuses, que l'on craindrait actuellement de se compromettre en déclamant contre elle et en répétant les paroles qu'un facétieux député prononça un jour à la tribune pour soutenir qu'il y avait une certaine similitude entre les statisticiens et les augures.

Il est sûr que l'étude de la Statistiqué a insensiblement pris faveur, puisque des écrivains d'élite qui doutaient de son importance, ayant mis en question, il y a nombre d'années, si la Statistique est une science, ont fini par reconnaître que nous étions dans le vrai, en avançant avec assurance que la Statistique est la science des sciences.

Persuadés, comme vous l'êtes, MM., qu'il n'est aucun sujet, de quelque valeur, qui, sans les faits chiffrés ou non chiffrés, puisse être traité convenablement, vous les recherchez avec soin, et vous aimez à en trouver qui donnent à vos travaux ce que, suivant le langage moderne, on peut appeler le cachet du positivisme.

Ce cachet, la Statistique le perd, dès que ses efforts ont été envain réunis pour retirer de ses investigations tout ce qui en constitue le but. Alors, obligé de se contenter de chiffres approximatifs, elle n'est la science statistique que jusques à un certain point. Mais, dans ce cas même, elle mérite d'être invoquée parce que ses approximations qui ne laissent pas d'avoir un certain degré de certitude, sont préférables aux suppositions gratuites, fruit de l'imagination, et sur lesquelles on n'ignore pas que les systèmes, les théories ne sauraient être solidement établis.

Nous vivons à une époque où nous n'avons pas besoin de nous évertuer pour faire ressortir la prééminence de la Statistique sur les autres sciences. On en trouverait, MM., une preuve dans le grand tableau que nous aurions à dérouler ici de vos actes accomplis depuis votre dernière

assemblée générale. Ce que vous avez conçu, entrepris et réalisé forme une collection considérable qu'il nous faut parcourir rapidement pour ne pas fatiguer votre attention par un long récit.

La *topographie*, se présentant la première, nous dirons que M. C. PONTANI vous ayant soumis un mémoire sur celle de Marseille et les aggrandissements de cette ville jusques à la dernière enceinte sous le règne de LOUIS XIV, M. MORTREUIL, si apte à apprécier cette production, n'y a vu qu'une étude superficielle des textes anciens ne faisant aucune mention de ceux du moyen-âge.

Vous attachez trop de prix à la *météorographie* pour qu'elle ne figure pas dans vos annotations. Malheureusement, M. VALZ, ex-directeur de l'Observatoire impérial de Marseille, ayant été souvent malade, a chargé son concierge de nous communiquer sous forme de tableaux les phénomènes météorologiques annotés à cet Observatoire. Il y a eu dans la remise de ces tableaux des lenteurs telles qu'il ne nous a presque jamais été donné de les publier et de les transmettre en temps utile à M. BUYS-BALLOT, savant directeur de l'Observatoire royal néerlandais, membre correspondant à Utrecht, qui vous a envoyé régulièrement son précieux recueil d'observations faites en Europe et dans les Indes orientales.

Pour prouver que *l'hydrographie* n'échappe pas d'avantage à vos investigations, il suffit d'annoncer l'intention que vous avez eue de mettre à dater d'aujourd'hui au concours une grande question sur ce sujet. La manière dont elle a été posée fait entrevoir que nous ne taririons pas si nous avions à passer en revue les différents rapports sous lesquels les eaux sont par vous étudiées. Le professeur GISTEL, à Ratisbonne, vous a adressé sur les bains d'eau minérale de Munchofen dans la Basse-Bavière, un ouvrage que nous aurions passé ici sous silence. Mais comme il est écrit en Allemand

et a été examiné par M. TOULOUZAN familiarisé avec cette langue du Nord, nous n'avons pu résister au plaisir de retracer que le rapporteur vous a beaucoup intéressé par la manière dont il a rempli sa tache.

L'*histoire* statistique du passé rentre dans la catégorie des documents variés auxquels vous tenez le plus. Ceux imprimés que vous avez reçus, étant dans le domaine public, nous nous bornerons à rappeler ceux qui vous ont été adressés manuscrits.

M. MORTREUIL a dit du bien d'un coup-d'œil de M. FAMIN sur les anciennes possessions de l'Eglise de Marseille, travail où il aurait désiré, toutefois, trouver les causes du partage de cette ville, en ville supérieure ou épiscopale et inferieure ou ville comtale, ce qui eut probablement jeté quelque jour sur l'ancienne topographie marseillaise.

M. SEGOND-CRESP a lu une notice qui, intitulée : *les Confesseurs de l'église de Marseille pendant la révolution*, est un document historique se rattachant à des temps calamiteux. La Société en a ordonné le dépôt dans ses archives à côté des meilleures productions en ce genre.

Outre des communications qui, nous l'exposerons bientôt, ont valu à M. l'abbé Magloire GIRAUD d'être mis encore cette année au rang de nos lauréats les plus distingués, il vous avait transmis une notice dont M. FAMIN a fait l'éloge, relatif à la construction du maître autel de l'église de Saint-Maximin, exécuté par Joseph LIEUTAUD, né à la Ciotat, en 1644. M. GIRAUD, auteur aussi d'une biographie de cet artiste, nous a appris qu'il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la sculpture.

En fait de notices biographiques, vous avez entendu avec intérêt la lecture, par M. Henry GUYS, de celles de plusieurs de ses illustres aïeux, et de Joseph AGOUB, né en Egypte, devenu, par circonstance, notre compatriote et dont, conséquemment, les Marseillais ont été les premiers à admirer le mérite d'écrivain, de poète et d'historien.

Quant au chapitre de l'*instruction*, mentionnons d'abord deux travaux si bien conçus par M. le Ministre de l'instruction publique : le *Dictionnaire géographique et celui scientifique de la France.* Les membres de la Société chargés de la partie qui regarde les Bouches-du-Rhône se sont réunis plusieurs fois et presque tous ont apporté leur contingent de renseignements. M. Mortreuil a été appelé à coordonner les documents qui auront été recueillis et à veiller à ce que les recherches se fassent sans interruption. Toutefois, notre collègue, ne se dissimulant pas ce qu'elles offrent de difficultés, a penché pour qu'on les limitât aujourd'hui au premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, afin d'être plutôt à même de répondre à l'attente de M. le Ministre qui, du reste, a accordé un nouveau délai aux Sociétés ayant commencé ces recherches.

Vous avez applaudi à un mémoire que M. Blancard a soumis à votre jugement et sur lequel nous avons fait un rapport très favorable. Modestement intitulé : *Essai sur les archives départementales*, ce mémoire en est un historique abrégé, ou plutôt leur statistique depuis leur origine jusqu'à nos jours.

M. Frautrier a fait également un rapport élogieux sur une Statistique de l'instruction publique à Palerme, en 1859, par M. le marquis Lancia de Brolo, membre correspondant. C'est là une statistique complète, évidemment de nature à faire apprécier à l'autorité compétente et les nombreux besoins de l'enseignement, et la nécessité d'y remédier.

De tous les établissements consacrés à l'instruction, il n'en est pas dont la création ait été plus agréable aux Marseillais que la faculté des sciences, et cela, autant parce quelle promettait un enseignement supérieur devant concourir éminemment à la culture de l'intelligence, que parce qu'on savait que les cours y seraient faits par des professeurs

d'un rare mérite. En outre, le doyen était réputé pour être doué des qualités les plus louables et hâtons-nous de dire qu'il les a justifiées. C'est ici le lieu de remercier sensiblement M. MORREN de la gracieuse hospitalité que nous lui devons, puisqu'il s'est fait un plaisir de nous autoriser à tenir notre séance solennelle, dans la grande salle de son sanctuaire scientifique.

Nous avons considéré aussi comme une bonne fortune la fondation récente, au sein même de ce sanctuaire, d'une Société d'émulation qui déjà s'est acquise les sympathies de tous les véritables amis du progrès.

Le chapitre de la *population* envisagée sous bien des faces diverses, embrasse par cela même une foule de questions intéressantes. Vous étant demandé comment après les démolitions actuelles, si nombreuses, de maisons, à Marseille, les habitants parviendraient tous à se loger convenablement, M. CHAUMELIN vous a suggéré de bonnes idées à ce sujet par une statistique des constructions élevées dans cette ville de 1830 à 1859, statistique faisant suite à celle tout aussi attrayante que le même collègue vous présenta il y a 5 ans.

La division de la population, eu égard à la position sociale des individus, n'est pas ce qui exerce le moins votre esprit d'observation. Plusieurs fois, vous vous êtes occupé de l'état de la *mendicité* dans les Bouches-du-Rhône, et chaque fois vous avez constaté que les mendiants étaient presque tous étrangers à ce département. Cela a été depuis peu démontré encore par M. L. MENARD dans une statistique décennale où il a prouvé, en outre, que ces mendiants appartenaient aux classes les plus dangereuses de la Société.

Des considérations déduites d'expériences faites sous les yeux de notre collègue, l'ont porté à désirer l'extinction de la mendicité dans tout l'Empire, sans perdre de vue ce qui est dû de secours aux pauvres dignes d'être soulagés, pauvres qu'il ne faut pas confondre avec les mendiants de profession qu'il convient d'éloigner du pays.

Votre Secrétaire perpétuel vous a entretenu d'une Société qui, encore qu'elle ne soit reconnue d'utilité publique que depuis 2 ans, a déjà rendu d'éminents services à l'humanité et médite des projets dont l'exécution doit la placer en première ligne parmi les institutions de bienfaisance. Nous voulons parler du Comité médical des Bouches-du-Rhône qui est de plus une Société scientifique, s'attachant surtout à dresser chaque année le tableau des maladies régnantes et dominantes, de celles épidémiques, c'est-à-dire qui attaquent un grand nombre de personnes à la fois, et à publier ce tableau ainsi que les faits intéressants de médecine et de chirurgie pratique.

Puisqu'il s'agit de bienfaisance, nous devons citer un excellent rapport de M. Sapet sur la statistique de l'assistance publique en France, de 1842 à 1853. Notre collègue aurait voulu que l'on eut pu produire un aperçu des sommes prélevées sur la charité au profit des malheureux, en dehors des services que l'on a mentionnés. Telle qu'elle est, cette statistique faite sous la direction d'un infatigable membre correspondant, M. A. Legoyt, chef de division de la Statistique générale de la France, au Ministère de l'agriculture du commerce, et des travaux publics est pleine de faits à l'appui de cette vérité que jamais, dans notre patrie, l'on en s'est plus occupé que de nos jours de l'amélioration du sort moral et matériel des classes deshéritées de la fortune.

Revenant sur la population, mais cette fois quant à ses divers mouvements fournis par l'état-civil, nous citerons encore comme ayant captivé votre attention, le mémoire que vous a lu M. le marquis de Bausset Roquefort sur la durée moyenne de la vie humaine. Les calculs auxquels ce digne membre honoraire s'est livré, l'ont conduit à cette solution que l'augmentation ou la diminution par les naissances et par les décès, par l'immigration ou par l'émigration, n'influe nullement sur la longueur ou la brièveté

de la vie de l'homme; qu'il n'est possible de préciser exactement cette durée qu'en divisant par le nombre des décédés, la somme des années vécues par ceux qui ont cessé de vivre.

Vous n'avez pas oublié le mémoire sur l'émigration européenne, pour lequel le nom de M. A. LEGOYT a été proclamé dans la dernière séance publique, comme celui de l'un des premiers lauréats de la Société. Ce mémoire a été depuis tellement augmenté de nouveaux documents puisés aux sources les plus pures, et de considérations de la dernière importance qu'il est devenu un ouvrage de longue haleine, et qu'il a été à vos yeux, l'un des plus propres à enrichir le Recueil de vos travaux.

Le recrutement dans le département des Bouches-du-Rhône, pour l'armée de terre ou de mer, a été le sujet d'une statistique que vous avez jugée de même très favorablement. L'auteur, M. JUBIOT, a inauguré son entrée dans la Société par cette production qui a exigé de nombreuses recherches soit dans les bureaux du major de recrutement à Marseille, soit au ministère de la guerre pour se procurer sur d'autres départements français ce qui permettait d'établir des rapprochements entre eux et le nôtre et d'en déduire des conséquences à divers points de vue.

M. JUBIOT a pris le travail là où l'avait laissé M. le major PABAN (de 1830 à 1837) (1) et l'a continué jusqu'à 1859, de sorte qu'il a supérieurement complété une statistique qui, consignée dans le Recueil de vos actes, sera consultée, avec fruit.

La *justice* est pour le Statisticien un grand sujet d'étude. M. L. MENARD, dans un rapport sur un mémoire de M. VINGTRINIER à l'occasion de la justice criminelle en France,

(1) Voyez page 455, tome 2 et page 134, tome 3 de notr Répertoi re.

s'est inscrit contre cette assertion que le système cellulaire cause le suicide et la folie. Mais il a adopté les autres conclusions comme favorables au progrès de notre époque, et a déclaré partager l'opinion des hommes éminents cités par l'auteur comme vengeant nos institutions des injustes attaques dont elles sont l'objet au profit du passé.

M. le marquis de BAUSSET a manifesté une façon de penser tout à fait différente ; il a exhumé d'un mémoire par lui composé sur la Statistique judiciaire en France, des passages tendant à prouver que notre situation morale est loin de s'être améliorée.

M. MENARD a eu bientôt à examiner un second travail de M. VINGTRINIER, c'est-à-dire le corollaire du précédent et, fort de nouveaux faits, il a persisté à soutenir que notre état social s'est amélioré, sans se dissimuler, pourtant, que s'il y a eu diminution sensible du nombre des crimes, il faut faire une juste part à l'effet des lois de sûreté publique, d'après lesquelles bien des malfaiteurs incorrigibles, étant transportés à Cayenne, la mère-patrie est débarrassée de ses plus dangereux éléments de désordre.

Un article inséré, par M. de MALARCE, dans le journal de la Société de statistique de Paris, sous le titre de *Moralité comparée des diverses parties de la France*, d'après la criminalité, ayant représenté le département des Bouches-du-Rhône comme le plus immoral, ne pouvait pas rester sans une prompte réponse. M. Casimir BOUSQUET s'en est chargé ; il a combattu victorieusement une pareille accusation en démontrant qu'elle ne reposait que sur des chiffres erronés, et en indiquant à l'auteur la véritable voie qu'il avait à suivre pour atteindre son but de la manière la plus précise.

Il lui a reproché de n'avoir tenu aucun compte de l'élément étranger, de n'avoir point établi de distinction entre les condamnations et les acquittements, de n'avoir pris

pour base que les calculs d'une année, tandis que le calcul des moyennes doit embrasser plusieurs années pour être exact. Enfin, joignant l'exemple au précepte, M. Bousquet a procédé suivant les principes indiqués et il a demandé à M. Lalubie, greffier en chef de la Cour impériale d'Aix, un relevé, qu'il a bientôt obtenu, des condamnations prononcées par les assises des Bouches-du-Rhône pendant 20 ans; il a été ainsi avéré que sur 1856 jugements pour crimes, 282 ont concerné des individus de notre département, 274 seulement ont porté sur des Marseillais et 1300 ont atteint des étrangers; d'où s'en suit une différence de 72 p. 0/0 environ en faveur de la population de Marseille et des autres communes des Bouches-du-Rhône. Voilà, sans contredit, des chiffres assez éloquents pour faire sortir notre département de la zône la plus criminelle où on l'avait inconsidérément placé.

Les impôts contre lesquels on aurait raison de se récrier, s'ils étaient trop inégalement répartis, sont le palladium des Etats. Vous ne pouviez donc qu'être fort attentifs à la lecture que vous a faite M. Natte, d'une notice sur l'origine et les applications diverses de la loi fiscale du timbre. Celui-ci, que l'on a fait remonter jusques à Justinien, n'a été réellement en vigueur, tel qu'il est en usage aujourd'hui, que dans les dernières années du règne de Louis XIV. Vous avez voté l'impression en entier de la notice de M. Natte, avec addition de six planches gravées représentant les différents timbres au nombre de 70, adoptés à toutes les époques. Il vous a été fort agréable de lire ensuite, dans plusieurs journaux français, des articles très flatteurs sur cette notice.

Le même collègue vous a rendu compte d'un ouvrage intitulé : *les libres échangistes et les protectionistes conciliés*; il a préludé à son rapport par des considérations générales sur l'économie politique et sur les progrès qu'elle

fait sur nos mœurs et nos institutions. L'auteur, M. DUMESNIL MARIGNY, a comparé les grands Etats de l'Europe et les Etats-Unis, quant aux impôts, et il en résulte que, dans la balance générale, les pays agricoles payent le dixième de la valeur de leurs produits, tandis que pour les nations manufacturières l'impôt n'est que d'un septième. Tout en résumant les critiques, qui ont été faites, des opinions de M. DUMESNIL-MARIGNY, M. NATTE n'a pas moins approuvé les divisions établies des richesses en huit groupes, ainsi que les chapitres qui traitent du commerce et a fini par s'associer pleinement à la réforme indiquée par l'auteur dans l'intérêt de l'humanité.

Vous avez écouté avec plaisir la lecture du rapport que vous a fait M. SAPET sur deux volumes de M. HORN qui, lui aussi, a déroulé le tableau du budget des Etats, et qui, s'étant proposé de publier chaque année un fort volume sur le même sujet, a fait un appel aux Sociétés de statistique. Vous vous êtes montrés favorables à cette remarquable publication, en chargeant une commission spéciale de préparer un article de statistique locale de nature à pouvoir être inséré, après avoir reçu votre approbation, dans l'un des prochains annuaires de M. HORN. C'est sur la proposition de M. SAPET que cette commission a été nommée et il a été choisi pour en être le secrétaire-rapporteur. On doit donc s'attendre à ce qu'elle remplisse sa tache avec autant de zèle que de talent.

Nous touchons au point d'examiner successivement au moins les principaux articles dont vous avez eu à vous occuper en fait de statistique agricole, industrielle et commerciale. Nous allons le faire rapidement. Et d'abord, disons que M. SAPET a fait ressortir l'importance de la Revue agricole de l'Angleterre, par M. ROBIOU de la TREHONNAIS, au double point de vue théorique et pratique, et l'avantage qu'il y aurait de propager partout en France les

procédés agricoles usités en Angleterre, bien autrement avancés et perfectionnés que ceux mis en pratique dans notre pays.

M. Pawiloski ayant tenté, en 1859, d'acclimater le dekkelé à Marseille, ne réussit pas parce que cette plante exotique n'atteignit pas sa maturité. En 1860, il obtint assez de grains pour en faire du pain et même des biscuits. L'acclimatation fut dès lors constatée et comme cette plante peut être cultivée dans les pays sablonneux montagneux, et y donner une assez grande quantité de grains, devenir ainsi une précieuse ressource dans beaucoup de localités en temps de disette, vous avez fortement engagé M. Pawiloski à continuer ses essais avec persévérance, mais sur une plus grande échelle.

M. Second-Cresp, quoique bien persuadé que rien de ce qui s'est passé dans le récent concours régional de Marseille, n'échappera aux annotateurs de la Société de statistique, vous a présenté des considérations statistiques sur l'exposition de la Société d'horticulture de cette ville dans ce concours.

Vous vous rappelez que M. Lions a entrepris depuis nombre d'années une statistique des plantes utiles des Bouches-du-Rhône et de celles qui pourraient y être cultivées ; que ce travail a été d'abord examiné sérieusement par une commission spéciale, puis vu et revu par vous et qu'enfin son insertion a été votée dans le Recueil de vos travaux.

M. Lions, après avoir décrit, dans une notice, l'importante champignonière établie par M. Deshays au quartier des Cayols près Marseille ; après en avoir indiqué tous les rendements, a traité avec talent de la culture du champignon de couche ou de *l'agaric comestible* dont l'innocuité, surtout en l'associant au vinaigre, le recommande aux consommateurs.

Un mémoire qui vous a paru mériter l'honneur de l'impression est celui que M. MICHEL, de St-Maurice, vous a adressé, sur les plantations publiques dans les villes en général, et particulièrement à Marseille. Seulement la commission qui l'a apprécié, la première, en a-t-elle supprimé des passages comme étant des redites qui n'étaient pas indispensables.

L'industrie, le commerce, la navigation occupent une large place dans le cercle de vos études. Vous avez applaudi au coup-d'œil statistique sur les diverses branches de ces sujets qui sont évidemment ce qu'il y a de plus vital pour les Marseillais. Nous ajouterons comme preuve que vous avez sans cesse les yeux fixés sur le mouvement commercial et maritime de notre cité, la remarque que jusques à présent le prix Felix de BEAUJOUR sur le commerce de Marseille, a été remporté, à chaque période quinquennale, par l'un de nos collègues et que l'un de nos collègues aussi fait toujours partie des juges de ce concours.

On s'abuserait étrangement si l'on se persuadait que la science des chiffres est constamment aride et fastidieuse. M. H. GUYS vous a donné un échantillon des charmes de la statistique par une notice ayant pour sujet des observations sur les enseignes de Marseille. Il a revelé les différents buts qu'on se propose par ces sortes d'annonces au public et a tiré des déductions ingénieuses et instructives d'une masse de faits qu'il a produits. Voilà pour le côté sérieux. Mais il a plus d'une fois déridé vos fronts par des citations qui auraient égayé les hommes les plus froids et les plus sévères.

Obligés d'abréger le plus possible, nous n'avons fait qu'effleurer vos travaux les plus saillants, que retracer à peine les titres de la plupart. Vous seriez donc en droit de nous demander si c'est là le compte rendu complet de vos richesses statistiques. Sans doute, nous encourrions le juste

reproche d'en avoir omis beaucoup, parce que vous avez fait plus et mieux que nous ne l'avons raconté. Mais dans l'impossibilité de tout dire, pour ne pas outre-passer les bornes d'un exposé général, nous avons dû ne signaler que les principaux fruits de vos labeurs, sauf à renvoyer pour les détails au Recueil de vos travaux dont la collection se compose actuellement de 25 volumes in-8° de 600 pages avec planches et tableaux. Ce sera toujours derrière cette collection que nous nous retrancherons nécessairement chaque fois que nous aurons à jouer le rôle de votre rapporteur, en séance solennelle, parce que dans ce Recueil seul se trouve l'ensemble ou plutôt l'historique de tous vos actes circonstanciés.

Encore un mot, pourtant, pour faire mention de projets qui ne seront certainement pas oubliés, car ils ont pour but l'utilité.

M. Lucy, en quittant le fauteuil, en janvier dernier, a prononcé un discours où, entr'autres considérations d'une haute importance, il a fait remarquer qu'après l'inventaire de nos richesses, il serait utile de dresser un programme général raisonné des améliorations à poursuivre. Toutes les catégories d'intérêt que notre société étudie, viendraient se grouper au programme qui serait adressé dans chaque commune des Bouches-du-Rhône, aux hommes les plus capables de résoudre les questions posées. Il en résulterait le tableau complet de toutes les améliorations réclamées, et une fois cette enquête terminée, le résumé qui en serait fait serait mis sous les yeux de l'autorité préfectorale dont le dévouement éclairé au bien général lui ferait exécuter, dans les temps de prospérité, les travaux les plus urgents, quand il s'agirait de l'emploi des fonds confiés a son intelligente dispensation.

M. Lucy a déclaré que si l'on donnait suite à cette proposition, il serait heureux d'être chargé des fonctions de

rapporteur d'une œuvre pareille justement appelée par lui le *bilan de l'avenir*.

Vous avez regretté qu'un Président si capable n'eut pas occupé plus longtemps le fauteuil, et ce regret, vous l'aviez exprimé aussi quand M. Carpentin qui avait pris à cœur le projet d'une exposition de l'industrie marseillaise, dut céder la place à notre Président actuel, avant d'avoir pu, faute de temps, faire exécuter ce projet.

Nous avons tous pensé que de tels collègues pénétrés de si beaux sentiments à l'égard de la compagnie devraient être perpétués à la présidence.

La Société de statistique a été très satisfaite, sans en être surprise, de la manière distinguée dont ont rempli leurs missions les membres actifs, honoraires et correspondants, appelés à la représenter à divers congrès : MM. Julliany, Legoyt, Melier, de Villeneuve, H. Guys, Chambon, se sont plu à vous raconter l'accueil flatteur qui leur avait été fait et la part qu'ils avaient prise aux actes de ces solennités ; tous se sont accordés à reconnaître que le titre de membre de notre compagnie n'avait pas peu contribué à la considération dont ils avaient été environnés. Que n'avons nous le temps de rapporter ici textuellement leur propre récit !

Le nombre des Sociétés savantes avec lesquelles vous entretenez des relations suivies, déjà considérable, a encore augmenté et le recueil de vos travaux a été plus souvent demandé.

La Société n'a pas cessé de jouir des sympathies de MM. les consuls des puissances étrangères, vous leur devez en partie la faculté d'échanger vos publications contre celles de beaucoup de corps savants d'Europe et d'Amérique. Cela nous rappelle combien vous avez été touché de la généreuse résolution prise par M. Gasc, Directeur des douanes, qui vous a fait affranchir d'un droit énorme auquel avait été

imposée une petite caisse d'ouvrages scientifiques envoyée par l'Institut historique et géographique du Brésil. Nous aimons à réitérer ici avec effusion l'expression de notre vive gratitude.

Toujours encouragés par leurs Excellences MM. les Ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique et des cultes, nous ne saurions ralentir notre marche. Que notre Société ne doive pas se louer elle même, cela se conçoit, mais qu'il lui soit permis du moins de se prévaloir d'un rapport élogieux fait en haut lieu sur ses publications. L'auteur de ce rapport, Secrétaire de la section des sciences du Comité impérial des travaux historiques, institué près du ministère de l'instruction publique, s'est exprimé en ces termes :

« La section des sciences pensera sans doute que la So-
« ciété de statistique de Marseille répond parfaitement à
« son titre, et que les travaux qu'elle publie sont appelés
« à rendre à la science des services fort sérieux dans ce
« genre particulier d'études. »

Les premières autorités civiles, religieuses et militaires à Marseille, ne sont pas non plus sobres à notre égard de témoignages flatteurs; elles nous auraient honoré de leur présence en ce jour solennel, sans des motifs d'empêchement inattendus. Il nous est doux du moins de voir assister à notre réunion M. Fanjoux, digne représentant de l'administrateur du département. La présence d'un tel fonctionnaire ne peut qu'exciter notre émulation.

Depuis le commencement de l'année 1859, peu de membres ont été élus. Mais les candidats sont nombreux qui attendent leur nomination différée parce qu'ils ne sont point encore dans les dispositions voulues. La Société fait bien sans doute de se montrer difficile dans ses choix ; elle y gagne en considération et s'associe des travailleurs qui ne peuvent que concourir à sa prospérité.

Elle a admis au nombre de ses membres actifs.

1° M. Boisselot, industriel d'un rare mérite, qui venait d'être placé au premier rang de vos lauréats ; il l'était déjà de l'institut de France.

2° M. Duprat, reçu en même temps et qui, comme industriel distingué, avait également conquis une première place parmi les lauréats de notre Société.

3° M. Famin dont les talents variés nous promettaient une excellente collaboration, mais qu'un emploi élevé a bientôt obligé de quitter la ville de Marseille.

4° M. Blancard qui, jeune encore, plein de talents et précédé de la réputation de l'un des meilleurs élèves de l'Ecole des Chartes, a été par cela même nommé archiviste des Bouches-du-Rhône, l'un des premiers départements français.

Un seul membre honoraire a été élu ; c'est M. Jules Julliany, autrefois membre actif, dans la force de l'expression, annotateur, vice-président, Président, puis membre correspondant, l'un de vos lauréats et qui a si dignement représenté notre Société au dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Vous avez reçu membres correspondants 1° M. A. Rondelet, jeune savant qui, l'un des membres actifs les plus distingués pendant qu'il était professeur au Collège impérial de Marseille, est devenu correspondant depuis qu'il a été appelé à remplir les mêmes fonctions au Collège de Clermont.

2° M. Robiou de la Trehonnais, sujet français, mais résidant en Angleterre où il passe pour un agronome célèbre, et qui a montré, dans plusieurs sessions du congrès scientifique de France, des connaissances qui justifient cette réputation.

3° Le docteur Jean Gistel, professeur à Ratisbonne, versé dans les sciences physiques et naturelles et membre de beaucoup de Sociétés scientifiques.

Voilà de précieuses nominations dont malheureusement le nombre est bien inférieur à celui des pertes faites par la Société : *Six* membres actifs ont donné leur démission fondée sur des motifs légitimes, parmi lesquels ils ont fait valoir surtout des infirmités ou des occupations qui ne leur permettaient plus d'assister aux séances ordinaires, le soir, se prolongeant souvent à une heure très avancée, et nous allons voir que la mort, pendant ces dernières années, a frappé impitoyablement dans nos rangs ; elle nous a enlevé, en grand nombre, presque autant de membres honoraires que de membres correspondants et récemment un membre actif.

Nous voici, ayant à exposer les principaux renseignements biographiques de tant de collègues ; arrivés au moment de passer une revue d'autant plus triste qu'elle nous montrera successivement, comme nos précédentes nécrologies, des intelligences supérieures dont la plupart, ayant parcouru une carrière plus ou moins longue et bien remplie, pouvaient rendre de nouveaux services à la Société en général et à notre compagnie en particulier, tandis que d'autres, encore éloignés de l'âge avancé, nous donnaient de belles espérances, à en juger par les connaissances qu'ils avaient déployées dans maintes circonstances et par un zèle toujours soutenu.

Oui, il est triste d'avoir, et cela d'ordinaire tous les ans, à prendre la plume pour payer des tributs de larmes et de regrets, pour tracer de lugubres tableaux, bien que ceux-ci, à des degrés différents, soient profitables à l'enseignement moral. Sans doute, les exemples qu'ils offrent sont de grands sujets de méditation, et, d'ailleurs, ne faut-il pas honorer la mémoire de ceux qui ont donné ces exemples, quand bien même nos statuts ne nous imposeraient pas l'obligation de rendre des hommages publics à nos collègues décédés, indépendamment des prières adressées pour eux au Ciel dans un service funèbre qui a lieu chaque année?

GAIMARD.... Joseph-Paul GAIMARD, né à Saint Zacharie (Var), le 31 janvier 1793, était l'aîné de trois frères dont l'un est depuis long-temps Maire de cette commune.

Il avait à peine six ans quand il perdit son père, victime d'un mouvement réactionnaire dans le Midi. Sa mère et une tante qui l'aimait comme son fils se chargèrent de l'éducation de sa première enfance.

Dès qu'il eut terminé ses études classiques, son goût décidé pour l'histoire naturelle et son entraînement pour les voyages lointains le portèrent à embrasser la profession médicale qui lui paraissait pouvoir, plus que toute autre, favoriser son double penchant. Il se rendit donc à Toulon pour y suivre exactement les leçons et la clinique des professeurs de l'école de médecine navale.

En 1816, il fut nommé par la voie du concours chirurgien de 3e classe de la marine royale, et déjà, de 1817 à 1820, bien que ses études médicales fussent à peine ébauchées, il fit son premier voyage autour du monde, en qualité de second médecin et de naturaliste à bord de l'*Uranie*, sous le commandement du capitaine de vaisseau, *L. de* FREYCINET.

La partie zoologique l'occupa en commun avec le savant M. QUOY, de 1821 à 1825, et il révéla une bien grande aptitude dans l'exposé de leurs travaux remarquables, formant un volume in 4° avec atlas in folio, de 96 planches dont 80 coloriées. De cette époque date sa nomination de chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur.

En 1825, il fut promu médecin de première classe de la marine, et cela sans concours, ainsi qu'il avait eu le grade de médecin de seconde classe. C'est que sa réputation de profond naturaliste, étant alors devenue européenne, lui avait attiré les faveurs de l'Institut.

Nous avons été frappés, en lisant diverses notices sur

Paul GAIMARD de n'avoir vu nullepart attaché à son nom le titre de docteur.

M. G. VAPEREAU lui même qui se pique d'exactitude dans son dictionnaire universel des contemporains, ne parle guères de P. GAIMARD que comme d'un naturaliste-voyageur, et s'étant trompé en le faisant naître trois ans plutôt; ayant, d'ailleurs, tracé de lui une notice biographique très superficielle, il aurait donné une idée peu favorable de son talent comme historien, si tous les articles de son dictionnaire universel étaient aussi faibles que celui-ci. Mais nous ne nous dissimulons pas les difficultés qu'offre un tel ouvrage et la part que l'auteur a, par conséquent, à nos éloges plutôt qu'à une sevère critique, laquelle, d'ailleurs, a été prévenue par un grand fond de modestie que respirent des passages de la préface de ce biographe.

Cependant, nous verrons Paul GAIMARD se dévouer, dans bien des circonstances, au soulagement de l'homme souffrant. Ne perdons pas de vue qu'ayant passé une bonne partie de son existence à la mer ou à s'occuper de la relation de ses voyages au tour du monde, il ne dut guères penser, lorsqu'il avançait en âge, à se rendre dans une faculté pour y déployer son savoir; peut-être aussi qu'ayant la conscience de ses forces, il regardait comme superflu le titre de docteur, surtout s'il pensait comme l'un de ses panégyristes, M. Adolphe MEYER, que les signes honorifiques ne sont pas toujours la marque réelle de la valeur de l'homme. Et qui oserait douter de l'aptitude de Paul GAIMARD au titre de docteur ! Suivant nous, né avec les plus heureures dispositions, l'une de ces intelligences qui brillent dans tout ce qu'elles entreprennent, il eut été mis au rang des médecins praticiens d'élite, comme il a figuré parmi les naturalistes les plus célèbres.

Des biographes ont prétendu que Paul GAIMAD introduisit et

...riser en France les salles d'asile. Nous
...re qu'il a concouru à la propagation de ces
... notre patrie en en faisant connaître les grands
...es, mais ce ne fut probablement qu'après 1825,
... qu'il en eut fait une étude spéciale à l'étranger, c'est
à dire alors que le Ministre de la Marine [illegible] eut donné la
mission d'aller en Belgique, en Hollande, en Angleterre
pour puiser les documents sur les divers pays où devait
se rendre *l'Astrolabe*, et c'est précisément en 1826 que
COCHIN et d'autres philantropes répandirent les salles d'asile
en France, en commençant par la capitale, et on n'ignore
pas que déjà, en 1770, elles avaient été essayées en France
et qu'en 1801, madame la marquise de PASTORET en fonda
une à Paris qu'elle fit diriger par des sœurs.

Cela n'enlève pas à Paul GAIMARD le mérite d'avoir beaucoup fait en faveur des salles d'asile. Seulement, comme il faut rendre à CESAR ce qui est à CESAR, on ne saurait avancer avec assurance qu'il les a introduites chez nous, quand il y a été précédé, à diverses époques, dans ce genre d'amélioration, par des personnes, comme lui, vraiment charitables.

C'est plutôt comme voyageur-naturaliste que nous avons à parler de ce savant compatriote.

De retour de son premier voyage autour du monde, il reçut de l'administration du muséum d'histoire naturelle au jardin du roi, une marque de haute estime, que nous nous plaisons à retracer textuellement. Elle est extraite du registre des délibérations à la date du 7 juin 1825 et est ainsi conçue :

« L'assemblée des professeurs-administrateurs du muséum d'histoire naturelle au jardin du roi, sur le rapport qui lui est fait par MM. les professeurs de zoologie et d'anatomie comparée, des services rendus aux sciences naturelles

par M. Joseph-Paul GAIMARD, médecin de première classe de la marine royale, particulièrement pendant l'expédition scientifique de la corvette l'*Uranie*, autour du monde, et de l'emploi qu'il fait de ses connaissances très étendues pour les progrès de la zoologie et de l'anatomie comparée, voulant lui donner un témoignage d'estime, en même temps que de reconnaissance pour les objets précieux dont ses travaux et ses dons ont enrichi le cabinet du roi, décerne à l'unanimité à M. Joseph Paul GAIMARD le titre de correspondant du muséum d'histoire naturelle, l'invite à lui communiquer ce qu'il découvrira de plus intéressant relativement aux recherches dont il s'occupe, les professeurs du muséum lui promettant de leur coté tous les renseignements qui seront en leur pouvoir.

Fait en séance au jardin du roi, Paris, le 7 juin 1825. Signés : Le CORDIER, Directeur, DESFONTAINES LAUGIER ex-Secrétaire. »

Nous ajouterions maintenant d'autres recompenses qui lui furent octroyées, si, pour mettre plus d'ordre dans notre récit, nous ne devions pas rappeler les principales circonstances successives où il se signala par son courage, ses talents et ses sentiments humanitaires. Nous nous bornerons à raconter ici que quelque temps après son premier voyage, en 1820, la fièvre jaune exerceant ses ravages à Barcelone, il s'offrit pour aller, comme médecin, combattre ce fléau; périlleuse mission qu'il n'obtint pas, mais qu'il était entièrement disposé à remplir en homme foncièrement devoué à ses semblables. Nous ferons remarquer, en passant, que ce fut vers la fin de 1821 qu'il fit cette demande et non en 1828 comme l'a avancé un historien et répété un biographe, qui, l'un et l'autre, savaient, pourtant, bien qu'il avait exécuté son second voyage au tour du monde de 1826 à 1829. Or, en 1828, il ne pouvait évidemment pas solliciter

l'honneur d'aller à Barcelone traiter les individus atteints d'une épidémie qui, d'ailleurs, n'y régnait pas à cette époque. Devrait on écrire ainsi l'histoire ?

Ce fut à bord de l'*Astrolabe*, sous le commandement du capitaine DUMONT DURVILLE, dont on connait la fin tragique sur le chemin de fer de Versailles, que Paul GAIMARD fit ce voyage ayant pour but de nouvelles recherches scientifiques ou d'aller à la découverte des traces des navires de LAPEYROUSE. Les renseignements qu'il se proposa de prendre relatifs à celui ci, le mirent dans le cas de rester seul pendant six jours, en 1828, au milieu des féroces sauvages de l'île de Vanikelo; il y recueillit tout ce que l'on sait de plus récent sur le triste sort de LAPEYROUSE.

A son retour, vers le commencement de 1830, GAIMARD fut, cette fois encore, le collaborateur de M. QUOY, pour la rédaction de la partie zoologique comprise dans la relation de ce second voyage et formant 6 volumes in 8°, avec atlas in folio.

Cet ouvrage si remarquable, apprécié par le monde savant, ne fut terminé qu'en 1835, parce qu'il fut interrompu en 1831 et 1832 époque à laquelle Paul GAIMARD reçut la mission, que son noble cœur lui avait fait vivement sollicitter, d'aller étudier en Pologne, en Prusse, etc, le cholera qui sévissait dans ces contrées et auquel il opposa sans relache, et avec des succès, les ressources de son art. Durant cette lutte, le fanatisme du petit peuple de l'Esthonie l'exposa à de grands dangers, il fut même atteint par le fléau et faillit y succomber.

Plus tard, se trouvant à Paris, alors que le choléra y régnait épidémiquement, il fut l'un des plus zélés médecins qui se dévouèrent aux soins des personnes attaquées par cette terrible maladie. Il en fut affecté de nouveau et assez gravement pour que l'on craignit de le perdre....

A peine avait il, en mars 1835, fini de publier la *zoologie*

faisant partie du voyage de l'*Astrolabe*, qu'il resolut d'aller en Islande et aux mers polaires, à la recherche de renseignements pouvant jeter du jour sur ce qu'étaient devenus la *Lilloise* et son digne commandant Jules de Blosseville. Une commission scientifique fut nommée à cet effet ; il la présida et le gouvernement le chargea de publier la relation du *Voyage en Islande et au Groënland*. Le 27 avril 1835, il s'embarquait pour cette expédition, sur la corvette la *Recherche* commandée par M. Trehouard, et arrivé au terme de ce voyage, il voyagea aussi en *Scandinavie*, en *Laponie*, au *Spitzberg* et au *Féroë*, en 1838, 1839 et 1840, sur la même corvette, commandée par M. Favre.

Nous ne saurions resister, en vue d'ajouter à ce que nous avons raconté des beaux sentiments, du caractère élevé de Paul Gaimard, nous ne saurions, disons nous, resister à l'idée de retracer ici l'extrait, quoique rendu public, d'une lettre par lui écrite, en 1836, à son ancien capitaine M. de Freycinet, avec lequel il était d'autant plus lié, qu'il avait eu le talent et le bonheur de le guérir, à Paris, d'un cholera très grave. Voici en quels termes cet extrait est conçu.

« Vous connaissez, cher commandant, le désir extrême que j'avais de visiter le *Groënland* oriental, dans l'espoir où j'étais que d'actives recherches, faites sérieusement sur cette côte, pourraient me donner quelques éclaircissements sur le sort de la *Lilloise* et de ce pauvre Jules de Blosseville, si dévoué, si intrépide, si érudit, que vous et moi nous avons connu et apprécié, et qui était à un si haut degré, vous le savez bien, homme de science et homme d'action.

« L'amiral Duperré avait donné son approbation à la demande suivante que j'eus l'honneur de lui adresser le 21 avril 1836.

« Dans le cas où sur le *Groënland*, nous obtiendrions quelques renseignements sur la *Lilloise*, je vous prie,

Amiral, de vouloir bien m'autoriser à me porter, au besoin, de ma personne, sur le point qu'on nous indiquerait, soit par terre, soit sur la côte, dans un de ces bateaux d'Esquimaux qui sont montés par des femmes. De cette manière, je serais seul exposé, dans le cas où il y aurait du danger, et l'expédition elle même ne courrait aucun risque.»

« Mais au moment de notre départ, les nouvelles que l'on reçut de l'état des glaces dans les mers du Nord, firent penser que la *Recherche* ne parviendrait point à aborder le Groënland et que, dans tous les cas, elle ne pourrait y faire qu'un séjour très court. C'est alors que l'Amiral Duperré me donna l'ordre de rester en Islande avec toute la commission, et d'y terminer l'exploration commencée l'année précédente.»

» Je vous ai parlé des résultats obtenus par les officiers de la *Recherche* et par les membres de la commission d'Islande, je vous ai dit combien l'Amiral Duperré a été bienveillant pour notre expédition, mais je serais digne de blame si je n'ajoutais que l'Académie française a également bien mérité du pays en accordant son noble patronage à un littérateur plein de zèle et de talent, M. Xavier Marmier. La demande que je fis à ce sujet, à l'académie, vivement appuyée par MM. Guizot, Villemain, de Ségur, Raynouard, Tissot, et héctor d'Aunay, père de l'un des naufragés de la *Lilloise*, eut tout le succès qu'un motif aussi national et que de telles recommandations devaient faire espérer. Jusqu'à présent l'académie des sciences était seule représentée dans nos voyages de découvertes; à l'avenir l'académie française, se fondant sur les travaux exécutés avec tant de dévouement et de bonheur par M. Marmier, ne restera sans doute plus étrangère à nos grandes expéditions nautiques. »

Les faits annotés durant ces remarquables voyages ont été le sujet de deux grands ouvrages auxquels ont participé des hommes versés dans les sciences et les arts, ouvrages qui se composent de trente beaux volumes in 8° et in folio.

imposée une petite caisse d'ouvrages scientifiques envoyée par l'Institut historique et géographique du Brésil. Nous aimons à réitérer ici avec effusion l'expression de notre vive gratitude.

Toujours encouragés par leurs Excellences MM. les Ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, de l'instruction publique et des cultes, nous ne saurions ralentir notre marche. Que notre Société ne doive pas se louer elle même, cela se conçoit, mais qu'il lui soit permis du moins de se prévaloir d'un rapport élogieux fait en haut lieu sur ses publications. L'auteur de ce rapport, Secrétaire de la section des sciences du Comité impérial des travaux historiques, institué près du ministère de l'instruction publique, s'est exprimé en ces termes :

« La section des sciences pensera sans doute que la Société de statistique de Marseille répond parfaitement à son titre, et que les travaux qu'elle publie sont appelés « à rendre à la science des services fort sérieux dans ce « genre particulier d'études. »

Les premières autorités civiles, religieuses et militaires à Marseille, ne sont pas non plus sobres à notre égard de témoignages flatteurs; elles nous auraient honoré de leur présence en ce jour solennel, sans des motifs d'empêchement inattendus. Il nous est doux du moins de voir assister à notre réunion M. Fanjoux, digne représentant de l'administrateur du département. La présence d'un tel fonctionnaire ne peut qu'exciter notre émulation.

Depuis le commencement de l'année 1859, peu de membres ont été élus. Mais les candidats sont nombreux qui attendent leur nomination différée parce qu'ils ne sont point encore dans les dispositions voulues. La Société fait bien sans doute de se montrer difficile dans ses choix; elle y gagne en considération et s'associe des travailleurs qui ne peuvent que concourir à sa prospérité.

Elle a admis au nombre de ses membres actifs.

1° M. BOISSELOT, industriel d'un rare mérite, qui venait d'être placé au premier rang de vos lauréats ; il l'était déjà de l'institut de France.

2° M. DUPRAT, reçu en même temps et qui, comme industriel distingué, avait également conquis une première place parmi les lauréats de notre Société.

3° M. FAMIN dont les talents variés nous promettaient une excellente collaboration, mais qu'un emploi élevé a bientôt obligé de quitter la ville de Marseille.

4° M. BLANCARD qui, jeune encore, plein de talents et précédé de la réputation de l'un des meilleurs élèves de l'Ecole des Chartes, a été par cela même nommé archiviste des Bouches-du-Rhône, l'un des premiers départements français.

Un seul membre honoraire a été élu ; c'est M. Jules JULLIANY, autrefois membre actif, dans la force de l'expression, annotateur, vice-président, Président, puis membre correspondant, l'un de vos lauréats et qui a si dignement représenté notre Société au dernier Congrès des délégués des Sociétés savantes.

Vous avez reçu membres correspondants 1° M. A. RONDELET, jeune savant qui, l'un des membres actifs les plus distingués pendant qu'il était professeur au Collège impérial de Marseille, est devenu correspondant depuis qu'il a été appelé à remplir les mêmes fonctions au Collège de Clermont.

2° M. ROBIOU de la TREHONNAIS, sujet français, mais résidant en Angleterre où il passe pour un agronome célèbre, et qui a montré, dans plusieurs sessions du congrès scientifique de France, des connaissances qui justifient cette réputation.

3° Le docteur Jean GISTEL, professeur à Ratisbonne, versé dans les sciences physiques et naturelles et membre de beaucoup de Sociétés scientifiques.

LEVRAT.... Barthelemy-Nicolas-Jean-Gustave LEVRAT vit le jour à Lyon (Rhône), le 16 juillet et non le 16 janvier 1823 (1), suivant l'auteur d'une excellente notice insérée dans les annales de la Société linnéenne de Lyon, nouvelle série, tome VI.

Son père, Jean-François LEVRAT, distingué des autres LEVRAT par l'addition à son nom de celui des parents de son épouse née PERROTTON, connaissait trop le prix de l'éducation, pour ne pas la faire donner excellente d'abord chez lui à son fils qui passa ensuite un an au Collège de Lyon pour y terminer ses études, études dans lesquelles il montra constamment une intelligence et une application qui le firent justement considérer comme l'espérance de sa famille.

Il avait dix-huit ans quand il sortit du Collège, et nous signalerons l'état pour le quel il se sentit de la vocation. Mais n'oublions pas de dire, avant tout, que le docteur LEVRAT PERROTTON fut dans des transes mortelles, quand il eut à combattre une maladie dont son fils, le seul qu'il avait alors, fut atteint, à l'âge de quatre ans, et qui menaçait sa vie.

LEVRAT-PERROTTON l'ayant sauvé, s'en félicita d'autant plus qu'il voyait déjà en lui son digne successeur dans la carrière médicale, se persuadant qu'il n'hésiterait pas à la suivre et y obtiendrait des succès. Mais le jeune Gustave qui possédait les qualités pouvant le faire réussir dans quel

(1) C'est là une erreur de date qui n'est imputable qu'à un copiste inattentif ou qu'à l'inadvertance du typographe compositeur de cette notice, car l'auteur, M MULSANT, homme sérieux, était d'ailleurs trop lié avec celui dont il a tracé la vie, pour ne pas la tracer avec exactitude. Toutefois, nous avons rélevé cette erreur afin que les biographes qui viendront après nous, ne la propagent pas, comme cela pourrait avoir lieu, de pareils exemples ayant été notés bien des fois.

genre de profession qu'il embrasserait, n'était, néanmoins, nullement disposé pour celle de son père, parce qu'il fallait commencer par se familiariser avec l'anatomie pour laquelle il avait de l'éloignement, et avec la pathologie qui, devant l'obliger de se tenir, en observateur, près des malades souffrants, lui présenterait des tableaux que son exquise sensibilité ne lui permettrait pas d'avoir sans cesse en perspective.

D'un autre coté, s'il assistait aux triomphes que, comme praticien, son père obtenait chaque jour; s'il pouvait, d'ailleurs, être encouragé par d'autres agréments qu'offre l'exercice de la médecine, il ne se dissimulait pas qu'on y rencontre des épines, et que les mécomptes les plus désagréables sont, sans contredit, ceux de ne recevoir souvent pour récompenses, de la part des clients, que des marques de la plus noire ingratitude.

Gustave Levrat ayant réfléchi sur tout cela et persuadé que l'homme de science est, sans une honnête aisance, exposé à s'arrêter dans ses élucubrations par les soucis que donnent des travaux incessants pour se le procurer, s'engagea dans une voie qu'il prévoyait, non sans raison, pouvoir le conduire aisément à la fortune. L'industrie des soieries, telle était cette voie; il entra consécutivement dans deux grandes maisons lyonnaises qui s'en occupaient, et lorsqu'il fut à même, à l'âge de 27 ans, de diriger ses affaires en cette partie, il fut mis à la tête d'une importante fabrique de velours.

A quoi, dira-t-on, lui servaient alors ses connaissances littéraires et scientifiques, car, en écrivant l'éloge de son père (pag. 449, tom. xx de notre répertoire), nous avons avancé que la distinction avec laquelle Gustave Levrat subit ses actes probatoires pour l'obtention du titre de bachelier ès-lettres, prouva qu'il avait fait de bonnes études et, parce que nous avons rapporté de son goût décidé

pour l'entomologie, nous avons donné la mesure de son inclination pour les sciences naturelles ?

En posant une semblable question, on ne serait certes pas embarrassé de la résoudre, alors même qu'on ignorerait le désir dont notre jeune collègue était animé de concourir pour sa part au progrès de l'esprit humain ; on se persuaderait que le savant, faisant par ses recherches une agréable diversion aux travaux que lui imposent les devoirs de sa profession et ceux de famille, Gustave Levrat devait se délasser de ses labeurs obligés en se livrant, dans ses moments de loisir, à ses investigations favorites.

Indépendamment de la satisfaction que lui faisait éprouver la contemplation des merveilles de la nature et qui le charmait d'autant plus qu'elle lui révélait des vérités compatibles avec ses convictions religieuses, il s'adonna à cette étude si attrayante, et même si utile pour lui, puisqu'elle lui valut des relations intimes avec des naturalistes distingués. Aussi, à une époque de la vie où malheureusement la jeunesse ne s'occupant que trop de choses futiles ou tendant à dépraver le cœur, il méditait sur ce qui peut le plus rendre l'ame vertueuse ; ne soyons donc pas surpris si dans l'intérieur de sa famille, dans ses rapports avec ses amis, avec ses collègues, il était toujours attachant par ses discours, par ses aimables procédés, et, s'il nous fallait en donner ici des preuves, nous n'aurions qu'à citer des fragments pris au hasard de sa correspondance où son caractère excellent, doux, franc, etc., est peint comme il l'était sur son visage, aux yeux de tous ceux qui le connaissaient.

Un homme de cette trempe devait infailliblement prospérer dans ses entreprises industrielles. Son crédit sur la place ne tarda pas, en effet, à augmenter de jour en jour. Il s'ensuivit de l'estime qu'il avait su se concilier de tous ceux avec qui il avait eu des relations d'affaires, qu'alors

qu'il voulut s'établir, faire un mariage d'inclination, il n'eut qu'à se montrer pour que ses vœux fussent comblés.

L'un des négociants les plus éminents, membre de la chambre de commerce, juge au tribunal de commerce, Président de la caisse d'épargne et membre de la chambre consultative d'agriculture de Lyon, M. Emmanuel Mouterde, lui donna avec empressement sa fille Mademoiselle Sara que la Providence semblait avoir reservée à notre digne collègue.

Son mariage fut célébré le 6 juin 1853; jamais on ne vit une union mieux assortie. La jeune épouse s'attacha à complaire en tout à son mari, à l'imiter, à se conformer à ses goûts, au point même de se livrer avec lui à l'étude des coléoptères, et tel fut le résultat remarquable de ces mutuels travaux scientifiques qu'elle devint coléoptérologue dans la force de l'expression, tout en ayant veillé constamment avec soin à l'ordre qui régnait dans sa maison.

Jusques là Gustave Levrat était un homme heureux. Mais ce bonheur pouvait il être de longue durée dans ce monde justement considéré comme une vallée de misères? Evidemment non.

Après moins de deux années, depuis son mariage, notre collègue perdit son père qui, longtemps en proie à une bronchite, toujours plus intense en hiver, avait donné sous ce rapport de vives inquiétudes à sa famille.

Gustave Levrat ne fut pas seulement ainsi dans un état continuel d'affliction, il fut encore dans la perplexité, parce que, durant ces deux années, son épouse ayant été deux fois enceinte, s'il se promit de jouir bientot des douceurs de la paternité, il craignit, chaque fois, une issue défavorable qui, malheureusement, se réalisa : les enfants qu'il attendait ne vinrent pas à termes.

Malgré cette triste conjoncture, il ne désespéra jamais de l'avenir, et, en attendant avec patience, il fut fidèle à la promesse qu'il avait faite à son père mourant, de considérer

et d'aimer comme un fils, son frère moins agé que lui de douze ans, qui avait embrassé et suivait avec honneur la carrière médicale. François Marie tels sont les prenoms de ce frère, alors interne à l'hospice de l'Antiquaille et qui, comme aujourd'hui, donnait de belles espérances. « hélas! pourquoi, m'écrivit Gustave, a-t-il fallu que mon père quittât sitôt la vie, quand son plus jeune fils allait sous peu le soulager d'une part du fardeau de la clientelle et, par des succès, faire la joie de son cœur si aimant! »

Gustave Levrat m'annonça en même temps que sa femme était enceinte de nouveau, et cela, depuis quatre mois et demi; ce qui renouvela ses craintes, avec espoir, toutefois, de n'être plus affligé comme par le passé. C'est ainsi, ajouta-t-il, que la vie s'écoule entre les regrets et les espérances.

Enfin, le 16 mars 1856, il eut la douce satisfaction de voir sa compagne accoucher heureusement d'un fils. C'était l'accomplissement de son vœu le plus cher. Et maintenant de noires pensées ne viendront elles plus lui fatiguer l'esprit? On ne saurait l'affirmer. Du moins est il plus disposé à se livrer avec ardeur à ses travaux d'entomologie, d'une prédilection assez habituelle pour que par eux il s'étourdisse, si de pénibles souvenirs agitaient son ame.

Dans cette situation, il trouverait encore du calme à se rendre utile à ses semblables, à pratiquer la bienfaisance aussi souvent que possible, et ainsi que ses pieux sentiments le lui dicteraient, s'il n'était naturellement porté aux bonnes et belles actions.

Le récit de toutes celles qui ont marqué son existence, comme de tous les honorables services par lui rendus aux diverses classes de la société, serait ici l'un des plus intéressants. Mais cela est assez connu, et il nous faut assigner des bornes à notre exposé; qu'il nous soit permis, néanmoins, de citer quelques faits pris au hazard parmi ceux

qui permettent de dépeindre notre collègue tel que nous l'avons fait.

Héritier des vertus de ses aïeux, il était charitable au point de secourir non seulement les indigents par des aumones ordinaires, mais encore les pauvres honteux envers lesquels il se montra plus particulièrement généreux. Jamais souscription en faveur d'une bonne œuvre ne fut refusée par lui que l'on vit même aller au devant des infortunes pour les soulager.

Comme il ne fit jamais le bien par ostentation, on ignore généralement sans doute tous ses actes philantropiques accomplis et en France et à l'étranger.

Ainsi, par exemple, on n'a rappelé nulle part qu'il eut des rapports directs avec le gouvernement portugais à l'occasion d'une souscription au profit des parents des personnes qui avaient succombé à une épidémie de fièvre jaune.

Il eut aussi des relations avec Rome dans le but de lui être utile d'une manière semblable ou autrement, et ce qui honore encore infiniment sa mémoire, c'est qu'à l'exemple de l'auteur de ses jours, il était, quand des maladies populaires sévissaient, toujours présent, non pour traiter (car il n'était pas médecin) les malheureux qu'elles attaquaient, mais pour les soutenir de sa bourse et de ses encouragements.

D'autres faits analogues n'attesteraient pas moins un entier dévouement à l'humanité, s'il fallait nous étendre là dessus. Ne terminons, pourtant, pas sans dire un mot d'un acte de bienfaisance si bien raconté par M. Mulsant, l'ami, le collègue, le panégyriste de Gustave Levrat.

Il s'agit de la manière dont celui-ci procéda pour se procurer les moyens que lui avait demandés M. l'abbé Cumel, curé de la petite commune de l'Albergement-du-Varey, pour y recoustruire son église dans un état complet de délabrement, tandis que la paroisse était tout à fait privée des ressources nécessaires pour exécuter cette reconstruction.

Par une loterie bien organisée, LEVRAT parvint à obtenir largement ces ressources et les mit avec joie à la disposition du vénérable pasteur qui, les ayant reçues, l'en remercia sincèrement et lui adressa l'expression de la plus vive reconnaissance.

En voilà assez pour justifier le titre d'homme de bien donné à notre collègue et qui, escorté de celui d'homme de science, lui fit de nombreux amis. Nous ne fûmes donc pas le sien uniquement parce que nous avions eu mutuellement, son père et nous, une affection intime.

C'est à ses qualités personnelles qu'il faut principalement attribuer les précieuses connaissances qu'il fit et étendit insensiblement.

Les liens qui l'unirent à des célébrités furent également le résultat de sa conduite envers elles : il chercha avant tout à se rapprocher d'elles, les admira et s'attacha à les imiter dans leurs investigations.

L'un des premiers entomologistes qu'il visita fut le modeste WACHANRUE que nous avons vu naître à Marseille, se livrer par goût à l'étude des insectes, et, pour cela, au lieu de compulser des livres dans le silence du cabinet, entreprendre des courses fréquentes, d'abord dans le département des Bouches-du-Rhône, puis en Algérie, et c'est ainsi qu'il parvint à recueillir un grand nombre de coléoptères.

LEVRAT étant venu examiner les richesses de ce zélé collecteur et ayant été frappé de ses remarquables dispositions à les communiquer, ne cessa de le cultiver et il se fit entre eux un échange de bons procédés et du fruit de leurs recherches. Ils s'entendirent ensuite pour faire part de leurs travaux aux naturalistes du Nord qui applaudirent à leurs succès et leur adressèrent des témoignages non équivoques de haute estime.

Ainsi encouragé, LEVRAT redoubla de zèle ; presque en même temps les sociétés entomologiques de France et de

Stettin lui décernèrent, celle-ci, le titre de membre correspondant, celle-là, le titre de membre titulaire. Il appartenait depuis le 11 mai 1846 à la société linnéenne de Lyon, et, le 15 octobre 1858, il fût reçu correspondant de la Société d'Agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Aube. Il devint, dès lors, comme homme de science, collègue de don Pédro V qui déjà faisait partie de cette compagnie savante. Nous ferons remarquer qu'ils eurent l'occasion de se connaître personnellement : un jour qu'ils se trouvaient à Lyon, seuls, chez un marchand d'objets d'histoire naturelle et qu'ils en considéraient de vraiment dignes d'attention, ils s'accostèrent pour lier conversation là dessus, et, ayant été d'accord sur divers points scientifiques, ils se sentirent portés à s'estimer réciproquement. Aussi, au moment de prendre congé l'un de l'autre, ils se remirent leur carte et l'étonnement de Gustave Levrat fut grand, lorsque, après s'être éloigné de son interlocuteur, ayant jeté les yeux sur sa carte, il lut le nom d'une glorieuse illustration !

Il vit dans cette rencontre une bonne fortune pour lui, et, ainsi favorisé par un hasard heureux, il voulut l'être encore par de fréquents rapports avec des naturalistes en position de troquer avec lui de belles collections entomologiques. Il en expédia en Autriche, Hongrie, Bavière, Prusse, Saxe, Suisse, Russie, Grèce, Turquie, Espagne, Portugal, etc. De cette manière il fit connaître honorablement son nom chez la plupart des nations civilisées ; il augmenta encore la liste de ses savants correspondants, en assistant à des congrès ayant diverses parties de l'histoire naturelle pour objet et qui furent tenus 1° à Montpellier, 2° à Grenoble (d'où il se rendit à la grande chartreuse), 3° en Auvergne, etc.

De retour de ses pérégrinations, il eut toujours soin d'en rendre compte aux Sociétés scientifiques qui le comptaient

parmi leurs membres et c'est ici le lieu de dire un mot du zèle éclairé avec lequel il remplit ses fonctions de correspondant de notre Société de Statistique.

Elle l'avait reçu en cette qualité, le 4 mai 1847, et elle a arrêté que, dans la séance publique d'aujourd'hui, elle le mentionnerait honorablement pour son empressement à communiquer ses travaux et à s'acquitter de toutes les commissions dont elle l'avait chargé : ce fut aussi ce qui le fit nommer correspondant spécial ; titre dont il se sentit infiniment flatté et honoré, mais dont il n'osait pas décorer le frontispice de ses écrits ; il fallut, pour l'y décider, que nous lui fissions comprendre que toutes les compagnies savantes tiennent à ce que les recompenses qu'elles accordent soient mises le plus possible en évidence.

Dans une autre circonstance, ayant parlé de lui avec éloge, il nous fit cette réponse : permettez moi de me défendre des paroles trop amies avec lesquelles vous avez voulu faire de moi une lumière, moi qui ne suis qu'une ombre.

Voilà le langage d'un homme plein de modestie et de talent ; ce qui est positif, c'est que notre collègue s'appliquait, dans la sphère de ses moyens, à contribuer aux progrès des sciences utiles. S'il ne se dissimulait pas que les connaissances humaines, étant immenses, ne sauraient être toutes cultivées avec succès par une seule personne, il pensait que nous devions du moins chercher individuellement à élucider les questions dont s'occupent spécialement les Sociétés qui nous ont associés à leur collaboration.

Gustave Levrat d'après ce principe, recueillit, en véritable statisticien, de nombreux documents pour, dès qu'il les aurait mis en ordre, présenter à notre compagnie, la situation actuelle, et des plus exactes, de la fabrique lyonnaise, et faire entrevoir ce qu'elle pouvait devenir; mais, avant d'entreprendre cette Statistique, il résolut de terminer quelques travaux

entomologiques à joindre à d'autres déjà publiés partiellement, son intention étant, d'après l'avis de quelques amis, de ne former de ses différents travaux qu'un seul tout, sous le titre *d'études entomologiques*, premier cahier, d'une centaine de pages, grand in 8°, Lyon, 1859.

Contentons nous, pour donner une idée des articles contenus dans ce premier cahier et dont plusieurs avaient été insérés déjà dans les annales de la Société linnéenne de Lyon, contentons nous de retracer simplement ici les titres des sujets traités :

— De l'utilité de la science entomologique.

— Souvenirs du Mont-Pilat.

— Description d'une espèce nouvelle de pimelia (*Pimelia Mulsanti*.

— Strophes chantées au banquet de la Société linnéenne de Lyon, le 28 décembre 1852.

— Description de trois coléoptères nouveaux.

— Description d'une espèce nouvelle du genre *Pœcilus Vicinus*.

— Description de quelques coléoptères nouveaux des environs de Tunis.

— Description d'un longicorne nouveau du genre *purpuricenus* (*Purpuricenus Wachanruii.*)

— Description d'un Buprestide nouveau (*Acmæodera* (*Chevrolati.*)

— Description d'une espèce nouvelle du genre *Pimelia*)*Pimelia Rugosicollis.*)

— Description d'un carabique nouveau (*Trechus Chandoirii.*)

— Note pour servir à l'histoire du *Dryops femorata*.

— Causes de la détérioration chez les coléoptères.

— Emploi de l'Ether comme moyen de dissolution de l'oléine transsudante chez les coléoptéres.

— Enumération des insectes coléoptéres du mont-Pilat.

On conçoit que de nombreux cahiers relatifs aux études

favorites de notre ami auraient suivi le premier, car il ne ralentissait ses observations et ses recherches qu'alors qu'il y était forcé par des empêchements majeurs.

Remarquons, en passant, qu'au milieu de ses occupations pouvant, par leur continuité, le rendre pensif et même soucieux, la gaîté, qui lui était naturelle, ne l'abandonnait presque jamais. C'est au sein de sa famille, de ses amis, qu'il se délassait de ses travaux, et, toujours, dans les réunions, telles que des banquets, il était des premiers à les animer par ses poésies douces et entrainantes.

Qu'il nous soit permis de citer, à l'appui de cette assertion, un passage des Strophes, par lui chantées à un banquet de la société linéenne de Lyon :

. . . .

« *Mais il est une douce chose*
Que beaucoup plus mon cœur chérit ;
C'est l'asyle où joyeux on cause,
Où franchement on parle, on rit.

C'est la table, où chaque convive
S'anime au sein de l'amitié ;
Où la gaîté pure et naïve
éclate en toute liberté.

Cette table, amis, nous rassemble
Pour fêter l'immortel LINNÉ ;
J'ai voulu chanter, mais je tremble ;
De vous serai-je pardonné ?

Bercé d'une douce espérance,
Rêvant gloire de mon pays,
J'ai voulu, chantre obscur de France,
Célébrer un de nos amis ;

Avec vous emplir une coupe,
Puis, vers le ciel en l'élevant,

Dire tous, en un joyeux groupe :
Honneur à notre ami MULSANT. (1)
Honneur à la noble Norvège !
A son roi par nous révéré,
Car ici le talent siége,
De sa juste main décoré.

. . . .

On le voit, ces vers renferment un toast au roi de Suède. S. M. les accueillit favorablement et en fit parvenir immédiatement ses sincères remerciments à l'auteur, qui bientôt après reçut d'un Ministre l'annonce qu'il pouvait s'attendre à ce qu'une récompense du roi viendrait le trouver. Quel motif plus grand de l'encourager au travail, alors qu'il n'aurait pas été partisan des sociétés laborieuses comme la notre ; mais l'intérêt qu'il prenait envers elle lui fit proposer de s'associer des savants dont elle pût se promettre d'utiles communications. Aussi, adopta-t-elle avec empressement la proposition d'admettre dans son sein S. Ex. M. de FAHRŒUS, ministre de l'intérieur du gouvernement suédois, et M. le docteur V. RENARD, Secrétaire-général de la société impériale des naturalistes de Moscou, l'un et l'autre entomologistes distingués.

Outre la distinction qu'on lui avait fait espérer, il pouvait s'en promettre de plusieurs autres puissances. Ainsi, le peu que nous avons raconté des bonnes dispositions de don PEDRO V envers notre collègue fait penser que le Portugal ne l'aurait pas oublié dans la distribution de ses faveurs, et il est probable qu'un envoi, à la régence de Tunis, de riches livres contenant des descriptions par lui faites d'insectes des environs de ce pays, aurait été suivi de quelque témoignage de reconnaissance de la part de S. A. le Bey.

Mais ce qui surtout lui souriait en fait de décoration,

(1) Membre correspondant aussi de notre société de statistique. M. MULSANT venait d'être décoré de l'ordre de Gustave WASA.

c'était la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, laquelle, pour de bons services rendus à l'église romaine et à plusieurs diocèses, avait été sollicitée pour lui par de beaux noms de la ville éternelle, par les cardinaux ALTIERI et ANTONNELLI; en France, par le cardinal de BONALD et M. CHALANDON, Archevèque d'Aix.

Ce fut notamment sur la recommandation de son Eminence le cardinal ALTIERI que cette demande fut bien accueillie par Sa Sainteté, et à un point tel que presque en même temps le brevet de chevalier eut été délivré sans un obstacle auquel on était loin de s'attendre:

Des représentations ayant été faites au Saint Père par notre gouvernement sur le grand nombre de décorations accordées à des Français, force fut d'ajourner celle promise à notre ami.

Ce contre-temps eut affligé tout autre que G. LEVRAT. Lui se contenta de dire, sans se plaindre, que sur le chapitre des décorations, une fatalité semblait peser sur sa famille. On se souvient, en effet, que son père, débris de la grande armée, si digne depuis longtemps de recevoir l'étoile de l'honneur, est pourtant mort sans que cet acte de justice lui ait été rendu.

Il en a été à peu près de même du fils. Les distinctions paraissaient vouloir venir le trouver, tandis qu'il n'avait nullement la prétention d'y viser. Cependant, comme par un caprice de la fortune, ses espérances ont été frustrées. Mais il s'est consolé en envisageant cette contrariété sous son véritable point de vue; il pensait avec raison que la conscience satisfaite permettait à l'homme de bien, sa journée finie, de se reposer avec calme; il pensait justement aussi que le dispensateur suprême de toutes récompenses établissait de douces compensations: celles de la famille et de nos bonnes amitiés

Bien qu'il supportât les coups du sort en vrai philosophe

son physique ne dut pas moins ressentir l'influence de la tristesse, et c'est à celle-ci vraisemblablement qu'il faut attribuer des névralgies dont il eut d'autant plus à souffrir, vers la fin de 1858, qu'elles le forcèrent de suspendre tous ses travaux.

A peine rétabli, il fut assister au congrès entomologique de Clermont, mais il revint chez lui avec les prodromes d'une fièvre aiguë dont, dès l'invasion, il augura une terminaison facheuse, bien que cela ne parut pas devoir être. Il ne se trompait nullement : une fièvre typhoïde se déclara bientôt avec un accès pernicieux et augmenta d'intensité au point qu'il ne fut plus permis de compter sur l'art pour enrayer la marche de cette maladie insidieuse.

Il ne fallait évidemmont plus à notre collègue que les consolations de la religion; il les reclama avec empressement. Un peu auparavant il avait tendrement embrassé son fils, comme pour lui dire un dernier adieu, et ne se dissimulant, pas son état, il en attendait l'issue avec résignation quand un second accès pernicieux survint, à la suite duquel il rendit le dernier soupir.

Cet événement qui eut lieu, le 28 août 1859, à 2 heures du soir, plongea ses parents dans la désolation.

Il laissait une compagne inconsolable, un enfant en bas âge, privé désormais de ses douces carresses, une mère éplorée, un frère reconnaissant à qui il avait tenu lieu de père, etc.

Ses amis furent également dans la consternation en apprenant son décès, et nous qui avons eu, pour ainsi dire héréditairement des liaisons intime avec lui, en ce sens que nous avons eu pendant longues années, une grande intimité avec son digne père, nous avons senti notre cœur se briser en recevant la triste nouvelle.

Dans cette situation, nous aurions voulu avoir payé le tribut à la nature bien avant notre ami, puisque sa

présence ici bas était encore si nécessaire et que notre âge avancé nous eut rendu moins regrettable. Mais portés comme nous devons l'être à nous incliner devant la volonté de Dieu, prions le de conserver au moins les jours des personnes qui furent chères à Gustave LEVRAT ; nous leur promettons, en notre particulier, la continuation, aussi longtemps, que nous le pourrons, du vif et sincère attachement que nous eûmes toujours pour notre bien aimé et regretté collègue.

DE MONTLUISANT .... Charles-Laurent-Joseph DE MONTLUISANT, naquit le 20 décembre 1782, à Montélimart, département de la Drôme. A l'époque de ses études, son âge dit assez qu'elles durent être enrayées par les agitations de la révolution française.

La manière dont il passa les premièra années consacrées à la culture de son intelligence, nous aurait été précisement relevée par des notes que son fils, officier supérieur d'artillerie nous avait promises d'abord au Congrès archéologique de Valence où nous eûmes le plaisir de faire sa connaissance personnelle, et plus tard à Paris où nous reçumes de lui un excellent accueil.

Il aura vraissemblablement été empêché de remplir sa promesse, car son obligeance est extrême et il tenait à nous fournir des renseignements de la dernière exactitude sur la biographie de son père.

Privés de ces renseignements et ne pouvant différer d'avantage de rendre à notre collègue l'hommage qui lui est dû, nous ne retracerons ici que les traits qui nous sont bien connus de sa vie.

C'est en consultant nos souvenirs sur les entretiens particuliers que nous avons ensemble qu'il nous sera donné de rapporter des faits qui nous eussent été inconnus. D'ailleurs, nous ferons remarquer que s'il nous arrive de publier des notices biographiques avec des détails assez éten-

dus, c'est que d'anciennes relations nous ont permis de les annoter. Mais ils ne sont pas toujours indispensables, si l'on considère qu'ayant à parler de nos collègues décédés, nous avons principalement à dresser l'état de leurs services ou de leurs travaux comme membres de notre société.

Quoiqu'il en ait été de la manière dont il s'instruisit dans son jeune âge, des conjectures autorisent à penser qu'il fit ses classes avec supériorité, et, ce dont il n'est nullement permis de douter, il possède, de bonne heure, les connaissances indispensables à l'homme devant marcher dans le sentier d'une profession libérale. Il montra notamment beaucoup de goût pour les sciences exactes et cultiva avec succès le dessin et l'architecture.

Si aucune langue morte ou étrangère ne lui était familière, du moins assez pour la parler, il en avait pourtant étudié plusieurs, mais pendant moins de temps qu'il n'aurait voulu, parce qu'il cherchait de préférence à apprendre tout ce qui à rapport à l'art de l'ingénieur. C'est qu'il se sentit de la vocation pour cet art et qu'il la suivit avec ardeur dès qu'il fut à même d'entrer dans le corps des ingénieurs. On l'y vit occuper successivement les premiers postes, et il était ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département des Bouches-du-Rhône, lorsque le 8 août 1839, il fut reçu membre actif de notre Société de statistique.

Ici commence la partie principale pour nous de la biographie de notre savant collègue. Dès 1836, sa candidature avait été agréée, mais il demanda lui-même l'ajournement indéfini du scrutin, ayant été alors absorbé par son service. C'était aussi ce motif qui l'avait mis dans la pénible obligation de refuser tous les titres qu'on lui avait offert de membres de diverses académies.

Ce qui était bien flatteur pour notre Société, c'est que malgré les nombreuses occupations sous le poids desquelles

il était accablé, il se décida en fin à devenir notre collaborateur et présenta pour cela un travail ayant pour sujet la situation générale, au 1er août 1839, de la partie du service des ponts et chaussées des Bouches-du-Rhône, aux frais du gouvernement; cette œuvre fut considérée comme éminemment statistique, puisqu'elle roulait sur tous les travaux à entretenir ou à exécuter à la mer, ainsi que sur tous ceux que comportent la navigation fluviale et les routes de l'Etat. Cette œuvre, en un mot, dont un membre rendit compte, renfermait trop de vues profondes d'intérêt public, pour ne pas être accueillie très favorablement.

Ce n'était assurément pas pour juger du mérite du candidat qu'on avait exigé un travail de statistique pour appuyer sa candidature; ce n'était qu'une formalité dont la compagnie ne s'est jamais départie pour personne, pas même pour ceux ayant, comme M. DE MONTLUISANT, fait leurs preuves en maintes occasions; on connaissait les bons mémoires qu'il avait consignés dans la lithographie et les annales des ponts et chaussées; on convenait, en un mot, qu'en l'admettant parmi ses membres actifs la Société de statistique de Marseille ferait une précieuse acquisition.

Il fallut que l'on appréciât bientôt son mérite pour qu'après une quinzaine de mois seulement comme simple membre, il fut élu Vice-Président; il y eut ensuite cela de remarquable qu'avec ce titre, il occupa le fauteuil pendant presque toute l'année de 1841, le Président ayant été presque toujours absent. Nous eûmes, en notre particulier, dans la séance du 16 septembre 1841, l'avantage de l'entendre exprimer le vœu que nos services fussent reconnus par une médaille d'honneur; ce qui fut adopté immédiatement par tous nos collègues.

Elevé à la présidence pour l'année 1842, il ne se dissimula pas les devoirs qui lui étaient imposés et que, nous nous hâtons de le dire, il remplit à la satisfaction générale,

bien que sa modestie les lui eut fait considérer comme étant au-dessus de ses forces.

Déjà, pendant qu'il était Vice-Président, il avait donné une haute idée de son talent d'observation et de description par un rapport fait au nom d'une commission spéciale, sur l'inauguration d'une puissante machine à vapeur, à épuisement, pour l'exploitation des mines de lignite concédées à deux extimables négociants marseillais (1) au rocher bleu sur le territoire de la commune de Belcodène.

Après avoir raconté succinctement la cérémonie relative à cette inauguration à laquelle assistaient les premières autorités du département et celles de la localité, M. le Rapporteur décrivit avec talent, non seulement comme un ingénieur habile, mais en homme de génie la machine destinée à épuiser les eaux et fit apprécier les avantages que le pays devait en retirer; il prouva, en somme, qu'il s'agissait d'un très remarquable perfectionnement de l'industrie.

Lorsqu'il y aura bientôt vingt ans, la société de statistique projeta la création, à Marseille, d'une exposition périodique des produits de l'industrie du département des Bouches-du-Rhône, M. de MONTLUISANT parla si favorablement d'une semblable exposition qu'il fut l'un des premiers appelés à faire partie d'une commission spéciale chargée de suivre la discussion du projet auprès du Conseil général du département, du Conseil du premier arrondissement, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce de Marseille.

Il soutenait tout ce qui avait à ses yeux un but d'utilité générale. A la vérité, il se devait, ainsi que nous l'avons avancé, presque entièrem ent à son service qui était considérable, et il n'avait, par c ela même, point accepté des titres qu il'auraient assujéti à des travaux continus, en dehors de ceux que ses fonctions d'ingénieur lui imposaient.

(1) MM. ARMAND et MICHEL.

Mais possédant des connaissances étendues en agriculture, il ne put résister à la proposition qu'on lui fit d'être du Comice agricole de Marseille, dès sa fondation. Il assista régulièrement à ses séances et se plût autant à y faire des communications, qu'à y écouter celles de ses collègues.

Partout où son concours était réclamé, il s'empressait de répondre à l'appel pourvu que rien ne l'en empêchât. Aussi, fut on bien aise de le voir se faire inscrire sur le tableau des adhérents à la 3me session du Congrès des vignerons français, tenue à Marseille, en août 1844.

Sans doute il devait se conduire ainsi étant membre du Comice agricole qui s'était joint à notre Société de statistique pour concourir à l'organisation de ce 3me Congrès ; Congrès dont nous ne voulûmes être que le trésorier, bien que nous eussions occupé le fauteuil de la Vice-Présidence générale au Congrès des vignerons, à Bordeaux, et que cette circonstance nous eut procuré l'occasion de demander et l'avantage d'obenir la réunion, dans notre ville, de la troisième session.

M. de Montluisant y prit la parole sur la viticulture et on écouta avec intérêt ce qu'il raconta de la manière de cultiver la vigne dans le département de la Drôme.

L'un des principaux motifs qui nous avaient porté à attirer ce Congrès chez nous, avait été de préparer les esprits à l'arrivée aussi, à Marseille, du Congrès scientifique de France, en 1846, et voici comment nous procédames pour atteindre ce but: dans l'impossibilité où nous fûmes, en 1845, de nous rendre au Congrès scientifique, à Reims, nous nous fimes adjoindre trois membres pour faire ensemble les démarches jugées indispensables en vue d'obtenir la venue du Congrès.

Parmi ces membres, était M. de Montluisant ; il déploya un zèle qui ne contribua pas peu au succès que nous nous étions promis : non seulement il s'empressa de se mettre au

nombre des adhérents, mais encore il fit partie du Comité des adhésions au Congrès et s'y rendit très-utile.

Il ne continuait pas moins régulièrement ses travaux comme membre actif de notre compagnie.

Ayant eu à vérifier notre comptabilité, il en montra clairement la situation.

Dans les discussions, il était souvent applaudi ; on abondait presque toujours dans son sens et c'etait probablement à des paroles douces, à des expressions heureuses, à de justes pensées qu'il devait le triomphe de ses opinions.

Ne soyons donc pas surpris si l'on chercha à mettre ses lumières à profit. Rien ne justifie d'avantage l'estime de ses collègues en statistique que leurs suffrages donnés unanimement, à des époques rapprochées, pour la lui témoigner. Ainsi, nommé Vice-Président, en 1841, et Président en 1842, il fut de nouveau porté à la Vice-Présidence en 1846 et à la Présidence l'année d'après pour l'année 1848.

A l'occasion de cette dernière élection il improvisa un discours où il exprima qu'il avait été vivement touché d'être, pour la seconde fois, appelé à la Présidence, après, ajouta-t-il modestement, un collègue si digne de remercîments pour l'habileté avec laquelle il avait dirigé les travaux pendant l'année écoulée ; M. de Montluisant ne félicita pas moins la compagnie de lui avoir donné un Vice-Président des plus capables.

Cependant, il ne devait pas arriver au terme de sa seconde Présidence, s'étant proposé, le 4 mai 1848, de rentrer dans ses foyers, parce qu'il venait d'être mis à la retraite par le gouvernement provisoire.

Le moment étant arrivé de faire ses adieux à ses collègues, il leur donna l'assurance qu'il conserverait le souvenir des rapports agréables qu'il avait eu constamment avec eux ainsi que des marques de haute considération qu'ils lui avaient, suivant lui, prodiguées.

Cette séparation à laquelle ses collègues étaient loin de s'attendre, leur fut extrêmement sensible.

Nous demandames, en vue de le conserver au premier rang parmi nous, de lui décerner un diplôme de membre honoraire. encore qu'il n'eut pas le temps voulu pour l'obtention de ce titre, et il le reçut immédiatement par acclamation.

La société n'avait pas oublié qu'il avait pris une part très active au grand projet du canal latéral du Rhône ; qu'il avait dirigé les travaux du port militaire de Toulon et dressé les plans du port de la Joliette, à Marseille. La société ne voulut pas, d'ailleurs, se séparer tout-à-fait d'un membre si recommandable qu'elle considéra toujours comme un collaborateur dont la modestie, l'excellent caractére, l'affabilité, autant que les lumières le lui avaient rendu si cher. Ce fut ainsi que nous nous exprimâmes lors de son départ, ne nous étant pas dissimulé tous les bons services qu'il eut été à même de rendre encore à notre compagnie, ainsi qu'à la ville de Marseille, si, comprenant mieux les intérêts de tous, on l'eut conservé à sa place dont il remplit constamment les fonctions d'une manière admirable.

En apprenant son décès qui arriva le 24 septembre 1859, à Marsanne, département de la Drôme, tous les statisticiens, à Marseille, manifestèrent les regrets et les douleurs qu'inspire la perte d'un éminent collégue, d'un homme de bien, d'un véritable ami.

Rapport sur le concours de statistique.

—

Quatre mémoires ont été envoyés au concours, celui côté n° 1, intitulé: *Statistique de la commune de Roquevaire*, et ayant pour épigraphe : *Tel brille au second rang, qui s'éclipse au premier*, serait une assez bonne statistique ; mais elle laisse tant à désirer que la Société n'a pas crû devoir accorder à l'auteur, plus qu'une médaille de bronze, et, a déclaré que son mémoire ne serait imprimé qu'autant qu'il lui ferait subir les corrections indiquées dans le rapport, dont nous ne donnons ici, qu'un extrait très abrégé.

Le mémoire enregistré sous le n° 2 a pour titre : *Mémoire historique et statistique sur la commune de Ceyreste*, et a pour épigraphe : *Souvenez-vous que dans la vie sans un peu de travail on n'a point de plaisir.*

C'est là un travail d'une importance a peu près nulle, n'y ayant de bon que ce qui a été publié dans la statistique des Bouches-du-Rhône, par M. de VILLENEUVE.

La Société a été conduite à cette sévère conclusion par des considérations insérées dans le rapport et qui ne permettaient guères d'encourager l'auteur que par des remerciments, en l'engageant à revoir son travail afin de le réproduire, corrigé et amélioré dans un nouveau concours.

Le mémoire coté n° 3 a pour titre : *Etude ou essai de statistique sur la commune de Rognonas*, avec cette épigraphe : *dans nos jouissances, nous sommes à Rognonas, heureux comme des rois.*

Il est à regretter que le concurrent n'ait évidemment, ni l'usage des concours, ni la connaissance des règles, qu'il aurait dû suivre, pour bien traiter son sujet ; car il a montré assez de connaissances, pour qu'il eût obtenu une récompense. Mais précisément, parce qu'il a été reconnu capable de se représenter avec chances de succès, s'il pro-

fite des recommandations qui lui sont faites dans le rapport, il est engagé à entrer de nouveau en lice

Le mémoire côté n° 4 est intitulé : *Notice historique et monografique sur l'église de St-Laurens de Marseille*, avec cette épigraphe : *Le premier monument que les proscrits élevèrent, quand ils prirent possession de la Vallée de Larmes, ce fut un autel. Adam et Eve, Abel et Caïn, n'avaient point encore songé à se batir des demeures, que déjà ils avaient construits un autel de gazon.* (Paroles du Vicomte WALSH).

Cette notice pèche par le fond et par la forme, elle n'est ni une statistique, ni une monographie complète. Plusieurs tâches la déparent. Malgré une juste critique, des remercîments ont été votés à l'auteur, pour avoir pris la peine de recueillir des notes sur une ancienne église, dont l'histoire mérite d'être connue.

Tel est le résultat du concours de statistique, la Société ne s'est pas dissimulé qu'il eût été plus satisfaisant si les concurrents eussent procédés d'après le plan de recherches qu'elle a adopté.

Nous allons examiner les titres des statisticiens à des récompenses.

Rapport sur les titres des statisticiens à des récompenses.

—

La Société a accordé six récompenses à un même nombre de membres correspondants.

1° à M. Magloire GIRAUD, correspondant à St-Cyr, (Var), qui a adressé à la Société trois mémoires manuscrits méritant d'être distingués.

L'un est intitulé : *Archives paroissiales de la Cadière*, il renferme l'histoire de l'église de cette localité ; église dont l'existence remonte au Xe siècle, et qui dépendait de l'abbaye de St-Victor.

Un second mémoire contient des recherches sur la topographie *Gallo-Romaine*, du canton du Beausset, dans lesquelles il a précisé des positions géographiques anciennes, qui paraissaient indécises.

Un troisième mémoire donne la description de médailles de monnaies ainsi que de jetons trouvés aux environs de *Tauorentum*.

Pour de pareils travaux dont le mérite est incontestable, la Société a décerné à M. Magloire GIRAUD une médaille de vermeil, grand module.

2° à M. ROUMIEU, conseiller à la Cour Impériale de Pau, pour avoir adressé un travail manuscrit, qu'il a rédigé sous ce titre :

Examen analytique de la statistique générale du département des Basses-Pyrénées, par M. de PICAMILLH.

Cette statistique est remarquable par une grande clarté et beaucoup d'ordre dans la revue des documents qu'elle contient. Des faits nouveaux ont été ajoutés, à ceux produits par l'auteur, de sorte que l'analyste a complété cet ouvrage.

Une médaille de bronze, grand module, a été accordée a M. ROUMIEU.

3° à M. le comte de RIPALDA, correspondant à Madrid, qui a adressé plusieurs ouvrages imprimés sur la statistique en Espagne, mention honorable.

4° à M. Léon VIDAL, correspondant à Paris, qui a publié aussi sous le titre : *l'Espagne en* 1860, un ouvrage plein de documents fort intéressants, mention honorable.

5° à M. le Marquis de BLOSSEVILLE, correspondant à Paris, pour une nouvelle édition de son histoire *des Colonies pénales de l'Angleterre*, la première édition, dont il fut rendu compte, a été entièrement remaniée, c'est une œuvre à peu près nouvelle, en deux volumes, à laquelle l'auteur a donné quelque actualité au moment où le gouvernement

active 'œuvre de la colonisation des forçats, mention honorable.

6° à M. Barrillon, correspondant à Lyon, pour un ouvrage récemment publié, ayant pour titre : *Politique de la France et de l'humanité dans le conflit américain.*

Au milieu de nombreux tableaux statistiques dressés par lauteur, on a remarqué celui des époques auxquelles la suppression de l'esclavage a été décrétée dans divers pays, mention honorable.

Nous allons passer aux titres des industriels à des récompenses.

Rapport sur les titres des industriels à des récompenses.

—

La Société de statistique de Marseille encourage depuis longtemps les efforts des industriels qui soumettent à votre examen, les inventions et les améliorations introduites dans leurs manufactures.

Décoration de porcelaines.

Jusques dans ces dernièrs temps, Paris avait le seul privilège de faire fonctionner des ateliers de décorations de porcelaines: c'est dire que notre ville devait y recourir pour orner quelques assiettes d'un chiffre, remplacer une pièce cassée dans un service, etc.

M. Marjolet a eu, le premier, la bonne pensée d'introduire à Marseille les divers procédés de décorations de porcelaine et de cristal, et il y a eu dès l'abord de légitimes succès, il a fait figurer dernièrement, á l'exposition de cette ville, une série d'objets décorés par lui, qui sous les rapports de l'exécution, du coloris et du dessin, fixaient agréablement l'attention des spectateurs. Il a obtenu dans cette exhibition une médaille de bronze qui atteste le jugement favoble du jury.

Notre commission générale d'industrie ne pouvait, après un examen consciencieux, que corroborer un pareil jugement, en vous proposant de décerner à M. Mariolet une médaille de bronze.

Pompe. — L. Boudier.

—

M. Louis Boudier vous a présenté un système de pompe dont tout le mérite est dans l'invention d'un mélange de 80 parties sur 0|0 d'étain et de 20 parties d'antimoine mélange qui sert à enduire le cuivre devant être en contact avec l'eau.

Cet alliage s'applique aisément, vu sa grande fusibilité, à l'intérieur de la pompe, et cela, au moyen d'un mandrin de fer poli qui, étant retiré, laisse lisse et polie aussi la surface sur laquelle il a été juxta posé, ce qui économise l'alliage.

Du reste, on rend plus ou moins épaisse cette couche intérieure suivant le plus ou moins de solidité et conséquemment de durée que l'on veut donner à la pompe, dont toutefois, la fabrication simple, facile, sûre, est plus économique comme main d'œuvre, puisqu'un aliseur dont le travail réclame beaucoup de temps, n'est pas nécessaire. Voilà des résultats pour lesquels le concours régional marseillais n'a pas hésité à accorder une mention honorable. Votre commission générale d'industrie a apprécié de même ces avantages. Mais elle a, en outre, considéré d'une manière particulière, le genre de pompe comme étant d'une grande utilité au point de vue hygiénique, en ce sens, qu'à cause de l'alliage dont elle est recouverte, l'oxide de cuivre ne s'y développe jamais et que des accidents plus ou moins graves sont ainsi éloignés de l'intérieur des ménages et du commerce.

Un autre motif louable militait en faveur de l'inventeur,

c'est son désintéressement. En effet, au lieu de s'assurer par un brevet d'invention, le privilège de son procédé, il a cherché et cherche à le répandre dans l'intérêt général. La commission a été donc d'avis de décerner à M. L. Boudier une médaille de bronze, grand module.

Briques refractaires et briques ponces, etc.

M. Jourdan, Benoit Léandre, fabricant de briques à Miramas, ayant ambitionné l'une de vos récompenses pour son invention de deux espèces de briques, a demandé que ses produits fussent examinés dans son usine même et il a été constaté qu'il a innové : 1° une espèce de briques réfractaires qui, faites avec des cailloux de la Crau, peuvent par cela même être vendues à des prix réduits. Ces briques ont, d'ailleurs, la propriété de résister aux températures les plus élevées et aux agents destructeurs particuliers à certaines usines; 2° un système de briques pleines dites *ponces*, dont l'emploie est fort utile dans les constructions. Elles sont très légères, leur poids ne dépasse pas celui des briques creusés et elles ont sur celles-ci l'avantage de permettre la pose des clous, crochets, etc, dans les cloisons, à travers lesquelles, du reste, elles empêchent les sons extérieurs de se transmettre.

M. Jourdan a fait valoir un 3e titre non moins digne d'attention; on sait que le gouvernement comprenant tout le parti que l'agriculture tire du drainage, cherche à en repandre l'application, et a donné dans cette vue à chaque département, une machine propre à la confection des tuyaux du drainage. Or, la machine destinée aux Bouches-du-Rhône a été confiée à M. Jourdan qui, non seulement a, le premier, fabriqué chez nous, des tuyaux de drainage par un système mécanique, mais encore, en cédant les drains aux prix les plus modérés, à contribué beaucoup à la propagation d'un excellent moyen

justement regardé comme l'une des révolutions agricoles les plus considérables de notre époque.

Par ces divers motifs, la commission a eté unanime pour vous proposer de décerner à M. JOURDAN une médaille de bronze, grand module.

Atelier de construction de machines.

—

Parmi les nombreuses machines diverses construites dans les ateliers de M. COQ fils, à Aix (B. du R.), il en est deux, dont une perfectionnée et l'autre inventée par ce mécanicien qui s'est mis pour cela sur les rangs en vue d'obtenir l'une des récompenses promises par la Société.

Une commission spéciale a fixé d'abord son attention sur des perfectionnements d'une machine employée à la fabrication des chapeaux de feutre; fabrication qui, tendant à devenir l'une des plus importantes dans notre département, à Aix principalement, ne pouvait par le seul travail des ouvriers, produire assez pour répondre à de fortes commandes.

Une machine, il est vrai, inventée à Newyork, il y aura bientôt onze ans, permettant de fabriquer une grande quantité de chapeaux par jour, fut importée en France; mais elle ne répondit que jusques à un certain point à l'attente de ceux qui la firent fonctionner, à cause de certaines défectuosités dans sa construction, signalées par M. COQ qui s'est attaché et est parvenu à les faire disparaitre par de notables perfectionnements. Or, on a constaté que si la machine ancienne ne permet de confectionner en onze heures de travail que 230 chapeaux, ce chiffre s'élève à plus de 300, par la machine perfectionnée, dans le même laps de temps, et il est à noter qu'avec l'ancienne les chapeaux sont en parties tachés d'huile et les tissus offrent une grande irrégularité dans les épaisseurs, tandis qu'avec l'autre, il n'y a jamais de taches d'huile et les épaisseurs

de tissus sont toujours égales et concentriques. Evidemment, cette ingénieuse machine doit rendre bien des services à la chapellerie, restée, comme on sait, en arrière des progrès de notre époque.

Une autre machine de l'invention de M. Coq, a donné lieu au développement considérable, à Aix, d'une industrie qui n'est pas de peu de conséquence, comme on pourrait se le figurer au premier abord, en disant qu'il s'agit de la fabrication du nougat, gardons nous d'en rire, car il n'est simple produit industriel qui ne puisse donner de la renommée et concourir à la prospérité de telle ou telle localité. La statistique est là pour le prouver au besoin. Ainsi, la ville d'Aix qui ne faisait du nougat que pour la consommation locale, a vu s'établir dans son sein, depuis l'invention du procédé de M. Coq, *quatre* maisons qui fabriquent spécialement cette espèce de gâteau, une, entr'autres, qui en fait, à elle seule, en moyenne, 500 kil. par jour, se vendant à raison d'un franc 50 c. le kil. et il est à considérer que tous nos départements méridionaux sont actuellement tributaires à Aix de cette industrie.

Un bon ouvrier pouvait à peine fabriquer journellement 50 kil. de cette marchandise, et encore était ce d'une manière très incommode et vicieuse; journellement aussi, on en obtient 300 kil. sans inconvénients, au moyen de la machine propre à cette confection. Cette machine dont on nous a fait la description, donne une haute idée de l'aptitude de l'inventeur.

Voilà, MM. les titres de M. Coq à vos suffrages; ils ont paru à la commission générale d'industrie suffisants pour lui faire voter une médaille d'argent.

Manufacture des crins frisés.

—

M. André Wuichet vous a rappelé que son père obtint en 1836, de la Société de statistique de Marseille, une médaille

d'argent pour avoir doté notre ville, en 1828, d'une manufacture de crins frisés, lesquels, en principe, ayant servi exclusivement aux matelassiers et aux tapissiers, ont ensuite été également utilisés, sous forme de scorlins et avec avantage, à la place des scorlins en toile qui s'usent si facilement sous l'action des presses mécaniques dans la fabrication des huiles de graines.

M. A. Wuichet, ayant succédé à son père en 1858, s'est présenté, à son tour, avec des droits à un encouragement industriel; il a prouvé, en effet, qu'il avait apporté d'intelligentes modifications à la confection des scorlins et rendu ainsi de grands services à l'industrie huilière, aujourd'hui l'une des plus considérables de notre cité.

Les marchandises qui entrent dans la manufacture de M. Wuichet sont diverses; l'Europe lui en fournissant très peu, il les tire en grande partie du Mexique, et en consomme annuellement 200,000 kil., représentant une somme de 520,000 fr.; il a fait le premier à Marseille le crin végétal, dit Tampico. Il emploie, en outre, pour les crins secondaires, 1° environ 30,000 kil. de soie de porc qui coutent 30,000 fr. et proviennent des abattoirs de nos principales villes du Midi; 2° environ 50,000 kil. de poils de chèvres, fournis par notre place, Naples et l'Afrique.

Les crins frisés de ce fabricant sont mis à l'abri de toute détérioration, par la manière dont il les épure et les prépare; il occupe environ 60 ouvriers dont 25 hommes payés à raison de 4 à 5 fr. par jour, 20 femmes qui gagnent 2 fr. et 15 enfants qui reçoivent de 75 cent^es à 1 franc. Tout ce personnel travaille annuellement pour plus de 700,000 fr. de crin animal, sans compter le coût de la main d'œuvre, et bien que, depuis quelques années la matière première ait augmenté de 50 à 60 pour 0/0, les procédés de M. Wuichet lui permettent de livrer au commerce et à l'industrie, pour 2 fr. 60, 4 fr. et 4 fr. 50 le kilo, des crins qui se vendaient antérieurement 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. 25 le kilo.

En un mot, ce genre de manufacture est, dans sa spécialité, l'une des plus importantes du Midi de la France. La commission générale d'industrie vous a donc proposé de décerner une médaille d'argent à M. A. WUICHET fils.

Papi.

Les ouvrages calligraphiques de M. PAPI, pour lesquels vous lui avez accordé une médaille d'argent, à votre dernière séance publique, méritaient de fixer de nouveau votre attention. Depuis, bien qu'il n'ait pas toujours pu subvenir, aux dépenses nécessitées par ses publications, il a ajouté huit nouvelles planches à son album qui en contient actuellement 25 et qui, toutes admirablement exécutées, n'ont pas couté moins de 40,000 fr. On a regardé aussi, comme un chef-d'œuvre, quant à la partie calligraphique, un grand dessin fait à la plume représentant un Christ en Croix.

L'alliance, adoptée pour ces beaux modèles, des principes de la calligraphie avec ceux du dessin, doit être féconde en précieux résultats. Votre commission, après un examen attentif de ce remarquable labeur, a déclaré que si l'art du calligraphe, offre d'incontestables avantages sous différents rapports, M. PAPI l'a porté à un très haut degré de perfection, et a ainsi ouvert une ère nouvelle à l'enseignement de l'écriture.

Bien des motifs l'ont porté à employer de préférence la *gravure sur pierre* pour fixer les planches de l'album calligraphique. Ce procédé, très rare en France, était à peu près, inconnu à Marseille, lorsque M. PAPI l'a importé de l'Allemagne, à grand frais; il a donc introduit une importante industrie dans cette ville et c'est là un titre de plus à vos suffrages.

La commission a été d'avis de voter une médaille de vermeil à ce calligraphe d'élite en vue de l'encourager, à compléter son œuvre, or, pour cela il faut encore 15 planches dont il a déjà exécuté les dessins et les ornements calligraphiques.

Rapport sur les titres des Industriels à des récompenses.

—

M. Henry Patot, Directeur-gérant de la Société du gaz à domicile, ayant manifesté le désir que le système adopté par cette Société fut examiné par notre compagnie, une Commission spéciale a été appelée à faire un rapport à cet égard. En voici une brève analyse.

Gaz à domicile. — On sait que l'éclairage au gaz qui a prévalu jusqu'à ce jour offre assez d'inconvénients : il exige de vastes emplacements et des constructions coûteuses pour l'installation des usines ; les dépenses nécessitées par les travaux de canalisation rendent impossible cet éclairage dans les petites localités ; les répartitions des tuyaux de conduite sont non seulement dispendieuses, mais souvent pour le public, un sujet de récrimination ; la houille servant à fabriquer le gaz, produit, en même temps que l'hydrogène, des gaz carbonés et sulfureux qui affectent désagréablement l'odorat et deviennent à la longue nuisibles à la santé.

Deux de nos compatriotes, MM. de Curel et Corso, celui-ci architecte et celui-là ingénieur civil, ont inventé un procédé qui remédie à ces inconvénients plus qu'aucun des procédés proposés. Le *gaz à domicile* ou portatif, telle est cette invention ; les appareils qui le produisent composés de trois pièces principales, n'ont besoin que d'un espace restreint pour leur installation et sont d'une facile manipulation.

Trois éléments concourent à la fabrication du *gaz à domicile* : un schiste bitumineux, connu sous le nom de *boghead* qui abonde en Ecosse, mais pouvant être remplacé par le schiste français ; la pulpe ou *marc* d'olive, et l'huile lourde provenant de la distillation du schiste.

Ces éléments exempts de principes sulfureux et délétères fournissent sous un petit volume une grande quantité de gaz très dense, très lumineux et qui sans odeur infecte ne compromet évidemment pas la salubrité publique.

Quant au prix de revient des deux gaz, il parait que l'économie réalisée par celui à domicile est approximativement de 30 p. 0/0, si l'on ne tient aucun compte de la différence dans l'intensité lumineuse et de 60 p. 0/0 si cette intensité est prise en considération.

Ces avantages auxquels il faut associer celui d'avoir chez soi, à bon marché l'éclairage sans aucune intervention, ont paru à la Commission assez importants pour valoir une médaille d'or aux inventeurs du gaz à domicile. Toutefois, la Commission générale d'industrie ayant considéré qu'on ne saurait reconnaître par la plus haute récompense une invention, quelque brillante qu'elle soit, si elle n'a suffisamment passé par les épreuves du temps et alors qu'elle ne parait pas sans inconvénient, votre Commission générale a voté aux honorables industriels une médaille de vermeil grand module, qui est la première récompense après la médaille d'or, c'est dire que celle-ci est ajournée jusqu'à ce que le nouveau gaz ne laisse rien à désirer.

Tannerie-Julien. — Vous vous êtes déjà préoccupés de certaines améliorations introduites dans l'industrie de la tannerie. Mais il restait beaucoup à faire sous ce rapport. Vous avez eu, cette année, à constater un véritable progrès dans une invention de M. Julien. Nous voulons parler d'une machine, laquelle, peu coûteuse, simple, solide d'un

entretien facile, n'est desservie que par 2 hommes dont le travail consiste à étendre les peaux sur un tambour recouvert d'une couche de caoutchouc de 4 centimètres d'épaisseur environ et surmonté de 3 petits cylindres cannelés qui lui sont juxtaposés, le tout mis en action par le même moteur.

Le 1er cylindre ceint la peau, l'étend et, se tournant, la pousse sous le 2e cylindre armé d'un couteau en spirale qui la décharne, la façonne et la dirige vers le 3e cylindre destiné à nettoyer la raclure en la rejetant au dehors, ce qui est facilité par un jet d'eau en forme d'arrosoir au dessus du tambour.

La supériorité de ce mode de fabrication est manifeste : non seulement les peaux sont on ne peut mieux confectionnées mais on obtient une économie de temps, de travail et de 5 pour 0/0 sur la main-d'œuvre ; une journée de 10 heures suffit pour qu'avec l'aide de 2 hommes, 2000 peaux de chèvres soient écharnées, tandis que 10 ouvriers des meilleurs, livrés à eux-mêmes, ne sauraient en faire plus dans un pareil laps de temps.

C'est à son ingénieux moyen mécanique que M. Julien doit de posséder à lui seul onze fabriques de tanneries sur 40 actuellement en activité à Marseille, et, quoiqu'il en résulte que plus ou moins de bras sont inoccupés, néanmoins sur 330 ouvriers tanneurs repartis dans toutes les fabriques, M. Julien donne chaque jour de l'ouvrage à 150 non compris 60 femmes. Il est à noter encore que de 1,485,000 peaux de chèvres fabriquées à Marseille, il en sort 672,000, plus d'un tiers des tanneries de cet industriel.

Par tous ces motifs on eut demandé pour lui, une médaille d'or, ainsi qu'il en a reçu une récemment à l'exposition marseillaise. Mais comme il s'agit d'une machine susceptible encore de perfectionnements, votre commission l'a mise au rang des inventions dignes d'une médaille de vermeil grand module.

Joseph Brunet. — M. Joseph BRUNET, fabricant de semoules, rue des Convalescents, nos 14, 16 et 18, à Marseille, a doté notre ville d'un établissement qui ne pouvait qu'attirer votre attention, en ce sens qu'il n'a pas de rival en France. La fabrication de la semoule qui consommait à peine 3,000 hectolitres de blé, en 1815, et 10,000, en 1837, en emploie aujourd'hui plus de 120,000 à Marseille.

Cet accroissement notable est dû à M. BRUNET qui a le premier travaillé les blés durs d'Afrique, aussi riches en gluten et d'une manutention plus facile que les plus beaux blés de la Sicile et de Tangarock.

Les blés durs d'Afrique qui valaient à peine 6 fr. l'hectolitre sur place, se vendent actuellement 20 fr. en Algérie, par suite du débouché qu'ils trouvent dans la métropole

M. BRUNET a donc créé à la colonie un débouché de	2,400,000 fr.
De plus comme le fret, la mouture et la main-d'œuvre pour la conversion du blé en semoule, s'élèvent à 11 fr. par hectolitre c'est encore une somme de	1,210,000
qui est repartie entre la marine marchande et le travail du pays.	
Total.	3,610,000 fr.

Dans lesquels ne figurent pas le montant de la main-d'œuvre pour la conversion des semoules en pâtes alimentaires, et celui des frais de transport des semoules dans l'intérieur.

Depuis une pareille extension de cette industrie à Marseille, la France n'est plus tributaire de l'Italie, quant à la consommation qu'elle fait en semoules, pour le potage, et en pâtes alimentaires. En un mot, ses produits font concurrence aux produits similaires de Naples et de Gênes, et que n'aurions-nous pas à dire si nous envisagions ici le

résultat de cette remarquable fabrication au point de vue hygiénique.

La farine provenant des blés durs mis en mouture, est, après l'extraction de la semoule, expédiée dans les départements montagneux de la France ; elle est précieuse pour les pays pauvres, étant moins chère que les farines ordinaires et renfermant plus d'éléments nutritifs suivant une analyse faite, en 1855, par les chimistes les plus compétents.

Le son, extrait de cette farine, servant à l'engraissement des bestiaux contribue puissamment à la production de la viande.

La Société des sciences industrielles de Paris, a décerné une médaille d'argent à M. Brunet qui, en outre, en a obtenu deux en or, une au Concours régional de Marseille et une autre à l'exposition industrielle de cette ville.

Cet honorable fabricant devait s'attendre à recevoir aussi une médaille d'or de la Société de statistique de Marseille, qui a été frappée des immenses avantages résultant de son exploitation au triple point de vue des intérêts de notre belle colonie, de notre marine marchande et du travail national.

Futs-Prou-Gaillard. — M. Prou-Gaillard, placé à Marseille à la tête d'un grand commerce d'huiles pour l'exportation et mis tous les jours en présence de la défectuosité du confectionnement des futs d'après le système connu, s'est attaché à le perfectionner afin d'éviter les énormes pertes résultant du coulage. Ces pertes, on ne l'ignore pas, donnent souvent lieu entre les expéditeurs et les destinataires à des appels en garantie contre les rouliers, les chemins de fer et les agents de transports par mer et sur nos voies fluviales.

Inventeur, depuis 1859 seulement, d'un système de futs sans coulage et breveté pour 15 ans, M. Prou-Gaillard a

déjà expédié soit en France, soit à l'étranger plus de 4,000 futailles qui sont arrivées intactes à leur destination; ce qui est attesté par plusieurs administrateurs de chemins de fer et divers courtiers d'assurances maritimes. Aussi, ce système a-t-il attiré l'attention de deux ministres, 1° de celui de l'agriculture et du commerce, qui, sur les instances de l'administration du chemin de fer de la Mediterranée, a déclassé les futs confiés à cette administration sans responsabilité pour elle dans la question des coulages. 2° du ministère de la marine qui a chargé une commission de statuer sur l'efficacié de l'invention. Or, cette Commission a livré à la tonnellerie de l'arsenal de Toulon des ouvriers de l'inventeur et a fait procéder à de nombreuses expériences qui ont été toutes concluantes. Ajoutons que la marine royale anglaise a demandé un spécimen de cette invention, dès qu'elle en a connu l'importance.

Outre les ouvriers que le nouveau système de tonnellerie tient à Toulon, M. Prou Gaillard en occupe une cinquantaine à Marseille même. L'application de son système n'exige qu'une modique dépense de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 60 par hectolitre pour les neufs comme pour les vieux futs dont les douelles sont en bon état.

Tout le monde appréciera l'immense portée des avantages qui doivent résulter de cette découverte pour la conservation des liquides transportés par différentes voies.

La Société industrielle de Paris a accordé une médaille d'argent à M. Prou-Gaillard qui en a obtenu une aussi de même valeur à l'exposition industrielle de Marseille, et votre Commission générale d'industrie, reconnaissant qu'il s'agit d'une découverte fort importante pour notre localité: puisqu'elle a complètement réussi; quelle est donc appelée à rendre d'éminents services quand son application sera devenue plus usuelle, votre Commission générale disons-nous, n'a pas hésité à vous présenter M. Prou-Gaillard comme vraiment digne d'une médaille d'or.

PROGRAMME

Des Prix proposés par la Société de Statistique de Marseille pour être décernés dans sa Séance publique de 1863.

—

1° *Concours général.*

La Statistique du département des Bouches-du-Rhône ne cessant pas d'être le principal objet des études de la Société de Statistique de Marseille, il a été décidé qu'une partie du dernier programme serait reproduit. Or, plusieurs prix continuent d'être destinés aux meilleurs mémoires comprenant tous les faits qui se rattachent à une commune, à un canton, ou à un arrondissement de ce département. Ces prix sont trois médailles d'or, une de 100 francs pour la Statistique d'une commune ; une de 200 francs pour la Statistique d'un canton et une de 300 francs pour la Statistique d'un arrondissement.

Le concours étant ouvert simultanément pour chaque commune, canton et arrondissement, le nombre des prix est surbordonné à celui des concurrents et à leur mérite.

Il sera, de plus accordé des prix pour des travaux de *Statistique particulière*, relatifs au même département. Ces travaux sont au choix des concurrents.

La Société proportionnera la valeur des prix à l'importance des mémoires présentés sur ces divers genres de Statistique spéciale. Elle recommande aux auteurs, avec l'exactitude scrupuleuse sans laquelle il n'y a point de Statistique, l'interprétation économique et morale des faits qu'ils constateront.

2° *Concours spécial.*

— La Société décernera en outre une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Statistique des cours d'eau artificiels servant à l'agriculture, à l'industrie, aux communications et au commerce dans le département des Bouches-du-Rhône.

La Société de statistique recommande aux concurrents, pour résoudre convenablement la question, d'adopter une méthode qui permette de l'envisager successivement sous divers rapports, c'est-à-dire qui embrasse des questions secondaires qui ne sauraient être bien étudiées qu'en rattachant à chacune d'elles ce qui la concerne spécialement. Ainsi donc, après avoir signalé et même décrit tous les cours d'eau du département des Bouches-du-Rhône; après en avoir tracé l'historique, parlé conséquemment de leur origine, des buts qui les ont fait établir, des travaux auxquels ils ont donné lieu, des dépenses qu'ils ont nécessitées, on précisera l'influence que chaque cours d'eau a eu sur la santé publique, sur la fertilité du sol, la richesse des produits agricoles, le développement de l'industrie, l'augmentation des voies de communication et des relations commerciales.

On le voit, les canaux de desséchement, d'irrigation, de navigation, les ponts et acqueducs, le drainage, etc. seront passés en revue. Enfin, les concurrents ne négligeront aucun des détails propres à faire connaître les résultats obtenus par les cours d'eau existants et ceux qu'offrirait la création d'autres cours d'eau artificiels qu'il conviendrait de demander à la science hydraulique.

— Deux médailles d'or de 300 francs chacune sont également promises aux auteurs qui auront le mieux résolu ces deux grandes questions de statistique générale:

Des agglomérations urbaines.

Du morcellement de la propriété.

Les concurrents ne s'attacheront pas seulement à traiter ces questions au point de vue statistique, mais encore ils s'appliqueront à tirer du résultat de leurs recherches toutes les inductions utiles qu'il soit permis de désirer.

Les travaux devront parvenir à la Société avant le 31 mars 1863.

Les auteurs qui se feraient connaître, seraient exclus du concours. Ils joindront à leur travail une épigraphe qui sera repétée sur un billet cacheté contenant leur nom et leur demeure.

Les ouvrages adressés resteront déposés dans les archives de la Société. Il sera facultatif aux auteurs d'en faire prendre copie.

Les membres actifs de la Société sont seuls exclus du concours,

3° Concours de Statisticiens.

— Indépendamment des prix ci-dessus, il sera décerné, en 1863, des médailles d'émulation et des mentions honorables aux membres honoraires et correspondants, ainsi qu'aux personnes étrangères à la Société qui lui auront envoyé les meilleurs travaux de statistique.

4° Concours d'Industriels.

— Enfin, la Société continuera comme précédemment, d'accorder des médailles et des mentions honorables aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône, un nouveau genre d'industrie ou qui auront perfectionné l'une des industries existantes.

MM. les industriels qui voudront concourir pour les encouragements, devront faire arriver leurs demandes avant le 28 février 1863, terme de rigueur.

Tous les mémoires pour les concours, et les autres travaux seront écrits LISIBLEMENT et adressés francs de port, à M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, Secrétaire-perpétuel de la Société, rue Montgrand, n° 12.

Arrêté, en séance particulière, le 5 décembre 1861.

P.-M. Roux, de Marseille, *Secrétaire perpétuel.*

MORTREUIL, *Président.*

N. B. Les personnes qui auront l'intention de traiter les sujets de statistique proposés et qui tiendront à le faire suivant un plan convenable, trouveront au Secrétariat de la Société des brochures où sont tracés les système et méthode qu'elle a adoptés. Il leur en sera délivré gratis des exemplaires, mais elles auront soin de ne pas se faire connaître.

MARSEILLE

EN 1962

Lecture faite en Séance publique de la Société de statistique des Bouches-du-Rhône, le 22 décembre 1861.

I

Messieurs,

J'ouvre l'un des dictionnaires les plus complets de la langue française, le dictionnaire de Bescherelle, et j'y lis que « la *Statistique* est une science qui apprend à connaître un pays sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., dans un moment donné, lequel moment est ordinairement le présent, que souvent on compare au passé, envisagé dans différentes périodes. »

Si cette définition ne brille pas précisement par sa concision, on ne peut lui refuser, du moins, une certaine exactitude. La statistique est, en effet, une science éminement positive ; sans avoir les mêmes raisons que la diplomatie contemporaine, elle s'incline religieusement devant les faits accomplis : elle les énumère, les groupe, les commente, les explique l'un par l'autre, puis, quand, par suite de rapprochements ingénieux, elle est parvenue à constater ce qui est par rapport à ce qui a été, sa tâche semble finie.

C'est beaucoup, assurément, que de pouvoir fournir des données certaines, des renseignements précis sur la situation commerciale, industrielle, agricole, voire même intellectuelle et morale d'un pays, et nous ne

voudrions pas d'autres preuves de l'importance de ce résultat que les fréquents emprunts que l'économie politique et sociale fait à la statistique qui, en définitive, est un arsenal d'arguments irréfutables. Mais, je vous le demande, Messieurs, ne saurait-il nous être permis de quitter ce point de vue rétrospectif, de procéder comme les algébristes, —nos maitres en fait de chiffres, — du connu à l'inconnu, de déterminer, en un mot, ce qui se fera comme conséquence logique de ce qui s'est fait?

Je vous laisse juges d'apprécier s'il est opportun d'agrandir le domaine déjà si vaste de nos paisibles études. Si vous m'accordez que la statistique peut, sans déroger, chercher la solution des syllogismes dont elle-même aura laborieusement établi les prémisses, je me tiendrait pour plainement satisfait. Aussi bien j'avais grand besoin, je le confesse, de m'entourer de ces précautions oratoires avant d'aborder la *Statistique de Marseille en* 1962.

Les rapides et merveilleuses transformations par lesquelles notre ville est passée depuis trente ans, la prospérité croissante de son commerce, les projets grandioses qui ont été décidés pour sa régénération monumentale et dont plusieurs sont déjà en cours d'exécution, — tout fait pressentir aux esprits les plus froids quelles destinées magnifiques sont réservées à cette reine du Midi. Vous me pardonnerez donc de venir vous soumettre l'assai de statistique *anticipée*, dans lequel je me suis plu à retracer la physionomie qu'aura, ou, du moins, que devra avoir Marseille dans cent ans, si rien ne vient ralentir l'impulsion gigantesque de ces dernières années. Si ce travail n'a pas, à vos yeux, le mérite d'être étayé sur des chiffres, vous l'accepterez du moins, j'ose l'epé-

rer, comme *le rêve d'un statisticien* profondément attaché à sa ville d'adoption.

II

Nous voici donc en plein vingtième siècle! ..... La France jouit, depuis de longues années, des bienfaits d'une paix que rien ne saurait troubler désormais. Les peuples ont reconnu à la fin toute l'inanité des luttes qui les ont si longtemps divisés. Délivrés de ces haines stupides dont le germe fatal, se transmettant de génération en génération, ne cessait de produire des guerres désastreuses pour les vainqueurs et les vaincus, ils ne connaissent plus d'autre rivalité que celle des vertus et des talents. Les nationalités ne disparaissent point dans ce concert universel des peuples, mais leur caractère est bien moins politique qu'intellectuel; elles subsistent avec la langue, les mœurs et les goûts de chaque race, et chacune d'elles conserve précieusement l'héritage de gloire qui lui a été dévolu.

La France, reine par le droit de l'esprit, trône pacifiquement aux côtés de l'Angleterre, reine par le droit du génie mercantile. Ces deux grandes nations veulent résolûment, et sans arrière-pensée d'ambition, le bonheur du monde. La Russie, songeant qu'elle avait assez à faire de civiliser les hordes asiatiques annexées à son empire, a rendu à la vaillante Pologne son indépendance. L'Autriche vit en paix avec l'Italie. Les États-Unis justifient leur nom. Les autres contrées de l'Amérique ont cessé d'être des repaires de flibustiers. Les Chinois, les Mogols, les Japonais ne sont plus reconnaissables; vous les distingueriez à peine d'un indigène des bords du Rhône; c'est sous l'influence de la France cochinchinoise que

s'est opérée cette étonnante métamorphose. Tout est pour le mieux, enfin, dans le meilleur des mondes possibles!

Et qu'on n'aille pas nous arrêter en criant à l'utopie, en prétendant que l'univers est condammé fatalement à tourner dans le cercle vicieux des révolutions — En présence d'une assertion pareille, nous en appellerions, Messieurs, à la statistique pure, à la statistique du fait accompli, qui nous apprend que l'humanité, à travers bien des alternatives, progresse, progresse toujours.

Lisez tous les moralistes anciens et modernes: à les entendre, leur époque l'emporte en perversité sur toutes celles qui ont précédé. Mais comparez entre elles les accusations qu'ils formulent contre leurs contemporains, et vous verrez que bien des griefs ont disparu successivement de leur réquisitoire. Etudiez dans l'histoire la marche des sociétés, et vous reconnaitrez que cette marche a toujours été ascensionnelle, retardée par des chutes inévitables, mais jamais suspendue irrévocablement. Si le moyen-âge a été un temps d'arrêt pour les sciences et les lettres, n'oublions pas que cette époque, si injustement décriée, a vu s'asseoir sur des bases inébranlables la plus sublime des morales.

Quel est, d'ailleurs, le grand crime que l'on reproche au XIXe siècle? — C'est, si je ne me trompe, un amour insatiable du lucre, un matérialisme effronté. — Mais cette souillure, cette lèpre sociale est-elle née avec notre âge? Est-ce que Moïse n'a pas dû livrer à la vengeance céleste les adorateurs du veau d'or? Est-ce que Démosthènes et Cicéron n'ont pas tonné contre les concussionnaires? Est-ce qu'Horace et Juvénal n'ont pas flétri en vers énergiques l'*auri sacra fames*?... Et, sans remonter si haut, sous Louis XIV, Molière et Regnard,

sous Louis XV, Le Sage et Voltaire n'ont-ils pas fustigé les parvenus ignares et les Turcarets sansvergogne ? — En vérité, nos modernes *manieurs d'argent*, si éloquemment stigmatisés par M. Oscar de Vallée, ne sont que de petits garçons auprès des Verrès, des Law et des Samuel Bernard.

Mais laissons là les digressions et posons en fait que notre vingtième siècle est bien réellement une ère de prospérité et de progrès universels. Voyons si Marseille, l'antique rejeton de Phocée, a tenu les brillantes promesses de son passé.

Vous ne la reconnaîtriez plus l'heureuse cité tant elle est changée ! Son enceinte s'est démesurément agrandie : tout l'espace compris entre l'Huveaune, le Jarret, le chemin de fer de Lyon et les rochers de l'Estaque est couvert de maisons monumentales, sillonné de larges rues, de boulevards et de promenades. Sept cent mille habitants, — non compris cent mille âmes de population flottante, —sont groupés là, sur cette plage que baignent les flots bleus de la Méditerranée et que chauffe le soleil du Midi. Héritière de la grandeur commerciale des vieilles cités de l'Italie, de Gènes, de Florence, de Venise, Marseille a voulu rivaliser avec elles par la somptuosité de ses édifices publics ; mais les monuments qu'elle se plaît toujours à montrer entre tous aux étrangers, ce sont ses ports. Elle en a quatre principaux: le bassin de la Joliette, le bassin Napoléon, le bassin d'Arenc et le bassin de Séon, le plus vaste et le mieux abrité de tous. Le golfe tout entier a été converti, d'ailleurs, en une rade d'une merveilleuse sûreté, au moyen de cinq jetées colossales qui unissent les îles à divers points de la côte, à Maïré, au Roucas-Blanc, au Saut-de-Marrot, à Carry et au cap

Couronne. Sur chacune de ces jetées il y a place pour un railway et un chemin réservé aux piétons; celles qui aboutissent au Roucas-Blanc et au Saut-de-Marrot portent, en outre, une rangée de maisons ayant toutes leurs ouvertures du côté du midi. Les îles même ont fourni les blocs nécessaires à la construction de ces môles gigantesques; aussi ont-elles été aplanies en plus d'un endroit, couvertes d'habitations et de jardins, et transformées en un véritable faubourg de Marseille.

Nous n'avons encore rien dit du vieux Lacydon, dont nos aïeux étaient si fiers : ce port vénérable, encaissé au beau milieu de la ville, n'est plus qu'un bassin d'agrément réservé aux embarcations de plaisance qui se balancent par centaines sur ces flots redevenus limpides et inodores depuis l'expulsion de la marine marchande et le détournement des égoûts. D'élégantes constructions bordent ses quais, où les bouquetières, les marchandes d'oranges et de citrons, les oiseleurs ont seuls le droit d'exhiber, les unes, leurs marchandises odorantes; les autres, leurs musiciens ailés.

Tout le mouvement commercial se déploie autour des ports qui de la pointe de Saint-Jean s'étendent jusqu'à l'Estaque. Plus de trois mille navires à voile et près de cinq cents vapeurs sont agglomérés dans ces vastes bassins. Les navires en débarquement occupent les bassins de la Joliette, d'Arenc et Napoléon; ceux qui sont en partance et en réparation sont rangés dans le port de Séon Du reste, les opérations de débarquement et d'embarquement s'effectuent avec une rapidité merveilleuse, au moyen de grues puissantes et de wagons qui courent sur toute la longueur des quais.

Cet immense trafic, dont Marseille est le foyer, est ali-

menté par toutes les contrées du globe, mais principalement par les divers pays du littoral méditerranéen, par l'Italie, l'Espagne, la Turquie, l'Egypte, par l'Algérie,— cette France africaine qu'un railway, — défiant le désert, — relie à nos possessions du Sénégal et de la Guinée. Nos relations avec le Levant se sont considérablement agrandies; de nos vieux comptoirs de Smyrne et de Beyrouth, elles s'étendent jusqu'à nos riches établissements cochinchinois, jusqu'à Pékin, la capitale du Céleste-Empire, qui a été heureuse de s'associer à nos terrestres spéculations.

Il va sans dire que ce courant commercial s'effectue par le Canal de Suez qui, de l'avis de tous, est bien l'une des plus utiles créations du XIX[e] siècle. Un poète anglais (il y a encore des poètes) a tout récemment célébré cette œuvre magnifique dans un poème de dix mille vers, dont M. Ferdinand de Lesseps est le héros. Un sculpteur de Londres, non moins enthousiaste, a eu l'idée de mettre à cheval sur le fameux canal une statue gigantesque de notre compatriote, et les vaisseaux britanniques n'oublient jamais de saluer de leurs canons ce nouveau colosse de Rhodes.

Marseille a, plus que tout autre ville marchande, profité de l'abaissement de cette barrière qui sépara si longtemps deux mers, ou pour mieux dire, deux mondes. Elle doit, en effet, la plus grande partie de son importance maritime au transit des marchandises que les Etats-Unis de l'Inde envoient, par le Canal, à l'Angleterre, leur ancienne métropole.

Tout concourt, d'ailleurs, à faire de notre opulente cité le centre commercial de l'univers. Grâce aux nombreux chemins de fer dont elle est la tête, ses transactions avec

tous les points du continent européen sont incessantes. Aussi, quelle animation dans ses rues et sur ses quais, quelle activité fièvreuse dans ses comptoirs, quel air de satisfaction peint sur le visage de ses huit cent mille habitants ! Ici, pas de pauvres... Celui-là seul s'expose à la misère que ses mauvais penchants éloignent du travail ; mais la réprobation publique a bientôt forcé les frelons à quitter la ruche ; — aux abeilles seules appartiennent la considération et le droit de cité. Ceux dont le travail n'a pas été favorisé par la fortune sont assurés d'être, dans leur vieillesse, à l'abri du besoin : toutes les corporations marchandes et ouvrières ont leurs caisses de retraite.

III

Nous n'insisterons pas, Messieurs, sur ce tableau dont on pourrait augmenter les brillantes couleurs, sans craindre de tomber dans l'exagération. Mais il ne faudrait pas croire par ce qui précède que notre Marseille de 1962 soit livrée toute entière aux spéculations mercantiles, qu'elle vive uniquement de cette vie matérialiste et positive qui fait fi des pures aspirations de l'âme, qui dédaigne les jouissances intellectuelles et s'endort dans une brutale indolence. Loin de là !... Cette population marseillaise, si amoureuse du trafic, si rompue au travail, aime à chercher des distractions et des délassements dans l'étude des sciences, des lettres et des arts. Elle consacre tout son superflu à satisfaire son goût pour de si nobles plaisirs. Visitez la demeure du riche négociant, elle est pleine d'œuvres d'art, tableaux de maîtres, statuettes élégantes, meubles délicatement sculptés. Les plus modestes artisans s'intéressent aux progrès de la science humaine. Tel ouvrier, sa journée finie, prend un crayon et dessine ; tel

autre lit, tel autre fait de la musique. Les plaisirs malsains du cercle et de l'estaminet ont fait leur temps. Des nombreux établissements où la foule allait se distraire le soir, il ne nous est resté que les casinos et les théâtres ; mais, dans les premiers on ne chante plus de chansons obscènes et dans les seconds on ne joue que des pièces morales.

D'ailleurs, les institutions qui ont pour but d'instruire et de moraliser la foule se sont fort multipliées.

Trois lycées destinés exclusivement aux hautes études, un collége communal ou la ville élève à ses frais deux cents jeunes gens appartenant à la classe laborieuse et désignés à son choix par les instituteurs primaires, — diverses écoles industrielles et commerciales et un grand nombre d'institutions libres : — telles sont les sources où la jeunesse marseillaise vient puiser l'instruction, qui est le premier trésor de l'homme, l'éducation, sans laquelle les relations sociales seraient sans charmes.

La faculté des Sciences, qui n'a pas cessé depuis son origine de compter d'éminents professeurs dans son sein, voit une foule empressée et studieuse affluer à ses cours. Son cabinet de physique et de chimie est l'un des plus riches de France. Là se font, sous les yeux d'un public avide, toutes les manipulations et toutes les démonstrations propres à vulgariser la science. Le plus simple ouvrier est conduit par ces cours, mis à la portée de son intelligence, à réfléchir sur son industrie qu'il n'exercera plus désormais en aveugle, et à y introduire des perfectionnements que la pratique seule eut été incapable de lui suggérer.

De nombreuses collections scientifiques sont, d'ailleurs, ouvertes au public et lui fournissent des sujets constants d'observation et d'étude.

Il nous faut citer d'abord un Musée minéralogique et industriel qui doit la plus grande partie de ses richesses à la zône méridionale de la France, à l'Algérie, aux Coloniès, et où tous les manufacturiers marseillais tiennent à honneur de faire figurer les plus beaux échantillons de leurs produits.

Le Muséum d'histoire naturelle et ses annexes, les Jardins zoologique et botanique, ont reçu des développements considérables, grâce au patriotisme intelligent des armateurs marseillais, qui ont pris l'habitude d'imposer à leurs capitaines l'obligation peu onéreuse de rapporter de chacun de leurs voyages quelque animal ou quelque plante rare destinés à nos collections publiques.

Je n'aurai garde d'oublier, Messieurs, dans cette énumération des établissements scientifiques de Marseille, notre école de médecine, qui est l'une des plus florissantes de la province. Il va sans dire, hélas ! qu'au vingtième siècle comme au dix-neuvième, notre pauvre humanité reste asservie aux maladies, et que nul hydroscope n'a encore découvert la fontaine de Jouvence...

Nos institutions littéraires ne sont ni moins nombreuses, ni moins prospères. Il nous suffira de cité une Faculté des lettres et une Faculté de droit, pépinières d'écrivains et de jurisconsultes ; — une Académie et cinq Sociétés savantes qui toutes travaillent et produisent ; — vingt imprimeries où se publient dix journaux quotidiens dont un en italien, un en anglais et un en chinois ; — quarante librairies dirigées par des savants et des polyglottes, et constamment assiégées par le public ; — et, enfin, trois bibliothèques ouvertes aux lecteurs depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir. L'une de ces bibliothèques renferme tous les ouvrages de quel-

que importance ayant trait à l'industrie, au commerce et à la navigation ; — la seconde est la collection de toutes les publications faites à Marseille depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours ; — la troisième, riche de cent mille volumes, possède tous les chefs-d'œuvre des lettres anciennes et modernes.

De même que nous avons une Faculté des sciences et une Faculté des lettres, nous possédons aussi une Faculté des arts, et ces trois grandes institutions jumelles ont un magnifique palais qui occupe tout l'emplacement compris entre les allées des Capucines, les allées de Meilhan et le boulevard Dugommier.

La Faculté des arts unit l'enseignement théorique à l'enseignement pratique : tel professeur fait un cours d'esthétique ; tel autre déroule les pages glorieuses de l'histoire de l'art : tel autre, choisi parmi les maîtres les plus réputés, initie la jeunesse aux procédés de l'exécution matérielle. Ces leçons portent les meilleurs fruits ; elles dirigent le goût public et forment une foule d'artistes distingués. Nos peintres, fidèles aux traditions de la vieille école marseillaise, reproduisent, avec une sorte de prédilection, nos sites méridionaux, si lumineux et si pittoresques ; nos sculpteurs, héritiers du style grandiose de Puget, s'occupent, de préférence, de l'ornementation des navires ; nos architectes ont horreur du mesquin et du provisoire, ils bâtissent pour la postérité ; nos musiciens, enfin, compositeurs, chanteurs et instrumentistes, se souviennent que la Provence est une sœur de l'Italie.

Tous ces artistes trouvent, à Marseille même, l'occasion d'exercer leur talent et de fonder leur réputation. Les uns se font applaudir au théâtre, les autres voient leurs pein-

tures prendre place dans les monuments publics et dans les magnifiques galeries du Musée, à côté des chefs-d'œuvre des vieilles écoles ; les autres peuplent nos promenades et nos squares de statues, et lèguent à la grande cité marchande des édifices imposants.

IV

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de décrire tous les monuments dont s'énorgueillit Marseille en 1962 ; il me suffira de dire qu'ils ont été construits, en général, sur des plans adoptés à la suite d'un concours sérieux, auquel ont pris part les meilleurs architectes de l'époque. Mais je ne puis résister au désir d'indiquer quelques traits de la physionomie de notre cité, si merveilleusement transformée depuis un siècle.

A la place de cet amas de masures noires et délabrées, de ces ruelles escarpées et tortueuses, de ces cloaques infects que nos aïeux ont trop longtemps laissé subsister sur le coteau qui s'incline vers le vieux port, nous voyons s'élever aujourd'hui l'un des quartiers les plus animés de Marseille, le quartier des riches magasins, des splendides étalages, des hôtels, des cafés, des concerts. La rue Impériale et les allées des Capucines, prolongées jusqu'à la Tourette, sont les artères vivifiantes de cette partie de la ville.

Du boulevard des Dames à Arenc, sont agglomérés les comptoirs de nos riches négociant et les maisons de commerce en gros ; d'Arenc à l'Estaque, aux abords du magnifique port de Séon, s'élèvent des centaines de manufactures, de celles du moins qui n'ont pas l'inconvénient d'exhaler des odeurs nauséabondes. Les usines métallurgiques, les savonneries, les tanneries, les raffineries, les

fabriques de produits chimiques, sont reléguées au milieu des collines pittoresques qui bordent la rade.

Le quartier des écoles et des diverses institutions scientifiques, littéraires et artistiques dont nous avons parlé, est compris entre les allées, Longchamps, la plaine Saint-Michel, le boulevard des Parisiens et la rue de Rome.

Enfin, les hôtels aristocratiques, les demeures de la fashion, occupent les deux côtés du Prado, les hauteurs verdoyantes du Roucas-Blanc et de Notre-Dame-de-la Garde, les délicieux et frais vallons d'Endoume et des Catalans. L'antique chemin de ceinture se continue depuis la pointe des Goudes jusqu'à Carry, tout le long de la côte ; c'est l'une des plus merveilleuses promenades qu'il y ait au monde. On a dû, pour ne pas interrompre, jeter un pont d'une seule arche sur le chenal qui sert d'entrée à l'ancien port, ce qui est sans inconvénient, puisque nous avons vu qu'il n'entre plus dans ce port que des bateaux de plaisance.

V

Je m'arrête, Messieurs .... Quelle que soit votre affection pour Marseille, je craindrais d'abuser de vos moments en poursuivant un rêve qui pourrait sembler trop ambitieux. On m'objectera, sans doute, les dépenses énormes qu'exigerait l'exécution des immenses travaux que je viens d'indiquer. Mais, a-t-on réfléchi que la France entière étant intéressée aux destinées de Marseille, devra se décider, tôt ou tard, à s'imposer des sacrifices pour l'embellissement de sa métropole commerçiale, comme elle s'en est imposée pour sa métropole politique ? Devenue propriétaire d'un vaste réseau de chemin de fer, elle aura,

au vingtième siècle, des ressources plus que suffisantes pour combler l'arriéré de sa dette flottante et faire face à de nouvelles dépenses. — Les revenus particuliers de la ville s'accroîtront d'ailleurs, en raison de sa prospérité maritime, et puis, nos riches négociants, nos capitalistes, auront à cœur de doter leur cité natale des institutions et des monuments qui lui manqueraient : ce que l'esprit de religion fait de nos jours pour l'achèvement d'un sanctuaire vénéré, l'esprit de patriotisme saura le faire pour la réalisation d'un programme qui tend à placer Marseille parmi les plus belles et les plus opulentes cités de l'univers.

MORALITÉ ET CRIMINALITÉ

DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Rapports par M. C. BOUSQUET.

1° OBSERVATIONS

Sur *un travail de* M. de MALARCE, *communiqué à la Société de statistique de Paris, et relatif à la Criminalité de la France; lu à la Société de statistique de Marseille, le* 8 *novembre* 1860.

MESSIEURS,

Le dernier numéro du *Journal de la Société de statistique de Paris* (septembre 1860), contient entres autres articles intéressants, un travail assez étendu, intitulé: *Moralité comparée des diverses parties de la France, d'après la Criminalité.* Ce travail dû à la plume de M. A. de MALARCE, est accompagné d'une carte teintée, indiquant les départements, dans lesquels, la moralité, selon l'auteur, est plus ou moins

parfaite. Ce qui m'a frappé surtout, dans l'étude dont j'ai à vous entretenir, c'est que, le département des Bouches-du Rhône, figure très défavorablement dans cette curieuse statistique.

A la vue d'un pareil résultat, j'avoue avoir éprouvé un sentiment de pénible surprise; et ce sentiment, je ne doute point que vous le partagiez.

Toutefois, en relisant avec attention les observations de M. de MALARCE, en vérifiant ses chiffres et ses données, un espoir m'a souri : Notre honorable confrère, ayant établi ses calculs sur des relevés généraux, a été amené à assigner au département des Bouches-du-Rhône, un rang, qui, en tenant compte de diverses considérations de détails, échappées au statisticien de Paris, ne saurait être le sien.

Ce sont ces considérations que je viens vous soumettre; je veux essayer de plaider ici des circonstances atténuantes, dans le but de réhabiliter nos populations, aux yeux de la Société de statistique de la capitale.

Remarquez, Messieurs, que M. de MALARCE a basé ses observations sur une période de 24 ans, c'est-à-dire, de 1826 à 1850; toutefois, il a dirigé son étude sur la seule année 1857, quant à la criminalité; et il a cherché avec raison, l'élément vraiment acceptable comme critérium des mœurs, dans le tableau des accusés de crimes, traduits devant les Cours d'Assises; car on le conçoit, l'état des criminels condamnés, ne semble pas un signe assez certain pour asseoir une opinion, attendu que les condamnations prononcées par les Cours d'Assises sont le fait du jury; et l'on sait combien les jurys sont différents, suivant les Cours, et même suivant les sessions d'une même année.

Contradicteur généreux et loyal, afin de poser nettement le débat, je cède d'abord la parole à M. de MALARCE. Voici la question qu'il s'adresse à lui même.

« Quel est l'état relatif de la moralité soit de la crimina-
« lité dans les diverses contrées. de la France?

Et il ajoute :

« Pour atténuer autant que possible l'aridité des chiffres
« et des calculs, qui ont pris une grande part dans la pré-
« paration de ce travail, nous laisserons tout cela enfoui
« dans les fondations de l'œuvre, pour ne montrer que les
« matériaux de bon aspect. Ainsi, nous transformerons nos
« travaux de proportions et de moyennes en deux procédés
« plus agréables à l'œil, plus faciles à l'esprit ; les tableaux
« d'ordre et les cartes *teintées*.

« Etablissons un ordre des départements suivant la cri-
« minalité spécifique, c'est-à-dire, depuis le département
« le plus grevé, eu égard à sa population, jusqu'au dé-
« partement le plus franc en criminalité, depuis les Bou-
« ches-du-Rhône, qui donne un accusé par 2,601 habitants,
« la Haute-Garonne (1 sur 2,719), la Corse (1 sur 2,894),
« la Marne (1 sur 3,025), la Seine (1 sur 3,235), la Cha-
« rente-Inférieure (1 sur 3,892), Ille-et-Vilaine (1 sur
« 4,381), Vaucluse (1 sur 3,956), le Haut-Rhin (1 sur
« 3,899), le Gers (1 sur 4,413), Tarn-et-Garonne (1 sur
« 4,515), l'Ariègé (1 sur 4,741), etc., jusqu'au département
« des Pyrénées-Orientales, qui ne donne un accusé que
« pour 10,768 habitants, de l'Aude (1 sur 10,878), de l'In-
« dre (1 sur 10,939), des Hautes-Pyrénées (1 sur 11,175),
« du Nord (1 sur 11,545), de la Haute-Loire (1 sur 11,577),
« de la Corrège (1 sur 11,666), du Jura (1 sur 12,963), des
« Hautes-Alpes (1 sur 12,963), des Deux-Sèvres (1 sur
« 14,251), du Pas-de-Calais (1 sur 14,851), de l'Hérault
« (1 sur 15,401), et enfin de la Creuse, le plus heureux
« (1 sur 15,493).

« Et, pour mettre mieux encore cette échelle en maté-
« rielle évidence, employons l'ingénieux procédé des car-
« tes teintées ; sur une carte de France marquons par des
« teintes noires les premiers départements de la liste, et

« par des teintes de plus en plus claires, les départements « suivants. Examinons cette carte :

« Presque tous les départements nous apparaissent réunis « en groupes, sombres ou clairs.

— «Trois groupes très sombres se détachent sur la masse; « ils sont formés :

« Le premier, le plus accentué, par la Provence;

« Le second, par les départements riverains de la Ga- « ronne;

« Le troisième, par les départements riverains de la « Seine et de la Marne isolément, trois départements à tein- « tes noires; la Corse, le Haut-Rhin, et l'Ille-et-Vilaine.

— « Trois groupes très-clairs, régions sereines, cou- « vrent :

« 1° La plus grande partie du Languedoc;

« 2° Le centre de la France et les frontières de la Suisse « et de la Savoie;

« 3° Les frontières du Nord et du Nord-Est, depuis la « Somme jusqu'au Rhin.

« Les autres départements, non compris dans ces grou- « pes, présentent une teinte, soit une criminalité, moyen- « ne.

« Cela posé sous nos yeux, il va nous être plus facile « d'apprécier les causes qui peuvent influer sur la crimina- « lité de ces diverses régions.

— « Et d'abord, la densité de la population ?

« La forte densité de la population est elle une cause ex- « clusive, absolue, constante de désordre moral ?

« Les contrées les plus peuplées sont elles totalement les « plus criminelles ?

« Comme pour la criminalité spécifiqué, dressons un état « de la population spécifique, c'est-à-dire un état présen- « tant les départements suivant le rapport du nombre des « habitants à l'étendue du territoire; formons aussi une

« carte teintée, à teintes noires, pour les départements les « plus peuplés en égard à leur territoire, à teintes de plus « en plus claires pour les autres. Or, ce qui frappe au pre- « mier coup d'œil en comparant les deux listes et les deux « cartes, c'est qu'on n'y trouve aucune concordance; bien « loin de là.

« Le département le plus peuplé, toujours en égard au « territoire, est le département de la Seine, qui dans l'or- « dre de la criminalité n'est que. 5e

« Viennent ensuite, 2e le Rhône qui a l'avantage pour la « criminalité de n'être que. . . . . le 30e

« 3e le Nord . . . . . le 78e
« 4e la Seine-Inférieure.. . le 21e
« 5e le Bas-Rhin. . . . . le 53e
« 6e le Haut-Rhin. . . . le 9e
« 7e le Pas-de-Calais. . . le 84e
« 8e la Loire. . . . . . le 61e

« D'autre part: Loir-et-Cher le 79me dans l'ordre de la « population spécifique, figure dans l'ordre de la crimina- « lité . . . . le 27e

« 80e la Haute-Marne. . . le 14e
« 81e l'Indre . . . . . . le 76e
« 82e les Landres. . . . le 39e
« 83e la Corse . . . . . le 3e
« 84e la Lozère. . . . . le 52e
« 85e les Hautes-Alpes. . . le 82e
« 86e les Basses-Alpes. . . le 55e

« Les départements les moins peuplés sont donc loin « d'être les moins criminels, et la plupart des départements « les plus peuplés figurent, par contre, parmi les moins « criminels.

« Est-ce à dire toutefois que l'agglomération des hom- « mes n'est d'aucun effet sur les mœurs? Non certes. Nous « venons de reconnaître seulement que cette influence n'est

« pas exclusive ; et nous ne tarderons pas à constater, en « poursuivant cette étude, plusieurs causes bienfaisantes « nées, comme par une loi providentielle, de l'agglomération même, et qui font de plusieurs de nos départements « les plus peuplés les contrées les meilleures de la France.

« Quelle est cependant la nature d'influence de l'agglo-« mération ?

« L'adoucissement des mœurs : la substitution des pas-« sions qui attaquent la propriété aux passions qui attaquent « la personne : les crimes enfantés par les instincts haineux, « les convoitises sauvages, l'appétit bestial, étant rempla-« cés chez les populations les plus denses par des crimes « moins violents, plus réfléchis, dominés par une cupidité « calculée, et qui semblent plutôt inspirés par l'esprit du « mal que par la passion du mal.

« Les attentats à la vie remplacés par les attentats à la « fortune. En voici les preuves :

« Prenons, dans le tableau de la population spécifique, « les départements qui possèdent les plus fortes agglomérations ; presque tous, ils nous donnent la proportion des « accusés de crimes contre les personnes bien inférieure à « la moyenne de la France.

« Ainsi, pour toute la France, sur mille accusés 341 « sont jugés pour des crimes contre les personnes, soit en-« viron un tiers, et 659 pour des crimes contre les pro-« priétés, soit environ deux tiers.

« Or, le département de la Seine donne seulement 113 « accusés de crimes contre les personnes, pour 421 contre « les propriétés :

« Au Nord, la Seine-Inférieure 38 contre les personnes « et 144 contre les propriétés.

« Le Bas-Rhin 20 contre les personnes et 59 contre les « propriétés.

« Au Midi, les Bouches-du-Rhône 38 contre les person-
« nes et 144 contre les propriétés.

« La Haute-Garonne 29 contre les personnes et 148 con-
« tre les propriétés.

« Notez que la Haute-Garonne, qui donne une si petite « proportion de crimes contre les personnes, est, au milieu « de départements faiblement peuplés et très féconds en « crimes contre les personnes : Ainsi le Tarn donne 25 ac- « cusés contre les personnes et 30 contre les propriétés ; le « Lot 19/31 ; le Gers 29/49 ; la Dordogne 42/53 ; la Charente « 25/26 etc. Ce qui met bien en évidence la nature de l'in- « fluence de la vie agglomérée, de la vie sociale : Il n'est « donc pas bon que l'homme soit seul.

« Si l'on nous demande : mais ce caractère dans les mœurs « des populations les plus denses, cette prépondérance re- « lative des crimes contre les propriétés, est-ce un avan- « tage social ? Nous répondrons : supposez un pays où vous « n'auriez à craindre que pour votre vie, lequel aimeriez- « vous le mieux habiter ?

« Autre bienfait de la vie sociale : la diminution du « nombre général des crimes vient surtout des départe- « ments les plus peuplés. En effet, si à côté de l'ordre des « départements classés suivant la criminalité, suivant la « moyenne de la criminalité de 1826 à 1850, je constate « que les départements les plus peuplés sont les plus en « progrès de moralité.

« Le département le plus peuplé, la Seine, qui figurait « le premier, comme le plus mauvais, dans la période de « 1826-1858, n'est plus en 1857 que le 5me ; le Rhône qui « était le 22me n'est plus que le 30me ; la Seine-Inférieure « qui était le 4me n'est plus que le 21me ; le Bas-Rhin qui « était le 6me n'est plus que le 53me ; le Pas-de-Calais qui « était le 68me n'est plus que le 84me.

« Les autres départements les plus peuplés sont restés

« au moins stationnaires dans leur position relative, c'est-« à-dire, qu'ils ont suivi le mouvement général de l'amé-« lioration de la France; sauf trois exceptions le départe-« ment des Bouches-du-Rhône, qui a passé du n° 13 au n° « 1 sur la liste de la criminalité; la Loire-Inférieure, qui a « passé du n° 26 au n° 6; et la Manche, qui a passé du n° « 78 au n° 42.

« Ces trois départements tirent leur activité de grands « ports de mer; ils sont ainsi ouverts à des éléments étran-« gers ou spéciaux, qui ne peuvent être admis qu'en compte « distincts dans le bilan moral de la France. Ces éléments « sont d'autant plus influents et nombreux, que l'activité « prospère de ces ports s'accroît plus vite et déborde ainsi « l'ordre établi.

« Au total, les départements les plus peuplés sont donc « le plus en progrès de moralité; ajoutons, pour compléter « l'argument, que les départements les moins peuplés, « présentent en masse un abaissement dans les mœurs. Au « point de vue de la nature des crimes, les seuls crimes qui « résistent au mouvement général d'amélioration de la cri-« minalité en France, les seuls crimes qui augmentent cha-« que année, au lieu de diminuer, sont des crimes contre « les personnes, c'est-à-dire, des crimes plus particulière-« ment produits par les populations éparses. Ainsi, l'infan-« ticide, dont l'accroissement est constant depuis les premiers « travaux sérieux de statistique judiciaire (50 pour 100 « depuis 1825), et qui grève si tristement notre crimina-« lité, l'infanticide est surtout le fait des populations peu « agglomérées.

« Les départements qui fournissent le plus d'infanticides « sont, en effet, le Lot-et-Garonne, la Charente, la Dordo-« gne, la Côte-d'Or, l'Ain, les Vosges, l'Indre et Loire, « la Loire-et-Cher.

« Par ces preuves, il nous est acquis, que les départe-

« ments les plus peuplés jouissent d'un double progrès :
« une diminution notable des crimes contre les personnes
« et au total une diminution sensible de crimes. En défini-
« tive, la vie sociale peut donc être bonne pour les
« mœurs...»

Vous venez d'entendre M. de Malarce ; il enregistre avec soin les chiffres en se retranchant derrière leur éloquence, il asseoit son jugement, ce jugement qui, vous le voyez, est loin de nous être favorable.

Poursuivant ses investigations, l'auteur du travail examine quel degré d'influence, peuvent exercer sur la moralité des populations : l'industrie, le climat et la race. Il tire de là, des déductions assez curieuses et qui font alternativement passer d'un rang à un autre les départements de la France, dans les trois catégories, que l'auteur établit. J'aurai à revenir sur cette partie de l'étude de notre collègue, en ce qui concerne la Provence. Pour le moment, Messieurs, je dois aborder l'importante question de la population.

L'auteur nous dit : « *Je constate que les départements* « *les plus peuplés, sont le plus en progrès de moralité* ;» et pour preuve de cette opinion, il nous apprend (je répète à dessein ses paroles :) « Que le département le plus peuplé, « la Seine, qui figurait le premier, comme le plus mauvais, « dans la période de 1826-1830, n'est plus en 1857, que « le 5me ; le Rhône, qui était le 22me, n'est plus que le 30e ; « la Seine-Inférieure qui était le 4me, n'est plus que le 21me ; « le Bas-Rhin qui était le 6me, n'est plus que le 53me ; le « Pas-de-Calais, qui était le 68me, n'est plus que le 84me. »

« Les autres départements les plus peuplés, ajoute M. de Malarce, sont restés au moins stationnaires dans leur position relative, c'est-à-dire, qu'ils ont suivi le mouvement général de l'amélioration de la France, *sauf trois exceptions* (remarquez bien ceci) : « *Le département des Bou-*

« *ches-du-Rhône*, *qui a passé du n° 13 au n° 1, sur* « *la liste de la criminalité*; la Loire-Inférieure, qui a « passé du n° 26 au n° 6; et la Manche qui a passé du n° « 78 au n° 41. »

D'après *l'annuaire des Bouches-du-Rhône*, pour l'année **1860**, la population de notre département est de **472,865** habitants, répartis de la manière suivante :

Arrondissement de	Marseille	**270,499**
id.	d'Aix.	**111,275**
id.	d'Arles.	**91,091**
	Total.	**472.865**

L'arrondissement de Marseille, forme donc à lui seul plus de la moitié de la population du département, notre ville compte **233,817** habitants, c'est donc, sur Marseille principalement que retombe l'opinion défavorable émise par M. de Malarce; c'est Marseille qui assure en grande partie la réponsabilité de la teinte foncée dont ce statisticien à couvert notre département. C'est, en un mot, de ce centre d'activité que sortiraient, suivant lui, les criminels inscrits sur les tableaux des Cours d'Assises.

Mais une observation, qui a malheureusement échappé à M. de Malarce, c'est la variété des éléments qui composent la population de Marseille.

Chacun sait, que notre ville avait **90,000** habitants en **1815**; elle en a **243,817** aujourd'hui, je ne parle pas de la population flottante, attendu que celle-ci est en dehors du sujet qui nous occupe.

Or, ces **243,817** marseillais, ne sont évidemment pas tous nés à Marseille. L'accroissement rapide d'une cité, ne s'explique pas toujours par la fécondité—exceptionnelle des mariages.

Dans une ville, où le commerce et l'industrie sont poussés à un si haut degré, les citoyens de tous pays accourent

et demeurent, et la population augmente sans que les femmes s'en mêlent. Marseille grandit tous les jours, par suite des invasions intéressées du Nord et du Midi. Elle renfermait au moins de décembre 1857 plus de 18,000 sujets Sardes, les Italiens, les Grecs et les Espagnols, sont l'étoffe dont on fait presque tous les marseillais.

Il est donc essentiel, indispensable, lorsqu'il s'agit d'étudier le département des Bouches-du-Rhône en général et Marseille en particulier, de tenir compte des diverses nationalités, dont se compose la population.

Le temps m'a manqué, pour relever d'après les documents officiels de la Cour d'Aix, l'origine de tous les accusés, qui comparaissent annuellement devant les Assises, sous la prévention de crimes; je ne renonce pas à ce travail, mais invoquant le témoignage des avocats les plus éminents du barreau d'Aix, je puis affirmer hautement, que la majeure partie des accusés traduits devant cette Cour, sont étrangers à Marseille et à la Provence. C'est donc à tort du moins en ce qui concerne mes compatriotes, que M. de MALARCE a écrit ces lignes : « On n'étonnera personne, en montrant « par la statistique, que les Provençaux, que les Gascons, « ardents par le sang, forment deux groupes sombres, deux « groupes signalés par un excès de crimes contre les per- « sonnes. »

Ce n'est qu'une demi satisfaction que nous accorde cet écrivain en ajoutant : « au compte de ces races, il est juste « d'ajouter, que leur ardeur se porte vers le bien, aussi « vivement, on pourrait dire aussi violemment que vers « le mal. Sans aucun doute ces populations, les premières « par la criminalité, figureraient aussi les premières, si « nous pouvions dresser un ordre analogue des départe- « ments, suivant les actes de dévouement privé et d'héro- « ïsme militaire. L'histoire des grandes guerres de ce siècle « en fournit de brillantes preuves, et l'on ne sait d'abord

« trop que dire, quand ces races passionnées opposent aux « criminalités cette défense, que les gens qui ne savent « point haïr ne savent rien aimer. »

Non, nous n'admettons pas, nous ne saurions admettre que les Provençaux, soient portés au crime, comme on prétend le soutenir, et, il faut n'avoir jamais parcouru nos contrées, pour méconnaitre à ce point le caractère et les mœurs de ses habitants.

Sans remonter aux auteurs de l'antiquité, ni a nos historiens spéciaux, qui tous font l'éloge des qualités de cœur et d'esprit des Provençaux et particulièrement des marseillais, nous pouvons citer le témoignage récent d'un écrivain, assez sobre de flatterie, M. Edmond-About. Dans un ouvrage intitulé *Rome contemporaine*, où il consacre une soixantaine de pages à notre ville, l'auteur dit : « *le marseillais*, riche ou pauvre, est avant tout familier, sans façon et bon enfant. » Plus loin, M. About ajoute : « Cette bonhomie ne « règne pas seulement dans le langage ; on la trouve dans « les mœurs et jusque dans les affaires. » Ailleurs, l'écrivain parisien dit encore : «la grandeur des intérêts et la har- « diesse des entreprises rendent les marseillais larges, hos- « pitaliers et généreux jusqu'à la prodigalité. »

Telles sont en quelques mots les principales qualités de nos concitoyens. Si elles avaient pu s'altérer, ce serait par suite du contact et des rapports qu'ils ont journellement, avec des étrangers de tout pays. Mais de là, à cette propension vers le crime dont le pinceau de M. de Malarce nous a gratifié, il y a loin.

Veut-on encore une preuve certaine de la moralité que l'on conteste à notre population ; je la puise dans le *resumé des délibérations du grand conseil des sociétés de secours mutuels du département des Bouches-du-Rhône* (publié en 1858). Les sociétés de secours mutuels de Marseille, étaient alors au nombre de 147 ; elles formaient un ensemble

de 12,000 sociétaires environ. D'après les statistiques officielles, notre département est le 4me parmi dix qui possèdent le plus de sociétés de ce genre. (1)

Ceci, Messieurs, nous console un peu de la fâcheuse réputation que tend à nous faire le travail de M. de Malarce.

J'ai promis de revenir sur l'influence qu'exercent l'industrie, le climat et la race sur la moralité des populations, en ce qui concerne la Provence, une partie de la question se trouve résolue par ce qui précède.

Du moment où l'élément étranger, entre pour beaucoup dans le chiffre des habitants de Marseille, comme nous l'avons démontré, il ne reste plus qu'à examiner la valeur de l'opinion émise par M. de Malarce, à l'égard des principaux départements industriels: cette opinion peut-elle s'appliquer aux Bouches-du-Rhône ?

« Le travail industriel, (dit notre honorable collègue, en « concluant,) est dont mauvais pour les mœurs, mais son « influence n'est pas inévitable; elle peut être combattue « par les institutions nées de la civilisation, et elle cède en « effet à ces causes bienfaisantes dans les contrées où une « population plus dense développe la vie morale. »

Telles sont précisément les conditions dans lesquelles se trouve notre département et son chef-lieu. Outre qu'il n'y a pas chez nous de ces établissements industriels, où la santé et par suite le caractère des ouvriers s'altèrent; il existe encore, vous l'avez vu, de nombreuses sociétés d'assistance publique.

Je découvre donc un argument de justification dans les propres arguments de M. de Malarce, et, je suis de plus en plus surpris qu'ayant ainsi, de mon côté, toutes sortes

(1) Ces dix départements sont : la Seine, la Gironde, le Nord, les Bouches-du-Rhône, le Rhône, le Bas-Rhin, la Haute-Garonne, l'Isère, le Haut-Rhin, le Tarn-et-Garonne.

de bonnes raisons pour atténuer la vigueur des chiffres de ce statisticien, il me faille subir la vue de l'affligeante teinte dont il a voilé notre département.

En résumé, Messieurs, s'il m'était permis de donner un conseil à M. de MALARCE, je l'engagerais à reprendre en sous-œuvre son travail, et, à rechercher non seulement pour les Bouches-du-Rhône, mais encore pour tous les autres départements de la France, la nationalité des accusés étrangers, l'origine des accusés français; car les accusés traduits devant les Cours d'Assises, ne sont pas toujours nés dans les localités du ressort.

Je voudrais qu'ayant tenu compte, du degré d'instruction des accusés, notre collègue signalât également la condition à laquelle chacun d'eux appartient, et, la profession qu'il exerce.

La moyenne de l'âge des criminels est encore un sujet d'étude spéciale, que la statistique ne devrait pas négliger.

Enfin, la nature et le degré des crimes, devraient également fournir matière à un rapprochement. Oui, Messieurs, il ne serait pas sans intérêt de savoir, si, dans l'oubli même de toutes les lois divines et humaines, l'homme du Nord montre plus d'atrocité que l'homme du Midi.

Vous devez juger, comme moi, du prix qu'acquerra le travail de M. de MALARCE, s'il y joint les observations que je viens d'indiquer. C'est en effet par des appréciations complètes, par d'ingénieux rapprochements, par des investigations patientes, que la statistique peut devenir en honneur, et rallier à elle les esprits les plus septiques.

J'ose espérer, que M. de MALARCE me saura gré des réflexions que je vous ai soumises au sujet de son article; elles ont un double but: d'abord, de faire appel à sa justice, pour réhabiliter une population involontairement calomniée; ensuite, de lui indiquer le moyen de rendre son œuvre plus

parfaite. Cette tâche convient à son cœur et à son talent; ce qu'il a fait prouve, ce qu'il est à même de faire encore.

Nous serons les premiers à l'applaudir.

2° Observations

Sur un travail de M. de Malarce *communiqué à la Société de statistique de Paris et relatif à la criminalité de la France, lues à la Société de statistique de Marseille, le 11 janvier 1861.*

Messieurs,

Dans une précédente séance, j'ai eu l'honneur de vous entretenir d'un travail de M. de Malarce, publié dans le *journal de la Société de statistique de Paris*. Ce travail — vous vous en souvenez sans doute — consistait en une étude sur *la moralité comparée des diverses parties de la France, d'après la criminalité.*

L'auteur n'hésitait point à assigner à notre département le premier rang parmi les plus criminels de l'Empire.

Cette accusation grave m'a frappé; elle m'a paru mériter un examen sérieux, et, il appartient à la Société de statistique de Marseille de vérifier une assertion trop légèrement acceptée par la Société de statistique de Paris. Je me suis livré à cet examen, et l'accueil bienveillant que vous avez daigné faire à la première partie de mon travail, me donne lieu d'espérer que ma tâche n'aura pas été vaine.

Jusqu'ici je n'avais pu vous soumettre, à cet égard, que des considérations générales; des inductions de nature à faire ressortir le véritable caractère des populations de la Provence, caractère complètement méconnu par M. de Malarce.

Le temps de me livrer à des recherches statistiques m'avait manqué ; mais je n'ai pas craint, néanmoins, de m'aventurer, en avançant que les chiffres me donneraient certainement raison.

Depuis la première communication qui vous a été faite, je me suis mis en mesure de compléter mon rapide exposé. J'ai fait procéder à un dépouillement scrupuleux, des registres du greffe de la Cour impériale d'Aix, et je viens vous presenter aujourd'hui, le résultat de ces patientes investigations.

Qu'il me soit permis, en passant, de témoigner ma reconnaissance à M. LALUBIE, Greffier en chef de la Cour, pour la bienveillance avec laquelle il a daigné faciliter mon délégué, M. Léopold ARNAUD, avocat, dans ces importantes recherches.

La principale question que je posais à M. de MALARCE vous ne l'avez vraisemblablement pas oubliée, était celle-ci : — « Vous accusez le département des Bouches-du-Rhône, d'être le plus criminel des départements de la France; mais avez vous tenu compte de l'élément étranger, qui entre pour une portion considérable dans le chiffre de la population de notre département, en général, et de Marseille en particulier ? »

Non. M. de MALARCE avait accueilli le chiffre des condamnations stipulé dans les documents officiels; comme s'il n'avait été question que de la population indigène, et il en tirait la sévère conclusion que vous savez.

Eh bien, voici maintenant la preuve évidente, irrécusable, que j'oppose à son opinion. Veuillez jeter les yeux sur le tableau ci-joint qui embrasse une période de 20 ans (1840 à 1859), tandis que les études de M. de MALARCE, ne portent, en résumé, que sur une seule année, et vous verrez, Messieurs, combien le statisticien de Paris est éloigné de la vérité.

Tableau statistique des crimes et délits jugés devant la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône dans une période de 20 ans.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS.	de 1840 à 1849 inclusivement. Période de 10 ans.						de 1850 à 1854 inclusivement. Période de 5 ans.						de 1855 à 1859 inclusivement. Période de 5 ans.					
	Condamnations.			Acquittements.			Condamnations.			Acquittements.			Condamnations.			Acquittements.		
	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.	Etrangers.	Marseillais.	Bouches-du-R.
Vol	300	78	55	84	20	30	247	51	21	63	7	24	257	60	27	68	10	5
Homicide	34	4	10	31	1	3	27	4	11	6	1	3	28	1	5	8	»	5
Attentat aux mœurs . .	24	7	28	12	»	8	30	12	17	22	6	7	43	11	22	16	4	11
Faux	27	4	7	24	7	3	26	8	4	20	3	6	18	3	5	13	2	2
Infanticide	9	1	10	1	»	5	2	1	4	3	»	6	6	»	1	9	»	2
Coups et blessures . .	16	4	17	14	6	15	15	4	11	13	3	8	23	1	2	8	1	4
Faux témoignage . . .	1	2	»	2	2	3	»	»	»	2	»	11	1	3	2	2	»	7
Banqueroute	1	1	1	»	»	2	9	»	1	7	2	2	4	»	»	4	»	1
Incendie.	2	2	2	1	»	3	1	»	»	4	»	2	2	»	1	2	»	2
Fausse monnaie . . .	9	»	»	13	»	1	3	»	»	2	»	1	3	»	»	6	»	»
Vol sur chemins publics.	6	»	3	1	»	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Politique et presse . .	61	5	8	31	8	1	48	4	6	18	2	40	»	»	»	»	»	»
Avortement.	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3	1	1
Enlèvement.	4	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	1	1	»	»	3	1	2
Bigamie	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Castration	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Concussion	»	»	»	»	»	»	3	»	»	1	»	1	»	»	»	»	1	»
Traite des noirs . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1
	496	108	142	214	44	78	447	86	75	161	24	112	387	80	65	162	21	43

De 1840 à 1859, inclusivement, la Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône, (nous n'avons pas à nous occuper des acquittements, bien qu'ils figurent aussi dans mon relevé,) a prononcé les condamnations suivantes; (Remarquez que je vais parcourir toutes les catégories de criminalités) :

Pour vol. 1,097

dans lesquelles nous trouvons :

103—individus appartenant au département.
189— » Marseillais.
805— » Etrangers.

1,097. Total égal.

Pour homicide. . . . 124

Dans lesquelles figurent :

26—individus appartenant au département.
9— » originaires de Marseille.
89— » Etrangers.

124. Total égal.

Pour attentat aux mœurs. . 194

Chiffre qui se décompose ainsi :

67—individus originaires du département.
30 » » de Marseille.
97 » Etrangers.

194. Total égal.

Pour crime de faux. . . 102

Répartis de la manière suivante :

16—individus appartenant au département.
15— » Marseillais.
71— » Etrangers.

102. Total égal.

Pour crime d'infanticide. . 34

Condamnations portant sur :
15—personnes du département.
2— » de Marseille.
17— » Etrangères.
34. Total égal.

Pour coups et blessures. . . 93

Dont :
30—subies par des individus du département,
9— » des Marseillais.
54— » des Etrangers.
93. Total égal.

Pour faux témoignage. . . 9

Dont :
2—personnes du département.
5— » de Marseille.
2— » Etrangères.
9. Total égal.

Pour banqueroute. 17

Dont :
2—personnes du département.
1— » de Marseille.
14— » Etrangères.
17. Total égal.

Pour incendie. 10

Dont :
3—personnes du département.
2 » de Marseille.
5 » Etrangères.
10. Total égal.

Pour fausse-monnaie. . . . 15

Dont :

0—pour le département.

0—pour Marseille.

15—afférentes à des personnes étrangères.

15. Total égal.

Pour vol sur chemins publics. . 10

Dont :

0—pour le département.

0—pour Marseille.

10—afférentes à des étrangers.

10. Total égal.

Pour politique et délits de presse . . 132

Dont :

14—pour des personnes du département.

9 » » de Marseille.

109—pour des étrangers.

132. Total égal.

Pour avortement, nous trouvons dans cette période de 20 années, *une seule condamnation*, et, elle figure au bilan déjà si lourd des étrangers !

Pour enlèvement : 8 condamnations,

Dont 2 afférentes à des personnes de Marseille

et 6 appliquées à des étrangers.

Pour bigamie : 2 condamnations prononcées contre deux étrangers !

Pour concussion : 4 condamnations ont pesé sur 8 étrangers.

Tel est, Messieurs, le relevé exact auquel je me suis livré, et dont je n'ai pas à faire ressortir l'importance. Vous

y voyez que sur 1856 condamnations prononcées en vingt ans ;

282 ont frappé des individus appartenant au département des Bouches-du-Rhône.

274 ont frappé des personnes de Marseille.

1300 ont porté sur des étrangers soit, 72 0[0 environ.

Avais-je raison d'affirmer que M. de Malarce s'était trompé dans ces calculs ; et suis-je fondé à dire que ce statisticien, a, vraisemblablement, commis une erreur pareille à égard des autres départements du Midi, qu'il classe avec non moins de ménagement, dans la zone la plus criminelle?

En ce qui nous concerne, Messieurs, l'inexactitude était trop manifeste, pour que j'aie pu me résigner à accepter le jugement, — disons le mot, la flétrissure que l'écrivain parisien prétendait imprimer au département des Bouches-du-Rhône.

Ce département, et surtout Marseille qui en est le chef-lieu, se trouvent, depuis longtemps déjà, dans des conditions particulières sous le rapport de la population. On ne peut plus aujourd'hui, sans s'exposer à de profondes méprises, parler de Marseille et des marseillais comme on le fesait autrefois. Vous avez entendu naguère, une excellente lecture de notre honorable collègue M. Léopold Ménard, sur le mouvement du dépôt de mendicité de notre ville : sur 2,000 mendiants admis dans cet établissement, depuis sa fondation, 300 à peine appartiennent à Marseille, ou au département des Bouches-du-Rhône. La statistique des hospices offre des résultats analogues. L'élément étranger a augmenté et s'accroît chaque jour dans une proportion telle, que la population indigène ne constituera bientôt que l'infime partie. Aussi, tout se ressent-il de ce nouvel ordre de choses : le langage, les mœurs et les habitudes. Nous avons, il est vrai, pour nous consoler, une prospérité matérielle, qui, en définitive, fera de notre ville et dans un avenir

prochain, une des premières cités commerçantes du monde!

Tout ce que l'on peut dire et écrire maintenant contre les marseillais, porte à faux ; en critiquant les travers ; les défauts, les vices même de notre population ou commet un anachronisme, car cette critique dirigée contre les marseillais, n'atteint en réalité *que les habitants de Marseille*, lesquels se composent d'une foule de nationalités diverses. Ceci me remet en mémoire, un conte provençal que vous connaissez tous et qui peut me servir de comparaison. Lorsque les étrangers établis parmi nous, entendent ou lisent quelque diatribe contre les Marseillais, ils sont autorisés à s'écrier, avec une variante particulière à leur origine, comme le personnage du conte en question: « *Sieou d'Oourcoù, m'en f.....* »

Revenant à M. de MALARCE, ce statisticien prétend que *les départements les plus peuplés sont en progrès de moralité*. Nous sommes forcés de lui donner raison en ce qui nous concerne, car à mesure que le chiffre de population augmente dans les Bouches-du-Rhône, le nombre des crimes diminue ; ainsi, la période quinquennale de **1850** à **1854**, présente un total de **578** condamnations, tandis que celle de **1855** à **1859** n'en présente que **532**.

Notre département, qu'il prétendait, d'abord, être demeuré stationner, puis, qu'il signalait comme ayant passé du n° **13** au n° **1**, sur la liste de la criminalité, ne mérite certainement pas un pareil rang, d'après les calculs que je viens d'établir.

L'accusation portée par M. de MALARCE à notre encontre a d'autant plus lieu de nous surprendre que, dans son travail, cet écrivain reconnait que les Bouches-du-Rhône, la Loire Inférieure et la Manche, tirent leur activité des grands ports de mer ; ils sont ainsi ouverts, —ajoute-t-il, à des éléments étrangers ou spéciaux qui ne peuvent être admis qu'en compte distinct dans le bilan moral de la France.

Ces éléments sont d'autant plus influents et nombreux, que, l'activité prospère des ces ports s'accroît plus vite et déborde ainsi l'ordre établi. »

Comment cette remarque si judicieuse n'a-t-elle pas engagé M. de MALARCE à vérifier ses calculs?

Qu'il me soit permis en terminant, Messieurs, de regretter que l'honorable statisticien de Paris, n'ait pas procédé dans les greffes de toutes les Cours, à un dépouillement pareil à celui qui vient d'être mis sous vos yeux; c'eut été, j'en conviens, une tâche longue et ardue, mais qui, du moins, l'aurait mis à même de faire une œuvre des plus exactes et des plus intéressantes.

La statistique est une science difficile, il est vrai, mais, par cela même, elle n'a du prix qu'autant que ses appréciations reposent sur des données sûres et des documents ments précis. S'il arrive parfois, que les éléments d'étude manquent ou qu'ils soient mis d'une manière incomplète à la disposition de l'appréciateur, on est sans excuse, à mon avis, de négliger les matériaux que l'on peut aisément se procurer.

J'ose espérer, que, éclairé par ma protestation, car je n'ai pas la prétention de lui recommander mes conseils, M. de MALARCE, rectifiera son premier travail, et qu'il nous donnera ainsi l'occasion d'applaudir en lui un loyal et laborieux confrère.

Rapport sur l'ouvrage de M. J. du MESNIL-MARIGNY, *intitulé : Les libres échangistes et les protectionnistes conciliés.*

MESSIEURS,

En dehors de l'entrainement politique, qui passionne la plus part des esprits, se trouve une classe de personnes, dont les tendances rayonnent sur les questions, non moins

graves et même plus utiles de la liberté du commerce, l'une des plus intéressantes de cette science, née de l'agglomération sociale, qu'on appelle économie politique.

La rapidité, avec laquelle l'application de la vapeur et de l'électricité, transmet les avis commerciaux d'un hémisphère à l'autre, nuit aux transactions commerciales. Il n'y a plus de spéculation possible ; il s'en suit que les commerçants doivent changer leur mode d'opérer. Dès le moment que le négociant ne peut plus, sur un avis privé, faire telle ou telle opération à l'insçu de la concurrence, il doit renoncer à la spéculation de l'accaparement, pour se borner à jouir du simple bénéfice d'écculement ou de consommation, que peut lui procurer le plus ou moins de rareté de certaines denrées.

Les commerçants de nos jours, sans se douter peut-être des causes du changement qui s'effectue, sont entrainés fatalement dans la nouvelle voïe. Aussi la simplicité et l'horison restreint des opérations sur marchandises disponibles, sont devenus insuffisans à leur avidité ; ils sont obligés de recourir à des moyens illégaux, (je puis dire immoraux,) pour augmenter leur lucre ; ils considèrent avec froideur les chances contraires, qui peuvent être la conséquerce de ce genre de travail, ils jouent avec leur deshonneur commercial, il préfèrent subir des découvertes que de réduire leurs opérations et ils vont puiser dans l'illusion mensongère des marchés à livrer la satisfaction de leur insatiable avidité.

Il se prépare en commerce une immense révolution ; il s'agit de trouver un point d'appui, pour renverser ce que l'usage et le temps ont consacré, il s'agit de dissiper beaucoup de préjugés, avant de rallier les intérêts divers.

Le libre échange est considéré par beaucoup comme une utopie, on reconnait bien la vérité du principe, on l'admet comme spécieux et figurant convenablement en théorie ; mais on le nie dans sa possibilité pratique.

En étudiant le mécanisme de l'ouvrage de M. du Mesnil-Marigny, nous étions sous l'influence d'une prévention fâcheuse. En général les ouvrages de didactique, écrits pour les gens du monde ont selon nous deux grands défauts. Ils sont d'abord d'une téchnicité désespérante, qui les met en dehors de la multitude, ils sont ensuite quelquefois une espèce de réclame pour attirer les profits.

La lecture du livre de M. du Mesnil-Marigny, nous a fait concevoir une tout autre opinion à son égard. C'est, il est vrai un livre de science, mais ce travail contient des pages que l'on parcourt avec fruit et qui portent l'empreinte de la pratique et de l'observation.

Dans le premier chapitre l'auteur définit le mot : richesse, il divise celle-ci en *naturelle ou produite, directe ou indirecte.*

La richesse *naturelle* se compose des biens accessibles à tous, comme la terre, l'air, l'eau, les rayons du soleil.

La richesse *produite*, résulte des mains de l'artiste, de l'industriel, qui la confectionnent.

Elle est *directe*, lorsque, par ses soins, l'homme n'a aucun effort à faire pour se la procurer, comme le fruit qu'il cueille et dont il se nourrit immédiatement ; et *indirecte*, quand il ne peut obtenir ce bien, hors de sa portée, qu'avec l'obligation de l'échanger contre le superflu de ce qu'il récolte.

Les richesses sont encore *matérielles* et *immatérielles :*

Matérielles comme le fer, le coton ; *Immatérielles* comme les capacités, les connaissances, les talents de toute sorte.

L'auteur appelle, *anti-richesses*, toutes les choses nuisibles : l'ignorance, l'incapacité, les animaux malfaisants, les vents glacés, etc., etc. Cependant il fait une distinction, parce qu'il y a certaines choses, qui peuvent être des *anti-richesses* et des *richesses* comme les animaux féroces, les serpents vénimeux, qui peuvent en même temps, nuire à

l'homme et lui fournir par leurs chairs, par leurs peaux, des satisfactions agréables et utiles.

Dans le second chapitre, il étudie la richesse des particulières et celle des nations, il rapproche la richesse des temps anciens et des temps modernes, il donne les diverses appréciations de la richesse des peuples, et les divise en richesse *d'usage* et en richesse *évaluée* et par des équations, il tente d'arriver à la connaissance exacte des diverses richesses, soit des peuples, soit de la fortune des particuliers.

Il pose dans le chapitre trois, les divers caractères de la richesse *évaluée* et de la richesse *d'usage* ; il suit ces deux sources de bien être dans toutes leurs distinctions et tous leurs avantages ; les appréciations du sujet qu'il traite sont terminées par un tableau statistique donnant la valeur du produit brut, l'impôt et le rapport entre cet impôt et la valeur du produit brut, dans divers pays agricoles et manufacturiers.

Pays agricoles.	Val. du produit.	Impôt.	Rapport
Russie. . .	fr. 9,000,000,000	1,100,000,000	1/8e
Prusse. . .	» 4,000,000,000	400,000,000	1/10e
Etats-unis. .	» 6,000.000,000	450,000,000	1/13e
Espagne. . .	» 4,300,000,000	444,000,000	1/10e
Saxe. . . .	» 2,012,000,000	21.000,000	1/10e
Danemarck. .	» 400,000.000	48,000,000	1/9e
Suède, Norvège	» 347,000,000	37,000,000	1/9e
Autriche . .	» 5,800,000,000	5,800,000,000	1/11e
Pays manufacturiers.			
Angleterre. .	» 16,000,000,000	2,200,000.000	1/7e
France. . .	» 12,000,000,000	2.000,000,000	1/6e
Belgique. . .	» 1.000,000,000	141,000,000	1/7e

Tableau, d'après lequel, les pays agricoles paient environ le dixième de la valeur de leur produit en impôt, tandis que, pour les nations manufacturières, l'impôt est à peu près d'un septième.

Après avoir posé, ces préliminaires l'auteur entre dans le cœur proprement dit de son sujet, il arrive à l'échange, cette partie essentielle de l'économie politique. Il se livre à de longues considérations sur l'échange, les développements qu'il donne sont en général spécieux et bien étudiés.

Mais, nous ne craignons pas de le dire, sa manière de voir est exceptionnelle, nous ne la partageons pas dans toute sa plénitude; alors, surtout, qu'il avance, en s'étayant de l'opinion de SINCLAIR : que *les travaux agricoles ne sont pas aptes à donner de grandes fortunes* a ceux qui se livrent à l'exploitation des terres. Nous pourrions citer en Amérique, en France, en Provence même, des agriculteurs, dont la richesse est dûe à la bonne direction et aux soins étendus de leur exploitation.

Le négoce lui parait plus favorable à l'édification de la richesse évaluée, il cite les fortunes colossales, de maisons Israélites de Paris, dont la moyenne est six fois plus considérable que celle des français agriculteurs.

De pareils exemples, pourraient être combattus avec succès, si nous devions nous en déclarer les adversaires, par des considérations morales de loyauté, au point de vue personnel, et d'utilité, au point de vue social.

Au chapitre cinq, il met la richesse manufacturière très au dessus de la richesse agricole, c'est avec de tels principes que nous voyons chaque jour, augmenter la désertion de nos campagnes.

Il est vrai que l'industrie obtient de nos jours de merveilleux résultats, les gouvernements y reconnaissent la prospérité de leurs peuples. Il n'est sorte d'encouragement qu'ils ne donnent pour assurer la supériorité de leurs produits sur les marchés étrangers; mais l'avenir d'un pays, est-il bien dans ce développement de l'industrie ? Ne deviendra-t-il pas à la longue, la cause de ces disettes désastreuses, qui désolent les populations?....

L'échange est bien là, pour combler les lacunes qui peuvent survenir; mais, poussant l'exemple à l'exagération, pour le rendre plus compréhensible, et nous transportant par la pensée au temps où les campagnes désertes de ses travailleurs, ne produiront plus rien, les populations seront soumises à mourir de faim, au milieu du luxe et des richesses de l'industrie manufacturière.

Nous reprochons à l'auteur de s'être écarté de la simplicité du travail qui s'opère en matière d'échange, il a raisonné en accumulant hypothèse sur hypothèse, suppositions sur suppositions, l'emploi de sa méthode algébrique n'a pas rendu attrayant la secheresse du sujet, ses raisonnements, ne sont pas à la portée de tous, il a écrit un livre seulement compréhensible à la minorité, où, tout au moins difficile à suivre, tandis qu'il aurait dû s'adresser aux masses qui ont besoin de se familiariser par degrès avec un sujet, qui, dans les temps futurs assurera le bien être des nations.

Nous sommes arrivés à la moitié de l'ouvrage, il reste a étudier les questions du libre échange, du crédit et de la classification des richesses.

Nous avons vu, dans les premiers chapitres de son ouvrage, M. du Mesnil-Marigny considérer les peuples manufacturiers, comme mieux placés, que les peuples agricoles, pour arriver à la richesse; développant, dans les chapitres qui suivent, les principes des échanges des diverses denrées ou produits manufacturiers, il arrive à la préférence qu'on doit accorder au libre échange. Il discute les deux systèmes, du libre--échange et de la prohibition, au point de vue douanier, et pose les cas ou le *frée trade* peut être introduit. Dans cette partie, il expose avec lucidité les diverses manières de traiter la protection du libre échange par les divers états d'Europe et d'Amérique, et les principes émis par le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Il voit avec beaucoup de jugement la question du crédit,

dans le septième chapitre, et donne un exposé sommaire parfaitement réfléchi des rouages et du mouvement de cette source de richesses, nous renvoyons à l'ouvrage l'examen des diverses métamorphoses qu'opère le crédit.

L'auteur s'étend avec plaisir sur les bienfaits que procurent au crédit, les émissions du numéraire, des actions, des diverses obligations, des warrants, des lettres de change, des billets à ordre et surtout des billets de banque ; lorsque toutefois l'émission de ces moyens se maintient dans des limites convenables.

Le huitième chapitre divise les richesses en huit groupes.

1er Métaux, matières brutes, cotons, chanvre, laine, matières confectionnées telles que : toiles de chanvre, de laine, de coton, eaux-de-vie, viandes salées, fumées, etc.

2e Céréales de toute espèce, bétail vivant ou abattu vins communs, cédres, bières, etc.

3e Valeurs foncières, maisons, terres en culture, canaux, chemins de fer, routes, usines, etc, richesses gratuites, comme climat, sites pittoresques, air, eau, soleil, etc.

4e *Valeurs fiduciaires*, actions et obligations industrielles, contrats hypothécaires, titres de rentes, etc.

5e Habitation des maisons soldée par un loyer, emploi des capitaux payé par un intérêt, travaux de l'homme de peine, de l'industriel et rémunérés avec un salaire ou un traitement.

6e Etoffes façonnées de soie, de laine, de coton, diamants, pierres précieuses, vins fins, objets de mode, futilités, et encore les créations du savant, du poète, de l'artiste, les statues, les tableaux, les livres, les objets de curiosités.

7e Richesses, qui n'ont de prix que dans une nation, elles se rapportent, soit aux habitudes, soit au culte, soit à l'histoire de cette nation.

8e La capacité, le talent, le génie, l'esprit commercial et industriel.

Les avantages du commerce intérieur et extérieur sont dé veloppés dans le neuvième chapitre ; le commerce intérieur est considéré comme plus favorable à l'accroissement de la richesse évaluée tant de l'état que des simples particuliers.

L'auteur discute sur la faveur que l'on devrait accorder aux jeux de bourse, au lieu de les entraver.

Nous pencherions à partager son opinion, si la législation actuelle ne les frappait pas d'une réprobation formelle. Réprobation telle qu'il est défendu aux tribunaux d'en connaitre : barrière derrière laquelle s'abritent les commerçants déloyaux et improbes.

Le commerce extérieur attire à la nation une importante richesse évaluée.

Du rapprochement des divers commerces, qui lient les peuples entr'eux, on acquiert la connaissance certaine de ce qu'ils possédent en richesse évaluée, d'où l'auteur, dans le but d'accroître ce genre de richesse énonce qu'il est quelquefois utile de détruire une partie de la richesse d'usage.

Le chapitre onzième traite des bénéfices que peut tirer un peuple, des calamités que souffrent les autres nations.

Cette doctrine a donné matière à de grandes controverses. L'auteur la combat dans son immoralité; mais il est obligé d'avouer que les diverses nécessités de la vie réelle forcent quelquefois l'humanité à s'éloigner des voies du bien, du bon, du beau, de l'honnête, pour profiter du préjudice survenu à autrui. Toutefois il ne pose pas ces principes comme toujours avantageux, et il arrive souvent qu'ils deviennent nuisibles. Il reconnait le peuple intelligent et logique quand il blame le riche de faire des dépenses médiocres, et quand il honore et apprécie les personnes, qui tiennent un grand état de maison. D'où il suit que le dissipateur aurait la *richesse d'usage* du pauvre.

Dans le treizième et dernier chapitre on reconnait les avantages que procurent à un pays, à une ville, la présence et

le séjour des étrangers, leur résidence plus ou moins prolongée accroît la *richesse évaluée* de cette contrée.

L'ouvrage de M. Mesnil-Marigny, malgré les remarques et les objections dont il a été l'objet de la part des grands économistes de notre époque; tels que : Horn, Wolowski, de Lavergne, Joseph Garnier, Renouard et autres, n'en a pas moins fait faire un pas énorme à cette science nouvelle et changeante comme la mode, dont à peine les principes rudimentaires sont aujourd'hui posés.

La distinction de deux richesses distinctes : *Richesse évaluée* et *richesse d'usage* a presque résolu le problème économique.

Cette distinction a applani la difficulté que l'on trouvait à comparer entr'elles les richesses des peuples et celles des particuliers.

Ce qu'il n'a pû accomplir en fait, il a cherché à l'expliquer par les mathématiques; posant à la philosophie spéculative des chiffres, là, où il aurait fallu matérialiser des rouages.

L'appréciation numérique qu'il fait de la richesse évaluée et de la richesse d'usage lui parait donner des solutions, d'une exactitude quelle, qu'on pourrait classer l'économie politique, parmi les sciences exactes.

Quant à nous, modeste rapporteur, peu habitué à traiter ces sortes de matière, nous pensons avec M. J. Bᵉ Say; que la richesse des nations que M. du Mesnil-Marigny appelle : richesse évaluée, présente trop de variabilité, trop d'incertitude absolue, offre trop de marge à une appréciation abusive, pour qu'elle puisse en réalité être évaluée avec exactitude, vouloir comparer la richesse d'un pays à celle d'un autre, c'est, dit ce célèbre économiste, la quadrature du cercle de l'économie politique.

En effet, évaluer est donner un prix certain à une chose; il faut que cette chose soit susceptible d'une valeur appré-

ciable ; mais si cette chose n'a intrinséquement qu'une valeur de convention, qu'une valeur factice, qu'une valeur changeante, cette dénomination ne saurait lui être donnée. Ce serait un peu troputopique, un peu trop arbitraire.

Peut-être devons-nous accuser notre langue de ne pouvoir rendre avec toute l'exactitude possible la pensée que comporte la subtilité des distinctions à faire ; ce qui n'emporte pas tout l'absolu psycologique.

La division établie par M. du MESNIL-MARIGNY a fait disparaître la confusion qui, jusqu'à jour, planait sur les richesses des nations, et a permis d'asseoir avec plus de justesse les principes internationaux du libre-échange. Il parvient à réunir et concilier deux intérêts, qui paraissent d'abord diamétralement opposés : ceux des libres-échangistes et des protectionnistes; il est arrivé à rapprocher ces deux éléments contraires, à les tempérer l'un par l'autre.

La vérité, en économie politique, est une œuvre lente ; elle est le fruit tardif de la raison publique éclairée par l'expérience. Il a fallu des siècles pour faire adopter au 19e si les idées saines et bienfaisantes.

Durant le cours du moyen-âge l'économie politique avait fait prévaloir le système de l'organisation du travail, elle donna naissance aux jérandes, aux maîtrises, et aux corps de métiers, qui entouraient l'industrie de surveillance et de privilèges, mais qui détruisaient les bienfaits de la concurrence ; ils maintenaient la bonne foi dans les transactions commerciales ; mais ils empêchaint les prix de descendre au niveau des besoins.

Le 18e siècle ; avec ses économistes, a attaqué ce système et lui a opposé la concurrence et la prohibition, d'où il est ressorti la destruction des maîtrises, et la liberté de l'industrie.

Un demi-siècle s'est à peine écoulé que le système de la concurrence a commencé à perdre confiance, à cause des

exagérations auxquelles elles s'est livrée ; il a amené, les contre façons, les mauvaises qualités, et multiplié les faillites. Ces graves inconvénients ont éveillé l'esprit public, et les tendances amélioratrices, *passez-moi ce néologisme*, se sont portées vers les questions du libre-échange, qui donnent en ce moment le vertige à tous les économistes.

Nous nous associons de grand cœur aux efforts réunis des Adam Smith, des Cobden, des Boucher de Perthes, des Wolowski, des Michel Chevalier, et de l'auteur dont nous venons de faire la critique, pour que les idées de la grande reforme libérale du libre-échange puissent être inaugurées chez toutes les nations.

Règlement de la Société de statistique de Marseille.

Article 1. Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.—La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amelioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des Lettres, des Sciences et des Arts. —Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 2. La Société s'interdit toute discussion sur les matières religieuses ou politiques, et tout empiétement sur les droits de l'Administration.

Art. 3. Elle se compose de Membres actifs au nombre de cinquante ; de Membres honoraires et de Membres correspondants en nombre illimité.

Art. 4 La Société se divise en trois classes, qui sont : 1° celle des sciences morales, philosophiques et industrielles: 2° celle des sciences naturelles, physiques et mathématiques : 3° celle des langues, de la littérature et des beaux-arts. — Ces trois classes se composent, la première de vingt Membres, et les deux autres de quinze chacune.—Un Membre titulaire, dans une classe, pourra se faire inscrire comme Membre supplémentaire dans chacune des deux autres. — Toute nomination se fait au scrutin secret.

Art. 5. Tout candidat au titre de membre actif devra être présenté par trois Membres actifs qui signeront la proposition, et désigneront la Classe à laquelle il devra appartenir. — Il y aura deux mois d'intervalle entre la présentation et le scrutin ; l'élection n'aura lieu qu'autant que le candidat aura réuni les trois quarts des suffrages des Membres présents. Le tiers au

moins des Membres actifs devra prendre part à ce scrutin. Le billet de convocation devra porter indication du scrutin d'élection.

Art. 6. Lorsqu'il y aura plus de candidats que de places vacantes, on choisira parmi eux, à la majorité absolue, celui des candidats qui sera scrutiné le premier. En cas de partage entre plusieurs concurrents, le plus âgé sera preféré.

Art. 7. Le candidat proposé pour être élu Membre actif devra être âgé de vingt et un ans au moins, et sera tenu de présenter à l'appui de sa demande un travail statistique, qui sera examiné par une Commission de trois Membres. Les Membres qui auront proposé le candidat ne pourront en faire partie.

Art. 8. Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a résidence dans la commune de Marseille; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 9. Le candidat au titre de Membre actif, qui n'aura pas réuni à un premier tour de scrutin le nombre de suffrages prescrit par l'article 5, ne pourra être proposé de nouveau qu'après deux ans révolus et dans les formes indiquées par cet article.

Art. 10. Lorsqu'un Membre actif aura laissé écouler un délai de six mois sans paraître aux séances publiques, ni participer aux travaux et aux charges de la Société, il sera regardé comme démissionnaire et rayé de droit du tableau, à moins qu'il ne fournisse une excuse légitime sur laquelle il sera pris une délibération.

Art. 11. Le titre de Membre honoraire ne sera accordé qu'à des personnes distinguées par leurs talents ou leur position sociale; ils seront élus aux mêmes conditions que les Membres actifs, sauf la présentation d'un travail statistique. — Toutefois, le titre de Membre honoraire sera accordé, sur sa demande, au Membre actif qui comptera vingt ans de travaux dans la Société, ou qui réunira la double condition de soixante ans d'âge et de dix ans de travaux.

Art. 12. Les Membres honoraires auront droit de séance avec voix délibérative sur les matières étrangères à la comptabilité et à l'administration intérieure. Ils ne pourront être assujettis à aucun travail, ni à aucune charge de la Société.

Art. 13. Les membres correspondants seront élus, sur la présentation d'un seul Membre actif, à la majorité des suffrages établie par l'article 5; ils devront avoir plus de vingt et un ans. Un mois suffira entre la présentation des candidats de cette Classe et le scrutin d'élection. — Lorsqu'un membre correspondant désirera faire partie de la Société en qualité de membre actif, sa nomination devra être soumise aux dispositions des articles relatifs aux Membres de cette Classe.

Art. 14. Les candidats au titre de membre correspondant devront faire hommage à la Société d'un travail dont le Secrétaire rendra compte. Il ne pourra être procédé au scrutin

d'élection qu'après l'accomplissement de cette condition. Pourront toutefois être dispensés de ce travail les candidats appartenant à une Société savante légalement reconnue.

Art. 15. Les Membres correspondants fourniront à la Société les renseignements statistiques qu'elle leur demandera. Ils auront le droit d'assister à ses séances avec voix consultative.

Art. 16. Nul ne sera porté au Tableau des Membres actifs qu'après avoir assisté à une séance.

Art. 17. Les fonctionnaires de la Société sont : — Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire-perpétuel, le Vice-Secrétaire, trois Annotateurs, le Conservateur et le Trésorier.

Art. 18. Le Président dirige l'ordre des travaux et des lectures ; il maintient la police des séances, convoque les Assemblées extraordinaires et nomme toutes les Commissions, excepte celle de l'apurement des comptes du Trésorier. —Le Secrétaire-perpétuel rédige les procès-verbaux des séances, qu'il signe conjointement avec le Président ; il tient la correspondance ; il a la garde des archives ; il fait, pour chaque année, un compte-rendu des travaux de la Société, et, tous les six mois, le relevé des actes de présence de chaque Membre actif. — Le Vice-Secrétaire aide le Secrétaire-perpétuel dans toutes ses fonctions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. — Les fonctions des Annotateurs sont de présenter à tour de rôle, et chacun dans le ressort de la classe à laquelle il appartient, un rapport trimestriel contenant les faits remarquables et les résultats généraux de statistique qui n'entreront pas dans les Commissions spéciales. — Le Conservateur a la garde de la Bibliothèque et des objets d'arts et de sciences qui appartiennent à la Société. Il est tenu de présenter annuellement un rapport sur la situation du cabinet. — Le Trésorier perçoit les revenus de la Société, et paie les dépenses sur un mandat signé par le Président et le Secrétaire-perpétuel. — Le Président et le Secrétaire-perpétuel font partie de toutes les Commissions.

Art. 19. En cas d'absence du Président et du Vice-Président, l'Assemblée est présidée par le Membre le plus ancien sur le tableau. — En cas d'absence du Secrétaire-perpétuel et du Vice-Secrétaire, le Président désigne d'office et appelle au bureau, celui qui devra en remplir les fonctions

Art. 20. Le Trésorier rendra ses comptes dans la séance du 1er jeudi de janvier. Ils seront examinés par une commission de trois Membres nommés à la majorité absolue des voix. Les fonctionnaires de l'année expirée ne pourront en faire partie. Cette Commission fera connaître à la Société le résultat de ses travaux dans la séance ordinaire qui suivra.

Art. 21. Il y aura, chaque année, une séance pour le renouvellement des fonctionnaires. La Société sera convoquée, à cet effet, le troisième jeudi de décembre. Chaque nomination sera faite au scrutin et à la majorité absolue des voix. Si le premier tour de scrutin ne donne la majorité absolue à aucun candidat, on procèdera au ballotage entre les deux qui auront obtenu le plus de suffrages. En cas de partage dans le nombre des votes,

le plus ancien des deux dans la Société sera proclamé. S'il arrivait que ces deux candidats eussent été admis dans la même séance, le plus âgé sera préféré. — Les fonctions de Président ne pourront être confiées deux ans de suite à la même personne.

Art. 22. Les fonctionnaires entreront en charge le premier jeudi du mois de janvier.

Art. 23. L'élection des fonctionnaires ne pourra être valide qu'autant que l'Assemblée sera composée du tiers au moins des Membres actifs de la Société.

Art. 24. Le Conseil d'administration sera composé de tous les fonctionnaires. Il surveillera l'emploi des deniers de la Société, délibérera toutes les dépenses et fera tous actes administratifs. Dans aucun cas, il ne pourra augmenter les charges de la Société, ni changer le local de ses séances. Il sera tenu de rendre compte à la Société des mesures qu'il aura adoptées.

Art. 25. Les séances ordinaires s'ouvriront par la lecture du procès-verbal suivie de celle de la correspondance et du rapport trimestriel de l'un des Annotateurs. On entendra ensuite les rapports des Commissions, ceux des Membres que la Société aura chargés d'un travail, et les lectures particulières dans l'ordre indiqué par le Président.

Art. 26. Lorsqu'un ouvrage d'un Membre actif, honoraire ou correspondant, aura été adressé à la Société, le Secrétaire-perpétuel n'en pourra donner lecture ni le déposer aux archives ou dans la bibliothèque qu'après l'avoir soumis au Conseil d'administration.

Art. 27. La Société s'assemblera le premier jeudi de chaque mois. Il y aura des Assemblées extraordinaires quand le cas l'exigera.

Art. 28. Il y aura chaque année une séance publique dans les six premiers mois de l'année. Le Secrétaire-perpétuel y lira le compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année précédente.

Art. 29. Tous les Membres auront droit de faire des lectures dans cette séance. Le choix en sera fait dans une Assemblée particulière, qui aura lieu huit jours au moins avant la séance publique. A cet effet, le Secrétaire-perpétuel dressera et déposera sur le bureau l'état des manuscrits lus depuis un année. Il sera fait choix, par la voie du scrutin et à la majorité relative, des lectures qui devront être faites au nombre qui sera déterminé par la Société.

Art. 30. Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre au Secrétaire le manuscrit séance tenante.

Art. 31. Toute proposition réglementaire sera déposée par écrit sur le bureau et signée par son auteur. Un mois après le dépôt, si elle est appuyée par cinq membres, il sera délibéré sur la prise en considération. La proposition sera discutée, en la forme ordinaire, à la séance qui suivra. Le tiers des Membres actifs sera nécessaire pour discuter une proposition qui tendra à modifier directement ou indirectement un ou plusieurs articles du règlement. Dans aucun cas, la délibération ne

pourra être prise qu'à la majorité absolue des suffrages. Si la proposition est rejetée, elle ne pourra être reproduite pendant l'année qui suivra le rejet.

Art. 32. Aucun changement ou addition ne pourra avoir d'effet qu'après avoir eu l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.

Art. 33. Aucune délibération ne pourra être prise valablement si douze Membres actifs au moins ne sont présents à la séance.

Art. 34. Lorsque trois Membres au moins demanderont le scrutin secret sur un sujet mis en délibération, ce scrutin aura lieu de plein droit.

Art. 35. La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un, ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

Art. 36. Au décès d'un Membre actif ou honoraire, la Société, en corps, assistera à ses obsèques. Le Secrétaire prononcera, dans l'année, en séance publique, l'éloge du défunt.

Pour copie conforme au Règlement annexé à l'Ordonnance du roi, du 2 avril 1831.

P.-M. ROUX, *Secrétaire-perpétuel.*

TABLEAU
DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS
DE
LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DE MARSEILLE en 1862

PREMIÈRE SECTION.
STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet et Toulouzan.

Commission de météorologie.

MM. Dugas, Jubiot et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Maurin, P.-M. Roux, de Marseille et Roussin.

Commission de géologie.

MM. Frautrier, Flavard et Toulouzan.

Commission de botanique.

MM. Lions, A. Lucy, Roussin et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Jubiot, Maurin et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Bordes, Gentet et L. Menard.

Commission de population.

MM. Frautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Chaumelin, Frautrier, H. Guys, Mortreuil, Second-Cresp et Timon-David.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. Chirac, A. Lucy, Mortreuil et Sapet.

Commission des institutions.

MM. Chirac, Frautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille, et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet et Toulouzan.

Commission des établissements industriels.

MM. Boisselot, Duprat, Natte, Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H. Guys et P.-M. Roux, de Marseille

Commission de législation.

MM. Lions, Mortreuil et Second-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. Lions, A. Lucy, Prou-Gaillard et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. Bordes, Duprat, Sapet et Toulouzan.

Commission de commerce.

MM. Guys, Natte et Prou-Gaillard.

Commission de navigation.

MM. Natte, Sapet et Toulouzan.

Commission des finances.

MM. Chirac, Lions, A. Lucy et L. Menard.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES
DE
LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DE MARSEILLE,
Au 31 décembre 1861.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1861.

MM. MORTREUIL, ✠, Président; SAPET, Vice-Président; P.-M. ROUX, de Marseille, ✠, ✠, C. ✠, C. ✠, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; L. MÉNARD, ✠, Vice-Secrétaire; CHAUMELIN, Annotateur de la première classe; C. BOUSQUET, Annotateur de la deuxième classe; GOUIRAND, Annotateur de la troisième classe; SEGOND-CRESP, Conservateur-bibliothécaire; LIONS, Trésorier.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en 1831, devenu Président d'Honneur, le 3 mai 1843.)*

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT — *(Délibération du 7. juillet 1853.)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire.

Le Sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône (M. de MAUPAS.)

L'Évêque de Marseille (Monseigneur CRUICE.)

Le Maire de la ville de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

2 novembre 1830.

MM. Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✠, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✡, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

LAURENCE (JEAN), ✡, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✡, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✡, Général de division, à Paris.

8 septembre 1836.

MÉRY (LOUIS), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 décembre 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte TIBURCE), O. ✠, Général de division, à Ajaccio.

5 janvier 1844,

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✠, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

9 mars 1844.

AUTRAN (PAUL), ✠, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 23 *(Membre actif, en* 1836.*)*

22 décembre 1846,

BEUF (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-ALBAN), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.*)*

4 novembre 1847.

FALLOT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-GUSTAVE), Membre du XIVe

Congrès scientifique de France, à Cette. (*Membre actif, en* 1834.)

MM. SAINT-FERRÉOL (JN-LS-JPH). Liquidateur des douanes en retraite, place St-Michel, n. 5, (*Membre actif, en* 1827.)

6 *juillet* 1848.

BOUIS (JEAN-JACQUES), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVme Congrès scientifique de France, rue des Princes, 20. (*Membre actif, en* 1829.)

7 *décembre* 1848.

DE CAUMONT (ARCISSE), C. ✻, O. ✻. ✻, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France, Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'Agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen. (*Membre correspondant, en* 1844.)

FRESLON (ALEXANDRE), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✻, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Angers. (*Correspondant, en* 1843.)

MOREAU DE JONNÉS (ALEXANDRE), Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris, (*Membre correspondant, en* 1839.)

12 *avril* 1849.

LACROSSE, ex-Ministre des travaux publics, à Paris.

4 *octobre* 1849.

DE FALLOUX, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes. à Paris.

5 *novembre* 1849.

PASSY (HIPPOLYTE-PHILIBERT), ✻, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

VALZ (JEAN-FELIX-BENJAMIN), ✻, Directeur de l'Observatoire, Membre de l'Institut, du XIVe Congrès scientifique,

etc., à l'Observatoire impérial de Marseille. (*Membre actif, en 1839.)*

28 *février* 1850.

DE SULEAU (Louis-Ange-Antoine-Élisée), C. ✡, C. ✱, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 58, à Paris.

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (Hippolyte-Benoit, Comte de), ✡, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. (*Membre actif, en* 1831.)

12 *septembre* 1850.

LEBRAT DE MAGNITOT (Albin). Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlons-sur-Saone, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (Pascal) ✡, ✱. Architecte et Professeur de dessin, Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4. (*Membre actif, en* 1828, *correspondant, en* 1839, *redevenu actif, en* 1842.)

3 *avril* 1851.

HECQUET (Antoine-Charles-Félix), C. ✡, C. ✱, C. ✱, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLE, O. ✱, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHÉRON (Philippe-Pierre-Emile). ✡, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique, membre correspondant de l'Institut des provinces de France, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille (*Membre actif, en* 1831.)

3 *novembre* 1853.

VANHALL (Floris-Adrien), Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar-

Eisenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de beaucoup d'autres corps savants, à La Haye.

12 *avril* 1855.

MM. THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société de médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de la Commission de surveillance du dépôt de mendicité de ce département, et Membre de la délégation cantonale d'instruction primaire, Administrateur de la Caisse d'épargne, allées de Meilhan, 78.

7 *août* 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de) O ✿. O, ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue de Bonrbon, 41, à Lyon *(Membre correspondant, en* 1831.*)*

5 *février* 1857.

MÉLIER (François), C. ✿, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, Président de la Société d'hydrologie, Membre honoraire du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Correspondant de l'Académie de médecine de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, *(Membre correspondant, en* 1850.*)*

12 *août* 1857.

MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✿, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société

artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg *(Membre actif, en 1849).*

3 *décembre* 1857.

MM. CLOQUET (Jules), O. ✠, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

5 *septembre* 1861.

JULLIANY (Jules), ✠, Négociant, Membre de l'Académie de Marseille, du XIVe Congrès scientifique de France, de l'Institut historique et géographique du Brésil et de plusieurs autres sociétés savantes, à Paris. *(Nommé membre actif, en 1827, correspondant en 1836, devenu membre honoraire.)*

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

M. ROUX (Pierre-Martin), de Marseille, ✠, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur et Président perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, Secrétaire général de la XIVe session, et vice-Président général des XVme, XVIme, XIXme, XXIIme, XXIVme, XXVme, XXVIIme, XXVIIIme sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

MM. FEAUTRIER (JEAN), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue Montgrand, n. 26.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (PHILIPPE-AUGUSTE), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section des sciences naturelles de la XIVme session du Congrès scientifique de France, rue St-Jacques, 82.

3 *juillet* 1845.

MORTREUIL (JEAN-ANSELME-BERNARD), ✱, Juge-de-paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVe session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, boulevard Gazzino, 3.

16 *avril* 1846.

PROU-GAILLARD (DOMINIQUE-LOUIS-AUGUSTE), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Villeneuve, 2.

12 *février* 1849.

NATTE (CHARLES), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31. *(Membre actif. en 1827, correspondant en 1844, de nouveau membre actif.)*

7 *juin* 1849.

DUGAS (PIERRE-ALEXIS-THÉODOSE), ✱, ✠, Docteur en médecine, Président de la Caisse d'épargne, Membre de la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Sylvabelle, 15.

1er *août* 1850,

GENTET (VICTOR-MARIUS), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1830.

MM. SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

3 *février* 1853.

GUYS (Henry-Pierre-François), O. ✱, Chevalier de divers ordres, Consul en retraite, Membre de plusieurs corps savants, rue Dragon, 24. *(Correspondant en 1844, devenu membre actif.)*

28 *novembre* 1853.

SEGOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française pour la Conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue Moustier, 15.

14 *décembre* 1853,

FLAVARD (Eugène-Jean-Pierre-Noel), Docteur en médecine, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue des Petits-Pères, 10.

2 *mars* 1854.

MENARD (Léopold-Branchu); ✱. Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la Commission cantonale de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24

1er *juin* 1854.

GOUIRAND (Joseph-Isidore-Eulalie), ex-Secrétaire du jury médical, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône, des Sociétés de médecine et de pharmacie de Marseille, rue de Rome, 11

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (Joseph-Marie), Chanoine-honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire, boulevard de la Magdelaine, 90.

3 *mai* 1855.

MM. CHAUMELIN (Jean-Marie-Marius), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., Boulevard Longchamp, 29.

6 *décembre* 1855.

LUCY (Adrien), O. ✠, C. ✠, Receveur-général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Rheims, Président de la Société d'agriculture de Marseille, Vice-Président de la Société d'horticulture, Inspecteur des monuments historiques et Vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

3 *avril* 1856.

CHIRAC (Joseph-Marie-Augustin), Agent général, Caissier principal de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, rue Lafon, 11.

8 *mai* 1856.

LIONS (Antoine-Charles-Marie), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier, 12.

6 *mai* 1858.

BORDES (Paul-Jean-Baptiste), Ingénieur civil, etc., etc., rue de Rome, 67.

6 *janvier* 1859.

BOISSELOT (Dominique-François-Xavier), ✠. Lauréat de l'Institut, etc., Compositeur de musique et fabricant de pianos, place Notre-Dame-du-Mont, 12.

DUPRAT (Anacharsis), Négociant, ayant obtenu diverses médailles pour la fabrication des bouchons à la mécanique, industrie qu'il a créée et perfectionnée, etc., rue Cassis, sur le Prado, 105.

5 *mai* 1859.

JUBIOT (Nicolas), ✠, ✠, Docteur en médecine, Médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, Membre titulaire de la Société impériale de médecine de cette ville et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, etc., rue Fongate, 33.

1er juillet 1859.

MM. BOUSQUET (Casimir-Gabriel), Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société littéraire de Lyon, de la Société industrielle d'Angers, de l'Académie des sciences, lettres et arts de Nîmes, de celle du département du Var, etc., rue St-Jacques, 68, *(Membre actif, en* 1847, *démissionnaire en juillet* 1857, *redevenu membre actif;)*

20 *décembre* 1860.

BLANCARD (Marc-Marie-François-de-Paule-Louis). Avocat, Elève de l'école des Chartes, Archiviste du département des Bouches-du-Rhône, rue du Baignoir, 19.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

24 *juillet* 1827.

MM. PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✻, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✻, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine de Marseille, etc., à Philadelphie.

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc, à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✻, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er juillet 1828.

MM. TAILLANDIER (Adolphe-Honoré), Conseiller à la Cour de cassation, etc., rue de l'Université, 8, à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✡, Sénateur, place du Palais-Bourbon, n. 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✡, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 *juin* 1829.

ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✡, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture, etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix. Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 *février* 1830.

PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✡, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise.)

VIGAROSI, ✡. Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs Académies, à Mirepoix (Ariège.)

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en 1827, devenu correspondant.)*

8 *mai* 1831.

MALO (Charles), ✡, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 *juillet* 1831.

De CHRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences. Professeur de géologie, à Dijon.

9 *octobre* 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), Marquis, ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne, près le Neuf-Bourg (Eure).

MM. DESMICHELS, ✡, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Paris, ou au Val (Var).

5 avril 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

7 février 1833.

Dr SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement, etc., à Naples.

19 décembre 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, des Sociétés médicales de Marseille et de Montpellier, à Cotignac.

7 août 1834.

BOUCHER de CREVECŒUR de PERTHES (Jacques), ✡, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation. Membre de plusie ur Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✡, Docteur en médecine, Juge-de-paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris, des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon

LAGARDE (Alexandre-Jules), ex-Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

4 décembre 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 juin 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✡, ✶, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris,

DELANOU (Jules), Géologue, à Nontroi, (Dordogne).

2 juillet 1835.

COMBES (Jean-François-Anacharsis), ✡, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur

du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

MM. DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (SAMUEL-FRÉDÉRIC), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (PIERRE), ✡, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe,)

MONTFALCON, ✡, Docteur en médecine, Correspondant de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 *avril* 1836.

GAULARD (FRANÇOIS), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, Membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 *juin* 1836.

VANDERMAELEN (PHILIPPE), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 *juillet* 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✡, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Sécrétaire général de la Société de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 *octobre* 1837.

PASCAL, Docteur en médecine, Médecin militaire, Membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

3 *novembre* 1836.

NANZIO (FERDINAND de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 *décembre* 1836.

MM. ULLOA (le chevalier Pierre), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 *janvier* 1836.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 *mai* 1837.

DELRE (Joseph), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (Jean-François), ✡, Pasteur, à Genève. *(Membre actif, en* 1831, *devenu correspondant.)*

3 *juillet* 1837.

FARIOLI (Achile), Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN L., Pharmacien, Correspondant de plusieurs sociétés savantes, à Arles.

7 *mars* 1839.

BIENAIMÉ (Irenée-Jules), ✡, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique, à Paris.

2 *mai* 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✡ Consul de France, Correspondant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, à Varsovie.

4 *juillet* 1839.

CEVASCO (Jacques), Trésorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE (F.-G.), Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 *août* 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 *novembre* 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 *décembre* 1839.

DUPIERRIS (Martial), Doct. en médecine, Correspondant

de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle-Orléans.

MM. HEYWOOD (James), Membre de la Société royale et Vice-Président de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

6 *mars* 1840.

AVENEL (Pierre-Auguste), Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen, à Rouen.

CAPPLET (Amédée), ✡, ancien manufacturier, Membre de plusieurs sociétés d'utilité publique, à Elbeuf.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

MARCEL de SERRE (Pierre-Toussaint), ✡, Conseiller à la cour d'appel, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences, membre d'un grand nombre de sociétés savantes, à Montpellier.

8 *octobre* 1840.

GARCIN de TASSY (Joseph-Héliodore), ✡, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (Calixte-Auguste), ✡, Fondateur d'un grand nombre de societés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY (Georges-Alexandre), Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

12 *novembre* 1840.

MASSE (Etienne-Michel), Propriétaire, Homme de lettres, Membre du XIVe Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à La Ciotat.

7 *janvier* 1841.

KRIESIS (Antoine-G.) ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

4 mars 1841.

MM. DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 mai 1841.

JANEZ (Don Augustin), Secrétaire de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT (Joseph-Antoine), Président de l'Académie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

VIENNE (Henri), Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

10 juin 1841.

BORCHARD (Marc), Docteur en médecine, membre de plusieurs corps savants, etc., à Bordeaux.

SAUVE (Saint-Cyr-Louis), Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de La Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à La Rochelle.

16 septembre 1841.

BELLARDI (Louis), Naturaliste, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 décembre 1841.

CALCARA (Pierre), Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, Membre de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 janvier 1842.

GUEYMARD (Emile), ✠, Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, etc., à Grenoble.

MARCELIN (l'abbé Joseph), Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne, Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

MM. RIDOLPHI COSIMO (le marquis de), Vice-Président de l'Académie des Georgofiles, Président général du IIIme Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Florence.

TARTINI (Ferdinand), Chevalier sur-intendant-général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire-général du IIIme Congrès scientifique italien, à Florence.

ROBERT (Jean-Baptiste-Eugène), ✠, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes).

1er décembre 1842.

BONNET (Simon), ✠, Docteur en médecine, Professeur d'Agronomie, Membre du Conseil municipal, de l'Académie et de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET (l'abbé), Professeur de physique au grand Séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN (Charles-Henri), ✠, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de l'école du Bas-Rhin et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg.

RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F.-J.), O. ✠, ✠, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, à Paris. *(Correspondant, en 1837, devenu membre actif en 1842, redevenu correspondant.)*

2 *novembre* 1843.

BARILLON (François-Guillaume), Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU (Henri-Xavier-Anne-Charlotte), ✠, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

MM. BERTONI (RAPHAEL), Docteur en médecine, à Erzéroum.
BORÉLY (PASCAL), Statisticien, à Palerme.
DEFLY (CHARLES), Consul de France, à Rome.
DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.
FLURY (HIPPOLYTE), Consul de France, dans le royaume de Valence.
HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.
PRASSACACHI (JEAN), Docteur en médecine, à Salonique.
PISTORETTI (JACQUES-CHARLES), Négociant, à Sousse.
THORE, Docteur en médecine, à Sceaux (Seine).

1er février 1844.

HIPPOLYTE DE St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 mars 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.
PHILIBERT (JEAN-ETIENNE), Vice-Consul de France, à Jaffa.
VICENTE MANUEL de Cosina, Président de l'Académie littéraire de St-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er août 1844.

FAYET (PIERRE), ✠, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 décembre 1844.

CANALE (MICHEL-JOSEPH), Avocat et historien, à Gênes.
EREDE (MICHEL), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.
VIVOLI (JOSEPH), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 janvier 1845.

NUGNES (MAXIME de St-SECONDE), Vice-Consul du royaume des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 mars 1845.

GASPARIN (le Comte de), O. ✠, ancien ministre, Membre de l'Institut, Président général de la XIIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Paris.

MM. LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau. *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✻, Vice-Président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), ✻, Docteur en médecine, ancien Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), ✻, Juge-de-paix, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant.)*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

PONCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle de Rouen, Membre de plusieurs Académies, à Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius-Paul), Directeur de la Ferme modèle de la Montaurone, Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

HEUSCHLING (Xavier), ✻, ✻, Chef de bureau de la statistique générale, au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 juin 1846.

MM. SCHEULTZ (J.-J), Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS (JULIEN-LOUIS-JOSEPH), Avocat et Juge suppléant près le Tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap (Hautes-Alpes).

5 novembre 1846.

BALBI (EUGÈNE), Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO (JOSEPH), Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI (ANTOINE), Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Milan.

SALARI (JEAN), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI (ANTOINE), Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grossetto, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Florence.

3 décembre 1846.

GUÉRIN-MÉNEVILLE (G.-E.), ✻, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 janvier 1847.

CONFOFANTI (SILVESTRE), Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS (FRÉDÉRIC), C. ✻, ✻, ✻, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA (CHARLES), Historien, à Naples.

4 mars 1847.

CHASTEL (LOUIS-FRANÇOIS), Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

FRAISSE (CHARLES), Docteur en médecine, ex-Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MM. MARTIN D'AUSSIGNY (EDME-CAMILLE), Peintre, Membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné (ANTOINE), Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc, à Lyon.

6 *mai* 1847.

GACOGNE (ALPHONSE), Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY, Vicomte, O. ✠, Vice-Président général du XIVe Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fucecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE (FRANÇOIS), ✠, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIVe Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant.)*

19 *octobre* 1848.

MOUAN (JEAN-LOUIS-GABRIEL), Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE, le Comte, Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traverey par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz (Moselle).

5 *juillet* 1849.

CLÉMENT (HONORÉ-EUGÈNE), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

8 *novembre* 1849.

BALLY (VICTOR-FRANÇOIS), ✠, ✠, ✠, Docteur en médecine, ancien président de l'Académie de médecine, Président

de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

MM. DE MAICHE (Jean-Claude), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'Instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay, (Haute-Saône).

LAMBRON DE LIGNIN (Henri), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège héraldique et archéologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château de Morier près et par Tours.

MOREAU DE JONNÈS fils (Alexandre), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris,

TAROT (François), ✻, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVIe Congrès scientifique de France, Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes, (Ile-et-Vilaine.)

TOULMOUCHE (Adolphe), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre), ✻, Directeur des postes, Membre du XIVe Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en* 1839, *devenu correspondant).*

26 *décembre* 1849.

PEREIRA DE LÉON (Gabriel), Homme de lettres, Président de l'Académie Labronica, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

7 *février* 1850.

MM. BONAFOUS (NORBERT-ALEXANDRE), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la Faculté des lettres d'Aix. Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (BERNARD-BENOIT), ✡, Avocat, ex-Inspecteur-général des établissements de bienfaisance, Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants à Alby (Tarn).

SAKAKINI (JOSEPH), Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte, *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant.)*

6 *juin* 1850.

FRÉDERIC-LANCIA, Marquis, Duc de Brolo, Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (ARMAND-RÉNÉ), Membre des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper (Finistère).

ORLANDINI (F-SILVIO), Secrétaire-Perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (GUSTAVE), Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 *juillet* 1850.

ORSINI (JULES-CÉSAR-FORTUNÉ-NICOLAS), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (EUGÈNE), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Etienne.

DÉSORMBAUX (ANTOINE-JEAN), ✡, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société

anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement. Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

MM. DUFAUR DE MONTFORT (RAYMOND), ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle (Gers.)

8 *octobre* 1850.

CORNAZ (CHARLES-AUGUSTE-EDOUARD), Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse.)

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN (JOSEPH-CLAUDE-HTE), Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence (*Membre actif, en 1848, devenu correspondant.)*

9 *juin* 1851.

TEXTORIS (MARIUS-CÉSAR), ✠, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

TOCQUEVILLE (LOUIS-EDOUARD), ✠, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne (Oise).

7 *août* 1831.

BUZONNIÈRE (LOUIS-LÉON-AUGUSTIN-NOUEL de), Secrétaire-général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN (FRANÇOIS), Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, Membre de plusieurs corsps savants, etc., au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

DUPUIS (Fçois), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans,

Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Orléans (Loiret).

MM. SOULTRAIT (JACQUES-HYACINTHE-GEORGES-RICHARD Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire.)

27 *décembre* 1851.

GENDARME de BEVOTTE (GUY-FRANÇOIS-LOUIS-AUGUSTE), ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc.. etc., à Avignon, *(Membre actif, en 1848, devenu membre correspondant.)*

31 *août* 1852.

BONAFOUS (HIPPOLYTE), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

1 *novembre* 1852.

CHAMBON (ADOLPHE-BARTHÉLEMY), Membre du XIVe Congrès scientifique, à Paris, *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant.)*

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (JÉRÔME), ✻, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Gènes, *(Membre actif, en 1843, devenu correspondant.)*

13 *janvier* 1853.

GUYS (ALPHONSE), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

4 *août* 1853.

ROUSTAN (ROCH), ✻, Inspecteur-général d'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (MARIUS), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES), ✻, Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres,

Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Président de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique. Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 *novembre* 1853.

MM. KERCKHOVE dit VANDERVARENT (le Vicomte Joseph-Romain-Louis de), Grand-Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très grand nombre d'autres corps savants, etc., à Anvers.

MAUMENÉ (É.), Docteur ès-sciences, et Membre de l'Académie des sciences, à Reims (Marne).

PERROT (É), Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc., à Bruxelles.

SAUVEUR (D), ✡, ✠, Docteur en médecine, Inspecteur général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 *mars* 1854.

DE KUSTER (Charles-Louis), Chevalier de plusieurs ordres, Consul-général de Russie, à Paris, *(Membre actif, en 1850, devenu correspondant.)*

GIRAUD (Magloire. l'Abbé) Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr, correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire-archiviste de la Commission cantonnale de statistique du Beausset, à Saint-Cyr (Var).

1er *juin* 1834.

CORNILLON (Vincent-Hippolyte), Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 *septembre* 1854.

MM. MANDEZ ALVARO (Dom-Francisco), Docteur en médecine, Secrétaire du Comité de santé, etc., à Madrid.

7 *décembre* 1854.

JACQUEMOUD (le baron Joseph), O. ✠, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Roi de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et du commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er *février* 1855.

LEGOYT (Alfred), ✠, ✠, ✠, Chef de division de la Statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 *mai* 1855.

FORTOUL (Charles), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (Abraham), ✠, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

8 *novembre* 1855.

DE BRIVE (Albert), ✠, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président, de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil-général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie archéologique de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVREMONT (Alexandre), ✠, C. ✠, ex-Préfet de la

Haute-Loire, Président général de la XXIIme session du Congrès scientifique de France, président d'honneur de la Société académique du Puy, Correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

MM. TEISSIER (OCTAVE-MARIUS-CHARLES-ANTOINE), ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan, délégué au Congrès international de statistique de 1855, Receveur municipal, à Toulon (Var.)

VALÉRE-MARTIN (JOSEPH-LUC-ELZÉARD-HYACINTHE-ANTOINE), Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, à Cavaillon (Vaucluse).

7 février 1856.

MAGNAN aîné, Capitaine au long cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

7 juin 1856.

LEVET, Sous-Préfet, ex-Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., à Grasse (Var.)

5 mars 1857.

ACHARD (PAUL), Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, à Avignon.

7 novembre 1857.

FAHRŒUS, (OSOF-EMMANUEL), ex-Ministre de l'intérieur, Conseiller d'Etat, gouverneur de Gothembourg et de la province de Baleusie, membre de plusieurs corps savants, à Gothembourg, etc., en Suède.

LAMBLOT-MIRAVAL, Agronome, Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc., à Miraval, (Var.)

RENARD (le docteur CHARLES-BAPTISTE de) Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc., à Moscou.

3 décembre 1857.

RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

MM. LEFEBVRE (Julien), ✠, ✠, ✠, Avocat, Secrétaire-général de la Préfecture de la Gironde, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Bordeaux.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ✠, ministre, etc, etc., à Athènes.

VALLEZ (Pierre-Joseph), Docteur en médecine, chevalier de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Membre de beaucoup de sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

1er *juillet* 1858.

VIDAL (Jérôme-Léon), ✠, ✠, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT, Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrecht.

CHALLE (Ambroise), ✠, Secrétaire-général de la XXIIIe session du Congrès scientifique de France, Membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

MARIE (Auguste-Jean-Baptiste), Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du conseil municipal, Médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, Membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, Membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologique de Sens, de la Société centrale d'Agriculture, etc., à Auxerre (Yonne).

6 *janvier* 1859.

RONDELET (Antonin), Docteur ès-lettres, Professeur de philosophie, Membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., à Clermont-Ferrand. *(Membre actif, en 1852, devenu correspondant.)*

13 *octobre* 1859.

ROBIOU de la TREHONNAIS (M.-F.,) Membre de plusieurs sociétés savantes, rédacteur de la *Revue agricole de l'Angleterre*, etc.

MM. VINGTRINIER, ✻, Docteur en médecine, Médecin en chef des prisons de Rouen, Président de l'Association médicale de la Seine-Inférieure, Membre de plusieurs Académies, etc., à Rouen.

12 juillet 1860.

GISTEL (Jean surnommé *Tilesius*), Docteur en médecine, Professeur d'histoire naturelle, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Ratisbonne.

5 *septembre* 1861.

VAUCHER-CREMIEUX (Jean-Marc-Louis-Samuel). ✻, ✠. Membre de plusieurs corps savants, à Genève, (*Membre actif en* 1849, *devenu correspondant.*)

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms :* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive;* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature ;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le vingt-cinquième volume.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES VOLUMES

De la 5me Période Quinquennale

DU RÉPERTOIRE DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

Nota.— Le chiffre Romain renvoit au volume et le chiffre Arabe à la page. Les noms propres de personnes sont en Romain et ceux de villes en Italique.

A

B.

D

E

F

G

H

I

J

L

N

O

P

R

S

T

V

W

Fin de la table de la 5e période quinquennale.

Marseille. — Typ. Roux, rue Montgrand, 12.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-SIXIÈME.

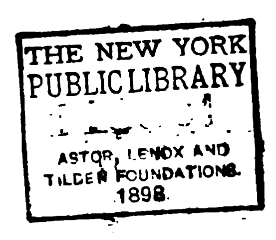
(1er de la 6me série).



MARSEILLE,

TYPOGRAPHIE-ROUX, RUE MONTGRAND, 12.

1863.





AVIS.

La Société de Statistique de Marseille déclare qu'en consignant dans le Répertoire de ses travaux ceux qui lui paraissent dignes de l'impression, elle n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises par les auteurs.

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Statistique du département des Bouches-du-Rhône.

MÉTÉOROLOGIE.

Nous avons assez dit que le cadre des tableaux météorologiques contenus dans notre recueil serait insuffisant pour l'exposé des phénomènes extraordinaires observés, si cet exposé n'était tracé en dehors de ce cadre, comme d'habitude nous les avons signalé.

Nous allons donc suivre la même marche pour l'année 1862.

En janvier, et le 22, le temps a été couvert, pluie cette nuit, à 8 heures du matin et tout le reste de la matinée; elle a été forte par intervalles jusqu'à quatre heures du soir.

Le 25 du mois suivant, quelques éclaircies, pluie cette nuit, à 8 heures du matin et dans la matinée.

Mais, en mars le temps a été couvert et pluvieux, le 28,

la nuit et à 9 heures du matin, le 29, dans l'après-midi, et à 8 heures du soir et le 31 depuis onze heures du matin jusqu'à midi, un peu de pluie à 4 heures et à 8 heures du soir.

Le mois de mai, et le 9, couvert, pluie par intervalles dans la matinée un peu à 5 heures du soir et davantage à 10 heures du soir.—Le 11, couvert, un peu de pluie cette nuit et à 7 heures du matin, quelques gouttes par intervalles dans la matinée. Le 13, pluie par intervalles à 7 heures du matin, orage de 5 heures à 5 heures 1/2 du soir, forte pluie, éclairs et tonnerre. — Le 18, très-nuageux, pluie à 5 heures du soir, quelques coups de tonnerre, brouillards. —Le 26, éclaircies, pluie depuis 4 heures du soir jusqu'à vers 5 heures et demie, éclairs et tonnerre et pluie encore à 6 heures et demie du soir.

Le 3 juin, très-nuageux ; toute l'après-midi a été orageuse, vers 4 heures et demie du soir forte pluie, éclairs, tonnerre et grêle ; pluie aussi vers huit heures et demie.

En août, le 27, très-nuageux, un peu de pluie cette nuit ; il y a eu un fort coup de tonnerre avant 6 heures du matin, pluie à 7 heures et dans la matinée.

En septembre, le premier jour, couvert, pluie à 8 h. du matin et vers 5 heures du soir ; cinq heures après, éclairs et tonnerre et cela pendant 4 heures. Le 2, éclaircies, la nuit a été entièrement orageuse, éclairs, forte pluie et quelques coups de tonnerre dont plusieurs très-bruyants, pluie de 3 heures et demie à 4 heures du soir.—Le 4, très-nuageux, pluie dès 2 heures et demie de relevée jusqu'à 5 heures du soir, devenue plus forte vers 3 heures et quart et continuelle ensuite ; à 10 heures du soir quelques gouttes et brouillards. — Le 5, couvert, pluie légère la nuit, quelques gouttes par intervalles dans

l'après-midi, brouillards. — Le 11, très-nuageux, il y a eu cette nuit, tout à fait sur la ville, un violent orage; la pluie était battante et extrêmement abondante; elle a donné 67^{m},77 d'eau, il y a eu éclairs et coups de tonnerre éclatants. — Le 16, couvert, pluie cette nuit et vers 6 heures du matin; elle a été plus forte, avec éclairs et tonnerre, à 8 et 9 heures. Toute l'après-midi a été orageuse; vers trois heures et quart, éclairs et coups de tonnerre dont un très-fort. A 7 heures du soir, les éclairs étaient vers l'Est, depuis 6 heures 1/2 et cela par intervalles, pluie, brouillards. — Le 17, couvert, nuit orageuse, pluie, éclairs et tonnerre, ainsi que vers huit heures du matin. — Le 29, éclaircies, pluie à 7 heures du matin, coups de tonnerre éloignés dès 6 heures et demie du matin.

En octobre, le 4, éclaircies, un peu de pluie à 4 heures et demie et à 10 heures du soir, brouillards. — Le 7, pluie cette nuit, éclairs continuels et vifs au Sud-Est et tonnerre de loin en loin à dix heures du soir, brouillards. — Le 7, quelques éclaircies, grand orage sur la ville, la pluie est tombée avec force pendant toute la nuit et a donné cette quantité d'eau : 55^{mm},81, éclairs redoublés, coups de tonnerre très forts, la foudre est tombée sur divers endroits. — Le 24, très-nuageux, pluie, éclairs et tonnerre l'après-midi, et pluie à 5 heures du soir, éclairs par intervalles, vers l'Est et le Sud-Est dans la soirée. — Le 29, couvert, orage qui de 4 heures du matin n'a pas cessé jusqu'à 6 heures et demie, éclairs et coups de tonnerre par intervalles, dont quelques-uns assez bruyants, pluie à 7 heures du matin, à 6 et à 10 heures du soir; elle a donné 20^{mm},00 d'eau.

En novembre, le premier jour, il a plu la nuit et de 7 heures du matin jusqu'à midi, ainsi que par intervalles,

toute la journée. — Le 2, couvert, pluie continuelle la nuit ; à 3 heures et demie du matin éclairs, tonnerre ; pluie ensuite à 7 heures du matin, à midi et demie et vers deux heures de relevé. — Le 24, très nuageux, pluie cette nuit, éclairs et tonnerre, légère pluie vers 4 heures, et incessante de 5 heures et demie à dix heures du soir. — Le 25, couvert, grande pluie et vent du Sud-Est excessivement violent, pendant la nuit, éclairs et tonnerre, pluie dès 7 heures du matin durant le reste de la matinée. Le 30, couvert pluie cette nuit, dans la matinée, abondante, à midi, l'après-midi, à 5 heures du soir ainsi que dans la soirée.

En décembre, et le premier de ce mois, couvert, pluie cette nuit, devenue grande dans la matinée, à midi, l'après-midi, et par intervalles, à dix heures du soir.—Le 2, très-nuageux, pluie cette nuit, toute la matinée a été orageuse, la pluie tombait rapidement, éclairs et tonnerre par intervalles, coups de tonnerre, assez bruyants, forte averse, grosse grêle et en grande quantité à midi ; la pluie a donné 40mm, 67 d'eau. — Le 4, couvert, un peu de pluie cette nuit, dans la matinée, à midi, toute l'après-midi et dans la soirée. — Enfin, le 12, très-nuageux, la pluie a commencé à 6 heures et demie du matin, et est encore tombée à 7 et à 8 heures.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Janvier* **1862.**

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	764, 10	9° 1	6° 5	763, 30	9° 1	12° 6	762, 05	9° 1	11° 4	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
2	760, 50	8, 9	4, 1	760, 70	9, 1	8, 7	760, 00	9, 1	8, 0	Variable.	Serein, brouillards.		
3	758, 30	8, 4	3, 6	757, 70	8, 1	10, 1	756, 00	8, 4	9, 6	Variable.	Quelq. écl., pluie de 6 à 8 h. du s, br. épais.	13, 81	
4	750, 40	8, 3	3, 6	750, 50	8, 3	4, 3	749, 40	8, 3	5, 9	N-.O.fort.	Serein.		
5	752, 85	8, 1	4, 6	753, 60	7, 9	6, 6	753, 50	7, 9	7, 1	N.-O. très fort.	Quelques nuages,		
6	755, 15	7, 5	5, 1	756, 15	7, 5	8, 8	756, 20	7, 4	6, 6	N.-O. fort.	Quelques lég. nuages.		
7	761, 85	7, 3	1, 8	761, 70	7, 3	6, 8	762, 40	7, 3	6, 6	N-O, grand frais.	Quelques nuages, brouillards.		
8	762, 65	7, 1	5, 0	762, 75	7, 2	9, 8	762, 45	7, 2	9, 1	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
9	762, 45	7, 1	4, 2	762, 20	7, 1	9, 8	762, 05	7, 3	11, 3	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
10	763, 35	7, 3	8, 2	763, 25	7, 3	11, 8	762, 45	7, 5	14, 5	N.-O. grand frais.	Nuageux.		
11	761, 15	8, 1	10, 9	759, 75	8, 3	15, 3	759, 15	8, 3	15, 5	N.-O, fort.	Serein,		
12	759, 45	9, 0	8, 8	757, 90	9, 1	14, 6	756, 40	9, 1	11, 4	N,-O. fort	Quelq. légers nuages, fort rares,		
13	752, 75	9, 3	7, 5	754, 50	9, 3	8, 8	750, 55	9, 3	10, 5	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
14	751, 70	9, 3	5, 9	751, 15	9, 3	9, 1	749, 60	9, 3	8, 8	N.-O. grand frais.	Idem.		
15	749, 45	9, 2	3, 3	750, 20	9, 2	6, 6	749, 75	9, 2	8, 5	N.-O. grand frais.	Très nuageux, brouillards.		
16	752, 15	8, 5	3, 4	752, 30	8, 5	7, 8	752, 20	8, 5	7, 8	N.-O.	Nuag. quelq. gouttes à 8 h. du matin.		
17	753, 60	8, 3	-0, 4	753, 05	8, 2	3, 6	752, 00	8, 2	3, 8	N.-O. grand frais.	Serein.		
18	751, 00	7, 1	-3, 2	750, 70	7, 0	0, 6	750, 50	7, 0	0, 2	N.-O. grand frais.	Quelques nuages, brouillards.		
19	751, 00	6, 8	-4, 2	751, 40	6, 1	0, 1	751, 55	6, 0	2, 6	N.-O. grand frais.	Queiq. légers nuages, fort rares,		
20	752, 75	5, 4	-0, 2	752, 35	5, 4	8, 3	751, 55	5, 4	8, 7	E.	Nuag, un peu de pluie de 6 à 8 h. du soir, br.		
21	753, 15	5, 4	+8, 0	754, 30	5, 5	11, 1	754, 95	5, 5	9, 8	O.	Quelq. écl., pluie cette nuit, brouillards.	18, 66	
22	754, 95	6, 4	10, 5	755, 45	6, 7	8, 6	755, 45	6, 7	8, 5	S.-E. fort.	Couv. pluie c. nuit, et toute la journée.	0, 38	21, 45
23	759, 40	6, 8	5, 8	759, 00	7, 0	10, 6	758, 75	7, 0	11, 5	S.-E.	Nuageux, brouillards épais.		
24	760, 35	7, 3	11, 5	760, 30	7, 6	12, 9	759, 90	8, 1	13, 1	E, fort.	Très nuageux.		
25	761, 70	8, 3	13, 1	762, 05	9, 2	15, 3	762, 15	9, 3	14, 4	E. fort.	Couvert, brouillards.		
26	764, 25	9, 3	9, 5	764, 05	9, 4	11, 6	763, 30	9, 4	10, 8	N.-O.	Très nuageux, brouillards.		
27	763, 25	9, 3	5, 4	764, 05	9, 3	11, 4	764, 65	9, 3	11, 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
28	766, 65	9, 3	6, 8	766, 35	9, 3	13, 6	765, 85	9, 3	12, 9	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
29	765, 85	9, 3	8, 9	765, 45	9, 3	10, 9	764, 75	9, 3	13, 5	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
30	765, 75	9, 3	9, 6	765, 10	9, 4	13, 6	764, 15	9, 5	13, 4	N.-O. grand frais.	Très nuageux.		
31	762, 15	10, 1	13, 1	761, 85	10, 2	16, 1	764, 25	10, 3	16, 6	N.-O. assz fort.	Quelques nuages.		
	mm 758, 19	° + 8,08	° +5, 83	mm 758, 07	° +8, 45	° +9, 60	mm 757, 56	° +8, 48	° +9, 79	Moyennes	Total des millimètres	mm 32, 85	mm 21, 15

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Janvier 1862.

Plus grande élévation du baromètre	765 mm,50	le 28 à 8 h. du matin.	
Moindre *idem*	748 ,34	le 15 à 8 h. du matin.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,49		
Plus grand degré de chaleur	+ 17° ,5	le 31 à maxima.	
Moindre *idem*	— 4 ,2	le 19 à 8 h. du matin.	
Température moyenne du mois	+ 7 ,5		
Quantité d'eau tombée pendant le jour	21 mm 2	Total. 54 mm, 1	
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	32 ,9		

Nombre de jours	de pluie	3
	entièrement couverts	2
	très nuageux	6
	nuageux	8
	sereins	4
	de gros vent (E. 2, S.-E. 1, N.-O. 5)	8
	de brume ou de brouillards	14
	de tonnerre	0

Température moyenne du Thermomètre minima + 4°, 2

Idem » » maxima + 10°, 7

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Février 1862.*

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	761, 85	10° 5	12° 4	761, 60	11° 0	15° 5	761, 55	11° 0	15° 9	N.-O. assez fort.	Nuageux.		
2	760, 20	11, 3	11, 4	760, 75	11, 3	15, 8	761, 40	11, 3	15, 1	N.O. grand frais.	Quelques nuages.		
3	765, 10	11, 3	6, 8	765, 10	11, 3	12, 6	765, 15	11, 3	14, 3	O.	Quelques lég. nuag., for t rares, brouillards.		
4	769, 25	11, 3	7, 8	768, 50	11, 3	13, 0	767, 05	11, 3	12, 6	O.	Serein, brouillards.		
5	764, 60	11, 3	7, 8	764, 10	11, 3	12, 1	762, 55	11, 3	12, 7	O.	Quelq. lég. nuag., fort rares, brouillards.		
6	760, 75	11, 2	6, 1	759, 50	11, 2	12, 4	758, 20	11, 3	15, 4	O.	Quelques nuages, brouillards épais.		
7	756, 35	11, 1	7, 9	753, 90	11, 1	12, 6	752, 60	11, 1	12, 1	N -O, fort.	Nuageux,		
8	749, 25	10, 3	-1, 4	751, 05	10, 1	-1, 4	751, 45	10, 1	0, 3	N.-O. fort.	Très nuag, neige à gros flocons à 11 h. du m.		
9	754, 05	8, 8	-3, 2	754, 50	8, 5	-1, 6	754, 60	8, 4	0, 3	N.-O. grand frais.	Couv. un peu de neige à midi.		
10	756, 75	7, 4	-3, 4	757, 70	7, 3	+0, 3	758, 20	7, 3	0, 6	N.-O. grand frais.	Quelques légers nuages, fort rares.		
11	759, 30	6, 3	-3, 7	759, 10	6, 3	1, 8	758, 70	6, 3	2, 6	N.-O. grand frais.	Serein, brouillards épais.		
12	757, 50	5, 4	-3, 4	756, 45	5, 3	2, 8	755, 25	5, 3	4, 8	N.-O. grand frais.	Idem, brouillards.		
13	755, 90	5, 3	+1, 6	756, 15	5, 3	7, 6	755, 95	5, 3	8, 1	O.	Idem, brouillards.		
14	757, 10	5, 4	3, 6	757, 40	5, 2	10, 8	756, 75	5, 3	9, 8	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
15	760, 40	5, 3	5, 8	760, 60	5, 4	11, 8	761, 00	5, 4	11, 1	S.	Nuageux, brouillards.		
16	761, 50	6, 0	9, 4	760, 80	6, 3	12, 9	760, 30	6, 3	11, 5	S -E. assez fort	Quelq. éclaircies, pl. de 5 à 8 h. du soir.		
17	756, 70	6, 8	10, 8	754, 05	7, 2	13, 8	753, 45	7, 3	12, 6	E. fort.	Couv., pluie cette nuit.	2, 23	0, 88
18	752, 00	7, 8	11, 7	752, 15	8, 2	13, 2	752, 30	8, 3	13, 5	S.-E. assez fort.	Id, un peu de pluie c. nuit et dans la matinée	0, 90	
19	756, 95	9, 3	12, 7	759, 30	9, 3	16, 7	757, 90	9, 4	15, 4	S.-E. assez fort.	Nuageux.		
20	760, 20	9, 8	13, 8	760, 05	10, 4	15, 3	759, 75	10, 3	15, 4	S.-E. assez fort.	Couvert.		
21	760, 85	10, 4	12, 4	760, 70	10, 5	15, 4	758, 95	10, 9	14, 6	O.	Très nuageux, un p. de pl. cette nuit, brouill.	0, 45	
22	759, 45	11, 3	12, 6	759, 65	11, 3	13, 6	759, 50	11, 3	13, 4	S.-E, fort.	Couv, q. g, dans la mat. et à 4 h. du soir.		
23	761, 90	11, 4	9, 3	761, 60	11, 4	13, 9	760, 80	11, 5	14, 5	O.	Quelq. éclaircies, brouillards.		
24	737, 60	11, 5	9, 9	757, 00	11, 5	15, 3	755, 85	11, 5	13, 6	S.-E. bonne brise.	Serein, brouillards.		
25	754, 50	11, 7	9, 8	754, 75	11, 9	12, 7	756, 75	11, 9	12, 2	S-E. fort.	Quelq. écl, pl. c. nuit et dans la matinée.	1, 84	3, 59
26	758, 45	11, 8	8, 3	758, 80	12, 0	13, 2	757, 95	12, 0	13, 4	O.	Quelques nuages, brouillards.		
27	758, 45	11, 9	12, 0	758, 70	12, 1	15, 6	755, 90	12, 1	14, 7	S.-E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
28	758, 20	12, 0	11, 8	755, 75	12, 0	13, 6	754, 65	12, 0	13, 2	E. très fort.	Couv, pl. par int. l'aprés-mid et à 8 du soir		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 73	+9, 42	+7, 16	758, 56	+9, 49	+11,11	758, 03	+9, 53	+11,20	Moyennes.	Total des millimètres,	5, 42	4, 47

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	767 mm,85	le 4 à 8 h. du matin.
Moindre *idem*.	748 ,00	le 8 à 8 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. .	758 ,75	
Plus grand degré de chaleur.	+ 16° ,7	le 19 à midi.
Moindre *idem*.	— 4 ,3	le 14 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 8 ,8	

Quantité d'eau tombée pendant	le jour.	4 mm, 5	Total. 9 mm 6
	la nuit.	5 1	

Nombre de jours.	de pluie.	4
	entièrement couverts	6
	très nuageux.	6
	nuageux	4
	sereins.	5
	de gros vent. (E. . . 2, S.-E. . 2, N.-O. . 2)	6
	de brume ou de brouillards . . .	13
	de tonnerre	0

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 5°, 6
idem id. id. maxima. . . .	+ 12, 0

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extér.	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomè barom.	Thermomè extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	751, 65	11° 8	11° 2	752, 60	11° 8	12° 6	752, 70	11° 8	11° 4	Variable,	Quelq. éclaircies, pl. c. nuit, et un p. à midi	1, 42	0, 99
2	751, 65	11, 7	10. 0	750, 45	11. 7	11. 8	748, 25	11. 7	12. 1	S.-E. assez fort.	Couv., pl. vers les 6 heures 1/2 du matin.		1, 54
3	741, 50	11, 6	11. 8	741, 90	11. 6	13. 3	741, 65	11. 6	14 1	E. bonne brise.	id, un p de pl. à 11 du m., et à 7 h. du soir.		0, 24
4	748, 15	11, 7	9. 1	748, 25	11. 7	11. 6	749, 45	11. 7	11. 6	N.-O. fort.	Nuageux.	1, 25	
5	759, 30	11. 5	5, 6	760, 60	11. 3	6. 6	760, 85	11. 3	8. 1	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
6	764, 00	10, 4	8. 0	763, 60	10. 5	13. 1	762, 10	10. 5	12. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
7	759, 80	10, 5	12. 8	759, 70	10. 6	16. 1	759, 40	11. 2	15. 4	S.-E. fort.	Trés nuageux,		
8	758, 70	11, 1	12. 9	758, 25	11. 3	18. 1	757, 00	11. 3	17. 1	S.-E. assez fort.	Quelques nuages, brouillards.		
9	760, 25	11, 4	12. 1	759, 90	11. 5	14. 5	758, 25	11. 5	14. 8	S.-E.	Nuageux.		
10	759, 25	11, 8	11. 9	759, 23	12. 2	13. 8	758, 45	12. 2	16. 6	N.-O. assez fort.	idem, brouillards.		
11	760, 60	12, 3	11. 1	760, 85	12. 3	14. 3	760, 00	12. 4	16, 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
12	757, 75	12, 4	13. 1	757, 40	12. 4	14. 4	756, 25	12. 4	12. 6	O.	Couv, q. gout. à 8 h du m., et à 4 h du soir.		0, 56
13	756, 75	12, 7	12. 1	756, 65	13. 0	14. 6	756, 40	13. 1	14. 6	S.-E. bonne brise.	id, un peu de pluie cette nuit.	0, 20	
14	757, 75	13, 0	12. 6	758, 10	13. 0	15. 9	757, 80	13. 1	14. 9	N.-O.	id, un peu de pluie cette nuit, brouillard.	1, 24	
15	758, 85	13, 1	12. 4	759, 50	13. 1	14. 6	759, 10	13. 2	14. 8	S.-E. assez fort.	id, un peu de pluie à midi, brouillards.		
16	760, 75	13, 2	13. 4	761, 50	13. 3	14. 8	760, 75	13. 3	15. 1	S.-E. assez fort.	Quelq. écl, pl. dans la matinée.		2, 99
17	760, 75	13, 3	12. 8	760, 60	13. 3	16 5	759, 90	13. 3	15, 6	S.-E. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
18	759, 25	13, 8	10. 9	758, 05	13. 4	17. 2	756, 85	13. 4	15. 1	S.-E. fort.	idem, brouillards.		
19	753, 35	13, 4	12. 6	753, 15	13. 5	16. 8	751, 75	13. 5	15. 8	S.-E. fort.	Quelq. écl, pl. c. nuit et à 8 h. du matin.	6, 43	8, 46
20	749, 70	13, 6	11. 1	748, 10	13. 6	15, 8	746, 70	13. 9	16. 2	S.-E. fort.	Presque t. couv. un peu depl. dans la matinée		0, 85
21	742, 85	14, 1	14. 2	743, 85	14. 2	17. 6	745, 75	14. 2	13. 2	S.-E. bonne brise.	Très nuag. pl. coups de toun. à 2 h. du soir		2, 33
22	752, 70	14, 0	9. 5	753, 45	13. 5	9. 8	755, 40	13. 1	10. 8	N.-O. très violent	Quelq. légers nuages, fort rares.		
23	758, 00	13, 1	6. 8	757, 85	13. 1	13, 7	757, 50	13. 2	15. 9	O.	Quelques légers nuages.		
24	750, 50	13, 1	13. 2	758, 90	13. 2	17 5	757, 70	13. 2	16. 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
25	756, 00	13, 2	16. 8	755, 65	13. 3	20. 8	754, 10	13. 3	19. 4	E. assez fort.	Très nuageux.		
26	754, 45	13, 3	16. 6	749, 25	13. 5	20. 8	748, 30	14. 1	19. 1	E. fort.	Idem.		
27	744, 00	14, 2	17, 8	747, 35	14. 3	22. 2	745, 00	14. 1	19. 1	E. très fort.	Quelq. écl., un peu de pl. à 8 h. du soir.		
28	745, 40	14 8	14. 3	746, 00	15. 2	14. 8	744, 90	15. 2	15. 1	S.-O.	Couv, pl. c. nuit, et pl. à 9 h. du matin.	18, 41	1, 12
29	740, 05	15, 1	14, 3	740, 05	15. 2	14. 3	741, 10	15. 2	14. 1	S.-E. bonne brise	id, pl. c. nuit, l'après-midi et 8 h. du soir.	1, 15	8, 87
30	751, 15	15, 1	12. 1	751, 80	15. 2	15. 1	751, 85	15. 2	14. 9	S-O,	Nuag., Pluie cette nuit,	3, 98	
31	745, 45	15, 1	14. 9	748, 40	15. 2	11. 1	749, 65	14. 9	10. 9	O. assez fort.	Couv. pl. cette nuit et dans la journée.	2, 29	1, 59
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	754, 01	+12,87	+12,31	754, 18	+12,94	+14,99	753, 69	+12,99	+14,69	Moyennes,	Total des millimètres.	36, 87	29, 55

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars 1862.

Plus grande élévation du baromètre	762 mm,72 le 6 à 8 h. du matin.	
Moindre *idem*	738 ,24 le 29 à midi.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	754 ,18	
Plus grand degré de chaleur	+ 22° ,2 le 27 à midi.	
Moindre *idem*	+ 3 ,5 le 6 à minima	
Température moyenne du mois	+ 13 ,0	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	29 mm, 6	Total. 66 mm, 0
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	36 , 4	

Nombre de jours	de pluie	15
	entièrement couverts	9
	très nuageux	9
	nuageux	6
	sereins	0
	de gros vents (E. 2, S.-E. 4, N.-O. 3)	9
	de brume ou de brouillards	8
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 10°, 1.

Idem » » maxima + 15°, 8.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	758, 40	14° 4	10° 3	754, 80	14° 4	14° 8	755, 30	14° 4	16° 2	N.-O. fort.	Nuageux, pluie cette nuit,	6, 59	
2	759, 65	14. 2	11. 6	758, 95	14. 2	17. 4	757, 80	14. 3	6. 7	O.	quelques nuages, brouillards.		
3	754, 80	14. 3	11. 3	753, 45	14. 3	21. 0	752, 30	14. 3	17. 4	S.-O.	Très nuag. pl. dans l'après-midi, brouil.		
4	755, 20	14. 4	14. 1	756, 20	14. 4	17. 7	756, 20	14. 4	7. 0	O.	Id. pluie cette nuit, brouillards.	0, 26	
5	758, 70	14. 7	12. 5	759, 90	14. 9	19. 6	759, 85	15. 0	20. 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
6	762, 90	15. 2	13. 7	763, 65	15. 3	18. 5	763, 50	15. 2	17. 1	Variable.	Serein.		
7	763, 05	15. 4	13. 8	762, 55	15. 5	17. 9	764, 80	15. 6	19. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
8	761, 15	15. 6	16. 5	761, 15	16. 0	18. 6	759, 90	16. 1	19. 8	O.	Très nuageux, brouillards.		
9	758, 20	16. 3	15. 1	757, 60	16. 2	19. 3	756, 90	16. 4	19. 2	O.	Quelques nuages, brouillards.		
10	757, 20	16. 4	14. 9	757, 30	16. 5	18. 4	756, 60	16. 6	18. 8	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
11	757, 03	16. 6	14. 3	757, 30	16. 9	19. 3	756, 90	17. 3	19. 3	S.	Quelques nuages, brouillards.		
12	757, 55	16. 9	14. 0	757, 45	17. 1	19. 2	755, 90	17. 3	19. 1	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
13	754, 75	17. 3	13. 9	754, 10	17. 3	16. 5	753, 05	17. 3	18. 6	N.-O.	Très nuag., un peu de pl. à midi.		
14	754, 00	15. 5	7. 9	753, 55	15. 3	7. 8	753, 10	15. 1	8. 8	N.-O. très fort.	Serein.		
15	752, 65	14. 1	8. 2	752, 90	14. 1	10. 0	753, 05	14. 1	11. 8	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
16	757, 35	13. 6	8. 7	758, 55	13. 6	14. 6	758, 00	13. 6	14. 6	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	761, 15	13. 3	8. 2	761, 20	13. 3	15. 6	759, 60	13. 3	16. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
18	758, 60	13. 3	11. 6	759, 50	13. 3	16. 7	759, 00	13. 4	17. 3	Variable.	Quelques légers nuages,		
19	761, 50	13. 5	11. 0	762, 20	13. 8	17. 8	762, 20	13. 8	16. 8	S.-O.	Serein, brouillards.		
20	764, 60	14. 1	12. 4	765, 35	14. 2	16. 8	765, 25	14. 3	16. 7	S.-O.	Quelqes légers nuages, fort rares, brouil.		
21	765, 40	14. 3	12. 8	764, 90	14. 5	19. 4	764, 60	14. 8	17. 5	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
22	762, 40	14. 8	14. 5	761, 55	15. 1	18. 4	761, 25	15. 3	15. 8	S.-E. fort.	Quelques nuages.		
23	762, 20	15. 3	14. 3	762, 05	15. 3	20. 1	761, 25	15. 4	18. 5	O.	Très nuageux.		
24	763, 55	15. 5	16. 0	764, 30	15. 7	21. 7	763, 90	16. 1	19. 6	S.	Serein, brouillards.		
25	765, 65	16. 1	15. 7	765, 85	16. 4	19. 5	764, 85	16. 5	18. 4	O.	idem, brouillards.		
26	765, 20	16. 6	18. 5	765, 65	16. 8	21. 6	764, 60	16. 9	17. 1	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
27	764, 50	17. 0	15. 0	764, 50	17. 1	19. 4	763, 45	17. 2	18. 9	O.	Nuageux, brouillards.		
28	763, 10	17. 2	15. 5	762, 80	17. 3	20. 6	761, 50	17. 3	21. 7	Variable.	Quelques légers nuages, brouillards.		
29	760, 90	17. 3	15. 8	760, 70	17. 4	23. 2	760, 00	17. 5	20. 9	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
30	762, 20	17. 8	18, 8	761, 30	18. 0	26. 6	761, 45	18, 3	24. 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 02	+15,37	+13,10	760, 05	+15,48	+18,27	759, 44	+15,58	+17,67	Moyennes	Total des millimètres . . .	6, 85	0, 60

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril **1862.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 764 mm,38 le 20 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 750 ,95 le 13 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 760 ,05
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 26° ,6 le 30 à midi.
Moindre *idem*. . . . . + 4 ,7 le 15 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 15 ,0

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 0 mm,0 ; la nuit. . . . . 6 ,9 } Total. 6 mm,9

Nombre de jours. . . .

de pluie.		2
entièrement couvert		0
très-nuageux		5
nuageux		4
sereins		5
de gros vent . .	S.-E. . . 1 ; N.-O. . . 3	4
de brume ou de brouillards.		20
de tonnerre.		0

Température moyenne du Thermomètre minima + 11°,4
Idem » » maxima + 18,6

7

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extérn.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 15	18° 3	20° 4	763, 60	18° 4	21° 4	764, 05	18° 5	21° 6	S.-E. assez fort.	Très nuageux.		
2	767, 25	18, 6	18, 5	766, 75	18, 8	22, 8	765, 25	19, 0	21, 7	S.-E.	Nuageux		
3	764, 55	18, 8	16, 1	763, 70	19, 0	22, 7	762, 05	19, 8	21, 0	S.-E. fort.	Idem, Brouillards.		
4	760, 50	19, 1	19, 1	761, 45	19, 2	21, 7	761, 00	19, 3	18, 1	S.-E. bonne brise.	Couvert.		
5	761, 80	18, 8	17, 8	762, 15	19, 1	21, 1	761, 55	19, 1	20, 6	S.-O.	Quelques nuages.		
6	763, 10	19, 0	16, 5	763, 70	19, 2	22, 3	763, 20	19, 2	19, 8	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouil.		
7	763, 20	19, 1	18, 0	764, 40	19, 3	20, 3	764, 20	19, 3	19, 9	S.-E. fort.	Nuageux.		
8	764, 60	19, 2	18, 3	764, 30	19, 3	22, 7	763, 00	19, 3	20, 2	S.-E. bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
9	760, 25	19, 3	19, 0	759, 35	19, 3	20, 8	759, 50	19, 3	18, 3	E.	Id., un peu de p. par inter. dans la matinée,		3, 00
10	757, 50	19, 3	17, 8	756, 80	19, 3	20, 3	755, 80	19, 3	20, 0	S.-O.	Quelq. écl., pluie cette nuit, brouillards.	2, 12	
11	755, 00	19, 3	16, 0	755, 05	19, 3	19, 7	754, 20	19, 3	19, 1	N.-O.	C. et un p. de peu cette nuit et à 7 h. du m.	1, 64	0, 92
12	753, 00	19, 3	13, 6	752, 75	19, 3	20, 6	752, 05	19, 3	18, 5	S.-O.	très nuageux.		
13	751, 00	18, 9	16, 0	751, 30	18, 9	20, 2	751, 00	18, 8	16, 9	S.-E. fort.	Couvert p. cette nuit, et par in. à 7 h. du m.	2, 34	21, 56
14	753, 05	18, 6	15, 1	753, 10	18, 6	20, [illegible]	753, 75	18, 5	20, 7	S.-E.	Très nuag. p. cette nuit et à 10 h. du soir.	5, 48	
15	755, 90	18, 3	16, 0	755, 95	18, 3	18, 1	757, 00	18, 3	18, 7	S.	Nuageux.	0, 13	
16	759, 80	18, 3	14, 5	760, 90	18, 3	18, 9	760, 85	18, 3	19, 9	S.-O.	Quelques légers nuages, mais fort rares, b.		
17	762, 25	18, 3	15, 1	761, 75	18, 3	21, 7	761, 00	18, 3	19, 8	N.-O.	Très nuageux.		
18	761, 65	18, 3	16, 0	761, 20	18, 3	20, 9	761, 00	18, 3	19, 8	O.	Idem, p. à 5 h. du s. q. c. de tonnerre brouil.		2, 47
19	760, 15	18, 3	15, 8	759, 75	18, 8	21, 5	758, 55	18, 8	20, 4	O.	Quelques nuages,		
20	758, 10	18, 8	17, 3	758, 05	19, 1	23, 6	757, 45	19, 3	21, 3	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
21	756, 65	19, 3	18, 0	737, 55	19, 3	21, 1	756, 95	19, 4	22, 8	S.-O.	Quelques nuages, brouillards:		
22	757, 75	19, 4	19, 4	758, 45	19, 7	24, 0	757, 55	19, 8	23, 5	O.	Idem.		
23	759, 10	20, 1	19, 0	759, 75	20, 1	23, 7	758, 20	20, 8	24, 1	S.	Idem. brouillards.		3, 03
24	760, 45	20, 3	19, 8	760, 60	20, 5	23, 9	760, 25	20, 7	22, 6	O.	Idem, quelques coups de tonnerre, brouil.	1, 82	0, 77
25	762, 00	20, 8	19, 7	761, 70	20, 8	23, 8	760, 70	20, 8	23, 0	O.	Couvert, q. gouttes à midi, et p. à 5 h. du s.		
26	758, 55	20, 8	19, 0	758, 00	21, 0	24, 0	757, 80	21, 1	21, 6	Variable.	Q. éclairis, p. c. nuit, q. éclairs et tonnerre.		
27	758, 70	21, 1	18, 0	758, 65	21, 1	23, 4	757, 70	21, 1	23, 6	N.-O. assez fort.	Serein.		
28	758, 50	20, 8	18, 0	759, 05	20, 8	24, 9	758, 70	21, 3	25, 0	S.-O.	Quelques nuages.		
29	758, 90	21, 2	19, 6	759, 20	21, 3	23, 0	757, 65	21, 3	21, 1	S.-E. fort.	Nuageux,		
30	756, 05	21, 3	20, 3	757, 70	21, 3	22, 6	758, 10	21, 4	21, 8	S.-E. fort.	Très nuageux, pluie cette nuit.	2, 17	
31	758, 40	21, 3	21, 2	758, 20	21, 3	26, 5	757, 50	21, 3	21, 6	Variable.	Quelq. éclaircis.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 40	+19,48	+17,81	759, 50	+19,53	+25,36	758, 94	+19,59	+20,91	Moyennes	Total des millimètres	15, 55	31, 85

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai 1862.

Plus grande élévation du baromètre	764 mm,95	le 2 à 7 h. du matin.
Moindre *idem*	748 ,71	le 13 à 7 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,50	
Plus grand degré de chaleur	+ 26°, 7	le 31 à maxima.
Moindre *idem*	+ 12 , 3	le 16 à minima.
Température moyenne du mois	+ 19 , 1	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	31 mm, 9	Total. 47 mm, 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	15 , 6	

Nombre de jours	
de pluie	10
entièrement couverts	4
très nuageux	11
nuageux	5
serein	1
de gros vent . . S.-E.	5
de brume ou de brouillards	10
de tonnerre	4

Température moyen du Thermomètre minima + 15°, 8

Idem » » maxima + 22, 4

...ations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	757, 30	21° 3	20° 7	758, 10	21° 3	24° 1	759, 00	21° 7	23° 7	S.-E. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 10	
2	759, 50	21, 6	20. 0	758, 85	21. 6	22. 5	760, 05	21. 6	23. 4	S.-E.	C., un peu de pluie cette nuit et dans la m.	0, 71	1, 53
3	761, 40	21, 6	22. 8	761, 50	21. 8	23. 8	762, 60	21. 8	20. 3	Variable.	Très nuageux, toute l'ap m. à été orageuse.		9, 04
4	762, 95	22, 0	22. 2	762, 40	22, 0	25. 6	760, 85	22. 1	26. 4	S-O,	Quelques nuages.	0, 20	
5	759, 25	22, 3	22, 7	759, 50	22. 3	24. 6	758, 45	22. 8	25. 6	S.-E.	N., ton. par intervalle à 11 h. du matin Br.		
6	759, 75	22, 4	21, 9	761, 00	22. 4	25. 8	760, 80	22. 5	25. 5	S.-O.	Quelques nuages.		
7	762, 50	22, 5	21. 7	763, 40	22. 5	25. 7	763, 00	22. 9	24. 3	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
8	763, 80	23, 1	23. 0	763, 60	23. 3	26. 0	762, 50	23. 3	25. 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
9	761, 30	23, 3	23. 1	761, 70	23. 4	25. 3	760, 95	25. 5	22. 4	O.	Nuageux.		
10	759, 70	23, 0	16. 0	758, 90	22. 9	24. 8	758, 60	23. 1	21. 9	N.-O. assez fort.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
11	756, 90	22, 6	21. 0	756, 70	22. 6	23. 9	756, 40	22. 6	23, 6	S.-E. assez fort.	Couvert.		
12	755, 85	22, 5	20. 0	756, 50	22. 6	23. 6	756, 20	22. 6	24. 3	S.-O.	Serein.		
13	758, 20	22, 5	21. 7	758, 10	22. 7	23. 9	757, 60	23. 1	25. 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
14	759, 65	22, 6	19. 6	759, 70	22. 5	23. 6	759, 00	22. 7	22. 1	N.-O. grand frais,	Quelques nuages.		
15	760, 60	22, 4	19. 5	760, 60	22. 5	21. 2	759, 30	22. 5	22. 4	N.-O. grand frais.	Idem.		
16	757, 65	22, 4	21. 0	757, 90	22. 5	23. 9	757, 60	22. 5	24. 0	S.-E.	Très nuageux.		
17	758, 30	22, 3	17. 7	756, 85	22. 3	20. 6	756, 00	22. 1	20, 9	N.-O. fort.	Serein.		
18	755, 90	21, 4	17. 0	751, 75	21. 3	17. 6	753, 70	21. 3	18. 9	N.-O- fort.	Nuageux.		
19	752, 20	20, 5	16. 2	752, 10	21. 1	21. 0	752, 53	20, 9	21. 3	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	756, 50	20, 3	17, 1	756, 80	20. 3	20. 3	756, 30	20, 3	21. 0	N.-O. fort.	Serein.		
21	757, 90	20, 3	17, 9	756. 95	20. 3	20. 8	756, 45	20, 3	21. 0	N.-O. fort.	Nuageux.		
22	756, 10	20, 2	18. 0	754. 95	20. 2	21. 8	753, 80	20, 2	22. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
23	755, 35	20, 1	18. 2	755, 40	20. 1	19. 6	754, 75	20, 2	22. 6	N.-O. très fort.	Idem,		
24	755, 65	20, 1	18. 8	756. 90	20. 1	22. 6	756, 40	20. 3	23. 6	N.-O.	Serein.		
25	758, 35	20, 3	18. 0	757, 85	20. 3	23. 7	757, 00	20. 5	24. 6	N.-O.	idem.		
26	758, 85	20, 3	18, 4	758, 90	20. 5	23. 8	758, 30	20. 8	23. 6	N.-O.	idem.		
27	757, 65	20, 9	18. 0	757, 30	21. 1	25. 8	756, 05	21. 1	22. 4	N.-O.	Très nuageux,		
28	755, 40	21 3	19. 9	751, 90	21. 3	23. 9	754, 50	21. 3	24. 0	N.-O. assez fort.	idem, brouillards.		
29	757. 85	20, 8	17. 2	757, 50	20, 8	20, 8	757, 45	21. 1	22. 4	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
30	760, 25	20, 6	16. 5	760, 45	20, 7	22, 0	758, 80	21. 4	23. 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm. 758, 43	° +21,59	° +19,52	mm 758, 32	° +21,65	° +23,06	mm 757, 83	° +21,74	° +23,11	Moyennes,	Total des millimètres.	mm 1, 40	mm 10, 57

RESULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 760 mm,96 le 8 à 7 h. du matin
Moindre *idem*. . . . . 749 ,54 le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . 758 ,43
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 27° ,5 le 3 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 13 ,7 le 19 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 20 ,7

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . . 10 mm, 6 / la nuit. . . . . . 1 1 } Total. 11 mm 7

Nombre de jours. . . . .
- de pluie. 3
- entièrement couverts 2
- très nuageux. 5
- nuageux 5
- sereins. 7
- de gros vent, . { N.-O. } 7
- de brume ou de brouillards . . . 4
- de tonnerre 2

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 17°, 2
idem id. id. maxima. . . . + 24, 3

…ons météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil	Couch. du Soleil
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 75	20° 8	17° 7	760, 20	20° 8	23° 4	759, 75	20° 8	23° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	762, 65	20, 7	18, 0	762, 85	20, 8	24, 1	762, 40	21, 1	21, 3	O.	idem.		
3	763, 60	21, 2	18, 3	764, 40	21, 2	23, 7	763, 80	21, 3	24, 0	S.-O.	idem. brouillards.		
4	763, 70	21, 3	21, 7	762, 50	21, 5	25, 2	761, 90	21, 5	24, 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	760, 00	21, 5	22, 0	758, 25	21, 7	26, 2	757, 70	22, 1	25, 8	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages.		
6	755, 15	22, 1	25, 0	753, 40	22, 3	27, 6	755, 40	22, 5	24, 5	S-E. fort.	Très nuageux, pluie à 9 h. du soir.	1. 74	
7	761, 25	22, 4	17, 8	761, 90	22, 3	22, 2	761, 35	22, 3	21, 0	N.-O. assez fort.	Serein,		
8	764, 65	22, 3	20, 0	764, 80	22, 3	26, 5	763, 80	22, 5	24, 2	N.-O.	idem.		
9	764, 30	22, 4	20, 5	764, 25	22, 4	27, 2	763, 30	22, 5	25, 1	O.	idem.		
10	761, 00	22, 5	22, 0	759, 80	22, 6	25, 4	758, 90	23, 0	25, 6	O.	Q. lég. n. écl., ton. et un p. de p. v, 7 h. s. b.		0, 47
11	757, 20	23, 0	21, 8	757, 50	23, 0	23, 7	756, 75	23, 0	23, 8	N.-O, fort.	Quelques nuages.		
12	758, 26	22, 5	17, 9	759, 25	22, 5	23, 2	758, 70	22, 9	23, 6	O.	idem.		
13	759, 75	22, 9	21, 2	759, 50	23, 1	23, 9	756, 65	23, 3	23, 6	O.	Quelq. lég. nuages, fort rares.		
14	761, 45	23, 3	21, 0	761, 80	23, 8	27, 6	761, 40	23, 5	26, 3	S.O.	Serein,		
15	759, 30	23, 5	22, 8	759, 00	23, 5	25, 8	757, 25	24, 0	26, 4	S.-O.	Quelq. nuages éclairs à l'O. à 10 h. du s, b.		
16	757, 60	24, 1	21, 0	757, 30	24, 1	23, 2	756, 70	23, 3	23, 9	N.-O. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	1, 26	
17	758, 00	23, 4	17, 8	758, 60	23, 4	23, 8	757, 80	23, 4	21, 9	N.-O.	Nuageux.		
18	761, 15	23, 3	19, 0	761, 30	23, 3	24, 9	761, 10	23, 4	22, 4	O.	Serein.		
19	763, 80	23, 3	22, 1	763, 60	23, 8	26, 6	763, 00	23, 4	24, 4	O.	idem.		
20	764, 30	23, 4	23, 6	764, 50	23, 5	30, 2	764, 45	23, 9	28, 9	O.	Idem, brouillards.		
21	762, 45	24, 2	23, 9	761, 75	24, 3	28, 7	760, 00	24, 4	30, 1	N.-O. assez fort.	idem.		
22	760, 50	24, 3	21, 0	760, 80	24, 3	21, 9	759, 25	24, 5	27, 8	N.-O. assez fort.	idem.		
23	760, 80	24, 3	24, 0	760, 40	24, 4	27, 6	760, 00	24, 5	24, 2	N.O.	idem.		
24	761, 50	24, 4	23, 8	761, 25	24, 5	27, 1	760, 00	24, 8	27, 6	N.-O. asses fort	Très Nuageux,		
25	762, 75	24, 5	25, 4	763, 50	24, 9	28, 2	763, 00	25, 1	26, 4	N.-O.	Quelques légers nuage, fort rares, brouil.		
26	763, 15	25, 3	28, 8	762, 90	25, 8	31, 4	762, 50	25, 5	29, 4	Variable.	Serein.		
27	762, 60	26, 0	26, 3	762, 55	26, 0	27, 2	761, 80	26, 1	26, 6	O.	idem, brouillards,		
28	762, 45	26, 3	25, 0	762, 40	26, 3	27, 2	761. 90	26, 3	27, 4	S.-O.	idem, brouillards.		
29	761, 55	26, 3	23, 2	762, 40	26, 3	26, 4	761, 45	26, 5	27, 0	O,	idem.		
30	760, 45	26, 5	25, 2	761, 00	26, 7	26, 4	759, 30	26, 6	25, 7	O.	Très nua. un p. de pl. v. 9 h. du m. brouil.		
31	760, 50	26, 3	20, 4	760, 65	26, 1	24, 4	762, 40	26, 3	26, 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 12	23, 50	21, 76	761. 41	+23 55	+25,89	760, 43	+23,71	+25,32	Moyennes.	Total des millimètres,	3, 00	0, 47

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Juillet 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	762 mm,05	le 8 à midi.
Moindre *idem*.	750 ,39	le 6 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.	761 ,12	
Plus grand degré de chaleur.	+ 31° ,7	le 26 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 16 ,5	le 2 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 23 ,3	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	0 mm ,5	Total. 3 mm, 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	3 ,0	

Nombre de jours.		
de pluie		3
entièrement couvert		0
très nuageux		4
nuageux		1
sereins.		18
de gros vent	S.-E. 1 N.-O. 1	2
de brume ou de brouillards		8
de tonnerre		1

Température moyenne du Thermomètre minima + 19°, 7

Idem » » maxima + 27°, 0

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromét.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 25	26° 2	23° 0	763, 90	26° 2	21. 6	763, 45	26° 1	26° 4	S.-O.	Serein, brouillards.		
2	763, 65	26. 1	23, 0	764, 00	26. 1	21. 8	764, 40	26. 2	25 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
3	761, 65	26. 1	23. 0	761, 70	26. 1	26. 1	760, 25	26. 3	26. 2	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 00	26. 3	22. 0	758, 90	26. 3	26. 8	757, 65	26. 3	24. 2	N.-O.	Serein.		
5	758, 25	26. 2	23. 0	758, 65	26. 3	28. 4	758, 30	26. 3	26. 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
6	760, 25	26. 3	23. 3	760, 85	26. 3	27. 9	759, 75	26. 3	24. 6	O.	Idem, brouillards.		
7	760, 60	26. 3	22. 9	760, 73	26. 3	25. 4	759, 90	26. 3	26. 9	S.-O.	Serein, brouillards.		
8	758, 30	26. 2	25. 0	757, 90	26. 3	27. 2	736, 40	26. 3	27. 3	S.-O.	Nuageux,		
9	756, 70	26. 3	20. 6	755, 10	26. 3	21. 2	756, 50	25. 9	23, 9	N.-O.	Couvert, un peu de pluie vers 6 h. du matin		0, 37
10	736, 65	25. 3	18. 0	756, 75	25. 1	22. 1	757, 25	25. 1	23. 2	N.-O. fort.	Serein.		
11	759, 80	24. 3	17. 9	759, 90	24. 3	22. 8	759, 30	24. 3	24. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
12	761, 10	24. 2	19. 0	761, 60	24. 2	24. 6	761, 05	24. 2	23. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
13	761, 60	24. 1	20. 0	762, 00	24. 0	23. 8	760, 40	24. 0	21. 9	O.	Idem, brouillards.		
14	759, 85	23. 9	20. 2	760, 00	23. 9	25. 6	759. 09	23. 9	24. 1	S.-E.	Idem, brouillards.		
15	758, 00	23. 8	22. 2	758, 40	23. 8	26. 5	758, 40	23. 8	21. 6	Variable.	Très nu. pl. dans l'après-midi, él. par inter-		0, 85
16	758, 10	23. 6	18. 6	757, 70	23. 6	22. 6	757, 00	23. 6	22. 2	O.	Quelques nuages.		
17	757, 15	23. 5	19. 0	757, 25	23. 5	21. 6	736, 50	23. 5	21. 1	O.	Serein.		
18	757, 60	23. 3	19. 0	757. 60	23. 3	21. 8	736, 40	23. 3	21. 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares,		
19	757, 50	23. 2	18. 1	757, 60	23. 2	23. 3	756, 65	23. 3	22. 4	O.	Idem.		
20	757, 25	23. 2	20. 0	755, 75	23. 2	24. 8	756, 90	23. 3	23. 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
21	738, 35	23. 2	21. 0	738, 85	23. 2	23. 2	758, 45	23. 3	24. 7	O.	Nuageux, quelques gouttes à 7 h. du matin		
22	739, 40	23, 3	21. 0	760, 05	23. 3	25. 8	739, 30	23. 3	21. 6	S.	queiq. nua., écl. par inter. au N.E. à 10 h. S.		
23	760, 65	22. 6	18. 2	760, 15	22. 6	22. 6	759, 30	22. 6	22. 9	N.-O. fort.	Quelqes légers nuages, fort rares,		
24	759, 85	22. 5	18. 5	760, 40	22. 5	21. 2	759, 70	22. 5	23. 6	N.-O	Serein.		
25	761, 55	22. 5	21. 0	761, 90	22. 5	22. 7	761. 25	22. 6	25. 6	Variable.	Idem.		
26	761, 40	22. 6	21. 0	761, 60	22. 6	27. 2	739, 05	22. 9	23. 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	757, 73	22. 8	20. 5	758, 00	22. 9	23. 7	758, 25	23. 0	20. 9	Variable.	Très nuag. un p. de pl. cet. n, et à 7 h. du m.	0, 76	5, 15
28	760, 05	23. 0	19. 0	758, 15	23. 0	23. 4	757, 90	23. 0	21. 4	N.-O. assez fort.	Serein.		
29	758, 60	22. 5	17, 4	758, 00	22, 5	21. 2	758, 45	22. 4	20. 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
30	758, 90	22. 3	17. 0	758, 00	22. 3	20. 9	757, 40	22, 3	20. 4	N.-O.	Idem.		
31	758, 60	22. 3	17. 1	758, 53	22. 3	22. 4	738, 15	22, 3	21, 4	Variable.	Quelques légers nua, fort rares brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	739, 43	+24,13	+20,31	739, 33	+24,13	+24,33	738, 79	+24,15	+23,75	Moyennes	Total des millimètres . . .	0, 76	6, 37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	760 mm,80 le 2 à midi.
Moindre *idem*.	758 ,49 le 8 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	759 ,43
Plus grand degré de chaleur.	+ 28° ,8 le 6 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 15 ,5 le 31 à minima.
Température moyenne du mois	+ 21 ,9

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 6 mm, 4 ; la nuit. . . . . 0 , 8 } Total. 7 mm, 2

Nombre de jours . . . .
- de pluie 3
- entièrement couvert 1
- très nuageux 2
- nuageux 2
- sereins. 13
- de gros vents. . { N -O. 3. } 2
- de brume ou de brouillards. 11
- de tonnerre. 1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 6.
Idem » » maxima + 25°, 4.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extéri	Baromèt.	Thermomè. du bar	Thermomè. extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	756, 75	22° 2	21° 0	757, 15	22° 1	25° 5	756, 00	22° 1	21° 9	E. assez fort.	C., un p. de pl. dans la m. pl. v, 5h. s. écl. t.		2, 72
2	755, 85	22, 2	22. 2	758, 45	22, 2	24. 2	759, 05	22. 3	22. 7	E. fort.	Q. écl. toute la n. a été orag. écl. t. et f. pl.	10, 04	3, 49
3	759, 60	22. 3	18. 2	758, 75	22. 3	23. 9	756, 40	22. 3	20 7	N.-O.	Très nuageux, brouillards.		
4	751, 55	22, 1	17. 0	754, 35	22. 1	23. 8	754, 65	22. 1	18. 1	S.-E.	Id. pl. à 5h s. f. pl. v. 3h. s. la pl. c. v, ?.		18, 46
5	738, 70	21, 8	16, 0	759. 00	21. 5	19. 4	758, 40	21. 5	19. 2	O.	C., un peu de pl. c. n. q. gouttes parin. br.	0, 36	
6	759, 30	21, 3	15, 8	760, 70	21. 1	19. 6	761, 20	20. 8	19. 8	S.-O.	Q. écl., pl. écl. t. v. les 11h. du m. brouil.		40, 47
7	764, 30	20, 6	14. 0	763, 50	20. 5	19. 2	763, 20	20. 8	20 8	N.-O. fort.	Serein.		
8	764, 23	20, 2	16. 0	764, 20	20. 2	21. 9	763, 45	20. 2	22. 7	N.-O.	Nuageux.		
9	763, 15	20, 2	16. 3	763, 10	20. 2	22. 4	761, 25	20. 2	22. 4	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
10	760, 05	20, 3	18. 3	759, 45	20. 3	23. 9	758, 10	20. 3	22. 6	S,-O	Nuageux, brouillards.		
11	756, 63	20, 3	18. 8	757, 25	20. 3	24. 3	758, 00	20. 5	21, 2	S.-O.	Très n. un p. de pl, à 7h. du m. n. av.eu f. o.	67, 77	
12	759, 60	20, 5	17. 0	760, 35	20. 5	19, 7	759. 90	20. 5	18. 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
13	760, 30	20, 3	14. 8	760, 30	20. 3	19 9	759, 30	20. 3	19. 7	N.-O.	Serein.		
14	759, 40	20. 1	15. 0	758, 10	20. 1	21. 8	757, 00	20. 1	21. 1	Variable,	Quelques légers nuages, fortrares.		
15	755, 70	19, 8	20. 0	755, 55	19. 8	22. 8	754, 20	20. 1	21. 3	E. fort.	Couvert.		
16	755, 75	20, 0	17. 8	757, 00	20. 2	20. 3	758, 30	20. 2	15. 9	Variable.	Id. pl-c. n. ton. et pl. v. les 6h. du m. f. pl.	6. 90	23, 28
17	759. 75	19, 8	15. 0	760, 70	19. 8	18. 8	760, 60	19. 8	18. 6	O.	Q. écl. pl. dans la m. et par in. dans l'p. m.		2, 81
18	760, 45	19, 7	16. 9	760. 90	19. 7	22. 3	760, 83	19. 7	21, 7	S.-E.	Id. cette n. a été orageuse pl. écl. et ton.	14, 16	1, 94
19	758, 95	19, 5	17. 2	758, 40	19. 5	22. 8	757, 30	19, 5	21. 4	O.	Couvert, brouillards.		
20	756, 85	19, 4	17, 9	757, 55	19. 6	21. 8	757, 60	19, 4	21. 6	O.	Trés nuageux, brouillards.		
21	758, 45	19, 7	16, 8	758, 60	19. 7	21. 6	758, 40	19, 9	20. 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
22	759, 55	20, 0	16. 2	760, 30	20. 1	21. 6	760, 30	20, 1	21. 0	O.	Quelques légerl nuages, brouillards.		
23	763, 60	20, 0	17. 3	764. 75	20. 0	23. 3	764, 20	20, 2	21. 8	S. bonne brisc.	Nuageux, brouillards.		
24	762, 90	20, 1	17. 8	762. 60	20. 1	24. 2	761, 40	20. 3	22. 4	S.	Très nuageux, brouillards.		
25	760, 85	20, 3	18. 8	761, 00	20. 4	22. 2	759, 90	20. 5	21. 8	N.-O.	Quelq. lègers nuages, fort rares brouillards.		
26	761, 65	20, 5	17, 7	762, 20	20. 5	24. 1	761, 45	21. 0	22. 2	S.-E.	Serein brouillards.		
27	762, 85	20, 9	18. 1	763, 35	21. 0	24. 6	763, 00	21. 1	22. 4	S.-E.	Quelques nuages brouillards.		19, 05
28	764, 30	21 2	18, 7	763, 10	21. 2	25, 6	762, 40	21. 3	22. 8	S.-E.	Idem, brouillards.		
29	762, 65	21, 3	21. 9	764, 25	21, 3	19, 8	763, 15	21. 3	21. 0	S.-E. assez fort.	Quelques écl., pl. à 7h. du m. q. c. de t. él.		
30	764, 65	21, 3	18. 0	765, 25	21, 3	23. 3	764, 70	21. 3	21. 9	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 01	+20,50	+17,55	760. 31	+20,60	+22,19	759, 78	+20,64	+20,98	Moyennes	Total des millimètres.	108, 20	82 22

RESULTATS GÉNERAUX,

en Septembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre	763 mm,12	le 30 à 10 h. du soir	
Moindre *idem*	754 ,75	le 15 à 5 du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,34		
Plus grand degré de chaleur	+ 26°, 1	le 28 à maxima.	
Moindre *idem*	+ 13 ,6	le 7 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 19 ,5		
Quantité d'eau tombée pendant le jour	82 mm, 2	Total. 190 mm 4	
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	108 2		

Nombre de jours	de pluie	10
	entièrement couverts	5
	très nuageux	10
	nuageux	3
	sereins	4
	de gros vent, E. 2, N.-O. 1	3
	de brume ou de brouillards	19
	de tonnerre	7

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 16°, 2

idem id. id. maxima. . . . + 23, 5

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre exteri.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762, 90	21, 3	19, 2	766, 40	21, 3	21, 8	763, 60	21, 3	20, 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
2	761, 83	20, 3	18, 7	763, 85	20, 3	17, 6	763, 30	19, 9	17, 6	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares,		
3	763, 00	19, 5	13, 6	763, 85	19, 6	20, 6	763, 60	19, 6	21, 2	N.-O.	Serein.		
4	766, 63	19, 4	16, 8	767, 15	19, 4	21, 4	766, 70	19, 4	20, 8	Variable.	Q. écl., un p. de p. v. les 4 h. du s., brouil.		
5	763, 10	19, 3	17, 8	761, 00	19, 3	22, 1	763, 15	19, 3	20, 6	Variable.	C. un p. de p. cette n., et un p. à 7 h. du m.	1, 40	
6	761, 60	19, 4	17, 6	761, 65	19, 5	23, 4	760, 90	19, 6	20, 6	S.-E.	N., un p. de p. c. n. é. c. ton. éloig. brouil.	1, 29	
7	760, 30	19, 5	16, 1	760, 50	19, 5	18, 3	759, 35	19, 5	18, 8	Variable.	Q. écl., ora. toute la n., pl. éclairs et ton.	33, 81	0, 71
8	760, 50	19, 4	15, 9	761, 80	19, 5	19, 8	761, 85	19, 4	19, 4	Variable.	Quelq. légers nuages, un peu de pl. cette n.	0, 06	
9	763, 70	19, 3	15, 8	764, 30	19, 3	20, 6	764, 15	19, 3	20, 9	S.	Nuageux, brouillards.		
10	761, 75	19, 3	16, 7	764, 60	19, 3	21, 7	761, 15	19, 3	20, 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
11	764, 70	19, 3	17, 8	761, 10	19, 3	22, 3	763, 85	19, 3	20, 7	S.-E.	Nuageux		
12	761, 05	19, 4	18, 5	761, 25	19, 4	22, 3	763, 35	19, 4	20, 7	O.	Idem, Brouillards.		
13	761, 20	19, 5	18, 8	761, 75	19, 5	19, 8	764, 30	19, 3	20, 6	O.	Très nuageux. brouillards épais.		
14	764, 25	19, 8	19, 2	761, 80	19, 8	22, 6	761, 70	20, 1	21, 4	S.-O.	Quelques legers nuages, fort rares.		
15	761, 63	20, 1	20, 4	761, 30	20, 1	23, 7	763, 45	20, 1	21, 4	S. assez fort.	Quelques nuages,		
16	764, 50	20, 3	16, 9	765, 15	20, 3	20, 6	764, 85	20, 3	19, 6	N.-O. assez fort.	Idem, brouillards.		
17	761, 40	20, 0	18, 7	764, 80	20, 1	17, 3	764, 05	20, 0	18, 4	N.-O.	Idem.		
18	763, 00	19, 5	15, 4	762, 40	19, 5	19, 3	760, 70	19, 5	18, 8	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
19	757, 30	19, 3	16, 1	758, 10	19, 3	14, 8	762, 40	18, 9	14, 3	N.-E. fort.	Quelques nuages, pluie vers les 4 h. du m.	1, 33	
20	757, 60	18, 5	12, 6	757, 25	18, 5	19, 6	757, 60	18, 5	18, 7	O.	Idem.		
21	763, 00	18, 3	12, 6	764, 00	18, 0	14, 2	763, 85	18, 0	14, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
22	763, 40	17, 4	12, 8	762, 90	17, 3	15, 8	761, 90	17, 3	17, 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
23	759, 80	17, 3	12, 7	758, 15	17, 3	18, 6	757, 30	17, 3	17, 6	S,	Quelques nuages, brouillards.		
24	754, 20	17, 3	14, 7	753, 50	17, 3	13, 3	753, 25	17, 3	15, 6	S.-E.	Très nuag., p. écl. et ton. dans l'après-midi		8, 30
25	756, 25	17, 3	14, 3	758, 65	17, 3	18, 9	759, 90	17, 3	17, 3	N.-O.	C. pl. cette n., et un peu dans l'ap.-midi b.	4, 44	0, 91
26	762, 85	17, 2	15, 2	763, 40	17, 2	19, 4	761, 80	17, 2	18, 4	N.-O-	Quelques legers nuages, brouillards.		
27	763, 80	17, 3	14, 8	763, 40	17, 3	15, 9	761, 50	17, 3	15, 2	N.-O.	Serein.		
28	760, 50	17, 3	14, 2	760, 10	17, 1	20, 6	758, 10	17, 1	19, 4	E.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
29	754, 50	17, 3	15, 3	751, 50	17, 3	18, 8	750, 50	17, 3	18, 6	E.	C. ora, vers 4 h. du m, écl. et ton. p. inter.	20, 00	7, 83
30	754, 60	17, 4	16, 5	756, 40	17, 3	18, 4	755, 80	17, 3	17, 6	S.-E.	Idem pl. c. n., pl. v. les m. et demi et p. int.	13, 86	2, 26
31	752, 65	17, 3	16, 6	751, 10	17, 3	20, 9	750, 00	17, 3	18, 8	E.	Très nuag., un p. de pl. vers les 7 h. du soir.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 62	+18,84	+16,05	761, 72	+18,83	+19,51	761, 26	+18,81	+18,91	Moyennes	Total des millimètres	78, 49	20 01

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

***en Octobre* 1862.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 765 mm,10 le 4 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 747 ,65 le 29 à 10 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 761 ,72
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 24° ,6 le 15 à maxima.
Moindre *idem*. + 11 ,5 le 20 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 17 ,3

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 20 mm, 0 ; la nuit. . . . . 78 ,2 } Total. 98 mm, 2

Nombre de jours . . . .
- de pluie 9
- entièrement couverts 4
- très nuageux 6
- nuageux 7
- sereins. 3
- de gros vent . . { N.-O. . } 3
- de brume ou de brouillards. 13
- de tonnerre. 4

Température moyenne du Thermomètre minima + 13°, 7.
Idem » » maxima + 20°, 4.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.			Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	752, 05	17° 3	16° 1	752, 60	17° 3	16° 1	753, 00	17° 3	17° 1	E.	C., p. o. n. p., à 7 h. du m. et à m. et d. la s.	2, 70	11, 97
2	755, 50	17, 3	15, 6	756, 60	17, 3	19, 3	757. 00	17, 3	16, 9	E.	C., p. t. la n. v. 3 h. du m. é. t. p. à 7h. du m.	28, 61	4, 01
3	754, 80	17, 3	12, 9	756, 15	17, 1	16, 8	756, 40	17, 4	15, 6	O.	Q. écl. q. gouttes dans la matinée, brouil.		
4	757. 60	16, 6	11. 6	758, 40	16, 5	14, 1	758. 70	16, 4	14, 6	N.-O.	Quelques nuages, brouil.		
5	759, 30	16, 3	11, 8	759, 80	16, 3	16, 9	759, 75	16, 3	15, 4	S.-O.	Serein un peu de pl. cette nuit, brouil.	0, 23	
6	760, 85	16, 2	12, 6	761, 00	16, 2	17, 0	761, 45	16, 2	16, 1	O.	Queques légers nuages, fort rares, brouil.		
7	761, 40	15, 8	12, 6	761, 45	15, 8	17, 1	761, 25	15, 8	15, 8	O.	Serein, brouillards.		
8	759, 70	15, 6	9, 4	759. 20	15, 5	14, 1	757. 45	15, 3	11, 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
9	759, 90	15, 0	9, 2	760, 35	15, 0	15, 0	760, 00	14, 9	13, 7	N.-O.	Quelques légers nuages brouil.		
10	759, 20	14, 6	9, 6	758, 50	14, 6	15, 4	756, 20	14, 6	13, 4	Variable.	nuageux, brouillards.		
11	750, 15	14, 3	11, 6	748, 80	14, 3	11, 4	746, 85	14, 3	10, 9	N,-O,	C., un p. de pl, c. n. à midi, et dans la m. b.	0, 44	0, 92
12	744, 75	13, 6	6, 7	745, 30	13, 5	11, 4	748, 20	13, 5	11, 4	N -O,	Très nuageux, quelques gouttes à midi.		
13	749, 50	13, 2	7, 6	749, 00	13, 2	8. 6	747, 75	13, 2	10, 7	N-O.	C., pl. dans la m. depuis 5 h. du matin.		4, 10
14	749, 10	12, 8	9, 6	750, 15	12, 6	12, 4	750, 65	12, 5	11, 2	N.-O.	Couvert, brouillards.		
15	751, 90	12, 4	9, 2	753, 25	12, 4	11, 6	753, 30	12, 4	11, 3	N.-O.	Couvert.		
16	753, 15	12, 3	8, 2	755, 90	12, 3	14, 2	756, 40	12, 3	13, 3	N.	Très nuag., quel. gouttes v. 4 h. du s., b.		
17	758, 65	12, 3	7, 6	759, 10	12, 3	12, 6	758, 55	12, 3	13, 1	N.-O.	Quelques nuages, brouillards,		
18	760, 25	12, 2	11, 8	759, 90	12, 2	15, 8	759, 15	12, 2	13, 8	E.	Nuageux, brouillards.		
19	755, 05	12, 3	10, 8	755, 00	12, 3	14, 8	754, 20	12, 3	11, 8	N.	Idem, brouillards.		
20	753, 40	12, 1	4, 8	753, 90	12, 1	9, 5	753, 40	11, 8	9, 1	N.-O.	Idem.		
21	753, 90	11, 6	5, 8	754, 70	11, 3	6, 4	754. 65	11, 3	6, 3	N,-O,	Couv., un peu de neige v. les 10 h. du m.		
22	752, 85	10, 8	3, 2	752, 70	10, 6	4, 7	752, 00	10, 5	5, 6	N,-O.	Idem.		
23	751, 15	10, 3	2, 6	750, 00	10, 1	9, 4	747, 25	9, 9	9, 9	Variable.	N., pl. à 10 h. du s., dep. v. les 6 h. du s. b		
24	745, 65	09, 8	9, 4	746, 20	9, 8	12, 1	743, 75	9, 9	11, 6	S.-O. assez fort	T. n., pl. c. n. écl. et ton. pl. v. 4 h. du soir.	18, 60	0, 52
25	738, 05	10, 1	11, 9	738, 75	10, 3	12, 3	737, 75	10, 3	11, 9	S-E. fort.	C., f. p. et v. t. v. t. la n., é. et t. pl. à 7h. m.	47, 10	38, 37
26	740, 00	10, 3	9, 6	742, 70	10, 3	10, 9	745, 35	10, 3	10, 4	E.	C., pl. cette nuit, pl. à midi et dans la mat.	14, 24	2, 29
27	751, 80	10, 3	6, 7	752, 90	10, 3	8, 1	754, 80	10, 3	8, 7	N.-O. fort.	Serein.		
28	755, 85	09, 9	4, 8	756, 15	9, 8	11, 1	755. 25	9, 8	11, 9	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
29	752, 30	09, 8	13, 9	751, 55	9, 8	14, 1	751, 25	10, 3	12, 4	S.-E. fort.	C., p. c. n. et à 7 h. du m., f. pl. à m. t. la m.	5, 55	32, 39
30	754, 00	10, 3	10, 8	754, 80	10, 3	12, 6	754, 40	10, 3	11, 9	E.	Idem, pluie cette nuit.	2, 18	
	mm 753, 44	° 13, 09	° 9, 58	mm 753. 82	° +13,05	° +12,86	mm 753, 54	° +13,03	° +12,23	Moyenne.	Total des millimètres.	mm 116, 63	mm 94, 57

RÉSULTATS GÉNÉRAUX ,

en Novembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 759 mm,61 le 7 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 756 ,50 le 25 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 753 ,82
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 19° , 5 le 2 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 1 , 3 le 23 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 10 , 6

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 94 mm, 6 ; la nuit. . . . . . . 116 , 7 } Total. 211mm3,

Nombre de jours. . . . {
de pluie. 10
entièrement couverts. 12
très nuageux 4
nuageux 5
sereins 3
de gros vent. { S.-E. 2 ; . . . . ; N.-O. 1 } 3
de brume ou de brouillards. 15
de tonnerre. 3

Température moyen du Thermomètre minima + 8°, 0
Idem » » maxima + 13, 7

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			8 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromè.	Thermomèt.				Lever du Soleil	Couc. du Soleil
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.				
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	752, 40	10° 4	10° 5	752, 50	10° 4	10° 8	752, 40	10° 6	9° 1	S.-E, fort.	C., p. c. n., f. p. à m. et t la m. et d. la p.-m.	6, 97	14, 76
2	750, 70	10, 6	10, 7	731, 20	10, 6	8. 4	733, 35	10, 6	10 8	E, bonne brise.	Très n., pl. c. n, t. la m. à été o. écl. et ton.	3, 53	10, 67
3	757. 25	10, 5	10, 4	758, 30	10, 5	12. 6	757, 10	10, 6	11. 7	S,-E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
4	756, 20	10, 5	10; 6	758, 30	10. 5	10. 8	759. 55	10, 5	9. 7	S,-E.	C. un p. de pl. c. n., pl. à m. et d. la matinée.	0. 68	12, 08
5	764, 50	10, 4	8, 8	765, 55	10, 4	13. 2	766, 40	10, 5	12. 1	Variable.	Quelques écl., pluie cette nuit, brouillards.	6, 47	
6	767, 70	10, 4	7. 9	769, 00	10. 4	12, 8	769, 25	10, 3	11. 8	S.	Nuageux, brouillards.		
7	769, 05	10, 4	8, 8	768, 70	10. 4	13. 0	767, 15	10, 5	11. 8	N.-O.	idem, brouillards.		
8	764, 10	10, 4	9. 8	763, 33	10· 4	12. 1	761, 95	10, 5	10, 2	Variable.	Quelques éclaircis, brouillards.		
9	760, 00	10. 5	6, 9	761, 40	10· 3	8. 7	760, 60	10, 3	8, 4	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
10	760, 10	10, 0	5, 9	761, 10	9· 8	8. 8	761, 30	9, 8	10. 3	N -O. assez fort.	Nuageux.		
11	761, 00	9. 7	9, 4	764, 70	9· 7	12. 7	761, 25	9, 8	13. 0	N.-O. assez fort.	Quelqes légers nuages, fort rares,		
12	758, 35	9. 8	9, 2	757, 80	9· 8	11. 2	758, 10	9, 7	8. 1	N.-O. fort.	T. n., un p. de p. à 7 h. du m. et un p. à 8 h.m.	1, 49	0, 43
13	764, 40	9, 6	3, 6	766, 33	9· 3	9· 4	767, 15	9, 3	8. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
14	766, 75	9. 2	6, 2	763, 00	9· 2	10· 2	763. 00	9, 1	8. 3	N,-O, assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares		
15	768, 40	9, 1	8; 4	769, 33	9· 1	11· 9	769, 50	8, 8	9. 8	S,-E.	Serein.		
16	771, 35	8, 8	4, 9	772, 00	8· 8	11· 1	771, 80	8, 7	9. 9	Variable.	Quelques légers nua. fort rares, brouillards.		
17	772, 60	8, 7	5, 1	772, 70	8· 5	10· 6	772, 00	8 7	8. 1	Variable.	Idem.		
18	767, 15	8, 4	3, 4	765. 30	8· 3	9· 9	762, 15	8, 3	9. 4	N,-O. fort.	Très nuageux.		
19	763, 80	8, 4	6, 6	764, 75	8· 3	10· 6	758, 50	8, 3	11. 4	N,-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	755, 80	8, 3	9, 7	752, 90	8· 3	12· 4	750, 10	8, 7	11· 9	N,-O. fort.	Nuageux.		
21	749, 80	8, 4	4, 8	749, 85	8· 4	7· 5	748, 45	8, 4	6· 2	N,-O. fort,	Serein.		
22	749, 70	8, 4	3, 8	750, 80	8· 3	6. 9	752, 50	8, 3	6. 1	N,-O, asez fort.	Idem, quel. écl. par int. au S. dans la soirée.		
23	755, 50	7, 8	0, 8	736, 50	7, 6	3. 8	757, 00	7, 5	2. 7	N,-O. asez fort.	Idem.		
24	763, 25	7, 3	0, 0	765, 05	7. 3	5. 3	756, 00	6, 8	4. 6	N.-O.	idem, brouillards.		
25	768, 00	6, 7	0, 2	769, 80	6, 5	6, 4	769. 50	6, 5	7. 0	N.-O.	Idem.		
26	771, 00	6, 3	2, 4	771, 70	6, 3	8. 7	770, 65	6, 3	8. 6	Variable.	Idem, brouillards.		
27	768, 60	6, 4	6, 7	767, 80	6, 3	11, 1	766, 30	6, 4	10. 2	N.-O. assez fort.	Idem.		
28	767, 60	6, 5	5: 1	767, 70	6. 5	10. 0	766, 85	6, 6	9. 8	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
29	764, 40	7, 0	9, 5	763, 50	7, 3	12, 2	762, 30	7, 3	11. 0	E.	Couvert, brouillards.		
30	756, 15	7, 8	11. 8	754, 75	7. 8	12, 9	754, 15	8, 3	10. 8	S. assez fort.	Idem, un p. de pl. d. l'après-midi et d. la s.		
31	755, 85	8, 3	7. 4	756, 40	8. 8	9; 8	757, 85	8, 3	8, 4	N.-O.	Quelques nuages.	2, 08	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 98	+ 8,87	+ 6,76	762, 19	+ 8,83	+10,19	7 1, 4	+ 8,85	+ 9,35	Moyennes	Total des millimètres . . .	21, 22	67, 94

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 771 mm,90 le 16 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 747 ,44 le 21 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 762 ,19
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 15° , 3 le 11 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 0 , 0 le 24 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 8 , 9

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 68 mm 0 / la nuit. . . . . 21 , 2 } Total. 89 mm, 2

Nombre de jours. . .
- de pluie 6
- entièrement couverts 4
- très nuageux 6
- nuageux 4
- sereins. 8
- de gros vent . . { S.-E. 1 / N.-O. 6 } . . . 7
- de brume ou de brouillards 10
- de tonnerre 1

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 9
Idem » » maxima + 11°, 8

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.			Lever du soleil.	Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 25	26° 2	23° 0	763, 90	26° 2	21. 6	763, 45	26° 4	26° 4	S.-O.	Serein, brouillards.		
2	763, 65	26. 1	23, 0	764, 00	26. 1	21. 8	764, 40	26. 2	25 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
3	761. 65	26. 1	23. 0	761, 70	26. 1	26. 1	760, 25	26. 3	26. 2	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 00	26. 3	22. 0	758, 90	26. 3	26. 8	757, 65	26. 3	24. 2	N.-O.	Serein.		
5	758, 25	26. 2	23. 0	758, 65	26. 3	28. 4	758, 30	26. 3	26. 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
6	760, 25	26. 3	23. 3	760, 85	26. 3	27. 9	759, 75	26. 3	24. 6	O.	Idem, brouillards.		
7	760, 60	26. 3	22. 9	760, 75	26. 3	25. 4	759, 90	26. 3	26. 9	S.-O.	Serein, brouillards.		
8	758, 30	26. 2	25. 0	757, 90	26. 3	27. 2	736, 40	26. 3	27. 3	S.-O.	Nuageux,		
9	756, 70	26. 3	20. 6	755, 10	26. 2	24. 2	756, 50	25. 9	23, 9	N.-O.	Couvert, un peu de pluie vers 6 h. du matin		0, 37
10	756, 65	25. 3	18. 0	756, 75	25. 1	22. 1	757, 25	25. 1	23. 2	N.-O. fort.	Serein.		
11	759, 80	24. 3	17. 9	759, 90	24. 3	23. 8	759, 30	24. 3	24. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
12	761, 10	24. 2	19. 0	761, 60	24. 2	24. 6	761, 05	24. 2	23. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
13	761, 60	24. 1	20. 0	762, 00	24. 0	23. 8	760, 40	24. 0	21. 9	O.	Idem, brouillards.		
14	759, 85	23. 9	20. 2	760, 00	23. 9	25. 6	759, 09	23. 9	24. 1	S.-E.	Idem, brouillards.		
15	758, 00	23. 8	22. 2	758, 40	23. 8	26. 5	738, 40	23. 8	24. 6	Variable.	Très nu. pl. dans l'après-midi, él. par inter-		0, 85
16	758, 10	23. 6	18. 6	757, 70	23. 6	22. 6	757, 00	23. 6	22. 2	O.	Quelques nuages.		
17	757, 15	23. 5	19. 0	757, 25	23. 5	21. 6	756, 50	23. 5	21. 1	O.	Serein.		
18	757, 60	23. 3	19. 0	757. 60	23. 3	21. 8	736, 40	23. 3	24. 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares,		
19	757, 50	23. 2	18. 4	757, 60	23. 2	23. 3	756, 65	23. 3	22. 4	O.	Idem.		
20	757, 25	23. 2	20. 0	755, 75	23. 2	24. 8	756, 90	23. 3	23. 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
21	758, 85	23. 2	21. 0	758, 85	23. 2	23. 2	758, 45	23. 3	24. 7	O.	Nuageux, quelques gouttes à 7 h. du matin		
22	759, 40	23, 3	21. 0	760, 05	23. 3	25. 8	759, 30	23. 3	21. 6	S.	quelq. nua., écl. par inter. au N.E. à 10 h. S.		
23	760, 65	22. 6	18. 2	760, 45	22. 6	22. 6	759, 30	22. 6	22. 9	N.-O. fort.	Quelqes légers nuages, fort rares,		
24	759, 85	22. 5	18. 5	760, 40	22. 5	24. 2	759, 70	22. 5	23. 6	N.-O	Serein.		
25	761, 55	22. 5	21. 0	761, 90	22. 5	22. 7	761. 25	22. 6	25. 6	Variable.	Idem.		
26	761, 40	22. 6	21. 0	761, 60	22. 6	27. 2	759, 05	22. 9	25. 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	757. 75	22. 8	20. 5	758, 00	22. 9	23. 7	758, 25	23. 0	20. 9	Variable.	Très nuag. un p. de pl. cet. n, et à 7 h. du m.	0, 76	5, 15
28	760, 05	23. 0	19. 0	758, 15	23. 0	23. 4	757, 90	23. 0	21. 4	N.-O. assez fort.	Serein.		
29	758, 60	22. 5	17, 4	758, 00	22, 5	21. 2	758. 45	22. 4	20. 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
30	758, 90	22. 3	17. 0	758, 00	22. 3	20. 9	757, 40	22, 3	20. 4	N.-O.	Idem.		
31	758, 60	22. 3	17. 4	758, 53	22. 3	22. 4	738, 15	22, 8	21, 4	Variable.	Quelques légers nua, fort rares brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	739, 43	+24,13	+20,31	759, 33	+24,13	+24,33	758, 79	+24,15	+23,75	Moyennes	Total des millimètres . . .	0, 76	6, 37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1862.

Plus grande élévation du baromètre	760 mm,80 le 2 à midi.	
Moindre *idem*	758 ,19 le 8 à 5 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,43	
Plus grand degré de chaleur	+ 28°, 8 le 6 à maxima.	
Moindre *idem*	+ 15 , 5 le 31 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 21 , 9	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	6 mm, 4	Total. 7 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	0 , 8	

Nombre de jours	de pluie	8
	entièrement couvert	1
	très nuageux	2
	nuageux	2
	sereins	13
	de gros vents. N.-O. 3.	2
	de brume ou de brouillards	11
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 6.
Idem » » maxima + 25°, 4.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			8 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extéri	Baromèt.	Ther momè. du bar	Ther momè. extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	756, 75	22° 2	21° 0	757, 15	22° 1	25° 5	756, 00	22° 1	21° 9	E. assez fort.	C., un p. de pl. dans la m. pl. v, 5h. s.ècl. t.		2, 72
2	755, 85	22, 2	22. 2	758, 45	22, 2	24. 2	759, 05	22. 3	22. 7	E. fort.	Q. écl. toute la n. a été orag. écl. t. et f. pl.	10, 04	3, 49
3	759, 60	22. 3	18. 2	758, 75	22. 3	23. 9	736, 40	22. 3	20 7	N.-O.	Très nuageux, brouillards.		
4	751, 55	22, 1	17. 0	754, 35	22. 1	23. 8	754, 65	22. 1	18. 1	S.-E.	Id. pl. à 5h s. f. pl. v. 3h. s. la pl. c. v, y.		18, 46
5	758, 70	21, 8	16, 0	759, 00	21. 5	19. 4	758, 40	21. 5	19. 2	O.	C., un peu de pl. c. n. q. gouttes parin. br.	0, 36	
6	759, 30	21, 3	15, 8	760, 70	21. 1	19. 6	761, 20	20. 8	19. 8	S.-O.	Q. écl., pl. écl. t. v. les 11h. du m. brouil.		40, 47
7	764, 30	20, 6	14. 0	763, 50	20. 5	19. 2	763, 20	20. 8	20 8	N.-O. fort.	Serein.		
8	764, 23	20, 2	16. 0	761, 20	20. 2	21. 9	763, 45	20. 2	22. 7	N.-O.	Nuageux.		
9	763, 15	20, 2	16. 3	763, 10	20. 2	22. 4	761, 25	20. 2	22. 4	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
10	760, 05	20, 3	18. 3	759, 45	20. 3	23. 9	758, 10	20. 3	22. 6	S,-O	Nuageux, brouillards.		
11	756, 65	20, 3	18. 8	757, 25	20. 3	22. 3	738, 00	20. 5	21, 2	S.-O.	Très n. un p. de pl, à 7h. du m. n. av.eu f. o.	67, 77	
12	759, 60	20, 5	17. 0	760, 35	20. 5	19, 7	759, 90	20. 5	18. 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
13	760, 30	20, 3	14. 8	760, 30	20. 3	19 9	759, 30	20. 3	19. 7	N.-O.	Serein.		
14	759, 40	20. 1	15. 0	738, 10	20. 1	21. 8	737, 00	20. 1	21. 1	Variable,	Quelques légers nuages, fortrares.		
15	755, 70	19, 8	20. 0	755, 55	19. 8	22. 8	754, 20	20. 1	21. 3	E. fort.	Couvert.		
16	755, 75	20, 0	17. 8	757, 00	20. 2	20. 3	758, 30	20. 2	15. 9	Variable.	Id. pl. c. n. ton. et pl. v. les 6h. du m. f. pl.	6. 90	23, 28
17	759. 75	19, 8	15. 0	760, 70	19. 8	18. 8	760, 60	19. 8	18. 6	O.	Q. écl. pl. dans la m. et par in. dans l'p. m.		2, 81
18	760, 45	19, 7	16, 9	760, 90	19. 7	22. 3	760, 85	19. 7	21, 7	S.-E.	Id. cette n. a été orageuse pl. écl. et ton.	14, 16	1, 94
19	758, 95	19, 5	17. 2	738, 40	19. 5	22. 8	737, 30	19, 5	21. 4	O.	Couvert, brouillards.		
20	756, 85	19, 4	17, 9	757, 55	19. 6	21. 8	757, 60	19, 4	21. 6	O.	Trés nuageux, brouillards.		
21	758, 45	19, 7	16, 8	738, 60	19. 7	21. 6	758, 40	19, 9	20. 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
22	759, 55	20, 0	16, 2	760, 30	20. 1	21. 6	760, 30	20, 1	21. 0	O.	Quelques légerl nuages, brouillards.		
23	763, 60	20, 0	17. 3	761, 75	20. 0	23. 3	764, 20	20, 2	21. 8	S. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
24	762, 90	20, 1	17. 8	762, 60	20. 1	24. 2	761, 40	20. 3	22. 1	S.	Très nuageux, brouillards.		
25	760, 85	20, 3	18. 8	761, 00	20. 4	22. 2	759, 90	20. 5	21. 8	N.-O.	Quelq. lègers nuages, fort rares brouillards.		
26	761, 65	20, 5	17, 7	762, 20	20. 5	21. 1	761, 45	21. 0	22. 2	S.-E.	Serein brouillards.		
27	762, 85	20, 9	18. 1	763, 35	21. 0	24. 6	763, 00	21. 1	22. 1	S.-E.	Quelques nuages brouillards.		19, 03
28	764, 30	21 2	18, 7	763, 10	21. 2	25, 6	762, 40	21. 3	22. 8	S.-E.	idem, brouillards.		
29	762, 65	21, 3	21. 9	764, 25	21, 3	19, 8	763, 15	21. 3	21. 0	S.-E. assez fort.	Quelques écl., pl. à 7h. du m. q. c. de t. él.		
30	764, 65	21, 3	18. 0	765, 25	21, 3	23. 3	764, 70	24. 3	21. 9	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 04	+20,50	+17,55	760, 31	+20,60	+22,19	759, 78	+20,64	+20,98	Moyennes	Total des millimètres.	108, 20	82 22

RESULTATS GÉNERAUX,

en Septembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	763 mm,12	le 30 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*.	754 ,75	le 15 à 5 du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	760 ,34	
Plus grand degré de chaleur.	+ 26° , 1	le 28 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 13 ,6	le 7 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 19 ,5	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	82 mm, 2	Total. 190 mm 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	108 2	

Nombre de jours.	de pluie.	10
	entièrement couverts	5
	très nuageux.	10
	nuageux	3
	sereins.	4
	de gros vent. . E. 2, N.-O. 1	3
	de brume ou de brouillards . . .	19
	de tonnerre	7

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 16°, 2

idem id. id. maxima. . . . + 23, 5

Observations *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre* 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762. 90	21. 3	19. 2	766. 40	21. 3	21. 8	763, 60	21. 3	20. 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
2	761. 83	20. 3	13. 7	763. 85	20. 3	17. 6	763. 30	19. 9	17. 6	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
3	763. 00	19. 5	13. 6	765. 85	19. 6	20. 6	763. 60	19. 6	21. 2	N.-O.	Serein.		
4	766. 63	19. 4	16. 8	767. 45	19. 4	21. 4	766. 70	19. 4	20. 8	Variable.	Q. écl., un p. de p. v. les 4 h. du s., brouil.		
5	763. 10	19. 3	17. 8	761. 00	19. 3	22. 1	763, 13	19. 3	20. 6	Variable.	C. un p. de p. cette n., et un p. à 7 h. du m.	1, 40	
6	761. 60	19. 4	17. 6	761. 63	19. 5	23. 4	760. 90	19. 6	20. 6	S.-E.	N., un p. de p. c. n. é. c. ton. éloig. brouil.	1, 29	
7	760. 30	19. 5	16. 1	760. 50	19. 5	18. 3	759. 45	19. 5	18. 8	Variable.	Q. écl., ora. toute la n., pl. éclairs et ton.	33, 81	0, 71
8	760. 50	19. 4	15. 9	761. 80	19. 5	19. 8	761. 85	19. 4	19. 4	Variable.	Quelq. légers nuages, un peu de pl. cette n.	0, 06	
9	763. 70	19. 3	15. 8	761. 30	19. 3	20. 6	764. 15	19. 3	20. 9	S.	Nuageux, brouillards.		
10	761. 75	19. 3	16. 7	764. 60	19. 3	21. 7	761. 45	19. 3	20. 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
11	764. 70	19. 3	17. 8	761. 10	19. 3	22. 3	763. 85	19. 3	20. 7	S.-E.	Nuageux		
12	761. 05	19. 4	18. 3	761. 25	19. 4	22. 3	763. 35	19. 4	20. 7	O.	Idem, Brouillards.		
13	761. 20	19. 5	18. 8	761. 75	19. 5	19. 8	761. 30	19. 5	20. 6	O.	Très nuageux, brouillards épais.		
14	763. 25	19. 8	19. 2	761. 80	19. 8	22. 6	761. 70	20. 1	21. 1	S.-O.	Quelques legers nuages, fort rares.		
15	761. 63	20. 1	20. 4	761. 30	20. 1	23. 7	763. 45	20. 1	21. 4	S. assez fort.	Quelques nuages,		
16	764. 50	20. 3	16. 9	765. 15	20. 3	20. 6	764. 85	20. 3	19. 6	N.-O. assez fort.	Idem, brouillards.		
17	761. 40	20. 0	18. 7	764. 80	20. 1	17. 3	764. 05	20. 0	18. 4	N.-O.	Idem.		
18	763. 00	19. 5	15. 4	762. 40	19. 5	19. 3	760. 70	19. 5	18. 8	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
19	757. 30	19. 3	16. 1	758. 10	19. 3	14. 8	763. 40	18. 9	14. 3	N.-E. fort.	Quelques nuages, pluie vers les 4 h. du m.	1. 33	
20	737. 60	18. 5	12. 6	757. 25	18. 5	19. 6	737. 60	18. 5	18. 7	O.	Idem.		
21	763. 00	18. 3	12. 6	764. 00	18. 0	14. 2	763. 85	18. 0	14. 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
22	764. 40	17. 4	12. 8	762. 90	17. 3	13. 8	761. 90	17. 3	17. 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
23	759. 80	17. 3	12. 7	758. 45	17. 3	18. 6	757. 30	17. 3	17. 6	S,	Quelques nuages, brouillards.		
24	754. 20	17. 3	14. 7	753. 50	17. 3	13. 3	753. 25	17. 3	15. 6	S.-E.	Très nuag., p. écl. et ton. dans l'après-midi		8, 30
25	756. 25	17. 3	14. 3	758. 65	17. 3	18. 9	759. 90	17. 3	17. 3	N.-O.	C. pl. cette n., et un peu dans l'ap.-midi b.	4, 44	0, 91
26	762. 85	17. 2	15. 2	763. 40	17. 2	19. 4	761. 80	17. 2	18. 4	N.-O.	Quelques legers nuages, brouillards.		
27	763. 80	17. 3	14. 8	763. 40	17. 3	15. 9	761, 50	17. 3	15. 2	N.-O.	Serein.		
28	760. 50	17. 3	14. 2	760. 10	17. 1	20. 6	758. 10	17. 1	19. 1	E.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
29	754. 50	17. 3	15. 3	751. 50	17. 3	18. 8	750. 50	17. 3	18. 6	E.	C. ora, vers 4 h. du m, écl. et ton. p. inter.	20, 00	7, 83
30	754. 60	17. 4	16. 5	756. 40	17. 3	18. 4	755. 80	17. 3	17. 6	S.-E.	Idem pl. c. n., pl. v. les m. et demi et p. int.	13, 86	2, 26
31	752. 65	17. 3	16. 6	751. 10	17. 3	20. 9	750, 00	17. 3	18. 8	E.	Très nuag., un p. de pl. vers les 7 h. du soir.		
	mm	•	•	mm	•	•	mm	•	•			mm	mm
	761, 62	+18,84	+16,05	761, 72	+18,83	+19,51	761, 36	+18,81	+18,91	Moyennes	Total des millimètres	78, 49	20 01

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1862.

Plus grande élévation du baromètre		765 mm,10 le 4 à midi.	
Moindre *idem*		747 ,65 le 29 à 10 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois		761 ,72	
Plus grand degré de chaleur		+ 24° , 6 le 15 à maxima.	
Moindre *idem*		+ 11 , 5 le 20 à minima.	
Température moyenne du mois		+ 17 , 3	
Quantité d'eau tombée pendant	le jour	20 mm, 0	Total. 98 mm, 2
	la nuit	78 , 2	

Nombre de jours	de pluie		9
	entièrement couverts		4
	très nuageux		6
	nuageux		7
	sereins		3
	de gros vent	N-O.	3
	de brume ou de brouillards		13
	de tonnerre		4

Température moyenne du Thermomètre minima + 13°, 7.
Idem » » maxima + 20°, 4.

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre 1862.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.				Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.		du bar.	extéri				
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	752, 05	17° 3	16° 1	752, 60	17° 3	18° 1	753, 00	17° 3	17° 1	E.	C., p. c. n. p., à 7 h. du m. et à m. et d. la s.	2, 70	11, 97
2	755, 50	17, 3	15, 6	756, 60	17, 3	19, 3	757. 00	17, 3	16, 9	E.	C., p. t. la n. v. 3 h. du m. é. t. p. à 7h. du m.	28, 61	4, 01
3	754, 80	17, 3	12, 9	756. 15	17, 1	16, 8	756. 40	17, 4	15, 6	O.	Q. écl. q. gouttes dans la matinée, brouil.		
4	757, 60	16, 6	11. 6	758, 40	16, 5	14, 1	758. 70	16, 4	14, 6	N.-O.	Quelques nuages, brouil.		
5	759, 30	16, 3	11, 2	759, 80	16, 3	16, 9	759, 75	16, 3	15, 4	S.-O.	Serein un peu de pl. cette nuit, brouil.	0, 23	
6	760, 85	16, 2	12, 6	761, 00	16, 2	17, 0	761, 45	16, 2	16, 1	O.	Queques légers nuages, fort rares, brouil.		
7	761, 40	15. 8	12, 6	761, 45	15, 8	17, 4	761, 25	15, 8	15, 8	O.	Serein, brouillards.		
8	759, 70	15, 6	9, 4	759. 20	15, 5	14, 4	757. 45	15, 3	11, 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
9	759, 90	15, 0	9, 2	760, 35	15, 0	15, 0	760, 00	14, 9	13, 7	N.-O.	Quelques légers nuages brouil.		
10	759, 20	14, 6	9, 6	758, 50	14, 6	15, 4	756, 20	14, 6	13, 4	Variable.	nuageux, brouillards.		
11	750, 15	14, 3	11, 6	748, 80	14, 3	11, 4	746, 85	14, 3	10, 9	N,-O,	C., un p. de pl, c. n. à midi, et dans la m. b.	0, 44	0, 92
12	744, 75	13, 6	6, 7	745, 30	13, 5	11, 4	748, 20	13, 5	11, 4	N -O,	Très nuageux, quelques gouttes à midi.		
13	749, 50	13, 2	7, 6	749, 00	13, 2	8, 6	747, 75	13, 2	10, 7	N-O.	C., pl. dans la m. depuis 5 h. du matin.		4, 10
14	749, 10	12, 8	9, 6	750, 15	12, 6	12, 4	750, 65	12, 5	11, 2	N.-O.	Couvert, brouillards.		
15	751, 90	12, 4	9, 3	753, 25	12, 4	11, 6	753, 30	12, 4	11, 3	N.-O.	Ccuvert.		
16	755, 15	12, 3	8, 8	755, 90	12, 3	14, 2	756, 40	12, 3	13, 3	N.	Très nuag., quel. gouttes v. 4 h. du s., b.		
17	758, 65	12, 3	7, 6	759, 10	12, 3	12, 6	758, 55	12, 3	13, 1	N,-O.	Quelques nuages, brouillards,		
18	760, 25	12, 2	11, 3	759, 90	12, 2	15, 8	759, 15	12, 2	12, 8	E.	Nuageux, brouillards.		
19	755, 05	12, 3	10, 8	753, 00	12, 3	14, 8	754, 20	12, 3	11, 8	N,	Idem, brouillards.		
20	753, 40	12, 4	4, 8	753, 90	12, 4	9, 5	753, 40	11, 8	9, 1	N,-O.	Idem.		
21	753, 90	11, 6	5, 8	754, 70	11, 3	6, 4	754, 65	11, 3	6, 3	N,-O,	Couv., un peu de neige v. les 10 h. du m.		
22	752, 55	10, 8	3, 2	752, 70	10, 6	4, 7	752, 00	10, 5	5, 6	N,-O.	Idem.		
23	751, 15	10, 3	2, 6	750, 00	10, 1	9, 4	747, 25	9, 9	9, 9	Variable.	N., pl. à 10 h. du s., dep. v. les 6 h. du s. b		
24	745, 65	09, 8	9, 4	746, 20	9, 8	12, 1	743, 75	9, 9	11, 6	S.-O. assez fort	T. n., pl. c. n. écl. et ton. pl. v. 4 h. du soir.	18, 60	0, 52
25	738, 05	10, 4	11, 9	738, 75	10, 3	12, 3	737, 75	10, 3	11, 9	S-E. fort.	C., f. p. et v. t. v. t. la n., e. et t. pl. à 7h. m.	47, 10	38, 37
26	740, 00	10, 3	9, 6	742, 70	10, 3	10, 9	745, 35	10, 8	10, 4	E.	C., pl. cette nuit, pl. à midi et dans la mat.	14, 24	2, 29
27	751, 30	10, 3	6, 7	752, 90	10, 3	8, 1	754, 80	10, 3	8, 7	N.-O. fort.	Serein.		
28	755, 85	09, 9	4, 8	756, 15	9, 8	11, 1	755. 25	9, 8	11, 9	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
29	752, 30	09, 8	13, 9	751, 55	9, 8	14, 1	751, 25	10, 3	12, 4	S.-E. fort.	C., p' c. n. et à 7 h. du m., f. pl. à m. t. la m.	5, 35	32, 39
30	754, 00	10, 3	10, 8	754, 80	10, 3	12, 6	754, 40	10, 3	11, 9	E.	Idem, pluie cette nuit.	2, 18	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	753, 44	13, 09	9, 58	753. 82	+13,05	+12,86	753, 54	+13,03	+12,23	Moyenne.	Total des millimètres.	116, 63	94, 57

RESULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1862.

Plus grande élévation du baromètre	760 mm,96 le 8 à 7 h. du matin
Moindre *idem*	749 ,54 le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,43
Plus grand degré de chaleur	+ 27° ,5 le 3 à maxima.
Moindre *idem*	+ 13 ,7 le 19 à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,7
Quantité d'eau tombée pendant le jour	10 mm, 6 } Total. 11 mm 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	1 1

Nombre de jours	de pluie	3
	entièrement couverts	2
	très nuageux	5
	nuageux	5
	sereins	7
	de gros vent, N.-O.	7
	de brume ou de brouillards	4
	de tonnerre	2

Température moyenne du thermomètre minima	+ 17°, 2
idem id. id. maxima	+ 24, 3

…ons météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR.			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.				Lever du Soleil	Couch. du Soleil.
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.				
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 75	20° 8	17° 7	760, 90	20° 8	23° 4	759, 75	20° 8	23° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	762, 65	20, 7	18, 0	762, 85	20, 8	24, 1	762, 40	21, 4	21, 2	O.	idem.		
3	763, 60	21, 2	18, 3	764, 40	21, 2	23, 7	763, 80	21, 3	24, 0	S.-O.	idem, brouillards.		
4	762, 70	21, 3	21, 7	762, 50	21, 5	25, 2	761, 90	21, 5	24, 8	E.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	760, 00	21, 5	22, 0	758, 25	21, 7	26, 2	757, 70	22, 4	25, 8	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages.		
6	755, 15	22, 1	25, 0	753, 40	22, 3	27, 6	755, 40	22, 5	24, 5	S-E. fort.	Très nuageux, pluie à 9 h. du soir.	1, 74	
7	761, 25	22, 4	17, 8	761, 90	22, 3	22, 2	761, 35	22, 3	21, 0	N.-O. assez fort.	Serein,		
8	764, 65	22, 2	20, 0	764, 80	22, 3	26, 5	763, 80	22, 5	24, 2	N.-O.	idem.		
9	764, 30	22, 4	20, 5	764, 25	22, 4	27, 2	763, 80	22, 5	25, 1	O.	idem.		
10	761, 00	22, 5	22, 0	759, 90	22, 6	25, 4	758, 00	23, 0	25, 6	O.	Q. lég. n. écl., ton. et un p. de p. v, 7 h. s. b.		0, 47
11	757, 20	23, 0	21, 8	757, 50	23, 0	23, 7	756, 75	23, 0	22, 8	N.-O, fort.	Quelques nuages.		
12	758, 20	22, 5	17, 9	759, 25	22, 5	23, 2	758, 70	22, 9	23, 6	O.	idem.		
13	759, 75	22, 9	21, 2	759, 50	23, 4	23, 9	756, 65	22, 3	23, 6	O.	Queiq. lég. nuages, fort rares.		
14	761, 45	23, 3	21, 0	761, 80	23, 8	27, 6	761, 00	22, 5	26, 2	S.O.	Serein,		
15	759, 30	23, 5	22, 8	759, 00	23, 5	25, 8	757, 25	24, 0	26, 4	S.-O.	Queiq. nuages éclairs à l'O. à 10 h. du s, b.		
16	757, 00	24, 1	21, 0	757, 30	24, 1	23, 2	756, 70	23, 8	23, 9	N.-O. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	1, 26	
17	758, 00	23, 4	17, 8	758, 60	23, 4	22, 8	757, 80	23, 4	21, 9	N.-O.	Nuageux.		
18	761, 15	23, 3	19, 0	761, 50	23, 3	24, 9	761, 10	23, 4	22, 4	O.	Serein.		
19	763, 80	23, 3	22, 1	763, 60	23, 3	26, 6	763, 00	23, 4	24, 4	O.	idem.		
20	764, 30	23, 4	23, 6	764, 50	23, 5	30, 2	764, 15	23, 9	28, 9	O.	idem, brouillards.		
21	762, 45	24, 2	23, 9	761, 75	24, 3	28, 7	760, 00	24, 4	30, 4	N.-O. assez fort.	idem.		
22	760, 50	24, 3	21, 0	760, 80	24, 3	21, 9	759, 25	24, 5	27, 8	N.-O. assez fort.	idem.		
23	760, 80	24, 3	24, 0	760, 40	24, 4	27, 6	760, 00	24, 5	24, 2	N.O.	idem.		
24	761, 50	24, 4	23, 8	761, 25	24, 5	27, 4	740, 00	24, 8	27, 6	N.-O. assez fort	Très Nuageux,		
25	762, 75	24, 5	25, 4	763, 50	24, 9	28, 2	763, 00	25, 1	26, 4	N.-O.	Quelques légers nuage, fort rares, brouil.		
26	763, 15	25, 2	23, 8	762, 90	25, 3	31, 4	762, 50	25, 5	29, 4	Variable.	Serein.		
27	762, 60	26, 0	26, 2	762, 55	26, 0	27, 2	761, 80	26, 1	26, 6	O.	idem, brouillards,		
28	762, 45	26, 3	25, 0	762, 40	26, 3	27, 2	761, 90	26, 8	27, 4	S.-O.	idem, brouillards.		
29	761, 55	26, 3	23, 2	762, 40	26, 3	26, 4	761, 45	26, 5	27, 0	O,	idem.		
30	760, 45	26, 5	25, 2	761, 00	26, 7	26, 4	759, 30	26, 6	25, 7	O.	Très nua. un p. de pl. v. 9 h. du m. brouil.		
31	760, 50	25, 3	20, 4	760, 65	26, 1	24, 4	762, 40	26, 3	26, 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 12	23, 50	21, 76	761. 41	+23 55	+25,89	760, 48	+23,71	+25,32	Moyennes.	Total des millimètres,	3, 00	0, 47

Fénugrec, V. Trigonelle.
Fougère mâle, V. Polystie.
Fougère femelle, V. Athyrium.
Framboisier, V. Ronce-framboisier.
Garou, V. Daphné paniculé.
Gazon de Mahon, V. Julienne de Mahon.
Génipi blanc, V. Armoise mutelline.
Génipi noir, V. Armoise en épi.
Goutte de sang, V. Adonide printanière.
Grande-Douve, V. Renoncule-langue.
Gratteron, V. Gaillet G.
Graine longue, V. Alpiste des canaries.
Hellébore, V. Ellébore.
H. sans couture, V. Ophioglosse.
Immortelle violette, V. Gomphréna globuleux.
Iris fétide, V. Glayeul puant.
Jalap, V. Liseron jalap.
Ladanier, V. Ciste de Crète.
Lance du Christ, V. Ophioglosse.
Langue de serpent, V. idem.
Larmes de Job, V. Larmille.
Laurier-cerise, V. Prunier laurier-cerise.
Laurier-au lait, V. idem.
Laurier-rose, V. Oléandre Laurier-rose.
Mâcré d'eau, V. Cornuelle flottante.
Millefeuille, V. Achillée Millefeuille.
Mousse de Corse, V. Varec vermifuge.
Mûrier de la chine, V. Broussonetie à papier.
Navet, V. chou-navet.
Noisetier, V. Coudrier-Aveline.
Oignon, V. Ail oignon.
Oranger, V. Citronnier.
Orpin, V. Sedum-reprise.
Orseille, V. Lichen roccelle.
Osier, V. Saule des vanniers.
Pastèque, V. Citrouille melon-d'eau.
Patchouly, V. Pogostemane patchouly.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	9 h. Thermomèt. du bar.	9 h. Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Midi Thermomèt. du bar.	Midi Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	3 h. Thermomèt. du bar.	3 h. Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du soleil.	PLUIE. Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 25	26° 2	23° 0	763, 90	26° 2	21° 6	763, 45	26° 1	26° 4	S.-O.	Serein, brouillards.		
2	763, 65	26. 1	23, 0	764, 00	26. 1	21. 8	764, 40	26. 2	25. 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
3	761, 65	26. 1	23. 0	761, 70	26. 1	26. 1	760, 25	26. 3	26. 2	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 00	26. 3	22. 0	758, 90	26. 3	26. 8	757, 65	26. 3	24. 2	N.-O.	Serein.		
5	758, 25	26. 2	23. 0	758, 65	26. 3	28. 4	758, 30	26. 3	26. 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
6	760, 25	26. 3	23. 3	760, 35	26. 3	27. 9	759, 75	26. 8	24. 6	O.	Idem, brouillards.		
7	760, 60	26. 3	22. 9	760, 75	26. 3	25. 4	759, 90	26. 3	26. 9	S.-O.	Serein, brouillards.		
8	758, 30	26. 2	25. 0	757, 90	26. 3	27. 2	756, 40	26. 3	27. 3	S.-O.	Nuageux,		
9	756, 70	26. 3	20. 6	755, 10	26. 3	24. 2	756, 50	25. 3	23, 9	N.-O.	Couvert, un peu de pluie vers 6 h. du matin		0, 37
10	756, 63	25. 3	18. 0	756, 75	25. 1	22. 1	757, 25	25. 1	23. 2	N.-O. fort.	Serein.		
11	759, 80	24. 3	17. 9	759, 90	24. 3	22. 8	759, 30	24. 3	24. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
12	761, 10	24. 2	19. 0	761, 60	24. 2	24. 6	761, 05	24. 2	23. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
13	761, 60	24. 1	20. 0	762, 00	24. 0	23. 8	760, 40	24. 0	21. 9	O.	Idem, brouillards.		
14	759, 85	23. 9	20. 2	760, 00	23. 9	25. 6	759, 00	23. 9	24. 1	S.-E.	Idem, brouillards.		
15	758, 00	23. 8	22. 2	758, 40	23. 8	26. 5	758, 10	23. 8	21. 6	Variable.	Très nu. pl. dans l'après-midi, él. par inter-		0, 85
16	758, 10	23. 6	18. 6	757, 70	23. 6	22. 6	757, 00	23. 6	22. 2	O.	Quelques nuages.		
17	757, 15	23. 5	19. 0	757, 25	23. 5	21. 6	756, 50	23. 5	21. 1	O.	Serein.		
18	757, 60	23. 3	19. 0	757. 60	23. 3	21. 8	756, 40	23. 3	21. 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares,		
19	757, 50	23. 2	18. 4	757, 60	23. 2	25. 3	756, 65	23. 3	22. 4	O.	Idem.		
20	757, 25	23. 2	20. 0	755, 75	23. 2	24. 8	756, 90	23. 3	23. 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
21	758, 85	23. 2	21. 0	758, 85	23. 2	23. 2	758, 45	23. 3	21. 7	O.	Nuageux, quelques gouttes à 7 h. du matin		
22	759, 40	23, 3	21. 0	760, 05	23. 3	25. 8	759, 80	23. 3	21. 6	S.	quelq. nua., écl. par inter. au N.E. à 10 h. S.		
23	760, 65	22. 6	18. 2	760, 15	22. 6	22. 6	759, 30	22. 6	22. 9	N.-O. fort.	Quelqes légers nuages, fort rares,		
24	759, 85	22. 5	18. 5	760, 10	22. 5	21. 2	759, 70	22. 5	25. 6	N.-O	Serein.		
25	761, 55	22. 5	21. 0	761, 90	22. 5	22. 7	761, 25	22. 6	25. 6	Variable.	Idem.		
26	761, 40	22. 6	21. 0	761, 60	22. 6	27. 2	759, 05	22. 9	23. 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	757, 75	22. 8	20. 5	758, 00	22. 9	23. 7	758, 25	23. 0	20. 9	Variable.	Très nuag. un p. de pl. cet. n, et à 7 h. du m.	0, 76	5, 15
28	760, 05	23. 0	19. 0	758, 15	23. 0	23. 4	757, 90	23. 0	21. 4	N.-O. assez fort.	Serein.		
29	758, 60	22. 5	17, 4	758, 00	22, 5	21. 2	758, 45	22. 4	20. 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
30	758, 90	22. 3	17. 0	758, 00	22. 3	20. 9	757, 40	22, 3	20. 4	N.-O.	Idem.		
31	758, 60	22. 3	17. 1	758, 53	22. 3	22. 4	758, 15	22, 3	21, 4	Variable.	Quelques légers nua, fort rares brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 43	+24,13	+20,31	759, 33	+24,13	+24,33	758, 79	+24,15	+23,75	Moyennes	Total des millimètres . . .	0, 76	6, 37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1862.

Plus grande élévation du baromètre	760 mm,80 le 2 à midi.	
Moindre *idem.*	758 ,49 le 8 à 5 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,43	
Plus grand degré de chaleur	+ 28° , 8 le 6 à maxima.	
Moindre *idem.*	+ 15 , 5 le 31 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 21 , 9	
Quantité d'eau tombée pendant le jour. ●	6 mm, 4	Total. 7 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	0 , 8	

Nombre de jours		
	de pluie	3
	entièrement couvert	1
	très nuageux	2
	nuageux	2
	sereins	13
	de gros vents. N.-O. 3.	2
	de brume ou de brouillards	11
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 6.
Idem » » maxima + 25°, 4.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.				Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri		du bar.	extér.				
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	756, 75	22° 2	21° 0	757, 15	22° 1	25° 5	756, 00	22° 1	21° 9	E. assez fort.	C., un p. de pl. dans la m. pl. v, 5h. s. écl. t.		2, 72
2	755, 85	22, 2	22. 2	758, 45	22, 2	24. 2	759, 05	22. 3	22. 7	E. fort.	Q. écl. toute la n. a été orag. écl. t. et f. pl.	10, 91	3, 49
3	759, 60	22. 3	18. 2	758, 75	22. 3	23. 9	756, 40	22. 3	20 7	N.-O.	Très nuageux, brouillards.		
4	754, 53	22, 1	17. 0	754, 35	22. 1	23. 8	754, 65	22. 1	18. 1	S.-E.	Id. pl. à 5h s. f. pl. v. 3h. s. la pl. c. v, y.		18, 46
5	758, 70	21, 8	16, 0	759, 00	21. 5	19. 4	758, 40	21. 5	19. 2	O.	C., un peu de pl. o. n. q. gouttes parin. br.	0, 36	
6	759, 30	21, 3	15, 8	760, 70	21. 1	19. 6	761, 20	20. 8	19. 8	S.-O.	Q. écl., pl. écl. t. v. les 11h. du m. brouil.		10, 47
7	764, 30	20, 6	14. 0	763, 50	20. 5	19. 2	763, 20	20. 8	20 8	N.-O. fort.	Serein.		
8	764, 23	20, 2	16. 0	764, 20	20. 2	21. 9	763, 45	20. 2	22. 7	N.-O.	Nuageux.		
9	763, 15	20, 2	16. 3	763, 10	20. 2	22. 4	761, 25	20. 2	22. 4	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
10	760, 05	20, 3	18. 3	759, 45	20. 3	23. 9	758, 10	20. 3	22. 6	S,-O	Nuageux, brouillards.		
11	756, 65	20, 3	18. 8	757, 25	20. 3	24. 3	758, 00	20. 5	21, 2	S.-O.	Très n. un p. de pl, à 7h. du m. n. av. eu f. o.	67, 77	
12	759, 60	20, 5	17. 0	760, 35	20. 5	19, 7	759, 90	20. 5	18. 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
13	760, 30	20, 3	14. 8	760, 30	20. 3	19 9	739, 30	20. 3	19. 7	N.-O.	Serein.		
14	739, 40	20. 1	15. 0	738, 10	20. 1	21. 8	737, 00	20. 1	21. 1	Variable,	Quelques légers nuages, fortrares.		
15	753, 70	19, 8	20. 0	735, 55	19. 8	22. 8	754, 20	20. 1	21. 3	E. fort.	Couvert.		
16	755, 75	20, 0	17. 8	757, 00	20. 2	20. 3	758, 30	20. 2	15. 9	Variable.	Id. pl-c. n. ton. et pl. v. les 6h. du m. f. pl.	6. 90	23, 28
17	759. 75	19, 8	15. 0	760, 70	19. 8	18. 8	760, 60	19. 8	18. 6	O.	Q. écl. pl. dans la m. et par in. dans l'p. m.		2, 81
18	760, 43	19, 7	16. 9	760, 90	19. 7	22. 3	760, 85	19. 7	21, 7	S.-E.	Id. cette n. a été orageuse pl. écl. et ton.	14, 16	1, 94
19	758, 95	19, 5	17. 2	738, 40	19. 5	22. 3	757, 30	19, 5	21. 4	O.	Couvert, brouillards.		
20	756, 83	19, 4	17, 9	757, 55	19. 6	21. 3	757, 60	19, 4	21. 6	O.	Trés nuageux, brouillards.		
21	758, 45	19, 7	16, 8	738, 60	19. 7	21. 6	758, 40	19, 9	20. 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
22	759, 55	20, 0	16, 2	760, 30	20. 1	21. 6	760, 30	20, 1	21. 0	O.	Quelques léger1 nuages, brouillards.		
23	763, 60	20, 0	17. 3	761, 75	20. 0	23. 3	764, 20	20, 2	21. 8	S. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
24	762, 90	20, 1	17. 8	762, 60	20. 1	24. 2	761, 40	20. 3	22. 1	S.	Très nuageux, brouillards.		
25	760, 83	20, 3	18. 8	761, 00	20. 4	23. 2	759, 90	20. 5	21. 8	N.-O.	Quelq. lègers nuages, fort rares brouillards.		
26	761, 65	20, 5	17, 7	762, 20	20. 5	24. 1	761, 45	21. 0	22. 2	S.-E.	Serein brouillards.		
27	762, 83	20, 9	18, 1	763, 35	21. 0	24. 6	763, 00	21. 1	22. 1	S.-E.	Quelques nuages brouillards.		19, 05
28	764, 30	21 2	18, 7	763, 10	21. 2	25, 6	762, 40	21. 3	22. 8	S.-E.	idem, brouillards.		
29	762, 65	21, 3	21. 9	764, 25	21, 3	19, 8	763, 15	21. 3	21. 0	S.-E. assez fort.	Quelques écl., pl. à 7h. du m. q. c. de t. él.		
30	764, 65	21, 3	18. 0	765, 23	21, 3	23. 3	764, 70	21. 3	21. 9	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 04	+20,50	+17,55	760, 31	+20,60	+22,19	759, 78	+20,64	+20,98	Moyennes	Total des millimètres.	108, 20	82 22

RESULTATS GÉNERAUX,

en Septembre **1862.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 763 mm,12 le 30 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 754 ,75 le 15 à 5 du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . 760 ,34
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 26° ,1 le 28 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 13 ,6 le 7 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 19 ,5

Quantité d'eau tombée pendant le jour. . . . . . 82 mm, 2 ; la nuit. . . . . . 108 2 — Total. 190 mm 4

Nombre de jours. . . . .
- de pluie. 10
- entièrement couverts 5
- très nuageux. 10
- nuageux 3
- sereins. 4
- de gros vent, . (E. 2 ; N.-O. 1) 3
- de brume ou de brouillards 19
- de tonnerre 7

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 16°, 2
idem id. id. maxima. . . . + 23, 5

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1862.*

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762. 90	21° 3	19° 2	766, 40	21° 3	21° 8	765, 60	21° 3	20° 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
2	761, 85	20, 3	13, 7	763, 85	20, 3	17. 6	763, 30	19, 9	17, 6	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
3	763, 00	19, 5	13, 6	763, 85	19, 6	20, 6	763. 60	19. 6	21, 2	N.-O.	Serein.		
4	766. 63	19, 4	16, 8	767, 45	19, 4	21, 4	766, 70	19, 4	20, 8	Variable.	Q. écl., un p. de p. v. les 4 h. du s., brouil.		
5	763, 10	19, 3	17, 8	761, 00	19, 3	22, 1	763, 13	19, 3	20, 6	Variable.	C. un p. de p. cette n., et un p. à 7 h. du m.	1, 10	
6	761. 60	19, 4	17. 6	761, 63	19, 5	23, 4	760. 90	19, 6	20, 6	S.-E.	N., un p. de p. c. n. é. c. ton. éloig. brouil.	1, 29	
7	760. 30	19, 5	16. 1	760, 50	19, 5	18, 3	759, 15	19, 5	18, 8	Variable.	Q. écl., ora. toute la n., pl. éclairs et ton.	35, 81	0, 71
8	760, 50	19, 4	15, 9	761, 80	19, 5	19, 8	761, 85	19, 4	19, 4	Variable.	Quelq. légers nuages, un peu de pl. cette n.	0, 06	
9	763, 70	19. 3	15. 8	764, 30	19, 3	20, 6	764, 15	19, 3	20, 9	S.	Nuageux, brouillards.		
10	761, 75	19. 3	16, 7	764, 60	19, 3	21. 7	761, 45	19, 3	20, 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
11	764, 70	19, 3	17, 8	761, 10	19, 3	22, 3	763, 85	19, 3	20, 7	S.-E.	Nuageux		
12	761, 05	19, 4	18, 3	761, 25	19, 4	22, 3	763, 35	19, 4	20, 7	O.	Idem, Brouillards.		
13	761, 20	19, 5	18, 8	761, 75	19, 5	19. 8	764, 30	19, 3	20, 6	O.	Très nuageux, brouillards épais.		
14	764, 23	19, 8	19, 2	761, 80	19, 8	22, 6	761, 70	20, 1	21, 4	S.-O.	Quelques legers nuages, fort rares.		
15	761, 63	20, 1	20, 4	761, 30	20, 1	23, 7	763, 45	20, 1	21, 4	S. assez fort.	Quelques nuages.		
16	764, 50	20. 3	16, 9	765, 15	20, 3	20, 6	764, 85	20, 3	19, 6	N.-O. assez fort.	Idem, brouillards.		
17	761, 40	20, 0	18, 7	764, 80	20, 1	17, 3	764, 05	20, 0	18, 4	N.-O.	Idem.		
18	763. 00	19, 5	15, 4	762, 40	19, 5	19, 3	760, 70	19, 5	18, 8	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
19	757, 30	19. 3	16, 1	758, 10	19, 3	14, 8	763, 40	18, 9	14, 3	N.-E. fort.	Quelques nuages, pluie vers les 4 h. du m.	1, 33	
20	737, 60	18, 5	12, 6	757, 25	18, 5	19, 6	757, 60	18, 5	18, 7	O.	Idem.		
21	763, 00	18. 3	12. 6	764, 00	18, 0	14, 2	763, 85	18, 0	14, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
22	764, 40	17, 4	12, 8	762, 90	17, 3	15, 8	761, 90	17, 3	17, 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
23	759, 80	17, 3	12, 7	758, 45	17, 3	18, 6	757, 30	17, 3	17, 6	S,	Quelques nuages, brouillards.		
24	754, 20	17. 3	14, 7	753, 50	17, 3	13, 3	753, 25	17, 3	15, 6	S.-E.	Très nuag., p. écl. et ton. dans l'après-midi		8, 30
25	756, 25	17. 3	14, 3	758, 65	17, 3	18, 9	759, 90	17, 3	17, 3	N.-O.	C. pl. cette n., et un peu dans l ap.-midi b.	4, 44	0, 91
26	762, 85	17, 2	15, 2	763, 10	17, 2	19, 4	761. 80	17, 2	18, 4	N.-O-	Quelques legers nuages, brouillards.		
27	763, 80	17, 3	14, 8	763, 40	17, 3	15, 9	761, 50	17, 3	15, 2	N.-O.	Serein.		
28	760, 50	17, 3	14, 2	760, 10	17, 1	20. 6	758, 10	17. 1	19, 1	E.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
29	754, 50	17, 3	15, 3	751, 50	17, 3	18, 8	750, 50	17, 3	18, 6	E.	C. ora, vers 4 h. du m, écl. et ton. p. inter.	20, 00	7, 83
30	754, 60	17, 4	16, 5	756, 40	17. 3	18, 4	755, 80	17. 3	17. 6	S.-E.	Idem pl. c. n., pl. v. les m. et demi et p. int.	13, 86	2, 26
31	752, 65	17, 3	16, 6	751, 10	17, 3	20, 9	750, 00	17. 3	18, 8	E.	Très nuag., un p. de pl. vers les 7 h. du soir.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 62	+18,84	+16,05	761, 72	+18,83	+19,51	761, 26	+18,81	+18,91	Moyennes	Total des millimètres	78, 49	20 01

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mai **1862.**

Plus grande élévation du baromètre	764 mm,95	le 2 à 7 h. du matin.
Moindre *idem*	748 ,71	le 13 à 7 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	759 ,50	
Plus grand degré de chaleur	+ 26° ,7	le 31 à maxima.
Moindre *idem*	+ 12 ,3	le 16 à minima.
Température moyenne du mois	+ 19 ,1	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	31 mm, 9	Total. 47 mm, 5
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	15 , 6	

Nombre de jours		
	de pluie	10
	entièrement couverts	4
	très nuageux	11
	nuageux	5
	serein	1
	de gros vent . . S.-E.	5
	de brume ou de brouillards	10
	de tonnerre	4

Température moyen du Thermomètre minima + 15°, 8

Idem » » maxima + 22, 4

...tions météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	757, 30	21° 3	20° 7	758, 10	21° 3	21° 1	759, 00	21° 7	23° 7	S.-E. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 10	
2	759, 50	21, 6	20. 0	758, 85	21. 6	22. 5	760, 05	21. 6	23. 4	S.-E.	C., un peu de pluie cette nuit et dans la m.	0, 74	1, 53
3	761, 40	21, 6	22. 5	761, 50	21. 8	25. 8	762, 60	21. 8	20. 3	Variable,	Très nuageux, toute l'ap. m. a été orageuse.		9, 04
4	762, 95	22, 0	22. 2	762, 40	22, 0	25. 6	760, 85	22. 1	26. 4	S-O,	Quelques nuages.	0, 20	
5	759, 25	22, 3	22, 7	759, 50	22. 3	24 6	758, 45	22. 8	25. 6	S.-E.	N., ton. par intervalle à 11 h. du matin Br.		
6	759, 75	22, 4	21, 9	761, 00	22. 4	25. 8	760, 80	22. 5	25. 5	S.-O.	Quelques nuages.		
7	762. 50	22, 5	21. 7	763, 40	22. 5	25. 7	763, 00	22. 9	24. 3	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
8	763, 80	23, 1	23. 0	763, 60	23. 3	26. 0	762, 50	23. 3	25. 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
9	761, 30	23, 3	23. 1	761, 70	23. 4	25. 3	760, 95	25. 5	22. 4	O.	Nuageux.		
10	759, 70	23, 0	16. 0	758, 90	22. 9	21. 8	758, 60	23. 1	21. 9	N.-O. assez fort.	Queiq. légers nuages, fort rares.		
11	756, 90	22, 6	21. 0	756, 70	22. 6	23. 9	756, 40	22. 6	23, 6	S.-E. assez fort.	Couvert.		
12	755, 85	22, 5	20. 0	756, 50	22. 6	23. 6	756, 20	22. 6	24. 9	S.-O.	Serein.		
13	758, 20	22, 5	21. 7	758, 10	22. 7	25. 9	757, 60	23. 1	25. 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
14	759, 65	22, 6	19. 6	759, 70	22. 5	23 6	759, 00	22. 7	22. 1	N.-O. grand frais,	Quelques nuages.		
15	760, 60	22, 4	19. 5	760, 60	22. 5	21. 2	759, 30	22. 5	22. 4	N.-O. grand frais.	Idem.		
16	757, 65	22, 4	21. 0	757, 90	22. 5	23. 9	757, 60	22. 5	21. 0	S.-E.	Très nuageux.		
17	758, 30	22, 3	17. 7	756, 85	22. 3	20. 6	756, 00	22. 1	20, 9	N.-O. fort.	Serein.		
18	755, 90	21, 4	17. 0	754, 75	21. 3	17. 6	753, 70	21. 3	18. 9	N.-O. fort.	Nuageux.		
19	752, 20	20, 5	16. 2	752, 10	21. 1	21. 0	752, 55	20, 9	21. 3	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	756, 50	20, 3	17, 1	756, 80	20. 3	20. 3	756, 80	20, 8	21. 0	N.-O. fort.	Serein.		
21	757, 20	20, 3	17, 9	756. 95	20. 3	20. 8	756, 45	20, 8	21. 0	N.-O. fort.	Nuageux.		
22	756, 10	20, 2	18. 0	754, 95	20. 2	21. 8	753, 80	20, 2	22. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
23	755, 35	20, 1	18. 2	753, 40	20. 1	19. 6	754, 75	20, 2	22. 6	N.-O. très fort.	Idem,		
24	755, 65	20, 1	18. 8	756. 90	20. 1	22. 6	756, 40	20. 3	23. 6	N.-O.	Serein.		
25	758, 35	20, 3	18. 0	757, 85	20. 3	23. 7	757, 00	20. 5	24. 6	N.-O.	Idem.		
26	758, 85	20, 3	18, 4	758, 90	20. 5	23. 8	758, 30	20. 8	23. 6	N.-O.	Idem.		
27	757, 65	20, 9	18. 0	757, 30	21. 1	25. 8	756, 05	21. 1	22. 4	N.-O.	Très nuageux,		
28	755, 40	21 3	19. 9	754, 90	21. 3	23. 9	754, 50	21. 3	24. 0	N.-O. assez fort.	Idem, brouillards.		
29	757. 85	20, 8	17. 2	737, 50	20, 8	20, 8	757, 45	21. 1	22. 4	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
30	760, 25	20, 6	16. 5	760, 15	20, 7	22, 0	758, 80	21. 1	23. 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm. 758, 43	° +21,39	° +19,52	mm 758, 32	° +21,65	° +23,06	mm 757, 83	° +21,74	° +23,11	Moyennes,	Total des millimètres.	mm 1, 40	mm 10, 57

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 767 mm,85 le 4 à 8 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 748 ,00 le 8 à 8 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . 758 ,75
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 16° , 7 le 19 à midi.
Moindre *idem*. . . . . − 4 , 3 le 11 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 8 , 8

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . . 4 mm, 5 ; la nuit. . . . . . 5 4 } Total. 9 mm 6

Nombre de jours. . . . .
- de pluie. 4
- entièrement couverts 6
- très nuageux. 6
- nuageux 4
- sereins 5
- de gros vent, . { E. . . 2 ; S.-E . 2 ; N.-O. 2 } 6
- de brume ou de brouillards 13
- de tonnerre 0

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 5°, 6
idem id. id. maxima. . . . + 12, 0

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN.			MIDI.			3 HEURES DU SOIR			VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomè. barom.	Thermomè. extér.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	751, 65	11° 8	11° 2	752, 60	11° 8	12° 6	752, 70	11° 8	11° 4	Variable,	Quelq. éclaircies, pl. c. nuit, et un p. à midi	4, 42	0, 99
2	751, 65	11, 7	10. 0	750, 45	11. 7	11. 8	748, 25	11. 7	12. 1	S.-E. assez fort.	Couv., pl. vers les 6 heures 1/2 du matin.		1, 54
3	741, 50	11, 6	11. 8	741, 90	11. 6	13. 3	741, 65	11. 6	14 1	E. bonne brise.	id, un p de pl. à 11 du m., et à 7 h. du soir.		0, 24
4	746, 15	11, 7	9. 1	748, 25	11. 7	11. 6	749, 45	11. 7	11. 6	N.-O. fort.	Nuageux.	4, 25	
5	759, 30	11. 5	5, 6	760, 60	11. 3	6. 6	760, 85	11. 3	8. 1	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
6	764, 00	10, 4	8. 0	763, 60	10. 5	13. 1	762, 10	10. 5	12. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
7	759, 80	10, 5	12. 8	759, 70	10. 6	16. 1	759, 40	11. 2	15. 4	S.-E. fort.	Très nuageux,		
8	758, 70	11, 4	12. 9	758, 35	11. 3	18. 1	757, 00	11. 3	17. 1	S.-E. assez fort.	Quelques nuages, brouillards.		
9	760, 25	11, 4	12. 1	759, 90	11. 5	14. 5	758, 25	11. 5	14. 6	S.-E.	Nuageux.		
10	759, 85	11, 8	11. 9	759, 25	12. 2	13. 8	758, 45	12. 2	16. 6	N.-O. assez fort.	idem, brouillards.		
11	760, 60	12, 3	11. 4	760, 85	12. 3	14. 3	760, 00	12. 4	15, 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
12	757, 75	12, 4	13. 1	757, 40	12. 4	14. 1	756, 25	12. 4	12. 6	O.	Couv, q. gout. à 8 h du m., et à 4 h du soir.		0, 56
13	756, 75	12, 7	12. 1	756, 65	13. 0	14. 6	756, 40	13. 1	14. 6	S.-E. bonne brise.	id, un peu de pluie cette nuit.	0, 20	
14	757, 75	13, 0	12. 6	758, 10	13. 0	15. 9	757, 80	13. 1	12. 9	N.-O.	id, un peu de pluie cette nuit, brouillard.	1, 24	
15	758, 85	13, 1	12. 4	759, 50	13. 1	14. 6	759, 10	13. 2	14. 8	S.-E. assez fort.	id, un peu de pluie à midi, brouillards.		
16	760, 75	13, 2	13. 4	761, 50	13. 3	14. 8	760, 75	13. 3	15. 1	S.-E. assez fort.	Quelq. écl, pl. dans la matinée.		2, 99
17	760, 75	13, 3	12. 8	760, 60	13. 8	16 5	759, 90	13. 3	15, 6	S.-E. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
18	759, 25	13, 3	10. 9	758, 05	13. 4	17. 2	756, 85	13. 4	15. 1	S.-E. fort.	idem, brouillards.		
19	758, 35	13, 4	12. 6	753, 15	13. 5	16. 8	751, 75	13. 5	15. 8	S.-E. fort.	Quelq. écl, pl. c. nuit et à 8 h. du matin.	6, 43	8, 46
20	749, 70	13, 6	11. 1	748, 10	13. 6	15. 8	746, 70	13. 9	16. 2	S.-E. fort.	Presque t. couv. un peu depl. dans la matinée		0, 85
21	742, 85	14, 1	14. 2	743, 85	14. 2	17. 6	745, 75	14. 2	13. 2	S.-E. bonne brise.	Très nuag. pl. coups de toun. à 2 h. du soir		2, 33
22	752, 70	14, 0	9. 5	758, 45	13. 5	9. 8	755, 40	13. 1	10. 8	N.-O. très violent	Quelq. légers nuages, fort rares.		
23	758, 90	13, 1	6. 8	757, 85	13. 1	13. 7	757, 50	13. 2	15. 9	O.	Quelques légers nuages.		
24	759, 50	13, 1	13. 2	758, 90	13. 2	17. 5	757, 70	13. 2	16. 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
25	756, 00	13, 2	16. 8	755, 65	13. 3	20. 8	754, 10	13. 3	19. 4	E. assez fort.	Très nuageux.		
26	754, 45	13, 3	16. 6	749, 25	13. 5	20. 8	748, 30	14. 1	19. 1	E. fort.	Idem.		
27	744, 00	14, 2	17, 2	747, 35	14. 3	22. 2	745, 00	14. 4	19. 1	E. très fort.	Quelq. écl., un peu de pl. à 6 h. du soir.		
28	745, 10	14 8	14. 3	746, 00	15. 2	14. 5	744, 90	15. 2	15. 1	S.-O.	Couv, pl. c. nuit, et pl. à 9 h. du matin.	18, 41	4, 13
29	740, 05	15, 1	14. 3	740, 65	15. 2	14. 9	741, 40	15. 2	14. 4	S.-E. bonne brise	id, pl. c. nuit, l'après-midi et 8 h. du soir.	1, 15	8, 87
30	751, 45	15, 1	12. 4	754, 80	15. 2	15. 4	751, 85	15. 2	14. 9	S-O,	Nuag., Pluie cette nuit,	3, 98	
31	745, 45	15, 4	14. 9	748, 40	15. 2	11. 4	749, 65	14. 9	10. 9	O. assez fort.	Couv. pl. cette nuit et dans la journée.	2, 29	1, 59
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	754, 04	+12,87	+12,31	754, 18	+12,94	+14,99	753, 69	+12,99	+14,69	Moyennes,	Total des millimètres.	36, 87	29, 55

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars **1862.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 762 mm,72 le 6 à 8 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 738 ,24 le 29 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 754 ,18
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 22° , 2 le 27 à midi.
Moindre *idem*. . . . . + 3 , 5 le 6 à minima
Température moyenne du mois . . . . + 13 , 0

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 29 mm, 6 ; la nuit. . . . . 36 , 4 } Total. 66 mm, 0

Nombre de jours . . . .
- de pluie 15
- entièrement couverts 9
- très nuageux 9
- nuageux 6
- sereins. 0
- de gros vents. . { E. . . . 2 ; S.-E. . 4 ; N.-O. . 3 } 9
- de brume ou de brouillards. 8
- de tonnerre. 1

Température moyenne du Thermomètre minima + 10°, 1.
Idem » » maxima + 15°, 8.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril* 1862.

Date	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromè. (… heures du soir)	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Vents.	État du ciel.	Lever du Soleil.	Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755, 40	14° 4	10° 3	754, 80	14° 4	14° 3	755, 30	14° 4	16° 2	N.-O. fort.	Nuageux, pluie cette nuit,	6, 59	
2	759, 65	14. 2	11, 6	758, 95	14. 2	17. 4	757, 80	14. 3	6. 7	O.	quelques nuages, brouillards.		
3	754, 80	14. 3	11. 3	753, 45	14. 3	21. 0	752, 80	14. 3	17. 4	S.-O.	Très nuag. pl. dans l'après-midi, brouil.		
4	755, 20	14. 4	14. 1	756, 30	14. 4	17. 7	756, 20	14. 4	7. 0	O.	Id, pluie cette nuit, brouillards.	0, 26	
5	756, 70	14. 7	12. 5	759, 90	14. 9	19. 6	759, 85	15. 0	20. 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
6	762, 90	15. 2	13. 7	763, 65	15. 3	18. 5	763, 50	15. 3	17. 4	Variable.	Serein.		
7	763, 05	15. 4	13. 8	762, 55	15. 5	17. 9	764, 80	15. 6	19. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
8	761, 15	15. 6	16. 5	764, 15	16. 0	18. 6	759, 90	16. 1	19. 8	O.	Très nuageux, brouillards.		
9	758, 20	16. 3	15. 1	757, 60	16. 2	19. 3	756, 90	16. 4	19. 2	O.	Quelques nuages, brouillards.		
10	757, 20	16. 4	14. 9	757, 80	16. 5	18. 4	756, 60	16. 6	18. 8	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
11	757, 03	16. 6	14. 3	757, 30	16. 9	19. 2	756, 90	17. 2	13. 3	S.	Quelques nuages, brouillards.		
12	757, 55	16. 9	14. 0	757, 45	17. 1	19. 2	755, 90	17. 3	19. 1	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
13	754, 75	17. 3	13. 9	754, 10	17. 3	16. 5	753, 05	17. 3	18. 6	N.-O.	Très nuag., un peu de pl. à midi.		
14	754, 00	15. 5	7. 9	753, 55	15. 3	7. 8	753, 10	15. 1	8. 8	N.-O. très fort.	Serein.		
15	752, 65	14. 1	8. 2	752, 90	14. 1	10. 0	753, 05	14. 1	11. 8	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
16	757, 25	13. 6	8. 7	758, 55	13. 6	14. 6	758, 00	13. 6	14. 6	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	761, 15	13. 3	8. 2	761, 20	13. 3	15. 6	759, 60	13. 3	16. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
18	758, 60	13. 2	11. 6	759, 50	13. 3	16. 7	759, 00	13. 4	17. 3	Variable.	Quelques légers nuages,		
19	761, 50	13. 5	11. 0	762, 20	13. 8	17. 8	762, 20	13. 8	16. 8	S.-O.	Serein, brouillards.		
20	761, 60	14. 1	12. 1	765, 35	14. 2	16. 8	765, 25	14. 3	16. 7	S.-O.	Quelqes légers nuages, fort rares, brouil.		
21	765, 40	14. 3	12. 8	764, 90	14. 5	19. 4	764, 60	14. 8	17. 5	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
22	762, 40	14. 8	14. 5	761, 55	15. 1	18. 4	761, 25	15. 3	15. 8	S.-E. fort.	Quelques nuages.		
23	762, 20	15, 3	14. 3	762, 05	15. 3	20. 1	761, 25	15. 4	18. 5	O.	Très nuageux,		
24	763, 55	15. 5	16. 0	764, 30	15. 7	21. 7	763, 90	16. 1	19. 6	S.	Serein, brouillards.		
25	765, 65	16. 1	15. 7	765, 85	16. 4	19. 5	764, 85	16. 5	18. 4	O.	idem, brouillards.		
26	765, 20	16. 6	13. 5	765, 65	16. 8	21. 6	764, 60	16. 9	17. 1	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
27	764, 50	17. 0	15. 0	764, 50	17. 1	19. 4	763, 45	17. 2	18. 9	O.	Nuageux, brouillards.		
28	763, 10	17. 2	15. 5	762, 80	17. 3	20. 6	761, 50	17. 3	21. 7	Variable.	Quelques légers nuages, brouillards.		
29	760, 90	17. 3	15. 3	760, 70	17, 4	23. 3	760, 00	17. 5	20. 9	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
30	762, 20	17. 3	18, 8	761, 30	18. 0	26. 6	761, 45	18, 3	24. 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 02	+15,37	+13,10	760, 05	+15,48	+18,27	759, 44	+15,58	+17,67	Moyennes	Total des millimètres . . .	6, 85	0, 60

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Avril **1862.**

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 764 mm,38 le 20 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*. . . . . 750 ,95 le 13 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 760 ,05
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 26° , 6 le 30 à midi.
Moindre *idem*. . . . . + 4 , 7 le 15 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 15 , 0

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 0 mm, 0 ; la nuit. . . . . 6 , 9 } Total. 6 mm, 9

Nombre de jours. . . . {
de pluie. 2
entièrement couvert 0
très-nuageux 5
nuageux 4
sereins 5
de gros vent . . { S.-E . . 1 ; N.-O . . 3 } . . . 4
de brume ou de brouillards. 20
de tonnerre. 0
}

Température moyenne du Thermomètre minima + 11°, 4
Idem » » maxima + 18, 6

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai 1862.*

Date.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extérn.	3 heures du soir. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	Vents.	État du ciel.	Pluie. Lever du Soleil.	Pluie. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 15	18° 3	20° 4	763, 60	18° 4	21° 4	764, 05	18° 5	21° 6	S.-E. assez fort.	Très nuageux.		
2	767, 25	18, 6	18, 5	766, 75	18, 8	22, 8	765, 25	19, 0	21, 7	S.-E.	Nuageux		
3	764, 55	18, 8	16, 1	763, 70	19, 0	22, 7	762, 05	19, 3	21, 0	S.-E. fort.	Idem, Brouillards.		
4	760, 50	19, 1	19, 1	761, 45	19, 2	21, 7	761, 00	19, 2	18, 1	S.-E. bonne brise.	Couvert.		
5	761, 80	18, 8	17, 8	762, 15	19, 1	21, 1	761, 55	19, 1	20, 6	S.-O.	Quelques nuages.		
6	763, 10	19, 0	16, 5	763, 70	19, 2	22, 3	763, 20	19, 2	19, 8	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouil.		
7	763, 20	19, 1	18, 0	764, 40	19, 3	20, 3	764, 20	19, 3	19, 9	S.-E. fort.	Nuageux.		
8	764, 60	19, 2	18, 3	764, 30	19, 3	22, 7	763, 00	19, 3	20, 2	S.-E. bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
9	760, 25	19, 3	19, 0	759, 35	19, 3	20, 8	759, 50	19, 3	18, 3	E.	Id., un peu de p. par inter. dans la matinée,		3, 02
10	757, 50	19, 3	17, 8	756, 80	19, 3	20, 3	755, 80	19, 3	20, 0	S.-O.	Quelq. écl., pluie cette nuit, brouillards.	2, 12	
11	755, 00	19, 3	16, 0	755, 05	19, 3	19, 7	754, 20	19, 3	19, 1	N.-O.	C. et un p. de pen cette nuit et à 7 h. du m.	1, 04	0, 91
12	753, 00	19, 3	13, 6	752, 75	19, 3	20, 6	752, 05	19, 3	18, 5	S.-O.	très nuageux.		
13	751, 00	18, 9	16, 0	751, 30	18, 9	20, 2	751, 00	18, 8	16, 9	S.-E. fort.	Couvert p. cette nuit, et par in. à 7 h. du m.	3, 24	21,56
14	753, 05	18, 6	13, 1	753, 40	18, 6	20, [illegible]	753, 75	18, 5	20, 7	S.-E.	Très nuag. p. cette nuit et à 10 h. du soir.	5, 43	
15	755, 90	18, 3	16, 0	755, 95	18, 3	18, 1	757, 00	18, 3	18, 7	S.	Nuageux.	0, 13	
16	759, 80	18, 3	14, 5	760, 90	18, 3	18, 9	760, 85	18, 3	19, 9	S.-O.	Quelques légers nuages, mais fort rares, b.		
17	762, 25	18, 3	16, 1	761, 75	18, [illegible]	21, 7	761, 00	18, 3	19, 8	N.-O.	Très nuageux.		
18	761, 65	18, 3	16, 0	761, 20	18, 3	20, 9	761, 00	18, 3	12, 8	U.	Idem, p. à 5 h. du s. q. c. de tonnerre brouil.		2, 47
19	760, 15	18, 3	15, 8	759, 75	18, 8	21, 5	758, 55	18, 8	20, 4	O.	Quelques nuages,		
20	758, 10	18, 8	17, 3	758, 05	19, 1	23, 6	757, 45	19, 3	21, 3	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
21	756, 65	19, 3	18, 0	737, 55	19, 3	21, 4	756, 95	19, 4	22, 8	S.-O.	Quelques nuages, brouillards:		
22	757, 75	19, 4	19, 4	758, 45	19, 7	24, 0	757, 55	19, 8	23, 5	O.	Idem.		
23	739, 40	20, 1	19, 0	759, 73	20, 1	23, 7	758, 20	20, 8	24, 1	S.	Idem. brouillards.		3, 03
24	760, 45	20, 3	19, 8	760, 60	20, 5	23, 9	760, 25	20, 7	23, 6	O.	Idem, quelques coups de tonnerre, brouil.	1, 32	0, 77
25	762, 00	20, 8	19, 7	761, 70	20, 8	23, 8	760, 70	20, 8	23, 0	O.	Couvert, q. gouttes à midi, et p. à 5 h. du s.		
26	758, 55	20, 8	19, 0	758, 00	21, 0	24, 0	757, 80	21, 1	21, 6	Variable.	Q. éclairis, p. c. nuit, q. éclairs et tonnerre.		
27	758, 70	21, 1	18, 0	758, 65	21, 1	23, 4	757, 70	21, 1	23, 6	N.-O. assez fort.	Serein.		
28	758, 50	20, 8	18, 0	759, 05	20, 8	24, 9	758, 70	21, 3	23, 0	S.-O.	Quelques nuages.		
29	758, 90	21, 2	19, 6	759, 20	21, 3	23, 0	757, 65	21, 3	21, 1	S.-E. fort.	Nuageux,		
30	756, 05	21, 3	20, 3	757, 70	21, 3	22, 6	758, 10	21, 4	21, 8	S.-E. fort.	Très nuageux, pluie cette nuit.	2, 17	
31	758, 40	21, 3	21, 2	758, 20	21, 3	26, 5	757, 50	21, 3	21, 6	Variable.	Quelq. éclaircis.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 40	+19,43	+17,81	759, 50	+19,53	+25,36	758, 94	+19,59	+20,91	Moyennes	Total des millimètres	15, 55	31, 85

RÉSULTATS GÉNÉRAUX, en *Mai* 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 764 mm,95 le 2 à 7 h. du matin.
Moindre *idem*. . . . . 748 ,71 le 13 à 7 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . 759 ,50
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 26° , 7 le 31 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 12 , 3 le 16 à minima.
Température moyenne du mois. . . . . + 19 , 1

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 31 mm, 9 ; la nuit. . . . . . . 15 , 6 } Total. 47 mm, 5

Nombre de jours. . . .		
	de pluie.	10
	entièrement couverts.	4
	très nuageux	11
	nuageux.	5
	serein	1
	de gros vent . . S.-E.	5
	de brume ou de brouillards.	10
	de tonnerre.	4

Température moyen du Thermomètre minima + 15°, 8
Idem » » maxima + 22, 4

...tions météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1862.

DATE										VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE.	
	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermom.				Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.		barom.	extér.				
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	757, 30	21° 3	20° 7	758, 10	21° 3	21° 1	759, 00	21° 7	23° 7	S.-E. assez fort.	Très nuageuy, un peu de pluie cette nuit.	0, 10	
2	759, 50	21, 6	20. 0	758, 85	21. 6	22. 5	760, 05	21. 6	23. 4	S.-E.	C., un peu de pluie cette nuit et dans la m.	0, 74	1, 58
3	761, 40	21, 6	22. 5	761, 50	21. 8	23. 8	762, 60	21. 8	20. 3	Variable,	Très nuageux, toute l'ap. m. à été orageuse.		9, 04
4	762, 95	22, 0	22. 2	762, 40	22, 0	23. 6	760, 85	22. 1	26. 4	S-O,	Quelques nuages.	0, 20	
5	759, 25	22, 3	22, 7	759, 50	22. 3	24 6	758, 45	22. 8	23. 6	S.-E.	N., ton. par intervalle à 11 h. du matin Br.		
6	759, 75	22, 4	21, 9	761, 00	22. 4	25. 8	760, 80	22. 5	25. 5	S.-O.	Quelques nuages.		
7	762, 50	22, 5	21. 7	763, 40	22. 5	25. 7	763, 00	22. 9	24. 3	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
8	763, 80	23, 1	23. 0	763, 60	23. 3	26. 0	762, 50	23. 3	25. 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
9	761, 30	23, 3	23. 1	761, 70	23. 4	25. 3	760, 95	25. 5	22. 4	O.	Nuageux.		
10	759, 70	23, 0	16. 0	758, 90	22. 9	21. 8	758, 60	23. 1	21. 9	N.-O. assez fort.	Quelq. légers nuages, fort rares.		
11	756, 90	22, 6	21. 0	756, 70	22. 6	23. 9	756, 40	22. 6	23, 6	S.-E. assez fort.	Couvert.		
12	755, 85	22, 5	20. 0	756, 50	22. 6	23. 6	756, 20	22. 6	24. 3	S.-O.	Serein.		
13	758, 20	22, 5	21. 7	758, 10	22. 7	23. 9	757, 60	23. 1	25. 0	N.-O. assez,fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
14	759, 65	22, 6	19. 6	759, 70	22. 5	23 6	759, 00	22. 7	22. 1	N.-O. grand frais,	Quelques nuages.		
15	760, 60	22, 4	19. 5	760, 60	22. 5	21. 2	759, 30	22. 5	22. 4	N.-O. grand frais.	Idem.		
16	757, 65	22, 4	21. 0	757, 90	22. 5	23. 9	757, 60	22. 5	24. 0	S.-E.	Très nuageux.		
17	758, 30	22, 3	17. 7	756, 85	22. 3	20. 6	756, 00	22. 1	20, 9	N.-O. fort.	Serein.		
18	755, 90	21, 4	17. 0	751, 75	21. 3	17. 6	753, 70	21. 3	18. 9	N.-O- fort.	Nuageux.		
19	752, 20	20, 5	16. 2	752, 10	21. 1	21. 0	752, 55	20, 9	21. 3	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	756, 50	20, 3	17. 1	756, 80	20. 3	20. 3	756, 30	20, 3	21. 0	N.-O. fort.	Serein.		
21	757, 20	20, 3	17. 9	756. 95	20. 3	20. 8	756, 15	20, 8	21. 0	N.-O. fort.	Nuageux.		
22	756, 10	20, 2	18. 0	754, 95	20. 2	21. 8	753, 80	20, 2	22. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
23	755, 35	20, 1	18. 2	755, 40	20. 1	19. 6	754, 75	20, 2	22. 6	N.-O. très fort.	Idem,		
24	755, 65	20, 1	18. 8	756, 90	20. 1	22. 6	756, 40	20. 3	23. 6	N.-O.	Serein.		
25	758, 35	20, 3	18. 0	757, 85	20. 3	23. 7	757, 00	20. 5	24. 6	N.-O.	idem.		
26	758, 85	20, 3	18, 4	758, 90	20. 5	23. 8	758, 30	20. 8	23. 6	N.-O.	idem.		
27	757, 65	20, 9	18. 0	757, 30	21. 1	25. 8	756, 05	21. 1	22. 4	N.-O.	Très nuageux,		
28	755, 40	21 3	19. 9	754, 90	21. 3	23. 9	754, 50	21. 3	24. 0	N.-O. assez fort.	idem, brouillards.		
29	757. 85	20, 8	17. 2	757, 50	20, 8	20, 8	757, 45	21. 1	22. 4	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
30	760, 25	20, 6	16. 5	760, 15	20, 7	22. 0	758, 80	21. 4	23. 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 43	+21,59	+19,52	758, 32	+21,65	+23,06	757, 83	+21,74	+23,11	Moyennes,	Total des millimètres.	1, 40	10, 57

RESULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1862.

Plus grande élévation du baromètre	760 mm,96	le 8 à 7 h. du matin
Moindre *idem*	749 ,54	le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,43	
Plus grand degré de chaleur	+ 27° ,5	le 3 à maxima.
Moindre *idem*	+ 13 ,7	le 19 à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,7	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	10 mm, 6	Total. 11 mm 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	1 1	

Nombre de jours	de pluie	3
	entièrement couverts	2
	très nuageux	5
	nuageux	5
	sereins	7
	de gros vent, N.-O.	7
	de brume ou de brouillards	4
	de tonnerre	2

Température moyenne du thermomètre minima	+ 17°, 2
idem id. id. maxima	+ 24, 3

…ONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet* 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 75	20° 8	17° 7	760, 20	20° 8	22° 4	759, 75	20° 8	22° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	762, 65	20, 7	18, 0	762, 85	20, 8	24, 1	762, 40	21, 1	21, 2	O.	idem.		
3	763, 60	21, 2	18, 3	764, 40	21, 2	23, 7	763, 40	21, 3	24, 0	S.-O.	idem, brouillards.		
4	763, 70	21, 3	21, 7	762, 50	21, 5	25, 2	704, 90	21, 5	24, 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	760, 00	21, 5	22, 0	758, 25	21, 7	26, 2	757, 70	22, 1	25, 8	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages.		
6	755, 15	22, 1	25, 0	753, 40	22, 2	27, 6	755, 40	22, 5	24, 5	S-E. fort.	Très nuageux, pluie à 9 h. du soir.		
7	761, 25	22, 4	17, 8	761, 90	22, 2	22, 2	761, 55	22, 3	21, 0	N.-O. assez fort.	Serein,	1. 74	
8	764, 65	22, 2	20, 0	764, 80	22, 3	26, 5	763, 80	22, 5	24, 2	N.-O.	idem.		
9	764, 80	22, 4	20, 5	764, 25	22, 4	27, 2	763, 20	22, 3	25, 4	O.	idem.		
10	761, 00	22, 5	22, 0	759, 90	22, 6	25, 4	758, 00	23, 0	25, 6	O.	Q. leg. n. écl., ton. et un p. de p. v, 7 h. s. b.		0, 47
11	757, 20	23, 0	21, 8	757, 50	23, 0	23, 7	756, 75	23, 0	23, 8	N.-O, fort.	Quelques nuages.		
12	758, 20	22, 5	17, 9	759, 25	22, 5	23, 2	758, 70	22, 9	23, 5	O.	Idem.		
13	759, 75	22, 9	21, 2	759, 80	23, 1	23, 9	758, 65	23, 3	23, 6	O.	Queiq. lég. nuages, fort rares.		
14	761, 45	23, 3	21, 0	761, 80	23, 3	27, 6	761, 40	23, 5	26, 2	S.O.	Serein,		
15	759, 80	23, 5	22, 8	759, 00	23, 5	25, 8	757, 25	24, 0	26, 4	S.-O.	Queiq. nuages éclairs à l'O. à 10 h. du s, b.		
16	757, 00	24, 1	21, 0	757, 30	24, 1	23, 2	756, 70	23, 8	23, 9	N.-O. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	1, 26	
17	758, 00	23, 4	17, 8	758, 60	23, 4	23, 8	757, 80	23, 4	21, 9	N.-O.	Nuageux.		
18	761, 15	23, 3	19, 0	761, 50	23, 2	24, 9	761, 10	23, 4	23, 4	O,	Serein.		
19	763, 80	23, 3	22, 1	763, 60	23, 2	26, 6	763, 00	23, 4	24, 4	O.	idem.		
20	764, 30	23, 4	23, 6	764, 50	23, 5	30, 2	764, 45	23, 9	28, 9	O.	idem, brouillards.		
21	762, 45	24, 2	23, 9	761, 75	24, 3	28, 7	760, 00	24, 4	30, 4	N.-O. assez fort.	idem.		
22	760, 80	24, 3	21, 0	760, 80	24, 3	21, 9	759, 25	24, 5	27, 8	N.-O. assez fort.	idem.		
23	760, 80	24, 3	24, 0	760, 40	24, 4	27, 6	760, 00	24, 5	24, 2	N.O.	idem.		
24	761, 50	24, 4	23, 8	761, 25	24, 5	27, 1	760, 00	24, 8	27, 6	N.-O. assez fort	Très Nuageux,		
25	762, 75	24, 5	25, 4	763, 50	24, 9	28, 2	763, 00	25, 1	26, 4	N.-O.	Quelques légers nuage, fort rares, brouil.		
26	763, 15	25, 3	23, 8	762, 80	25, 3	31, 4	762, 50	25, 5	29, 4	Variable.	Serein.		
27	762, 60	26, 0	26, 3	762, 55	26, 0	27, 2	761, 80	26, 1	28, 6	O.	idem, brouillards,		
28	762, 45	26, 3	25, 0	762, 40	26, 3	27, 2	761, 90	26, 3	27, 4	S.-O.	idem, brouillards.		
29	761, 55	26, 3	23, 2	762, 40	26, 3	26, 4	761, 45	26, 5	27, 0	O,	idem.		
30	760, 45	26, 5	25, 2	761, 00	26, 7	26, 4	759, 30	26, 6	25, 7	O.	Très nua. un p. de pl. v. 9 h. du m. brouil.		
31	760, 50	26, 3	20, 4	760, 65	26, 1	24, 4	762, 40	26, 3	26, 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 12	23, 50	21, 76	761. 41	+23 55	+25,89	760, 43	+23,71	+25,82	Moyennes.	Total des millimètres,	3, 00	0, 47

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
ARISTOLOCHE CLÉMATITE.	*Aristoloche clematis, L.*	Fouterlo.	Du grec : *Aristos*, très bon, et *locheia*, accouchement, c.à.d. favorable pr les femmes en couche.
A. LONGUE.	*A. Longa, L.*	Aristologia lunga, ita.	Idem.
A. MENUE, vulgt A. fibreuse, crénelée.	*A. Pistolochia, L.– A. crenata, Lmk.*	Aristolòquia, esp.	Idem.
A. RONDE.	*A. Rotunda, L.*	Sarrasino.	Idem.
A. SERPENTAIRE, vulgt serpentaire de Virginie.	*A. Serpentaria, L.*	Serpentino.	Idem.
A. SIPHON, vulgt Pipe de tabac. (Am. bor.)	*A. Sipho, Lhér.*		Idem.
ARMOISE ABSINTHE, vulgt grande absinthe, Absinthe, Aluyne.	*Artemisia absithium. L.*	Insens fer.	Du grec : *Artemis*, Diane, c.à.d.h. des vierges, aux prop. de l'esp.
A. AURONE, vulgt Aurone mâle, garde-robes, citronelle.	*A. Abrotanum, L.*	Herbo de san-Jean.	Du grec : *Abrotanon*, a privatif, et de *brotos*, mortel, c.-à-d. pl. qui ne meurt pas.
A. BARBOTINE, vulgt H. de la St. Jean.	*A. Contra, L.*	Idem.	Idem.
A. COMMUNE, vulgt H. à 100 goûts, H. de la St. Jean.	*A. Vulgaris, L.*	Artemiso.	Idem.
A. DE JUDÉE, vulgt semen-contra.	*A. Judaica, L.*	Idem.	Idem.
A. EN ÉPI, vulgt Génipi-noir.	*A. Spicata, L.*	Idem.	Idem.
A. ESTRAGON, vulgt estragon, Forgon. (Sibérie.)	*A. Dracunculus, L.*	Estrageun.	Idem.
A. MUTELLINE, vulgt génipi-blanc	*A. Mutellina, Will.*		Idem.
A. PONTIQUE, vulgt petite absinthe	*A. Pontica, L.*		Idem.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1862.**

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 HEURES DU SOIR. Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 25	26° 2	23° 0	763, 90	26° 2	21. 6	763, 45	26° 1	26° 4	S.-O.	Serein, brouillards.		
2	763, 65	26. 1	23, 0	764, 00	26. 1	21. 8	764, 40	26. 2	25 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
3	761. 65	26. 1	23. 0	761, 70	26. 1	26. 1	760, 25	26. 3	26. 2	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 00	26. 3	22. 0	758, 90	26. 3	26. 8	757, 65	26. 3	24. 2	N.-O.	Serein.		
5	758, 25	26. 2	23. 0	758, 65	26. 3	28. 4	758, 30	26. 3	26. 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
6	760, 25	26. 3	23. 3	760, 25	26. 3	27. 9	759, 75	26. 3	24. 6	O.	Idem, brouillards.		
7	760, 60	26. 3	22. 9	760, 75	26. 3	25. 4	759, 90	26. 3	26. 9	S.-O.	Serein, brouillards.		
8	758, 30	26. 2	23. 0	757, 90	26. 3	27. 2	756, 40	26. 3	27. 3	S.-O.	Nuageux,		
9	756, 70	26. 3	20. 6	755, 10	26. 3	24. 2	756, 50	25. 9	23, 9	N.-O.	Couvert, un peu de pluie vers 6 h. du matin		0, 37
10	756, 65	25. 3	18. 0	756, 75	25. 1	22. 1	757, 25	25. 1	23. 2	N.-O. fort.	Serein.		
11	759, 80	24. 3	17. 9	759, 90	24. 3	22. 8	759, 30	24. 3	24. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
12	761, 10	24. 2	19. 0	761, 60	24. 2	24. 6	761, 05	24. 2	23. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
13	761, 60	24. 1	20. 0	762, 00	24. 0	23. 8	760, 40	24. 0	21. 9	O.	Idem, brouillards.		
14	759, 85	23. 9	20. 2	760, 00	23. 9	25. 6	759. 00	23. 9	24. 1	S.-E.	Idem, brouillards.		
15	758, 00	23. 8	22. 2	758, 40	23. 8	26. 5	758, 40	23. 8	21. 6	Variable.	Très nu. pl. dans l'après-midi, él. par inter-		0, 85
16	758, 10	23. 6	18. 6	757, 70	23. 6	22. 6	757, 00	23. 6	22. 2	O.	Quelques nuages.		
17	757, 15	23. 5	19. 0	757, 25	23. 5	21. 6	756, 50	23. 5	21. 1	O.	Serein.		
18	757, 60	23. 3	19. 0	757. 60	23. 3	21. 8	756, 40	23. 3	24. 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares,		
19	757, 50	23. 2	18. 4	757, 60	23. 2	25. 3	756, 65	23. 3	22. 4	O.	Idem.		
20	757, 25	23. 2	20. 0	755, 75	23. 2	24. 8	756, 90	23. 3	23. 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
21	758, 35	23. 2	21. 0	758, 85	23. 2	23. 2	758, 45	23. 3	24. 7	O.	Nuageux, quelques gouttes à 7 h. du matin		
22	759, 40	23, 3	21. 0	760, 05	23. 3	25. 8	759, 80	23. 3	21. 6	S.	quelq. nua., écl. par inter. au N.E. à 10 h. S.		
23	760, 65	22. 6	18. 2	760, 15	22. 6	22. 6	759, 30	22. 6	22. 9	N.-O. fort.	Quelqes légers nuages, fort rares,		
24	759, 85	22. 5	18. 5	760, 10	22. 5	21. 2	759, 70	22. 5	23. 6	N.-O	Serein.		
25	761, 55	22. 5	21. 0	761, 90	22. 5	22. 7	761. 25	22. 6	25. 6	Variable.	Idem.		
26	761, 40	22. 6	21. 0	761, 60	22. 6	27. 2	759, 05	22. 9	23. 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	757, 75	22. 8	20. 5	758, 00	22. 9	23. 7	758, 25	23. 0	20. 9	Variable.	Très nuag. un p. de pl. cet. n, et à 7 h. du m.	0, 76	5, 15
28	760, 05	23. 0	19. 0	758, 15	23. 0	23. 4	757, 90	23. 0	21. 4	N.-O. assez fort.	Serein.		
29	758, 60	22. 5	17, 4	758, 00	22, 5	21. 2	758, 45	22. 4	20. 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
30	758, 90	22. 3	17. 0	758, 00	22. 3	20. 9	757, 40	22, 3	20. 4	N.-O.	Idem.		
31	758, 60	22. 3	17. 4	758, 53	22. 3	22. 4	758, 15	22, 3	21, 4	Variable.	Quelques légers nua, fort rares brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 43	+24,43	+20,31	759, 33	+24,13	+24,33	758, 79	+24,15	+23,75	Moyennes	Total des millimètres . . .	0, 76	6, 37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 760 mm,80 le 2 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 758 ,19 le 8 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 759 ,43
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 28° ,8 le 6 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 15 ,5 le 31 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 21 ,9

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 6 mm, 4 } Total. 7 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant { la nuit. . . . . 0 , 8 }

Nombre de jours . . . .
- de pluie 3
- entièrement couvert 1
- très nuageux 2
- nuageux 2
- sereins. 13
- de gros vents. . { N -O. 3. } 2
- de brume ou de brouillards. 11
- de tonnerre. 1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 6.
Idem » » maxima + 25°, 4.

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Septembre 1862.

DATE.	9 HEURES DU MATIN. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	MIDI. Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extéri	3 HEURES DU SOIR Baromèt.	Thermomè. du bar	Thermomè. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	756, 75	22° 2	21° 0	757, 15	22° 1	25° 5	736, 00	22° 1	21° 9	E. assez fort.	C., un p. de pl. dans la m. pl. v, 5h. s. écl. t.		2, 72
2	755, 85	22, 2	22. 2	758, 45	22, 2	24. 2	759, 05	22. 3	22. 7	E. fort.	Q. écl. toute la n. a été orag. écl. t. et f. pl.	10, 01	3, 49
3	759, 60	22. 3	18. 2	758, 75	22. 3	23. 9	756, 40	22. 3	20 7	N.-O.	Très nuageux, brouillards.		
4	751, 55	22, 1	17. 0	754, 35	22. 1	23. 8	754, 65	22. 1	18. 1	S.-E.	Id. pl. à 5h s. f. pl. v. 3h. s. la pl. c. v, y.		18, 46
5	758, 70	21, 8	16, 0	759. 00	21. 5	19. 4	758, 40	21. 5	19. 2	O.	C., un peu de pl. c. n. q. gouttes parin. br.	0, 36	
6	759, 30	21, 3	15, 8	760, 70	21. 1	19. 6	761. 20	20. 8	19. 8	S.-O.	Q. écl., pl. écl. t. v. les 11h. du m. brouil.		10, 47
7	764, 30	20, 6	14. 0	763, 30	20. 5	19. 2	763, 20	20. 3	20 8	N.-O. fort.	Serein.		
8	764, 25	20, 2	16. 0	761, 20	20. 2	21. 9	763, 45	20. 2	22. 7	N.-O.	Nuageux.		
9	763, 15	20, 2	16. 3	763, 10	20. 2	22. 4	761, 25	20. 2	22. 4	S.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
10	760, 05	20, 3	18. 3	759, 45	20. 3	23. 9	738, 10	20. 3	22. 6	S,-O	Nuageux, brouillards.		
11	756, 65	20, 3	18. 8	757, 25	20. 3	24. 3	738, 00	20. 5	21, 2	S.-O.	Très n. un p. de pl, à 7h. du m. n. av.eu-f. o.	67, 77	
12	759, 60	20, 5	17. 0	760, 35	20. 5	19, 7	759. 90	20. 5	18. 6	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
13	760, 30	20, 3	14. 8	760, 30	20. 3	19 9	759, 30	20. 3	19. 7	N.-O.	Serein.		
14	759, 40	20. 1	15. 0	738, 10	20. 1	21. 8	757, 00	20. 1	21. 1	Variable,	Quelques légers nuages, fortrares.		
15	753, 70	19, 8	20. 0	735, 55	19. 8	22. 8	754, 20	20. 1	21. 2	E. fort.	Couvert.		
16	755, 75	20, 0	17. 8	757, 00	20. 2	20. 3	758, 30	20. 2	15. 9	Variable.	Id. pl-c. n. ton. et pl. v. les 6h. du m. f. pl.	6. 90	23, 28
17	759, 75	19, 8	13. 0	760, 70	19. 8	18. 8	760, 60	19. 8	18. 6	O.	Q. écl. pl. dans la m. et par in. dans l'p. m.		2, 81
18	760, 45	19, 7	16. 9	760. 90	19. 7	22. 3	760, 83	19. 7	21, 7	S.-E.	Id. cette n. a été orageuse pl. écl. et ton.	14, 16	1, 94
19	758, 95	19, 3	17. 2	738, 40	19. 5	22. 8	757, 30	19, 5	21. 4	O.	Couvert, brouillards.		
20	756, 85	19, 4	17, 9	737, 55	19. 6	21. 8	757, 60	19, 4	21. 6	O.	Trés nuageux, brouillards.		
21	758, 45	19, 7	16, 8	738, 60	19. 7	21. 6	758, 40	19, 9	20. 6	N.-O.	Serein, brouillards.		
22	759, 55	20, 0	16, 2	760, 30	20. 1	21. 6	760, 30	20, 1	21. 0	O.	Quelques légerl nuages, brouillards.		
23	764, 60	20, 0	17. 3	761, 75	20. 0	23. 3	764, 20	20, 2	21. 8	S. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
24	762, 90	20, 1	17. 8	762, 60	20. 1	24. 2	761, 40	20. 3	22. 4	S.	Très nuageux, brouillards.		
25	760, 85	20, 3	18. 8	761, 00	20. 4	22. 2	759, 90	20. 5	21. 8	N.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares brouillards.		
26	761, 65	20, 5	17, 7	762, 20	20. 5	24. 1	761, 45	21. 0	22. 2	S.-E.	Serein brouillards.		
27	762, 85	20, 9	18. 1	763, 35	21. 0	24. 6	763, 00	21. 1	22. 4	S.-E.	Quelques nuages brouillards.		19, 03
28	764, 30	21 2	18. 7	763. 10	21. 2	25, 6	762, 40	21. 3	22. 8	S.-E.	idem, brouillards.		
29	762, 65	21, 3	21. 9	764, 25	21. 3	19, 3	763, 15	21. 3	21. 0	S.-E. assez fort.	Quelques écl., pl. à 7h. du m. q. c. de t. él.		
30	764, 65	21, 3	18. 0	763, 23	21, 3	23. 3	764, 70	21. 3	21. 9	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 04	+20,50	+17,55	760. 31	+20,60	+22,19	759, 78	+20,64	+20,98	Moyennes	Total des millimètres.	108, 20	82 22

RESULTATS GÉNERAUX,

en Septembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre	763 mm,12	le 30 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*	751 ,75	le 15 à 5 du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,34	
Plus grand degré de chaleur	+ 26° ,1	le 28 à maxima.
Moindre *idem*	+ 13 ,6	le 7 à minima.
Température moyenne du mois	+ 19 ,5	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	82 mm, 2	Total. 190 mm 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	108 2	

Nombre de jours	
de pluie	10
entièrement couverts	5
très nuageux	10
nuageux	3
sereins	4
de gros vent (E. 2, N.-O. 1)	3
de brume ou de brouillards	19
de tonnerre	7

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 16°, 2

idem id. id. maxima. . . . + 23, 5

OBSERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre* 1862.

DATE.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre exteri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762· 90	21° 3	19° 2	766, 40	21° 3	21° 8	763, 60	21° 3	20° 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
2	761, 83	20, 3	13, 7	763, 83	20. 3	17. 6	763, 30	19, 9	17, 6	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares,		
3	763, 00	19. 5	13, 6	763, 85	19, 6	20, 6	763. 60	19, 6	21, 2	N.-O.	Serein.		
4	766· 63	19, 4	16, 8	767, 43	19, 4	21, 4	766. 70	19, 4	20, 8	Variable.	Q. écl., un p. de p. v. les 4 h. du s., brouil.		
5	763, 10	19, 3	17, 8	761, 00	19, 3	22, 1	763, 13	19, 3	20, 6	Variable.	C. un p. de p. cette n., et un p. à 7 h. du m.	1, 40	
6	761, 60	19, 4	17, 6	761, 63	19, 5	23, 4	760, 90	19, 6	20, 6	S.-E.	N., un p. de p. c. n. é. c. ton. éloig. brouil.	1, 29	
7	760, 30	19, 5	16, 1	760, 50	19, 5	18, 3	759, 33	19, 5	18, 8	Variable.	Q. écl., ora. toute la n., pl. éclairs et ton.	33, 81	0, 71
8	760, 50	19, 4	15, 9	761, 80	19, 5	19, 8	761, 85	19, 4	19, 4	Variable.	Quelq. légers nuages, un peu de pl. cette n.	0, 06	
9	763, 70	19. 3	15, 8	764, 30	19, 3	20, 6	764, 15	19, 3	20, 9	S.	Nuageux, brouillards.		
10	761, 73	19. 3	16, 7	764, 60	19, 3	21. 7	761, 15	19. 3	20, 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
11	761, 70	19, 3	17, 8	761, 10	19, 3	22, 3	763, 85	19, 3	20, 7	S.-E.	Nuageux		
12	761, 05	19. 4	18, 3	761· 25	19, 4	22, 3	763, 33	19, 4	20, 7	O.	Idem, Brouillards.		
13	761, 20	19, 3	18, 8	761, 75	19, 5	19, 8	764, 30	19, 3	20, 6	O.	Très nuageux, brouillards épais.		
14	763· 23	19, 8	19, 2	761, 80	19, 8	22, 6	761, 70	20, 1	21, 1	S.-O.	Quelques legers nuages, fort rares.		
15	761, 63	20· 1	20· 4	761, 30	20, 1	23, 7	763, 45	20, 1	21, 1	S. assez fort.	Quelques nuages,		
16	764, 50	20. 3	16, 0	763, 13	20, 3	20, 6	764, 85	20. 3	19, 6	N,-O. assez fort.	Idem, brouillards.		
17	761, 40	20, 0	18, 7	764, 80	20, 1	17, 3	764, 05	20, 0	18, 4	N.-O.	Idem.		
18	763. 00	19. 5	15, 4	762, 40	19, 5	19, 3	760, 70	19, 5	18, 8	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
19	757, 30	19. 3	16, 1	758, 10	19, 3	14, 8	768, 40	18, 9	14, 3	N.-E. fort.	Quelques nuages, pluie vers les 4 h. du m.	1, 33	
20	757. 60	18, 5	12, 6	757· 25	18, 5	19, 6	737, 60	18, 5	18, 7	O.	Idem.		
21	763, 00	18. 3	12· 6	764, 00	18, 0	14, 2	763, 85	18, 0	14, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
22	764, 40	17, 4	12, 8	762, 90	17, 3	13, 8	761, 90	17, 3	17, 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
23	739, 80	17, 3	12, 7	738, 45	17, 3	18, 6	737, 30	17, 3	17, 6	S,	Quelques nuages, brouillards.		
24	734, 20	17, 3	14, 7	753, 50	17, 3	13, 3	753, 25	17, 3	15, 6	S.-E.	Très nuag., p. écl. et ton. dans l'après-midi		8, 30
25	756, 25	17· 3	14, 3	758, 65	17, 3	18, 9	759, 90	17, 3	17, 3	N.-O.	C. pl. cette n., et un peu dans l ap.-midi b.	4, 44	0, 91
26	762, 85	17, 2	15, 2	763, 40	17, 2	19, 4	761. 80	17, 2	18, 4	N.-O-	Quelques legers nuages, brouillards.		
27	763. 80	17, 3	14, 8	763, 40	17, 3	15. 9	·761, 50	17, 3	15, 2	N.-O.	Serein.		
28	760, 50	17, 3	14, 2	760, 10	17, 1	20. 6	758, 10	17. 1	19, 1	E.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
29	754. 50	17, 3	15, 3	751, 50	17, 3	18, 8	750, 50	17, 3	18, 6	E.	C. ora, vers 4 h. du m, écl. et ton. p. inter.	20, 00	7, 83
30	754, 60	17, 4	16, 5	756, 40	17. 3	18, 4	755, 80	17. 3	17. 6	S.-E.	Idem pl. c. n., pl. v. les m. et demi et p. int.	13, 86	2, 26
31	752, 65	17, 3	16, 6	751, 10	17, 3	20, 9	750, 00	17. 3	18, 8	E.	Très nuag., un p. de pl. vers les 7 h. du soir.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 62	+18,84	+16,05	761, 72	+18,83	+19,51	761, 26	+18,81	+18,91	Moyennes	Total des millimétres	78, 49	20 01

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	765 mm,10 le 4 à midi.		
Moindre *idem*.	747 ,65 le 29 à 10 h. du soir.		
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	761 ,72		
Plus grand degré de chaleur.	+ 24° , 6 le 15 à maxima.		
Moindre *idem*.	+ 11 , 5 le 20 à minima.		
Température moyenne du mois	+ 17 , 3		
Quantité d'eau tombée pendant	le jour.	20 mm, 0	Total. 98 mm, 2
	la nuit.	78 , 2	

Nombre de jours	de pluie	9
	entièrement couverts	4
	très nuageux	6
	nuageux	7
	sereins.	3
	de gros vent . . N -O.	3
	de brume ou de brouillards.	13
	de tonnerre.	4

Température moyenne du Thermomètre minima + 13°, 7.
Idem » » maxima + 20°, 4.

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre* **1862.**

Date.	[illegible]			[illegible]			[illegible] heures du soir.			Vents.	État du ciel.	Pluie.	
	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromét.	Thermomét. du bar.	Thermomét. extéri.			Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	752, 05	17° 3	16° 1	752, 60	17° 3	16° 1	753, 00	17° 3	17° 4	E.	C., p. o. n. p., à 7 h. du m. et à m. et d. la s.	2, 70	11, 97
2	755, 50	17, 3	15, 6	756, 60	17, 3	19, 3	757, 00	17, 3	16, 9	E.	C., p. t. la n. v. 3 h. du m. é. t. p. à 7h. du m.	28, 61	4, 01
3	754, 80	17, 3	12, 9	756, 15	17, 1	16, 8	756, 40	17, 4	15, 6	O.	Q. écl. q. gouttes dans la matinée, brouil.		
4	757, 60	16, 6	11, 6	758, 10	16, 5	14, 1	758, 70	16, 4	14, 6	N.-O.	Quelques nuages, brouil.		
5	759, 30	16, 8	11, 8	759, 80	16, 3	16, 9	759, 75	16, 3	15, 4	S.-O.	Serein un peu de pl. cette nuit, brouil.	0, 23	
6	760, 85	16, 2	12, 6	761, 00	16, 2	17, 0	761, 45	16, 2	16, 4	O.	Queques légers nuages, fort rares, brouil.		
7	761, 40	15, 8	12, 6	761, 45	15, 8	17, 4	761, 25	15, 8	15, 8	O.	Serein, brouillards.		
8	759, 70	15, 6	9, 4	759, 90	15, 5	14, 4	757, 45	15, 3	14, 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
9	759, 90	15, 0	9, 2	760, 35	15, 0	15, 0	760, 00	14, 9	13, 7	N.-O.	Quelques légers nuages brouil.		
10	759, 20	14, 6	9, 6	758, 50	14, 6	15, 4	756, 20	14, 6	13, 4	Variable.	nuageux, brouillards.		
11	750, 15	14, 3	11, 6	748, 80	14, 3	11, 4	746, 85	14, 3	10, 9	N,-O,	C., un p. de pl, c. n. à midi, et dans la m. b.	0, 44	0, 92
12	744, 75	13, 6	6, 7	745, 30	13, 5	11, 4	748, 20	13, 5	11, 4	N -O,	Très nuageux, quelques gouttes à midi.		
13	749, 50	13, 2	7, 6	749, 00	13, 2	8, 6	747, 75	13, 2	10, 7	N-O.	C., pl. dans la m. depuis 5 h. du matin.		4, 10
14	749, 10	12, 8	9, 6	750, 15	12, 6	12, 4	750, 65	12, 5	11, 2	N.-O.	Couvert, brouillards.		
15	751, 90	12, 4	9, 3	753, 25	12, 4	11, 6	753, 30	12, 4	11, 3	N.-O.	Couvert.		
16	755, 15	12, 3	8, 8	755, 90	12, 3	14, 2	756, 40	12, 3	13, 3	N.	Très nuag., quel. gouttes v. 4 h. du s., b.		
17	758, 65	12, 3	7, 6	759, 10	12, 3	12, 6	758, 55	12, 3	13, 1	N,-O.	Quelques nuages, brouillards,		
18	760, 25	12, 2	11, 8	759, 90	12, 2	15, 8	759, 15	12, 2	12, 8	E.	Nuageux, brouillards.		
19	755, 05	12, 8	10, 8	755, 00	12, 3	14, 8	754, 20	12, 3	11, 8	N.	Idem, brouillards.		
20	753, 40	12, 1	4, 8	753, 90	12, 1	9, 5	753, 40	11, 8	9, 1	N,-O.	Idem.		
21	753, 90	11, 6	5, 8	754, 70	11, 3	6, 4	754, 65	11, 3	6, 3	N,-O,	Couv., un peu de neige v. les 10 h. du m.		
22	752, 85	10, 8	8, 2	752, 70	10, 6	4, 7	752, 00	10, 5	5, 6	N,-O.	Idem.		
23	751, 15	10, 3	2, 6	750, 00	10, 1	9, 4	747, 25	9, 9	9, 9	Variable.	N., pl. à 10 h. du s., dep. v. les 6 h. du s. b		
24	745, 65	09, 8	9, 4	746, 20	9, 8	12, 1	743, 75	9, 9	11, 6	S.-O. assez fort	T. n., pl. c. n. écl. et ton. pl. v. 4 h. du soir.	15, 60	0, 52
25	738, 05	10, 1	11, 9	738, 75	10, 3	12, 8	737, 75	10, 3	11, 9	S-E. fort.	C., f. p. et v. t. v. t. la n., e. et t. pl. à 7h. m.	47, 10	38, 37
26	740, 00	10, 3	9, 6	742, 70	10, 3	10, 9	745, 35	10, 8	10, 4	E.	C., pl. cette nuit, pl. à midi et dans la mat.	14, 24	2, 29
27	751, 80	10, 8	6, 7	752, 90	10, 8	8, 1	754, 80	10, 8	8, 7	N.-O. fort.	Serein.		
28	755, 85	09, 9	4, 8	756, 15	9, 8	11, 1	755, 25	9, 8	11, 9	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
29	752, 30	09, 8	13, 9	751, 55	9, 8	14, 1	751, 25	10, 3	12, 4	S.-E. fort.	C., p' c. n. et à 7 h. du m., f. pl. à m. t. la m.	5, 55	32, 39
30	754, 00	10, 3	10, 8	754, 80	10, 3	12, 6	754, 40	10, 3	11, 9	E.	Idem, pluie cette nuit.	2, 18	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	753, 44	13,°09	9, 58	753, 82	+13,05	+12,86	753, 54	+13,03	+12,23	Moyenne.	Total des millimètres.	116, 63	94, 57

RESULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1862.

Plus grande élévation du baromètre	760 mm,96 le 8 à 7 h. du matin
Moindre *idem*	749 ,54 le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,43
Plus grand degré de chaleur	+ 27° ,5 le 3 à maxima.
Moindre *idem*	+ 13 ,7 le 19 à minima.
Température moyenne du mois	+ 20 ,7
Quantité d'eau tombée pendant le jour	10 mm, 6 — Total 11 mm 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	1 1

Nombre de jours	
de pluie	3
entièrement couverts	2
très nuageux	5
nuageux	5
sereins	7
de gros vent, N.-O.	7
de brume ou de brouillards	4
de tonnerre	2

Température moyenne du thermomètre minima. . . . + 17°, 2

idem id. id. maxima. . . . + 24, 3

…ons *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juillet* 1862.

DATE.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extér.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	759, 75	20° 8	17° 7	760, 20	20° 8	22° 4	759, 75	20° 8	22° 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
2	762, 65	20, 7	18, 0	762, 85	20, 8	24, 1	762. 40	21, 4	21, 3	O.	idem.		
3	763, 60	21, 2	18, 3	764, 40	21, 2	23, 7	763, 80	21, 3	24, 0	S.-O.	idem, brouillards.		
4	763, 70	21, 3	21, 7	762, 50	21, 5	25, 2	761, 90	21, 5	24, 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares.		
5	760, 00	21, 5	22, 0	758, 25	21, 7	26, 2	757, 70	22, 4	25, 8	S.-E. bonne brise.	Quelques nuages.		
6	755, 15	22, 1	25, 0	753, 40	22, 3	27, 6	755, 40	22, 3	24, 5	S-E. fort.	Très nuageux, pluie à 9 h. du soir.	1. 74	
7	761, 25	22, 4	17, 8	761, 90	22, 2	22, 2	761, 55	22, 3	21, 0	N.-O. assez fort.	Serein,		
8	764, 65	22, 3	20, 0	764. 80	22, 3	26, 5	763, 80	22, 5	24, 2	N.-O.	idem.		
9	764, 80	22, 4	20, 5	764, 25	22, 4	27, 2	763, 30	22, 3	25, 1	O.	idem.		
10	761, 00	22, 5	22, 0	759, 90	22, 6	25, 4	758, 00	23, 0	25, 6	O.	Q. lég. n. éol., ton. et un p.de p. v, 7 h. s. b.		0, 47
11	757, 20	23, 0	21, 8	757, 50	23, 0	23, 7	756, 75	23, 0	22, 8	N.-O, fort.	Quelques nuages.		
12	758, 20	22, 5	17, 9	759, 25	22, 5	23, 2	758, 70	22, 9	23, 5	O.	Idem.		
13	759, 75	22, 9	21, 2	759, 50	23, 1	23, 9	758, 65	23, 3	23, 6	O.	Queiq. lég. nuages, fort rares.		
14	761, 45	23, 3	21, 0	761, 80	23, 3	27, 6	761, 40	23, 5	26, 3	S.O.	Serein,		
15	759, 80	23, 5	22, 8	759, 00	23, 5	25, 8	757, 25	24, 0	26, 4	S.-O.	Queiq. nuages éclairs à l'O. à 10 h. du s, b.		
16	757, 00	24, 1	21, 0	757, 30	24, 1	23, 2	758, 70	23, 8	23, 9	N.-O. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	1, 26	
17	758, 00	23, 4	17, 8	758, 60	23, 4	23, 8	757, 80	23, 4	21, 9	N.-O.	Nuageux.		
18	761, 15	23, 3	19, 0	761, 50	23, 3	24, 9	761, 10	23, 4	22, 4	O,	Serein.		
19	763, 80	23, 3	22, 1	763, 60	23, 3	26, 6	763, 00	23, 4	24, 4	O.	idem.		
20	764, 80	23, 4	23, 6	764, 50	23, 5	30, 2	764, 15	23, 9	28, 9	O.	Idem, brouillards.		
21	762, 45	24, 2	23, 9	761, 75	24, 3	28, 7	760. 00	24, 4	30, 4	N.-O. assez fort.	idem.		
22	760, 80	24, 3	21, 0	760, 80	24, 3	21, 9	759, 25	24, 5	27, 8	N.-O. assez fort.	idem.		
23	760, 80	24, 3	24, 0	760, 40	24, 4	27, 6	760, 00	24, 5	24, 2	N.O.	idem.		
24	761, 50	24, 4	23, 8	761, 25	24, 5	27, 1	760, 00	24, 8	27, 6	N.-O. assez fort	Très Nuageux,		
25	762, 75	24, 5	25, 1	763, 50	24, 9	28, 2	763. 00	25, 1	26, 4	N.-O.	Quelques légers nuage, fort rares, brouil.		
26	763, 15	25, 3	23, 8	762, 90	25, 3	31, 4	762, 50	25, 5	29, 4	Variable.	Serein.		
27	762, 60	26, 0	26, 3	762, 55	26, 0	27, 2	761, 80	26, 1	28, 6	O.	idem, brouillards,		
28	762, 45	26, 3	25, 0	762, 40	26, 3	27, 2	761. 90	26, 3	27, 4	S.-O.	idem, brouillards.		
29	761, 55	26, 3	23, 2	762, 40	26, 3	26, 4	761, 45	26, 5	27, 0	O,	idem.		
30	760, 45	26, 5	25, 2	761, 00	26, 7	26, 4	759, 30	26, 6	25, 7	O.	Très nua. un p. de pl. v. 9 h. du m. brouil.		
31	760, 50	26, 3	20, 4	760, 65	26, 1	24, 4	762, 40	26, 3	26, 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm	•	•	mm	•	•	mm	•	•			mm	mm
	761, 12	23, 50	21, 76	761. 41	+23 55	+25,89	760, 48	+23,71	+25,32	Moyennes.	Total des millimètres,	3, 00	0, 47

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Février 1862.

Plus grande élévation du baromètre	767 mm,85 le 4 à 8 h. du matin.	
Moindre *idem*	748 ,00 le 8 à 8 h. du matin.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758 ,75	
Plus grand degré de chaleur	+ 16° ,7 le 19 à midi.	
Moindre *idem*	— 4 ,3 le 11 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 8 ,8	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	4 mm, 5	Total. 9 mm 6
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	5 1	

Nombre de jours	de pluie	4
	entièrement couverts	6
	très nuageux	6
	nuageux	4
	sereins	5
	de gros vent, E. 2, S.-E. 2, N.-O. 2	6
	de brume ou de brouillards	13
	de tonnerre	0

Température moyenne du thermomètre minima	+ 5°, 6
idem id. id. maxima	+ 12, 0

Observations météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mars 1862.

DATE	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt du bar.	Thermomèt extéri.	Baromèt.	Thermomè barom.	Thermomè extér.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	751, 65	11° 8	11° 2	752, 60	11° 8	12° 6	752, 70	11° 8	11° 4	Variable,	Quelq. éclaircies, pl. c. nuit, et un p. à midi	4, 42	0, 99
2	751, 65	11, 7	10. 0	750, 45	11. 7	14. 8	748, 25	11. 7	12. 1	S.-E. assez fort.	Couv., pl. vers les 6 heures 1/2 du matin.		1, 54
3	741, 50	11, 6	11. 8	741, 90	11. 6	13. 3	741, 65	11. 6	14 1	E. bonne brise.	id, un p de pl. à 11 du m., et à 7 h. du soir.		0, 24
4	746, 15	11, 7	9. 1	748, 25	11. 7	11. 6	749, 45	11. 7	11. 6	N.-O. fort.	Nuageux.	4, 25	
5	759, 30	11. 5	5, 6	760, 60	11. 3	6. 6	760, 85	11. 3	8. 1	N.-O. très fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
6	764, 00	10, 4	8. 0	763, 60	10. 5	13. 1	762, 10	10. 5	12. 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
7	759, 80	10, 5	12. 8	759, 70	10. 6	16. 1	759, 40	11. 2	15. 4	S.-E. fort.	Très nuageux,		
8	758, 70	11, 4	12. 9	758, 35	11. 3	18. 1	757, 00	11. 3	17. 1	S.-E. assez fort.	Quelques nuages, brouillards.		
9	760, 25	11, 4	12. 1	759, 90	11. 5	14. 5	758, 25	11. 5	14. 8	S.-E.	Nuageux.		
10	759, 35	11, 8	11. 9	759, 25	12. 2	13. 8	758, 45	12. 2	16. 6	N.-O. assez fort.	idem, brouillards.		
11	760, 60	12, 3	11. 4	760, 85	12. 3	14. 3	760, 00	12. 4	16, 9	O.	Quelques nuages, brouillards.		
12	757, 75	12, 4	13. 1	757, 40	12. 4	14. 1	756, 25	12. 4	12. 6	O.	Couv, q. gout. à 8 h du m., et à 4 h du soir.		0, 56
13	756, 75	12, 7	12. 1	756, 65	13. 0	14. 6	756, 40	13. 4	14. 6	S.-E. bonne brise.	id, un peu de pluie cette nuit.	0, 20	
14	757, 75	13, 0	12. 6	758, 10	13. 0	15. 9	757, 80	13. 1	14. 9	N.-O.	id, un peu de pluie cette nuit, brouillard.	1, 24	
15	758, 85	13, 1	12. 4	759, 50	13. 1	14. 6	759, 10	13. 2	14. 8	S.-E. assez fort.	id, un peu de pluie à midi, brouillards.		
16	760, 75	13, 2	13. 4	761, 50	13. 3	14. 8	760, 75	13. 3	15. 1	S.-E. assez fort.	Quelq. écl, pl. dans la matinée.		2, 99
17	760, 75	13, 3	12. 8	760, 60	13. 8	16 5	759, 90	13. 8	15, 6	S.-E. bonne brise.	Nuageux, brouillards.		
18	759, 25	13, 3	10. 9	758, 05	13. 4	17. 2	756, 85	13. 4	15. 4	S.-E. fort.	idem, brouillards.		
19	753, 35	13, 4	12. 6	753, 15	13. 5	16. 8	751, 75	13. 5	15. 8	S.-E. fort.	Quelq. écl, pl. c. nuit et à 8 h. du matin.	6, 43	3, 46
20	749, 70	13, 6	14. 1	748, 10	13. 6	15. 8	746, 70	13. 9	16. 2	S.-E. fort.	Presque t. couv. un peu depl. dansla matinée		0, 85
21	742, 85	14, 1	14. 2	743, 85	14. 2	17. 6	745, 75	14. 2	13. 2	S.-E. bonne brise.	Très nuag. pl. coups de toun. à 2 h. du soir		2, 33
22	752, 70	14, 0	9. 5	758, 45	13. 5	9. 8	755, 40	13. 4	10. 8	N.-O. très violent	Quelq. légers nuages, fort rares.		
23	758, 00	13, 1	6. 8	757, 85	13. 1	13. 7	757, 50	13. 2	15. 9	O.	Quelques légers nuages.		
24	759, 50	13, 1	18. 2	758, 90	13. 2	17. 5	757, 70	13. 2	16. 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
25	756, 00	13, 2	16. 8	755, 65	13. 3	20. 8	754, 10	13. 3	19. 4	E. assez fort.	Très nuageux.		
26	754, 45	13, 3	16. 6	749, 25	13. 5	20. 8	748, 30	14. 1	19. 1	E. fort.	idem.		
27	744, 00	14, 2	17, 8	747, 35	14. 3	22. 2	745, 00	14. 4	19. 1	E. très fort.	Quelq. écl., un peu de pl. à 8 h. du soir.		
28	745, 40	14 8	14. 3	746, 00	15. 2	14. 8	744, 90	15. 2	15. 1	S.-O.	Couv, pl. c. nuit, et pl. à 9 h. du matin.	18, 41	1, 12
29	740, 05	15, 1	14. 3	740, 05	15. 2	14. 9	741, 40	15. 2	14. 4	S.-E. bonne brise	id, pl. c. nuit, l'après-midi et 8 h. du soir.	4, 15	3, 87
30	751, 45	15, 1	12. 4	751, 80	15. 2	15. 1	751, 85	15. 2	14. 9	S-O,	Nuag., Pluie cette nuit,	3, 98	
31	745, 45	15, 1	14. 9	748, 40	15. 2	11. 4	749, 65	14. 9	10. 9	O. assez fort.	Couv. pl. cette nuit et dans la journée.	2, 29	1, 59
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	754, 01	+12,87	+12,31	754, 18	+12,94	+14,99	753, 69	+12,99	+14,69	Moyennes,	Total des millimètres.	36, 87	29, 55

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Mars 1862.

Plus grande élévation du baromètre	762 mm,72	le 6 à 8 h. du matin.
Moindre *idem*	738 ,24	le 29 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	754 ,18	
Plus grand degré de chaleur	+ 22° ,2	le 27 à midi.
Moindre *idem*	+ 3 ,5	le 6 à minima
Température moyenne du mois	+ 13 ,0	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	29 mm, 6	Total. 66 mm, 0
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	36 , 4	

Nombre de jours de pluie	15
entièrement couverts	9
très nuageux	9
nuageux	6
sereins	0
de gros vents (E. 2, S.-E. 4, N.-O. 3)	9
de brume ou de brouillards	8
de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 10°, 1.
Idem » » maxima + 15°, 8.

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Avril* 1862.

DATE	Baromèt.	Thermomèt.		Baromèt.	Thermomèt.		Baromè.	Thermomèt.		VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couc. du Soleil.
		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.		du bar.	extéri.				
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	755, 40	14° 4	10° 5	754, 80	14° 4	11° 8	755, 30	14° 4	16° 2	N.-O. fort.	Nuageux, pluie cette nuit,	6, 59	
2	759, 65	14. 2	11. 6	758, 95	14. 2	17. 4	757, 80	14. 8	6. 7	O.	quelques nuages, brouillards.		
3	754, 80	14. 3	11. 3	753, 45	14. 3	21. 0	752, 80	14. 3	17. 4	S.-O.	Très nuag. pl. dans l'après-midi, brouil.		
4	755, 20	14. 4	11. 1	756, 30	14. 4	17. 7	756, 20	14. 4	7. 0	O.	Id, pluie cette nuit, brouillards.	0, 26	
5	756, 70	14. 7	12. 5	759, 90	14. 9	19. 6	759, 35	15. 0	20. 5	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
6	762, 90	15. 2	13. 7	763, 65	15. 2	18. 5	763, 50	15. 3	17. 1	Variable.	Serein.		
7	763, 05	15. 4	13. 8	762, 55	15. 5	17. 9	764, 80	15. 6	19. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
8	761, 15	15. 6	16. 5	761, 15	16. 0	18. 6	759, 90	16. 1	19. 8	O.	Très nuageux, brouillards.		
9	758, 20	16. 8	15. 1	757, 60	16. 2	19. 3	756, 90	16. 1	19. 2	O.	Quelques nuages, brouillards.		
10	757, 20	16. 4	14. 9	757, 30	16. 5	18. 4	756, 60	16. 6	18. 8	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
11	757, 03	16. 6	14. 3	757, 30	16. 9	19. 3	756, 90	17. 3	19. 3	S.	Quelques nuages, brouillards.		
12	757, 55	16. 9	14. 0	757, 45	17. 1	19. 2	755, 90	17. 3	19. 4	S.	Quelques légers nuages, brouillards.		
13	754, 75	17. 3	18. 9	754, 10	17. 3	16. 5	753, 05	17. 3	18. 6	N.-O.	Très nuag., un peu de pl. à midi.		
14	754, 00	15. 5	7. 9	753, 55	15. 3	7. 8	753, 40	15. 1	8. 8	N.-O. très fort.	Serein.		
15	752, 65	14. 1	8. 2	752, 90	14. 1	10. 0	753, 05	14. 1	11. 8	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
16	757, 35	13. 6	8. 7	758, 55	13. 6	14. 6	758, 00	13. 6	14. 6	N.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
17	761, 15	13. 3	8. 2	761, 20	13. 3	15. 6	759, 60	13. 3	16. 6	O.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
18	758, 60	13. 3	11. 6	759, 50	13. 3	16. 7	759, 00	13. 4	17. 3	Variable.	Quelques légers nuages,		
19	761, 50	13. 5	11. 0	762, 20	13. 8	17. 8	762, 20	13. 8	16. 8	S.-O.	Serein, brouillards.		
20	764, 60	14. 1	12. 1	765, 35	14. 2	16. 8	765, 25	14. 3	16. 7	S.-O.	Queiqes légers nuages, fort rares, brouil.		
21	765, 40	14. 3	12. 8	764, 90	14. 5	19. 4	764, 60	14. 8	17. 5	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
22	762, 40	14. 8	14. 5	761, 55	15. 1	18. 4	761, 25	15. 3	15. 8	S.-E. fort.	Quelques nuages.		
23	762, 20	15, 3	14. 3	762, 05	15. 3	20. 1	761, 25	15. 4	18. 5	O.	Très nuageux.		
24	763, 55	15. 5	16. 0	764, 30	15. 7	21. 7	763, 90	16. 1	19. 6	S.	Serein, brouillards.		
25	765, 65	16. 1	15. 7	765, 85	16. 4	19. 5	764, 85	16. 5	18. 4	O.	Idem, brouillards.		
26	765, 20	16. 6	13. 5	765, 65	16. 8	21. 6	764, 60	16. 9	17. 1	S.-O.	Quelques nuages, brouillards.		
27	764, 50	17. 0	15. 0	764, 50	17. 1	19. 4	763, 45	17. 2	18. 9	O.	Nuageux, brouillards.		
28	763, 10	17. 2	15. 5	762, 80	17. 3	20. 6	761, 50	17. 3	21. 7	Variable.	Quelques légers nuages, brouillards.		
29	760, 90	17. 8	15. 8	760, 70	17, 4	23. 3	760, 00	17. 5	20. 9	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
30	762, 20	17. 8	18, 8	761, 30	18. 0	26. 6	761, 45	18, 3	21. 8	S.-E. assez fort.	Quelques nuages.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	760, 02	+15,37	+13,10	760, 05	+15,48	+18,27	759, 44	+15,58	+17,67	Moyennes	Total des millimètres . . .	6, 85	0, 60

RÉSULTATS GÉNÉRAUX ,

en Avril **1862.**

Plus grande élévation du baromètre	764 mm,38 le 20 à 10 h. du soir.	
Moindre *idem.*	750 ,95 le 13 à 5 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,05	
Plus grand degré de chaleur	+ 26° ,6 le 30 à midi.	
Moindre *idem.*	+ 4 ,7 le 15 à minima.	
Température moyenne du mois	+ 15 ,0	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	0 mm,0	Total. 6 mm,9
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	6 ,9	

Nombre de jours		
de pluie		2
entièrement couvert		0
très-nuageux		5
nuageux		4
sereins		5
de gros vent	S.-E. 1 / N.-O. 3	4
de brume ou de brouillards		20
de tonnerre		0

Température moyenne du Thermomètre minima + 11°, 4

Idem » » maxima + 18, 6

Observations *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Mai 1862.*

DATE.	9 heures du matin. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Midi. Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	3 heures du soir. Baromèt.	Thermomètre du bar.	Thermomètre extéri.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	PLUIE. Lever du Soleil.	PLUIE. Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 15	18° 3	20° 4	763, 60	18° 4	21° 4	764, 05	18° 5	21° 6	S.-E. assez fort.	Très nuageux.		
2	767, 25	18, 6	18, 5	766, 75	18, 8	22, 8	765, 25	19, 0	21, 7	S.-E.	Nuageux		
3	764, 55	18, 8	16, 1	763, 70	19, 0	22, 7	762, 05	19, 8	21, 0	S.-E. fort.	Idem, Brouillards.		
4	760, 30	19, 1	19, 1	761, 15	19, 2	21, 7	761, 00	19, 2	18, 1	S.-E. bonne brise.	Couvert.		
5	761, 80	18, 8	17, 8	762, 15	19, 1	21, 1	761, 55	19, 1	20, 6	S.-O.	Quelques nuages.		
6	768, 10	19, 0	16, 5	763, 70	19, 2	22, 3	763, 20	18, 2	19, 8	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares, brouil.		
7	763, 20	19, 1	18, 0	764, 40	19, 3	20, 3	764, 20	19, 3	19, 9	S.-E. fort.	Nuageux.		
8	764, 60	19, 2	18, 3	764, 30	19, 3	22, 7	763, 00	19, 3	20, 2	S.-E. bonne brise.	Très nuageux, brouillards.		
9	760, 25	19. 3	19, 0	759, 35	19, 3	20, 8	759, 50	19, 3	18, 3	E.	Id., un peu de p. par inter. dans la matinée,		3, 02
10	757, 50	19. 3	17, 8	756, 80	19, 3	20. 3	755, 80	19, 3	20, 0	S.-O.	Quelq. écl., pluie cette nuit, brouillards.	2, 12	
11	755, 00	19, 3	16, 0	755, 05	19, 3	19, 7	754, 20	19, 3	19, 4	N.-O.	C. et un p. de peu cette nuit et à 7 h. du m.	1, 04	0, 91
12	753, 00	19, 3	15, 6	752, 75	19, 3	20, 6	752, 05	19, 3	18, 5	S.-O.	très nuageux.		
13	751, 00	18, 9	16, 0	751, 30	18, 9	20, 2	751, 00	18, 8	16, 9	S.-E. fort.	Couvert p. cette nuit, et par in. à 7 h. du m.	3, 34	21, 56
14	753, 05	18, 6	15, 1	753, 40	18, 6	20, 2	753, 75	18, 5	20, 7	S.-E.	Très nuag. p. cette nuit et à 10 h. du soir.	5, 43	
15	755, 90	18, 3	16, 0	755, 95	18, 3	18, 4	757, 00	18, 3	18, 7	S.	Nuageux.	0, 13	
16	759, 80	18, 3	14, 5	760, 90	18, 3	18, 9	760, 85	18, 3	19, 9	S.-O.	Quelques légers nuages, mais fort rares, b.		
17	762, 25	18, 3	16, 1	761, 75	18, 3	21, 7	761, 00	18, 3	19, 8	N.-O.	Très nuageux.		
18	761, 65	18, 3	16, 0	761, 20	18, 3	20, 9	761, 00	18, 3	12, 8	O.	Idem, p. à 5 h. du s. q. c. de tonnerre brouil.		2, 47
19	760, 15	18, 3	15, 8	759, 75	18, 8	21, 5	758, 55	18, 8	20, 4	O.	Quelques nuages,		
20	758, 10	18, 8	17, 3	758, 05	19, 4	23, 6	757, 45	19, 3	21, 3	S.-O.	Quelq. légers nuages, fort rares,		
21	756, 65	19, 3	18, 0	757, 55	19, 3	21, 4	756, 95	19, 4	22, 8	S.-O.	Quelques nuages, brouillards:		
22	757, 75	19, 4	19, 4	758, 15	19, 7	24, 0	757, 55	19, 8	23, 5	O.	Idem.		
23	759, 40	20, 1	19, 0	759, 75	20, 1	23, 7	758, 20	20, 3	24, 1	S.	Idem. brouillards.		3, 08
24	760, 45	20, 3	19, 8	760, 60	20, 5	23, 9	760, 25	20, 7	23, 6	O.	Idem, quelques coups de tonnerre, brouil.	1, 32	0, 77
25	762, 00	20, 8	19, 7	761, 70	20, 8	23, 8	760, 70	20, 8	23, 0	O.	Couvert, q. gouttes à midi, et p. à 5 h. du s.		
26	758, 55	20, 8	19, 0	758, 00	21, 0	24, 0	757, 80	21, 1	21, 6	Variable.	Q. éclairis, p. c. nuit, q. éclairs et tonnerre.		
27	758, 70	21, 1	18, 0	758, 65	21, 1	23, 4	757, 70	21, 1	23, 6	N.-O. assez fort.	Serein.		
28	758, 50	20, 8	18, 0	759, 05	20, 8	24, 9	758, 70	21, 3	25, 0	S.-O.	Quelques nuages.		
29	758, 90	21, 2	19, 6	759, 20	21, 3	23, 0	757, 65	21, 3	21, 1	S.-E. fort.	Nuageux,		
30	756, 05	21, 3	20, 3	757, 70	21, 3	22, 6	758, 10	21, 4	21, 8	S.-E. fort.	Très nuageux, pluie cette nuit.	2, 17	
31	758, 40	21, 2	21, 2	758, 20	21, 3	26, 5	757, 50	21, 3	21, 6	Variable.	Quelq. éclaircis.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	759, 40	+19,43	+17,81	759, 50	+19,53	+25,36	758, 94	+19,59	+20,91	Moyennes	Total des millimètres	15, 55	31, 85

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
A. RAMEUX, vulgt Bâton blanc.	*A. Ramosus, Willd.*	Pourraquo.	Idem.
ASTER AMELLE, vulgt œil du Christ.	*Aster amellus, L.*	Aster.	Du grec: *Aster*, étoile; all. à s/ capitule radié.
ASTRAGALE d'Andalousie	*Astragalus bœticus, L.*	Astragala, esp.	Du grec: *Astragalos*, os du talon; all. à la forme des graines.
A. DE MARSEILLE, vulgt Adragant, Barbe de renard.	*A. Massiliensis, Lmk.- A. tragacantha, L.*	Barbo dé reinard.	Idem.
A. RÉGLISSE, vulgt réglisse bâtarde, R. Sauvage.	*A. glycyphyllos, L.*	Réoalissi fer.	Idem.
ASTRANCE MAJEURE, vult Radiaire, sanicle femelle.	*Astrantia major, L.*	Sanicula, ita.	Du grec: *Aster*, étoile; all. à l'involucre rayonnant.
ATHAMANTE de Crète.	*Athamanta cretensis, L.*	Athamanto.	Du mont *Athamas*, en Thessalie, où croît c, plante.
ATHYRIUM FOUGÈRE FEMELLE, vulgt F. femelle.	*Athyrium filix fœmina, Roth.- Polypodium filix fœmina, L.*		Du grec: *Athyros*, sans porte; all. aux sores qui paraissent n'être pas fermés.
AUBÉPINE AZÉROLIER.	*Cratægus azarolus, Willd.*	Argeiroulié.	Du latin; *Alba spina*, épine blanche.
A. A. à FRUITS MONSTRUEUX.	*C, A. Willd.*	Idem.	Idem.
A. COMMUNE, vulgt Aubépine, Epine blanche, Bois de mai, Néflier aubépine	*C. Oxyacantha, L. - Mespilus O., Gœrt.*	Poumetto de Paradis.	Idem.
A. ECARLATE, vulgt Azérolier du Canada.	*C. Coccina, L.*		Idem
AUNE A Flles EN CŒUR.	*Alnus cordifolia, Ten.*		Des mots celtiques, *Allan*, voisin des rivières
A. BLANCHATRE.	*A. Incana, Willd.*	Averno.	Idem.

...tions météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Juin 1862.

DATES	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. barom.	Thermomèt. extér.	VENTS.	ETAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm.	+	+			mm	mm
1	757, 30	21° 3	20° 7	758, 10	21° 3	21° 1	759, 60	21° 7	23° 7	S.-E. assez fort.	Très nuageux, un peu de pluie cette nuit.	0, 10	
2	759, 50	21, 6	20. 0	758, 85	21. 6	22. 5	760, 05	21. 6	23. 4	S.-E.	C., un peu de pluie cette nuit et dans la m.	0, 74	
3	761, 40	21, 6	22. 5	761, 50	21. 8	25. 8	762, 60	21. 8	20. 3	Variable,	Très nuageux, toute l'ap m. à été orageuse.		1, 58
4	762, 95	22, 0	22. 2	762, 40	22, 0	25. 6	760, 85	22. 1	26. 4	S-O,	Quelques nuages.		9, 04
5	759, 25	22, 3	22. 7	759, 50	22, 3	24 6	758, 45	22. 8	25. 6	S.-E.	N., ton. par intervalle à 11 h. du matin Br.	0, 20	
6	759, 75	22, 4	21. 9	761, 00	22, 4	25. 8	760, 80	22. 5	25. 5	S.-O.	Quelques nuages.		
7	762, 50	22, 5	21. 7	763, 40	22, 5	25. 7	763, 00	22. 9	24. 3	S.-O.	Nuageux, brouillards.		
8	763, 80	23, 1	23. 0	763, 60	23, 3	26. 0	762, 50	23. 3	25. 6	O.	Quelques nuages, brouillards.		
9	764, 30	23, 3	23. 1	761, 70	23, 4	25. 3	760, 95	25. 5	22. 4	O.	Nuageux.		
10	759, 70	23, 0	16. 0	758, 90	22, 9	21. 8	758, 60	23. 1	21. 9	N.-O. assez fort.	Queiq. légers nuages, fort rares.		
11	756, 90	22, 6	21. 0	756, 70	22, 6	23. 9	756, 40	22. 6	23. 6	S.-E. assez fort.	Couvert.		
12	755, 85	22, 5	20. 0	756, 50	22, 6	23. 6	756, 20	22. 6	24. 3	S.-O.	Serein.		
13	758, 20	22, 5	21. 7	758, 10	22, 7	25. 9	757, 60	23. 1	25. 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
14	759, 65	22, 6	19. 6	759, 70	22, 5	23 6	759, 00	22. 7	22. 1	N.-O. grand frais,	Quelques nuages.		
15	760, 60	22, 4	19. 5	760, 60	22, 5	21. 2	759, 30	22. 5	22. 4	N.-O. grand frais.	Idem.		
16	757, 65	22, 4	21. 0	757, 90	22, 5	23. 9	757, 60	22. 5	24. 0	S.-E.	Très nuageux.		
17	758, 30	22, 3	17. 7	756, 85	22, 3	20. 6	756, 00	22. 1	20, 9	N.-O. fort.	Serein.		
18	755, 90	21, 4	17. 0	751, 75	21, 3	17. 6	753, 70	21. 3	18. 9	N.-O. fort.	Nuageux.		
19	752, 20	20, 5	16. 2	752, 10	21. 1	21. 0	752, 55	20, 9	21. 3	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	756, 50	20, 3	17, 1	756, 80	20. 3	20. 3	756, 80	20, 3	21. 0	N.-O. fort.	Serein.		
21	757, 20	20, 3	17, 9	756, 95	20. 3	20 8	756, 45	20, 3	21. 0	N.-O. fort.	Nuageux.		
22	756, 10	20, 2	18. 0	754, 95	20, 2	21. 8	753, 80	20, 2	22. 9	N.-O. fort.	Quelques nuages.		
23	755, 35	20, 1	18. 2	753, 40	20. 1	19. 6	754, 75	20, 2	22. 6	N.-O. très fort.	idem,		
24	755, 65	20, 1	18. 8	756, 90	20. 1	22. 6	756, 40	20. 3	23. 6	N.-O.	Serein.		
25	758, 35	20, 3	18. 0	757, 85	20. 3	23. 7	757, 00	20. 5	24. 6	N.-O.	idem.		
26	758, 85	20, 3	18, 4	758, 90	20. 5	23. 8	758, 30	20. 8	23, 6	N.-O.	idem.		
27	757, 65	20, 9	18. 0	757, 30	21. 1	25. 8	756, 05	21. 1	22. 4	N.-O.	Très nuageux,		
28	755, 40	21 3	19. 9	751, 90	21. 3	23. 9	754, 50	21. 3	24. 0	N.-O. assez fort.	idem, brouillards.		
29	757, 85	20, 8	17. 2	757, 50	20, 8	20, 8	757, 45	21. 1	22. 4	N.-O. très fort.	Quelques nuages.		
30	760, 25	20, 6	16. 5	760, 45	20, 7	22, 0	758, 80	21. 4	23. 9	N.-O. assez fort.	Serein.		
	mm.	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	758, 43	+21,59	+19,52	758, 32	+21,65	+23,06	757, 83	+21,74	+23,11	Moyennes,	Total des millimètres.	1, 40	10, 57

RESULTATS GÉNÉRAUX,

en Juin 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	760 mm,96 le 8 à 7 h. du matin
Moindre *idem*.	749 ,54 le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois.. .	758 ,43
Plus grand degré de chaleur.	+ 27° ,5 le 3 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 13 ,7 le 19 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 20 ,7
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	10 mm, 6 } Total. 11 mm 7
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	1 1 }

Nombre de jours.	
de pluie.	3
entièrement couverts	2
très nuageux.	5
nuageux	5
sereins.	7
de gros vent. . N.-O.	7
de brume ou de brouillards . . .	4
de tonnerre	2

Température moyenne du thermomètre minima. . . .	+ 17°, 2
idem id. id. maxima. . . .	+ 24, 3

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	A. Spé dans les îles de la Durance. fl. vd. en ms. av.	Astringent.	Idem.	S| bois prend un beau poli ; il est recherché p. les menuis. et les sabotiers ; son écorce, astringente, possède des vert. fébrif. (Liz. Boul.)
Graminées.	(1) Cult. dans la banlieue, fl. en m. j.	Emollient.	Alimentaire	Dépouillée de s| pellicule, s| semence forme le gruau qui est très-nutrit.; on peut la faire ent. dans la panific. et en faire de la bière (C. H.)
Idem.	(1) Spé dans les champs, fl. en j.		Economiq.	Quoiq. les bestiaux ne refus. pas de s'en nourrir, on dit, cependant, que c| pl. leur cause une certaine irritat. dans la bouche. (Fl. m°)
Idem.	(1) Cult. dans la Crau pierreuse. fl. en m. j.	Adoucissant	Alimentaire	C| spèce mérite la préfér. dans les usages économiques. Son gruau est aussi préférable. (Idem.)
Méliacées.	A. Cult. chez M. Granoux, à Montolivet, fl. l. en j.	Vermifuge.	Industriel.	L'huile concrète que produis. ses drupes est vermifuge, on en fabrique des bougies, et peut être employée dans les arts. (Mon. d'Alg.)
Magnoliacées	A°. Cult. dans les jardins, fl. j. en j. jt.	Stomachique	Industriel.	S| fruit entre dans la fabrication de l'*anisette*; son bois est propre à la marqueterie. (Lmt.)
Légumineuses papilionacées.	A°. Spé à St. Loup, à Montredon, etc, fl. j. en m.	Purgatif.		On emploie une forte décoction des feuilles pour obtenir la purgation. (Fl. m°)
Idem.	A°. Cult. chez V. Gaillard, fl. rp. en m.	Léger purgatif		Idem (id.)
Cannées.	V. Aq. Cult. dans les jardins, fl. r. en a. o.	Mucilagineux.	Industriel.	S| racine secrète une gomme très-émolliente; ses graines seraient très-précieuses pr les arts, par la belle couleur pourpre qu'elles fournissent, si l'on pouv. la fixer. (Hœf.)
Labiées.	V. Spé aux bords des chemins, fl. ro. ou bl. en j. jt.	Antispasmodique.		Comme le marrube bl., cette pl. a été empl. c| la chlorose et l'hystérie. (Mor. Lmt.)
Balsaminées	(1) Cult. au jardin Botanique, fl. j. en j. o.	Diurétique.		D'après la pharmacie batave, ses feuilles sont âcres, émétiques et purgatives. (Jh. R.)
Idem.	(1) Cult. dans les jardins, fl. va. en j.		Vulnéraire.	On lui attribue la propriété ci-contre énoncée.
Graminées.	V. Cult. dans div. jard. de la ville.		Alimentaire et Industriel.	Pl. d'où découle une liq. suc. app. *Tabaskir* ou sucr. des anc. On fabr. du| pap. avec l'env. de la tige. (Hœf).
Idem.	V. Cult. dans plusieurs jardins.		Industriel.	On fabriq. de jolies cannes d'ombrelles avec ses tiges noueuses qui sont d'un beau noir. (B. J.)
Musacées.	V. Cult. idem, fl. jâ en hiver.	Astringent.	Alimentaire	C'est l'espèce la plus précieuse pr n| climat; ses fruits sont nombr. et succulents; le suc des tiges modère le flux diarrhéiq. (Duch. Vauq.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
B. DE L'EDEN. vulgt figuier d'Adam, Plantain des Indes.	*M. Paradisiaca, L.*	Fico d'Adamo, ita.	
B. DES SAGES, vulgt Figuier, figues banane, *Caburi*, en Amérique.	*M. Sapientum, L.*	Musa, ita.	Idem.
BAOBAB à flles digitées, vulgt Pain de singe.	*Adansonia digitata, L.*	Baobab, ita.	Dédié à *Adanson*, célèbre botaniste français.
BARBON à SUCRE, vulgt Sorgho sucré, Houque saccarine, canne à sucre de la Chine:	*Andropogon saccharatus, Roxb. Holcus saccharatus. L.*	Sorgho.	Du grec: *Anér*, homme, *Pagon* barbe; all. à s/ racines touffues.
B. DE PROVENCE.	*A. provincialis, Lmk.*	Soouno-garri.	Idem.
B. NARD à odeur de citron, vulgt *Spica-nard*.	*A. nardus*, L.	Nardo indiano, ita.	Idem.
B. Odorant, vulgt jonc odorant.	*A. schœnanthus*, L	Junco odorato, ita.	Idem.
B. Pied-de-poule, vulgt chiendent à balais.	*A. ischæmum*, L.	Gramé fer.	Idem.
B. rude, vulgt vétiver, chiendent des Indes.	*A. squarrosus*, L. - *A. muricatus, Retz.*	Vétiver.	Idem.
B. SORGHO COMMUN, vult Doura.	*A. Sorghum, Brot.* - *Holchus, sorghum*, L.	Grand mi.	Idem.
BARDANE COMMUNE, vult H. aux teigneux, glouteron, Pitasite.	*Arctium lappa*, L.-*Lappa communis, G.etCos.*	H. d'oou jouinugi, gros grapoun.	Du grec: *Arktos*, ours; all. aux poils qui couvrent le fruit.
B. MAJEURE.	*Lappa major. Dc.*	Lampourdié.	Idem.
BASELLE BLANCHE. vulgt épinard bl. de Malabar.	*Basella Alba*, L.		De *Basell*, ainsi nommée au Malabar.
B. ROUGE, vulgt épinard de Malabar, Brede d'Angole.	*B. rubra*, L.		Idem.

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Août* **1862.**

DAT	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couc. du Soleil.
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	763, 25	26° 2	23° 0	763, 90	26° 2	24° 6	763, 45	26° 1	26° 4	S.-O.	Serein, brouillards.		
2	763, 65	26. 1	23, 0	764, 00	26. 1	24. 8	764, 40	26. 2	25 6	N.-O.	Idem, brouillards.		
3	761. 65	26. 1	23. 0	761, 70	26. 1	26. 1	760, 25	26. 3	26. 2	O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
4	760, 00	26. 3	22. 0	758, 90	26. 3	26. 8	757, 65	26. 3	24. 2	N.-O.	Serein.		
5	758, 25	26. 2	23. 0	758, 65	26. 3	28. 4	758, 30	26. 3	26. 8	S.	Quelques légers nuages, fort rares, brouil.		
6	760, 25	26. 3	23. 3	760, 85	26. 3	27. 9	759, 75	26. 3	24. 6	O.	Idem, brouillards.		
7	760, 60	26. 3	22. 9	760, 75	26. 3	25. 4	759, 90	26. 3	26. 9	S.-O.	Serein, brouillards.		
8	758, 30	26. 2	25. 0	757, 90	26. 3	27. 2	756, 40	26. 3	27. 3	S.-O.	Nuageux,		
9	756, 70	26. 3	20. 6	755, 10	26. 3	24. 2	756, 50	25. 9	23, 9	N.-O.	Couvert, un peu de pluie vers 6 h. du matin		0, 37
10	756, 65	25. 3	18. 0	756, 75	25. 1	22. 1	757, 25	25. 1	23. 2	N.-O. fort.	Serein.		
11	759, 80	24. 3	17. 9	759, 90	24. 3	22. 8	759, 30	24. 3	24. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, fort rares.		
12	761, 10	24. 2	19. 0	761, 60	24. 2	24. 6	761, 05	24. 2	23. 6	S.-O.	Serein, brouillards.		
13	761, 60	24. 1	20. 0	762, 00	24. 0	23. 8	760, 40	24. 0	21. 9	O.	Idem, brouillards.		
14	759, 85	23. 9	20. 2	760, 00	23. 9	25. 6	759. 00	23. 9	24. 1	S.-E.	Idem, brouillards.		
15	758, 00	23. 8	22. 2	758, 40	23. 8	26. 5	758, 10	23. 8	21. 6	Variable.	Très nu. pl. dans l'après-midi, él. par inter-		0, 85
16	758, 10	23. 6	18. 6	757, 70	23. 6	22. 6	757, 00	23. 6	22. 2	O.	Quelques nuages.		
17	757, 15	23. 5	19. 0	757, 25	23. 5	21. 6	756, 50	23. 5	21. 1	O.	Serein.		
18	757, 60	23. 3	19. 0	757. 60	23. 3	21. 8	756, 40	23. 3	21. 7	O.	Quelques légers nuages, fort rares,		
19	757, 50	23. 2	18. 1	757, 60	23. 2	25. 3	756, 65	23. 3	22. 4	O.	Idem.		
20	757, 25	23. 2	20. 0	755, 75	23. 2	24. 8	756, 90	23. 3	23. 6	O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
21	758, 35	23. 2	21. 0	758, 85	23. 2	23. 2	758, 45	23. 3	24. 7	O.	Nuageux, quelques gouttes à 7 h. du matin		
22	759, 40	23, 3	21. 0	760, 05	23. 3	25. 8	759, 30	23. 3	21. 6	S.	quelq. nua., écl. par inter. au N.E. à 10 h. S.		
23	760, 65	22. 6	18. 2	760, 15	22. 6	22. 6	759, 30	22. 6	22. 9	N.-O. fort.	Quelqes légers nuages, fort rares,		
24	759, 85	22. 5	18. 5	760, 40	22. 5	21. 2	759, 70	22. 5	25. 6	N.-O	Serein.		
25	761, 55	22. 5	21. 0	761, 90	22. 5	22. 7	761, 25	22. 6	25. 6	Variable.	Idem.		
26	761, 40	22. 6	21. 0	761, 60	22. 6	27. 2	759, 05	22. 9	23. 9	S.-O.	Idem, brouillards.		
27	757, 75	22. 8	20. 5	758, 00	22. 9	23. 7	758, 25	23. 0	20. 9	Variable.	Très nuag. un p. de pl. cet. n, et à 7 h. du m.	0, 76	5, 15
28	760, 05	23. 0	19. 0	758, 15	23. 0	23. 4	757, 90	23. 0	21. 4	N.-O. assez fort.	Serein.		
29	758, 60	22. 5	17, 4	758, 00	22, 5	21. 2	758, 45	22. 4	20. 9	N.-O. assez fort.	Quelques nuages.		
30	758, 90	22. 3	17. 0	758, 00	22. 3	20. 9	757, 40	22, 3	20. 4	N.-O.	Idem.		
31	758, 60	22. 3	17. 1	758, 53	22. 3	22. 4	758, 15	22, 3	21, 4	Variable.	Quelques légers nua, fort rares brouillards.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	739, 43	+24,43	+20,31	739, 33	+24,13	+24,33	738, 79	+24,15	+23,75	Moyennes	Total des millimètres . . .	0, 76	6, 37

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Août 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	760 mm,80	le 2 à midi.
Moindre *idem*.	758 ,49	le 8 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	759 ,43	
Plus grand degré de chaleur.	+ 28° ,8	le 6 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 15 ,5	le 31 à minima.
Température moyenne du mois	+ 21 ,9	

Quantité d'eau tombée pendant	le jour.	6 mm, 4	Total. 7 mm, 2
	la nuit.	0 , 8	

Nombre de jours. . . .	de pluie		8
	entièrement couvert		1
	très nuageux		2
	nuageux		2
	sereins.		13
	de gros vents. .	N.-O. 3.	2
	de brume ou de brouillards.		11
	de tonnerre.		1

Température moyenne du Thermomètre minima + 18°, 6.

Idem » » maxima + 25°, 4.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	Idem. Idem.		Idem.	En Amérique, on mange ses racines comme les betteraves. (Hœf.)
Labiées.	(1) Cult. chez les jardiniers fleuristes, fl. bl. ou pur. en jt.	Antispasmodique.	Condiment.	L'infusion des feuilles se prend pour calmer les maux de tête.(Rob.)
Idem.	(1) Cult. chez M. Garnier-Savatier, fl. pur. en jt.	Idem.	Condiment très-parfumé.	L'infusion des feuiles donne un parfum plus prononcé que dans la plante précédente. (Id.)
Légumineuses césalpiniées.	A^{s}. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en jt.	vermifuge.		On emploie aussi la racine contre les tumeurs scrofuleuses et les maladies des yeux. (Bouil.)
Myrtacées.	A^{s}. Idem Idem.	Tonique.		L'infusion des files est employée comme le thé. (Lmt.)
Solanées.	V. Spé à la S^{te}. Baume, fl. rb. en j. jt.	Narcotiq-âcre.	Industriel.	Narcotique précieux ; la racine est la partie la plus active de la pl. On prépare avec les baies un fort beau vert pour la miniature et qui empreint le papier d'une jolie couleur pourpre. (Hœf.)
Nyctaginées.	V. Cult. dans les jardins, fl. div. c. en jt.	Purgatif.		Linné a expliqué le phénomène de l'épanouis. des fl. au coucher du soleil, en avançant q. la pl. étant née dans un hémisphère opposé au nôtre, le jour s'y fait quand nous avons la nuit.
Cucurbitacées	(1) Cult. à la Capelette chez M. Cantoni. fl. j. en a.		Alimentaire	Les fruits se mangent; ils sont recouv. d'une espèce de cire, et s'emblables à nos concombres. (Hœf.) La pl. donne une odeur de musc.(Lmt.)
Laurinées.	A. Cult. chez M. Gaillard au pont de vivaux fl. jâ. en m.	Résolutif.	Condiment.	S^{s} fl. sont utiles dans les affections catarrhales, rhumatis. et paralytiq. S^{s} baies ont une saveur approchant de celle du piment. (Bod.)
Rosacées dryadées.	V. Aq. Spé à la Ste-Baume. fl. rb. en j-jt.	Astringent amer.	Comestible	Les mêmes propr. que la *Bénoite officinale* ci-après. (Lmt.)
Idem.	V. Idem.	Idem.	Idem.	On l'a empl. c^{e} fébrifuge. Les jeunes pousses sont mangées c^{e} herbes potag.; la racine entre qq. fois dans la fabr. de la bière; Dambourney en a retiré une belle coul. mordoré.(Hœf.)
[C]ornées.	A^{s}. Cult. au jardin zoolog., fl. jâ. en ms. av.		Idem.	Il donne des fruits sembiab. à des fraises et d'un goût agréable. (Hœf.)
[Be]rbéridées.	V. Spé à S^{t}.Cyr, vallon de l'Évèque, fl. j. en ms.	Tempérant	Industriel.	S^{s} Files sont acidules, s^{s} fruits astring, Le liber de la tige et de la racine donne une teint. jaune qui sert à teind. les peaux. (Guib.) (G. S. P.)
Ombellifères recti-séminées.	(2) Spé à la Ste-Baume, fl. bl. en j. et s.	Acre.		La racine et l'écorce sont assez âcres p^{r} enflamm. la peau. Avec sa tige sucrée on obtient une liq. éniv. appelée *Paret* dans le Nord. (Lmt.)

RESULTATS GÊNERAUX,

en Septembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre	763 mm,12	le 30 à 10 h. du soir
Moindre *idem*	754 ,75	le 15 à 5 du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	760 ,34	
Plus grand degré de chaleur	+ 26° ,1	le 28 à maxima.
Moindre *idem*	+ 13 ,6	le 7 à minima.
Température moyenne du mois	+ 19 ,5	
Quantité d'eau tombée pendant le jour	82 mm, 2	Total. 190 mm 4
Quantité d'eau tombée pendant la nuit	108 2	

Nombre de jours	de pluie	10
	entièrement couverts	5
	très nuageux	10
	nuageux	3
	sereins	4
	de gros vent, E. 2, N.-O. 1	3
	de brume ou de brouillards	19
	de tonnerre	7

Température moyenne du thermomètre minima	+ 16°, 2
idem id. id. maxima	+ 23, 5

SERVATIONS *météorologiques faites à l'Observatoire impérial de Marseille, en Octobre 1862.*

D	Baromèt.	du bar.	extéri.	Baromèt.	du bar.	extéri.	Baromèt.	du bar.	extéri.			Lever du Soleil.	Couch. du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	762· 90	21° 3	19° 2	766· 40	21° 3	21° 8	765, 60	21° 3	20° 6	N.-O. assez fort.	Nuageux, brouillards.		
2	761, 85	20, 3	13, 7	763, 85	20, 3	17. 6	763, 30	19, 9	17, 6	N.-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares,		
3	763, 00	19. 5	13, 6	765, 85	19, 6	20, 6	765. 60	19. 6	21, 2	N.-O.	Serein.		
4	766· 65	19, 4	16, 8	767· 45	19, 4	21, 4	766, 70	19, 4	20, 8	Variable.	Q. écl., un p. de p. v. les 4 h. du s., brouil.		
5	765· 10	19, 3	17, 8	761· 00	19, 3	22, 1	763, 15	19, 3	20, 6	Variable.	C. un p. de p. cette n., et un p. à 7 h. du m.	1, 40	
6	761, 60	19, 4	17· 6	761, 65	19, 5	23, 4	760, 90	19, 6	20, 6	S.-E.	N., un p. de p. c. n. é. c. ton. éloig. brouil.	1, 29	
7	760, 30	19, 5	16· 1	760, 50	19, 5	18, 3	759, 35	19, 5	18, 8	Variable.	Q. écl., ora. toute la n., pl. éclairs et ton.	35, 81	0, 71
8	760, 50	19, 4	15, 9	761, 80	19, 5	19, 8	761, 85	19, 4	19, 4	Variable.	Quelq. légers nuages, un peu de pl. cette n.	0, 06	
9	763, 70	19. 3	15· 8	764, 30	19, 3	20, 6	764, 15	19, 3	20, 9	S.	Nuageux, brouillards.		
10	761, 75	19. 3	16, 7	764, 60	19, 3	21. 7	761, 45	19, 3	20, 7	Variable.	Quelques nuages, brouillards.		
11	764, 70	19, 3	17, 8	761, 10	19, 3	22, 3	763, 85	19. 3	20, 7	S.-E.	Nuageux		
12	761, 05	19, 4	18, 5	761· 25	19, 4	22, 3	763, 35	19, 4	20, 7	O.	Idem, Brouillards.		
13	761, 20	19, 5	18, 8	764, 75	19, 5	19. 8	764, 30	19, 5	20, 6	O.	Très nuageux, brouillards épais.		
14	764· 25	19, 8	19, 2	761, 80	19, 8	22, 6	761, 70	20, 1	21, 1	S.-O.	Quelques legers nuages, fort rares.		
15	761, 65	20· 1	20· 4	761, 30	20, 1	23, 7	763, 45	20, 1	21. 4	S. assez fort.	Quelques nuages,		
16	764, 50	20· 3	16, 9	765, 15	20, 3	20, 6	764, 85	20, 3	19. 6	N.-O. assez fort.	Idem, brouillards.		
17	761, 40	20· 0	18, 7	764, 80	20, 1	17, 3	764, 05	20, 0	18, 4	N.-O.	Idem.		
18	763, 00	19, 5	15, 4	762, 40	19, 5	19, 3	760, 70	19, 5	18, 8	N.-O.	Nuageux, brouillards.		
19	757, 30	19· 3	16, 1	758, 10	19, 3	14, 8	763, 40	18, 9	14, 3	N.-E. fort.	Quelques nuages, pluie vers les 4 h. du m.	1, 33	
20	737· 60	18, 5	12, 6	737· 25	18, 5	19, 6	737, 60	18, 5	18, 7	O.	Idem.		
21	763, 00	18, 3	12· 6	764, 00	18, 0	14, 2	763, 85	18, 0	14, 8	N.-O. assez fort.	Serein.		
22	764, 10	17, 4	12, 8	762, 90	17, 3	15, 8	761, 90	17, 3	17, 6	N.-O. fort.	Nuageux.		
23	759, 80	17, 3	12, 7	758, 45	17, 3	18, 6	757, 30	17, 3	17, 6	S,	Quelques nuages, brouillards.		
24	754, 20	17, 3	14, 7	753, 50	17, 3	13, 3	753, 25	17, 3	15, 6	S.-E.	Très nuag., p. écl. et ton. dans l'après-midi		8, 30
25	756, 25	17, 3	14, 3	758, 65	17, 3	18, 9	759, 90	17, 3	17, 3	N.-O.	C. pl. cette n., et un peu dans l ap.-midi b.	4, 44	0, 91
26	762, 85	17, 2	15, 2	763, 40	17, 2	19, 4	761. 80	17, 2	18, 4	N.-O-	Quelques legers nuages, brouillards.		
27	763, 80	17, 3	14, 8	763, 40	17, 3	15, 9	·761, 50	17, 3	15, 2	N.-O.	Serein.		
28	760, 50	17, 3	14, 2	760, 10	17, 1	20. 6	758, 10	17. 1	19, 4	E.	Quelq. éclaircis, brouillards.		
29	754, 50	17, 3	15, 3	751, 50	17, 3	18, 8	750, 50	17, 3	18, 6	E.	C. ora, vers 4 h. du m, écl. et ton. p. inter.	20, 00	7, 83
30	754, 60	17, 4	16, 5	756, 40	17. 3	18, 4	755, 80	17, 3	17. 6	S.-E.	Idem pl. c. n., pl. v. les m. et demi et p. int.	13, 86	2, 26
31	752, 65	17, 3	16, 6	751, 10	17, 3	20, 9	750, 00	17, 3	18, 8	E.	Très nuag., un p. de pl. vers les 7 h. du soir.		
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 62	+18,84	+16,05	761, 72	+18,83	+19,51	761, 26	+18,81	+18,91	Moyennes	Total des millimètres	78, 49	20 01

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Octobre 1862.

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 765 mm,10 le 1 à midi.
Moindre *idem*. . . . . 747 ,65 le 29 à 10 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . . 761 ,72
Plus grand degré de chaleur. . . . . + 24° , 6 le 15 à maxima.
Moindre *idem*. . . . . + 11 , 5 le 20 à minima.
Température moyenne du mois . . . . + 17 , 3

Quantité d'eau tombée pendant { le jour. . . . . 20 mm, 0 ; la nuit. . . . . 78 , 2 } Total. 98 mm, 2

Nombre de jours . . . .
- de pluie 9
- entièrement couverts 4
- très nuageux 6
- nuageux 7
- sereins. 3
- de gros vent . . { N -O. . } 3
- de brume ou de brouillards. 13
- de tonnerre. 4

Température moyenne du Thermomètre minima + 13°, 7.
Idem » » maxima + 20°, 4.

BSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Novembre* 1862.

DATE.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil.	Couch du Soleil.
	mm	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	752, 05	17° 3	16° 1	752, 60	17° 3	16° 1	783, 00	17° 3	17° 1	E.	C., p. c. n. p., à 7 h. du m. et à m. et d. la s.	2, 70	11, 97
2	755, 50	17, 8	15, 6	756, 60	17, 3	19, 3	757. 00	17, 3	16, 9	E.	C., p. t. la n. v. 3 h. du m. é. t. p. à 7h. du m.	28, 61	4, 01
3	754, 80	17, 3	12, 9	756, 15	17, 1	16, 8	756, 40	17, 4	15, 6	O.	Q. écl. q. gouttes dans la matinée, brouil.		
4	757, 60	16, 6	11, 6	758, 10	16, 5	14, 1	758, 70	16, 4	14, 6	N.-O.	Quelques nuages, brouil.		
5	759, 30	16, 3	11, 8	759, 80	16, 3	16, 9	759, 75	16, 3	15, 4	S.-O.	Serein un peu de pl. cette nuit, brouil.	0, 23	
6	760, 85	16, 2	12, 6	761, 00	16, 2	17, 0	761, 45	16, 2	16, 1	O.	Queques légers nuages, fort rares, brouil.		
7	761, 40	15, 8	12, 6	761, 45	15, 8	17, 1	761, 25	15, 8	15, 8	O.	Serein, brouillards.		
8	759, 70	15, 6	9, 1	759, 20	15, 5	14, 1	757, 45	15, 3	11, 0	N.-O. assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
9	759, 90	15, 0	9, 2	760, 35	15, 0	15, 0	760, 00	14, 9	13, 7	N.-O.	Quelques légers nuages brouil.		
10	759, 20	14, 6	9, 6	758, 50	14, 6	15, 4	756, 20	14, 6	13, 4	Variable.	nuageux, brouillards.		
11	750, 15	14, 3	11, 6	748, 80	14, 3	11, 4	746, 85	14, 3	10, 9	N,-O,	C., un p. de pl, c. n. à midi, et dans la m. b.	0, 44	0, 92
12	744, 75	13, 6	6, 7	745, 30	13, 5	11, 4	748, 20	13, 5	11, 4	N -O,	Très nuageux, quelques gouttes à midi.		
13	749, 50	13, 2	7, 6	749, 00	13, 2	8, 6	747, 75	13, 2	10, 7	N-O.	C., pl. dans la m. depuis 5 h. du matin.		4, 10
14	749, 10	12, 8	9, 6	750, 15	12, 6	12, 4	750, 65	12, 5	11, 2	N.-O.	Couvert, brouillards.		
15	751, 90	12, 4	9, 8	758, 25	12, 4	11, 6	753, 30	12, 4	11, 3	N.-O.	Couvert.		
16	755, 15	12, 3	8, 8	755, 90	12, 3	14, 2	756, 40	12, 8	13, 3	N.	Très nuag., quel. gouttes v. 4 h. du s., b.		
17	758, 65	12, 3	7, 6	759, 10	12, 3	12, 6	758, 55	12, 3	13, 1	N,-O.	Quelques nuages, brouillards,		
18	760, 25	12, 2	11, 8	759, 90	12, 2	13, 8	759, 15	12, 2	12, 8	E.	Nuageux, brouillards.		
19	755, 05	12, 3	10, 8	753, 00	12, 3	14, 8	754, 20	12, 3	11, 8	N,	Idem, brouillards.		
20	753, 40	12, 1	4, 8	753, 90	12, 1	9, 5	753, 40	11, 8	9, 1	N,-O.	Idem.		
21	753, 90	11, 6	5, 8	754, 70	11, 3	6, 4	754, 65	11, 3	6, 3	N,-O,	Couv., un peu de neige v. les 10 h. du m.		
22	752, 85	10, 8	3, 2	752, 70	10, 6	4, 7	752, 00	10, 5	5, 6	N,-O.	Idem.		
23	751, 15	10, 3	2, 6	750, 00	10, 1	9, 4	747, 25	9, 9	9, 9	Variable.	N., pl. à 10 h. du s., dep. v. les 6 h. du s. b		
24	745, 65	09, 8	9, 4	746, 20	9, 8	12, 1	743, 75	9, 9	11, 6	S.-O. assez fort	T. n., pl. c. n. écl. et ton. pl. v. 4 h. du soir.	15, 60	0, 32
25	738, 05	10, 1	11, 9	738, 75	10, 3	12, 8	737, 75	10, 3	11, 9	S-E. fort.	C., f. p. et v. t. v. t. la n., e. et t. pl. à 7h. m.	47, 10	38, 37
26	740, 00	10, 3	9, 6	742, 70	10, 3	10, 9	745, 35	10, 3	10, 4	E.	C., pl. cette nuit, pl. à midi et dans la mat.	14, 24	2, 29
27	751, 30	10, 3	6, 7	752, 90	10, 3	8, 1	754, 80	10, 3	8, 7	N.-O. fort.	Serein.		
28	755, 85	09, 9	4, 8	756, 15	9, 8	11, 1	755. 25	9, 8	11, 9	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
29	752, 30	09, 8	13, 9	751, 55	9, 8	14, 1	751, 25	10, 3	12, 4	S.-E. fort.	C., p' c. n. et à 7 h. du m., f. pl. à m. t. la m.	5, 55	32, 39
30	754, 00	10, 3	10, 8	754, 80	10, 3	12, 6	754, 40	10, 8	11, 9	E.	Idem, pluie cette nuit.	2, 48	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	753, 44	13, 09	9, 58	753. 82	+13,05	+12,86	753, 54	+13,03	+12,23	Moyenne.	Total des millimètres .	116, 63	94, 57

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Novembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	759 mm,61	le 7 à 10 h. du soir.
Moindre *idem*.	756 ,50	le 25 à 5 h. du soir.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . .	753 ,82	
Plus grand degré de chaleur.	+ 19° ,5	le 2 à maxima.
Moindre *idem*.	+ 1 ,3	le 23 à minima.
Température moyenne du mois.	+ 10 ,6	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	94 mm, 6	Total. 211mm3,
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	116 , 7	

Nombre de jours. . . .	de pluie.	10
	entièrement couverts.	12
	très nuageux	4
	nuageux	5
	sereins	3
	de gros vent. (S.-E. 2 ; N.-O. 1)	3
	de brume ou de brouillards.	15
	de tonnerre.	3

Température moyen du Thermomètre minima + 8°, 0
Idem » » maxima + 13, 7

OBSERVATIONS *météorologiques faites, à l'Observatoire impérial de Marseille, en Décembre* 1862.

DATE.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromèt.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	Baromè.	Thermomèt. du bar.	Thermomèt. extéri.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	Lever du Soleil	Couc. du Soleil
	mm.	+	+	mm	+	+	mm	+	+			mm	mm
1	752, 40	10° 4	10° 5	752, 50	10° 4	10 8	752, 40	10° 6	9° 1	S.-E, fort.	C., p. c. n., f. p. à m. et t la m. et d. la p.-m.	6, 97	14, 76
2	750, 70	10, 6	10, 7	731, 20	10, 6	8. 4	753, 35	10, 6	10 8	E. bonne brise.	Très n., pl. c. n , t. la m. à été o. écl. et ton.	3, 33	40, 67
3	757. 25	10, 5	10, 4	758, 30	10, 5	12. 6	757, 10	10, 6	11. 7	S,-E. assez fort.	Quelques éclaircies.		
4	756, 20	10, 5	10; 6	758, 30	10. 5	10. 8	759, 55	10, 5	9. 7	S,-E.	C. un p. de pl. c. n., pl. à m. et d. la matinée.	0. 68	12, 08
5	764, 50	10, 4	8, 8	765, 55	10, 4	13. 2	766, 40	10, 5	12. 4	Variable.	Quelques écl., pluie cette nuit, brouillards.	6, 47	
6	767, 70	10, 4	7. 9	769, 00	10. 4	12, 8	769, 25	10, 3	11. 8	S.	Nuageux, brouillards.		
7	769, 05	10, 4	8, 8	768, 70	10. 4	13. 0	767, 15	10, 5	11. 8	N.-O.	idem, brouillards.		
8	764, 10	10, 4	9. 8	763, 35	10. 4	12. 1	761, 95	10, 5	10. 2	Variable.	Quelques éclaircis, brouillards.		
9	760, 00	10. 5	6, 9	761, 40	10. 3	8. 7	760, 60	10, 3	8, 4	N.-O. fort.	Quelques légers nuages.		
10	760, 40	10, 0	5, 9	761, 10	9. 8	8. 8	761, 30	9, 8	10. 3	N -O. assez fort.	Nuageux.		
11	761, 00	9. 7	9, 4	764, 70	9. 7	12. 7	761, 25	9, 8	13. 0	N.-O. assez fort.	Quelqes légers nuages, fort rares.		
12	758, 35	9. 8	9, 2	737, 80	9. 8	11. 2	758, 10	9, 7	8. 1	N.-O. fort.	T. n., un p. de p. à 7 h. du m. et un p. à 8 h. m.	4, 19	0, 43
13	764, 40	9, 6	3, 6	766, 35	9. 8	9. 4	767, 15	9, 3	8. 6	N.-O.	Quelques légers nuages, brouillards.		
14	766, 75	9, 2	6, 2	763, 00	9. 2	10. 2	763. 00	9, 1	8. 3	N,-O, assez fort.	Quelques légers nuages, fort rares		
15	768, 40	9, 1	8; 4	769, 35	9. 1	11. 9	769, 50	8, 8	9. 8	S,-E.	Serein.		
16	771, 35	8, 8	4, 9	772, 00	8. 8	14. 1	771, 80	8, 7	9. 9	Variable.	Quelques légers nua. fort rares, brouillards.		
17	772, 60	8. 7	3, 1	772, 70	8. 5	10. 6	772, 00	8 7	8. 1	Variable.	Idem.		
18	767, 15	8, 4	3, 4	765. 30	8. 3	9. 9	762, 15	8, 3	9. 1	N,-O. fort.	Très nuageux.		
19	763, 80	8, 4	6, 6	761, 75	8. 3	10. 6	758, 50	8, 3	11. 4	N,-O. fort.	Quelques légers nuages, fort rares.		
20	755, 80	8, 3	9, 7	752, 90	8. 3	12. 4	750, 10	8, 7	11. 9	N,-O. fort.	Nuageux.		
21	749, 80	8, 4	4, 8	749, 85	8. 4	7. 5	748, 45	8, 4	6. 2	N,-O. fort,	Serein.		
22	749, 70	8, 4	3, 8	750, 80	8. 3	6. 9	752, 50	8, 3	6. 1	N,-O, assez fort.	Idem, quel. écl. par int. au S. dans la soirée.		
23	755, 50	7, 8	0, 8	736, 50	7, 6	3. 8	757, 00	7, 5	2. 7	N,-O. assez fort.	Idem.		
24	763, 25	7, 8	0, 0	765, 05	7. 8	3. 3	756, 00	6, 8	4. 6	N.-O.	idem, brouillards.		
25	768, 00	6, 7	0, 2	769, 80	6, 5	6, 4	769. 50	6, 5	7. 0	N.-O.	Idem.		
26	771, 00	6, 3	2, 4	771, 70	6, 3	8. 7	770, 65	6, 3	8. 6	Variable.	Idem, brouillards.		
27	768, 60	6, 4	6, 7	767, 80	6, 3	11, 4	766, 30	6, 4	10. 2	N.-O. assez fort,	Idem.		
28	767, 60	6, 5	5: 1	767, 70	6. 5	10. 0	766, 85	6, 6	9. 8	S.-E.	Quelques nuages, brouillards.		
29	764, 40	7, 0	9, 5	768, 50	7, 3	12, 2	762, 30	7, 3	14. 0	E.	Couvert, brouillards.		
30	756, 15	7, 8	11. 8	754, 75	7. 8	12, 9	754, 15	8, 3	10. 8	S. assez fort.	Idem, un p. de pl. d. l'après-midi et d. la s.		
31	753, 85	8, 3	7. 4	756, 40	8. 8	9; 8	757, 85	8, 3	8, 4	N.-O.	Quelques nuages.	2, 08	
	mm	°	°	mm	°	°	mm	°	°			mm	mm
	761, 98	+ 8,87	+ 6,76	762, 19	+ 8,83	+10,19	7 1, 4	+ 8,85	+ 9,35	Moyennes	Total des millimètres . . .	21, 22	67, 94

RÉSULTATS GÉNÉRAUX,

en Décembre 1862.

Plus grande élévation du baromètre.	771 mm,90 le 16 à 10 h. du soir.	
Moindre *idem*.	747 ,44 le 21 à 5 h. du soir.	
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois. . . .	762 ,19	
Plus grand degré de chaleur.	+ 15° , 3 le 11 à maxima.	
Moindre *idem*.	+ 0 , 0 le 24 à minima.	
Température moyenne du mois.	+ 8 , 9	
Quantité d'eau tombée pendant le jour.	68 mm 0	Total. 89 mm, 2
Quantité d'eau tombée pendant la nuit.	21 , 2	

Nombre de jours. . .	de pluie	6
	entièrement couverts	4
	très nuageux	6
	nuageux	4
	sereins.	8
	de gros vent . . S.-E. 1, N.-O. 6 . . .	7
	de brume ou de brouillards	10
	de tonnerre	1

Température moyenne du Thermomètre minima + 5°, 9
Idem » » maxima + 11°, 8

BOTANIQUE.

Essai sur les végétaux utiles, qui croissent spontanément dans le département des Bouches-du-Rhône, qui y sont cultivés, ou qui seraient susceptibles de l'être, etc., par M. LIONS, *Membre actif de la Société de statistique de Marseille, etc.*

> *Altissimus creavit de terra medicamenta, et vir prudens non abhorrebit illa.* (Eccl. 38. 4.)

Un sentiment national nous a fait entreprendre, malgré notre insuffisance, ce travail long et fastidieux. Nous désirons qu'il puisse être continué par quelqu'un plus capable. Nous avons foi que tôt ou tard il portera ses fruits, soit en désenchantant bien des imaginations prévenues en faveur de l'infaillibilité des remèdes exotiques, soit en dégrèvant la France des lourds impôts qu'elle paye annuellement à l'étranger, pour se procurer les végétaux en réputation dans les anciennes pharmacopées.

On doit de la gratitude à ces savants praticiens qui ont fait une étude particulière des plantes indigènes, pouvant remplacer celles que l'on tirait à grands frais des pays lointains : *Garidel*, *Villemot*, *Bodard*, *Loiseleur-Deslonchamps*, *Burtin*, *Vauter*, *Joseph Franck* et bien d'autres encore, ont acquis des droits à la reconnaissance publique par les ouvrages qu'ils nous ont laissés.

Afin de rendre notre travail plus usuel et à la portée de tout le monde, nous avons classé chaque plante, sous son nom français, en suivant l'ordre alphabétique, la synonymie locale et l'étymologie du genre, d'après

les familles naturelles adoptées. Le provençal nous ayant quelquefois fait défaut, nous l'avons remplacé, autant que possible, par l'italien ou l'espagnol, deux langues assez généralement connues en Provence.

A l'exemple du savant ouvrage, la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* (1) nous avons compris, sur nos tableaux, les végétaux que nous offrait la montagne de la Ste-Baume, qui se trouve sur les confins de notre département; et nous avons opéré, de même, pour quelques autres végétaux, qui pourraient facilement y être cultivés, attendu qu'ils sont placés dans des localités où le climat est bien moins favorable à leur végétation que le nôtre. Ces plantes sont distinguées par un astérisque.

En présentant brièvement, dans la colonne des observations, l'opinion d'auteurs recommandables sur les diverses propriétés des plantes, nous ne prétendons nullement fixer d'une manière irrévocable ces mêmes propriétés; mais, au contraire, exciter par là, les esprits sérieux et compétents, à faire, sur ces données, de nouvelles expériences qui pourront aider à connaitre la vérité. Nous disons, en effet, *qui pourront* parce qu'il est notoire, parmi les vrais savants, qu'en matières médicales et économiques, comme en bien d'autres sciences, le doute seul est souvent le résultat des efforts de l'homme : la Divine Providence permet que cela soit ainsi, afin de mettre un frein à son orgueil !.....

Toutefois, partant du principe incontestable, qu'il n'est rien sorti des mains du Créateur, sans qu'il fut

(1) Cet ouvrage, en 4 volumes in-4°, a été publié par M. le comte de VILLENEUVE, alors préfet du département, de 1821 à 1829.

doué d'un caractère d'utilité, c'était bien certainement à l'homme qu'il appartenait, par des études laborieuses, de chercher à pénétrer les mystères que lui présente la nature. Eh! qu'on ne dise pas que la science n'a plus rien à faire : le progrès est essentiellement inhérent à l'intelligence humaine; qui pourrait donc prétendre fixer l'horizon de ses découvertes dans l'avenir ?

Nous sommes loin de penser d'avoir réuni sur nos tableaux, tous les végétaux *utiles* qui existent dans notre département, (et, en vérité, qui pourrait se flatter de jamais y parvenir;) mais on comprendra qu'il a suffi au but que nous nous sommes proposé, d'indiquer quelques espèces de ceux qui sont généralement connus, en négligeant un grand nombre de leurs congénères, lesquels pouvaient bien aussi avoir des propriétés utiles, mais que la science et l'expérience n'ont pas encore admises.

Après ce premier essai, Dieu aidant, nous espérons pouvoir y joindre un *supplément*, attendu que L'étude des plantes indigènes est en voie de rénovation (1). L'intérêt général s'attache surtout, depuis quelque temps,

(1) Qu'il nous suffise de rappeler, ici, le nom de deux auteurs recommandables qui se sont occupés des mêmes matières, depuis quelques années :

M. le docteur CAZIN médecin à Boulogne-sur-mer qui a obtenu, en 1847, une médaille d'or, de la Société royale de médecine de Marseille, pour la publication d'un *traité pratique* et *raisonné sur l'emploi des plantes médicinales indigènes*, répondant à la question suivante : « Des ressources que la Flore médicale indigène présente aux médecins de campagne. »

Et M. le docteur LIZÉ, médecin au Mans, qui a fait paraître depuis peu un mémoire ayant pour titre : *Quelles sont les plantes indigènes du département* de la *Sarthe*, *susceptibles d'être employées en médecine*, *comme succédanées des plantes exotiques?*

à l'importation des plantes utiles; aussi, les arts industriels et économiques, comme la médecine, elle-même, trouvent, chaque jour, des végétaux nouveaux qui leur offrent de précieuses ressources pour accroître le bien-être des populations. Que la persévérance dans ces diverses recherches ne se ralentisse pas, et les praticiens seront amplement récompensés de leurs pénibles labeurs, par de nouvelles découvertes; que des études simultanées se propagent dans notre belle France; que dans chaque département, où sont en activité des sociétés d'Agriculture et d'Horticulture, des commissions permanentes composées d'hommes spéciaux, y soient établies pour découvrir et classer de la manière la plus usuelle, (1) les *végétaux utiles qui y croissent ou y sont cultivés*; et nous aurons bientôt une Flore nationale digne du plus grand intérêt (2).

(1) C'est avec toute sorte de raison que le docteur Joseph Roques, de Montpellier, a écrit : *A force de changer la nomenclature déjà connue des plantes, on ne fait qu'embarrasser la science, et au lieu de la rajeunir et d'en hâter les progrès, on rend ses abords plus difficiles.* (Phytogr. médic.)

Voir, aussi, un art. récent de M. Carrière, directeur des pépinières au Museum, qui traite *le même sujet*, (Revue hort. 1859, p. 240, et en fait voir le ridicule.

(2) Nous lisons dans l'avant-propos de la *Flore élémentaire des jardins et des champs*, publiée par MM. le docteur Le Maout et J. Decaisne, membre de l'Institut :

« Il faut que les floristes se pénètrent d'une vérité démontrée « par l'expérience: tant qu'ils persisteront à exclure de leurs « Flores les plantes cultivées dans les jardins, ces livres, œu- « vres de persévérance et de sagacité, recueils d'observations « consciencieuses, qu'on ne saurait trop estimer, seront con- « nus de quelques centaines d'amateurs, tandis qu'ils auraient « pu être répandus par milliers, même au delà des limites de « leur localité. Cette obstination serait d'autant plus regrettable « que la propagation de la science repose tout entière sur la popu- « larité des Flores locales, qui, seules, peuvent présenter l'inven- « taire complet et fidèle des richesses végétales d'une contrée. »

Depuis que nous avons entrepris ce travail, des essais nombreux d'acclimatation de plantes ont eu lieu en France avec un heureux succès ; et un grand nombre de celles que l'on considérait comme ne pouvoir vivre que dans un milieu à très-haute température, ont supporté, sans en paraître notablement affectées, la pleine terre, ou tout au moins la serre froide : ces résultats dus à des soins persistants et bien entendus, permettent sans doute d'espérer qu'on pourra cultiver, avec fruit, bien des plantes utiles, nouvelles pour notre climat, et que l'on avait tout d'abord rejettées dans la crainte de ne pas parvenir à les acclimater.

On a dit depuis longtemps que la nécessité était la mère de l'industrie ; aussi, voilà que des événements majeurs, causés par une guerre exterminatrice, ont rendu indispensable pour nous la culture du coton, dont les produits sont réclamés par nos nombreuses manufactures. De toute part on s'agite aujourd'hui pour pouvoir résoudre ce grand problème ; l'Algérie et notamment le département de Vaucluse, ont fait déjà quelques récoltes qui en font espérer la solution ; des graines vont être distribuées aux cultivateurs, pour que les plantations de ce végétal aient lieu sur une grande échelle, et nous ne doutons pas que le succès ne couronne les nobles efforts des agronomes de ces départements.

Toutefois, nous devons le dire : si malheureusement en France on se passionne facilement pour les nouveautés, lesquelles ne laissent le plus souvent après elles que des essais incomplets, par le découragement qui suit de près la non-réussite, que de végétaux ainsi d'abord abandonnés et plus tard mis en nouvel essai, ont été cultivés

utilement, et sont maintenant parfaitement acclimatés sur notre sol !

En terminant ces quelques réflexions, propres à donner une idée saine de notre travail, et surtout de nos espérances dans l'avenir, c'est un devoir bien agréable pour nous de mentionner ici, quelques uns de nos collègues en horticulture, qui nous ont particulièrement aidés de leurs utiles renseignements, nous nous bornerons à nommer feu M. Salze, notre regrettable directeur du jardin botanique et M. Lejourdan, son successeur dans ce poste honorable ; MM. J. Rougier et Geoffre, habiles horticulteurs ; M. Augé de Lassus, qui a mis sa bibliothèque à notre disposition; enfin les membres de la famille Blaise, herboristes, et M. Honoré Roux, botaniste zèlé et conciencieux, dont les travaux ont toujours pour but la recherche de la vérité; que ces Messieurs veuillent bien recevoir nos vifs et sincères remercîments.

Puisse cet essai exciter une louable émulation parmi les véritables philanthropes de ce siècle, afin de les déterminer à se livrer à une spécialité d'étude faite pour amener des résultats très-importants, soit pour la thérapeutique, en général, soit comme secours fournis à l'alimentation des peuples et aux progrès des arts et de l'économie politique !

Tels sont les vœux que nous formons, persuadé qu'ils seront favorablement accueillis par tout bon français.

Nota. *Voir à la suite, présentées par ordre alphabétique, les abréviations des noms d'auteurs ou des ouvrages cités, ainsi que la nature des végétaux et l'époque annuelle approximative de leurs floraisons, etc.*

Signes et Abréviations.

(1) Signifie	annuel.	Gd Signifie	Grand.
(2)	Bisannuel.	Grap.	Grappe.
A.	Arbre.	H.	Herbe, huile.
As.	Arbrisseau, s.-arbrisseau et arbuste	Ita.	Italien..
		Jin.	Jardin.
V.	plante vivace.	Mlle	Marseille.
All.	Allusion.	Myth.	Mythologie, mythologiq.
Ap.	Apétale.	Off.	Officinal.
Aqu.	Aquatique.	Orn.	Ornemental.
Aut.	Auteur.	P	Par.
C.	Cet, cette, contre.	Pr	Pour.
Cap.	Capitule.	Panic.	Paniculé.
Ce	Comme.	Pl.	Plante, pleine.
Cult. cé.	Culture, cultivé.	Pale	Principale.
Div.	Divers, diverses.	Q.	Que.
Esp.	Espagnol.	S.	Son, sa, ses, sur
Emp.	Emploi, employé.	Spé	Spontané.
Flle	Feuille.	T.	Terre.
Fl.	Fleur, fleurit.	Term.	Terminal.
Fr.	Fruit.	Vr.	Voir.
		Vulg.	Vulgairement.

Floraison des mois de l'année.

Jv. *Signifie*	Janvier.	Jt. *Signifie*	Juillet.
F.	Février.	A.	Août.
Ms.	Mars.	S.	Septembre.
Av.	Avril.	O.	Octobre.
M.	Mai.	N.	Novembre.
J.	Juin.	D.	Décembre.

Couleurs des fleurs.

A.	Amarante.	B. vd.	Bleu verdâtre.
B.	Bleu.	Bl. ro.	Blanc rosé.
Bl.	Blanc.	C.	Couleur de chair.
Blaq.	Blanchâtre.	Di. c.	diverses couleurs.
B. p.	Bleu pâle.	E.	Ecarlate.

J. *Signifie*	Jaune.	Pct. *Signifie*	Panaché.
J. p.	Jaune pâle.	Pé.	Ponctué.
Jâ.	Jaunâtre.	R.	Rouge.
Jvd.	Jaune verdâtre.	Ro.	Rose.
L.	Lilas.	Ro. v.	Rose violacé.
Mé.	Maculé.	R. s.	Rouge de sang.
N.	Noirâtre, Noir.	R. br.	Rouge brun.
Or.	Orange.	Vé.	Varié.
P.	Pourpre.	V.	Violet.
P. f.	Pourpre foncé.	Vp.	Violet pâle.
Purp.	Purpurin.	Vd.	Verdâtre.

Noms d'Auteurs, d'Horticulteurs et des ouvrages cités.

Ann. de pom. *Signifie* Annale de pomologie.

Alph. signifie	Alphandéry.	Hœf. signifie	Hœffer.
Bl. p.	Blaise père.	Ill. h.	Illustration horticole.
M. Bl.	Marius Blaise.	Jacm.	Jacquemin.
Bod.	Bodard.	Jac.	Jacques.
Balt.	Baltet.	Lav.	Lavalle.
Bart.	Barthez.	A. Leroy d'A.	Leroy d'Angers.
Bel. h^{le}	Belgique horticole.	Lmt.	Le Maout.
Bouil.	Bouillet.	Lej.	Lejourdan.
Bon Lag.	Bouillon Lagranges.	Lzé	Doct^{r} Lizé
B. j^{er}	Le Bon jardinier.	Lau.	Laure.
C^{in}	Cazin.	Mor.	Morin (D^{re} Etym.)
C^{e}	Castagne.	Mér.	Méran.
Chaum.	Chaumeton.	Naud.	Naudin.
Chi.	Chipot.	Pay.	Payen.
A. Dup.	A. Dupuis.	Rob.	Robin.
Dr Tur.	Docteur Turrel.	J^{h} R.	J^{h} Roques.
D^{re} Ac.	Dict^{re} académique.	H. R.	Honoré Roux.
Decne.	Decaisne.	R. h^{le}	Revue horticole
Duch.	Duchartre.	Ed. Rol.	Edmond Rolland.
Fonsc.	Fonscolombe.	Sze.	Salze.
Fl. m^{e}	Flore du dict^{re} des sc. médical.	Séné.	Sénéclauze.
G. S. P.	Germain de St Pier.	Dr Sic.	Docteur Sicard.
Gar.	Garidel.	de S^{a}	de Saporta.
Gir.	Giraud.	Th.	Thumin.
Guy.	Guyomard.	Van h.	Van Houtte.
Gér.	Gérard.	Sc. p. t.	La Science pour tous.
Gilib.	Gilibert.	St. B. R.	Statistique des Bouches-du-Rhô.
H.	Hanry.	Tourn.	Tournefort.
Har	Hariot pharmacien.	Vilm.	Vilmorin.
Hort. p^{al}	Horticulteur provençal.		

Végétaux connus sous différents noms vulgaires.

Absinthe, Voir Armoise Absinthe.

Angélique épineuse, V. Aralie épineuse.

Alkekenge, V. Coqueret Alkekenge.

Amarante, V. Célosie. Gomphrena.

Ambrette musquée, V. Ketmie musquée.

Androsème off., V. Millepertius androsème.

Anis, V. Boucage anis.

A. étoillé, V. Badiane anisée.

Argentine, V Potentille ansérine

Arrête bœuf, V Bugrane

Arum, V. aussi : Gouet.
Aunée, V. Inule d'Hélène.
Beccabonga, V. Véronique beccab.
Ben, huile de Ben, V. Guilandine moringa.
Bistorte, V. Renouée bistorte.
Bleuet, V. Centaurée Bleuet.
Bois de Campêche. V. Campêche épineux.
Bois de Ste Lucie, V. Prunier mahaleb.
Bonnet de prêtre, V. Fusain d'Europe.
Busserole, V. Arbousier busserole.
Boule de neige V. Symphorine à grappes.
Bouillon blanc, V. Molène médicinale.
Canne, V. Roseau à quenouille.
Capselle, V. Thlaspi bourse à pasteur.
Centaurée, (petite) V. Gentiane centaurée.
Céleri sauvage, V. Ache odorante.
Centranthe-rouge, V. Valeriane phu.
Ciguë aquatique, V. Œnanthe phellandre.
Chardon-Roland, V. Panicaut champêtre.
Chardon à foulon, V. *Cardère*.
Clandestine, V. Lathrée clandestine.
Coloquinte, V Citrouille coloquinte.
Coquelourde, V. Anémone pulsatille.
Coquelicot, V. Pavot coquelicot.
Corne de cerf, V. Plantain coronope.
Cresson alénois, V. Lépidie.
Cresson de Para, V. Spilanthe potager.
Croisetté, V. Gaillet croisette.
Croix de Malte, V. Tribule couché.
Dictame, V. Origan dictame
Drosera, V. Rossolis.
Douce-amère, V. Morelle douce-amère.
Ecuelle-d'eau, V. Hydrocotyle commune.
Eglantier, V. Rosier des chiens.
Elléborine, V. Vérâtre blanc, Sérapias à languettes.
Epeautre, V. Froment épeautre.
Epurge, V. Euphorbe Lathyris.

Fénugrec, V. Trigonelle.
Fougère mâle, V. Polystie.
Fougère femelle, V. Athyrium.
Framboisier, V. Ronce-framboisier.
Garou, V. Daphné paniculé.
Gazon de Mahon, V. Julienne de Mahon.
Génipi blanc, V. Armoise mutelline.
Génipi noir, V. Armoise en épi.
Goutte de sang, V. Adonide printanière.
Grande-Douve, V. Renoncule-langue.
Gratteron, V. Gaillet G.
Graine longue, V. Alpiste des canaries.
Hellébore, V. Ellébore.
H. sans couture, V. Ophioglosse.
Immortelle violette, V. Gomphréna globuleux.
Iris fétide, V. Glayeul puant.
Jalap, V. Liseron jalap.
Ladanier, V. Ciste de Crète.
Lance du Christ, V. Ophioglosse.
Langue de serpent, V. idem.
Larmes de Job, V. Larmille.
Laurier-cerise, V. Prunier laurier-cerise.
Laurier-au lait, V. idem.
Laurier-rose, V. Oléandre Laurier-rose.
Mâcré d'eau, V. Cornuelle flottante.
Millefeuille, V. Achillée Millefeuille.
Mousse de Corse, V. Varec vermifuge.
Mûrier de la chine, V. Broussonetie à papier.
Navet, V. chou-navet.
Noisetier, V. Coudrier-Aveline.
Oignon, V. Ail oignon.
Oranger, V. Citronnier.
Orpin, V. Sedum-reprise.
Orseille, V. Lichen roccelle.
Osier, V. Saule des vanniers.
Pastèque, V. Citrouille melon-d'eau.
Patchouly, V. Pogostemane patchouly.

Patience, V. Rumex patience.
Patte d'araignée, V. Nigelle de Damas.
Persicaire du Levant, V. Renouée d'Orient.
Phalaris des Canaries, V. Alpiste des Canaries.
Pied de chat, V. Gnaphale dioïque.
Pissenlit, V. Dent-de-lion.
Phellandre, V. Œnanthe Ph.
Plantain d'eau, V. Alisma plantain.
Pomme de terre, V. Morelle tubéreuse.
Pyrèthre, V. Camomille pyrèthre.
Queue de souris, V. Myosure minime.
Quintefeuille, V. Potentille rampante.
Raifort sauvage, V. Cochléaria armoricain.
Sabine, V. Genevrier sabine.
Safranum, V. Carthame.
Santoline, V. Armoise sant.
Sassafras, V. Laurier sass.
Sceau de Salomon, V. Muguet anguleux.
Scordium, V. Germandrée aqu.
Serpolet, V. Thym serpolet.
Soleil à grandes feuilles, V. Hélianthe annuel.
Sorgho à sucre, V. Barbon à sucre.
Souci des marais, V. Populage des marais.
Spic, V. Lavande spic
Staphysaigre, V. Dauphinelle.
Styrax, V. Aliboufier officinal.
Tabac, V. Nicotiane.
Tormentille, V. Potentille tormentille.
Tayo de samana, V. Caladion comestible.
Turquette, V. Herniaire-glabre.
Topinambour, V. Hélianthe tubéreux.
Verge-dorée, V. Solidage verge-d'or.
Vétiver, V. Barbon rude.
Yèble, V. Sureau yèble.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOG
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
ABAMA DES MARAIS.	*Narthecium ossifragum, Hud., Anthericum Oss. L.*		Du grec : *Narth* baguette, all. à forme de la tig
ABRICOTIER commun.	*Prunus armeniaca. L.*	Abrigoutier.	Du latin *Armen* Arménie, sa p
A. ALBERGE, vulgt Albergier.	*P. A. alberga. L.*	Albergié.	Idem.
A. de BRIANÇON, vulgt Prunier de B.	*P. Brigantiaca, Vill.*	Afatouyé.	Idem.
ABUTILON VEINÉ. . .	*Abutilon venosum, Pax. mg.*	Abutiloun.	Nom donné p. Av cenne à une m vacée à fl. jaune (Comme ci-après
ACACIA-FARNÈSE, vult Cassier, Casse du Levant.	*Mimosa Farnesiana L. Acacia F. Willd.*	Cassié.	
A. ou A. VRAI (d'Egypte).	*Mimosa nilotica. L. Acacia vera Willd.*	Acacia.	Du grec : *Aké*, p all. à la tige ép de beauc. d'esp
ACANTHE MOLLE, vulgt Brancursine.	*Acanthus mollis. L. Branca-ursina.*	Acanto.	Du grec : *Akan* épine, all. aux ep. des feuil.
ACHE DES MARAIS, vulgt Persil des marais	*Apium palustre. Bauh.*	Api fer.	Du celtique : *Ap* eau, all. à l'habitat de la pl.
A. ODORANTE, vulgt Céleri sauvage.	*A. graveolens. L.*	Idem.	Idem.
ACHILLÉE AGGLOMÉRÉE, vulgt Eupatoire de Mésué, visquette.	*Achillea ageratum. L.*	Spento.	Du nom d'*Achille* qui, dit-on, déco vrit les propriétés de la p
A. MILLEFEUILLE, vulgt H. aux charpent. H. à coupures.	*A. millefolium. L.*	H. dei 1000 feuil.	Idem.
A. STERNUTATOIRE, vulgt H. à éternuer, Bouton d'argent.	*A. ptarmica L. Ptarm. vulgaris. Blachw.*	Boutoun d'argent.	Du grec : *Ptairô*, éternuer, all. aux propr. de l'esp principale.
ACONIT ANTHORA, vulgt A. salutifère.	*Aconitum anthora. L.*	Antoura.	Du grec : *Akône*, pierre, c.-à-dire, vivant parmi les rochers.
A. CAMMARUM.	*A. commarum. Will.*	Aconit.	Idem.

…es …es.	HABITAT ou lieu de culture. 6	PROPRIÉTÉS Médicales. 7	PROPRIÉTÉS Économiques ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
…	V. Spé dans les Alpines humides, Gér. fl. en grap. jâ.-jt.	Vulnéraire.	.	C. pl. était classée parmi les remèdes vulnéraires (G.s.p.)
…es.	Cult. dans la banlieue. A fl. ro-ms. av.		Alimentair.	Son fruit est très-agréable ; on fabr. avec les amandes un excellent ratafia ; il decoule de ses branches une gom. égale à la gom. arab. ; les tourn. se serv. de son bois (Hoef.)
	Cul. à Rognonas (Dépt) A. fl. bl.-m.		Idem.	S. fruit nommé *Alberge*, est souv. coloré, à chair fondante et vineuse et d'un goût agréable (Jac. Bouil.)
	A. Spé aux envir. de Gap; Cult. à Toucelle p. Tarascon fl. bl. en av. m.	Antirhumatismal.	Economiq.	Avec s. fr. on fab. *l'h. de marmotte* le bois est rech. par les tourn. (Jac.)
…s.	V. Cult. chez les jardiniers de la banlieue, fl. jaune.		Idem.	C. pl. est textile (Ill. Hle. 1855.)
…s. …es.	A. Cul. dans les jardins fl. j. odo. en m. s.		Idem.	Son bois très-dur sert aux tourneurs; s. fl. sont empl. à la parfum. on nomme s. gousses *Balibabulah*,
	A. Cul. chez J. Rougier. chemin des Chartreux, fl. j. en m.	Astringent.	Idem.	Les fl. donn. une belle coul. jaun. p. teindre la soie ; la gom. arabiq: découle de l'arbre dont le bois est employé aux constructions ; les gousses sont astringentes (Fl. m.)
…es.	A. Cul dans les jardins, fl. bl. ro-j.	Emollient.		On appliq. avec succès s. feuil. s. les parties brûlées et s. les membres disloqués (Hoef.)
…es ….	(2) Spé. aux bords de Jarret, fl. bl. vd.-j.	Diurétique.		S. racines et s. fruits son empl. c. apéritifs (Lmt.)
	(2) Idem	Idem.		Idem.
…es …es.	V. Spé près de Monferrond, fl. j. en a-s.	Vulnéraire.		Pl. aromatique réputée vulnéraire. (Lmt.)
…n.	V. Spé dans les prés, à l'Estaque, fl. de j-s. p. ou ro.	Idem.		D'ap. Chomel, le suc de la pl. mêlé à cel. de l'ortie. peut ar. cert. Hémorrhagies sérieuses. L'eau dist. entre dans diverses prépar, pharmaceut.
…s.	V. Spé dans les prairies fl. bl. de jt.-s.	Sternutatoire.		Les fil: et les fl. sont empl. com sternut. (Rob.) et la racine pour les maux de dents (Hoef.)
…és.	V. Cul. chez M. Geoffre, fl. jp. en jt. s.	Narcotique-sédatif.		On ne doit l'empl. qu'avec beauc de prudence (J.R.) ainsi que ses congénères
…t.	V. Cul. dans les jardins fl. v. en j.-s.	Idem.		Souvent confondu avec le *Napel* dont il partage les propriétés délétères. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLO[GIE]
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
A. NAPEL.	*A. napellus. L.*	Touaro.	Id. et comme *parvus*, parce qu'il ressemble à un petit nav
A. TUE-LOUP.	*A. lycoctonum. L.*	Aconito (ita.)	Idem.
ACORE ODORANT, vulgt Jonc odorant, Roseau aromatique, Acore vrai.	*Acorus calamus. L.*	Lis jaouné.	Du grec : *Akor* donné à la pl. à cau fortifiantes de sa racine, prunelle de l'œil.
ACTÉE COMPACTE, vulgt H. de St-Christophe, Faux Hellébore noir, Herbe aux poux.	*Actæa spicata. L.*	H. dé S-Christ.	Du grec : *Akté* du sureau, all. à la son fruit.
ADONIDE PRINTANIÈRE, vulgt Goutte de sang.	*Adonis vernalis. L.*	H. d'amour.	All. au chasseur A tué par un sanglier et cha
ADOXE MOSCATELLE, vulgt Moscatelline.	*Adoxa moscatellina, L.*		Du grec : *a* privat gloire; c. à.d. pl. pe
AGARIC CHAMPÊTRE, vulgt Champignon de couches.	*Agaricus campestris L.* *A. edulis Bull.*	Pignen.	Du grec : *Agari* croissance fongueuse le tronc des arbres, champignons.
A. délicieux.	*A. deliciosus, L.*	Idem.	Idem.
A. à tète-lisse.	*A. edulis, L.* *A. leiocephalus, Dc.*	Idem.	Du grec : *Léios*, *képhalé*, tête.
AGAVÉ D'AMÉRIQUE.	*Agave americana, L.*	Aloé d'Améri-quo.	Myth. : *de Agavé* de Penthée, qui déchir all. aux fl. piquantes de
A. PITTE. (Am. mér.)	*A. fœtida, Haw.*	Aloués.	Idem. Dédié au ch Fourcroy.
AGRIPAUME CARDIAQUE, vulgt Agripaume cardiaque.	*Leonurus cardiaca. Dc.* *Cardiaca triloba. Lmk.*	Cardiaca (ita).	Du grec : *Kardia*, all. aux propriétés toniques
AGROSTEMME-NIELLE, vulgt Nielle des champs, N. batarde, Couronne des blés.	*Agrostemma githago. L.* *A. Lychnis. Lmk.*	Agnélo.	Du grec : *Agros*, et *stemma*, couronne, couronne des champs.
AGROSTIDE BLANCHE.	*Agrostis alba. L.* *A. maritima. Lmk.*		Du grec : *Agrostis* donné aux graminées *d'agros*, champ.
A. TRAÇANTE, vulgt Cernue, *florin* des Anglais.	*A. stolonifera. L.*		Idem.

…es …rs.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
	V. Idem. fl. b. en j. jt.	Idem.		Poison des plus actifs, dont la sci. médicale a su tirer un grand parti c. succ. du *gaïac*, p. les articulations. (Rob.)
	V. Cul. chez M. Tardif, au Prado, fl. jaune en j. et jt.	Idem.		Quoique dang. p. l'hom. c. p. les animaux, c. pl. est utilisée par la scien. médicale, (Jh. R.) mais dans des cas assez rares.
	V. Marais de la Camargue, fl. jâ. en j. jt.	Apéritif.		On se sert de son rhizome comme diurétique et emménagogue; la pl. a une odeur pénétr. et agréab. (Bart.)
	V. Cul. chez M. Tardif, fl. bl. en m. j.	Drastique.		Végétal âcre et vésicant: empl. c. la vermine et la gale. Les baies sont vénéneuses. (Lut.)
	V. Cul. dans les jardins fl. j. en ms. av.	Idem.		Dans quelques pays on substitue s. racines à celles de l'Ellébore noir. (Jh. R)
.	Spé dans les champs. V. fl. vd. en ms-av.	Antispasmodique.		Toute la pl. exhale une odeur de *musc*, d'où son nom, (Bouil.)
…es	Cul. chez M. Dehay.		Alimentaire	C. espèce n'a jamais donné lieu a aucun empoisonnement (G. de St P.)
	Spé dans les vergers d'oliv., sur le Prado, dans les fossés.			
	Spé. sur le penchant de *Garlaban*.		Idem.	Manger très-délicat; malheureust dit Hœfer, on n'est pas d'accord sur la véritable espèce de Linné.
	Spé. au vallon de la Nerte et bois de pins à St-Loup. (Ce)		Idem.	C. espèce est vendue journellement en ville, (S. B. Rh.)
…ées	V. Spé. dans la banlieue et Cé au chât. des Tours chez M. de Foresta, fl. j.	Diurétique.	Economiq.	Les fil. et les jeunes tiges sont acidules; elles sont tissées c. le lin. Le suc de la rac. est diurétique: Floraison dans la banlieue 1852, 1854 et 1860.
l.	Cé. chez Mrs de Foresta et Lucy, fl. vd.		Idem.	Même usage des fil. dont on fait des cordes et du fil p. vêtem. (G. S. P.)
…s.	Spé sur les vieux murs et dans les décombres V. fl. ro. ou pur. en j. jt.	Tonique.		Empl. contre les palpitations du cœur, et vermifuge, (Hoef.)
…s.	Spé. dans les moissons (1) fl. r. v. en j. jt.	Drastique.		S. graines sont âcres et purgat.; elles rendent le pain vénéneux, si elles sont trop abondantes dans le blé, (Hœf. Sze.)
…ées.	Spé aux lieux humides, à la Ste Baume V. fl. bl. de jt s.		Economiq.	Bon fourrage naturel (B. J.)
.	Spé dans les prairies. V. fl. bl. jt. s.		Idem.	Idem (Hoef.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOL[illegible]
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU CE[illegible] 4
A. JOUET DES VENTS.	*A. Spica venti. L.* *Anemagrostis. Trin.*		Idem.
AIGREMOINE EUPATOIRE, vulgt Agrimoine, ingremoine.	*Agrimonia eupatoria, seu officinalis. L.*	Sourbeiretto.	Altération du [illegible] *gémon*, [illegible] propriétés médicales
A. ODORANTE.	*A. odorata, Mill.*	Grimouino.	Idem.
AIL A TÊTE RONDE.	*Allium sphærocephalum L.*	Sébo féro.	Du celtique : [illegible] brûlant, all. [illegible] piquant de la [illegible]
A. CIVETTE. vulgt ciboulette, gde ou fausse échalotte.	*A. schœnoprasum. L.*	Poiri fer, ciboulo.	Idem.
A. CULTIVÉ.	*A. Sativum. L.*	Aïé.	Idem.
A. D'ESPAGNE, vulgt Rocambole, échalotte d'Espagne...	*A. Scorodoprasum.* L.	Aïé d'Espago.	Idem.
A. ÉCHALOTTE, vult ciboule.	*Allium ascalonicum. L.*	Charloto.	Idem
A. MOLY, vulgt A. doré.	*A. Moly. L.*	Aïé dooura.	Idem.
A. OIGNON, vulgt Oignon, ciboule.	*A. Cepa. L.*	Sébo.	Idem.
A. PANICULÉ.	*A. paniculatum. L.*		Idem.
A. POIREAU, vulgt poireau.	*A. Porrum. L.*	Poirri.	Idem.
AILANTE GLANDULEUX, vulgt vernis du Japon ou de la Chine. (Asie)	*Ailanthus glandulosa, Def.*	Verno.	Du chinois : Ail[illegible] de l'espèce [illegible]

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Spé dans les champs cultivés. (1) fl. en j. jt.		Industriel.	Sert à teindre la laine en vert. (Idem)
Spé aux bords des sentiers. V. fl. j. en j. jt.	Astringent.	Idem.	Empl. dans les gargarismes; la décoction de la pl. donne une teinture jaune d'or. (Rob.)
Spé dans les terres grasses du dép^{t} (s^{t} B. Rh.) V. fl. j. en jt.	Idem.		Empl. c. les catarrhes, angines, néphrites, (Lmt.)
Spé dans les lieux arides. V, fl. p. en j.	Antihystérique.		D'après Mirbel.
Cult. dans les jardins. V. fl. purp. en jt.		Condiment.	Sert de fourniture dans les salades.
Cult. au Pénitencier St Pierre et autres jardins. V. fl. bl. v. en jt.	Stimulant.	Idem.	La bulbe entre dans des cataplas. maturatifs et des sinapismes; réput. vermifuge à l'intérieur. (Rob.) en mâchant des fl. de persil ou de cerfeuil on peut neutraliser l'odeur de l'ail (Bouil.)
V. Cult. chez M. Fraissinet, au Prado, fl. purp. en j. jt.	Idem.	Idem.	Les génois en importent de gran. quantités sous le nom *d'ail-rouge* (B. J.)
V. Cult. dans div. jardins, fl. bâ. en j. jt.		Condiment.	L'art culinaire en fait un grand usage com. assaisonnement (Lmt).
V. Cult. chez M. Geoffre, fl. j. en j.	Acre.		C. belle pl. à fl. j. en étoile, rép. une odeur très-forte qui dénote des propriétés héroïques (Jh. B.)
(2) Cult. dans les propriétés de la banlieue. fl. vd. en jt. a.	Diurétique.	Condiment.	La bulbe crue est diurétique; cuite, elle est émolliente. Le suc injecté, à la dose de quel. gouttes, dans le conduit auditif, a été recommandé contre la surdité (Fl. me.)
V. Spé sur les bords de Jarret et de l'Huv^{ne}, fl. vd. en jt et a.	Idem.	Idem.	Participe aux propriétés attribuées à ses congénères.
(2) Cult. dans les propriétés de la banlieue, fl. blâ. en j. jt.	Vermifuge.	Comestible	Pl. potagère d'un usage journalier dans la cuisine; ses graines passent pour *vermifuges et diurétiques*.
A. Cult. dans la banlieue fl. vd. en a. panic.	Emétocathartique	Industriel.	L'oléo-résine que contiennent les Flles et l'écorce est empl. c. le ver solitaire (Hét). Si flles nourrissent le *Bombyx cinthia*. Son bois est blanc-jaunâtre et satiné, aussi beau que celui de l'érable et pouv. servir aux mêmes usages. (B. J.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOG
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENR. 4
AIRELLE FANGEUSE, vulgt A. veinée.	*Vaccinium uliginosum. L.*	Airès.	Du latin : *Vacca*, c.-à-d. pl. rech p. les vaches.
A. MYRTILLE, vulgt Moret, raisins des bois, brimbelles, gueule de lion noir.	*V. myrtillus, L.*	Mirtillo (ita).	Idem.
A. ROUGE, Vulgt A. ponctuée.	*V. vitis-idæa, L.*	Abajero.	Idem.
AJONC DE PROVENCE, vulgt Ajonc, jonc marin, lande, landier, jan, brusc, genêt épineux.	*Ulex provincialis, Lois.- U. europeus. L.*	Argiéras.	Du grec : *ulé*, sailles; all. aux de la pl.
ALCÉE ROSE, vulgt Rose trémière, passe-rose, mauve-rose, rose d'outre-mer.	*Alcea rosea, L.*	Canébas.	Altération du mot *Malakos*, mou, pl. émoliente.
ALCHEMILLE COMMUNE, vulgt Pied de lion, manteau des dames.	*Alchemilla vulgaris, L.*	Cistré.	Nom donné par chimistes qui laient la rosée.
ALIBOUFIER OFFICINAL, vulgt Liquedambar oriental.	*Styrax officinale, L.*	Oriboufier.	De *Asstyrak*, de la pl.
ALISMA PLANTAIN, vulgt Plantain d'eau, fluteau.	*Alisma plantago, L.*	Plantagi d'aïgo	Du celtique : *Alis*, all. à la localité de
ALKANNA des TEINTURIERS, vulgt Orcanette.	*Alkanna tinctoria, Tausch. Lithospermum, L.*	Orcanetto.	De l'Arabe : *Alk* s/ nom.
ALLIAIRE OFFICINALE, vulgt Julienne alliaire, velar-alliaire, herbe des aulx.	*Erysimum alliaria, L. Alliaria officinalis, Dc.*	Alliario, ita.	Du latin : *Allium*, all. à l'odeur de la
ALOÈS DE BOURBON,	*Aloe purpurea seu marginata, Lmk.*	Alloué.	De *Alloech*, nom de l'espèce ple.

…LLES …ILLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
…niées.	As. Cult. au jardin zoolog., fl.bl.ou ro. en m.	Antidyssentérique.	Comestible et industriel.	On fait avec le suc des baies un sirop empl. c[ontre] la dyssenterie; on les mange fraiches, ou l'on en fait une confiture très agréable par sa saveur acidule et rafraîchissante; macérées avec l'alun, ces baies donnent une couleur violette avec laquelle on teint les toiles (Hœf.)
Idem.	Idem.	Idem.	Idem	Mêmes propriétés et plus agréable à manger que la précédente. (G. S. P.)
Idem.	Idem.	Amer.	Economiq.	On remplace quelquefois les files de l'*Arbutus uva ursi*, par celles de c[ette] pl. qui sont astringentes; on se sert du fruit, dans le Nord, pour colorer les vins (Idem).
[illegible]	V. Spé sur les collines de Marseille, fl. j. en ms. av.		Economiq.	Excellent fourrage en écrasant la pl. La Bretagne en fait un grand usage (B. J.)
…acées.	V. Cul. dans les jardins fl div. c en jt. s.	Emolient.	Textile.	A les mêmes ptés que la guimauve, est originaire de la Syrie. Ses graines ont été app. en France du temps des croisades (Rob.)
…acées [illegible]	V. Cul. dans les jardins fl. vd. de j. a.	Astringent.	Economiq.	On l'a conseillé dans les leucorrhées, les dyssenteries chroniques et les ulcères atoniques (Caz.) C'est aussi un bon fourrage.
…acées.	A. Cul. chez M. Allard, à St. Giniez, fl. bl. en av. m.	Stimulant-aromatique	Industriel.	Il fournit le *styrax* ou *storax calamite* dont la médecine se sert c[ontre] la paralysie. Son bois est recherché à cause de sa dureté et de sa souplesse. (Fl. me.)
…acées.	V. aq. Spé dans les fossés du château Borrély fl. bl. ro. en jt. s.	Antihydrophobique.		Sa racine a été préconisée com. spécifique contre la rage (Dre Nyst)
…ginées.	V. Spé. dans les terr. sablonn. de Montredon Mazargues. fl. j. en m. j.		Industriel.	Sa racine contient un principe colorant rouge (Lmt.)
…ifères.	4) Spé. dans les haies de la banlieue, fl. v. en av. m.	Antiscorbutique.	Comestible.	Pl. très-précieuse que l'on applique s. les ulcères gangreneux pour les déssécher, on peut la manger en salade (Gaz.)
…cées.	V. Cul. dans les jardins de la ville, fl. j. vd. en s.		Industriel.	On retire de ses fl. macérées, des fils très-forts avec lesquels les Indiens fabriq. des hamacs et des voiles, et les portugais des bas, des gants, etc. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOG[IE]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
A. SUCCOTRIN ou de l'île de soccotora, vulgt A. du commerce.	*A. perfoliata, L.* *A. Soccotrina, Dc.*	Idem.	Idem.
ALPISTE DES CANARIES, vulgt Graine -longue, Phalaris des Canaries.	*Phalaris canariensis. L.*	Grano-longo.	Du grec: *Phalér*[...] à cause de la bl[...] menee.
ALYSSON MARITIME.	*Allyssum maritimum, Lmk. Koniga, R. Br.*	Herbo blanco.	Dédié à *Ch. Koni*[...] tendant d'histoire n[...] britannique, 1805.
* ALYXIE AROMATIQUE, vulgt Pulassari.	*Alixia aromatica, Rein.*		Du grec : *Aluxis* [...] c -à-d. *qu'il faut* [...]
AMANDIER COMMUN, (Asie sep)	*Amygdalus communis. L.- A. dulcis, J. Bauh.*	Amendié.	Du grec : *Amygd*[...] amande, et *Amy*[...] çure; all. à la déh[...] ce du fruit.
AMARANTE BLÈTE.	*Amarantus blitum. L.*	Bled.	Du grec : *amar*[...] ne pas se flétrir; all. [...] scarieuse des fleurs.
A. de CHINE, vulgt Epinard sauvage de la Chine.	*A. Sinensis. L.*	Amaranto.	Idem.
AMÉLANCHIER à grappes. (Canada.)	*Cratægus racemosa, L. Amelanchier Botryapium. DC.*	Mélanchié, Amélan.	Du grec : *Krataig*[...], nom de l'azérolier.
AMIANTANTHE, Tue-Mouche.	*Amiantantus muscætoxicum. A. Gray.*		Du grec : *Amiantos*, [...] tâche, et *anthos*, fle[ur]
AMIDONNIER BLANC, vulgt Epeautre de mars.	*Triticum amyleum, ser. T. dicoccum, schr.*	Espéoute.	(Comme à *Froment*.)
AMMI à larges feuilles, vulgt A. des anciens.	*Ammi majus. L.*	Ammi.	Du grec : *Ammos*, sa[ble] all. à la localité de la [...]
A VISNAGE, vulgt H. aux cure-dents.	*A. visnaga, Lmk. Daucus visnaga. L.*	Caroto féro.	Idem.
AMOME-GINGEMBRE, vulgt Gingembre officinal. (Indes or.)	*Amomum Zingiber.*	Gingibré.	Du grec : *Amômon*, fr[...] d'un arbre odoriféra[nt] croissant aux Indes.

…LLES / …LLES.	HABITAT / OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
…	6	7	8	9
…m.	V. Cult. au jardin botanique, chez Jh Rougier, chemin des chartreux, 19, fl. r. en. s.	Drastique.	Industriel.	On en extrait un suc nommé: *Aloès succotrin, faux succotrin, Hépatique, caballin, etc.* selon son degré de pureté et son emploi en pharmacie. Ce végétal fournit une belle couleur brune et violette pour les étoffes; la miniature en fait aussi usage. (Bod.-Fl. Mo.)
…ées.	(1) Cult. dans la banlieue, fl. m. j.		Alimentaire	On prépare avec la graine un très bon gruau et avec la farine des bouillies nourrissantes. Son usage ordinaire est de servir de nourriture aux petits oiseaux. (Hœf.)
…res.	V. Spé dans les champs, fl. bl. en m. j.	Diurétique.		On l'emploie pour cette propriété (M. Bl.)
…ynées.	As. Spé aux Indes, mais que l'on peut cer en orangerie.	Antifiévreux.		L'écorce mondée ressemble à la canelle blanche, elle a une odeur de mélilot agréable, une saveur aromatiq. amère, et elle est employée contre les fièvres pernic. (Rob.)
…ées- …lées.	A. Cult. dans la banlieue, fl. ro. en f. ms.	Adoucissant.	Alimentaire	L'huile qu'on retire de l'amande est fréquemment emp. en médecine une variété de cet arbre à amandes amères, renferme une cert. quantité d'acide hydrocyanique; sa gom. peut remp. celle d'Arabie. (Hœf.)
…nta-	(1) spé dans les terres cultivées, fl. vd. en jt. a.		Idem.	On s'en sert comme des épinards. (B. J.)
…m.	(1) Cé. chez le Dr Sicard fl. bl. en jt. a.		Idem.	Idem.
…ées po- …ées.	As. Cult. chez MM. Audibert frères à Tonelle près Tarascon, fl. bl. en av.		Industriel et alimentre	Fruits noirs commestibles, son bois très-dur sert à des ouvrages d'ébénisterie et de tour. (B. J.)
…hacées.	V. Cé. chez V. Gaillard au pont de vivaux, fl. blâ. en jt.	Vénéneux.		Ses bulbes contiennent une substance vénéneuse; on les écrase en les mêlant à du miel pour faire périr les mouches. (Duch.)
…minées.	(1) Cult chez M. Ferrari, Bd Chave, fl. en jt.	Nourrissant.	Alimentaire	On fait avec le grain d'excellents potages; on en retire un amidon employé en médecine et dans l'industrie. (B.J.)
…llifères …	(1) Spé dans les champs, fl. bl., en j. jt.	Emménagogue.	Condiment.	Aromatique, âcre et piquante au goût, les grain. s. apéritives. (Hœf.)
…lem.	(1) Spé dans les champs, au quartier des Olives (rare) fl. bl. en j. jt.	Idem.	Idem.	Les rayons de ses ombelles sont employés comme cure-dents; ils commun. à la bouce un goût agréab. et corrigent l'haleine fétide. (Hœf.)
…rées.	V. Cé. chez M. Faguet, quartier St Lambert, fl. bl. en j.	Stimulant.	Condiment.	On empl. la racine, surt. en Angleterre. Les Indiens en font une conserve très-agréa. au goût, qui est tonique et excitante, (id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
AMORPHE LIGNEUX, vulg^t Faux indigo. (Am. bor.)	*Amorpha fructicosa L.*	Amorfo, ita.	Du grec : *a* priv... *morphé*, forme, à ... difformité de la corolle.
ANAGYRE FÉTIDE, vulg^t Bois-puant.	*Anagyris fœtida. L.*	Anagyride. ita.	Du grec : *Anagyros*, ... en arrière; all. à la forme ...
ANANAS COMMUN, vulg^t A. à couronne.	*Bromelia ananas. L.*	Ananas.	De *Nanas*, nom ... cain de la pl.
ANCOLIE COMMUNE, vulg^t Gand de Notre-Dame, Aiglantine, Colombine	*Aquilegia vulgaris. L.*	Galantino, H. de nouestré Damo	Du latin : *Aquileg*... réservoir d'eau ... pétales en forme ...
A. du CANADA.	*A. Canadensis. L.*	Idem.	Du latin : *Aquilegia* ... all. aux éperons de la ... c^e les serres de c/ ...
ANDROMÈDE à Feuilles de POLIUM. (Laponie).	*Andromeda poliifolia. L*	Andromeda, ita	Myth. : d'*Andro*... fille de Céphée.
ANDROSACE à g^d CALICE.	*Androsace maxima. L.*	Androsace, ita.	Du grec : *Anêr*, ... et *sakos*, remède ... aux prop. de la p...
ANÉMONE DES BOIS, vulg^t Sylvie des prés.	*Anemona nemorosa. L.*	Alimoïno dei boués.	Du grec : *Anémo*... all. à l'habitat... s/ des lieux élevés
A. DES PRÉS, vulg^t Pulsatille noirâtre.	*A. Pratensis. L.*	A. dei pras.	Idem.
A. HÉPATIQUE, vulg^t Hépatique printanière, Hép. noble, H. de la Trinité, H. à 3 lobes, Violette de Ste Madelaine.	*A. Hepatica. L.*	H. d'oou fègé.	Idem.
A. PULSATILLE, vulg^t H. du vent, coquelourde, coquerelle.	*A. Pulsatilla. L. Pulsatilla vulgaris. Lobel*	Pulsatillo.	Idem.
ANETH ODORANT, vulg^t Fenouil puant, F. bâtard. (Orient).	*Anethum graveolens. L.*	Aneto, ita.	Du grec : *Anethos*, ... du fenouil.
ANGÉLIQUE, ARCHANGÉLIQUE, vulg^t A. des jardins, Racine du St-Esprit.	*Angelica archangelica. L.-A. officinalis, Hoff.*	Angelico.	Du grec : *Archos*, ch... c.-à-d. pl. supérieure ... par ses vertus, à l'*angéliq*...
A. SAUVAGE, vulg^t A. des près, A. aquatique.	*A. Silvestris, L. Imperatoria sylvestris, DC. Angel. palustris, Riv.*	A. fer.	Du grec : *Aggélos*, ange ... all. à ses vertus merveilleuses.

ES / ES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
papi-	As. Cult. par M. Guigou à Gibbe, fl. p. en m.	Dentifrice.		On se sert de la racine qui est, dit on, un remède contre les maux de dents. (Bouil)
	V. Spé à Montmajour, près d'Arles, fl. j. en f. ms	Purgatif.		On emploie ses semences; ses fl. sont résolutives. (Lmt.)
cées	V. Cul. dans quelq. jardins et au jardin botanique, fl. bp. en s.	Rafraîchissant.	Alimentaire	*Wright* regarde le suc comme le meilleur des gargarismes détersifs; la chair de l'ananas, fondante, sucré acidule, rappelle la fraise, la framb. et la pêche. (Lmt.)
iés.	V. Cul. chez M. Garnier Savatier, chem. de S-Barnabé, 36, fl. b. v. en j. jt.	Antiscorbutique-âcre.		Cette pl. a besoin d'être mieux étudiée pr ses propriétés médicales (Bod.)
.	V. Cul. dans les jardins, fl. r. en m. j.	Narcotique léger.		Sa rac., réduite en poudre, calme les douleurs néphrétiq., elle entre dans le traitem. de la jaunisse. (Hoff.
s.	As. Idem, fl. p. en m.	Narcotique-âcre.		On emploie la décoction des fl. en topique contre la teigne faveuse et les dartres. (Ph. R)
icées.	(1) Spé. dans les blés. fl. bl. en av. m.	Diurétique.		Empl. contre l'hydropisie et la retention d'urine. (Mor.)
ia.	A. Cult. ch. M. Rougié-Sarrête et autres, fl. div. c. en m.	Vésicant.		Les feuilles et les racines pilées, sont de véritables vésicatoir. (Gas.)
a.	V. Cult. chez M. Blaise père, chem. des Chartreux, fl. rbr. en m.	Idem.		Idem. (Hof.)
a.	V. Spé au Pic de Bretagne à N.-D. des Anges, etc., fl. bl. en ms.	Astringent.		Elle est dépourv. d'âcreté comme le sont ses congénères. (G. S. P.)
m.	V. Cult chez M. J. Rougier, fl. v. en av.	Dépuratif.		Réputée, en allemag. bon remède contre l'amaurose, et empl. dans le traitement des dartres rebelles (id.)
ifères inées.	V. Cul. chez M. Garnier Savatier, fl. j. en jt. a.	Lactigène.	Condiment.	On emploie les semences, qui calment aussi, d'après Murray, les coliques venteuses. (Lmt.)
m.	(2) Cult. dans les jardins, fl. vd. en m. j.	Fortifiant et carminatif.	Idem.	Entre dans beaucoup de compos. pharmaceutique. On en fait de très-bonnes confitures: les habitants du nord en font une grande consommation. (Rob.)
em.	V. Cult. dans les jardins, fl. bl. en m. j.	Antipsorique.	Idem.	Moins agréa. que la précéd. c. pl. possède néanm. des prop. toniq. qui ne sont pas à dédaigner. On se sert princip. de sa racine. (Lmt. J. R.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGI[E]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
ANSÉRINE fausse AMBROISIE, vulg[t] Ambroisine, Thé du Moxique, T. des Jésuites.	*Chenopodium ambrosioides. L.*	Armoun	Du grec : *Chen*, [...] *pous*, pied; all. [...] qui figurent une [...] d'oie.
A. BON HENRI, vulg[t] Toute bonne, Epinard sauvage, chenopode bon Henri.	*C. bonus Henricus. L. Blitum bonus Henricus, Mey.*	Herbo d'oou bouen home, Arnaou.	Idem.
A. BOTRYDE, vulg[t] Botrys, Piment, H. à printemps	*C. Botrys. L.*	Armoun.	Idem.
A. FÉTIDE, vul[t] Arroche fétide, vulvaire. patte d'oie	*C. vulvaria. L.- C. fœtidum, Lmk,*	Poumbrago.	Idem.
A. VERMIFUGE (Am. sep)	*C. anthelmintieum. L.*	Herbeto féro.	Idem.
ANTHÉRIE à F[lles] PLANES, vulg[t] Phalangère bicolore	*Anthericum planifolium L.*		Du grec: *Anthérik*[...] de l'asphodèle [...] ressemble la pl.
ANTHRISQUE SAUVAGE, vulg[t] Persil d'âne.	*Anthriscus sylvestris, Hoff. - A. chœrophyllum. L.*	Charfui saouvagi.	Du grec: *Anthrisk*[...] d'un cerfeuil sauva[ge]
ANTHYLLIDE VULNÉRAIRE, vulg[t] Vulnéraire.	*Anthyllis vulneraria. L.*	Vulneraria, ita.	Du grec : *Anthos*, fl[eur] [...] *ioylos*, poil : all. à [...] pubescence du ca[lice]
APHANES des CHAMPS, vulg[t] Perce-pierre, Alchemille des champs.	*Aphanes arversis. L. Alchemilla arvensis, scop.*	Sassifragia, ita.	Du grec : *Aphanès*, [...] apparent ; all. au [...] humble de la pl.
APIOS TUBÉREUX, vulg[t] Apios, et *Taux* par les *Osages*.	*Apios tuberosa. Mœnch. Glicine apios. L.*		Du grec : *Apios*, [...] all. à la forme de [...] racines.
* APOCYN GOBE-MOUCHES, vulg[t] A. à F[lles] d'Androsœme.	*Apocynum androsœmifolium. L.*		Du grec : *Apo.*, contr[e] [...] et *Kyôn*, chien, c.-à-[d.] [...] pl. vénén. p[ou]r les chien[s]
ARACHIDE HYPOGÉE, vulg[t] Pistache de terre, Arachide, Noix de terre, pois de terre. (Mexique)	*Arachys hypogœa. L.*	Arachido.	Du grec : a priv., rachos, branche : all. au p[...] de la pl.
ARALIE ou SALSEPAREILLE de Virginie. (Am. Sep.)	*Aralia nudi caulis. L.*		Nom canadien sous [le]quel l'espèce fut en[voyée] de Québec.
A. EN GRAPPES. (Am. Sep.)	*A. racemosa. L.*		Idem.

ES	HABITAT	PROPRIÉTÉS		OBSERVATIONS.
IS.	OU LIEU DE CULTURE.	MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	
-	6	7	8	9
ées.	(1)Spé à Nice, trouvé près de Marseille, aux bords du Jarret; Cult. dans div. jardins de la banlieue, fl. vd. en jt. s.	Antispasmodique.	Alimentaire	On mange ses jeunes pousses; il est d'une saveur aromat. agréa. et usité contre les crachements de sang. (Hœf.)
	V. Spé dans les chemins près des habitations, (Gonnet) fl. j. en bl. en j jt.	Laxatif-doux.	Idem.	On mange ses jeunes pousses c° les asperges, et ses feuilles en guise d'épinards. Bauhin lui donne le nom de *Lapathum onctuosum*, à cause de ses flles pulp et charnues. (Hœf.)
	(1) Spé au boul. Baille, fl en épi j. jt.	Aromatique	Economiq°	On l'emploie en infusions contre les catarrhes pulmonaires. L'odeur de la pl. éloigne les insectes des étoffes. (G. S P.)
	(1) Spé dans les champs, fl. tout l'été.	Antihystérique.	-	On se sert de la pl. entière, dans les maladies de la matrice. (Hœf.)
	(1) Cult. ch. Jh Rougier, fl. vd. en j. jt.	Vermifuge.		On se sert de ses grain. qui exhalent une odeur assez forte. (Hœf.)
	V. Cult. au jardin botanique. fl. blr. en av. m	Drastique.		Cette pl., dont on empl. la racine c° purgatif dans les Landes, se rapproche par ses propriétés de l'aloès et de la scille. (Jh R.)
res l.	V. Spé aux bords de l'Huveaune, fl. bl. en m.		Industriel.	Pl. suspecte donnant par sa tige une couleur verte. (Lmt.)
pi-	V. Spé sur les pelouses sèches, fl. div. c. en m. j.	Vulnéraire.		On applique la pl. en cataplasmes sur les plaies récentes. (Lmt.)
san- ies.	(1) Spé dans les champs stériles, fl. vd. m. à jt.	Diurétique.		Pl. amère et un peu âcre. (G.S.P.)
pi-	V. Cult. ch. Jh Rougier, ch. des Chatreux, 19, fl. purp.		Alimentaire	Ses tubercules sont très-féculents et d'une saveur assez agréab. (B. J.)
s.	V. Cult. à Bruxelles en pl. terre, fl. ro. en j. s.	Rubéfiant.		Sa racine est empl. c° vomitif en Amériq; la pl. est remplie d'un suc très-caustique. (Rob. Jh. R.)
pi-	(1) Cult. au jardin Zoologique, fl. j. en m. j.	Féculent.	Comestible	On retire de sa graine une huile bonne à manger; Bodard regarde c° agréable et saluta. le chocolat fabriqué avec sa fécule, soit seule, soit unie à 1/3 de cacao. (Fl. M°.)
s.	V. Cult. au jardin Botanique, fl. vd. j.	Dépuratif.		On a longtemps fait usage de sa racine sous le nom de salsepareille, principalement dans le Canada (Hœf. Bouil.)
-	V. Cult. au jardin Zoologique, fl. vd. en av.	Antirhumatismal.		Cette pl. s'emploie contre les rhumatismes. (Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
A. à papier.	*A. Papyrifera*, *L.* (Type du genre *Didymopanax*).	-	Idem.
A. épineuse, vulgt Angélique épineuse, A. à baies.	*A. Spinosa*, *L.*		Idem.
Araucaria de Cunningham.	*Araucaria cunninghami*, *Steud.*	Araucaria.	De: *Araucanos*, nom de l'arbre au Chili.
A. du Brésil.	*A. Brasiliensis*, *Ach. Rich.* - *A. brasiliana*, *Lamb.*	Idem.	Idem.
A. du Chili, vulgt A. imbriqué, Bunya-bunya.	*A. Chilensis*, *Mirb.* - *A. imbricata*, *Ruiz-pav.* *Dombeya chilensis*, *Lmk.*	Idem.	Idem.
Araujée blanchâtre. (Brésil)	*Arauja albens*, *Don.* *Physianthus albens*, *Mart.*		Du grec: *Physigx*. ... poule; all. à la forme de la corolle.
Arbousier commun ou des Pyrénées, vulgt Frole, Arbre aux fraises.	*Arbutus unedo*, *L.*	Darboussié.	Du celtique: *Arbois*, à cause de ses fruits raboteux.
A. Andrachné, vulgt A. paniculé.	*A. andrachne*, *L.*	Çorbezzolo, ita.	Idem.
A. intermédiaire.	*A. medianus*, *de Gouf.*	Darboussié.	Idem.
A. Busserole, vulgt raisin d'ours, Arbousier traînant.	*A. uva-ursi*, *L.* du genre: *Arctostaphylos*.	Darboussié deis ours.	Du grec: *Arktos*, ours, et *Astaphylé*, raisin.
Arec commestible, vult chou palmisto, palmiste franc.	*Areca oleracea*, *Jac.*	Caoulé en aoubré.	Arec est le nom de l'espèce principale.
Argane du Maroc, vulgt Argan. (Maroc)	*Sideroxilon argan*, *Ræm.* - *S. Spinosum*, *L.*		Du grec: *Sidéros*, fer, et *xylon*, bois, c.à.d. *bois de fer-blanc*.
Argémone du Mexique, vulgt pavot épineux.	*Argemone mexicana*, *L.*	Figo del inferno, esp.	Du latin: *Argema*, taie de l'œil; all. aux propriétés supp. de la pl.
Argoussier rhamnoïde, Faux nerprun, saule épineux.	*Hippophae rhamnoides*, *L.*	Agranas aïgopountcho.	Du grec: *Hippos*, cheval, et *phaó*, je tue; all. aux prétend. propriétés des graines.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en d.		Industriel.	Sa moëlle fournit cette substance connue en Europe sous le nom de *papier de riz* depuis 23 à 30 ans, et qui sert surtout pr peind. de petites images ou sujets relig. (Sé d'Hre P.)
As. Cult. chez M. Audin, quart. St-Jullien, fl. bl. en j.	Drastique.		L'écorce de sa racine est un puissant drastique emp. en médecine, ses feuilles ont une odeur analogue à celle de la carotte. (Id.)
A. Cultivé chez divers amateurs.		Industriel.	Son bois, qui est élastique, est très-propre aux constructions navales. (B. J.)
A. Cult. au jard. zoolog.		Id. et alimentaire.	Outre le même usage de son bois, ce le précédent. les amandes qu'il produit sont bonnes à mang. (Lej.)
A. Cult. Idem.		Idem.	Outre le même usage que dans les deux articles précédents, son bois étant d'une longue durée, on en fabrique d'excellent. claies à parquer. (Id. Hort. prov.)
V. Cult. chez M. Besson, au pont de Vivaux, bl. ro. tout l'été.		Textile.	Les tiges se rouissent comme le chanvre. (B. J.)
As. Spé à St-Loup, fl. bl. en s. a.	Astringent.	Comestible	Son fruit d'une saveur aigrelette est assez agréa. à mang. les oiseaux en sont très-friands. Son écorce et ses files sont astringentes et empl. par les tanneurs. (Dne.)
As. Cé. chez M. Allard, au Prado, fl. bl. vd. en ms.	Idem.	Idem.	Ses fruits ne mûrissent qu'en décembre; ce végétal a résisté au froid de 1820 (9 degrés) (St. B. Rh.)
As. Cult. au jardin botanique, fl. en ms.	Idem.	Idem.	On se sert des feuilles en infusion ou en décoction. (Rob.)
As. Cult. au jar. zoologique, fl. bl. ro. en ms.	Idem.	Idem.	Idem. (Lmt.)
Cult. chez M. Rovan, aux Martégaux.	Féculent.	Alimentaire	Le tissu cellulaire que renferme son tronc, donne beaucoup de fécule empl. ce le sagou. (Duch.)
As. Cult. au jar. zoologique, fl. vâ en jt.		Idem.	Ses amandes donnent une huile excellente pour la table. (Bouil.)
(1) Cult. au jar. zoologique, fl. j. p. en jt. a.	Narcotique.		Les graines de ce pl. sont plus narcotiques que l'opium. (Jac.)
As. Spé dans les îles de la Durance, fl. jâ. en ms	Astringent.	Condiment.	De sa racine découle, par incision un suc gommeux empl. dans la médecine vétérinaire; son fruit âpre et aigre, sert en Finlande, à l'assaisonnement du poisson. (Lmt. Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
AIRELLE FANGEUSE, vulgt A. veinée.	*Vaccinium uliginosum. L.*	Airès.	Du latin : *Vacca*, vache c.-à-d. pl. recherché p. les vaches.
A. MYRTILLE, vulgt Moret, raisins des bois, brimbelles, gueule de lion noir.	*V. myrtillus, L.*	Mirtillo (ita).	Idem.
A. ROUGE, Vulgt A. ponctuée.	*V. vitis-idæa, L.*	Abajero.	Idem.
AJONC DE PROVENCE, vulgt Ajonc, jonc marin, lande, landier, jan, brusc, genêt épineux.	*Ulex provincialis, Lois.- U. europeus. L.*	Argiéras.	Du grec : *ulé*, broussailles; all. aux pointes de la pl.
ALCÉE ROSE, vulgt Rose trémière, passe-rose, mauve-rose, rose d'outre-mer.	*Alcea rosea, L.*	Canébas.	Altération du mot grec : *Malakos*, mou, c.-à-d. pl. émoliente.
ALCHEMILLE COMMUNE, vulgt Pied de lion, manteau des dames.	*Alchemilla vulgaris, L.*	Cistré.	Nom donné par les alchimistes qui recueillaient la rosée s. ses fll.
ALIBOUFIER OFFICINAL, vulgt Liquedambar oriental.	*Styrax officinale, L.*	Oriboufier.	De *Asstyrak*, nom arabe de la pl.
ALISMA PLANTAIN, vulgt Plantain d'eau, fluteau.	*Alisma plantago, L.*	Plantagi d'aïgo	Du celtique : *Alis*, eau ; all. à la localité de la pl.
ALKANNA des TEINTURIERS, vulgt Orcanette.	*Alkanna tinctoria, Tausch. Lithospermum, L.*	Orcanetto.	De l'Arabe : *Alkanna*, s/ nom.
ALLIAIRE OFFICINALE, vulgt Julienne alliaire, velar-alliaire, herbe des aulx.	*Erysimum alliaria, L. Alliaria officinalis, Dc.*	Alliario, ita.	Du latin : *Allium*, ail ; all. à l'odeur de la pl.
ALOÈS DE BOURBON,	*Aloe purpurea seu marginata, Lmk.*	Allouë.	De *Alloech*, nom arabe de l'espèce ple.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
As. Cult. au jardin zoolog., fl. bl. ou ro. en m.	Antidyssentérique.	Comestible et industriel.	On fait avec le suc des baies un sirop empl. c| la dyssenterie; on les mange fraîches, ou l'on en fait une confiture très agréable par sa saveur acidule et rafraîchissante; macérées avec l'alun, ces baies donnent une couleur violette avec laquelle on teint les toiles (Hœf.)
Idem.	Idem.	Idem	Mêmes propriétés et plus agréable à manger que la précédente. (G. S. P.)
Idem.	Amer.	Economiq.	On remplace quelquefois les files de l'*Arbutus uva ursi*, par celles de c| pl. qui sont astringentes; on se sert du fruit, dans le Nord, pour colorer les vins (Idem).
V. Spé sur les collines de Marseille, fl. j. en ms. av.		Economiq.	Excellent fourrage en écrasant la pl. La Bretagne en fait un grand usage (B. J.)
V. Cul. dans les jardins fl div. c en jt. s.	Emolient.	Textile.	A les mêmes ptés que la guimauve, est originaire de la Syrie. Ses graines ont été app. en France du temps des croisades (Rob.)
V. Cul. dans les jardins fl. vd. de j. a.	Astringent.	Economiq.	On l'a conseillé dans les léucorrhées, les dyssenteries chroniques et les ulcères atoniques (Caz.) C'est aussi un bon fourrage.
A. Cul. chez M. Allard, à St. Giniez, fl. bl. en av. m.	Stimulant-aromatique	Industriel.	Il fournit le *styrax* ou *storax calamite* dont la médecine se sert c| la paralysie. Son bois est recherché à cause de sa dureté et de sa souplesse. (Fl. me.)
V. aq. Spé dans les fossés du château Borrély fl. bl. ro. en jt. s.	Antihydrophobique.		Sa racine a été préconisée com. spécifique contre la rage (Dr• Nyst)
V. Spé. dans les terr. sablonn. de Montredon Mazargues. fl. j. en m. j.		Industriel.	Sa racine contient un principe colorant rouge (Lmt.)
(4) Spé. dans les haies de la banlieue, fl. v. en av. m.	Antiscorbutique.	Comestible.	Pl. très-précieuse que l'on applique s. les ulcères gangreneux pour les dessécher, on peut la manger en salade (Gaz.)
V. Cul. dans les jardins de la ville, fl. j. vd. en s.		Industriel.	On retire de ses fil. macérées, des fils très-forts avec lesquels les Indiens fabriq. des hamacs et des voiles, et les portugais des bas, des gants, etc. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGI
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
A. SANTOLINE, vulgt barbotine, cyprès des jardins.	*A. Santonica. L.- Absinthium Santonicum gallicum, T.*		Idem.
ARNIQUE DE MONTAGNE, vult Bétoine de montagne, tabac des Vosges.	*Arnica montana. L. - Doronicum oppositifolium, Lmk.*	Arnica.	Atération de *ptarmi* qui fait éternuer; grec : *ptarmos*, ét nument.
ARONIE à Flles RONDES, vulgt amélanchier.	*Mespilus amelanchier. L. - Aronia rotondifolia, Pers.*	Amélanchier.	D'*Arónia*, nom g d'une sorte de néfli
ARRACATCHA COMMESTIBLE vulgt Apio (nom esp. du céléri.) (Colombie.)	*Arracatcha esculenta, Dc.- Conium arracatcha, Hook.*		De l'espagnol : *Apio*, du céléri ; à cause sa ressemblance a c/ dernière pl.
ARROCHE des JARDINS, vulgt Bonne-dame, belle-dame, follette, chou-d'amour, arroche épinard.	*Atriplex hortensis, L.*	Améou, blédo, armou fer.	Atération latine du grec : *Atraphaxis*, s gnifiant non-alime taire.
A. HALIME, vulgt Pourpier de mer.	*A. Halimus, L.*	Bouï-blanc, bouissoun de mar.	Idem.
ARTICHAUT, ARTICHAUD, ou ARTICHAUX.	*Cynara Scholymus, L.*	Cachoflo.	De *Kinara*, nom gr de la pl.
A. CARDON, vulgt cardon d'espagne, carde, cardonette.	*C. Cardunculus, L.*	Cardo.	Idem.
ARUM COMESTIBLE.	*Arum esculentum, L.*		*Arum*, nom donné p. le grecs au *pied-de-vea*
A. COMMUN, vulgt gouet à capuchon.	*A. Arisarum, L.*	Calen.	Idem.
A. d'ITALIE.	*A. Italicum, Mill.*	Ourillo d'aï.	Idem.
A. TACHETÉ, vulgt gouet, pied-de-veau.	*A. Maculatum, L.*	Idem.	Idem.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	A• Spé. dans les haies, fl. bl. en j. et jt.	Astringent.	Idem.	Sı baies sont amères ; on en obtient de l'huile propre à brûler et à la fabrication du savon. Sı bois sert à des ouvrages de vannerie. (Hœf.)
Haloragées.	V. Aq. Cult. au jardin Botanique, fl. bl. en j. jt.	Idem.	Alimentaire	Crue, la graine est astringente; cuite, elle se rapproche de la chataigne. La pl. a la prop. d'absorber les miasmes délétères des eaux. (Id.)
Légumineuses papilonacées.	V. Cult. dans les jard. fl. j. en av. m.	Purgatif.	Industriel.	Les folioles purgent c° le séné (Bod.) Les files macérées donnent, dit-on, une espèce d'indigo. (B.J.)
Crucifères.	(1) Spé au port de Bouc, fl. bl. en m. j.	Antiscorbutique.	Alimentaire	Quoique sı saveur soit amère et piquante, on peut la manger en salade. (Lmt.)
Idem.	V. Spé dans les fossés humides, à Jouques, Salon, fl. bl. et ro. en jt.	Diurétique.		Cette pl. inusitée en médecine est cultivée comme fourrage en Angleterre. (Rodet.)
Rosacées pomacées.	A•. Cult. chez MM. Rolland à St-Chamas, fl. bl. en m.		Comestible	On dit ses fruits rouges comestibles.
Idem.	A•. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. ro. en mai.		Idem	Les fruits sont rouges, glabres et un peu fades. (Lmt.)
Malvacées.	(1) Cult. chez M. Roubaud, à St-Barnabé, fl. jâ. en jt.	Sédatif.	Industriel	Le coton en topique est calmant; sı graine est oléagineuse ; sı utilité dans l'indust. est bien connue. (Jac.)
Idem.	Idem.	Idem.	Idem	Id. Les graines de cı pl. sont en outre estimées comme nutritives. (Id.)
Cupulifères.	A•. Cult. dans la banlieue, fl. vd. en f.	Fébrifuge.	Alimentaire	Sı écorce est astringente et vermifuge; on retire de l'amande une huile douce; le bois prend un assez beau poli. (Lmt.)
Idem.	A. Cult. au jardin Botanique, fl. vd. en f.	Idem.	Idem.	Sı fruit est petit et peu succulent. (Id.)
Cucurbitacées	(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en j.	Adoucissant.	Alimentaire	Sı fruits sont excellents pris à 1/2 grosseur et arrangés comme les concombres. (B.J.)
Idem.	Idem.	Idem.	Idem.	Même emploi que sı congénères. (Jac.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
ASAGRÉE OFFICINALE, vulgt cévadille, poudre de capucin.	*Asagræa officinalis, Lindl.*		Dédié au botaniste américain *Asa Gray*.
ASARET D'EUROPE, vulgt cabaret, oreille d'homme, Rondelle, Nard sauvage.	*Asarum europeum, L.*	Usaret.	Du grec: *Asaron*, dérivé de *Aséros*, rebuté, parce que les grecs rejetaient c/ pl. de leurs couronnes.
ASCLÉPIADE à feuilles de saule, vulgt faux-cotonnier.	*Asclepias fruticosa, L.*	Asclepiades, ita.	Du grec: *Asclépios*, nom d'Esculape; all. aux pptés de la plante.
A. À LA OUATE, vulgt Apocin à la ouate. (Syrie)	*A. Syriaca, L.-A. cornuti, Dne.*	Esclapia, ita.	Idem.
A. DOMPTE-VENIN, vulgt A. blanche.	*A. vincetoxicum. L.- A. alba, Lmk.*	Revire menu.	Idem.
ASIMINIER TRILOBÉ, vulgt Anone à 3 lobes. (Amér. sep.)	*Asimina triloba, Dum. - Anona triloba, L.*		Nom d'origine indienne.
ASPERGE CULTIVÉE, vult A. officinale.	*Asparagus officinalis, L.*	Aspergé.	Du grec: *Sparassein*, déchirer; all. aux épines dont sont armées qques-unes des espèces
A. SAUVAGE. vulgt corrude. Espargon sauve	*A. acutifolius, L.*	Ramo-couniou	Idem.
ASPÉRULE à l'esquinancie, vulgt A.des sables. H. à l'esquinancie, Rubiole, petite garance.	*Asperula cynanchica, L.*	Asperella, ita.	Du latin: *Asper*, âpre; all. au goût de la tige dans la pale espèce.
A. DES TEINTURIERS.	*A. tinctoria, L.*		Idem.
A. odorante, vulgt Petit muguet, Reine des bois *Matri sylva*, Hépatique étoilée.	*A. Odorata, L.*	Asperula cheirosa, esp.	Idem.
ASPHODÈLE BLANC.	*Asphodelus albus, Willd.*	Tubérouso féro.	Du grec: *Sphodélos*, fer de pique; all. à la forme des feuilles.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé au Mexique, mais d'une culture facile en Prove, fl. bl-j.	Toxique,		Les filles et les semences de cte pl. pulvér., donnent la substance appelée *sebadilla*, où réside un alcali vénéneux; on s'en sert pr détruire les poux. (Duch.)
V. cult. chez M.J.Rougier, fl. pn. en ms-m.	Drastique.	Industriel.	Ses filles desséchées sont sternutatoires. On a obtenu de ce végétal, une substance appelée *Asarine* et une couleur vert-pomme pr teindre les étoffes de laine. (Lmt.)
V. cult. chez M. Tardif, fl. bl. en s. o.		Idem.	Les économistes ont employé la ouate que contien. les gousses de cte pl.; le suc des tiges donne une variété de caoutchouc. (Jac. Rob.)
V. cult. dans la banlieue, fl. bl. en m.	Drastique.	Idem.	Son suc lactescent est âcre. Les aigrettes de ses semences produis. un coton, avec lequel des coussins et même du fil, pour grosse toile, sont fabriqués. (Hœf.)
V. Spé à Montredon, propriété Parangon, fl. bl. en m.	Alexipharmaque.	Idem.	Le duvet de ses gousses est également employé comme rembourrage de coussinets et autres meubles. (Fl. me)
As. Cult. chez Mrs Audibert, à Tonelle, fl. pbr. en m.		Comestible.	Ses fruits oblongs sont peu savoureux. Suivant Duhamel ce végétal contient un acide très-énergique. (Lmt. Hœf.)
V. Cult dans les jard. potagers, fl. vd. en j.	Diurétique.	Alimentaire	Aliment agréable et léger, mais que l'on regarde com. nuisible aux calculeux et aux goutteux. On en fait un sirop pour calmer les palpitations. (Idem.)
V. Spé dans div. lieux secs de la banlieue, fl. verd. en a. s.	Idem.	Idem.	Plusieurs personnes préfèrent cte pl. aux asperges cultivées, parce qu'elles la trouvent plus délicate et plus parfumée. (St. B. Rh.)
V. Spé dans les lieux pierreux, fl bl. en j-jt.	Astringent léger.	Industriel.	On se sert des feuilles en médecine. Linné assure que la racine est empl. pour teindre les laines en rouge et peut remplacer la garance. (Fl. me)
V. Spé dans les lieux montueux et arides, fl. bl.ro. en j.-jt.	Idem.	Idem.	Cette plante est également employée à la teinture en rouge. (Hœf.)
V. Cult. chez M. Jph Rougier, fl. bl. en j.	Tonique arom.	Idem.	On fait avec ses sommités fl. une infusion théiforme pr stimuler l'appareil digestif. Sa racine rempl. la garance pr la teinture. En Allemag., la pl. sert à parfum. le vin du Rhin; ce parfum nom. *Coumarine* existe aussi d. la fl. du mélilot. (Fl. me B.J.)
V. Spé à la Ste Baume, fl. bl. en m.	Féculent.	Comestible.	Les tubercules de cte pl. peuv. servir d'alim.; on en retire une fécule amilacée très-nourrissante. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
A. RAMEUX, vulgt Bâton blanc.	*A. Ramosus, Willd.*	Pourraquo.	Idem.
ASTER AMELLE, vulgt œil du Christ.	*Aster amellus, L.*	Aster.	Du grec: *Aster*, étoile; all. à s/ capitule radié.
ASTRAGALE d'Andalousie	*Astragalus bæticus, L.*	Astragala, esp.	Du grec: *Astragalos*, os du talon; all. à la forme des graines.
A. DE MARSEILLE, vulgt Adragant, Barbe de renard.	*A. Massiliensis, Lmk.- A. tragacantha, L.*	Barbo dé reinard.	Idem.
A. RÉGLISSE, vulgt réglisse bâtarde, R. Sauvage.	*A. glycyphyllos, L.*	Réoalissi fer.	Idem.
ASTRANCE MAJEURE, vult Radiaire, sanicle femelle.	*Astrantia major, L.*	Sanicula, ita.	Du grec: *Aster*, étoile: all. à l'involucre rayonnant.
ATHAMANTE de Crète.	*Athamanta cretensis, L.*	Athamanto.	Du mont *Athamas*, en Thessalie, où croît c. plante.
ATHYRIUM FOUGÈRE FEMELLE, vulgt F. femelle.	*Athyrium filix fœmina, Roth.- Polypodium filix fœmina, L.*		Du grec: *Athyros*, sans porte; all. aux sores qui paraissent n'être pas fermés.
AUBÉPINE AZÉROLIER.	*Cratægus azarolus, Willd.*	Argeiroulié.	Du latin; *Alba spina*, épine blanche.
A. A. à FRUITS MONSTRUEUX.	*C, A. Willd.*	Idem.	Idem.
A. COMMUNE, vulgt Aubépine, Epine blanche, Bois de mai, Néflier aubépine	*C. Oxyacantha, L. - Mespilus O., Gært.*	Poumetto de Paradis.	Idem.
A. ECARLATE, vulgt Azérolier du Canada.	*C. Coccina, L.*		Idem
AUNE A Flles EN CŒUR.	*Alnus cordifolia, Ten.*		Des mots celtiques, *Allan*, voisin des rivières
A. BLANCHATRE.	*A. Incana, Willd.*	Averno.	Idem.

FAMILLES NATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Euphorbiacées	V. Cult. dans qq. jardins de la ville, fl. vd. en j.		Industriel.	On obtient par l'ébullition des graines, écrasées, une graisse propre à la fabric. des chandelles. —On en retire aussi de la glu. (Bouil.)
Idem.	(1) Spé à St-Chamas, Cuges, Berre, etc. fl. vd. en j. et jt.		Idem.	Les fruits et les fl. donnent la couleur bleue connue sous le nom de *Tournesol*. M. de Candolle pense qu'avec une préparation convenab. on doit obtenir la même couleur de toutes les euphorbes. (Hœf.)
Caryophyllées	V. Spé dans les haies humides (Gér. St. B. R.) fl. bvd, en jt.	Astringent.		Cette pl. est peu usitée actuellement. (G.S.P.)
Ombellifères resti-séminées.	(1) Cult. au jard. botanique. fl. b. pur.	Antispasmodique	Condiment.	La saveur aromatique de ses semences les fait empl. ce fortifiant. On s'en sert pr l'assaisonnement des ragoûts ; les pigeons en sont très-friands. (Hœf.)
Zinzibéracées	V. Cult. chez M. Tardif, fl. jâ. en jt.a.	Stimulant.	Industriel.	Sa racines sont connues sous le nom de *Curcuma*; elles donnent une couleur orangé, que les alcalis changent en rouge de sang. (Duch. Rob.)
Convolvulacées.	(1) Parasite s/ le serpolet, la luzerne, le trèfle, etc. fl. jâ. en jt. a.	Purgatif doux.		Douée d'une certaine âcreté, ce pl. est peu usitée aujourd'hui. (G.S.P.)
Idem.	(1) Parasite s/ l'ortie, le houblon, la vesce, etc, fl. jâ. en jt.	Idem.		Ce végétal a besoin d'être mieux étudié: peut-on supposer, comme on l'a dit, qu'il empruntait ses vertus des diverses pl. sur lesquelles il végète, et dont il absorbe les sucs?
Primulacées.	V. Cult. dans les jardins d'amateurs, fl. ro. en a. et s.	Purgatif violent.	Alimentaire	Bodard prête à la racine des prop. vermifuges : on s'en sert plus souvent en topique. Etant desséchée par la cuisson, on en retire une fécule alimentaire abondante. (G.S.P.)
Idem.	V. Cult. chez div. jardin. fleuristes, fl. ro. en a. et s.	Idem.	Idem.	Idem.
Asclépiadées.	V. Spé aux îles de Montredon, fl, en j. et jt.	Idem.		Peut remplacer le séné d'Egypte, mais à un degré plus faible. (Hœf.)
Idem.	V. Idem, fl. en m. et j.	Idem.		On lui attribue les mêmes prop. purgativ. qu'à la scammonée de Syrie, mais à un degré plus faible. (Id.)
Borraginées.	(2) Spé dans les lieux pierreux, fl. po. en m. et j.	Narcotique.		Plante au moins suspecte, dont aucun animal ne se nourrit, excepté les chèvres. (Idem.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
A. GLUTINEUX, Vulgt Aune commun, Anée.	*A. Glutinosa, Willd.* - *Betula, L.*	Verno.	Idem.
AVOINE CULTIVÉE, A. commune. (d'Asie)	*Avena sativa, L.*	Civado.	Du latin: *Avere*, désirer; all. aux désirs des chevaux pour l'avoine.
A. FOLLETTE, vulgt Averon, Avron, Coquioule.	*A. Fatua, L.*	Civado féro.	Idem.
A. NUE.	*A. Nudà, L.*	C. Nudo.	Idem.
AZÉDARACH BIPENNÉ: vulgt Faux sycomore, A. Saint, Lilas des Indes, A. à chapelet.	*Melia azedarach, L.*	Margousier.	Du grec: *Mélia*, Frêne-à-manne, nom donné à cause de l'analogie des feuilles.
BADIANE ANISÉE, vulgt Anis étoilé, A. de la Chine.	*Illicium anisatum, L.*	Anis in estélo.	Du latin: *Illicium*, appât; all. à l'odeur suave de la fl. et du fruit.
BAGUENAUDIER, vulgt Faux-séné, Colutier, Coste.	*Colutea arborescens, L.*	Pleisi dei damo	Du grec: *Kolos* et *Itéa*, arbre tronqué; all. à sa gousse.
B. du LEVANT.	*C. Orientalis, Lmk.*	Idem.	Idem.
BALISIER DES INDES, vulgt Canne d'Inde.	*Canna indica, L.*	Herbo dei chapelets.	Du grec: *Kanna*, nom d'une sorte de roseau.
BALLOTE FÉTIDE, vulgt Marrube noir, M. puant.	*Ballota nigra, L.* - *B. fœtida, Lmk.*	Bouen riblé.	Du grec: *Balló*, lancer: all. à la forme sphérique des glomérules.
BALSAMINE DES BOIS, vulgt Impatiente, N'y touchez pas.	*Impatiens noli tangere. L.*	Balsamino sauvagi.	All. à l'élasticité des valv. de la capsule, qui se tordent lorsqu'on les touche
B. des jardins, vulgt Balsamine, Impatiente balsamine. (Inde.)	*I. Balsamina, L.*-*Balsamina hortensis, Desp*	Balsamino.	Idem.
BAMBOU commun, *Mow-chok* en chinois.	*Bambusa arundinacea, L. Willd.*	Bambou.	Du latin: *Arundo*, roseau
B. NOIR. (Chine.)	*B. Nigra, H. P.*	Idem.	Idem.
BANANIER DE LA CHINE.	*Musa sinensis, Sweet.*	Bananier.	Dédié à *A. Musa*, médecin grec affranchi d'Auguste.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
A. Spé dans les îles de la Durance. fl. vd. en ms. av.	Astringent.	Idem.	Si bois prend un beau poli ; il est recherché p. les menuis. et les sabotiers ; son écorce, astringente, possède des vert. fébrif. (Lis. Boul.)
(1) Cult. dans la banlieue, fl. en m. j.	Emollient.	Alimentaire	Dépouillée de si pellicule, ci semence forme le gruau qui est très-nutrit.; on peut la faire ent. dans la panific. et en faire de la bière (C. H.)
(1) Spé dans les champs, fl. en j.		Economiq.	Quoiq. les bestiaux ne refus. pas de s'en nourrir, on dit, cependant, que ci pl. leur cause une certaine irritat. dans la bouche. (Fl. m°)
(1) Cult. dans la Crau pierreuse. fl. en m. j.	Adoucissant	Alimentaire	Ci spèce mérite la préfér. dans les usages économiques. Son gruau est aussi préférable. (Idem.)
A. Cult. chez M. Granoux, à Montolivet, fl. l. en j.	Vermifuge.	Industriel.	L'huile concrète que produis. ses drupes est vermifuge, on en fabrique des bougies, et peut être employée dans les arts. (Mon. d'Alg.)
A°. Cult. dans les jardins, fl. j. en j. jt.	Stomachique	Industriel.	Si fruit entre dans la fabrication de l'*anisette*; son bois est propre à la marqueterie. (Lmt.)
A°. Spé à St. Loup, à Montredon, etc, fl. j. en m.	Purgatif.		On emploie une forte décoction des feuilles pour obtenir la purgation. (Fl. m°)
A°. Cult. chez V. Gaillard, fl. rp. en m.	Léger purgatif		Idem (id.)
V. Aq. Cult. dans les jardins, fl. r. en a. o.	Mucilagineux.	Industriel.	Si racine secrète une gomme très-émolliente; ses graines seraient très-précieuses pr les arts, par la belle couleur pourpre qu'elles fournissent, si l'on pouv. la fixer. (Hœf.)
V. Spé aux bords des chemins, fl. ro. ou bl. en j. jt.	Antispasmodique.		Comme le marrube bl., cette pl. a éte empl. ci la chlorose et l'hystérie. (Mor. Lmt.)
(1) Cult. au jardin Botanique, fl. j. en j. o.	Diurétique.		D'après la pharmacie batave, ses feuilles sont âcres, émétiques et purgatives. (Jh. R.)
(1) Cult. dans les jardins, fl. va. en j.		Vulnéraire.	On lui attribue la propriété ci-contre énoncée.
V. Cult. dans div. jard. de la ville.		Alimentaire et Industriel.	Pl. d'où découle une liq. suc. app. *Tabaskir* ou sucr. des anc. On fabr. du pap. avec l'env. de la tige. (Hœf).
V. Cult. dans plusieurs jardins.		Industriel.	On fabriq. de jolies cannes d'ombrelles avec ses tiges noueuses qui sont d'un beau noir. (B. J.)
V. Cult. idem, fl. jâ en hiver.	Astringent.	Alimentaire	C'est l'espèce la plus précieuse pr ni climat; ses fruits sont nombr. et succulents; le suc des tiges modère le flux diarrhéiq. (Duch. Vauq.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
B. DE L'EDEN. vulgt figuier d'Adam, Plantain des Indes.	*M. Paradisiaca, L.*	Fioo d'Adamo, ita.	
B. DES SAGES, vulgt Figuier, figues banane, *Caburi*, en Amérique.	*M. Sapientum, L.*	Musa, ita.	Idem.
BAOBAB à flles digitées, vulgt Pain de singe.	*Adansonia digitata, L.*	Baobab, ita.	Dédié à *Adanson*, célèbre botaniste français.
BARBON à SUCRE, vulgt Sorgho sucré, Houque saccarine, canne à sucre de la Chine.	*Andropogon saccharatus, Roxb. Holcus saccharatus. L.*	Sorgho.	Du grec : *Anér*, homme, *Pagon* barbe; all. à racines touffues.
B. DE PROVENCE.	*A. provincialis, Lmk.*	Soouno-garri.	Idem.
B. NARD à odeur de citron, vulgt *Spica-nard*.	*A. nardus*, L.	Nardo indiano, ita.	Idem.
B. Odorant, vulgt jonc odorant.	*A. schœnanthus*, L	Junco odorato, ita.	Idem.
B. Pied-de-poule, vulgt chiendent à balais.	*A. ischæmum*, L.	Gramé fer.	Idem.
B. rude, vulgt vétiver, chiendent des Indes.	*A. squarrosus*, L. - *A. muricatus, Retz.*	Vétiver.	Idem.
B. SORGHO COMMUN, vult Doura.	*A. Sorghum*, *Brot.* - *Holchus, sorghum*, L.	Grand mi.	Idem.
BARDANE COMMUNE, vult H. aux teigneux, glouteron, Pitasite.	*Arctium lappa*, *L.*-*Lappa communis, G.etCos.*	H. d'oou jouinugi, gros grapoun.	Du grec : *Arktos*, ours; all. aux poils qui couvrent le fruit.
B. MAJEURE.	*Lappa major. Dc.*	Lampourdié.	Idem.
BASELLE BLANCHE, vulgt épinard bl. de Malabar.	*Basella Alba*, L.		De *Basell*, ainsi nommée au Malabar.
B. ROUGE, vulgt épinard de Malabar, Brède d'Angole.	*B. rubra*, L.		Idem.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Spé s/ la chaîne de l'Estaque, fl. bl. en m.	Idem.		Idem.
Idem.	V. Spé à la Ste-Baume, dans les sables de Mazargue, etc, fl. v. de ms. en a.	Idem.	Indutriel.	L'écorce qui sert à la chirurgie, donne à la laine une couleur jaune qu'on peut changer en vert par l'addition du pastel. (Hœf.)
Idem.	V. Spé à Montredon, fl. bl. en m.	Idem.	Idem.	L'écorce participe aux propriétés attribuées à ses congénères.
Palmiers.	A. Cult. chez M. Quinzio à St-Louis, où il a fructifié en 1852. (Sze.) fl. en f. et ms.	Béchique.	Alimentaire	Cet arbre a également fructifié, la même année 1852, en pl. terre, chez Mme Camoin, à Montredon. (Sze.)
Solanées.	V. Cult. chez div. amateurs, fl. bl. en a. et o,	Somnifère.		Narcotique, mais à un moindre degré que le *D. Stramonium*. (Id.)
Idem.	(1) Cult. Idem, fl. v. en a. et o.	Idem.		Idem.
Idem.	(1) Idem, fl. bl. en jt. et o.	Idem.		Si prop. énivrantes sont empl. qqf dans des intentions coupables par les Indiens du Bengale. (Jb.R.)
Idem.	(1) Cult. chez M. Blaise père, fl. bl. en jt. et s.	Idem.		Moins narcotique que le précédent. (Bl.p.)
Idem	(1) Naturalisé à Arles, fl. bl. de jt. à s.	Narcotique âcre		Avec l'extrait du suc des fles et du saindoux, on compose une pommade excellente pr calmer les doul. nerveuses et les hémorrhoïdes.
Idem.	(1) Cult. dans les jard. fl. b. en j. et jt.	Idem.		Variété du *Stramonium*, dont la tige est pourpre pointillée de blanc et les fles dentées. (Lmt.)
Renonculacées.	(1) Spé dans les champs à blé, div. c. fl en jt. et o.		Industriel.	On a extrait de la plante et de si congénères un alcaloïde, connu sous le nom de *Delphine*, qui est résineux, d'une saveur âcre, et ne se volatisant pas sans décomposition. (Bouil. Hœf.)
Idem.	Idem.	Vermifuge et diurétique.	Idem.	La pl. est diurétique et vermifuge; les fl. sont empl. dans les maladies des yeux. (Lmt.) Préparées avec l'alun, elles donnent une assez belle couleur bleue. (Hœf.)
Idem.	(1) Spé dans les champs ombragés, fl. b. en m. et j.	Drastique.		On n'emploie que les semences. Cette pl. dangereuse à l'intérieur, sert à détruire la vermine et les maladies cutanées. (Id.)
Crucifères.	V. Spé dans les bois des Alpines, près de Colmars. (Gér.) fl. ro. de m. à jt.	Vulnéraire.		Cette plante jouit aussi de la propriété carminative. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
B. Tubéreuse.	*B. tuberosa, Humb.*		Idem.
Basilic commun, vulgt B. romain. (Indes or.)	*Ocymum basilicum*, L.	Barico.	Du grec : *Ozô*, exhaler de l'odeur ; all. à l'arôme pénétrant de c[illegible]
B. d'Egypte, vulgt B. à odeur de girofle.	*O, gratissimum*, L.	Gros Barico.	Idem.
Bauhinie cotonneuse.	*Bauhinia tomentosa*, L.		Dédié à *J. et G. Bauhin* célèbres botanistes [illegible] 16e siècle.
Beckéa effilé.	*Beckea virgata, Andr.*		Dédié à *Vander Beck*, médecin-physicien [illegible] Hambourg.
Belladone médicinale, vulgt Morelle furieuse, H. empoisonnée, Belle Dame, Guignes de côtes, Permenton, etc.	*Atropa belladona*, L.	Bellodono.	D'*Atropos*, l'une des parques ; all. à ses propriétés vénéneuses.
Belle de nuit, vult Faux jalap, Nyctage, Mervlle du Pérou, fl. de 9 heures.	*Mirabilis jalapa*, *L.*	Bello de nué.	Du grec: *Nux*, nuit ; all. à l'époque de l'épanouisst des fl.
Benincasa cérifère.	*Benincasa cerifera, Sav* *B, cucurbita*, *Fisch.*		Dédié au Cte de *Benincasa*, noble italien.
Benjoin odorant, vulgt Faux-benjoin.	*Laurus benzoin*, *L.*	Bijoun.	Du celtique : *Blaur*, toujours vert.
Bénoite des ruisseaux, vulgt B. aquatique.	*Geum rivale*. *L.*	Bénouito	Du grec : *Geuô*, [illegible] all. à l'arôme de s/ rac.
B. Officinale, vulgt Bénoite, B. caryophyllée Galiote, Récise, H. de St-Bénoit.	*G. urbanum*, *L.*	Idem.	Idem.
Benthamie porte-fraises. (Japon.)	*Benthamia fragifera*, Lind. *Cornus capitata*, Wallich.		Dédié à Bentham, célèbre archéologue.
Berberis vulgaire, vulgt Epine-vinette. vinettier	*Berberis vulgaris*, *L.*	Vinettié, vinégreto	Du grec : *Berberi*, coquille ; all. à la forme des pétales.
Berce branc-ursine, vulgt Acanthe d'Allemagne.	*Heracleum sphondylium*, *L.*	Sfondilio, ita.	Du grec : *Herakles*, Hercule, qui, le 1er, mit la pl. en usage.

HABITAT)U LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem. Idem.		Idem.	En Amérique, on mange ses racines comme les betteraves. (Hœf.)
) Cult. chez les jar- liniers fleuristes, fl.)l. ou pur. en jt.	Antispasmodique.	Condiment.	L'infusion des feuilles se prend pour calmer les maux de tête.(Rob.)
) Cult. chez M. Gar- ier-Savatier, fl. pur. n jt.	Idem.	Condiment très-parfumé.	L'infusion des feuiles donne un parfum plus prononcé que dans la plante précédente. (Id.)
. Cult. chez M. Geof- re, fl. bl. en jt.	vermifuge.		On emploie aussi la racine contre les tumeurs scrofuleuses et les maladies des yeux. (Bouil.)
. Idem Idem.	Tonique.		L'infusion des filles est employée comme le thé. (Lmt.)
. Spé à la Ste. Baume, l. rb. en j. jt.	Narcotiq-âcre.	Industriel.	Narcotique précieux; la racine est la partie la plus active de la pl. On prépare avec les baies un fort beau vert pour la miniature et qui empreint le papier d'une jolie couleur pourpre. (Hœf.)
Cult. dans les jar- ins, fl. div. c. en jt.	Purgatif.		Linné a expliqué le phénomène de l'épanouis. des fl. au coucher du soleil, en avançant q. la pl. étant née dans un hémisphère opposé au nôtre, le jour s'y fait quand nous avons la nuit.
Cult. à la Capelette hez M. Cantoni. fl. . en a.		Alimentaire	Les fruits se mangent; ils sont recouv. d'une espèce de cire, et s'emblables à nos concombres. (Hœf.) La pl. donne une odeur de musc.(Lmt.)
Cult. chez M. Gail- ırd au pont de vivaux . jâ. en m.	Résolutif.	Condiment.	Sı fl. sont utiles dans les affections catarrhales, rhumatis. et paralytiq. Sı baies ont une saveur approchant de celle du piment. (Bod.)
Aq. Spé à la Ste- aume. fl. rb. en j-jt.	Astringent amer.	Comestible	Les mêmes propr. que la *Bénoite officinale* ci-après. (Lmt.)
Idem.	Idem.	Idem.	On l'a empl. ce fébrifuge. Les jeunes pousses sont mangées ce herbes potag.; la racine entre qq. fois dans la fabr. de la bière; Dambourney en a retiré une belle coul. mordoré.(Hœf.)
Cult. au jardin zoo- g., fl. jâ. en ms. av.		Idem.	Il donne des fruits semblab. à des fraises et d'un goût agréable. (Hœf.)
Spé à St.Cyr, vallon › l'Évèque, fl. j. en ıs.	Tempérant	Industriel.	Sı Flles sont acidules, sı fruits astring. Le liber de la tige et de la racine donne une teint. jaune qui sert à teind. les peaux. (Guib.) (G. S. P.)
Spé à la Ste-Bau- ıe, fl. bl. en j. et s.	Acre.		La racine et l'écorce sont assez âcres pr enflamm. la peau. Avec sa tige sucrée on obtient une liq. éniv. appelée *Parst* dans le Nord. (Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOG
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
Berle à flles étroites, vulgt Ache d'eau.	*Sium angustifolium*, *L.*	Creissoun fer.	Du celtique *siw*, e all. à la localité de la
B. Chervi, B. des potagers Cherui, Giroles. (Chine.)	*S. Sisarum*, *L.*	Chirouis.	Idem.
Bétoine officinale, vulgt Bétoine pourprée.	*Betonica officinalis*, *L.*	Bétouino.	Diminution et altér mot celtique : *P* tabac; all. aux usa de la pl.
Bette commune, vulgt Poirée bl., Joutte.	*Beta vulgaris*, *Moq. L.*	Herbetto.	Du celtique: *Bett*, roug all. à la couleur de racine.
B. à carde (var. de la précédte) (Corse).	*B. Cycla*, *L.*	Idem.	Idem.
Betterave commune.	*B. rapa*, *Dum.-B. vulgaris*, *L.*	Herbettorabo.	Idem.
Bidens trifolié, vulgt Chanvre d'eau.	*Bidens tripartita*, *L.*	Canébé d'aïgo.	Du latin : *Bis* et *D* all. aux deux dent arètes terminant le fr
Bignone catalpa.	*Bignonia catalpa*, *L.*	Catalpa.	De *catalpa*, nom indi de l'espèce ppale.
Blette effilée, vulgt Blette.	*Blitum virgatum*, *L.*	Bléto.	Du celtique, *Blith* ins pide; all. à son peu savour.
B. en tête, vulgt B. capitée, Arroche-fraise Epinards-fraises.	B. *capitatum*, *L.*	Idem.	Idem.
Bolet amadouvier.	*Polyporus igniarius*, *Fr*	Esço-pissocan.	De *Boletus*, provenan d'un mot oriental q signifie, *prominere* s'élever au dessus.
B. amadou.	*P. fomentarius*, *Fr.*	Esco.	Idem.
Bomarée Comestible (Nouvelle Grenade.)	*Bomarea edulis*, *Herb.* *Alstrameria edulis*, *Tussac.*		Dédié au naturaliste *Valmont de Bomare*.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	Id. fl. Id.		Idem.	Cette plante, qui n'est que d'ornement dans le Nord, fournit des fruits alimentaires dans le Midi. (Lmt.)
Asclépiadées.	V. Spé dans les sables de Mazargue, fl. bl. jâ. en j.	Sudorifique et vomitif.		On emploie la racine. (Id.)
Fougères.	V. Spé à Montredon, *grotte de Ste-Marguerite*, fl. en j.	Béchique.		Remplace le capillaire de Montpellier. (Bart.)
Idem.	V. Spé à la Ste-Baume, fl. en ms. et s.	Aspéritif.		Idem.
Idem.	V. Spé au Château-Borély, fl. en j.	Idem.		Un peu astringent. (G.S.P.)
Idem.	V. Spé dans le puits de l'arsenal.	Diurétique.		On l'emploie dans les maladies de la rate, les catarrhes de la vessie et la gravelle. (Cin.)
Saxifragées.	V. Spé dans les bois humides (Lmt.) fl. jâ. en ms.	Tonique.		Cette plante a été jadis en grande réputation pour ses propriétés toniques et résolutives. (C.S.P.)
Composées tubuliflores.	V. Spé dans les pâturages des Alpines (Gér.) fl. j. pâ. en j. et jt.	Idem.		Gesner l'a' empl. ou ses congénères, contre les vertiges et l'épilepsie ; mais de nouveaux essais doivent être faits avant de se prononcer sur les vertus de cette pl. (Fl. m°)
Idem.	V. Spé dans les mêmes Alpines, dans les bois au midi (Gér.) fl. j. en j. et jt.	Idem.		On lui attribue les mêmes propriétés que celles de *l'arnica*. (G.S.P.) Elles sont plus développées dans la racine qu'ailleurs ; toutefois, la science n'est point encore fixée sur ses véritables vertus. (Fl. m°)
Labiées.	(1) Cult. chez M. Abeille de Perrin, au Rouet, fl. b. en jt et a.	Idem.		outre l'infusion théiforme, on s'en sert aussi c° condiment. (Lmt.)
Rosacées dryadées.	A° Cult. chez M. Jh Rougier, fl. bl. en jt. et a.	Idem.		Cette pl. est aussi astringente. (Id.)
Papilionacées	A° Spé à la montagne de Puy Ste Reparade, fl. ro. en jt. et a.		Industriel.	Son bois est dur, veiné de noir et recherché pr la marquéterie. (Hœf.)
Ombellifères curvi-sériées.	V. Spé à Arles (plage de Fox) fl. j. en a. et s.	Antisyphilitique.	Alimentaire	On a vanté son usage contre la syphilis (Jac.) On mange la racine qui a de l'analogie, pr la saveur, avec celle du panais. (G.S.P.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
BONDUC, vulgt Chicot du Canada, œil de chat.	*Guilandina dioica*, *L.* *Gymnocladus canadensis*, *Lmk.*		Du grec: *Gymnos*, … *Klados*, rameau; … à la caducité des feui…
BOTRIQUIE lunaire.	*Botrychium lunaria*, *Sw.* *B-osmunda*, *L.*		Du grec : *Botrys*, grappe de raisin ; all. à la disposition des fruits…
BOUCAGE à grandes flles.	*Pimpinella magna*, *L.*	Anis.	Altération du latin: *Bipennula*, deux fois pennées ; all. à la forme des feuilles.
B. ANIS, vulgt Anis, B. à fruits suaves, Pimpinelle anis (de l'Fgypte)	*P. anisum*, *L.* - *P. hortensis*, *Ger.*	Pimpinella bianca, ita.	Idem.
B. SAXIFRAGE.	*P. Saxifraga*, *L.*	Pimpinello.	Idem.
BOULEAU à canot. vulgt B. noir.	*Betula papyrifera*, *Mick*		Du celtique : *Bétu*, nom du végétal.
B. BLANC, vult Vergnes, Bouleau, Arbre de sagesse.	*B. alba*, *L.*	Verno.	Idem.
BOURRACHE officinale, vult Bourrache, Bouroche.	*Borrago officinalis*, *L.*	Bourragi.	Du latin: *cor ago*, exciter le cœur ; all. aux propriétés de la pl.
BOUSSINGAULTIE à feuilles de Baselle.	*Boussingaultia basel-loides*, *H.* B.	Vigno d'oou paradis.	De *Basell*, nom indien de l'espèce principale.
BRESILLET des Indes, vulgt Bois de Brésil, B. de fernambouc, Brasiletto.	*Cæsalpinia sappan*, L., *C. echinata*, *Lmk.*	Boués d'oou Brési.	Connu sous le nom de *Bakam* ou *Lignum pressillum* dès le 11e siècle, dédié au célèbre *Césalpin*, physicien du Pape Clément VIII.
BROME des prés, vulgt B. dressé.	*Bromus erectus*, *Huds.*	Fen.	Du grec: *Brómos*, nourriture ; all. au pâturage que fournit la pl.
B. DOUX, vulgt B. velu, B. mollet.	*B. mollis*, *L.*	Idem.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
A. Cé.(chez Mr Rolland à St-Chamas, fl. bl. en j.		Industriel.	Bel arbre rustique, dont le bois rosé et dur, est propre à l'ébénisterie. (B.J.)
V. chez M. Geoffre.	Vulnéraire.		On attribue à sa pl. des propriétés mucilagineuses et astringentes. (G.S.P.)
V. Spé à la St-Baume fl. bl. en m. j.	Diurétique.		Est aussi empl. ce incisive.(Lmt.)
(1) Cult. dans les jardins, fl. bl. en jt.	Stomachiq. stimulant.		On trouve dans le péricarpe une huile volatille stimulante et dans la graine une huile fixe; la première fait partie de la liqueur nommée absinthe. (Id.)
V. Spé sur les Alpines entre St-Remy et Eyguières, fl. bl.en jt. a.	Diurétique.	Industriel.	Infusée dans l'eau, sa racine donne une couleur bleuâtre. C'est un excellent fourrage.(Hœf.)
A. Cult. dans div. propriétés rurales. fl.vd. en av. m.	Vermifuge.	Idem.	Sa bois est de bonne qualité; l'écorce divisée a suppléé au papier; elle sert en Amérique à construire des canots légers.(B.J.)
A. Spé dans les îles de la Durance, fl.vd. en av. m.	Idem.	Idem.	Excellent bois de construction; sa écorce est diurétique et sert au tannage; les files donnent une couleur jaune à la laine; sa séve est sucrée et fermentesc.; enfin sa chatons contien. de la cire.(Hœf. Lmt.)
(2) Spé dans les terrains cultivés, fl. b. en m. et jt.	Diurétique.	Alimentaire	Elle est aussi sudorifique. Sa jeunes files se mangent en friture ou entrent dans les potages. On orne les salades de sa jolies fl.bleues.(Id.)
V. dans les jardins, fl. bl. en s.		Economiq.	Ses racines sont mangées par les bestiaux, et, au besoin, par l'homme.(B.J.)
A. cult. au jardin botanique, fl. j.	Astringent.	Industriel.	On retire de sa bois une teinture rouge-pourpre. (Sze.)
V.Spé dans les prairies à la Ste-Baume, etc., fl. en j. et jt.		Economique	Bon fourrage. Pl. très-rustique. (B.Jr.)
(2) Spé s/ les bords de Jarret, fl. m. et j.		Idem et alimentaire.	Dans le besoin, sa semences peuvent entrer dans la panification; on en nourrit la volaille. La panicule donne une couleur verte pour la teinture. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
B. rude.	*B. asper, Murr.*	Idem.	Idem.
Broussonetie à papier, vulgᵗ Mûrier de la Chine, M. à papier.	*Morus papyrifera, L. Broussonetia p., vent.*	Amourié de la Chino.	Dédié à *Broussonet*, naturaliste français.
Brunelle à grandes fleurs.	*Brunella grandiflora, Mœnch.*	Brunello.	De l'allemand, *Braun*, esquinancie; all. aux propriétés de la pl.
B. commune, vulgᵗ Petite consoude, H. au charpentier.	*B. vulgaris, L.*	Brunelletto.	Idem.
Bruyère à balais, vulgᵗ Brumaille.	*Erica scoparia, L.*	Brusc fuméou.	Du grec : *Ereixein* briser; all. à des propr. lithontriptiques.
B. arborescente, vulgᵗ Grande bruyère.	*E. arborea, L.*	Brusc masclé.	Idem.
Bryone dioïque, vulgᵗ Vigne vierge, Couleuvrée, Navet du diable.	*Bryonia dioica, L.*	Briouino.	Du grec : *Bryein*, pousser ; all. à s/ prompte végétation.
B. monoïque, vulgᵗ Vigne blanche.	*B. albá, L.*	Vite bianca, ita	Idem.
* Bubon de Macédoine, vulgᵗ Persil de M.	*Bubon Macedonicum, L.-Athamantha macedonica, Spreng.*	Bubbone, ita.	Du grec ; *Boubôn*; aine, à cause de s/ propriétés
* B. Galbanum. (Syrie.)	*B. galbanum, L.*		Idem.
Bugle rampante, vulgᵗ Petite consoude, H. de St. Laurent.	*Ajuga reptans, L.-Bugula, T.*	Buglo.	Altération du mot latin : *Abiga*, qui fait avorter.
Buglosse d'Italie.	*Anchusa italica, L.*	Bourrigaï.	Du grec : *Boux*, bœuf, et *glôssa*, langue ; all. à la ressembl, des flles
B. officinale, vulgᵗ Langue de bœuf, B. tinctoriale.	*A. officinalis, L.-A. angustifolia, Will. Buglossum elatum. Mœnch*	Lengo de buon	Idem.
B. ondulée.	*A. Ondulata.*	Idem.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé à la Ste-Baume, fl. en j. et jt.		Economiq.	Vient dans les plus mauvais terrains et donne un assez bon fourrage. (B.J.)
A. Cult. dans la banlieue, fl. en m. et j.		Industriel.	S| fruit est d'une saveur douce et fade. Les Japonais font bouillir la couche corticale (liber) dans une lessive alcaline, et en fabriquent du papier. (G.S.P.)
V. Spé à n/ Dame des anges, fl. bv. en jt. et s.	Vulnéraire.		Elle est empl. C| l'esquinancie et les plaies des gencives. (Bart.) Elle est propre à soutenir les terrains en pente. (B.J.)
V. Spé dans les prés, fl. bv. en j. a.	Astringent.		Elle a plus de vertus que la précèdente p. guérir les mêmes maux. On l'a aussi empl. avec succès c| les hémorrhoïdes. (Lmt. Cin.)
V. Spé sur les collines, fl. vd. en m.	Idem.	Economique	Sert à fabriquer des balais p. l'usage domestique. (St-B-Rh.)
V. Spé à n/ Dame des anges, fl. blro. en ms et av.	Idem.	Idem.	On l'a empl. c° diurétique et lithontriptique. (Rob.)
V. Spé à Montmajour, fl. blj. en j. et jt.	Drastique.	Alimentaire Industriel.	A la suite de div. lavages, la racine donne une fécule analogue au *manioc*, laq. étant torréfiée devient comest.; les tiges peuv. être empl. à la fabri. du papier. (Le Md. de la F°)
V. Spé dans toutes les haies d'Europe (Bod.) fl. vd.	Idem.		Sagement adm.; s| racine peut rempl. le séné. Les anciens mangeaient ses jeunes pousses, p^r exciter la sécrétion de l'urine et les évacuations alvines. (Bod.)
V. Quoique rare en Provence, s/ cult. est facile en pl. terre. fl. j. en a.	Diurétique.		On attribue à c| pl. aromatique des vertus apéritives, carminatives, etc. (Hœf.)
A^s. On peut le cultiver en serre tempérée, fl. j. en a.	Antispasmodique.		Il fournit la gomme résine, app. *galbanum*, qui était empl. en médecine. On connait le prov. donner du *galbanum*. (Idem.)
V. Spé dans les prairies, fl. div. c. en av. et j.	Astringent léger.		Utile dans les hémorrhagies, dysenteries et ulcérations de la bouche. (Cin.)
V. Spé dans les champs fl. b. en m. et j.	Mucilagineux.		Elle a les mêmes propriétés que la Bourrache. (Hœf.)
V. Spé dans les haies, fl. b. en m. et j.	Diurétique.		Idem. Les anciens ont prétendu qu'elle pouvait dissiper la mélancolie; s| racine donne, dit-on, un principe colorant rouge. (Id.)
V. Spé à St-Henri, propriété de Foresta, fl. b. en m. et j.	Mucilagineux.		C| pl. participe aux bonnes qualités de la bourrache. (Jh. R.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
BUGRANE commune, vulgt Arrête-bœuf. B. épineuse, Bougrane.	*Ononis spinosa*, *L.*-*O. procurrens*, *Wallr.*	Aresto-buou.	Du grec : *onos*, âne et *onémi*, délecter ; *pl.* qui plaît aux ânes.
B. DES CHAMPS.	*O. campestris*, *Kock.*-*O. spinosa*, *L.*	Agavoun.	Idem.
BUIS arborescent, vulgt B. de Mahon, B. des Baléares.	*Buxus balearica*, *Lmk.*	Bouï.	Du grec : *puxos*, boite; all. aux boites que l'on tourne avec ce bois.
B. TOUJOURS VERT, vulgt Buis, et pour les Anglais: *Arbre à boite.*	B. *sempervirens*, *L.*	Idem.	Idem,
BUNIAS fausse roquette, vulgt Navet sauvage, Masse au bedeau,	*Bunias erucago*, *L.*	Pito-galino.	Du grec : *Bounos*, colline ; all. à *la* localité de la pl.
BUNION bulbeux, vulgt Noix de terre, chataigne de terre, Terre-noix, Moinson, Suron, Gernotte.	*Bunium bulbo-castanum*, *L. Carum b. Kock.*	Castagno dé terro. Pissagou.	Du grec : *Bounis*, navet: all. à la souche tuberc. de quelq. espèces
BUPLEVRE à feuilles rondes, vulgt Perce-feuille, oreille de lièvre.	*Buplevrum rotundifolium*, *L.*	Perço-fuillo.	Du grec : *Bouspleuros*, côte de bœuf; *all. à la* forme des feuilles.
B. EN FAULX, vulgt côte de bœuf. B. des haies.	B. *falcatum*, *L.*	Herbo coupiéro.	Idem.
BUTOME ombellé, vulgt Jonc fleuri.	*Butomus umbellatus*, *L.*	Jounc flouri·	Du grec : *Bous*, bœuf et *témnèin*, couper; all. à la feuille qui fait saigner la bouche des bœufs.
CACHRYDE à fruits lisses, vulgt Armarinthe.	*Cachrys lævigata*, *Lmk.*		Du grec : *Kakrys*, nom d'une ombellifère.
CACTIER à cochenilles, vulgt Nopal à cochenilles, cierge raquette.	*Cactus coccinellifer*, *L. Opuntia coccinellifera Mill.*	Figo dé Barbarié.	Du latin : *Opuntius*, ville de Phocide, où la pl. abonde.
C. FIGUE d'Inde, vulgt Figuier de Barbarie, Raquette.	*C. opuntia*, *Ficus indica*, *L.*	Idem.	Idem.
CALADION à tige élevée, vulgt Pédiveau vénéneux.	*Caladium seguinum*, *Willd. Arum seguinum*, *L.*		Du grec : *Aron*, pied de veau.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé le long des haies fl. ro. en j. et jt.	Diurétique amer.	Alimentair^{e}	La racine est empl. en médecine. On mange sı jeunes pousses en salade ou c^{e}les autres pl. potagères. (Rob. Hœf.)
As. Spé dans les champs, fl. j. en j. et jt.	Apéritif.		On se sert de la racine. (Lmt.)
As. Spé au barrage du Toulonnet, fl. j. en m.	Purgatif.	Industriel.	La médecine se sert de la poudre de sı flles; c'est le bois le plus inaltér. et le plus pesant des bois d'Eur: Sı racine et ses tiges sont suscept. de recevoir un trés-beau poli. (Hœf.)
V. Idem fl. blâ. en ms. et av.	Sudorifiq^{ue}.	Idem.	Idem, On dit que l'écorce de la racine peut remplacer le gayac.
(1) Spé dans les moissons, fl. j. en m.	Stimulant.	Economiq^{ue}.	La poudre de sı graines entre dans la thériaque. La pl. en vert est un bon fourrage p. les vaches (Boult.)
V. Spé à Ste-Victoire, fl. bl. en jt. a.	Excitant.	Alimentair^{e}	Le tubercule est gros c^{e} une noisette; on le mange cuit p^{r}. lui faire perdre sı âcreté. (Id.)
(1) Spé au pont de Roquefavour, fl. jâ. en m. et j.	Vulnéraire.		Cı pl. a été estimée p^{r} les hernies, les écrouelles et les fractures. (Lmt. Gar.)
V. Spé au vallon de l'escalier, près d'Orgon, fl. j. en j. et jt.	Idem et fébrifuge.		Les racines sont fébrifuges; les flles. astringentes. (Lmt.)
V. Aq. Cult. au jardin botanique, fl. ro. en j. et jt.	Purgatif et sudorifiq^{ue}.		Toutes sı parties sont amères et âcres : le rhizome est purgatif. (G.-S.P.)
V. Spé en Provence et dans le Midi (Hoef), fl. j, en m.	Stimulant.		Cı pl- renferme une huile volatile et un suc gommorésineux. (Bouil.)
V. Cult. au jardin botanique, fl. r. en jt. a.		Alimentair^{e} et industriel.	Sı fruit, qui est assez agréable, colore, dit-on, l'urine en rouge. Cı pl. nourrit la cochenille dont la couleur est fort estimée dans le commerce. (Hœf.)
V. Spé sur la côte de Cassis, fl. j. m. et jt.	Diurétique.	Alimentair^{e}	Sı fruits aqueux et mucilagineux étant bien mûrs, sont rafraichissants et agréables à manger. (G.S.P.)
V. Cult. chez M. Geoffr.	Toxique.		On en fait une lessive âcre qui sert à la purification du sucre. La médecine homœopathique emploie cı pl. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
B. TUBÉREUSE.	*B. tuberosa, Humb.*		Idem.
BASILIC COMMUN, vulgt B. romain. (Indes or.)	*Ocymum basilicum*, L.	Barico.	Du grec : *Ozô*, exhaler de l'odeur ; all. à l'arôme pénétrant de c/ pl.
B. d'EGYPTE, vulgt B. à odeur de girofle.	*O, gratissimum*, L.	Gros Barico.	Idem.
BAUHINIE COTONNEUSE.	*Bauhinia tomentosa*, L.		Dédié à *J. et G. Bauhin*, célèbres botanistes du 16e siècle.
BECKÉA EFFILÉ.	*Beckea virgata, Andr.*		Dédié à *Vander Beck*, médecin-physicien de Hambourg.
BELLADONE MÉDICINALE, vulgt Morelle furieuse, H. empoisonnée, Belle Dame, Guignes de côtes, Permenton, etc.	*Atropa belladona*, L.	Bellodono.	D'*Atropos*, l'une des parques ; all. à s/ propriétés vénéneuses.
BELLE de NUIT, vult Faux jalap, Nyctage, Mervlle du Pérou, fl. de 9 heures.	*Mirabilis jalapa*, *L.*	Bello de nué.	Du grec: *Nux*, nuit ; all. à l'époque de l'épanouisst des fl.
BENINCASA cérifère.	*Benincasa cerifera, Sav* *B, cucurbita*, *Fisch.*		Dédié au Cte de *Benincasa*, noble italien.
BENJOIN odorant, vulgt Faux-benjoin.	*Laurus benzoin*, *L.*	Bijoun.	Du celtique :*Blaur*, toujours vert.
BÉNOITE des ruisseaux, vulgt B. aquatique.	*Geum rivale*, *L.*	Bénouito	Du grec : *Geuô*, [illegible] ; all. à l'arôme de s/ rac.
B. OFFICINALE, vulgt Bénoite, B. caryophyllée Galiote, Récise, H. de St-Bénoit.	*G. urbanum* , *L.*	Idem.	Idem.
BENTHAMIE porte-fraises. (Japon.)	*Benthamia fragifera*, Lindl. *Cornus capitata*, Wallich.		Dédié à Bentham, célèbre archéologue.
BERBERIS vulgaire, vulgt Epine-vinette. vinettier	*Berberis vulgaris*, *L.*	Vinettié, vinégrette	Du grec : *Berberi*, coquille ; all. à la forme des pétales.
BERCE branc-ursine, vulgt Acanthe d'Allemagne.	*Heracleum sphondylium*, *L.*	Sfondilio, ita.	Du grec : *Heraklês*, Hercule, qui, le 1er, mit la pl. en usage.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
Idem. Idem.		Idem.	En Amérique, on mange ses racines comme les betteraves. (Hœf.)
(4) Cult. chez les jardiniers fleuristes, fl. bl. ou pur. en jt.	Antispasmodique.	Condiment.	L'infusion des feuilles se prend pour calmer les maux de tête. (Rob.)
(4) Cult. chez M. Garnier-Savatier, fl. pur. en jt.	Idem.	Condiment très-parfumé.	L'infusion des feuiles donne un parfum plus prononcé que dans la plante précédente. (Id.)
A. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en jt.	vermifuge.		On emploie aussi la racine contre les tumeurs scrofuleuses et les maladies des yeux. (Bouil.)
A. Idem Idem.	Tonique.		L'infusion des flles est employée comme le thé. (Lmt.)
V. Spé à la Ste. Baume, fl. rb. en j. jt.	Narcotiq.-âcre.	Industriel.	Narcotique précieux; la racine est la partie la plus active de la pl. On prépare avec les baies un fort beau vert pour la miniature et qui empreint le papier d'une jolie couleur pourpre. (Hœf.)
V. Cult. dans les jardins, fl. div. c. en jt.	Purgatif.		Linné a expliqué le phénomène de l'épanouis. des fl. au coucher du soleil, en avançant q. la pl. étant née dans un hémisphère opposé au nôtre, le jour s'y fait quand nous avons la nuit.
(4) Cult. à la Capelette chez M. Cantoni. fl. j. en a.		Alimentaire	Les fruits se mangent; ils sont recouv. d'une espèce de cire, et s'emblables à nos concombres. (Hœf.) La pl. donne une odeur de musc. (Lmt.)
A. Cult. chez M. Gaillard au pont de vivaux fl. jâ. en m.	Résolutif.	Condiment.	Sl fl. sont utiles dans les affections catarrhales, rhumatis. et paralytiq. Sl baies ont une saveur approchant de celle du piment. (Bod.)
V. Aq. Spé à la Ste-Baume. fl. rb. en j-jt.	Astringent amer.	Comestible	Les mêmes propr. que la *Bénoite officinale* ci-après. (Lmt.)
V. Idem.	Idem.	Idem.	On l'a empl. ce fébrifuge. Les jeunes pousses sont mangées ce herbes potag.; la racine entre qq. fois dans la fabr. de la bière; Dambourney en a retiré une belle coul. mordoré. (Hœf.)
A. Cult. au jardin zoolog., fl. jâ. en ms. av.		Idem.	Il donne des fruits semblab. à des fraises et d'un goût agréable. (Hœf.)
V. Spé à St. Cyr, vallon de l'Évèque, fl. j. en ms.	Tempérant	Industriel.	Sl Flles sont acidules, sl fruits astring. Le liber de la tige et de la racine donne une teint. jaune qui sert à teind. les peaux. (Guib.) (G. S. P.)
(2) Spé à la Ste-Bau-me, fl. bl. en j. et s.	Acre.		La racine et l'écorce sont assez âcres pr enflamm. la peau. Avec sa tige sucrée on obtient une liq. éniv. appelée *Paret* dans le Nord. (Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGI
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
BERLE à f[lles] étroites, vulg[t] Ache d'eau.	*Sium angustifolium*, L.	Creissoun fer.	Du celtique *siw*, e all. à la localité de la
B. CHERVI, B. des potagers Cherui, Giroles. (Chine.)	S. *Sisarum*, L.	Chirouis.	Idem.
BÉTOINE officinale, vulg[t] Bétoine pourprée.	*Betonica officinalis*, L.	Bétouino.	Diminution et altér mot celtique: *Pe* tabac; all. aux usag de la pl.
BETTE commune, vulg[t] Poirée bl., Joutte.	*Beta vulgaris*, Moq. L.	Herbetto.	Du celtique: *Bett*, roug all. à la couleur de racine.
B. à carde (var. de la précéd[te]) (Corse).	B. *Cycla*, L.	Idem.	Idem.
BETTERAVE commune.	B. *rapa*, Dum. -B. *vulgaris*, L.	Herbettorabo.	Idem.
BIDENS trifolié, vulg[t] Chanvre d'eau.	*Bidens tripartita*, L.	Canébé d'aïgo.	Du latin : *Bis* et *Dens* all. aux deux dents arètes terminant le fr
BIGNONE catalpa.	*Bignonia catalpa*, L.	Catalpa.	De *catalpa*, nom indi de l'espèce p...
BLETTE effilée, vulg[t] Blette.	*Blitum virgatum*, L.	Bléto.	Du celtique, *Blith* insipide; all. à son peu de saveur.
B. EN TÊTE, vulg[t] B. capitée, Arroche-fraise Epinards-fraises.	B. *capitatum*, L.	Idem.	Idem.
BOLET amadouvier.	*Polyporus igniarius*, Fr	Esço-pissocan.	De *Boletus*, provenant d'un mot oriental qui signifie, *prominere*, s'élever au dessus.
B. AMADOU.	P. *fomentarius*, Fr.	Esco.	Idem.
BOMARÈE Comestible (Nouvelle Grenade.)	*Bomarea edulis*, Herb. *Alstrameria edulis*, Tussac.		Dédié au naturaliste *Valmont de Bomare*.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé dans les lieux secs et montueux, fl. div. c. en j. jt.	Salivatif.	Economique	S‹ racines jouissaient de la réputation de guérir les maux de dents. Les Asiatiques les mangent confites au sucre et les empl. à div. usages économiques. (Hœf. Fl. m^e)
V. chez M. Rougié-Sarrète, fl. ro.pâ.en m.j.		Industriel.	On fabriq. avec s‹ sommités fleuries la poudre empl. c‹ les insectes. (Law.)
V. Cult. dans les jardins fl. j. en j. et jt.	Anthelmintique amer.		Pour obtenir des effets certains, il faut empl. la pl. à fl. simpl. (Bod.) On se sert de l'infusion des fl. ou de leur poudre comme p^r le quinquina. (Fl. m^e)
V. Spé sur les collines de St-Loup, dans les haies etc. fl. b. en j. jt.		Alimentaire	La saveur de s‹ racine est à peu prés cellè du salsifis. (G.S.P.)
(1) Spé dans les champs. fl. j. en m. j.	Anthelmintique léger.		S‹ odeur aromatique la fait servir à la falsification de la matricaire.
V Spé. à la Ste Baume, fl. b. en jt, et a.	Astringent.		On l'emploie p^r combattre les angines et les maux de gorge. (Id.) *Trachelus*, gorge. ne serait-il pour rien dans cette application?
V. Spé sur les collines de St-Loup. fl. b. en j. et jt.		Alimentaire	S‹ saveur est la même que celle du salsifis. (G.T.P.)
A. Cult. au jardin Zoologique, fl. jâ.	Astringent.	Industriel.	Donne une matière rouge foncé qui est due à la présencede l'hématine. L'écorce et la gomme qui découlent de c‹ arbre sont astringentes. (Hœf.)
V. Spé aux Catalans, fl. blâ. en jt. et s.	Diurétique aromatique		En infusion théiforme, excellent remède contre la plupart des affections du poumon. (Bod.)
V. Cult. chez div. amateurs, fl. j. en d. et ms.		Comestible	On mange s‹ fruit. (Lmt.)
V. Spé à la Ste Baume.		Economiq.	C'est un bon fourrage. (Idem.)
V. Spé à Montredon, fl. v. en j.		Industriel et Economique.	Pl. majestueuse dont les racines servent à fixer la mobilité des sables du bord de la mer. Bon fourrage. (Hœf.)
V. Spé. à Fox, au bord de la mer. fl. vd. en j. jt.		Idem.	Belle pl, dont les Arabes de Barbarie forment des tuyaux de pipe. Les ‹filles sont un excellent fourrage p^r les bestiaux. (Id.)
A^s Cult. au jar. zoologi. fl. ro. en m.	Tempérant	Comestible	On fait de bonnes confitures avec s‹ fruits.
As. Cult. chez M. Geoffre, fl. ro. en m.	Idem. et antiscorbutique.	Idem.	Idem.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
CAPILLAIRE de Montpellier, vulgt cheveux de Vénus, Adiante à feuilles de Coriandre.	*Adiantum capillus veneris, L.*	Capiléro.	Du grec: *Adiantos*, non mouillé; all. à la propriété de rester sèche même dans l'eau.
C. EN PÉDALE, vulgt C. du Canada.	*A. pedatum*, L.	Idem.	Idem.
CAPRIER épineux, vulgt Caprier, Tapénier.	*Capparis spinosa*, L.	Tapénié.	De l'arabe: *Kapar*, nom de la pl.
CAPUCINE à grande fleur, vulgt Grande capucine, Cresson du Perou.	*Tropæolum major*, L.	Capouchino.	Du grec: *Tropaion*, trophée; la fl. rappelant le casque et le bouclier qui ornent les trophées d'armoiries.
C. TUBÉREUSE.	*T. Tuberosum, Flor. Per.*	Idem.	Idem.
CAQUILLIER maritime, vulgt Roquette de mer.	*Cakile maritima*, scop. *Bunias cakile*, L.	Rouquette dé mar.	De l'arabe: *Kakalch*, nom de la pl.
CARDAMINE amère, vulgt Cresson amer.	*Cardamina amara*, *L*,	Creissoun amar.	Du grec: *Kardamon*, nom du cresson.
C. DES PRÉS, vulgt Cresson des prés, C. élégant, C. Sauvage, Passerage sauvage.	*C. Pratensis, L.*	C. Saouvagi.	Idem.
CARDÈRE à foulon, vulgt Chardon à foulon, C. à bonnétier.	*Dipsacus fullonum*, *L.*	Cabassudo.	Du grec: *Dipsan akéomai*, je guéris de la soif; all. à la forme des feuilles imitant un réservoir.
C. SAUVAGE, vulgt Lavoir de Vénus, cabaret des oiseaux.	*D. Sylvestris*, *L.*	H. dei goubélets.	Idem.
CARLINE acaule, vulgt C. blanche. C. sans tige, Caméléon blanc.	*Carlina acaulis*, *L.*	Trévaresse.	Du latin; *Carolus*, nom de Charles-Quint, dont l'armée fut guérie de la peste au moyen de c/ pl.
C. A Flles D'ACANTHE, vulgt Chardousse.	*C. Acanthifolia*, *All.*	Chardousso.	Idem.
* C. CAULESCENTE, vulgt C.noire, Caméléon noir.	*C, Caulescens*, *L.*	Loque.	Idem.
C. COMMUNE.	*C. Vulgaris*, *L.*	Carlino.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Aq. Spé au bord de l'Huvaune, à l'Estaque, etc.	Pectoral.		On fait avec la pl. un sirop béchique très-connu. (G.P.S.)
V. Cult. chez M. Blaise père, fl. j. en j.	Idem.		Idem.
V. Spé à Cuges, Roquevaire, etc. fl. b. en m. et s.	Diurétique.	Condiment.	On se sert de la racine en médecine. Sı boutons sont confits dans du vinaig. sous le nom de *capres*: C'est un assaisonnement agréable. (Hœf.)
(1) Cult. dans les jardins, fl. j. o. mé. en j. et s.	Antiscorbutique.	Idem.	La pl. est âpre et piquante. Sı fl et sı fruits verts sont confits au vinaigre comme les capres. (Lmt.)
V Cult. au jardin botanique, fl. j. o. en j.	Idem.	Comestible.	Sı turbercules amylacés, peuvent servir d'aliment après la cuisson. (Hœf.)
(1) Spé à Bonneveine, Montredon, fl. ro. en m.	Purgatif.		Employé pr sı propriétés excitantes et purgatives. (G.S.P.)
V. Cult. au jardin botanique, fl. bl. ou ro. en m.	Stimulant.	Condiment.	Il a infiniment de rapport avec le cresson ordinaire. (Idem.)
V. Spé dans les prés humides, fl. l. ou bl. en m.	Antiscorbutique.	Alimentaire	La flle se mange en salade; elle est empl. dans l'asthme avec succès. (Cin.)
(2) Spé à Orgon, fl. j. et jt.	Odontalgique et ophtalmique.	Industriel.	Sur la partie supérieure de la pl. est un ver, qui, dit-on, étant écrasé sur les dents, en calme aussitôt la douleur. L'eau qui séjourne dans sı flles est ophtalmique; sı tête sert à polir les draps. (Id.)
(1) aux bords des haies fl. j. jt.	Diurétique.		On se sert de la racine; l'eau de sı flles avait la réputation d'être ophtalmique. (Hœf.)
V. Spé à St-Jean de Trest, fl. jâ. en jt.	Sudorifique	Alimentaire	Sı racine, qui est blanche intérieuremt., a une saveur amère et un peu nauséab. (Mor.) On mange les réceptacles ce ceux des artichauts. (Fl. me)
(1) Spé à n/ Dame des Anges, fl. jâ. en jt. et a.		Idem.	On mange le réceptacle de sı fl. ce la précédente pl., ou on le confit, pr le même usage, au miel et au sucre. (Hœf.)
V. Spé en France dans les Sevennes, fl. p.	Sudorifique	Idem.	On se sert de la racine. On mange sı réceptacles. (Fl. me)
(2) Spé dans les lieux secs et pierreux, fl. jâ. jt. et a.	Purgatif.		On emploie la racine qui contient une matière résineuse et amère. (G.S.P.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. LAINEUSE.	*C. Lanata*, *L.*	Chardousso.	Idem.
CARMANTINE pectorale.	*Justicia pectoralis*, *L.*	Justicia.	Dédié à *J. Justice*, Horticulteur et botaniste écossais, mort en 1767
CAROTTE commune.	*Daucus carotta*, *L.*	Pastenargo fér.	Du grec : *Daukos*, nom de la pl. et de plusieurs ombellifères.
C. ÉLEVÉE, C. à g^{des} fl.	*D. Maximus*, *Desf.* *D. Grandiflores*, *L.*	Carotto.	Idem.
C. PORTE-GOMME, vulgt C. d'Espagne.	*D. Gummifer*, *Lmk.*-*D. maritimus*, *With.*	Idem.	Idem.
CAROUBIER à siliques, vulgt Caroubier, Carouge.	*Ceratonia siliqua*, *L.*	Caroubi.	Du grec : *Kéras* corne, all. à la forme de la gousse.
CARTHAME des teinturiers vulgt safranum, safran bâtard, graine de perroquet.	*Carthamus tinctorius*, *L.*- *C. Officinarum*, *T.*	Grano de perrouquet.	Du grec : *Kathaïrein*, purge; all. à la propriété des semences; en arabe *Kartam*. nom de la *pl.* qui signifie *teinture*.
C. LAITEUX, vulgt Chardon bénit.	*C. Lanatus*, L.-*C. Kentrophyllum DC.*	Cartamo, ita.	Idem.
CARVI commun, vulgt Cumin des prés, Anis des vosges.	*Carum carvi*, *L.*	Carvi.	Du latin : *Caria*, pays de l'Asie mineure où naît la pl.
CARYER pacanier, vulgt Noyer pacanier (*Am. du Nord.*)	*Carya olivæformis*, *Nutt.*-*Juglans pacan*, *Ait.*	Nouguier.	Du grec: *Karua*, nom du noyer.
CASSE de Maryland.	*Cassia marylandia*, L.	Casso.	Du grec : *Kasia*, nom de l'arbre.
CASSINE de la Caroline, vulgt Thé des apanaches, Houx à feuilles de laurier.	*Cassine caroliana*, *Lmk.* *Ilex cassine*, *Ait.*		Nom indien de l'espèce principale, et du celtique *ac*, pointe.
CASUARINE à feuilles de prêle, vulgt Filao de l'Inde, Bois de fer, Toa.	*Casuarina equisetifolia*, *Rumph.*	Coussaoudo.	Du latin : *Casuarius*, Casoar; all. à la ressem. de s/ rameaux avec le plumage de c/ oiseau.

AMILLES NATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
lousses.	V. Aq. dans le ruisseau d'Arenc, dans l'Huveaune, fl. en av.	Stimulant.	Industriel.	Les lapons en revêtent leur cheminées de bois, attendu que ce végétal brûle difficilement. (Hœf.- G. S. P.)
uglandées.	A^s Cult. chez quelques amateurs, fl. en chatons.		Idem.	Son écorce sert au tannage des cuirs, et ses fruits donnent une teinture noire. (Duch.)
maryllidées.	V. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. vâ.		Idem.	Avec les fibres ligneuses de ses feuilles on fabrique divers ouvrages et même des vêtements. Du collet, on retire un liquide sucré dont on peut faire de l'eau-de-vie. (Szo.-B.Jr)
iliacées.	A^s Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en av. et m.	Stimulant.	Comestible.	La racine sert en médecine et au tannage des cuirs. Les jeunes pousses se mangent ainsi que les fruits. Les graines torréfiées sont, d'après de Candolle, le meilleur succédané du café. (Hœf.)
Idem.	V. Idem, fl. blâ. en ms. et av.	Idem.	Idem.	Le nom de *Laurier alexandrin* est donné à ce végétal, parce que dans l'antiquité il servait à tresser les couronnes des vainqueurs. (B. Hle.)
Idem.	V. Idem., fl. vd.	Idem.	Idem.	Même emploi que le *Fragon à grappes*.
Idem.	A^s Spé dans les collines de la banlieue, fl. bâ. en av. et m.	Idem.	Idem.	Idem.
Rosacées dryadées.	V. Cult. dans les jardins, fl. bl. en av. m.	Rafraîchissant.	Idem.	Fruit gros très-succulent et estimé de tout le monde. (Jac.)
Idem.	V. Cult. Idem et chez M. Jh Rougier, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Charmant végétal, mais dont les fruits ont peu de saveur. (B.Jr)
Idem.	V. Spé à la Ste-Baume fl. bl. en av. et m. et Cult. dans les jardins	Idem.	Idem.	Fruit d'un goût exquis et d'un parfum délicieux. La racine et les feuilles sont réputées apéritives et diurétiques; elles servent à faire des gargarismes pour les maux de la gorge. (Fl.me-Hœf.)
Idem.	V. Cult. dans les jardins de la banlieue, fl. bl. de m. en s.	Idem.	Idem.	Excellent fruit ayant les mêmes propriétés que le précédent. (Id.)
Idem.	V. Cult. dans les jardins, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Le fruit gros, arrondi, a une saveur particulière qui est souvent musquée. (B.Jr) La Flore médicale belge dit que les feuilles dufraisier ont été employées comme succédanées du thé.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. QUADRIVALVE.	*C. quadrivalvis*, L.	Idem.	Idem.
CATAIRE commune, vulᵗ Herbe aux chats, Chataire, Pouliot sauvage.	*Nepeta cataria*, L.	Herbo dei cats	De Nepet, ville de To[illegible] cane où la pl. cr[illegible] spontanément.
CATANANCHE bleue, vulgᵗ Cupidone bleue, gomme bleue, chicorée batarde.	*Catamanche cœrulea*, L.	Sicori de couelle	Du grec: *Katanagk[illegible]* contrainte fatale, c. d. Herbe qui force aimer.
CÉANOTHUS azuré, vugᵗ Céanothe.	*Ceanothus azureus, Desf.*		Du grec: *Kéanôthos* nom d'une pl. épineus[illegible]
C. d'AMÉRIQUE, vulgᵗ Thé de Jersey.	*C. Americanus, L.*		Idem.
CÈDRE du Liban.	*Pinus cedrus*, *L.*	Cédré.	De *Kédros*, en grec nom de l'arbre.
CÉLASTRE comestible, vulᵗ Cât en Arabie.	*Celastrus edulis*, *Vahl.* *Catha edulis*, *Forsk.*		Du grec: *Kélastros* arrière-saison; all: l'époque de la matura[illegible] tion des fruits.
CÉLERI cultivé.	*Apium dulce*, *Mill.-A. graveolens*, L	Api.	Du celtique: *Apion* eau; all. à la pl. qu[illegible] aime les arrosements.
C. RAVE.	*A. Rapaceum*, *Mill.*	Rabo.	Idem.
CÉLOSIE à crête, vulgᵗ Amarante, crête de coq, passe-velour.	*Celosia cristata*, L.	Cresto dé gaou	Du grec: *Kéléos*, brûl[illegible] all. à la consistance de[illegible] fl. qui paraissent [illegible]
CENTAURÉE à longue tête	*Centaurea macrocephala*, *L.*	Lengo de cat.	Du grec: *Kentaureios* herbe du Centaur[illegible] chiron, qui en décou[illegible] vrit les propriétés.
C. AMÈRE.	C. *amara*, L.	Centori.	Idem.
C. BÉNITE, vulgᵗ Chardon bénit, Centaurée sudorifique.	C. *benedicta*, *L.* - *Cnicus benedictus*, *Lmk.*- *Cardnus ben*, *T.*	Cardoun bénit.	Idem. ou de *Knikos* jaune; all. à la coul[illegible] de la fl.
C. BLEUET, vulgᵗ Bluet, Barbeau, Casse-lunettes, Aubifoin.	*C. Cyanus*, *L.*	Bluret.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
A. Idem.	Idem.	Idem.	Idem. S[a] écorce est légèrement astringente. (Dupuis prof.)
V. Spé à St-Jérome, aux Camoins, etc. fl. purp. ou bl. en j. a.	Emménagogue		Lainé a vanté ses bons effets dans la chlorose. Les chats se roulent avec délices s[r] c[e] pl. qui est très-aromat. (Cin.)
V. Spé s/ les collines de St-Loup, fl. b. en j. et s.	Excitant.	Alimentair[e]	On mange les flles en salade; les anciens s'en servaient dans les filtres, (Hœf.)
A[r]. Cult. chez V. Gaillard, fl. b. en jt.	Fébrifuge.		La médecine se sert de l'écorce. (Lmt.)
A[r] Cult. chez M. Bmy. Estienne, à S[t]-Barnabé, fl. bl. en j. et s.	Antisyphilitique.		La décoction de la racine est employée dans div. affections vénériennes. (Rob.)
A. Cult. dans la banlieue.		Industriel.	C[e] arbre, dont le bois passe p[r] être incorruptible, vit un grand nombre de siècles. (Desf.)
V. Cult. dans le jard. Zoologique, fl. en av. m.	Excitant.	Comestible	Les arabes l'estiment à l'égal du café; ils en mangeut les flles c[e] pouvant les préserver de la peste. (B.J[r])
(2) Cult. dans les jard. potagers, fl. vd.	Diurétique.	Alimentair[e]	La racine donne une salade saine et agréable à manger. (Hœf.)
Idem.		Idem.	Les racines sont arrondies et charnues ; c'est un excellent légume qui mérite d'être plus connu qu'il ne l'est. (B. J[r])
(1) Cult. dans les jardins. fl. vé en s.	Astringent.		C[e] pl. renferme un principe astringent. (G.S.P.)
V. Cult. chez M. Geoffre, fl. j. en jt. et a.	Tonique.		On l'emploie aussi c[e] fébrifuge.
V. Au vallon du Rouet, à la Ste-Baume, etc., fl. pur. en j. et jt.	Fébrifuge.		On se sert des fl. et des flles. (M.-Bl.)
(1) Spé dans les champs, cultivés, fl. j. en m. et j.	Idem.		L'amertme de s[a] racine a une action tonique favorable, dans certaines circonstances, sur l'estomac et le tube intestinal. (Hœf.)
(1) Idem. fl. vé. en m. et jt.	Astringent léger.	Economiq.	L'eau dist. de la fl. sert de collyre; c[e] fl. donne une belle couleur violette qui devient bleue avec l'alun; la pl. est un bon fourrage. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. CHAUSSE-TRAPÈ, vulgt C. étoilée, chardon étoilé, Pignerolles.	C. *Calcitrapa*, *L.*	Caouco-trépo.	Idem.
C. JACÉE, vulgt Jacée des prés.	C. *Jacea*, *L.*	Lengo dé cat.	Idem.
C. MAJEURE.	C. *Centaurium*, *L.*	Herbo dei fébré.	Idem.
CÉPHALOTAXUS à fruits drupacés.	*Cephalotaxus drupacea*, *Sieb.*		Du grec : *Képhalé*, tête et *taxus*, if. c. à. d tête d'If.
CÉRAISTE des champs.	*Cerastium arvense*, *L.*		Du grec: *Kéras*, corne; all. à la forme des capsules.
CERFEUIL bulbeux.	*Chærophyllum bulbosum* *L.*	Charfui soouvagi.	Du grec : *Chaîrôn*, joyeux, et *phyllon*, file; all. à la couleur vert-gai du feuillage de la pl. et à s/ odeur agréable.
C. CULTIVÉ, vulgt C. commun.	*Scandix cerefolium*, *L.-Anthriscus* C. *Hoffm.*	Charfui.	Du grec : *Skandix*, espèce de cerfeuil.
C. MUSQUÉ, vulgt C. d'Espagne, C. odorant, Fougère musquée.	*S. odorata*, *L. Myrrhis odorata*, *scop.*	Vigno doou diablé.	Idem.
C. PEIGNE de Vénus, vulgt C. à aiguillettes, Aiguille de berger.	*S. Pecten- veneris*, L	Aguilloun.	Idem.
C. PENCHÉ, vulgt C. énivrant.	*Chærophyllum tumulum*, L.	Charfui dei bourrisquo.	Idem.
CÉRISIER bigarreautier, Vulgt Bigarreautier.	*Cerasus deracina*, *Ser.*	Agrufien durou.	Du latin: *Cerasus*, Cérasonte, ville de l'Asie mineure patrie de c/arbre.
C. CULTIVÉ.	C. *hortensis*, *Per. Prunus cerasus*, *L.*	*Cérisié espagnen.*	Idem.
C. DE VIRGINIE.	C. *Virginiana*, *Juss.*	Cérisier estrangié.	Idem.
CÉTERACH officinal, vulgt Cétérach, Dourade, Doradille d'Espagne.	*Ceterach officinarum*, *C. Bauh.*	Herbo dourado.	De *Cheterack*, nom arabe de la pl.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
2) Spé près du fort de St Nicolas, fl. purp. en jt. et a.	Anthelmintique.		Le Dr Cazin la regarde c^e un de nos meilleurs amers indigènes; il l'a substituée au *quassia amara* avec succès.
V Spé dans les prairies, fl. pur. ou bl. en m-a.	Idem.	Industriel.	C_l pl fournit une belle coul. jaune sembl. à celle du *serratula tinctoria*. (Rob.)
4) Spé au bord de l'huveaune, fl. p. en j. et jt.	Fébrifuge.		Elle est empl. c^e amer. (Hœf)
A. Cult. au jardin Zoologique, av. m.		Comestible	On mange s_l baies. (Duch.)
V. Spé s/ les coteaux d'Arles, fl. bl. en av. et s.		Alimentaire	C_l pl. peut se manger c^e les épinards; s_l semences sont recherch. par les petits oiseaux. (Har.)
(2) Cult. dans qq. jardins, fl. blâ. en jt.		Idem.	Contient plus de substances nutritives q. la pomme de terre, et s_l racine est au moins aussi agréable. (Pay.)
(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. bl. en m. et o.	Diurétique.	Condiment.	On en fait usage dans les catarrhes chroniques et dans les ophtalmies; l'art culinaire l'emploie fréquemment. (Caz.)
V. Cult. au jardin Botanique, fl. bl. en ms. et av.	Antispasmodique.	Idem.	Il offre le goût et le parfum de l'anis. S_l fl^{les} entrent dans la composition du thé suisse. (Bouil. Hœf.)
(1) Spé dans les champs de blé; fl. bl. en j. et jt.	Stomachique	Idem	On le mange dans la salade. (Id.)
(2) Spé. dans les haies, fl. bl. en j. et jt.	Narcotique.		Pl. suspecte, qui pourrait être l'objet d'essais dans l'art médical. *Brugmans* s'en est servi, dit-il, sans accident. (J.R.)
A. Cult. dans les propriétés de la banlieue, fl. ros. en m.	Acidule-sucré	Comestible	S_l fruit est nourrissant, laxatif et rafraîchissant, ses pédoncules ou queues de cérises sont recommandées, en décoction, par Tissot, dans les catarrhes invétérés. (Bod.)
Idem.	Rafraîchissant.	Idem industriel.	On fait avec le fruit toute sorte de confitur.; par la distillat. on obtient le *Kirschwasser;* s_l bois est empl. p^r les ébénistes, tourn. etc. S_l gomme peut rempl. celle d'Arable. (Hœf.)
A. Cult. au jardin Zoologique, fl. bl. en m.		Idem.	S_l fruit est presque noir; s_l bois rouge-clair, serré et compacte, est empl. dans la menuiserie. (B. J^r)
V. Spé à la Ste-Baume, fl. toute l'année.	Pectoral.		Vanté p^r les maladies du poumon et de la vessie. (Lmt)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
CHAMOEDORÉE élevé.	*Chamædorea elatior*, *Mart.*	Parmié.	Du grec : *Chamai*, terre, et *dórea*, don (fait à la terre).
CHAMÉROPE élevé, vulgt Palmier élevé, P. à chanvre.	*Chamærops excelsa*, *L.*	Idem.	Du grec: *Chamai*, à terre et *rôps*, branche; all. à la position de s/ flles.
C. NAIN, vulgt Palmier nain, Palmiste en éventail.	C. *humilis*, *L.*	Idem.	Idem.
CHANVRE cultivé, vulgt Carbé, Pantagruelion. (Ind. or.)	*Canabis sativa*, *L.*	Canébé, carbé.	Du grec : *Kannabis*, ou du celtique *Canab.*
C. DE LA CHINE.	*C. Gigantea*, *Del.*- *C. Tsing-ma.*	C. de chino.	Idem.
CHARAGNE vulgaire, vulg Herbe à écurer, Lustre d'eau.	*Chara vulgaris*. *L.*	Lou pourrété.	Du grec; *Chara*, joie.
CHARDON des champs, vulgt C. hémorrhoïdal, Serratule des champs.	*Circium arvense*, *Lmk.* *Serratula arvensis*, *L.*	Caoussido.	Du latin; *Serra*, scie; all. à s/ flles dentées.
C. MARIE, vulgt C. n/ Dame, C. argenté, Artichaut sauvage.	*Carduus Marianus*, *L.*- *Carthamus maculatus*, *Lmk.*-*Silybum Marianum*, *Gærtn.*	Cardoun dé Mario.	Du latin: *Cardo*, anse; all, aux crochets du calice.
CHARME commun.	*Carpinus betulus*, *L.*	Charmé.	Du celtique: *Car*, bois et *pen*, tête, c. à. d. bois propre à faire des jougs pour les bœufs.
CHATAIGNIER chincapin. (Am. sept.)	*Castanea pumila*, *Mill.*	Castagnié.	Du grec: *Kastanea*, contrée de Thessalie d'où l'arbre tire s/ origine.
C. COMMUN.	C. *vulgaris*, *Lmk.*- *Fagus castanea*, *L.*-*Castanea vesca*, *willd.*	Idem.	Idem.
C. d'AMÉRIQUE.	C. *Americana*, *G.* Don.	Idem.	Idem.
CHAYOTTE ou CAYOTTE, vulgt C. comestible, Choco, etc. (Am.)	*Sechium edule*, *Swartz*, ou *Sicyos edulis*, *id.*	Cayotto.	Du grec: *Sekino*, engraisser; all. à la propriété nourrisste de la pl.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Cult. chez M. Geoffre fl. vd. en j. jt.		Textile.	Il donne des fruits de la grosseur d'un pois. (Duch.)
V. Cult. dans les jardins d'amateurs, fl. r. ou j.		Idem.	Sı files macérées dans l'eau servent à fabriquer des cordes, des paniers et des nattes. (Hœf.)
V. idem.		Idem et comestible.	Sı fruits sont mangés p. les Arabes; ils sont mielleux et douçâtres. On se sert des files c^e de celles du précédent : on en a extrait de la cire. (Idem- Sc. p^r to.)
(1) Cult. à Aubagne, Charleval, etc. fl. vd. en jt. et a.	Narcotique.	Industriel.	La pl. fournit un suc âcre qui sert, en Orient, à fabriquer le *Haschich;* sı écorce est textile, sı graine donne une huile sicoative. (Lmt.)
(1) Cult. chez M. Garnier-Savatier, ch. de St-Barnabé.		Idem.	Une tige exposée à Paris, en 1847, par M. Garnier, avait 7 mèt. de longueur. Sı fibre textile est plus soyeuse que celle du chanvre ord^re, sı ténacité est extrême. (B. J^r)
V. Spé dans les eaux stagnantes.	Anthelmintique.	Economique.	Sı odeur se raproche de celle de la *mousse de Corse ;* elle sert à fourbir la vaisselle. On a empl. la pl, dans les engorg. du foie. (Hœf. G.S.P.)
V. Spé dans les champs cultivés, fl. pur. en jt. a.	Antihémorrhoidal.		On a vu une sorte d'analogie entre les fics hémorrhoïdaux et les tumeurs qu'on remarque sı la pl. (Rob.)
(1) Spé aux bords des chemins, fl. bl. pur. en jt. et a.		Alimentair^e	Sı vertus médicales sont contestées. On mange sı files; et sı têtes remplacent qq f. les artichauts. (Fl. m^e)
A. Cult. au jardin Botanique, fl. en ms. et m.		Industriel. et économique.	Son bois est excellent p^r le charronnage; sı files sont un bon fourrage p^r les bestiaux. (Hœf.)
A. Cult. au jardin Zoologique, fl. jâ. en jt. et a.	Féculent.	Alimentaire	Sı fruits, gros c^e des noisettes, sont d'un goût plus délicat que dans l'espèce commune. (B. J^r)
A. Cult. chez M. Soleillet à St-Henri, fl. bâ. en m. et j.	Idem.	Idem. et industriel.	Sı fruit sert d'aliment à plusieurs contrées de la France; sı bois est très-estimé p^r la charpente et les tonneaux à vin. (Hœf.)
A. Cult. dans la banlieue, fl. bâ. en m. j.	Idem.	Idem.	Sı fruits sont plus petits que ceux du châtaignier d'Europe, mais ils sont plus sucrés. (B. J^r)
(2) Cult. chez qq. amateurs, fl. j. en a.		Alimentair^e	Sı fruit est très-recherché dans les antilles, les naturels en font un de leurs mets favoris. (Jac.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
CHÉLIDOINE cornue, vulgt Pavot cornu.	*Chelidonium corniculatum!*, *L.* - *Glaucium* C. *Curt.*	Dindouliéro Ruelo jaouno.	De l'Arabe : *Kardom* jaune, et du grec: C *lidon*, hirondelle; a la floraison de la pl. rant le séjour de c(h)ois
C. A FLEURS JAUNES, vulgt Glaucier jaune, Eclaire, Glaucion.	*Ch. glaucium L. Glaucium flavum*, *Crantz.* - *G. luteum*, *Scop.*	Papavero cornuto, ita.	Idem.
C. MAJEURE, vulgt gde Eclaire, H. de l'hirondelle, aux verrues et au Bouc.	*C. majus*, *L.*	Herbo de Ste Cléro.	Idem.
CHÊNE à fruit sessile, vulgt C. à trochets, Durelin, Rouvre.	*Quercus sessiliflora*, *Smitt.* - *Q. robur*, *L.*	Rouvé.	De deux mots celtiq Kaër et *quez*, c a. bel arbre.
C. CERRIS.	*Q. Cerris*, *L.*	Aglandié.	Idem.
C. CHATAIGNIÈR.	*Q. Prinos*, *Michx.*	Rouré-castagnié	Idem.
C. A GALLE.	*Q. infectoria*, *Willd.*		Idem.
C. A KERMÈS.	*Q. Coccifera*, *L.*	Avaoussé.	Idem.
C. LIÈGE.	*Q. Suber*, *L.*	Subrier.	Idem.
C. PÉDONCULÉ, vulgt C. commun, C. à grappes, Gravelin, Roure.	*Q. Robur*, *L.* - *Q. pedunculata*, *Willd.* - *Q. ramosus*, *Lmk.*	Rouvé.	Idem.
C. QUERCITRON, vulgt C. noir de Pensylvanie.	*Q. tinctoria*, *Michx.*		Idem.
C. VELANI.	*Q. Egilops*, *L.*	Roure.	Idem.
C. VERDOYANT, vulgt C. vert de la Caroline.	*Q. virens*, *Michx.*	Idem.	Idem.
C. YEUSE, vulgt yeuse Chêne-vert, Eousé.	*Q. Ilex*, *L.*	Eouvé.	Idem.

'AMILLES IATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Spé au vallon de Forbin, fl. rs. en m. et a.	Astringent.		Il arrête le flux de sang dans l'homme comme dans les animaux. (St.B.R.)
abiées.	V. Aq Spé dans les lieux humides de Montredon, fl. purp. en été.	Stomachique et vermifuge.		On lui prête aussi des propriétés sudorifiques et antiseptiques. (Lmt) Il entre dans div. préparations thérapeutiques, telles que la thériaque l'électuaire diascordium, etc. et peut servir à l'embaumement des corps. (Jac.)
Idem.	V. Spé à la Ste-Baume, fl. purp. en jt. et a.	Stimulant.		Propriétés toniques. (Lmt.)
Idem.	(1) Spé dans les champs incultes. (Gér.), fl. j. en m. et s.	Tonique.		Employ. dans les maladies où il faut donner du ton aux organes affaiblis. (Hœf.)
Idem.	V Spé dans les prairies naturelles, assez rare, fl. ro. en m. et j.	Idem.		L'infusion des flles en est très-agréable ; elle est aussi antispasmodique. (M.Bl.)
Idem.	V. Spé à la Sainte Baume, fl. j. en m.	Idem.		Comme au *T. polium*. (Id.)
Idem.	V. Spé à St. Henri, fl. ro. en j. et a.	Idem.		Comme au *T. Chamæpitys*. (Id.)
Idem.	(1) Spé le long de chemins abandonnés, fl. j. o. de m. en s.	Idem.		Idem.
Idem.	V. Spé dans le départ. (St. B. R.), fl. pur. de j. en a.	Id. et sternutatoire.		*Bodard* assure q. ce végétal ranime les fonctions digestives, rappelle l'apétit et active le système circulatoire. (Cin.) Les chats ont pour lui la même passion que pour le *Nepeta cataria*, L. (Hœf.)
Idem.	Aᵉ. Spé à la Vierge de la Garde, fl. ro. ou pur. en jt. et a.	Fébrifuge, stomachique		Chaumeton se sert de l'infusion, après la période d'irritation des fièvres muqueuses, lorsque l'estomac ne permet pas l'emploi de tonique plus énergique. (Cin.) Toutes ses parties sont empl., sauf la racine, soit en poudre, soit en extrait, etc. (Lzé.)
Idem.	V. Spé dans les fossés de Marignane, fl. jvd. en jt.	Stomachique		On lui prête aussi la propriété sudorifique. (Lmt.)
Idem.	V. Spé sur les hauteurs, fl. bl. en j. et jt.	Tonique excellent.		On s'en sert en infusion et en décoction. (Fl.m.belg.)
Idem.	(1) Spé idem, fl. pp. en j.	Idem.		Peut remplacer *la G. petit-chêne*. (Idem.)
sinériées.	V. Cult. chez M. Jh. Rougier, fl. r.	Alimentaire		On mange ses tubercules comme les pommes de terre : ses flles ont le goût du salsifis. (Dr. Tur.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
CHÈVRE FEUILLE périclymène, vulgt Ch. des bois, Chèv. f., Pentacouste.	*Lonicera periclymenum L.*	Méro-siouvo.	Dédié à *Adam Lonicer*, de Nüremberg, botaniste et mathématicien.
C. DES JARDINS.	*L. Caprifolium*, *L.*	Pé-dé-Diou	Idem.
C. DE TARTARIE, vulgt, Cerisier nain, Chamecerisier.	*L. Tartarica L.- Camecœrasus, Kort.*		Idem.
C. XYLOSTÉON, vulgt C. des haies (Alpes.)	*L. Xylosteum*. *L.*	Pantecousto.	Idem.
CHICORÉE endive. (Inde.)	*Cichorium endiva*, *L.*	Endivo.	Du grec : *Kichórion*, nom de la chicorée sauvage.
C. SAUVAGE, vulgt Chicorée, Agram.	C. *intybus*, *L.*	Cicori-fé.	Idem.
C. ESCAROLLE.	*C. latifolia*. *L.*	Endivo à larges fuillo, Barraquetto.	Idem.
CHLORETTE perfoliée.	*Chlora perfoliata*, *L.*	Clouretto.	Du grec: *Chlóros*, verdâtre: all. à la couleur glauque de la pl.
CHOU cauliflore, vulgt Chou-fleur, Brocoli.	*Brassica botrytis*, *L.*	Cooulé-flori.	Du celtique : *Bresic*, nom du chou.
C. NAVET.	*B. Napus*, *L.*	Naveou.	Idem.
C. OLÉIFÈRE, vulgt Colza, Navette d'hiver.	B. *oleifera*, *Lmk.* - *B. campestris*, *L.*	Colza.	Idem.
C. POTAGER, vulgt Rave, Robioule, Rutabaga, Turneps.	*B. oleracea*, *L.*	Cooulé.	Idem.
C. RAVE.	B. *Rapa*, *L.* - B. *caulorapa*, *DC.*	Gros-navéou.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
A• Spé à la Ste-Baume, au Pic-de-Bretagne, fl. ro. en m. et j.	Purgatif-doux.	Industriel	Ses baies sont purgatives. L'infusion de ses fl. est excellente pr les maux de gorge et les extinctions de voix. La racine donne une couleur bleu-de-ciel et ses tiges servent à la fab. des peignes pr les tisserands. (Hœf. l'abbé Bringer.)
V. Spé à la Camargue, à Monteiguez, près d'Aix, fl. ro. en m. et j.	Diurétique mucilagineux		On se sert des baies. On compose avec les fles des gargarismes. (G. S.P.-Liz.)
A• Cult. dans les jardins d'Aix, fl. ro. en ms.		Industriel.	Ses bois sert à div. usages économiques. (Hœf.)
A• Spé à la Ste-Baume fl. jâ en m.	Purgatif.	Economique	On se sert des baies; les Russes en retirent une huile pr purifier le sang. La dureté de ses bois le rend utile à div. ouvrages. (G.S P.-Fl.me)
(1) Cult. dans les jard. potagers, fl. b. en jt. et a.	Apéritif.	Alimentaire	Salade fort usitée, dont il existe un grand nombre de variétés. (Hœf.)
V. Spé sur le bord des champs cultivés, fl. b. en jt. et s.	Idem. et fébrifuge.	Idem.	On l'empl. dans l'affaiblissem. des organ. digestifs; on mange ses jeunes fles en salade. La racine, séchée et rapée, const. le café de chic. (Id. Liz.)
(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. l'été.	Idem.	Idem.	Les chicorées sont un aliment sain, qui plait toujours et n'incommode jamais. (Id.)
V. Spé dans les lieux humides, fl. j. en j. jt.	Tonique léger		La médecine s'en sert pr stimuler les fonctions digestives. (Id.)
(1) Cult. dans les jardins potagers.	Diurétique.	Alimentaire	C'est un excellent légume lorsqu'il est débarrassé, par la cuisson, de son âcreté. (Bouil.)
(1) Idem. fl. j. en Av. et m.	Béchique.	Economique	Servant également de nourriture à l'homme et aux bestiaux. Ses graines donnent une huile employée dans l'industrie; elles servent souvent à sophistiquer la moutarde noire. (Hœf. Fl. me)
(1) Cult. à la Montauronne, vallée de la Touloubre, fl. j. en j. jt.	Vermifuge.	Industriel.	L'huile dite *de navette*, provenant de ses graines, est empl. ce laxative; elle sert à l'éclairage et entre dans la fabrication du savon. (Gin.)
(1) Idem. Idem.	Antiscorbutique.	Alimentaire	Ses utilité est assez connue, soit au naturel, soit en compote ou choucroute. ses variétés sont très-nombreuses et toutes fort utiles à l'alimentation. (Hœf.)
(2) Idem.	Idem.	Idem	Ses saveur est plus sucrée et par conséquent plus agréable que le navet. (Fl. me)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. ROUGE.	*B. oleracea veridis rubra*, L.	Cooulé-rougé.	Idem.
C. VERSICOLORE.	B. *versicolor*, L.	C. Varia.	Idem.
CHRYSANTHÈME couronné, vulgt C. des jardins.	*Chrysanthemum coronarium*. L.- C. *pinardia*, *Less*.	Grando Margarido jaouno.	Du grec : *Krysos*, or, *Anthéma*, bouquet, c. a. d. fleurs dorées.
C. DES BLÉS, vulgt Marguerite.	*C. segetum*, *L*.- C. *Matricaria*. *Lmk*.	Margarido dourado.	Idem.
C. LEUCANTHÈME, vulgt Grande Marguerite, Grande pâquerette, Œil de bœuf.	*C. Leucanthemum*, *L*.	Grando Margarido, Margarido dei pra.	Idem.
CIERGE à grandes fleurs.	*Cereus grandiflorus*, *Mill*. *Cactus grandiflorus*, *L*.	Ciergi.	Du grec : *Kaktos*, sorte de chardon épineux (Théoph.)
CIGUË majeure, vulgt officinale, C. tachetée, C. de Socrate, Fénouil sauvage, etc.	*Conium maculatum*, *L*. *Cicuta major*. *Lmk*.	Bolandino.	Du grec : *Kônéion*, nom de la pl.
C. MINEURE, vulgt Petite ciguë, Faux persil. C. des jardins. Ethuse. Ache des chiens.	*Æthusa cynapium*, L.	Jouver-fer.	Du grec : *Aithussô*, j'enflamme ; all. à s/ propriétés vénéneuses.
CICUTAIRE vénéneuse, vulgt Ciguë aquatique. Cicutaire aquatique, C. vireuse.	*Cicuta virosa*, *L*. *Cicutaria aquatica*, *Lmk*.		*Cicuta*, nom donné p. les latins à div. ombellifères à tige creusée en tuyau.
CIMICIFUGE fétide, vulgt Chasse-punaise.	*Cimicifuga fœtida*, *Desf*.		Du latin : *Cimex*, punaise, et *fugare*, chasser.
CIRCÉE des Parisiens, vulgt H. aux sorcières, H. de St-Etienne.	*Circæa Lutetiana*, *L*.		Nom de la magicienne *Circé*.
CIRSION épineux.	*Cirsium ferox*, *DC*.	Bartalaï.	Du grec : *Kirsos*, grosses veines ; all. aux nervures des feuilles.
CISTE à flles de laurier.	*Cistus laurifolius*, *L*.	Massugo.	Du grec : *Kistê*, boite ; all. à la forme de la capsule.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem. au Pénitencier de St-Pierre	Pectoral.	Idem.	Fréquemment empl. en médecine ce béchique dans le bouillon de mou de veau. (Cin.) On en fait une gelée excellente pr la poitrine.
(1) Cult. chez Blaise père, div. c., fl. en d.	Antiscorbutique.	Idem.	Légume dont on peut se nourrir. (Bt. p.)
(1) Cult. dans div jardins, fl. bl. ou j. en j. et s.		Alimentaire	Cte pl.. que l'on cultive en Europe pr la décoration des jardins, sert d'aliment en Chine ce herbe potagère. (B Jr)
V Spé dans les champs à blé, fl. j. en m. et j.	Antiictérique		A été préconisé ctre la jaunisse. (Lmt.)
V. Spé dans les prés, fl. j. en m. et j.	Vulnéraire.		Très-peu empl., malgré les prop. qu'on lui attribue. (Id.)
V. Cult. dans les jardins d'amateurs, fl j. en ms.		Comestible.	Les boutons de fl., pris au moment de s'épanouir, fourniss. une salade excellente. (Gard. chron.)
(2) Spé au pont de Ste-Marguerite, fl. bl. en jt. et a.	Sédatif.		On se sert des flles et des racines. Sa action se porte ordinairem. sa les fonctions de l'encéphale et des nerfs, calme l'irritation et procure le sommeil. (Rob.)
(1) Spé dans les jardins potagers, fl. bl. en jt. a.	Idem.	Economique	Quoique très-dangereuse pour l'homme, Cte pl. est mangée impunément pr beaucoup de bestiaux. (Hœf.)
(1) Aq. Cult. au jardin botanique, fl. bl. en jt. et a.	Narcotico-âcre.		Il est danger. de se servir de cette pl. à l'intérieur. A l'extér., l'herbe fraiche et la racine contuse sont employées ctre le lumbago, les dartres rebelles, etc. (Jh. Roq.)
V. Spé en Sibérie et très-rustique: mettre en pl.t en France, fl.bl.		Industriel.	A odeur forte, empl. pr garantir des punaises. (Lmt.)
V. Spé dans les lieux humides et ombragés (Gr) fl. bl. blrâ. en j et jt.	Résolutif.		On l'emploie pr les hémorrhoïdes. (Bart.)
(2) Spé dans la forêt de Concors, près d'Aix, fl. j. en jt.		Alimentaire	Le réceptacle se mange ce celui de l'artichaut. (Bouil.)
V. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en jt.	Excitant.		On lui prête à peu près les mêmes prop. du *Ciste* de Crète.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. DE CRÈTE, vulg.t C. ladanier.	C. *Creticus*, *L.*	Imbrentino, ita	Idem.
C. LANADIFÈRE.	C. *lanadiferus*, *L.*	Massugo cerviéro.	Idem.
C. LÉDON.	*C. Ledon*, *Lmk.*	M. Négro.	Idem.
CITRONNIER bergamotier, vulg.t Limon-doux, Limette, Perrette.	*Citrus margarita*, *Riss.*	Bergamoutier.	De *Bergame*, ville d'Italie
C. DE MÉDIE, vulg.t Citrounier, Cédratier, Limonier, Pomme de Médie.	*C. Medica*, *Riss.*	Citrounier.	Du grec : *Kitron*, Citron.
C. LIMETTIER.	*C. Limetta*, *Riss.*	Limounier.	Idem.
C. ORANGER, vulg.t Oranger. . . . (Chine.)	*C, Aurantium*, L.	Arangérié.	Idem.
CITROUILLE commune, vulg.t Courge citrouille	*Cucurbita polymorpha oblonga*, *Duch.* - *C. pepo*, *L.*	Cougourdo longo.	Du celtique : *Cucc.* creux ; all. à la disposition de ce fruit.
C. COLOQUINTE, vulg.t Concombre amer, Chicotin.	*C. Colocynthis*, *Schrad.* *Cucumis colocynthis*, L	Coloquinto.	Idem.
C. MELON-D'EAU, vulg.t Pastèque, *Samanka* des Indiens.	*C. Citrullus*, L.	Pastéquo.	Idem.
CLAVAIRE à forme de corail, Tripette, Gallinette, Barbe-bouc, Noisette, Gantelline.	*Clavaria coralloides*, *Bull.*	Tripetto.	Du latin : *Clavus*, clou ; all. à la forme de la pl.
CLAVAILLIER à f.lles de frêne, vulg.t Frêne épineux. (Canada.)	*Fagara armata*, *L.* *Xanthexilon fraxineum*, *Willd.*	Fraï.	Du latin : *Clava*, massue ; all. aux protubérances du tronc de l'arbre.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Grossulariées	A. Cult. au Jardin Zoologique, fl. j. à fr. noir en av. et m.	Rafraichissant.	Comestible.	On mange ses fruits. (Lmt.)
Idem.	A. Idem, fl. bl. en ms. et av.	Laxatif.	Idem.	Le fruit est fade; avant sa maturité on en fait du verjus dont on assaisonne les maquereaux, ou bien on les confit pour être employés dans certaines pâtisseries. (Hmt.)
Idem.	A. Cult. chez M. Blaise père, fl. vâ. en av. et m.	Stomachique		On en fabrique une assez bonne liqueur appelée *Cassis*, qui facilite la digestion. (Idem.)
Idem.	A. Cult. dans les jardins de la banlieue; fl. vâ. en ms. et av.	Rafraichissant.	Alimentaire	On peut en obtenir du vinaigre par la fermentation; et, par la distillation, de l'alcool. On en prépare des Sirops et gelées ainsi que de l'eau de groseille, boisson tempérante pr les malades. (G.S.P.-Lmt.)
Loranthacées.	V. Spé à N-De des Anges, pl. parasite s/ le genévrier, fl. en m.	Drastique.	Industriel.	La glu se prépare avec le liber du houx et le suc visqueux des baies du gui. (St.B.R.)
Idem.	V. Spé à la Se-Baume, pl. parasite s/les vieux arbres (Poirier, pommier, etc. fl. jâ. en av. et ms.	Idem.	Idem.	Ses files ont été jadis renommées contre l'épilepsie; son écorce fournit la glu. (Lmt.)
Malvacées.	M. Spé à St-Tronc, fl. ro. en j et a.	Mucilagineux.	Idem.	On retire de ce végétal, par le rouissage, des filaments propres à tisser de la toile. (Lav.)
Idem.	V. Spé aux Aigalades, fl. bl. de j. à. s.	Idem.	Alimentaire	Excellent végétal, dont toutes les parties sont empl. en médecine; Les racines sont très-nutritives. (G.S.P.)
Idem.	(2) Spé aux bords de Jarret, fl. var. en j. et jt.	Idem.		Les files bouillies servent de cataplasme adoucissant; l'infusion des fl. est pectorale. (id.)
Composées.	(1) Quoique originaire de l'Inde, peut être cult. en plein air dans le dépt fl. bl. ou j. en j. et s.		Industriel.	Ses graines fournissent de l'huile propre à divers emplois. (Dech.)
Gunnéracées.	A. Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. jâ.		Idem.	Cette magnifique pl. sert, au Chili, au tannage des cuirs. (B.J.)
Caryophyllées.	V. Cult. chez M. Félix Capel, au Cabôt, fl. bl. en a.	Diurétique.	Economique.	Sert comme ferait le savon, en médecine et dans l'économie. En Espagne on blanchit les cachemires avec cette pl. (Bod.)
Légumineuses papilionacées.	(1) Cult. dans la banlieue, fl. bl. de j. en s.		Alimentaire	Peu de végétaux, après les céréales, fournissent plus de substance alimentaire que le haricot. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
CLAYTONE perfoliée. (Am. Sept.)	*Claytonia perfoliata*, *Willd.*		Dédié à *J. Clayton*, bot[aniste] anglais, en 1739.
* C. TUBÉREUSE. (Sibérie).	*C. Tuberosa*, *L.*		Idem.
CLÉMATITE de montagne.	*Clematis montana*, *Wall*	Entravadis.	Du grec : *Kléma*, Sar[ment] de vigne ; all. à sa tige grimpante.
C. DES HAIES, H. aux gueux, vigne blanche, Viorne, barbe à Dieu.	*C. vitalba*, *L.*	Aubavis.	Idem.
C. DROITE.	C. *erecta*, L.	Clemmatita. dritta, ita.	Idem.
C. FLAMMÈTE, vulg[t] C. odorante.	*C. Flammula*, L.	Rivouarto.	Idem.
CLINOPODE commun, vulg[t] Basilic sauvage.	*Clinopodium vulgare*. L.	Baricot fé.	Du grec : *Kliné*, pou[s], pied d'un lit ; *all. à la* forme des feuilles.
COCHLÉARIA armoricain, vulg[t] Grand raifort, Raifort sauvage, Cranson rustique, Moutarde des capucins, *Cram* des Anglais, Merédick.	*Cochlearia armoracia*, L. *Armoracia rustica*, *Rchb.*	Gran riffouart	Du latin : *Cochlear*, cuiller ; *all. à la forme* des feuilles.
C. OFFICINAL, vulgt H. aux cuillers. H. au scorbut.	*C. officinalis*, *L.*	Cochléaria.	Idem.
COGNASSIER commun, vulgt Cognassier.	*Pyrus Cydonia*, L.-*Cydonia vulgaris*, *Juss.*	Coudounier.	De *Cydon*, ville de Crète
C. DE LA CHINE.	*Cydonia Sinensis*, *Thou*	Idem.	Idem.
C. DU JAPON.	*C. Japonica*, *L. chænomeles J. Pers.*	Idem.	Idem.
C. DU PORTUGAL.	*C. Lusitanica*, *Thuil.*	Idem.	Idem
COLCHIQUE d'automne, vulg[t] Narcisse d'automne, Tue-chien, veilleuse.	*Colchicum autumnale*, *L*	Bramo-vacco.	Du grec : *Colchos* (ville de la Colchide) où, d'après *Dioscoride*, c[ette] pl. croît abondamment

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
(1) Cult. Idem. fl. bl. en j.		Alimentaire	On mange sᵢ flles cᵉ l'épinard ou l'oseille. (B.Jr)
(1) Peut être naturalisée: on croit qu'elle est spéᵉ dans les haies de St-Loup, fl. en j.		Idem.	Sa souche charnue en formeᵢ de tubercule est alimentaire. (G.S.P.)
V. Spé dans les haies de St-Loup, fl. bl. en j. jt.	Vésicant.	Condiment.	Les flles sont âcres et brûlantes; dans qq. pays on mange les jeunes pousses après avoir été confites dans le vinaigre. (Hœf.)
V. Spé à Montredon, fl. bl. tout l'été.	Idem.	Industriel.	Sᵢ flles sont caustiques. On fabrique du papier avec l'aigrette de ses semences; sᵢ tiges servent à faire des paniers, des corbeilles, etc. (Id.)
V. Idem. Idem.	Antiscrofuleux.		Le principe âcre de cᵢ pl. se dissipe en partie par la dessication. (Jh.Roq.)
V. Spé au Mont-majour, fl. bl. tout l'été.		Alimentaire	En se servant des jeunes pousses, on peut sans danger manger la pl. cuite. (Lmt.)
V. Spé à l'ombre près des haies (Gér.) fl. pur. en a.	Céphalique		Pl. tonique et aromatique peu en usage. (Hœf.)
V. Aq. Cult. dans div. jardins, fl. bl. en m. j.	Antiscorbutique.	Condiment.	C'est la racine de la pl. que l'on râpe pʳ servir d'assaisonn. (Lmt.)
(1) Idem.	Idem.	Idem.	Dans plusieurs pays on mange la pl. en salade. (Hœf.)
A. Cult. dans les jard. fl. bl. en m.	Astringent.	Alimentaire	Astringent en gelée et en sirop; sᵢ graines sont très-mucilagineuses. (Lmt.)
Aᵉ. Cult. chez V. Gaillard, fl. bl. en m.	Idem.	Idem.	Sᵢ fruit est peu succulent. (Id.)
Aᵉ Cult. chez M. J. Guigou, à Gibbe, fl. r. en m.	Idem.	Idem.	Son fruit exale une délicieuse odeur de violette. (B.Jr)
Aᵉ. Cult. dans les jar. de la ville, fl. blro. en m.	Idem.	Idem.	Comme au cognassier commun. (Rob.)
V Spé. s/les bords de l'Huveaune, fl j. en n.		Economique.	La bulbe fournit beaucoup de fécule qui, au moyen de plusieurs lavages, peut servir aux usages économiques, outre sᵢ emploi en médecine. (Idem.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
* COLLOMIE écarlate.	*Collomia coccinea*, *Lehm.*		Du grec : *Kolla*, colle ; all. à s/ graines gommeuses.
C. A GRANDE FLEUR.	*C. grandiflora, Dougl.*		Idem.
COLOCASE des anciens.	*Arum*, *colocasia*, L.		Du grec : *Kolokasia*, nom donné à la racine de l'espèce principale.
COMARET des marais, vulg Quintefeuille rouge des marais.	*Comarum palustre*, *L.*		Du grec: *Komaros*; all. à s/ ressemblance avec le fruit de l'arbousier.
COMPTONIE à feuilles de cétérach. (Amér. sept.)	*Comptonia aspleniifolia, H. K.*		Dédié à *Compton*, Evêque de Londres.
CONCOMBRE cultivé, vulg *Kétimon*, chez les Indiens. (Asie.)	*Cucumis sativus*, L.	Coucoumbré.	Du celtique: *Cuce*, creux ; all. au fruit.
C. DES PROPHÈTES.	*C. Prophetarum*, *L.*	Idem.	De la Genèse, où il en est fait mention au Ch. 30.
C. MELON, vulgt Melon, Retimou. (Inde.)	*C. melo*, *L.*	Meloun.	(Ety. du concomb. Cult.)
C. MELON chito. (Havane.)	*C. Chito*, *Mor.*	Quito.	Idem.
C. SAUVAGE, vulgt C. d'âne, Momordique.	*Momordica elaterium*, *L. Elaterium agresti*, *Rchb.*	Cougoumas.	Du grec: *Elatêr*, ressort all. à l'élasticité de s/ baies se rompant à la maturité.
CONSOUDE majeure, vulgt C. officinale, grande consoude, Herbe du Cardinal.	*Symphytum officinale*, L.	Oourillo d'aï.	Du grec : *Symphiô*, souder ; all. au suc vulnéraire de la pl.
C. TUBÉREUSE.	*S. Tuberosum*, *L.*	Consolida, ita.	Idem.
CONYSE rude, vulgt H. aux puces.	*Conyssa squarrosa*, L.	Nasquo.	Du grec : *Conis*, gale ; all. à la propriété de guérir cette maladie.
COQUERET *alkékenge*, vulgt Coquerelle, H. à cloques, *Alkékenge* officinal, Cerises d'hiver.	*Alkekengi officinarum*, *T. Physalis alkekengi*, *L.*	Herbo dei ser.	Du grec ; *Phuskôn*, enflûre ; all. au calice de la fleur.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
(1) Spé au Chilli et se cultiv. en pl. t. à Paris, fl. r. en j.	Emollient.		Si graines peuvent rempl. celles du lin, à cause du mucilage qu'elles contiennent. (B.Jr)
(1) Cult. chez M. V. Gaillard, fl. s. en j.	Idem.		Si graines sont plus mucilagineuses q. celles de la pl. précéd. (Id.)
(1) Cult. au jardin botanique, fl. bl.	Fébrifuge.	Alimentaire	Très-cultivé en Egypte où si racines rempl. les pommes de terre. (Salz.)
V. Aq. Spé dans les marais exposés au Nord (Gér.) fl. p. en j.	Idem.		Ci pl. a été réputée fébrifuge. (Lmt.)
Ai. Cult. au jardin Zoologique, fl. vd. en ms.	Astringent.		On se sert des feuilles. (Idem.)
(1) Cult. dans les jard. potagers, fl. j. en j. et jt.	Rafraîchissant.	Alimentaire	On fait des émulsions avec si semence; Le jeune fruit se confit au vinaigre et devient condiment; cuit dans la graisse de veau, il constitue la *pommade de concombre*. (Id.)
(1) Spé à St-Louis, fl. j. en j.	Purgatif.		Ses fruits sont presque aussi amers que la Coloquinte. (Jh.R.)
(1) Cult. dans les jard. de la banlieue, fl. j. en j. et jt.	Rafraîchissant.	Alimentaire	Bon fruit lorsqu'il est mûr : ses semences servent à des émulsions très-utiles dans les fièvres ardentes. (Fl.me)
(1) Cult. chez qq. amateurs, fl. j. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Empl. aussi ce citron pr assaisonner les viandes, ou bien, édulcoré de sucre, ce fruit au dessert. (Hr prov.)
V. Spé le long des routes, fl. j. de jt. en s.	Drastique.		Le suc de la pl. est si corrosif qu'il enflamme la peau. Il y a deux sortes d'*elaterium* : le *bl.* et le *noir*; le 1er est le plus puissant. On se sert des fruits et de la racine. (Hœf.)
V. Spé dans les prés, fl. div. c. en m. et j.	Anticatarrhal.	Industriel.	La racine est très-mucilagineuse; si extrait fournit une belle couleur carmin. (Rob.)
V. Spé dans les haies à St-Loup, fl. jâ. en m.	Idem.	Idem.	Idem. (Hœf.)
V. Spé chez Mme de Garidel à *Menpenti*, fl. jâ en j. jt.	Antipsorique		Si odeur forte, un peu aromatique, a fait penser qu'elle pouvait chasser les puces et autres insectes (Id.)
V. Spé dans les iles du Rhône, fl. bl. en j. et s.	Diurétique.	Alimentaire	Si baies sont empl. avec succès contre la gravelle. Dans beaucoup de contrées on les mange ce les autres fruits acides. (Cin. et Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
C. COMESTIBLE, vulgt *Alkékenge* jaune douce	*Physalis pubescens*, L. -*P. edulis*, *Bot. mag.*	Mourello.	Idem.
C. DES BARBADES.	*P. Barbadensis*, *Jac.*	Idem.	Idem.
C. SOMNIFÈRE.	*P. somnifera*, L.-*Solanum somniferum*, *Clus.*		Idem.
CORALLINE officinale.	*Corallina officinalis*, *L.*	Mittocorton.	Du latin : *Alga*, Algue, nom donné anciennement aux h. aquatiques.
CORDYLINE du Brésil, vulgt Dragonier du Brésil.	*Dracæna Brasiliensis*, *Schuss.*		Du grec : *Kordylé*, massue; all. à la forme de la tige.
CORETTE potagère, vulgt Mélochie.	*Corchorus oliterius*, L.		Du grec : *Korchoros*, nom d'un légume sauvage.
C. TEXTILE, *Lo-Ma* en Chinois.	C. *textilis*, *L.*		Idem.
CORIAIRE à flles de myrte vulgt Myrte des corroyeurs, Corroyère, Rédoul.	*Coriaria myrtifolia*, *L.*	Roudoun.	Du latin : *Corium*, cuir; all. à s/ empl. pr. le tannage.
CORIANDRE cultivé, C. officinal. (d'Italie).	*Coriandrum sativum*, *L.*	Couriandroun.	De *Koris*, nom grec de punaise; all. à l'odeur des feuilles de la pl.
CORIS de Montpellier.	*Coris Monspeliensis*, *L.*	Grosso barigoule	Idem ; all. à la forme des graines.
CORNOUILLIER à feuilles alternes.	*Cornus alternifolia*, *L.*	Cucurni.	Du latin : *Cornu*, *corne*; all. à la dureté du bois.
C. du CANADA.	*C. Canadensis*, *L.*	Idem.	Idem.
C. FLEURI.	*C. florida*, *L.*		Idem.
C. MÂLE.	*C. mascula*, *L.*	Acurnier.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. bp. en j.	Idem.	Idem.	Donne abondamm. des fruits juteux de la grosseur d'une cerise : leur saveur légèrem. acide, les rend très-agréables à manger. (B.Jr)
V. Cult. chez le docteur Sicard, fl. bp. en j.	Calmant.	Idem.	Les files sont appliquées comme topique anodin; les fruits empl. ce pr l'espèce précéd. (Hœf.)
A. Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. jâ. en m. j.	Narcotique		C'est dans la racine que résident les principes actifs de la pl.; ses fruits sont diurétiques ce ceux du *Physalis Alkekengi*, L. (Jh.Roq.)
V. Spé sur les bords de la mer.	Vermifuge.		Employé, autrefois, sous les mêmes doses que la *Mousse de Corse* que l'usage préfère aujourd'hui.(Id.
As. Cult. chez M. Geoffre, fl. blâ.		Comestible	Ou dit ses racines alimentaires dans le Brésil. (B.Jr)
(1) Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. j. en j. jt.		Idem et Textile.	Cl pl. alimentaire fournit une filasse assez grossière ; elle est usitée en Egypte et aux Indes.(Lmt.)et cultivée principalem. pour ses feuilles. (Rob.)
(1) Cult. au jard. Zoologique, fl. j. en j. jt.		Textile.	Cl pl. diffère peu de la précéd. *Lo-Ma*, signifie en chinois *filasse à filets*. (Id. Lmt.) Ce mot a été appliqué successivem. à plus. des pl. textiles de la Chine. (B. Jr.)
V. Cult. au jard. Botanique. fl. en m. et j.	Narcotique.	Industriel.	Sl files sont qqf. mêlées frauduleusem. au séné; le suc de la pl. est empl. ce astringent par les teinturiers et les tanneurs: on en retire une couleur noire. (Lmt.]
(1) Spé dans les champs fl. bl. en j. et jt.	Stimulant.	Condiment.	Sl semences sont empl. dans les affections atoniques des voies digestives; et ce condiment dans les aliments. (Cln.)
V. Spé dans les pins de St-Loup, fl. ro. bâ. en m. et j.	Amer.		Cl pl. est d'une saveur légèrement amère et aromatique. (G.S.P.)
As Cult. au jard. Botanique, fl. bl. en m.		Industriel.	Sl bois est mis à profit pr div. ouvrages de charronnerie. (Hœf.)
A. Cult. chez M. V. Gaillard, fl. bl. en m.		Idem.	Idem.
A. Cult. au jard. Botanique fl. j. en m.	Astringent.		Sl écorce est empl. ce succédanée du quinquina. (Lmt.)
V. Spé à la Ste-Baume, fl. j. en ms. et av.	Rafraichissant.	Industriel.	Sl fruit rouge appaise la soif; desséché on l'administre dans la dyssenterie; on en obtient une liqueur vineuse ; son écorce est vermifuge. (Bart.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. SANGUIN, vulgt Bois punais.	*C. sanguinea*, L.	Sanguin.	Idem.
CORNUELLE flottante, vulgt Chataigne d'eau, Truffe d'eau, Mâcre, Corniole, Corniche, Saligot, Echarbot.	*Trapa natans*, *L.*	Castagno d'aigo.	Abréviation de *Calcitrapa*, chausse-trappe; all. à la forme du fruit.
CORONILLE des jardins, vulgt Séné-batard; Faux-baguenaudier, Emerus, Securidaca des jardins.	*Coronilla emerus*, L.	Carolino.	Diminutif de *Corona*, couronne; all. à l'inflorescence.
CORONOPE commun, vulgt Corne de cerf, Lunétière, Senébière.	*Coronopus vulgaris*, *Desf. Cochlearia coronopus*, L.-*Senebiera coronopus*, *Poir.*	Erba stella, ita.	Du grec: ***Korônê***, Corneille; ***Pous***, pied; all. aux découpures des feuilles.
C. BIGARRÉE, vulgt C. panachée.	*Coronilla varia*. L.	idem.	Idem.
COTONÉASTER à petites feuilles.	*Cotoneaster microphilla*, *Wall.*		Du latin: *Coloneum*, Cognassier; all. aux fleurs duvetées de ce dernier.
C. COMMUN, vulgt Néflier cotonnier.	*C. vulgaris*, *Lindl. Mespilus cotoneaster*, L.		Idem.
COTONNIER de Siam.	*Gossypium Siamensis*, *L.*	Coutounier.	De *Gossypion*, nom d'un arbre d'Égypte qui donnait de la laine blanche.
C. HERBACÉ.	*G. glabra*, *L.-G. album*, *Wight.*	Idem.	Idem.
COUDRIER-AVELINE, vulgt Noisetier, Coudrier.	*Corylus avellana*, *L.*	Avélanier.	Du grec: ***Korus***, casque; all. à la cupule du *fruit*.
C. DU LEVANT. vulgt Noisetier de Constantinople.	C. *Colurna*, *L.*-C. *Byzantina*, *Desf.*	Idem.	Idem.
COURGE à graines noires, vulgt C. de Siam.	*Cucurbita melonosperma*, *Bouch.*	Cougourdo.	Du radical celtique: *Cuce*, c. à .d. chose creuse.
C. DE St-JEAN, vulgt Giraumon, Citrouille iroquoise.	C. *pepo*, L,	C. muscado.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
.• Spé. dans les haies, fl. bl. en j. et jt.	Astringent.	Idem.	Sı baies sont amères ; on en obtient de l'huile propre à brûler et à la fabrication du savon. Sı bois sert à des ouvrages de vannerie. (Hœf.)
ᵛ. Aq. Cult. au jardin Botanique, fl. bl. en j. jt.	Idem.	Alimentaireᵉ	Crue, la graine est astringente; cuite, elle se rapproche de la châtaigne. La pl. a la prop. d'absorber les miasmes délétères des eaux. (Id.)
V. Cult. dans les jard. fl. j. en av. m.	Purgatif.	Industriel.	Les folioles purgent cᵉ le séné (Bod.) Les flles macérées donnent, dit-on, une espèce d'indigo. (B.J.)
(1) Spé au port de Bouc, fl. bl. en m. j.	Antiscorbutique.	Alimentaireᵉ	Quoique sı saveur soit amère et piquante, on peut la manger en salade. (Lmt.)
V. Spé dans les fossés humides, à Jouques, Salon, fl. bl. et ro. en jt.	Diurétique.		Cette pl. inusitée en médecine est cultivée comme fourrage en Angleterre. (Rodet.)
A•. Cult. chez MM. Rolland à St-Chamas, fl. bl. en m.		Comestible	On dit ses fruits rouges comestibles.
A•. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. ro. en mai.		Idem	Les fruits sont rouges, glabres et un peu fades. (Lmt.)
(1) Cult. chez M. Roubaud, à St-Barnabé, fl. jâ. en jt.	Sédatif.	Industriel	Le coton en topique est calmant; sı graine est oléagineuse ; sı utilité dans l'indust. est bien connue. (Jac.)
Idem.	Idem.	Idem	Id. Les graines de cı pl. sont en outre estimées comme nutritives. (Id.)
A•. Cult. dans la banlieue, fl. vd. en f.	Fébrifuge.	Alimentaireᵉ	Sı écorce est astringente et vermifuge: on retire de l'amande une huile douce; le bois prend un assez beau poli. (Lmt.)
A. Cult. au jardin Botanique, fl. vd. en f.	Idem.	Idem.	Sı fruit est petit et peu succulent. (Id.)
(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en j.	Adoucissant.	Alimentaireᵉ	Sı fruits sont excellents pris à 1/2 grosseur et arrangés comme les concombres. (B.J.)
Idem.	Idem.	Idem.	Même emploi que sı congénères. (Jac.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
C. MELOPÉPON, vulgt Bonnet d'électeur, B. de prêtre, Couronne impériale, Pastisson, Artichaut de Jèrusalem.	*C. melopepo*, *L.*	Bounet dé capelan.	Idem.
C. POTIRON, vulgt Citrouille.	*C. potiro*, *Pers.*-C. *maxima*, *Duch.*	Cougourdo vert	Idem.
COURONNE panachée, vulgt Fritillaire, Pintade, Echiquier, Damier, Gogane, Coccigrole.	*Fritillaria maleagris*, *L.*	Fritiléro.	Du latin : *Fritilus* Cornet à jouer au dé; all. aux taches carré de la corolle.
CRAMBÉ maritime, vulgt Choux marin.	*Crambe maritima*, *L.* -*Cakile maritima*, *T.*	Cooulé marin.	Du grec : *Krambos*, se aride; all. à l'habitat la pl. ou de Kramb nom de div. choux
CRAPAUDINE de montagne.	*Sideritis montana*, *L.*	Bouen bruisso.	Du grec : *Sidéros*, fer all. à s/ propriété pour guérir les blessures.
C. HÉRISSÉE.	*S. hirsuta*, *L.*	Idem.	Idem.
C. ROMAINE.	S. *Romana*, *L.*	Idem.	Idem.
CRASSULE à feuilles de pourpier.	*Crassula portulacoides*, *L.*	Crassulo.	Du latin: *Crassus*, épais gras, c'est à dire pl. feuilles succulentes.
CRESSE de Crète.	*Cressa Cretica*, *L.*		Du grec: *Krés*, *Crétois* nom tiré de la principale localité de la pl.
CRESSON officinal, vulgt C. de fontaine, C. d'eau.	*Nasturtium officinale*, *R. Br.* *Sisymbrium*, *Nasturtium*, *L.*	Herbo de Sto-Barbo.	Du latin : *Nasum torquere*, picoter le nez; all. au suc âcre et piquant de l'espèce ppl.
C. SAUVAGE, vulgt Sisymbre sauvage.	*Nasturtium sylvestre*, *R.Br.* *Sisymbrium s.* *L.*	Creissoun saouvagi.	Idem.
CRITHME maritime, vulgt Perce-pierre, Passe-pierre, Fenouil marin, Bacile, H. de St-Pierre, Crête marine.	*Crithmum maritimum*, *L*	Troouco-peiro.	Du grec : *Krêthmon*, nom d'une pl. grasse croissant près de la mer.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	Idem.	Idem	C'est un des meilleurs fruits de ce genre. (B.J^r)
Idem.	Idem.	Idem.	* Outre l'usage aliment^re du fruit, sı graines sont refraîchissantes et tempérantes. (Hœf.-Cin.)
V. Spé dans les paturages gras des Alpines (Gér.) fl. r. en ms. et av.	Emollient.		Quelques médecins prétendent que malgré sı âcreté, la bulbe peut être empl. à l'extér. c^e émollient et résolutif. (Hœf)
V. Cult. au jardin botanique, fl. bl.		Alimentaire	Les jeunes pousses blanchies par l'étiolement, sont un bon légume qui se mange c^e les asperges et le choufleur. (Lmt.)
(1) Cult. au château des fl. fl. j. en m. et j.	Vulnéraire.	Economique	Sı flles laineuses sont un topique trés-utile p^r les blessures; les bestiaux recherchent la pl. (Hœf.)
V. Spé dans les terrains incultes, près d'Aix, fl. bl. en jt. et a.	Idem.	Idem.	Idem.
(1) Spé à N/ D^e de la Garde, fl. bl. en jt. et a.	Idem.	Idem.	Idem.
V. Cult. chez div. amateurs d'horticulture, fl. bl. en m.	Sédatif.		Sı suc aqueux est riche en acide malique. (Hœf.)
(1) Aq. Spé dans les marais de la Camargue, fl. j. en jt.	Astringent.		On lui donne des propriétés diurétiques. (G.S.P.)
V. Aq. Spé dans les ruisseaux de la banlieue, fl. bl. en jt.	Antiscorbutique.	Condiment.	D'une gr. utilité dans le scorbut: on le mange en salade. (Hœf.)
V. Aq. Spé sur les bords de Jarret, fl. j. en m. jt.	Idem.	Idem.	Idem.
V. Spé sur les rochers au bord de la mer, fl. vd. en a. et o.	Vermifuge.	Idem.	Sı flles confites entrent dans les salades et les assaisonnements. (B.J^r)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
CLAYTONE perfoliée. (Am. Sept.)	*Claytonia perfoliata*, *Willd.*		Dédié à *J. Clayton*, botaniste anglais, en 1739.
* C. TUBÉREUSE. (Sibérie).	*C. Tuberosa*, *L.*		Idem.
CLÉMATITE de montagne.	*Clematis montana*, *Wall*	Entravadis.	Du grec : *Kléma*, Sarment de vigne ; all. à sa tige grimpante.
C. DES HAIES, H. aux gueux, vigne blanche, Viorne, barbe à Dieu.	*C. vitalba*, *L.*	Aubavis.	Idem.
C. DROITE.	C. *erecta*, L.	Clemmatita. dritta, ita.	Idem.
C. FLAMMÈTTE, vulgt C. odorante.	*C. Flammula*, L.	Rivouarto.	Idem.
CLINOPODE commun, vulgt Basilic sauvage.	*Clinopodium vulgare*. L.	Baricot fé.	Du grec : *Kliné*, *pous*, pied d'un lit ; all. à la forme des feuilles.
COCHLÉARIA armoricain, vulgt Grand raifort, Raifort sauvage, Cranson rustique, Moutarde des capucins, *Cram* des Anglais, Merédick.	*Cochlearia armoracia*, L. *Armoracia rustica*, *Rchb.*	Gran riffouart	Du latin : *Cochlear*, cuiller ; all. à la forme des feuilles.
C. OFFICINAL, vulgt H. aux cuillers, H. au scorbut.	*C. officinalis*, *L.*	Cochléaria.	Idem.
COGNASSIER commun, vulgt Cognassier.	*Pyrus Cydonia*, L.-*Cydonia vulgaris*, *Juss.*	Coudounier.	De *Cydon*, ville de Crète
C. DE LA CHINE.	*Cydonia Sinensis*, *Thou*	Idem.	Idem.
C. DU JAPON.	*C. Japonica*, *L. chænomeles J. Pers.*	Idem.	Idem.
C. DU PORTUGAL.	*C. Lusitanica*, *Thuil.*	Idem.	Idem
COLCHIQUE d'automne, vulgt Narcisse d'automne, Tue-chien, veilleuse.	*Colchicum autumnale*, *L*	Bramo-vacco.	Du grec : *Colchos* (ville de la Colchide) où, d'après Dioscoride, c/ pl. croit abondamment

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
(1) Cult. Idem. fl. bl. en j.		Alimentaire	On mange sı flles ce l'épinard ou l'oseille. (B.Jr)
(1) Peut être naturalisée : on croit qu'elle est spée dans les haies de St-Loup, fl. en j.		Idem.	Sa souche charnue en forme de tubercule est alimentaire. (G.S.P.)
V. Spé dans les haies de St-Loup, fl. bl. en j. jt.	Vésicant.	Condiment.	Les flles sont âcres et brûlantes; dans qq. pays on mange les jeunes pousses après avoir été confites dans le vinaigre. (Hœf.)
V. Spé à Montredon, fl. bl. tout l'été.	Idem.	Industriel.	Sı flles sont caustiques. On fabrique du papier avec l'aigrette de ses semences ; sı tiges servent à faire des paniers, des corbeilles, etc. (Id.)
V. Idem. Idem.	Antiscrofuleux.		Le principe âcre de cı pl. se dissipe en partie par la dessication. (Jh.Roq.)
V. Spé au Mont-majour, fl. bl. tout l'été.		Alimentaire	En se servant des jeunes pousses, on peut sans danger manger la pl. cuite. (Lmt.)
V. Spé à l'ombre près des haies (Gér.) fl. pur. en a.	Céphalique		Pl. tonique et aromatique peu en usage. (Hœf.)
V. Aq. Cult. dans div. jardins, fl. bl. en m. j.	Antiscorbutique.	Condiment.	C'est la racine de la pl. que l'on râpe pr servir d'assaisonn. (Lmt.)
(1) Idem.	Idem.	Idem.	Dans plusieurs pays on mange la pl. en salade. (Hœf.)
A. Cult. dans les jard. fl. bl. en m.	Astringent.	Alimentaire	Astringent en gelée et en sirop; sı graines sont très-mucilagineuses. (Lmt.)
Ae. Cult. chez V. Gaillard, fl. bl. en m.	Idem.	Idem.	Sı fruit est peu succulent.. (Id.)
Ae Cult. chez M. J. Guigou, à Gibbe, fl. r. en m.	Idem.	Idem.	Son fruit exale une délicieuse odeur de violette. (B.Jr)
Ae. Cult. dans les jar. de la ville, fl. blro. en m.	Idem.	Idem.	Comme au cognassier commun. (Rob.)
V Spé. s/les bords de l'Huveaune, fl j. en n.		Economique.	La bulbe fournit beaucoup de fécule qui, au moyen de plusieurs lavages, peut servir aux usages économiques, outre sı emploi en médecine. (Idem.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
* COLLOMIE écarlate.	*Collomia coccinea*, *Lehm.*		Du grec : *Kolla*, colle; all. à s/ graines gommeuses.
C. A GRANDE FLEUR.	*C. grandiflora*, *Dougl.*		Idem.
COLOCASE des anciens.	*Arum*, *colocasia*, L.		Du grec : *Kolokasia*, nom donné à la racine de l'espèce principale.
COMARET des marais, vulg Quintefeuille rouge des marais.	*Comarum palustre*, *L.*		Du grec: *Komaros*; all. à s/ ressemblance avec le fruit de l'arbousier.
COMPTONIE à feuilles de cétérach. (Amér. sept.)	*Comptonia aspleniifolia*, *H. K.*		Dédié à *Compton*, Evêque de Londres.
CONCOMBRE cultivé, vulg *Kétimon*, chez les Indiens. (Asie.)	*Cucumis sativus*, L.	Coucoumbré.	Du celtique: *Cuce*, creux; all. au fruit.
C. DES PROPHÈTES.	*C. Prophetarum*, *L.*	Idem.	De la Genèse, où il en est fait mention au Ch. 30.
C. MELON, vulgt Melon, Retimou. (Inde.)	*C. melo*, *L.*	Meloun.	(Ety. du concomb. Coll.)
C. MELON chito. (Havane.)	*C. Chito*, *Mor.*	Quito.	Idem.
C. SAUVAGE, vulgt C. d'âne, Momordique.	*Momordica elaterium*, *L. Elaterium agresti*, *Rehb.*	Cougoumas.	Du grec: *Elatêr*, ressort; all. à l'élasticité de s/ baies se rompant à la maturité.
CONSOUDE majeure, vulgt C. officinale, grande consoude, Herbe du Cardinal.	*Symphytum officinale*, L.	Oourillo d'aï.	Du grec : *Symphiô*, souder ; all. au suc vulnéraire de la pl.
C. TUBÉREUSE.	*S. Tuberosum*, *L.*	Consolida, ita.	Idem.
CONYSE rude, vulgt H. aux puces.	*Conyssa squarrosa*, L.	Nasquo.	Du grec : *Conis*, gale; all. à la propriété de guérir cette maladie.
COQUERET *alkékenge*, vulgt Coquerelle, H. à cloques, *Alkékenge* officinal, Cerises d'hiver.	*Alkekengi officinarum*, *T. Physalis alkekengi*, *L.*	Herbo dei ser.	Du grec ; *Phuskôn*, enflûre ; all. au calice de la fleur.

HABITAT) LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
Spé au Chilli et se ıltiv. en pl. t. à Pas, fl. r. en j.	Emollient.		Sı graines peuvent rempl. celles du lin, à cause du mucilage qu'elles contiennent. (B.J^{r})
Cult. chez M. Vaillard, fl. s. en j.	Idem.		Sı graines sont plus mucilagineuses q. celles de la pl. précéd. (Id.)
Cult. au jardin botaique, fl. bl.	Fébrifuge.	Alimentair^{e}	Très-cultivé en Egypte où sı racines rempl. les pommes de terre. (Salz.)
Aq. Spé dans les ıarais exposés au lord (Gér.)fl. p. en j.	Idem.		Cı pl. a été réputée fébrifuge. (Lmt.)
. Cult. au jardin Zoo-ɔgique, fl. vd. en ms.	Astringent.		On se sert des feuilles. (Idem.)
) Cult. dans les jard. ɔotagers, fl. j. en j. ɛt jt.	Rafraîchissant.	Alimentair^{e}	On fait des émulsions avec sı semence; Le jeune fruit se confit au vinaigre et devient condiment; cuit dans la graisse de veau, il constitue la *pommade de concombre*. (Id.)
) Spé à St-Louis, fl. . en j.	Purgatif.		Ses fruits sont presque aussi amers que la Coloquinte. (Jh. R.)
) Cult. dans les jard. le la banlieue, fl. j. ɛn j. et jt.	Rafraîchissant.	Alimentair^{e}	Bon fruit lorsqu'il est mûr : ses semences servent à des émulsions très-utiles dans les fièvres ardentes. (Fl. m^{e})
) Cult. chez qq. amaeurs, fl. j. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Empl. aussi c^{e} citron p^{r} assaisonner les viandes, ou bien, édulcoré de sucre, c^{e} fruit au dessert. (H^{r} prov.)
. Spé le long des ·outes, fl. j. de jt. ɛn s.	Drastique.		Le suc de la pl. est si corrosif qu'il enflamme la peau. Il y a deux sortes *d'elaterium* : le *bl.* et le *noir*; le 1er est le plus puissant. On se sert des fruits et de la racine. (Hœf.)
. Spé dans les prés, l. div. c. en m. et j.	Anticatarrhal.	Industriel.	La racine est très-mucilagineuse; sı extrait fournit une belle couleur carmin. (Rob.)
. Spé dans les haies à St-Loup, fl. jâ. en m.	Idem.	Idem.	Idem. (Hœf.)
. Spé chez Mme de Garidel à *Menpenti*, fl. jâ en j. jt.	Antipsorique		Sı odeur forte, un peu aromatique, a fait penser qu'elle pouvait chasser les puces et autres insectes (Id.)
. Spé dans les iles du Rhône, fl. bl. en j. et s.	Diurétique.	Alimentair^{e}	Sı baies sont empl. avec succès contre la gravelle. Dans beaucoup de contrées on les mange c^{e} les autres fruits acides. (Cin. et Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
D. odorant.	*D. odoratum*, *Thumb.*		Idem.
D. paniculé, vulg[t] D. S[t] bois.	*D. gnidium*, *L.*	Retoumbé, Garou.	Idem.
D. tartonraire, vulg[t] Trintanelle, Malherbe.	*D. tartonraira*, *D.C.*	Gros retoumbé	Idem.
Dattier commun.	*Phœnix dactylifera*, *L.*	Dattié, Parmié.	Du grec *Phoinix*, no du fruit du dattier.
Datura en arbre.	Datura *arborea*, *L.*	Darboussiéro.	Altération du nom ara *datora*.
D. fastueux, vulg[t] Trompette du jugement	D. *fastuosa*, *L.*	Idem.	Idem.
D. métel.	*D. metel*, *L.*	Idem.	Idem.
D. odorant, *Floripondio* au Chili.	*D. Suaveolens*, *Willd.*	Idem.	Idem.
D. stramoine, vulg[t] Pomme épineuse, H. des magiciens, H. du diable, Chasse-taupe, Endormie, etc.	*D.* Stramonium, *L.*	Idem.	Idem.
D. tatula, vulg[t] Herbe à la taupe.	*D. tatula*, *L.*	Idem.	Idem.
Dauphinelle d'Ajax, vulg[t] Pied d'Allouettes des jardins, Béquette.	*Delphinium Ajacis*, *L.*	Capouchin, Flous d'amour.	Du grec *Delphis*, all. à la forme du sépal supérieur.
D. des champs, Pied d'allouettes des champs.	*D. Consolida*, *L.*	Guilléoumé.	Idem.
D. staphysaigre, vulg[t] H. aux poux.	*D. Staphysagria*, *L.*		Idem.
* Dentaire digitée.	*Dentaria digitata*, *Lmk* *D. pentaphyllos*. *L.*	Dentario, ita.	Du latin : *Dens*, dent; all. aux saillies des filets.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
V. Spé s/ la chaine de l'Estaque, fl. bl. en m.	Idem.		Idem.
V. Spé à la Ste-Baume, dans les sables de Mazargue, etc, fl. v. de ms. en a.	Idem.	Indutriel.	L'écorce qui sert à la chirurgie, donne à la laine une couleur jaune qu'on peut changer en vert par l'addition du pastel. (Hœf.)
V. Spé à Montredon, fl. bl. en m.	Idem.	Idem.	L'écorce participe aux propriétés attribuées à ses congénères.
A. Cult. chez M. Quinzio à St-Louis, où il a fructifié en 1852. (Sze.) fl. en f. et ms.	Béchique.	Alimentaire	Cet arbre a également fructifié, la même année 1852, en pl. terre, chez Mme Camoin, à Montredon. (Sze.)
V. Cult. chez div. amateurs, fl. bl. en a. et o,	Somnifère.		Narcotique, mais à un moindre degré que le *D. Stramonium*. (Id.)
(1) Cult. Idem, fl. v. en a. et o.	Idem.		Idem.
(1) Idem, fl. bl. en jt. et o.	Idem.		Si prop. énivrantes sont empl. qqf. dans des intentions coupables par les Indiens du Bengale. (Jh.R.)
(1) Cult. chez M. Blaise père, fl. bl. en jt. et s.	Idem.		Moins narcotique que le précédent. (Bl.p.)
(1) Naturalisé à Arles, fl. bl. de jt. à s.	Narcotique âcre		Avec l'extrait du suc des flles et du saindoux, on compose une pommade excellente pr calmer les doul. nerveuses et les hémorrhoïdes.
(1) Cult. dans les jard. fl. b. en j. et jt.	Idem.		Variété du *Stramonium*, dont la tige est pourpre pointillée de blanc et les flles dentées. (Lmt.)
(1) Spé dans les champs à blé, div. c. fl en jt. et o.		Industriel.	On a extrait de la plante et de si congénères un alcoloïde, connu sous le nom de *Delphine*, qui est résineux, d'une saveur âcre, et ne se volatisant pas sans décomposition. (Bouil. Hœf.)
Idem.	Vermifuge et diurétique.	Idem.	La pl. est diurétique et vermifuge; les fl. sont empl. dans les maladies des yeux. (Lmt.) Préparées avec l'alun, elles donnent une assez belle couleur bleue. (Hœf)
(1) Spé dans les champs ombragés, fl. b. en m. et j.	Drastique.		On n'emploie que les semences. Cette pl. dangereuse à l'intérieur, sert à détruire la vermine et les maladies cutanées. (Id.)
V. Spé dans les bois des Alpines, près de Colmars. (Gér.) fl. ro. de m. à jt.	Vulnéraire.		Cette plante jouit aussi de la propriété carminative. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
DENT-DE-LION, vulg^t Pissenlit, couronne de moine, Florion d'or.	*Leontodon taraxacum*, *L.* - *Taraxacum dens leonis*, *Desf.*-*T. officinale*, *Wig.*	Mourre-pour-cin.	Du grec : *Leôn*, lion, *odous*, dent; all. à la découpure des flles.
DENTELAIRE d'Europe, vulg^t H au cancer, Malherbe.	*Plumbago Europœa*, *L.*	Herbo enrabiado	Du latin : *Plumbum*, plomb; all. aux taches Plombées laissées sur le papier par les feuill.
DIERVILLA du Canada.	*Lonicera Diervilla*, *L.*		Dédié à *Dierville*, voyageur français et botaniste.
DIGITALE à g^des fleurs.	*Digitalis grandiflora*, *DC.*	Herbo à dédaou.	Du latin : *Digitale*, dé; all. à la forme de la corolle.
D. JAUNE.	*D. lutea*, *L.*	Idem.	Idem.
D. POURPRÉE, vulg^t Gand de N/D^e, Gantière.	D. *purpurea*, *L.*	Digitalo rougeo	Idem.
DION comestible.	*Dion edule*, *Bot. mag.*		Du grec : *dis*, 2 fois, et *oon*, œuf; all. aux 2 graines de la pl. placées côte à côte et semblables à 2 œufs.
DIOSCORÉE du Japon.	*Dioscorea Japonica*, *Thumb.*		Dédié à *Dioscoride*, médecin grec du temps de Néron.
D. IGNAME de la Chine.	*D. batatas*, *Decn.*		Idem.
DIPLOTAXIS des murs, vulg^t Roquette sauvage.	*Diplotaxis muralis*, *D.C.* *Sisymbrium murale*, L.	Rouquetto féro	Du grec : *Diplòos*, double, et Tasis, rang; all. aux graines rangées en double série dans chaque loge.
DOLIQUE à longue gousse vulg^t Haricot-asperge, Sabre.	*Dolichos sesquipedalis*, *L.*	Fayoou long.	Du grec : *Dolichós*, allongé; all. à la tige grimpante.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
. Spé au bord des chemins, fl. j. en été.	Diurétique.	Alimentaire	Les files et la racine sont fréquemment en usage dans les hydropisies, les maladies de la peau et les affections scorbutiques. (Cin.) Lorsque ces files sont jeunes elles ont une amertume agréable qui permet de les manger en salade ou cuites en guise d'épinards. (Rodet.)
. Spé à St-Jullien, fl. mà. en jt. et a.	Vésicant.		La racine âcre et caustique a été longtemps employ. dans le traitement de la teigne et de la gale. (Hœf.)
Cult. chez M. Geoffre, l. j. en j.	Dépuratif.		Pl. réputée diurétique et dépurative. (Lmt.)
. Cult. chez M. Pradel et autres amateurs, fl. o. en j. et jt.	Sédatif âcre		Il est probable que cette plante possède les bonnes et les mauvaises qualités de la *digitale pourprée*. (Jh.R.)
. Spé au pic de Bretagne, fl. fv. en j. et jt.	Diurétique.		Suivant le docteur *Carsno*, cette pl. aurait des vertus plus prononcées que la *digitale pourprée*. (Id.)
) Cult. dans plusieurs jardins, fl. rp. en j. et jt.	Antiscrophuleux.		Bien qu'un des effets de cette plante, soit de ralentir singulièrement le pouls des malades. On a remarqué quelquefois un résultat tout à fait opposé chez certains individus. On se sert plus particulièrement des feuilles. (Hœf.)
. Cult. chez M. Geoffre, au Prado.		Alimentaire	Les graines, grosses cᵉ un œuf de pigeon, sont recouvertes d'un *testa* d'un beau rouge; on les mange en guise de châtaignes. (B.Jr)
. Cult. dans div. jardins, notamt au Pénitencier St-Pierre, fl. rd. en jt. a.		Idem.	Les rhizomes de la pl. se mangent comme les pommes de terre. (Duch.)
lem. Idem.		Idem.	Idem. Dans les pays tropicaux, ils remplacent le blé. (Hœf.)
) Spé aux lieux incul- es, bord des chemins, l. j. de m. à oc.	Antiscorbutique.	Condiment	Le sirop que l'on en fait, possède des propriétés plus prononcées et est plus agréable que le sirop-antiscorbutique ordinaire. (Drs. Moq. Tand. et Robert)
) Cult. dans les jard., l. rb. de j. à 8bre.		Alimentaire	On mange les graines et les gousses. (B. Jr.)

n

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
D. Lablab. (Egypte.)	*D. Lablab, L.*	Idem.	Idem.
Dompte-venin officinal, vulgt Ipécacuanha des Allemands, Hirondinaire.	*Vincetoxicum officinale, Mœnch.*	Revire-menu.	Du latin : *Vincere toxicum;* c. à. d. contre-poison.
Doradille noire, vulgt Capillaire noir.	*Asplenium adiantum nigrum, L.*	Capiléro négré	Du grec : *à Splèn*, c. à d., contraire à la rate
D. Polytric, vulgt P. officinal.	*A, Trichomanes, L.*	Felco, ita.	Idem.
D. Rue de muraille, vulgt Sauve-vie.	*A. Ruta-muraria, L, - A. murorum, Lmk.*	Pichoun capiléro.	Idem.
D. verte, vulgt Herbe dorée, Dorade.	*A. viride, Huds.*	Herbo dourado.	Idem.
Dorine à flles alternes, vulgt Saxifrage dorée.	*Chrysosplenium alternifolium, L.*		Du grec : *Chrysos*, or, et *Splèn*, rate: all. aux propriétés de la plante.
Doronic à flles de plantain.	*Doronicum plantagineum, L.*	Doronico, ita.	De *Doronidge*, nom arabe de l'espèce principale.
D. mort-aux-panthères.	*D. pardalianches, L.*	Idem.	Idem.
Dracocéphale de Moldavie, vulgt Mélisse de Moldavie.	*Dracocephalum Moldavicum, L.*		Du grec : *Drakôn*, Dragon, et *Képhalé*, tête; all. à la forme de l'inflorescence.
Dryade à 8. pétales.	*Dryas octopetala, L.*		Du grec : *Dryas*, Nymphe des bois; all. à l'habitat de la plante.
Ebènier de Crète.	*Ebenus Cretica, L.*	Ebano, ita.	Du mot *Abnous*, nom arabe de l'ébène.
Echinophore épineuse.	*Echinoplora spinosa, L.*	Fénouil espinous.	Du grec : *Echinos*, hérisson, et *Pherô*, je porte; all. aux lobes épineux des flles

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
Id. fl. Id.		Idem.	Cette plante, qui n'est que d'ornement dans le Nord, fournit des fruits alimentaires dans le Midi. (Lmt.)
V. Spé dans les sables de Mazargue, fl. bl. jâ. en j.	Sudorifique et vomitif.		On emploie la racine. (Id.)
V. Spé à Montredon, *grotte de Ste-Marguerite*, fl. en j.	Béchique.		Remplace le capillaire de Montpellier. (Bart.)
V. Spé à la Ste-Baume, fl. en ms. et s.	Aspéritif.		Idem.
V. Spé au Château-Borély, fl. en j.	Idem.		Un peu astringent. (G.S.P.)
V. Spé dans le puits de l'arsenal.	Diurétique.		On l'emploie dans les maladies de la rate, les catarrhes de la vessie et la gravelle. (Cin.)
V. Spé dans les bois humides (Lmt.) fl. jâ. en ms.	Tonique.		Cette plante a été jadis en grande réputation pour ses propriétés toniques et résolutives. (C.S.P.)
V. Spé dans les pâturages des Alpines (Gér.) fl. j. pâ. en j. et jt.	Idem.		Gesner l'a empl. ou ses congénères, contre les vertiges et l'épilepsie ; mais de nouveaux essais doivent être faits avant de se prononcer sur les vertus de cette pl. (Fl. m.)
V. Spé dans les mêmes Alpines, dans les bois au midi (Gér.) fl. j. en j. et jt.	Idem.		On lui attribue les mêmes propriétés que celles de *l'arnica*. (G.S.P.) Elles sont plus développées dans la racine qu'ailleurs ; toutefois, la science n'est point encore fixée, sur ses véritables vertus. (Fl. m.)
(1) Cult. chez M. Abeille de Perrin, au Rouet, fl. b. en jt et a.	Idem.		outre l'infusion théiforme, on s'en sert aussi c. condiment. (Lmt.)
A. Cult. chez M. Jh Rougier, fl. bl. en jt. et a.	Idem.		Cette pl. est aussi astringente. (Id.)
A. Spé à la montagne de Puy Ste Reparade, fl. ro. en jt. et a.		Industriel.	Son bois est dur, veiné de noir et recherché pr la marquéterie. (Hœf.)
V. Spé à Arles (plage de Fox) fl. j. en a. et s.	Antisyphilitique.	Alimentaire	On a vanté son usage contre la syphilis (Jac.) On mange la racine qui a de l'analogie, pr la saveur, avec celle du panais. (G.S.P.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
ÆGILOPE ovoïde.	*Ægilops ovata*, *L.*	Bla dé couguou	Du grec : *Aigilôps*, œil de chèvre ; all. à ses propriétés médicales.
ÆGOPODE des goutteux, vulgt H. aux goutteux, H. à Gérard.	*Ægopodium podagraria*, *L.*	Angelico féro.	Du grec : *Aix*, chèvre, et *pous*, pied ; all. à la forme des flles.
ELLÉBORE fétide, vulgt, Pied de griffon.	*Helleborus fœtidus*, *L.*	Marsiouré.	Du grec : *Eléin*, faire périr ; all. au venin de la pl.
E. NOIR, vulgt, Rose de Noël, H. de feu.	*H. niger*, L.	Herbo dóou fué.	Idem.
E. VERT.	*H. viridis*, *L.*		Idem.
ÉLYME d'Europe.	*Elymus Europæus*, *L.*-*Hordeum Europæum*, *All.*	Ouerdi dei boués.	Du grec : *Elymos*, nom donné à une espèce de panic.
ŒNOTHÈRE bisannuelle, vulgt Jambon des jardiniers, Raiponce rouge, H. aux ânes, Onagre.	*Œnothera biennis*, *L.*	Onagra, ita.	Du grec : *Onos*, âne, et *Théra*, proie : c. à. d. pâture des ânes.
ÉPERVIÈRE piloselle, H. à l'épervier, Oreille de souris.	*Hieracium pilosella*, *L.*	H. dei Sternuts.	Du grec : *Hiérax*, épervier; all. à la croyance q. les oiseaux de proie usent du suc pour se fortifier la vue.
E. DES MURS, vulgt Pulmonaire des Français.	*H. murorum*, *L.*	Herbo de la guerro.	Idem.
ÉPHÉDRA à 2 épis, vulgt Raisin de mer.	*Ephedra distachya*, *L.*	Ephédra.	Du grec : *Epi udôr*, sur l'eau, c. à. d. aquatique.
E. à 1 épi.	*E. monostachya*, *Villd.*	Caoussoudo aoubré.	Du grec : *Ephedrè*, nom de la prêle.
E. TRÈS-ÉLEVÉ.	*E. altissima*, *Desf.*		Idem.
ÉPIAIRE des bois, vulgt Stachide des bois, Grande épiaire, Ortie puante, Crapaudine.	*Stachys sylvatica*, *L.*		Du grec : *Stachys*, épi; all. à l'inflorescence.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
2) Spé le long des sentiers, fl. en j.		Economique	Pline lui donne la vertu de guérir l'ulcère des paupières, auquel les chèvres sont sujettes; c'est, au surplus, un bon fourrage pr les bestiaux. (Lmt.)
V. Spé dans les vergers, fl. bl. en m.	Stimulant.		Préconisé contre la goutte. (Id.)
V. Spé le long de l'Huveaune, fl. pv. en ms.	Drastique.		On se sert de la racine; c'est une pl. à étudier. (Id.)
V. Cult. chez plusieurs amateurs, fl. ro. en d.	Idem		Cette pl. est très-âcre: à étudier. (Id.) On lui attribue la vertu de guérir la folie, et d'autres propr. qui ne sont pas mieux constatées. (Fl. me)
V. Cult. chez M. Roux, aux Olives, fl. vd. en ms.	Idem.		Le suc de ses feuilles et de sa racine purge avec violence. (Jh.R)
V. Spé aux Catalans, fl. en jt.		Economique.	C'est un excellent fourrage pr les bestiaux ; il a le port d'une orge. (Hœf.)
(2) Spé dans le bassin de Ste-Marthe, fl. j. en j. et jt.		Alimentaire et Industriel.	On mange les racines. Braconnot dit qu'on y trouve beaucoup de tannin, et qu'on peut substituer ce végétal à la noix de galle pr la teinture et la fabrication de l'encre. (Id.)
V. Spé à Montredon et s/ les vieux murs, fl. p. en m. et j.	Astringent.		Réputé également vulnéraire et détersif. (Id.)
Spé aux lieux montueux et couverts, fl. en m. j.	Idem.		Est souvent donné pr le *Lichen pulmonarius*, L.
A• Aq. Spé aux Martigues, fl. jâ. en m. et j.	Idem.	Comestible	Ses fruits mucilagineux et acidules-sucrés irritent légérement la gorge. (G.S.P.)
A• Spé à l'île Dieu-donné, fl. jâ. en m. et j.	Antifiévreux.	Idem.	Les baies rouges de ce végétal, assez sembl. aux fraises, ont une acidité agréable. (Hœf.)
A• Cult. au jard. zoolog. et à Paris, depuis plus de 50 ans.		Idem.	Idem. (Lej.)
V. Spé à N.D. des Anges, fl. pv. en m. et j.	Vulnéraire.	Industriel.	On s'en sert, macérée dans l'huile, en topique sur les brûlures. (Cin) La pl. donne une belle couleur jaune, et ses tiges peuvent se préparer et se filer comme le chanvre. (Hœf. Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
E. DES marais, vulgt Ortie morte. Stachide des marais.	*S. Palustris. L.*		Idem.
E. CRAPAUDINE, vulgt Crapaudine.	*S. recta, L.*		Idem.
EPILOBE aquatique, vulgt E. rose.	*Epilobium aquaticum, Thuil.*	H. de Sant Antoni.	Du grec : *Epi*, dessus, *lobos*, gousse; all. à la fl. portée sur un long ovaire.
E. EN ÉPI, vulgt Laurier de St-Antoine, Osier fleuri.	*E. spicatum, Lmk.*	Idem.	Idem.
E. DE MONTAGNE.	*E. montanum, L.*	Idem.	Idem.
E. HÉRISSÉ	*E. hirsutum, L.*		Idem.
EPINARD cultivé.	*Spinacia oleracea, L.*	Espinard.	Du latin: *Spina*, épine; all. à la graine armée de piquants.
E. DU PÉROU. (Cordillères.)	*Chenopodium Quinoa, Villd.*	Quénoa.	Du grec : *Chin-pous*, patte d'oie, à cause de la forme palmée des flles.
E. DE GORÉE.	*S. Goreana.*	Espinard d'Africo.	Idem.
EPIPACTIS à larges flles.	*Epipactis latifolia; All. Serapias latifolia, Willd.*	Herbo dei mousco.	En grec : *Epipaktis*, nom d'une sorte d'ellebore.
ERABLE à flles obtuses; vulgt E. de Naples.	*Acer obtusatum*, L.-*A. Napolitanum, Ten.*	Agast.	Du latin : *Acus*, pointe: all. à l'usage des Romains qui en fesaient des lances.
E. à sucre.	*A. Saccharinum, L.*	A. à sucré.	Idem.
E. CHAMPÊTRE; vulgt E. commun.	*A. campestre, L.*	Rablé.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
ᴦ. Aq. Cult. chez M. Tardif, fl. pur. en m.	Féculent.	Economique	On en obtient une fécule amilacée ; les cochons sont très-friands de ses racines charnues. (Id.)
ᴦ. Spé dans les vallons élevés de la banlieue, l. jâ. en j.	Vulnéraire.		Cette pl. est peu connue dans la matière médicale. (Fl.mᵉ Belg.)
ᴦ. Aq. Spé aux bords de Jarret et de l'Huveaune, fl. ro. en j. et jt.	Astringent-léger.	Industriel.	On en obtient une teinture jaune. (Lep.)
ᴦ. Cult. chez M. l'abbé Léautier, fl. rov. en j. et jt.	Vulnéraire.	Alimentaire et Industriel.	On mange ses racines et ses jeunes pousses. Les tiges et les files donnent une teinture jaune et entrent dans la fabrication de la bière. Les aigrettes de ses semences se fileraient probablement. (Hœf.)
ᴦ. Spé le long de Jarret, à la Sᵗᵉ-Baume, fl. rov. en j. et jt.	Idem.	Industriel.	La pl. donne une teinture jaune. (Lep.)
ᴦ. Spé le long des ruisseaux, fl. rov. en j, et jt.	Idem.	Idem.	Idem.
(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. en m. et j.	Emollient.	Alimentaire	Bonne nourriture potagère très-usitée, renfermant qq. sels unis à une substance mucilagineuse abondante. (G.S.P.)
(1) Cult. à Marseille depuis 1854, et connu en Angleterre depuis 1822.	Idem.	Idem.	Idem. très-agréable à manger — Les tiges recherchées par le bétail. La graine est farineuse, on peut en faire une sorte de bière par la fermentation, (B. Jʳ) et, réduite en farine, de bons gâteaux et des potages passables. (Hœf.)
(1). Cult. chez le Dʳ Sicard, fl. bl. en jt.	Idem.	Idem.	Idem. (Dʳ. Sic.)
V. Spé à jarret. dans les prés humides de la Crau, fl. ro. p. en m.	Calmant.		Vantée, jadis, comme calmant les douleurs de la goutte. (Lml.)
A. Cult. au Jardin bot. fl. jâ. en av.		Industriel.	Bois très-dur employé dans le charronnage de luxe, le tour, etc. (Sze.)
Idem.		Idem.	Il fournit un suc qui, par la concentration, donne du sucre cristallisable. (Rob.)
Aᵉ Spé le long de l'huveaune, fl. jâ. en av.		Idem.	Bois fort dur propre à faire des vis et autres ouvrages. (B. Jʳ)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
E. FAUX-PLATANE ; vulgt Sycomore.	*A. pseudo-platanus*, *L.*	Sicoumoro.	Idem.
E. DE MONTPELLIER.	*A. Monspessulanum*, *L.*		Idem.
E. NOIR.	*A. nigrum*, *Mich.*		Idem.
ERANTHIS d'hiver ; vulgt Elléborine, Ellébore d'hiver.	*Helleborus hyemalis*, *L. Eranthis hyemalis*, *Salisb.*	Fleiran.	Du grec : *ér*, printemps et *Anthos*, fleur ; all. à la précocité de la pl.
ERIOBOTRYA du Japon, vulgt Néflier du Japon, Bibacier.	*Eriobotrya Japonica*, *Lindl.*	Nespo.	Du grec : *Erion*, laine ; botrys, grappe ; c. à. d. grappe laineuse.
ERODIE à flles de ciguë.	*Erodium Cicutarium*, *Lmk.-Geranium Cicutarium*, *L.*	Pé dé perdrix.	Du grec : *Erodios*, héron, all. à la forme du fruit. (bec de héron.)
E. MUSQUÉE.	*E. moschatum*, *Willd.*	Géranion.	Idem.
ESPARCETTE commune, vulgt Sainfoin.	*Onobrychis sativa*, *Lmk. Hedysarum onobrychis*, *L.*	Esparceou.	Du grec ; *Onos*, âne ; *brychein*, braire, c. à. d. fourrage demandé par les ânes.
EUCALYPTE à flles en cœur.	*Eucalyptus cordata*, *Lab.*		Du grec : *eu*, bien, *kalyptô*, je couvre ; all. au limbe calicinal qui reste clos.
* E. RÉSINEUX.	*E. resinifera*, *Sm. Metrosideros gummifera*, *Gaert.*		Idem.
E. à PETITES boules ; vulgt Gommier bleu de Tasmanie. (*Blue-gum-tree*)	*E. globulus*, *Labill.*		Idem.
EUGÉNIE ugni ; vulgt Myrte fruitier, M. Reguy. (Chili.)	*Eugenia ugni*, *Hook.*	Génio.	Dédié au Prince Eugène de Savoie.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
A. sur les boulevards de la ville, fl. jâ. en av.		Idem.	Son bois n'est pas propre aux grandes constructions; mais il est employé par les ébénistes, les tourneurs, les luthiers, etc. (Bouil.)
A. Spé à Garlaban, dans les ravins, fl. jâ. en ms. et av.		Idem.	Son bois sert aux mêmes usages que le précèdent. (id.)
A. ou ledit Cult. chez M. le Cte de Saporta, fl. jâ. en av.		Idem.	On croit que c'est une variété de l'*E. à Sucre*: comme ce dernier, il fournit un principe sucré très-abondant q. l'on exploite aux États-Unis. (B. J^{r})
A. Cult. chez M. Blaise père, fl. j. en ms.	Drastique.		Sa racine est un violent purgatif. (Jh.R.)
A^{s} Cult. dans les jardins, fl. bl. en n.		Alimentair^{e}	Son fruit sans être de 1re qualité est cependant assez agréable à manger : il a surtout le mérite de venir avant tous les autres. (Naud.)
(1) Spé sur le bord des routes, fl. ro. en av. et m.	Astringent.		La racine et la tige sont astringentes; la pl. entière est riche en tannin et huile essentielle. (Hœf.)
(1) Spé sous le fort St-Nicolas, fl. ro. en j. et a.	Antispasmodique.		Une forte odeur musquée s'exhale, au soleil, de cette pl. qui jouit de propriétés stimulantes. (G.S.P.)
V. Spé dans les champs cultivés, fl. ro. en m.		Economique.	C'est un excellent fourrage. (Lmt.)
A. Cult. au jardin botanique, fl. bl. en m. et j.		Industriel.	Son bois est très-utile p^{r} les constructions ; son écorce est riche en tannin. (Hœf.)
A. très-élevé Cult. en Angleterre, et pouvant s'acclimater en Provence, fl. bl. en ombelle.		Idem.	Outre l'utilité de son bois pour constructions, il donne une sorte de gomme appelée *Kino*. (id.)
A. de 1re grandeur, chez M. le Receveur général.		Idem.	Idem. Bois très-dur; sa croissance est fort rapide. Cet arbre répand une odeur balsamique. (R. Hle. P.)
A^{s} Cult, au jardin zoolog. fl. ro. en jt. et a.		Alimentair^{e}	Produit des baies d'une saveur douce et aromatique, qui sont fort estimées au Chili. (B.J^{r})

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
EUPATOIRE chanvrine, Vulgt E. à flles de chanvre, E. d'Avicenne, E. des Arabes, H. de Ste-Cunégonde, etc.	*Eupatorium cannabinum, L.*	Canébé fé.	Dédié à *Mithridate Eupator*. Roi de Pont.
EUPHORBE à flles de cyprès, vulgt Rhubarbe des paysans, Tithymale.	*Euphorbia cyparissias, L. - Æcidium cyparissiaæ, DC.*	Rétoumbé.	Dédié à *Euphorbe*. médecin de Juba, roi de Mauritanie.
E. à flles d'Esule, E. faux péplus.	*E. esula, E. peploides, Gouan.*	Pichonno lanchousco.	Idem.
E. DE GÉRARD.	*E. Gerardiana*, DC. - *E. linariæfolia, Lmk.*	Pissocan dei sablé.	Idem.
E. DES SABLES. vulgt E. de Marseille, E. auriculé.	*E. peplis, L.*	P. applati.	Idem.
E. DENTÉ.	*E. serrata, L.*	Lanchousclo.	Idem.
E. DES BLÉS, vulgt E. des moissons.	*E. Segetalis, L.*	P. dei bla.	Idem.
E. DES BOIS, F. à flles d'amandier.	*E. Sylvatica, Jac. - E. amygdaloides, L.*	Lanchousclo.	Idem.
E. DES VALLONS.	*E. characias, L.*	L. grosso.	Idem.
E. EN FAULX, vulgt E. mucroné.	*E. falcata, L.*	Pissocan à dar.	Idem.
E. EPURGE, vulgt E. Latyrienne, Epurge, Catapuce, Esule, Tithymale.	*E. Lathyris, L.-Tithymalis Lathyris, Lmk.*	Catapuço.	Idem.
E. FLUETTE vulgt Petite ésule, P. tithymale.	*E. exigua*, L.	Pichouno lanchousclo.	Idem.
E. MARITIME.	*E. paralias*, L.	Réveillo-matin.	Idem.
E. officinal, vulgt E. des anciens.	*E. officinarum*, L	Idem.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Aq. Spé aux bords de Jarret, l'Huveaune etc. fl. pur. en jt et a.	Drastique.		On se sert de la racine comme purgatif et vomitif. (G.S.P.)
V. Spé le long de Jarret et l'Huveaune, fl. jâ. en av. et m.	Idem.		Idem. Comme révulsif, la racine a été appliquée avec succès sur la gencive de la dent douloureuse. Le suc de la plante est un poison pour les animaux. (Jh.R.)
(1) Spé dans le depart (St.B. Rh.) fl. vd. en av.	Idem.		Plante dont on doit se servir avec beaucoup de prudence (Id)
V. Spé à Montredon, fl. vd. en mai et j.	Emétique.		Les racines produisent le plus souvent des selles abondantes avec tranchées. (Id.)
(1). Spé s/ la plage du Roucas blanc et aux Goudes, fl. vd. en jt. a.	Drastique.		Deslongchamps a proposé la racine desséchée comme succédanée de l'ipécacuanba. (Id.)
V. Spé aux bords des champs, fl. vd. en m.	Idem.		Remède pouvant irriter les organes digestifs. (Id)
(2). Spé dans les moissons, fl. vd. en été et automne.	Idem.		On peut avec le suc de la plante détruire les verrues de la peau. (Cin.)
V. Spé le long de l'Huveaune, fl rbr, en m. et j.	Idem.		Idem.
V. Spé dans les lieux secs et pierreux, fl. rbv. en av.	Idem.		Séchées à l'air libre et mêlées avec du sucre, les flles, la racine et l'écorce des tithymales agissent ce purgatif et même comme émétique à la dose *d'un gramme.* (Cin.)
(1) Spé à l'Estaque, fl. vd. en été et o.	Idem.		Idem.
(2) Cult. chez M. Blaise p., fl. bl. vâ. en j.	Idem.		L'huile qu'on retire de la plante devient un purgatif très-doux ; toutefois, il faut l'employer avec prudence. (Id.)
(1). Spé à N. D. de la Garde, fl. vd. en m. et s.	Idem.		A les mêmes propriétés que ses congénères. (Id.)
V. Spé à Montredon, fl. vd. en été.	Idem.		Idem.
V. Cult. chez M. Jh Rougier, fl. jâ. en été.	Idem.		On s'est servi longtemps de la gomme extraite de ce végétal, qui est un sternutatoire énergique et un violent purgatif. (Hœf. Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
E. PÉPLIDE, vulgt E. monnoyer, E. de Marseille.	*E. chamæcyce, L. - E. Massiliensis, DÇ.*	Pissocan dé Marseillio.	Idem.
E. PÉPLUS, vulgt des vignes, Esule ronde, Reveille-matin.	*E. peplus*, L.	Idem.	Idem.
E. PIQUANT.	*E. Spinosa*, L.-*E. pungens*, *Lmk.*	Ratoumbé.	Idem.
E. POILUE.	*E. pilosela, L.*		Idem.
E. SAPINETTE.	*E. pithyusa*, L.		Idem.
E. REVEILLE-MATIN.	*E. helioscopia*, L.	Pissocan.	Du grec : ***Hélios***, soleil, et ***Skopéô***, je regarde.
EUPHRAISE officinale, vulgt Euphraise, Casse-lunettes.	*Euphrasia officinalis*,L.	Eufragio.	Du grec : ***Euphrasia***, beaucoup de joie ; all. à l'élégance ou aux propriétés de la pl.
EURYALE féroce. (Chine.)	*Euryale ferox, silisb.*		***Euryalé***, Nom de l'une des gorgones ; all. aux épines du végétal.
FABAGELLE commune.	*Zygophyllum fabago*,L.	Fabago.	Diminutif de ***Faba***,fève.
FENOUIL commun.	*Anethum fæniculum*, L. - *Fæniculum vulgare, Gært.*	Fénou.	Diminutif de ***Fænum***, foin ; all. à la finesse des flles.
F. D'ITALIE, vulgt F. doux, F. sucré, F. de Florence.	*Anethum fæniculum dulce*, L.	F. d'Italio.	Idem.
FÉRULE fétide, vulgt F. commune. (Perse.)	*Ferula assa-fœtida*. L.	Gros fénou.	Du latin : ***Ferire***, frapper ; all. aux tiges servant de verges.

HABITAT LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Spé aux Chartreux, . vâ. en jt.	Idem.		Tous les Euphorbes offrent divers degrés d'activité; maniés par des praticiens sagement hardis, ils peuvent produire des effets très-heureux. (Gilib.)
Spé dans les champs ultivés, fl. vd. en ms. t o.	Idem.		On a empl. la racine et les semences contre l'hydropisie. (Jh.R.)
Spé à Roquefort, fl. d. en m. et j.	Idem.		Ses semences ont la saveur piquante du poivre. (id.)
Spé dans les fossés e Bonneveine, fl. vd. n j.	Idem.		Mêmes propriétés drastique. (id)
Spé au bord de la ner, fl. vd. en m.	Idem.	Economique.	On peut tirer parti de ses semences dont les pigeons sont très-friands.
) Spé dans les lieux ultivés, fl. vd. en v. et m.	Idem.	Idem.	On se sert aussi du suc de la plante pour détruire les verrues. (Cin.)
). Spé à Ste-Victoire t dans les bois ombragés des Alpines, Gér.) fl. vp. en j. et jt.	Ophtalmique.	Idem.	Ses propriétés médicales sont fort douteuses; toutefois on l'a empl. dans qq. collyres (Fl. me-Bon Lag.) Bon fourrage.
. Aq. Cult. chez M. Geoffre, fl. b. pur. en t.	Rafraîchissant.	Alimentaire	Le rhizome est comestible; les graines sont sapides et rafraîchissantes. (Lmt.)
). Spé sur les côtes pierreuses, fl. bl. ro. en jt.	Anthelmintique.		Empl. comme contrevers; cult. pour l'ornement. (id.)
. Spé dans les champs arides, fl. j. tout l'été.	Carminatif.	Condiment.	Les pointes des feuilles se mangent comme garniture de salade. L'huile qu'on retire de ses graines sert à aromatiser divers savons pour la toilette. (Alph.)
. Cult. dans qq. Jardins, fl. j. en jt.	Idem.	Alimentaire	Il s'en fait une grande consommation en Italie où il est mangé cru comme les artichauts, cuit au gratin comme macaronis. La graine sert à parfumer les tartes et autres pâtisseries. (Bod.)
. Spé aux Petites Grottes, fl. j. en m.	Antispasmodique.		Les modernes le nomment : *Stercus diaboli* (m. du diable), et, cependant, les anciens en aromatisaient leurs mets; *de coloribus et odoribus non est disputandum*. On dit que ce végétal produit sur les renards une sorte de paralysie qui leur ôte l'usage de leurs facultés. Par incision au bas de la tige, on obtient un suc gommeux. (Div. aut.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
FÉTUQUE des bois.	*Festuca sylvatica, Huds.* - *Brachypodium sylvaticum, Palis.*	Pétugo.	Du latin : *Festuca*, p le, foin.
F. DES PRÉS.	*F. pratensis, Huds.*	Idem.	Idem.
F. GRÊLE, vulgt F. hétérophylle.	*F. heterophylla, Lmk.*		Idem.
F. ROUGE, vulgt Ovine majeure.	*F. rubra, L.*		Idem.
F. OVINA.	*F. ovina,* L.		Idem.
FÈVE commune, vulgt F. de marais.	*Faba vulgaris, Mœnch. Vicia faba, L.*	Favo.	*Faba*, nom donné les latins à la graine plusieurs plantes à gousses.
FÈVE de cheval, vulgt Féverolle, Gourganne.	*F. vulgaris equina, C. V.*	Favo féro.	Idem.
FICAIRE renoncule, vulgt Petite chélidoine, P. Eclaire, Eclairette, H. aux hémorrhoïdes.	*Ficaria ranunculoides, Mœnch.*	Aourilletto.	Du latin : *Ficus*, fig all. à la forme de la racine.
FICOÏDE cristaline, vulgt Glaciale.	*Mesembrianthemum crystallinum, L.*		Du grec : *Mesémbria*, millieu du jour, et *Anthos*, fleur ; all. à épanouissemt à midi.
FIGUIER commun, vulgt Figuier.	*Ficus carica, L.*	Figuiéro.	Altération de *Syké*, nom grec du figuier.
F. ÉLASTIQUE, vulgt F. caoutchouc.	*F. elastica, H. P.*	F. d'oou lévan.	Idem.
F. SAUVAGE, vulgt Caprifiguier.	*F. carica androgyna, L.-F. Capricus, Gasp.*	F. féro,	Idem.
FLOUVE odorante.	*Anthoxantum, odoratum L.*		Du grec : *Anthos* et *Xanthos*, fleur jaune; all. à la couleur de l'épi.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
ʳ. Spé à la Ste-Baume, fl. en m.		Economique	Employé comme fourrage. (M.Bl.)
ʳ. Spé dans les prai- nouvelles, fl. en m.		Idem.	Cette pl. est remarq. par l'abondance et la quantité de son produit en fourrage. (B. Jr)
ʳ. Spé à la Ste-Baume, fl. en j. et jt		Idem.	Bonne pl. fourragère. (Hœf.)
ʳ. Idem.		Idem.	Précieuse pl. pr établir des pâturages sur de mauvais terrains.(B.Jr)
ʳ. A la Nerte, fl. en j.		Idem.	C'est parmi les espèces d'Europe, la plus utile et la plus répandue. (Hœf.)
). Cult. dans la Banlieue, fl. bl. en mars.	Diurétique.	Alimentaire	L'écorce et la gousse de la fève, infusées dans du vin blanc, donnent une boisson utile pour les retentions d'urine. (Hort. pal.)
). Cult. Idem.	Résolutif.	Idem.	Outre la nourriture qu'il fournit à l'homme, ce végétal offre un excellent pâturage aux animaux. (Hœf.)
ʳ. Spé dans les champs humides, fl. jo. en ms. et av.	Antihémorrhoïdal.	Alimentaire	Les racines, dont on se sert en médecine, étant soumises à l'ébullition, sont comestibles. (G.S.P.)
). Cult. chez les amateurs horticoles, fl. bl. en j.	Diurétique.	Idem.	Le suc de la pl. est usité dans le traitement de l'hydropisie. On en retire de la soude. Ce végétal est aussi apprêté comme les épinards. (Id. Pic. R. hle 59.)
ʟˢ Cult. dans le territoire, fl. en m.	Emollient.	Idem.	Ses fruits sont mucilagineux et adoucissants. M. Trémolière, pharmacien de cette ville, a obtenu du suc lactescent de l'arbre, 1/10e de son poids en caoutchouc, et de la bonne eau-de-vie avec de vieilles figues sèches. (Sze-(G. S. P.)
ʟˢ Cult. au Jardin botanique,		Industriel.	Son suc laiteux concentré à l'air, produit le caoutchouc dans les colonies orientales. (Hœf.)
ʟˢ Spé à l'île de Riou, aux bords des ruisseaux, fl. en ms. av.		Alimentaire	Ses fruits sont moins succulents que ceux du figuier cultivé. Le nom vulgaire lui a été donné parce qu'il sert, dans le levant, à la caprification. (Id.— St. B. R.)
ʳ. Spé dans les prés humides, fl. j. en av. et m.		Economique	Il communique une bonne odeur au foin, qui le rend plus appétissant pour les bestiaux. (B. Jr)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
FONTINALE incombustible.	*Fontinalis antipyretica*, L.	Mouffo d'aïgo.	Du latin : *Fontalis*, f[illegible] taine, parce que la [illegible] vit dans les cours d'e[illegible]
FORTUNÉE de Chine.	*Fortunæa chinensis*, *Lindl. Pratycaria Japonica, Vent.*		Dédié à *Fortune*, voy[illegible] geur et horticulteur anglais.
FOURCROYE gigantesque. vulg[t] Aloès pitte, Agavé fétide.	*Furcroya gigantea*, *Vent.*		Dédié au chimiste *F*[illegible] *croy*, français.
FRAGON à grappes, vulg[t] Laurier alexandrin.	*Ruscus*, *racemosus*, L.	Caléno.	Du mot *Ruscus*, qui v[illegible] du celtique *Beus*, b[illegible] et *Kéleen*, Houx, c. à [illegible] Buis-Houx; all. aux f[illegible]
F. HYPOPHILLE, vulg[t] Laurier alexandrin.	*R. hypophyllum*, L.		Idem.
F. LAURÉAT.	*R. hypoglossum*, L.		Idem.
F. PIQUANT, vulg[t] Petit houx, Bois piquant, Houx frêlon, Myrte piquant, etc.	*R. aculeatus*, L.	Prébouisset.	Idem.
FRAISIER ananas, vulg[t] Framboise, Grosse fraise.	*Fragaria ananassa*, L.	Framboiso.	Du latin : *Fragrans*, odorant; all. au parfum du fruit.
F. DE L'INDE.	*F. Indica, Andr.*– *Duchesnea fragarioides*, *Sm.*		Idem.
F. DE TABLE, vulg[t] F. commun.	*F. vesca*, L.	Fraïso.	Idem.
F. DE TOUS LES MOIS, vulg[t] F. des Alpes.	*F. semperflorens*, L.	Idem.	Idem.
F. CAPERONNIER, vulg[t] F. élevé, F. framboisier.	*F. elatior*, *Ehrh.*	Idem.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Aq. dans le ruisseau d'Arenc, dans l'Huveaune, fl. en av.	Stimulant.	Industriel.	Les lapons en revêtent leur cheminées de bois, attendu que ce végétal brûle difficilement. (Hœf.- G. S. P.)
A. Cult. chez quelques amateurs, fl. en chatons.		Idem.	Son écorce sert au tannage des cuirs, et ses fruits donnent une teinture noire. (Duch.)
V. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. vâ.		Idem.	Avec les fibres ligneuses de ses feuilles on fabrique divers ouvrages et même des vêtements. Du collet, on retire un liquide sucré dont on peut faire de l'eau-de-vie. (Szo.- B. J[r])
A. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en av. et m.	Stimulant.	Comestible.	La racine sert en médecine et au tannage des cuirs. Les jeunes pousses se mangent ainsi que les fruits. Les graines torréfiées sont, d'après de Candolle, le meilleur succédané du café. (Hœf.)
V. Idem, fl. blâ. en ms. et av.	Idem.	Idem.	Le nom de *Laurier alexandrin* est donné à ce végétal, parce que dans l'antiquité il servait à tresser les couronnes des vainqueurs. (R. Hie.)
V. Idem., fl. vd.	Idem.	Idem.	Même emploi que le *Fragon à grappes*.
A. Spé dans les collines de la banlieue, fl. bâ. en av. et m.	Idem.	Idem.	Idem.
V. Cult. dans les jardins, fl. bl. en av. m.	Rafraîchissant.	Idem.	Fruit gros très-succulent et estimé de tout le monde. (Jac.)
V. Cult. Idem et chez M. J[h] Rougier, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Charmant végétal, mais dont les fruits ont peu de saveur. (B. J[r])
V. Spé à la Ste-Baume fl. bl. en av. et m. et Cult. dans les jardins	Idem.	Idem.	Fruit d'un goût exquis et d'un parfum délicieux. La racine et les feuilles sont réputées apéritives et diurétiques; elles servent à faire des gargarismes pour les maux de la gorge. (Fl. m[e]-Hœf.)
V. Cult. dans les jardins de la banlieue, fl. bl. de m. en s.	Idem.	Idem.	Excellent fruit ayant les mêmes propriétés que le précédent. (Id.)
V. Cult. dans les jardins, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Le fruit gros, arrondi, a une saveur particulière qui est souvent musquée. (B. J[r]) La Flore médicale belge dit que les feuilles du fraisier ont été employées comme succédanées du thé.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
FRAXINELLE blanche, vulgt Fraxinelle, Dictame blanc.	*Dictamnus albus*, *L.*	Dictam blan.	Du grec : *Diktam…* ancienne ville de Cr…
FRÊNE à fIles rondes, vulgt Fr. à la manne. (Calabre.)	*Fraxinus rotundifolia*, *Lmk.* - *Ornus rotundifolia*, *Per.*		Du grec : *Oreinos*, … est son nom.
F. à FLEURS, vulgt F. d'Europe.	*F. ornus*, *L.* ¦ *Ornus Europœa*, *Pers.*		Idem.
F. COMMUN, vulgt F. élevé, Grand frêne, Quinquina d'Europe.	*F. excelsior*, *L.*	Fraï.	Idem.
F. DORÉ.	*F. aurea*, *Willd.*	Idem.	Idem.
FRITILLAIRE des Pyrénées.	*Fritillaria pyrenaica*, *L.*		Du latin : *Fritillus*, cornet à jouer aux dés; all. à la forme du périanthe.
F. IMPÉRIALE, vulgt Couronne impale, H. aux sonnettes.	*F. imperialis*, *L.*	Courouno imperialo.	Idem.
FROMENT d'été.	*Triticum œstivum*, *L.*	Bla rougé.	Du latin : *Tritus*, broiement ; all. à la préparation qu'on fait subir à la graine.
F. D'HIVER, vulgt Blé, Froment, Blé tuzelle, etc.	*T. hybernum*, *L.* - *T. vulgare*, *Vill.*	Tuzèlo.	Idem.
F. GRANDE épeautre.	*T. Spelta*, *L.*	Espéouto.	Idem.
F. RAMPANT, vulgt chiendent des boutiques, C. commun.	*T. repens*, *L.* - *T. agropyrum*, *Palis.* - *A. repens*, *P. de Beauv.*	Gramé.	Idem.
FUMETERRE en épi.	*Fumaria spicata*, *L.* - *Platycapnos spicata*, *DC.*	Terribusteri.	Du grec : *Kapnos*, fumée ; all. à l'aspect vaporeux du feuillage.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS		OBSERVATIONS.
	MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	
6	7	8	9
V. Cul. chez M. Blaise père, fl. bl. ou purp. en j. et jt.	Stimulant.	Cosmétique.	Ce végétal offre un phénomène lumineux dans les beaux jours d'été. L'eau dist. de sa fl. fournit un cosmétique parfumé. (Hœf.)
A. Cult. chez M. V. Gaillard, fl. vd. en av.	Laxatif.	Comestible.	Il fournit la *manne*, appelée dans le commerce : *Manne de Calabre*. (Lmt.)
A. Cult. au Jardin Botanique, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Produit également de la manne, mais en moindre quantité que le précédent. (Desf.) Ses fleurs répandent une suave odeur.
A. Spé dans les forêts de la Provence, fl. jâ. en ms. et av.	Fébrifuge.	Condiment.	*Helwig* appelle l'écorce de cet arbre, le *quinquina d'Europe ;* on emploie ses Flles qui purgent sans colique. (Cln.) On tire un grand parti de son bois; ses fruits, avant leur maturité, sont confits au vinaigre : le peuple anglais s'en sert comme assaisonnement. (Fl.m°)
A. Cult. au Jardin botanique. Variété du précédent, fl. vd. en av.	Idem.	Industriel.	On peut supposer que son bois participe aux propriétés attribuées au précédent végétal, lequel est recherché par les armuriers, les tourneurs et les ébénistes.
V. Spé à la montagne de Ste-Victoire, fl. r. en m. et j.	Acre.		Ses bulbes ont une odeur vireuse. On peut les employer extérieurement comme résolutives.
V. Cult. chez divers amateurs horticoles, fl. r. en ms. et av.	Purgatif.	Alimentaire	Après un lavage convenable on retire de ses bulbes autant de fécule alimentaire que dans la pomme de terre. (Alph.)
(1) Cult. dans la banlieue, fl. en j.	Emollient.	Idem.	Outre l'utilité pour l'alimentation, on fabrique avec son grain la *bière blanche*. (Hœf.)
(1) Idem	Idem.	Idem.	Idem.
(1) Idem.	Idem.	Idem.	Le pain en est plus savoureux qu'avec le froment ordinaire. On fait avec sa farine d'excell. pâtisseries et du gruau très-bl. p^r potag. (Bouil.)
V. Spé dans les haies, fl. en j. en jt.	Diurétique.	Idem.	Ses racines sont blanches, douces et nutritives ; pour s'en servir c^e aliment, on les réduit en poudre. (Hœf.)
(1) Spé dans les champs sablonneux, fl. purp. en m.	Drastique.		Ne pas confondre cette espèce avec le F. *officinal*, dont les propriétés sont bien différentes. (Fonsc.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
F. OFFICINAL, vulgt Fiel de terre.	*F. officinalis, L.*	Ubriago.	Idem.
FUSAIN d'Europe, vulgt Bonnet de prêtre, B. carré, Bois à lardoire.	*Evonymus Europæus, L.*	Bouné de Capélan.	Du grec : *eu*, bien, *onoma*, nom, c. à. d. *bien nommé ;* all. au nom de *Bonnet carré*
GAILLET croisette, vulgt Croisette velue.	*Valantia cruciata, L.- Galium cruciatum, Scop.*	Pettimbrosa, ita.	Dédié à *Séb. Vaillant*, Botaniste français.
G. DROIT, vulgt Caille-lait blanc, G. élevé.	*Galium mollugo, L.-G. erectum, Huds.*	Gaglio dritto, ita.	Du grec : *Gala*, lait ; all. à s. suc laiteux.
GAILLET gratteron, vulgt Grateron, Rièble.	*Galium aparine, L.*	Grapoun ; Arrapo-man.	Du grec ; *Gala*, lait all. aux propriétés du Gaillet jaune.
G. JAUNE, vulgt Caille-lait jaune, Petit muguet.	*G. verum, L.*	H. dé la ciro.	Idem.
GAINIER commun, vulgt A. de Judée, A. de Judas.	*Cercis siliquastrum, L.*	Avélatié.	Du grec : *Kerkis*, nom donné à cet arbre.
GALANTHINE perce-neige, vulgt Clochette d'hiver, Nivéole, Dent de chien.	*Galanthus nivalis, L.*	Galantino.	Du grec : *Gala*, lait, et *anthos*, fleur ; all. à la couleur du périanthe.
GALÉGA officinal, vulgt Lavanèse, Rue des chèvres.	*Galega officinalis, L.*	Capraria, ita.	Du grec : *Gala*, lait, c. à. d. augmentant le lait des bestiaux.
GARANCE des teinturiers, vulgt Alizari.	*Rubia tinctorum, L.*	Garanço.	Du latin : *Ruber*, rouge all. à ses propriétés tinctoriales.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
I) Spé dans les lieux cultivés. fl. r. br. de m. en jt.	Dépuratif.	Alimentaire	Très-utile dans le traitement des maladies de la peau. On se sert de toute la plante. (Fl.mᵉ.) L'amidon que l'on retire de la racine du *Fumaria bulboса, L. Corydalis solida,* Smt sert d'aliment aux kalmoucks et autres peuples de la Russie.
L. Spé au bord de l'Huveaune, fl. vd. en m. et j.	Drastique.	Industriel.	Son écorce, ses feuilles et ses fruits s'empl. en médecine. On retire de son bois une teinture jaune qu'on fixe avec l'alun; et son charbon sert au dessin. Ses semences donnent une assez bonne huile pour l'éclairage. (G.S.P.)
V. Spé à St.-Jullien, fl. j. en av. et m.	Vulnéraire.		Pl. également astringente, empl. contre les hernies. (Fl.mᵉ)
V. Spé dans les prés, fl. bl. en m. et j.	Astringent.		On s'en sert dans le traitement de l'hydropisie. (G.S.P.)
(4) Spé dans les haies fl. vâ. en j. et jt.	Idem.	Industriel.	Ses semences, réduites en poudre, sont un bon remède contre la gravelle: torrifiées elles peuvent remplacer le café. Sa racine, bouillie avec l'alun, donne une couleur rouge. (Cin.-Hœf.)
V. Spé dans les prés, fl. j. en av. et m.	Antispasmodique.	Economique et industriel.	Les fl. sont âcres; on les empl. en médecine et dans la préparation de certains fromages. (Lmt.) Le docteur *Ferramosa* préfère cette pl. à l'iode, pour les scrofules simples. Ses tiges donnent une coul. jaune et sa racine une couleur rouge. (G.S.P.)
A. Cult. dans la banlieue, fl. r. en av.		Industriel.	Son bois qui est fort dur, sert aux tourneurs et à l'ébénisterie. Ses fl. ont une saveur piquante: On les place cᵉ ornement et cᵉ assaisonnement sur les salades. (Hœf.)
V. Cult. chez M. Gueidan, ainé, fl. bl. en f.	Emétique.		Ses bulbes partagent la propiété émétique du narcis e des prés; en cataplasme, elles sont résolutives. (Cin.)
V. Cult. chez M. Blaise père, fl. bp. en jt. et a.	Sudorifique	Alimentaire	Empl. contre les fièvres malignes et les maladies convulsives. On mange ses files cuites; ou, crues, en salade. (Lmt.-Bouil.)
V. Spé dans les champs; fl. jâ. en j. et jt..	Diurétique.	Industriel.	La racine donne une très-belle couleur rouge: elle colore également chez l'homme et les animaux qui en font usage: Les os, la bile, la graisse, etc. Les tiges et les files sont empl à fourbir les métaux. (Rob.-Fl.mᵉ)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
G. VOYAGEUSE, vulgt G. étrangère.	*R. peregrina, L.*	Arrapo-man.	Idem.
GATTILIER commun, vulgt Petit poivre, Poivre des moines.	*Vitex agnus-castus, L.*	Pébrié-fé.	Du grec : *Agnos*, chaste; all. aux propriétés supposées du végétal.
GAUDE, vulgt H. à jaunir.	*Reseda luteola, L.*	H. dei judious	Du latin · *Resedare*, calmer; all. à de prétendues propriétés vulnéraires.
GAULTHÉRIE couchée. (Canada.)	*Gaultheria procumbens, L.*		Dédié à *Gaulthier*, médecin botaniste à Québec.
GAZON d'Olympe.	*Statice armeria, Sm.* - *Armeria vulgaris, Villd.*		Du celtique : *Ar mor*, au bord de la mer; all. à sa localité.
GENÊT a balai, vulgt Genêt.	*Spartium Scoparium, L.*	Ginesto.	Du grec : *Sparton*, cordage ; all. aux jeunes rameaux servant de liens.
GENÊT cendré.	*Genista cinerea, DC.*		Du mot celtique : *Gen*, petit buisson.
G. DE LOBEL.	*G. aspalathoides, Var. B.*		Idem.
G. d'ESPAGNE, vulgt Spartier joncier, Sparte à natte, Jonc d'Espagne	*Spartium junceum, DC.* -*Genista Hispanica, L.*	Tiro-buous.	Comme au *Genêt à balai.*
G. des teinturiers, vulgt Génistrale, Genette, Petit genêt, H. à jaunir.	*G. tinctoria, L.*	Ginestrolo.	Comme au *Genêt cendré.*
G. PURGATIF, vulgt G. griot.	*G. purgans, DC.*-*Spartium purgans, L.*	Ginesto.	Idem.
GENÉVRIER commun, Genièvre, Pétron.	*Juniperus communis. L*	Ginébré.	Du celtique : *Jeneprus*, âpre.
G. DE VIRGINIE, vulgt Cèdre de Virginie. C. rouge.	*J. Virginiana*, L.	Idem.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé à la Ste-Baume, fl. jâ. en j.	Idem.	Idem.	Même usage que le précèdent, mais dans un degré moindre.
V. Spé dans le golfe de la Ciotat, fl. v. en jt. et a.	Antiaphrodisiaque.		Quelques auteurs croient au contraire que ce végétal est incisif et échauffant. (Rob.)
(2) Spé aux bords des chemins, fl. j. p. en j. el jt.	Acre.	Industriel.	La racine est âcre: les graines fournissent de l'huile; la pl. entière donne une couleur jaune. (Hœf.)
A* Cult. au Jardin Zoologique, fl. r. vif. en jt. et a.	Tonique.	Alimentaire	Végétal aromatique réputé par ses feuilles comme succédané du thé, (*Moutaintea*); il donne en abondance un petit fruit rouge très-parfumé. (Lmt.)
V. Cult. dans div. jardins, fl. ro. ou bl. de m. en jt.	Astringent.		On a empl. les flles comme toniques et astringentes. (G.S.P.)
V. Spé dans les terrains sablonneux, fl. j. en m. et j.	Purgatif.	Condiment.	Les fl. sont émétiques, les flles purgatives. On retire des rameaux une espèce de filasse. Dans qq. pays les fl. confites au vinaigre remplacent les câpres. (Jac.)
V. Spé à la Ste-Baume fl. j. en m. et j.	Idem.	Idem.	Idem. (M. Blaise.)
V. Idem. Idem.		Economique.	La pl. sert de fourrage, de qualité médiocre (Id.)
V. Spé sur les collines de St-Pons, fl. j. en m.	Diurétique	Industriel.	Les fl. s'empl. en médecine. On peut fabriquer des toiles avec la filasse qu'on retire du végétal. (Boull.)
V. Spé dans les prés de Montferrond, au bord de Jarret, fl j. en été.	Purgatif.	Idem.	Il est préconisé contre la rage. On retire de sa fleur une couleur jaune très-solide. (Id.)
V. Spé dans les lieux secs et montueux (Ger.) fl. en m. et j.	Idem.	Idem.	Mêmes propriétés que le *Genêt à balai*. (Lmt.)
As Spé à Ne-De des Anges, fl. vd. en av. et m.	Tonique.	Economique.	La gomme de ce végétal, nommée *Sandaraque*, *vernis*, etc. a toutes les qualités des résines. Outre l'emploi de son bois dans l'ébénisterie, il sert aussi à des fumigations aromatiques, son fruit est sucré, il fournit, par la fermentation, le *gin* ou genièvre, et par la coction, le *Rob* de genièvre; en Ecosse il produit le *Whisky*. (Id.)
A* Spé dans les bois de Jouques, fl. vd. en av. et m.	Idem.	Industriel.	Son bois léger, odorant et d'un grain fin, est employ. à la fabrication des 1/2 cylindres dans lesquels on renferme les crayons. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
G. DE PHÉNICIE, vulgt Sabine, Morven.	*J. Phœnicea, L.*	Cadé endourmi.	Idem.
G. OXYCÈDRE, vulgt Cade, cèdre piquant.	*J. oxycedrus, L,*	Cadé acadrié.	Idem.
G. SABINE, vulgt Sabine, savinier.	*J. Sabina, L.*	Sabino.	Idem.
GENTIANE à fl. jaune, vulgt grande gentiane. Quinquina des pauvres	*Gentiana, lutea, L.*	Gentiano.	Dédié, par Dioscoride à *Gentius*, roi d'Illyrie qui le 1er en fit usage.
G. CENTAURÉE, vulgt Petite Centaurée, Chironée Centaurée. Centaurelle, H. à chiron, H. à fiel, etc.	*G. Centaurium, L. Erythræa Centaurium, Pers.*	H. dei fébré, Centaori, Trescalem rougé.	Idem.
G. CROISETTE.	*G. cruciata, L.*	Pettimbrosa, ita.	Idem.
G. d'ALLEMAGNE.	*G. Germanica, Willd. F. amarella, L.*		Idem.
G. PNEUMONANTHE, vulgt Pulmonaire des marais	*G. pneumonanthe, L.*		Idem.
* G. PONCTUÉE.	*G. punctata, L.*		Idem.
* G. PURPURINE, vulgt G. pourprée.	*G. purpurea, L,*	Idem.	Idem.
GÉRANION à fl. en tête, vulgt G. rosat, Pélargonium à la rose.	*Pelargonium capitatum, Ait.*	Giranioun.	Du grec : *Géranion*, dérivé de *Géranos*, *grue;* all. à la figure du fruit en bec de grue.
G. A ROBERT, vulgt Géranion, H. à Robert, Bec de grue, Géraire, Robertin.	*Geranium Robertianum L.*	Herbo d'aguyo.	Idem.
G. DES PYRÉNÉES.	*G. Pyrenaicum, L.*		Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Ls. Spé à Montredon, fl. vd. en ms. et av.	Emménagogue.	Idem.	Son fruit est stomachique. Son bois très-dur, est empl. dans la marqueterie ; on en fait aussi des cercles réputés incorruptibles. (Hœf.)
Idem.	Idem.	Idem.	En distillant ses racines et ses tiges, on obtient *l'huile de cade* notamment employ. dans la médecine vétérinaire. (St.B.R.)
Ls. Spé dans les bois de Jouques, fl. vd. en av. et m.	Idem.		A l'extérieur on se sert de la décoction des files contre la gale et les ulcères putrides. Les maquignons allemands en font avaler à leurs chevaux pour leur donner du feu. (Hœf.--Fl me)
V. Cult. chez M. Jh. Rougier, fl. j. en j. et jt.	Tonique amer.		Il entre dans la composition de la thériaque ; on l'utilise dans les affections liées au vice scrofuleux. La racine est fébrifuge. (Lzé.)
4) Spé dans la Crau, fl. ro. en jt. et a.	Idem.		Les racines et les files sont plus efficaces q. les fl., en infusion, ce fébrifuge et léger tonique stimulant les fonctions digestives. (Jh.R.)
V. Spé dans les Alpines. (G), fl. b. en jt.	Idem.		Employé comme vermifuge et vulnéraire. (G.S.P.)
4) Spé dans le dépt de la Côte-d'Or. (Lav.) fl. b. en septembre.	Idem.		Idem.
V. Aq. Spé dans les prés marécageux d'Arles, fl.b. en a. et s.	Idem.		Sa racine est empl. comme celle de la *G. jaune*. (Jh.R.)
V. Spé dans les Alpes, fl. b. en jt.	Fébrifuge.		Idem.
V. Spé idem, fl. j pct. en j. et jt.	Idem.		Idem.
V. Cult. dans les jardins horticoles, fl. ro. en j. et jt.	Parfum.	Industriel.	Avec les files, on obtient par la distillation, une essence qui peut être assimilée à l'essence de rose ; mais il y a cette différence que la 1re ne se congèle qu'à 12°. — 0, tandis que la dernière se solidifie à 12+0. (Ed.Rol.) (Hœf.)
4) Spé à la montagne de Nl De de la Garde, fl. rov. d'av. en o.	Résolutif,		Employé avec succès contre les hémorrhoïdes, les maux de gorge, etc. Bon vulnéraire extérieurement et intérieurement. (Hœf. -Dre.Ac.)
V. Spé à la Sainte Baume, fl. ro. pâ. en ms. et s.	Antispasmodique.		On se sert des files en infusion ce du thé : On les applique aussi sur les hémorrhoïdes. (M.Bl.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
G. Sanguin.	*G. Sanguineum*, *L.*	.	Idem.
Germandrée aquatique, vulgt Chamaras.	*Teucrium scordium*, *L.* - *T. palustre*, *Lmk.*	Calamandrié.	De *Teucer*, roi de Tr[oie] et frère d'Ajax, [qui] découvrit les propriét[és] des germandrées.
G. blanc de neige, vulgt Pouliot de montagne.	*Teucrium polium*, *L.*	Pouliot.	Idem.
G. Chamoepitys, vulgt Petite-ivette, Bugle faux pin, G. faux p.	*T. Chamæpitys*, *L. Ajuga Chamæpitys*, *Schr.*	Pichouno calapito.	Idem.
G. de Marseille.	*T. Massiliense*, *L.*- *T. odoratum*, *Lmh.*	Calamandrié.	Idem.
G. dorée, vulgt Pouliot doré.	*T. aureum*, *Schr.* - *T. tormentosum*, *Vill.*	Pouliot jaouné	Idem.
G. fausse-ivette.	*T. pseudo-Chamæpitys*, *L.*	Calapito fé.	Idem.
G. ivette, vulgt Ivette, Ivette musquée.	*T. iva*, *L.*-*Ajuga iva*, *Schr.*	Calapito.	Idem.
G. maritime, vulgt G. cotonneuse, H. aux chats.	*T. marum*, *L.*	H. dei gats.	Idem.
G. petit chêne, vulgt G. officinale, Sauge amère, Chasse fièvre. etc.	*T. Chamædrys*, *L.*	Calamandrié.	Idem.
G. Scorodone, vulgt G. sauvage, Sauge des bois, S. des montagnes, Baume sauvage, etc.	*T. Scorodonia*, *L.*		Dn grec : *Skorodon*, ail; all. à l'odeur de la plante.
G. de montagne, vulgt Pouliot de montagne.	*T. montanum*, *L.*-*Polium mont.* *Mill.*	Calamandrina di monte, ita.	*Comme à G. aquatique.*
G. Botryde, vulgt G. femelle.	*T. Botrys*, *L.*		Idem.
Gesneria comestible.	*Gesneria ednlis*, *Tur.* *Achimenes edulis*, *Roug.*		Dédié au naturaliste, C. *Gesner*.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
V.Spé au vallon deForbin, fl. rs. en m.et a.	Astringent.		Il arrête le flux de sang dans l'homme comme dans les animaux. (St.B.R.)
V. Aq Spé dans les lieux humides de Montredon, fl.purp.en été.	Stomachique et vermifuge.		On lui prête aussi des propriétés sudorifiques et antiseptiques.(Lmt) Il entre dans div. préparations thérapeutiques, telles que la thériaque l'électuaire diascordium, etc. et peut servir à l'embaumement des corps. (Jac.)
V. Spé à la Ste-Baume, fl. purp. en jt. et a.	Stimulant.		Propriétés toniques. (Lmt.)
(1) Spé dans les champs incultes. (Gér.), fl. j. en m. et s.	Tonique.		Employ. dans les maladies où il faut donner du ton aux organes affaiblis. (Hœf.)
V Spé dans les prairies naturelles, assez rare, fl. ro.en m. et j.	Idem.		L'infusion des flles en est très-agréable : elle est aussi antispasmodique. (M.Bl.)
V. Spé à la Sainte Baume, fl. j. en m.	Idem.		Comme au *T. polium*. (id.)
V. Spé à St. Henri, fl. ro.en j. et a.	Idem.		Comme au *T. Chamæpitys*. (id.)
(1) Spé le long de chemins abandonnés, fl. j. o. de m. en s.	Idem.		Idem.
V. Spé dans le départ. (St. B. R.), fl. pur. de j. en en a.	Id. et sternutatoire.		*Bodard* assure q. ce végétal ranime les fonctions digestives, rappelle l'apétit et active le système circulatoire. (Cin.) Les chats ont pour lui la même passion que pour le *Nepeta cataria*, L. (Hœf.)
A. Spé à la Vierge de la Garde, fl. ro. ou pur. en jt. et a.	Fébrifuge, stomachique		Chaumeton se sert de l'infusion, après la période d'irritation des fièvres muqueuses, lorsque l'estomac ne permet pas l'emploi de tonique plus énergique. (Cin.) Toutes ses parties sont empl., sauf la racine, soit en poudre, soit en extrait, etc. (Lzé.)
V. Spé dans les fossés de Marignane, fl. jvd. en jt.	Stomachique		On lui prête aussi la propriété sudorifique. (Lmt.)
V. Spé sur les hauteurs, fl. bl. ou j. et jt.	Tonique excellent.		On s'en sert en infusion et en décoction. (Fl.m.belg.)
(1) Spé idem, fl. pp. en j.	Idem.		Peut remplacer *la G. petit-chêne*. (Idem.)
V. Cult. chez M. Jh. Rougier, fl. r.	Alimentaire		On mange ses tubercules comme les pommes de terre : ses flles ont le goût du salsifis. (Dr.Tur.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
GESSE-CHICHE, vulgt Jarosse, Pois-breton, Gairotte.	*Lathyrus Cicera*, L.	Garouto.	*Lathyrus*, nom do[...] par Théophraste à u[...] légumineuse
G. CULTIVÉE, vulgt G. à large gousse, Pois-gess°, P. carré, P. de brebis, Lentilles d'Espagne.	*L. sativus*, *L.*	Jaïsso.	Idem.
G. SAUVAGE, vulgt G. des bois.	L. *silvestris*, *L.*	Tapissoli.	Idem.
G. TUBÉREUSE, vulgt Gland de terre, châtaigne de terre, Souris de terre, Macusson, Anete, Macjan, Mégazon.	L. *Tuberosus*, *L.*	Pézé lé.	Idem.
GEVUIN ou GUEVIN du Chili.	*Quadria avellana*, *L.* - *Gevuina ou Guevina avellana*, *Mol.*		Genre établi par Moli[...] d'après un nom d'homme.
GILLÉNIE trifoliée.	*Gillenia trifoliata*, *Mœnch.*		Dédié à *Gillenius*, médecin-botaniste de Cassel.
GINKGO à 2 lobes, vulgt A, à flles du capillaire, A. aux 40 écus, Noyer du Japon, Pako.	*Ginkgo biloba*, *L.*-*Salisburia adiantifolia*, *Sm.*	Ginko.	Dédié à R. A. *Salisbury*, botaniste anglais.
GIROFLÉE violier, vulgt G. de Muraille, Violier jaune, Ravenelle jaune, Muret.	*Cheiranthus cheiri*, *L.*	Garanié jaouné, G. fé.	Du grec : *Keir*, main et *Anthos*, fleur. c. à d. bouquet à la main.
GLAYEUL commun, vulgt Victoriale ronde.	*Gladiolus communis*, *L.*	Coutéou.	Diminutif de *Gladius*, glaive ; all. à la forme des feuilles.
GLOBULAIRE turbith, vulgt Turbith blanc, Séné des provençaux.	*Globularia alypum*. *L.*	Bec dé passéroun.	Du latin : *Globulus*, petite boule ; all. à la disposition des fl.
G. VULGAIRE. vulgt Boulette, Marguerite bleue.	*G. vulgaris*, *L.*	Bragouu.	Idem.
GLYCÉRIE flottante, vulg H. à la manne, Manne de Prusse.	*Glyceria fluitans*, *R.Br.* -*Festuca fluitans*, *L.*	Estrangle bésti	Du grec : *Glukéros*, doux ; all à s/ propriétés alimentaires.
GNAPHALE spatulée, vulg Herbe à coton.	*Filago Germanica*, *DC.* -*F. spathulata*, *Prest.*	Herbo-griso.	Du latin : *Filum*, fil ; all. au coton qui recouvre le végétal.

AMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	As. Cult. au jardin bot. Idem.	Purgatif.	Alimentaire	On se sert de ses drupes gros cᵉ le fruit du *Prunus lauro cerasus*, dont la pulpe est abondante et sucrée, mais un peu âcre. (R. hᵉ); Garidel rapporte qu'en Espagne on mange les tiges tendres de ce végétal, en les assaison. cᵉ pʳ la salade.
Idem.	As· Spé dans les Iles du Rhône, fl. vd. en m.	Idem.	Industriel.	On se sert de l'écorce cᵉ purgatif et cᵉ antipsorique à l'extérieur; ses drupes donnent les couleurs jaune, verte ou bleue, selon le degré de maturité, (Jac.-Lmt.)
Idem.	As Spé à la Ste Baume, fl. en m. et j.	Idem.		Son fruit est peu usité en médecine. (Bl. p.)
Idem.	As Spé aux *Milles*, entre Roquefavour et la ville d'Aix, fl. vd. en m. et j.	Idem.	Idem.	Ses semences appelées *graines jaunes* ou *gr. d'Avignon*, sont purgatives : elles donnent une assez belle couleur jaune empl. dans la teinture des étoffes. (Hœf.)
Idem.	As Spé sur le plateau de Paleyrotte, fl. j. vd. en m.	Idem.	Idem.	Ses semences fournissent cette couleur verte, connue sous le nom de *vert de vessie*, et empl. dans la peinture en miniature (id). C'est dans l'écorce de ce végétal que M. Charvin a découvert le fameux *La-Kao*, ou vert chinois, qui lui a mérité le prix de 6000 f. promis par la chambre de commerce de Lyon.
olanées.	(1) Cult. dans le dépt. fl. ro. en jt. et o.	Drastique Narcotique	Economique.	Les files fraîches sont émétiques, vulnéraires et détersives appliq. sur les plaies et les ulcères. (Bart.) Voir ci-après.
Idem.	Idem.	Idem.	Idem.	C'est une substance vireuse que l'usage a popularisée et qui est devenue la source d'un revenu très-important pʳ les gouvernem. L'huile empyreumatique qu'on en retire, par la distillation, possède une virulence extraordinaire. (Fl. mᵉ)
enonculacées	(1) Spé dans les champs à blé, fl. bp. en j. et jt	Stimulant.	Condiment.	Les Orientaux en font un grand usage sous le nom de *toute épice*; ils en assaisonnent leur pain pʳ le rendre plus délicat, etc. (Lmt.)
Idem.	(1) Spé à la Treille, Montmajour, etc. fl. b. en m. et j.	Idem.	Idem.	Id. Les graines fournissent une huile dont on se frotte le corps en sortant du bain. (Olivier. - Voy. en Egypte.)
Idem.	(1) Spé dans les moissons, fl. bâ en j.	Apéritif.		On se sert spécialement de sa racine. (Lmt.)
maryllidées	V. Spé dans la Camargues, fl. bl en av. m. et j.	Acre.		On emploie ses bulbes à cause de ses propriétés émétiques qui provoquent à la transpiration. (J.R.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
G. dioïque, vulgt Pied de chat, Immortelle dioïque.	*Gnaphalium dioicum L.* -*G. antennaria, Gartn.*	H. coutounado	Du grec : *Gnaphalon*, bourre ; all. aux soies des fl.
G. majeure, vulgt G. d'Allemagne.	*G. Germanicum, Willd* -*Figalo Germanica, L.*	Idem.	Idem.
Gravelle vivace.	*Scleranthus perennis, L.*		Du grec : *Skléros*, dur, *Anthos*, fleur ; all. à la dureté du calice.
Gomphréna globuleux, vulgt Amarantine globuleuse, Immortelle violette.	*Gomphrena globosa, L.*	Immourtello.	Altération de *gromphæna*, nom donné par Pline à une espèce d'Amarante.
Goyavier aromatique.	*Psidium aromaticum, Aubl.*		Du grec: *Psidios*, nom du fruit du grenadier avec lequel ce végétal a de la ressemblance.
G. de Cattley. (Amérique.)	*P. Cattleyanum, Lindl.*		Dédié à Cattley.
G. porte-poire, vulgt G. blanc des Indes.	*P. pyriferum, L.*	Périé deis Indé	Idem.
G. porte-pomme.	*P. pomiferum*, L.	Poumié d'Américo.	Idem.
Grassette commun vulgt Grassette.	*Pinguicula vulgaris, L.*		Du latin: *Pinguis*, gras; all. à la consistance charnue des flles.
Gratiole officinal, vulg H. à pauvre homme, Grâce de Dieu.	*Gratiola officinalis*, L.	H. d'oou pauré homé.	Diminutif de *Gratia*, grâce de Dieu ; all. à s/ propriétés médicales.
Grémil officinal vulgt H aux perles.	*Lithospermum officinale L.*	H. dei perlos.	Du grec: *Lithos*, et *Sperma*, pierre et graine; all. à la dureté de s/ fruit.
G. Soyeux.	*L. Sericeum, Lehm.* -*Anchusa virginica, L.*	Migliasole, ita.	Idem.
Grenadier commun, vulgt Balaustier.	*Punica Granatum, L.*	Migranier.	Du latin : *Pœnus*, habitant de Carthage ; all. à s/ origine.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Spé dans les prés humides, fl. vd. en av	Idem.		Idem.
Juglandées.	A. Cult. chez MM. Audibert, fl. vd en av.	Idem.		L'écorce de cet arbre est douée de propriétés purgatives. (G.S.P.)
Idem.	A. Cult. dans la banlieue, fl. vd. en av. et m.	Antiscrofuleux.	Alimentaire Industriel.	Outre les produits utiles que l'on retire de son fruit, en huile, confiture, etc. Son bois est empl. journellement dans l'ébénisterie, la menuiserie, etc. (S.B.R.) Les feuilles fourniss. un bon remède contre les affections scrofuleuses. (Lzé). Le brou est un excellent dentrifice p^r blanchir les dents. (V. hout.)
Idem.	A. Cult. au jard. bot. fl. vd. en av. et m.	Stomachique	Idem.	Tout est précieux dans cet arbre. La noix est petite et ronde. Son bois, outre l'usage ci-dessus, sert dans la Hte Vienne à la fabrication des sabots, où l'on consomme annuellement 4000 noyers; il est aussi très-empl. dans les contruct. marines. (Hœf.)
Nyctaginées.	V. Cult. dans les jardins, fl. vé tout l'été.	Purgatif.		On se sert de la racine comme succédanée du jalap, en l'employant à plus forte dose. (Bod.)
Nymphéacées	V. Aq. Cult. chez div. amateurs, fl. bl. en j et jt.	Astringent.	Alimentaire Industriel.	Les paysans suédois font entrer dans leur pain la fécule qu'ils retirent des rhizomes; cette racine sert à obtenir une teinture brun-noir. (Hœf.-Jac.)
Idem.	V. Cult. au jard. bot. fl. b. en j. et jt.	Ictérique.	Alimentaire	Les files et les fleurs sont employées contre la jaunisse; les rhizomes et les graines sont alimentaires. (Lmt.)
Oxalidées.	V. Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. p.		Idem.	Les tracines de ce végétal, semblables à de petits navets, sont alimentaires ainsi que ses feuilles qui peuvent rempl. l'oseille. (B J^r)
Idem.	V. Cult. au Pénitencier St-Pierre, fl. p.		Idem.	Cette variété de *l'oxalis crenata*, est très-estimée au Pérou, à cause de ses tubercules nombreux. (Id.)
Caryophyllées	(2) Cult. dans div. jard. fl. vé an j. et jt.	Excitant-legér.	Industriel.	Avec sa décoction on dégraisse les vêtements de laine, de soie et autres, sans altérer leur couleur primitive. (Har.)
Idem.	V. Spé à Montredon, fl. vé. en jt. et a.	Idem.		On se sert du sirop d'œillet pour ranimer doucement les forces et les fonctions digestives, chez les sujets affaiblis par de longues maladies; ce sirop est aromatique, stomachique, cordial. (Bod.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
GROSEILLER à fl. jaunes, vulgt G. doré.	*Ribes aureum, Pursh.*	Agrassoulié.	*Ribes*, nom donné par les Arabes à une rhubarbe acide.
G. ÉPINEUX, vulgt G. à maquereaux.	*R. uva crispa, DC.-R. Grossularia, L.*	Arimouillé.	Idem.
G. NOIR, vulgt Cassis.	*R. nigrum, L.*	Grousséié négré.	Idem.
G. ROUGE, vulgt Ribette vieux, Raisin de Mars, Castillier.	*R. rubrum, L.*	Roulanos.	Idem.
GUI de l'Oxicèdre.	*Viscum Oxycedri, DC.*	Visc.	Du latin : *Viscus*, glu : all. au produit tiré de l'écorce.
G. DES DRUIDES, vulgt G. à fruit blanc.	*V. album, L.*	Idem.	Idem.
GUIMAUVE à flles de Chanvre.	*Althæa Canabina, L.*	Maougo canébé.	Du grec : *Althein*, guérir ; all. aux vertus du végétal.
G. officinale, vulgt Mauve-blanche, Guimauve	*A. officinalis. L.*	Bouan visclé.	Id. appelé *Hibiscus*, par Théophraste.
G. PASSE-ROSE, vulgt Passe-rose, Rose trémière.	*A. rosea, Car.*	Bastoun de St. Jacqué.	Idem.
* GUIZOTIE oliéfère.	*Guizotia oleifera, DC. -Polymnia Abyssinica, L.*		Dédié à M. Guizot, professeur à la faculté des lettres.
GUNNÈRE à flles rudes.	*Gunnera scabra, R. et P.-G. tinctoria, Mirb.*		Dédié à *Gunner*, naturaliste.
GYPSOPHILE frutiqueuse, vulgt Bois de savon, Saponaire d'Orient.	*Gypsophila struthium, L.*	Sapounero doou levant.	Du grec : *Gypsos, philos*, ami du plâtre ; all. à la localité du végétal.
HARICOT blanc, vulgt H. de Soissons.	*Phaseolus vulgaris, L.*	Fayoou blanc.	Diminutif du mot grec: *Phasélos*, nacelle ; all. à la forme du fruit.

	HABITAT ou LIEU DE [illegible]	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
	6	7	8	9
es	A* Cult. au Jardin Zoologique, fl. j. à fr. noir en av. et m.	Rafraîchissant.	Comestible.	On mange ses fruits. (Lmt.)
	A* Idem, fl. bl. en ms. et av.	Laxatif.	Idem.	Le fruit est fade; avant sa maturité on en fait du verjus dont on assaisonne les maquereaux, ou bien on les confit pour être employés dans certaines pâtisseries. (Hort.)
	A* Cult. chez M. Blaise père, fl. vâ. en av. et m.	Stomachique		On en fabrique une assez bonne liqueur appelée *Cassis*, qui facilite la digestion. (Idem.)
	A* Cult. dans les jardins de la banlieue; fl. vâ. en ms. et av.	Rafraîchissant.	Alimentaire	On peut en obtenir du vinaigre par la fermentation; et, par la distillation, de l'alcool. On en prépare des Sirops et gelées ainsi que de l'eau de groseille, boisson tempérante pr les malades. (G.S.P.-Lmt.)
s.	V. Spé à N-De des Anges, pl. parasite s/ le genévrier, fl. en m.	Drastique.	Industriel.	La glu se prépare avec le liber du houx et le suc visqueux des baies du gui. (St.B.R.)
	V. Spé à la Se-Baume, pl. parasite s/les vieux arbres (Poirier, pommier, etc. fl. jâ. en av. et ms.	Idem.	Idem.	Ses fles ont été jadis renommées contre l'épilepsie; son écorce fournit la glu. (Lmt.)
.	M. Spé à St-Tronc, fl. ro. en j et a.	Mucilagineux.	Idem.	On retire de ce végétal, par le rouissage, des filaments propres à tisser de la toile. (Lav.)
	V. Spé aux Aigalades, fl. bl. de j. à. s.	Idem	Alimentaire	Excellent végétal, dont toutes les parties sont empl. en médecine; Les racines sont très-nutritives. (G.S.P.)
	(2) Spé aux bords de Jarret, fl. var. en j. et jt.	Idem.		Les fles bouillies servent de cataplasme adoucissant; l'infusion des fl. est pectorale. (Id.)
	(4) Quoique originaire de l'Inde, peut être cult. en plein air dans le dépt fl. bl. ou j. en j. et s.		Industriel.	Ses graines fournissent de l'huile propre à divers emplois. (Duch.)
.	A. Cult. chez M Joseph Rougier, fl. jâ.		Idem.	Cette magnifique pl. sert, au Chili, au tannage des cuirs. (B.J[?])
.	V. Cult. chez M. Félix Capel, au Cabôt, fl. bl. en a.	Diurétique.	Economique.	Sert comme ferait le savon, en médecine et dans l'économie. En Espagne on blanchit les cachemires avec cette pl. (Bod.)
-	(4) Cult. dans la banlieue, fl. bl. de j. en s.		Alimentaire	Peu de végétaux, après les céréales, fournissent plus de substance alimentaire que le haricot. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
H. NAIN.	*P. nanus, L.*	F. nané.	Idem.
H. NOIR, vulgt Habine, Mongette, Banette, Dolique à œil noir, D. à onglet.	*Dolichos melanophtalmus, DC.*	Banetto.	Du grec, *Dolikos*, allongé : all. à s/ tige grimpante.
HÉDYPNOÏS DORMEUSE.	*Hedypnois polymorpha, DC.*		Du grec : *Hédupnoos*, qui exhale une odeur agréable.
HÉLIANTHE ANNUEL, vulgt Tournesol, Soleil à gdes fl., Gd soleil.	*Helianthus annuus*, L.	Souléou.	Du grec : *Hélios anthos*, fleur en soleil.
H. MULTIFLORE, vulgt Soleil vivace.	*H. multiflorus, L,*	Idem.	Idem.
H. TUBÉREUX, vulgt Topinambour, Poire de terre, Crompire.	*H. tuberosus, L.*	Tartiflo.	Idem.
HÉLIANTHÈME COMMUN, vulgt H. d'or, Hyssope des gariques.	*Helianthemum vulgare, L.*	Massuguetto.	Idem.
HÉLIOTROPE EUROPÉEN, vulgt Tournesol, H. aux verrues, H. de St. Fiacre.	*Heliotropium Europæum*, L.	Herbo dei touaros.	Du grec : *Hélios*, soleil et *trépô*, tourner, c. à. d. qui suit le cours du soleil.
HÉMANTHE VÉNÉNEUX, vulgt Tulipe du Cap.	*Hæmanthus toxicarius*, L.	Tulipan.	Du grec : *Aima*, sang, et *Anthos*, fleur ; all. à la couleur du périanthe.
HÉPATIQUE COMMUNE, vulgt Hépatique des fontaines.	*Marchantia polymorpha*, L.	Hépatico.	Du grec : *Hépatikos* c. à, d. qui a rapport au foie ou qui est propre à s/ maladies.
HERNIAIRE des ALPES, vulgt 1,000 graines.	*Herniaria alpina, Will.*	Turquetto.	Du latin : *Hernia*, hernie; all. à s/ prétendues vertus.
H. GLABRE, vulg Herniole, H. aux hernies, Turquette, H. au turc.	*H. glabra*, L.	Blanquetto.	Idem.

	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
	6	7	8	9
	(1) Cult. Idem.		Idem.	Ses graines et ses gousses se mangent de toute manière (id.)
	(1) Idem.		Idem.	Nourriture plus légère que le Haricot blanc. Autrefois on faisait germer la graine avant de la manger; ce qui la rendait plus savoureuse et de facile digestion. (id.)
-	(1) Spé sur le bord des routes, fl. j. en jt.	Vulnéraire.		Cette pl. est apéritive et vulnéraire. (Mor.)
.	(1) Cult dans la banlieue fl. j. de jt. à s.	Révulsif.	Industriel et Alimentaire.	La moelle de la tige a été proposée comme *moxa*; l'huile qu'on retire à froid de la graine. (100 K. donnent 30 à 35 litres d'Huile) peut servir à la cuisine et à l'éclairage. (Hœf.)
	V. Cult. Idem.		Idem.	Le réceptacle des fl. peut se manger comme celui des artichauts; la graine, qui fournit également de l'huile, engraisse la volaille et les bestiaux. (id.)
	V. Idem.	Féculent.	Idem.	Les tubercules donnent de la fécule; ils se mangent cuits à la vapeur; on en retire, par la distillation, un très-bon alcool. (id.)
	V. Spé à Carpiagne et à N.-D. des Anges, fl. j. en m.	Astringent-léger.		Ce végétal était classé parmi les vulnéraires. (G.S.P.)
	(1) Spé dans les champs d'oliviers, fl. bl. en jt. et a.	Détersif.		Son suc est amer et salé : on s'en sert pour la guérison des verrues. (id)
3	V. Cult. dans les parterres, fl. ro. en jt. et a.	Toxique.		C'est un végétal à étudier; les Cafres et les Hottentots empoisonnent leurs flèches avec son suc. (R. Hic. Paris.)
	V, Aq. Spé aux bords des eaux (Car.) fl. vd.	Résolutif.		Employé contre les maladies du foie, la gravelle et l'hydropisie. (Cin.)
.	(1) Spé à la Ste-Beaume fl. j. en été.	Astringent.		Végétal également réputé vulnéraire, fondant et diurétique. (Dne.)
	V. Idem. fl. vâ. en été.	Idem.		Idem (Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
Hêtre commun, vulg^t Feau, Fayard, Fouteau.	*Fagus sylvatica*, *L.*	Faou.	Du latin: *Cupula*, cupule et *ferre*, porter, c. à. d. fruit entouré d'une cupule.
Houblon grimpant, vulg^t Houblon, Vigne du Nord.	*Humulus lupulus*, *L.*	Houbéloun.	Du latin: *Humus*, terre; all. à la disposition rampante des tiges.
Houque d'Alep, vulg^t Sorgho.	*Holcus Halepensis*, L.	Gros-mi.	Du grec: *Olkos*, traînée.
H. laineuse.	*H. lanatus*. L.	Gran-fen.	Idem.
Houx commun, vulg^t Grand houx, Bois franc	*Ilex aquifolium*, L.	Agromourié.	Du celtique: *Ac*, pointe; all. aux feuilles épineuses.
H. mineur, vulg^t H. frèlon, H. fragon, Housson, Buis piquant, Myrte épineux.	*Ruscus aculeatus*, L.	Prébouisset.	Du celtique: *Beus*, bois; all. à la ressemb. des feuilles.
Hovénie à f^lles pubescentes, vulg^t H. à fruit doux. (Japon.)	*Hovenia inæqualis*, *DC*. - *H. dulcis*, *Thunb*.		Dédié à D. *Hoven*, sénateur hollandais.
* Humée élégant.	*Humea elegans*, *Sm*. - *Calomeria amaranthoides*, *Vent*.		Dédié à l'épouse de sir Ab. *Hume*, morte en 1837.
Hydrocotyle commun, vulg^t Ecuelle d'eau.	*Hydrocotyle vulgaris*, *L*.	Escudeletto.	Du grec: *Hudôr*, eau et *Kotulé*, écuelle; all. à la forme des feuilles et à s/ habitat ordinaire.
Hyssope blanchissant.	*Hyssopus canescens*, *DC*.		Du grec: *Hussôpus*, nom d'une pl. aromatique connue de Salomon.
H. officinal vulg^t Hyssope.	*H. officinalis*, L.	Mariarmo.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
ı. Spé Idem. fl. r. br. en av. et m.	Idem.	Alimentaire et industriel	Son écorce possède une action fébrifuge bien constatée. (Lze.) Ses semences nommées *faines*, ont le goût des noisettes, on en retire *l'huile de faines* qui est bonne à manger. (Hœf.) Son bois, qui est d'une grande utilité dans les constructions, donne les *cendres gravellées (cineres clavellati.)* (Fl.m°)
ʳ. Spé dans les haies à St-Giniez, fl. jâ. en jt. et a.	Dépuratif.	Idem.	Il entre dans la fabrication de la bière par ses cônes; les turions sont mangés comme les épinards; l'écorce sert à la préparation d'un carton. (Hœf.)
'.Spé dans les champs près de Jarret, fl. j. en a.		Alimentaire	La plupart des espèces sont une providence, à cause de leurs propriétés alimentaires et économiques. (Hœf.)
'. Spé dans les prés humides (Gér.) fl. ro. en m. et j.		Economique	Généralement classé parmi les bons fourrages. (B.Jʳ)
.s. Spé à la Ste-Baume, fl. bl. en av. et m.	Fébrifuge amer.	Industriel.	Ses fruits sont purgatifs, ses files fébrifuges; on obtient par leur décoction un thé qui est préférable au *Maté* ou thé du Paraguay. Son bois est susceptible d'un poli parfait et l'écorce intérieure fournit de la glu. (Cin.-Lsé.)
ᵉ. Spé dans les pins à Montredon, fl. bâ. en av. et m.	Purgatif.	Alimentaire	Sa racine et sj fruits sont appéritifs, emménagogues; ces derniers, torréfiés, imitent assez le café. Dans certaines contrées on mange ses jeunes pousses en guise d'asperges. (Hœf.) (Cin.)
. Cult. chez M. V. Gaillard, fl. vd.		Idem.	Les pédoncules des fl. deviennent charnus, succulents, d'une saveur agréable, analogue à celle des poires de beurré. (B.Jʳ.-Id.)
?) Cult. à Paris en pl. terre, fl. purp. s/ les bords.	Balsamique	Industriel.	Beau végétal résineux-odorant pouvant être empl. dans la parfumerie. (B.Jʳ)
'. Spé s/ les bords de l'étang de Marignane, ı Ste-Victoire.(St.B.R.) fl. bl.ou ro.en m. et j.	Diurétique.		Ce végétal est aussi détersif et vulnéraire. (Lmt.)
ʳ. Spé dans la crau pierreuse, fl. b. ou bl. en s.	Tonique.		Variété de l'hyssope officinal et qui en a les propriétés.
ʳ. Spé aux Aigalades, fl. b. ro. bl. en s.	Idem.		Toute la pl. est empl. L'infusion des files est stomachique et diurétique; on en fait usage dans les catarrhes pulm. (Rob.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
IF. COMMUN.	*Taxus baccata*, L.	Tuy.	De *Taxos*, nom gr du végétal.
IMPÉRATOIRE COMMUNE, vulgt, Impératoire.	*Imperatoria ostruthium* L.		Du latin : *Imperator*, empereur; all. à s. propriétés merveilleuses
INDIGOTIER ANIL, vulgt Indigotier bâtard. (Indes orient.)	*Indigofera anil*, L.	Indigo fer.	Du grec : *Indikos*, in go, et *ferre*, porter
INULE d'HÉLÈNE, vulgt *Enula campana*, Hélénine, Aunée offic., H. de St. Roch, Lionne, Œil de cheval.	*Inula Helenium*, L.	Enola campana, ita.	Suivant les grecs : née des larmes d'Hélène.
I. DYSSENTÉRIQUE, vulgt Aunée dyssentérique, H. de St. Roch, Inule, des prés.	*I. dyssenterica*, L.-*Pulicaria dyssenterica*, *Gærtn*.	Herbo d'oou flux dé sang.	Du latin : *Pulex*, puce; all. à la propriété de chasser cet insecte.
I. FAUX-CRITHMUM, vulgt Aunée charnue.	*I. crithmoides*, L.		Du grec: *Krethmon*, nom d'une plante grasse qui croît au bord de la mer.
I. ODORANTE. vulgt Aunée odorante.	*I. odorata*, *L.*		Du grec, *Indein*, purifier; all. à des propriétés médicales.
I. PULICAIRE, vulgt Pulicaire, Aunée commune	*I. Pulicaria*, *L.-Pulicaria vulgaris*, *Gærtn*.		(Comme à l'*Inula dyssenterica*.)
IRIS à double bulbe.	*Iris sisyrinchium*, *L.*	Iris.	Du grec : *Iris*, arc-en-ciel; all. aux vives couleurs du périanthe.
I. DE FLORENCE.	*I. Florentina*, *L.*	Gloujooo blanc	Idem.
I. FÉTIDE, vulgt I. gigot, Glayeul fétide, Spatule.	*I. fœtidissima*, *L.*	Lis.	Idem.
I. FAUX Acore, vulgt I. des marais, I. jaune, Glayeul des marais.	*I. Pseudo-Acorus*, *L.*	G. jaouné.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
A. Spé à la Ste-Baume et près de Cuges, fl. j. vâ. en ms.	Toxique.	Industriel.	Ses fruits et ses rameaux sont vénéneux pour les animaux, mais ne le sont pas pour l'homme. Son bois est empl. par les tourneurs et les ébénistes. (Hœf.)
V. spé dans les prés des Alpines (Gér.), fl. blâ. en jt.	Tonique-excitant.		On assimile ses propriétés à celles de l'Angélique; on fait usage de la racine qui est très-aromatique et amère. (Rob.-Lmt.)
A• Cult. au jardin bot., fl. r. et v. en j.	Vulnéraire.	Idem.	Ses flles réduites en poudre, sont empl. en décoction pour déterger les plaies. On retire de la pl. une matière colorante imitant l'indigo. (Bouil.)
V. Spé dans les prairies, fl. j. o. en jt. et a.	Emménagogue.	Idem.	La médecine vétérinaire fait un grand usage de cette pl. L'Ecole de Salerne a dit : *Enula campana reddit præcordia sana*. La racine donne une couleur bleue pour la teinture. (Rob.-Lis.)
V. Spé le long des fossés humides de la Crau, fl. j. en jt. et a.	Antidyssentérique.		Ce végétal d'une saveur âcre, un peu aromatique, a été vanté pour la diarrhée et la dyssenterie. (Cin.)
V. Spé à l'île de Riou, fl. en jt. et a.		Condiment.	On croit que ses flles peuvent servir d'assaisonnement comme celles du *Crithmum maritimum*.
V. Spé dans les champs herbeux d'Arles (Jam.) fl. j. en m. et j.	Stimulant.		Sa racine est très-aromatique ; on l'emploie comme emménagogue et diaphorétique. (Bouil.)
V. Spé dans la Crau humide, fl. j. en jt. et s.	Idem.		Ses propriétés Toniques et stimulantes sont tombées dans l'oubli. (C.S.P.)
V. Cult. chez M. Jh Rougier, fl. vari. en av. et m.		Alimentaire	En Portugal, on mange ses bulbes qui sont douces, savoureuses, comme des noisettes. (Hœf.)
V. Spé à St-Jérôme, fl. bl. en m. et j.	Purgatif.	Industriel.	Ses souches sont purgatives étant fraîches ; desséchées et réduites en poudre, les parfumeurs en font un grand usage, à cause de l'odeur de violette qu'exale cette poudre. (C.S.P.)
V. Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. bpâ. en av.	Idem.		On a empl. la racine et la semence dans les scrofules et l'hydropisie. (Cin.)
V. Aq. Spé dans les fossés du château Borély fl. j. en j. et jt.	Astringent.	Economique et industriel.	La racine est empl. dans les diarrhées, les hydropisies ; elle sert aussi à la teinture des draps en noir La graine torréfiée est un succédané du café très-agréable. (Lmt.-Fl. m•)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOG[IE]
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
I. Germanique[1], vulgt Flambe, I. d'Allemagne I. commun.	*I. Germanica, L.*	Gloujaou.	Idem.
Iris varié.	*I. versicolor, Lmk.*	G. varia.	Idem.
Isotome à Frs axillaires	*Isotoma axillaris, Bot-Reg. I.- Senecioides, DC.*		Du grec : *Isos*, ég[al] *temnô*, couper ; [a] aux divisions égales de la corolle.
Ivraie énivrante, vulgt Ivraie, H. aux ivrognes.	*Lolium temulentum, L.*	Jueilh.	De *Loloa*, nom celti[que] des ivraies.
I. vivace, Ray-glass, Fromental anglais, Faux-froment.	*L. perenne, L.*	Gros margaou.	Idem.
Jacarandé à feuilles de mimosa. (Brésil).	*Jacaranda Mimosafolia Don.*		De *Bignon* : nom du [bi]bliotre du roi, à qui To[ur]nefort dédia ce genre.
Jacinthe chevelue.	*Hyacinthus comosus, L.*	Jacintho.	Nom mythologique d[u] jeune *Hyacinthe*, fa[]vori d'Apollon.
I. d'Orient, vulgt I. des jardiniers.	*H. Orientalis, L.*	Idem.	Idem.
Jambosier à feuilles de myrte. (Australie.)	*Jambosa Australis., DC*		(Etymologie inconnue.)
Jasmin commun, vulgt J. blanc, J. officinal.	*Jasminum officinale, L.*	Jooussémin.	De *Jasminn*: nom arabe de l'espèce principale.
J. des Açores.	*J. Azoricum, L.*	Idem.	Idem.
J. d'Italie.	*J. humile, L.*	Idem.	Idem.
J. à Gdes fleurs, vulgt J. d'Espagne. (Malabar).	*J. grandiflormm, L.*	J. d'Espagno.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
'. Spé s/ les vieux murs, fl. vé. en av. et m.	Purgatif.		Sa racine donne le parfum de la violette, mais moins que *l'I. Florentina*; elle sert à préparer des pois pour l'entretien des cautères. On extrait des fl. le beau vert connu sous le nom de *vert d'iris*. (G.S.P.-Fl·me)
'.Cult. dans les jardins, fl. vé. en av. et m.	Idem.		La racine est cathartique, un peu mucilagineuse ; d'après *Kalm*, c'est un topique précieux cont° les ulcères des membres inférieurs. (Jh.R.)
2) Cult. chez M. Geoffre, fl.bpâ. en a. et o.	Vénéneux.		Ce végétal, plein d'un suc laiteux, dégage lorsqu'on le récolte, des émanations âcres et pénétrantes qui provoquent la toux; la science médicale devrait, par des essais, chercher à utiliser cette pl. (B.Jr)
1) Spé dans les champs, fl. en m. et j.	Narcotique.		Contient un principe assoupissant ; ses graines rougissent la teinture de tournesol. La médecine doit rechercher l'emploi utile de ces propriétés. (Bouil.)
4) Spé aux bords de Jarret, fl. de j. en s.		Economique et Industriel.	On fabrique avec ses chaumes des tapis d'agrément d'un beau vert. C'est encore un bon fourrage. (Hœf.)
L. Cult. au jardin botanique, fl. bv. en j.		Industriel.	Ce végétal fournit le bois de palissandre, qui est recherché pour la fabrication des meubles. (Sze.)
/. Spé au bord de l'Huveaune, fl. v. en ms. et av.	Acre.		La bulbe excite vivement les voies digestives : On lui attribue même des propriétés vénéneuses. (Jh.R.)
/. Cult. dans les jard. d'agrément, fl. vé en ms. et av.	Idem.		Employé jadis comme purgatif et diurétique. (C.S.P.)
L. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. l'été.		Comestible.	Il produit des fruits rouges qui sont mangeables. (Jac.-B.Jr)
V. Spé à Graveson, fl. bl. tout l'été.		Industriel.	L'odeur suave de sa fleur le fait empl. dans la parfumerie. Ce qu'on appelle, *essence de jasmin*, est l'huile de *ben*, aromatisée avec les fl. de cette pl. les tiges servent à faire des tuyaux de pipes très-estimés en Orient. (Lmt.-Bouil.)
V. Cult. chez div. amateurs, fl.bl. tout l'été.		Idem.	Idem. à odeur très-suave. (Lmt.)
V.Cult.chez M.Geoffre, fl. j. en j. et jt.		Idem.	Les fl. étant inodores, il n'est empl. que pour ses tiges creuses dont on fait des tuyaux de pipes.
V. Cult. chez div. amateurs, fl.blro. l'été.		Idem.	D'une odeur agréable. (Comme au J. officinal.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
J. JONQUILLE. (Inde.)	*J. odoratissimum, L.*		Idem.
J. TRIOMPHANT.	*J. revolutum*, Sims.		Idem.
JONC AGGLOMÉRÉ.	*Juncus conglomeratus*, *L.*	Jounc.	Du latin : *Jungere*, joindre ; all. aux liens de ses tiges.
J. AIGU.	*J. acutus*, *L.*	Idem.	Idem.
J. ARTICULÉ, vulg^t Gapillon.	*J. articulatus*, *L.*	Herbo doou chapélé.	Idem.
J. ÉPARS.	*J. offusus*, *L.*	Joung.	Idem.
J. GLAUQUE, vulg^t J. des jardiniers.	*J. glaucus*, *Ehrh.*	Idem.	Idem.
JOUBARBE des TOITS, vulg^t Grande joubarbe Jombarde, Artichaut sauvage, etc.	*Sempervivum tectorum*, *L.*	Cachoflo fer.	Du latin : *Barba jovis*, Barbe de Jupiter ; all. à son inflorescence.
JUJUBIER COMMUN, vulg^t Jujubier.	*Rhamnus zizyphus*, *L.* - *Zizyphus vulgaris*, *Lmk.*	Chichourlié.	Du *Zizouf* : nom arabe de l'arbre.
JULIENNE des DAMES, vulg^t Giroflée musquée, Julienne des jardins, Aragone.	*Hesperis matronalis*, *DC.*	Jouliano.	Du grec : *Hesperos*, Etoile du soir ; all. au parfum de la fl. à la fin du jour.
JUSQUIAME BLANCHE, vulg^t Careillade.	*Hyosciamus albus*, *L.*	Sooupinaquo blanco.	Du grec : *Huoskuamos*, fève de cochon ; all. à la ressemblance du fruit avec la fève.
J. DORÉE, vulg^t J. jaune.	*H. aureus*, *L.*	S. doourado.	Idem.
J. NOIRE, vulg Hannebane, c.à.d. *tue poux*, H. de Ste-Apolline, H. caniculaire, H. aux engelures, Mort-aux-poules.	*H. niger*, *L.*	S. Négro.	Idem.

HABITAT LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Cult. chez divers amateurs, fl. bl. en m.		Idem.	Ses fleurs donnent l'odeur de la jonquille et servent également à la parfumerie.
Cult. au jardin bot., j. tout l'hiver.		Idem.	Ses fleurs sont très-odorantes et sont empl. de même.
Spé dans les lieux humides (Gér.) fl. br. j. et jt.	Diurétique.	Industriel.	En Allemagne, on fait avec ses tiges des ouvrages légers et délicats. Sa moelle sert à faire des mèches pour les lampes. (Hœf.)
Spé à Bonneveine, en été.	Laxatif.		Selon Dioscoride, on faisait cuire le végétal dans du vin pour le rendre laxatif et diurétique. (G-S.P.)
Spé au bord de Jar-t. fl. en j. et jt.		Industriel.	On en fait des liens et l'on en fabrique des cordages grossiers. (M.Bl.)
Spé aux milieu des herbes humides (Gér.) en j. et jt.	Diurétique.	Idem.	Cette espèce est employée par les jardiniers pour lier les plantes. (Lmt.)
Spé au bord de Jar-t. fl. en m. et j.	Idem.	Idem.	Idem. On en fait souvent usage en médecine, dans le nord de l'Allemagne. (G-S.P.)
Spé à Ste-Victoire, purp. en jt. et a.	Astringent-léger.		On empl. les files pour calmer les douleurs des hémorrhoïdes. Dans certaines contrées ce végétal est honoré d'une sorte de respect religieux. (Fl.m^{e}) On s'en sert aussi pour les coupures, les cors et les bruiûres (Fl.Belge.)
Cult. dans la banlieue, fl. vd. en j.	Béchique.	Alimentaire	La décoction de son fruit est très empl. Divers ouvrages de marquet^{e} sont fabriqués avec son bois qui prend un beau poli.(Hœf.)Les *Bombyx Mylitta* et *Ceanothi*, se nourrissent avec ses feuilles.(Rev.Hie.)
Spé à Cabasse près Brignolle (Fonsc.), Cult. dans les jard. fl. vp. de m. à jt.	Anticatarrhal.		On se sert de l'infusion ou de la décoction des files fraîches; on peut mélanger son suc avec le lait ou le petit lait. Appliquées en cataplasme, ces files sont résolutives et détersives. (Cin.)
Spé dans les décombres, fl. j. pâ. en j et jt.	Narcotique.		Cette plante jouit à peu près des mêmes propriétés que la jusquiame noire. (Cin.) V. ci-après.
Cult. chez M. Tardif. j. o. en j. et jt.	Idem.		Même observation. (Cin)
Dans les décombres, au fort St-Nicolas, fl. de m. en jt.	Idem.		Plusieurs auteurs préfèrent ce végétal à l'opium, parcequ'il n'a pas comme ce dernier médicament, l'inconvénient de suspendre les évacuations. (Jh.R.) Il est d'une utilité incontestable dans les névralgies, la toux nerveuse, l'asthme, etc., toute la pl. est usitée. (Cin.-Lzé.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
KALMIA A LARGES Flles.	*Kalmia latifolia, L.*		Dédié à *Kalm*, botaniste suédois.
KETMIE COMESTIBLE, vulgt Gombo ou Gombaud. (Indes.)	*Hibiscus esculentus*, *L.*	Gombo.	Du grec : *Hibiskos*, nom de la guimauve.
H. DE SYRIE, vulgt Guimauve en arbre.	*H. Syriacus*, *L.*	Grando maouve	Idem.
K. MUSQUÉE, vulgt Ambrée musquée. (Indes.)	*H. abelmochus*, *L.*	Ambretto.	Idem.
KIMAPHILE EN OMBELLE.	*Chimaphila umbellata*, *Nutt.* - *Pyrola umbellata*, *L.*		Du grec : *Cheima*, hiver, et *Philein*, aimer; all. à la saison qui convient à la pl.
LAICHE EN VESSIE.	*Carex vesicaria*, *L.*	Baouco.	Du latin : *Carex*, nom donné à div. pl. à fles aiguës, comme les iris et autres.
L. DES SABLES. vulgt Carex, Salsepareille d'Allemagne.	*C. arenaria*, *L.*	Carice. ita.	Idem.
LAITRON DES CHAMPS, vulgt L. à grosses fl.	*Sonchus arvensis*, *L.*	Engraïsse pouar.	Du grec : *Soychos*, nom du végétal.
L. LISSE, vulgt Laceron.	*S. oleraceus*, *L.*-*S. lœvis*, *Dodon.*	Cardelo.	Idem.
LAITUE CULTIVÉE, vulgt L. commun, Laitue romaine.	*Lactuca sativa*, *L.*	Lachugo.	Du latin : *Lac*, lait; all. au suc blanc du végétal.
L. SCARIOLE.	*L. scariola*, *L.*-*L. Sylvestris*, *Lmk.*	Scarolo.	Idem.
L. VIREUSE, vulgt L. méconide.	*L. virosa*, *L.*	Lachuguetto.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
A• Cult. chez M. Geoffre. fl. ro. en j. et s.	Narcotique.		On doit user avec prudence des propriétés delétères que possèdent les fl. et les files de ce végétal. (Jb. R.)
(4) Cult. chez M. Abeille de Perrin, fl. j. pâ. en j. et jt.	Mucilagineux.	Alimentaire	Le fruit capsulaire se coupe en tranches et se prépare comme les petits pois; à cause de son mucilage il convient très-bien aux convalescents. La graine qui a été apportée en 1800, par les Egyptiens réfugiés, est une succédanée du café. (Hœf.-B.Jr)
V. Cult. dans les jardins, fl. div. c. en jt. et a.	Idem.		Mêmes propriétés que la guimauve. (Lmt.)
As. Cult. au jardin bot. fl. o. br. en jt. et a.	Parfum.		Sa graine est connue des parfumeurs sous le nom *d'ambrette* et *de graine musquée*. (B.Jr)
V. Spé sur les Alpines boisées (Gér.), fl. ro.	Astringent.		Il est aussi diurétique. (Lmt.)
V. Aq. Spé dans les marais de Martigues, fl. en j. et jt.		Industriel.	Les files servent à empailler les chaises et à garnir d'enveloppes les grosses bouteilles de verre. (Hœf.)
Idem.	Sudorifique	Idem.	Ses tiges sont empl. dans les maladies cutanées comme *Salsepareille*; ses rhizomes retiennent les terrains sableux; on fait des liens avec ses files. (C.S.P.-Bouil.)
V. Spé dans les vignes et champs, fl. j. en été.	Diurétique.	Alimentaire	Peut servir à la nourriture de l'homme étant cueilli jeune. (Hœf.)
(1) Idem. fl. j. pâ. en été.	Idem.	Idem.	Idem. les bestiaux en sont très-friands. (Id.)
(2) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en été.	Calmant.	Idem.	Son suc, connu sous le nom de *Thridace*, est du nombre des médicaments les plus usités. (G.S.P.) On la div. en 3 races bien prononcées : Laitues *pommées*, *Romaines* et *frisées*.
(2) Spé s/ le bord des champs, fl. j. pâ. en j.	Idem.	Idem.	On en retire le même suc dit *Thridace*, qui, loin d'avoir les qualités actives de l'opium, entre dans la composition de div. potions calmantes. (Id.)
(2) Spé Idem.	Narcotique		Quoique le suc soit d'une nature assez analogue à celui du pavot, il n'a pas comme l'opium, l'inconvénient de produire la constipation ; ce suc a paru d'ailleurs plus actif que l'extrait. (Cin.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
L. VIVACE, vulg^t L. de Bruyère.	*L. perennis*, *L.*	Cendraou.	Idem.
LAMIER BLANC, vulg^t Ortie blanche ou morte.	*Lamium album*, L.	Milzatella, ita.	Du grec : *Laimos*, gueule béante ; all. à la gorge de la corolle.
L. MACULÉ.	L. *maculatum*, L.	Ourtigo féro.	Idem.
LAMINAIRE DÉBILE.	*Laminaria debilis*, Lmr	Aougo.	De *Alga*, nom donné par les latins aux herbes aquatiques *en g^{al}.*
L. LANGUE DE CERF, vulg^t Baudrier de Neptune.	L. *phyllitis*, Lmr.	Idem.	Idem. et du grec : *Phullon*, feuille ; la pl. n'étant composée que de feuilles.
LAMPOURDE GLOUTERON, vulg Petite bardane.	*Xanthium strumarium*. L.	Lampourdo.	Du grec: *Xanthos* jaune; all. à la propr. de teindre les cheveux en *blond*.
LAMPSANE COMESTIBLE.	*Lampsana rhagadiolus*, L.-*Rhagadiolus edulis*, *Gærtn.*	Sicori estela.	Du grec : *Rágodes*, crévassé, divisé ; all. aux écailles de l'involucre mûr
L. COMMUNE, vulg^t H. aux mamelles.	L. *communis*, L.	Herbo dei poussos.	Altération du mot *Lapsana*, en grec : *Lapazô* amolir, c.à.d.H. [illegible]
L. ÉTOILÉE.	L. *Stellata*, L.-*Rhagadiolus stellatus*, *Gærtn.*	Sicori fé.	Idem.
LARDIZABALA A F^{lles} BITERNÉES.	*Lardizabala biternata*, *Ruiz et Pav.*		(Etymologie inconnue.)
LARMILLE LARMES de JOB.	*Coix lacryma*, L.	Grano de chapélé.	*Koix*, nom donné par Théophraste à une sorte de palmier ou de graminée.
LASER DE FRANCE.	*Laserpitium Gallicum*, L	Gros fenoui.	Du mot latin : *Laser*, empl. par Pline, p^r *désigner* une ombellifère.
L. SILER, vulg^t Séséli d'Etiopie.	L. *siler*, L.	Fénoui de couélo.	Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé sur les coteaux pierreux, fl. br. en m.	Tonique.	Alimentaire	Cette pl. fournit une sorte de salade qui n'est pas à dédaigner, et qui est vendue au marché, sous le nom de *Saladu fèro*.
V. Spé s/ la lizière des prés, Monferrond, fl. bl. en m. et n.	Pectoral.	Idem.	On en fait usage contre la leucorrhée; les fl. donnent un thé agréable. Dans qq. contrées on mange les jeunes flles comme légume. (Hœf.)
V. Spé dans les champs cultivés, fl. bl. p. en m.	Tonique.		Il fournit également une infusion d'une saveur aromatique par ses feuilles. (G.S.P.)
V. Spé s/ toute la côte maritime.	Antiscrofuleux.		Réduit en cendre, ce végétal est administré contre le scorbut. (id.)
V. Idem. près le château d'If.	Idem.		On remarque que la plupart des pl. de la classe des algues fucacées se recouvrent, lors de la dessication d'une efflorescence blanchâtre de sucre cristallisable, surtout étant lavées dans l'eau douce pour enlever le sel marin. (Rob.)
(1) Spé à l'embouchure de l'Huveaune, fl. vd. en j. et jt.	Idem.		Ce végétal fournit aussi, par l'infusion de ses fruits, une couleur jaune. (G.S.P.)
(1) Spé dans les champs, fl. bl. en m. et j.		Alimentaire	On mange ce végétal en salade lorsqu'il est jeune. (M.Bl.)
(1) Spé à la Ste-Baume fl. j. en été.	Emollient.		On lui a attribué la propriété de guérir les gerçures des mamelles et des pis de vaches. (Bouil.)
(1) Spé dans les moissons, fl. bl. en m. et j.		Idem.	On le mange comme légume. (M. Bl.)
As. grimp. Cult. chez M. Tardif, fl. p. en av.		Idem.	Végétal intéressant, dont les fruits gros comme la prune de *Monsieur* sont bons à manger. (B.Jr)
(1) Cult. dans les jardins, fl. jâ. de j. à. s.		Alim. et industriel.	Dans des années de disette, on se sert en Espagne de la farine de ses graines pr fabriquer une sorte de pain. Les femmes indiennes en font des colliers; en Europe elles servent à la Confection des chapelets. (Hœf.)
V. Spé à Montredon, à la Ste-Baume, à Ste-Victoire, fl. bl. en j.-jt.	Tonique.		On emploie la racine qui est aussi diurétique. (Id.)
V. Spé à la petite Crau, fl. bl. en j. et jt.	Stimulant.		Sa racine est fort amère; ses semences sont stomachiques et diurétiques. (id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
LATANIER, vulgt Cotonnier de la Chine.	*Latania Borbonica, W.*		Ainsi nommé à l'île de France.
LATHRÉE CLANDESTINE, vulgt Clandestine.	*Lathræa, clandestina,* L.-*Clandestina rectiflora.* Lmk.		Du latin : *Clandestinus*, caché ; all. à la tige souteraine.
L. ÉCAILLEUSE.	*L. Squamaria, L.*		Idem.
LAURIER AVOCATIER, vulgt Avocatier.	*Laurus persea. L.-Persea gratissima, Gœrtn.*	Loouzier.	Suivant *de Théis*, le mot *Laurus* dérive du celtique *lawr*, c. à-d. toujours vert.
L. APOLLON, vulgt L. franc, L. commun, L. sauce, L. à jambon.	*L. nobilis, L.*	Baguié.	Idem.
L. SASSAFRAS, vulgt L. des Iroquois.	*L. Sassafras, L -Sassafras officinale, Nées.*	Sassafras.	Idem.
L. SASSAFRAS BLANC.	*L. S. albidum, Nées.*	Idem.	Idem.
LAVANDE à LARGES flles	*Lavandula latifolia, Vill.-L. multifida, L.*	Lavandro.	Du latin: *Lavare*, laver; c.-à-d. servant à parfumer les bains et le linge.
L. DENTELÉE, vulgt L. Stéchade.	*L. Stæchas, L.*	Queirélet.	Du latin : *Stæchades*, nom des îles d'Hyères où la pl. croît particulièrement.
L. SPIC, vulgt L. officinale, L. mâle, Aspic.	*L. Spica, L.-L. vera*, DC.	Aspic.	(Comme à *Lavande à larges feuilles.*)
LAVATÈRE EN ARBRE, vulgt Mauve en arbre.	*Lavatera arborea, L.*	Grando maouvo.	Dédié aux frères *Lavater*. médecins de Zurich, naturalistes.
LAWSONIE A FL. BLANCHES, vulgt *Henné* par les Arabes. (Indes.)	*Lawsonia inermis*, L.		Dédié à *William Lawson*. horticulteur anglais.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Aª Cult. chez divers amateurs horticoles, fl. j.		Industriel.	Ses files servent de toiture dans les Indes : On en fait des paniers à ouvrage et autres objets délicats. (Bouil.)
V. Cult. chez M. Geoffre, fl. r. pâ. de ms. à m.	Emménagogue.		Employé contre la stérilité. (Lmt.)
V. Idem. fl. bl. pur. de ms. à m.	Antiépileptique.		Préconisée jadis contre l'épilepsie. (Id.)
A. Cult. au Jardin botanique, fl. jâ. en ms. et av.			Le fruit de ce végétal a une saveur particulière assez agréable, qui tient de l'artichaut et de la noisette. On le sert en Amérique sur les meilleures tables. (Hœf.)
A. Spé à Solliés, fl. jâ. en av. et m.	Antirhumatismal.	Condiment.	On empl. ses files et ses fruits macérés dans l'huile ou la graisse; les files servent de condiment dans la cuisine. (Lmt.)
A. Cult au Jardin botanique. fl. bl, jâ. en ms. et av.	Tonique.	Industriel.	Le bois et l'écorce répandent une odeur aromatique; son écorce fournit à la teinture une couleur orangée. C'est un tonique énergique : on emploie les fl. en guise de thé. (Hœf.)
A. Cult. chez M. Geoffre fl. vô. en ms. et av.	Sudorifique	Alimentaire	On se sert principalement de la racine, qui est blanche et exale une forte odeur de camphre. Ses bourgeons sont très-mucilagineux et empl. aux usages culinaires. (Jac.)
V. Spé à la Ste-Baume fl. b. et bl en jt. et a.	Céphalique	Cosmétique	On se sert de l'extrait pr aromatiser les bains; les parfumeurs en font un grand usage. (Lmt.)
V. Spé à l'Estaque, fl. p. en m. et j.	Stimulant.		Ce végétal est très-riche en huile volatile, et fait la base du sirop de *stéchas* composé. (Cin.)
V. Spé au pilon du Roi à la Ste-Baume, etc. fl. bl. et b. en j. et jt.	Idem.	Industriel,	Ce végétal convient, cª ses congénères, dans les affections nerveuses atoniques et la débilité des organes digestifs. (Cin.) On retire par la distil., l'huile essentielle *d'aspic* empl. dans les arts et dans la pharmacie vétérinaire. (Hœf.)
(1) Spé sous le fort de Ratonneau, fl. mauve en j.	Emollient.		On peut se servir de ses fl. et de ses files, qui sont mucilagineuses, comme de celles de la mauve.
Aª Cult. en serre tempérée à Paris, fl. bl.		Industriel.	Les files et l'écorce donnent une matière jaune ou rouge, suivant le degré de concentration. (Hœf.) On a empl. cette couleur à teindre certains médicaments, et surtout l'onguent et l'huile rosat. (Bod.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOG[IE]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
L. DE LA REINE.	*L. Reginæ, Roxb.*		Idem.
LEDON A LARGES FEUILLES vulgt Thé de Labrador.	*Ledum latifolium, L.*		Du grec : *Ledós*, ét[offe] de laine ; all. à la [face] inférieure des Flles.
L. DES MARAIS, vulgt Romarin sauvage.	*L. palustre, L.*		Idem.
LENTICULE EXIGUË, vulgt Lentille d'eau, Cannilée.	*Lemna minor, L.-Lenticula palustris, CB.*	Lentilloun.	Du grec : *Limné*, m[a]rais ; all. au séjour [du] végétal.
L. TRILOBÉE, vulgt Lentille d'eau.	*L. trisulca, L.*	Idem.	Idem.
LENTILLE CICEROLE, vulg Ers, comin, Alliez, Orobe des boutiques, Pois de pigeon, etc.	*Vicia ervilia, Willd.*	Erre.	De *Erw*, nom celtiq[ue] de la lentille.
L. CULTIVÉE.	*Ervum lens, L.*	Lentio.	Du latin : *Arva*, gu[é]rets ; c. à. d. dans l[es] terres labourées.
LÉPIDIE A LARGES Flles, vulgt Grande passerage, Moutarde des Anglais.	*Lepidium latifolium, L.*	Reifouard fé.	Du grec : *Lèpis*, écaille ; all. à la forme des s[i]licules.
L. CULTIVÉ, vulgt Passerage, Cresson alénois, C. des jardins, Nasitort	*L. sativum. L.*	Menu-Nestoun.	Idem.
L. DES DÉCOMBRES, vulgt Cresson des ruines, Tabouret des décombres.	*L. ruderale, L.-Thlaspi ruderale, DC.*	Bramo-fam.	Idem.
L. GRAMINÉE, vulgt Petite passerage, Nasitort sauvage, Passerage ibéride.	*L. graminifolium, Mor.-L. iberis, L.*	Passeragi.	Idem.
LESKÉE SOYEUSE.	*Leskea sericea, Hedw.*	Mouffo.	Du latin : *Muscus*, Mou[s]se, pl. à tige capillaire vivant sur les rochers.

HABITAT ET LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
Cult. chez M. Alta-ms, aux Chartreux, . v.	Purgatif.		Ce végétal est remarquable par la beauté de ses fl.; Employées en décoction, ainsi que ses flles et son écorce, elles sont purgatives et hydragogues. Les semences sont narcotiques. (Hœf.)
Cult. au Jardin bo-anique, fl. bl. en av. t m.	Narcotique,		On fait avec les flles des infusions théiformes assez agréables. (Id.)
Aq, Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en av. t m.	Idem.	Economique	Dans le Nord, on fait entrer les flles de ce végétal dans la fabricat. de la bière, pr rempl. le houblon : C'est d'après *Westring*, un remède contre latoux convulsive.On en fait usage dans l'homœopathie. (Jh.R.)
Aq.Spé dans les ma-ais de la Camargues, t. j. vd. en été.	Réfrigérant		Les flles mouillées appliquées sur les brûlures, agissent ce pourrait le faire une éponge imbibée d'eau. (G.S.P.)
Spé dans le canal e Gironde, à St-Gi-iez, fl. j.en été.	Idem.		Idem. Ce végétal a aussi la propriété d'assainir l'eau des bassins où il se multiplie avec une prodigieuse rapidité. (Rev. de Rouen.)
Spé dans les blés, ux Pennes, fl. ro. n m et j.	Résolutif.	Alimentaire	La farine de ses semences est résolutive ; on en fait le même usage que de la vesce blanche. (Bart.)
Cult. dans la ban-eue, fl. bl.en m.et j.	Féculent.	Idem.	Bon légume employé souvent dans la cuisine, principalement en purée. (Bat.)
Spé au moulin de t-Loup, fl. bl. en m.	Antiscor-butique.	Condiment.	En Danemark, on l'emploie pour assaisonner les viandes: Sa saveur est âcre (Id.)On le dit bon pr enlev. les taches et les cicatric.de la peau.
Cult. dans les jar-ins potagers, fl. bl. n m.	Idem.	Idem.	Bodard a proposé de substituer cette pl. à l'écorce de *Winter*. C'est un assaisonnement agréable pour les salades. (Cin.)
Spé dans les lieux tériles, les décom-res, fl. bl. en m.	Idem.	Idem.	Cette pl. est remarquable par son odeur de chou; on lui attribue la propriété de tuer les punaises.
Spé le long des che-mins, dans les murs, l. bl. de jt. à o.	Idem.	Idem.	(Comme au *L. latifolium, L.*) Tous les bestiaux en mangent les feuilles. (Hœf.)
Spé au bord de la mer.	Astringent.	Industriel.	Ce végétal était considéré comme propre à arrêter les hémorrhagies. (G.S.P.) Il sert à faire du terreau et à l'emballage des objets fragiles. (St. B. Rh.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	ETYMOLOGIE DU GENRE. 4
LIBANOTIDE COMMUNE, vulgt Grand persil de montagne.	*Athamanta libanotis*, L. L.-*Libanotis vulgaris*, *DC*.	Grand juver.	Du grec : *Libanos*, encens; all. à l'odeur de la pl.
LICHEN A Flles ROUGES, vulgt L. faux d'Islande	*Lichen pyxidatus*, L.	Mouffo.	Du grec *Leichên*, ou croûte; all. à ce parasite.
L. CALCAIRE, vulgt Orseille des teinturiers.	L. *calcareus*, L.		Idem.
L. D'ISLANDE.	L. *Islandicus*, L.-*Physcia Islandica, DC*.		Idem.
L. PARELLE, vulgt Orseille d'Auvergne.	L. *Parellus*, L.		Idem.
L. ROCCELLE, vulgt Orseille des Canaries.	L. *roccella*, L.	Oricello, ita.	Idem.
L. VARIOLAIRE.	L. *variolaria amara*, *DC*.		Idem.
LIERRE GRIMPANT, vulgt Lierre des poètes, Lierre en arbre.	*Hedera helix*, L.	Eourré.	Du grec : *Kissos*, nom du lierre, ou du celtique : *Hedra*. corde; all. à ses rejetons.
L. TERRESTRE, vulgt Couronne terrestre, Rondelette.	*Glechoma Hederacea*, L.	Camecisso.	Les botanistes grecs donnaient le nom de *Glêchôn*, à une sorte de *pouliot*.
LILAS COMMUN, vulgt Lilas.	*Syringa vulgaris*, L.	Lila.	Du grec : *Surigx*, tuyau; all. à la forme de la corolle.
LIN A Gdes FLEURS.	*Linum grandiflorum*, *Desf*.	Lin.	De *Linon*, mot empl. par les grecs pr désigner toute espèce de fil.
L. CATHARTIQUE, vulgt L. purgatif, L. sauvage,	L. *catharticum*, L.	Lin dei pras.	Idem.
L. COMMUN.	L. *usitatissimum*, L.	Lin.	Idem.

MILLES TURELLES. 5	HABITAT ou lieu de culture. 6	PROPRIÉTÉS médicales. 7	PROPRIÉTÉS économiques ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	A. Idem. Idem. fl. purp. en av. et m.	Vulnéraire.	Industriel.	On retire de ce végétal, à résine, la *térébenthine de Scio* qui est détersive, vulnéraire à l'extérieur et qui est empl. contre les catarrhes chroniques. Ses fruits sont un peu astringents, l'amande a le goût de la pistache; l'écorce de l'arbre peut rempl. l'encens par son odeur pénétrante. (Idem.-Lmt.)
onculacées	V. Spé au pied des Alpines, sur les rochers, fl. p. en ms.	Antispasmodique.		La racine a été préconisée contre l'épilepsie, les toux nerveuses, la coqueluche, etc. on fait des colliers avec les graines pour favoriser, dit-on, la dentition des enfants. (Lmt.)
nacées.	A. Cult. chez M. Cucurny à St-Barnabé, fl. vd.		Industriel.	Ce végétal mérite d'être plus répandu, à cause de l'utilité de son bois qui rivalise avec les essences les plus dures. (B.J[r])
Idem.	A. Cult. chez M. Gras, à la croix de Reynier, fl. vd.		Idem.	Idem. (Lmt.)
ntaginées.	V. Spé dans les prés et champs cultivés, fl. blâ. de j. à s.	Astringent léger.	Idem.	Ses graines, recueillies pour les oiseaux, sont l'objet d'un petit commerce à Paris. De Candolle dit qu'on en fait usage dans les arts à cause de son mucilage. La pl. passe pour antiophthalmique. (Hœf.)
Idem.	V. Spé au bord des chemins, fl. en j. et jt.	Emollient.	Idem	Ses semences sont très-mucilagineuses et peuvent être employées aux mêmes usages que celles du *P. major*. (Rob.)
Idem.	(1) Idem. fl. en j.	Idem.	Idem.	Traitées par l'eau bouillante, ses semences donnent du mucilage dont on se sert dans la dyssenterie; cette décoction est aussi empl. p[r] le gommage des mousselines. (Lmt. G. S. P.)
Idem.	V. Spé dans tous les terrains, fl. en m. et j.	Antiophthalmique.	Idem.	On se sert de la pl. p[r] les collyres; on utilise la graine comme dessus. (Lmt.)
Idem.	V. Spé au bord de jarret, fl. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Idem.
Idem.	(1) Spé dans les champs fl. en av. et m.	Emollient.	Idem.	Ses graines sont semblables à des puces; elles contiennent un mucilage émollient qui s'empl. dans l'industrie. (Idem.)
nacées.	A. Cult. chez M. V. Gaillard, au pont de vivaux, fl. vd. en j. et jt.	Rafraîchissant.	Alimentaire Industriel.	Cet arbre produit des baies rondes assez grosses, ayant le goût des pommes reinettes et dont on fait du cidre ou que l'on mange crues; son bois est propre au tour et à la carrosserie. (B.J[r])
dem.	A. Spé dans les îles du Rhône, fl. pâ. en m. et j.	Astringent	Idem.	Ses fruits sont comestibles, quoique d'une saveur peu agréable; qq. médecins ont donné à ce végétal le nom de *guiacana*, ayant cru y reconnaître les propriétés du gaïac. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
L. DE LA CHINE.	L. *Sinicum*, L.	Gran lin.	Idem.
L. MARITIME.	L. *maritimum*, L.	Lin.	Idem.
LINAIGRETTE A LARGES F[lles], vulg[t] Lin de marais.	*Eriophorum polystachium*, L.		Du grec : *Erion*, laine, *Phérein*, porte : all. à ses houppes soyeuses.
LINARIA BATARDE, vulg[t] Velvote fausse.	*Antirrhinum spurium*, L.- *Linaria spuria*, *DC*.	Velvoto fé.	Du latin ; Linum, lin ; all. à la forme des f[lles].
L. CYMBALAIRE, vulg[t] Cymbalaire.	*Linara Cymbalaria*, *Mill.-Antirrhinum Cymbalaria*, L.	Cymbaléro.	Idem.
L. COMMUNE, vulg[t] L. sauvage, Muflier Linaire.	L. *vulgaris*, *Mænth*. - *Antirrhinum* *Linaria*, L.	Linéro.	Idem.
L. ELATINE, vulg[t] Velvote.	L. *Elatine*, *Mill*.- *Antirrhinum Elatine*, L.	Velvoto.	Idem.
LINNÉE BORÉALE.	*Linnæa borealis*, L.		Dédié à Linné.
LIPPIA CITRONNELLE, vulg[t] L. à 3 flles, Verveine à odeur de citron, Aloyse citronnée. (Chili.)	*Lippia Citriodora*, *Kunt* -*Aloysia C. Ort*, - *Verbena triphylla*, *L*.	Verbéro.	Dédié à *Lippi*, médecin français.
LIQUIDAMBAR COPALM, vulg[t] Copalm d'Amérique, storax, styrax.	*Liquidambar Styraciflua*, *L*.	Aliboufier.	Du latin ; *Liquidum ambarum*, ambre liquide.
L. IMBERBE, vulg[t] L. du Levant. (Asie.)	*L. imberbe*, *Ait*. - *L. orientale*, *Mill*,		Idem.
LIS BLANC.	*Lilium candidum*, *L*.	Hyéli.	Du grec: *Leirion*, nom du végétal.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
(1) Cult. chez M. Garnier-Savatier, fl. bl. en m.	Idem.	Idem.	La dimension considérable de ses tiges offre de très-grand avantages à l'industrie.
V. Spé au château Borély, à Marignane, fl. j. en j. et s.		Idem.	On peut retirer de la filasse de ses tiges.
V. Spé dans les prairies des Alpines. (Gér.)		Industriel.	On empl. les longues soies qui entourent ses graines à faire des tissus. (Bouil.)
(1) Spé dans les champs fl. j. en j. et a.	Astringent.		Mêmes propriétés que la linaire commune; on a obtenu la guérison des ulcères carcinomateux par l'emploi de ce végétal. (Jh.R.)
V. Spé s/les vieux murs, à l'observatoire, près le ruisseau de St-Loup etc. fl. c. en été.	Idem.		Employé pour arrêter les pertes de sang, les fl. blanches, etc. (Gar.-Bart.)
V. Spé à N.-D. des Anges, fl. j. pâ. en av. et m.	Emollient.		Bouilli dans le lait, ce végétal est empl. avec avantage contre les hémorrhoïdes douloureuses. (Cin.)
(1) Spé dans les prairies, fl. j. pâ. en j. et a.	Vulnéraire.		D'après Garidel, ce végétal précieux en médecine, sert à purifier le sang, à guérir les écrouelles, etc.
V. Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. ro. en m.	Sudorifique		Ses feuilles sont amères; on en prend l'infusion dans du lait pour calmer les douleurs rhumatismales. On s'en sert aussi en fumigations dans les fièvres scarlatines. (Hœf.)
As. Cult. dans les jardins, fl. bl. et b. de jt. à s.	Tonique.		Les fles sont usitées en infusion théiforme et pour aromatiser les crêmes. (Lmt.)
A. chez M. Audibert, à Tonelle, fl. vd, en av.	Idem.	Industriel.	C'est par incision qu'on obtient du tronc et des rameaux le *liquidambar et l'huile de copalme* pour l'usage externe. (id.) Les parfumeurs en font un grand emploi; on s'en est servi pour l'embaumement des corps. (Fl.me)
V. Idem.	Idem.	Idem.	Il fournit le *Styrax liquide*, baume pareillement employé en médecine pour l'usage externe. Ce baume est pénétré d'acide benzoïque (Lmt.)
V. Cult. dans les jardins, fl. bl. en j.	Maturatif.	Idem.	La bulbe contient beaucoup de mucilage. Les parfumeurs font un grand usage de ses fl. très-odoriférantes; étant distillées elles donnent une eau antispasmodique. (Rob.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
L. MARTAGON.	*L. martagon*, L.	H. rougé.	Idem.
LISERON des HAIES, vulgt Grand liseron, Chemise de Ne-Dame.	*Convolvulus sepium*, *L.* - *Calystegia sepium*, *R. Br.*	Campanélo.	Du latin : *Convolvere*, s'enrouler ; all. aux tiges volubiles.
L. JALAP, vulgt Belle de nuit odorante.	*C. Jalapa*, L.	Gialappa, ita.	Tire son nom de *Xalapa* ville d'Amérique espagnole.
* L. MÉCHOACAN, vulgt * Rhubarbe blanche, Scammonée, Bryone d'Amérique.	*C. mechoacan*, L.	Mechoacanna, ita.	Idem.
L. PATATE DOUCE, vulgt Patate.	*C. batatas*, L.		Idem.
* L. SCAMMONÉE, vulgt Scammonée.	*C. Scammonia*, L. - *Scammonia Syriaca*, *Bauh.*	Scamonea, ita.	Idem.
L. SERPENT.	C. *Colubrinus*, L.		Idem. Il tire son nom de la couleuvre.
L. SOLDANELLE, vulgt Chou-marin, Soldanelle.	*C. Soldanella*, L.	Sooudanélo.	Idem.
LISERON des CHAMPS, vulgt Liset, Petit liseron, vrillé, clochette des champs, etc.	*C. arvensis*, L.	Couregeolo.	Idem.
LIVÈCHE OFFICINALE, vulgt Ache de montagne, Séséli, Ligustique, Angélique à fîles d'Ache.	*Ligusticum Levisticum*, L. - L. *officinale*, *Hoch.*	Angelico féro.	De *Levare*, soulager ; all. à des propriétés carminatives.
LOBAIRE PULMONAIRE.	*Lobaria pulmonaria*, *DC.*	Mouffo.	Du grec : *Lobos*, lobe, bout de l'oreille, qui vient de *lambanô*, prendre : de là les lobes du foie, du poumon, etc.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Spé à la Ste-Baume . r. en m. et j.		Alimentaire	D'après le rapport de *Pallas*, les habitants du Volga font une abondante récolte des bulbes; ils les mangent crues, ou les font sécher pour faire de la bouillie en hiver. (Hœf.)
Spé dans les champs . bl. en m. et j.	Purgatif doux.		On peut se servir du suc-laiteux épaissi [illegible] végétal, qui remplace la scammonée d'Orient. (Cin.)
Cult. dans les Jardins d'amateurs, fl. j. [illegible] et o.	Purgatif énergique		On retire de la racine une résine très-utile pour réveiller le ton affaibli des viscères et vaincre la constipation; on en fait aussi usage dans les affections catarrhales rebelles. (Jh.R.-Fl.m°.) On l'administre comme purgatif doux aux femmes délicates et aux enfants affectés d'embarras dans les viscères abdominaux. (Bod.)
Spé au Brésil, peut e cultiver dans le dépt, fl. en été.	Anthelmintique.		
Cult. dans quelques ardins potagers, fl. v. n s.		Alimentaire	Ce végétal donne une racine assez grosse, charnue et sucrée qui est un très-bon aliment. (B.Jr.)
d'après *Jacques*, peut être Cult. en pl. terre dans le dépt, fl. l. p.	Drastique.		Ses effets thérapeutiques se rapprochent de ceux du jalap. (Jh.R.) Diverses poudres ont été fabriquées avec la scammonée par les empiriques.
Cult. chez M. Geoffre, fl. vé. en été.	Alexipharmaque.		On rapporte qu'en mâchant ce végétal et l'appliquant sur la blessure des serpens vémineux, on la guérit radicalem. (Sc.p'tous.1858.)
Spé à Montredon, ux Gourdes, fl. purp. n m. et j.	Purgatif.		Le suc de la pl. fraîche est un puissant hydragogue, il a beaucoup d'analogie avec celui de la scammonée. (Jh.R.)
Spé dans les champs l. ro. en été.	Idem.		Cette pl. paraît douée des mêmes vertus que le grand liseron: M. Chevallier a retiré de sa racine une résine qui jouit des propriétés du Jalap. (Cas.)
Spé dans le vallon l'Orgon, fl. j. en j.	Stomachique	Alimentaire	Ce végétal a les propriétés amoindries de l'Angélique: On mange ses files et ses jeunes pousses comme le céléri. (Lint.-Hœf.)
Spé sur les vieux troncs d'arbres, nommément à la Ste Baume.	Astringent.	Economique	Il est empl., avec succès, dans les maladies du poumon et les hémorrhagies; suivant De Candolle, on s'en sert dans la Silésie en guise de houblon pour la fabrication de la bière. (St.B.Rh.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
LOBÉLIE SYPHILITIQUE, vulgt L. Cardinale bleue (Virginie.)	*Lobelia Syphilitica*, L.		Dédié à *Mathias Lob*... botaniste flamand, mort en 1616.
L. BRULANTE.	*L. urens*. *L.*		Idem.
L. CARDINALE.	L. *cardinalis*, *L.*		Idem.
LOTIER COMESTIBLE.	*Lotus edulis*, L.	Agay.	Du grec : *Lôtos*. ... de div. légumes.
LUNAIRE BISANNUELLE, vulgt Monnayère, Monnaie du Pape, H. aux écus, Satinée, Passe-satin, Grande lunaire, Médaille de Judas, etc.	*Lunaria inodora*. Lmk. - L. *biennis*, *Mœnch*.	Herbo de ferro muou.	Du latin : *Luna*, lune; all. à la forme et à la couleur du fruit.
LUPIN BLANC. (Levant.)	*Lupinus albus*, L.	Lupin.	Du latin : *Lupus*, loup; all. à la pl. qui épuise le sol.
LUZERNE CULTIVÉE, vulgt Merveille de ménage.	*Medicago sativa*, L.	Luzerno.	Du grec : *Médiké*, c. à d. originaire de *Médie*.
LUZERNE EN ARBRE.	*M. arborea*, *L.*	Carolino.	Idem.
L. HOUBLON, vulgt Mignonette, Minette, Trèfle jaune et noir, Lupuline.	*M. lupulina*, *L.*	Idem.	Idem.
LUZULE PRINTANIÈRE.	*Luzula vernalis*, *DC.* *Juncus pilosus*, L.		De l'italien : Luzziola, servant à désigner une espèce de *gramen*.
LYCHNIDE DE CALCÉDOINE, vulgt Croix de Jérusalem, C. de Malte.	*Lychnis Calcedonica*, *L.*	Quoua dé loup.	Du grec : *Luchnos*, lampe; all. à l'empl. que les anciens faisaient de ses fil... dont ils formaient des mèches.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V.Cult. chez M. Geoffre, fl. b. en a. et o.	Purgatif.		Son usage est indiqué par son nom: toute la pl. est empl. principalement la racine. (Jac.)
V. Cult. au jardin botᵉ, fl. b. en s.	Drastique.		C'est une pl. vénéneuse dont l'usage n'est pas sans danger. (G.S.P.)
V. Cult. dans les jardins, fl. or. en m. et s.	Vermifuge.		On se sert de la racine dans l'Amérique sept. (Jh.R.)
V. Spé au château de Cassis, fl. j. en m.		Alimentaire	Les gousses de ce végétal sont succulentes, dans leur jeunesse, et ont une saveur douce analogue à celle des petits pois. (Hœf.)
(2) Cult. chez M. Guyomard, à St-Barnabé, fl. vp. en m. et j.	Vulnéraire.	Idem.	Dans qq. contrées de la France on mange ses racines en salade, ses fîles sont âcres et ses graines apéritives. (Lmt)
(1) Cult. dans divers jardins, fl. bl. en j. et jt.	Résolutif.	Economique	C'est un très-bon fourrage pour les bestiaux; on se sert de la farine en topique et comme de la pâte d'amande. Ce végétal pourrait à la rigueur être empl. à la nourriture de l'homme. (Hœf.)
V. Spé au bord des chemins, fl. purp. tout l'été.		Economique et industriel.	Ce précieux fourrage est connu depuis longtemps. Avec la racine on fabrique des brosses à dents qu'on colore avec l'orcanette; en la faisant bouillir on obtient un principe savonneux qui est plus actif que celui de la saponaire. (Hœf.-Dr. Autier.)
Aᵉ. Cult. dans les jardins de la banlieue, fl. j. en m.		Idem.	Les fîles sont un très-bon fourrage; macérées dans l'eau elles donnent une fécule verdâtre et lustrée qui pourrait servir à la teinture. On empl. son bois qui est dur, d'une belle couleur, à faire des manches de couteaux. (Hœf.)
(1) Spé dans les champs (Cᵉ.), fl. j. en m. et jt		Economique	Avec l'apparence d'un trèfle, ce végétal est plus utile en pâturage que par sa conversion en foin sec. (B.Jr)
V. Spé dans les bois de la Ste-Baume, fl. bl. en ms. et av.	Diurétique.		On se sert des souches de ce végétal dans le Nord de l'Allemagne. (G.S.P.)
V. Cult. dans les jar- fl. r. en j. et jt.	Dépuratif.	Industriel	Mirbel et Lamark considèrent ce végétal comme pouvant remplacer le savon, et ayant les propriétés de la saponaire. (Har.-Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
L. DES BOIS.	*L. Sylvestris, Hop.- L. diurna, Sibth.*	Coquelourdo.	Idem.
L. DES PRÉS, vulg Jacée, Robinet, Compagnon blanc.	*L. pratensis, Spr.- L. arvensis, Schk.-L. dioica, L.*		Idem.
L. FLEUR DE JUPITER, vulgt Œillet de Dieu.	L. *flos-Jovis, Lmk.-Agrostemma*, L.		Idem.
L. FLEUR DE CONCOU, vulgt Véronique de Jardin, Œillet des prés, Lamprette, Coquelourde, etc.	L. *flos-cuculi*, L.-L. *Coronaria, Braun.*	Coquelourdo.	Idem.
L. NAIN, vulgt Saxifrage commune, Cassepierre.	L. *minor, Almag. Bot.* *Caryophylus saxifragus*, C.B.	Cassepeiro.	Idem.
LYCIET D'EUROPE.	*Lycium Europœum*, L.- L. *mediterraneum, Dur.*	Arnavéou-blan	Du grec : *Lukion*, de Lycie ; c. à. d. *pl.* de l'Asie mineure.
LYCOPE D'EUROPE, vulgt Pied de loup, Marrube aquatique.	*Lycopus Europœus, L.*	Marrobio aquatico, ita.	Du grec : *Lukos*, loup, *Pous*, pied ; all. à la forme des feuilles.
LYCOPODE AMASSUE, vulg Soufre végétal, Mousse terrestre, H. aux massues.	*Lycopodium clavatum*, L.	Lycopodo.	Comme ci-dessus ; all. aux bifurcations de la tige
L. SÉLAGINE, vulgt H. au porc.	L. *Selago*, L.	Idem.	Idem.
LYCOPSIDE DES CHAMPS.	*Lycopsis arvensis*, L. *Anchusa arvensis, Bieb.*		Du grec : *Lukos*, et *Opsis*, ressemblance ; all. aux poils hérissés de la pl.
LYSIMAQUE COMMUNE, vulgt Corneille, chasse-bosse.	*Lysimachia vulgaris*, L.	Courneillo.	Du grec : *Lusis*, rupture et *maché*, combat, en posant c/ pl. sur le joug les anciens croyaient empêcher les animaux de se battre

MILLES TURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Idem.	A. Spé dans les haies de St-Loup, à la Ste Baume, fl. bl. en av.	Purgatif amer.	Idem.	L'écorce de ce végétal est astringente, ses fl. sont purgatives. On lui attribue des propriétés fébrifuges. Ses fruits, petits, sont connus sous le nom de *Prunelles*; ils sont un peu acerbes. (G.S.P.)
Idem.	A. Idem, fl. bl. en av.	Fébrifuge.	Idem.	L'écorce de ce végétal est un puissant fébrifuge: le fruit, quoique un peu acide, peut se manger. (B.Jr)
Idem.	A. Cult. dans la banlieue, fl. bl. en av. et m.	Rafraîchissant.	Idem.	Cet arbre produit un très-bon fruit de dessert; le bois qui est rougeâtre, est empl. par les ébénistes et les tourneurs. La gomme qui suinte de ce végétal est très-adoucissante. (Idem)
Idem.	A. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en ms. et av.	Sédatif.	Condiment	On se sert dans la cuisine des flles de ce végétal, pr donner le goût d'amande au lait et aux crêmes; on doit en user avec réserve. Ces flles distillées donnent une essence qui ressemble fort à l'essence d'amandes amères. (Hœf.)
Idem	A. Spé dans la forêt d'Auriol, les îles de la Durance, etc, fl. bl. en m. et j.	Diurétique. excitant.	Industriel.	Son bois est recherché des ébénistes et des tourneurs. Ses graines, d'une saveur douce et d'odeur suave, sont renommées chez les Arabes contre les calculs de la vessie, donnent, par expression, une huile empl. dans la parfumerie (Lmt.)
dem.	A. Spé à la Ste Baume fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Par la distillation de son fruit, on obtient le *Kirsch-Wasser* (eau de cerise) et le *Ratafia*. Son bois, d'un jaune rougeâtre, est estimé par les tourneurs et les ébénistes: et son fruit, amélioré par la culture, devient comestible. (id.)
dem.	A. Cult. chez MM. Audibert, à Tonelle, fl. bl. en m.	Fébrifuge.		On emploie avec succès son écorce, amère et astringente, qui a été proposée ce succédanée du quinquina. (Jh.R.-Lmt.)
ninées,	(1) Spé à la Ste-Baume, fl. de m. à jt.		Economique	Bon fourrage aromatique pr les bestiaux. (Lmt.)
umineuses lionnacées	V. Spé à St-Loup, Ste-Marguerite, etc. fl. bp. en j. et jt.	Anticancéreux.	Idem.	On se sert de ses flles à odeur de bitume, contre le cancer, l'hystérie et l'épilepsie. Cette pl. est aussi réputée fébrif. et odontal. (Lmt. G,S.P.)
lem.	V. Cult. chez M. Tardif, fl. bp. en j. et jt.		Alimentaire	Chaque pl. ne produit qu'un tubercule dont l'écorce ligneuse doit-être enlevée avant la cuisson, l'intérieur est peu succulent. On la propose ce succé. de la p. de terre. (Hœf.)
lem.	V. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. bv.	Purgatif.		On fait avec ses flles un thé arom. qui est préféré au thé de la Chine; on les applique en cataplasme sur les plaies, pr en accélérer la guérison (id)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
L. NUMMULAIRE, vulgt H. aux écus, H. aux 100 yeux, Monnayère.	L. *nummularia*, L.	Escappo d'aï	Idem.
MACERON COMMUN, vulgt Gros persil de Macédoine.	*Smyrnium olus-atrum* L.	Macerone, ita.	Du grec : *Smurna*, nom du végétal.
MACLURE ÉPINEUX ou ORANGÉ, vulgt Oranger des osages, Bois d'arc.	*Maclura aurantiaca*, *Nutt.*		Dédié à W. *Maclure*, naturaliste américain.
MACRE FLOTTANTE, vulg Châtaigne d'eau, Cornuelle, Echarbot, Baligot, Truffe d'eau.	*Trapa natans*, L.	Castagno.	Abréviation de *Calcitrapa*, chausse-trappe, all. à la forme du fruit.
MADI CULTIVÉ.(Chili.)	*Madia sativa*, *Mol.*-*M. viscosa*, *Willd.*		De *Madi*, nom chilien de l'espèce principale.
MAGNOLIA A Gdes FLEURS vulgt Laurier-tulipier.	*Magnolia grandiflora*, L.	Magnolia.	Dédié à Fr. Magnol, botaniste français
M. AURICULÉ.	*M. auriculata*, *Lmk.*		Idem.
M. GLAUQUE, vulgt Arbre du Castor (Caroline)	*M. glauca*, L.		Idem.
M. YULAN. (Chine)	M. *yulan*, *Desf.* (*yu-lan des Chinois*)		Idem.
MAÏS CULTIVÉ, vulgt Blé de Turquie, d'Espagne, d'Inde, de Guinée.	*Zea mays*, L.	Bla de Barbarié.	Du grec : *Zéa*, épeautre.
MALOPE, vulgt fausse mauve.	*Malope malacoides*, L.	Maougo féro.	Du grec : *Malaché*, mauve et *éidos*, ressemblance.
MANDRAGORE OFFICINALE vulgt M. femelle, M. d'automne, Belladone sans tige.	*Atropa mandragora*, L.	Mandragota, ita	Du grec : *Atropos*, nom de l'une des 3 parques; all. à s/ propriétés vénéneuses.
M. PRINTANIÈRE vulgt M. mâle.	*M. vernalis*, *Bert.*		Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Aq. Spé dans les prés de la Capelette, fl. j. en av. et m.	Idem.		La pl. entière est très-utile dans l'hémoptysie, les hémorrhoïdes immodérées et la dyssenterie. (Cin.)
V. Spé au Cabot, fl. j. pâ. en av. et m.	Diurétique amer.	Alimentaire	Ce végétal a été cultivé comme pl. potagère; on mange encore ses racines dans qq. pays. (Hœf.)
A. Cult. à la *Demanda*, propriété Richard, à St-Jean du Désert, fl. vd. en j. jt. etc.		Industriel.	Son bois est très-élastique; il donne une teinture jaune; ses files peuvent nourrir des vers à soie; l'arbre, par sa nature, peut servir de clôture; son fruit presque semblable à une orange est d'un goût assez savoureux. (Duch.)
V. Aq. Cult. chez div. amateurs, fl. bl. en j. et jt.	Féculent.	Alimentaire	Ce fruit, dit Bosc, est fort sain et très-nourrissant. On le mange soit cru comme les noisettes, soit cuit comme les châtaignes, on en fait d'excellentes bouillies. (Hœf.)
(1) Cult. chez M. Joseph Rougier, fl. j.		Economique. et Alimentaire.	Tout terrain est propre à la culture de ce végétal, dont la graine donne 40 p. 0/0 d'huile comestible, ou pouvant servir à div. usages économiques. (Idem.)
A. Cult dans la banlieue, fl. bl. de jt. à n.	Stimulant.		Son écorce est empl. comme fébrifuge. (Jh. R.)
A. Cult. au jard. bot., fl. bl. tout l'été.	Idem.		Idem. Le bois de toutes les espèces est aromatique. (Bouil.)
A. Cult. chez MM. Audibert, à Tonelle, fl. bl. en jt. et o.	Fébrifuge.		Son écorce réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres. Ce végétal est aussi connu sous le nom de *Quinquina* de Virginie. (idem.)
A. Cult. chez M. Jh Rougier, fl. bl. tout l'été.	Idem.		On se sert des graines en médecine. (Lmt.)
(1) Cult. dans la banlieue, fl. j. en jt.		Alimentaire Economique.	Après le riz et le froment, c'est la plus utile des graminées; on fabrique avec la farine toutes sortes de gâteaux; ses tiges sucrées peuvent se manger. C'est aussi un très-bon fourrage. (Duch.-Hœf.)
V. (1) Spé à la Ste Baume (Gar.), fl. bl. en a.	Emollient.		Mêmes propriétés que la mauve. (Mor.)
V. Cult. au jard. bot. fl. v.	Narcotique.	Alimentaire	On se sert de la racine réduite en poudre; on l'emploie comme sédatif dans les scrofules, les tumeurs, et intérieurement contre l'épilepsie. Débarrassée de son principe vénéneux, cette racine contient beaucoup de fécule alimentaire. (Bouil.-Rob.)
V. Cult, chez M. Tardif fl. bl. vd.	Idem.		On lui donne les mêmes propriétés que celles de la *M. officinalis*. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
MARJOLAINE COMMUNE vulg. Origan cultivé.	*Origanum majorana*, L.-*Majorana hortensis*, *Mœnch.*	Majurano.	Du grec: *Origanon*, nom de l'espèce p[le].
MARRONIER D'INDE, vulg[t] Châtaignes de cheval. (Perse.)	*Æsculus hippocastanum* L.	Marrounié.	D'*æsculus*, nom donné par les latins, à une espèce de chêne à fruit comestible.
MARRUBE BLANC, vulg[t] M. commune, H. vierge.	*Marrubium vulgare, L.*	Bouen riblé.	De l'Hébreux: *Mar rob*, suc amer; all. à la saveur de la pl.
MASSETTE A F[lles]. ÉTROITES.	*Typha angustifolia*, L.	Saigno.	Du grec: *Tiphos*, marais; all. à l'*habitat* de la pl.
M. A LARGES F[lles], vulg[t] Roseau des marais, Masse d'eau, Quenouille, Canne de jonc.	*T. latifolia*, L.	Saigno grosso.	Idem.
M. MOYENNE.	*T. media*, *DC.*	Saigno.	Idem.
M. NAINE.	*T. minima*, L.	Idem.	Idem.
MATRICAIRE CAMOMILLE.	*Matricaria Chamomilla*, L.- *Pyrethrum Ch.*, *Smith.*	Camamido.	Du latin: *Matrix*: all. aux propriétés emménagogues.
M. OFFICINALE, vulg[t] Espargoutte, Matricaire	*M. parthenium*, L. - *Pyretrum p. Smith.*	Bontoun d'argent.	Idem.
MAUVE CHAMPÊTRE, vulg Mauve, G[de] mauve.	*Malva sylvestris*, L.	Maouvo négro.	Du grec: *Malakos*, mou; all. à ses propriétés émollientes.
M. A F[lles] RONDES, vulg[t] Petite mauve, Fromageon.	M. *rotundifolia*, L.	Pichouno maouvo	Idem.
MÉDÉOLE DE VIRGINIE.	*Medeola virginica*, *Gron.*	Médéola.	Du latin: *Mederi*, guérir; all. à s/ propriétés.

AMILLES ATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
noncutacées	V. Aq. Spé. dans les prés, fl. j.o. en m.	Vésicant.	.	*Chesnau* a empl. cette pl. c^e vésicatoire dans la goutte et les maux de tête; *Stœck*, dans le rhumatisme articulaire chronique. (Cla.)
Idem.	V. Aq. Cult. au Jardin bot., fl. bl. en m. et j.	Acre.	Économique.	Le Docteur Hœfer fait observer que nos renoncules indigènes sont très-caustiques, et la plupart vénéneuses; mais qu'elles perdent cette causticité par la dessication ou bouillies dans l'eau; de là vient que leur foin n'est pas nuisible aux bestiaux.
Idem.	V. Aq. Spé. au bord de l'Huveaune, fl. bl. en av. m. et a.	Caustique.		Lorsque la pl. est recueillie dans les eaux stagnantes, elle est très-délétère: Ses principes actifs résident spécialement dans les fleurs. (Jh.R.)
Idem.	V. Cé. dans les jardins, fl. vé. en jt.	Acre.	Économique.	Voir l'obs. à la *R. aconitefolius*, ci-dessus.
Idem.	V. Spé. au vallon de Toulouse, à N^e-D^e des Anges, fl. j. en m.	Irritant.	Idem.	Idem.
Idem.	(1) Sp. dans les champs de blé, fl. j. en m. et j.	Rubéfiant.	Idem.	Id. La racine a beaucoup moins d'âcreté que les flles et les fl. (Jh.R.)
dem.	V. Spé à la Ste-Baume, fl. id. en id.	Idem.	Idem.	Mêmes propriétés que ses congénères. (Bl.P.)
dem.	V. Id. fl. j. en m. et j.	Idem.	Idem.	Cette pl. est un peu moins âcre que les précédentes. (Jh.R.)
dem.	V. Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. j. en j. et jt.	Idem.	Idem.	La médecine n'en fait plus usage; ses propriétés, d'après le Docteur Jh. Roque, résident dans les flles et les fl. (G.S.P.)
dem.	V. Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. j pâ. en m.	Diurétique.	Idem.	Cette pl. n'est pas douée de l'âcreté des précédentes; elle n'est pas même astringente. Elle était connue dans les pharm. sous le nom de *R. dulcis*, par opposition à *R. acris* et empl. c^e diurétique. (Idem.)
lem.	V. Aq Spé. dans les marais d'Arles, fl. j. pâ. en m. et j.	Très-caustique.	Comestible	Pl. très-vénéneuse mais devenant comestible par la cuisson. (Lmt.) Les bergers de Dalmatie la mangent.
;onées	V. Aq. Spé dans les fossés humides, fl. ro. en j. et jt.	Antisyphilitique.	Économique.	Plusieurs auteurs considèrent sa racine comme le meilleur succédané de la salsepareille à laquelle cette pl. ressemble beaucoup.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
MÉLAMPYRE DES CHAMPS, vulg. Blé de vache, Rougeole, Queue de renard.	*Melampyrum arvense*, L.	Rougeolo.	Du grec : *Mélas*, noir, et *Pyros*, blé.
MÉLÈZE d'EUROPE, vulgt Mélèze.	*Pinus larix*, L. -*Larix Europæa*, *DC*.	Mêlé.	Du celtique : *Lar*, gras; all. à l'abondance de s/ résine.
MÉLIA AZÉDARACH, vulgt Arbre saint, A. à chapelet, Faux-sycomore, Lilas des Indes.	*Melia Azedarach*, L.	Aoubré san.	Du grec : *Melia*, frêne à manne; nom donné à cause de l'analogie des feuilles.
MÉLIANTHE A Gdes Flles vulgt M. pyramidal, Pimprenelle d'Afrique.	*Melianthus major*, L.	Flous de méou.	Du grec : *Méli*, miel, et *anthos*, fleur ; all. au nectaire du calice.
MÉLILOT DES CHAMPS.	*Mélilotus arvensis*, *Vallr*.- *M. officinalis*, *Lmk*.	Mélilo.	Du grec: *Méli*, miel, et *lotos*, lotier: c.à.d. lotier recherché par les abeilles.
M. OFFICINAL, vulgt Trèfle de cheval.	*Trifolium melilotus officinalis*, L.- *M. altissima*, *Lois*.	Idem.	Idem.
M. BLANC, vulgt M. de Sibérie.	*Melilotus alba*, *Lmk*. -*M. leucantha*, *Koch*. - *M. vulgaris*, *Wild*.	Idem.	Idem.
MÉLINET RUDE, vulgt Mélinet.	*Cerinthe aspera*, *Roth*.	Favo-couguou.	Du grec : *Kéros*, cire, c. à. d. pl. recherchée par les abeilles.
MÉLIQUE DE BAUHIN.	*Melica Bauhini*, *Au*.	Mélico.	Du nom *Meliga*, donné par les Italiens à un millet, dont la moelle a le goût du miel.
MÉLISSE A PETITES FLEURS vulgt Petit calament	*Melissa nepeta*, L.	Manuguetto.	Du grec: *Mélissa*, abeille; pl. sur laquelle les abeilles se plaisent à butiner.
M. OFFICINALE, vulgt Citronelle, H. de citron, Piment des abeilles.	*M. officinalis*, L.	Pouncirado.	Idem.
MÉLITTE DES BOIS, vulgt Mélisse bâtarde, M. des bois, H. sacrée.	*Melittis melissophyllum*, L.	Melito.	Du grec : *Méli*, miel; c. à. d. pl. fréquentée par les abeilles.

HABITAT ou LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
Spé dans les moissons	Emollient.		Les graines sont usitées en cataplasmes. (Lmt.)
A. Cult. dans la banlieue et au jard. bot. fl. r. en m.	Purgatif.	Industriel.	On trouve sur ses files une sorte de manne nommée : *Manne de Briançon*. Son bois passe pour incorrupt.; il ne se fend point, ce qui le fait empl. p. les peintres; il en suinte la *térebenthine de Vénise*. (Hœf.)
A. Cull. chez MM. Audibert, à Tonnelle, fl. l. en j. et jt.	Drastique.	Idem.	Il a été empl. comme vermifuge; à haute dose sa racine est très-vénéneuse. On retire de son fruit une huile concrète propre à la fabrication des bougies. (Jh.R.)
A. Cult. chez M. Lucy, Receveur général, fl. r. en j. et jt.		Comestible.	On recueille sur les fleurs un suc sucré et vineux agréable à manger. (Hœf.)
(2) Spé dans les prairies, fl. j. en j et jt.	Ophtalmique		Ce végétal possède des propriétés semblables, mais inférieures, à celles de l'espèce suivante. (Lmt.)
(2) Spé le long des haies fl. j. en j. et jt.	Idem.	Industriel.	Ses fleurs sont très-odorantes, elles sont empl. en infusions, fomentations, collyres et gargarismes; on en parfume le linge dans les armoires. (Id.)
(2) Spé sur les bords des eaux, fl. bl. en eté.		Economique.	De même que l'espèce précédente. il est aromatique et très-recherché par les bestiaux: Thouin, dans un mémoire puplié en 1788. l'avait déjà recommandé aux cultivateurs comme très-propre, tant vert que sec, à la nourriture des bêtes à laine.
(4) Spé à St-Antoine, fl. j. ou purp. en av et m.	Béchique.		Mêmes propriétés que la bourrache. (Lmt.)
V. Spé à Montredon (Marseille-veïre), fl. en m. j.		Economique.	C'est une excell. pl. fourragère qui se rappr. des avoines. (Hœf.)
V. Spé au bord des champs, près d'Aix, fl. bpâ. en jt.	Antispasmodique.		Ce végétal exhale une odeur analogue à celle de la *menthe pouliot*, avec laquelle elle a beaucoup de rapport. (Id.)
V. Spé à Arene, fl. bl. en j. jt.	Idem.	Industriel.	Ses fl. et ses files entrent dans la fabrication de l'eau de *Cologne*, des *Carmes* ou de *Mélisse*; on s'en sert en infus. théiforme c[e] digestif. (Id.)
V. Spé à St-Zacharie, bois de *Montvert*; fl. bl. pct. en m. j.	Diurétique.		Quoique réputée tonique, apéritive et diurétique, elle n'est pas ou est peu employée. (Id.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
MÉLOCHIE TOMENTEUSE, vulgt Epinard d'Egypte (St-Domingue)	*Melochia tomentosa*, L.	Espinard d'Egyto.	Altération de *Melochia*, nom arabe de la pl.
MENTHE AQUATIQUE, vulgt M. rouge, Baume.	*Mentha aquatica*, L.	Baoumé dé foun.	Du grec : *Minthé*, nymphe que Proserpine métamorphosa en pl.
M. CRÉPUE, vulgt M. crispée, M frisée.	M. *crispa*, L.	Mento.	Idem.
M. CULTIVÉE.	M. *Sativa*, L.	Idem.	Idem.
M. GENTILLE, vulgt M. des jardins.	M. *gentiles*, L.	Baoumé.	Idem.
M. POIVRÉE, vulgt M. anglaise.	M. *piperita*, *L*.	Mento glaçado.	Idem.
M. POULIOT, vulgt Pouliot, Avolon, chasse-puces (de *Pulex*)	M. *Pulegium*, *L*	Pulegi.	Idem.
M. SAUVAGE.	M. *sylvestris*, L.	Mentastré.	Idem.
MÉNYANTHE TRIFOLIÉ vulgt Trèfle d'eau, T. des castors.	*Ményanthes trifoliata*, L.	Meniante, ita.	Du grec : *Mén*, mois, et *anthos*, fleur ; all. à la durée de la floraison.
MERCURIALE ANNUELLE, vulgt Foirole, Vignole, Gagarelle, Rimberge.	*Mercurialis annua*, *L*.	Cacarelletto.	Dédié à *Mercure*, qui découvrit les propriétés de la pl.
M. COTONNEUSE.	M. *tomentosa*, *L*.	Mercuriaou lana.	Idem.
M. VIVACE, vulgt M. des montagnes, Chou de chiens.	M. *perennis*, *L*.	Mercuriaou.	Idem.
MÉRULIUS CANTHARELLE.	*Merulius cantharellus*, *L*.	Bourigoule.	Du grec: *Kantharos*, coupe; all. à la forme de la pl.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
A[s] de 9 déc: Cult. dans qq. jard. potagers, fl p. en omb. en m. et j.		Alimentaire	Ce végétal qui a été apporté à Marseille par les Egyptiens, en 1800, se consomme comme les épinards. Il est semé à l'ombre en été et à l'abri dans l'hiver., On se borne à raser les feuilles de la pl. (St.B.R.)
V. Aq. Spé au bord de jarret, fl. râ. en jt.	Tonique.		Les fl. et les flles sont excitantes; leur effet se porte surtout sur le système nerveux. (Cin.)
V. Cult. dans les jard. d'agrément, fl. purp. en été.	Antispasmodique.		L'eau spiritueuse, la teinture et la conserve de ce végétal, sont d'un fréquent usage en médecine; on l'a substitué souvent à la *m. piperita*. (Fl.m[e]-Hœf.)
V. Idem. fl. Idem.	Idem.	Condiment	Empl. comme les précédentes tant en médecine que dans la parfumerie, et sert qq. fois de condiment aux salades et aux ragoûts. (Hœf.)
V. Idem, Idem.	Idem.	Idem.	Idem.
Idem. Idem.	Idem.	Industriel.	Ce végétal est cultivé en grand p[r] la distillation à cause de son odeur aromatique, qui le fait empl. dans la médecine comme dans la parfumerie et chez les confiseurs. (Fl.m[e])
V. Spé le long de Jarret. fl. purp. de j. à s.	Idem.	Condiment.	La toux convulsive est de toutes les affections spasmodiques celle contre laquelle on a le plus recommandé cette pl. Elle servait chez les grecs de condiment. (Idem.)
Idem.	Idem.		Ce végétal a des propriétés analogues aux précédents; on dit, de plus, que c'est un poison pour les rats et qui les fait fuir. (Vanh.)
V. Aq. Spé aux marais d'Arles, fl. ro en av. et m.	Apéritf.	Economique	On se sert du suc exprimé ou de l'infusion de la pl. dans les maladies de la peau ou les affections scorbut.; en Angleterre, ce végétal rempl. souvent le houblon dans la fabricat. de la bière. (G.S.P.-Fl.m[e].)
(1) Spé dans les lieux cultivés, fl. vâ. de jt. à s.	Purgatif.		♀. Les flles sont émollientes et laxatives, on connait l'usage du *miel de mercuriale*. (Cin.)
V. Spé à Mazargues, aux Chartreux, fl. vd. en j. et jt.	Idem.		Idem, d'après le D[r] Germain de St-Pierre.
V. Spé dans les bois, fl. vd. en av. et m.	Idem.	Economique	Orfila classe ce végétal parmi les poisons narcotico-âcres. (Cin.) G. de St-Pierre lui donne des prop. purgatives moins énergiques que le ricin; et Gessner l'a rangé avec les légumes d'un goût agréable. (Hœf.)
V. Spé à St-Marcel s/les vieux troncs d'arbres.		Alimentaire	Espèce pouvant servir d'aliment. (Rob.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
MÉUM ATHAMANTIQUE, *Spinel* des Anglais.	*Œthusa meum, L.-Meum athamanticum*, *Jac.*		Dgrec: *Meion* plus pe[illegible] all. à la délicate[illegible] des feuilles.
MICOCOULIER A Flles en cœur.	*Celtis cordata*, *H. P.*	Micocoulié.	Les anciens donnaient[illegible] nom de *Celtis*, au fr[illegible] du *lotos*; all. à la res[illegible] semblance du drupe[illegible]
M. AUSTRAL, vulgt M. de Provence, Bois de Perpignan, Fabrecoulier.	*C. Australis*, *L.*	Falabriguier.	Idem.
M. DE LA CHINE.	*C. Sinensis.*		Idem.
M. DU LEVANT.	C. *Orientalis*, *L.*		Idem.
M. OCCIDENTAL, vulgt M. de Virginie.	C. *Occidentalis*, *L.*		Idem.
MILLEPERTUIS ANDROSÈME vulgt Androsème officinal, Toute-saine.	*Hypericum Androsæmum*, *L.-Androsæmum officinale*, *All.*	Touto-sano.	Du grec: *Andros Ai*[illegible] Sang-d'homme; all. à l[illegible] couleur du suc des fl[illegible]
M. PERFORÉ, vulgt Triscalan perforé, H. de la St-Jean, Millepertuis officinal.	*Hypericum perforatum*, L.	Oli-rougé.	Du grec: *Huper.* au de[illegible] là de, *eixon* image; all. aux points transparents des feuilles.
MILLET COMMUN, vulgt Mil. Panic (Ind. Or.)	*Panicum miliaceum*, *L.*	Mi.	Du latin: *Panis* pain; all. à la propriété [illegible] bile du millet.
MOLÈNE COMMUNE, vulgt Bouillon-blanc, H. de St-Fiacre, H. à Bonhomme.	*Verbascum thapsus*, *L.*	Bouyoun blan.	Altération du mot: *Barbascum*, barbu; all. aux fillets de la pl.
M. SINUÉE.	*V. Sinuatum*, *L.*	Ourio d'azé.	Idem.
M. MÉDICINALE, vulgt Bon-homme, Bouillon-blanc.	*Verbascum thapsiforme*, *Schrad.*-*V. thapsoides*, *L.*	Varlaquo.	Idem.

AMILLES ATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
raminées.	(1) Cult. dans le delta du Rhône, fl. blâ. en jt. et a.	Astringent-léger.	Alimentaire	Ce végétal fournit un aliment des plus sains pour l'homme. En Chine on le fait fermenter pr en obtenir par la distillation *l'arack*, liqueur énivrante. C'est le *pilau*, le *cous-coussou* des Arabes. En Europe, on connait l'usage fréquent, tant en santé qu'en maladie, que l'on fait de cette graminée. Avec la paille on fabrique de jolis chapeaux.
Idem.	(1) Cult. chez le docteur Sicard, fl. blâ. en jt.	Idem.	Idem.	Cette espèce pourrait suppléer jusqu'à un certain point au riz ordinaire ; sa culture plus répandue permettrait d'abolir les rizières, dont les émanations sont si meurtrières pr l'humanité. (Lan.)
gumineu-es papilio-acées.	A. Cult. dans les jardins et boulevards de la ville, fl. bl. en m.	Antiscorbutique.	Industriel.	Les fl. sont empl. en médecine ce antispasmodique; on en fait un sirop agréable et rafraîchissant, et l'on estparvenu à en retirer une teinture jaune. Le bois susceptible d'un beau poli, sert à faire des meubles, en le faisant bouillir il communique aussi une couleur jaune à la laine. (Hœf.)
xacées.	A. Cult. chez M. Geoffre, au Prado, fl. bl. ro.	Cordial.	Idem.	Avec la pulpe du fruit, on prépare le *Rocou*, pâte cordiale et rafraîchissante; et en y joignant le jus de citron et la gomme, on forme une couleur écarlate dout les hollandais colorent certains fromages. (Jac.)
biées.	V. Spé sur les collines de St-Loup, etc. fl. bp. en ms.	Idem.	Idem. Condiment.	Bouilli dans le vin, cette pl. fortifie les nerfs ; en infusion elle est tonique-excitant. On l'empl. ce cosmétique, et sert de condiment pr la cuisine, les files et les fs entrent dans la fabric. de l'eau de la Reine de Hongrie et du vinaigre des 4 voleurs. (Id.)
sacées dry-lées.	V. Spé dans les lieux incultes : à la Ste-Baume : fl. ro. ou bl. de jt. à s.	Astringent.	Comestible.	Le fruit de cet arbrisseau est plus acide que le R. *fruticosus;* il peut toutefois le rempl. dans ses divers usages (Lix.-Id.)
Idem.	V. Idem.	Idem.	Idem.	On mange le fruit bien que d'une saveur acide ; on peut en faire du vin et de l'eau de vie. Les files sont empl. en décoctièn pr gargarisme dans les maux de gorge. (Id.)
Idem.	V. Spé à la Ste-Baume, fl. bl. en m. et j.	Calmant.	Idem.	La pulpe de son fruit est très-parfumée ; dissoute dans l'eau elle forme une boisson propre à diminuer la chaleur fébrile dans les maladies aiguës : on en parfume agréablement le vin. (Hœf.)
Idem.	V. Cult. chez M. Chipot, au Prado, fl. bl. en j. et jt.	Idem	Idem.	Mêmes usages que le précédent. Il produit d'excellent fruit et fort gros. (Chir.)
cifères.	(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. jâ. en m. et j.	Antiscorbutique.	Alimentaire	Les files de cette pl. sont mangées en salade ou ce assaisonnem. (B.Jr.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
MOLLÉ DES JARDINS, vulg Poivrier du Pérou.	*Schinus molle*, *L.*	Pébró d'Américo.	Du grec : *Schinos*, lentisque: all. à la ressem blance du végétal.
MOMORDIQUE BALSAMINE, vulgt Pomme-baume, P. de merveille.	*Momordica Balsamina*, *L.*		Du latin : *Momordi*, j'ai mordu : all. à la graine qui semble avoir été mâchée.
MONARDE DIDYME, vulgt Thé d'Oswègo. (Pensylvanie)	*Monarda didyma*, *L.*-*M. purpurea*, *Lmk.*		Dédié à N. *Monardès*, médecin espagnol, mort en 1578.
M. FISTULEUSE.	*M. fistulosa*, L.-*M. Violacea*, *Desf.*		Idem.
MORELLE A OEUF, vulgt Melongène à œuf, Poule pondeuse, Pl. aux œufs. (Inde.)	*Solanum origerum*, *Dun.* *Melongena, ovifera*, L.		Du latin : *Solari*, consoler; all. aux propriétés calmantes de qq. espèces.
MORELLE DOUCE-AMÈRE, vulgt Douce-amère, Morelle grimpante, Vigne-vierge.	*Solanum Dulcamara*, L.	Vigno dei judious.	Du latin: *Dulcamara*, parce que son écorce est en même temps douce et amère.
M. FAUX-PIMENT, vulgt Cérisier d'amour, Oranger du savetier, Cerisette, Amome des jardiniers. (Madère)	*S. pseudo-Capsicum*, *L.*	Gentilé.	Du grec: *Kaptó*, engloutir, manger avidement; all. à ses propriétés excitantes.
M. MELONGÈNE, vulgt Béringène, Aubergine, Mélanzanne, etc.	S. *Melongena*, *L.*	Méringeano.	De *Solari*, (comme précédemment)
M. NOIRE, vulgt Morelle, Crève-chien, H. more, Morelle offic. Raisin de Loup, H. aux magiciens	*S. nigrum*, L.	Couterlo.	Idem.
M. TUBÉREUSE, vulgt Parmentière, Pomme de terre, Patate.	*S. tuberosum*, *L.*	Truffo.	Idem.

FAMILLES NATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5.	6.	7.	8.	9.
Idem.	V. Spé lieux incultes et décombrés. fl. j. de m. à o.	Idem.		Il serait à désirer que cette pl. si puissamm. excitante et antiscorbutique, fut relevée de l'oubli dans lequel elle est tombée en médec. (Rod.)
[...]ricinées.	A. Cult. chez div. jardiniers-fleuristes, fl. ro. en j.	Astringent.		Les flles de ce végétal sont très-astringentes. Cet arbuste, on les a empl. extérieurement dans le traitement de certains ulcères de nature atonique. (Fl. me)
Idem.	A. Spé sur les Alpines (Gér.), fl. ro. en j.	Antidartreux.		On a fait avec ce végétal divers essais pr guérir les dartres et les affections arthritiques rebelles. (Jn. R.) Ses bourgeons, infusés dans l'huile, donnent ce qu'on appelle *l'huile de marmotte*, antirhumatismale. (Lmt.)
Idem.	A. cult. chez M. Rougié-Sarrète, R. du Jardin botaniq. 28, fl. p. en m.	Antiarthritique.		Ce végétal est vénéneux: le miel puisé par les abeilles, sur ses fl., donne des vertiges et des nausées; Toutefois, la médecine l'empl. contre les affections goutteuses opiniâtres et les douleurs rhumatismales. (J. R.)
[...]aminées.	V. Aq. Spé au bord de Jarret, au Rouet, au marais de la Camargue, fl. vp. en j et jt.	Dépuratif.	Industriel.	La racine a les propriétés du chiendent ; ses tiges servent à div. usages économiques et ses débris sont un excellent engrais pr la vigne. (Hœf.-St. B. R.)
Idem.	V. Spé le long de l'Huveaune, fl. vblâ. en s. et o.	Idem.	Idem.	La racine passe pr antilaiteuse ; ce végétal sert au mêmes usages que le précédent. (Lmt.)
[...]sacées ré[...]ées.	V. cult. chez les jardiniers-fleuristes, fl. en m.	Astringent.	Idem.	*Bouillon-lagrange* présente les pétales de cette pl. ce purgatifs. L'odeur suave que répand sa fl. en fait retirer *l'essence*, et *l'eau de roses* si fréquemment empl. dans la parfumerie. (Hœf.)
Idem.	Idem.	Idem.	Idem.	Les fl. de ce végétal sont préférées pr obtenir *l'essence* et *l'eau distillée de roses*. (Lmt.)
Idem.	V. Spé dans les buissons, fl. j. ou o. en m. et j.	Idem.	Comestible.	Son fruit donne une conserve astringente, antipotride; ses jeunes flles infusées. présentent un thé agréable. La tige offre souvent une excroissance chevelue (piqûre d'un insecte), qui était connue sous le nom de *Bédéguar*, et usitée cme diurétique, anthelmintique, et antiscrofuleux. (Idem.)
Idem.	V. Cult. chez M. Blaise père, ch. des Chartreux, fl. r. p. en j.	Idem.	Industriel.	Ses pétales servent à la préparation du *miel rosat* et à la *conserve de rose*, laquelle, prise avant le repas, facilite la digestion; ses usages dans la parfumerie, comme dans la fabrication des liqueurs, pâtes, etc. sont très-répandus. (Lm.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
MORGELINE INTERMÉDIAIRE, vulgt Mouron blanc, M. des oiseaux.	*Alsine media*, *L.*- *Stellaria media*, *Sm.*	Paparudo.	Du grec : *Alsos*, b[illegible] sombre; all. à s/ habit[illegible]
MORILLE COMESTIBLE.	*Morchella esculenta*, *L.*	Bourrigo.	De l'allemand : Morch[illegible] nom de la pl.
MORRÈNE AQUATIQUE, vulgt Petit Nénuphar.	*Hydrocharis morsus-ranæ*, *L.*	Pichou puphar	Du grec : *Hudôrch*[illegible] ornement de l'eau : [illegible] à s/ élégance.
MOURON DES CHAMPS, vulgt M. rouge, M. mâle.	*Anagallis arvensis*, *L.*	Bello dé jour.	Du grec : *Angelaô*, [illegible] ris ; all. à la guéris[illegible] des maladies du [illegible] qui rendent triste.
MOUSSE COMMUNE, vulgt Hypnetamarix.	*Hypnum parietinum*, *L* - *H. tamariscinum*, *Hedw.*	Mouffo.	De *muscus*, nom do[illegible] par les latins aux p[illegible] à tiges capillaires; [illegible] du grec : *ypnon*, u[illegible] all. aux fl. femelles d[illegible] la pl.
MOUTARDE BLANCHE, vulgt Navette de beurre, Plante à beurre, senevé blanc.	*Sinapis alba*, *L.*	Moustardo blanco.	Du grec : *Sinapi*, no[illegible] du sénevé.
M. DES CHAMPS, vulgt Sénevé, Jotte.	*S. arvensis*. L.	M. fero.	Idem.
M. A GRAINES NOIRES, vulgt Sénevé, moutarde officinale.	*S. nigra*, L.- *Brassica nigra*, *Koch.*	M. négro.	Idem.
MUFLIER A Gdes FLEURS, vulgt Mufle de veau, M. de chien, Gueule de loup.	*Antirrhinum majus*, L.	Sussoméou.	Du grec : *Anti*, comme, *rhin*, museau; all. à la corolle sembl. à u[illegible] museau.
MUGUET ANGULEUX vulgt Sceau de Salomon, Belle venue.	*Convallaria polygonatum*, *L.*- *P. vulgare*, *Desf.*	Caché dé Saloumoun.	Du grec : *Polus gonu*, beaucoup d'angles; all. à la tige.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
6	7	8	9
) Spé au bord des murs fl. bl. en m. et j.	Diurétique.	Idem.	A Paris, sa graine est l'objet d'un petit commerce assez avantageux. On a calculé à 500,000. fr., par an, la consommation qui s'en fait pr la nourriture des petits oiseaux. (Rob.) La pl. apprêtée ce potagère, se mange dans qq. part. de la France. (Hœf.)
. Spé au bord de l'Huveaune.		Alimentaire	Ce végétal est nutritif et très-échauffant. (Lmt.)
. Aq. Spé dans les eaux dormantes d'Arles, fl. bl. en m.	Mucilagineux		On lui prête les mêmes propriétés qu'au *Nymphæa*. (G.S.P.)
) Spé dans les champs fl. r. ou b. en m. et s.	Narcotique,		Bien qu'on ait fait usage de ce végétal contre l'hydropisie et l'épilepsie, on ne doit l'administrer à l'intérieur qu'avec circonspection, à cause de ses propr. toxiques. (Cin.)
. Spé à la Ste-Baume.	Astringent-léger.	Industriel.	On emploie ce végétal pour calfeutrage des navires, pour emballages des objets fragiles et confection de sommiers qui ont l'avantage d'éloigner les insectes. (Cin. Hœf.)
) Spé dans les jachères, fl. j. pâ en m. et j.	Excitant.	Condiment. Economiq.	A petites doses, la graine relève le ton des viscères et convient contre l'atonie de l'estomac et les flatuosités; on en fait aussi de l'huile. Comme foin, la pl. est une excellente nourriture pour les vaches. (Cin.-Lav.)
) Spé dans les champs fl. j. de m. à jt.	Idem.	Idem.	La propriété des graines est moins active que celles de la précédente pl. Les fll. sont considérées dans div. cantons comme herbes potagères. (Hœf.)
) Spé dans les sols pierreux, fl. j. en m. et j.	Idem.	Idem.	Le docteur Cazin prétend que les semences de ce végétal peuvent rempl. tous les autres antiscorbutiques. Les feuilles se mangent également dans div. contrées. Tout le monde connait la préparation culinaire qui porte le nom de *Moutarde*.
. Spé sur les vieux murs, fl. vé. de j. à o.	Astringent.		On dit aussi cette pl. vulnéraire. (Lmt.)
. Spé à Ne De des Anges, fl. bl. av. et m.	Vulnéraire.	Alimentaire	On se sert en médecine de la racine. Ses jeunes pousses se mangent comme asperges dans plusieurs contrées. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
M. DES BOIS, vulgt M. de mai, Lis des vallées.	*C. majalis*, L.	Muguet.	Idem.
M. M. MULTIFLORE vulgt grand sceau de Salomon.	*C. multiflora*, L.- *Polygonatum multiflorum*, *Desf.*	Idem.	Idem.
MURIER BLANC (Chine.)	*Morus alba, L.*	Amourié.	De *Moréa*, nom grec de l'arbre.
M. MULTICAULE, vulgt M. des Philippines.	M. *multicaulis*, *Pers.*	Idem.	Idem.
M. NOIR.	M. *nigra*, *L.*	A. dei malaous.	Idem.
M. ROUGE. (Am. Sept.)	M. *rubra, L.*	A. rougé.	Idem.
MYAGRE PERFOLIÉ.	*Myagrum perfoliatum*, *L.*	Lasceno.	Du grec : *Muagros*, de *mus*, rat, et *agra*, chasse ; all. à la propriété de chasser les rats.
MYOSOTIS DES CHAMPS, vulgt Oreille de souris.	*Myosotis avensis*, *Lehm.*		Du grec : *Mus*, souris, et *ous*, oreille; all. à la forme et aux poils de la pl.
MYOSURE MINIME, vulgt Queue de souris.	*Myosurus minimus*, L.		Idem. et de *oura* queue; all. à la forme du pistil.
MYRICA CIRIER, vulgt Arbre à la cire, Cirier de la Caroline, C. de la Louisiane.	*Myrica cerifera, L.*		Du grec : *Muron*, parfum ; all. à l'odeur aromatique de ce végétal.
M. DE LA CHINE, vulgt M. à fruits comestibles	M. *Sinensis, L*- M. *esculenta*, *Ham.*		Idem.
M. DE PENSYLVANIE, vulg Cirier de P.	M. *Pensylvanica*, *H.* P. -M. *Carolinensis*, *Mil.*		Idem.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
V. Spé à Arles, fl. bl. en av. et m.	Sternutatoire	Industriel,	Les baies sont vermifuges; les fl. entrent dans la parfumerie; réduites en poudre, on s'en sert comme sternutatoire. Les filles donnent, avec la chaux, une couleur verte solide. (Idem.)
(1) Cult. dans les jardins, fl. blâ. en mai	Vulnéraire.	Alimentaire	Comme au *M. anguleux*, ci-dessus.
A. Cult. dans la banlieue, fl. vd. av. et m.	Astringent-léger.	Industriel.	Sa file qui est vulnéraire, nourrit le vert-à-soie; on peut faire de la toile avec ses jeunes rameaux; le bois est empl. au tour, et par les menuisiers et les tonneliers; il donne une couleur brune assez solide. (Id.)
A. Cult. au Jardin botanique, et dans la banlieue fl. vd. av. m	Idem.	Economique.	Ses files servent également à la nourriture des vers-à-soie et sont un très-bon fourrage pour les bestiaux. (B.J[r])
A. Cult. dans la banlieue, fl. vd. av. et m.	Idem.	Alimentaire Industriel	L'écorce et la racine sont purgatives; le fruit est agréable à manger, on en fait un sirop empl. en médecine; avec l'écorce on peut fabriquer des cordes et du papier; en Sicile la file nourrit les vers-à-soie. (Rob.-Ann. de Pom.)
A. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. vd. av. m.	Idem.	Idem.	La file peut servir de nourriture aux vers-à-soie et son bois est très-bon pour la charpente de marine. (Duch.)
(1) Spé dans les champs graveleux, près des haies, (Gér) fl. j. en en m. et j.	Diurétique.		On lui a attribué aussi la vertu de chasser les rats des plantations. (Mor)
V. Spé aux bords des chemins, fl. bl de m. à o.	Antifiévreux		D'après Garidel, on en faisait des *épicarpes* pour guérir les fièvres intermittentes.
(1) Spé dans les champs stériles, au nord, (Gér) fl. j vd. en ms. et av.	Astringent.		On l'emploie pour ses propriétés astringentes. (G.S.P.)
A. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. en jt.	Idem.	Industriel.	On retire du fruit, par ébullition, une cire dont on fait de bonnes bougies. (Lmt.) La décoction des files avec le sulf. de fer donne une ancre fort noire. On affirme que son odeur aromatique jouit de la propr. d'assainir les lieux marécageux. (R. Hl.)
A. Cult. chez M. Gaillard		Alimentaire	On mange ses fruits. (Ler. d'Ang.)
A. Aq. Cult. chez MM. Audibert.		Industriel.	Comme au *M. cerifera*, ci-dessus.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
M. Galé, vulg: Piment royal, Myrte bâtard, Poivre de Brabant, Piment aquatique.	M. gale, L.		Idem.
Myrte commun.	Myrtus communis, L.	Nerto.	Du grec: Murtos, arbrisseau odorant et toujours vert.
Narcisse des prés vulgt N. jaune, N. sauvage, Godet, Porillon, Fl. de coucou, etc.	Narcissus pseudo-Narcissus, L.- N. sylvestris, Lmk.	Jussièro Pasquetto.	Narcisse; nom d'un jeune grec qui fut changé en c/ fleur.
N. des poètes, vulgt Jeannette, Claudinette, H. à la vierge.	N. poeticus, L.	Pourraquo.	Idem.
Néflier d'Allemagne, vulgt N. cultivé.	Mespilus Germanica, L.	Nespié.	Du Celtique: Naff, tronqué; all. à la forme du fruit.
N. du Japon.	M. Japonica, L.-Eriobotrya Japonica, Linds.	Idem.	Idem.
Nélie paniculée.	Neslia paniculata, Desv. -Myagrum p., L.		Dédié à de Nesle, Botaniste français.
Nélombo magnifique vulg Fève d'Egypte, Lotos des anciens.	Nelumbium speciosum, Will.-Nymphæa nulumbo, L.		De Nelombo, nom indien de la pl.
Nénuphar jaune, vulgt Lis jaune d'eau, Jaunet d'eau, Plateau d'eau.	Nymphæa lutea, L.- Nuphar luteum, Sm.	Nimpho.	Du grec: Nimphé, Nimphe, naïade habitant les eaux, ou altération de Niloufar nom arabe.
Néottie nid-d'oiseau.	Neottia nidus avis, Rich.		Du grec: Neotteia, nid-d'oiseau; all. à l'enlacement des fibres de la racine.
N. ovale, vulgt Listère ovale.	N. ovata, Rich.-Listera ovata, R. Br.	Ophrys.	Dédié à Martin Lister, médecin naturaliste anglais.
Nerprun Alaterne, vulgt Alaterne.	Rhamnus Alaternus, L.	Darado, Falagno.	De Rhamnos, nom grec du végétal.

HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
As. Aq. Cult. au Jardin zoologique, fl. vâ. en m.	Tonique.	Idem.	Très-aromatique; on s'en sert dans la fabrication de la bière pour lui donner plus de saveur. Avec l'infusion des files, on a un thé qui imite celui de la suisse;sa décoction est empl. à faire périr la vermine des troupeaux. (Hœf.)
A* Spé entre Martigues et Bouc, fl. vd, en m. et j.	Vulnéraire,		On lui prête les propriétés de l'arnica relativement aux contusions et blessures. (Thu.)
V. dans les prés, fl. j. en av.	Vomitif.		Le Dr Casin s'en est servi comme succédané de l'ipécacuanha, dans les affections catarrhales et dans l'asthme. On le dit antispasmodique à faible dose.
V. Spé. Idem fl. bl. en av. et m.	Idem.		La bulbe excite vivement les tuniques de l'estomac et le système nerveux. (Jh.R.)
A*. Cult. chez MM. Audibert, à Tonelle, fl. ro. en m. et j.	Acerbe.	Alimentaire	Il produit un gros fruit, qui devient pulpeux et doux après la cueillette. (Lmt.) L'écorce, les jeunes pousses et les feuilles sont empl. en décoctions astringentes. (Lzé.) Le bois, qui est très-dur, est prisé par les tourneurs. (Fl.m*)
As. Cult. dans les jard. fl. bl. en n.	Astringent leger.	Idem.	Son fruit plus fade que les nèfles communes, est cependant agréable à manger. (St.B.R.)
(1) Spé à Montredon, fl. j. de j. à a.	Diurétique.	Industriel.	On retire de l'huile de ses graines, qui peut être empl. dans l'industrie. (Lav.)
V. Aq. Cult. chez divers amateurs, fl.bl. en j. et jt.	Astringent.	Alimentaire	La graine réduite en farine et les racines cuites de ce végétal, servaient d'aliment aux anciens. (Rob) Les pétales, pédonc. et pétiol. sont astringentes. (Lmt.)
V. Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. j. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Les files sont vulnéraires et antilaiteuses à l'extérieur; les rhizomes renferment une fécule abondante et sont alimentaires. (Idem.)
V. Spé à la Ste-Baume fl. bl. en m. et j.	Vermifuge.		La pl. est vulnéraire et ses fibres radicales estimées comme vermifuges. (Idem.)
V. Idem. fl. vd. en m. et j.	Vulnéraire.		Propriété reconnue à ce végétal. (Idem.)
A*. Spé sur les rochers arides de Marseille, Aix, la Ciotat, fl. v. jâ. en m. et av.	Astringent.	Industriel.	Ses feuilles ont été empl. comme atringentes, et ses fruits servent à la teinture. (Rob. =Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
N. BLANC.	*R. incana, Nob.*	Arnaveou.	Idem.
N. BOURDAINE, vulgt Bourdaine, Bourgène, Bois à poudre, Aune noir.	*R. frangula*, L.	Verno négré.	Idem
N. DES ALPES.	*R. Alpina*, *L.*	Darié.	Idem.
N. DES TEINTURIERS, vulgt Graine d'Avignon G. de Perse.	*R. infectorius*, L.	Granetto.	Idem.
N. PURGATIF, vulgt Nerprun, Noirprun, Bourgène-épine.	*R. catharticus*, *L.*	Nerprun.	Idem.
NICOTIANE RUSTIQUE, vulgt Priapée, Tabac des paysans.	*N. rustica*, L.	Taba.	Dédié à *Nicot*, introducteur de la pl. en France.
N. TABAC, vulgt Tabac. Petnn, H. à la reine, H. sacrée, H. du gd. prieur, etc. (Mexique.)	*Nicotiana tabacum*, L,	Idem.	Idem.
NIGELLE CULTIVÉE, vulg Toute-épice, Cumin noir, Poivrette commune.	*Nigella sativa*, L.	Niello.	Du latin : *Nigellus*, noirâtre: all. à la couleur des semences.
N. DE DAMAS, vulgt Cheveux de Venus, Barbe de capucin, Patte d'araignée.	*N. Damascena*, L.	N. barbudo.	Idem.
N. DES CHAMPS, vulgt Nielle.	*N. arvensis*, *L.*	N. féro.	Idem.
NIVÉOLE ESTIVALE, vulgt N. à bouquet.	*Leucojum æstivum*, L,	Niveola.	Du grec : *Leuchoïon*, violette blanche.

HABITAT ou lieu de culture. 6	PROPRIÉTÉS Médicales. 7	Économiques ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
As. Cult. au jardin bot. Idem.	Purgatif.	Alimentaire	On se sert de ses drupes gros c[e] le fruit du *Prunus lauro cerasus*, dont la pulpe est abondante et sucrée, mais un peu âcre.(B. h[e]); Garidel rapporte qu'en Espagne on mange les tiges tendres de ce végétal, en les assaison. c[e] p[r] la salade.
A. Spé dans les îles du Rhône, fl. vd. en m.	Idem.	Industriel.	On se sert de l'écorce c[e] purgatif et c[e] antipsorique à l'extérieur; ses drupes donnent les couleurs jaune, verte ou bleue, selon le degré de maturité, (Jac.-Lmt.)
A. Spé à la Ste Baume, fl. en m. et j.	Idem.		Son fruit est peu usité en médecine. (Bl. p.)
A. Spé aux *Milles*, entre Roquefavour et la ville d'Aix, fl. vd. en m. et j.	Idem.	Idem	Ses semences appelées *graines jaunes* ou *gr. d'Avignon*, sont purgatives : elles donnent une assez belle couleur jaune empl. dans la teinture des étoffes. (Hœf.)
A. Spé sur le plateau de Paleyrotte, fl. j. vd. en m.	Idem.	Idem.	Ses semences fournissent cette couleur verte, connue sous le nom de *vert de vessie*, et empl. dans la peinture en miniature (id). C'est dans l'écorce de ce végétal que M. Charvin a découvert le fameux *La-Kao*, ou vert chinois, qui lui a mérité le prix de 6000 f. promis par la chambre de commerce de Lyon.
(1) Cult. dans le dépt. fl. ro. en jt. et o.	Drastique Narcotique	Economique.	Les fîles fraîches sont émétiques, vulnéraires et détersives appliq. sur les plaies et les ulcères.(Bart.) Voir ci-après.
Idem.	Idem.	Idem.	C'est une substance vireuse que l'usage a popularisée et qui est devenue la source d'un revenu très-important p[r] les gouvernem. L'huile empyreumatique qu'on en retire, par la distillation, possède une virulence extraordinaire. (Fl. m[e])
(1) Spé dans les champs à blé, fl. bp. en j. et jt	Stimulant.	Condiment.	Les Orientaux en font un grand usage sous le nom de *toute épice*; ils en assaisonnent leur pain p[r] le rendre plus délicat, etc. (Lmt.)
(1) Spé à la Treille, Montmajour, etc. fl. b. en m. et j.	Idem.	Idem.	Id. Les graines fournissent une huile dont on se frotte le corps en sortant du bain. (Olivier. - Voy. en Egypte.)
(1) Spé dans les moissons, fl. bâ en j.	Apéritif.		On se sert spécialement de sa racine. (Lmt.)
V. Spé dans la Camargues, fl. bl en av. m. et j.	Acre.		On emploie ses bulbes à cause de ses propriétés émétiques qui provoquent à la transpiration. (J.B.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
N. PRINTANIÈRE, vulgt Perce-neige.	L. vernum, L.	Troouque-néos	Idem.
NOYER CENDRÉ.	*Juglans cinerea*, L.	Nouguié.	Du latin : *Jovis glans*, gland de Jupiter, gland divin.
N. COMMUN, vulgt Noyer royal, Noyer.	*J. regia*, L.	Idem.	Idem.
N. NOIR, vulgt Gland de Jupiter.	*J. nigra*, L.	Idem.	Idem.
NYCTAGE FAUX-JALAP, vulgt Belle-de-nuit, Merveille du Pérou.	*Mirabilis Jalapa*, L.	Bello-dé-nué.	Du grec : *Nux*, nuit; all. à l'époque de l'épanouissement de la fl.
NYMPHÉA BLANC, vulgt Nénuphar bl., Lis des étangs, Blanc d'eau, Plateau blanc, volet.	*Nymphæa alba*, L.	Nympho.	Du grec : *Nymphé*, nymphe; naïade.
N. BLEU, vulg Niloufar des Egyptiens.	*N. cærulea*, L.	Idem.	Idem.
OCCA DE DEPPE (Pérou.)	*Occa Deppei*, L.		Originaire de la République de l'Equateur, et introd. en France par Jules Bourcier, en 1851.
O. ROUGE. (Pérou)	*O. rubra*, L.		Idem.
ŒILLET BARBU, vulgt Œ de poète, Bouquet tout fait ou parfait.	*Dianthus barbatus*, L.	Mouissetto.	Du grec : *Dios anthos*, fl. de Jupiter; all. à la beauté des fl.
Œ. ROUGE-GIROFLE, vulgt Œ. des fleuristes, Œ des chartreux, Œ à bouquet, Grenadin.	*D. Caryophyllus*, L.	Ginouflado dé 5 fuillo.	Id. et du latin : *Caryophyllus*, à cause de l'odeur de clou de girofle.

...MILLES ...TURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Cult. chez M. J[h]-Rougier, fl. v. en m. et j.	Idem.	Comestible.	La plante, piquée par un insecte, produit une série de petites pommes qu'on nomme *pommes de sauge*, et que l'on mange dans les îles de l'Archipel; le fait est rapporté par Tournefort, qui ajoute que ces pommes ont un goût très-agréable. (B. J[r].-Hœf.)
Idem.	V. Spé dans les prés, fl. bâ en j.	Idem.		Elle peut remplacer la sauge officinale. (Fl. m. Belg.)
Idem.	(2) Spé à St-Jullien, fl. bâ. en jt. et a.	Idem et sudorifique.	Idem.	Mêmes propriétés que la *s. o.*. Elle passe aussi pour sternutatoire, résolutive, et elle est empl. à déterger les vieux ulcères. Dans le nord elle rempl. le houblon pour la fabrication de la bière: Son suc produit, dit-on, une sorte d'ivresse qui tient du spasme. (B.J[r]-Hœf)
Idem.	V. Spé sur les pelouses, fl. bâ.en m. et j.	Tonique.		Même observation qu'à la Sauge des prés.
...icinées.	A[s] Cult. chez M. Gaillard, au Pont de Vivaux, fl. en ms.	Fébrifuge.		L'écorce de ce végétal contient, avec le tannin, un principe amer connu sous le nom de *salicine*, et qui est doué de propriétés fébrifuges. Cette substance est extraite des rameaux de 2 ou 3 ans, que l'on récolte avant le développement des fles. (G.S.P.)
Idem.	A[s] Spé à Jarret, fl. en ms.	Idem.	Industriel.	Idem. Ses rameaux servent à faire des liens. (Boull)
Idem.	A. Spé Idem. fl. vd. en av. et m.	Idem.	Idem.	Son écorce est empl. c[e] les 2 précédents; on en obtient une couleur rouge, sanguine. On fait div. ouvrages légers avec son bois : des cercles p[r] les tonneaux, du charbon p[r] les crayons et p[r] la fabrication de la poudre; enfin, les jeunes rameaux donnent une espèce de coton qui peut être utilisé. (Hœf-Fl.m)
Idem.	A. Cult. dans les jardins de la ville et de la banlieue, fl. id.	Idem.	Idem.	Cet arbre, empl. à orner les tombeaux et les pièces d'eau des jardins paysagers, possède à peu de chose près les mêmes propriétés que les précédents.
Idem.	A. Cult. dans les prairies de St-Marcel, fl. en ms. et av.	Idem.	Idem.	On fabrique avec son bois des claies, des treillages et la grosse vannerie, outre les propriétés astringentes et vermifuges qu'il possède c[e] ses congénères. (Hœf.)
Idem.	A. Cult. au Jard. bot., fl. en av.	Idem.	Idem.	Idem. On a fabriqué avec ses aigrettes une sorte de papier grossier, l'écorce peut servir dans la teinture. (Idem.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
ŒNANTHE-BOUCAGE vulg Jouanette, Abernotes, Méchons.	*Œnanthe Pimpinelloides*, *L.*		Du grec : *Oïné*, *anth*. fleur de vigne ; all. l'odeur des fleurs.
Œ. FISTULEUSE, vulgt Persil des marais, Filipendule, Œnanthe.	Œ. *fistulosa*, L.	Enante, ita.	Idem.
Œ. PHELLANDRE, vulgt Ciguë d'eau, Millefeuille aquatique, Fenouil d'eau, Persil des fous etc.	Œ. *Phellandrium*, L*mk*. *Phell. aquaticum*, *L*.	Finochio d'aqua, ita.	Du grec : *Phenax*, qui tue en traître, et homme; all. à ses propriétés toxiques.
Œ. PEUCÉDANE, ou A Flles DE PEUCÉDANE.	Œ. *Peucedanifolia*. *Poll.*		Idem.
OLÉANDRE LAURIER-ROSE vulgt Laurier-rose, Nérion.	*Nerium oleander*, L.	Laourié-roso.	Du grec : *Néros*, humide, croissant près des eaux.
OLIVIER d'EUROPE.	*Olea Europæa*, *L*.	Ooulivié.	Du grec : *Elaïa*, nom de l'Arbre.
O. SAUVAGE, vulgt Olivâtre, Petelin.	*Oleaster*.	Ooulivastré.	Idem.
*OLLUCO TUBÉREUX, vulgt Meloca, Papalisa. (Pérou).	*Ullucus tuberosus*, *L*.		(Etymologie inconnue.)
OMBILIC A FL. PENDANTES vulgt Nombril de Venus	*Cotyledon umbilicus*, *L*.	Escudé.	Du latin: *umbilicus*, nombril; all. à l'excavation centrale des feuilles.
ONAGRE BISANNUELLE, vulgt O. commune, H. aux ânes.	Œ*nothera biennis*, L.		Du grec : *Onos*, âne; *Théra*, proie, c. à d. pâture des ânes.
ONOPORDE ACANTHIN, vulgt Pet d'âne, chardon aux ânes, Epine blanche.	*Onopordon Acanthium*, L.	Cardo spino, ita	Du grec : *Onos*, âne, *perdon*, pet-d'âne, nom populaire de la pl.

…MILLES …TURELLES.	HABITAT ou LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
…bellifères …cti-sémi…	V. Spé dans les prés inondés d'Arles, fl. bl. jâ. en m. et j.	Alimentaire		On mange ses racines dans qq. dép. Ne pas confondre cette pl. avec *l'œ. crocata*, L. qui est si dangereuse pr l'homme. (Jh.R.-DC.)
Idem.	V. Aq. Spé dans les marais de la Camargue, fl. bl. en m. et j.	Vénéneux.		La racine desséchée et pulvérisée a été administrée en suspension dans le vin, et à très-petite dose, contre les scrofules, et la paralysie. (Fl.me)
Idem.	V Id., fl. bl. en j. et a. (odeur du persil.)	Idem.		Employé égalem. comme héroïque dans les scrofules catarrhes chroniques et autres maladies. Des vétérinaires en ont fait usage, contre la toux des chevaux; il parait que l'action de ce végétal se rappr. de celle du *conium maculatum*. (Cin.-Jh.R.)
Idem.	V. Spé marais de St-Chamas, fl. bl. en jt.	Idem.		Mêmes propriétés que la précédente. (Fl.m.belg.)
…ocynées.	A. Cult. dans les jard. fl. ro. ou bl. en jt. et a.	Stupéfiant.		Ses feuilles sont vénéneuses; on ne doit s'en servir qu'à l'extérieur. (Lmt.)
…inées.	A. Cult. dans la banlieue, fl. bl. en ms. et av.	Astringent.	Alimentaire	Précieux végétal pr la Provence, à cause de son fruit qui donne la meilleure huile connue; son écorce et ses feuilles sont amères et astringentes. Les vieux arbres secrètent des larmes résineuses dont l'odeur se rapproche de celle de la vanille. Son bois, qui est très-dur, est estimé par les tourneurs, tabletiers, etc. (G.S.P.)
Idem.	A. Spé sur les côtes de l'Estaque, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Le fruit est très-petit mais abondant; il croît sans culture et n'a pas craint le froid de 1820. (St.B.Rh.)
…anées.	V. Cult. à Paris depuis 1848 (Vilm.), fl. j. vd. en j.		Idem.	Ses produits en tubercules sont un peu moins abondants que *l'oxalis crenata*. (B.Jr) Ses flles peuvent rempl. les épinards. (Masson.)
…ssulacées.	V. Spé à Arles: Rochers et vieux murs, fl. bl. ou j. en m.	Diurétique.		Dioscoride et Galien assurent que l'infusion des flles chasse le calcul et le sable des reins. (Gar.) Ces flles sont émollientes à l'extér. (Lmt.)
…nothéracées.	(2) Cult. chez M. Jh. Rougier, fl. j. en j. et jt.	Astringent.	Alimentaire	D'après Scopoli, on mange ses racines en salade ou cuites. Braconnot a reconnu que la pl. contenait du tannin en quantité, et qu'on pouvait par conséquent l'empl. au tannage des cuirs, et la substituer à la noix de galle dans la teinture et la fabrication de l'encre. (Hœf.)
…mposées …ubuliflores.	(2) Spé à Ste-Marguerite, fl. purp. en été.	Détersif.	Idem.	Le suc de la pl. est empl. en topique comme anti-cancéreux; son réceptacle et son pédoncule sont comestibles. On extrait de ses graines une huile fixe abondante. (Lmt.-Bouil).

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
OPHIOGLOSSE COMMUN, vulgt Langue de serpent Petit serpentaire, H. aux 100 miracles H. sans couture.	*Ophioglossum vulgatum* L.	Herbo de la routo.	Du grec : *Ophis*, serpent, *glóssa*, langue all. à la forme de la fronde.
*OPOPANAX CHIRON, vulgt Grande Berce, Panacée	*Opopanax chironium*, *Koch*.-*Laserpium chironium*. L.	Opopanaco, ita	Du grec : *Opus*, suc, du latin: *panax*, panacée, c. à. d. remède universel.
ORCANETTE FAUSSE-VIPÉRINE, vulgt Orcanette jaune.	*Onosma echioides*, L.	Récanetto.	Du grec: *Onos*, âne, *osmé*, odorat, c. à. d. flairé avidemt par les ânes.
ORCHIS BOUFFON.	*Orchis*, *morio*, L.	Bouffoun.	Du grec : *Orchis*, nom de végétaux à tubercules ovoïdes.
O. MALE, vulg. O. taché	*O. mascula*; *L*.	H. de la Pantecousto.	Idem.
O. MILITAIRE.	*O. militaris*, L.	Grosso-taverniero.	Idem.
*ORÉODAPHNÉ MÉDICINAL.	*Oreodaphne opifera*. *Nées*. *Ocotea opifera*, *Mart*.		*Du* grec *Oros*, montagne, *Daphné*, laurier, all. à son habitat.
ORGE A 6 RANGS. vulgt O. carrée, O. d'hiver, Escourgeon.	*Hordeum hexastichon*, L	Hordi gros.	Du latin : *Hordus*, pesant ; all. au pain fait avec sa farine.
O. à 2 RANGS, vulg. Paumelle, Pamelle, Petite orge O. à longs épis, etc.	*H. distichum*, *L*.	Pooumoulo.	Idem.
O. COMMUNE, vulgt Orge, O. cultivée.	*H*, *vulgare*, *L*.	Ouardi.	Idem.
O. ZÉOCRITE, O. pyramidale, O. en évantail, Riz d'Allemagne, O. riz. (Russie.)	*H. Zeocriton*, L.	Idem.	Idem.

…ILLES …URELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
…gères.	V. Spé à St-Marcel prairies, fl. en m.	Vulnéraire.		Pl. usitée dans les angines, à cause de ses propriétés mucilagineuses et astringentes. (Lmt.)
…bellifères …cti-séminées	V. Spé dans les lieux incultes, à Fréjus, le Luc, fl. j. en j.	Antispasmodique.		Par des incisions faites au collet de la racine, on obtient un suc gommeux, fétide, d'un rouge brun, qui est empl. en médecine. (Rob.)
…raginées.	(2) Spé dans les sables de Mazargues, fl. j. eu j.		Industriel.	La racine donne une couleur jaune qui est employée. (Lmt.)
…hidées.	V. Spé dans les prés (Gér.), fl. v. en m. et j.	Tonique.	Alimentaire	Ses tubercules fournisseut une fécule gélatineuse et nourrissante, utile aux convalescents et aux personnes chez lesquelles l'organe de la digestion est affaibli. (Bod.)
Idem.	V. Spé dans le bassin de St-Remi, fl. purp. en m. et j.	Idem.	Idem.	Après préparation, ses bulbes donnent un salep qui imite celui de Perse dans les prescriptions médicales. (id.)
Idem.	V. S é à St-Jérome, fl[r] ro. pur. en m. et j	Idem.	Idem.	Mêmes propriétés qu'à l'*O. morio*, ci-dessus.
…rinées.	A. Spé au Brésil. pl. terre à Paris (Jac), fl. vd. paniculée.	Arthritique		On retire des baies de cet arbre, qui sont aromatiques, une huile d'une saveur âcre laquelle est employée contre les douleurs rhumatism. Son bois est mou, et pourvu d'une moelle abondante. (Jac.)
…minées.	(4) Cult. à Roquevaire fl. en m. et j.	Emollient	Alimentaire	Le grain, ainsi que celui des *orges zéocrite, à 2 rangs* et *commune*, étant privé de ses téguments, donne *l'orge mondé*, Le *malt* ou orge germée, fournit la *drèche*, base de la bière, employ. qqf. comme antiscorbutique. (Lmt.)
Idem.	(4) Cult. dans le p[er] arrond[t]. fl. en m. et j.	Idem.	Idem.	Concassée et réduite en gruau, la graine sert à faire des potages; *mondée* ou *perlée*, on l'empl. pour des tisanes. (Bouil.)
Idem.	(4) dans la banlieue, fl. en m. et j.	Rafraîchissant.	Idem.	Le grain est fort empl. dans la fabrication de la bière; sa décoction est administ. avec avantage dans les fièvres nerveuses inflam. et chroniques : on doit faire bouillir plusieurs heures, pour dissoudre la matière amilacée. (Fl. M[re])
Idem.	(4) Cult. rarement, fl. en m.	Idem.	Idem.	Voir l'usage habituel de la graine à l'art. *O. à 6 rangs*, ci-dessus.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOG[IE]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
ORIGAN COMMUN, vulg. Marjolaine sauvage, Origan.	*Origanum vulgare*, L. -*O. anglicum*, *Gér.*	Majourano féro	Du grec : *Oros*, mon[ta]gne, *ganos*, joie, c. à d. se plaisant sur la montagne.
ORIGAN DE CRÈTE, vulg[t] Marjolaine douce d'hiver.	*O. Creticum*, L.	Majourano d'hiver.	Idem.
O. DICTAME, vulg Dictame de Crète.	*O. dictamus*, *L.*-*O. amaracus*, *Benth.*	Frassinello.	Idem.
ORME DES CHAMPS.	*Ulmus campestris*, *L.*	Oumé.	Du radical celtique : *Elm*, indiquant les div. espèces d'ormes.
ORNITHOGALE DES PYRÉNÉES, vulg Epi de la vierge, E. de lait.	*Ornithogalum pyrenaicum*, *L.*	Sébilloun.	D'*ornithogalon*, nom grec d'une pl. bulbeuse
O. EN OMBELLE vulg[t] Dame d'onze heures.	*O. umbellatum*, *L.*	Aïado blanco.	Idem.
ORNITHOPE CULTIVÉ, vulg[t] Serradelle, O. naine.	*Ornithopus sativus*, *Brot*		Du grec : *Ornis*, oiseau, *tous*, pied; all. aux gousses présentant le pied d'un oiseau.
OROBANCHE RAMEUSE.	*Orobanche ramosa*, *L.*	Aspergeo féro.	Du grec : *Orobos*, orobe, *Agchô*. j'étrangle ; all. à l'habitude de la pl. de s'attacher sur div. végétaux.
OROBE TUBÉREUX, vulg[t] Annotte.	*Orobus tuberosus*, L.	Orobo.	Du grec : *Orobos*, nom donné à une légumineuse.
ORTIE BRULANTE, vulg[t] O. grièche, O. piquante, Petite ortie.	*Urtica urens*, *L.*- *U. minor*, *Lmk.*	Ourtigo.	Du latin : *Urere*, brûler : all. aux poils de la pl. qui offre des piquants.

AMILLES ATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9.
Idem.	V. Spé au quartier de St-Jerôme, fl. Rbr. en jt. et a.	Résolutif.		On lui a attribué, ce la précédente, la propriété de tonifier les chairs et guérir les hémorrhoïdes. (Hœf.)
rassulacées.	V. Spé dans les vieux murs; à la Vierge de la Garde, fl. j. en j. et jt.	Drastique.		La décoction de cette pl, ou son suc, a été très-utile dans les cas de gangrène et pour dégorger les surfaces fongueuses; son usage avec du miel est également avantageux, comme gargarisme, dans les ulcérations cancéreuses et scorbutiques de la bouche. (Cim.)
Idem.	V. Spé à la Ste-Baume, fl. bl. en m. et j.	Vulnéraire.		Cette pl. est aussi empl. fréquemment en cataplasme contre la coqueluche. (M.Bl.)
Idem.	V.Cult. chez M. Jh Rougier, fl.purp.en m.et j.	Idem.	Alimentaire	Plante rafraîchissante, et alimentaire dans le Nord. (Lmt.)
Idem.	V. Spé près le fort St-Nicolas, fl.j.en m. et j.	Idem,		Cette pl. est empl. en topique; et l'on en fait des infusions théiformes. (M.Bl.)
Idem.	V. Idem. fl. bl. en j. et jt.	Idem.		Ce végétal est considéré astringent, diurétique, antiscorbutique et sédatif, dans la médecine populaire. (G.S.P.)
Idem.	V. Idem.	Idem.		Ce végétal a été employé en topique contre la toux. (M.Bl.)
Idem.	(2) Spé dans le dépt, lieux sablonneux (St. B.R.) fl.bl.ro. en m.et j.	Idem.		Plante rafraîchissante et diurétique. (Lmt.)
Idem.	V. Spé sur les murs des habitations rurales, fl. j. en jt. et a.	Idem.		Mêmes propriétés que la précédente (Idem.)
Idem.	V. Spé et cult. dans les jardins, fl. bl ou purp. en j. et a	Idem,		Cette pl. rafraîchissante à l'intérieur est empl. à l'extérieur pour cicatriser les plaies. (Idem.)
aminées.	(1) Cult dans la banlieue, fl. en m. et j.	Rafraîchissant.		La graine de ce végétal est plus rafraîchissante que celle du froment; on la mélange avec le café pr le rendre moins échauffant. Sa paille sert à empail. des chaises, couvrir des habitations rustiques, etc. (Hœf.)
gumineuses ésalpinées.	V. Cult. chez M. Tardif, fl. j. pâ. en a. et s.	Purgatif		Les Siliques, les pétioles et les folioles, offrent un excellent purgatif, sans coliques, et qui est préférable au séné du Levant. (Bod.)
ucifères.	(1) Spé prés des Chartreux, au port de Bouc, fl. vd. en j. et jt.	Antiscorbutique	Economique.	Cette pl. à odeur forte, à saveur amère et piquante, est diurétique; on utilise ses graines pr la volaille. (Lmt.-Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
P. COTONNEUSE, vulgt *Apou* des Chinois, Ortie blanche.	*U. nivea*, L. - *Bœhmeria nivea*, *Jac*.	Idem.	Idem.
O. DIOÏQUE, vulgt Grande ortie, O. vivace.	*U. dioïca, L.-U. major*, *Off.*	Idem.	Idem.
OSMANTHE ODORANT, vulgt Olivier odorant. (Japon)	*Osmanthus fragrans*, *Lour.-Olea fragrans*, *Thumb.*		Du grec : *Osmé*. odeur *Anthos*, fleur.
OSMONDE ROYALE, vulgt Fougère fleurie, F. aquatique.	*Osmunda regalis*, L.		Du grec : *Osmunda*, l'un des noms de *Thor*, divinité celtique, emblème de la force; all. aux propriétés de la pl.
OSTÉOSPERMEPORTE-COLLIER.	*Osteospermum moniliferum*, L.		Du grec : *Ostéon*, os, *sperma*, graine, c. à d. fruit à graine osseuse.
OXALIDE à 4 FOLIOLES	*Oxalis tetraphylla, cav.*	Oouseillo flourido.	Du grec : *oxus*, acide; all. à la saveur des flles
O. BOWIT.	*O. Bowit*, *Ait.*	O. Idem.	Idem.
O. CORNUE.	*O. corniculata*, *Thuill.* -*O. stricta*, L.	Idem.	Idem.
O. CRÉNELÉE, vulgt *Occa* à flles crénelées.	*O. crenata*, *Jac.- O. arracatcha, D.-Don.*		Idem.
O. OSEILLE, vulgt Pain de coucou, Surelle, Alleluia, Petite-oseille.	*O. acetosella*, *L.*	O. dé Pasquo.	Idem.
PALIURE PIQUANT, vulgt Argalou, Porte-chapeau, Chapeau d'Evêque, Epine du Christ.	*Rhamnus paliurus*, *L.*- *Pal. aculeatus*, *Lmk.*	Arnavéou.	Du grec : *Palin*, au rebours, *ouros*, rampart; all. aux épines recourbées en bas.
PANAIS CULTIVÉ, vulgt Pastenade, Gd Chervi.	*Pastinaca sativa*, L.	Girouilho.	Du latin : *Pastus*, nourriture.

AMILLES NATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Idem.	V. Cult. au Jard. Zoologique, fl. en m. et j.	Idem.	Idem.	Ce végétal qui est très-rustique, donne, par ses tiges, une filasse avec laquelle on fabrique des toiles excellentes et d'une très-belle qualité. (B.Jr)
Idem.	V. Spé le long des haies, fl. vd. en m et j.	Idem.	Idem.	Cette pl. est empl. pr produire la rubéfaction sur la peau. Les tiges sont également propres à être utilisées comme textiles, et les flles tendres offrent un aliment analogue à l'épinard. (Rob.-B.Jr)
léinées.	As. Cult. chez M. Geoffre, fl. bl. en jt.	Parfum.		Ses fleurs d'une odeur très-suave sont emploу. sur les lieux mêmes à aromatiser le thé. (Lmt.)
ougères.	V. Aq. Spé au pied des Alpines (Gér.) *rare*; fl. en j. et jt.	Astringent.		Ses souches sont mucilagineuses et ses flles ont une saveur styptique; on a empl. cette pl. dans les maladies du foie. (Id.-G.S.P.)
omposées ubuliflores.	As. Cult. chez M. Albe, à St-Just, fl. j. en jt.		Industriel.	Ses fruits colorés et osseux sont employés à faire des colliers. (B.Jr)
xalidées.	V. Cult. chez M. Tardif et autres amateurs, fl. p. ro. en j. et jt.	Tempérant	Alimentaire	On mange ses flles comme l'oseille ordinaire, elles sont très-rafraîchissantes.
Idem.	V. Cult. chez M. Joseph Rougier. fl. p.	Idem.	Idem.	Les rhizomes de cette pl. se mangent comme ceux de *l'O. crenata*, ci-après. (Jh. Roug.)
Idem.	V. Spé à Ste-Marthe, fl. j. en été.	Idem.	Idem.	Même acidité que dans ses congénères.
Idem.	V. Cult. chez M. Guyomard à St-Barnabé, fl. ro. vin. en a.	Idem.	Idem.	Cette plante tuberculeuse, cultivée au Pérou sous le nom *d'Oca*, fournit par ses racines jaunes 12°/o de fécule, de saveur agréable; on mange les tubercules comme ses feuilles qui rempl. l'oseille. (B.Jr)
Idem.	V. Cult dans quelques jardins, à Aix, fl. bl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Ce végétal est empl. à diminuer la chaleur fébrile, il apaise la soif, et fournit aux arts et au commerce le *Sel d'oseille* (*bi-oxalate de potasse*), qui sert entr'autres choses à enlever les taches d'encre. (Hœf.)
amnées.	As Spé au bord des chemins, au bassin de Gardanne, fl. j. en m. et j.	Astringent.		On empl. ses flles en cataplasmes que l'on place sur les tumeurs de la peau. (Bart.)
mbellifères éli-séminées.	(2) Spé au vallon de Pinchinat, fl. jâ. en j. et jt.	Stimulant.	Alimentaire	Cette pl. considérée cº stimulante, en médecine, fournit un aliment sain et nourris. On a obtenu de la racine 12°/o de sucre non cristallisa. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
P. OPOPANAX.	*P. opopanax*, L.	Pastenargo.	Du grec : *Opos*, suc. de *pastinaca*, panais.
PANCRAIS MARITIME vulgt Pancratier, Lis mathiole, Scille blanche.	*Pancratium maritimum*, L.	Mugué dé mar.	Du grec : *Pancratus*, toute Puissance; all. à de prétendues propriétés médicales.
PANICAUT CHAMPÊTRE, vulgt Chardon-roulant, Barbe de chèvre, Ch. à 100 têtes.	*Eryngium campestre*, L. - *E. vulgare*, Lmk.	Panicaou.	Du grec : *Erugma*, éructation; all. à la propriété de la pl.
P. MARITIME.	*E. maritimum*, L	Idem.	Idem.
PAQUERETTE VIVACE vulg Petite marguerite.	*Bellis perennis*, L.	Margaridetto.	Du latin : *Bellus*, joli.
PARIÉTAIRE OFFICINALE, vulgt H. de Ne-De, H. de Ste-Anne, Perce-muraille	*Parietaria officinalis*, L	Espargouro	Du latin : *Paries*, muraille ; all. à son habitat ordinaire.
PARISETTE A 4 Flles, vulgt H. à Paris, Raisin de renard, Etrangle-loup.	*Paris quadrifolia*, L.	Uva di volpo, ita.	Du latin : *par*, pair; all. au nombre des parties de la fleur.
PARNASSIE DES MARAIS, vulgt Foindu Parnasse.	*Parnassia palustris*, L.		Du grec : *Parnasus*, parnasse, d'où la pl. tire son origine.
PARONYQUE ARGENTÉE.	*Paronychia argentea*, L.	Herbo sanguino	Du grec : *Parônuchia*, panaris ; all. à ses propriétés médieales.
P. EN TÊTE.	*P. capitata*, Lmk.	Idem.	Idem.
PASSERINE DES TEINTURIERS.	*Passerina tinctoria*, Pourr. - *Stella passerina*, L.	Lingo passerino	Du latin : *Passer*, moineau ; all. à la forme des graines, figurant la langue d'un moineau.
P. VELUE.	P. *hirsuta*, L.	Sanamunda, esp.	Idem.
PASSIFLORA COMESTIBLE, vulgt Grenadille comestible (Amér.)	*Passiflora edulis*, Bot.	Flous de lapassien.	Du latin : *Passionis flos*, fleur de la passion.

AMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	Idem.	Antispasmodique.		On retire de cette pl. par incision, un suc laiteux qui étant coagulé à la chaleur, est empl. sous le nom d'*opopanax* dans les affections nerveuses. (Hœf.)
naryllidées	V. dans les sables de Montredon, fl. bl. en j. et jt.	Emétique.		Cette pl. par sa bulbe, est mise au nombre de celles douées de propriétés émétiques. (G.S.P.)
nbellifères [illegible].	V. Spé à la Vierge de la Garde, fl. bl. en jt et a.	Diurétique	Alimentaire	La médecine empl. la racine; dans qq. contrées de la France on mange les jeunes pousses de la plante préparées comme les asperges. (Hœf.)
Idem.	V. Spé à Montredon, fl. b. de jt. à s.	Idem.	Idem.	La racine, qui est sucrée, se mange en salade ou se confit au vinaigre pr condiment. (Lmt.)
mposées ibuliflores.	V. Spé dans les prés et lieux humides, fl. bl. jâ. de ms à o.	Vulnéraire.	Idem.	On s'est servi de ses files comme d'une pl. potagère. On prépare avec elles des boissonset des injections qq. peu astringentes. (Lzé.)
licées.	V. sur les vieux murs fl. vd. de m. à s.	Emollient.		On attribue à cette pl. la propriété, comme diurétique, de dissoudre les calculs des reins et de la vessie. (Hœf.)
iacées.	V. Spé sur les Alpines (lieux ombragés). Gér. fl. vd. en m et j.	Purgatif.		On empl. les racines, l'herbe et les fruits de la pl. on attribue des propriétés émétiques à la racine: Linné a proposé de la substituer à celle de l'Ipécacuanha. (Cin.-Hœf.)
oséracées.	V. Cult. chez M. V. Gaillard, fl. bl. de j. à s.	Astringent.		Cette belle pl. a été empl. à l'intérieur comme diurétique, et, en collyre, comme antiophtalmique. (G;S·P.)
roniquiées	V. Spé Dans les champs pierreux d'Arles, fl. de m. à jt.	Tonique.		Avec ses sommités fleuries, on prépare un thé d'une saveur agréable. Ce thé a été adopté par nos soldats dans la province d'*Oran*. (Id.)
Idem.	Spé à la Ste Baume fl. vd. en m. et j.	Suppuratif.		Cette pl. est employ. pr la guérison des panaris. (M.Bl.)
ymélées.	As Spé dans le département. (St. B. Rh.), fl. j. en j. et a.		Industriel.	On se sert de toute la pl. pour teindre en jaune, comme on se sert du *Daphne gnidium*, pour le même usage. (Hœf.)
Idem.	As. Spé à Montredon, fl. bl. en d.	Purgatif.	Textile.	On se sert de l'écorce en médecine; elle est tenace et filamenteuse, pouvant être employée dans les cor derles. (Id.)
ssiflorées.	V. Cult. au jardin bot. fl. b. en jt. et a.	Rafraîchissant.	Alimentaire	Son fruit est de la grosseur d'un œuf de poule et de la couleur pourpre foncé; il a une saveur agréable approchant de celle de la groseille. (Belg.hort.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
PASTEL DES TEINTURIERS, vulg^t Guède, vouède, Pastel.	*Isatis tinctoria*, *L.*	Mes de maï.	Du grec : *Isazein*, polir: la pl. passait détruire les irrégularités de la peau.
PATURIN DES BOIS.	*Poa nemoralis*, L.	Fen.	Du grec : *Poa*, gazon, herbe.
PAVIER A LONGS ÉPIS vulg^t Pavier nain. (Am. Sept.)	*Pavia macrostachya*, *DC*. *Œsculus m. Michx.*		Dédié à *Péter Paw*, professeur de botanique à Leyde, 17e siècle
PAVOT COQUELICOT, vulg^t Pavot rouge, P. des champs, Ponceau.	*Papaver rhœas*, L.	Ruélo.	Du mot celtique : *Pa*, bouillie ; all. à celle qu'on donnait aux enfants p^r les endormir.
P. SOMNIFÈRE, vulg^t Pavot officinal, P. blanc, P. des jardiniers.	*P. Somniferum*, L.-*P. hortense*. *Huss.*	Paparri.	Idem.
P. NOIR.	*P. nigrum*, L.	Pavo doublé.	Idem.
PÊCHER COMMUN, vulg^t Pêcher.	*Amygdalus persica vulgaris*, L.	Pességuié moulan.	Du grec : *Amugdalè*, amande, ou *Persikè*, à cause de son origine de Perse.
P. LISSE, vulg^t Brugnon.	*Persica lævis*, DC.	P. dus,	Idem.
PÉDICULAIRE DES MARAIS, vulg^t H. aux poux.	*Pedicularis palustris*, L	H^o dei peous.	Du latin: *Pediculus*, pou; all. à sa propriété pour détruire cet insecte.
PÉGANE HARMALE, vulg^t Rue sauvage.	*Peganum harmala*, L.	Rudo-féro.	Du grec : *Péganon*, nom de la rue; all. à la prop. échauffante de la pl.
PENSÉE SAUVAGE, vulg^t Pensée tricolore, H. de la trinité, Pensée.	*Viola tricolor*, *Lmk.* -*V. Arvensis*, *DC.*	Penseio.	Du grec : *Jon*, nom d'une nymphe changée en cette fl.

AMILLES ATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
ucifères.	(2) fl. j. en m. Spé à la Treille, dans la vallée de l'Huveaune.	Antiscorbutique-léger.	Industriel.	Cette pl. fournit une couleur bleue pouvant remplacer, au besoin, celle de l'indigo. (St.B.R.)
aminées.	V. Spé à la Ste-Baume, fl. vp. en m.		Economique	Son foin est préférable à celui de toutes les autres graminées. (B.Jr)
ppocastanées	As. Cult. à la *Demande* près d'Aubagne, fl. bl. en jt. et a.		Alimentaire	Les graines de cet arbrisseau sont de petits marrons qu'on peut manger crus ou rôtis. (id.)
pavéracées	(1) V. Spé dans les champs à blé, fl. r. en m. et j.	Narcotique-léger.		Ses pétales sont émollients et légèrement narcotiques. (Lmt.)
Idem.	(1) Spé au Mont-Majour, Cult. dans quelques jard, fl. bl. en j. et jt.	Narcotique.	Industriel-Alimentaire	L'usage de ses produits est très-répandu : ses parties trouvent leur empl. dans la médecine, l'économie et les arts. L'opium se retire de ses capsules encore vertes : il a l'heureux privilège de calmer les douleurs dans une foule de maladies. (Fl.me)
Idem.	(1) Cult. dans les jard. fl. vé. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Ce végétal qui, d'après le docteur Lemaout, est une variété du précédent, fournit plus particulièrement, par ses graines, *l'huile d'œillet ou huile blanche*, dont la consommation est si considérable comme aliment et comme entrant dans la fabrication du savon. Ces mêmes graines sont employ. dans la panification, en Italie et en Allemagne, à l'exemple des Perses et des anciens Egyptiens. (Hmf.)
sacées Amygdalées.	A. Cult. dans les jard. fl. ro. en ms. et av.	Purgatif.	Idem.	Les fl. et les fles sont purgatives et vermifuges; on fabrique avec elles un sirop fréquemment administré aux enfants. Le fruit est très-savoureux; l'amande qu'il contient entre dans la composition de div. liqueurs et sucreries. (Jac.)
Idem.	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.
'sonées Oenanthées.	(2) Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. pur. en j.	Très-âcre.		Ce végétal répand une odeur fétide et nauséeuse; On lui attribue des propriétés détersives et vulnéraires. (Jh.R.-Lmt.)
lacées.	A. Cult. au jard. bot., fl. bl. en j. et jt.	Emménagogue.	Condiment Industriel.	Cette pl. contient un principe tinctorial rouge; ses graines sont empl. par les turcs comme condiment. (Lmt.)
lariées.	(1) Spé à St-Just, fl. vé. en av.	Dépuratif.		On emploie la fl. en décoction; la racine est émétique. (Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	ÉTYMOLOGIE DU GENRE. 4
PÉRIPLOCA DE GRÈCE.	*Periploca Græca*, L.		Du grec: *Péri*, *plekein*, courber autour. enlacer; all. à la tige volubile
PERSIL CULTIVÉ, vulgt Persil.	*Apium petroselinum*, L.	Juver.	Du celtique: *Apion*, eau; habitat de la pl.
PERVENCHE A Gdes FLEURS vulgt Grande pervenche, Violette des sorciers.	*Vinca major*, L.-*Pervinca m. Lmk.*	Flou dei mascos.	Du latin: *Vincire*: enlacer; all. à sa tige sarmenteuse.
P. COUCHÉE, vulgt Petite pervenche, Violette des sorciers, Pervenche.	*V. minor*, L.-*Pervinca m. Lmk.*	Idem.	Idem.
PEUCÉDANE DES CERFS.	*Peucedanum cervaria*, *Lap. Cus.*	Fénouil de cabrq.	Du grec: *Penké*. pin; all. à la résine qu fournit la pl.
P. OFFICINALE, vulgt Fenouil de porc, Queue de pourceau.	*P. officinale*, L.	F. de pouar.	Idem.
PEUPLIER BAUMIER (Am. sept)	*Populus balsamifera*, L. - *P. Tacamahaca*, *Mill.*	Aoubo.	Du grec, *Paipallein*. Agiter; all. à l'oscillation continuelle des f
P. BLANC, vulgt P. bl. de Hollande, Aube, Ypréau.	P. *alba*, L.	Idem.	Idem.
P. DE LA CAROLINE, vulgt P. anguleux.	P. *angulata*, *L.*	Grando piblo.	Idem.
P. NOIR, vulgt P. franc, Léard, Liardier.	*P. nigra*, L.	Pible négro.	Idem
P. PYRAMIDAL. vulgt P. d'Italie. (Asie mineure)	P. *fastigiata*, Poir.-P. *pyramidalis*, *Rez.*	Piblo.	Idem.

'AMILLES IATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIETÉS MÉDICALES. 7	PROPRIETÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Cult. chez M. Blaise, père, Herboriste, fl. en jt.		Alimentaire	Ce végétal donne, par ses racines, 12 pr 0/0 de fécule à l'état sec, et 9 0/0 d'alcool par la fermentation. C'est un succédané du café: il produit de l'huile, ou sert d'aliment et un orgeat très-agréable. (Div. auteurs.)
Idem.	V. Spé le long de Jarret, fl. j. en jt. et s.	Astringent.	Industriel.	Ses racines sont aromatiques, surtout dans leur état de siccité; elles sont diurétiques, stomachiques et détersives: on les empl. en gargarismes pr déterger les ulcères de la bouche. Les parfumeurs en font entrer la poudre dans l'eau de miel de Londres. (Hœf.)
Idem.	V. Aq. Spé dans la Crau, fl. en jt. et a.	Idem.		La racine de ce végétal est en tubercules ovoïdes, gros comme de petites noix, unis entre eux par une radicule ligneuse: Elle est très-aromatique et stimulante. (Rob.)
omposées tubuliflores.	(1) Spé dans les vignobles, fl. j. o. de j. à a.	Sudorifique		On se sert du suc de la pl., de préférence à la decoction, pour la jaunisse, l'hydropisie et la paralysie. Les fl. mangées en salade par les enfants, peuvent être guéris des tumeurs scrofuleuses. (Gar.)
Idem.	V. Cult. dans les jardins, fl. o. en jt. et o.	Idem.		Ce végétal est stimulant, antispasmodique, résolutif; on l'a empl. avec succès, pilé, appliqué sur les tumeurs scrofuleuses ulcèrées. Suivant Héquet, les flles écrasées sur les verrues, les font disparaître; il faut observer que la dessicat. de la pl. lui fait perdre toutes ses vertus. (Cin.) on dit que sa fl. peut rempl. le safran.
énopodées.	(1) Spé à Marignane, dans la Camargue, fl. j. en s.		Industriel.	Les cendres de cette pl. sont empl. utilement dans la fabrication du verre et du savon. (St.B.R.)
Idem.	(1) Spé à Tarascon, fl. vd.		Idem.	Idem. Aux environs de Narbonne, on donne la graine de la Soude en guise d'avoine aux bœufs de labour; qq. personnes mangent les flles de cette pl, (Bouil.)
aminées.	V. Cult. au jard. bot., fl. jà.		Idem.	Avec les flles de cette pl. on fabrique div. ouvrages, tels que nattes, tapis, corbeilles, chapeaux, etc qui sont connus sous le nom de *Sparterie*. On en a confectionné du papier de tenture en 1860. (Bouil.) Mr Rastit, qui dirige l'usine d'Auriol a été médaillé à cet effet par la Société industrielle de Mulhouse.
usses.	V. Spé dans les eaux stagnantes, (Gér.)			Cette pl. se convertit en terreau fertile; sans aspérités, presque cotonneuse, c'est la meilleure mousse qu'on puisse choisir pr garnir le berceau des enfants: elle peut se renouveler à peu de frais. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
P. TREMBLE.	P. *tremula*, L.		Idem.
PÉZIZE OREILLE DE JUDAS	*Peziza auricula*, L.	Oourillo dé Judas.	Du latin : *Pesica*, nom donné par Pline à un champignon sans pédicule.
PHILARIA A LARGES F^lles, vulg^t Philaria.	*Phyllirea latifolia*, L.	Cros-taradéou.	Du grec : *Phullon*, feuille, c. à. d. végétal très-fertile.
PHORMIER DE COOK, vulg^t P. tenace, Lin de la nouvelle Zélande.	*Phormium Cookianum*, Lejol.-P. *tenax*, *Forst.*	Lin estrangié.	Du grec : *Phormos*, natte, tissu ; all. à ses fibres textiles.
PHOTINIE A FEUILLES d'ARBOUSIER. (Caroline)	*Photinia arbutifolia*, *Limdl. Cratægus arb. Ait.*-C. *serratifolia*, *H.P.*		Du grec : *Phôteinos*, clair ; all. à ses feuilles glabres et luisantes.
PHYTOLAQUE A 10 ÉTAMINES, vulg^t P. comestible, Raisin d'Amériq.	*Phytolacca, decandra*, L -P. *esculenta*, *Hort.*		Du grec : *Phuton*, plante, du latin. *lacca*, laque ; all. au suc rouge-carmin du fruit.
* P. A 8 ÉTAMINES.	P. *octandra*, *L.*		Idem.
P. DIOÏQUE, vulg^t *Belsombra*, c. à. d. Belombre, Bel-arbre. (Brésil)	P. *dioica*, *L.*		Idem.
PICRIDIE COMMUNE, vulg^t P. cultivée, Terre crêpie.	*Picridium vulgare*, *Desf.*	Coustéline.	Diminutif du grec : *Pikros*. amer, c. à d. pl. à suc amer.
PIGAMON JAUNE, vulg^t Fausse rhubarbe. Rhubarbe des pauvres, Rue des prés.	*Thalictrum flavum*, L.	Rhubarbo féro	Du grec : *Thallein*, verdir, *Iktar*, vite ; all. à la précocité de sa végétation.

AMILLES ATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	A. Cult. chez Mrs Audibert frères, à Tonelle, fl. en ms. et av.	Antiscorbutique.	Idem.	La décoction de son écorce est antiscorbutique; son bois fort tendre et blanc réduit en copeaux minces, sert aux marchandes de modes pr fabriquer des chapeaux de femmes ou pr établir la carcasse de ceux qu'elles recouvrent d'étoffes. (Hœf.)
hampignons	V. Spé à St-Pons, sur le noyer.	Apéritif.		On a recommandé l'infusion de ce cryptogame, dans les cas d'angine et d hydropisie. (Lmt.)
leinées.	As. Cult. au jardin bot. fl. blâ. de ms à m.		Industriel.	Le bois de ce végétal est très-dur et d'une couleur jaunâtre, ce qui le fait rechercher par les tourneurs. (Hœf.)
iliacées.	A. Cult. chez M. Garnier-Savatier, fl. j. en panicule.		Industriel.	Pl. textile fournissant une filasse soyeuse, très-forte, et que l'on manipule comme le lin ordinaire; les anglais en font un grand usage pr la fabrication des cordages de leurs vaisseaux. (Lmt.)
osacées pomacées.	As. Cult. chez M. Audibert, fl. bl. panic.		Comestible.	On mange ses fruits.
hytolacées.	V. Aclimaté le long de l'Huveaune, fl. c. en a. et s.	Purgatif.	Alimentaire	Sa racine est purgative, les tiges et les jeunes pousses se mangent ce les épinards ou les asperges; on retire des baies une couleur carmin, trop fugace pour être empl. à la teinture, mais qui sert aux Portugais à colorer le vin de Porto. (Hœf.)
Idem.	A. Cult. à Paris en serre tempérée (Jac), fl. blvd. de jt. à n.	Idem.	Idem.	Le Docteur Jh. Roques dit que ce végétal est imprégné d'un principe irritant, qui devient vénéneux lorsqu'il a acquis tout son développement; ainsi les fîles pour être mangées, ont besoin d'une préparation culinaire très-soignée. (Jac.)
Idem.	As. Cult. aux jard. bot. et zoologique, fl. r. en m. et j.	Idem.	Industriel.	Outre le parti qu'on peut tirer de ce végétal qui devient un grand arbre, en Algérie, il n'est pas moins précieux pr les arts, car ses branches coupées avant la floraison, donnent par l'incinération, 1/2 de leur poids en potasse non purifiée (Hœf.)
omposées-iguliflores.	(1) Spé à la Vierge de la Garde fl. j. en j.	Purgatif	Alimentaire	On coupe la pl. en petites salades vertes, ce la chicorée sauvage, et elle repousse 2 ou 3 fois l'année; elle est fort estimée en Italie. (B.Jr)
Idem.	V. Aq. Spé dans les fossés humides de Berre près de Montferond, fl. j. en jt.	Excitant.	Idem.	On extrait de ses racines un suc amer qui peut remplacer la rhubarbe: Ce suc donne une couleur jaune. (Lav.-Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
PIMENT A GROS FRUIT.	*Capsicumgrossum, Will*	Gros pébroun.	Du grec: *Captó*, manger avidement ; all. aux propriétés excitantes du fruit.
P. CERISE.	*C. Cerasiforme*, L.		Idem
P. DES JARDINS, vulgt P. d'Inde, Corail des jardins, Poivron, Poivre long.	*C. annuum*, L.	Pébroun.	Idem.
P. ENRAGÉ, vulgt Poivre de Cayenne.	*C. frutescens, L.*	Pimentoun.	Idem.
PIMPRENELLE MURIQUÉE.	*Poterium muricatum*, *Spach.*	Pimpinello.	Du grec: *Poton*, breuvage, c à. d. fournissant une boisson rafraîchissante.
P. COMMUNE, vulgt P. des Jardins, Potérie sanguisorbe.	P. *sanguisorba*, L.	Armentélo.	Du latin: *Sanguis*, sang; c. à d. propre à arrêter le sang.
PIN AUSTRAL, vulgt P. jaune, P. à longues feuilles, P. à balais.	*Pinus Australis*, L. *Mich.*	Pin.	Du celtique : *Pen*, tête; all, à la disposition des rameaux en touffe arrondie.
P. CEMBRO, vulgt Eouvé, Alviés, Teinier, Ceimbra, Couve.	P. *cembro*, *L.*	Idem.	Idem.
P. d'ALEP, vulgt P. de Jérusalem, Pin blanc.	P. *Halepensis, Ait.*	Pin blanc.	Idem.
P. DE CORSE (2 flles).	P. *laricio*, *Poir.*	Idem.	Idem.
P. DE GÉRARD, vulgt P. comestible des Indes, P. pleureur (Himalaya)	P. *Gerardiana, Wall.*	Idem.	Idem.

AMILLES ATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
ılanées.	(1) chez M. Blaise père, fl. j. en j.	Excitant.	Condiment.	On l'emploie principalement pr assaisonnement dans la cuisine. (Lmt.)
Idem.	V. Spé dans les champs, près d'Arles, fl. j. en j.		Idem.	Ses fruits gros comme une cerise se succèdent et se conservent longtemps. (B. Jr)
Idem.	(1) Cult. dans les jard. potagers, fl. bl. en jt. et a.	Irritant.	Idem.	C'est un excitant des plus énergiques étant empl. ce médicament. (Cin.) Les Caraïbes s'en servent, ainsi que de la plupart des autres espèces, pr assaisonner leurs aliments, les fruits verts sont confits dans le vinaigre ce les câpres. (Hœf.)
Idem.	A1. Cult. au Jard. bot. fl. j. en j.	Idem	Idem.	*Le cayenne paper* des Anglais, est fait avec ce piment; on le cuit au four dans des galettes minces de pâte de froment, que l'on moud ensuite; il en résulte une poudre rousse très-épicée. (Bouil.)
ısacées-sanguisorbées.	V. Spé dans les collines, fl. en épis, en m. et j.	Astringent.	Idem.	Cette plante très-aromatique, sert d'assaisonnement dans la cuisine. (Lmt.)
Idem.	V. Spé sur les pelouses de la banlieue, fl. vâ. épis, en m et j.	Idem.	Idem.	Idem,
ınifères.	A. Cult. au jard. bot. A. de 30 m., fl. en av. et m.		Industriel. Alimentre.	Arbre magnifique dont le bois resineux et compacte, est susceptible d'un beau poli. Ses amandes sont bonnes à manger. (Bouil.)
Idem.	A. Cult. chez M. de Saporta, fl. en av. et m.		Idem.	Cet arbre, indigène dans les Hautes-Alpes, fournit des graines comestibles ainsi que l'huile qu'on en retire. Son bois est facile à travailler; il produit une térébenthine abondante. (Bouil. Lmt.-de Sa.)
Idem.	A. Spé sur les collines qui entourent la ville, fl. en av. et m.		Idem.	Cet arbre qui atteint souvent 25 à 30 mètres de hauteur, donne le brai ou le goudron; mêmes usages que le précédent. (de Sa.-St. B. R.)
Idem.	A. Cult. chez M. A. Cauvin, à Ste-Anne, de 40 m. fl. en av. et m.	Tonique.	Alimentaire Industriel.	Cet arbre qui peut s'élever à une très-grande hauteur, fournit une résine abondante, et son bois est d'un grand usage dans la marine, sans avoir cependant la force du *pin Sylvestre*. Son fruit est comestible. (Bouil.)
Idem.	A. Cult. au jard. Zool. de 15 m. fl. en av. et m.	Idem.	Idem.	Outre l'emploi de son bois dans les constructions, ses amandes sont aussi comestibles. (*Lej.*)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
P. DE SABINE, vulgt P. à grss fruit. (Californie)	P. *Sabiniana, Dougl.*	Pin.	Idem.
P. DU DUC DE DEVONSHIRE. (Mexique)	P. *Devoniana*, *Lindl.*	P. A peou blanco.	Idem.
P. DE LORD WEYMOUTH, vulgt P. du Lord. (Am. Sept.)	P. *Strobus*, L.	Pin.	Idem.
P. DE LAMBERT, vulgt P. gigantesque (5 feuilles) (Californie)	P. *Lambertiana, Dougl.*	Pin.	Idem.
P. MARITIME, vulgt P. des Landes, P. de Bordeaux, P. sauvage, Gd Pin, P. pinastre.	P. *Pinaster*, *Lamb.*	Pin bastard.	Idem.
P. PIGNON, vulgt P. cultivé, P. pinier, P. bon, P. doux, Parasol, etc. (2 feuilles)	P. *Pinea*, L.-P. *domestica, Math.*	P. pignoun.	Idem.
P. SAUVAGE, vulgt Pinçot, Pin commun, P. de Genève, P. de Riga, Pinasse (à 2 flles)	P. *Sylvestris*, L.	P. gavoué.	Idem.
PINCKNEYA PUBESCENT.	*Pinckneya pubescens*, *Pers. Mich.* – *Cincona caroliana*, *Poir.*		Dédié à M. Pinckney, botaniste Américain
PISTACHIER COMMUN, vulgt Pistachier, P. Franc. (Asie min.)	*Pistacia vera*, L.	Pistachié.	Altération de *Foustak*, nom arabe de l'espèce pricipale.
P. LENTISQUE, vulgt Lentisque, Restencle.	*P. lentiscus*, L.	Lentisqué.	Idem.

AMILLES ATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	A. Cult. au Jard. bot, fl. en j,	Idem.	Inds triel.	Cet arbre malfaisant est regardé comme le même que celui qui croît au Japon. Il en découle un suc blanc qui se durcit à l'air, et qui est empl. comme le plus agréable vernis. De ses semences, on retire une huile qui sert à la fabrication des chandelles. (Hœf.)
prifoliacées.	A. Spé dans les haies humides, fl. jâ. en m. et j.	Purgatif	Idem.	Les files et les fl. du sureau sont laxatives, purgatives et diurétiques étant fraîches; diaphorétiques quand elles sont sèches. Les baies sont réellement purgatives. L'infusion des fl. sèches, en compresses, est un bon remède dans l'érysipèle. Ces fl. communiquent au vin une odeur de muscat. (Cin.)
Idem.	V. Idem. fl. en m. et j.	Idem.	Idem.	Toutes les parties de ce végétal purgent avec énergie; ses baies noires, servent à colorer les tissus en violet. (Jh.R.)
Idem.	A. Spé sur les Alpines humides (Gér.) fl. blâ. en m. et j.	Idem.		Ce végétal possède les mêmes propriétés médicales que le *S. noir* ci-dessus. (Lmt.)
Idem.	A. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. bl. en a.	Fébrifuge.	Idem.	La racine de ce végétal est astringente; on l'empl. en médecine. (Lmt.)
marisciné.	A. Spé à Montredon, dans la Camargue, fl. ro. en été.	Diurétique.	Idem.	Le Tamarix est incisif, propre à emporter les obstructions de la rate, et à dissiper les tumeurs. On se sert de l'écorce surtout de celle des racines. Le bois est empl. à faire des barils où l'on tient de l'eau qu'on prétend être très-apéritive. Ses cendres fourniss. de la soude. (Gar.)
Idem.	A. Spé à Montredon et dans la Camargue, fl. purp. en m.	Idem.	Idem.	Les Danois en substituent les files au houblon dans la fabrication de la bière. Ses fruits fournissent une teinture noire qui peut rempl. la noix de galle. Ses cendres servent à faire de la Soude. (Bouil.)
oscorées.	V. Spé à Nᵉ Dᵉ des Anges, fl. bl. en m, et j.	Idem.	Alimentaire	Ses rhizome sembl. à ceux du Dioscorea, est naturellement âcre, mais contenant beaucoup de fécule amilacée, qui devient un bon aliment étant bien lavée, et après avoir subi une ébullition. Sans préparation, les racines sont diurétiques résolutives et vulnéraires. (Hœf.)
Idem.	A. Spé dans les îles de la Durance, fl. ro. en été.	Tonique.	Idem	Ce végétal est aussi diurétique; par sa combustion on obtient une grande quantité de sulfate de soude. En Alsace on perce ses rameaux pʳ en faire des tuyeaux de pipe. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
P. TÉRÉBINTHE, vulgt Térébinthe, Pudis.	*P. terebinthus, L.*	Pételin.	Idem.
PIVOINE OFFICINALE, vulg H. chaste, Rose Ste, P. femelle.	*Pæonia officinalis*, L.	Piouno.	Du grec : *Pæon*, nom d'un médecin, qui guérit *Pluton*, d'une blessure, avec la pl.
PLANERA A flles d'ORME.	*Planera Ulmifolia, Mich* -P. *aquatica, Gmd.*		Dédié à *Planer*, professeur de botanique à Erfurth.
P. CRÉNELÉ vulgt Orme de Sibérie, Zelkoua.	P. *crenata, Desf.*		Idem.
PLANTAIN A Gdes Flles, vulgt Grand plantain, H. aux puces.	*Plantago major*, L.	Plantagi.	Du latin : *Planta*, plante du pied; all. à la forme des flles.
P. DES CHIENS, vulgt Gde H. aux puces, Pulicaire vivace.	P. *cinops, L.*	Badasso.	Idem.
P. DES SABLES.	P *arenaria, Waldst.*		Idem.
P. LANCÉOLÉ, vulgt P. long, H. aux 5 coutures.	P. *lanceolata*, L.	Lengo dé can.	Idem.
P. MOYEN, vulgt Langue d'agneau.	P. *media*, L.	Idem.	Idem.
P. PSYLLION, vulgt H. aux puces, Pulicaire annuelle.	P. *psyllium, L.*		Idem.
PLAQUEMINIER DE VIRGINIE.	*Diospyros Virginiana*, L.		Du grec : *Dios*, divin, *Puros*, grain; all. au fruit qu'on a cru être le lotos des anciens.
P. d'ITALIE, vulgt Faux lotier.	*D. Lotus*, L.	Lotos.	Idem.

MILLES TURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	 ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Spé à la montagne Ste-Victoire, fl. purp. en j. et jt.	Aromate.	Condiment·	On l'empl. dans la parfumerie et comme condiment. Il sert à aromatiser les fruits secs que l'on veut conserver. (Bouil.)
Idem.	V. Spé à la Nerthe, fl. purp. en j. et jt.	Céphalique	Idem.	Cette pl. est également tonique On l'empl. dans certaines tumeurs atoniques, soit en fomentations, soit en sachets qu'on laisse à demeure. Elle entrait chez les Romains comme assaisonnement dans la préparation de plusieurs aliments.(Hœf.)
acées.	A. Cult. au jard. bot., fl. jâ. en m.	Antispasmodique.	Industriel.	Ce bel arbre fleurit un mois plus tard que ses congénères, l'odeur de ses fleurs est plus suave et il garde ses flles plus longtemps. Le bois léger, blanc, est empl. par les sculpteurs et les luthiers; son écorce, qui est textile, sert à faire des cordes et du gros papier(Id.B.Jr)
Idem.	A. Cult. dans la banlieue, fl. jâ. en m.	Idem.	Idem.	Outre l'empl. que l'on fait de son bois et de son écorce dans l'industrie, le mucilage abondant que son écorce contient, pourrait la faire empl. ce alimentaire dans des temps de famine. Ses flles sont enduites d'un suc mielleux qui imite le sirop de sucre. (Hœf.)
Idem.	A. Spé à la Ste-Baume fl. blâ. en m.	Idem.	Idem.	La sève, retirée par incision, contient une assez grande quantité de sucre cristallisable; elle peut fournir, par la fermentation, une liqueur vineuse assez agréable ; son bois donne un charbon excellent pr la poudre à canon et pr la peint (Bouil.)
nées.	(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en jt. et s.	Hépatique.	Alimentaire	Le fruit de cette pl. est considéré en médecine ce désobstruant actif dans les maladies du foie, et ce un remède que l'on peut opposer à la dyspepsie. Il sert d'aliment cuit et cru, et de condiment dans l'art culinaire. (R. hie. bo.)
lées.	V. Aq. Spé à Arles, fl. v. ou ro. en jt. et a.	Fébrifuge.		La pl est astringente, et empl. contre la fièvre. (Lmt.)
ombellifères ti-sémi- s.	(1) Spé dans les champs fl. blâ. ou ros. en jt. et a.	Diurétique.	Idem.	Sa racine est incisive; ses graines diurétiques; en Turquie on mange les jeunes pousses de la pl. en salade. (Hœf.)
dem.	Idem. Id. Id. (rare.)	Idem	Idem.	Idem.
fères.	A. Cult. au Jardin Zoologique, fl. vd. fruit p.		Idem. Industriel.	Les fruits de cet arbre sont comestibles. (Lej.) On retire du sulfate de soude de ses cendres(Duch.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
P. KAKI, vulgt P. de la Chine, Figue-caque. (Japon.)	P. Sinensis. L.		Idem.
PLATANE d'OCCIDENT.	Platanus Occidentalis. L	Platano.	Du grec : Platanus, nom de l'arbre.
P. d'ORIENT.	P. Orientalis, L.	Idem.	Idem.
POGOSTÉMONE PATCHOULY, vulgt Patchouly.	Pogostemon suave, Ten.	Patchouly.	Du grec : Pógôn. barbe et Stémôn, filaments, c. à. d. filets barbus.
POIRIER ACERBE, vulgt Poirier à cidre.	Pyrus acerba, DC.	Peirus.	Du celtique: Peren poire.
P. AMANDIER, vulgt P. sauvage.	P. amygdaliformis, Will	purassié.	Idem.
P. COMMUN.	P. communis, L.	Périé.	Idem.
POIS-CHICHE, vulgt Chiche tête de bélier, Café-français, Garvance.	Cicer arictinum, L.	Cézé.	Du grec : Kikus, force; all. à des vertus attribuées par Pline à c. pl.
POIS CULTIVÉ, vulgt Petit-pois.	Pisum sativum, L.	Pézé.	Du grec : Pisos, pois.
POIVRE-LONG, vulgt Poivre de Guinée.	Piper longum, L.	Pébré long.	Du latin : Piper, poivre.
POIVRIER d'AMÉRIQUE, vulgt Mollé des Jardins. (Pérou.)	Schinus molle, L.	Pébrié d'Américo.	Du grec : Schinos, nom du lentisque ; all. à sa ressemblance.
POLYGALE AMER.	Polygala amara, L.	Poligala amaro, ita.	Du grec: Polu, gala, beaucoup de lait, c. à. d. procurant du lait aux bestiaux.
P. CALCAIRE (variété du précédent.)	P. calcarea, L.-P. amarella, Germ. Coss.	Idem.	Idem.
P. COMMUN, vulgt Polygalon, Laitier, H. au lait	P. vulgaris, L.	Idem.	Idem.

...ILLES ...RELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
...phyllées ...ulées.	(1)Spé dans la banlieue, lieux secs et arides, fl. j. en j.	Astringent.		Cette pl. est apéritive et diurétique. (Rob.)
...mineuses ...ilionacées.	V. Spé au bord des fossés du Prado, fl. bl. ou ro. en m.		Economique.	Cette pl. forme de bonnes prairies artificielles: c'est un excellent fourrage.(St.B.R.)
...lem.	V. C'est la principale pl. des prairies, fl. ro. purp. en m.		Idem.	Cette pl. fournit un fourrage excellent. (Lmt.)
...lem.	(1) Spé dans les lieux secs et pierreux, fl. j. en m. et j.	Tonique.		On attribue à cette pl. les mêmes propriétés qu'au *Fenu-grec* (ci-après.) (M.Bl.)
...lem.	(1) Cult. au Jard. bot. fl. bl. en m.	Idem.	Industriel.	On se sert de l'infusion des fl. comme du thé; l'eau distillée est ophtalmique; on les empl. à aromatiser les fromages dans la Sibérie. (Jac.)
...lem.	(1) Spé dans les lieux pierreux, fl. j. en m. et j.	Idem.		Cette pl. jouit à peu près, des mêmes propriétés que le Fénu-grec, ci-après. (M. Bl.)
...em.	(1) Idem, Idem.	Idem.		Idem.
...em.	(1) Spé dans les prairies sèches. au Thoulonet. fl. jâ. en j. et jt.	Résolutif.	Alimentaire.	Les semences de cette pl. répandent une odeur qui se rapproche de celle du mélilot; elles donnent une farine émolliente et résolutive. (Rob.)Les Romains avaient rangé ce végétal parmi les pl. potagères; c'est d'ailleurs un très-bon fourrage. (Hœf.)
...llifères ...-sémi-	(1) Cult. au jard. bot. fl. bl. en j. et jt.	Apéritif.	Condiment.	On dit cette pl. apéritive et servant de condiment. (Sze.)
...ées.	Ar. Spé dans les haies, à la Ste-Baume, fl. bl. en m. et j.	Astringent.	Industriel.	On empl. ses fllles en gargarismes contre les maladies de la bouche et de la gorge.(Bart.) Ces flles sont aussi vulnéraires; les baies donnent une teinture en noir. (Lmt.)
...culacées	V. Cult. chez div. jardiniers fleuristes, fl. j. pâ. en j.	Drastique.		L'énergie de son rhizome l'a fait souvent substituer aux racines de l'*Ellébore noir*. (Jh.R.)
...acées.	V. Spé dans les sables maritimes (Gér.) fl. bl. en a.		Economique	C'est un très-bon fourrage. (Bonil.)
...oignons	V. Spé à Tonelle près Tarascon.	Echauffant.	Alimentaire	Cette espèce est moins recherchée, par les gourmets, que la *noire*, à cause de son odeur un peu nauséeuse. (Hœf.)
...m.	V. Spé à la Pugère, Bois du Sambuc.	Idem.	Idem.	C'est l'espèce la plus importante et la plus estimée à cause de son parfum. (Idem.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
P. D'ALLEMAGNE.	*P. Austriaca, Germ. Coss.*	Idem.	Idem.
P. DE MONTPELLIER.	P. *Monspeliaca*, *L.*	Idem.	Idem.
P. FAUX-BUIS.	P. *chamœbuxus*, *L.*		Idem.
POLYPODE COMMUN, vulgt P. de chène.	*Polypodium vulgare*, L.	Polipodio, ita.	Du grec : *Polus*, p[...] pieds nombreux ; [...] aux fibres considé[...] bles du rhizome.
POLYSTIE FOUGÈRE-MALE, vulgt Fougère mâle.	*Polysticum Filix mas*, DC. *Polypodium Filix m.*-L. *Nephrodium mas, H. Arn.*	Féouvé.	Du grec : *polus stic*[...] rangées nombreuses[...] all. aux séries des sor[...]
POLYTRIC COMMUN, vulgt P. doré, Perce-mousse.	*Politrichum commune*, L.-P. *officinarum*, *T.*		Du grec : *polus*, bea[...] coup, *Thrix*, poil ; [...] aux tiges menues à la p[...]
POMMIER ACERBE, vulgt P. paradis, P. à Cidre.	*Pyrus malus acerba*. DC	Poumiéro dé Paradis.	Du grec : *Mèlis*, pom[...] mier . ou du celtiq[...] *Peren*, poire.
P. DOUX, vulgt Pommier.	P. *malus communis*, DC.	Poumiéro.	Idem.
POPULAGE DES MARAIS, vulgt Souci d'eau, Or de Marie, Corbeille d'or.	*Caltha palustris*. *L.*	Gaouché d'aïgo	Du grec : *Kalathos*, Cor[...] beille, à cause de la disposition des fl.
POTAMOT FLOTTANT.	*Potamogeton natans*, L.		Du grec : *Potamos*, ri[...] vière, *geitôn*, voisin ; all. à l'habitat de la pl.
POTENTILLE ANSÉRINE, vulg Argentine, P. argentine, Agrimoine sauvage.	*Potentilla Anserina*, L.	Sourbeiretto.	Diminutif de *potens*, puissant ; all. à des pro[...] priétés médicales.
P. RAMPANTE, vulgt Quintefeuille, Pipeau.	P. *reptans*, *L.* *Quinquefolium vulgare*, *Gér.*	Fraisié fer.	Idem.

[FA]MILLES	HABITAT	PROPRIÉTÉS		OBSERVATIONS.
[NAT]URELLES.	OU LIEU DE CULTURE.	MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	
5	6	7	8	9
[...]lées.	V. Cult. dans les jardins, fl. jâ. en a.	Narcotique.	Industriel.	Cette pl. à odeur suave attaq. le système nerveux et peut produire l'engourdissement et la céphalalgie (Jht R.). Les parfumeurs empl. son huile essentielle que l'on obtient c° celle du jasmin, non par la distillation, mais en imbibant des cotons d'huile de *ben*, etc. (V. l'art: jasmin. (Hœf.)
[...]iacées.	V. Spé à Boulbon, à Roquevaire, fl. e. en av. et m.	Purgatif.		Les bulbes des tulipes sont d'une saveur âcre et amère; on les a considérées c° diurétiques et purgatives (G. S. P.)
Idem.	V. Spé dans les champs de blé, fl. p. en ms et av.	Idem.		Idem.
[Ma]gnoliacées	A. cult. chez les principaux jardiniers, fl. j. vdâ. en j.	Fébrifuge.	Industriel	Son écorce amère, aromatique, peut rempl. le quinquina; elle sert à parfumer les liqueurs à la Martinique. (Lmt.-Jh.R.)
[...]sacées.	A Cult. chez M. Geoffre, au Prado, fl. vd. en j.		Idem.	On fait avec son bois des moyeux de roues et autres ouvrages de charronnerie; comme combustible, ce bois donne beaucoup de chaleur (Duch.)
Idem.	Idem.		Idem.	Idem.
Idem.	Idem.		Idem et alimentaire.	Idem. Son fruit acidulé se confit au sucré, et donne des confitures et des conserves très-délicates. (Id.)
[Om]bellifères [Ce]rvi-sémi-[...]ées.	(1) Spé à St-Giniez, fl. bl. en j. a.	Diurétique.		Cette pl. a été empl. p[r] la propriété indiquée. (Lmt.)
[Co]mposées [T]ubuliflores.	V. Spé dans la vallée de l'Huveaune, à N.D. des Anges, fl. en f. et ms.	Béchique.		Ses fl. sont empl. contre les catarrhes pulmonaires chroniques; ses files contre les scrofules (Cin.)
Idem.	V. Spé au pied des Alpines humides, (Gér.) fl. purp. en ms. et av.	Apéritif.		Ce végétal a les mêmes propriétés que le précédent: on croit que sa racine sert à guérir la teigne des enfants. (Bouil.)
[Lent]iculariées.	V. Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. j. en jt. et a.	Diurétique.		Jadis cette pl. a été préconisée c° diurétique; aujourd'hui c'est un topique p[r] les brûlures (Lmt.)
[Va]lérianées,	(1) Cult. chez M. Rolland, aux Chartreux, fl. ro. en a. et s.		Alimentaire	Cette pl. se mange en salade comme les mâches: semer à l'automne, en terre légère. (B. J[r].).

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
P. TORMENTILLE, vulgt Tormentille, T. droite.	*P. Tormentilla, Nestf.* - *T. erecta*, L.	Tourmentio.	Idem.
POURPIER DES JARDINS, vulgt Pourpier, P. doré. (Inde or.)	*Portulaca oleracea, L.*	Bourtolaïgo.	Du latin : *Portulaca*, petite porte ; all. à la forme de la capsule.
PRÊLE DES CHAMPS, vulg. Queue de rat, Q. de cheval, Q. de renard.	*Equisetum arvense*, L.	Frétadou	Du latin : *Equus*, cheval, et *Seta*, crin : all. à l'aspect de la pl.
P. des FLEUVES.	*E. fluviatile, Sm. L.*	Caoussoudo.	Idem
P. d'HIVER, vulgt P. des tourneurs.	*E. hyemale, L.*		Idem.
P. DES MARAIS, vulgt Queue de cheval.	*E. palustre, L.*	Caoussoudo.	Idem.
PRIMEVÈRE AURICULE, vulg. Oreille d'ours, Coucou, H. de la paralysie.	*Primula auricula*, L.	Printanièro.	Du latin : *Primus*, le 1er ; all. à la précocité de sa floraison.
P. OFFICINALE vulgt Primevère, Primerolle, Brayelle, Coucou, Coquelucbon.	P. *officinalis, Jacq.* - P. *veris, L.*	Pan de couguou	Idem.
PRINOS VERTICILLÉ, vulgt Apalanche vert. (Am. Sept.)	*Prinos verticillatus*, L.		Du grec : *Pricin*. scier ; all. à ses fîles en scie.
PRUNIER CERISIER, vulgt Griottier. (Asie mineure.)	*Prunus cerasus*, L. *Cerasus vulgaris, Mill.*	Griouetto.	Du latin : *Cerasus*, Cerasonte, ville de l'Asie mineure, sa patrie.
P. DOMESTIQUE, vulgt Prunier cultivé.	*P. domestica, L.*	Pruniéro.	Du grec : *Proumnon*, nom de la prune.

MILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Cult. chez M. Blaise père, ch. des Chartreux. fl. j. en j. et jt	Idem.	Alimentaire	Les racines sont très-astringentes et fébrifuges, on les emploie dans les mêmes cas que la bistorte. (Rob.) D'après le Docteur Cazin, cette pl. peut rempl. le Ratanhia. (Lzé.)
rtulacées.	(1) Spé dans les lieux cultivés, fl. j. en j. et jt.	Antiscorbutique.	Idem.	Plante potagère rafraîchissante légèrement antiscorbutique. D'après la *Flore médicale*, on la confit au vinaigre à la manière des cornichons. (Lmt.)
uisétacées.	V. Spé au bord de jarret, de l'Huveaune, etc. fl. vâ. en été.	Diurétique.	Industriel.	On fait avec cette pl. des tresses qui, sous le nom provençal de *frétadou*, servent à écurer la vaisselle. (St.B.R.) La médecine l'empl. contre la gravelle et l'hydropisie. (Fl.Bel.)
Idem.	V. Aq. Spé le long des ruisseaux, dans les fossés humides, fl. en av. et m.	Idem.	Alimentaire	A Rome, le peuple en mangeait autrefois les jeunes pousses en guise d'asperges, et, aujourd'hui encore, on en fait le même usage en Toscane; les bestiaux aiment cette plante. (Hœf.)
Idem.	V. Aq. Spé au pied des Alpines dans les marais, fl. en ms. et av.	Idem.	Idem.	Il existe sous l'épiderme des *Equisetum*, une quantité notable de silice; cette substance pierreuse les rend propres à polir les bois durs et même les métaux. Les souches sont douées de propriétés diurétiq. et astringentes. (G S.P.)
Idem.	V. Aq. Spé au bord de l'Huveaune, fl. en m. et j.	Idem.		Idem. et (Bouil.)
rimulacées.	V. Cult. chez div. amateurs, fl. jp. en av. et m.	Vulnéraire.		On s'en sert intérieurement et extérieurement pour les blessures de la poitrine. (Bart.Lmt.)
Idem.	V. Cult. chez M. Garnier-Savatier, fl. j. en ms. et av.	Antispasmodique.	Alimentaire	L'infusion de ses fl. est un calmant; on les mêle au vin pr le rendre plus agréable, et à la bière pour l'empêcher d'aigrir. Les fllles se mangent en Angleterre. (Cin-Bouil.)
licinées.	A. Cult. chez M. Geoffre au Prado, fl. bl. en jt.	Astringent.		On se sert de son écorce comme tonique et antiseptique. (Lmt.)
losacées amygdalées.	A. Spé dans les montagnes et au bord des ruisseaux, fl. bl. en av. et m.	Rafraîchissant.	Idem.	Le fruit est aigrelet et se mange; la flle entre dans la fabrication de la liqueur nommée *Marasquin de Zara*. La gomme qu'il produit peut rempl. celle d'Arabie. (Bl.p.)
Idem.	A. Cult. dans la banlieue, fl. bl. en av. et m.	Adoucissant	Idem.	Les fruits de cet arbre sont agréables et salutaires. Les *pruneaux* ou prunes desséchées sont une nourriture très-utile pr les convalescents. On a retiré de la prune un sucre aussi blanc que celui de la canne à Sucre. L'arbre produit de la gomme qui a les propriétés de celle de l'Arabie. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
P. ÉPINEUX, vulgt Prunellier, Epine noire.	P. *spinosa, L.*	Pruno siblarello	Idem.
P. FÉBRIFUGE DE CALABRE	P. *Cocomilia, Ten.*		Idem.
P. GUINIER, vulgt Guinier, Heaumier, Cerise de Pentecôte, etc.	P. *cerasus*, L.-*Cerasus juliana, Ser.*	Grosso agruello	Idem.
P. LAURIER-CERISE, vulgt Laurier-cerise, L. au lait, L. de Trébisonde L. amandier, L. aux crêmes.	P. *Lauro-cerasus, L.*-*Lauro-cerasus, Lois.*	Laouzié-fé.	Idem.
P. MAHALEB, vulgt P. odorant, Cerisier odorant, Bois de Ste-Lucie, Quénot.	P.*Mahaleb, L.* - P. *Cerasus, Mill.*	Amarel.	Idem.
P. MERISIER, vulgt Merisier.	P. *avium, L.* - *Cerasus avium, DC.*		Idem.
P. PUTIET DE VIRGINIE, vulgtMerisier à grappes, Faux bois de Ste-Lucie.	P. *padus, L.*-P.*cerasus, DC.*	Amarouvié.	Idem.
PSILURE FAUX-NARD, vulgt Nard barbu.	*Psilurus nardoides*, *Trin.Nardus aristata*, L.		Du grec : *Psilos*, grêle, *oura*, queue : all. à la ténuité de l'épi.
PSORALIER BITUMINEUX.	*Psoralea bituminosa*,L.	Engraïsso-moutoun.	Du grec : *Psóra*, gale ; all. à la surface tuberculeuse du calice.
P. COMESTIBLE, vulgt Piquotiane, *Tangres* (par les osages) (Am.Sept.)	P. *esculenta, Nutt.*		Idem.
P. GLANDULEUX, vulgt *Ullen*.	P. *glandulosa*,L.		Idem.

AMILLES ATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	(2) Spé dans les prés humides, fl. jâ. en av. et m.	Antiscorbutique.	Comestible	Cette pl. est empl. d'après l'indication ci-contre (Lmt.) on la cultive aussi pr ses files que l'on mange comme le cresson de fontaine. (Rodet.)
lanthacées.	V. Spé dans les pâturages des Alpines. (Gér.) fl. jp. en j. et jt.	Drastique.		Cette pl. est douée de propriétés analogues à celles du colchique. (G. S. P.)
Idém.	V. Cult. chez M. Jh. Rougier, fl. pn. en j. et jt.	Idem.		Ses propriétés purgatives sont moins actives que celles du précédent. (Idem.)
mposées ubuliflores.	(2) Spé au bord de Jarret; à St-Antoine, fl. j. en m. et j.	Anticatarrhal		Cette pl. a été empl. dans les affections catarrhales du poumon. (J R.)
Idem.	(2) Spé dans les prairies, fl. jâ. en m. et j.	Idem.		Les fl. de ce végétal sont préférables à celles du précédent; leur infusion a un goût agréable On l'empl. contre l'hypocondrie et l'hystérie. (Idem.)
Idem.	(1) Spé à Marignane, fl. j. en s. et o.	Purgatif.		On se sert de cette pl. pr sa propriété purgative.
rsonées. inanthées.	(1) Spé au vallon de l'Oriol, fl. en fév. et m.	Tonique.		Le Dr Bodard, qui a fait la description de cette pl. dans un mémoire à l'Académie de Florence, lui donne la préférence sur ses congénères cs succédanées du thé de Chine.
Idem.	V. Aq. Spé près des ruisseaux, fl. b. en m. et s.	Antiscorbutique.		Cette pl. est dépurative et antiscorbutique. (Lmt.)
Idem.	V. Cult. dans les jardins, fl. b. en j. et a.	Idem.		Cette pl. est tonique et jouit des propriétés de la précédente. (Id.)
Idem.	V. Spé dans les fossés aquatiques, fl. b. ou ro. en m. et j.	Idem.		On empl. cette pl. en infusion, ou l'on administre son suc exprimé. (G. S. P.)
Idem.	V. Spé au pic de Bretagne, fl. b. pâ. en m. et j.	Tonique.		Son infusion est agréable à prendre; elle est légèrement diurétique, adoucissante et tonique. (Hœf.)
Idem.	V. Spé à la Pomme: (prés secs) fl. b. en m. et j.	Idem.		Son infusion est aussi agréable que celle de la précédente pl. dont elle a les propriétés. (Id.)
Idem.	V. Spé dans le vallon de Carpiagne, fl. b. en m. et j.	Idem.		Mêmes propriétés et même emploi qu'à la *V. anagallis*.
bénacées.	V. Spé à Barbantane: le long des chemins, fl. r. pâ. en j. et a.	Astringent léger.		Cette pl. a quelques vertus toniques et astringentes, mais elle ne mérite nullement la réputation des propriétés diverses qu'on lui supposait anciennement (Cln.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
PTÉLÉA A 3 FEUILLES. vulgt Orme de Samarie, O. à 3 flles. (Caroline.)	*Ptelea trifoliata*, L.		Du grec : *Pteron*, aile; all. à son fruit ailé.
PTÉRIS Aigle-Impérial, vulgt Fougère commune, F. des bois, Gde fougère, F. impériale.	*Pteris aquilina*, L.- *Filix fœmina*, Ger.	Gros Féouvé-H. dou Diable	Du grec : *Pteris*, nom donné aux fougères en général.
PULMONAIRE DU CHÊNE, vulgt Lichen pulmonaire.	*Lichen pulmonarius*, L.- *Sticta pulmonacea*, Ach.	Mouffo.	Du grec : *Leichên*, plante qui semble *lécher* les arbres.
P. OFFICINALE, vulgt H. aux poumons, H. au lait de Ne-De, H. au cœur, Sauge de Jérusalem.	*Pulmonaria officinalis*, L.	Pulmonaria, ita.	Du latin : *Pulmo*, poumon; all. au taches de s/ flles.
PYRÉTHRE ROUGE DU CAUCASE.	*Pyrethrum roseum*, Ad.	Pirétro.	Du grec : *Purethron*, nom donné à une camomille ; ou de *Pur*, feu, et *aithô*, brûler, c.à.d. qui brûle ce le feu.
PYROLE A Flles RONDES, vulgt Verdure d'hiver.	*Pyrola rotundifolia*, L.		Diminution de *Pyrus*, poirier ; all. à la forme des flles.
RADIS CULTIVÉ, vulgt Radis. (Chine.)	*Raphanus sativus*, L.- *R. S. radicula*, DC.	Rifouart.	Du grec : *Raphanis*, nom du radis.
R. NOIR, vulgt Raifort des Parisiens.	*R. niger*, Mér.-*R. sativus*, L.- *R. S. niger*, DC.	Rabo négro.	Idem.
RAIPONCE EN ÉPI.	*Phyteuma spicatum*, L.	Raperonzo, ita.	Du grec : *Phuteuma*, pl. vigoureuse.
RAPETTE COUCHÉE, vulgt Rapette, Porte-feuille.	*Asperugo procumbens*, L.		Du latin : *Asper*, âpre; all. à la surface de la tige et des flles.
RÉGLISSE GLABRE, vulgt Bois doux.	*Gycyrrhizza glabra*, L.	Récalissi.	Du grec : Glukus, doux, *rhiza*, racine; all. à la saveur sucrée du rhizome.
R. HÉRISSÉE.	*G. echinata*, L.	R. doou lévan.	Idem.

FAMILLES NATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Zanthoxylées	A. Cult. chez les mêmes, fl. vd. en j.	Aromatique-amer.	Economique.	Son fruit, très-aromatique, est un succédané du houblon p^r la fabrication de la bière. (Lmt.)
Fougères.	V. Spé le long de l'Huveaune, fl. j. tout l'été.	Vermifuge.	Industriel.	On obtient, par l'incinération de la pl., de la potasse qui sert à faciliter la fusion dans les verreries. Cette potasse est aussi empl. dans les blanchisseries. (Hœf.)
Lichénées.	V. Spé à la Ste-Baume, s/ les troncs d'arbres.	Tonique-mucilagineux.	Idem.	Cette pl. est empl. contre les affections de poitrine, les catarrhes chroniques, etc. Elle rempl. le houblon, en Sibérie, dans la fabrication de la Bière. (Cin.St.B.R.)
Borraginées.	V. Spé à Montolivet, fl. bro. en m. et j.	Béchique.	Alimentaire	Empl. p^r les maladies de poitrine. Cette pl. donne une grande quantité de potasse par la combution. Dans le nord on la mange c^e pl. potagère. (Hœf.)
Composées tubuliflores.	V. Cult. chez M. Geoffre fl. ro. en m.	Sialagogue.	Insecticide.	La *poudre de Perse*, qui tue les insectes, se fait avec les sommités fleuries de cette pl. réduites en poudre très-fine; en les distillant à l'esprit de vin, il suffit d'une petite quantité de liqueur dans l'eau, p^r produire le même effet. La racine est empl. c^me masticatoire. (Div. aut.)
Pyrolacées.	V. Spé dans les paturages des Alpines, fl. bl. ro. en j.	Astringent.		L'infusion des filles calme les inflam. de poitrine et arrête le cours de ventre. Cette pl. fait partie du vulnéraire suisse. (Liz. Bart.)
Crucifères.	(1) Cult. dans la banlieue, fl. bl. en j. et jt.	Antiscorbutique.	Alimentaire	Cette plante aiguise l'appétit en même temps que sa racine, qui est légèrement antiscorbutique.
Idem.	(1) Idem.	Idem.	Condiment.	Ordinairement associé aux viandes, auxquelles ce végétal sert ainsi d'assaisonnement alimentaire; *Planche* dit avoir extrait de sa racine une fécule abondante et légère, comparable à la *Cassave*. (Rob.)
Campanulacées.	V. Cult. au Jardin bot. fl. j. ou b. en jt. et a.		Alimentaire	Cette pl. est mangée en salade sous le nom de Raiponce; sa saveur est analogue à celle du salsifis. (G.S.P.)
Borraginées.	(1) Spé dans les décombres: Aix, Plan-de-Cuques, fl. b. ou bl. en j.	Vulnéraire.		Réputée aussi comme détersive et incisive, mais peu usitée en médecine.
Légumineuses papilionacées.	V. Spé à Peynier, fl. l. en m. et j.	Adoucissant.		Racine très-empl. en médecine dans diff. préparat. magistrales, et surtout en décoction contre les rhûmes, la toux et l'enrouement (Fl. m^e)
Idem.	V. Cult. chez M. J^h Rougier, fl. p. en m. et j.	Idem.		Empl. aux mêmes usages que la précédente, (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
RENONCULE ACRE, vulgt R. à la tache, Grenouillette; Bouton d'or, Patte de loup, Jauneau, clair-bassin.	*Ranunculus acris*, L.	Flès de maï.	Du latin : *Rana*, Grenouille ; c. à. d. pl. amphibie.
R. A Flles D'ACONIT.	R. *Aconitifolius*, L.	Boutoun d'argent.	Idem.
R. AQUATIQUE, vulgt Grenouillette.	R. *Aquatilis*, L.	Tirassetto d'aïgo.	Idem.
R. ASIATIQUE, vulgt R. des Jardins, Rouma.	R. *Asiaticus*, L.	Ranounculo.	Idem.
R. BULBEUSE, vulgt Radis de St-Antoine, Pied de coq, P. de corbin	R. *Bulbosus*, L.	Adonis, Rubisso.	Idem.
R. DES CHAMPS.	R. *Arvensis*, L.	Ranonculo galet.	Idem.
R. DES FORÊTS.	R. *Silvaticus*, Th.-R. *nemorosus*, D C.		Idem.
R. GRAMINÉE.	R. *Gramineus*, L.		Idem.
R. LANGUE, vulgt Grande Douve.	R. *Lingua*, L.		Idem.
R. RAMPANTE, vulgt Bassinet, Bassin d'or, Pied de Poule.	R. *Repens*, L.	Gros boutoun d'or.	Idem.
R. SCÉLÉRATE, vulgt R. des marais, Grenouillette d'eau, Sardonia.	R. *Sceleratus*, L.	Pic corvino, ita.	Idem.
RENOUÉE AMPHIBIE, vulgt Persicaire acide.	*Polygonum amphibium*, L.	Herbo de San-Christoou.	Du grec : *Polus genu*, beaucoup de genoux, all. à sa tige noueuse.

AMILLES ATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Idem.	A• Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. bl. en m. et j.	Laxatif léger	Industriel.	On prépare des conserves sucrées assez agréables au goût avec les baies rouges de ce végétal : elles sont légèrement laxatives. Le bois donne un charbon empl. dans la fabrication de la poudre à canon. (Hœf.-G S.P.)
rraginées.	(2) Spé dans les champs fl. vé., en m. et j.	Béchique.		Cette pl. a les propriétés de la bourrache. Son suc en est mucilagineux et propre aux affections du gosier et à la toux. (St.B.R.)
Idem.	Idem., fl. div. en m. et j.			Idem. (Hœf.)
...ses	A. Cult. chez M. Geoffre au Prado, fl. bl.		Idustriel.	Son bois est très-dur ; il prend un beau poli; il offre une teinte jaune-canari très-belle. (Lav.)
...	... les prairies en m.		Economique.	Cette pl. fournit un très-bon fourrage pr tous les bestiaux, qui la recherchent avec avidité, surtout les chevaux, (Hœf.)
...es.	V. Sp... cap croisette.		Alimentaire	Cette pl. est admise dans quelques contrées maritimes comme alimentaire ; on la mange cuite, plus ordinairement crue en salade. C'est aussi la nourriture de préférence, pr les tortues que l'on engraisse dans les réservoirs et les parcs. (Idem.)
...dem.	V. Spé sur les côtes de Montredon.	Vulnéraire.	Idem.	Idem.— Cette pl., dont la saveur est styptique, était considérée comme médicament résolutif et vulnéraire. (G.S.P.)
...cées.	V. Cult. dans les jardins, fl. ros. en jt. et s.	Purgatif.	Industriel.	Les capsules charnues de ce végétal sont purgatives; on fabrique des cordes avec les filaments de ses files. (Idem.)
...lem.	Idem., fl. bl. en jt. et s.	Idem,	Idem.	Idem.
...dem.	V. Cult. au jard. bot. fl. bl. en jt. et s.	Idem.	Idem.	Idem.
...fères.	A• Cult. chez M. Blaise père, fl. bl.		Alimentaire	Les files de ce végétal sont mangées par les Arabes en guise de chou. (Jac.)
...ées.	V. Spé sur les côtes du territoire d'Arles.		Industriel - Economique.	Dessalé et séché avec soin, ce végétal est empl. à la confection des sommiers et des matelats élastiques, sous le nom de *crin végétal*; mauvais conducteur du calorique, il garantit également du chaud et du froid. Ses cendres donnent des muriates de soude et de potasse ; C'est un bon engrais (Hœf -Bonil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLO[GIE]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
R. BISTORTE, vulgt Bistorte, Serpentaire femelle.	*P. Bistorta, L.*	Bistorto.	Idem.
R. DE TARTARIE, vulgt Sarrasin de Tartarie.	*P. Tataricum, L.- P. fagopyrum, Gœrtn.*	Minégré.	Idem.
R. DES PETITS OISEAUX, vulgt Trainasse, Tirasse, Centinote, Harnioll, Langue de Passereau, H. des Sts innocents, Achée.	*P. Aviculare, L.*	Tirasso.	Idem.
R. d'ORIENT; vulgt Persicaire du Levant, Cordon de St-Jean, Monte au ciel. Cordon de Cardinal, Gde Renouée.	P. *Orientale*, L.		Idem.
R. LISERON, vulgt Vrillée bâtarde, Faux-liseron, Liseron noir, Orobanche.	P. *convolvulus*, L,	Tirassello.	Idem.
R. MARITIME.	P. *maritimum*, L.		Idem.
R. PERSICAIRE, vulgt Persicaire, Pilingre.	P. *Persicaria*, L.	Sanguino.	Idem.
R. POIVRE D'EAU, vulgt R. âcre, Curage.	P. *Hydropiper*, L	Herbo de la plago.	Idem.
R. SARRAZIN, vulgt Sarrazin, Carabin, Biscuit, Blé de Barbarie, Blé noir.	P. *Fagopyrum, L. - Fagopyrum vulgare, Nées.*	Mi négré.	Idem.

…LLES …ELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES OU AUTRES.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Idem.	V. Spé dans les prés, fl. râ. en m. et jt.	Styptique.	Économique.	La racine de cette pl. est très-astringente et peut rempl. le ratanhia; elle fournit une fécule qui sert à la panification. Ses flles se mangent ce les épinards, et toute la pl. renferme du tannin employé par les tanneurs et les teinturiers. (Cin.Hœf.)
Idem.	(1) Spé à Château-Renard (St. B. R.), fl. j. en a. et s. (rare.)	Féculent.	Alimentaire.	Ce végétal, plus précoce, moins sensible aux gelées que le *fagopyrum vulgare*, donne une plus grande quantité de graines, mais fournit une farine plus amère, (Bouil.)
Idem.	(1) Spé le long des chemins, pelouses sèches. fl. ro. de m. à n.	Astringent.	Industriel.	*Poiret et Levrat perrotin* considèrent cette pl. comme un astringent remarquable. (Lis.) Ses graines sont utiles à la volaille et aux petits oiseaux ; on trouve sur le collet de ses racines, une cochenille propre à la teinture, connue sous le nom de *Cochenille de Pologne*. (Hœf.)
Idem.	(1) Naturalisé sur le bord de l'Huveaune, fl. r. ou bl. de a. à s.		Économique.	Cette, pl. est la plus belle du genre; ses graines sont très-recherchées par la volaille. (Idem)
Idem.	(1) Spé dans les champs de blé, fl. blâ. en j. et jt.		Idem.	Les semences de cette pl., farineuses et nourrissantes, sont, ainsi que celles de la précédente, d'une grande ressource pr les oiseaux (Id)
Idem.	V. Spé s/ les plages du Roucas blanc, aux Gourdes, fl. bl tout l'été		Idem.	Ses racines s'enfoncent profondément dans le sable, et les rendent très-propres à fixer le sol mobile des dunes. (Idem).
Idem.	(1) Aq. Spé au bord de Jarret, fl. purp. de j. à s.	Astringent.	Industriel.	Cette pl. est recommandée pour nétoyer les plaies et arrêter les progrès de la gangrène; intérieurement elle est ordonnée pour la diarrhée rebelle. Elle fournit beaucoup de potasse et des graines pour la volaille. On en retire une couleur jaune (Idem).
Idem.	(1) Spé Idem—à Berre fl. ro. l'été.	Rubéfiant.	Condiment.	Ce végétal, dont les flles écrasées sont vésicantes, sert à déterger les ulcères atoniques. Les semences peuvent remplacer le poivre. La pl. fournit une couleur jaune verdâtre assez solide (Div. aut.)
Idem.	(1) Cult. à Château Renard, fl. bl. ou râ. en av.		Alimentaire.	Avec la farine que fournissent les semences de c. pl. on fait du pain et plus généralemt des galettes et des bouillies que les gens de la campagne préfèrent au pain de froment. C'est un bon fourrage pour les bestiaux, et toute la pl. brûlée produit une gde qté de potasse (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
R. TINCTORIALE. (Chine.)	P. *Tinctorium*, *Lour.*		Idem.
RÉSÉDA GAUDE, vulgt Gaude, H. à jaunir.	*Reseda luteola*, L.	Gaoudo.	Du latin : *Resedare*, calmer; all. à ses propriétés vulnéraires.
RHINANTHE MAJEUR, vulgt R. glabre, Crête de coq, Cocriste.	*Rhinanthus cristagalli*, L.	Ardèno.	Du grec *Ris*, museau; *Anthos*, fleur; all. à la forme de la corolle.
RHUBARBE GROSEILLE, vulgt R. pulpeuse, R. ribas. (Perse.)	*Rheum ribes*, L.		Du grec: *Rhéô*, couler; à cause de ses propriétés purgatives.
R. DU NÉPAUL ou AUSTRALE, vulgt Rh. du Prince Albert, R. médicinale. (Tartarie.)	*R. Nepalense, R. Australe, Don.*		Idem.
R. ONDULÉE, vulgt R. de Moscovie.	*R. Undulatum, L.*		Idem.
R. PALMÉE, vulgt R. officinale, R. du commerce, R. du Levant, Rhubarbe.	*R. Palmatum*, L.	Rhubarbo	Idem.
R. RHAPONTIC, vulgt R. des moines, Gde patience. P. des alpes, R. Anglaise. (Asie.)	*Rhaponticum*, M.	Idem,	Idem.
R. VICTORIA.	*R. Victoria.*	Idem.	Idem.
RICIN COMMUN ; vulgt Palma-christi, Ricin, Kiki.	*Ricinus communis*, L.	Palma-christi.	Du latin ; *Ricinus*, tique ; all. à la ressembl. de la graine avec cet insecte.

heure avant l'ouverture de la première séance, d'improviser ce mobilier au moyen de planches, de quelques chaises, de bancs vermoulus, de deux ou trois fauteuils surannés.

Des cartes de membres et d'amateurs avaient été préparées en grand nombre, pour être distribuées à époque opportune, en vue de prévenir la confusion à laquelle on s'attendait que la présence de bien des curieux donnerait lieu, et, chose surprenante, on ne comptait, du moins on ne connaissait encore au début que sept ou huit souscripteurs, tandis que l'affluence fut telle que le public ne sut bientôt plus où se mettre. Les Félibres et les personnes accourues pour les entendre avaient particulièrement envahi les places et attendaient avec une vive impatience la fin de notre séance d'ouverture qu'à leur demande pressante et réitérée, nous abrégeâmes plus qu'on ne l'aurait voulu, et que nous ne l'aurions dû ; aussi, les plus pressés manifestèrent-ils leur satisfaction, à la levée de cette séance, par un *tonnerre* d'applaudissements.

Nous supprimons ici à dessein, le récit de faits analogues et même de certaines anecdotes pouvant provoquer de l'hilarité.

Une circonstance qui eut ajouté à l'éclat du Congrès, a été plongée dans l'oubli : En allant présider les deux sessions de la ville d'Apt, nous fumes chargé par M. de Caumont pour M. Berluc de Perussis d'un paquet cacheté dont le contenu ne nous fut pas communiqué quoique destiné au Congrès et renfermant une médaille d'honneur à décerner à l'archéologue, membre de ce Congrès, qui l'aurait méritée. Quelque temps après la clôture de la session, on adressa à M. Valère-Martin cette médaille dont-il n'avait point encore été question et qu'il nous renvoya, nous

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
RIZ CULTIVÉ. (Inde.)	*Oryza sativa*, L.	Riz.	De *Erux*, nom ar[illegible] de la pl.
R. SEC DE LA CHINE, vulgt R. de Montagne, R. de Cano.	*O. sativa mutica*, C. V.	Idem.	Idem
ROBINIER FAUX-ACACIA.	*Robinia pseudo-Acacia*, L.	Acacia.	Du nom de l'esp. Ro-*bin*, à qui Linné l'a dédié.
ROCOU A TEINTURE. (Amér.)	*Bixa orellana*, L.-*B. americana*, Poir.		*Bixa*, nom que porte ce végétal en Amérique.
ROMARIN OFFICINAL, vulgt Romarin, H. aux couronnes.	*Rosmarinus officinalis*, L.	Roumaniou.	Du latin: *Ros marinus*, rosée de mer: all. à sa position près de la mer.
RONCE BLEUE; R. à fruits bleuâtres, Petite ronce.	*Rubus cæsius*, L.	Roumi.	Du latin: *Ruber*, rouge; all. à la couleur ordinaire du fruit.
R. DES HAIES, vulgt Mûres sauvages, M. de renard, Meuron, Ronce de St-François, etc.	*R. Fruticosus*, L.- *R. discolor*, Weib. *Nées*.	Roumias.	Idem.
R. FRAMBOISIER, vulgt framboisier.	*R. Idæus*, L.	Framboisié.	Nommé par Dioscoride: *Batos idaiké*, parce qu'il avait été observé sur le mont *Ida*.
R. F. vulgt merveille des 4 Saisons.	*R. Semper florens*, L.	Idem.	Idem.
ROQUETTE cultivée.	*Eruca sativa*, Lmk. *Brassica Eruca*, L.	Rouquetto.	Du latin: *Urere*, brûler; all. à sa saveur piquante.

n'avaient pas relaté, à Aix, tous les détails voulus, et en ce que celles d'Avignon n'auraient pas dû passer sous silence certains faits, celui, par exemple, d'une proposition émanée de nous, de fonder à Avignon une Société archéologique, etc. ; création qui a eu lieu effectivement après la clôture des Assises scientifiques.

Le fait est que comparés entre eux, les actes de la première et de la seconde sessions de ces Assises, présentent une différence sensible quant à la quantité de matières qu'ils contiennent. En effet, dans le seul rapport sur les travaux de la première session, que nous avons organisée à Aix, on ne compte pas moins de 163 pages in-8°, tandis que les actes réunis de la seconde session des Assises d'Aix et de la première des Assises d'Avignon, forment tout au plus 74 pages in-12.

D'ailleurs, la plus grande partie des associés a exprimé le voeu qu'à l'avenir les travaux des Assises du Sud-Est de la France soient imprimés à part, mais pour cela, il importe d'être muni de tous les documents indispensables, notamment d'une liste exacte des membres ; liste qu'il est dû devoir des organisateurs de dresser, avant l'ouverture de la session. Sans cette précaution, on s'expose à mécontenter tels ou tels qui, ayant souscrit, ne seraient pas compris parmi les souscripteurs et il est d'autres erreurs, on le conçoit, pouvant résulter d'un pareil état de choses, de nature à reclamer ultérieurement des recherches longues et pénibles pour se mettre à même de faire les rectifications convenables.

C'est ce qui est arrivé à Apt, quand on a voulu constater le chiffre et l'identité des adhérents. Plusieurs états nominatifs ont été produits, sur lesquels on a été obligé de revenir, et comme il a été souvent difficile de recueillir à

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
Roquette sauvage, (Diplotaxe à files menues).	*Diplotaxis tenuifolia*, DC.	Rouquetto féro -R. jaouno.	Du grec: *Diploos*, double; all. à la double rangée de graines de la [illegible]
Rosage a gdes fleurs, vulgt R. d'Amérique, Gd Rhododendron.	*Rhododendron maximum*, L.	Loouzié deis Alpo.	Du grec: *Rhodon*, rose, *dendron*, arbre; all. à la couleur des fl.
R. Ferrugineux, vulgt Laurier-rose des Alpes.	*R. ferrugineum*, L.	Idem.	Idem.
R. Pontique, (Asie min.)	*R. Ponticum*, L.		Idem.
Roseau a balais, vulgt Jonc à balais.	*Arundo phragmites*, L.	Canéou.	Du celtique: *Arn*, eau, c. à d. pl. aquatique.
R. a Quenouille vulgt R. cultivé, Gd roseau. Roseau des jardins, Canne de Provence.	*A. donax*, L.	Cano.	Idem.
Rosier a 100 flles, vulgt R. pâle.	*Rosa centifolia*, L.	Rousié à 100 fueillos.	Du grec: *Rhodon*, nom de la rose.
R. de tous les mois, vulgt R. des 4 saisons.	*Rosa kalendarum*, Bork.	Rousié.	Idem.
R. des chiens, vulgt R. Sauvage, R. des Haies, Eglantier, Cynorrhodon.	*R. canina*, L.	Agarancié, Agufié.	Idem.
R. Français, vulgt R. de Provins, R. rouge.	*R. Gallica*, L.	Rousié deis ubriagos.	Idem.

Peut-être que si l'on craignait d'avance d'être blamé en ce cas, on s'attacherait avec plus de soin à marcher dans la bonne voie. Cette façon de penser, qu'elle soit du rigorisme aux yeux des uns, des vétilles suivant d'autres, ne tend pas moins (on s'en aperçoit sans peine, pour peu que l'on réfléchisse) à prévenir certaines erreurs.

Lorsque nous coordonnames les travaux du Congrès scientifique de France, tenu, *en septembre* 1847, à Marseille, nous les fîmes précéder d'un discours préliminaire indiquant les causes de quelques imperfections et d'assertions erronnées. Un récit impartial les contenant en grande partie, n'a pas peu contribué à en prévenir le retour dans d'autres congrès scientifiques, et, n'aurions nous actuellement que fixé, de cette manière, l'attention sur ce qui mérite d'être relevé, pour ne rien laisser à la charge des bons habitants de la ville d'Apt, nous aurions fait un acte de justice et joué conséquemment le rôle de fidèle historien.

Parmi les motifs qui ont le plus ralenti les affaires administratives des Assises scientifiques et du Congrès archéologique, nous citerons comme l'un des plus notables, la cotisation à laquelle ont été soumis les adhérents. Ce ne sont pas précisément ceux qui se persuadaient difficilement qu'il y avait à payer une somme limitée pour les deux espèces de réunions scientifiques ; on leur aurait, dans ce cas, rappelé que les actes de l'une et de l'autre réunions étaient publiés aux frais des souscripteurs, aucun fond n'étant, dans le budget de la ville, affecté à ces sortes de publications. Ne fallait il pas suppléer à ce manque de ressources pécuniaires par celles qu'auraient infailliblement procurées en principe des souscriptions

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	
ROQUETTE SAUVAGE, (Diplotaxe à filles menues).	*Diplotaxis tenuifolia*, DC.	Rouque -R. jr	Idem.
ROSAGE A Gdes FLEURS. vulgt R. d'Amérique, Gd Rhododendron.	*Rhododendron maximum*, L.	Loor Al...	
R. FERRUGINEUX, vulgt Laurier-rose des Alpes.	*R. ferrugineum*, L.		
R. PONTIQUE, (Asie min.)	*R. Ponticum*, L.		
ROSEAU A BALAIS, vulgt Jonc à balais.	*Arundo phragn...*		...ne des files.
R. A QUENOUILLE vulgt R. cultivé, Gd roseau, Roseau des jardins, Canne de Provence.	*A. donax*,		Du grec: *Rhéô*, je coule; all. à ses propriétés emménagogues.
ROSIER A 100 FILLES, vulgt R. pâle..	*Rosa ce...*		Idem.
... DE TOUS LES MOIS, vulgt R. des 4 saisons.	*Ros...*	Idem.	Idem.
... DES CHIENS, vulgt R. sauvage, R. des Haies, ...ntier, Cynorrho-	*R...* L.	Idem.	
...ÇAIS, vulgt ...ns, R. f...	*Rumex aquaticus*, L. *R. hydrolapatum*, *Huds.*	Lapas, la pax	Du latin : *Rumex*, pique; all. à la forme des files.
...	*R. patientia*, L. *Lapatum acutum*, *Lob. Ger.*	Idem	Idem.

		PROPRIÉTÉS ...DICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
			8	9
		r.		Les flles de ce végétal, séchées à l'ombre, et infusées comme du thé forment une boisson assez agréable. (Hœf.) On en compose un sirop empl. contre l'asthsme, la toux invétérée et l'ulcère du poumon. (Bart.)
				Mêmes propriétés et même emploi (Id.) On empl. ce végétal dans l'ho-...œopathie; il entre dans la fabric... la liqueur appelée : *Rossoglio*.
				...mes propriétés. — Le DrG. de ...rre rapporte que les habitants ... campagnes croient encore ...jourd'hui donner de la force et de la souplesse à leurs membres, en les frottant avec des pl. de Drosera.
		...rnel.		Le fruit exsude une substance gomme-résineuse connue sous le nom de *Sang-Dragon*. Les tiges, entre les nœuds, servent à établir de belles cannes et baguettes. (Duch.)
		...nar- ...aque.		La souche de ce végétal a été regardée ce propre à guérir de la morsure des animaux vénineux. Elle renferme de la fécule ce les rhizomes de ses congénères et des *Thypha*. (G.S.P.)
	...hau- ...anlieue, ...j. et jt.	Emménagogue.		Cette pl. a à peu près les mêmes propriétés que la *R. fétide*, ci-après. (Jac.)
	...ieux secs et pier- ...j. vâ. en jt. et a.	Idem.		Idem.
	Idem.	Idem.		L'École de Salerne dit de ce végétal: *Nobilis est ruta, qui lumina, reddit acuta;* on lui attribuait beaucoup de propr., entre autres celles de *sudorifique et d'anthelmintique*. (Hœf.) D'après Vanhout, la décoction de ses feuilles ajoutée au sulfate de fer, est un désinfectant complet.
...gonées.	V Aq. Spé sur les bord des fossés humides, fl. vd. en m.	Purgatif-léger.	Alimentaire	Sa racine est jaunâtre; elle est empl. contre le Scorbut, les obstructions, les affections cutanées chroniques, etc. (Bouil.) Les flles s'appliquent ce topique calmant sur les parties enflammées. (Hœf.)
Idem.	V. Spé dans les prés, fl. vd en j. et jt.	Dépuratif.	Idem.	Les propriétés de cette pl. agissent lentement, d'où le nom de *patience*. Sa racine donne une couleur jaune ; les flles sont mangées comme les épinards (Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
R. OSEILLE, vulgt Oseille commune, O. sauvage, Gde Oseille.	*R. acetosa*, *L.*-*Oxalis*, *Lob.*	Vinégrotto.	Idem.
R. PETITE OSEILLE, vulgt P. Oseille, O. de brebis.	*R. acetosella*, L.	Aigretto.	Idem.
R. SANGUIN, vulgt Patience rouge. P. sanguine, Sang-dragon.	*R. sanguineus*, L.-*R. nemorosus*, *Schrad.*	Lapas.	Idem.
RUMEX CRÉPU, vulgt Patience crépue, Oseille crépue.	*Rumex crispus*, *L.*	Idem.	Idem.
R. A FEUILLES OBTUSES, vulgt Patience sauvage.	*R. obtusifolius*, *L.*- *R. Friesii*, *Gr. et God.*	Idem.	Idem.
SAFRAN MÉDICINAL, vulgt S. cultivé, S. du gâtinais, S. d'automne.	*Crocus sativus*, *L.*	Safran.	Du grec: *Krokos*, [illegible] de la plante.
SAGITTAIRE FLÈCHE-D'EAU, vulgt Fléchière.	*Sagittaria sagittæfolia*, *L.*		Du latin : *Sagitta*. flèche ; all. à la forme des flles.
SAINFOIN A BOUQUETS, vulgt S. d'Espagne, S. des teinturiers, *Sulla* (à Naples).	*Hedysarum coronarium*, *L.*	Esparcéou.	Du grec: *Hédus*, doux; all. à sa qualité sapide.
SALICAIRE A FLLES D'HYSOPE.	*Lythrum. Hyssopifolium*, *L.*		Du grec: *Luthron*, sang des blessures ; all. à la couleur de la fl.
S. COMMUNE, vulgt Lysimaque rouge, *S.* à épis.	*L. salicaria*, *L.*-*Lysimachia purpurea*, *Lob.*	Salicaria ita.	Idem.
SALICORNE HERBACÉE, vulgt Salicor, Salicot, Passe-pierre.	*Salicornia herbacea*, *L.*	Salicorno.	Du latin : *Sal*, sel. all. à la soude que contient la pl.
S. LIGNEUSE.	S. *fruticosa*, L.		Idem.

MILLES TURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Idem.	V. Cult. dans les jardins potagers, fl. vd. en m. et j.	Antiscorbutique.	Alimentaire	L'agréable acidité de cette pl. l'a fait ranger au nombre des aliments rafraîchissants et des médicaments antiseptiques (G.S.P.) Dans les arts, l'oseille est empl. pour préparer à la teinture rouge, les fils de lin, le chanvre, les toiles. (Hœf)
Idem.	V. Spé dans les lieux secs de la banlieue, fl. vd. en m. et j.	Tempérant	Idem.	Idem. En broutant cette pl., les brebis sont préservées de cette maladie qu'on nomme *pourriture*. (Id.)
Idem.	V. Spé à Jarret, fl. vd. en jt. et a.	Dépuratif.	Idem.	L'action laxative de cette pl. est assez faible; ses jeunes pousses sont mangées c^e les *épinards*. (Fl. m^e.)
Idem.	V. Spé lieux humides, fl. vd. en été.	Idem.	Idem.	Sa racine remplace souvent dans les officines celle de la *patience officinale*. (Fl. m. belg.)
Idem.	V. Spé le long des prairies, fl. vd. en été.	Idem.		Idem.
idées.	V. Cult. dans la banlieue, fl. p. en s. et o.	Emménagogue	Condiment. Industriel.	Le safran est très-empl. en médecine; il fournit aux teinturiers une belle couleur jaune; les peintres en font usage pour laver leurs plans. Les bulbes donnent beaucoup de fécule amilacée, saine et nourrissante. (Hœf.)
lismacées.	V. Aq. Spé dans les fossés humides d'Arles, fl. bl. en j. et a.	Vulnéraire	Idem.	Cette pl. a été vantée c^e vulnéraire, astringente et détersive; toutefois, les bulbes très-nombreuses qui sont attachées à ses tiges souterraines, en font une pl. précieuse c^e aliment: ces bulbes renferment une substance erme et blanche approchant de celle de la châtaigne. (Id.)
Légumineuses papilionacées	V. Spé dans les prairies artificielles, fl. r. en j et jt.		Economique.	Fournit aux bestiaux un fourrage de bonne qualité (Idem).
ythrariées.	(1) Spé à Marignane : lieux humides, fl. pur. en j. et jt.	Antiscorbutique.		Cette plante est réputée aussi vulnéraire (G. S. P.)
Idem.	V. Aq. Spé au bord de Jarret, fl. pur. de jt. à S.	Astringent.	Alimentaire	Végétal empl. contre la diarrhée atonique, la dyssenterie ; et en collyres et gargarismes. Ses files se mangent en guise d'épinards. (Clu. Lis.)
énopodées.	(1) Spé sur le littoral de la Camargue, fl. en épis vd. en a. et s.	Antiscorbutique.	Condiment ; Industriel.	Ses files confites au vinaigre fournissent un assaisonnement aux salades; ses cendres donnent de la soude. (Hœf.)
Idem.	V. Spé idem, fl. en a. et s.		Idem.	Idem. (Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
SALSEPAREILLE OFFICINALE. (Pérou).	*Smilax Salseparilla, L.*	Gros gramé.	Du grec : *Smilé*, gr[illegible] toir ; all. à l'âpreté [illegible] la tige.
SALSIFIS BLANC, vulgt S. à flles de poireau, salsifis, Cercifix.	*Tragopogon porrifolium*, *L.*	Sarsifis.	Du grec: *Tragos*, bo[uc] *Pógon*, barbe ; c. à [illegible] imitant la barbe d[u] bouc.
S. DES PRÉS, vulgt Barbe de bouc.	*T. pratense*, L.	Barbe-bouc.	Idem.
SAMOLE DE VALERANDUS, vulgt Mouron d'eau.	*Samolus valerandi*, L.		Du celtique : *San*, sa[illegible] *mos*, porc; c. à. d. [illegible] ment de porc.
SANGUINAIRE DU CANADA.	*Sanguinaria canadensis*. *L.*	Centinodia, ita.	Du latin: *Sanguis*, sa[ng] all. au suc de la [illegible]
SANGUISORBE COMMUNE, vulgt Gde Pimprenelle, P. des prés, P. d'Italie.	*Sanguisorba officinalis* L.	Armentelo fé.	Du latin : *Sanguis*, sa[ng] *sorbere*, boire; c. à d. arrêter les hémorrhagies.
SANICLE D'EUROPE, vulgt Sanicle, H. de St Laurent.	*Sanicula Europæa*, L.	Saniclo.	Du latin : *Sanare*, guérir all. à ses propriétés.
SANTOLINE CYPRÈS, vulgt Aurone femelle, Gde et petite citronelle, Petit cyprés.	*Santolina chamœcyparissus*, L.	Gardo-raoubo.	Altération de *Sanctolina* c. à. d. pl. Sainte, à cause de ses vertus.
SAPIN A Flles D'IF, vulgt S. commun.	*Abies taxifolia*, *L.*	Sap.	Du grec: *Abin*, nom d[u] Sapin.
S. BAUMIER, vulgt Baumier de Giléad. (Am. bor.)	*Pinus balsamea*, L.	Idem.	Idem.

Dès qu'il fut bien décidé que la ville d'Apt pouvait tenir en septembre 1862, une session des assises scientifiques du Sud-Est de la France et un Congrès archéologique, on fut surpris que le département de Vaucluse et celui des Bouches-du-Rhône eussent été choisis plusieurs fois pour de semblables réunions solennelles, tandis qu'il avait été à peu près convenu qu'après Avignon, Draguignan ou tout autre ville du département du Var aurait son tour.

La résolution contraire a besoin d'être justifiée : On saura d'abord que le Congrès archéologique de France, ayant dû tenir sa session à Lyon, à l'issue du Congrès scientifique à St-Etienne, en 1862, un autre Congrès d'Archéologues ne pouvait s'assembler que par dérogation dans l'une des villes de Vaucluse; c'est ce qui a eu lieu pour condescendre à des sollicitations pressantes et les Assises scientifiques du Sud-Est ont dû suivre le même mouvement. Dès lors, nous avons fait imprimer et distribuer en grand nombre les exemplaires des circulaires et programmes que nous reproduirons bientôt.

Si le chiffre des adhérents avait dû être proportionné à celui des invitations qui leur ont été adressées, on aurait eu à se féliciter de plus d'empressement de la part des amis de la science à se grouper en masse pour participer aux solennités des fêtes aptésiennes. L'indifférence de quelques-uns n'a été qu'apparente; ils ont bien pu se tenir à l'écart par des motifs futiles. Mais il ne faudrait pas les condamner sans les avoir entendu; ils ne constituent probablement que la plus petite partie des habitants, et qui doute qu'ils se soient repenti de leur éloignement car ils devaient être tous disposés à rehausser, par leur concours, l'honneur de leur pays. P.-M.R.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
S. COMMUN, vulgt S. de Norvège, S. Argenté, Epicéa, Pesse, Faux-Sapin, etc.	*A. excelsa, DC.-Pinus abies*, L.-*Abies vulgaris*, *Poir*.	Serento.	Idem.
S. DU CANADA, vulgt *Hemlock - Spruce* des Américains.	*A. canadensis*, *Mich*.		Idem.
S. PECTINÉ, vulgt S. argenté, S. blanc, S. de Normandie, Avet, Sapin.	*A. pectinata*, D*C.-Pinus picea*, *L*.	Sap.	Idem.
S. PINSAPO. (Andalousie).	*A. pinsapo*, *Boiss*.		Idem.
SAPONAIRE OFFICINALE, vulgt Saponaire, Savonnière.	*Saponaria officinalis,L.*	Sabounièro.	Du latin : *Sapo*, savon; all. au suc savonneux de l'espèce principale.
SARRIETTE DE MONTAGNE.	*Satureia montana, L,*	Pébré-d'aï.	Du latin: *Satura*, ragoût; all. aux propr. de la pl. qui est empl. dans la cuis.
S. DES JARDINS, vulgtSauriette, H. de St-Julien.	*S. hortensis*, L.	Idem.	Idem.
S. THYMBRA.	*S. Thymbra.*	Idem.	Idem.
SATYRION A ODEUR DE BOUC.	*Satyrium hircinum, L. Loroglossum hircinum*, *C. Rich*.	Satirione, ita.	Du grec : *Orchis*, pl. à tubercules ovoïdes.
SAUGE OFFICINALE, vulgt Gde Sauge, S. domestique, Thé de Grèce, etc.	*Salvia officinalis, L.*-S. *major*, *Gér*.	Saouvi.	Du latin: *Salvare*, sauver; à cause de ses propriétés bienfaisantes.

FAMILLES NATURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS 9
Idem.	A. Cult. dans l'ancien jardin Barroil, fl. en av.	Antiscorbutique.	Industriel.	Lés sommités prises en infusion dans la bière, sont bonnes pr combattre les affections scorbutiques. (Gar.) Cet arbre produit le *Galipot*, la poix résine et la poix de Bourgogne. Son bois est estimé pour les constructions; ses fibres servent à fabriquer un très-bon papier. (Lmt.)
Idem.	A. Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. en m.		Idem.	Son écorce, à raison de la grande quantité d'acide tannique qu'elle contient, est propre à tanner les cuirs; ses rameaux entrent dans la fabrication de la bière. (Hœf.)
Idem.	A. Cult. chez Jh-Rougier, fl. en avr.	Antirhumatismal.	Idem.	Son tronc fournit la *térébenthine de Strasbourg* qui donne par la distillation *l'essence de téréb.* dont les résidus sont la *colophane* et la *poix noire*. Ses bourgeons sont empl. dans les affections rhumatism. et la pulmonie; son bois universell. en usage pour les constr. (Lmt.)
Idem.	A. Cult. chez M. de Foresta, au château des 4 tours, fl. en m.		Idem.	Arbre de 21 mètres d'élévation, fournissant son bois aux diverses constructions maritimes ou civiles: il n'est pas sensible au froid. (B. Jr)
Caryophyllées	V. Spé au bord de l'Huveaune, fl. ro. de jt. à s.	Antiscrofuleux.	Idem.	Outre ses propriétés toniques, sudorifiques, etc. la pl. renferme un mucilage abondant (*Saponine.*) qui se dissout dans l'eau et lui donne les propriétés du savon pr enlever les taches sur la laine et la soie. (Bouil-Hœf.)
Labiées.	V. Spé à la Ste-Beaume, fl, bl. en jt.	Stomachique.	Condiment.	On conseille l'infusion de ses flles pour fortifier l'estomac; son principal usage est de servir d'assaisonnt à certains légumes. (Bouil.)
Idem.	(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. râ. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Même observation. On la fait entrer dans les sachets odorants. (Id.)
Idem.	V. Spé sur les collines des cordes, près de la Crau, fl. purp. en j. et jt.	Idem.	Idem.	Mêmes propriétés que les 2 précédentes.
Orchidées.	V. Spé sur les collines exposées au midi, (Gér.) fl. bl. en jt. et a.	Aphrodisiaque.	Alimentaire	Ses racines contiennent une fécule nourrissante dont on peut faire du salep. (Bouil.)
Labiées.	V. Spé à la Treille, fl. v. en m. j. et jt.	Tonique.	Idem.	L'infus. théiforme des flles est toni. et agréable. On peut fumer ces flles cme le tabac. Les Chinois sont très-avides de cette pl.; ils donnent en échange la même quantité de thé. L'école de Salerne prétend qu'avec la sauge l'hme serait immel s'il pouvait l'être: Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto? Contra vim mortis non est medicamen in hortis. (Hœf.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
ROQUETTE SAUVAGE, (Diplotaxe à filles menues).	*Diplotaxis tenuifolia*, DC.	Rouquetto féro -R. jaouno.	Du grec: *Diploos*, double; all. à la double rangée de graines de la pl.
ROSAGE A Gdes FLEURS. vulgt R. d'Amérique, Gd Rhododendron.	*Rhododendron maximum*, L.	Loouzié deis Alpo.	Du grec: *Rhodon*, rose; *dendron*, arbre; all. à la couleur des fl.
R. FERRUGINEUX, vulgt Laurier-rose des Alpes.	*R. ferrugineum*, L.	Idem.	Idem.
R. PONTIQUE, (Asie min.)	*R. Ponticum*, L.		Idem.
ROSEAU A BALAIS, vulgt Jonc à balais.	*Arundo phragmites*, *L.*	Canéou.	Du celtique : *Aru*, eau; c. à d. pl. aquatique.
R. A QUENOUILLE vulgt R, cultivé, Gd roseau. Roseau des jardins, Canne de Provence.	*A. donax*, *L.*	Cano.	Idem.
ROSIER A 100 Flles, vulgt R. pâle.	*Rosa centifolia*, *L.*	Rousié à 100 fueillos.	Du grec: *Rhodon*, nom de la rose.
R. DE TOUS LES MOIS, vulgt R. des 4 saisons.	*Rosa kalendarum*, *Bork.*	Rousié.	Idem.
R. DES CHIENS, vulgt R. Sauvage, R. des Haies, Eglantier, Cynorrhodon.	*R, canina*, *L.*	Agarancié, Agufié.	Idem.
R. FRANÇAIS, vulgt R de Provins, R. rouge.	*R. Gallica*, *L.*	Rousié deis ubriagos.	Idem.

[illegible]MILLES [illegible]TURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS, MÉDICALES. 7	ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Cult. chez M. Jh-Rougier, fl. v. en m. et j.	Idem.	Comestible.	La plante, piquée par un insecte, produit une sorte de petites pommes qu'on nomme *pommes de sauge*, et que l'on mange dans les îles de l'Archipel; le fait est rapporté par Tournefort, qui ajoute que ces pommes ont un goût très-agréable. (B. Jr.-Hœf.)
Idem.	V. Spé dans les prés, fl. bâ en j.	Idem.		Elle peut remplacer la sauge officinale. (Fl. m. Belg.)
Idem.	(2) Spé à St-Jullien, fl. bâ. en jt. et a.	Idem et sudorifique.	Idem.	Mêmes propriétés que la *s. o.* Elle passe aussi pour sternutatoire, résolutive, et elle est empl. à déterger les vieux ulcères. Dans le nord elle rempl. le houblon pour la fabrication de la bière: Son suc produit, dit-on, une sorte d'ivresse qui tient du spasme. (B. Jr-Hœf.)
Idem.	V. Spé sur les pelouses, fl. bâ en m. et j.	Tonique.		Même observation qu'à la Sauge des prés.
[illegible]alicinées.	As Cult. chez M. Gaillard, au Pont de Vivaux, fl. en ms.	Fébrifuge.		L'écorce de ce végétal contient, avec le tannin, un principe amer connu sous le nom de *salicine*, et qui est doué de propriétés fébrifuges. Cette substance est extraite des rameaux de 2 ou 3 ans, que l'on récolte avant le développement des fleurs. (G.S.P.)
Idem.	As Spé à Jarret, fl. en ms.	Idem.	Industriel.	Idem. Ses rameaux servent à faire des liens. (Bouil.)
Idem.	A. Spé Idem. fl. vd. en av. et m.	Idem.	Idem.	Son écorce est empl. ce les 2 précédents; on en obtient une couleur rouge, sanguine. On fait div. ouvrages légers avec son bois: des cercles pr les tonneaux, du charbon pr les crayons et pr la fabrication de la poudre; enfin, les jeunes rameaux donnent une espèce de coton qui peut être utilisé. (Hœf-Fl.m.)
Idem.	A. Cult. dans les jardins de la ville et de la banlieue, fl. id.	Idem.	Idem.	Cet arbre, empl. à orner les tombeaux et les pièces d'eau des jardins paysagers, possède à peu de chose près les mêmes propriétés que les précédents.
Idem.	A. Cult. dans les prairies de St-Marcel, fl. en ms. et av.	Idem.	Idem.	On fabrique avec son bois des claies, des treillages et la grosse vannerie, outre les propriétés astringentes et vermifuges qu'il possède ce ses congénères. (Hœf.)
Idem.	A. Cult. au Jard. bot., fl. en av.	Idem.	Idem.	Idem. On a fabriqué avec ses aigrettes une sorte de papier grossier, l'écorce peut servir dans la teinture. (Idem.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
S. AMANDIER, vulgt S. à fllee d'amandier, S. à 3, étamines, Osier brun.	S. *Amigdaline*, *L.*- S. *triandra*, L,		Idem.
SAXIFRAGE A Flles ÉPAISSES, vulgt S. de Sibérie.	*Saxifraga crassifolia*, L.		Du latin : *Saxum frangere*, briser la pierre; all. à ses prétendues propriétés.
S. GRANULÉE, vulgt S. blanche, Sanicle de montagne.	S. *granulata*, *L.*		Idem.
S. TRIDACTYLE, vulgt S. à 3. doigts.	*S. tridactylides*, *L.*		Idem.
SCABIEUSE COLOMBAIRE.	*Scabiosa columbaria*, *L.*	Scabiouso.	Du latin : *Scabies*, maladies de la peau : all. à ses propriétés.
S. DES CHAMPS, vulgt Scabieuse, Knautie des champs.	*S. arvensis*. L.- Knau-*tia arvensis*, *Coult.*	Idem.	Dédié à C. *Knaut*, médecin botaniste saxon mort en 1694.
S. ÉTOILÉE.	S. *Stellata*, L.	Poumerello.	Idem.
S. HYBRIDE.	S. *hybrida*, *All.*-*Knautia hybrida*, *Coult*,		Idem.
S. SUCCISE, vulgt Succise, H. de St-Joseph, Mors (Morsure) du Diable.	*S. Succisa*, L.	La veouse.	Idem.
* SCHIZOGYNE SOYEUSE. (Canaries).	*Schizogyne sericea*, *DC.*		Du grec : *Schizô*, je divise, *gunê*, pistil ; all. aux akènes extérieurs.
SCILLE D'AUTOMNE.	*Scilla autumnalis*, L.		Du mot arabe : *dsqual*, nom de l'espèce ple.
S. MARITIME, vulgt S. à épis, Squille, Lysimachie rouge, S. du Pérou, Scille.	*S. maritima*, L.	Cèbo deis apouticari.	Idem.

…MILLES …TURELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
Idem.	V. Spé dans les buissons, fl. r. en m. et j.	Idem.-léger.		Les flles de ce végétal, séchées à l'ombre, et infusées comme du thé forment une boisson assez agréable. (Hœf.)
…oséracées.	V. Aq. Spé aux environs de Paris, fl. blâ. en jt. et a.	Acre.		On en compose un sirop empl. contre l'asthsme, la toux invétérée et l'ulcère du poumon. (Bart.)
Idem.	V, idem, fl. blâ. en jt, et a.	Idem.		Mêmes propriétés et même emploi (M.) On empl. ce végétal dans l'homœopathie; il entre dans la fabricon de la liqueur appelée : *Rossoglio*.
Idem.	V. Idem, fl. vd. en jt. et a.	Idem.		Mêmes propriétés. — Le Dr G. de St-Pierre rapporte que les habitants de qq. campagnes croient encore aujourd'hui donner de la force et de la souplesse à leurs membres, en les frottant avec des pl. de Drosera.
…almiers,	V. As cult. chez M. Geoffre.	Idem.	Industriel.	Le fruit exsude une substance gomme-résineuse connue sous le nom de *Sang-Dragon*. Les tiges, entre les nœuds, servent à établir de belles cannes et baguettes. (Duch.)
…yphacées.	V. Aq. Spé dans les marais d'Arles et de Mazargues, fl. bl. en m.	Alexipharmaque.		La souche de ce végétal a été regardée ce proore à guérir de la morsure des animaux vénineux. Elle renferme de la fécule ce les rhizomes de ses congénères et des *Thypha*. (G.S.P.)
…utacées.	V. Spé sur les hauteurs de la banlieue, fl. jâ. en j. et jt.	Emménagogue.		Cette pl. a à peu près les mêmes propriétés que la *R. fétide*, ci-après. (Jac.)
Idem	V. Spé. Lieux secs et pierreux, fl. j.vâ. en jt. et a.	Idem.		Idem.
Icem.	V. Idem.	Idem.		L'École de Salerne dit de ce végétal: *Nobilis est ruta, qui lumina, reddit acuta;* on lui attribuait beaucoup de propr., entre autres celles de *sudorifique et d'anthelmintique*. (Hœf.) D'après Vanhopt, la décoction de ses feuilles ajoutée au sulfate de fer, est un désinfectant complet.
…oligonées.	V. Aq. Spé sur les bords des fossés humides, fl. vd. en m.	Purgatif-léger.	Alimentaire	Sa racine est jaunâtre; elle est empl. contre le Scorbut, les obstructions, les affections cutanées chroniques, etc. (Bouil.) Les flles s'appliquent ce topique calmant sur les parties enflammées. (Hœf.)
Idem.	V. Spé dans les prés, fl. vd en j. et jt.	Dépuratif.	Idem.	Les propriétés de cette pl. agissent lentement, d'où le nom de *patience*. Sa racine donne une couleur jaune ; les flles sont mangées comme les épinards (Lmt.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
SCIRPE A TÊTE RONDE, vulgt Jonc commun.	*Scirpus capitulis rotundis, C. B.* - S. *holoschœnus, L.*		Du celtique : *Cirs*, qui signifie joncs.
S DES LACS, vulgt S. des étangs, Jonc des chaisiers, J. des tonneliers.	S. *lacustris L.*		Idem.
SCOLOPENDRE EN FLÈCHE.	*Scolopendrium sagittatum, Will.*		Du grec : *Skolopendra* mille-pieds. all. aux sores nombreuses et linéaires de la pl.
S. OFFICINAL, vulgt Langue de cerf, H. à la rate, Doradille Scolopendre.	*S. officinale, Sm.-Asplenium Scolopendrium, L.*		Idem.
S. HÉMIONITIS.	*Asplenium hemionitis*, L.		Du grec : *Hémionos*, mulet ; parce que l'on croyait cette pl. stérile ce le mulet.
SCOLYME D'ESPAGNE, vulgt Scorsonère d'Espagne, Cordouille, Epine jaune.	*Scolymus Hispanicus, L.*	Pei dé Nouvé	Du grec ; *Skolumos*, nom de la pl.
SCORSONÈRE D'ESPAGNE, vulgt Scorsonère, Salsifis noir.	*Scorsonera Hispanica, L.*	Sarsifis négré.	Du catalan : *Scorzon*, vipère ; all. à la forme de sa racine.
S. LACINIÉE.	*S. laciniata, L.-Podospermum laciniatum, DC.*	Barbabou dei pouar.	Idem.
S. PETITE.	S. *humilis, L.*- S. *Austriaca, Will.*	Pichoun salsifis.	Idem.
SCORPIURE CHENILLE, vulgt Chenillette.	*Scorpiurus vermiculata, L.*		Du grec : *Skorpios*, scorpion ; *oura*, queue ; all. à la forme de la gousse.
SCROFULAIRE AQUATIQUE, vulgt Bétoine d'eau, H. du Siège.	*Scrophularia aquatica, L.*	Oourelletto.	Du latin : *Scrofulæ*, scrofules ; all. à ses propriétés.

…MILLES …URELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
…éracées.	V. Aq. Spé à la Ste-Baume, fl. vd.	Diurétique.	Industriel.	La moelle de ce végétal a été empl. en décoction pr calmer les douleurs de l'ardeur de l'urine; cette moelle sert à faire des mèches pr les lampes. (Gar.)
Idem.	V. SPé Aq. au bassin de Ste-Marthe, à la Crau, etc, fl vd. en m. et j.	Idem.	Idem.	La racine a été empl. ce diurétique et astringente (G.S.P.) Dans qq. contrées, on mange ses jeunes pousses; les tiges plus avancées servent à div. ouvrages économiques. On a essayé de faire du papier avec la moelle. (Hœf.)
…ıgères.	V. Spé à Marseille-à-Veiré, fl. en j. et jt.	Tonique-léger.		Fait partie des capillaires et des vulnéraires, sous le nom Suisse de *Faltrank*. (Idem.)
Idem.	V. Spé à St-Pons, fl. en m. et j.	Idem.		Cette pl. a été jadis empl. dans un grand nombre de maladies de poitrine, des voies urinaires, etc. mais elle est peu usitée aujourd'hui. (Cin.)
Idem.	V. Spé sur le penchant nord de l'Ile de Maïré dans les trous de rochers (Sze) fl. en m. et j.	Idem.		Mêmes propriétés que la précédente. (Hœf.)
…nposées li-…uliflores.	V. Spé aux bords des chemins, fl. bl. en j. et jt.	Apéritif.	Alimentaire	La saveur de cette pl. est celle du salsifis, mais plus sucré; sans le cœur ligneux qui se forme promptement, ce serait un excellent légume. (S.d'hre S. inf.)
Idem.	(2) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en j. et jt.	Idem.	Idem.	La racine est un aliment très-sain, propre à calmer la toux et les ardeurs d'urine. (Hœf.)
Idem.	(2) Spé aux bords des chemins, fl. j. en j. et jt.	Idem.	Idem.	On mange ses racines ce ses autres congénères.
Idem.	V. Spé à Ste-Victoire, fl. j. en av. et m.	Idem.	Idem.	On mange ses jeunes pousses ce celles du salsifis. Cette pl. est très-recherchée des bestiaux, qui font de grands dégats pr trouver les racines. (Hœf.)
…gumineuses …apilionacées.	(1) Cult. au Pénitencier St-Pierre, fl. j. en a. et s.		Idem	On garnit, par curiosité, les salades avec les fruits de cette pl. (B.Jr)
…rsonées an-…rrhinées.	V. Aq. Spé dans les fossés aq., fl. vd. en m.	Antiscrofuleux.		Cette pl. ne mérite par l'oubli où elle est tombée en médecine: Son action stimulante a eu du succès contre les affections vermineuses, soit ce purgation, soit ce émétique. (Cin.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
S. NOUEUSE, vulgᵗ Gᵈᵉ scrofulaire, H. aux écrouelles; H. aux hémorrhoïdes.	S. *nodosa*, *L.*	Hᵒ doou siègé.	Idem.
SÉDON ACRE, vulgᵗ Petite joubarbe, Vermiculaire, Orpin brûlant, Poivre des murailles.	*Sedon acre*, L.-*Sempervivum minimum*. *Lob.*	Rasin dé ser.	Du latin: *Sedere*. être assis; all. à son port
S. A Fˡˡᵉˢ ÉPAISSES.	S. *dasyphyllum*, L.	Rasinet.	Idem.
S. A ODEUR DE ROSE.	S. *rhodiola rosea*, L.		Idem.
S. A PÉTALES DROITS.	S. *unopetalum*, *DC*,		Idem.
S. BLANC, vulgᵗ Orpin blanc, Trique-madame	S. *album*, L,	Gros-Rasinet.	Idem.
S. ÉLEVÉ.	S. *altissimum*, *Poir.*	Idem.	Idem.
S. FAUX OIGNON, vulgᵗ Orpin paniculé.	S. *Cepœa*, L.	Cébo féro.	Idem.
S. RÉFLÉCHI.	S. *reflexum*, *L.*	Riz fé.	Idem.
S. REPRISE, vulgᵗ Orpin, H. à la reprise, aux cors, à la coupure, aux charpentiers,	S. *telephium*, *L.*	Bénédu.	Idem.
SEIGLE CULTIVÉ.	*Secale cereale*, *L.*	Ségué.	Du celtique: *Segs*. faux; indiquant une pl. que l'on fauche.
SÉNÉ D'ITALIE, vulgᵗ Séné.	*Cassia senna*, *L.*	Casso.	Du grec: *Kasia*, arbre à casse.
SÉNÉBIÈRE CORNE-DE-CERF.	*Senebiera coronopus*, *Poir.*-*Cochlearia coronopus*, *L.*	Coronopa, ita.	Dédié à *Sénébier*, Physicien génevois.

derniers, néanmoins, à reconnaître l'utilité de ce congrès, vous les verrez pleins de zèle vous seconder dans vos explorations, si vous voulez bien leur faire appel. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui étudient la géologie et la minèralogie fouilleront notre sol à formations si variées, et spècialement les grottes de Perréal, riches en fossiles; ils verront avec intérêt nos exploitations de fer à Rustrel, nos mines de soufre, les seules en France et d'un si grand avenir agricole contre l'oïdium; nos lignites, nos ocres et nos carrières que les grandes cités mettront de plus en plus à contribution, du moment que l'embranchement ferré qui nous a été promis par le gouvernement aura été réalisé.

Messieurs les archèologues contempleront près de nous le pont Jullien dans son élégante masse; ils iront à Simiane chercher le mot de l'énigme de cette fameuse rotonde dont l'époque et la destination sont restées mystérieuses après les opinions les plus opposées soutenues dans les dissertations les plus savantes; ils pourront faire des ascensions à notre dame de Clermont, à l'abbaye de Saint Eusèbe et à celle de Senanque.

Dans la cité même, après avoir étudié notre ancienne cathédrale à constructions successives, ils chercheront la place du prétoire sur laquelle notre premier missionnaire, le courageux auspice frappa du pied la statue des idoles; la place de l'amphithéatre, et la place des temples payens. Des fragments de pierres écrites leur permettront de nous révéler quelque épisode incompris jusqu'ici, et peut-être découvriront ils quelques restes de l'ancienne Hath, capitale des Vulgientes, d'Hath déjà fameuse dans l'antiquité bien avant que la domination romaine, en pesant sur elle, n'eût transformé son nom en celui d'Apta Julia.

Le moindre vestige de cette époque primitive de véritable gloire à nos yeux, serait, vous le comprenez. Messieurs, un

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
S. PINNATIFIDE.	S. *Pinnatifida*, *DC*.-*Coronopus didyma*, *Sm*.		Idem.
SÉNEÇON COMMUN, vulgt Séneçon, H. au charpentier.	*Senecio vulgaris*, L.	Senissoun.	Du latin : *Senex*, Vieillard ; all. aux aigrettes de la pl. figurant des cheveux blancs.
S. JACOBÉE, vulgt Jacobée, H. de St-Jacques, H. de Jacob, Erygéron des anciens.	S. *Jacobœa*, L.-*Jacobœ senecio*, *Lob*.	Ho de San-Jacqué.	Idem.
SÉQUOIA GIGANTESQUE. (Mexique).	*Sequoia gigantea*, *Endl*. - *Wellingtonia gigantea*, *Lindl*.		Dédié à Wellington.
S. TOUJOURS VERT. (id.)	*S. sempervirens*, *Endl*.-*Taxodium sempervirens*, *Lamb*.		Du grec : *Taxos*, If, c. à. d. ressemblant à l'If.
SÉRAPIAS A Gdes Flles, vulgt Helleborine à 3 bulbes.	*Serapias latifolia*, L.		Du grec : *Sérapias*, nom d'une divinité égyptienne.
S. A LANGUETTE, vulgt Helléborine à languette	S. *lingua*, *L*.	Lébourino.	Idem.
SERPENTAIRE COMMUNE, vulgt Attrape-mouche, Gouet serpentaire.	*Dracunculus vulgaris*, *Schott*.-*Arum dracunculus*, *All*.	Serpen.	Diminitif de *Draco*, dragon; all. aux taches de la tige imitant la peau des serpents.
SERRATULE TINCTORIALE, vulgt S. des teinturiers, Sarrette des teinturiers.	*Serratula tinctoria*, *L*.	Sarretto	Du latin : *Serra*, scie ; all. à ses Fles dentées comme une scie.
SÉSAME INDIEN, vulgt S. d'orient, Jugoline.	*Sesamum orientale*, *Willd*,-*S. Indicum*, *DC*.		Du grec : *Sésamé*, nom du végétal.
SÉSÉLI OFFICINAL, vulgt S. de Marseille	*Seseli tortuosum*, L.		Du grec : *Seseli*, nom donné par Dioscoride à div. ombellifères.

En effet, les Aptésiens dont les ancètres furent des premiers à embrasser le christianisme et qui, en matière de religion, ont laissé de si glorieux souvenirs, ont évidemment conservé la douceur de leur caractère et de leurs mœurs, ainsi que leur tendance vers tout ce qui est bien, en conservant leur attachement à la foi de leurs pères, et en se livrant principalement, en fait d'occupations habituelles, à la paisible culture des champs.

Certes, ils n'ont nullement dégénéré dans leurs louables principes, à en juger par leur excellent accueil fait à des personnes adonnées aux études scientifiques pour concourir à la prospérité générale. Ils sont donc convaincus de l'utilité des sciences, et nous aimons à nous persuader que c'est au point de les regarder (ainsi que nous les avons toujours considérées nous même) comme une émanation de la divinité pour éclairer, civiliser, améliorer la condition de l'homme.

Sans doute, MM., les sciences nous reportent vers le souverain maître du monde. Cette vérité n'a pas besoin de démonstrations devant une assemblée comme la notre, où se sont données rendez-vous des intelligences pieuses et où la religion brille d'un vif éclat dans la personne du chef de l'église de Vaucluse, suivi d'une partie de son clergé. Déjà la présence de cet éminent prélat aux Assises scientifiques et au Congrès archéologique d'Avignon fut un bonheur pour nous. Oui, Monseigneur, appuyés sur le bâton pastoral de votre grandeur, nous marchâmes d'un pas assuré à notre but, et nous ne pouvons que procéder de même, puisque vous continuez de nous être favorable. Daignez, Monseigneur, agréer avec nos sincères actions de grâce, l'assurance de notre vive affection.

Nous avons hâte de remercier sensiblement aussi d'avoir, par leurs sympathies, encouragé nos efforts, les autorités

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
SIDA A FL. JAUNES.	*Sida abutilon*, L.	Sida.	*Abutilon*, nom arabe donné par Avicenne à une malvacée à fl. jaune.
SILÉNÉE GONFLÉE, vulgt Cornillet, Behen-blanc.	*Silene inflata*, Sm.-*Cucubalus Behen*, L.	Carnillet.	Du latin : *Silenus*. Silène ; all. à son calice ventru.
* SILFIE LACINIÉE. (Am. Sept.)	*Silphium laciniatum*, *L.*		Du grec: *Silphion*, nom donné à un végétal distillant une gomme résine.
SISON AMOME, vulgt S. odorant, S. faux amome.	*Sison amomum*, L.-*S. aromaticum*, *Lmk.*		Du celtique : Sizon, courant d'eau ; all. à son habitat.
SISYMBRE SAGESSE, vulgt Sagesse des chirurgiens, Talictron.	*Sisymbrium Sophia*, L,		Du grec : *Sisumbrion*, nom d'une espèce de cresson.
S. OFFICINAL, vulgt Tortelle, Velar, H. aux chantres.	S. *officinal*, *Scop.*-*Erysimum officinale*, L.	Tortello.	Idem
SMILACINE A GRAPPE, vulgt Squine. (Am. Sept.)	*Smilacina racemosa*, *Desf.*-*Convalaria racemosa*, *L.*	Esquina, ita.	Diminutif de *Smilax*. du grec: *Smilé*, grattoir : all. à l'âpreté de la tige.
SMILAX DE MAURITANIE, vulgt Salsepareille d'Afrique.	*Smilax Mauritanica*, *Desf.*	Gros-gramé.	Idem.
S. RUDE, vulgt S. d'Europe, Liseron épineux, Liset piquant, Gramen de montagne.	S. *aspera*, *L.*	Escavillo.	Idem.
SOLDANELLE DES ALPES.	*Soldanella Alpina*, L.		De l'Italien : *Soldo*, Sou ; all. à la forme de ses files, et, aussi, en l'honneur de A. *Soldani*, botaniste toscan.
* SOLENOSTEMMA ARGEL.	*Solenostemma argel*, *Hayne.* - *Cynanchum oleæfolium*, *Née.*		Du grec : *Sólen*, tuyau *Stemma*, Couronne: all. à la figure du végétal.

cela tracer un vaste tableau et outrepasser conséquemment les bornes qui nous sont prescrites.

D'ailleurs, parmi les questions du programme il en est qui seront resolues de manière à faire ressortir l'influence des idées religieuses sur bien des choses et, par exemple, sur les différents systèmes d'architecture. Mais n'allons pas reproduire le questionnaire tout entier; contentons nous de donner un extrait succinct de ses principaux articles, ne fut ceque pour montrer aux personnes qui ne le connaissent point encore qu'il est frappé au coin de l'intérêt local.

Vous êtes appelés à signaler la décadence ou les progrès de l'archéologie, à examiner des points historiques concernant les églises et autres édifices, l'organisation médicale, certaines épidémies, l'industrie proprement dite et particulièrement l'industrie agricole qui touche de près l'arrondissement d'Apt; vous êtes encore appelés à faire connaître les besoins du pays, à rechercher les améliorations vers lesquelles il convient de diriger l'agriculture, l'une des principales sources, vous le savez, des richesses des nations. En un mot, vous êtes appelés à remplir un cadre assez large pour que nous devions renoncer à l'agrandir par d'autres considérations, et vous nous saurez gré, MM., de passer ici sous silence le but et les avantages du Congrès scientifique de France, dont les Assises sont un utile complément. Outre que ce but est connu de la plupart de vous et que ces avantages sont, à notre époque, généralement appréciés, un concours insolite d'affaires, dans les circonstances actuelles, a commandé à votre président d'éviter la prolixité en ouvrant cette session et, dans cette vue, de faire précéder seulement de quelques mots la prière qu'il lui incombe de vous faire, pour obtenir vos communications.

Abordons, conséquemment, de suite les nombreuses questions à l'ordre du jour, oui de suite, car il faut faire

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
SOLIDAGE, vulgt Verge d'or ou dorée.	*Solidago Virga-aurea*, *L.*	Beatibounetto.	Du latin : *Solidum* [illegible] *gere*, consolider ; [illegible] a ses propriétés v[illegible] néraires
SOPHORA DU JAPON, *Hoïa-hoa* des Chinois.	*Sophora Japonica*, *L.*-*Styphnolobium Japonicum*, *Schott.*	Sophora.	Du grec : *Stuphros*, a[illegible]tringent, *lobos*, gous[illegible] all. à la propriété [illegible] fruit.
S. PLEUREUR.	*Styph. pendulum*, *sch.*-S. *pendula*, *Hort.*		Idem.
SORBIER-ALIZIER, vulgt Alizier blanc, Allouchier, Drouillier, Pommier allouchier.	*Cratægus aria*, L.-*Sorbus aria*, *Crants.*-*Mespilus aria*, *scop.*	Allouchié.	Du grec : *Kratos*, forc[illegible] *Aix*, chèvre : force d[illegible] chèvres : all. aux je[illegible]nes pousses, broutée[illegible] avidement par les chèvres.
S. DES OISELEURS, vulgt Sorbier.	*Sorbus aucuparia*, *L.*-*Pyrusaucuparia*, *Gærtn*	Sorbiéro.	Du celtique : *Sormel*, pomme âpre ; all. à ses fruits.
S. DOMESTIQUE, vulgt Cormier.	S. *domestica*, L.-*Pyrus sorbus*, *Gærtn.*	Sourbiéro.	Idem.
S. HYBRIDE, vulgt S. de Laponie.	S. *Hybrida*, *L.*-*Pyrus pinnatifida*, Smith,		Idem.
S. TERMINAL, vulgt Alizier tranchant, A. des bois, Aigretier.	S. *terminalis*, *Grantz.*		Idem.
SOUCHET À PAPIER. (Les Egyptiens le nomment *Berd.*) (Syrie).	*Cyperus papyrus*, *L.*		Du grec : *Kupeiros*, nom du souche comestible,

Séance du 15 septembre 1862.

M. le docteur P.-M.Roux, Président, M. Courtet, ancien sous-Préfet, Chevalier de la légion d'honneur, M. Valère-Martin, inspecteur de la société française d'archéologie de Vaucluse, etc., sont au bureau. M. J. B. Gaut tient la place de Secrétaire.

M. le Président soumet tour à tour les diverses questions du programme à la discussion de l'assemblée.

Personne ne prend la parole sur la première question : de l'organisation municipale et judiciaire d'Apt sous les Romains.

Au sujet de la deuxième question : *Histoire des industries locales*, M. J. B. Gaut donne lecture de l'intéressant mémoire ci-après sur *l'historique de la confiture depuis les hébreux jusqu'à nos jours.*

Messieurs,

Avant les recherches érudites et les savantes dissertations que vous allez entendre, je demande la permission de glisser, à propos de la 2e question du programme soumis aux assises, quelques mots sur un sujet éminemment local. Vos esprits vont s'alimenter des mets substantiels abondamment servis devant vous. Quoique j'arrive au commencement du banquet de la science, j'essayerai de vous faire savourer les produits de l'office, et de vous entretenir de la confiture, sans attendre le dessert. J'ai l'honneur de dédier mon opuscule aux dames d'Apt, et j'ose solliciter leur gracieux patronage dans une entreprise aussi téméraire. Ce serait, pour l'auteur de ces lignes, la suprême douceur que d'entendre leur voix murmurer un suffrage approbateur à son oreille. Il espère aussi la même bienveillance de la partie masculine de son auditoire, car il a toujours entendu dire :

Qu'à tout cœur aptésien, la confiture est chère !

L'origine de la confiture se perd dans la nuit des temps.

Le premier confiseur fut un gourmand heureux !

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GREC. 4
S. COMESTIBLE, vulgt S. sultan, Amandes de terre, Trasi, Habet assis; *Chusa*, en Espagne.	*C. esculentus, L.*	Trianglé.	Idem.
S. LONG, vulgt Jonc triangulaire, Souchet.	C. *Longus*, *L.*	Idem.	Idem.
S. ROND, vulgt S. officinal.	*C. rotundus, DC.*-C. *officinalis, Esenb.*	Gionco odorato ita.	Idem.
SOUCI DES CHAMPS.	*Calendula arvensis*, L.	Gauché fer.	Du latin : *Kalendæ*, calendes, c. à. d., pl. fl. tous les mois.
S. OFFICINAL, vulgt Souci, S. des Jardins, Fleur de tous les mois.	C, *officinalis*, L.	Gauché.	Idem.
SOUDE COMMUNE, vulgt Salicor, Bourde, Kali.	*Salsola soda, L.*	Soourro.	Du latin : *Salsus*, salé, all. au sel que contient la pl.
S. COUCHÉE.	*S. prostata, L,*	Idem.	Idem.
SPARTE TENACE, vulgt Alvarde, Auffe.	*Lygeum spartum*, L.	Aouffo.	Du grec : *Spartos*, sorte de jonc, tresse, cordage.
SPHAGNE DES MARAIS.	*Sphagnum palustris*, L.		Du latin: *Muscus*, mousse.

capitale de Juda. Les relations commerciales qu'elle établit avec la nation israëlite perpétuèrent et généralisèrent les innovations qu'elle avait introduites. Lady MORGAN assure que le sirop de guimauve se compose encore d'après la recette laissée par la reine de Saba aux offices de SALOMON.

Les Chinois, qui prétendent avoir devancé tous les peuples en toutes choses, affirment qu'ils connaissaient le sucre 2,000 ans avant les Européens. Cette date assure une haute antiquité à la confiture, car les Chinois confirent dès qu'ils en eurent les moyens, ce peuple ingénieux ayant, de bonne heure, initié son intelligence et ses mains à toutes les applications pratiques et usuelles.

Quittons ces temps hypothètiques et arrivons à une ère plus moderne, où l'histoire peut nous prêter son fil pour nous conduire dans le dédale.

Les Grecs, qui atteignirent un degré de civilisation excessivement raffiné, portèrent à son apogée le grand art de la gueule et les suavités de la confiserie. Pourtant, il ne nous reste point de données ni de recettes préeises sur leurs préparations de cette nature. Leur confiture primitive, qui s'est transmise jusqu'à nos jours, et que nos soldats retrouvèrent, dans toute sa naïveté, lors de l'expédition de la Morée, se composait de pois-chiches torréfiés édulcorés dans du miel cuit. C'était l'embryon du nougat et de la croquante qui depuis....mais alors ils étaient dans la première enfance. La science fit des progrès rapides et des découvertes précieuses. Si nous n'avons point de traités spéciaux historiques et didactiques sur ce sujet intéressant, les écrits des poëtes, des philosophes, des historiens, des médecins, des géographes et des orateurs de l'antique Hellénie nous fournissent une foule d'indications utiles, qui montrent à quelles perfections les inventeurs des pois-chiches au miel avaient porté les préparations de l'office. ARISTOTE, PLATON, (dans son *Banquet*) PLUTARQUE, EPICURE, ARISTIPPE, HIPOCRATE, GALIEN,

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
SPIGÉLIE ANTHELMINTIQUE, vulgt La Brinvilliers. (Brésil.)	*Spigelia anthelmia*, L.		Dédié à Ad. Spig... professeur d'ana... à Padoue.
S. DE MARYLAND. (Am. Sept.)	*S. Marylandica*, *K.*		Idem.
SPILANTHE BRUN, vulgt Cresson du Brésil.	*Spilanthes fusca*, *H.P.*		Du grec: *Spilos*, tach... *Anthos*, fleur; all. ... la couleur variée d... Capitules.
S. POTAGER, vulgt Abécédaire, Cresson de Para. (Pérou.)	*S. Oleracea*, *Jac.*		Idem.
SPIRÉE BARBE DE BOUC, vulgt B. de chèvre.	*Spiræa aruncus*, *L.*		Du grec: *Speiraia*, q... se tord; all. à la flexi... bilité de ses rameau...
S. FILIPENDULE, vulgt Filipendule.	*S. filipendula*, L.		Id, et aussi. de *Fili... pendulum*, fil qui pend... parce que ses tubercu... les sont suspendus a... un fil.
S. ULMAIRE, vulgt Ulmaire, Reine des prés, fl. aux abeilles.	S. *ulmaria*, L.	Reino dei pras	Idem.
STAPHYLIER PENNÉ, vulgt Patenôtrier, Nez-coupé, faux-Pistachier.	*Staphylea pinnata*, *L.*	Pétélin.	Du grec: *Staphulé*, grap... pe; all. à la disposition des fl.
STATICE, A LARGES Flles, vulgt *Bohen rouge* des anciens. (Caucase.)	*Statice latifolia*, Sm.		Du grec: *Statikos*, as... tringent; all. à ses propriétés.
S. LIMONIUM.	*S. limonium*, *L.*		Idem.
STAUNTONIE DE LA CHINE.	*Stauntonia chinensis*, *DC*,		Dédié à Sir *George S... taunton*, de l'ambassade en Chine (en 179...

dans l'antiquité, préparées avec le miel fameux du mont Hymette.

Il y avait aussi en Sicile, et à Sybaris, dans la grande Grèce, des académies gastronomiques, où tout ce qui a trait aux délices de la bouche était soumis à de savantes discussions. La mollesse et les raffinements voluptueux des Sybarites ont passé en proverbe. On peut donc se faire une idée des aptitudes et des connaissances acquises qu'ils apportaient dans ces assemblées où l'on décernait aussi des primes et des recompenses aux plus méritants. Les douceurs et les préparations au miel tenaient une grande place dans les délibérations. Le goût le plus exquis et le plus délicat dictait seul les arrêts et élaborait les formules. Il est bien à regretter que les mémoires de ces académies ne soient point parvenus jusqu'à nous.

Arrivons aux Romains qui apportèrent, dans les choses ordinaires de la vie comme dans leurs arts et leurs monuments, un caractère de grandeur et de magnificence inimitable et inimité. Grâce aux LUCULLUS, aux APICIUS et autres celébrités gastronomiques, les notions et les préparations de la cuisine et de l'office atteignirent les dernières limites du possible. CLÉOPATRE s'était servie avec adresse de leur influence pour établir son ascendant sur CÉSAR et ANTOINE. Ce dernier, quand il avait bien diné, payait par le don d'une ville le cuisinier qui avait apprêté un nouveau plat de son goût. AGRIPPINE régna sur le ventre, sinon sur le cœur de son époux, par les délices de la table. La gourmandise la plus effrénée trôna, sous l'empire, dans les *tricliniums* ou salles à manger des Césars et du patriciat. Les sensualités les plus monstrueuses, les esculences les plus bizarres furent recherchées pour la satisfaction des palais blasés par l'abus des meilleurs aliments. Tout l'univers fut mis à contribution pour assouvir ces appétits immodérés. Grâce au système de centralisation le plus vaste et le plus

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
STELLAIRE INTERMÉDIAIRE, vulgt Morgeline, Mouron blanc, M. des Oiseaux.	*Alsine media*, *L*.-*Stellaria media*. *Vill*.	Paparudo.	Du latin *Stella*, étoile; all. à la forme et à la disposition des pétales.
STERCULIE A Flles DE PLATANE, vulgt Bupariti. (Chine).	*Sterculia platanifolia*, *L*.	Parasol chinois	Du latin : *Stercus*, fiente : all. à l'odeur fétide des fl. et des fles.
STIPE-JONC.	*Stipa juncea*, *L*.		Du grec: *Stupé*, filasse; all. aux barbes plumeuses des fleurs.
S. PLUMEUSE.	S. *pennata*, L.	Baouco à plumet.	Idem.
S. TRÈS-TENACE, vulg Sparte.	S. *tenacissima*, *L*.	Aouffo.	Idem.
* STRATIOTE ALOÈS.	*Stratiotes aloides*, *L*.		Du grec : *Stratiôtès*, Soldat ; all. à ses fles en glaive et à ses propriétés vulnéraires.
SUMAC AMARANTE, vulgt S. de Virginie.	*Rhus typhinum*, L.	Sommacco, ita.	Du celtique : *Rhud*, rouge ; all. à la couleur du fruit et des fles en automne.
S. DES COROYEURS, vulgt Roure des Coroyeurs.	*R. coriaria*, *L*.	Faouvi.	Idem.
S. FAUX-VERNIS, vulgt S. Cirier.	*R. succedanea*, L.		Idem.
S. FUSTET. vulgt Arbre à perruque, S. des teinturiers, Bois jaune de Hongrie.	*R*, *cotinus*. *L*,	Aoubré à perruco.	Idem.
S. VÉNÉNEUX, vulgt S. à la gale, S. à la puce, Arbre du poison, (Am. Sep.)	*R. radicans et R. toxicodendron*. L.		Idem.

chapitres XIX, XX et XXIII de son ouvrage, donne différentes recettes de conserves et de confitures de coings, de pommes, de poires, de prunes, de cerises, de figues, de mûres, de pêches, de citrons, etc (1).

On a imprimé à Lyon, en 1543, un petit volume fort curieux qui contient une abréviation de l'ouvrage d'Apicius, les dix livres de Platine, de Crémone, sur *La conservation de la santé, la nature des choses et la science de la cuisine*, un *Traité des facultés des aliments*, par Paul d'Égines, et un *Appendice* de Jean Damascène *sur les diverses confitures* (*Appendicula de condituris variis*). Les trois premiers renferment différentes notions sur l'office. Mais le dernier est un véritable formulaire de la confiserie antique, et énumère, entr'autres, les procédés pour élaborer les confitures de coings, de poires, de pommes, de prunes, de cerises, de noix, de noisettes, de raves, d'ache, de myrobolan, de nymphœa ou nénuphar, de gingembre et de la racine appelée *sacaul*.

Un autre ouvrage remarquable, dedié au cardinal Ascagne Colonna, publié en latin, à Rome, en 1596, par André Baccius, médecin et philosophe, sous le titre de : *Histoire naturelle des vins, des vins d'Italie et des repas des*

(1) Formule de conserve par Apicius : — *Ficum recentem, mala, pruna, cerasia, ut diu serves, omnia, cum petiolis, diligenter legito, et in melle ponito, ne se contigent.* Si vous voulez conserver longtemps des figues fraîches, des pommes, des prunes, des poires, des cerises, faites-en un choix avec leur pédoncule et placez-les dans du miel, sans qu'elles se touchent.

Recette pour la confiture de mûres — *Cum moris succum facito, et cum sapa misce, et in vitreo vase cum moris mitte, custodies multo tempore.* — Exprimez du suc de mûres, mêlez avec du moût réduit de deux tiers, mettez-le avec des mûres dans un vase de verre, et vous les garderez longtemps.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	ETYMOLOG[IE] DU GENRE. 4
S. VERNIS, vulgt Bois-chandelles, Terminalier. (Am. Sept.)	*R. vernix*, L.		Idem.
SUREAU NOIR, vulgt Haut bois, Sulion, Scuillet, Sureau, etc.	*Sambucus nigra*, L.	Sambéquié.	Du latin : *Sambuca*, [ins]trument de musi[que] qui était fabriqué [p.] avec son bois.
S. HIÈBLE, vulgt Hièble, Petit Sureau.	*S. ebulus*, *L.*	Sooupudoun.	Idem.
S. A GRAPPES.	*S, racemosa*, *L.*		Idem.
SYMPHORINE A PETITES FLEURS. (Virginie.)	*Symphoricarpos vulgaris*, *Mich.*-*Lonicera*, *Sym.*, *L.*		Du grec : *Sumphéré*, agglomérer. *Karpos*, fruit; all. aux baies ré[u]nies en petites têtes.
TAMARIX D'AFRIQUE.	*Tamarix Africana*, *Desf.*	Tamarin.	De *Tamarisci*, peup[le] habitant le revers des Py[r]énées, sur les bords du *Tamaris*.
T. DE FRANCE, vulgt T. de Narbonne.	*T. Galica*, *L.*		Idem.
TAMINIER COMMUN, vulgt Tame ou Tamier, Sceau de NeDe, Racine Vierge Couleuvre noire, H. aux femmes battues.	*Tamus communis*, *L.*	Vigno-fero	Du grec : *Thamnos*, ar[]buste sarmenteux.
T. D'ALLEMAGNE, vulgt Myricaire d'Allemagne.	*T. Germanica*, *L.*-*Myricaria Germanica*, *Desv.*		De *Myriké*, nom grec d[u] végétal.

miel et le sucre, ces deux éléments indispensables du sujet qui nous occupe.

On voit, par les textes des auteurs, que, dans l'antiquité, on confondait, sous le nom générique de miel, tout ce qui avait la consistance et la saveur de la substance précieuse élaborée par les abeilles.

Le miel, dit VIRGILE, est un don céleste; c'est une nourriture qui nous vient du ciel et que Jupiter fait pleuvoir sur la terre (1). C'est un nectar divin, renchérit PLINE et le celèbre naturaliste latin écrit à ce sujet (Lib. XI. cap. XII.)

« Que le miel soit une exsudation du ciel, ou une rosée « distillée par les astres, ou une émanation de l'air qui se « purifie, plut à Dieu qu'il fut clair et limpide tel qu'il « coule d'abord. Maintenant, en effet, il se corrompt en « tombant d'une telle hauteur, infecté par les exhalai- « sons de la terre, absorbé par les feuilles et les végétaux, « amassé dans les utricules des abeilles qui le vomissent « par la bouche, corrompu par le suc des fleurs, macéré « dans les alvéoles, et, malgré tous ces changements, il « procure toujours un suave plaisir qui se ressent de son « origine céleste. (2) »

Le même écrivain rapporte, au livre III chap. VIII, « que « le sucre vient de l'Arabie, mais que celui de l'Inde est « préférable et plus recherché. C'est, dit-il, un miel renfermé

(1) Jupiter mella pluit (VIRGILE.)

(2) Sive ille est cœli sudor, sive quædam siderum saliva, sive purgantis se aëris succus : utinamque esset et purus ac liquidus et suæ naturæ, qualis defluit primo? Nunc vero, et tanta cadens altitudine, multumque dum venit sordescens, et obvio terræ halitu infectus, prætereà e fronde ac pabulis potus, et in uteroulos congestus apum (ore enim vomunt) ad hæc succo florum corruptus et alveis maceratus, totiesque mutatus, magnam tamen cœlestis naturæ voluptatem adfert. (PLINIUS, Lib XI cap. XII).

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
TANAISIE BALSAMITE, vulgt Menthe-Coq, Gd baume, Balsamite odorante.	*Tanacetum Balsamita*, L. - *Pyrethrum Tanacetum*, *DC*.-*Balsamita suaveolens*, Pers *Desf.*	Tanarido.	Du latin : *Balsamum*, Baume; all. à son odeur agréable.
T. COMMUNE, vulgt Barbotine, H. de St-Marc, H. aux vers, Tanaisie.	*T. vulgare, L.*	Boutoun d'or.	Idem.
TÉTRAGONE ÉTALÉE OU CORNUE. (Nlle Zélande.)	*Tetragona expansa. L.*	Espinard d'estiou.	Du grec : *Tétra*, quatre et *gónia*, angle ; all. à la forme du fruit.
TÉTRAGONOLOBE ROUGE, vulgt Lotier rouge. (Sicile.)	*Tetragonolobus purpureus, Mœnch.*		Du grec : *Tétragónos*, carré ; *lobos*, gousse.
THAPSIE VELUE, vulgt Malherbe.	*Thapsia. villosa*, L.	He à noou chamiso.	De *Thapsus*, ville d'Afrique d'où la pl. tire son origine.
THÉ BOUT, vulgt T. de la Chine.	*Thea bohea*, L.-*T. Sinensis*, *Sims*.	Thé négré.	Du chinois, *Téha*, nom de la pl.
T. VERT, vulgt Thé, H. divine.	*T. viridis*, L.	Thé.	Idem.
THLASPI BOURSE A PASTEUR, vulgt Boursette, Tabouret, Molette à berger.	*Thlaspi bursa pastoris*, *L*.- *Capsella*, *Mœnch*.	Moucelet, He doou couar	Diminutif de *Capsa*, Cassette ; all. au fruit conformé en porte-monnaie.
THUYA ARTICULÉ. (Arabie.)	*Thuya articulata*. L.	Thuya.	Du grec : *Thuos*. encens all. à son odeur.
T. DU CANADA, T. thériacal, A. de vie, A. de Paradis.	*T. Occidentalis*, L.	Idem.	Idem.
THYM CILIÉ. (Espagne.)	*Thymus mastichina*, L.	Farigoulo.	Du grec : *Thumos*, de *thuó*, parfumer; nom de l'espèce principale.
T. COMMUN, vulgt Thym Frigoule.	*T. vulgaris. L.*	Idem,	Idem·

« décompose l'apreté, donne du goût aux choses fades et « insipides, et, pour le dire en un mot, domine toutes les « saveurs. » (1)

Joseph QUERETANUS, docteur et médecin du roi, dans son *Dietelicon Polyhistoricon,* publié à Paris, en 1606, a imprimé sérieusement les divagations suivantes, assaisonnées d'antithèses d'assez mauvais goût.

« Si le sucre est blanc, quelle noirceur ne cache-t-il « pas sous sa blancheur, de même que sous sa douceur se « cache une acidité pareille à celle de l'eau forte (acide « nitrique). Une dissolution de sucre dans l'eau produit « un liquide si énergique, qu'il pourrait dissoudre à son « tour et liquéfier (devinez quoi?). . le soleil lui-même ! »

Risum teneatis !

Dieu me garde, si j'étais altéré par ma lecture, de demander un verre d'eau sucrée ; que ne fairait-il pas de mon infime personne ce toxique capable de dissoudre le soleil? Je me fondrais à l'instant, à vos yeux, avec mon manuscrit et vous ne goûteriez pas la fin de ma tartine sur les confitures. Orateurs académiques et politiques, qui usez et abusez du verre d'eau sucrée, aucun de vous n'aurait dû survivre à ce nouveau genre d'inspiration de l'éloquence moderne ! Vous vivez, au contraire, vous prenez des honneurs et du ventre ; malgré l'intoxication de la canne indienne, vous conservez votre valeur, et jamais personne ne vous a cru dissous !

Mais fermons cette trop longue parenthèse . . . . au sucre et revenons à nos confitures.

Citons encore quelques auteurs.

Le même docteur QUERETANUS, l'inventeur de l'acidité du

(1) Acria vero lenit, acida retundit, salsa suaviora reddit; austeritatem vincit ; acerba mitescere docet ; fatuis et insipidis sensum tribuit ; et, ut paucis dicam, omnium saporum domitor videri potest.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
T. EN TÊTE.	*T. capitatus, Hoffm.* - *Satureia capitata*, L.	Pébré d'aï à testo.	Idem.
T. SERPOLET, vulgt Serpolet, T. bâtard.	*T. serpillum*, L.	Sarpoulet.	Idem.
TILLEUL ARGENTÉ (Hongrie)	*Tilia argentea*, L.	Tillot.	Venant peut-être de *Tigillum*, soliveau.
T. A Gdes Flles vulgt T. de Hollande, T. commun, T. d'Europe.	*T. grandiflora, Ehrh.*- *T. rubra, DC.*-*T. platyphilla. Scop.*	Idem.	Idem.
T. INTERMÉDIAIRE.	*T. intermedia, Hayn. DC.*	Idem.	Idem.
TOMATE COMESTIBLE, vulgt Tomate, Pomme d'amour. (Mexique.)	*Solanum lycopersicum. L.*		Du grec : *Lukos*, *Persikon*, pêche de loup; all. à ses propriétés excitantes.
TOQUE CASSIDE, vulgt Toque, Tertianaire, Centaurée bleue.	*Scutellaria galericulata* L.	Scudello.	Diminutif du mot latin *Scuta*, écuelle : all. à la forme du calice.
TORDYLE ÉLEVÉ.	*Tordylium maximum, L* *T. magnum, Brot,*		Du grec : *Tordulon*, nom du fenouil de Crête.
T. OFFICINAL, vulgt Séséli de Crête.	*T. officinale*. L.		Idem.
TORREYA A FRUITS DRUPACÉS. (Japon.)	*Caryotaxus nucifera*, *Zucc.*-*Taxus nucifera*, *L.*		Dédié au Dr Torrey, auteur d'une flore d'Amérique.

ILLES	HABITAT	PROPRIÉTÉS		OBSERVATIONS.
RELLES.	OU LIEU DE CULTURE.	MÉDICALES.	ÉCONOMIQUES ou autres.	
5	6	7	8	9
dem.	V. Spé à la montagne Ste-Victoire, fl. purp. en j. et jt.	Aromate.	Condiment·	On l'empl. dans la parfumerie et comme condiment. Il sert à aromatiser les fruits secs que l'on veut conserver. (Bouil.)
lem.	V. Spé à la Nerthe, fl. purp. en j. et jt.	Céphalique	Idem.	Cette pl. est également tonique On l'empl. dans certaines tumeurs atoniques, soit en fomentations, soit en sachets qu'on laisse à demeure. Elle entrait chez les Romains comme assaisonnement dans la préparation de plusieurs aliments. (Hœf.)
ées.	A. Cult. au jard. bot., fl. jâ. en m.	Antispasmodique.	Industriel.	Ce bel arbre fleurit un mois plus tard que ses congénères, l'odeur de ses fleurs est plus suave et il garde ses flles plus longtemps. Le bois léger, blanc, est empl. par les sculpteurs et les luthiers; son écorce, qui est textile, sert à faire des cordes et du gros papier(Id.B.Je)
dem.	A. Cult. dans la banlieue, fl. jâ. en m.	Idem.	Idem.	Outre l'empl. que l'on fait de son bois et de son écorce dans l'industrie, le mucilage abondant que son écorce contient, pourrait la faire empl. ce alimentaire dansdes temps de famine. Ses flles sont enduites d'unsuc mielleux qui imite le sirop de sucre. (Hœf.)
em.	A. Spé à la Ste-Baume fl. blâ. en m.	Idem.	Idem.	La sève, retirée par incision, contient une assez grande quantité de sucre cristallisable; elle peutfournir, par la fermentation, une liqueur vineuse assez agréable ; son bois donne un charbon excellent pr la poudre à canon et prlapeint (Bouil.)
ées.	(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en jt. et s.	Hépatique.	Alimentaire	Le fruit de cette pl. est considéré en médecine ce désobstruant actif dans les maladies du foie, et ce un remède que l'on peut opposer à la dyspepsie. Il sert d'aliment cuit et cru, et de condiment dans l'art culinaire. (P.hle.bo.)
es.	V. Aq. Spé à Arles, fl. v. ou ro. en jt. et a.	Fébrifuge.		La pl est astringente, et empl. contre la fièvre. (Lmt.)
llifères -sémi-	(1) Spé dans les champs fl. blâ. ou ros. en jt. et a.	Diurétique.	Idem.	Sa racine est incisive; ses graines diurétiques; en Turquie on mange les jeunes pousses de la pl. en salade. (Hœf.)
em.	Idem. Id. Id. (rare.)	Idem	Idem.	Idem.
ères.	A. Cult. au Jardin Zoologique, fl. vd. fruit p.		Idem. Industriel.	Les fruits de cet arbre sont comestibles. (Lej.) On retire du sulfate de soude de ses cendres(Duch.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
T. EN TÊTE.	*T. capitatus, Hoffm.* - *Satureia capitata*, L.	Pébré d'aï à testo.	Idem.
T. SERPOLET, vulgt Serpolet, T. bâtard.	*T. serpillum*, L.	Sarpoulet.	Idem.
TILLEUL ARGENTÉ (Hongrie)	*Tilia argentea*, L.	Tillot.	Venant peut-être de *Tigillum*, soliveau.
T. A Gdes Flles vulgt T. de Hollande, T. commun, T. d'Europe.	*T. grandiflora, Ehrh.*- *T. rubra, DC.*-*T. platyphilla. Seop.*	Idem.	Idem.
T. INTERMÉDIAIRE.	*T. intermedia, Hayn. DC.*	Idem.	Idem.
TOMATE COMESTIBLE, vulgt Tomate, Pomme d'amour. (Mexique.)	*Solanum lycopersicum*. *L.*		Du grec : *Lukos*, *Persikon*, pêche de loup : all. à ses propriétés excitantes.
TOQUE CASSIDE, vulgt Toque, Tertianaire, Centaurée bleue.	*Scutellaria galericulata* L.	Scudello.	Diminutif du mot latin : *Scuta*, écuelle : all. à la forme du calice.
TORDYLE ÉLEVÉ.	*Tordylium maximum, L* *T. magnum, Brot,*		Du grec : *Tordulon*, nom du fenouil de Crète.
T. OFFICINAL, vulgt Séséli de Crète.	*T. officinale*. L.		Idem.
TORREYA A FRUITS DRUPACÉS. (Japon.)	*Caryotaxus nucifera*, *Zucc.*-*Taxus nucifera, L.*		Dédié au Dr Torrey, auteur d'une flore d'Amérique.

ILLES RELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
dem.	V. Spé à la montagne Ste-Victoire, fl. purp. en j. et jt.	Aromate.	Condiment.	On l'empl. dans la parfumerie et comme condiment. Il sert à aromatiser les fruits secs que l'on veut conserver. (Bouil.)
lem.	V. Spé à la Nerthe, fl. purp. en j. et jt.	Céphalique	Idem.	Cette pl. est également tonique On l empl. dans certaines tumeurs atoniques, soit en fomentations, soit en sachets qu'on laisse à demeure. Elle entrait chez les Romains comme assaisonnement dans la préparation de plusieurs aliments. (Hœf.)
:ées.	A. Cult. au jard. bot., fl. jâ. en m.	Antispasmodique.	Industriel.	Ce bel arbre fleurit un mois plus tard que ses congénères, l'odeur de ses fleurs est plus suave et il garde ses flles plus longtemps. Le bois léger, blanc, est empl. par les sculpteurs et les luthiers; son écorce, qui est textile, sert à faire des cordes et du gros papier(Id.B.Jr)
dem.	A. Cult. dans la banlieue, fl. jâ. en m.	Idem.	Idem.	Outre l'empl. que l'on fait de son bois et de son écorce dans l'industrie, le mucilage abondant que son écorce contient, pourrait la faire empl. ce alimentaire dans des temps de famine. Ses flles sont enduites d'un suc mielleux qui imite le sirop de sucre. (Hœf.)
em.	A. Spé à la Ste-Baume fl. blâ. en m.	Idem.	Idem.	La sève, retirée par incision, contient une assez grande quantité de sucre cristallisable; elle peut fournir, par la fermentation, une liqueur vineuse assez agréable ; son bois donne un charbon excellent pr la poudre à canon et pr la peint (Bouil.)
ées.	(1) Cult. dans les jardins potagers, fl. j. en jt. et s.	Hépatique.	Alimentaire	Le fruit de cette pl. est considéré en médecine ce désobstruant actif dans les maladies du foie, et ce un remède que l'on peut opposer à la dyspepsie. Il sert d'aliment cuit et cru, et de condiment dans l'art culinaire. (P.hle.bo.)
es.	V. Aq. Spé à Arles, fl. v. ou ro. en jt. et a.	Fébrifuge.		La pl est astringente, et empl. contre la fièvre. (Lmt.)
llifères -sémi-	(1) Spé dans les champs fl. blâ. ou ros. en jt. et a.	Diurétique.	Idem.	Sa racine est incisive; ses graines diurétiques; en Turquie on mange les jeunes pousses de la pl. en salade. (Hœf.)
em.	Idem. Id. Id. (rare.)	Idem	Idem.	Idem.
:res.	A. Cult. au Jardin Zoologique, fl. vd. fruit p.		Idem. Industriel.	Les fruits de cet arbre sont comestibles. (Lej.) On retire du sulfate de soude de ses cendres(Duch.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOG[IE]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
TRIBULE COUCHÉ, vulgt Croix de Malte, Herse.	*Tribulus terrestris*, L.	Traouco-peiro.	Du grec : *Tribol*[…] dards; all. aux valves […] neuses de la cap[…]
TRÈFLE RAMPANT, vulgt Triolet.	*Trifolium repens*, *L.*	Trioulet.	Son nom marque le […] nombre des foliol[…] la pl.
T. DES PRÉS, vulgt T. commun, gd trèfle rouge, Trèfle.	*T. Pratense*, L.	Idem.	Idem.
TRIGONELLE A PLUSIEURS CORNES.	*Trigonella polycerata*, *L.*		Du grec : *Tréis*, tr[…] *Gônia*, angle : all. à […] forme de la fleur.
T. BLEUE, vulgt Lotier odorant, Trèfle musqué, Baumier, Faux baume du Pérou. (Hongrie.)	*T. Cærulea*, *Ser.-Melilotus* *Lmk.*		Idem.
T. COUCHÉE.	*T. Prostrata*, L.		Idem.
T. DE MONTPELLIER.	*T. Monspeliaca*, *L.*		Idem.
T. FÉNU-GREC, vulgt Fénu-grec.	*T. Fænum-græcum*, L.	Sénégré fé.	Du grec : *Boukeras*, d'[…] près Théophraste q[…] comparait ses siliq[…] à une corne de b[…]
TROCHISQUE DE MACÉDOINE, vulgt Gros persil.	*Trochiscanthes Macedonicus*, *Koch.*	Gros jouver.	Du grec : *Trochis*[…] petite roue ; all. à […] forme de la fleur.
TROËNE COMMUN, vulgt Troëne, Truffetier.	*Ligustrum vulgare*, L.	Ooulivié fé.	Du latin : *Ligare*, lie[r] all. à la flexibilité d[e] ses rameaux.
TROLLE D'EUROPE.	*Trollius Europæus*, *L.*	Coucourrous.	Du mot allemand : *Tr*[…] rond : all. à la forme d[e] la fleur.
TROSCART MARITIME.	*Triglochinus maritimum*, *L.*		Du grec : *Tréis*, tr[…] *glôchis*, angle tranch[ant] all. à la forme du fru[it]
TRUFFE BLANCHE.	*Tuber album*, *Bull.*	Rabasso.	Du mot gaulois : *Tru*[…] tromperie ; all. à la […] qui trompe en ne pouvant point de […]
T. COMESTIBLE, vulgt T. noire.	*T. cibarium*, *Bull.*	Idem.	Idem.

confitures et gâteaux des formes et des dénominations *décolletées* qui feraient rougir aujourd'hui un régiment de dragons. La naïve gaillardise de nos aïeux et la robuste pudeur de nos aïeules ne s'en effarouchaient d'aucune manière. On criait même, dans les rues, ces douceurs malséantes, et vendeurs et acheteurs n'hésitaient pas à les appeler par leur nom propre . . . . . qui ne le serait plus de nos jours.

Le grand art de la confiserie consistait, à cette époque, à déguiser ses produits sous des apparences étrangères. Ainsi au festin offert, en 1575, par la ville de Paris à ELISABETH d'Autriche, femme de CHARLES IX, on servit des viandes, poissons, fruits de toute saison en sucre, dans des plats et des assiettes de sucre, et l'on mangea le contenu et le contenant. Maintes belles dames mirent une anguille ou une volaille dans la poche. D'autres ne se gênaient point pour dévaliser le service et emporter des pièces de vaisselle à leur domicile.

Catherine de MÉDICIS, l'astucieuse inspiratrice de la St.-Barthélemy, a laissé des souvenirs plus doux pour les gastronomes. Elle apporta en France toutes les lumières de la cuisine d'Italie et toutes les perfections de l'office de la péninsule. Cette princesse, d'une politique si ténébreuse, et qui étudiait les sciences occultes avec les alchimistes, fut la fondatrice de l'art sucré en France. On lui doit la composition des délicieux gâteaux à la crème, à la franchipane (chaude). La confiserie, cette poésie de la table, brilla d'un vif éclat, grâce à l'habile impulsion que cette reine sensuelle sut lui donner. Les pâtissiers de la Dauphine déployèrent aussi beaucoup de goût, à cette époque, dans leurs constructions architecturales et allégoriques. Ils formèrent une corporation, et CHARLES IX leur accorda le privilège de vendre *le pain à chanter messe*.

Le siècle de LOUIS XIV fut le triomphe de tous les arts.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOG[IE]
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
TUBÉREUSE INDIENNE, vulgt T. des Jardins	*Polyanthes Tuberosa*, L	Tubérouso.	Du grec : *Polis*. [...] *Anthos*, fleur. [...] ornement des cités.
TULIPE DE L'ÉCLUSE.	*Tulipa Clusiana*, L.	Tolipan.	Du persan : *Thoul*[...] nom de la pl.
T. SAUVAGE, vulgt avant Pâques.	*T. sylvestris*, L.	Idem.	Idem.
TULIPIER DE VIRGINIE.	*Liriodendron Tulipifera*, L.	Tulipié.	Du grec : *Leirion*. [...] *dendron*, arbre ; [...] à la grandeur et [...] beauté des fleurs.
TUPÉLO A GRANDES DENTS (Am. sept.)	*Nyssa grandidentata*, Michx.		Corruption de *Nys*[...] nom myth. de la [nour]ce de Bacchus.
T. AQUATIQUE. (Idem)	*N. aquatica*.		Idem.
T. BLANCHATRE. (Idem)	*N. candicans*, Michx.		Idem.
TURGÉNIE A LARGES Flles, vulgt Persil-bâtard.	*Turgenia latifolia*, Hoffm.	Juver fé.	Dédié à A. *Turg*[...] Conseiller d'Et[at] [à] Moscou.
TUSSILAGE FARFARA, vulgt Pas-d'âne, P. de cheval, H. de St-Quirin, Taconnet, Procheton, *Filius ante patrem*.	*Tussilago farfara*, L.	Herbo de la pato.	Du latin : *Tussim* [...] chasser la toux : [...] sa propriété.
T. PÉTASITE, vulgt H. aux teigneux, Racine de la peste.	*T. petasites*, L.-*Petasites officinalis*, Mœnch -*P. vulgaris*, Desf.	Tussilagi.	Idem.
UTRICULAIRE COMMUNE, vulgt Utriculaire.	*Utricularia vulgaris*, L.		Du latin : *uter*, outre; all. aux vésicules [...] enues des flles.
VALÉRIANE D'ALGER, vulgt Corne d'Abondance.	*Valeriana cornucopiæ*, L.-*Fœdia c.*, Vahl.		Du latin : *Valere*, [...] sain ; all. aux propriétés sanitaires de la pl.

échappe s'occupaient encore plus de l'office, qui est l'élément par excellence de leur sexe délicat. Que de suaves confitures, que d'élégantes sucreries, que de merveilleux petits fours sortirent de leurs méditations et de l'habileté de leurs mains! Celles qui n'avaient pas l'esprit inventif et l'imagination primesautière achetaient, à grand prix, les recettes des praticiens ingénieux et mettaient leur gloire à les exécuter et à en répandre les exquises saveurs.

La reine d'Angleterre ANNE fut la première cuisinière et confiturière de son temps. Tous les livres culinaires ou de l'office de son époque classent les meilleures formules sous ce titre : d'après la mode de la reine ANNE.

Sous le règne de LOUIS XV, les grands seigneurs, les financiers, les danseuses, les comédiennes et les petites maisons, où trônaient les vices dorés, exigèrent des artistes de la bouche un redoublement d'efforts et d'imagination qui portèrent la confiserie à son apogée. C'est à propos de ces gens ennuyés, blasés et rassasiés que BRILLAT-SAVARIN écrit cette boutade :

« Pour gratifier des bouches qui ne s'ouvrent que pour minauder, pour allécher des femmes vaporeuses, pour émouvoir des estomacs de papier maché et faire aller des efflanqués chez qui l'appétit n'est qu'une velléité toujours prête à s'éteindre, il faut plus de génie, plus de pénétration, plus de travail que pour résoudre un des plus difficiles problèmes de géométrie de l'infini. »

L'apostrophe pourrait s'appliquer, avec le même à propos, à certain monde de notre époque, appelé par antiphrase le demi-monde, sans doute parce qu'il n'a point de vices à demi, et qu'il met sa gloire à les cumuler tous dans leur entière plénitude.

Le progrés de la confiserie s'arrêta depuis 1789 jusqu'à l'Empire. Les démolisseurs de toutes choses ne pouvaient pas laisser debout un art essentiellement aristocratique.

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLO[GIE]
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
V. NARD-CELTIQUE.	*V. celtica, L.*		Idem.
V. OFFICINALE, vulgt Valériane, V. sauvage, Petite valériane, H. aux chats.	*V. officinalis*, L.	Balariano.	Idem.
V. PHU, vulgt V. des jardins, Grande valériane, Centranthe-rouge.	*V. phu, L. Centranthus ruber, DC.*	Ubriago.	Idem,
V. TUBÉREUSE.	*V. Tuberosa, L.*		Idem.
VALÉRIANELLE POTAGÈRE vulgt Mâche, Boursette, Doucette, Salade de chanoines, S. verte, Chuguette.	*Valeriana locusta, L.- V. olitoria, Poll.*	Doucetto.	Diminutif de *Valeriana.*
VAREC VERMIFUGE vulgt Mousse de Corse, M. de mer.	*Fucus helminthocorton*, L.	Mouffo deCorse	*Varec*, dérivé de l'anglais *Wreck* (naufrage) signifie les débris de pl. que la mer rejette sur les côtes.
V. CRÉPU.	*F. crispus, L.- Chondrus crispus*, Dub.-*C. polymorphus, Lam.*	Liken carraguen.	Idem.
V. VÉSICULEUX.	*F. vesiculosus*, L.		Idem.
VÉLAR DE Ste BARBE, vulgt H. de Ste-Barbe, Barbarée, Julienne jaune, Rondotte.	*Erysimum barbarea, L- Barbarea vulgaris, R. Br.*	Ho de Ste-Barbe	De *Barbara*, Ste-Barbe, à qui est consacrée l'espèce principale.
V. DES MURAILLES, vulgt V. Commun.	*E. vulgare*, L.-*E. murale, Desf.*	Tortélo.	Du grec: *éruô*, sauver: *oimé*, chant, voix; all. à ses prop. médicales

de goût, a parfaitement défini, au point de vue des satisfactions de la bouche, l'ère moderne, lui qui, pourtant, n'a pu qu'entrevoir cette terre promise.

« La physique et la chimie, dit-il, ont été appelées au secours de l'art; les savants les plus distingués n'ont point cru au dessous d'eux de s'occuper de nos premiers besoins, et ont introduit des perfectionnements depuis le simple pot au feu de l'ouvrier, jusqu'à ces mets extractifs et transparents qui ne sont servis que dans l'or et le cristal. »

Dans la carte gastronomique de la France, où sont notés les pays les plus renommés par les productions naturelles et les préparations destinées à la table, les pays *confituriers* sont ainsi classés par ordre alphabétique, avec la mention des spécialités qui ont fait leur réputation : Aix, fruits confits, dragées, chocolats et nougats; Apt, fruits confits, confitures sèches et liquides, nougats, dragées et sucreries de toute espèce; Bar, confitures de groseilles et d'épines-vinettes; Clermont, confitures diverses; Dijon, raisiné, confitures d'épines-vinettes, pains d'épices; Metz, mirabelles; Orléans, fruits confits; Paris, perfection de bonbons et de confitures; Perpignan, raisiné; Provins, conserves de roses; les Puy-de-Dôme, fruits en pâtes; La Provence, nougats et fruits à écorces; Rouen, gelées de pommes et confitures diverses; Verdun, dragées et anis.

La confiserie, qui est en France une branche considérable du travail national, importe annuellement, en moyenne, 45,000 kilog, et en exporte près de 600,000, à destination de l'Angleterre, la Turquie, l'Egypte, les Indes, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, l'Algérie, les Colonies françaises et divers pays d'Europe.

Nos colonies et l'Amérique nous apportent des confitures exquises d'ananas, de goyaves, et autres fruits muris et parfumés par le soleil des tropiques.

L'industrie et le commerce de la confiserie comprennent,

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
V. PRÉCOCE, vulgt V. Printanier.	*E. præcox, DC.-Barbarea patula, Fries.*	Erisamo (ita).	Idem.
VÉRATRE BLANC, vulgt Varaire, Ellébore blanc, Elléborine. (Suisse.)	*Veratrum album, L.*	Varaïré.	Du latin : *Vere atrum*, tout-à-fait noir ; al. à la couleur de sa racine
V. NOIR, vulgt Ellébore noir.	*V. nigrum, L.*		Idem.
VERGERETTE ACRE.	*Erigeron acre, L.*		Du grec : *Érion*, poil ; *Géron*, vieillard : al. à son aigrette de soie blanche
V. DU CANADA.	*E. Canadense, L.*		Idem.
V. PUANTE, vulgt Séné des Provençaux, H. à coton.	*E. graveolens, L.*		Idem.
VÉRONIQUE CYMBALAIRE.	*Veronica Cymbalaria, T.*	Véronico.	Dédié à Ste-Véronique.
V. BECCABONGA, vulgt Beccabonga, V. Cressonnée.	*V. beccabunga, L.-Anagallis aquatica, Lob.*	Crescione ita.	De l'Allemand : *Bach* et *Bungen*, Bulbes de ruisseaux
V. EN ÉPI.	*V. spicata, L.*		Idem.
V. MOURON.	*V. Anagallis, L.*		Idem.
V. OFFICINALE, vulgt Vér. mâle, Thé d'Europe, H. aux ladres.	*V. officinalis, L.*	Veronica. ita.	Du latin : *Ver*, printemps ; c. à. d. pl. printanière.
V. PETIT-CHÊNE, vulgt V. Femelle,	*V. Chamædrys, L.*		Idem.
V. TEUCRIETTE, vulgt V. Germandrée.	*V. Teucrium, L,*		Idem.
VERVEINE OFFICINALE, vulgt Verveine; H. sacrée, H. à tous les maux.	*Verbena officinalis, L.*	He Crousado.	Les Grecs l'appelaient : *Iera batane*, H. sacrée tellement elle était en vénération parmi eux.

La confiserie répond aux besoins des desserts, soirées, baptêmes, fêtes du carnaval, et surtout à l'usage des étrennes du jour de l'an. Aussi le mois de décembre est l'époque d'affluence chez les confiseurs de tous les pays.

Paris fait, depuis longtemps, la concurrence aux fabriques spéciales. Mais il n'a pu enlever à la Provence, favorisée par son riche climat, la spécialité des nougats, fruits à écorces etc. où celle-ci a conservé une supériorité incontestable et incontestée.

La confiserie alimente plusieurs autres industries qui marchent parallèlement avec elle ; nous citerons la fabrication des boites, corbeilles, cornets, enveloppes et contenants de toute sorte, la bimbeloterie, le cartonage, la papeterie, la dorure, la gravure, la lithographie, l'imprimerie, la verrerie, la cristallerie, la poterie, le bouchonnage etc.

Tout confiseur sait travailler le sucre et la matière première ; mais Paris prime la Province par la création de modèles nouveaux et dans l'art *d'habiller* la confiserie.

Parmi les villes de la Provence qui se livrent à la fabrication de la confiserie, nous avons mentionné Apt et Aix : nous devons ajouter Brignoles, Grasse et Marseille.

Marseille travaille surtout pour la consommation locale et l'exportation ; GRASSE crée des produits aromatisés remarquables, qui lui ont valu une récompense à l'exposition nationale de 1855 ; Brignoles est connue par ses pruneaux. Aix exporte des fruits confits de toutes sortes, liquides et glacés, des nougats, et surtout ses biscotins et ses calissons, friandises dont elle a la spécialité et le monopole. Mais Apt est le chef lieu *confiturier* de la Provence. Elle excelle dans toutes les branches de la confiserie dont elle fait un grand commerce depuis des siècles. On sait que la celèbre madame de SÉVIGNÉ, dans une de ses lettres inimitables, qualifie Apt de *vrai chaudron à confitures*.

Le *Mercure aptésien*, dans son numero du 6 juillet 1862,

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
VESCE CULTIVÉE.	*Vicia sativa*, L.	Bello viando.	Du latin : *Vincire*, entrelacer ; all. à sa tige volubile.
V. DES BOIS.	*V. sylvatica*, L.	Pézarotto.	Idem.
V. DES HAIES, vulgt V. Sauvage.	*V. sepium*, *L.*		Idem.
V. FAUSSE ESPARCETTE.	*V. anobrychioides*, L.		Idem.
VIGNE CULTIVÉE, vulgt Vigne.	*Vitis vinifera*, L.	Souquo.	Du latin : *Viere*, lier ; all. aux soins à donner à ce végétal.
V. SAUVAGE.	*V. vinifera sterilis*, L.	Lambrusquo.	Idem.
VILLARSIE AQUATIQUE OU NYMPHOÏDE, vulgt Faux Nénuphar.	*Villarsia nymphoides*, vent.-*Menyanthes nymph.*, *L.*		Dédié à *Villars*, auteur d'une flore du Dauphiné.
VIOLETTE DES FORÊTS.	*Viola sylvatica*, *Fries.*	Vioulettié.	Du grec : *Ion*, nom de la pl. et celui d'une nymphe changée en cette pl.
V. ODORANTE. vulgt V. de mars, Violette, Fleur de carême.	*V. odorata*. *L.*	Idem.	Idem.
VIORNE COMESTIBLE.	*Viburnum edule*, *Pursh.*	Valino.	Du latin : *Viere*, lier avec des joncs ; all. à la flexibilité des rameaux.
V. COTONNEUSE, vulgt Manciane, Coude-manciane.	*V, Lantana*, *L.*	Mat de maï.	Idem.
V. LAURIER-TIN.	V. *Tinus*, *L.*		Idem.

qu'en 1660, la reine Anne d'Autriche, épouse de Louis xiii et mère de Louis xiv, se rendit à Apt, le 17 mars, avec la princesse d'Orléans et une suite nombreuse, pour faire ses dévotions à Ste-Anne, sa patronne, dont les reliques sont conservées dans la crypte célèbre de l'église de cette ville. Plusieurs festins d'apparat furent donnés en son honneur, et la confiserie aptésienne en décora les desserts de chefs-d'œuvre de saveur et de bon goût. Non seulement la royale voyageuse en témoigna sa vive satisfaction personnelle, mais elle fit des commandes et des achats importants qu'elle adressa à Louis xiv, au roi d'Espagne et à l'Infante Marie-Thérèse. Les confitures d'Apt furent vivement appréciées à la cour de France où elles parèrent les tables somptueuses du grand roi. Pendant longtemps, elles y furent l'élément principal des cadeaux du jour de l'an et du carnaval.

La confiserie aptésienne ne cessa de progresser sous le règne de Louis xv et de Louis xvi, et occupa une place d'honneur dans les réunions gastronomiques de l'époque, où l'église, l'armée et la magistrature rivalisaient de luxe et de délicatesse. Après quelques alternatives d'arrêt et de reprise, cette friande industrie est aujourd'hui des plus florissantes.

En 1845, un ministre vint passer trois jours à Apt. Un grand dîner officiel lui fut offert. Au dessert, on servit deux chefs-d'œuvre de sucrerie, représentant la chapelle de Notre Dame de la Garde à Marseille et le chemin de fer d'Apt. Ces pièces, d'une exécution parfaite, furent admirées par les convives, mais restèrent intactes, et on les envoya à Paris, où elles figurèrent avec honneur sur la table du roi Louis-Philippe.

M. E. S. raconte encore que, lors du passage de la reine Anne d'Autriche, à Apt, dont nous avons parlé ci-dessus, conformément à l'usage que nous avons déjà mentionné, la

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGI
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
V. OBIER, vulgᵗ Boule de neige sauvage	V. opulus, L.		Idem.
VIPÉRINE A Fˡˡᵉˢ DE PLANTAIN, vulgᵗ Vipérine.	Echium plantagineum, L.		Du grec : Échis, vipè… all. à la figure de la… mence offrant une tête de…
V. COMMUNE, vulgᵗ Vipérine, H. aux vipères.	E. vulgare, L.	Buglo.	Idem.
VIRGILIER A BOIS JAUNE. (Am. Sept.)	Virgilia lutea, Michx-Cladastris tinctoria, Raf.		Du grec : Klad… meau : … gil…
VULPIN DES PRÉS.	Alopecurus pratensis, L.		…, que… …orme de l'é…
ULVE A LARGE FRONDE, vulgᵗ U. étendue.	Ulva latissima, L.-U. edulis, DC.	Cooulé dé mar	D… …atin radical : Ul… nom du genre.
U.-LAITUE, vulgᵗ U. marine.	U. Lactuca, L.		Idem.
YUCCA A Fˡˡᵉˢ D'ALOÈS. (Am. Sept.)	Yucca Aloifolia, L.	Aoubré à espas…	Yucca, nom caraïbe… végétal.
Y. FASTUEUX.	Y. fastuosa. L,	Idem.	Idem.
Y. FAUX-DRAGONNIER. (Caroline.)	Y. draconis, L.	Idem.	Idem.
ZILLA FAUX-MYAGRUM.	Zilla Myagroides, Forsk.		Zilla, nom Egypti… de la pl.
ZOSTÈRE MARINE.	Zostera marina L.	Lapoun.	Du grec : Zôstèr, b… delette, ruban ; … à ses fibres.

…ELLES …RELLES. 5	HABITAT OU LIEU DE CULTURE. 6	PROPRIÉTÉS MÉDICALES. 7	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres. 8	OBSERVATIONS. 9
…lem.	A* Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. bl. en m. et j.	Laxatif lég…	Industriel.	On prépare des conserves sucrées assez agréables au goût avec les baies rouges de ce végétal : elles sont légèrement laxatives. Le bois donne un charbon empl. dans la fabrication de la poudre à canon. (Hœf.-G S.P.)
…aginées.	(2) Spé dans les champs fl. vé., en m. et j.	Béchique.		Cette pl. a les propriétés de la bourrache. Son suc en est mucilagineux et propre aux affections du gosier et à la toux. (St.B.R.)
…lem.	Idem., fl. div. en m. et j.			Idem. (Hœf.)
…ses	A. Cult. chez M. Geoffre au Prado, fl. bl.		Idustriel.	Son bois est très-dur ; il prend un beau poli; il offre une teinte jaune-canari très-belle. (Lav.)
…	… les prai… en m.		Economique.	Cette pl. fournit un très-bon fourrage pr tous les bestiaux, qui la recherchent avec avidité, surtout les chevaux, (Hœf.)
…es.	V. Sp… cap croisette.		Alimentaire	Cette pl. est admise dans quelques contrées maritimes comme alimentaire ; on la mange cuite, plus ordinairement crue en salade. C'est aussi la nourriture de préférence, pr les tortues que l'on engraisse dans les réservoirs et les parcs. (Idem.)
…em.	V. Spé sur les côtes de Montredon.	Vulnéraire.	Idem.	Idem.— Cette pl., dont la saveur est styptique, était considérée comme médicament résolutif et vulnéraire. (G S.P.)
…ées.	V. Cult. dans les jardins, fl. ros. en jt. et s.	Purgatif.	Industriel.	Les capsules charnues de ce végétal sont purgatives; on fabrique des cordes avec les filaments de ses files. (Idem.)
…em.	Idem., fl. bl. en jt. et s.	Idem,	Idem.	Idem.
…lem.	V. Cult. au jard. bot. fl. bl. en jt. et s.	Idem.	Idem.	Idem.
…fères.	A* Cult. chez M. Blaise père, fl. bl.		Alimentaire	Les files de ce végétal sont mangées par les Arabes en guise de chou. (Jac.)
…ées.	V. Spé sur les côtes du territoire d'Arles.		Industriel - Economique.	Dessalé et séché avec soin, ce végétal est empl. à la confection des sommiers et des matelats élastiques, sous le nom de *crin végétal*; mauvais conducteur du calorique, il garantit également du chaud et du froid. Ses cendres donnent des muriates de soude et de potasse ; C'est un bon engrais (Hœf -Bouil.)

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ÉTYMOLOGIE
FRANÇAIS.	LATIN.	PROVENÇAL.	DU GENRE.
1	2	3	4
TUBÉREUSE INDIENNE, vulgt T. des Jardins	*Polyanthes Tuberosa*, L	Tubérouso.	Du grec : *Polis*, vil[le] *Anthos*, fleur. c. à [d.] ornement des cités.
TULIPE DE L'ÉCLUSE.	*Tulipa Clusiana*, L.	Tolipan.	Du persan : *Thoulyban*, nom de la pl.
T. SAUVAGE, vulgt avant Pâques.	*T. sylvestris*, L.	Idem.	Idem.
TULIPIER DE VIRGINIE.	*Liriodendron Tulipifera*, L.	Tulipié.	Du grec : *Leirion*, lis; *dendron*, arbre; al[l.] à la grandeur et à la beauté des fleurs.
TUPÉLO A GRANDES DENTS (Am. sept.)	*Nyssa grandidentata*, Michx.		Corruption de *Nyssa*, nom myth. de la nourri[ce] de Bacchus.
T. AQUATIQUE. (Idem)	*N. aquatica*.		Idem.
T. BLANCHATRE. (Idem)	*N. candicans*, Michx.		Idem.
TURGÉNIE A LARGES Flles, vulgt Persil-bâtard.	*Turgenia latifolia*, Hoffm.	Juver fé.	Dédié à A. *Turgeneff*, Conseiller d'Ett à Moscou.
TUSSILAGE FARFARA, vulgt Pas-d'âne, P. de cheval, H. de St-Quirin, Taconnet, Prochelon, *Filius ante patrem*.	*Tussilago farfara*, L.	Herbo de la pato.	Du latin : *Tussim agere*, chasser la toux ; all. [à] sa propriété.
T. PÉTASITE, vulgt H. aux teigneux, Racine de la peste.	*T. petasites*, L. - *Petasites officinalis*, Mœnch - *P. vulgaris*, Desf.	Tussilagi.	Idem.
UTRICULAIRE COMMUNE, vulgt Utriculaire.	*Utricularia vulgaris*, L.		Du latin : *uter*, outre; all. aux vésicules a[éri]ennes des flles.
VALÉRIANE D'ALGER, vulgt Corne d'Abondance.	*Valeriana cornucopiæ*, L. - *Fœdia c.*, Vahl.		Du latin : *Valere*, ê[tre] sain; all. aux propriétés sanitaires de la pl.

[F]AMILLES [N]ATURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
[...]ées.	V. Cult. dans les jardins, fl. jâ. en a.	Narcotique.	Industriel.	Cette pl. à odeur suave attaq. le système nerveux et peut produire l'engourdissement et la céphalalgie (Jh. R.). Les parfumeurs empl. son huile essentielle que l'on obtient c^{e} celle du jasmin, non par la distillation, mais en imbibant des cotons d'huile de *ben*, etc. (V. l'art : jasmin. (Hœf.)
[...]acées.	V. Spé à Boulbon, à Roquevaire, fl. e. en av. et m.	Purgatif.		Les bulbes des tulipes sont d'une saveur âcre et amère; on les a considérées c^{e} diurétiques et purgatives (G. S. P.)
Idem.	V. Spé dans les champs de blé, fl. p. en ms et av.	Idem.		Idem.
[Ma]gnoliacées	A. cult. chez les principaux jardiniers, fl. j. vdâ. en j.	Fébrifuge.	Industriel	Son écorce amère, aromatique, peut rempl. le quinquina; elle sert à parfumer les liqueurs à la Martinique. (Lmt.-Jh.R.)
[...]ssacées.	A Cult. chez M. Geoffre, au Prado, fl. vd. en j.		Idem.	On fait avec son bois des moyeux de roues et autres ouvrages de charronnerie; comme combustible, ce bois donne beaucoup de chaleur (Duch.)
Idem.	Idem.		Idem.	Idem,
Idem.	Idem.		Idem et alimentaire.	Idem. Son fruit acidulé se confit au sucré, et donne des confitures et des conserves très-délicates. (Id.)
[O]mbellifères [p]arvi-sémi[n]ées.	(1) Spé a St-Giniez, fl. bl. en j. a.	Diurétique.		Cette pl. a été empl. p^{r} la propriété indiquée, (Lmt.)
[Co]mposées [t]ubuliflores.	V. Spé dans la vallée de l'Huveaune, à N.D. des Anges, fl. en f. et ms.	Béchique.		Ses fl. sont empl. contre les catarrhes pulmonaires chroniques; ses files contre les screfules (Cin.)
Idem.	V. Spé au pied des Alpines humides, (Gér.) fl. purp. en ms. et av.	Apéritif.		Ce végétal a les mêmes propriétés que le précédent: on croit que sa racine sert à guérir la teigne des enfants. (Boull.)
[Len]ticulariées.	V. Aq. Spé dans les marais d'Arles, fl. j. en jt. et a.	Diurétique.		Jadis cette pl. a été préconisée c^{e} diurétique; aujourd'hui c'est un topique p^{r} les brûlures (Lmt.)
[Va]lérianées,	(1) Cult. chez M. Rolland, aux Chartreux, fl. ro. en a. et s.		Alimentaire	Cette pl. se mange en salade comme les mâches: semer à l'automne, en terre légère. (B. J^{r}.).

NOMS DES VÉGÉTAUX EN			ETYMOLOGIE
FRANÇAIS. 1	LATIN. 2	PROVENÇAL. 3	DU GENRE. 4
S. VERNIS, vulg^t Bois-chandelles, Terminalier. (Am. Sept.)	*R. vernix*, L.		Idem.
SUREAU NOIR, vulg^t Haut bois, Sulion, Seuillet, Sureau, etc.	*Sambucus nigra*, L.	Sambéquié.	Du latin : *Sambuca*, instrument de musique, qui était fabriqué jadis avec son bois.
S. HIÈBLE, vulg^t Hièble, Petit Sureau.	*S. ebulus*, *L.*	Sooupudoun.	Idem.
S. A GRAPPES.	*S, racemosa*, *L.*		Idem.
SYMPHORINE A PETITES FLEURS. (Virginie.)	*Symphoricarpos vulgaris*, *Mich.-Lonicera*, *Sym.*, *L.*		Du grec : *Sumphéré*, agglomérer. *Karpos*, fruit; all. aux baies réunies en petites têtes.
TAMARIX D'AFRIQUE.	*Tamarix Africana*, *Desf.*	Tamarin.	De *Tamarisci*, peuple habitant le revers des Pyrénées, sur les bords du *Tamaris*.
T. DE FRANCE, vulg^t T. de Narbonne.	*T. Galica*, *L.*		Idem.
TAMINIER COMMUN, vulg^t Tame ou Tamier, Sceau de N^e D^e, Racine Vierge Couleuvre noire, H. aux femmes battues.	*Tamus communis*, *L.*	Vigno-fero	Du grec : *Thamnos*, arbuste sarmenteux.
T. D'ALLEMAGNE, vulg^t Myricaire d'Allemagne.	*T. Germanica*, *L.- Myricaria Germanica*, *Desv.*		De *Myriké*, nom grec du végétal.

MILLES TURELLES.	HABITAT OU LIEU DE CULTURE.	PROPRIÉTÉS MÉDICALES.	PROPRIÉTÉS ÉCONOMIQUES ou autres.	OBSERVATIONS.
5	6	7	8	9
Idem.	A• Cult. au Jard. bot. fl. en j.	Idem.	Inds triel.	Cet arbre malfaisant est regardé comme le même que celui qui croît au Japon. Il en découle un suc blanc qui se durcit à l'air, et qui est empl. comme le plus agréable vernis. De ses semences, on retire une huile qui sert à la fabrication des chandelles. (Hœf.)
prifoliacées.	A. Spé dans les haies humides, fl. jâ. en m. et j.	Purgatif	Idem.	Les flles et les fl. du sureau sont laxatives, purgatives et diurétiques étant fraîches; diaphorétiques quand elles sont sèches. Les baies sont réellement purgatives. L'infusion des fl. sèches, en compresses, est un bon remède dans l'érysipèle. Ces fl. communiquent au vin une odeur de muscat. (Cin.)
Idem.	V. Idem. fl. en m. et j.	Idem.	Idem.	Toutes les parties de ce végétal purgent avec énergie; ses baies noires, servent à colorer div. tissus en violet. (Jh.B.)
Idem.	A• Spé sur les Alpines humides (Gér.) fl. blâ. en m. et j.	Idem.		Ce végétal possède les mêmes propriétés médicales que le *S. noir* ci-dessus. (Lmt.)
Idem.	A• Cult. chez MM. Audibert à Tonelle, fl. bl. en a.	Fébrifuge.	Idem.	La racine de ce végétal est astringente; on l'empl. en médecine. (Lmt.)
mariscinées.	A• Spé à Montredon, dans la Camargue, fl. ro. en été.	Diurétique.	Idem.	Le Tamarix est incisif, propre à emporter les obstructions de la rate, et à dissiper les tumeurs. On se sert de l'écorce surtout de celle des racines. Le bois est empl. à faire des barils où l'on tient de l'eau qu'on prétend être très-apéritive. Ses cendres fournissent de la soude. (Gar.)
Idem.	A• Spé à Montredon et dans la Camargue, fl. purp. en m.	Idem.	Idem.	Les Danois en substituent les flles au houblon dans la fabrication de la bière. Ses fruits fournissent une teinture noire qui peut rempl. la noix de galle. Ses cendres servent à faire de la Soude. (Bouil.)
oscorées.	V. Spé à N° D• des Anges, fl. bl. en m. et j.	Idem.	Alimentaire	Son rhizome sembl. à ceux du Dioscorea, est naturellement âcre, mais contenant beaucoup de fécule amilacée, qui devient un bon aliment étant bien lavée, et après avoir subi une ébullition. Sans préparation, les racines sont diurétiques résolutives et vulnéraires. (Hœf.)
Idem.	A• Spé dans les îles de la Durance, fl. ro. en été.	Tonique.	Idem	Ce végétal est aussi diurétique; par sa combustion on obtient une grande quantité de sulfate de soude. En Alsace on perce ses rameaux pr en faire des tuyeaux de pipe. (Hœf.)

demandant ce qu'il fallait en faire ; nous répondîmes, comme nous le devions, qu'il était trop tard pour prendre une décision à cet égard.

Si nous nous étions imaginé qu'il s'introduirait dans le prélude de nos affaires administratives, un relachement tel que l'essentiel serait négligé, nous nous serions transporté nous même à Apt, avant aucune entreprise à ce sujet, et, de concert avec les autorités supérieures et les hommes les plus aptes par leur savoir et une active coopération, nous aurions arrêté les bases de ce qu'il convenait d'exécuter.

Nous opérames ainsi, aux Assises scientifiques du Sud-Est de la France, tenues à Aix en 1853, et tout fut réglé de manière que nous n'éprouvàmes ensuite pas la moindre difficulté pour signaler avec l'exactitude qu'on pouvait désirer, les honorés adhérents ou participants aux actes de la session.

Deux ans plus tard, une nouvelle session fut ouverte à Aix et à Avignon. Obligé d'aller, dans cette dernière ville, préparer les esprits, nous quittames Aix avant le terme de ses Assises et nous y laissàmes à MM. les Secrétaires le soin d'en rédiger les travaux pour être publiés séparément. Or, ceux-ci n'ont consisté qu'en une vingtaine de pages in-12. Il est vrai qu'ils ont été insérés plus au long dans le tome VIII de l'annuaire de l'institut des Provinces, où on lit aussi avec intérêt les procès-verbaux des séances des Assises d'Avignon par le Secrétaire, M. le docteur Michel.

Il nous est parvenu ensuite que ces publications n'avaient en général satisfait que jusques à un certain point les habitués des Assises et du Congrès, en ce qu'elles

n'avaient pas relaté, à Aix, tous les détails voulus, et en ce que celles d'Avignon n'auraient pas dû passer sous silence certains faits, celui, par exemple, d'une proposition émanée de nous, de fonder à Avignon une Société archéologique, etc. ; création qui a eu lieu effectivement après la clôture des Assises scientifiques.

Le fait est que comparés entre eux, les actes de la première et de la seconde sessions de ces Assises, présentent une différence sensible quant à la quantité de matières qu'ils contiennent. En effet, dans le seul rapport sur les travaux de la première session, que nous avons organisée à Aix, on ne compte pas moins de 163 pages in-8°, tandis que les actes réunis de la seconde session des Assises d'Aix et de la première des Assises d'Avignon, forment tout au plus 74 pages in-12.

D'ailleurs, la plus grande partie des associés a exprimé le vœu qu'à l'avenir les travaux des Assises du Sud-Est de la France soient imprimés à part, mais pour cela, il importe d'être muni de tous les documents indispensables, notamment d'une liste exacte des membres ; liste qu'il est dû devoir des organisateurs de dresser, avant l'ouverture de la session. Sans cette précaution, on s'expose à mécontenter tels ou tels qui, ayant souscrit, ne seraient pas compris parmi les souscripteurs et il est d'autres erreurs, on le conçoit, pouvant résulter d'un pareil état de choses, de nature à reclamer ultérieurement des recherches longues et pénibles pour se mettre à même de faire les rectifications convenables.

C'est ce qui est arrivé à Apt, quand on a voulu constater le chiffre et l'identité des adhérents. Plusieurs états nominatifs ont été produits, sur lesquels on a été obligé de revenir, et comme il a été souvent difficile de recueillir à

cet égard des renseignements précis, force nous a été de rechercher péniblement les diverses sources des mécomptes annotés.

Non seulement ces recherches nous ont fait perdre une bonne partie de notre temps, mais encore il s'en est fallu de beaucoup qu'elles aient été faites constamment avec succès, bien que nous fussions secondé par un collégue joignant à la capacité le bon vouloir que donne le désir de prévenir les imputations dont on aurait cru pouvoir charger les habitants de la localité.

Quel était ce collégue? Avant l'ouverture de la première séance, le secrétaire du Congrès archéologique s'étant démis de cette charge, nous promènames nos régards sur l'assemblée et nous les arrêtâmes sur un jeune avocat qui nous était tout à fait inconnu, mais dont la physionomie prévénante nous engagèa à le prier de remplacer le secrétaire défaillant. Son acceptation, son activité dans l'exercice de ses fonctions, ses autres bonnes qualités justifièrent que nous l'avions bien jugé, et, quand nous apprimes que la ville d'Apt lui avait donné le jour, notre confiance en lui se serait accrue si elle ne nous avait été inspirée tout entière à la première vue.

M. Légier de Mesteyme, tel est le nom de cet avocat, s'est acquis des droits à l'estime de tout le Congrès, nous aimons à le lui témoigner ici.

Il est beau de n'avoir que des éloges à recevoir, quand, après s'être chargé d'une fonction, ayant l'utilité générale pour objet, on peut se dire: j'ai fait mon devoir. C'est là une grande satisfaction qui devrait rendre plus exacts ceux qui promettent de travailler pour le bien public; Pourquoi faut-il qu'on ne puisse pas toujours se flatter d'avoir rempli des engagements de ce genre!

Peut-être que si l'on craignait d'avance d'être blamé en ce cas, on s'attacherait avec plus de soin à marcher dans la bonne voie. Cette façon de penser, qu'elle soit du rigorisme aux yeux des uns, des vétilles suivant d'autres, ne tend pas moins (on s'en aperçoit sans peine, pour peu que l'on réfléchisse) à prévenir certaines erreurs.

Lorsque nous coordonnames les travaux du Congrès scientifique de France, tenu, *en septembre* 1847, à Marseille, nous les fimes précéder d'un discours préliminaire indiquant les causes de quelques imperfections et d'assertions erronnées. Un récit impartial les contenant en grande partie, n'a pas peu contribué à en prévenir le retour dans d'autres congrès scientifiques, et, n'aurions nous actuellement que fixé, de cette manière, l'attention sur ce qui mérite d'être relevé, pour ne rien laisser à la charge des bons habitants de la ville d'Apt, nous aurions fait un acte de justice et joué conséquemment le rôle de fidèle historien.

Parmi les motifs qui ont le plus ralenti les affaires administratives des Assises scientifiques et du Congrès archéologique, nous citerons comme l'un des plus notables, la cotisation à laquelle ont été soumis les adhérents. Ce ne sont pas précisément ceux qui se persuadaient difficilement qu'il y avait à payer une somme limitée pour les deux espèces de réunions scientifiques ; on leur aurait, dans ce cas, rappelé que les actes de l'une et de l'autre réunions étaient publiés aux frais des souscripteurs, aucun fond n'étant, dans le budget de la ville, affecté à ces sortes de publications. Ne fallait il pas suppléer à ce manque de ressources pécuniaires par celles qu'auraient infailliblement procurées en principe des souscriptions

bien entendues ? Ce résultat, on était en droit de l'attendre d'une organisation sérieuse ou tout au moins de la striete observation de l'article V des dispositions réglementaires, prescrivant de tenir un régistre ouvert pour recevoir les signatures des membres présents ? Non seulement le nombre des signataires eut été imposant, en suivant cette sage prescription, mais encore on n'aurait pas eu à classer parmi les non valeurs des montants de souscriptions, faites pour ainsi dire en l'air, ou, en d'autres termes, sans garantie.

Malheureusement, on n'avait pas de trésorier, et la personne qui, à la première séance, se chargea, sur notre proposition, de s'occuper exclusivement des rentrées et des autres opérations financières, abandonna presque en même temps ses fonctions et on ne le vit plus. Mais le collègue qui avait bien voulu tenir la plume aux séances du Congrès archéologique, ne recula pas devant les obligations non moins difficiles, imposées à un trésorier ayant dans les deux compagnies à dissiper les obstacles d'une comptabilité embrouillée ou plutôt tardivement entreprise.

Aussi, M. Légier de Mesteyme, encore qu'il s'appliquât à ne nous fournir que des renseignements exacts, s'est vu souvent obligé d'en modifier plusieurs et même de déclarer qu'il devait à ses investigations l'assurance que quelques uns avaient été hasardés : des noms inconnusavaient été annoncés comme des noms d'adhérents; des souscripteurs bien déclarés à une époque, avaient cessé de l'être ensuite, tandis que de temps à autre de nouveaux souscripteurs se sont présentés, ayant su trop tard les formalités à remplir pour cela. Il y avait évidemment un travail d'épuration à exécuter; ce qui

réclamait un temps assez long pour faire différer l'impression totale de nos comptes rendus. Cet ajournement, assez prolongé, l'a été aussi par des recherches que nous commandait l'intention bien arrêtée de recueillir les noms, de tous ceux qui avait souscrit ou désiré souscrire, et cela, afin de n'en omettre aucun.

Force donc nous a été, le deux février 1863, de publier séparément et de l'insérer dans le *Mercure aptésien*, une circulaire où nous faisions savoir que des personnes ayant assisté à nos séances nous avaient écrit plusieurs fois pour connaître l'époque où l'exposé des procès verbaux en serait publié; il venait d'être mis sous presse et, en l'annonçant, nous ajoutâmes qu'il contiendrait les noms des souscripteurs et que pendant tout le courant de février les souscriptions pourraient être encore reçues, mais nous témoignâmes le désir d'être mis bientôt à même de savoir à quoi nous en tenir quant au nombre d'exemplaires à produire et à délivrer. Nous entrâmes dans quelques détails sur le montant et le mode de souscription; détails que nous ne retracerons point ici, ayant été reproduits dans une seconde circulaire.

La première ne fut pas peu fructueuse: elle éveilla des esprits qui, bien aise de recevoir l'historique des deux espèces d'actes, croyaient y avoir souscrit et en avoir qui, plus est, payé d'avance le coût; ils furent jusques à nous désigner des compatriotes intentionnés comme eux et à nous engager à adresser une nouvelle circulaire à ceux qui auraient encore besoin qu'on les sortît de leur léthargie, c'est ce que nous fîmes quatre mois après, n'ayant reçu que des renseignements

insuffisants ou irréguliers, et nous nous exprimâmes dans les termes suivants :

MM. Les actes des Assises scientifiques et du Congrès archéologique d'Apt, imprimés depuis quelque temps, auraient paru bientôt après s'il nous eut été possible d'y joindre de suite la liste des individus qui y ont souscrit. Malheureusement, il y a eu discordance dans divers tableaux dressés à cet égard, au point que nous y avons cherché envain la constitution précise du personnel des Assises et du Congrès; ce qui nous rendait inhabile à satisfaire toutes les exigences alors que le moment de distribuer nos exposés serait venu. Des éclaircissements étaient nécessaires, et, pour les obtenir, le mieux était de les demander aux intéressés. Or, c'est en leur adressant un état nominatif avec des titres indicatifs qui, étant bien remplis, nous feraient aboutir au but proposé.

Nous redirons ici, ce que nous avons avancé dans une 1re circulaire, que le montant de la souscription, 5 fr. aux actes des Assises scientifiques et 10 à ceux du Congrès archéologique, étant destiné aux frais de publication, nul, tant parmi les personnes qui ont pris une part active aux travaux que parmi celles qui n'en ont voulu que posséder le compte-rendu, ne saurait être affranchi de la cotisation; n'en sont pas même dispensés les anciens membres de la Société française pour la conservation des monuments, bien qu'ils soient de droit membres du Congrès archéologique.

C'est donc la somme de 15 fr. à laquelle est fixé le prix de la brochure devant contenir à la fois l'histoire des Assises scientifiques et du Congrès archéologique d'Apt. Cependant, pour les souscripteurs à l'une, seulement, des deux réunions solennelles, un rapport sur cette réunion devait être imprimé séparément. Nous l'avons annoncé, il y a quatre mois, et il nous est parvenu des observations comme nous nous les étions promises. Néanmoins, un délai de quelques

jours est encore accordé, dans l'espoir que les renseignements qui nous manquent nous arriveront avant la publication définitive de la liste provisoire que nous donnons aujourd'hui de MM. les adhérents, de sorte qu'aucun d'eux n'y soit passé sous silence. Plus tard, il ne serait plus permis de réimprimer cette liste dans le rapport général.

P.-M. R.

Un état nominatif, suivant l'ordre alphabétique, des souscripteurs aux Assises et au Congrès, ayant eu pour but de mettre les intéressés à même d'indiquer les additions ou les suppressions à y faire, devait être, une fois rectifié, ajouté définitivement à notre exposé. Nous avons changé d'avis, parce qu'il y règne encore de l'obscurité, malgré le soin que nous avons mis à la dissiper entièrement. Toutefois, nous allons jeter quelque jour à travers cette obscurité en expliquant autrement les faits, c'est à dire en expliquant plus clairement la situation financière, et, partant, la statistique des adhérents que les documents les plus récents et les plus complets jusqu'à présent nous ont permis d'établir.

Voici notre explication : les noms des personnes qui ont figuré d'une manière quelconque continueront d'être donnés suivant l'ordre alphabétique, mais différentiés par certains signes suivant la part qu'elles ont prises, et, par exemple, les noms de celles citées, mais n'ayant point souscrit, sont composés en lettres italiques.

La non souscription 1° aux Assises est marquée par le signe — mis devant le signe +, signe de la souscription au Congrès, 2° au Congrès, est signalée aussi par un —, mais après le signe de la souscription aux Assises.

Les noms de ceux ayant souscrit, payé ou non encore payé, en lettres capitales.

Mais que les membres soient débiteurs ou qu'ils aient soldé leur du, leur nom est suivi du signe + s'ils n'ont souscrit qu'aux actes des Assises, ou qu'à ceux du Congrès, et de deux semblables signes si la souscription est pour les deux publications réunies.

Notez encore que le premier signe représente les Assises, le second le Congrès. Or, un zéro après chaque signe indique que le montant de la souscription à laquelle il correspond n'a pas été perçu.

Les membres parviendront ainsi à s'assurer de ce qui les concerne, quant à leur position et nous leur promettons, s'ils la trouvent entachée d'irrégularité, ou s'ils voient le signe indiquant que leur dette n'a pas été payée, nous leur promettons, disons nous, un carton, peu de jours après la publication des actes pour y être annexé comme renfermant les rectifications indispensables.

Suit l'état nominatif dans l'ordre qui vient d'être établi.

ANDÉOL, Ferdinand (de St), archéologue et propriétaire, à Moirans (Isère) . . . . + —

ARNAUD, Emile, géologue, propriétaire, à Apt . . . + —

Artaud, ainé, Inspecteur de l'Université, à Apt.

ARTAUD, Alfred, id., à Marseille et à Apt. . + +

AVON DE STE-COLOMBE, Président du Comice agricole, Juge suppléant, à Apt . . . . + +

Barret, chanoine, à Apt.

BARJAVEL, doct. en méd., à Carpentras. . . . . . +0+0

Baudoin, Antoine, à Marseille.

BERLUC DE PERUSSIS, avocat, à Aix. . . . . . . + +

BERNARD, Camille, docteur et maire, à Apt. . . . + +

BERTRAND, chanoine, archiprêtre, curé d'Apt . . . + +

BONNET, Henry, agronome et industriel, membre du Congrès scientifique de Marseille, à Apt . . . +0+0

CAYOL, avoué, membre de plusieurs Congrès scientifiques, à Marseille . . . . + —

CLOT-BEY, doct. méd. id. . . . . + +

COLLIGNON, pharmacien, à Apt. . . . . — +

Courtet J., ancien sous-Préfet, 1er adjoint du Maire, à Avignon.

COURTOIS (l'abbé de), curé à Montfavet lez-Avignon. . — +

ESTELLE, directeur des postes, à Mazamet, près Tarbes (Tarn). . . . . — +

GARCIN, greffier en chef du Tribunal, à Apt. . . . — +

GAUT, secrétaire de la Mairie, membre de l'académie, à Aix. . . . . +0+0

Gavot, notaire, à Marseille. . . . .

GUILLIBERT, Camille, Président du Tribunal civil, à Apt + +

JEAN, imprimeur et redacteur du *Mercure aptésien*, à Apt . . . . + +

LACROIX DE SANILHES, receveur particulier des finances, à Apt. . . . . + +

Lajarryge, à Apt. . . . .

LAURENS, Gustave-Pierre-Marc-Antoine, pharmacien, à Marseille . . . . + —

LÉGIER DE MESTEYME, Henry, avocat, à Paris et à Apt. + +

MATHIEU X., propriétaire, à Apt. . . . . — +

MAURIN, docteur en médecine, au Luc. . . . . . — +0

MAURIN S.-E., doct. méd., à Marseille. . . . . . + —

MOIRENC C., attaché à l'administration des ponts et chaussées. . . . . + —

MONJALARD, Lieutenant de vaisseau en retraite, propriétaire, à Simiane . . . . — +

MONTREUIL, juge de paix, membre de l'Académie et de la Société de statist.. à Marseille . . . . . + —

NATTE, Charles, propriétaire, membre de la soc. de stat. de Marseille . . . . + —

PONTBRIANT (le comte de) Sous-Préfet, à Apt . . . + +

REDDON (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Ste-Garde. . . . . — +

Rose (l'abbé), Curé de la Palud.

ROUSSET, Fréderic, ancien Sous-Préfet, à Apt. . . + +

ROUSSET, E. Henry, propriétaire, à St-Saturnin d'Apt. + +

ROUSSIN, pharmacien, membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône à Marseille . . . . . . + —

ROUX, Pierre-Martin, doct. méd. à Marseille. . . . + +

SEGOND, Creps, avocat, à Marseille. . . . . . . + —

SEYMARD A., conseiller à la Cour impériale d'Aix . . +0+

SEYMARD, Elzéard, avocat, à Apt. . . . . + +

SOLLIER F., architecte de la ville d'Apt. . . . . . + +

TIMON-DAVID, Joseph-Marie, Chanoine, à Marseille . + —

VALÈRE MARTIN, J.-L.-E.-H.-A., archéologue et statisticien, à Cavaillon . . . . + +

Il serait superflu d'étendre plus loin nos remarques critiques qui, tout bien considéré, ne s'adressent que jusques à un certain point aux Aptésiens.

D'ailleurs, nous avons, ce nous semble, mis suffisamment le public dans la confidence des principaux motifs qui se sont opposé au triomphe complet que nous attendions et, au lieu de chercher à les faire ressortir davantage par le discours comme un enseignement salutaire, adressons des éloges aux souscripteurs et aux collaborateurs qui s'en sont rendus dignes : ce sont particulièrement ceux

ayant pris une part vraiment active, montré le plus de zèle et un esprit essentiellement national qui figureront honorablement dans les annales scientifiques d'Apt, ville dont la gloire a depuis longtemps été consacrée par d'admirables coups de pinceaux de l'historien impartial.

Si nos remarques à la louange des collègues qui en ont été l'objet, n'avaient pas été entièrement comprises, nous ajouterions qu'ils ont révélé leur mérite dans leurs communications et par leurs réponses aux questions posées. Les procès-verbaux des séances sont là pour le prouver.

Nos neveux y verront des preuves de l'incontestable amour de leurs dévanciers pour la science. Le legs fait au pays, d'une société scientifique et littéraire, d'une bibliothèque, riche déjà en tous genres, et qui, doit la devenir de plus en plus, attestera leur tendance vers le progrès des lumières; ils peuvent donc se rejouir d'avance de recevoir les hommages de la postérité.

Des noms tels que ceux de MM. Guillibert, président, le Comte de Pontbriand, Sous-Préfet, Bertrand, chanoine, archiprêtre, Bernard, docteur et Maire, Seymard, A. conseiller à la Cour impériale d'Aix, etc. rappellent des noms de personnages rendus recommandables non seulement par leur position sociale, mais encore et surtout par leurs excellentes qualités. Disons même qu'en-général tous les souscripteurs et collaborateurs des Assises et du Congrès ont mérité la reconnaissance de leurs contemporains, et c'est avec raison, car ici on voit le magistrat ayant toujours su mettre la justice d'accord avec le droit et qui, par cela même, est chéri de ses justiciables; là, on voit le Sous-Préfet de l'arrondissement dont il est permis d'avancer avec assurance qu'il fait le bonheur par sa paternelle administration.

Séance de mardi 16 *septembre* 1863.

Présidence de M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, S. Directeur de l'institut des provinces.

Prennent place au bureau : MM. de Pontbriant, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt, J. Courtet et Valère-Martin, Inspecteur de Vaucluse. M. Gaut, Secrétaire de la session, étant absent, M. le Président prie M. Valère-Martin de le remplacer.

La séance ouverte, M. le Président propose la 10e question du programme ainsi conçue : *Quels sont parmi les instruments agricoles perfectionnés, ceux qui peuvent être d'une application générale en Provence ?*

M. J.-B. Gaut, n'ayant pu assister à la séance, avait fait déposer sur le bureau deux livraisons de la *Revue agricole et forestière de Provence* qui se publie à Aix, dans laquelle cette question est traitée d'une manière remarquable par M. Bec, directeur de la ferme modèle de la Montaurone (Bouches-du-Rhône), et M. de Garidel, ancien officier du génie.

M. d'Avon de Sainte Colombe, Président du comice agricole d'Apt, invité à parler sur cette question, pense que la charrue à défoncement l'emporte sur celles, dont on a fait usage jusqu'à ce jour et qu'elle devrait être employée dans nos contrées. Son passage, dit-il, préparé par le sillon d'une charrue à un collier, donne un défoncement de 40 à 50 centimètres de profondeur, ainsi qu'il résulte du concours ouvert la veille. Cet agronome fait ensuite l'éloge de la *moissonneuse* dont il regrette que le prix soit peu à la portée des petits propriétaires. Enfin il fait une description de la *batteuse* qu'il considère comme une machine agricole des plus utiles dans la contrée.

M. Colignon doute que l'emploi de la *moissonneuse* soit applicable dans un terrain aussi accidenté et aussi morcellé que celui d'Apt.

M. d'Avon reconnait cette difficulté quant à une partie

Dès qu'il fut bien décidé que la ville d'Apt pouvait tenir en septembre 1862, une session des assises scientifiques du Sud-Est de la France et un Congrès archéologique, on fut surpris que le département de Vaucluse et celui des Bouches-du-Rhône eussent été choisis plusieurs fois pour de semblables réunions solennelles, tandis qu'il avait été à peu près convenu qu'après Avignon, Draguignan ou tout autre ville du département du Var aurait son tour.

La résolution contraire a besoin d'être justifiée : On saura d'abord que le Congrès archéologique de France, ayant dû tenir sa session à Lyon, à l'issue du Congrès scientifique à St-Etienne, en 1862, un autre Congrès d'Archéologues ne pouvait s'assembler que par dérogation dans l'une des villes de Vaucluse; c'est ce qui a eu lieu pour condescendre à des sollicitations pressantes et les Assises scientifiques du Sud-Est ont dû suivre le même mouvement. Dès lors, nous avons fait imprimer et distribuer en grand nombre les exemplaires des circulaires et programmes que nous reproduirons bientôt.

Si le chiffre des adhérents avait dû être proportionné à celui des invitations qui leur ont été adressées, on aurait eu à se féliciter de plus d'empressement de la part des amis de la science à se grouper en masse pour participer aux solennités des fêtes aptésiennes. L'indifférence de quelques-uns n'a été qu'apparente; ils ont bien pu se tenir à l'écart par des motifs futiles. Mais il ne faudrait pas les condamner sans les avoir entendu; ils ne constituent probablement que la plus petite partie des habitants, et qui doute qu'ils se soient repenti de leur éloignement car ils devaient être tous disposés à rehausser, par leur concours, l'honneur de leur pays. P.-M.R.

INSTITUT des PROVINCES de FRANCE.

Circulaire.

ASSISES SCIENTIFIQUES DE PROVENCE.

ET

SÉANCES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE EN 1862.

Marseille, le 1er août 1862.

MONSIEUR,

Les hommes de science étant appelés chaque année à se constituer en Congrès, dans l'une des premières villes de France, et les Sociétés savantes se faisant représenter aussi une fois l'an à un Congrès spécial, les Assises scientifiques ont dû paraître superflues à l'époque de leur fondation. Mais elles ont bientôt produit tant de bien qu'elles ont été appréciées, au point même qu'elles sont aujourd'hui considérées comme des auxiliaires indispensables du Congrès scientifique. On conçoit, en effet, que celui-ci ne se rendant annuellement que dans une principale ville, n'y retournera probablement jamais plus, ou qu'après des siècles, tandis que par les Assises, convenablement multipliées, on parviendra à faire discuter aussi et en même temps les intérêts de la science sur un grand nombre de points de l'Empire.

Du reste, rien ne prouve davantage l'utilité de ces nouvelles relations établies dans le monde intellectuel que l'empressement que l'on met à les demander.

Vous savez, Monsieur, que les Assises scientifiques ont été tenues deux fois à Aix (Bouches-du-Rhône) et une fois à Avignon, département de Vaucluse ; c'est encore dans ce département qu'elles vont avoir leur quatrième session.

La ville d'Apt qui, vers la fin de la première quinzaine de septembre prochain, devait être (ainsi qu'elle le sera) favorisée de plusieurs notables solennités, a manifesté le désir de voir alors se réunir également chez elle les Assises scientifiques du Sud-Est de la France et les personnes qui, dans cette région, font ou peuvent faire partie de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à cette double réunion solennelle autorisée par l'Institut des Provinces et où les questions intéressantes que nous avons le privilège flatteur de mettre sous vos yeux, doivent être élucidées.

Les mesures nécessaires pour recevoir dignement les étrangers qui iront apporter leur tribut, ont été prises par M. le Maire qui, versé dans les affaires administratives autant que dans les sciences, ne peut que donner exactement, à époque opportune, le programme de tous les travaux et celui des fêtes publiques.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien répondre à notre appel et concourir ainsi au succès d'utiles institutions dont nous sommes persuadés que vous êtes un véritable ami.

Agréez, Monsieur, je vous prie, l'assurance de la haute et sincère estime de votre dévoué serviteur,

P.-M. ROUX, de Marseille,

Sous-Directeur de l'Institut des Provinces, Président des Assises scientifiques et Inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie.

PROGRAMME DES QUESTIONS.

Il est divisé en deux parties : l'une consacrée à l'examen des questions archéologiques et l'autre à celui des questions proprement dites des Assises scientifiques. (1)

Nous aurions introduit dans ce programme des questions générales dont les sujets eussent été fort variés, si le cadre qui nous était imposé ne nous avait obligé de nous renfermer dans des limites très circonscrites et si nous n'avions pensé qu'il convenait de reserver la majeure partie de la place et du temps dont nous pouvions disposer à la solution de questions intéressant plus particulièrement la localité.

Il était à considérer, d'ailleurs, que des questions, étant susceptibles d'être abordées, bien que n'étant pas portées au programme, la durée de la session n'aurait pas suffi pour les traiter toutes et même n'eut-il été possible que d'en effleurer quelques unes.

Cette durée n'étant que de deux ou trois séances pour chaque session, celle-ci sera toujours forcée de restreindre ses travaux et même de ne pas accomplir tout ce que ses moyens lui permettraient de produire. On doit donc

(1) Partie de ces questions appartiennent à M. de Bellec-Peaussis, d'autres sont à nous, M. de Caumont en a formulé quatre supplémentaires, et nous les avons toutes classées et distribuées soit aux Assises, soit aux séances d'Archéologie, suivant un plan que nous nous sommes tracé comme devant nous faire procéder avec plus d'ordre possible.

désirer le rapprochement des Assises scientifiques dans chaque département au moins. Notre ami, M. de Caumont, fondateur des Congrès ainsi que des Assises scientifiques, et par conséquent l'un des juges les plus compétents en pareille matière, nous écrivait un jour avec juste raison ; « Il y a beaucoup d'avenir dans les Assises ; elles peuvent produire un bien immense, convenablement dirigées et suffisamment multipliées. »

Première Partie. — Archéologie.

1° L'école romane d'architecture comprise entre Lyon et la Méditerranée doit elle être, aux XIe et XIIe siècles, considérée comme *une ?* Doit-on, au contraire, reconnaitre des divisions dans cette région principale ?

2. Quelles seraient les subdivisions à indiquer ? Qu'elle circonscription géographique pourraient les délimiter ?

3. Les églises à une seule nef ne sont elles pas dans toute cette partie de la France en excès sur les églises *à bas côtés*, à partir de la fin du XIIe siècle et jusqu'au XVe ?

4. Quelles sont les églises ou les parties d'églises qui pourraient être antérieures à l'an 1000 dans la région ?

5. L'architecture militaire des bords du Rhône a-t-elle, au moyen-âge, des caractères particuliers qui puissent la différencier de celle des bords de la Loire et du Nord de la France ?

6. Connait-on dans le Midi des châteaux sur des mottes à terres rapportées comme dans le Nord ?

7. Déterminer la topographie romaine d'Apta-Julia : enceinte de la ville, temples, théâtre ou amphithéâtre, arc de triomphe, voie romaine, pont-julien.

8. Faire connaitre les principaux monuments romains

ou du moyen-âge qui subsistent dans l'arrondissement d'Apt.

9. Préciser la date de la construction de la cathédrale d'Apt et des remaniements successifs qu'elle a subis.

10. Même question pour la rotonde de Simiane.

11. A quelle époque peut on fixer l'origine du siège épiscopal d'Apt ?

12. Géographie féodale de l'arrondissement.

13. De l'origine des droits du St-Siège sur le Comtat.

14. De l'origine des comtes de Forcalquier.

15. De la concathédralité de l'église de Forcalquier.

Deuxième Partie.—Questions soumises aux Assises.

1. De l'organisation municipale et judiciaire d'Apt sous les Romains.

2. Histoire des industries locales.

3. Raconter au point de vue historique et médical les principales invasions épidémiques dont la ville d'Apt et ses environs ont été le théâtre.

4. Quelles sont les localités de la Provence où des sociétés de médecine ont été fondées ?

5. Pourrait-on en créer dans tous les départements de cette province ?

6. Faire connaître les privilèges municipaux de la Provence avant la révolution.

7. Usages populaires de la Provence, et en particulier du département de Vaucluse.

8. De la langue provençale — de sa véritable orthographe.

9. Présenter un tableau des principales œuvres d'art que possède l'arrondissement.

10. Quels sont, parmi les instruments agricoles perfectionnés, ceux qui peuvent être d'une application générale en Provence ?

11. Etablir, d'après des observations comparatives, si la maladie des vers-à-soie a sa source dans un vice héréditaire, ou dans des causes externes, telles que la nature de l'alimentation des sujets ? En d'autres termes, sont ce les vers-à-soie ou les mûriers qui sont malades ?

12. Quels sont les besoins les plus pressants de la région ?

13. Dans quelle voie devrait entrer l'enseignement professionnel pour être réellement utile au pays de Vaucluse ?

14. Quels vœux pourraient être formulés pour être soumis ultérieurement *par la réunion d'Apt*, au Congrès des délégués des Sociétés savantes, session de 1863 ?

Dispositions réglementaires.

I. Les Assises scientifiques de Provence s'ouvriront à Apt (Vaucluse), le 14 septembre 1862, le matin, à l'heure qui sera ultérieurement signalée, et dans la salle mise à leur disposition par la municipalité aptésienne.

II. A 2 heures de relevée du même jour et dans la même salle commenceront les travaux de la Société d'archéologie.

III. La session durera au moins trois jours, pendant lesquels la matinée sera, comme il vient d'être dit, consacrée aux assises, et l'après-midi à l'archéologie.

IV. Les Sociétés savantes des départements du Sud-Est, étant invitées à l'une et à l'autre réunion, ceux de leurs membres qui se présenteront, deviendront membres des Assises et de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments, aux conditions qui leur seront indiquées. Obtiendront les mêmes titres les personnes à qui des invitations auront été directement adressées et qui les auront acceptées.

V. Un registre sera ouvert pour recevoir les signatures des membres présents. Quelques-uns d'entre eux seront priés de remplir les fonctions de Secrétaire.

VI. Seront appelés au bureau les membres de l'Institut des provinces et les présidents des Sociétés savantes, qui assisteront aux deux solennités.

VII. Les questions seront élaborées, dans les séances, avec le concours, au besoin, de commissions spéciales.

VIII. Nul ne pourra prendre la parole aux séances sans l'autorisation du Président.

IX. Toute discussion sur la religion et la politique est formellement interdite.

Procès-verbaux des séances.

Procès verbal de la séance d'ouverture des Assises scientifiques et du Congrès archéologique d'Apt.

La séance d'inauguration des Assises scientifiques et du Congrès archéologique d'Apt a été ouverte, le 14 septembre 1862, à 2 heures de relevée sous la présidence de M. le Commandeur P.-M. Roux, de Marseille, sous-directeur de l'institut des provinces pour le Sud-Est de la France, etc.

Etaient présents au bureau Monseigneur Debelay, Archevèque d'Avignon, M. le comte de Pontbriant, sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, M. le docteur C. Bernard, Maire de cette Ville, M. Guillibert, Président du Tribunal de première instance, M. Fortuné Pin, membre du Conseil général, etc.

M. J. B. Gaut, l'un des Secrétaires de la Mairie d'Aix, a été appelé, par M. le Président, à tenir la plume.

Cette séance et les suivantes ont eu lieu dans la chapelle des pénitents blancs. (1)

M. le Maire d'Apt ayant à faire la bienvenue aux membres des Assises scientifiques et du Congrès archéologique, s'est exprimé en ces termes :

(1) On a eu le regret que l'on n'ait pas eu l'idée de mettre une salle spéciale de la Mairie, à la disposition des membres des Assises et du Congrès archéologique ; ils n'auraient pas eu à ceder promptement à d'autres le local de leurs séances et n'auraient conséquemment pas été dans le cas de précipiter la marche de leurs travaux ou de les abréger souvent plus qu'ils n'auraient voulu et qu'il n'aurait fallu.

Messieurs,

Aujourd'hui a été inauguré dans nos murs l'antre sacré où s'accomplirent dans le 8me siècle, au nom d'Anne, des choses miraculeuses. Après soixante et dix ans d'interruption des Saints Mystères, la crypte que consacra l'évêque Hugo, bénite par la main de notre vénéré prélat, a été rendue au culte. A cette occasion solennelle, l'édilité aptésienne voulant réunir tous les hommages autour de l'aïeule du Christ, a fait appel à toutes les distinctions : un illustre orateur sacré est venu renouer la chaîne du passé en revivifiant de son exemple et de sa puissante parole un culte auquel prirent part jadis et la thiare et les couronnes, et les grandeurs privilégiées, et les modestes dévoûments de la multitude.

La poésie a été conviée à chanter les gloires d'Anne la Sainte, à louer la Provence des avantages dont elle a été favorisée, et à jeter sur cette mémorable, mais austère journée, quelque riante scène de nos mœurs locales.

L'agriculture a bien voulu associer sa fête à la notre; et vous, Messieurs, alors que la foi religieuse déchire les voiles de la matière et s'exhale en vœux pieux, que l'esprit poétique répand ses fleurs, et que l'homme des champs étale l'œuvre du Créateur, heureusement façonnée par son intelligence; vous, les apôtres de la science, dont la sagacité reconstitue les monuments presque effacés par le temps— des premiers—vous pénétrez sous ces voutes souterraines, vous y inclinez respectueusement vos fronts, puis sur leurs murs, vous nous lisez l'histoire du passé.

Soyez les bienvenus, Messieurs! Le tribut d'hommages que nous ambitionnions pour notre illustre protectrice est complété par votre présence. Nous sommes heureux et fiers que vous ayiez bien voulu tenir vos assises au milieu de nous.

Plusieurs de nos compatriotes qui devraient par leur savoir faire partie de ces réunions, s'en abstiennent par une sorte de modestie; nous le regrettons; ils ne seront pas les

derniers, néanmoins, à reconnaitre l'utilité de ce congrès, vous les verrez pleins de zèle vous seconder dans vos explorations, si vous voulez bien leur faire appel. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui étudient la géologie et la minèralogie fouilleront notre sol à formations si variées, et spécialement les grottes de Perréal, riches en fossiles; ils verront avec intérêt nos exploitations de fer à Rustrel, nos mines de soufre, les seules en France et d'un si grand avenir agricole contre l'oïdium; nos lignites, nos ocres et nos carrières que les grandes cités mettront de plus en plus à contribution, du moment que l'embranchement ferré qui nous a été promis par le gouvernement aura été réalisé.

Messieurs les archèologues contempleront près de nous le pont Jullien dans son élégante masse; ils iront à Simiane chercher le mot de l'énigme de cette fameuse rotonde dont l'époque et la destination sont restées mystérieuses après les opinions les plus opposées soutenues dans les dissertations les plus savantes; ils pourront faire des ascensions à notre dame de Clermont, à l'abbaye de Saint Eusèbe et à celle de Senanque.

Dans la cité même, après avoir étudié notre ancienne cathédrale à constructions successives, ils chercheront la place du prétoire sur laquelle notre premier missionnaire, le courageux auspice frappa du pied la statue des idoles; la place de l'amphithéatre, et la place des temples payens. Des fragments de pierres écrites leur permettront de nous révéler quelque épisode incompris jusqu'ici, et peut-être découvriront ils quelques restes de l'ancienne Hath, capitale des Vulgientes, d'Hath déjà fameuse dans l'antiquité bien avant que la domination romaine, en pesant sur elle, n'eût transformé son nom en celui d'Apta Julia.

Le moindre vestige de cette époque primitive de véritable gloire à nos yeux, serait, vous le comprenez. Messieurs, un

monument inappréciable pour la fierté du vrai hathésien, qui, en laissant perdre le mot de Julia a prouvé qu'il tenait à honneur très secondaire d'avoir reçu le nom du conquérant CÉSAR, quelque illustre qu'il fut.

La vue d'une réunion d'hommes pleins de zèle et de savoir, répandant ainsi la lumière autour deux, et allant chaque année, dans des contrées diverses, reveiller les amis des travaux de l'esprit, est bien faite pour nous impressionner et nous entrainer; mais un des résultats intellectuels les plus remarquables, de votre passage, Messieurs, c'est la transmission du goût et de l'amour de la science à la jeunesse, à la jeunesse si prompte à porter ses ardeurs là où la poussent de salutaires exemples.

Et puis, Messieurs, il est des résultats moraux d'un prix inestimable. C'est la création d'excellentes relations nouvelles dans ces luttes pacifiques; c'est le resserrement de nœuds déja formés. Après avoir fraternisé ici, nous serons heureux un jour de retrouver en vous, Messieurs, dans d'autres assises, d'excellents collègues, comme c'est un bonheur pour nous, de saluer dans la personne de notre digne président toujours si zélé, un éminent confrère dont la médecine s'honore et un ami dont la gracieuse amabilité nous a valu, Messieurs, l'honneur de vous posséder.

M. le docteur et Commandeur P.-M. ROUX, prenant ensuite la parole, a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Ayant pour la quatrième fois à inaugurer les Assises scientifiques et plusieurs fois le Congrès archéologique dans le Sud-Est de la France, nous nous réjouissons de voir ces réunions solennelles et d'autres non moins imposantes, se tenir simultanément dans la ville d'Apt, ville où ce qui nous a frappé d'abord, c'est le bon esprit de ses habitants.

En effet, les Aptésiens dont les ancètres furent des premiers à embrasser le christianisme et qui, en matière de religion, ont laissé de si glorieux souvenirs, ont évidemment conservé la douceur de leur caractère et de leurs mœurs, ainsi que leur tendance vers tout ce qui est bien, en conservant leur attachement à la foi de leurs pères, et en se livrant principalement, en fait d'occupations habituelles, à la paisible culture des champs.

Certes, ils n'ont nullement dégénéré dans leurs louables principes, à en juger par leur excellent accueil fait à des personnes adonnées aux études scientifiques pour concourir à la prospérité générale. Ils sont donc convaincus de l'utilité des sciences, et nous aimons à nous persuader que c'est au point de les regarder (ainsi que nous les avons toujours considérées nous même) comme une émanation de la divinité pour éclairer, civiliser, améliorer la condition de l'homme.

Sans doute, MM., les sciences nous reportent vers le souverain maître du monde. Cette vérité n'a pas besoin de démonstrations devant une assemblée comme la notre, où se sont données rendez-vous des intelligences pieuses et où la religion brille d'un vif éclat dans la personne du chef de l'église de Vaucluse, suivi d'une partie de son clergé. Déjà la présence de cet éminent prélat aux Assises scientifiques et au Congrès archéologique d'Avignon fut un bonheur pour nous. Oui, Monseigneur, appuyés sur le bâton pastoral de votre grandeur, nous marchâmes d'un pas assuré à notre but, et nous ne pouvons que procéder de même, puisque vous continuez de nous être favorable. Daignez, Monseigneur, agréer avec nos sincères actions de grâce, l'assurance de notre vive affection.

Nous avons hâte de remercier sensiblement aussi d'avoir, par leurs sympathies, encouragé nos efforts, les autorités

de l'arrondissement et de la ville d'Apt, M. GUILLIBERT, Président du tribunal civil, M. le Comte de PONTBRIANT, sous-Préfet d'Apt, M. le Maire, M. l'Abbé BERTRAND, Curé d'Apt, MM. les ecclésiastiques présents ainsi que toutes les autres notabilités aptésiennes et étrangères.

Les paroles que M. le Maire vient de prononcer, sont un sûr garant des bonnes dispositions de ses concitoyens à notre égard, et confirment l'idée que nous nous étions faite de la gracieuse hospitalité qu'il nous préparait. Nous nous y attendions, connaissant depuis longtemps ses sentiments élevés, et nous nous plaisons à ajouter que nous sommes d'autant plus touchés de la franche cordialité de ce digne Magistrat que depuis longtemps aussi, nous avons entretenu avec M. le docteur Camille BERNARD, de fréquentes relations d'excellente confraternité et de véritable amitié.

Comment répondre à toutes les marques d'attention dont nous avons été l'objet, si ce n'est en traitant des questions qui intéressent la localité où nous sommes réunis ? Cela a été prévu et d'une manière conforme à ce que nous avançâmes à l'ouverture de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix, en 1853. Nous fimes remarquer que s'il y avait avantage à adopter une même série de questions pour toutes les Assises de l'Empire, en ce sens que les travaux seraient homogènes et les resultats plus facilement comparés, il n'importait pas moins de faire choix de questions dont la solution fut profitable au pays où les Assises scientifiques siégeraient.

L'Institut des provinces a gouté cette remarque et vous allez, MM., en rendre sensible la justesse par vos travaux.

Venant de faire entrevoir les rapports de la religion avec chacune des connaissances humaines, nous nous attacherions maintenant à établir ces rapports, s'il ne nous fallait pour

cela tracer un vaste tableau et outrepasser conséquemment les bornes qui nous sont prescrites.

D'ailleurs, parmi les questions du programme il en est qui seront resolues de manière à faire ressortir l'influence des idées religieuses sur bien des choses et, par exemple, sur les différents systèmes d'architecture. Mais n'allons pas reproduire le questionnaire tout entier; contentons nous de donner un extrait succinct de ses principaux articles, ne fut ceque pour montrer aux personnes qui ne le connaissent point encore qu'il est frappé au coin de l'intérêt local.

Vous êtes appelés à signaler la décadence ou les progrès de l'archéologie, à examiner des points historiques concernant les églises et autres édifices, l'organisation médicale, certaines épidémies, l'industrie proprement dite et particulièrement l'industrie agricole qui touche de près l'arrondissement d'Apt; vous êtes encore appelés à faire connaître les besoins du pays, à rechercher les améliorations vers lesquelles il convient de diriger l'agriculture, l'une des principales sources, vous le savez, des richesses des nations. En un mot, vous êtes appelés à remplir un cadre assez large pour que nous devions renoncer à l'agrandir par d'autres considérations, et vous nous saurez gré, MM., de passer ici sous silence le but et les avantages du Congrès scientifique de France, dont les Assises sont un utile complément. Outre que ce but est connu de la plupart de vous et que ces avantages sont, à notre époque, généralement appréciés, un concours insolite d'affaires, dans les circonstances actuelles, a commandé à votre président d'éviter la prolixité en ouvrant cette session et, dans cette vue, de faire précéder seulement de quelques mots la prière qu'il lui incombe de vous faire, pour obtenir vos communications.

Abordons, conséquemment, de suite les nombreuses questions à l'ordre du jour, oui de suite, car il faut faire

beaucoup pour les resoudre toutes dans le court espace de temps qui nous est donné. Heureusement, nous avons des chances d'aboutir à nos buts avec l'aide de MM. les secrétaires, ainsi que de plusieurs d'entre vous qui ont préparé des reponses, et notamment avec la collaboration éclairée (nous l'espérons du moins) de deux estimables collègues, dont l'un M. VALÈRE-MARTIN, inspecteur de la société française d'archéologie pour le département de Vaucluse, et l'autre, M. de BERLUC-PERUSSIS, inspecteur aussi de cette société, dans le département des Basses-Alpes.

Quel triomphe ! MM., si, arrivés au terme de la session, nos Assises et notre Congrès pouvaient se flatter d'avoir accompli les devoirs qui leur sont imposés ! Cela adoucirait l'amertume des regrets que doit nous causer une trop prompte séparation, regrets pour le moins aussi grands que la joie et le bonheur que nous éprouvons au début de nos solennités. Un résultat si satisfaisant n'est pas impossible et nous l'obtiendrons pourvu que votre activité soit incessante.

A l'œuvre donc, MM., à l'œuvre, et travaillez avec le zèle ardent qui vous anime et que l'amour du bien public vous inspirera toujours.

Après ces deux allocutions qui ont été accueillies par les démonstrations sympathiques de toute l'assemblée, M. le Président qui avait été prié instamment de terminer le plutôt possible la séance, afin de laisser plus de temps à celle poétique que devait présider l'estimable M. MISTRAL, a ajourné les travaux des Assises et du congrès au lendemain, et a fait place à la distribution des prix aux lauréats du concours de poësie provençale des jeux floraux de la ville d'Apt.

La séance a été donc levée immédiatement.

Séance du 15 septembre 1862.

M. le docteur P.-M.Roux, Président, M. Courtet, ancien sous-Préfet, Chevalier de la légion d'honneur, M. Valère-Martin, inspecteur de la société française d'archéologie de Vaucluse, etc., sont au bureau. M. J. B. Gaut tient la place de Secrétaire.

M. le Président soumet tour à tour les diverses questions du programme à la discussion de l'assemblée.

Personne ne prend la parole sur la première question : de l'organisation municipale et judiciaire d'Apt sous les Romains.

Au sujet de la deuxième question : *Histoire des industries locales*, M. J. B. Gaut donne lecture de l'intéressant mémoire ci-après sur *l'historique de la confiture depuis les hébreux jusqu'à nos jours.*

Messieurs,

Avant les recherches érudites et les savantes dissertations que vous allez entendre, je demande la permission de glisser, à propos de la 2e question du programme soumis aux assises, quelques mots sur un sujet éminemment local. Vos esprits vont s'alimenter des mets substantiels abondamment servis devant vous. Quoique j'arrive au commencement du banquet de la science, j'essayerai de vous faire savourer les produits de l'office, et de vous entretenir de la confiture, sans attendre le dessert. J'ai l'honneur de dédier mon opuscule aux dames d'Apt, et j'ose solliciter leur gracieux patronage dans une entreprise aussi téméraire. Ce serait, pour l'auteur de ces lignes, la suprême douceur que d'entendre leur voix murmurer un suffrage approbateur à son oreille. Il espère aussi la même bienveillance de la partie masculine de son auditoire, car il a toujours entendu dire :

Qu'à tout cœur aptésien, la confiture est chère !

L'origine de la confiture se perd dans la nuit des temps.

Le premier confiseur fut un gourmand heureux !

Qui sait si la fatale pomme becquetée par la mère du genre humain n'était pas confite? Il est certain que si EVE avait eu le choix entre le fruit acidulé du pommier et les fruits glacés de la confiserie d'Apt, sa préférence n'eut pas été douteuse. Le goût natif et exquis de la femme en est un sûr garant.

La pomme célèbre de Paris, les non moins fameuses pommes des Hespérides n'auraient rien perdu à être habilement édulcorées. Les. . . . . . . Mais j'arrête mon énumération, car j'entends, ou plutôt je crois lire sur vos visages l'impatience qui murmure : Ah! passons au déluge. Volontiers, et constatons, en passant, que NOÉ, l'illustre planteur de la vigne, dut nécessairement inventer le raisiné, confiture de ménage dont l'élément principal est le jus de la vendange amené à un degré de coction déterminé.

Les plus anciennes notions sur la cuisine et la confiserie se trouvent dans les Saintes Écritures. SARAH offrit une collation aux anges qui vinrent rendre visite à ABRAHAM. Les compagnes des patriarches fabriquaient de jolis petits pains longs, effilés et terminés en pointe comme les doigts des femmes. Les dames juives excellaient dans l'art de préparer les confitures. Dès MOÏSE, la loi ordonnait des offrandes de friandises et de gâteaux de miel, de farine et d'huile. Les livres sacrés offrent mille exemples de l'habileté des belles descendantes de SARAH. La célèbre ABIGAÏL, cette CIRCÉ hébraïque dont les charmes et les hallucinations domptèrent le vainqueur de GOLIATH, n'employa pas d'autre philtre, pour séduire DAVID, que ses beaux yeux, la bonne chère et surtout ses dattes confites aux esculences orientales. Elle connaissait à fond le cœur humain et les influences du fourneau. Lorsque la fastueuse reine de Saba vint visiter le roi SALOMON, elle apporta, parmi ses riches présents, des épices, des gommes et des essences qui firent une révolution complète dans les préparations gastronomiques de la

capitale de Juda. Les relations commerciales qu'elle établit avec la nation israëlite perpétuèrent et généralisèrent les innovations qu'elle avait introduites. Lady MORGAN assure que le sirop de guimauve se compose encore d'après la recette laissée par la reine de Saba aux offices de SALOMON.

Les Chinois, qui prétendent avoir devancé tous les peuples en toutes choses, affirment qu'ils connaissaient le sucre 2,000 ans avant les Européens. Cette date assure une haute antiquité à la confiture, car les Chinois confirent dès qu'ils en eurent les moyens, ce peuple ingénieux ayant, de bonne heure, initié son intelligence et ses mains à toutes les applications pratiques et usuelles.

Quittons ces temps hypothètiques et arrivons à une ère plus moderne, où l'histoire peut nous prêter son fil pour nous conduire dans le dédale.

Les Grecs, qui atteignirent un degré de civilisation excessivement raffiné, portèrent à son apogée le grand art de la gueule et les suavités de la confiserie. Pourtant, il ne nous reste point de données ni de recettes précises sur leurs préparations de cette nature. Leur confiture primitive, qui s'est transmise jusqu'à nos jours, et que nos soldats retrouvèrent, dans toute sa naïveté, lors de l'expédition de la Morée, se composait de pois-chiches torréfiés édulcorés dans du miel cuit. C'était l'embryon du nougat et de la croquante qui depuis....mais alors ils étaient dans la première enfance. La science fit des progrès rapides et des découvertes précieuses. Si nous n'avons point de traités spéciaux historiques et didactiques sur ce sujet intéressant, les écrits des poëtes, des philosophes, des historiens, des médecins, des géographes et des orateurs de l'antique Hellénie nous fournissent une foule d'indications utiles, qui montrent à quelles perfections les inventeurs des pois-chiches au miel avaient porté les préparations de l'office. ARISTOTE, PLATON, (dans son *Banquet*) PLUTARQUE, EPICURE, ARISTIPPE, HIPOCRATE, GALIEN,

Athénée, Strabon, Artémidore, Paul d'Egines, Dioscorides, Theophraste, Isidore. (*Sur les origines*) etc., ont semé dans leurs ouvrages des renseignements précieux. Mais le plus curieux de tous était le fameux Archestrate, contemporain et ami du fils de Périclès, qui voyagea dans l'univers entier pour étudier les productions végétales et animales des différents climats, ainsi que l'art de les préparer, et recueillir les meilleurs procédés culinaires employés chez les divers peuples du monde connu. Lórsqu'il eût la tête meublée de ces conquêtes d'érudition spéciale, il composa un poëme, qui devint celèbre, sur la gastronomie. C'était un trésor de science dont chaque vers, au dire de Théotime, contenait un précepte. Malheureusement, ce chef-d'œuvre a disparu, et on en retrouve seulement des citations éparses dans les auteurs. C'est une grande perte pour l'humanité : ce livre sera regretté éternellement par les savants ès-lettres et ès-gourmandise, car ce monument poétique renfermait des révélations du plus haut intérêt sur la confiserie grecque.

D'autres écrivains helléniques avaient également consacré leurs talents et leur plume à l'art culinaire et à l'office; on peut mentionner Mithœus, qui composa le *Cuisinier sicilien*, Numinius, d'Héraclée, Hégémon, de Thasos, Philoxène, de Leucate, Actidès, de Chio, Tyndaricus, de Sycione. Leurs manuscrits précieux emportés, comme des feuilles sèches, par le souffle des siècles, dormiraient aujourd'hui, avec leurs auteurs, dans un profond oubli, si des mains pieuses ne leur avaient consacré un cippe commémoratif. Ce qu'il y a de certain, c'est que la confiserie des Grecs, grâce à des théoriciens habiles et à des praticiens renommés, produisit des friandises merveilleuses. Athènes, la reine des lettres, des arts et des élégances, fut aussi la souveraine absolue du goût en toutes choses. La ville qui livrait à la consommation publique une vingtaine de variétés de pains, avait inventé une foule de gâteaux et de confitures celèbres

dans l'antiquité, préparées avec le miel fameux du mont Hymette.

Il y avait aussi en Sicile, et à Sybaris, dans la grande Grèce, des académies gastronomiques, où tout ce qui a trait aux délices de la bouche était soumis à de savantes discussions. La mollesse et les raffinements voluptueux des Sybarites ont passé en proverbe. On peut donc se faire une idée des aptitudes et des connaissances acquises qu'ils apportaient dans ces assemblées où l'on décernait aussi des primes et des recompenses aux plus méritants. Les douceurs et les préparations au miel tenaient une grande place dans les délibérations. Le goût le plus exquis et le plus délicat dictait seul les arrêts et élaborait les formules. Il est bien à regretter que les mémoires de ces académies ne soient point parvenus jusqu'à nous.

Arrivons aux Romains qui apportèrent, dans les choses ordinaires de la vie comme dans leurs arts et leurs monuments, un caractère de grandeur et de magnificence inimitable et inimité. Grâce aux LUCULLUS, aux APICIUS et autres celébrités gastronomiques, les notions et les préparations de la cuisine et de l'office atteignirent les dernières limites du possible. CLÉOPATRE s'était servie avec adresse de leur influence pour établir son ascendant sur CÉSAR et ANTOINE. Ce dernier, quand il avait bien diné, payait par le don d'une ville le cuisinier qui avait apprêté un nouveau plat de son goût. AGRIPPINE régna sur le ventre, sinon sur le cœur de son époux, par les délices de la table. La gourmandise la plus effrénée trôna, sous l'empire, dans les *tricliniums* ou salles à manger des Césars et du patriciat. Les sensualités les plus monstrueuses, les esculences les plus bizarres furent recherchées pour la satisfaction des palais blasés par l'abus des meilleurs aliments. Tout l'univers fut mis à contribution pour assouvir ces appétits immodérés. Grâce au système de centralisation le plus vaste et le plus

despotique, il arriva que le monde entier travaillait pour engraisser le citoyen romain couché sur la litière de ses vices et de sa paresse. Il sembla n'y avoir plus qu'une seule bouche et qu'un seul ventre à Rome, bouche immense, ventre toujours affamé! Le monde entier n'avait pas d'autre but, d'autre mission, d'autre raison d'être que de repaître cet ogre dévorant; le monde entier ne pouvait suffire à remplir et à rassasier la voracité de ce gouffre de déglutition.

La gastronomie romaine, secondée par des moyens aussi puissants, excella dans les suavités et les délicatesses de la *gueule*. Elle comprit sous les dénominations génériques de *Dulcia* et de *Bellaria* toutes les douceurs du petit four et de la confiserie. Le poëte MARTIAL, dans le livre XIX et dans la 222e de ses épigrammes, nous a conservé les noms de quelques unes de ces friandises : ce sont les *placentæ*, *scriblitæ*, *crustula*, *hanei*, *lacertuli*, *spicæ*, *globuli*, *enchytæ*, *circuli*, *liba*, etc.

Le célèbre CŒLIUS APICIUS, inventeur de gâteaux qui portaient son nom, et président d'une académie de gourmandise, après avoir fait des dépenses prodigieuses pour sa table, s'empoisonna parce qu'il crut que 250 mille livres de rentes qui lui restaient, ne pourraient jamais suffire à son appétit. Mais il a laissé un testament gastronomique, et la postérité n'a pas perdu le résultat de son expérience et de sa haute spécialité. CŒLIUS APICIUS, qualifié par PLINE de *nepotum omnium altissimus gurges*, fut l'ANTONIN CARÊME des Romains. Son traité *De obsoniis et condimentis, sive de arte coquinariâ, libri decem*, retrouvé et commenté par LISTER, médecin de la reine d'Angleterre ANNE (fameuse gastronome) contient dix livres sur les aliments et les assaisonnements ou sur l'art culinaire. Nous y lisons que les Romains confisaient dans le miel et dans le moût des raisins. Ce dernier, réduit de moitié s'appelait *defrutum*, d'un tiers *carænum*, de deux tiers *sapa*. APICIUS, aux

chapitres XIX, XX et XXIII de son ouvrage, donne différentes recettes de conserves et de confitures de coings, de pommes, de poires, de prunes, de cerises, de figues, de mûres, de pêches, de citrons, etc (1).

On a imprimé à Lyon, en 1543, un petit volume fort curieux qui contient une abréviation de l'ouvrage d'APICIUS, les dix livres de PLATINE, de Crémone, sur *La conservation de la santé, la nature des choses et la science de la cuisine*, un *Traité des facultés des aliments*, par PAUL d'EGINES, et un *Appendice* de Jean DAMASCÈNE *sur les diverses confitures* (*Appendicula de condituris variis*). Les trois premiers renferment différentes notions sur l'office. Mais le dernier est un véritable formulaire de la confiserie antique, et énumère, entr'autres, les procédés pour élaborer les confitures de coings, de poires, de pommes, de prunes, de cerises, de noix, de noisettes, de raves, d'ache, de myrobolan, de nymphœa ou nénuphar, de gingembre et de la racine appelée *sacaul*.

Un autre ouvrage remarquable, dédié au cardinal ASCAGNE COLONNA, publié en latin, à Rome, en 1596, par André BACCIUS, médecin et philosophe, sous le titre de : *Histoire naturelle des vins, des vins d'Italie et des repas des*

(1) Formule de conserve par APICIUS : — *Ficum recentem, mala, pruna, cerasia, ut diu serves, omnia, cum petiolis, diligenter legito, et in melle ponito, ne se contigent.* Si vous voulez conserver longtemps des figues fraîches, des pommes, des prunes, des poires, des cerises, faites-en un choix avec leur pédoncule et placez-les dans du miel, sans qu'elles se touchent.

Recette pour la confiture de mûres — *Cum moris succum facito, et cum sapa misce, et in vitreo vase cum moris mitte, custodies multo tempore.* — Exprimez du suc de mures, mêlez avec du moût réduit de deux tiers, mettez-le avec des mûres dans un vase de verre, et vous les garderez longtemps.

anciens, fait l'énumération de toutes les friandises et confitures connues dans l'antiquité sous les noms de *dulcia*, *mellita*, *bellaria*, *confectiones*, servies à la seconde table, que nous appelons aujourd'hui le dessert.

Les Romains préparaient aussi des pastilles pour parfumer la bouche, composées de myrte, de lentisque, pétris dans du vin vieux et du miel avec des baies de lierre, de la myrrhe et de la casse (PLIN. Lib. XXV. cap. XIII. MARTIAL Lib. II. Epig. 86).

Chez les Gallo-Romains du IV[e] et du V[e] siècles, on déjeunait légèrement, le matin, avec des raisins confits dans du miel. Le diner commençait par le *mulsum* ou *medum*, vin cuit mélangé de miel. La même boisson revenait au dessert avec l'*hydromel*, composé d'eau et de miel et *l'œnomel* formé de moût et de miel. On les buvait à petits coups, tout en savourant les *placentæ* et les *scriblitæ* ou gâteaux au miel et les *confectiones*, confitures.

RUTILUS TAURUS ÆMILIANUS PALLADIUS, agronome romain du V[e] siècle, a conservé, dans ses écrits, la recette suivante de la confiture de roses et de violettes:

« Faites macérer, pendant 7 jours, dans du vin, des « roses ou des violettes. Enlevez-les; mettez-en d'autres « à la place et laissez les également macérer pendant 7 « jours. Filtrez le vin où elles ont infusé et mêlez y du « miel. »

PALLADIUS parle aussi de la confiture de poires qu'il appelle *Pirorum liquamen*.

Mais vos regards fixés sur moi semblent me dire avec ironie : Assez causé sur les vieux pots de confiture !

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains !

J'ai hâte de me rendre à vos vœux. Cependant, avant de passer à la confiserie du moyen-âge et des temps modernes, il ne me semble pas hors de propos d'ouvrir une parenthèse, et de vous faire déguster une digression sur le

miel et le sucre, ces deux éléments indispensables du sujet qui nous occupe.

On voit, par les textes des auteurs, que, dans l'antiquité, on confondait, sous le nom générique de miel, tout ce qui avait la consistance et la saveur de la substance précieuse élaborée par les abeilles.

Le miel, dit VIRGILE, est un don céleste; c'est une nourriture qui nous vient du ciel et que Jupiter fait pleuvoir sur la terre (1). C'est un nectar divin, renchérit PLINE et le celèbre naturaliste latin écrit à ce sujet (Lib. XI. cap. XII.)

« Que le miel soit une exsudation du ciel, ou une rosée « distillée par les astres, ou une émanation de l'air qui se « purifie, plut à Dieu qu'il fut clair et limpide tel qu'il « coule d'abord. Maintenant, en effet, il se corrompt en « tombant d'une telle hauteur, infecté par les exhalai- « sons de la terre, absorbé par les feuilles et les végétaux, « amassé dans les utricules des abeilles qui le vomissent « par la bouche, corrompu par le suc des fleurs, macéré « dans les alvéoles, et, malgré tous ces changements, il « procure toujours un suave plaisir qui se ressent de son « origine céleste. (2) »

Le même écrivain rapporte, au livre III chap. VIII, « que « le sucre vient de l'Arabie, mais que celui de l'Inde est « préférable et plus recherché. C'est, dit-il, un miel renfermé

(1) Jupiter mella pluit (VIRGILE.)

(2) Sive ille est cœli sudor, sive quædam siderum saliva, sive purgantis se aëris succus : utinamque esset et purus ac liquidus et suæ naturæ, qualis defluit primo? Nunc vero, et tanta cadens altitudine, multumque dum venit sordescens, et obvio terræ halitu infectus, prætereà e fronde ac pabulis potus, et in uterculos congestus apum (ore enim vomunt) ad hæc succo florum corruptus et alveis maceratus, totiesque mutatus, magnam tamen cœlestis naturæ voluptatem adfert. (PLINIUS, Lib XI cap. XII).

« dans des roseaux sous l'apparence d'une gomme ; il est
« blanc, friable sous la dent, de la grosseur d'une noisette,
« à l'usage seulement de la médecine. » (1)

Il est incontestable que si l'antiquité n'a point connu le sucre cristallisé, tel que nous le possédons aujourd'hui, elle a usé du suc précieux de la canne saccharifère. Cela ressort évidemment des passages d'une foule d'auteurs.

Théophraste, dans son fragment de *Melle*, a écrit qu'il y a trois espèces de miel : l'un formé dans les fleurs et les plantes où s'élabore sa douceur ; l'autre, provenant de l'air d'où il tombe à l'état liquide, distillé par le soleil, ce qui a lieu surtout au temps de la moisson ; et le troisième qu'on trouve dans les roseaux. Il ajoute que le miel de l'air constituait la manne des Arabes, et que le miel de roseaux, appelé aussi *cannamèle*, était extrait de la canne en un suc épais, avec lequel confisaient les anciens, qui ne savaient pas le préparer autrement.

Pline nous fait connaître que le miel de l'air ou de la rosée s'appelle sucre (*saccharum.*)

Le géographe Strabon relate qu'il y a, dans l'Inde, un roseau produisant du miel sans abeilles.

Le philosophe Sénèque (Lettre LXXXIV) rapporte « qu'on
» trouve dans les Indes des roseaux dont les feuilles dis-
« tillent du miel, provenant de la rosée du ciel ou de la
« sève de la plante elle-même, avec sa consistance et sa
« douceur naturelles . . .»

Arrianus (*In Periplo maris Erythræi*) assure que le miel des roseaux s'appelle sucre χαι μελι τό καλαμινον, το λεγομενον Σακχαρίς.)

Dioscorides, (Lib. II cap. LXXV) prétend qu'on appelle

(1) Saccharum et Arabia fert, sed laudatius India ; est autem mel in arundinibus collectum, gummi modo, candidum, dentibus fragile ; amplissimum, nucis avellanæ magnitudine, ad medicinæ tantum usum (Plinius lib. XII caput VIII.)

sucre une espèce de miel qui se trouve aux Indes et dans l'Arabie heureuse, concrèté dans des roseaux, semblable au sel par sa consistance et friable sous la dent comme le sel.

« Le sel indien, dit, à son tour, PAUL d'EGINES, (Lib. II) qui a la couleur et la consistance du sel vulgaire, a le goût et la douceur du miel. »

L'interprétation littérale de ces derniers textes prouve que les anciens connaissaient le sucre cristallisé naturellement.

Aux citations des prosateurs, joignons quelques citations des poëtes.

LUCAIN (Lib. III.) mentionne des peuples qui boivent la sève douce d'un tendre roseau.

VARRON (*Apud Isidorum originum Lib.* XVII) s'exprime ainsi : « Le roseau de l'Inde devient aussi grand qu'un ar- « bre ; ses racines distillent lentement une sève agréable « dont le miel ne saurait atteindre la douceur. »

STATIUS PAPINIUS, au livre I de son poëme des *Fôrets*, parle de l'Ile d'Ebosita, où murissent les cannes à sucre.

Le sucre était connu des Orientaux bien avant les croisades. En 1176, il y avait en Sicile des moulins à triturer les cannes à miel. Au siècle suivant, on servit au roi JEAN, prisonnier à Londres, du sucre en pain, en cassons, du sucre *mousseurat, caffetin*, *rosat*. Au XIIIe siècle, la canne fut transportée en Arabie et en Egypte d'où, au XIVe siècle, elle passa en Syrie et à Chypre et se répandit en Sicile. Au XVe siècle, elle fut acclimatée aux iles Canaries et à St. Thomas, dans la Guinée. Au XVIe siècle on l'essaya en Amérique, où elle réussit admirablement et n'a cessé de prospérer depuis cette époque.

PANCIROLLES, dans son livre *De rebus perditis et inventis*, rapporte que la cristallisation du sucre fut trouvée par un Vénitien, en 1471. Mais le sucre raffiné était en usage en France dès le XIVe siècle et même avant.

En 1747, le chimiste prussien MARGRAFF découvrit le sucre de betteraves. Son invention dormit une cinquantaine d'années parmi les curiosités du laboratoire. Sous l'Empire, le blocus continental l'exhuma de l'oubli et fit de sa préparation une branche importante de l'industrie moderne, dont les produits suffisent aux deux tiers de la consommation.

Le moyen de faire du sucre de riz est indiqué dans l'Encyclopédie japonaise.

A la fin du dernier siècle, on tenta heureusement de fabriquer du sucre avec des carottes.

De nos jours, le sorgho a été reconnu l'une des plantes les plus propres à fournir du sucre. Sa culture s'est répandue dans le Midi et il a procuré un élément utile à l'industrie saccharifère. Le sucre de raisin est aussi un produit important de notre époque.

Enfin, grâce aux progrès de la science et aux ressources de l'analyse chimique, on extrait, de tous les corps animaux ou végétaux contenant des principes sucrés ou alcooliques, la glucose, substance élémentaire du sucre à peine au sortir de l'enfance.

Le sucre ne pouvait manquer de servir de texte et de prétexte aux dissertations ampoulées et aux déclamations passionnées des demi savants des siècles qui ont précédé le nôtre. Il a eu ses apologistes et ses détracteurs à outrance, et a donné matière à la production des opinions les plus extrêmes et même les plus extravagantes.

Jean BRUYERINUS CAMPEGGIUS, dans son ouvrage *De re cibariâ*, imprimé à Lyon en 1540, où il traite, en XXII livres, de tous les genres d'aliments éprouvés par l'usage et les coutumes de toutes les nations, fait du sucre une espèce de panacée, et entonne ses louanges avec un enthousiasme tout lyrique. « Le sucre, dit-il, neutralise « l'acreté, émousse l'acidité, adoucit la salure, dompte et

« décompose l'apreté, donne du goût aux choses fades et « insipides, et, pour le dire en un mot, domine toutes les « saveurs. » (1)

Joseph QUERETANUS, docteur et médecin du roi, dans son *Dieteticon Polyhistoricon*, publié à Paris, en 1606, a imprimé sérieusement les divagations suivantes, assaisonnées d'antithèses d'assez mauvais goût.

« Si le sucre est blanc, quelle noirceur ne cache-t-il « pas sous sa blancheur, de même que sous sa douceur se « cache une acidité pareille à celle de l'eau forte (acide « nitrique). Une dissolution de sucre dans l'eau produit « un liquide si énergique, qu'il pourrait dissoudre à son « tour et liquéfier (devinez quoi?). . le soleil lui-même ! »

Risum teneatis !

Dieu me garde, si j'étais altéré par ma lecture, de demander un verre d'eau sucrée ; que ne fairait-il pas de mon infime personne ce toxique capable de dissoudre le soleil? Je me fondrais à l'instant, à vos yeux, avec mon manuscrit et vous ne goûteriez pas la fin de ma tartine sur les confitures. Orateurs académiques et politiques, qui usez et abusez du verre d'eau sucrée, aucun de vous n'aurait dû survivre à ce nouveau genre d'inspiration de l'éloquence moderne ! Vous vivez, au contraire, vous prenez des honneurs et du ventre ; malgré l'intoxication de la canne indienne, vous conservez votre valeur, et jamais personne ne vous a cru dissous !

Mais fermons cette trop longue parenthèse . . . . au sucre et revenons à nos confitures.

Citons encore quelques auteurs.

Le même docteur QUERETANUS, l'inventeur de l'acidité du

(1) Acria vero lenit, acida retundit, salsa suaviora reddit; austeritatem vincit ; acerba mitescere docet ; fatuis et insipidis sensum tribuit ; et, ut paucis dicam, omnium saporum domitor videri potest.

sucre, nous apprend que les Arabes trouvèrent les premiers les différents usages et les diverses applications de cette substance, en préparant des sirops de toute espèce et d'*innombrables* confitures ignorées de l'antiquité.

Joseph Jacob PLEUK, dans sa *Bromatologie* ou science des aliments et des boissons, fait mention des confitures et des pastilles ou dragées préparées avec le sucre ou le miel et des aromates.

ZUCKERT, dans son ouvrage intitulé: *Matières alimentaires divisées en genres, classes et espèces*, s'occupe des confitures anciennes et modernes, au miel et au sucre, préparées avec toutes sortes de fruits et de semences, et les sépare en confitures sèches et liquides, conserves, gelées, pastilles, fruits cristallisés, etc.

La dissolution du monde romain (pas par le sucre) et les ténèbres qui couvrirent la terre à la suite de l'invasion des Barbares, firent baisser le niveau de la civilisation. L'art culinaire et de l'office dégénéra rapidement au milieu de tant de décadences.

CHARLEMAGNE, dont la puissante main disciplina la barbarie, fut le premier restaurateur (sans calembourg) de la table, comme il le fut de la société. Ce vaste esprit organisateur s'occupa de tout. On voit, par ses capitulaires, qu'il prenait des mesures pour que ses domaines pourvussent à tous ses besoins et à toutes ses jouissances alimentaires. Sous son règne, les femmes, reléguées depuis long-temps dans leur intérieur, s'attablèrent aux festins, et avec elles reparurent la courtoisie, l'élégance du langage, les friandises et les confitures que les dames, même les plus titrées, ne dédaignaient pas de préparer de leurs blanches mains. Cet usage se perpétua dans tout le moyen âge, où la gourmandise trop ambitieuse dut être refrénée par des lois somptuaires, souvent renouvelées, mais toujours éludées par les ruses de la sensualité.

—

Les confitures, dont les Arabes avaient gardé précieusement les meilleures formules et qui en avaient inventé un grand nombre, se généralisèrent en Europe, à l'époque des croisades, avec tant de choses utiles ou agréables que l'Occident conquit sur la civilisation orientale, au prix du sang des populations guidées providentiellement à la régénération sociale par le signe sacré de la régénération religieuse.

Les châteaux et les couvents perfectionnèrent les produits suaves importés de l'Asie et en découvrirent de nouveaux et des plus exquis. Les châtelaines et les damoiselles, enfermées et isolées dans leurs manoirs féodaux, tandis que les paladins guerroyaient en terre sainte, trompèrent les ennuis de l'absence ou de l'attente par la préparation de friandises offertes, avec bonheur, au retour du sire de leur pensée. Les nonnains, cloîtrées dans leur moutier, séparées de tous les plaisirs mondains, conservèrent, cependant, un péché mignon : la gourmandise. Les prières, les jeûnes et les macérations furent impuissants à chasser ce démon tentateur hors des grilles. Que de friandises sont dues à ces pieuses mains, qui cessaient de se joindre sur le prie-Dieu pour manier l'alambic ou l'écumoire, distiller quelque liqueur onctueuse ou aromatiser quelque gelée fondante. L'habitude de confire leur a fait inventer l'expression caractéristique de *confit en dévotion*, qui est restée dans le langage. Les monastères d'hommes s'étaient acquis aussi une réputation de gastronomie justement méritée. Dans cette existence claustrale si monotone, entre les offices et les oraisons, c'était une diversion heureuse que de détourner les yeux des missels enluminés, pour consulter un livre de recettes magistrales, conservé précieusement par le père cellerier, et d'en mettre en pratique les formules vivifiantes. On tempérait ainsi les rigueurs de l'ascétisme, et l'on se procurait quelques petites douceurs en ce monde, en attendant de savourer les grâces éternelles

dans l'autre. D'ailleurs, les gosiers et les lèvres voués à chanter la gloire du Très-Haut avaient besoin d'être adoucis pour être plus agréables au Seigneur.

On doit un grand nombre de confitures et d'autres excellentes choses aux maisons conventuelles, tant dans le moyen âge qu'à une époque plus récente. Les puinés des familles nobles, des deux sexes, étaient dotés de grasses abbayes et de prébendes plantureuses, où, à coté de la foi sincère et de la science profonde, les plaisirs mondains trouvaient souvent un asile, à l'ombre des voutes sacrées.

Le bishop, boisson anglaise composée d'une infusion de jus d'orange et de sucre dans du vin, s'appelait *liqueur d'Evêque*, si le vin était de Bordeaux, *liqueur de Cardinal*, s'il était du Rhin, et *liqueur du Pape*, si c'était du vin de Tokai.

Don Perignon, savant Bénédictin, inventa le vin de champagne; les Chartreux, près de Grenoble, continuent à fabriquer la fameuse *Chartreuse*, dont le procédé inimitable a été combiné dans leur couvent; les meilleures liqueurs de France se faisaient à la Côte chez les Visitandines; celles de Niort avaient découvert la confiture d'angélique; on vantait partout les pains de fleurs d'orange de celles de Château-Thierry; les Ursulines de Belley avaient pour les noix confites une recette qui en faisait un trésor de friandise.

Les mots de confitures se trouvent écrits, pour la première fois, au moyen-âge, dans un comput de l'an 1333. Elles sont appelées *confectæ*. Dans un inventaire de 1389, il est fait mention d'un vase d'argent doré pour servir la confiture, qualifié de *confectera* et *confecteria*. Un autre comput de 1488 parle d'un présent de dragées (*drageæ*) et de confitures (*confectiones*) offert à l'épouse d'un seigneur nommé Pierre d'Urfé.

Au festin de M. du Maine, en 1455, il y eût un dessert

de prunes confites à l'eau de roses, de graines de fenouil au sucre, de fruits confits, de pâtes au sucre montées, représentant des cerfs et des cygnes. A leur cou étaient suspendues les armes de l'amphytrion et celles des damoiselles de Chateaubrum et de Villequier, en l'honneur desquelles la fête était donnée. On y servit aussi des oublies, des gaufres, des massepains, des dragées et des nougats.

Au banquet de Monseigneur d'ETAMPES, dont le menu fut dressé par le fameux TAILLEVENT, maître-queux du roi de France CHARLES VII, on vit figurer des amandes sucrées.

Au moyen-âge, les confitures prirent la dénomination générique d'épices. Elles ornaient la table des rois et des grands. On en offrait aux monarques à leur arrivée dans les villes. COMMINES rapporte qu'à l'entrée à Paris de CHARLOTTE de Savoie, l'épouse de LOUIS XI, la ville lui offrit *plusieurs drageouars tous plains d'épicerie de chambre et belles confitures.*

Cet usage s'est perpétué dans les temps modernes et jusqu'à notre époque.

En 1594, lorsque HENRI IV entra dans sa bonne ville de Paris, il lui fut présenté par Messieurs de la ville, de l'hypocras, de la dragée et des flambeaux.

Pour localiser les exemples, nous les prendrons à Aix, l'ancienne capitale de la Provence. On offrait à tous les grands personnages qui arrivaient en cette ville, du vin, probablement pour les reconforter, des confitures pour les adoucir, et des flambeaux, était-ce pour les éclairer? Dans le livre du *Cérémonial*, conservé précieusement aux archives de l'Hôtel-de-Ville, et continué jusqu'à nos jours, nous lisons que, le 29 octobre 1645, à l'entrée de Mgr le cardinal MAZARIN, archevêque d'Aix, frère du célèbre ministre, il lui fut présenté 24 boites de confitures, 24 flambeaux de cire blanche et 24 bouteilles de vin.

Le 31 décembre 1714, la fille du duc de Parme, choisie

pour être l'épouse de PHILIPPE V, roi d'Espagne, passa par Aix, en allant rejoindre son royal époux. Il lui fut offert par les consuls 48 flambeaux de cire blanche et 48 boites de confitures. Le vin ne figure pas dans cette cérémonie. Est-ce à cause du sexe du personnage? La princesse de Piombino, qui accompagnait la future Majesté Castillanne, reçut 18 flambeaux et 18 boites de confitures, et l'ambassadeur d'Espagne 12 boites de confitures et 12 flambeaux.

Le 13 octobre 1715, le prince de Monaco, passant par Aix, ne reçut point de présent, attendu qu'on les lui avait déjà faits une fois.

Le 24 juin 1730, il fut donné à M. et à Mme la princesse de CONTI 24 boites de confitures et 24 flambeaux de cire blanche. Le prince obtint de plus 24 bouteilles de vin.

Le 3 juin 1816, Madame la duchesse de BERRI reçut des autorités municipales d'Aix 16 boites de confitures, 8 boites de biscotins, 8 boites de dragées, 6 livres de bougies et 2 bouteilles de vin muscat.

La ville d'Aix fit hommage du même cadeau, le 19 mai 1823, à la duchesse d'ANGOULÊME.

L'usage de donner des confitures aux grands personnages de passage disparut à Aix, à la révolution de 1830.

Il n'en a pas été offert aux princes et princesses de la famille d'ORLÉANS, ni au Prince-président LOUIS NAPOLÉON, aujourd'hui l'Empereur.

La même coutume existait pour les mariages des Consuls, Maires et Adjoints, ainsi que pour les naissances de leurs enfants, et pour la bénédiction des cloches.

Au dernier mariage municipal, qui fut celui d'un Adjoint, les confitures furent remplacées par une riche corbeille de fleurs.

Mais, à l'occasion du baptême de deux cloches pour la cathédrale, qui eut lieu le 21 novembre 1858, M. RIGAUD, Maire et Député, et le second Adjoint, parrains, envoyèrent à

chacune des deux marraines Mme DELMAS, épouse de M. le Sous-Préfet, et Mme ROUX, épouse du premier adjoint, 12 douzaines, ou soit 144 boites de dragées. Ces dames firent distribuer ces boites en ville aux personnes de leur connaissance.

Outre les épices ou confitures de table, on en fabriquait, au moyen-âge, de plus fines et plus choisies qu'on tenait dans une boite à compartiments appelée drageoir. Nos souverains avaient leur écuyer du drageoir. Quelquefois un officier de la plus haute noblesse tenait le drageoir du roi. « On apporta vins et épices, dit l'historien FROISSART, et « servit du drageoir devant le roi de France, tant seule- « ment, le comte d'HARCOURT. »

On se servait aussi de drageoirs de poche qui sont devenus nos bonbonnières d'aujourd'hui. Le duc de GUISE, un peu avant d'être assassiné par ordre d'HENRI III, venait de prendre des prunes confites de Brignoles dans son drageoir.

Il existait, à la cour de France, une charge d'épicier du roi. Cet officier avait le département de toutes les épices, confitures, fruits confits, marmelades, gelées, pâtes, pastilles, dragées, etc.

On trouve aussi, dans tous les états de maisons de nos rois, des oublieurs et des pâtissiers-bouche.

La justice recevait des épices ou confitures. C'étaient des présents fort honorables à cause de leur prix élevé et de l'estime qu'on en faisait. Après avoir gagné son procès, on remerciait son juge en lui portant des friandises. Mais il était plus prudent de les offrir avant la sentence. C'est la précaution que prirent tous les plaideurs par la suite. Les épices s'appelaient aussi *sportulæ*, du nom des corbeilles où on les recevait. On usa et on abusa des épices. Une ordonnance défendit d'en recevoir plus de 10 sous (50 fr.) par semaine. PHILIPPE le Bel ne permettait aux magistrats d'accepter que ce qu'ils pouvaient consommer

d'épices en huit jours. Les épices furent, plus tard, converties en argent, et on trouve, en marge des anciens registres des parlements : *Ne deliberatur donec solvantur species ;* qu'il ne soit pas délibéré jusqu'à ce qu'on ait payé les épices. Il fut créé, en 1581 et 1586, des offices de receveur des épices dans les différents tribunaux du royaume. Les épices, tour à tour tolérées, réduites ou défendues, se sont perpétuées, sous différentes formes, jusqu'à la Révolution. Elles étaient renouvelées des Grecs qui les appelaient *Prytanées* et des Romains qui les nommaient *Xenia*; elles étaient limitées à des choses propres à être mangées et bues dans trois jours. L'Empereur CONSTANTIN les abolit ; mais TRÉBONIEN, qui en recevait, ne voulut pas insérer cette loi prohibitive dans le Code de JUSTINIEN. Les juges ecclésiastiques acceptaient aussi des épices, puisque le concile de Verneuil, tenu en 884, les proscrivait en ces termes énergiques : *Ut nec Christus, nec abbas, nec ullus laïcus pro justicià faciendà, sportulas accipiat.*

La corporation des épiciers se divisait, avant la Révolution, en apothicaires et épiciers, et ceux-ci se subdivisaient en droguistes, confituriers et ciriers ou ciergiers.

RABELAIS, dans son *Pentagruel*, en parlant des offrandes faites par les *Gastrolatres* à leur dieu *Manduce*, énumère la plupart des friandises usitées à son époque : gâteaux feuilletés, beignets, tourtes de 16 façons, gauffres, crèpes, pâtes de coings, caillebotte, neige, crème, myrobolans confits, gelées, poupelins, macarons, tourtes de 20 sortes, confitures sèches et liquides de 78 espèces, dragées cent couleurs, jonchées, mêtiers au sucre fin. On peut se fier à l'exactitude du curé de Meudon de joviale mémoire ; car il était passé maître ès-arts de la gueule et docteur en toutes goinfreries, franches lippées, joyeuses buveries et allègres façons de humer le piot.

Dans le XVe et le XVIe siècles, on donnait aux friandises,

confitures et gâteaux des formes et des dénominations *décolletées* qui feraient rougir aujourd'hui un régiment de dragons. La naïve gaillardise de nos aïeux et la robuste pudeur de nos aïeules ne s'en effarouchaient d'aucune manière. On criait même, dans les rues, ces douceurs malséantes, et vendeurs et acheteurs n'hésitaient pas à les appeler par leur nom propre . . . . . qui ne le serait plus de nos jours.

Le grand art de la confiserie consistait, à cette époque, à déguiser ses produits sous des apparences étrangères. Ainsi au festin offert, en 1575, par la ville de Paris à ELISABETH d'Autriche, femme de CHARLES IX, on servit des viandes, poissons, fruits de toute saison en sucre, dans des plats et des assiettes de sucre, et l'on mangea le contenu et le contenant. Maintes belles dames mirent une anguille ou une volaille dans la poche. D'autres ne se gênaient point pour dévaliser le service et emporter des pièces de vaisselle à leur domicile.

Catherine de MÉDICIS, l'astucieuse inspiratrice de la St.-Barthélemy, a laissé des souvenirs plus doux pour les gastronomes. Elle apporta en France toutes les lumières de la cuisine d'Italie et toutes les perfections de l'office de la péninsule. Cette princesse, d'une politique si ténébreuse, et qui étudiait les sciences occultes avec les alchimistes, fut la fondatrice de l'art sucré en France. On lui doit la composition des délicieux gâteaux à la crème, à la franchipane (chaude). La confiserie, cette poésie de la table, brilla d'un vif éclat, grâce à l'habile impulsion que cette reine sensuelle sut lui donner. Les pâtissiers de la Dauphine déployèrent aussi beaucoup de goût, à cette époque, dans leurs constructions architecturales et allégoriques. Ils formèrent une corporation, et CHARLES IX leur accorda le privilège de vendre *le pain à chanter messe*.

Le siècle de LOUIS XIV fut le triomphe de tous les arts.

Les brillantes fêtes, les tournois et les carrousels qui inaugurèrent le commencement de ce grand règne, étaient toujours couronnés par des festins somptueux, où les chefs-d'œuvre de la confiserie trônaient sous la protection éclairée des plus grandes dames. Les femmes célèbres, qui acquirent une influence si légitime à la cour, la dûrent autant à leur beauté, à leurs grâces et à leur esprit, qu'à leur goût initiateur et à leurs recherches pour découvrir ou perfectionner les délicatesses qui flattaient le plus le palais par l'ingénieuse combinaison des saveurs.

Mme de Sévigné faisait servir à ses convives des merveilles culinaires, assaisonnées des condiments mesurés par son habile main et du sel attique de son exquise conversation.

Mme la princesse de Conti découvrit le carré de mouton à la Conti, encore populaire aujourd'hui, qui arracha son mari et ses frères au ressentiment d'un monarque gourmand et grand mangeur.

Mme de Maintenon inventa les cotelettes en papillottes qui défendaient l'estomac royal contre les mauvais effets de la graisse. Elle combina, en collaboration avec le père Lachaise, confesseur du roi, le fameux canard au père Douillet. Enfin, pendant la vieillesse bigote de Louis xiv, la célèbre favorite composa, pour le reconforter, un cordial formé de spiritueux distillés du sucre, des fleurs d'oranger et d'autres essences.

Les découvertes et les perfections abondèrent à l'époque sensuelle de la régence. La princesse de Berry prépara des piqués d'une finesse extrême; la princesse de Soubise élabora les appétissantes cotelettes à la purée d'oignons, qui portent son nom; la duchesse de Mailly attacha le sien à l'immortel gigot que nos connaisseurs savourent encore avec délices; la jolie femme d'un receveur général, Mme Grimod de la Reynière, donna la vogue au dinde truffé.

Toutes ces femmes célèbres et d'autres dont le nom nous

échappe s'occupaient encore plus de l'office, qui est l'élément par excellence de leur sexe délicat. Que de suaves confitures, que d'élégantes sucreries, que de merveilleux petits fours sortirent de leurs méditations et de l'habileté de leurs mains! Celles qui n'avaient pas l'esprit inventif et l'imagination primesautière achetaient, à grand prix, les recettes des praticiens ingénieux et mettaient leur gloire à les exécuter et à en répandre les exquises saveurs.

La reine d'Angleterre Anne fut la première cuisinière et confiturière de son temps. Tous les livres culinaires ou de l'office de son époque classent les meilleures formules sous ce titre : d'après la mode de la reine Anne.

Sous le règne de Louis XV, les grands seigneurs, les financiers, les danseuses, les comédiennes et les petites maisons, où trônaient les vices dorés, exigèrent des artistes de la bouche un redoublement d'efforts et d'imagination qui portèrent la confiserie à son apogée. C'est à propos de ces gens ennuyés, blasés et rassasiés que Brillat-Savarin écrit cette boutade :

« Pour gratifier des bouches qui ne s'ouvrent que pour minauder, pour allécher des femmes vaporeuses, pour émouvoir des estomacs de papier maché et faire aller des efflanqués chez qui l'appétit n'est qu'une velléité toujours prête à s'éteindre, il faut plus de génie, plus de pénétration, plus de travail que pour résoudre un des plus difficiles problèmes de géométrie de l'infini. »

L'apostrophe pourrait s'appliquer, avec le même à propos, à certain monde de notre époque, appelé par antiphrase le demi-monde, sans doute parce qu'il n'a point de vices à demi, et qu'il met sa gloire à les cumuler tous dans leur entière plénitude.

Le progrés de la confiserie s'arrêta depuis 1789 jusqu'à l'Empire. Les démolisseurs de toutes choses ne pouvaient pas laisser debout un art essentiellement aristocratique.

La Révolution généralisa pourtant les banquets patriotiques, qu'elle emprunta aux Grecs, comme tant d'autres défroques de l'antiquité remises en vogue, où l'héroïsme coudoyait le ridicule, et où tant de grandeur dans l'histoire se mêlait à tant de petitesses dans les mœurs. Les friandises se peignirent forcément des couleurs nationales et empruntèrent des dénominations sublimes ou bizarres aux circonstances, aux événements de la politique, de la victoire, de la tribune ou de la place publique. Le petit four revêtit tous les emblêmes adoptés par les diverses formes de gouvernements éphémères qui se succédaient, maintenant haut le drapeau et l'intégrité de la France, au milieu des dissensions intestines qui déchiraient la patrie. Les gâteaux de Savoie arborèrent coquettement la cocarde tricolore et les gelées se couronnèrent du bonnet phrygien, ou, pour le moins, s'empourprèrent de son teint de vermillon.

Le grand art des douceurs reprit son essor, sous l'Empire, et s'éleva, avec les marquis de Cussy, les Grimod de la Reyniere et surtout avec l'immortel Carême, à la suite de l'aigle glorieux qui tenait le monde attentif prosterné à l'ombre de ses ailes.

De nos jours, la confiserie nous paraît avoir atteint les suprêmes limites de l'art. Cependant, elle progressera encore, pour suivre la loi du mouvement, et parce que la science lui fournit sans cesse des éléments nouveaux et des esculences inédites. Nous n'avons donc rien à envier aux époques antérieures, car nous les dominons de la hauteur de plus de 2,000 siècles. Pour ne citer qu'un exemple, si nos aïeux d'avant la Révolution savourèrent les premiers ananas confits, nous nous délectons avec les essences de fruits et de punch, et nous possédons les ressources nouvelles et les suavités des sirops concentrés.

Brillat-Savarin, qu'il faudrait toujours citer en matière

de goût, a parfaitement défini, au point de vue des satisfactions de la bouche, l'ère moderne, lui qui, pourtant, n'a pu qu'entrevoir cette terre promise.

« La physique et la chimie, dit-il, ont été appelées au secours de l'art; les savants les plus distingués n'ont point cru au dessous d'eux de s'occuper de nos premiers besoins, et ont introduit des perfectionnements depuis le simple pot au feu de l'ouvrier, jusqu'à ces mets extractifs et transparents qui ne sont servis que dans l'or et le cristal. »

Dans la carte gastronomique de la France, où sont notés les pays les plus renommés par les productions naturelles et les préparations destinées à la table, les pays *confituriers* sont ainsi classés par ordre alphabétique, avec la mention des spécialités qui ont fait leur réputation : Aix, fruits confits, dragées, chocolats et nougats; Apt, fruits confits, confitures sèches et liquides, nougats, dragées et sucreries de toute espèce; Bar, confitures de groseilles et d'épines-vinettes; Clermont, confitures diverses; Dijon, raisiné, confitures d'épines-vinettes, pains d'épices; Metz, mirabelles; Orléans, fruits confits; Paris, perfection de bonbons et de confitures; Perpignan, raisiné; Provins, conserves de roses; les Puy-de-Dôme, fruits en pâtes; La Provence, nougats et fruits à écorces; Rouen, gelées de pommes et confitures diverses; Verdun, dragées et anis.

La confiserie, qui est en France une branche considérable du travail national, importe annuellement, en moyenne, 45,000 kilog, et en exporte près de 600,000, à destination de l'Angleterre, la Turquie, l'Egypte, les Indes, les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, l'Algérie, les Colonies françaises et divers pays d'Europe.

Nos colonies et l'Amérique nous apportent des confitures exquises d'ananas, de goyaves, et autres fruits muris et parfumés par le soleil des tropiques.

L'industrie et le commerce de la confiserie comprennent,

non seulement la fabrication et la vente des confitures, bonbons et dragées de toutes sortes, mais aussi le pastillage, les enveloppes, les boites et autres accessoires.

« L'industrie du confiseur, dit le *Dictionnaire théorique et pratique du commerce et de la navigation*, consiste à conserver dans du sucre cuit, et, en quelques pays, dans le miel et dans le caramel, les fruits et plantes dont ils corrigent l'acidité. Le confiseur a des affinités par les sirops avec le distillateur, qui conserve dans l'eau de vie, avec le chocolatier qui traite spécialement le cacao, avec le pâtissier pour les petits fours, macarons, meringues, avec les fabricants de conserves qui confisent dans le vinaigre, dans le sel, etc. et même avec le pharmacien pour les pâtes de guimauve, les pastilles digestives, le cachou préparé, les boules de gomme sucrées et toutes les préparations à la menthe, au suc de réglisse, etc. »

Les pêches, abricots, cerises, prunes, coings, verjus, sont la base des marmelades demi-solides. On fait des gelées de groseilles à chaud et à froid. Dans la série des articles variés, se comptent les marrons glacés, les limons, le sucre rafraichissant au citron, à la framboise, à l'orange, le sucre de pomme, les cerises, figues et dattes farcies à la pistache et à l'ananas, le sucre d'orge, les pastilles opaques et transparentes, les pâtes de fruits à la violette, au thé, au punch, à la crême de noisettes, préparations sucrées qui ont laissé en arrière l'ancien assortiment de l'angélique, des amandes et des pralines.

On imite au sucre et au chocolat, avec beaucoup d'art, les fleurs, les fruits et les légumes.

Le pastillage, qui fournissait jadis les assiettes montées, et, pour ornement de table, des temples d'une architecture douteuse, est arrivé, avec l'auxiliaire de l'amidon et de la fécule de pomme de terre, à produire des articles d'un dessin remarquable et à avoir ses artistes, comme l'ivoire et l'albâtre.

La confiserie répond aux besoins des desserts, soirées, baptêmes, fêtes du carnaval, et surtout à l'usage des étrennes du jour de l'an. Aussi le mois de décembre est l'époque d'affluence chez les confiseurs de tous les pays.

Paris fait, depuis longtemps, la concurrence aux fabriques spéciales. Mais il n'a pu enlever à la Provence, favorisée par son riche climat, la spécialité des nougats, fruits à écorces etc. où celle-ci a conservé une supériorité incontestable et incontestée.

La confiserie alimente plusieurs autres industries qui marchent parallèlement avec elle ; nous citerons la fabrication des boites, corbeilles, cornets, enveloppes et contenants de toute sorte, la bimbeloterie, le cartonage, la papeterie, la dorure, la gravure, la lithographie, l'imprimerie, la verrerie, la cristallerie, la poterie, le bouchonnage etc.

Tout confiseur sait travailler le sucre et la matière première; mais Paris prime la Province par la création de modèles nouveaux et dans l'art *d'habiller* la confiserie.

Parmi les villes de la Provence qui se livrent à la fabrication de la confiserie, nous avons mentionné Apt et Aix : nous devons ajouter Brignoles, Grasse et Marseille.

Marseille travaille surtout pour la consommation locale et l'exportation ; Grasse crée des produits aromatisés remarquables, qui lui ont valu une récompense à l'exposition nationale de 1855; Brignoles est connue par ses pruneaux. Aix exporte des fruits confits de toutes sortes, liquides et glacés, des nougats, et surtout ses biscotins et ses calissons, friandises dont elle a la spécialité et le monopole. Mais Apt est le chef lieu *confiturier* de la Provence. Elle excelle dans toutes les branches de la confiserie dont elle fait un grand commerce depuis des siècles. On sait que la celèbre madame de Sévigné, dans une de ses lettres inimitables, qualifie Apt de *vrai chaudron à confitures.*

Le *Mercure aptésien*, dans son numero du 6 juillet 1862,

a publié un feuilleton fort intéressant, quoique un peu fantaisiste, sur l'histoire de la confiserie d'Apt. Il est signé des initiales. E. S, et nous avons cru reconnaître, sous leur voile transparent, un honorable docteur de cette ville, docteur *in utroque jure*, puis qu'il joint au diplome de l'art médical celui de la gaie science dont il est un des maitres les mieux inspirés.

L'auteur érudit de cet article remarquable, nous apprend que la confiserie d'Apt établit solidement sa réputation pendant les 70 années du séjour des Papes à Avignon. La Cour de Rome, en émigrant au delà des Alpes, avait importé sur les bords du Rhône les goûts et les raffinements de la sensualité italienne. Mais les praticiens habiles, qu'elle avait amenés à sa suite, trouvèrent des maitres en Provence. Aussi, en 1343, Clement VI nomma Ausias Maseta d'Apt, son *escouyero in confissarias*. Le même office était occupé, en 1403, sous Benoit XIII, par Battarely de la même ville. On comprend qu'une industrie aussi attrayante ait prospéré et fleuri sous l'administration paternelle des nombreux légats gastronomes, qui, après le retour de la papauté à Rome, la représentèrént à Avignon jusqu'à la Révolution française de 1789.

On jugera de la perfection qu'avait atteint cet art, grâce à un aussi haut et aussi puissant patronage, par la relation suivante que nous empruntons à un vieux bouquin historique.

« Lorsque Marie de Médicis vint d'Italie en France, le légat du Pape lui offrit à son passage, à Avignon, une collation magnifique. La table était ornée de 50 statues de sucre d'une palme de haut, représentant des Dieux, des Déesses et des Empereurs. Il y avait aussi 300 paniers pleins de toutes sortes de fruits en sucrerie parfaitement imités, qui furent offerts aux dames et demoiselles invitées à cette fête.»

M. E. S. nous fait connaitre, dans le *Mercure Aptésien*,

qu'en 1660, la reine Anne d'Autriche, épouse de Louis xiii et mère de Louis xiv, se rendit à Apt, le 17 mars, avec la princesse d'Orléans et une suite nombreuse, pour faire ses dévotions à Ste-Anne, sa patronne, dont les reliques sont conservées dans la crypte célèbre de l'église de cette ville. Plusieurs festins d'apparat furent donnés en son honneur, et la confiserie aptésienne en décora les desserts de chefs-d'œuvre de saveur et de bon goût. Non seulement la royale voyageuse en témoigna sa vive satisfaction personnelle, mais elle fit des commandes et des achats importants qu'elle adressa à Louis xiv, au roi d'Espagne et à l'Infante Marie-Thérèse. Les confitures d'Apt furent vivement appréciées à la cour de France où elles parèrent les tables somptueuses du grand roi. Pendant longtemps, elles y furent l'élément principal des cadeaux du jour de l'an et du carnaval.

La confiserie aptésienne ne cessa de progresser sous le règne de Louis xv et de Louis xvi, et occupa une place d'honneur dans les réunions gastronomiques de l'époque, où l'église, l'armée et la magistrature rivalisaient de luxe et de délicatesse. Après quelques alternatives d'arrêt et de reprise, cette friande industrie est aujourd'hui des plus florissantes.

En 1845, un ministre vint passer trois jours à Apt. Un grand dîner officiel lui fut offert. Au dessert, on servit deux chefs-d'œuvre de sucrerie, représentant la chapelle de Notre Dame de la Garde à Marseille et le chemin de fer d'Apt. Ces pièces, d'une exécution parfaite, furent admirées par les convives, mais restèrent intactes, et on les envoya à Paris, où elles figurèrent avec honneur sur la table du roi Louis-Philippe.

M. E. S. raconte encore que, lors du passage de la reine Anne d'Autriche, à Apt, dont nous avons parlé ci-dessus, conformément à l'usage que nous avons déjà mentionné, la

ville lui fit présent de quatre livres de cire blanche, six livres de confiture sèche, quatre livres de dragées et trois livres d'anis sucré.

Voici quelle a été la progression ascendante de l'exportation de la confiserie aptésienne. En 1815, elle était de 15 à 20,000 kilogrammes seulement. De 1815 à 1858, elle est montée à 50, à 100 et jusqu'à 150,000 kilogr. De 1852 à 1862, elle a atteint le chiffre de 200 à 250,000 kilogrammes. La France, la Belgique, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Russie, etc., sont les pays de débouchés où ses produits sont expédiés directement.

La confiserie, comme les autres arts et industries, a eu ses écrivains, et ils sont nombreux depuis ARCHESTRATE jusqu'à nos jours. Les uns n'ont fait que colliger des recettes; les autres ont disserté et commenté, fait de l'histoire et même de la philosophie.

On pourrait ajouter encore bien des noms d'auteurs à ceux déjà mentionnés. Nous nous contenterons de citer, dans l'antiquité, CATON, *De re rusticà*, VARRON, qui composa plus de 500 volumes et parla souvent de cuisine, COLUMELLE, dans son *Traité d'agriculture*, PLINE, *Histoire naturelle*, Gabius APICIUS, MACROBE (*Saturnales*), POMPONIUS LÆTUS, (*Signification des mots techniques*), et, dans le *Thesaurus antiquitatum græcarum et romanarum*, les traités de J. CORONARIUS, Jos. LAURENTIUS, Pet. CASTELLANUS, Adr. TURNEBE, ERYCIUS PUTEANUS, etc., ainsi que ALOYSIUS TRISSINUS, COLLIUS, RHODIGINUS, LAUGIUS, CHRISTOPHORUS A VEGA, auteurs assez obscurs du moyen-âge qui ont traité de l'art de bien vivre.

1393. — Le plus ancien livre connu sur l'art culinaire et l'office, au moyen-âge, est le *Ménagier de Paris*, écrit par un bourgeois de cette ville, en 1393.

1499. — Le petit livre de PLATINA, dont nous avons parlé plus haut, ne fut imprimé, à Bologne, qu'en 1499, sous le titre *De honestà voluptate ac tuendà valetudine opusculum*

de obsoniis, édition excessivement rare. Il contient plusieurs recettes curieuses pour faire les confitures de raisins, de mures, de cerises et de mérises. (*Moretum ex uva*, *ex moris*, *ex cerasis*, *ex merendis.*)

Le livre de TAILLEVENT, maitre queux du roi de France CHARLES VII, ne porte pas de date.

1508. — *Mensa philosophica*, auteur inconnu.

1529.— *Libro de cosina*, en langue espagnole, de ROBERTO de NOLA, maitre queux de FERDINAND, roi de Naples.

1540. — L'ouvrage de BRUYERINUS CAMPEGGIUS, *De re cibarià*, imprimé en 1540 et déjà mentionné dans cet opuscule, contient un traité sur les confitures (1).

1543. — PIDOUX, *la Fleur de toute cuisine*, composée par plusieurs cuisiniers, revue et corrigée.

1550. — Car. STEPHANUS, *De Nutrimentis libri tres.*

1555. — Notre fameux Michel de NOSTRADAMUS n'a pas dédaigné de consacrer son temps et sa science à l'art du *confiturier*. Les regards de l'astrologue se sont abaissés du ciel sur une bassine, et ont quitté la clarté des astres pour la lueur du fourneau. La même main qui a écrit les célèbres *Centuries* a rédigé un livre très curieux, imprimé à Lyon, en 1555, intitulé : *Excellent et moult utile opuscule qui traicte de diverses façons de fardements et senteurs, et qui monstre la façon de faire confitures de plusieurs sortes.*

1558. — RIGAUD et SAUGRAIN publièrent aussi à Lyon, en

(1) Ce CAMPEGGIUS était cardinal. Il fut chargé par le Pape de raccommoder le roi d'Angleterre HENRI VIII avec sa femme CATHERINE d'Aragon. N'ayant pas réussi à rapprocher les deux royaux époux, pour que son voyage ne fut pas inutile, il se livra à une étude comparée des cuisines anglaise, française et italienne, afin d'essayer de leur faire faire bon ménage ensemble.

1558, *la pratique de faire toutes sortes de confitures et condiments*, *etc.*

1570. — Bartolomeo SCAPPI écrivit, en italien, un ouvrage important intitulé : *Epulario, o vero de re coquinaria* où l'on trouve les recettes *per fare conditi in zuccaro di diverse sorte.* Il obtint un tel succès et fut en telle estime, que le Pape PIE V, par un *Motu proprio*, accorda, pour dix ans, le privilège à l'auteur, interdisant la contrefaçon à tous les Chrétiens (*singulis Christi fidelibus*), surtout aux libraires et aux imprimeurs, sous peine d'une amende de 200 ducats d'or et de l'excommunication. Noble et sainte protection accordée à la propriété littéraire et à l'art des confitures !

De victus salubris ratione, par ISAAC, sans date.

Medica ad palatum, sans date, auteur inconnu.

1588. — *La palinodie chimique*, poème par GAUT.

Citons encore :

1590. — Petrus-Ciaconius FOLETANUS : *De triclinio sive de modo convivendi apud priscos Romanos et de conviviorum apparatu.*

1592. — *De victu Romanorum et de sanitate tuendà* par I. PETRONIUS.

1596. — André BACCIUS, déjà mentionné, qui signale la suavité des confitures de son temps, faites avec des fruits divers, des melons, des amandes, des amandes de pin, des pistaches, des citrons; de la coriandre, des anis, de la cinnamome, du musc et de l'ambre.

*Pratica et scalcaria d'*Antonio Fragoli LUCHESI *intitolata*: *Pianta di delicati frutti da servire qualsi voglia mensa.* (sans date et en langue italienne.)

1600. — OLIVIER de SERRE, le célèbre agronome. *Théâtre de l'agriculture et le ménage des champs.*

1606. — Jos. Queretanus, déjà nommé, *Dieteticon Polyhistoricon.*

1607. — *Le Thrésor de santé ou ménage de la vie humaine, divisé en dix livres, lesquels traitent amplement de toutes sortes de viandes et breuvages, ensemble de leur qualité et préparation, œuvre autant curieuse que recherchée, faite par un des plus célèbres et fameux médecins de son siècle.*

Ce docteur *célèbre* et *fameux*, qui a la prudence, non sans raison, de garder l'anonyme, parle en ces termes des confitures :

« Les confitures sont plaisantes au palais pour nous servir d'aliments, approchent de nostre nature et peuvent servir de médicaments. Car on confit les plantes pour les rendre plus agréables aux malades ou pour plus conserver leur vertu, ou pour rendre, par leur meslange, leur action de plus d'efficace, à cause des drogues aromatiques qui y entrent. Le fruict, la partie de la plante et la plante mesme se doit confire quand elle est dans sa plus grande vertu et valeur, comme le décrit DIOSCORIDE, en sa préface, et GALIEN après lui. Et ne faut pas seulement observer la saison de faire les confitures, mais il faut adviser que l'air soit clair et serain, et la lune en son plain, ou fort proche de là. Car alors les racines ont plus de vigueur, leur vertu ne se diminue pas tant, elles se diminuent aussi beaucoup moins. » —Avis aux confiseurs de se conformer à ce conseil lunatique.

1627. — BULLENGERUS, *De Conviviis.*

1647. — Ludovicus NONNIUS, médecin d'Anvers, *Diæteticon sive de re cibaria*, lib. IX.

1649. — Baldassare PISANELLI, de Venise, *Trattato delle nature de cibi et del bere* (Italien.)

Sans date. — ARNOLD de FREYTAGIO. Traduction italienne d'un ouvrage latin du même Balthasar PISANELLI, intitulé : *De esculentorum, potulentorumque facultatibus, liber unus.*

Sans date. — *Ruralium commodorum*, lib. XII, par P[re] de CRESCENS.

1655. — Traité des aliments, par Louis LAUNAY, docteur, régent de l'Académie de médecine de Paris et de l'Académie royale des sciences.

1657. — *Disputationes inaugurales de esculentis et potulentis ad usum mundi moderni*, par Hilarius FRESBAUCH.

1668. — ΣΥΜΕΩΝΟΣ Μαγίϐτρου αντιοχείας του Σηθι ϐυνταγμα κατα ϐχοιχειον. - *Simeonis Sethi, magistri Antiocheni, volumen de alimentorum. Lutetiæ Parisiorum* MDCLVIII.

1665. — M. de BONNEFONS. *Les délices de la campagne où est enseigné à préparer pour l'usage de la vie tout ce qui existe sur terre ou dans les eaux.*

1667. — DE LA VARENNE. *Le vrai confiturier, contenant l'art de faire toutes sortes de confitures.*

1682. — *Guilielmus* STUCKIUS. *Antiquitatum convivialium in quibus Hebræorum, Græcorum, Romanorum aliorumque nationum antiqua conviviorum genera, nec non more, consuetudine, ritus etc. confirmuntur.*

1689. — *Traité des confitures, ou le nouveau et parfait confiturier.*

1698.— Bruxelles. *Le vrai cuisinier français, augmenté d'un nouveau confiturier qui apprend à bien faire toutes sortes de confitures tant sèches que liquides, compostes de fruits, dragées, breuvages délicieux et autres délicatesses de bouche, par le* S, DE LA VARENNE, écuyer de cuisine de M. le marquis d'UXELLES, suivi de l'*Art de plier les serviettes.*

1726. — *Almanach de table*, par l'abbé CHERRIER, examinateur des feuilles qui ont besoin de la permission de la police.

1739. Paris — *Nouveau traité de la cuisine, avec nouveaux dessins de table*, par MENOIS.

1742. La Haye — *Le cuisinier moderne, avec de nouveaux modèles de dessins de table dans le grand goût d'aujourd'hui*, par le S. Vincent LACHAPELLE, chef de cuisine du Prince d'ORANGE.

1750.— *Dictionnaire des aliments, vins et liqueurs*, par M. C. D. chef des cuisines de M. le Prince de. . . .

1758. — *Cuisine et office de santé.*

1760. — *Almanach des gourmands.*

1768. Nancy — *Le Cannaméliste français, ou nouvelle instruction pour ceux qui s'occupent d'apprendre l'office, enrichi de planches en taille-douce*, par le S. GILLIERS, chef d'office et distillateur de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

1769. — *Les secrets de la nature et de l'art pour les aliments, la médecine, l'art vétérinaire et les arts et métiers.*

1777. – *Encyclopédie du 18e siècle*, par DIDEROT et d'ALEMBERT.

1800. —*L'Almanach des gourmands ou le calendrier gastronomique*, par GRIMOD DE LA REYNIERE.

1809. – *Cours gastronomique ou les diners de Manantville.*

1813. — *Le livre de tous les ménages, ou l'art de conserver, pendant plusieurs années, toutes les substances*, par M. APPERT.

1825. *La physiologie du goût*, par BRILLAT-SAVARIN.

1825. —*Le cuisinier des gourmands*, par A. MARTIN.

1828.—*Le Bréviaire des gastronomes*, par HENRI MONNIER.

1836. — *Dictionnaire de cuisine et d'économie ménagère.*

1839. — *Dictionnaire des aliments et des boissons*, par AULAGNIER.

1840. — *Œuvres de* F. RABELAIS, édition *du Panthéon littéraire.*

1846. *Traité de l'office*, par M. ETIENNE, ancien officier de la reine d'Angleterre.

1848. — *Le moyen-âge et la renaissance*, par P. LACROIX et SERIS.

1848. — *L'art du cuisinier*, par Beauvilliers.

1854. — *Le conservateur*, par Appert.

1854 — *Œuvres de* Carême, le plus grand maître de la bouche des temps anciens et modernes : *L'art de la cuisine française au 19e siècle. Le patissier royal. Le patissier pittoresque. Le maître d'hôtel français. Le cuisinier parisien. Mémoires.*

Antonin Carême, qui établit sa brillante réputation en Europe par de vrais chefs d'œuvre, descendait d'un fameux chef de cuisine du Vatican, qui composa, sous le Pape Leon x, une délicieuse soupe maigre pour adoucir les abstinences du carême. Cette invention lui valut le nom de Jean de Carême, qui resta dans sa famille comme un titre d'illustration.

1855. — *Les classiques de la table*, par Justin Amero.

1858. — *Dictionnaire universel, théorique et pratique du commerce et de la navigation.*

1859. — *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, par Antony Rich, traduit de l'Anglais par M. Cheruel.

Voilà les principales sources où nous avons puisé les éléments de notre essai sur les confitures.

Nous pouvons ajouter à cette énumération Athénée, Ménage, Ducange, les P. P. Catrou et Rouillé, Le grand d'Aussy; *Les aphorismes de l'école de Salerne, — Histoire de la vie privée des Français*; l'abbé Barthélemy, *Voyage du Jeune Anacharsis en Grèce*; *L'art culinaire*, par M. le marquis de Cussy, Intendant des cuisines impériales sous Napoléon 1er; *La France gastronomique*; *Le Dictionnaire des origines et provenances des produits du règne végétal et animal*; *Le Traité des plantes usuelles*, par J. Roques; *Le Dictionnaire hygiénique des aliments*, par le docteur Paul Gaubert; *Les Règles générales d'hygiène*; par Reveillé, —Paris; *La Statistique des Bouches-du-Rhône*, par le comte

de Villeneuve; *Dissertation sur les festins des Grecs et des Latins*, par Muret; *Traité sur les aliments*, par Hecquet; *Recueil sur la vie et les écrits d'Epicure*, par Gassendi; *Les Essais* de Michel de Montaigne; *La chimie du goût*; *les Dons de Comus*; *le Manuel des Amphytrions*; *La cuisinière bourgeoise*; *le Cuisinier impérial*; *L'art du confiseur, du distillateur et du limonadier*; Les Manuels Roret; Les poèmes et poésies : *Les quatre repas* par Desperoux; *L'école de Salerne en vers burlesques; La cuisine en chansons*; *L'art de dîner en ville* par Colnet; *La Gastronomie*, par Berchoux; *Le caveau ancien et moderne*; *L'épître aux gourmands*; par François de Neufchateau; *La Goguette*; *La Gaudriole*; *le Journal des Epicuriens*, etc.; *L'Hudibras* de Butler; *les Mélanges littéraires* de Ramsay et *Dispensari*, poème anglais en six chants.

La confiture a-t-elle dit son dernier mot? A-t-elle tenu tout ce qu'on attendait d'elle? Cela n'est pas probable, car c'est une matière essentiellement perfectible. La science nous promet de nouvelles surprises et des merveilles inédites. Le présent parait gros d'un avenir prodigieux, on est en droit de l'espérer. La physique et la chimie fourniront, sans doute, des agents inconnus aujourd'hui et engendreront des saveurs inouies. La vapeur, avec sa pression cyclopéenne, produira, peut-être, par l'auxiliaire énergique de ses atmosphères, l'extraction des esculences minérales et les arômes subtils d'huiles essentielles insaisissables encore.

L'électricité, cette force mystérieuse de la nature, dont l'homme a utilisé à peine quelques facultés, élaborera, par des décompositions et des transformations incompréhensibles de nos jours, des congélations extra-diaphanes et des cristallisations inespérées. Heureuse l'époque qui pourra savourer les gelées à la vapeur; heureuses les générations qui dégusteront les confitures électriques !

L'âge d'or si vanté, où coulaient des ruisseaux de miel

et de lait, ne sera qu'un mauvais rêve à côté de cet âge fantastique du sucre où la ville d'Apt, sous la dénomination significative de *Confituropolis*, deviendrait la capitale de la *Confiturie* dans l'empire suave des *Douceurs* !

En attendant la confiture de l'avenir, jouissons de celle du présent, et arrivons, ce n'est pas trop tôt, au terme de cet essai bien incomplet et bien fastidieux, sans doute. J'ai abusé par sa longueur de votre bienveillante attention. Que de douces choses il me resterait, pourtant, à vous dire encore ! Que de suavités je pourrais vous recommander ! Combien de livres et de manuscrits appétissants, enfouis dans la poussière savante, mais taciturne, des bibliothèques et des archives, nous pourrions feuilleter ensemble, pour en exprimer, comme d'un rayon de miel, les flots d'or du sucre perlé, et les richesses savoureuses de l'office ! Mais je m'arrête, effrayé par l'énormité de ce travail d'Hercule, ou plutôt de Benédictin digérant son dessert.

D'ailleurs, trop de douceurs affadit, et il serait peu hygiénique d'écœurer son auditoire, de peur d'être forcé de recourir aux conserves, baumes et autres confitures pharmaceutiques. Que le classique Dieu Comus en préserve votre appareil sapide ! Qu'il vous comble à jamais de ses faveurs *confiturales* et d'un palais digne et capable de les apprécier ! Ne craignons pas de manquer de friandises : la ville d'Apt est là avec sa fabrication continue....

D'ailleurs, si son chaudron venait à se refroidir, le souverain régulateur de toutes choses ne permettrait pas une pareille perturbation gastronomique et sociale ; il rétablirait immédiatement l'equilibre en attisant le feu sacré de l'art, car ses prévisions sont éternelles et ses grâces infinies:

Aux petits des oiseaux il donne la pature,
Et sa bonté s'étend sur toute. . . . *Confiture !*

ondant à une demande de M. le D[r]
, quant à la 2[me] question du programmis les renseignements suivants ***sur*** *r origine et leur fabrication actuelle.*
ies opérées dans notre territoire, dans
. ou seulement pour l'exécution de traicoles, prouvent que les argiles d'Apt ont
les potiers depuis les temps les plus recul'appui de cette opinion, montrer des dé-
, des tuiles et des vases funéraires romains,
physiques se rapportent exactement à celles
ons actuelles.

impossible de fixer la date de la fabricateries, il me serait tout aussi impossible de
onnaitre à quelle époque cette fabrication a
née dans le pays d'Apt. Il parait certain que,
ng temps, l'art du potier a été oublié dans no-
, où l'on ne confectionnait plus que des tuiles et
es.

seulement vers les dernières années du règne de
.VI, qu'un M. Moulin fonda au Castellet, village sins le Luberon, à 8 kilomètres Est de notre ville, une
fabrique de poteries dont les matières premières ve-
it d'Apt.

s produits de cette fabrique, destinés à satisfaire les bens des habitants de la contrée, étaient de mérites diffénts, grossiers et à bas prix pour le peuple, soignés et de
rme artistique pour la bourgeoisie et la noblesse.

Un abbé Moulin avait consacré son talent de modeleur et ses loisirs à l'amélioration des faïences de son frère ou neveu. Je possède plusieurs ouvrages véritablement remarquables de cet artiste. Malgré son talent incontestable, la fabrique du Castellet a fait peu de chose; elle était mal située, loin des argiles qu'elle employait, loin des consommateurs, qu'une route impraticable s'èparait d'elle.

Pénétré de cette vérité, un frère de M. MOULIN vint se fixer à Apt. Malheureusement pour lui, il établit sa fabrique assez loin de la ville. Comme au Castellet, il produisit des poteries jaunes, rouges et marbrées, ou bien encore colorées en vert et en noir par des oxides métalliques.

Peu de temps avant la révolution, il s'associa M. FOUQUE qui, au bout de peu d'années, poursuivi à raison de ses opinions politiques, s'expatria pour aller fonder près de Toulouse une manufacture qui compte aujourd'hui parmi les plus considérables de France. M. FOUQUE était devenu seul propriétaire de la fabrique et l'avait laissée à M. ARNOUX, son beau-frère, qui mourut pendant la terreur. Sa veuve et M. VAISON, son gendre, continuèrent quelques années encore à faire marcher cette fabrique fermée pour toujours à la mort de M. VAISON; elle n'avait pas duré vingt ans en tout.

C'est pendant que vivait M. VAISON, vers 1785 ou 1788, que mon aïeul créa la fabrique que je dirige actuellement; un cadran solaire construit par lui même porte la date sinistre de 1793.

Quelques années plus tard, un M. CARBONEL vingt également fabriquer de la poterie; son établissement existe encore.

Ce fut à cette époque (1793) que la fabrication aptésienne commença à prendre son essor; Gènes avait inondé jusqu'alors le littoral de la Méditerrannée de ses poteries brunes, grossières et à bon marché. Un décret de la Convention prohiba l'introduction en France des marchandises fabriquées à l'étranger et força les populations à se fournir chez les manufacturiers français. La production grandit avec la demande, et bientôt s'élevèrent à Apt de nouvelles fabriques dont les produits se répandirent des Alpes jusqu'aux Pyrénées. Cette prospérité n'a fait que s'accroître. Apt a suivi dans la limite de ses forces la loi de progrès qui

pousse le monde, et ses faïences jaunes sont transportées aujourd'hui en Italie, en Espagne et dans nos colonies.

Elle compte actuellement sept fabriques florissantes de faïences jaunes, vertes et marbrées qui produisent environ 850,000 kilog. de marchandises et reçoivent en houilles, bois et matières premières 590,000 kilog.

Plus cinq, fabriques de tuiles, briques communes, et briques fines de carrélage qui exportent 1,200,000 kilog. et consomment 280,000 kilog. combustibles. Ensemble elles donnent au roulage deux mille neuf cent vingt tonnes. Près de trois cent personnes sont employées dans ces établissements, qui occupent, en outre, onze chevaux pour faire les charrois et mettre en mouvement les manéges des machines à laver les terres et des moulins à vernis.

Ce mouvement commercial augmente toutes les années. Combien ne serait-il pas favorisé par la création d'une voie ferrée! Depuis long temps nous la demandons au gouvernement, à l'Empereur, à la compagnie de la Méditerranée, espérons, espérons encore, peut être serons nous assez heureux pour l'obtenir.

Je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité dans les chiffres que j'ai l'honneur de vous donner, je pense m'en rapprocher infiniment plus que les statistiques administratives: il m'a semblé que, volontairement ou non, plusieurs de nos fabricants avaient fourni des renseignements erronnés.

Quoiqu'il en soit, je regrette de ne pouvoir représenter notre fabrication traversant les siècles qui nous séparent de l'occupation romaine; mais la vérité m'oblige à répéter que nous ne savons rien de plus et que M. Moulin a été le premier potier connu dans notre localité.

= M. Seymard, médecin, communique une note sur l'histoire de cette même industrie aptésienne considérée au point de vue artistique :

« La comtesse de SAULT, dit il, qui avait épousé, le 18 avril 1578, François-Louis d'AGOUT, baron de Sault, établit, en 1585, à la tour d'Aigues, l'une de ses résidences d'hiver, une faïencerie fine qu'elle appela plus tard la fonderie de ses écus à cause des grandes dépenses que son entretien lui occasionnait. Les produits céramiques qui sortaient de cette fabrique étaient recouverts d'un émail très fin et représentaient des sujets champêtres dont les couleurs vives se sont parfaitement conservées malgré le temps. Je n'ai pu dans mes recherches que me procurer un tableau de 25 centimètres de large sur 15 de haut.

M. de DONY Seigneur de Goult avait, à son tour, fait établir près de son chateau une faïencerie dont M. DEMARRE conserve une belle collection. Ces pièces rappèlent le vieux Saxe par leur forme et leur couleur, or il est à remarquer, suivant l'observation de M. LUCAS de MONTIGNY, que cette porcelaine étrangère si prisée aujourd'hui n'est cependant pas antérieure à 1703.

A Castellet, en 1730, M. MOULIN avait une faïencerie dont les produits étaient recouverts d'un émail marbré. Il en reste, comme essais artistiques, de curieux échantillons. »

= Nous avons demandé (c'est M. le Président qui parle) à l'estimable M. H. BONNET, dont l'obligeance nous était bien connue, des notes statistiques sur l'industrie de la soie dans l'arrondissement d'Apt; M. H. BONNET ne possedant pas les renseignements nécessaires pour nous repondre de suite, a eu recours à la Sous-Préfecture qui aurait eu besoin pour cela d'adresser un questionnaire aux cinquante communes de l'arrondissement. Le temps ne permettait pas que l'on fit aussitôt que nous l'aurions voulu, ce travail que nous désirions pourtant obtenir, au moins en resumé. M. H. BONNET a reçu ce resumé d'un statisticien qui pouvait lui fournir des données sures à cet égard; nous le remercions sensiblement de l'empressement qu'il a mis à nous les communiquer, les voici :

Il y a dans l'arrondissement d'Apt, 10 établissements filatures ou moulinages de soie qui fonctionnent pendant six mois au moins; ils occupent 250 ouvriers. Le nombre des petites filatures dont le travail dure moins de six mois, réprésenterait en moyenne vingt autres filatures de vingt bassines chacune.

= M. LAJARRIGE a la parole sur la mine de soufre d'Apt, l'unique qui soit exploitée en France.

Les premiers travaux de fouilles pour l'exploitation de cette mine sont dus à M. COLIGNON d'Apt, à M. Ollivier, d'Avignon et l'exploitation actuelle est confiée aux soins de MM. LAJARRIGE et Compe, concessionnaires définitifs.

Le filon a de 40 à 50 cent. d'épaisseur, il contient dans sa gangue du carbonate de chaux et de la marne. Le soufre pur y est dans les proportions de 20 à 30 pour 100. Un établissement a été créé aux portes de la ville pour l'exploitation de ce minéral. Outre les appareils de distillation pour obtenir le soufre brut et sublimé, il contient un système de trituration et de blutage très important, mu par la vapeur pour broyer le minerai en roche. M. LAJARRIGE a su créer, par ce système, un produit tout nouveau, pour l'agriculture, qui offre pour le soufrage un mélange intimement combiné de soufre et d'engrais minéral.

Grâce à un système de préparation très simplifié, ce produit peut être livré à l'agriculture au prix le plus minime.

M. le Président GUILLIBERT appelle l'attention du bureau sur l'économie que procurerait dans l'agriculture et dans la guerre l'emploi de ce nouveau produit en se vulgarisant. Il cite de très heureux résultats obtenus chez lui contre l'oïdium de la vigne.

M. SOLLIER, architecte, rend compte de divers essais dont les résultats ne sont pas moins satisfaisants.

M. d'AVON DE Ste COLOMBE expose, à son tour, les expériences décisives qu'il a faites dans le même sens.

M. le docteur P.-M. Roux demande s'il existe des vignes dans le voisinage du filon et si elles ont été atteintes? Plusieurs membres répondent affirmativement, néanmoins la profondeur du filon et l'imperméabilité du sol ne permettent de rien conclure de ce voisinage.

= L'honorable M. Gavot, notaire à Marseille, l'un des anciens propriétaires de l'usine de Rustrel communique, quant à l'ensemble des produits minéraux de la vallée d'Apt, les détails suivants :

« Sans chercher à détailler par leur nombre et leur importance les produits offerts à l'industrie par l'arrondissement et ses alentours, nous en fournirons une énumération succincte.

« La vallée du Largue n'est autre chose qu'un immense bassin de charbon minéral, d'une longueur d'environ quarante kilomètres. Huit à dix concessions ont été obtenues depuis le premier empire et les grandes difficultés de communication paraissent être la seule cause de leur exploitation imparfaite.

« A côté de ces mines se trouvent en abondance des bancs de schiste d'une grande puissance; deux fabriques en exploitent l'huile livrée à la consommation à 1 franc et qu'on pourrait vendre à 60 cent. avec d'autres voies de transport.

« La même vallée renferme les calcaires et grès bitumineux asphaltiques appréciés dans tout le Midi.

« La vallée du Coulon, (outre les nombreuses industries qui sont la conséquence de sa richesse agricole telles que minoteries, au nombre de 32, huileries, distilleries, brasseries et confiseries renommées au loin, fabriques pour le tissage de la laine, du lin et de la soie, chapelleries, chiffons, papeteries, garances, teintures, tanneries, et filatures,) renferme encore, dans sa partie supérieure, de grandes mines de charbon minéral et de minerais de fer, exploitées à ciel ouvert.

« Ces minerais déposés par alluvion en bancs de 7 à huit mètres d'épaisseur, s'étendent sur une longueur de plus de 20 kilomètres. Deux établissements de hauts fourneaux exploitent ces gisèments pour faire de la fonte moulée et de la fonte d'affinage. L'un d'eux a ajouté à son établissement, des forges et une acierie montées sur nouveaux modèles et donnant à l'aide des *fontes au charbon de bois* des produits remarquables en fers fins et aciers. Cette dernière usine est placée aujourd'hui sous la direction habile de M. Jules Talabot, lequel a déjà apporté, dans la fabrication des produits, des modifications telles qu'on peut dès aujourd'hui ranger cet établissement parmi les métallurgies les plus remarquables de France.

« On connait l'importante mine de soufre des Tapets placée à quelques kilomètres de la ville, dont les nouveaux produits livrés aux plus bas prix assurent une prospérité nouvelle à nos régions vinicoles.

« Le centre de la vallée du Coulon est formé d'énormes dépôts de sable vitrifiables et refractaires ; les bancs d'argile et terres refractaires ont donné naissance à cette foule d'établissements de briqueterie et de faïence si bien étudiées par MM. Bonnet et Seymard,

« Ces dépôts de sable et d'argiles, colorés par les eaux qui traversent les bancs de soufre et les minerais de fer, produisent des ocres de différentes couleurs, objets d'un trafic important à Roussillon et à Gargas.

« Les versants du Luberon et de la chaine de Vaucluse produisent des pierres de taille du grain le plus fin qui sont employées dans tout le Midi.

« Enfin à tous ces produits minéraux il faut ajouter le riche sol forestier dépendant du Comté de Sault, d'une superficie de plus de 60,000 hectares.

« Tels sont les produits variés dont une exploitation sérieuse peut un jour transformer ce pays, faire d'Apt un

centre manufacturier et de son territoire l'un des plus peuplés et des plus riches. »

On passe à la troisième question ainsi conçue: *Raconter au point de vue historique et médical; les principales invasions épidémiques dont la ville d'Apt et ses environs ont été le théâtre.*

M. le docteur C. Bernard regrette de n'avoir pas eu le temps de se livrer, ainsi qu'il se l'était proposé, aux recherches indispensables pour resoudre cette question; il se borne à mentionner diverses épidémies qui ont fait plus ou moins de ravages à Apt et dont il précise les causes occasionnelles.

On aborde la neuvième question: *Présenter un tableau des principales œuvres d'art que possède l'arrondissement.* M. Courtet a la parole; il signale trois manuscrits graduels chiffrés en neumes des premiers siècles de l'église appartenant à la cathédrale d'Apt.

M. Seymard, avocat, à Apt, présente quelques observations sur ces neumes et dit que le P. Lambiotte, jésuite, envoya un père pour examiner cette musique primitive.

M. Courtet signale aussi un autel table, le seul qui existe dans le diocèse avec chasse émaillée et un tableau bizantin digne d'attention.

L'église de Cucuron possède dans son abside un rétable de marbre antique, provenant d'un couvent d'Aix avec un bas relief de Puget, du plus grand mérite.

Dans l'église de Grambois, il existe un tableau bizantin précieux, représentant, sur fond d'or, un Christ avec la barbe, peint sur cuivre, un cadre à coins d'argent ciselé, ayant une inscription en anglais. Il y a dans le même édifice un autel table remarquable et deux tableaux de Poussin.

L'église de St-Saturnin est ornée d'une chaire en bois du 15me siècle, fort curieuse.

Le chateau d'Ausonis offre aux regards des étrangers la salle d'armes de St-Elzias.

A Mieuxbas, on trouve dans la maison de M. Carbonel, Maire, une belle collection de portraits de familles, dus au pinceau de Rigaud.

A Pertuis, on remarque une chasse de 1518, un autel en marbre provenant de l'église de l'Oratoire d'Aix et un bas relief curieux.

Dans l'église de Bonnieux, il y a un cétable de bon gout, du 15me siècle, et de précieux tableaux.

Quant à la 13e question : *Dans quelle voie devrait entrer l'enseignement professionnel pour être réellement utile au pays de Vaucluse*, on lit une note de M. de Caumont pour l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

Répondant à la 14e question : *Quels vœux pourraient être formulés pour être soumis ultérieurement par la réunion d'Apt, au Congrès des délégués des sociétés savantes, session de* 1863, M. Courtet se plaint des dégradations auxquelles est exposé le théâtre antique d'Orange, les jours de fêtes, où il est livré au public pour des courses de taureaux, des luttes d'athlétes ou des concours d'orphéons. La foule escalade les *Cumi* pour entrer et sortir et commet des dommages sans nombre. Il serait à désirer que des mesures conservatoires fussent prises pour arracher ces restes magnifiques de l'architecture romaine aux dévastations du vandalisme moderne.

M. Courtet demande aussi qu'une galerie soit disposée pour réunir les fragments provenant de cet édifice et assurer ainsi leur conservation.

Un vœu conforme est émis par l'assemblée.

L'examen d'un autre vœu sur la même question, formulé par M. Seymard, est ajourné à demain.

M. le Président lève la séance.

Séance de mardi **16** *septembre* **1863.**

Présidence de M. le docteur P.-M. Roux, de Marseille, S. Directeur de l'institut des provinces.

Prennent place au bureau : MM. de Pontbriant, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Apt, J. Courtet et Valère-Martin, Inspecteur de Vaucluse. M. Gaut, Secrétaire de la session, étant absent, M. le Président prie M. Valère-Martin de le remplacer.

La séance ouverte, M. le Président propose la 10e question du programme ainsi conçue : *Quels sont parmi les instruments agricoles perfectionnés, ceux qui peuvent être d'une application générale en Provence ?*

M. J.-B. Gaut, n'ayant pu assister à la séance, avait fait déposer sur le bureau deux livraisons de la *Revue agricole et forestière de Provence* qui se publie à Aix, dans laquelle cette question est traitée d'une manière remarquable par M. Bec, directeur de la ferme modèle de la Montaurone (Bouches-du-Rhône), et M. de Garidel, ancien officier du génie.

M. d'Avon de Sainte Colombe, Président du comice agricole d'Apt, invité à parler sur cette question, pense que la charrue à défoncement l'emporte sur celles, dont on a fait usage jusqu'à ce jour et qu'elle devrait être employée dans nos contrées. Son passage, dit-il, préparé par le sillon d'une charrue à un collier, donne un défoncement de 40 à 50 centimètres de profondeur, ainsi qu'il résulte du concours ouvert la veille. Cet agronome fait ensuite l'éloge de la *moissonneuse* dont il regrette que le prix soit peu à la portée des petits propriétaires. Enfin il fait une description de la *batteuse* qu'il considère comme une machine agricole des plus utiles dans la contrée.

M. Colignon doute que l'emploi de la *moissonneuse* soit applicable dans un terrain aussi accidenté et aussi morcellé que celui d'Apt.

M. d'Avon reconnait cette difficulté quant à une partie

du territoire de l'arrondissement, mais il persiste à croire que rien ne s'opposerait à l'emploi de cet instrument dans le reste de la circonscription.

M. Legier de Mesteyme fournit des détails sur la *moissonneuse-faucheuse* armée d'une seule faux, qu'il a vue à Paris à l'exposition d'agriculture; le mécanisme en est des plus simples, un seul homme la pousse devant lui sans fatigue, elle est applicable à la petite culture et son prix est relativement minime. Il cite également le Trieur-Marrot fabriqué à Niort, qui peut rendre les plus grands services pour la préparation des blés de semence. Il semble réaliser la perfection du tarare; son prix est de 250 fr.

M. d'Avon regrette que la routine résiste si fortement dans nos campagnes à l'adoption des machines nouvelles. Ainsi, dit-il, ce n'est que depuis peu de temps que l'on y a substitué le rouleau, à dépiquer les grains, à la foulaison opérée jusque là par les chevaux. Il aspire à y introduire l'usage du tarare comme ayant de grands avantages sur les ventilateurs anciens. Dans certaines localités, les sociétés d'agriculture ne pouvant vaincre la routine qui s'opposait à l'adoption de cette utile machine, ont pris le parti d'en distribuer gratuitement quelques unes aux agriculteurs. Ne serait-il pas à propos d'en faire autant pour dissiper les préventions qui s'élèvent à l'endroit du tarare?

M. Guillibert, Président du tribunal civil d'Apt, voudrait introduire, dans la contrée, l'usage de la herse à un seul collier suivie d'un rouleau, comme le moyen le plus avantageux dans les semailles.

M. de Berluc-Perussis signale et recommande le semoir en ce que son usage a pour résultat une grande économie de grains.

Il ressort de la discussion que la routine n'est pas le seul obstacle à l'adoption de la plupart de ces utiles engins,

mais aussi leur prix qui n'est pas en rapport avec les ressources de la petite culture.

M. le Président des assises scientifiques donne lecture de la 11me question ainsi formulée : *Etablir d'après des observations comparatives, si la maladie des vers-à-soie a sa source dans un vice héréditaire, ou dans des causes externes, telles que la nature de l'alimentation des sujets? En d'autres termes, sont ce les vers-à-soie, ou les muriers qui sont malades.* ?

Plusieurs membres considérant cette question comme insoluble, et aucun mémoire n'y répondant, d'ailleurs, pensent qu'elle doit être renvoyée aux hommes compétents qui ont déjà beaucoup écrit sur ce sujet et qui tourneront encore long-temps autour de ce cercle sans pouvoir trancher le nœud gordien.

M. le Président passe alors à la 12me question : *Quels sont les besoins les plus pressants de la région?* Cette question demeurant aujourd'hui sans réponse, est ajournée à une autre séance.

On réprend la 14e question abordée dans la dernière séance : *Quels vœux pourraient être formulés pour être soumis ultérieurement par la réunion d'Apt au Congrès des délégués des sociétés savantes, session de 1863?* M. Simard, avocat, exprime le vœu déjà formulé par le Conseil municipal et celui d'arrondissement d'Apt, ainsi que par le Conseil général de Vaucluse, que, dans un bref délai, un embranchement de chemin de fer sur Cavaillon, ou Lisle, soit accordé par le Gouvernement à la ville d'Apt ; c'est, dit-il, le vœu unanime de toutes les commissions d'enquête.

M. Légier de Mesteyme s'exprime sur le même sujet, en ces termes :

Je suis heureux de m'associer au vœu proposé sur la nécessité d'un chemin de fer aboutissant à Apt.

La question d'établissement et de tracé des voies ferrées n'est pas seulement un grand objet d'administration publique, c'est encore une étude que revendique à bon droit la science économique. Elle se pose d'elle même à ce titre dans le cadre de vos graves dissertations.

Là où sont des populations nombreuses ou d'abondants produits il faut de grandes voies de transport.

Le Congrès a entendu et doit entendre encore d'intéressantes études sur l'importance industrielle et minéralogique de cette vallée d'Apt. Un récent travail de M. Scipion-Gras sur la géologie du département a mis en lumière les richesses enfouies sous notre sol. Quel vœu, dès lors, plus naturel et plus légitime que celui de voir, non seulement les régions les plus voisines, mais le pays tout entier convié à jouir de ces avantages par la voie la plus rapide, celle d'un chemin de fer?

Lorsque l'État au prix de réels sacrifices a abaissé les barrières qui séparaient notre commerce de celui des peuples voisins, faut-il que de grandes sources pour l'approvisionnement de l'industrie nationale restent ignorées ou inaccessibles au sein du pays, derrière l'obstacle offert par une colline ou un torrent?

Produits de la vallée d'Apt. — Le chemin de fer à Apt desservira un pays riche d'avenir par ses minerais de fer et ses grands établissements de hauts fourneaux, par ses soufres en pleine exploitation. Les forêts si considérables de la comté de Sault, les schistes bitumineux et les grès asphaltiques du Largue, les sables vitrifiables et les argiles réfractaires du Coulon, les pierres de taille de la Coste transportées de tout temps à Marseille et du côté du Rhône, les ocres et les gypses de Gargas, enfin et surtout le bassin si riche en combustible minéral, qui de St-Martin de Castillon s'étend jusqu'à Dauphin et Bois d'Asson sur une longueur de plus de 40 kilomètres, (comme l'a établi M.

Gavot), tous ces produits du premier ordre, recevront du chemin de fer une valeur inappréciable. Ils assurent en même temps à l'entreprise du chemin les plus sérieux élements de profit.

Mais nous voudrions élever plus haut la question actuelle et, au dessus d'un grand intérêt régional, placer l'intérêt de régions voisines et les besoins de relations internationales.

Il faut, dans ce but, embrasser d'un regard la ligne décrétée des Alpes et le complément projeté du réseau du Sud Est. Ces questions diverses gagneraient à leur rapprochement. Nous les voudrions, dans l'intérêt de tous, coordonnées entre elles et combinées étroitement de manière à offrir un seul projet d'ensemble, sauf à ne voir exécuter d'abord que les sections principales de ce réseau.

I. Chemin de fer d'Apt.

Le chemin de fer d'Apt isolé répond à de grands besoins de l'industrie; il est d'un intérêt général et devra être établi par la force des choses dans un avenir prochain. Son utilité se montre plus pressante si on la considère au point de vue du tracé direct d'Avignon à Gap.

Il en est, en effet, du tracé des Alpes, comme de celui de Grenoble à Lyon, ou d'Aix à Marseille. Pour Aix comme pour Grenoble, après avoir regretté une ligne de travers qui subit la concurrence des messageries et ne satisfait personne on se résout aujourd'hui à en chercher une plus droite.

La question est de savoir si ces exemples ne suffiront pas, si l'on doit recommencer pour Gap une autre ligne comme celles deux fois condamnées de Rognac et de Saint Rambert.

II. Chemin de fer des Alpes.

Lorsqu'en 1857 fut promis un chemin de fer d'Avignon à Gap, les deux chefs lieu d'arrondissement d'Apt et de Forcalquier, déjà en possession de la route impériale qui unit les

deux extrêmes de la ligne, se crurent traversés nécessairement par le chemin de fer en projet.

Précédents : — Les motifs qui, en 1813 et 1837, avaient fait choisir la vallée d'Apt pour l'établissement de la grande voie de communication, du Languedoc aux Alpes, devaient prévaloir en 1857 comme ils avaient certainement prévalu de longs siècles avant, dans l'esprit si judicieux et si politique des Romains pour l'établissement de la voie aurélienne de Milan à Arles dans cette même vallée d'Apt.

C'est qu'en effet, un chemin plus direct que tout autre, couvert en cas de guerre du côté de la mer par une rivière profonde et une chaine continue de montagnes de près de 100 kilomètres de développement, dut attirer de bonne heure sur ce point, la sollicitude prévoyante des gouvernements.

En 1861, cependant, la Compagnie concessionnaire, tout en déclarant le tracé par Apt exécutable, s'en écarta dans l'avant-projet, en cédant à la préoccupation évidente de raccourcir deux embranchements projetés, l'un sur Miramas par Salon, l'autre sur Aix par Pertuis ou Peyrolles. Il s'agissait avant tout pour la Compagnie de réduire la longueur de la voie à construire et de se ménager, en concentrant le trafic, un révenu kilomètrique plus important.

Nous aurions garde de répousser absolument ces considérations et de condamner le point de vue de la Compagnie. Seulement, en acceptant ces principes mêmes, nous ne pouvons voir, dans l'avant-projet de 1861, le dernier mot des ingénieurs si capables, qui le proposérent tout d'abord. Les lumières qui président aux Conseils de l'État et de la Compagnie y introduiront, on peut l'espérer encore, de sages améliorations avant la mise en œuvre.

Embranchement absorbé dans une seule ligne principale.

Les embranchements, dit-on, sont onéreux pour les compagnies. Nous croyons qu'ils ne valent pas mieux pour

les populations enfermées ainsi dans de véritables impasses et qu'ils trahissent bien souvent l'imperfection des tracés. Pourquoi donc se borner à réduire les deux embranchements sur Aix et sur Salon. Mieux vaudrait, nous semble-t-il, les transformer en ligne principale desservant Avignon, Marseille et Gap, par Aix et Salon.

Il suffirait, pour cela, de laisser de côté *Miramas*, point perdu sur l'étang de Berre, pour marcher plus directement sur Marseille à partir de Salon en ramenant le point d'attache de cet embranchement vers les Milles, Ventabren ou Velaux, sur la ligne de Rognac.

Aix offrirait ainsi le point de jonction des deux tronçons des Alpes. Tout le trafic de la montagne se trouverait concentré sur une ligne unique moins couteuse et d'un meilleur rendement.

Inconvénients de la section de Lamanon à Pertuis:

La section de l'avant projet, établie sur la Durance de Lamanon à Pertuis, est détournée, pour tous, d'un entretien onéreux et d'une exploitation dangereuse ; elle ne satisfait aucun intérêt :

Cette ligne, en effet, impose aux Alpes un immense circuit en les éloignant d'Avignon sans les rapprocher de Marseille.

Elle passe et repasse la Durance sur des viaducs qui seront, sans doute, des œuvres d'art remarquables, mais auront l'inconvénient de nécessiter en pure perte pour la Compagnie des frais d'endiguement considérables sans que l'on puisse toujours garantir la voie des inondations, et encore moins les trains en marche de ces coups de vents désastreux qui ont tant de fois rompu les ponts sur ce parcours.

On traversera de beaux jardins sans doute, mais la voie enfermée du côté du Nord par la chaine du Luberon, du côté du Midi, par la Durance même, restera inaccessible au

plus grand nombre des populations intéressées ; ce bassin ainsi enclavé, sans industrie ni produit d'exportation, n'offrira pas même en bien des points les matériaux nécessaires à l'établissement du chemin.

Cette section, enfin, de *Lamanon* à *Pertuis*, établie, on le voit, dans les pires conditions, à part un avantage de niveau, serait d'autant plus regrettable que l'embranchement de Pertuis à Aix et celui de Salon desservent d'une manière à peu près complète ce même bassin inférieur de la Durance. Aussi, peut on à bon droit ajouter à tous les réproches faits à cette section, celui de rester inutile. Les deux tronçons des Alpes, réunis dans la direction d'Aix, y suppléent avec le plus grand avantage.

Avantages de l'ajournement de cette section :

La section de Lamanon à Pertuis ou Peyrolles à supprimer aujourd'hui, n'ayant pas moins de 30 à 35 kilomètres, son abandon ou son ajournement, si l'on veut, laisserait disponible une somme de *douze millions* environ sur le capital garanti par l'État.

Les Alpes, il est vrai, en rectifiant leur direction sur Marseille s'écartent du Languedoc et d'Avignon. Ce résultat serait facheux s'il était sans remède, mais le mal n'est qu'apparent.

En effet, d'une part les *douze millions* devenus immédiatement disponibles, permettraient la construction de l'embranchement d'Apt, sans dépenses, ni subventions nouvelles. D'autre part, à mesure que se développerait le trafic des Alpes à la suite du chemin de fer, une ligne unique et trop détournée pour le Languedoc devenant insuffisante, le chemin d'Apt apparaitrait comme sa rectification naturelle et six à huit millions consacrés à cette époque au raccordement sur Velx du premier tronçon d'Apt, suffiraient pour restituer aux Alpes, leur ligne la plus courte vers les

Pyrénées, celle de la grande voie romaine et de la route impériale n° 100.

Deux courants bien distincts d'échange et de trafic donnent vie aux Alpes, l'un à l'Est va à la mer, l'autre à l'Ouest dans le Languedoc. Il fallait les satisfaire tous deux ou du moins aller au plus urgent. On chercherait vainement l'une de ces solutions dans le tracé de 1861.

Serait-il donc trop tard pour mieux faire lorsqu'il s'agit des intérêts de l'avenir et d'une dépense actuelle de 89 millions ?

III Complément du réseau du Sud-Est et chemin direct d'Aix à Marseille.

Depuis l'enquête de 1861, des évènements imprévus ont surgi. Ils rendent aux questions débattues plus haut une actualité heureuse, ils donnent à notre cause, une raison d'être décisive et lui prêtent des arguments nouveaux, qu'il serait injuste de ne pas apprécier.

La Compagnie de la *Méditerranée* aura raison, c'est le vœu du Sud-Est, dans le grand duel provoqué par *le Midi*, mais elle apprendra, espérons le, aux périls de la lutte, tout ce que vaut un tracé direct.

L'ensemble des projets soumis par elle à l'enquête est trop heureusement conçu pour ne pas lui rallier les populations d'abord et les sympathies de l'État ensuite.

Ligne directe d'Aix à Marseille : — Entre toutes, la ligne directe d'Aix à Marseille répond dans ces projets aux besoins réels de la situation, à un grand intérêt général. C'est bien la cause du pays et non celle exclusivement d'une ville qu'ont si heureusement plaidée pour cette ligne, MM. Feraud-Giraud, Ch. de Ribbe et tous les membres de la commission d'Aix.

Cette voie doit dégager Marseille vers les Alpes et le Nord en même temps qu'elle rend libre la ligne d'Arles pour le mouvement vers les Pyrénées et l'Ouest.

Nous supposons que, cherchant la ligne la plus économique et la plus courte, on mette à profit 7 à 8 kilomètres de la voie actuelle pour se diriger des Milles sur Marseille par le col du Pin; on aura réduit à 33 kilomètres environ le parcours d'Aix à Marseille au lieu des 53 kilomètres imposés par le circuit de Rognac.

Une satisfaction légitime sera donnée à Aix et aux Alpes, mais cette création ne serait pas complète, arretée-là.

Ligne directe de Marseille au Rhône par Salon : — Il faudra mettre à profit pour Avignon le raccourci obtenu ; donner à Marseille une issue sur la vallée du Rhône et le Nord-Ouest indépendants de la voie d'Arles que reclame tout entière le trafic vers l'Ouest et l'Océan. Jamais cette issue ne pourrait s'offrir par Pertuis, ce serait un allongement de parcours de 50 kilomètres environ. Que faire enfin de la voie existante de Rognac, si on ne l'utilise en partie pour Avignon ?

C'est ainsi que dès ce jour l'embranchement de Salon nous semble logiquement et par la force croissante des choses attiré dans la direction de Marseille sur la ligne de Rognac.

On peut réaliser par là les résultats suivants :

Résultats : — 1° Donner au port de Marseille une double issue vers les Alpes et le Nord et obtenir par Salon, une voie directe sur Avignon.

2° Relier par cette même voie Aix à Avignon et à Marseille avec un raccourci de 30 kilomètres environ pour la première ville et de 20 pour la seconde.

3° Faire subir un circuit provisoire au trafic des Alpes pour le Languedoc avec la perspective assurée d'un raccourci de 50 kilomètres dans cette direction au moyen du raccordement ultérieur sur Volx de la ligne si justement sollicitée par Apt, ligne à laquelle on pourrait donner sans délai son commencement d'exécution.

Tous les intérêts seraient sauvegardés dans ces plans :

Intérêt de la Compagnie : — On évite à son profit la construction et l'entretien de 30 à 35 kilomètres de voie ferrée de Lamanon à Pertuis faisant double emploi avec les embranchements. On assure aux deux embranchements d'Aix et de Salon, transformés en ligne principale, le monopole du trafic. On donne une raison d'être de plus à la ligne directe d'Aix à Marseille. On utilise enfin la ligne improductive de Rognac sur 8 à 12 kilomètres en l'empruntant aux abords de Velaux, pour la nouvelle voie d'Avignon à Marseille, et sur 15 à 19, de ce même point jusqu'à Aix, pour la voie d'Avignon à Gap.

Intérêt des populations : — Elles sont desservies dans le sens de leurs relations séculaires avec des raccourcis dans tous les sens, qui réunis dépassent 60 kilomètres. Nous voulons bien réduire ces raccourcis de moitié, il en résulte encore l'avantage suivant : ces 30 kilomètres calculés à une recette brute de 30,000 francs représentent un chiffre de 900,000 francs par an, somme digne de quelque attention, si l'on songe que l'abandon de la combinaison proposée en grèverait annuellement et à perpétuité le trafic méditerranéen sans profit pour personne.

Intérêt de l'État, expression et resumé de tous les autres :

Sur les 89,500,000 francs de garantie promise à la Compagnie, l'État obtiendrait sans charges nouvelles, le commencement d'exécution du chemin stratégique le plus direct des Pyrénées aux Alpes par la vallée d'Apt. Ce chemin serait couvert d'Avignon jusqu'auprès de Sisteron par la Durance et une chaine continue de montagnes offrant un rempart naturel sur une partie considérable du parcours. Un autre chemin stratégique par Salon et les Milles indépendant du ong souterrain de la Nerthe et à l'abri de toute possibilité de rupture par mer rapprocherait Marseille et par la même Toulon de près de demi heure de la capitale. Demi heuer

en cas de guerre c'est plus de temps qu'il n'en faut pour sauver ou pour perdre un arsenal !

Conclusion : — Confiant dans la gravité de toutes les considérations qui précèdent :

J'ai l'honneur de solliciter l'émission d'un vœu en faveur de l'embranchement d'Apt à construire sans dépenses nouvelles au moyen de l'*ajournement* d'une section projetée de Lamanon à Pertuis sur la ligne de Gap, section démontrée d'un entretien ruineux sans profit pour personne et provisoirement remplacée avec les plus grands avantages par un tracé direct entre Avignon, Aix et Marseille par Salon, les Milles et le col du Pin. Cette distribution des voies paraît seule garantir les intérêts de tous et combiner de la manière la plus utile, les projets anciens avec les plus récents.

= Le vœu sur la nécessité du chemin de fer d'Apt est admis par l'assemblée et sera présenté au Congrès des délégués des sociétés savantes.

La séance est levée.



Séance du mercredi 17 *septembre* 1862.

Présidence de M. le docteur P.-M. Roux, Sous-Directeur de l'institut des provinces, etc.

Sont présents au bureau : MM. de Pontbriant, Sous-Préfet d'Apt, Guillibert, Président du tribunal civil, l'Abbé Rose, curé de la Palud, l'abbé Bernard, curé d'Apt, C. Bernard, Maire de cette ville, de Berluc-Perussis, inspecteur de la Société française d'archéologie pour les Alpes, A. Seymard, Conseiller à la Cour impériale d'Aix, Seymard, avocat, H. Legier de Mesteyme, Secrétaire de la session du Congrès d'archéologie et Valère-Martin, inspecteur de la société française pour la description et la conservation des monuments, dans le département de Vaucluse.

M. le Secrétaire des assises scientifiques n'étant pas présent à la séance, M. Valère-Martin est prié par M. le Président de le remplacer.

La séance ouverte, M. Em. Arnaud, d'Apt, demande à communiquer un mémoire sur *la contemporanéité des terrains à gypse de Gargas et des environs de Paris.*

La lecture de ce travail est entendue avec beaucoup d'intérêt et M. le Président en propose l'insertion au procès verbal. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Voici le texte du travail de M. Em. Arnaud :

Les naturalistes ne sont pas d'accord sur l'âge géologique des couches gypseuses des environs d'Apt : pour les uns, elles ne sont, en effet, qu'une dépendance du calcaire d'eau douce sur lequel reposent ordinairement les puissantes assises de grès coquillier, qui, en Provence et en Suisse, caractérisent la partie supérieure de la période miocène ; tandis que les autres, en les plaçant dans la partie inférieure des terrains tertiaires, les regardent comme contemporaines des gypses d'Aix et de Montmartre. Une courte discussion des raisons, qui ont motivé ces deux opinions, suffira pour qu'il devienne facile de fixer l'époque géologique à laquelle il convient de rapporter le gypse de Gargas.

Il est rare de rencontrer dans des formations appartenant à des bassins éloignés une concordance aussi satisfaisante que celle qui résulte de la comparaison, au point de vue minéralogique, des assises de Montmartre et de Péréal.

Dans les environs de Paris, on trouve quatre couches épaisses de gypse, séparées par des marnes, au dessus des calcaires d'eau douce et des meulières que supporte la zone inférieure, composée d'alternances de sables et de calcaires grossiers ; à Péréal, les marnes aptiennes sont suivies de sables quartzeux bigarrés, offrant çà et là des groupements informes de lentilles gypseuses, et, plus rarement, des couches de gypses fibreux, colorés en rouge par le fer

peroxydé. A cette masse sableuse succède un banc épais de calcaire d'eau douce, où l'on reconnait de nombreux moulages se rapportant à plusieurs espèces distinctes du genre *Cyrena*. C'est entre ces deux couches qu'a été rencontré un dépôt circonscrit de marne sableuse, remarquable par les nombreux débris de vertébrés, qui s'y sont fossilisés, en acquérant un aspect charbonneux au contact des détritus organiques dont la masse entière est intimément pénétrée, et qui à la partie supérieure du gisement ont même formé une mince assise de lignite. Le calcaire lacustre, dont il vient d'être question, a été considéré comme la partie inférieure d'un dépôt nettement séparé des sables situés au dessous et de la marne ossifère : mais cette division, uniquement basée sur la différence de composition chimique et sur l'allure toute spéciale qu'offrent ces deux systèmes de couches, est en opposition directe avec les données palæontographiques puisque l'on a recueilli, à plusieurs reprises, dans le sein du calcaire, des débris se rapportant aux espèces connues dans la marne, et que l'on n'a jamais rien signalé dans les sables inférieurs. Aprés les calcaires d'eau douce viennent les bancs de gypse interstratifiés avec des marnes qui ne forment qu'un accident, relativement à la puissance de l'assise gypseuse. Le tout est recouvert par une longue alternance de calcaires généralement siliceux et des marnes, qui supportent à leur tour, sur une étendue restreinte, le grès marin coquillier, connu sous le nom de molasse.

Pour justifier le classement de cette série de couches dans l'étage parisien, on a dit que la période géologique, qui s'est écoulée entre la formation des gypses de Montmartre et le dépôt des molasses marines, ne serait pas représentée dans notre bassin, et que, du reste, on remarquait entre les deux terrains une stratification parfaitement concordante, prouvant qu'une époque avait immédiatement succédé à l'autre. Or, le manque d'un et même souvent

de plusieurs étages, à la suite de dénudations, d'oscillations, ou de toutes autres causes, est une chose très-habituelle, puisque l'étage tongrien lui-même n'a été rencontré encore ni dans les Etats-Unis, ni en Angleterre; et, dans ces deux contrées, d'après les recherches de MORTON, de LEA, de Ch. LYELL, etc. les dépôts de l'époque falunienne se montrent sur de vastes surfaces au dessus des couches parisiennes, auxquelles ils ont succédé régulièrement. Ainsi, ces raisons ne sauraient légitimer le classement du terrain à gypse de Gargas dans l'étage tongrien, alorsque la palæontologie fournit plus de 40 espèces de vertébrés presque toutes communes au gisement de Péréal et aux gypses palœonthériens de Montmartre.

Les données minéralogiques et les résultats fournis par la palœontographie sont donc parfaitement d'accord, et l'on ne peut hésiter à regarder les plâtres de Gargas et de Montmartre comme rigoureusement synchroniques.

Du reste, ne pourrait-on pas considérer le calcaire siliceux, qui, à Gargas, est supérieur aux gypses, comme le représentant de l'époque tongrienne ? Cette assise deviendrait ainsi contemporaine des grès de Fontainebleau et des calcaires silieeux d'Etampes; ce rapprochement, ce rapport avec la similitude de composition chimique dans les deux bassins, ferait disparaître la discordance géologique signalée plus haut.

Après avoir discuté l'âge d'une masse minérale, on est naturellement conduit à s'occuper de son mode de formation; les gypses reconnaissent deux origines différentes; l'une thermale ou métamorphique, l'autre sédimentaire, résultat d'une précipitation chimique opérée sur les lieux même de leur gisement actuel. Quelques cristaux doivent aussi leur existence à une action électro-chimique que les pyrites exercent sur les parties calcaires contenues dans les argiles : telle est l'origine des groupements cristallins que l'on rencontre quelquefois dans les marnes de l'époque

aptienne; d'ailleurs, ce mode de formation est très-restreint et n'a jamais pu produire que des masses isolées d'un petit volume. Quelques géologues, se basant sur l'identité d'allure que l'on observe entre les gypses des environs et les calcaires encaissants, dont ils sont la continuation, les ont considérés comme métamorphiques. Mais les gypses anormaux doivent leur existence, soit à des eaux thermales éruptives sursaturées, qui les ont déposés en amas irréguliers, soit à une épigénie exercée sur les calcaires par des vapeurs sulfureuses, émanées de l'intérieur du globe, sans doute à la suite des bouleversements qui ont accompagné la sortie des roches d'origine ignée avec lesquelles ils offrent une relation immédiate que l'on ne peut méconnaître, et dont le voisinage explique la dissémination, dans les gypses appartenant à cette catégorie, du talc, du mica et d'autres minéraux dont la présence ne saurait se rattacher à une origine sédimentaire. Ainsi l'action métamorphique a pour effet de substituer un atome d'acide sulfurique et deux atomes d'eaux à un atome d'acide carbonique, d'où il résulte que chaque atome de chaux carbonatée, qui pèse 625, est transformé en un atome de gypse hydraté pesant 1075, en sorte que, suivant l'importante remarque de M. Elie de Beaumont, l'un des savants auteurs de la carte géologique de France, l'idée d'une notable augmentation de volume accompagne l'hypothèse d'une épigénie opérée sur une masse calcaire solidifiée. En empruntant à la physique une formule assez usuelle, on reconnait avec facilité que ce gonflement a lieu dans le rapport de 231,48 à 467, 29; c'est-à-dire que le volume de la masse primitive doit avoir plus que doublé. Les résultats de l'observation sont venus donner une confirmation complète aux déductions théoriques, en faisant voir que les gypses anormaux, accompagnés de couches sédimentaires, occupent relativement à ces roches, disloquées et fendillées, une position qui

annonce un centre de soulévement. Aucune des circonstances caractéristiques des dépôts anormaux ne s'appliquant aux gypses tertiaires de la contrée, on est conduit naturellement à attribuer leur présence, au milieu des couches qui les renferment, à une précipitation chimique, dont la cause admet une explication facile. En effet, la continuité même, observée entre les gypses et les calcaires environnants fait supposer que des sources sulfureuses ont versé leurs produits au milieu des eaux, qui tenait du calcaire en dissolution, à la faveur d'un excès d'acide carbonique de sorte que l'acide sulfurique, résultant de la décomposition des vapeurs sulfureuses, se combina à la chaux du calcaire, en formant un sulfate de chaux hydraté, qui dut se précipiter sous forme de couches. Cette théorie permet d'expliquer la présence dans les plâtres de Gargas, d'Aix et des environs de Paris, soit de l'argile, soit du calcaire; car, on conçoit que les gypses en se précipitant se soient empatés des matières étrangères qui pouvaient, comme l'argile, souiller la dissolution de carbonate de chaux dans laquelle ils ont pris naissance, et qu'ils aient entraîné aussi les particules calcaires qui avaient échappé à la décomposition.

Au contact d'un air chaux et humide, et sous l'influence de certains agents, le dédoublement de l'hydrogène sulfuré est plus complexe: du soufre se dépose en même temps qu'il y a production d'acide sulfurique, comme on l'observe à Aix-la-Chapelle, et surtout à Bagnères-de-Luchon où les galeries qui amènent les eaux sulfureuses offrent des dépôts de soufre et de gypse. Cette remarque est importante, puisque, aux environs d'Apt, dans des couches du même âge que celles de Gargas, on a rencontré un banc puissant de gypse calcarifère contenant une proportion notable de soufre, et que la dissémination de ce minéral dans les terrains sédimentaires ne peut guère

s'expliquer que par la décomposition du gaz sulfhydrique, en présence d'une dissolution de calcaire ; ainsi toutes les raisons concourent à faire attribuer une origine purement sédimentaire aux gypses des environs d'Apt.

Le sulfate de chaux, débarrassé par une calcination ménagée de l'eau qu'il retenait en combinaison, constitue le plâtre, dont les usages pour la batisse et l'agriculture sont si connus qu'il suffit presque de les rappeler pour faire ressortir l'importance et l'utilité pratique des nombreuses carrières qui nous entourent. Des qualités spéciales ont procuré aux plâtres des environs de Paris et d'Aix une réputation et une estime dont ceux de Gargas, qui offrent la même composition, doivent jouir aussi. On a généralement attribué ces bonnes qualités à la présence de calcaire, que la calcination transformerait en chaux, mais GAI-LUSSAC a détruit cette explication, en faisant remarquer que la cuisson de la pierre à plâtre a lieu à une température trop peu élevée pour que le carbonate calcaire puisse être décomposé ; du reste, si jusques à présent aucune théorie satisfaisante n'est venue rendre compte du mode d'action de la chaux carbonatée mélangée au plâtre, les bons effets qui en résultent n'en sont pas moins un fait acquis, important à constater. La dureté d'un plâtre se trouvant, d'ailleurs, après le gachage, précisément égale à celle de la pierre qui l'a produit, on voit que, au point de vue de la solidité des enduits, les gypses métamorphiques ou des autres étages sédimentaires ne sont pas comparables aux plâtres calorifères de la période tertiaire, puisque ceux-ci empruntent une partie de leur dureté aux particules calcaires dont ils sont pénétrés.

En ce qui concerne le gypse dans ses rapports avec l'agriculture, on peut dire, après avoir comparé toutes les observations de DAWY, de LIEBIG, de M. de GASPARIN, de M. KAHLMANN, de MALAGUTI, de BOUSSINGAULT, que

l'opinion de ce dernier savant est la plus probable, et comme il admet que, sous l'influence des matières organiques contenues dans le sol, le plâtre est transformé en sulfure de calcium, puis en carbonate de chaux très-divisé que les plantes s'assimilent à l'état de bi-carbonate soluble, il résulte un avantage réel de l'emploi, comme matière fertilisante, d'un plâtre qui contient une forte proportion de sel calcaire précisément dans les conditions favorables pour l'absorption, on réalise ainsi une économie de temps et d'engrais. Ajoutons, en finissant, que, puisque la présence du carbonate de chaux dans les sols à plâtre parait presque aussi nécessaire que celle des engrais organiques, un gypse portant avec lui l'élément indispensable pour qu'il agisse utilement, peut être employé dans presque tous les sols, et les limites de son usage sont notablement élargies si on est dispensé d'avoir préalablement recours à un amendement calcaire.

= M. le Président propose la 4e question du programme, ainsi conçue : *Quelles sont les localités de la Provence où des sociétés de médecine ont été fondées?*

Personne ne demandant la parole pour traiter cette question, M. le Président des Assises scientifiques y répond lui même par un historique rapide, mais sans omettre les principaux détails ; il parle surtout de plusieurs sociétés de médecine à Marseille : 1° de celle qui, connue simplement sous le nom de société de médecine, créée en 1800, reçut le titre de société royale, puis celui de nationale et est devenue impériale depuis le second empire ; 2° de la société médicale d'émulation et de la société académique de médecine, qui n'existent plus.

Mais, il y aura bientôt une vingtaine d'années que nous avons fondé, dit M. P.-M. Roux, le Comité médical des Bouches-du-Rhône, dont le siège est à Marseille ; son importance l'a fait reconnaitre d'utilité publique. C'est l'unique

association en France qui soit à la fois *société scientifique*, *société de bienfaisance* (c'est-à-dire donnant des secours gratuits à tous les indigents) et *société de prévoyance et de secours mutuels*.

Le Comité médical a déjà publié plusieurs volumes de ses actes et continue ses travaux avec une persévérance digne d'éloges.

Il a conçu un grand nombre d'utiles projets dont plusieurs sont en voie d'exécution et qui, tous, n'attendent qu'un état plus prospère dans ses finances pour accomplir ce que l'humanité tout entière a droit d'attendre de lui. Ce ne sera pas, toutefois, sans beaucoup de difficultés dans la situation où sont encore certains esprits. Mais le Comité a foi dans un bel avenir; son Président perpétuel a été, on le sait, le promoteur des associations médicales, après avoir démontré leurs avantages à la tribune de la section de médecine du Congrès scientifique de France, à Strasbourg. M. P.-M. Roux a, en outre, souvent exprimé le désir que chaque département eut une société médicale semblable à celle qu'il dirige.

Après cette intéressante communication, M. Collieson mentionne une association médicale qui aurait été fondée à Apt, mais qui n'aurait pu y fonctionner par suite de contrariétés émanant de l'autorité locale.

M. le docteur C. Bernard rappelle que la ville d'Apt a eu, en effet, son association médicale, à l'occasion de celle générale fondée depuis peu d'années à Paris, à laquelle devait se rallier comme à un centre toutes celles des provinces. Mais cette association, négligeant les intérêts de celles-ci pour ne s'occuper que d'elle même, a faussé le but de sa fondation et est devenue purement locale. Aussi, plusieurs associations annexées à elle ont elles eu, comme celle d'Apt, une existence éphèmére.

Dans cet état de choses, M. le docteur P.-M. Roux a pensé qu'il convenait, pour maintenir le feu sacré du grand principe

d'association, d'adresser une circulaire à tous les membres du corps médical de France, en vue de les réunir, à chaque session du Congrès scientifique, pour y former, en quelque sorte, un Congrès médical où les questions relatives aux intérêts moraux et matériels de la profession seraient élucidées.

Suivant M. le docteur P.-M. Roux, on arriverait ainsi à reconstituer les associations médicales dissoutes et à en établir de nouvelles.

Au Congrès scientifique de Cherbourg, notre Président fit nommer une commission spéciale qui s'était engagée à s'occuper de la circulaire dont il s'agit, mais qui en fut empêchée. Plus tard, la section médicale du Congrès de Bordeaux n'adopta malheureusement pas, sur la proposition de M. Coste, l'exécution de cette pensée toute conciliatrice. Au Congrès scientifique de St-Etienne, on eut, au contraire, la satisfaction de voir les médecins bien disposés à donner suite à ce qui avait été entrepris déjà, si la crainte de quelques uns d'entre eux de prendre l'initiative, s'évanouissait.

Quoiqu'il en soit, M. le docteur P.-M. Roux se flatte que la convocation générale des médecins et pharmaciens se fera de manière ou d'autre, dans le but qu'il a médité.

— M. le Président ouvre ensuite la discussion touchant la 6me question : *faire connaître les privilèges municipaux de la Provence avant la Révolution.*

M. de Berluc-Perussis prétend que l'organisation de la Provence dans laquelle dominait l'élément municipal, comprenait trois éléments municipaux : 1° la Commune, administrée par des Consuls, lesquels étaient élus par tous les chefs de famille inscrits au cadastre : 2° La Viguerie, qui correspond à peu près à l'arrondissement actuel, laquelle était composée de tous les premiers Consuls de la circonscription, et présidée par celui du chef-lieu ; 3° l'Assemblée

des communautés tenue à Lambesc annuellement, et composée des premiers Consuls des Chefs-lieux et autres communes importantes. Elle était dirigée, si non présidée, par les Consuls d'Aix, procureurs du pays. Ainsi toute l'administration provinciale avait pour base l'élection populaire et la représentation communale; si bien que, lorsque, en 1788, les Etats furent convoqués dans chaque province, et succédèrent, dans la notre, à l'Assemblée des communautés, qui les avait remplacés depuis longtemps, ce fut, pour la Provence, une perte de sa liberté, que ce grand acte qui donnait au reste de la nation des garanties longtemps sollicitées. En Provence, en effet, le Tiers-Etat se voyait contraint de partager, avec les deux premiers ordres, l'initiative des affaires provinciales, laquelle, depuis près de deux siècles, lui appartenait exclusivement.

M. l'Abbé Rose, curé de la Palud, demande ce qui distingue la Viguerie du Bailliage.

M. de Berluc répond que la Viguerie était une institution purement administrative et le Bailliage une institution judiciaire.

M. Seymard, avocat, entre dans quelques développements touchant la manière dont s'exerçait la juridiction seigneuriale. Le juge étant le représentant du seigneur, le conseil municipal ne pouvait s'assembler sans son autorisation. Néanmoins, lorsque, par suite d'une mésintelligence, le juge refusait cette autorisation, ou usait de mauvais vouloir, on agissait sans lui, sauf à en référer au Seigneur.

(Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. Seymard dans toutes les intéressantes considérations auxquelles il se livre à ce sujet.)

M. H. Legier de Mesteyme a la parole sur la même question; il traite, dans les termes suivants, de *l'origine des franchises* de la commune de Viens en Provence.

Messieurs,

Les travaux de MM. Ch. DE RIBBE, J. DE SÉRANON et Ch. GIRAUD, l'une de nos illustrations, ont porté tant de lumières et d'élévation dans l'étude des franchises de la Provence que je ne saurais aborder un tel sujet sans une juste défiance de mes propres forces. Aussi, omettant l'exposé des grandes théories, me bornerai-je à offrir au Congrès, comme un type curieux de ces vieilles franchises, une charte octroyée à Viens, Bailliage et plus tard Viguerie d'Apt, en 1221, par le comte de Provence et la comtesse sa mère, seigneurs du lieu et princes souverains.

M. ACHARD, le savant archiviste du département, a cité le premier dans son annuaire de 1860, deux transactions relatives aux franchises de cette commune, la première souscrite par Guillaume AUGIER ou OGER de Forcalquier, le 10 novembre 1357, la seconde par le duc de VENTADOUR, seigneur de Viens, le 28 août 1583.

Celle de 1221, entièrement inédite, est sans contredit la charte primordiale et parait à ce seul titre mériter une attention toute particulière. Elle tire un intérêt nouveau des aperçus heureusement présentés par M. de BERLUC-PERUSSIS.

Cette charte contient du droit civil mêlé avec le droit politique, comme on le retrouve souvent dans celles de cette époque; il s'agit d'une interdiction pour la fille qui a reçu une dot en se mariant, de ne rien prétendre de plus dans la succession du donateur ou de la donatrice, clause singulière et bien digne d'être notée pour l'histoire de la constitution de la dot dans notre droit. Mais cet article est remarquable à un autre égard: le comte et la comtesse en édictant cette règle déclarent se borner à promulguer une coutume générale et ancienne *introductam et approbatam concilio de Vientio*. Il y avait donc anciennement, dès cette époque, à

Viens, un conseil, et ce conseil était en possession d'y exercer non seulement l'administration municipale, mais encore le pouvoir législatif dans sa plénitude !

Voici le titre :

Privilèges octroyés à la Communauté de Viens, par le Comte Raymond Bérenger et la Comtesse Garsende sa mère, le treize janvier 1221.

Notum sit omnibus tam præsentibus quam futuris, quod anno Domini MCCXXI idibus Januarii, nos R. Berengari dei gratia melchio et Comes Provinciæ et Forcalquerii, et nos dei gratia comitissa Provinciæ et Forcalquerii.

Attendentes et recognoscentes servitium et fidelitatem quod et quam castrum nostrum de Vientio et homines illius, situm intra dictum Comitatum Provinciæ et Forcalquerii, quod confrontatur ab oriente cum territoriis de Oppedeta et Santæ Crucis et a Meridie cum territoriis de Cæsarista et ab occasu cum territoriis de Sancto-Martino et Casanovæ et a Sepentrione cum territoriis de Gignaco et Simiana ; et adhuc credimus et speramus eos nobis et nostris successoribus inferre, bona fide et spontanea voluntate donamus et concedimus vobis et vestris successoribus et omnibus hominibus præsentibus et futuris in Castro de Vientio nunc et in perpetuum permanentibus, franchisiam et libertatem ab omni exactione, exceptis justis et cavalcatis, et donamus et concedimus omnibus vobis prædictis præsentibus et futuris in Castro de Vientio morantibus, ne vobis fiat deinde a nobis vel a nostris successoribus aliqua fortia vel tauta sed volumus vos esse et vestros successores immunes et liberos ab omni vexatione et exactione exceptis justis et cavalcatis ut supra jam diximus.

Sachent tous présents et advenir, que l'an de N. S. mil deux cents vingt un et le treize janvier, Nous Raymond Berenger par la grâce de Dieu Marquis Comte de Provence et de Forcalquier, Et nous Garsende par la grâce de Dieu Comtesse de Provence et de Forcalquier.

Reconnaissant les services et fidélité que notre lieu de Viens et les hommes d'icelui, situé dans lesdits Comtes de Provence et de Forcalquier, confrontant du Levant les terroirs d'Oppedète et de Sainte-Croix, du Midi celui de Cèreste, du Couchant St-Martin et Cazeneuve et du Nord Gignac et Simiane, ont eu à notre endroit et que nous espérons de leur part pour nous et nos successeurs, de bonne foi et de notre spontanée volonté, donnons et concédons à vous et à vos successeurs et à tous les hommes habitant à Viens dans ce moment ou qui y habiteront par la suite, à perpétuité, la franchise et immunité de toute exaction, excepté des tailles et chevauchées ; nous donnons et concédons à vous présents et futurs demeurant au lieu de Viens qu'il ne vous soit fait par nous ou nos successeurs aucun tort ni exaction mais voulons vous et les votres demeurer affranchis de toute vexation excepté des tailles et chevauchées reservées ci-dessus.

Et donamus et concedimus ut vos et omnes res vestræ in omni terra nostra habita et habenda in omni comitatu nostro habito et habendo citra Durentiam et ultra, in mari et in terra et in omnibus aquis ducibus et fluminibus, sint immunes et liberæ ab omni pædagio usatico et leyda et ab omnibus fortiis et tautis et volumus ne aliquis pro nobis, pædagia vel usatica vel leydas capiens in mari vel in terra vel in fluminibus, sit ausus, ab hominibus de Vientio præsentibus et futuris pædagia vel usatica seu leydas capere. Et si aliquis contra hanc donationem nostram et cessionem venire ausus fuerit, vel præsumpserit, indignationem nostram incurrere volumus.

Et voulons et concédons que vous et vos biens en toute la terre que nous avons et que nous aurons dans l'étendue de notre Comté et de ce qui pourra s'y adjoindre en de là de la Durance et en deça sur mer et sur terre, sur les canaux et rivières, soycz immunes et affranchis de tous droits de péage, tare ou leyde et voulons qu'aucun ne prenne pour nous péage, impôt, tare ou leyde des hommes de Viens présents et futurs et si quelqu'un malgré notre presente donation osait faire le contraire ou le présumait, voulons qu'il encoure notre indignation.

Etiam concedimus et eamdem consuetudinem generalem puram concilio de Vientio introductam et approbatam concedimus ne aliquis in Castro de Vientio pater seu mater, avus, avia, proavus, proavia et deinceps, frater vel soror, avunculus seu patronus; filiam seu neptem, vel proneptem sororis vel fratris filiam in matrimonio copulaverit et dotem ei promiserit, donamus et concedimus ne deinde mortuo donatore seu donatrice, vel vivente ad ejus hæreditatem vel bona, modo aliquo possit venire seu aspirare; imo si actionem aliquam contra prædictos moverit exceptione prædictæ consuetudinis, removeatur et excludatur.

Aussi concédons la coutume générale introduite et approuvée par le conseil de Viens que si quelqu'un du dit lieu, père, mère, ayeul ou ayeule, bisayeul ou bisayeule, ou autre ascendant, frère, sœur, oncle, paternel ou maternel, mariant sa fille, nièce, petite fille ou petite nièce et à icelle promettait dot, donnons et concédons que dans la suite le donateur ou la donatrice morts ou vivants, elle ne puisse de quelque manière que ce soit rien réclamer ni prétendre dans la succession ni sur les biens de ce donateur et si elle introduisait une action qu'elle en soit exclue et repoussée par l'exception de ladite coutume.

Volumus quod si aliquis in Castro de Vientio habeat domum fanam vel pratum francum, vel alias possessiones eas possit vendere, donare, pignorare, vel alioquovis alienationis titulo alienare absque laudimento et jure laudimii et trezeni.

Voulons que si quelqu'un au lieu de Viens a maison franche ou pré franc ou autre possession, qu'il les puisse donner, engager ou aliener par quelque titre d'aliénation que ce soit sans aucun droit de lods ni trezain.

Item donamus et concedimus quod si aliquis homo degens nunc vel existens, vel in futurum degerit vel extiterit, habens ibi domos, terras, vineas, vel alias possessiones et eas vendere, donare vel alio modo alienare voluerit et deinde recedere et aliis locis vel civitatibus degere vel vivere voluerit vel egerit, possit hoc facere absque nostra nostrorumque successorum et bajulorum contradictione.

Aussi donnons et concédons que si quelqu'homme demeurant présentement ou qui demeurerait à l'avenir au dit lieu y posséde des maisons, terres, vignes ou tout autre possession et veut les vendre donner ou aliéner de toute autre manière, pour aller habiter en d'autres lieux ou villes, qu'il puisse le faire sans empêchement de nous, nos successeurs, ni du bailli.

Item donamus et concedimus eidem universitati et hominibus de Vientio præsentibus et futuris jus pulvagiorum et boagiorum.

Aussi donnons et concédons à la même université et aux hommes de Viens présents et futurs le droit de pulvérage et boage.

Cæterum donamus et concedimus prædictis hominibus præsentibus et futuris licentiam et facultatem faciendi et ædificandi molendinum et molendina in territorio de Vientio et furnos necessarios in generali et in particulari tempore pestis, in quibus possint molere et detriticari facere eorum blada et decoquere aut decoqui facere eorum panes pro libito voluntatis eorum, et ad eorum usum, commodum et utilitatem eosque homines de Vientio faciendo, immunes francos liberos in omni laudio et jure laudimii et alias et alio modo infrangimus. immunes et francos facimus et esse volumus prout et quemadmodum sunt homines et subditi nostri de Forcalquerio.

En outre donnons et concédons aux dits hommes présents et futurs la licence et faculté de faire et bastir un moulin ou des moulins dans le territoire de Viens, et les fours nécessaires en général et particulièrement en temps de peste, auxquels ils puissent, et leur soit permis, moudre leur blé et cuire ou faire cuire leur pain à leur volonté et bon plaisir et à leur usage, commodité et utilité et iceux hommes de Viens ce faisant immunes francs et quittes de tous droits de lods et autres, abrogeant tout droit contraire et les rendant libres et affranchis comme le sont nos fidéles hommes et sujets de Forcalquier.

Et volumus dictos homines de Vientio uti, frui et gaudere possint et valeant libertatibus privilegiis et franchisiis et immunitatibus quibus utuntur fruuntur dicti homines et subditi nostri de Forcalquerio eosdemque in similibus privilegiis franchisiis libertatibus ponendo et instituendo.

Aussi voulons que lesdits hommes de Viens jouissent, usent et puissent jouir des libertés, privilèges, franchises et immunités, desquels jouissent nos dits hommes et sujets de Forcalquier leur donnant et concédant semblables privilèges, franchises et libertés.

Et hanc donationem et cessionem fecit R. Berangari Comes Provinciæ et Forcalquerii, testibus præsentibus, ante ecclesiam Prædicatorum civitatis nostræ Aquensis, Comes stabat in banco quodam lapideo qua facile auditur eloquium Isnardo Autremano, Alfant de Tarascone, Petro de Forcalquerio, Michaele Gentone de Rossillone. Joanna Tistagrassa de Apta. Petro de Valentia ganterio et multis aliis.

La présente donation et cession a été faite par Reymond Béranger, Comte de Provence et de Forcalquier en sa ville d'Aix devant l'Église des Prêcheurs, le comte estant sur un banc de pierre d'où il pouvait facilement être entendu; étaient présents les témoins Isnard Autreman, Alphant de Tarascon, Pierre de Forcalquier, Michel Genton de Roussillon, Jean Tistagrasse d'Apt, Pierre de Valence Gautier et plusieurs autres.

Et post paucos dies ego G. (Garsenda) Dei gratia comitissa Provinciæ et Forcalquerii donavi et laudavi prædictam donationem in civitati Aquensi in mea sala palatii ibidem præsentibus Catherin Trunc baiulo, Joanne de Gardano, Bertrando Icardo, Valentino Lorusta Reymondo de Soleriis, Petro Massipo, G. de Trans, Reymondo de Valentia.

Et peu de jours après, nous Garsende par la grâce de Dieu, Comtesse de Provence et de Forcalquier, avons donné et approuvé la susdite donation en la Cité d'Aix et dans notre salle du palais estant présents Catherin Trunc bailli, Jean de Gardane, Bertrand Icard, Valentin Lorusta, Reymond de Soliers, Pierre Massippe G. de Trans, Reymond de Valence.

Et ad majorem securitatem subsignatum et debita colatione facta signo meo autentique signavi infidem præmissorum.

Et pour plus grande assurance et solennité, en foi des présentes nous y avons apposé notre sceau authentique.

(Plus bas est écrit :)

Enregistré aux archives du Roy en Provence au registre d'Ecune au feuillet LXIII. Au mois de février 1564, sont les lettres de confirmation du Roy en l'année 1561. »

Cette charte contient, on le voit, avec l'organisation de la commune les plus larges immunités.

1° Affranchissement de toutes rédevances excepté des tailles et des chevauchées.

2° Exemption de tous droits de péages, usages ou leyde dans toute l'étendue des comtés de Provence et de Forcalquier.

3° Exemption de tous droits de lods et trezain.

4° Droit de vendre son entier patrimoine et se retirer ailleurs sans contradiction du seigneur, de ses successeurs, ni du bailli.

5° Exemption des droits de pulvérage et du *jus boagiorum*.

6° Droit de bâtir des fours et moulins en franchise de tous lods.

La majeure partie de ces droits sont très connus, même celui de pulvérage. Nous n'en parlerons donc pas, le *Jus boagiorum* seul semble nécessiter quelques explications que nous emprunterons à Ducange.

Boagium, Bovagium, Jus de bovatge. Droit de bovage c'est la taxe qui était imposée à raison de chaque couple de bœufs; impôt mal adroit et des plus regrettables car frappant aussi directement le travail, il portait atteinte au revenu public lui même dans la plus feconde de ses sources, l'agriculture.

Et pourtant les privilèges accordés à la capitale de la Provence, en 1245, par BEATRIX, n'en exemptaient pas cette ville.

Il grevait aussi l'ARAGON où il était porté à douze deniers.

Il fut aboli seulement, en 1299, au profit des habitants de Barcelonne, avec quelques droits analogues, moyennant le prix important de deux cent mille livres de bonne monnaie de Barcelonne.

La commune de Viens, on le voit, eut un meilleur sort. Elle peut être justement fière d'avoir eté, dès cette date, appelée à jouir de priviléges si étendus, et l'histoire de l'émancipation relevera cette mention dans la charte, quelle ne fut pas seulement spontanée de la part du seigneur, mais encore que la fidélité et le dévouement des habitants, furent le seul prix mis par lui à tant de faveurs.

Quelques mots restent à ajouter sur les auteurs de la oncession et les évènements au milieu desquels elle fut octroyée.

En 1221, Raymond BERENGER, le dernier de la maison de Barcelonne était agé de quinze ans et venait de traverser la période la plus orageuse de sa minorité: Nice, Marseille, Avignon, Arles s'étaient proclamées indépendantes. L'Empereur FRÉDÉRIC II, jaloux d'exercer en Provence une suzeraineté chimérique, secondait les ambitions des barons: forts de cet appui les comtes des BAUX s'intitulaient princes d'Orange, roi d'Arles et de Vienne; les vicomtes de Marseille s'agitaient; les barons de CASTELLANE suivaient leur exemple, enfin Guillaume de SABRAN revendiquait les armes à la main

les droits de la comtesse Alix sur la souveraineté de Forcalquier. Une transaction amiable désarma ce dernier (29 juin 1220), et la guerre des Albigeois, en détournant, pour la querelle du comte de Toulouse, les plus turbulents, promit à Raymond Berenger quelques jours de trève. Le Comte se hata d'en profiter pour assurer l'existence municipale du plus grand nombre de ses sujets et, en particulier, de la commune de Viens dotée, l'une des premières, de ses remarquables immunités.

On s'explique, par une politique si libérale, que le nom de ce prince soit resté cher aux Provençaux, et comment l'esprit élevé dont il ne cessa de faire preuve, put ménager les quatre alliances royales dont il lui fut donné d'illustrer sa maison.

La comtesse Garsende, sa mère, figure avec lui, dans l'acte de 1221. Elle appartenait à la maison de Forcalquier et avait réuni par son mariage le comté de ce nom à la Provence. La femme, antique esclave, pouvait bien allumer une guerre de Troyes, mais elle reste en dehors de la vie des peuples, étrangère à tout gouvernement. La femme chrétienne avec la couronne désarma l'oppresseur d'un sourire et signa les chartes de liberté. C'est l'histoire du moyen-âge ; ce fut le rôle de Garsende. Elle sut protéger les lettres et voulut reconcilier les esprits irrités par la guerre en favorisant les troubadours. Son appel devait être entendu ; aussi, chevaliers et troubadours, s'empressèrent-ils autour d'elle pour rivaliser, dans son palais, de courtoisie et de talent. Entre tous Elias de Barjols sut lui plaire et trouver les plus ingénieux accents pour la chanter. Il voulait pour l'amour d'elle, réunir en lui, les mérites des plus renommés chevaliers, « un tel amant, lui dit-il, serait parfait. Vous ne sauriez manquer de vous aimer à cause de la ressemblance. »

Il était bien digne d'une princesse ainsi aimée, de s'intéresser au sort du petit peuple et la part de Garsende tutrice

du jeune comte, fut grande assurément dans les concessions octroyées à Viens.

Est-il bien sur que l'influence des troubadours y soit demeurée complètement étrangère? Il suffirait, pour affirmer cette influence, de nommer CADENET et, surtout, BONIFACE de CASTELLANE et notre Comte R. BERENGER lui même, l'un et l'autre aussi connus dans l'histoire de la gaye-science que populaires dans le souvenir des communes dont ils furent les fondateurs.

Sur l'invitation de M. le Président, M. l'abbé ROSE résume en traits rapides les belles pages qu'il a écrites dans ses *Etudes historiques* touchant la réception et le séjour de la reine Marie DE BLOIS à Apt et son passage à Viens. Le dévouement de la ville d'Apt, dit-il, à la maison d'Anjou était trop connu de la Régente pour qu'elle l'oubliât dans ses visites aux villes de Provence. Aussi la fille de JEANNE la bien aimée y fût elle accueillie avec un enthousiasme difficile à décrire. Partie d'Avignon avec son royal pupille, à la fin de janvier 1386, elle fit son entrée solennelle à Apt, le 29 de ce mois, accompagnée d'une cour brillante et nombreuse de seigneurs et de dames d'honneur de Provence. Un magnifique cortège, à la tête duquel se montrait l'évêque VINTIMILLE, était allé à la rencontre des illustres visiteurs jusqu'au Pont-Julien. Le jeune âge du roi et les grâces de Marie excitèrent l'enthousiasme des Aptésiens qui, dans l'excès de leur joie, dépensèrent, en brillantes fêtes, des sommes énormes. Pendant tout le temps que la ville d'Apt posseda ses souverains hôtes, elle s'anima d'un éclat inaccoutumé. Des députations venues de tous les points de la Provence s'y succédaient sans interruption, et toutes trouvaient auprès de leur Reine le plus gracieux accueil. Enfin, après un séjour de six mois, pendant lequel elle rendit plusieurs ordonnances dont le souvenir s'est perpétué comme un témoignage de son amour pour ses peuples, Marie jugea utile

à la cause de visiter successivement Viens, Ceyreste, Forcalquier, Sisteron, Manosque et Pertuis, prêtant une oreille bienveillante aux doléances de ses sujets, reformant les abus, adoucissant la dure condition des Juifs, octroyant des privilèges, et recevant partout sur son passage des témoignages de la plus vive sympathie.

M. l'abbé Rose regrette que les écrivains contemporains aient négligé d'enregistrer ce qui se passait sous leurs yeux, ou du moins qu'ils n'aient qu'effleuré cette phase si remarquable des annales du pays. L'auditoire regrette lui-même que l'honorable narrateur croie devoir s'en tenir à une esquisse animée d'un sujet si intéressant et qu'il a si habilement traité par écrit.

M. l'avocat Seymard accompagne ce récit de quelques détails tirés du livre même de M. l'abbé Rose.

Un membre du bureau faisant remarquer que la 8me question du programme n'a pas été traitée, M. Valère-Martin s'applaudit de cet oubli, au moins quant à la seconde partie : *Quelle est la véritable ortographe de la langue provençale?* Cette question lui a paru intempestive aujourd'hui. Toutefois, ne voulant pas retarder la clôture d'une session déjà prolongée au delà des limites indiquées, il défère au désir de M. le Président en déposant sur le bureau une note ainsi conçue :

S'étonnerait-on que la langue provençale, dans les cris d'amour et de liberté qu'elle a jetés de loin en loin comme pour interrompre la prescription de ses droits, n'ait pas été une dans son orthographe? Il serait bien plus étonnant qu'il n'en fût pas ainsi d'une langue que les vainqueurs avaient dévouée à la proscription et qui était demeurée, en conséquence, sans règles et sans contrôle depuis plusieurs siècles. La 8me question semble avoir pour but de provoquer ces règles et ce contrôle. Mais, Messieurs, nous assistons au

glorieux réveil de cette bien aimée langue que l'on affectait de regarder comme morte et à jamais ensevelie dans les sarcophages de nos derniers troubadours. Et c'est au génie patriotique de quelques enfants de notre Provence que nous devons cette ressurrection ou plutôt cette réhabilitation. La France entière a admiré leurs œuvres, la faveur publique a sanctionné les règles qu'ils avaient adoptées, vous le savez tous. Bien plus, une ville intelligente a eu la noble initiative d'ouvrir un concours de poésie provençale, et elle a composé le tribunal de ses jeux floraux de cette même pléïade de poètes. Eh bien! Dans cette même ville, et en présence de cet aréopage, dont le jugement en dernier ressort a été si religieusement entendu hier et si unanimement applaudi, nous ne mettons pas en question l'orthographe de la langue provençale. Nous ne jugerons pas nos juges en *Gay-Saber*. Quelle autorité leur opposerions-nous? Vous le comprenez, Messieurs, l'académie provençale est désormais là, là sont la loi et les prophètes.

M. le Président remerciant ensuite toutes les personnes qui se sont activement livrées aux travaux des assises scientifiques soit en prenant part aux discussions, soit en faisant d'intéressantes communications, témoigne combien il serait heureux de se retrouver dans de futures réunions semblables avec les mêmes hommes si capables de concourir beaucoup à leurs succès.

Dans cette espérance, il prononce avec moins de regrets la clôture de la session.

Congrès de la Société française d'Archéologie, a Apt (Vaucluse).

Séance du 15 septembre 1862.

Présidence de M. Valère-Martin, Inspecteur des monuments historiques pour le département de Vaucluse.

La séance s'ouvre à trois heures précises. Sur l'invitation de M. le Commandeur P.-M. Roux, de Marseille, Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, Président des Assises scientifiques du Sud-Est, M. Valère-Martin, Inspecteur départemental, occupe le fauteuil de la Présidence.

Siégent au bureau MM. P.-M. Roux, Valère-Martin, de Berluc-Perussis, Inspecteur divisionnaire.

M Légier de Mesteyme, avocat, remplit les fonctions de Secrétaire.

Sont déposées sur le bureau diverses brochures pour être offertes au Congrès, savoir, au nom de M. de Caumont:

1° Inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre.

2° Résumé d'une conférence sur l'architecture militaire de la Loire.

3° Petite rectification à un discours du 21 novembre 1861 de M. le Sénateur Amedée Thierry.

4° Réponse aux questions d'organisation académique, posées en 1860.

Au nom de M. Berluc-Perussis

1° Eloge de Boniface, avocat, au parlement de Provence.

2° Notice sur la vie et les œuvres de Gustave Rambot.

3° Les distractions, poésies.

M. Talon, d'Aix, avocat, Inspecteur pour les Bouchès-du-Rhône, a été rétenu par les affaires du Palais ; il avait préparé un travail malheureusemsnt non écrit sur l'origine des droits du St-Siège. M. Eysseric St-Marcel, juge d'instruction à

Forcalquier et Inspecteur départemental des Basses-Alpes, s'excuse aussi de n'avoir pu assister au Congrès.

En ouvrant la séance M. VALÈRE-MARTIN s'exprime en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

Je suis d'autant plus confus de l'honneur que me défère notre estimable et savant Président que, par l'effet d'un mal entendu et de circonstances indépendantes sans doute de la volonté des organisateurs, il ne m'a pas été possible d'apporter à nos réunions la part de travail qui semblait m'incomber.

En effet, je n'ai pu que jeter un coup d'œil rapide, ou tout au moins bien insuffisant, sur les questions du programme auquel ma qualité m'appelait à concourir. Au reste, la présence des hommes si éminents de savoir et de mérite que je vois autour de moi me fait espérer, Mesdames et Messieurs, que vous me pardonnerez volontiers d'être arrivé les mains vides au sein d'une si brillante assemblée ou, si j'occupe par obéissance la première place, je ne devrais occuper que la dernière, je le sais bien.

Sur la Xe question du programme : *De la concathédralité de l'église de Forcalquier*, la parole est donnée à M. de BERLUC-PERUSSIS.

MESSIEURS,

Une querelle de clocher (c'est le cas ou jamais de lui donner ce nom) divisa, pendant huit siècles, Forcalquier, la capitale altière de la Haute-Provence, et Sisteron, l'antique siège épiscopal de cette contrée. Fières, l'une de ses comtes par la grâce de Dieu, qui régnaient du Mont-Genèvre au Rhône, l'autre de ses Evêques, dont les comtes de Forcalquier étaient, bon gré mal gré, les diocésains, ces deux villes luttèrent sans relâche pour conserver intacts, la première son vaste ressort judiciaire, dernier vestige de ses droits de cité souveraine, la seconde sa suprématie religieuse

qui datait pour le moins du cinquième siècle. Sisteron voulait une Cour de justice indépendante de celle de Forcalquier; Forcalquier voulait que son église partageât avec celle de Sisteron les priviléges de la cathédralité. Je n'ai pas à dire ici les efforts longs et acharnés à l'aide desquels, après des déceptions qui ne les découragèrent jamais, les Sisteronais obtinrent enfin, en 1640, d'être détachés de la juridiction de Forcalquier, et de posséder une sénéchaussée.

J'aime mieux fixer votre attention, Messieurs, sur la lutte bien autrement intéressante et dont aucun historien, que je sache, n'a raconté les phases, qui valut à l'église St-Mary de Forcalquier le titre exceptionnel et incontesté de concathédrale. Il me faudra, pour cela, remonter un peu avant dans les tenèbres de notre histoire provençale ; mais pour ne pas absorber les trop courts instants du Congrès, je presserai ma marche, j'enjamberai les années, je laisserai de côté les épisodes et les accidents de la route, et je vous conduirai rapidement, je l'espère, du Xe au XVIIIe siècle.

C'est au Xe siècle, en effet, que se place l'origine de notre église St-Mary. A cette époque, un four à chaux (*furnus calcarius*) venait d'être transformé en château par les cadets de la maison d'Urzel ; bientôt le château devint ville ; la ville, capitale ; et les Evêques de Sisteron, à la fois fiers et épouvantés de cette puissance presque royale qui venait d'éclore dans leur diocèse, ne crurent pouvoir mieux faire que de confondre, dans une fraternelle union, l'église vieille de six siècles, qu'ils gouvernaient, et celle que venaient de bâtir les nouveaux comtes. Mu, à coup sûr, par ce sentiment, l'Evêque FRODON créa, dans chacune de ces églises, un chapitre composé de seize chanoines, et leur donna, à l'un et à l'autre, une juridiction commune et des revenus indivis, si bien que, pour employer l'expression d'un de ses successeurs, les deux églises n'en firent qu'une,

unâ fuerunt ecclesiâ. Un évènement singulier vint, au siècle suivant, compléter l'œuvre de FRONDON. En 1060, GERARD, surnommé CAPRÉRIUS, après avoir été élu Evêque de Sisteron dans un concile tenu à Avignon, venait de recevoir à Rome la consécration épiscopale. Il se présenta à Sisteron pour prendre possession de son siège ; on lui ferma les portes de sa cathédrale. Ce fut tout naturellement à Forcalquier qu'il vint chercher un asile. Là il fut accueilli avec transport par une foule heureuse de réparer l'injustice de la veille ; dans sa reconnaissance, il sépara les deux chapitres, divisa entre eux la dignité, *expressim dignitatem inter eos dividens*, et établit un prévôt à la tête de chacun d'eux. Les successeurs de GERARD ratifièrent ce qu'il avait fait, et, pour donner une sanction définitive à ces privilèges naissants de l'église de Forcalquier, ADRIEN IV, par une Bulle du 7 novembre 1155, confirma, en faveur du prévôt et des chanoines de cette ville, la dignité qui leur avait été concédée, ordonna, à cet effet, que chaque année l'Evêque tiendrait un de ses synodes semestriels à Forcalquier et ferait les ordinations ; que l'église de Forcalquier distribuerait le St-Chrême à toutes les églises comprises entre la montagne de Lure et la Durance, c'est-à-dire dans toute la partie méridionale du diocèse ; qu'elle aurait le tiers des droits synodaux et mortuaires ; qu'elle pourrait subroger des clercs idoines, et qu'enfin les chanoines de Sisteron ne pourraient, sans le concours de ceux de Forcalquier, procéder à l'élection des Evêques.

Cette Bulle est le titre constitutif des droits de l'église de Forcalquier. On remarquera, pourtant, que les mots de cathédrale et de concathédrale n'y sont point prononcés ; mais tous les privilèges énumérés par ADRIEN étant de ceux qui supposent nécessairement la cathédralité, il ne vint pas même tout d'abord à l'esprit des chanoines de Sisteron, de contester le titre de sœur à une église qui partageait ces

priviléges avec la leur. Aussi, l'Evêque BERTRAND, dans une charte de l'an 1170, à laquelle nous avons emprunté tout l'historique qui précède, ne fait-il aucune difficulté de dire que chacune des deux églises est cathédrale et a été tenue pour siége épiscopal par ses prédécesseurs, *cum utraque sit cathedralis et prosede episcopali habita ab, antecessoribus meis* Je relève soigneusement ce mot qui, pour la première fois, se dégage des obscurités qui enveloppent mon sujet, et qui prouve que la *dignité* dont parlait ADRIEN IV, en 1155, était aux yeux même des Evêques du diocèse, la cathédralité. La charte de BERTRAND, au surplus, décide que les Evêques ne pourront, sans le consentement du chapitre de Forcalquier, faire aucune aliénation de leurs biens ni aucun des actes qui exigent l'approbation du chapitre de Sisteron ; car, dit-il, ils avaient tout cela en commun quand ils ne formaient qu'une même église.

Ces concessions successives, depuis la charte de GÉRARD jusqu'à celle de BERTRAND, furent, peu d'années après, approuvées par ALEXANDRE III, qui défendit de restreindre ou de troubler l'exercice des priviléges dont jouissait le chapitre de Forcalquier. Nul, en effet, ne les troubla durant les premiers temps. Mais bientôt s'ouvrit entre les deux chapitres, cette guerre sans fin, qui, vraisemblablement, durerait encore, si la Révolution n'avait, d'un terrible coup, renversé les deux adversaires, ou si le concordat les eut ressuscités. Une hostilité sourde grondait depuis longtemps, lorsque la vacance du siége la fit éclater en 1241. Les chanoines de Sisteron, au mépris des bulles papales où ce droit était écrit en toutes lettres, contestèrent à ceux de Forcalquier toute participation à l'élection des Evêques. Une sentence rendue par l'Archevêque d'Aix maintint l'église de Forcalquier en *possession* de ses prérogatives ; portée ensuite, au pétitoire, devant l'Archevêque de Vienne, l'instance se dénoua, en décembre de l'année suivante, par la

condamnation du chapitre de Sisteron. Un appel au Pape ne fut pas plus heureux pour lui : l'Evêque du diocèse, depuis Cardinal d'Ostie, à qui le jugement du démêlé fut commis, confirma, le 2 décembre 1249, les titres de l'église St-Mary.

Cette décision, que Clément V devait bientôt appuyer d'une nouvelle bulle, amena, pour quelque temps, la paix entre les contendants. En 1277 et 1310, je vois les deux chapitres s'unir pour l'élection du prévôt de Riez et de Raymond d'Oppède. En 1365, au concile d'Apt, où trois provinces se donnent rendez-vous, un député de Forcalquier prend séance, en sa qualité de chanoine d'une cathédrale, et ce n'est pas sans en éprouver quelque reconnaissance, que je vois l'église de Forcalquier trouver, ici même, la sanction la plus solennelle de ses privilèges. Pourquoi, d'ailleurs, ne le dirais-je pas en passant et puisque l'occasion s'en présente, parmi toutes les villes qu'embrassait l'ancien comté de Forcalquier, et qui successivement se détachèrent de la juridiction, Apt est la seule qui lui soit restée unie jusqu'à la refonte révolutionnaire du royaume, et ces deux villes, bien que séparées aujourd'hui, par les caprices d'une carte de France découpée à l'aventure, n'en sont pas moins restées sœurs et jumelles. Peut-être, à ce titre, me pardonnera-t-on les détails arides et les dates dont je dois, pour être complet, hérisser la suite de ce travail.

Encore une charte épiscopale et une dernière bulle du St-Siège, et j'en aurai fini, d'ailleurs, avec les titres de l'église de Forcalquier. Jusqu'ici, nous l'avons remarqué, la cathédrale existe en fait ; mais le titre de cathédrale n'a jamais été octroyé nommément et canoniquement à notre église. De là, les contestations dont j'ai parlé. Les monuments qui vont suivre semblent avoir voulu trancher définitivement la question, et concilier les exigences des deux

parties, en créant, pour cette situation exceptionnelle, une appellation exceptionnelle aussi. Désormais, si ce n'est une seule fois, à l'élection de Raymond TALON, (si en 1436 et non 1399) l'église de Forcalquier ne sera plus, comme dans la charte de BERTRAND ou comme au concile d'Apt, appelée cathédrale, elle prendra le titre plus modeste, mais qui du moins ne pourra lui être contesté, de *concathédrale.* C'est, en effet, le nom qui, d'après une charte de l'Evêque ROBERT, en date de 1423, lui aurait été donné comme conséquence du démembrement des deux chapitres (*primo erat unâ cum ecclesiâ sistaricensi*, *et secundò per se dicta est concathedralis habens proposituram.*) et c'est celui que l'intitulé de cette même charte lui donne pour la première fois officiellement : *au chapitre de notre concathédrale St-Mary de Forcalquier.* Cette charte, confirmative des précédentes, fut approuvée, le 17 août de la même année, par le chapitre de Sisteron, réuni, il est vrai, au nombre fort peu imposant de cinq chanoines, prévôt compris, et enfin, au siècle suivant par une bulle de LÉON X, qui ratifia les prérogatives accordées par ROBERT à l'église *concathédrale* de Forcalquier, *cum utraque sit concathedralis et pro sede episcopali habita.* Notons que, dans cette pièce, qui est la dernière émanée du St-Siége sur cette question, l'église de Sisteron est appelée *concathédrale* à l'instar de celle de Forcalquier. Le droit et le bon sens le voulaient ainsi : là où une chose est partagée, nul ne s'en peut dire le maître exclusif; de deux copropriétaires, de deux cohéritiers, ni l'un ni l'autre ne peut se donner, à lui tout seul, le titre d'héritier ou de propriétaire de l'objet possédé en commun; de même, si la cathédralité appartient à deux églises, l'une ne peut se qualifier autrement que concathédrale, sans nier par là même, les droits de l'autre. Mais ni cette logique ni l'autorité souveraine du Pontife ne purent décider les chanoines de Sisteron à se contenter du

titre que Léon X leur donnait, et ils allèrent même, comme je vais le dire, jusqu'à le refuser au chapitre St-Mary.

Déjà, en 1492, la querelle du treizième siècle était sortie une première fois de ses cendres. Le chapitre de Sisteron, sans y mettre plus de formes, avait procédé sans y appeler celui de Forcalquier, à l'élection de l'Evêque. Sur la plainte de la concathédrale de Forcalquier, un débat s'ouvrit; il se termina par une transaction scellée des deux sceaux qui maintenait, en faveur des chanoines de St-Mary, le droit d'opiner pour l'élection des Evêques, des vicaires généraux officiaux et des bailes ou châtelains des possessions épiscopales, pendant la vacance du siège. Cette transaction fut exécutée, en ce qui concernait l'élection des Evêques, jusqu'au concordat qui enleva aux chapitres le droit de nomination. Elle le fut aussi, pour la création des vicaires généraux et autres officiers *sede vacante*, en 1492 et 1581. Mais, en 1592, juste un siècle après la transaction qui condamnait cette prétention, les chanoines de Sisteron élirent, à l'exclusion de ceux de Forcalquier, un vicaire capitulaire, une décision du parlement les y avait autorisés; peu après un arrêt conventionnel révoqua le premier et proclama une fois de plus les droits de l'église St-Mary.

Un autre arrêt de 1634, qui défendait à l'Evêque d'exercer sa juridiction ailleurs qu'à Sisteron, se brisa à son tour devant les titres produits par Forcalquier constatant que dès 1451 la justice épiscopale avait été rendue dans cette ville, et la Cour mieux informée, permit, le 31 mai 1645, à l'ordinaire de Sisteron, d'établir un vicaire général et official au siège de chacune des deux cathédrales.

Bientôt, par testament du 12 août 1646, Toussaint de Glandevès, enchérissant sur les libérales concessions de ses prédécesseurs, partagea sa chapelle entre les deux églises. De toutes les faveurs accordées jusqu'alors à celle de Forcalquier, aucune encore n'avait eu une signification aussi

explicite; car on sait que le droit canon attribuait à la cathédrale, épouse de l'Evêque, tout le mobilier de sa chapelle. Ce fut le signal d'une nouvelle levée de bouclier: à peine le testament fut-il ouvert que le chapitre de Sisteron, dépité, procéda seul, à l'élection du vicaire général capitulaire; celui de Forcalquier en fit autant de son côté; une sentence du métropolitain, en date du 9 avril 1647, leur ordonna, comme toujours, de voter ensemble, et rétablit l'ordre alternatif des Synodes dans les deux villes, que le chapitre de Sisteron avait également troublé.

La mort de Monseigneur d'Arbaud-Bargemont, vingt ans après, donna lieu à de nouvelles contestations, non pour la nomination du vicaire général, qui fut élu en forme, et qui choisit à son tour le vicaire général du bas diocèse, mais pour une matière beaucoup plus délicate. Monseigneur d'Arbaud était mort dans sa principauté de Lurs, résidence habituelle des Evêques de Sisteron, siège de leur petit-séminaire, situé dans le ressort du chapitre de Forcalquier; on l'avait enseveli dans la chapelle d'un couvent de Recollets du voisinage; il y reposait dans la paix de Dieu et nul ne voyait là la source d'un procès, quand les chanoines de Sisteron, ne voulant pas que l'église rivale possédât dans son district les dépouilles du prélat, s'avisèrent de demander au parlement la translation de ses restes dans leur église. A son tour, Forcalquier émit la même prétention, et réclama la moitié des droits de cheppe, chapelle, habits, bonnets et anniversaires que Sisteron revendiquait à son exclusion. Les consuls des deux villes intervinrent au procès; l'affaire fut plaidée à Aix pendant quatre audiences; l'avocat de Sisteron chercha à établir qu'un Evêque qui aurait deux cathédrales serait, aux termes des canons, coupable ni plus ni moins, du crime de poligamie; que Forcalquier n'ayant jamais été appelé *civitas*, mais seulement *castrum* ou *villa*, n'avait pas la qualité requise par la doctrine pour posséder une cathédrale; que dans le

signatures papales octroyées à l'église de Forcalquier, le titre de concathédrale ne lui était jamais donné sans être suivi du nom du Saint-titulaire, à la différence des cathédrales, pour lesquelles le nom du titulaire n'est jamais exprimé; à quoi le défenseur des adversaires répondait que les Evêques de Besançon, d'Aire, de Saragosse, de Castres n'étaient pas moins polygames que celui de Sisteron, puisqu'ils avaient deux cathédrales; que si Forcalquier n'avait pas le titre de *civitas*, Sisteron n'avait, dans le martyrologe romain, que celui de *pagus*; et qu'enfin tous les arguments de fait invoqués contre les bulles des souverains-pontifs devaient céder devant leur autorité. La Cour nomma un commissaire pour ouïr plus amplement les parties; mais, sur ces entrefaites, l'affaire fut, pour cause de suspicion légitime, évoquée au parlement de Grenoble, qui, au bout de dix ans, le 30 mars 1626, maintint l'église de St-Mary dans sa qualification de concathédrale, avec participation à l'élection des vicaires-généraux, à la tenue des synodes, à la distribution du St-Chrême, à l'autorisation des aliénations diocèsaines, confirma l'établissement d'un grand-vicaire local, pour la juridiction grâcieuse seulement, décida que les restes de Monseigneur d'Arbaud ne seraient point exhumés, mais qu'à l'avenir les Evêques seraient ensevelis à Sisteron, à moins qu'ils ne vinssent à décéder à Forcalquier, et répartit les droits de chapelle et autres entre les deux parties, dans la proportion de 3/4 pour Sisteron et d'un quart pour Forcalquier.

Cet arrêt, Messieurs, termine, si je ne me trompe, la série des longs procès que j'ai voulu dérouler devant vous. La rivalité continua longtemps encore, mais elle ne se manifesta plus que par des démêlés moins solennels. Aujourd'hui ces luttes d'un autre régime ne sont plus qu'un souvenir; c'est à peine si les habitants des deux villes déchues ouï parlé de l'ancienne splendeur de leurs modestes paroisses d'aujourd'hui. Nul ne sait à Forcalquier avec

quel orgueil le chapitre de cette ville envoya en 1585 son député au concile d'Aix, avec quels transports de reconnaissance il enregistra, en 1667, les provisions royales qui donnaient à Messire Georges GIRARD la première chanoinée vacante, ensuite de l'indult pour le joyeux avènement, avec quelle tristesse nos pères virent s'acheminer vers l'exil le dernier prévôt de St-Mary. Et pourtant cette fierté pieuse, cet héréditaire amour d'un clocher modeste, ce dévoûment aux traditions de l'église et de la commune, en un mot, ces vieux principes de liberté et d'indépendance municipales qui animaient les générations d'autrefois, tout cela ne valait-il pas ce niveau désespérant qui a supprimé communes, franchises, traditions, esprit de famille, amour vrai des libertés publiques? Et, en présence des froides et décevantes idées modernes, ne peut-on, avec quelque droit, se prendre à regretter, même avec leurs excès, ces luttes que du moins fortifiaient dans les âmes les généreuses ardeurs et toutes les sincérités d'un patriotisme qui n'est plus?

La parole est donnée à M. LEGIER DE MESTEYME sur la XIII[e] question :

Origine des droits du Saint-Siège sur le Comtat.

MESSIEURS,

Les malheureux troubles des Albigeois qui furent le tombeau de la nationalité méridionale, entrainèrent comme l'une de leurs premières conséquences le démembrement du marquisat de Provence au profit du Saint-Siège.

La cession de ce territoire fut considérée à la fois comme une garantie de la soumission du comte de Toulouse, et comme une juste indemnité des frais de la guerre et des négociations entreprises par la papauté pour la défense de la foi et du patrimoine des églises. Ce point ne serait jamais devenu peut-être l'objet d'une controverse historique sans les mésintelligences survenues cinq siècles plus tard entre la Cour de France et la Papauté. C'est à cette date, en

effet, que la difficulté se pose nettement pour la première fois et qu'on voit paraître de très nombreux mémoires sur cette curieuse question.

La longue domination pontificale sous laquelle sépanouirent notre civilisation et nos arts, ne fut pas sans gloire pour le Comtat. Rechercher ses origines, c'est donc étudier un point capital pour notre histoire nationale.

Il suffira, pour établir ses véritables causes, de rappeler les faits primordiaux dans leur ordre chronologique.

Depuis quelque temps Rome s'alarmait des succès, en Languedoc, du moine Henri et de Pierre de Bruys. Des légats révêtus des pouvoirs les plus étendus avaient été envoyés pour s'enquérir de l'état des esprits et pour prévenir des maux plus grands. L'assassinat de l'un deux, Pierre de Castelneau, près du Château de Trinquetaille, le 8 janvier 1208, fit comprendre à la Papauté que la voix de la modération ne pouvait plus se faire entendre et que l'heure des grands moyens et des expédients de rigueur avait sonné. Vainement Rome demanda justice du meurtre de son ambassadeur; le comte de Toulouse s'obstina dans une attitude d'hostilité ouverte. Des conciles furent alors convoqués; quatre se réunirent dans l'espace de trois ans à Saint-Gilles, à Arles et à Avignon. L'hérésie fut partout condamnée et les mesures les plus énergiques furent prises pour en arrêter l'extension.

Le comte de Toulouse comprit les dangers de sa situation, mais il n'était plus temps peut-être de se soumettre lorqu'il abandonna, le 18 Juin 1209, sept places à la Papauté, parmi lesquelles Oppede auprès d'Apt, l'une des clés du Venaissin. Déjà la prédication de la croisade était en pleine vigueur et peu de temps après (12 septembre 1213) le comte devait voir ses plus puissants défenseurs succomber à Muret sous les coups de Simon de Montfort. Le quatrième concile de Latran réuni, en 1215, maintint

les censures canoniques prononcées antérieurement contre RAYMOND et décréta la confiscation de ses biens ; il fut seulement admis quelques réserves en faveur de son jeune fils. RAYMOND avait espéré mieux, et la guerre recommença. Ce fut au milieu de tous ces embarras que le vieux comte mourut excommunié à Toulouse, en août 1222.

RAYMOND VII, son fils, recueillit son triste héritage et vit paraître, en 1226, le roi de France lui même à la tête des croisés. Avignon, alliée du comte, tenta bravement de conjurer cet orage et tint trois mois en échec le roi et toute son armée. LOUIS VIII mourut la même année des fatigues de la campagne, mais la guerre continuait avec tous ses hasards; une victoire même, quelque brillante qu'elle fut, n'aurait pu y mettre un terme, car l'armée des croisés se renouvelait tous les jours. Le comte de Toulouse resolut donc d'acheter la paix. Les conditions en furent longuement débattues à Meaux, acceptées de part et d'autre, et enfin ratifiées à Paris au mois d'avril 1228 avant pâques (c'est-à-dire 1229 nouveau style).

Le roi de France , le légat et le comte de Toulouse étaient les parties contractantes. Aux termes du traité, JEANNE, fille unique de RAYMOND, devait épouser le comte de Poitiers , frère du roi , et préparer ainsi la réunion de sa riche dot à la couronne. Le comte s'obligeait à payer quatre mille marcs d'argent pour la fondation de l'Université à Toulouse ; enfin , il consentait l'abandon du Comté Venaissin au St-Siège. Cette dernière clause est remarquable par sa précision. « *Terram autem quæ in Imperio est, ultra Rhodanum et omne jus.....præcise et absolute quitavimus dicto legato nomine ecclesiæ in perpetuum ,* » Telles furent les conditions de cette paix.

Tout serait dit sur l'origine du droit du St-Siège , si cinq ans plus tard, en 1234, le comte de Toulouse ne s'était pas remit en possession du Venaissin. C'est dans ce fait que des auteurs très estimables ont vu, en effet, un abandon par le

St-Siège des droits résultant du traité de Paris et il importe de s'éclairer sur ce point. On peut remarquer tout d'abord que les défenseurs de ce système ne peuvent invoquer un texte précis contenant la rénonciation de la papauté. Il n'y a pas même accord entre eux sur le pontife qui aurait consenti cette remise, les uns faisant avec Bouche honneur de cette générosité à Innocent IV, tandis que d'autres l'attribuent, avec autant de motifs à peu près, à Grégoire IX.

Il est vrai que Raymond VII s'efforça d'obtenir de Rome la remise de cette riche province, vrai encore que St-Louis daigna lui même solliciter en sa faveur et que joignant l'exemple aux paroles, il voulut rendre au comte quelques unes des terres cédées par le traité de Paris à la France, de même qu'il renonça en faveur du roi d'Angleterre à des possessions importantes que par la délicatesse de conscience il ne croyait pas devoir retenir. Mais il parait certain que le roi demanda cet abandon comme une faveur et non comme un droit, et plus certain encore qu'il ne put pas l'obtenir. La réponse de la papauté fort polie et très diplomatique en la forme, n'en conclut pas moins à un refus nettement formulé. Ce refus explique comment le comte de Toulouse s'adressa à Frédéric II, l'adversaire perpétuel du St-Siège, pour lui demander l'investiture du Venaissin. L'empereur s'empressa de la lui accorder ; mais il n'en fut tenu aucun compte à Rome, et le légat Pierre de Colomieu reçut l'ordre d'excommunier quiconque tenterait de s'emparer du comté. Le comte de Toulouse aurait récouru de nouveau à l'empereur qui cette fois envoya un lieutenant, Taurello de Strata, avec ordre d'employer la force au besoin pour rétablir le jeune Raymond. Toutes les places à l'exception de Mornas, ouvrirent leurs portes. Le St-Siège, cependant, paraissait si peu avoir consenti, que, à cette date, en janvier 1236, l'archevêque de Vienne en qualité de légat excommunia les généraux de l'empereur et

du comte. « *Qui terram Venaissini detinent injuste per violentiam occupatam.* » Voilà qui ressemble peu à un acquiescement.

Sans doute, RAYMOND rentra en grâce avec l'Église et put même rendre de signalés services à la papauté, mais on ne voit pas qu'il en ait jamais obtenu une rénonciation quelconque au traité de Paris. Il est à remarquer aussi que, si, pendant près d'un an, le comte négocia un traité de paix entre FRÉDERIC II et le St-Siège (1243), ce fut en qualité d'ambassadeur de FRÉDERIC et non d'INNOCENT IV. Après RAYMOND, le comte de Poitiers, son gendre, possède encore le Venaissin, mais toujours de la même manière, c'est-à-dire sans ratification expresse de la Cour de Rome.

Le pape put bien tolérer une sorte de jouissance viagère de la part du comte et de sa fille, sans renoncer par là à des droits sérieusement acquis. C'est ainsi, par une récompense personnelle, qu'il aurait reconnu des services tout personnels aussi du comte de Toulouse; et comment ce dernier ne s'en serait-il pas contenté, lorsqu'il ne lui restait après sa fille aucun héritier direct? Aussi voyons nous, aussitôt après la mort de JEANNE, GRÉGOIRE X se hater de réclamer le Venaissin du roi de France qui venait de l'occuper. Après de longues négociations, PHILIPPE le Hardy se rendit aux instances du St-Siège et sembla lui conférer un nouveau titre sur cette province en ratifiant l'ancien (1274).

On a objecté que PHILIPPE ne possédant pas régulièrement ce comté, n'avait pu céder au Pape des droits qu'il n'avait pas lui-même.

Ne pourrait-on pas répondre que le roi de France possédant seul et prétendant seul posséder le Venaissin, il eût été difficile de s'adresser à quelqu'un autre pour le réclamer? SISMONDI invoque ici contre le roi le testament de JEANNE en faveur de la maison d'Anjou. Mais ce titre plus

où moins valable vient se heurter contre l'arrêt du parlement (1274) en vertu duquel toute la succession était dévolue au roi. Qu'importe donc que d'autres eussent des titres quand personne autre n'en faisait valoir ? Si la maison d'Anjou en particulier avait quelques droits, elle ne songea certes jamais à les invoquer et la Cour de France du Chef de cette maison s'en avisa bien tard après elle.

Opposerait-on avec plus de fondement de vagues réserves de droits sur Avignon et le Comtat, contenues dans quelques actes de la royauté ? Il ne le parait pas, ces réserves n'étant pas suffisamment définies. Les restrictions dont on parle, pourraient fort bien s'appliquer à cette propriété du Rhône, objet d'interminables débats. Le roi ne cessa de revendiquer les deux rives du fleuve bien avant l'arrêt du conseil de 1726, et l'on sait ce fait de l'un de ses officiers au XVIII[e] siècle, qui, à la faveur d'un débordement du Rhône, s'avança en bâteau jusqu'au milieu de la ville pour marquer aux armes de France la limite de l'inondation, comme étant celle du domaine même du roi. De si humbles détails ont encore leur signification en histoire ; ils peuvent aider à reconnaître les tendances, à préciser une situation : lorsque la couronne a pu avoir des droits, le cabinet de Versailles ou du Louvre sut toujours les proclamer assez haut.

Or, de réclamation précise touchant les droits sur le Venaissin on n'en peut trouver aucune antérieure à 1663.

C'était à l'occasion de l'insulte faite par la garde Corse au duc de Crequi. On sait qu'elles furent les exigences du grand roi, de ce nombre se trouva la revendication du Venaissin. Le parlement de Provence en fut saisi ; par trois fois on mit en délibération la demande. Mais le roi devait avoir raison, c'est par défaut que l'on procédait (26 juillet 1663).

En exécution de l'arrêt rendu, il fut pris militairement possession du Comtat, et pourtant Louis XIV s'empressa

d'évacuer cette terre aussitôt après les satisfactions obtenues.

De nouveaux démêlés ayant surgi entre les deux cours, en 1688, une nouvelle occupation fut décidée qui se termina comme la première. Enfin, Louis XIV ayant éprouvé à son tour des mécontentements de la part du St-Siége, l'arrêt du parlement fut exhumé du greffe, une troisième occupation, décidée, et, le 11 juin 1768, le procureur général du roi, de Rippert-Monclar, seigneur de St-Saturnin d'Apt, assisté de l'intendant de la Provence, de la Tour, procéda à la cérémonie de la prise de possession.

Cette dernière occupation s'était prolongée six années lorsque les lettres patentes du roi du 10 avril 1774 vinrent y mettre un terme précisément cinq siècles aprés la rénonciation de Philippe le Hardy.

Il nous semble que ces actes si multiples et si solennels à la fois sont une suite naturelle les uns des autres et qu'ils s'enchainent étroitement.

La royauté française avait trop d'intérêt à supprimer l'enclave génante du Venaissin, pour ne pas l'avoir fait de meilleure heure si elle n'avait pas eu à compter avec les droits les plus sérieusement établis, si elle ne s'était pas regardée comme personnellement garantie de l'acte de St-Louis, comme de celui de Philippe III.

Les rois de France, en héritant des anciens comtes, n'avaient pas répudié les obligations de Philippe et c'est dans tous les cas une étrange position que leur faisaient les publicistes du dernier siècle lorsqu'ils les conviaient, pour réclamer l'heritage incertain de ces comtes, à accuser d'usurpation et de mauvaise foi un des rois leur prédécesseur.

Cet aperçu bien imparfait, sans doute, semble permettre d'affirmer la légitimité d'une domination six fois séculaire à laquelle un traité réciproquement consenti pouvait seul mettre fin dans l'avenir.

Première séance du 16 septembre 1862.

Présidence de M. le Commandeur P.-M. Roux, Inspecteur divisionnaire, Président des Assises.

La Séance est ouverte à 9 heures.

Sont invités à prendre place au bureau MM. le Comte de Pontbriant, sous-Préfet d'Apt, le Président Guillibert, Valère-Martin, Inspecteur départemental pour Vaucluse, de Berluc-Perussis Inspecteur divisionnaire, Jules Courtet, d'Avon de Ste-Colombe, Président du Comice agricole d'Apt. M. Legier de Mesteyme, avocat, remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Courtet pour la lecture d'un mémoire sur la XIIIe question *De l'origine des droits du St-Siège sur le Comtat.*

Vous savez, Messieurs, que la ville d'Avignon eut le glorieux privilège de résister au roi de France Louis VIII et à toute son armée, du 10 juin au 12 septembre 1226; vous savez aussi quels furent les tristes résultats d'une capitulation devenue inévitable. D'un seul coup, la commune avignonnaise se trouva cruellement frappée dans ses richesses, son orgueil, ses espérances et sa liberté. Son abaissement fut le prélude de celui du malheureux Comte de Toulouse.

Le Jeudi-Saint 12 avril 1229, au parvis de notre Dame. Le vieux Raymond presque dépouillé, cédait encore à perpétuité à l'Église romaine, entre les mains du légat, les pays et domaines qu'il possédait au-dela du Rhône, dans l'Empire (c'est-à-dire, le marquisat de Provence). Les droits de l'Empire étaient oubliés, bien que le pape Honorius eut promis de les respecter par sa lettre du 22 novembre 1226. Pour s'assurer la possession de ce grand domaine et se créer un appui dans le pays, le pape ne garda pour lui que le

Comtat Venaissin et disposa du reste, 76 châteaux environ, en faveur D'AYMA de Poitiers, Comte de VALENTINOIS, à qui il le donne en fiefs, sous la condition de servir l'Eglise dans le Comté Venaissin, avec 100 Chevaliers et 400 Fantassins. Et cependant, en 1234, le pape GREGOIRE IX le rendit au jeune RAYMOND! Quel fut le motif de cette restitution?

Les uns, comme LACHAISE (histoire de St-Louis l. 3. 4. 13) pensent que pour que le pape rendit le marquisat, bien que par le traité de Paris la cession ne fût ni conditionnelle, ni limitée, il fallait qu'il y eut quelque article secret, qui n'est pas venu jusqu'à nous.

D'autres pensent qu'elle pût être la conséquence des lettres écrites par la Reine Blanche et son fils, en 1232 et 1234.

La lecture de ces lettres prouverait que l'occupation du St-Siège n'était que temporelle et subordonnée à l'extinction de l'hérésie. Il est vrai qu'une des raisons de St-Louis, pour engager le pape à cette restitution, c'était que RAYMOND n'avait qu'une fille qui devait épouser son frère; et qu'obliger RAYMOND, c'était s'obliger lui-même. Ceci attenue un peu le mérite de celui qui fut le saint Roi!

Quoiqu'il en soit, le marquisat fut rendu à RAYMOND. Une foule d'actes sont là pour attester la prise de possession du malheureux prince. Il est permis de croire que le pontife ne voulut pas abuser de la cruelle position du Comte de Toulouse et qu'il était bien aise de reconnaître le service que venait de lui rendre l'épée de RAYMOND. GREGOIRE chassé une seconde fois de Rome, avait eu recours au bras du Comte de Toulouse, à qui l'Empereur, dans une entrevue à Montefiascone, avait donné l'investiture du marquisat.

Ainsi, voilà donc, en 1234, RAYMOND investi de nouveau du Comtat Venaissin par le pape et par l'empereur. A sa mort, en 1249, sa fille Jeanne le transmit à son mari, ALPHONSE de Poitiers, Comte de Toulouse, frère de Louis IX. Ils moururent tous les deux en 1270. Mais l'année même de sa mort

la Comtasse Jeanne, dernier rejeton de la maison de Saint-Gilles, avait légué le Comtat à son beau-frère Charles, Comte de Provence et à ses enfants nés de Béatrix, sauf les châteaux de Bonnieux et de Cabrières légués à Guillaume de Narbonne, la ville de l'Isle, léguée à Gaucherande et celle de Cavaillon à Marguerite, sœur de ce même vicomte.

Afin de pouvoir soutenir que l'Eglise, dans la restitution de 1234, s'était reservé le droit de retour, on n'a rien trouvé de mieux que de supposer le testament. A l'époque on fit mieux : on le cassa. A peine débarqué, le fils de St-Louis, en qualité d'héritier d'Alphonse de Poitiers, son oncle, fit prendre possession du Languedoc par le sénéchal de Carcassonne et du Comtat Venaissin par Florent de Varenne. Amiral de France, lequel reçut l'hommage du Comte de Valentinois, pour ce qu'il possédait dans le marquisat, sous la mouvance du Comte de Toulouse (1271). Vraiment c'était méconnaître la foi des traités et les dernières volontés de la Comtesse Jeanne, mais les lois durent se taire devant l'indélicatesse du jeune monarque. L'héritier de St-Louis débuta par un vol, c'est le seul acte qui justifie son surnom de *hardi*.

Philippe III garda ce pays moins longtemps encore que son oncle. Le Comte Alphonse en a joui 20 ans et lui, à peine installé, se voit assailli de réclamations. Ce sont d'abord celles légalement fondées, de Charles, Comte de Provence et roi de Sicile, lequel, pourtant, ne tarda pas à se retirer devant des prétentions plus hardies, soit que les événements politiques ne lui permissent pas d'écouter momentanément la voix de son ambition, soit qu'il eut encore besoin du St-Siège à qui il devait la couronne de Naples. Le second réclamant était le nouveau pontife Grégoire X, qui demandait la restitution du Comtat Venaissin, en s'appuyant sur le traité de 1229. Rien n'a transpiré des négociations qui durèrent deux ans, ce qui prouverait, jusqu'à un

certain point, que le roi ne trouvait pas les prétentions du pontife bien claires et évidentes.

Comme un pareil délai devait nécessairement faire naître des doutes, FANTONI a soin de dire que PHILIPPE rendit le Venaissin en 1272 : et tout de suite il se met en contradiction avec lui-même, en citant les lettres patentes par lesquelles GRÉGOIRE X nommé GUILLAUME de Villaret Recteur du Comtat. Or, ces lettres étant datées de Lyon du 5 des kal. de mai et de la 3e année de son pontificat, correspondent effectivement au 27 avril 1274, véritable année de la cession.

Le roi n'abandonnait dans le fait qu'une province à peu près honorifique, vu la disposition des esprits. Prévoyait-il toute l'influence qu'on pourrait exercer un jour sur la papauté ainsi rapprochée? Entrevoyait-il déjà la possibilité de la mettre en charte privée? Cette idée eut été profondément politique. Toutefois, il se réserva la moitié de la ville d'Avignon qui appartenait au Comte de Toulouse. Le 14 août 1290, elle fut cédée à CHARLES II, roi de Naples et Comte de Provence, dont la fille MARGUERITE, en épousant CHARLES de Valois, frère de PHILIPPE-le-BEL, lui apportait, comme riche corbeille de nôces, les comtés du Maine et d'Anjou. CHARLES II se trouva réunir ainsi toute la ville d'Avignon. Il la laissa, avec son Comté de Provence et son royaume, à son 3e fils ROBERT et celui-ci à sa petite fille, la reine JEANNE 1ère, qui, au mois de juin 1348, la vendit au pape CLÉMENT VI, moyennant la somme de 80,000 florins d'or.

D'après ce rapide exposé, on peut dire que l'origine des droits du St-Siège sur le Comtat ne saurait résulter du traité de Paris de 1229, puisqu'il y a eu retour en 1234; mais bien de la cession de 1274, bien que PHILIPPE III fut un détenteur illégal. « Aujourd'hui, dit SISMONDI, il paraît hors de doute que la demande de GRÉGOIRE et la condescendance

de PHILIPPE étaient, chez l'un et chez l'autre, la conséquence d'une erreur. Le Comté Venaissin, situé à la gauche du Rhône, et par conséquent une terre d'Empire, ne devait appartenir ni au roi de France, ni au pape, mais au roi de Sicile, auquel la Comtesse de Toulouse l'avait légué » *Hist. des Franc.* 8. p. 246. Quoiqu'hostile en général à la papauté, l'historien génevois me parait ici dans le vrai. La chose paraissait tellement naturelle, que l'empereur RODOLPHE, par un diplôme daté de Vienne, le 28 mars 1280, accepte l'hommage de CHARLES d'Anjou pour le Comté et le marquisat de Provence et le Comté de Forcalquier sans préjudice pourtant des droits que réclamait la veuve de St-LOUIS.

Pontife éminent, GRÉGOIRE X voyait combien le Comtat serait important pour la papauté dans le cas où les séditions, si fréquentes à Rome, et l'agitation de l'Italie le forceraient de chercher un asile au-delà des Alpes. Il prévoyait que bientôt il n'y aurait plus d'abri pour elle dans cette malheureuse péninsule, qui s'abreuvait d'un sang généreux, Guelfes ou Gibelins. Forcé de venir en France pour le Concile de Lyon, il eut des entrevues avec PHILIPPE-LE-HARDI. On ne sait de quels arguments il se servit pour le convaincre, mais il obtint, comme nous l'avons dit, le but de sa demande et cela fut d'autant plus facheux, qu'il prépara, sans s'en douter, l'asservissement de la papauté sous les serres impitoyables des Valois et les calamités du grand schisme. On comprend que cette question des droits du St-Siège ait occupé la plume des publicistes et des jurisconsultes pendant plusieurs siècles. Quand une position n'est pas clairement établie, l'interprétation en est laissée à la fantaisie, quand ce n'est pas à la force.

La discussion sur cette question du programme ayant été épuisée la veille. M. le Président met à l'ordre du jour la question suivante XIVe du programme : *De l'origine des Comtes de Forcalquier*

La parole est donnée à M. J. Courtet.

Au commencement du XII° siècle, de vives contestations eurent lieu entre les Comtes de Toulouse et de Provence, relativement au marquisat de Provence. Enfin, le 16 septembre 1125, les Comtes Raymond Berenger et Alphonse, de concert avec leur épouse, réglèrent une convention dans laquelle presque tous les historiens ont vu le partage définitif de la Provence entre la maison de Provence, Barcelone et la maison de Toulouse. Ce n'était pourtant qu'une transaction particulière. La délimitation, qui a survecu plus-tard, y est accidentelle, comme pour mettre fin à une pénible incertitude. De quel droit, d'ailleurs, les deux Comtes auraient-ils pu se diviser la Provence? Le pouvaient ils? Ce pays n'appartenait-il pas à une foule de barons indépendants, parce qu'ils étaient hommagers directs de l'empereur? Et puis dans cette convention, il n'est nullement question des Comtes de Forcalquier, qui, à cette époque, signaient pourtant Comtes d'Avignon et faisaient des actes de suzeraineté dans cette ville. Or, conçoit-on un partage de la Provence sans la participation de ces Comtes qui seigneuriaient sur une très-grande partie de ce pays? Cela seul aurait dû faire ouvrir les yeux.

Telle est donc la position de la Provence au commencement du XII° siècle. Tout ce qui était au midi de la Durance, depuis les Alpes jusqu'au Rhône, constituait le comté de Provence, apanage de la maison de Barcelone. Ce qui était compris entre la Durance et l'Isère était à la maison de Toulouse, sous le nom de marquisat de Provence, lequel comprenait le Valentinois et le Venaissin, appellation qui commençait à se substituer à celle de Comté d'Avignon. Les Comtés de Forcalquier, appuyés sur la Durance au levant et au midi, touchaient au couchant et au nord, au marquisat de Provence : un accord particulier avait dû regler les limites.

Cela ne les empêchait pas, bien que refoulés dans leurs montagnes, de seigneurier sur les bords du Rhône. Or, d'où leur venait ce singulier privilège? Evidemment de leurs droits de famille. Nous allons tâcher de l'expliquer aussi brièvement que possible. C'est un extrait d'un assez long travail auquel nous nous étions livré pour la *statistique générale de Vaucluse.*

La faible royauté, reléguée dans les montagnes de la Suisse, abandonnait à une famille comtale les rênes qu'elle tenait d'une main vigoureuse. Aussi, à sa mort, en 970, BOZON II, maître de toute la Provence depuis l'Isère jusqu'à la Méditerranée, put, s'appuyant sur la donation de CONRAD, léguer ce brillant héritage à ses deux fils, GUILLAUME Ier et ROTBOLD. Mais la division, que les historiens provençaux ont faite de ce pays entre les deux princes, est purement imaginaire. Aucune preuve de limite territoriale n'est venue jusqu'à nous : elle ne résulte d'aucun titre. Selon l'usage du temps, la division réelle et vraie s'opère principalement sur ce qu'on peut appeler le domaine fiscal, dont le rendement était positif. Quant à l'autre, on dut y procéder comme sous les Mérovingiens, en ayant égard tantôt à la qualité, tantôt à la quantité, d'où résulta la confusion ou plutôt un enchevêtrement assez bizarre des Comtés. Il faut bien se pénétrer d'une vérité qui a été entrevue par les savants historiens du Languedoc, quoique tous leurs calculs, relatifs à cette époque, soient loin d'être frappés au coin de la vérité : c'est que les Comtes GUILLAUME et ROTBOLD, ainsi que les descendants de l'un et de l'autre, possédèrent toute la Provence d'une manière qu'on peut appeler indivise, faute de mieux, et cela jusque vers l'année 1125 ; et que tous indifféremment prirent le titre de Comtes et de Marquis de Provence: nous en avons recueilli une foule de preuves.

Ce fut donc une grave erreur des écrivains des deux

derniers siècles d'avoir apprécié des temps reculés sous le point de vue moderne, de les avoir jugé avec nos idées et pesé surtout dans la balance de nos lois. Les conséquences de cette fausse appréciation ont été un travail énorme et infructueux, pour faire concorder des filiations impossibles et faire accepter des divisions territoriales fantastiques. Je me hâte d'arriver au but

Le fils de ROTBOLD, BOZON II, Comte bénéficiaire de Provence en 950, laisse deux enfants, GUILLAUME-le-Grand et ROTBOLD. Nous omettons PONS, SOUCHE des Vicomtes de Marseille.

La branche aînée est représentée par GUILLAUME, la plus grande figure historique de l'époque et qui mérita le surnom de *grand*, tant par les immenses services qu'il rendit au pays que par l'esprit d'organisation qui le caractérise. Il fut appelé *Père de la Patrie* à la suite de ses expéditions contre les Sarrazins qu'il expulsa de Provence. Il mourut sous le froc à Avignon en 992 et voulut être enseveli dans l'église de Sarrians qu'il avait donnée à l'abbaye de CLUNY. Il ne faudrait pourtant pas croire que GUILLAUME posseda la Provence par droit d'héritage ; il en reçut l'investiture de CONRAD et la possèda aux mêmes conditions que son père BOZON. Ses services lui en assurèrent la possession. Vers la fin du Xe siècle, cette branche est représentée seulement par deux filles. DOLCE épouse RAYMOND-BÉRENGER, Comte de Barcelone, qui, par ce mariage, devient aussi Comte de Provence et commence une seconde famille Comtale (1110).

STÉPHANETTE fut mariée à RAYMOND des Baux. Son riche douaire en terres augmenta la fortune de cette maison très-ancienne et déjà fort riche, selon toutes les probabilités. Ses prétentions firent naitre de longues et sanglantes guerres. — Jusques là rien sur l'origine des Comtes de Forcalquier, Voyons si avec la branche cadette, nous serons plus heureux.

Le second fils de Bozon II, Rotbold, a deux enfants, Guillaume et Emma qui fut mariée à Guilhem-Taillefer, Comte de Toulouse (1005). Que cette fille ait apporté des immeubles et certains droits dans cette puissante maison seigneuriale, cela est incontestable. — Guillaume eut un fils nommé Bertrand, lequel (1027) laissa deux autres fils, Guillaume et Geoffroi, tous deux qualifiés aussi de Comtes et Marquis de Provence et une fille mariée à Raymond de Saint-Gilles, son cousin comme petit-fils d'Emma (1066). C'est un des héros de la première croisade, chanté par le Tasse. — Guillaume, mort en 1090 n'eut qu'une fille Adelais, qui recueillit sa succession, une partie de celle de son oncle Geoffroi et, par son mariage avec Ermengaud de Gerb, Comte d'Urgel (1080), fut la tige des Comtes de Forcalquier. — Adelais eut pour successeur son fils Guillaume Ier, mort à Avignon. en 1128. Celui-ci fut remplacé par son fils Bertrand (1150) lequel eut pour héritiers ses deux fils Bertrand II, mort sans enfants en 1168 et Guillaume II, mort en 1208. Sa petite fille Garsende transporta le Comté de Forcalquier au Comte de Provence

C'est donc à la famille Comtale qui dominait sur ce pays que les Comtes de Forcalquier doivent leur origine.

La Provence est d'abord indivise entre les deux fils de Bozon et leurs descendants : on pourrait croire cependant que la ligne de Rotbold seigneurie plus spécialement sur la rive droite de la Durance. Bientôt surgissent les prétentions des Comtes de Toulouse, Guilhem Taillefer et Raymond, à cause de leurs mariages. Les droits de chacun n'étant pas clairement spécifiés, il en résulta nécessairement de vives contestations entre voisins puissants, jaloux peut-être et à coup sur capables de soutenir leur prétention par les armes.

La postérité de Rotbold, réléguée au levant dans les

montagnes, se trouve forcément réduite au Comté de Forcalquier qu'ADELAIS transporta à ERMENGAUD de GERB. Celui-ci fit respecter ses domaines, abrités derrière la Durance et ces nombreuses ramifications de montagnes qui descendent des Alpes. L'appellation de Comté de Forcalquier ne pouvait donc apparaître qu'au commencement du XIIe siècle. C'est vers l'an 1110, en effet, qu'il figure sous cette dénomination : il avait été jusques là englobé dans le Comté de SISTERON. Cependant les fils de BERTRAND, beaux-frères de RAYMOND de Saint-Gilles, n'en retinrent pas moins, outre certains droits positifs et seigneuriaux, le titre de Comtes d'Avignon qu'ils transmirent à leurs descendants. C'est en cette qualité que le vieux Comte de Forcalquier, GUILLAUME II, confirma, en 1206, les franchises avignonaises et les droits de toutes sortes concédés par son ayeul, est-il dit dans l'acte, plus de 70 ans auparavant.

L'acte le plus important et le plus politique de ce dernier Comte, ce fut de prévenir le morcellement de ses états, en donnant sa petite-fille GARSENDE au fils d'ALPHONSE Ier, Comte de Provence. Son douaire était le Comté de Forcalquier qui devait à sa mort, survenue en 1203, se réunir à celui de Provence. A dater de cette époque, les deux pays obéirent au même souverain et leurs destinées furent désormais communes.

Note sur l'origine des Comtes de Forcalquier, *par* M. VALÈRE-MARTIN.

Lorsque le sol de la Provence, après la mort de GUILLAUME III, en revint à peu près à la division qu'il avait subie sous les Goths et les Bourguignons, la partie occidentale, c'est-à-dire le pays situé sur la rive droite de la Durance, reconnut Avignon pour sa capitale, en 1054, tandis que la rive gauche, ou Provence orientale, constitua le Comté d'Arles. Mais en 1110, le Comte de Toulouse ayant chassé

d'Avignon la Comtesse Adelaïs, veuve d'Ermengaud, Comte d'Urgel, qui y avait établi le siège de son gouvernement, elle alla se réfugier dans le château de Forcalquier où elle résida jusqu'au moment où, par l'effet d'un traité, les Comtés d'Avignon, de Cavaillon, de Vaison et de Venasque furent attribués à la maison de Toulouse : ce fut le marquisat de Provence, tandis que le Comté de Forcalquier fut formé du diocèse d'Apt, de Sisteron, de Gap et d'Embrun (à l'exception des vallées de Barcelonnette et de Seyne). La Comtesse Adelaïs qui gouvernait au nom de son jeune fils, Guillaume IV, continua sa résidence à Forcalquier : delà l'origine ces Comtes de ce nom, proprement dits et dont la série ne dura pas plus d'un siècle. En effet, Guillaume IV étant mort dès 1129, Bertrand 1er, son frère, lui succèda et fut lui-même successivement remplacé par ses trois fils, Guillaume V, Bertrand II et Guillaume VI, dont les règnes furent de courte durée. Le décès de ce dernier eut pour conséquence la fusion du Comté de Forcalquier dans celui de Provence ; et si les souverains de celui-ci autorisèrent quelques neveux de Guillaume à prendre le titre de Comtes de Forcalquier, ce titre ne fut qu'honorifique, et ils se réservèrent exclusivement l'autorité et le pouvoir.

M. l'avocat Seymard demande à voir préciser la manière dont fut divisée la ville d'Avignon entre les Comtes de Toulouse et de Provence.

M. J. Courtet est d'avis que les deux Comtes, se considérant comme impuissants à triompher à la fois des prétentions l'un de l'autre et de la résistance de la ville, prirent le parti de déclarer cette dernière indivise entre eux.

La parole est à M. l'abbé de Courtois, curé à Montfavet les avignon pour un vœu qu'il désirerait voir émettre par le Congrès.

MESSIEURS.

Il est incontestable que le département de Vaucluse possède un grand nombre de monuments (d'Églises surtout) extrêmement précieux au point de vue archéologique. Il ne m'appartient point d'en faire ici l'énumération, moins encore d'en faire l'histoire et la description.

Mais je désire seulement constater que plusieurs de nos Eglises ont eu à subir de malheureuses et bien regrettables réparations; réparations qui ont quelquefois abouti à en dénaturer le style et trop souvent à associer dans une même Église, dans une même chapelle, plusieurs styles qui sont loin de s'harmoniser.

Je ne parle pas des misérables badigeons qui en encroutent les murs; on pourrait citer la petite église de St-Pantaléon qui, sans contredit, est antérieure au Xme siècle, l'église romaine du Thor dans laquelle on est allé jusqu'à marbrer des colonnes en marbre ou en granit, l'église romano-gothique de Sault, celle ogivale de Montfavet et tant d'autres, dans celle de Montfavet (1) en particulier, sur laquelle je me propose d'appeler un peu plus tard votre attention : des sommes importantes ont été consacrées à transformer en plein cintre l'ogive de ses fenêtres et à faire disparaître sous des autels modernes et d'un très mauvais goût tous ses anciens autels en pierre: Cette église possède encore quelques toiles qui ont été trouvées excellentes et qui cependant avaient été enfermées dans la poussière d'un grenier.

Elle possède la plus belle pierre tombale du département laquelle est restée pendant bien longtemps ignorée, cachée qu'elle était sous un pauvre meuble.

En conséquence, je désirerais voir exprimer le vœu qu'une

(1) Depuis la tenue du Congrès d'Apt, l'Église de Montfavet a été presque entièrement restaurée d'une manière fort intelligente.

commission compétente soit organisée dans le département ; commission que les fabriques pussent consulter au besoin sur toutes les réparations à exécuter.

Elle aurait pour mission de faire dresser un plan de restauration que les fabriques s'engageraient à exécuter au fur et à mesure que leurs ressources le leur permettraient, et de modérer un zèle mal compris qui entraine trop souvent à vouloir faire trop vite et trop de choses à la fois.

Tel est, Messieurs, le vœu que j'ai l'honneur de soumettre à votre sage appréciation et de déposer sur votre bureau.

M. de Berluc-Perussis dit que dans le Congrès de Valence il a été exprimé le vœu qu'une chaire d'Archéologie soit instituée dans les seminaires afin que Messieurs les ecclésiastiques soient préparés par des études spéciales à la direction la plus intelligente des travaux dans leurs églises. Il demande à renouveler le même vœu et à en formuler un second pour que dans les écoles normales une chaire semblable soit instituée.

M. Valère-Martin serait heureux de voir adopter ces mesures comme toute l'assemblée. Il insiste seulement sur l'opportunité de la proposition de M. le curé de Montfavet et déclare s'y associer d'autant plus volontiers qu'il l'a formulée lui-même il y a deux ans. MM. les ecclésiastiques, ajoute-t-il, ne sont pas tous très-compétents sur ces matières, et, le fussent-ils, ils sont tenus d'avoir l'approbation d'un conseil de fabrique qui, s'il est en général composé d'hommes honorables, ne l'est pas toujours d'hommes experts dans la question. Quant à MM. les architectes, quelqu'approfondie que soit leur science dans l'art de bâtir ils ne sont pas tous archéologues : ils ne possèdent pas tous surtout le sens de la liturgie et la connaissance du symbolisme chrétien ; ils n'ont pas généralement, en un mot, ce sentiment de l'art religieux sans lequel on ne saurait bâtir ni même restaurer une

église dans des conditions désirables. Quand j'ai dit que Messieurs les Curés ne sont pas tous compétents, je suis loin de vouloir leur en faire un reproche. En effet, les soins du saint ministère absorbent presque tout leur temps, et ils regardent l'étude de la restauration des ames comme préférable à celle de la restauration des temples élevés à ce Dieu qui voulut naître dans une étable et qu'ils savent se contenter de si peu. Néanmoins, par tous les motifs qui précèdent, l'utilité de la commission diocésaine paraît évidente.

M. l'avocat Seymard se joint aux observations déjà présentées. Il exprime le désir que le gouvernement soit prié d'adresser aux Fabriques ses instructions relatives à la conservation et aux réparations des monuments religieux et historiques.

On préviendrait ainsi des mutilations regrettables et les transformations que l'on remarque dans certaines églises.

M. l'architecte Sollier a la parole. Il se rattache à l'idée d'une commission départementale réclamée par le vœu de M. le curé de Montfavet. Il regrette que dans la reconstruction récente de l'église de St-Saturnin d'Apt, aient disparu une crypte antique et un clocher remarquable du XVe siècle du à la libéralité des Comtes de Sault dont il portait encore les armes. En conséquence, il désirerait que les architectes du département fussent tenus de n'exécuter aucun projet considerable sans avoir pris l'avis de cette même commission départementale dont le Congrès serait heureux de voir provoquer la création.

M. Gaut affirme qu'il existe, dans l'arsenal des instructions administratives, une circulaire ministérielle prescrivant la formation d'une commission de cette nature dans chaque département mais tous n'en sont pas dotés, et dans ceux mêmes où il en existe elle fonctionne mal ou ne fonctionne pas du tout, les membres qui la composent

laissant les restaurations à l'arbitraire des curés de peur de les contrarier.

Le vœu proposé par M. l'abbé COURTOIS est adopté.

La visite de l'Église d'Apt et des autres monuments de la ville est fixée à aujourd'hui 2 heures. M. l'avocat SEYMARD est désigné par M. le Président pour être le rapporteur de la commission qui procèdera à cette visite.

Sur la XI° question :

A qu'elle époque peut-on fixer l'origine du Siège épiscopal d'Apt ?

La parole est donnée à M. COURTET.

Messieurs,

« Quand Rome eut tout vaincu, le polythéisme se trouva avoir fait son temps. Son Olympe était décrépit. En vain pour le rajeunir, essaya-t-elle d'introduire au Capitole les monstruosités césariennes qu'un coup de poignard faisait choir du trône impérial. Les nouveaux dieux étaient bientôt persiflés à l'égal des anciens ; et le monde fatigué d'errer dans le vide d'une philosophie pyrrhonnienne, attendait avec anxiété l'heure de la délivrance. Cette heure vint avec le christianisme. La rapidité inconcevable de ses progrès prouve combien les peuples avilis comprirent vite les conséquences de cette sublime réforme. Le glaive seul de la parole porta la croyance nouvelle à travers l'universalité de l'Empire. La terre s'incline respectueusement devant l'Evangile de l'humanité.

Le zèle des néophytes devait nécessairement éveiller la susceptibilité des Païens. Les prêtres des idôles voyaient pâlir leurs prestiges, les princes leur puissance. L'esclavage, cette base de la société antique, recevait le coup de mort. Alors commencèrent les persécutions. Des hommes simples et croyant furent décriés comme des anthropophages, des vierges pudiques comme des prostituées. On leur reprocha *des festins de* TYESTE *des amours d'*ŒDIPE. C'est ce qu

résulte de la *lettre des Eglises de Lyon et de Vienne aux Eglises d'Asie,* attribuée à St-Irénée. Le sang coula par torrents et chaque goutte enfanta un nouvel apôtre du Christ. *Sanguis martyrum, semen christianorum,* selon la belle pensée de Tertullien.

C'est en l'année 177, sous le règne d'un des meilleurs Empereurs, du philosophe Marc-Aurèle, que la province lyonnaise fut arrosée de sang chrétien pour la première fois, au rapport de Sulpice Sévère. Ce qui est fâcheux pour la philosophie de Marc-Aurèle, c'est qu'en ce moment il visitait les Gaules et qu'il donnait son assentiment aux supplices.

Cette persécution de l'église lugduno-viennoise eut lieu 17 ou 18 ans après l'arrivée de la mission smyrnienne à Lyon, sous la conduite de Pothin. Or, une grande question se présente naturellement ici. Depuis quand le christianisme avait-t-il été apporté dans les Gaules? Vous comprendrez, Messieurs, que ce n'est pas là nous éloigner de l'article 11 du programme, puisque l'origine du siège épiscopal d'Apt doit être plus ou moins ancien, selon que le christianisme sera d'une date plus ou moins reculée dans nos contrées.

Vous savez, Messieurs, que deux opinions ont partagé le monde savant à cet égard. L'une, celle des érudits du XVIIe siècle écrivant sous l'influence des idées jansénistes, retarda la publication de l'Evangile jusqu'à l'an 250 de l'ère chrétienne, pour se conformer à un passage de Grégoire de Tours. Il va sans dire que l'histoire des évêques n'était pas plus respectée que l'antiquité de nos églises. Les légendes furent refaites: on n'y laissa presque plus de traces de surnaturel. Les miracles ne pouvaient trouver grâce devant cette nouvelle famille de libres penseurs.

Adrien de Valois jugea que les traditions de l'église, qui font remonter au temps des apôtres ou des disciples l'époque de leur fondation, doivent leur origine aux Grecs venus

en France, sous le règne de PEPIN. Ces moines grecs, pour plaire aux FRANKS établirent l'opinion que Saint DENIS, évêque de Paris, était DENIS l'aréopagite. TILLEMONT croit que les églises de Provence ont été fondées dans le IIIe siècle; que saint MAXIMIN a pu vivre à la fin de ce siècle et que saint TROPHIME, l'évêque d'Arles, a été envoyé dans les Gaules avec saint DENIS de Paris, et saint PAUL de Narbonne vers l'an 210. Il s'appuie sur l'autorité de GRÉGOIRE de Tours. Il en conclut que les évêchés de Marseille, d'Aix et d'Arles, ont dû avoir été établis par saint TROPHIME; que les noms de LAZARE et de MAXIMIN ont pu être ceux des premiers pasteurs de ces églises, sans qu'il soit prouvé que ces saints aient été les disciples de J.-C. ou qu'ils aient été envoyés par les Apôtres.

L'autre opinion beaucoup plus ancienne, beaucoup plus autorisée, s'appuyant aussi sur des faits et de plus sur la tradition générale, semble prévaloir aujourd'hui. C'est celle qui fait remonter l'origine de nos églises au berceau même du christianisme. Déjà de nombreux et importants travaux ont paru sur ce sujet, plusieurs congrès archéologiques en ont proclamé l'exactitude historique; mais telle est la puissance des idées préconçues, que la Commission des *antiquites nationales de France*, dans un rapport à l'académie des inscriptions et belles-lettres, sur les *Origines chrétiennes des Gaules* (1859), appelait par l'organe de M. PAULIN Paris, les études sérieuses qui se font sur cette matière « un étrange retour aux idées du XIe siècle ». On pourrait demander à l'honorable rapporteur en quoi serions-nous si coupables de croire ce qu'on croyait au XIe siècle, à l'endroit de ces origines, puisque cette croyance remontait au temps même des Apôtres. Je ne vous rappelerai pas, Messieurs, les traditions provençales relatives à l'arrivée de LAZARE, de MAXIMIN et des Trois Maries. Elle est dans tous les mémoires. Elle a fait l'objet, dans ces dernières années, de travaux

importants mais la tradition et les monuments ne s'accorderaient pas là-dessus, que quelque chose me dit, me certifie que la foi chrétienne a été prêchée dans nos contrées, du vivant même du premier pontife. Si Saint PAUL lui-même ne fut pas venu en Espagne, comme quelques-uns l'affirment et dans le midi des Gaules, ce grand apôtre des nations et saint PIERRE n'ont pas dû oublier cette partie de l'Empire si renommée par son amour pour les arts et les sciences, par sa civilisation et ses richesses. Le druidisme n'y avait-il pas préparé les esprits au dogme de l'immortalité de l'âme et à la croyance d'une vie future ? Comment aurait-on pu préférer à la Gaule si voisine, si éloquente, si avancée, si curieuse, des contrées barbares et situées en dehors des limites de l'Empire romain ? Mais cela ne pouvait être, cela n'a pas été, Messieurs, cela était impossible : « A Dieu ne plaise, s'écrie un éloquent prélat, que nous supposions dans les Apôtres et dans le siège apostolique tant de dédain et d'indifference pour la grande nation des Gaules, reliée de tant de façons à la métropole de l'Empire, qu'ils aient négligé de faire pour elle ce qu'ils faisaient pour des nations infiniment moins civilisées et moins accessibles ! A Dieu ne plaise que, rejetant des titres que Rome elle-même nous reconnait, notre patriotisme se glorifie, comme d'une conquête nationale, de l'opinion qui n'amène à J.-C. la plupart de nos provinces que plusieurs siècles après les peuples de l'Afrique et des Indes ! »

Voilà ce que disait l'évêque de Poitiers, à l'occasion de la translation des restes du premier évêque de Séez ; et ces paroles expriment admirablement l'opinion qui a prévalu jusqu'ici dans l'Eglise et qui finira, je l'espère, par prévaloir dans le monde.

Donc, pas le moindre doute. Si la foi n'a pas été prêchée; si les premiers siéges épiscopaux n'ont pas été fondés en Provence par LAZARE, MAXIMIN et les trois MARIES, ce même

résultat a été obtenu par les envoyés des Apôtres PIERRE et PAUL et tout nous fait un devoir de croire que cela eut lieu dès le premièr siècle de l'ère chrétienne.

Maintenant à quelle époque rattacher l'épiscopat de St-AUSPICE que l'on considère comme le premier évêque d'Apt? A quelle époque même peut-on fixer l'origine de ce siège épiscopal ? Ceci est assez difficile. La certitude nous fait défaut. Ce qui est positif pour moi, c'est que Apt, étant une ville importante, une colonie, une cité. chef-lieu de la confédération des vulgientes. ne pouvait être oubliée par les premiers missionnaires de la Foi. Le culte du Christ dut y remplacer de bonne heure le culte des idoles ; et quand l'organisation ecclésiastique s'enta, pour ainsi dire, sur l'organisation politique, la cité d'Apt eut son évêque, puisque toutes les cités furent des siéges épiscopaux, comme les métropoles civiles de chaque province devinrent des métropoles ecclésiastiques. Nous avons eu le regret de voir que cette vérité n'avait pas été entrevue par les auteurs de la *monographie de saint Siffren*, qui placent en même temps un évêque à Vénasque et à Carpentras. Nous pensions avoir fait justice, une fois pour toutes, de cette erreur accréditée, parmi tant d'autres, par l'aventureux POLYCARPE de la Rivière. Dans toute l'étendue de la Gaule et peut-être de l'Occident, il n'y aurait pas d'autre exemple d'un évêché établi dans une simple bourgade, un château, comme était Vénasque. C'est pour l'Orient où le christianisme s'était facilement et rapidement répandu que le Concile de Sardique, en 347, et celui de Laodicée, en 366, avaient statué *qu'on n'établirait point d'évêché dans des châteaux ou dans des villes peu considérables ou trop proches, pour ne point avilir le nom et la dignité de l'évêque.* Les évêques de Carpentras n'ont pris le titre d'évêque de Vénasque, que « parce qu'ils avaient résidé dans ce lieu. » Qui dit cela ? ADRIEN de Valois, dans sa Notice des Gaules. Apt a donc

un évêché dès le premier siècle de notre ère ; les délégués de son évèque, le prêtre romain et l'exorciste Victor siégent au premier Concile d'Arles, en 314. St-Caslon siége en 419. Quant à saint Auspice, l'Eglise d'Apt l'honore comme martyr, et comme le premier prédicateur de la foi nouvelle dans ses murs ; il est désigné comme tel dans une charte de donation par Rostaing, fils d'Adalais, citée par la Gallia Christiana. On a été même jusqu'à le croire Romain, de l'ordre Sénatorial, disciple des SS. Irenée et Achileré et précepteur de Ste-Flavia Domitilla. Quoiqu'il en soit, s'il est venu se briser contre la résistance du paganisme encore triomphant ce serait une raison de le croire contemporain ou tout au plus le successeur des premiers apôtres des Gaules. La raison ne se sont nullement humiliée à admettre cette marche toute naturelle des pionniers apostoliques de la foi !

M. Valère-Martin qui avait préparé une note sur la même question renonce à la communiquer à cause des circonstances qui pressent la cloture de la réunion.

Il est décidé qu'une autre séance aura lieu aussitôt après la visite des monuments.

La séance est levée.

Deuxième séance du 16 septembre 1862.

Présidence de M. l'Abbé Rose, d'Apt, chevalier de la Légion d'Honneur, chanoine honoraire, cure de Lapalud.

La séance est ouverte à trois heures. M. le Commandeur P.-M. Roux, président des assises scientifiques du Sud-Est, Inspecteur divisionnaire, invite M. l'Abbé Rose à occuper le fauteuil de la Présidence.

Sont appelés à siéger au bureau MM. le comte de Pontbriant, sous-préfet d'Apt, le Président Guillibert, le docteur C. Bernard, maire d'Apt, Valère-Martin, Inspecteur pour le département de Vaucluse, de Berluc-Perussis,

inspecteur divisionnaire, Jules COURTET, d'Avon-de-Ste-Colombe, Président du Comice agricole, SEYMARD, avocat.

M. LÉGIER DE MESTEYME, avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

- La parole est à M. Jules COURTET, pour la lecture d'un travail sur la IVe question du programme:

Quelles sont les églises ou parties d'église qui pourraient être anterieures à l'an 1,000 dans la région ?

« Il serait assez difficile de répondre à l'objet de la 4me demande; il aurait fallu beaucoup plus de temps pour réunir les éléments nécessaires. Je me bornerai à ce qui regarde notre département. La récolte ne sera pas abondante; car vous savez tous, MM., que l'approche de l'an mille réagit terriblement sur le moral des peuples et leurs faisait même croire qu'il était inutile d'élever de nouvelles basiliques, dont l'existence eût été si précaire. Le Midi partagea cet effroi de la chrétienté, mais une fois cette peur appaisée, il y eut une recrudescence de dévotion, une ferveur générale qui se traduisit par des constructions nouvelles dans les villes, les villages et même dans les lieux les plus déserts. « On eut dit que le monde, dit le vieil historien GLABER, se secouait et dépouillait sa vieillesse pour revêtir le blanc vêtement de ses églises. » Il est facile de voir que la plupart de nos basiliques ont été réparées à cette époque à laquelle appartiennent aussi la plupart des chapelles et des paroisses de nos villages.

Quant aux églises ou parties d'églises antérieures à l'an 1,000, on peut mettre en première ligne :

1° La chapelle de Venasque, bâtie peut-être par Saint-Siffrein au VIe siècle, alors que les évêques de Carpentras habitaient ce château pendant les irruptions des Barbares; ce qui a fait croire aux deux évêchés de Vénasque et de Carpentras, chose souverainement impossible.

2° La chapelle de Thouzon ;

3° La chapelle souterraine de Bonpas ;

4° La chapelle de St-Quenin à Vaison, pour l'abside principalement que M. Lenormant n'hésite point à croire du VIII[e] siècle (voir notre *Diction. des communes* pag. 334).

5° Une partie de l'église de Vaucluse de la fin du X[e] siècle.

6° L'église paroissiale de Pernes (voir notre dictionnaire page 258).

« L'église paroissiale, sous le vocable de N. Dame-de-Nazareth, se trouve hors des murs : ce qui a fait croire à la destruction, par les Sarrazins, de la partie de la ville qui s'étendait dans cette direction ; d'où serait venu à ce quartier le nom de *Sanguinouse*. C'était un prieuré des chanoines de St-Ruf, annexé aux Jésuites d'Avignon et, après leur suppression, à l'hôpital St-Bernard de cette ville. Cette église est très-ancienne et s'élève sur une crypte, actuellement fermée, dont quelques arcades bouchées sont visibles dans le cimetière. Leur sommet seul s'élève au-dessus du sol. L'église est en forme de basilique, régulièrement orientée. Cinq arcades à plein cintre s'ouvrent sur les côtés. Trois du côté du nord ont été converties en chapelles et ouvertes en ogives. »

7° La vieille cathédrale et le cloître de Vaison (voir notre diction. pages 336, 337 et 338).

« Comme St-Quenin, la vieille basilique de Vaison porte des traces sensibles d'ornementation antique, surtout dans l'entablement extérieur de la nef principale, bien conservé du côté du midi. Une frise délicatement ciselée, consiste en rinceaux délicieux, enfermant des masques et des fleurs dans leurs enroulements.

Au mur septentrional de cette église, se trouve adossé un cloître, probablement entrepris quand l'évêque Humbert eut pourvu à la dotation des douze chanoines. La galerie du levant paraît la plus ancienne. Les arcades cintrées s'appuient sur de petites colonnes doublées, en marbre blanc

évêché, je doute fort qu'à cette époque où un voyage était dispendieux, long, pénible et dangereux, l'archevêque d'Arles, âgé sans doute, puisqu'il siégeait depuis plus de 24 ans, en eut subi les inconvénients d'Arles à St-Saturnin, quand l'évêque d'Apt à qui revenait naturellement cette fonction pouvait les lui éviter. Il est rationnel d'admettre que l'archevêque RAMBAUD vint à Apt pour consacrer la cathédrale, assisté d'ALPHANT et de HUGO ; que ce dernier évêque consacra l'église inférieure, et que ces trois prélats s'enfurent du même coup consacrer l'église nouvellement construite de Saint Saturnin.

Nous continuons notre exploration et arrivons à la seconde crypte inférieure à la première.

Nous voici enfin sur le sol antique. Plus d'incertitudes, plus de ténèbres. Les lois, les mœurs et les arts de l'ancienne Rome n'ont plus de secrets pour ses enfants. C'est à ses monuments complètement étudiés que notre architecture nationale s'en va, depuis quatre siècles, emprunter ses éléments et ses combinaisons.

Le sol resonne sous nos pas, une dalle est soulevée, une tombe romaine apparait à nos yeux. Fosse profonde, parois des murs en moëllons grossiers, hauteur 6 pieds, largeur 3 pieds, longueur 9 pieds.

Une semaine avant ma visite à Apt je parcourais, jour par jour, les ruines de la ville romaine de *Laudunum*, dans le Gard, je descendis dans deux de ses tombes fraîchement ouvertes et fouillées, non point, comme on le pense bien, pour y chercher un cadavre dont les ossements gisaient épars sur le sol mêlés à des fragments de poterie, mais dans l'espoir d'y recueillir des armes, des ustensiles d'un usage domestique, des anneaux, fibules, monnaies etc. Hé bien ! les tombes de *Laudunum* et la crypte d'Apt sont une seule et même chose, la crypte d'Apt est une tombe romaine.

Comme vous le voyez, Messieurs, nos richesses monumentales, religieuses, antérieures à l'an 1,000, sont loin d'être nombreuses; mais cela ne doit pas nous étonner. Notre beau pays a excité la convoitise de tous les peuples barbares qui ont labouré le sol de la Gaule et les guerres particulières des Comtes de Provence, de Toulouse et de Forcalquier entre eux ou avec leurs Barons ont été, plus que d'une fois, fatales aux monuments religieux. Cependant, par un glorieux privilège, ainsi que pour les monuments de la vieille grandeur romaine, nous avons des échantillons uniques en France et peut-être au monde, sous le rapport de la conservation, comme le théâtre antique d'Orange, ainsi nous pouvons nous flatter de posséder, dans les chapelles de Vénasque et de St-Quenin à Vaison, les 2 monuments religieux les plus anciens sur la surface de l'Empire. Vous voyez que notre pays n'est pas si déshérité qu'on pourrait le croire. »

M. l'Abbé de Courtois demande à ajouter à la savante nomenclature que l'on vient d'entendre l'église de Saint-Pantaléon.

Sur la VIII[e] question : *Faire connaître les principaux monuments romains ou du moyen âge qui subsistent dans l'arrondissement d'Apt*, la parole est donnée à M. Jules Courtet.

« Une chose qu'on ne saurait mettre en doute aujourd'hui, c'est que la civilisation romaine, dans ces contrées, avait été précédée par une civilisation plus ancienne, ayant son origine dans l'Orient ce grand foyer d'où la Vérité et les Arts rayonnèrent sur le monde. Les Phéniciens avaient ouvert la route aux Hellènes. On sait qu'Avignon n'était qu'un comptoir de Massilia et que les produits de celle-ci remontaient la Durance par les Utriculaires.

Apt, métropole des Vulgientes, ne pouvait se soustraire à ce travail de transformation sociale. Avec les aigles

romaines, elle prit sa part de tous les bénéfices que celles-ci répandaient sur les nations soumises. Tout vestige de l'ancienne barbarie disparut. Admise au droit latin sans recevoir des colons dans ses murailles, elle dut, toutefois, à l'exemple des colonies, se couvrir de tous les édifices que réclamaient les intérêts, comme les plaisirs, de ses habitants. Ponts, forum, basiliques, temples, thermes, théâtres, hippodrôme, tout s'éleva sur des proportions si colossales et avec une telle magnificence, comme à Orange, Avignon et Vaison, qu'on ne peut s'expliquer tout d'abord de pareilles constructions dans de telles localités, qu'en supposant que c'était un de ces endroits où les populations des environs se rassemblaient périodiquement pour la célébration de certaines fêtes. Cependant une étude plus approfondie est venue prouver que ces monuments étaient en rapport avec les populations respectives que l'amour-propre local tend toujours à exagérer. La population d'Apt, d'Orange et de Vaison à dû être un peu plus considérable alors qu'aujourd'hui : cela est probable : le contraire est avéré pour Avignon.

Tous ces fastueux souvenirs de l'époque gallo-romaine s'expliquent d'ailleurs par plusieurs motifs.

Les écrivains de l'antiquité reconnaissent tous l'amour des Gaulois pour les arts et leur penchant pour les études libérales. Quarante mille élèves fréquentant les écoles de Marseille, lui avaient fait donner le surnom *d'Athènes des Gaules*. Les richesses des Gaulois étaient passées en proverbe. On disait γαλατικός πλοῦτος. La Gaule payait à Rome autant d'impôts que le reste de l'Empire. Aussi, c'est dans les Gaules que venaient se refaire ces avides proconsuls dont l'édilité ou les courtisanes avaient ébréché la fortune et que CALIGULA envoya vendre ses meubles, pensant que là seulement se trouveraient des acheteurs assez opulents pour aspirer à la défroque impériale. Combinez tout cela

avec le désir qu'avaient les magistrats de plaire à leurs concitoyens et de flatter l'empereur et vous comprendrez, Messieurs, comment du sein d'une cité, souvent oubliée par l'histoire, s'élançaient des prodiges de pierre ou de marbre, destinés à étonner la postérité.

Apt, comme les autres cités de la confédération vocontienne ou cavare, renfermées dans les limites de notre département, posséda à coup sûr tous les monuments qui embellissaient les antiques colonies romaines: mais hélas! elle reçut, comme ses voisins, la terrible visite des Alamans et des Visigoths et puis, des Lombards, en 576. Les Sarrazins et les Francs firent le reste. Il ne faut donc pas s'étonner s'il survit si peu de chose de cette époque. Nous les mentionnerons, en passant, pour arriver aux monuments plus nombreux du moyen age.

Si l'on excepte les inscriptions des deux cippes qui décorent la première crypte de l'église d'Apt et les millions de petits meubles en poterie ou verroterie épars dans des collections particulières, l'arrondissement possède peu de grands vestiges de l'époque romaine.

Le seul considérable est le *pont Julien*, sur le Caulon, presque en face de Bonnieux. Nous l'avons décrit ailleurs. Son nom l'a fait attribuer à Jules César et à l'empereur Julien; il est plus probable qu'il a été construit en même temps que la voie de *Milan à Arles* par les Alpes cottiennes, sur laquelle il se trouvait et qu'il a pris son nom de la colonie Julienne (Apta Julia) du voisinage. Il n'y a qu'à le voir pour le faire contemporain du pont de Vaison. Croirait-on que Millin, frappé de l'analogie qu'il y avait entre les ouvertures cintrées des deux piles principales et les dégorgeoirs pratiqués à celles du pont-Saint-Esprit, jugea hardiment que les deux ponts étaient de la même époque, c'est-à dire de 1265! bien que ce dernier commencé en 1269, n'ait été terminé qu'en 1309! (Voy. *dans le midi de la France*, t. III

p. 92.) Et M. Letronne, le croyant un peu trop bravement sur parole, n'a pas craint d'avancer (*Revue archéologique* 1840, p. 123.) *que le Pont Julien n'était pas même romain* ! Nous citons ces deux hérésies pour faire voir, Messieurs, que les meilleurs esprits peuvent quelquefois se tromper.

Ce n'est pas la seule fois hélas ! que nous avons été à même de le constater pour notre département.

Le même Millin parle de la forme *ogive* des arches du pont St-Bénézet : décidément, il n'a vu nos deux célèbres ponts que de fort loin et de travers.

Les fonts baptismaux de Cadenet, moitié d'ellipse en marbre blanc ornée de plusieurs figures en fort relief très-beau, représentant Ariane ou plutôt une Bacchanale, accusent, par le fini et la grace, les beaux temps de la sculpture antique. Ils pourraient bien être d'origine grecque, mais à coup sur, ils seraient mieux placés dans un musée.

Ce qu'on est convenu d'appeler le style latin ou roman primaire fournit peu d'échantillons dans l'arrrondissement d'Apt. Nous ne voyons rien debout qui puisse dater du IV[e] au X[e] siècle. Il est pourtant une ruine imposante, curieuse, qui mérite une mention particulière. C'est un de ces *castrum*, refuge naturel des populations que chassaient les Barbares. Vous avez reconnu le château de Buons. Que les constructions primitives aient disparu, cela est évident ; mais la plus grande partie de celles qui suivirent sont évidemment du X[e] au XI[e] siècle. Les ouvrages avancés datent du XVI[e]. Une bulle de 1084 de Grégoire VII, ferait supposer que la chapelle de St-Michel, au dessus de notre-Dame-des-Lumières est du X[e] siècle. On a eu tort de la badigeonner.

L'époque suivante est plus riche. Au style romano-byzantin appartiennent presque toutes nos basiliques, la plupart des chapelles de nos villages.

Le XI[e] siécle réclame le clocher et le collatéral droit de

l'ancienne cathédrale d'Apt (1056), l'église-château de St-Saturnin de la même époque, celle de Goult, de Saignon, l'abbaye de St-Eusèbe (1032-1096) et la gracieuse tour de St-Symphorien, à l'entrée de la Combe de Lourmarin.

Le XIIe siècle nous a légué celle de Bonnieux, pour la nef et la partie orientale, ainsi que la belle abbaye de Sénanque et le XIIIe celles d'Ansouis, d'Oppède, la chapelle de Ste-Madelaine (1259) au pont de Mirabeau et la grosse tour du château de Pertuis, bati par GUILLAUME de SABRAN.

La date de cette chapelle résulte-t-elle de l'inscription qui se lit sur un des voussoirs de la porte? N'a-t-on voulu que consigner la date d'une éclipse de soleil qui eut lieu, le 3 des nones de juin de cette année? Quoiqu'il en soit, la chapelle est tout à fait romane, comme tous les monuments de nos localités, datant du XIIIe siècle. C'est qu'en effet, le Midi, par haine de tout ce qui venait du Nord, par suite de cet antagonisme de races qui se réflétait dans la langue, les arts, les mœurs et la civilisation, resta fidèle au système de la ligne horizontale, tandis que le système curviligne marchait, en France, vers son entier développement. On serait tenté de voir, dans ce contraste, plus que de la haine entre la langue d'oc et la langue d'oil. La preuve, c'est qu'après la fusion, alors que l'ogive devait triompher sous le ciel du Midi, les souvenirs antiques semblèrent toujours arrêter son essor vers le ciel.

Du XIVe siècle seulement date, parmi nous, la période ogivale. C'est le stygmate de la defaite du Midi : il est décidement vaincu. Cependant sur cette terre où la raison n'avait pas tardé à obscurcir la foi, où les subtilités scolastiques avaient de tout temps enfanté l'hérésie, l'ogive resta, pour ainsi dire, humble et craintive. Ou les artistes méridionaux n'ont pas saisi le génie de l'architecture qu'ils employaient, comme on serait tenté de le croire pour l'Italie, ou bien ils ont cédé, malgré eux peut-être, à l'influence qui les

écrasait de toutes parts. Ceci est plus probable. Il ne faut que jeter les yeux pour s'en convaincre, sur nos églises d'Avignon et, pour cet arrondissement, sur le collatéral gauche de l'église d'Apt, sur le chœur et l'abside de l'église de Bonnieux, sur l'église de Menerbe, la nef et les collatéraux de celle de Cadenet. Le chœur est de 1538.

Avec les Valois nait ce qu'on appelle la Renaissance. On méprise l'art chrétien : on poursuit une nouvelle forme matérielle. Il y a retour vers le vieux système gréco-romain. Il en résulte une forme hybride ; et on appelle cela *renaissance!* mot souverainement impropre, car cette architecture est simplement une œuvre de décadence, un travail d'imitation, un retour vers une civilisation morte dans son antique et glorieuse impuissance. L'arrondissement d'Apt possède plusieurs spécimens remarquables de cette époque — le château de Gordes, (1541), — celui de Lourmarin, (1513) — et celui de la tour-d'Aigues, à peu près de la même époque. L'Eglise de Pertuis est de 1538 ; le chœur fut agrandi en 1597. A Apt, la tour de l'horlege fut terminée en 1570.

Tel est le tableau succinct des richesses architectoniques de l'arrondissement d'Apt. D'autres l'emportent à coup sur par le nombre et la variété ; mais ce qui doit nous énorgueillir, c'est de pouvoir offrir à l'admiration des archéologues des spécimens, rares comme le *castrum* de Buoux, grandioses comme l'Abbaye de Sénanque ou admirables comme ce qui survit du splendide château de la tour-d'Aigu[illegible]Apt est un des beaux fleurons de la couronne archéologique de Vaucluse.

M. Sollier, architecte, demande à ajouter aux monuments indiqués une partie d'entablement en marbre antique portant des sculptures et une inscription d'une pureté irréprochable. L'inscription commencée par ces mots Valerius Frouto, ce fragment trouvé dans les ruines de l'Abbaye

à St-Euzèbe, Saignon, figure avec honneur dans le Musée Calvet à Avignon.

M. C. Bernard, complète les renseignements fournis à cet égard.

M. le Président Guillibert a la parole. Il demande à comprendre parmi les monuments romains de l'arrondissement l'ancien chemin d'Apt, passant près du Pont Jullien qui était assis sur la chaussée de l'antique voie romaine ainsi que l'indiquent les résultats des fouilles nombreuses et le nom même de chemin *Roumiou* qu'a conservé cette voie jusqu'en 1787, époque à laquelle M. D'Autric, d'Apt, étant devenu procureur du pays, fit décider par les Etats de Provence la construction de la route actuelle.

La parole est donnée à M. Camille Moirenc, d'Apt, pour la lecture d'un mémoire sur le Pont-Jullien en réponse à la VII[e] question :

Déterminer la topographie romaine d'Apta Julia enceinte de la ville, temples, théâtres ou amphithéâtres, arcs de triomphe, voie romaine, pont Julien.

Notice sur le Pont Julien, dans le département de Vaucluse ; par M. Moirenc (Camille).

I. A huit kilomètres de distance de la ville d'Apt et à cent mètres environ, à gauche, de la route impériale n° 100 qui relie cette ville avec Avignon, chef-lieu du département de Vaucluse, existe un pont antique jeté sur la petite rivière du Caulon. Ce monument, l'une des curiosités departementales, porte le nom de *Pont Julien.*

Pour le tourriste qui conduirait ses pas sur ce point et dont les indications qui précèdent, très-claires et plus que suffisantes pour les habitants des localités environnantes, seraient pour lui un peu obscures, nous indiquerions un repère facile et certain pour reconnaître plus sûrement l'endroit où nous voulons le conduire. Ce repère

existe à la distance susdésignée, tout au bas de la descente dite du *Logis neuf.* C'est une briqueterie portant sur sa face principale l'indication du voisinage du monument Julien. La plupart des voyageurs prètent, sans doute, en traversant ce point, une certaine attention à l'enseigne tant soit peu barbare de la briqueterie, mais bon nombre, croyons-nous, passent sans admirer le pont qui se dérobe d'ailleurs trop vite aux regards.

Ces indications étant données, nous nous permettrons, avant de décrire le pont qui fait l'objet principal de notre sujet, de parcourir un moment les alentours pour y découvrir les traces, quelques faibles et peu importantes qu'elles soient, que l'histoire a pu y laisser.

Et d'abord nous dirons que la dénomination de Logis-neuf dont nous avons déjà parlé, rien aujourd'hui ne semble la justifier dans le quartier qui la porte. Mais elle est due, sans doute, au bâtiment qu'on voit encore sur la route impériale et qui fut une de ces nombreuses auberges ou logis qui se créèrent jadis sur le parcours des routes, à l'époque où la lenteur du roulage exigeait de nombreux relais pour assurer sa lourde, caboteuse et monotone locomotion.

Une chapelle dite de Ste-Madelaine, attenante au Logis-neuf, n'est remarquable que par son extrême pauvreté, elle fut fondée en 1728 par Simon Janselme du lieu de Gargas. (1)

Il y avait encore dans le voisinage une chapelle sous le vocable de *St-Pierre* surnommé *du pont Julien*, mais il serait impossible aujourd'hui de déterminer l'emplacement sur lequel elle fut édifiée. Nos annales nous apprennent seulement qu'il en est fait une simple mention dans un acte d'échange, fait le 23 mai 1291, entre Raymond II,

(1) Archives de l'hôpital St-Castor de la ville d'Apt.

Bot, évêque d'Apt, et un autre Raymond abbé du monastère de St-Victor de Marseille ; des prieurés de St-Jean de Campaneis et de N. D. de Bricis (terroir de St Saturnin) relévant de ce monastère, contre les prieurés de St-Arige et de St-Sauveur de Bonnieux, dépendant de la manse épiscopale. (1) La conclusion de cet acte d'échange : *actum in ecclesia sancti Petri de Ponte Juliano aptensis episcopi* (2), a fait inscrire ce St- Pierre dans le catalogue épiscopal de l'église d'Apt ; c'est là, d'ailleurs, tout ce qui est connu relativement à l'existence de ce Saint évêque, l'un des successeurs immédiats à la chaire de St-Auspice. Quant à la chapelle, nous conjecturons volontiers qu'elle devait être établie aux abords mêmes du pont ; le surnom du titulaire et puis des exemples nombreux de pareilles constructions semblent nous autoriser à admettre cette supposition comme évidente. Quoique détruite depuis des siècles, la chapelle de St-Pierre du pont Julien eut longtemps encore de petits revenus et tout nous porte à croire que ces revenus provenaient de certaines cences inextinguibles qu'elle percevait dans le territoire de Gargas, puisque, dans le courant du siècle dernier, l'existence de ces mêmes cences firent transférer à l'église paroissiale de Gargas, le titre et le bénéfice attaché à cette chapelle.

Dans le *Pouillé du diocèse d'Apt* (3) l'on trouve, seulement en 1716, ce bénéfice occupé par François Ollier, clerc-bénéficier du chapitre d'Apt, qui était en même temps pourvu des bénéfices de tous les prieurés et chapelles *ruinés* de ce diocèse. Ce François Ollier obtint un canonical en 1719 ; il descendait d'une ancienne famille aptésienne dont

(1) Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse d'Apt (manuscrit anonyme.)

(2) Boze ; Hist. de l'Église d'Apt. p. 17.

(3) Précieux manuscrit du cabinet de M. l'abbé Rose.

l'un des membres, Guillaume Ollier, fut, dans le courant du XVI[e] siècle, *Lieutenant et Gouverneur de la Bastille sous* M. de Meru *de la maison de Montmorency.* (1)

Cet exposé historique terminé, nous croyons utile de le faire suivre d'un autre exposé, sur l'origine, l'ancienneté et la construction des ponts en général. Cette dissertation sera longue sans doute, trop longue peut-être en raison de l'importance du sujet que nous avons voulu traiter, mais, en la donnant comme introduction à la description du pont Julien, nous pensons qu'elle contribuera à donner un plus grand intérêt à notre esquisse monumentale.

II. Dès la plus haute antiquité (2) la construction des ponts semble faire partie d'un art isolé, connu seulement de quelques adeptes, qui, s'entourant des règles pratiques de cet art, le recouvraient du voile épais du mystérieux.

L'invention des ponts est attribuée à Janus, (3) ainsi que celle des couronnes et des navires, toutes choses ayant une double face comme la statue qui est la représentation de ce dieu. Sans trop nous arrêter à lui contester le mérite et l'honneur de cette invention, nous dirons que déjà sous les Romains, les constructeurs de ponts étaient revêtus d'un caractère sacré (4) et formait ensemble un collége de prêtres. Ce corps, dont le noyau était à Rome, envoyait, là où besoin était, un certain nombre de *Pontifes* chargés d'exécuter ces anciens monuments dont la beauté et la hardiesse étonnent encore nos constructeurs modernes. L'on sait que

(1) Hist. abrégée de la ville et cité d'Apt. (manuscrit anonyme).

(2) On croit que la coupe des pierres est connue depuis l'an 1784 avant J.-C.

(3) Suivant Senèque l'invention des arcs avec voussoirs est antérieure à Démocrite.

(4) Amyot.-vies de Plutarque *(vie de Numa Pompilius)* T. 1[er] p. 124.-*Cologne* 1613.

les Romains, pour rendre faciles les communications entre les divers points conquis de leur vaste empire, établirent des routes rayonnant autour de Rome, la ville éternelle, et embrassant, du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest, toutes leurs immenses possessions. Ces routes, parfaitement entretenues, eurent des ponts construits au passage des torrents et des rivières, et si quelques-uns de ces édifices sont venus jusqu'à nous, s'ils ont échappé au vandalisme de notre époque, c'est qu'ils ont eu le rare bonheur de se trouver complétement isolés de nos grandes voies de communication actuelles.

On n'ignore pas non plus que la plupart des institutions romaines survécurent à la domination en restant implantées dans les pays de la conquête. Ainsi nous voyons que le moyen âge eut aussi ses frères pontifes, *fratres pontifici*. L'institution la plus ancienne et la mieux connue de ces religieux faiseurs de ponts, est celle fondée à Avignon, sur la fin du XII[e] siècle par S[t]-Bénézet. On les appelait *Hospitaliers Pontifes*, parce que, d'après les règles de leur institut, ils devaient aider et secourir les voyageurs, leur bâtir des ponts ou établir des bacs pour leur commodité, et les recevoir dans des hôpitaux construits exprès sur le bord des rivières.

Ceux de ces ponts qui n'étaient pas dus à l'initiative des frères pontifes ou autres congrégations religieuses analogues, reçurent souvent, à cause de l'ignorance et du fanatisme du temps, la dénomination de *Ponts maudits*, dénomination que quelques-uns, dans certaines contrées, ont conservée jusqu'à nos jours.

Peu à peu ces institutions religieuses cédèrent le pas à d'autres corporations civiles de faiseurs de ponts, art qui tomba plus tard dans le domaine des ponts et chaussées pour devenir l'une de ses principales attributions.

L'Architecture ogivale, adoptée avec enthousiasme dès

son apparation en France, s'empara également des ponts, mais à un degré beaucoup moindre, cependant, que pour les autres édifices civils et religieux. Bien peu de ces ponts en ogive sont arrivés jusqu'à nous, et cela tient, on le comprendra facilement, autant aux inconvénients de ces sortes de voûtes, par rapport à l'écoulement des grandes eaux qu'à la rareté de ce genre d'ouvrage même pendant l'époque qu'il a caractérisée. En effet, peu de routes existaient à cette époque; on n'en construisait point; les anciennes voies laissées par les Romains, bien ou mal entretenues, servaient seules à assurer les communications entre les divers centres de population, et ce n'était qu'à l'entrée des villes ou châteaux, ou bien sur des cours d'eau dangereux et de quelque importance que ces rares constructions étaient alors jetées, le plus souvent encore sur les ruines d'autres plus anciennes. Après l'abandon des voûtes ogivales on retourna au plein cintre qu'on a depuis employé concurremment avec l'arc de cercle et l'anse de panier, suivant les convenances ou la nécessité. Quelquefois, dans les XIII[e] et XIV[e] siècles, on établissait des usines sur les ponts profitant ainsi de la compression du courant pour les mettre en jeu. Dans les grandes villes, les ponts étaient, en outre, envahis par des maisons qu'on construisait sur les deux côtés, et, certes, aucune rue ne devait être plus propice aux marchands que celle par laquelle tout le monde était obligé de passer pour franchir une rivière.

Plusieurs villes doivent leur origine à quelque pont, dont le passage n'offrant pas assez de sécurité aux voyageurs, au commerce ou aux nations, avait besoin d'être défendu par des châteaux ou par des tours. Ces villes sont presque toujours désignées sous le mot *Pont* joint à un nom propre, comme, par exemple, dans nos contrées, Pont-Saint-Esprit, Pont-de-Sorgues.

Les ponts des anciens étaient généralement en pierre.

On en construisait, cependant, en charpente, témoin celui que JULES CESAR jeta sur le Rhin en dix jours (1). XERCÈS fit faire un pont de navires sur l'Hellespont (2), et ceux de bâteaux existant jadis à Rouen et à Arles passaient pour des merveilles. Aujourd'hui, grâce aux caprices des ingénieurs et aux tortures de la mode, on emploie indifféremment à ces constructions toute sorte de matériaux, pierre, brique, bois, fonte, tôle, fer, etc. On établit les ponts, droits, biais, helicoïdaux, etc., L'armée a ses ponts de bâteaux, ses ponts sur pilotis, sur chevalets, ses ponts radiers ponts volants, ponts flottants, ponts levis, ses pontons ; en cela elle a hérité de tous les moyens et procédés connus depuis les temps les plus anciens. Les ponts de joncs servant à faire passer l'armée dans les marécages ne sont plus employés, peut être parce que les marais ont disparu. La navigation intérieure a aussi ses ponts tournants, ses bacs à traille ou ponts volants, etc.

Quelques ponts se sont rendus célèbres dans l'histoire par des batailles sanglantes. attaques ou défenses héroïques comme le pont Milvius sur le Tibre, aujourd'hui le *Ponte Mole*, et tant d'autres dont la nomenclature nous éloignerait trop du sujet que nos lecteurs voudront bien nous pardonner d'avoir paru jusqu'ici oublier.

III. — Le pont Julien, bâti sur le Caulon, est aujourd'hui une dépendance du chemin vicinal N° 6, de Bonnieux à Roussillon. Triste vérité de l'instabilité des hommes et des choses ! Cet antique monument, édifié par les CESARS, qui

(1) Les commentaires de CÉSAR, traduction de PERROT D'ABLANCOURT, liv., IV p. 82; Rouen 1665.

(2) AMYOT. — Vie de Plutarque ; Cologne 1613. *(vie de Themistocle)* Tome 1er, page 224. — SUÉTONE L. C. Cap. 10, dit que CALLIGULA voulut imiter XERCÈS en faisant construire un pont semblable qui avait 3600 pas de longueur et s'étendait depuis Bauli jusqu'à Puteoli.

a su résister jusqu'à ce jour aux injures séculaires des temps et aux inondations successives du cours d'eau sur lequel ses pleins cintres sont jetés, est descendu aux derniers degrés de l'échelle progressive de nos voies modernes! Deux conjectures se présentent sur son origine; la première est la tradition même; d'après elle et à cause de la synonimie du nom, ce pont serait attribué à JULES CÉSAR qui l'aurait construit pour faciliter le passage des troupes et du matériel guerrier qu'il envoyait en Espagne où ce grand conquérant allait lui-même conduire ses légions victorieuses contre les fils de POMPÉE. La seconde version l'attribue, toujours à cause du nom, à l'Empereur JULIEN. Mais il est plus probable, et en cela nous suivons le sentiment de M. Jules COURTET (1), que ce pont doit dater de la construction de la grande voie dite aurélienne, qui de Milan venait aboutir à Arles en traversant les Alpes cottiennes. Quant à son nom il l'aurait pris, sans doute, du voisinage de la cité Julienne, (*Apta Julia*). L'architecte FRARY, en donnant un dessin très-inexact du pont Julien, dit que ce monument fut élevé *par Jules CÉSAR avant l'ère chrétienne lors de la reconstruction de la ville d'Hath* (2).

D'autres savants, très estimables d'ailleurs, ont revoqué en doute l'ancienneté du pont Julien, mais ce n'est pas la seule erreur dans laquelle ils sont tombés. M. MILLIN entr'autres, ne balance pas à croire que cet édifice est de beaucoup postérieur à la domination romaine. Voici du reste, ce qu'il en dit dans son *voyage dans le midi de la France*, Tome III, pages 91, 92 :

« Dans la matinée du 4 juillet nous fimes une excursion

(1) Dictionnaire des communes de Vaucluse. Avignon 1857. (Ve Bonnieux.)

(2) Monuments de sculpture, peinture, architecture, etc. de l'ancien Comtat venaissin et des villes circonvoisines, dessinés sur les lieux par A FRARY. Paris (sans date) de 97 pages in-4°.

« au pont Julien, à gauche de la route d'Avignon, à une « lieue et demie d'Apt. Ce pont a été nommé ainsi, « parce qu'on en attribue la construction à Jules César. Il « consiste en trois arches, dont celle du milieu est plus haute « et plus large que les deux autres. Il est fort bien conservé « à l'exception des parapets, qui sont un peu dégradés : « chacune des piles qui sont à côté de la grande arche, a « une ouverture d'une extrémité à l'autre en forme de ni- « che, comme on en voit au pont St-Esprit. Cette confor- « mité de construction me fait présumer que ce pont a été « bâti à peu près dans le même temps que celui-ci. »

N'en déplaise à M. Millin et à M. Letronne qui a écrit sur la foi de ce savant archéologue, ce n'est pas toujours sur la conformité de construction qu'on juge de l'âge d'un monument. Cette règle a de nombreuses exceptions. Un ouvrage d'architecture tout moderne peut être construit sur le type d'un autre ouvrage très ancien, et cela est tellement vrai que de tout temps on a vu des architectes copier l'antiquité, surtout dans le XII[e] siècle pour la construction des ponts. Nous trouvons, d'ailleurs, que les détails des ponts romains existant encore dans le département du Gard, à Sommières, Boisseron et Ambrusi, décrits et déssinés par A. Perrot, (1) sont presque identiques à ceux du pont Julien et le type de ces ouvrages antiques a dû servir pour l'édification de celui du St-Esprit. Une meilleure raison encore : c'est que le pont St-Esprit, presque contemporain du pont Saint-Bénézet d'Avignon, ne lui ressemble en aucune maniére.

M. Merimée, au contraire, se prononce pour l'affirmative dans la courte description qu'il donne du Pont Julien dans ces notes (Prosper Merimee. — Voyage dans le midi de la France, Paris 1835 un volume in-8°, pag. 215-216. Voici cette description : « A deux lieues d'Apt, à gauche de la

(1) Lettres sur Nismes et le Midi etc. Nismes 1840: Tome 1[er], pages 313-316.

« route de Cavaillon, on voit un pont romain jeté sur un « torrent presque toujours à sec ; on l'appelle le pont Julien, « et on l'attribue à JULES CÉSAR pour lui donner une illustre « origine; il a trois arches, celle du milieu plus large que les « autres; en outre deux ouvertures cintrées, assez larges, sont « pratiquées au-dessus des deux piles principales ; elles don- « nent au pont une apparence de légèreté, et leur objet est, de « plus, de faciliter l'écoulement des eaux dans les déborde- « ments. L'arche du milieu et les piles sont construites de gros « blocs juxta-posés sans ciment. On a enlevé les crampons « qui les liaient l'un à l'autre, sans que l'eau ait produit le « moindre dégât dans les trous profonds que cette opération « a exigés. Les autres arches sont revêtues à l'intérieur de « petites pierres; il n'y a que le parement extérieur qui soit « de grand appareil. Le parapet actuel n'a que 7 ou 8 « pouces de haut ; je ne crois pas qu'il ait été rasé à une « époque postérieure à la construction du pont. Il dépasse « légèrement l'aplomb du percement des arches. Un frag- « ment de voie romaine, pavée de grosses pierres irrégu- « lières, se montre aux abords du pont, et s'en écarte « dans une direction oblique. »

Y avait-il dans cette contrée, un point plus propice pour traverser le Caulon ? Certainement non. Et les pontifes romains, en choisissant celui-ci, eurent en vue l'économie et la solidité de leur ouvrage. Nous ajouterons, d'ailleurs, pour plus d'éclaircissement, que depuis Apt jusqu'au point où le pont Julien est jeté, la rivière coule très-encaissée par des rochers escarpés qui viennent mourir par un affleurement à peine visible sous le pont. En aval, au contraire, le rocher disparaît complétement et le Caulon élargit son lit en se jetant dans les terres voisines qu'il submerge dans ses crues. On voit que nul point n'était plus convenable pour asseoir cette construction et faire passer, d'une rive à l'autre, la

voie romaine. Nous avons déduit, dans un précédent travail (1) les motifs qui déterminèrent ce passage.

Au point de vue artistique, les lieux qui entourent le monument Julien sont dépourvus d'intérêts. A l'amont et sur la rive gauche, un moulin à farine remplit le paysage, terminé, au fond, par un rideau de rochers abruptes et presque nus. A l'aval, l'œil découvre une vaste plaine, luxuriante de verdure, mais ternie par le cours extravagant de la rivière, qui, au lieu des *blondes eaux* dont parle notre poëte (2) ne laisse voir, pendant la plus grande partie de l'année qu'un lit de sable et de graviers.

Aucun auteur n'a donné du pont Julien une exacte description ni une juste appréciation : Quelques-uns n'en ont fait qu'une faible mention dans leurs ouvrages où des monuments de moindre importance occupent une trop grande place ; d'autres l'ont à peine cité ; enfin la plupart ont oublié de le visiter et de l'inscrire. Nous prétendons ici faire plus d'honneur à ce monument et faire jaillir la vérité aux yeux de tous, en donnant une ample et fidèle description que de nombreuses visites sur les lieux nous ont permis d'élaborer à loisir. Une vue photographiée achevera l'œuvre que nous nous sommes imposée, en reproduisant l'ensemble où les détails, échappés à notre plume, apparaîtront.

IV. Le pont Julien, fondé sur le rocher qui se montre sur ce point au niveau des graviers, est construit en pierres de grand appareil régulier. Il est composé de trois arches en plein cintre et d'ouvertures inégales ; la plus grande, celle du milieu, a 16m20 de diamètre; elle se compose de 45 voussoirs, à peu près égaux, réposant sur deux assises vues de pied-droits. La clé touche le cordon du parapet ;

(1) Projet d'une carte topographique de la Gaule à la fin de l'Empire Romain. (renseignements sur le département de Vaucluse) page 39. Apt 1860.

(2) Trilogie par Ant. de Sigoyer. — Valence 1860.

Les deux arches extrêmes ont chacune 10m35 de diamètre.

Celle de gauche composée de 29 voussoirs, la clé touchant le cordon du parapet, repose sur 4 assises de pied-droits;

Celle de droite d'un nombre égal de voussoirs, la clé touchant aussi le cordon du parapet, répose sur 5 assises de pied-droits à la pile et 3 assises à la culée. Cette différence tient à la *rélévation* du rocher sur le bord droit de la rivière.

Les naissances de ces arches sont sensiblement sur un même plan horizontal, et, comme les clés des voutes sont immédiatement en contact avec la chaussée, il en résulte que le pont présente une double inclinaison dont le sommet commun se trouve précisément au-dessus de l'arche principale.

Ces trois arches présentent ensemble un débouché superficiel d'environ 180 mètres carrés.

La longueur totale du pont, entre les culées, est de 46m 60; et la largeur de la voie, entre les parapets, est de 4m 20 seulement.

Dans chacune des piles on voit un peu au-dessus des naissances une ouverture cintrée avec pied-droits, ayant 1m 84 de largeur à la base et 3m 12 de hauteur sous clé; ces ouvertures, faites dans le double but d'économiser les matériaux et de détruire la nudité des masses, donnent encore au pont une apparence de légèreté et en augmentent le débouché dans les hautes eaux. Ces ouvertures sont formées de 7 voussoirs reposant sur 5 assises de pied-droits. Comme dans les arches la clé du cintre touche le cordon du parapet. Ce parapet, de 0m 40 de hauteur seulement, est très large; il forme une légère saillie en biseau sur le parement de la maçonnerie générale de l'ouvrage. On a placé depuis quelque temps, sur ce parapet, une balustrade en fer pour la sûreté des voyageurs.

Le pont Julien avait autrefois des avant-becs destinés à briser le courant et à en diminuer la force. Ces avant-becs, dont la trace est parfaitement marquée par des pierres saillantes dépassant, plus ou moins, le parement de la maçonnerie des piles, et par un massif semi-séculaire qu'on remarque au niveau des fondations, venaient aboutir aux seuils des ouvertures dont nous avons parlé ci-dessus. La destruction de ces avant-becs, qui ne date probablement pas de bien loin, peut hâter la ruine complète du pont ; en effet, que quelques crues surviennent et l'on verra les corps flottants détruire par leur choc ce que les siècles ont épargné jusqu'à ce jour. Le pont n'a jamais eu d'arrière-becs.

L'appareillage général de l'édifice a cela de curieux que les joints des assises des pied-droits n'ont pas une épaisseur plus forte qu'un demi millimètre. Il est, certes, impossible de faire mieux, et il est à supposer que pour arriver à un résultat aussi extraordinaire, on a dû nécessairement, avant de poser une de ces pierres, et alors que celle-ci était encore suspendue par un mécanisme quelconque, on a dû, disons-nous, par un mouvement de va et vient, user ses faces inférieure et latérale sur les parties de celles déjà posées. On ne peut comprendre qu'ainsi la maniére d'arriver à une perfection que n'atteindrait pas, par les moyens ordinaires, le plus habile appareilleur de notre époque. On comprend encore que par ce procédé l'emploi du mortier dans les joints devenait complètement inutile puisque l'espace était insuffisant pour le laisser pénétrer. C'est ce qui a fait croire que l'ouvrage tout entier était construit sans mortier, ce qui est une grave erreur. Les parements vus sont, du reste, mal taillés et les joints des pierres ne sont pas d'une grande uniformité ; les autres sont refouillés.

Indépendamment des murs en retour, reconstruits depuis peu, en maçonnerie ordinaire, d'anciennes traces de réparations, faites à diverses époques, se font remarquer

dans le milieu des voûtes extrêmes ; l'une d'elles, celle de gauche, porte sur les pierres de réparation l'inscription suivante totalement dégradée à l'exception de la date :

1789.

CE PONT A ÉTÉ RÉPARÉ PAR

. . . .

le reste est indéchiffrable. Les voûtes des ouvertures ont été assez mal reconstruites en moëllons ; l'arche du milieu seule n'a pas remué. Les traces de réparations faites aux deux arches extrêmes ont fait croire à M. Mérimée, que l'intérieur des voûtes de ces arches avait été construit en principe, avec des pierres de petit appareil. Cette allégation est fausse, et il n'est pas même nécessaire de recourir à l'inscription ci-dessus pour prouver que ce changement, dans l'appareil général, est de fraîche date. Le plus court examen suffit pour démontrer que ce fait est tout récent.

Le monument Julien, comme le pont d'Avignon, a aussi sa légende. C'est toujours le merveilleux. Interrogez les bonnes femmes des environs! Elles vous répondront toutes avec aplomb, que les énormes blocs engagés dans la maçonnerie des piles et des piéd-droits de l'édifice, furent apportés de la carrière par de jeunes bergères qui, portant ces lourds fardeaux sur leur tête, avaient encore la libre faculté de se livrer aux délassements de la quenouille traditionnelle. Cette légende, presque aussi ancienne que le pont, semble venir de l'ignorance à laquelle on fut réduit quand furent perdus les moyens de transport dont disposaient les Romains. Il n'est guère possible aujourd'hui de préciser comment les grandes pierres employées à l'édifice, provenant toutes des bancs de mollasse de la montagne qui sert de contrefort au Luberon, ont pû être amenées là à pied d'œuvre. Il importe, toutefois, de rappeler qu'un énorme rocher existe aux abords du pont Julien, et l'on serait étonné de ce que les constructeurs ont préféré aller

chercher au loin les matériaux nécessaires quand ils en avaient sur les lieux mêmes, si un court examen ne suffisait pas pour faire apercevoir que la pierre de ce rocher est gélive et par conséquent impropre aux constructions en plein air, ce que n'ignoraient point les Romains passés maîtres en l'art de bâtir.

L'ouverture cintrée, pratiquée dans la pile de gauche, porte d'anciennes traces d'habitation. Serait-ce Saint Pierre dont nous avons parlé au commencement de cette notice ou bien quelque autre pieux anachorète qui serait allé chercher, dans cette demeure incommode, une retraite loin des bruits de la cité et un moyen de secourir les pélérins? L'une et l'autre de ces suppositions sont admissibles, mais la dernière l'emporte sur la première. Il est à regretter que faute de détails nous ne puissions sauver de l'oubli un souvenir d'édifiante abnégation. Que de beaux noms et de beaux exemples l'église n'a-t-elle pas perdus dans les siècles d'ignorance? L'histoire les sauverait aujourd'hui en les offrant pour modèles à la postérité!

Qu'on nous permette, en terminant, de rappeler un de ces anciens usages barbares qui ont, peu à peu disparu de nos contrées. Autrefois, après une exécution capitale, on détachait la tête du corps du supplicié et on allait exposer cette tête sur le point le plus passager des environs de l'exécution, afin de montrer à tous les passants le juste châtiment que le criminel avait encouru. Cette tête restait là, sans que personne s'en inquiéta, jusqu'à son entière décomposition. Il n'était point permis de l'enlever, pas même d'y toucher ; c'était, en un mot, *la justice du roi*. Le pont Julien, placé au centre des cantons de Bonnieux et de Gordes à cause de sa grande fréquentation, jouissait du triste privilège de servir de lieu d'exposition pour tous les pays environnants, c'était sur le bord du seuil d'une des petites ouvertures cintrées, dont nous avons parlé dans la

description du pont, qu'on plaçait ordinairement ce dégoutant spectacle, digne tout au plus des nations les moins policées. On conserve encore dans certaines contrées le souvenir des dernières expositions faites au pont Julien.

Nous croyons nécessaire, en clôturant cette notice, d'émettre le vœu que ce pont antique soit classé au nombre des monuments historiques, et qu'étant, comme tel, placé sous la sauvegarde de l'illustre compagnie qui a pour mission de protéger les merveilles des temps passés contre le vandalisme moderne, des réparations bien entendues viennent le consolider. C'est le seul moyen de prévenir sa ruine. Car, pourquoi laisser ainsi ce monument non classé? Pourquoi tarder si longtemps de lui accorder une place utile parmi ceux dont se glorifie l'histoire? Son beau nom; son incontestable antiquité; son emplacement isolé de toute grande voie de communication, sont autant de titres qui révendiquent cet honneur.

M. l'Abbé Rose fait une observation sur ce travail : l'auteur en établissant que ce pont servit de lieu d'exposition pour les suppliciés a parlé de la justice du roi. Il eut été plus exact de dire la justice pontificale, les deux bords de la rivière qu'unit le Pont Julien paraissant avoir toujours été compris en ce point dans le Venaissin et sous la dépendance comme tels de la juridiction du St-Siége. Cette rectification est admise.

M. Jules Courtet pense qu'il est très-douteux de présenter l'art ogival comme ayant été appliqué en Provence dès son origine. D'après l'opinion de l'honorable archéologue, le Midi a été en retard sur le Nord de deux siècles pour l'adoption de l'ogive, et nous n'aurions pas de monument ogival antérieur au XIVe siècle. Il attribue ce retard au sentiment jaloux de notre nationalité méridionale qui ne cessa de lutter à cette époque contre toute importation et même toute influence venant du Nord.

M. l'abbé Rose fait observer que l'ogive existe dans la voûte de l'Eglise de Lapalud, monument certainement antérieur au XIV[e] siècle.

M. Jules Courtet répond qu'il faut voir là seulement le résultat d'une nécessité de construction qui n'altère pas le caractère d'un roman d'ailleurs très pur et parfaitement accusé par le plein cintre des portes et des baies de cette même église.

Cela est si vrai, ajoute M. Valère-Martin, que la plupart de nos églises romanes affectent cette forme dans laquelle il faut voir plutôt un plein cintre brisé que l'ogive proprement dite. Cette forme de l'arc en tiers-point offre des exemples en France, antérieurs au XI[e] siècle, et de beaucoup plus anciens même en Sicile et en Orient où il a été observé dans des monuments pelagiques. Toutefois on ne doit considérer ce brisement de la ligne courbe dans les voûtes que comme un moyen de solidifier, mais non comme un caractère du style ogival. C'est ce qui explique aussi pourquoi le fait signalé se produit beaucoup plus rarement dans les petites églises romanes que dans les larges nefs de la même époque.

Sous la réserve de ces observations qui ne touchent en rien au fond du mémoire, l'assemblée est unanime pour appuyer les conclusions de M. C. Moirenc en faveur du classement du Pont Julien comme monument historique.

La parole est à M. J. Courtet pour la lecture d'un mémoire sur la XII[e] question : *géographie féodale de l'arrondissement.*

« La géographie féodale de l'arrondissement me paraît fort difficile à déterminer, parce qu'elle a du changer de siècle en siècle et plus souvent encore, selon l'humeur plus ou moins guerroyante de ses comtes ou de ses barons.

La certitude historique ne commence guère qu'avec les d'Agoût et les Simiane, au XI[e] siècle, et nous voyons tout

d'abord l'autorité partagée entre les barons et les évêques.

Le rôle de ceux-ci fut considérable. Remarquons une chose.

Sous la domination romaine, les évêques succèdent à toutes les prérogatives du *défenseur de la cité*. Leur origine populaire, l'importance de leurs attributions, les investitures par JUSTINIEN d'une juridiction civile étendue et d'une juridiction criminelle dans les affaires ordinaires, leur rôle toujours plus actif dans la gestion des affaires locales, en font les représentants complets du pouvoir municipal. Les immunités ecclésiastiques si libéralement accordées par les rois Franks des 2 premières races finissent par concentrer la souveraineté temporelle entre leurs mains et c'est ce qui explique l'intervention épiscopale, lors de la transformation des antiques cités en communes. « Les lois du dernier empereur, dit M. A. THIERRY, accordaient aux évêques un pouvoir absolu sur les municipalités. Ce pouvoir, accru de plus en plus après la ruine de l'empire, dégénèra presque partout en seigneuries féodales. » (Lettre sur l'hist. de Fr. pag 177). Ainsi, Messieurs, à la réaction, les évêques qui, jusques-là, n'avaient guerroyé que contre les comtes leurs rivaux en puissance, eurent à combattre un antagoniste de plus. Mais vainqueur des comtes en certains endroits, aprés avoir absorbé ce pouvoir séculaire, il leur fallut transiger avec la puissance populaire. Faisons une rapide application à notre localité.

Dans Avignon, cité riche et puissante, l'épiscopat préfère diriger lui-même l'effervescence populaire contre un pouvoir séculier et redoutable : aussi la reconnaissance lui fait une assez belle part dans la nouvelle constitution. — A Orange les ADHÉMAR et les BAUX, barons puissants, le contiennent constamment dans ses limites et prérogatives anciennes. Son rôle est presque nul. — A Cavaillon, les vicomtes luttent longtemps et finissent par céder. — A

Apt, la puissante famille de Simiane partage la ville, tout en maintenant fortement ses droits de suzeraineté. L'évêque favorise l'émancipation populaire. — A Carpentras et à Vaison, c'est tout différent; jusqu'à une époque assez reculée, il est fait mention de leur Comté et nullement de leurs comtes ; c'est que, dans ces deux villes, les évêques absorbèrent de bonne heure et gardèrent le pouvoir temporel. A Vaison, celui-ci représenté peut-être par la famille Mévouillon ne réussit à se maintenir avec avantage que dans la partie montagneuse : ce qui expliquerait la division de ce diocèse en 2 parties presque égales; l'une, au Midi, sous la juridiction épiscopale; l'autre, au Nord, obéissant à cette ancienne et puissante maison.

Ainsi donc, partout où la puissance spirituelle ne peut dominer le pouvoir séculier, elle cède ou bien elle seconde le développement de la classe industrielle, en se faisant une assez belle part dans son triomphe. De pareilles luttes ne pouvaient qu'amener des changements dans les limites politiques d'un diocèse. Celles d'Apt durent subir diverses modifications.

Quand Adrien subdivisa les Gaules en 17 provinces, Apt fut la première cité de la troisième Viennoise, sous la métropole d'Aix ; ce qui lui valut, quand la religion chrétienne fut celle de l'empire, que son évêque fut le premier suffragant de l'archevêque d'Aix. Jusques-là les limites politiques sont très-probablement celles du diocèse, englobé dans le comté de Forcalquier. Les comtes et les évêques vivent en paix parce qu'ils sont de la même famille. Mais quand la famille seigneuriale augmente, il faut faire des acquisitions soit avec l'argent, soit avec l'épée. Les territoires vendus sont envahis et nous voyons ainsi vers le milieu du XIe siècle, Raymond d'Agoust recevoir de l'Empereur l'inféodation de la vallée de Sault, pendant que Guiraud de Simiane, son neveu, maître de plus de 45 seigneuries, continue

plus spécialement la maison de ce nom. Mais une autre puissante famille va entrer en lutte avec elle.

GUILLAUME II, dernier comte de Forcalquier, n'eut qu'une fille GARSENDE, unie à RAINIER de Sabran. Il avait déjà donné sa sœur ALIX à GIRAUD Amic, un autre membre de cette famille : c'est cette ALIX à qui BERTRAND II, son oncle, mort sans enfants, laissa, par son testament de 1168, les châteaux de Saint-Martin-la-Brasque, de Lamotte, et de Cucuron. Du mariage de RAINIER et de GARSENDE naquirent 2 filles, l'une du même nom que sa mère, l'autre appelée Béatrix. L'ainée fiancée au jeune ALPHONSE II, héritier du Comté de Provence, reçut en dot le Comté de Forcalquier, son aieul se réservant l'usufruit et la propriété de quelques terres; mais des guerres suivirent cette donation, pendant lesquelles le vieux comte s'attacha le dauphin du Viennois en lui faisant épouser BÉATRIX, sœur de GARSENDE (1202) et en lui assignant, au mépris de ses engagements, les Comtés de Gap et d'Embrun, déjà compris dans la donation faite à ALPHONSE. A la mort des deux Comtes, en 1208, GUILLAUME de Sabran, fils de GIRAUD-AMIC et d'ALIX, s'empare du Comté de Forcalquier, dont une sentence arbitrale de l'année 1220 lui adjugea la moitié. Dans cette pièce, l'Isle et Avignon sont laissés en commun aux deux Comtes. Or, à cette époque, leurs droits en ces deux villes étaient assurément nuls; mais c'était l'usage du temps. On prenait date pour les éventualités.

Quoiqu'il en soit, l'ancien Comté d'Apt, fondu dans celui de Forcalquier, se trouve être un des beaux fleurons de la couronne de Provence. Le fils et successeur d'ALPHONSE II, RAYMOND-BÉRENGER V, n'ose rien toucher aux immunités de la commune d'Apt, mais il change son Comté en Bailliage. CHARLES d'Anjou commence l'absorption des anciens privilèges au profit de la couronne et CHARLES II délivre, en 1291, des lettres-patentes à BERTRAND d'AGAS, de Cavaillon,

pour un office de Viguier. Son rôle était d'annihiler les débris de l'institution communale, les prétentions des officiers royaux, de l'évêque et des Simiane. Le populaire souffre et le bon roi ROBERT ne néglige pas l'occasion de réunir au faisceau royal quelques-unes de ces prétentions seigneuriales. Enfin, le 10 octobre 1352, LOUIS de Tarente et JEANNE de Naples, se déclarent seigneurs d'Apt et de toutes ses appartenances, révoquant toute donation faite par leurs devanciers. Apt retourne donc au Comté de Provence, dont il partagea les destinées avant comme après sa réunion à la couronne de France (1481).

A l'établissement des sénéchaussées, Apt, malgré sa réclamation, ne put obtenir un de ces tribunaux; mais son arrondissement conserva le titre de bailliage jusqu'à l'établissement des viguèries, en 1541. Cette dernière magistrature ne fut supprimée qu'en 1758. La viguerie d'Apt était composée de 44 communautés; mais par suite des révolutions politiques anciennes, quelques-unes des communes de l'arrondissement actuel ressortissaient du Comtat comme BONNIEUX, MENERBES, METHAMIS et OPPÈDE; et d'autres de la viguerie d'Aix, comme LATOUR-D'AIGUES, Pertuis et Villelaure, et quelques-unes de la viguerie de Forcalquier, comme Auribeau, la Bastide des JOURDANS. BEAUMONT d'Apt et Mirabeau. Parmi celles qui constituaient la viguerie d'Apt, Gordes dépendait du diocèse de Cavaillon, Lourmarin du diocèse d'Aix. St-Saturnin était dans une position plus anormale : bien que du diocèse et de la viguerie d'Apt, il appartenait au pape. A la suite de nombreuses altercations et usurpations, en 1658, le terroir fut divisé en papal et royal ; mais il finit par appartenir entièrement au roi de France. Par compensation, le Comté paya un droit au recteur de Carpentras et, sur les tours, on accola les armes du Pape et celles de France. La complète annexion est souvent le résultat du voisinage.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la lecture par M. DE VILLENEUVE, d'un mémoire sur la Structure, etc., du globe terrestre. L'auteur s'est livré à bien des recherches pour démontrer qu'il existe des relations permettant de grouper les terres et les mers en système harmonieux, et de prévoir les formes inconnues, à l'aide de celles déjà explorées. A cette question se rattachent les explorations *géographiques*, les études *géologiques* et les progrès de l'exploitation *minérale*, l'intelligence de ce mémoire est rendue plus facile par une carte, M. le Président remercie M. DE VILLENEUVE de son excellente communication pleine d'aperçus ingénieux et à laquelle ont applaudi tous les auditeurs. L'insertion en est votée dans le recueil de nos travaux et, conséquemment, un jeton d'argent est remis à M. DE VILLENEUVE.

Plusieurs membres manifestent le désir que la carte soit lithographiée et accompagne le texte pour que le travail soit complet.

La décision à prendre à cet égard est renvoyée au conseil d'administration.

L'ordre du jour amène, en second lieu, un rapport de M. E. FLAVARD, sur un travail ayant pour sujet l'hygiène à Marseille, présenté par M. le docteur MAURIN, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. Ce travail n'est que la préface, mais assez dévéloppée, d'un ouvrage qu'il médite; il y esquisse une parallèle entre l'hygiène publique, privée et locale, exaltant celle-ci au détriment des deux autres, comme si elles n'étaient pas toutes trois inséparables, dérivant des mêmes principes, se prêtant un mutuel secours.

M. le rapporteur ne croit pas devoir analyser cette préface, parce qu'elle est, aux yeux de la commission, seulement un résumé d'idées générales, un spécimen écrit avec clarté, un spécimen qui dénote des connaissances solides

venant s'ajouter aux idées libérales qui voulaient se faire jour, aigrissaient le peuple qui était malheureux; nos chartes témoignent des efforts incessants faits par nos chefs municipaux d'alors pour s'affranchir de ce joug souvent écrasant et se mettre sous l'autorité plus large du souverain de la Provence.

Mais plusieurs années sont nécessaires avant de voir la ville d'Apt sous la tutelle du bon roi Robert. En aspirant vers ces heures d'émancipation, cette étape de progrès, Apt est gouverné par deux Syndics nommés par le peuple avec approbation royale. Plusieurs forteresses sont sa propriété. Le pouvoir municipal en a la garde; il nomme le gouverneur, entretient la garnison et veille à la réparation des murs. Les deux principales de ces places construites sur des lieux très elevés sont, le rocher de Saignon et la tour des Beaumettes; la première, poste fortifié des Vulgientes, est une vaste place de guerre dont les murs suivaient les contours d'un immense roc qui s'élève au dessus de tout le terroir. De ce point l'œil des sentinelles pouvait plonger dans tous les sentiers descendants de la haute Provence et donner au besoin l'alarme à la cité endormie.

La seconde, tour ronde, construite sur un rocher qui surplombe sur le village des Beaumettes, est un poste d'où la vue s'étend sur tout le Comtat et d'où on pouvait signaler d'avance les mouvements des ennemis et surtout avertir à temps tous les environs des irruptions si fréquentes de ces compagnies de brigands, surnommés les Touchins, les Gascons, et dont le seul nom répandait une terreur si profonde que les campagnes se dépeuplaient tout-à-coup.

Les évêques diocésains issus des familles seigneuriales du pays, les d'Agoult et les Bot, dont nous parlerons plus bas, possédaient en toute souveraineté, une partie de Saignon, les quartiers *intra-muros*, de St-Martin, la bouquerie et le *Médianum*; leur haute juridiction

s'étendait sur les quartiers ruraux de Clermont, des Tourettes et Roquesure.

Une bulle impériale leur conférait même le droit de frapper monnaie; mais aucun monument numismatique n'est venu nous instruire s'ils avaient profité de ce dernier privilège.

Une partie des possessions des SIMIANE était sous leur directe et cette suzeraineté des évêques a soulevé de bien nombreux procès, notre histoire cite les conflits les plus regrettables, triste preuve du mal enfanté par l'orgueil.

Trois puissantes familles et des plus illustres de la Provence, les SIMIANE, les d'AGOULT et les SABRAN, occupaient, à l'entrée du XIVe siècle, la presque totalité des villages de l'arrondissement. Sorties toutes les trois du même trônc, elles s'étaient partagées les vastes possessions de leur chef, HUMBERT, Comte d'Apt en 1006. Celui-ci avait su profiter de l'état d'anarchie où était plongé le pays, à la suite des incursions des peuples du Nord et se rendit maître de toutes les terres qui s'étendaient dans le bassin d'Apt, depuis Simiane jusqu'au delà de Gordes, limitées du Midi par le Luberon qui les séparait des possessions du Comte de Forcalquier.

La première de ces familles, les SIMIANE, était représentée en 1800 en la personne du bouillant Bertrand RAMBAUD, ce seigneur était maître des villages de St-*Martin*, de Castillon, de Rustrel, de Viens, d'une partie de Saignon et du quartier St-Pierre *intra-muros* d'Apt, sous la dénomination de Baronnie de St-Martin, avec le droit de battre monnaie. RAMBAUD devait l'hommage, pour ses possessions, à l'évêque d'Apt. Quelques années avant, cet altier seigneur voulant s'affranchir de cet acte humiliant à ses yeux, souleva ses hommes d'armes et poussa sa rebellion jusqu'à pénétrer avec eux dans le palais épiscopal, insulta l'évêque si grossièrement que la vie de celui-ci fut un moment en

danger. Mais il dût bientôt courber le front devant son suzerain afin d'obtenir son pardon, pour les excès commis sur les terres épiscopales, et faire amende honorable à la porte de la cathédrale d'Apt pour se faire absoudre de l'excommunication lancée contre lui.

La seconde famille, celle des d'AGOULT, régnait en la personne de GUIRAND V de Simiane. Ses domaines s'étendaient sur tout le couchant d'Apt dont il partageait la seigneurie sur le quartier St-Pierre avec son frère Rambaud. Ce haut baron possédait en toute suzeraineté les villages de Gordes, Caseneuve, Joucas, Gargas, une partie de St-Saturnin, Villards, la Coste, Bonnieux, Goult et des Beaumettes sous le nom de *Baronnie de Caseneuve*.

Plusieurs de ces communes étaient en partie possédées par d'autres petits seigneurs qui en rendaient hommage au puissant héritier des d'AGOULT. Ainsi RAYMOND de BERMOND était en partie seigneur des Beaumettes et de Goult.

Les Templiers possédaient une partie de Bonnieux ; à Joucas et à Roussillon était une commanderie de Malte. Murs était aussi aux d'AGOULT, mais ils en devaient l'hommage à l'évêque de Carpentras.

Ménerbes et Oppéde étaient forteresses papales et dépendaient du Comtat venaissin.

Entre les possessions des SIMIANE et des d'AGOULT, Saignon offrait un singulier spectacle féodal. Une multitude de co-Seigneurs s'en partageaient la domination (1). Les principaux étaient entre l'évêque d'Apt et les SIMIANE GUILLAUME, ROSTAN et AICAR de BOT. Ce dernier en même temps seigneur d'Auribeau, Castelet et Roquesalière.

BUOUS. — Ce village fortifié, placé sur un mamelon du Luberon, ancien centre d'une peuplade gauloise, plus tard

(1) Dans l'acte de donation de Saignon au roi ROBERT en 1320, 23 co-seigneurs sont désignés.

Castrum romain appartenait à N. . de PONTEVÈS issu des d'AGOULT et chef des PONTEVÈS de BUOUS.

Les SABRAN, 3me branche de HUMBERT, régnaient sur presque tout le versant sud du Luberon. En 1300 cette famille avait pour chef HERMANGAUD de SABRAN, grand justicier du roi de Naples, père de cet Elzéar qui par ses vertus surmonta sa couronne comtale de l'auréole céleste et devint un de nos saints aptésiens. Ses pouvoirs seigneuriaux, sous le nom de baronnie d'Ansouis, s'étendaient sur Peypin-d'Aigues, la Motte-d'Aigues, Cabriere-d'Aigues, Cucuron. Sannes, Vaugine, St-Martin-de-la-Brasque et la Tour d'Aigues.

Le pauvre vassal bénissait chaque jour le nom de HERMANGAUD.

A côté de cette riche baronnie aux vastes domaines se trouvait la vicomté de Cadenet, érigée, en 1225, par Guillaume de SABRAN, se qualifiant comte de Forcalquier. Cette vicomté venait d'être donnée par HERMANGAUD de SABRAN à PIERRE de Cadenet, qui lui en devait l'hommage. LAURIS et PUIVERT étaient compris dans ses terres et ses limites touchaient le territoire de Mérindol alors couvert de bois et appartenant en grande partie à l'évêque de Marseille.

La famille des Mérindol possédait la seigneurie de ce dernier village; quelques années plus tard elle en fut dépouillée à cause de sa défection au parti royal.

Au milieu des possessions des SABRAN la ville fortifiée de Pertuis avec son riche et fertile terroir était sous la pression de deux maîtres puissants; l'un bon, bienveillant, était CHARLES II le boiteux, roi de Sicile et comte de Provence, qui depuis quatre ans était devenu acquéreur des droits qu'avait sur cette ville BERTRAND des Baux.

L'autre était l'altier abbé de Montmajour. Ancien possesseur de toute la ville dont il avait depuis peu inféodé une moitié à BERTRAND des Baux, qui, peu de temps après, la céda à CHARLES II.

L'abbé tenait essentiellement à conserver ce qui lui restait de ses droits moins pour le rendement pécuniaire, très considérable à cause des moulins du terroir, que pour marcher de pair avec le roi de Sicile. Il allait souvent à Pertuis avec une nombreuse escorte pour y faire acte de souveraineté. Sa principale occupation alors était la chasse. Un capuchon ou cucule de moine, hissé au haut de la Tour ronde qui existe encore au centre de la ville près la place Mirabeau, indiquait aux alentours que le seigneur Abbé était dans ses terres pertuisiennes. La justice était rendue dans la ville par les officiers des deux seigneurs, les prisons étaient communes.

J'ai parlé des Baux; cette illustre famille dont l'orgueilleuse ambition avait, deux siècles avant, ensanglanté la Provence par ses prétentions à la couronne comtale, possédait en 1300, dans les environs d'Apt, trois de ses 79 terres dites Baussenques : Gignac, la Bastide des Jourdans et partie des Beaumettes. Ces villages aux trois extrémités opposées de la viguerie semblaient vouloir attester la puissance des Baux, puissance déjà affaiblie soit par les luttes intestines, soit par cette unité politique qui, au XIVe siècle, commençait à se faire jour. Le chef de cette famille était alors BERTRAND cité plus haut qui, sous le nom de comte d'Avellino, fut si célèbre à la cour de Charles I.

Entre La Tour-d'Aigues et la Bastide-des-Jourdans, sur un mamelon dominant le Cours de Lèze, un village à la forteresse carrée, Grambois, semblait s'isoler et faire bande à part ; en effet, lui seul appartenait depuis longtemps au domaine comtal. Ancien château des comtes de Forcalquier, il fut donné aux moines de St-Gilles, et passa vers 1280 aux mains de CHARLES II. Dans son terroir, au Levant, sur une hauteur on remarquait un vaste couvent de Templiers ; les ruines silencieuses et peu connues ne peuvent nous apprendre le drame qui s'y passa quelques années

après celle qui fait le sujet de cette petite notice. — Je suis arrivé au dernier des cinquante villages qui composent aujourd'hui l'arrondissement d'Apt. J'aurais voulu ajouter à cette froide nomenclature géographique quelques détails sur le mouvement commercial et agricole de l'époque, mais le jour de la clôture du congrès archéologique est trop proche pour que je puisse faire les recherches que j'avais projetées sur cette partie. J'ajouterai seulement quelques lignes sur le terroir d'Apt.

La montagne de N.-D. de la Garde était appelée colline de *Tauleri*; couronnée à son sommet par un château fort appelé Talvisius les flancs et le sommet de cette colline étaient couverts d'oliviers séculaires produisant une huile excellente et l'abondance des récoltes permettant d'en exporter une grande partie.

Le Calavon n'offrait pas comme aujourd'hui un aspect sec et aride, l'eau abondante, limpide et poissonneuse permettait aux Cordeliers de retirer un revenu du droit de pêche qu'ils avaient entre le pont Saint-Pierre et celui de la Bouquerie.

Des sources abondantes descendaient des Claparèdes et arrosaient les deux vallons de Rimayon (val-croissant) et de Roquesalière et alimentaient de nombreux moulins qui étaient échelonnés le long de leurs rives et dont les derniers venaient toucher le portail de Saignon. A cette époque le cours était une vaste prairie.

Je regrette également de ne pouvoir rien dire sur l'état des routes à cette époque, sur le nombre des Juifs et leur position dans notre ville.

M. le Président annonce que demain à 9 heures du matin, la suite des travaux du Congrès sera reprise.

La séance est levée.

Séance du 17 *Septembre* 1862.

Présidence de M. le Commandeur P.-M. Roux, de Marseille.

La séance est ouverte à 11 heures ; siégent au bureau MM. l'Abbé Rose, chanoine, curé de Lapalud, le Comte de Pontbriant, sous-préfet d'Apt, Seymard, conseiller à la Cour Impériale d'Aix, le Président Guillibert, Valère-Martin, de Berluc Perussis, l'avocat Seymard, l'abbé Bertrand, curé d'Apt.

M. Legier de Mesteyme, avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

Les procès-verbaux des deux séances d'hier sont lus et adoptés.

La parole est donnée à M. l'avocat Seymard, rapporteur de la commission pour la visite des monuments de la ville d'Apt. Voici ses observations :

Crypte de Saint-Anne, Eglise d'Apt.

Messieurs,

Ce monument vénéré, l'un des plus remarquables du Midi, se compose :

D'une nef centrale, enceinte de deux bas côtés sémi-circulaires — La partie Ouest antérieure appartient au IXme ou Xme siècle.

La partie Est, formant l'abside, parait avoir été construite ou reconstruite un peu plus tard.

La consécration de la crypte eut lieu, d'après la tradition, en 1056, par Rimbaud, Archevêque d'Arles, Hugo, Évêque de Sènèz et Alphant, Evêque d'Apt.

En effet, ces trois prélats consacrèrent l'Eglise de Saint Saturnin, la même année 1056, ainsi qu'il conste par l'inscription qui existe sur cette Eglise.

Les trois prélats se trouvant réunis à Apt à une Époque où l'on ne pouvait voyager que très-difficilement, il y a lieu d'admettre qu'ils furent les consécrateurs de la crypte.

titre de membre correspondant, et adresse à la Société un volumineux travail sur *la statistique des communes de l'arrondissement de St-Quentin.*

M. FAUTRIER est chargé de faire un rapport sur cette étude.

3° Circulaire de S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique qui invite la Société à souscrire à la partie de la *Revue des Sociétés savantes* embrassant les sciences mathématiques, physiques et naturelles; renvoyé au Conseil d'administration.

4° Circulaire annonçant que le dixième Congrès scientifique d'Italie sera tenu à Sienne, le 14 septembre prochain. La Société de statistique est invitée à se faire représenter à cette réunion.

Le dépouillement de la correspondance étant terminé, M. CHAUMELIN, Vice-Secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 8 mai 1862. — Ce procès verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la réception de M. Honoré ALBRAND, membre actif récemment élu.

M. L. MENARD se félicite d'avoir à procéder à cette réception, le jour où il est appelé à remplir pour la première fois les fonctions de la vice-présidence. « Votre nom, Monsieur, dit-il en adressant à M. ALBRAND, est un de ceux qu'on ne saurait prononcer dans une réunion marseillaise, sans y éveiller les plus sympathiques souvenirs. Pour tous, il rappelle d'éminents services, dans l'enseignement, dans les sciences, dans les arts, dans l'administration municipale, et pardessus tout, une honorabilité exceptionnelle de tradition dans votre famille. Personnellement, vous offrez à vos concitoyens l'exemple d'une carrière admirablement remplie par des travaux utiles et variés.... »

M. le Président ajoute que la Société de statistique s'est fait une *joie* d'admettre dans son sein un homme du caractère et du mérite de M. H. ALBRAND, et il termine en expri-

Flamines pour les soustraire aux ravages de la persécution qui eut lieu à cette époque, et dont saint AUSPICE fut l'un des martyrs.

On consultera très utilement, sur la crypte de l'Eglise d'Apt :

Le dictionnaire des communes de Vaucluse, page 10, fait par M. Jules COURTET, archéologue d'un très-grand mérite; et le mémoire manuscrit, adressé à l'administration de l'église d'Apt, par M. de St-ANDEOL, de Mairans, (Isère), savant très-distingué.

Une discussion à la quelle prennent part tous les membres du bureau, est engagée sur ce rapport sans qu'il y soit proposé de modification. Toutefois, M. VALÉRE-MARTIN fait remarquer que le temps consacré à l'examen de la crypte de sainte Anne a été beaucoup trop court pour qu'il ait osé porter un jugement personnel sur l'origine de ce monument si curieux et si vénérable, sur sa destination et sa disposition primitives, sur la date des différentes modifications qu'il a subies. Tout cela lui paraît devoir être l'objet d'une étude beaucoup moins rapide, pour ne pas dire longue et sérieuse. Et, sans contredire en rien les appréciations des honorables membres de la commission, il ne considére pas leur rapport comme sans appel, non plus que les diverses opinions publiées jusqu'à ce jour par des écrivains de plus ou de moins de mérite d'ailleurs.

M. ARTAUD, inspecteur de l'université, demande que le mémoire de M. de St-ANDÉOL, sur la cathédrale d'Apt, soit communiqué. M. VALÈRE-MARTIN exprime le désir de le voir publié dans le compte rendu, les appréciations de M. de St-ANDÉOL sur ce sujet ne pouvant qu'avoir un grand intérêt.

M. le Président exprime le regret que l'absence de M. de St-ANDÉOL prive la réunion d'une discussion qui ne

pourrait manquer d'être fort intéressante sur l'âge véritable qui doit être assigné à la cathédrale d'Apt et spécialement sur la nouvelle théorie avancée par l'auteur qui, toute séduisante qu'elle est pour notre histoire architecturale, se trouve en contradiction avec les données reçues jusqu'à ce jour. On loue, d'ailleurs, la science de ce travail et l'exactitude de la description qu'il renferme de l'église d'Apt.

Nous donnons ci-dessous le travail de M. de St-Andéol.

La séance est levée à midi.

Notice sur l'ancienne cathédrale d'Apt, par M. de St-Andéol, *de Mairans.*

Peu de cathédrales pourraient se flatter comme celle d'Apt de posséder tout à la fois un pélérinage avec ses touchants souvenirs et ses visites royales, un trésor aussi riche en reliques sacrées et un si grand nombre d'objets d'art, précieux mobilier dont la révolution les a généralement dépouillées.

Bien des siècles ont apporté leur part à l'édification de la cathédrale de Notre-Dame et de Saint-Castor. Pour parvenir à reconnaître la part de chacun, abordons la partie la plus intacte et présumée la plus ancienne, la nef latérale sud. Le caractère principal de son style consiste en un pilier carré flanqué sur chaque face d'un pilastre qui le couvre, étayé à son tour par un pilastre ou pied-droit d'un moindre diamètre, dans le but de supporter des voûtes en pierre et au besoin les lourdes dalles d'un comble, à l'aide d'un arc portant sur le pilastre et doublé par un second arc reposant sur le pied-droit. Ce caractère est particulier aux églises gothiques méridionales, dans cette période du VIII[e] au XII[e] siècle, qui représente le franc-gothique jusqu'à la fin du XII[e] siècle (1).

(1) Nous appelons style des Goths ou Gothique le style créé par les Goths de la province romaine et gothique.

L'école romane a inventé un roman primaire du IV[e] au X[e]

Antérieurement les grandes églises n'étaient pas voutées, sauf l'abside et quelquefois la petite travée qui la précédait servant de chœur, comme à Vaison. Aussi les murs atteignaient à peine à l'épaisseur de 2 pieds 1/2 et n'étaient point munis au dehors de contreforts parce qu'ils n'étaient destinés qu'à supporter un poids verticalement et non à résister à la poussée des voûtes.

Dans cette période du VIII[e] au XIII[e] siècle qui, dans l'ancienne province romaine, représente le style gothique pur jusqu'à la fin du X[e] siècle et le style gothique francisé ou franco-gothique du XI[e] à la fin du XII[e].

Ce style selon les ressources est ornementé avec colonnes ou simple. Dans le premier style, les corniches, impostes et cordons de l'ère secondaire sont toujours décorés de rinceaux, de feuillages imités de l'antique. Ils en sont privés au XI[e] siècle, sauf quelques rares exceptions, et dans ce cas, les masques grimaçants et les animaux fabuleux y interviennent infailliblement. Au XII[e] siècle cette décoration devint très-rare malgré la richesse des longues colonnes

siècle, un roman secondaire pendant le XI[e] siècle et la moitié du XII[e] et un roman tertiaire ou de transition pendant la seconde moitié de ce même siècle. Car j'affirme que le roman primaire ou romain dégénéré finit dans le Nord avec le X[e] siècle seulement, qu'il finit dans notre Midi dès le milieu du VIII[e] siècle pour faire place à l'architecture nouvelle des Goths avec voûtes en berceau, arcs, doubleaux sur pilastres, et contreforts ; que vers le XI[e] siècle la Gaule de bois voulant bâtir en pierre emprunta au Midi en la modifiant et sous l'action puissante de Cluny, cette architecture qu'elle appelle roman secondaire qui n'est en réalité que le Gothique francisé, ce qui me le fait désigner sous le nom de franco-gothique. Puissé-je avoir contribué un jour à la réhabilitation de notre antique et savante architecture méridionale que dédaigne le Nord après l'avoir empruntée.

employées. Nous ne connaissons guère que l'église de St-Gilles dont les corniches soient ainsi décorées à l'imitation de celles qu'elles remplaçaient, utilisées elles même pour la plupart, et la pauvre abside de la cathédrale d'Avignon dont la corniche à feuillage fait suite à celle de son antique nef. Dans le second style, le style simple, le gothique pur, sculpte encore ses corniches de ces imitations de l'antique, mais le franco-gothique jamais, ainsi cette nef appartiendrait à l'époque méconnue de la grande reconstruction générale des églises, entreprise de la main des Goths par les soins de Charlemagne. Un certain nombre de cathédrales en ont gardé le souvenir, telles que celles d'Avignon, Carpentras, Vence, Glaudens, Senez, Digne, Sisteron, St-Paul Trois-Châteaux, Viviers, Grenoble, Embrun, etc. Cavaillon, dont la nef est une imitation frappante de celle d'Avignon sur une moindre largeur, ne s'en souvient plus. Apt dont cette partie rappelle celle du Bourg St-Andiol, construite au milieu du IX[e] siècle, a fait de même; sa consécration par l'archevêque de Rheims Turpin n'est plus qu'un vague souvenir.

Cependant les analogies de style nous permettent d'assigner à la grande restauration commencée à la fin du VIII[e] siècle, l'érection des deux nefs gothiques improprement dites romanes de la cathédrale d'Apt. Cette nef latérale sud montre par sa voûte mi-partie en berceau et mi partie-d'arête qu'elle n'a pu être nef centrale, qu'elle est nef laterale et latérale sud. La combinaison de ces deux sortes de voûtes, produisant une courbe en quart de cercle ou arc boutant, ne permet pas de se tromper sur sa destination secondaire.

La grande nef qu'elle accompagne et dont elle bute la voûte repose sur les mêmes piliers. Ses impostes sont décorés dans le même goût, elle est enfin du même temps.

A première vue, les nombreux changements dont elle

fut l'objet, et pardessus tout les mutilations absurdes dont l'affligea le XVIII[e] siècle, par l'applatissement de ses pilastres réduits aux deux tiers de leur épaisseur l'ont défigurée à ce point qu'on l'a prise pour tout autre que ce qu'elle était. Guidés par l'exemple des édifices de cette bonne époque encore nombreux dans la vallée du Rhône, rétablissons la de souvenir telle qu'elle était dans la première moitié du IX[e] siècle.

Elle avait, comme la nef latérale sud, ses piliers flanqués de pilastres portant une voûte en berceau à peu près aussi élevée que la voûte actuelle. Les murs de la nef au-dessus des arcs des bas côtés, étaient, selon l'usage et comme ils le sont encore, décores de faux arcs dans lesquels ouvraient les fenêtres. Ceux du côté sud sont intacts, les fenêtres en ont été bouchées pour être remplacées par celles établies au-dessus dans les murs goutteraux sous la voûte d'arête du XVIII[e] siècle.

Dans la deuxième travée, car la première a été refaite, on apperçoit encore la longue fenêtre gothique se détacher en teinte jaune sur le blanc du mur ; dans la troisième travée elle est plus dissimulée ; cependant le mortier s'est fendu autour de son cintre qu'il déssine. A la place du chœur actuel existait une travée pareille (sauf par le niveau de son pavé sur la crypte) à toutes les autres et terminée par une abside semi-circulaire plus rétrécie que la nef d'environ 3 pieds, (si nous, comptons par pieds et non par mètres c'est parce que ces églises furent faites sur cette mesure), et dont l'arc d'ouverture atteignait à peine à la moitié de la hauteur de la nef. Une fenêtre unique l'éclairait au Levant. Son soubassement se voit encore sous le sol, il enveloppe le déambulatoire de la chapelle souterraine. Une abside de même forme terminait la nef latérale sud.

Telle était cette église avant que les Sarrasins ne vinssent la frapper pour la deuxième fois, mettant le clergé,

par une destruction partielle, dans la nécessité de la déserter en faveur de l'église de Saint Pierre. Au milieu du IX[e] siècle, les Sarrasins avaient depuis longtemps été chassés du Midi qu'ils avaient occupés en véritables conquérants. Refoulés en Espagne, ils furent remplacés par des pirates de leur nation qui, se glissant dans les gorges des Alpes par le golphe sambracitien ou de Grimaud, se ruaient de là sur les cathédrales et les abbayes, dans l'espoir d'un riche butin, qu'ils emportaient dans les montagnes avec autant de précipitation qu'ils en avaient mis à le saisir. Ils n'auraient pu, sous peine d'être bientôt enveloppés et détruits, séjourner dans les plaines populeuses. Ils ne détruisaient donc à la hate que ce qui pouvait l'être facilement, telles que charpentes et voûtes, tandis que les gros murs restaient debout.

C'est donc leur faire une part suffisante de destruction que de leur attribuer la démolition de la voûte de la grande nef, d'une partie du mur de la façade et l'incendie de la toiture.

Les dépenses excessives pour la reconstruction de cette église exécutée depuis un demi siècle environ, ne permit pas sans doute au clergé de la rétablir immédiatement. De là son abandon jusqu'au XI[e] siècle.

Le mur latéral sud de l'église, composé d'un moyen petit appareil, (1) assez régulier taillé à la pointe, sans rapport avec l'appareil moyen taillé à la hache de la reconstruction gothique a du faire partie de la première église élevée au V[e] siècle. C'est un mur romain utilisé ainsi que l'étude comparative des 3 cathédrales d'Arles, Vaison et Apt, va nous en donner la preuve.

Au triomphe du christianisme sous Constantin dans les cités du Midi, l'immense majorité des citoyens étant

(1) Je l'appelle moyen petit appareil relativement au petit appareil employé dans le Nord. Celui du Midi était un peu plus volumineux, sans être pourtant le moyen appareil.

chrétienne s'épargna la peine de construire en transformant tout simplement les temples en églises et cela sans la moindre répugnance. Nous en avons reconnu de nombreuses traces qui par analogie nous font supposer la première cathédrale d'Apt.

La basilique judiciaire par ses dispositions et son étendue eut mieux convenu certainement, mais on ne pouvait pas chasser de son siége la justice encore toute romaine. Au Ve siècle, quand à la chute de l'empire les peuples se groupèrent éperdus sous l'égide de leur pasteur spirituel qui devint le défenseur de la cité, alors seulement la basilique d'Apt faisait partie d'un ensemble de construction destinées au service administratif et militaire de la cité sous le nom de Palais ou Capitole.

Cet édifice de la basilique judiciaire était situé à l'exposition la plus chaude du Forum. Sa largeur, d'après les mesures prises à Pompeï, avait la moitié de la longueur et jamais moins du tiers.

Après l'invasion des barbares du Nord, au commencement du Ve siècle et la chûte de l'Empire romain, l'autorité civile se trouva généralement placée dans la main des évêques qui transformèrent la basilique judiciaire, l'édifice principal de la cité, en église principale ou cathédrale. A Vaison cette transformation se lit sur ses murs aussi clairement que dans un livre. A Arles, la tradition écrite a perpétué jusqu'à ce jour que vers l'an 601 l'évêque Virgile éleva la cathédrale sur les restes du Prétoire, (1) et c'est

(1) Arles fut en retard de deux siècles sur Trèves et les autres villes dans l'application de ses édifices civils au culte religieux. C'est sans doute parce qu'en 418 Honorius y transfera de Trèves le siége de la préfecture des Gaules, avec ordre aux 7 provinces, de s'y réunir tous les ans. Ce n'était point le cas, dans sa nouvelle position de capitale, de réduire, en les transformant, le nombre de ses établissements publics.

au Vᵉ siècle que la tradition aptésienne assigne la construction de la sienne, par son évêque saint CASTOR.

Par son analogie avec l'appareil des murs de la cathédrale d'Arles, restes de la basilique judiciaire sur laquelle elle fut élevée au VIIᵉ siecle, et avec celui des murs de celle de Vaison élevée du Vᵉ au VIᵉ siècle dans ceux d'un pareil édifice, le mur latéral sud de l'église d'Apt a dû appartenir aussi primitivement à la basilique judiciaire d'Apta Julia, à l'ombre de laquelle une enceinte réservée sous le nom de *sepulcretum*, contenait les tombes de ses prêtres. Ce même nom, en usage sous les Romains et désignant un lieu découvert, carré, clos de murs et renfermant des tombes et des cippes, fut conservé, dans le moyen âge, pour désigner un pareil lieu attenant aux murs de la cathédrale, découvert, carré, clos de murs et renfermant les tombes des membres du chapitre épiscopal, ainsi que nous le verrons plus loin.

Les proportions de ces trois basiliques satisfaisaient aux exigences de l'architecture antique. Elles avaient de 90 à 100 pieds de long, sur 45 à 50 de large et 33 pieds de hauteur environ, soit un tiers de la longueur, d'après la hauteur de celle de Vaison prise à l'entablement. Nous trouvons, en effet, que la longueur des nefs de ces trois cathédrales insérées dans les murs de la basilique ont environ : 95 pieds à Vaison ; 96 à Apt et 100 à Arles dans ses quatre premières travées, la cinquième leur était postérieure par son moyen appareil. La largeur est environ de 45 pieds à Arles, de 50 à Vaison et de 45 à Apt. Ces édifices ainsi que les simples basiliques n'étaient pas voûtés. Leurs combles en charpente étaient supportés par des colonnes ordinairement au nombre de 4 pour ces dimensions, ainsi que l'indique l'ordonnance extérieure de Vaison, quatre colonnes supportaient aussi la charpente de l'édifice public de la cité de Trèves ayant une forme carrée de 112 pieds de côté, transformé

aussi en cathédrale du IVe au Ve siècle. L'ébranlement de deux colonnes et l'incendie de la charpente étaient un prompt et facile moyen de destruction de la part des barbares dans leurs courses dévastatrices, mais qui laissait debout à pouvoir être utilisée, la plus grande partie des quatre murs.

A Vaison 3 nefs y figurent insérées par la construction de deux murs parallèles percés d'arcades au nombre de 6 ainsi que l'indiquent les 6 fenêtres bouchées, placées à intervalles égaux sur le mur du bas côté sud. Il est à croire que pareille disposition fut imitée à Arles, disposition reproduite plus tard en pierres de taille d'appareil moyen avec voûtes, dans la grande réparation du IXe siècle et dans celle de Vaison au Xe.

Pourquoi donc une disposition si naturelle ne fut-elle pas reproduite à Apt, et quelle raison motiva dans une enceinte de même largeur, l'érection de 2 nefs au lieu de 3? Tandis qu'à Arles la nef de 20 pieds de largeur est accompagnée de bas côtés de 8 pieds, largeur moindre que la moitié de celle de la grande nef, rétrécissement forcé par les murs romains qui servaient de cadre à cette restauration ; tandis qu'à Vaison la nef de 24 pieds de largeur est munie de bas côtés de 10 pieds de largeur seulement, et toujours par la même cause, à Apt, dans un semblable cadre, fut élevée une nef de 24 pieds de largeur accompagnée d'un seul bas côté large de 16 pieds, ayant par conséquent une largeur égale au deux tiers de celle de la grande nef, largeur excessive, anormale. La division en 2 nefs fut accusée, on peut le supposer, par l'élévation d'un mur percé d'arcades comme à Vaison, et remplacé sous la renaissance gothique, par des piliers avec pilastres et voûtes en pierres de taille.

Quant à cette dérogation aux saines lois de l'architecture et aux usages établis, par l'érection de deux nefs au lieu

de trois, nous en trouvons la raison dans l'existence antérieure de l'oratoire élevé derrière le chevet de la basilique judiciaire, sous CONSTANTIN et auquel la piété des fidèles et la vénération secrète de saint CASTOR pour les reliques de sainte ANNE, donnait accès et place d'honneur dans la nouvelle église, en l'y utilisant comme baptistaire ainsi que l'a perpétué la tradition.

C'est dans cette transformation, au V[e] siècle, que fut élevée l'abside dont la base enveloppe aujourd'hui le déambulatoire de la chapelle souterraine, établi au XI[e] siècle sur voûtes et faux arcs. L'aspect de son moyen petit appareil est bien romain et confirme la tradition qui veut que saint CASTOR ait emprunté les matériaux de l'amphithéâtre pour la construction de sa cathédrale. L'abside sud remplacée par une plus grande, au XI[e] siècle, fut élevée en même temps pour être le *sacrarium* qui renfermait la réserve eucharistique, tandis que la partie du bas côté qui y attenait, formait, isolée du reste de l'église par des draperies ou rideaux, le *secretarium* ou *diaconicum* où s'assemblait le clergé tant pour les dispositions du service divin que pour traiter des affaires de l'église.

Remarquons que si le style romain dégénéré ou roman n'employait ni voûtes ni contreforts, le style gothique en faisant reposer sur des piles et des arcs les murs et les voûtes de ses nefs, n'a fait qu'adosser ses constructions au mur primitif sans lui imposer aucune charge. Le mur clot mais ne porte rien. Cependant la poussée incessante des voûtes contre les piles, pouvant les faire dévier de leur à plomb et ces vieux murs par contre coup, on du juger prudent d'élever des contreforts contre ces mêmes murs, aux points de l'extérieur correspondants aux piles de l'intérieur Pour établir le cloître, on enleva ces contreforts qui auraient. géné la circulation dans les galeries. La sûreté de l'édifice n'en souffrit pas, parce que la résistance passive du

contreforts fut remplacée par celle active et continue de la voûte du cloître, dont la démolition aurait pu compromettre la solidité de l'édifice. Et si jamais la tour de l'horloge qui y est adhérente était supprimée, les voûtes risqueraient fort de s'écrouler.

A Vaison on en agit de même qu'à Apt. On enleva deux des contreforts pour établir le cloître au XI[e] siècle, et la seule de ses quatre galeries qui soit démolie, se trouve être précisément celle qui portait contre le mur de l'église. Il y a là un affaiblissement fâcheux. A Apt de même qu'à Vaison, l'ablation des contreforts n'a pas laissé de traces de dégradation dans les murs, parce qu'appliqués postérieurement ils n'y adhéraient pas ainsi qu'on peut le remarquer à Vaison d'après ceux qui y restent.

Les premières réparations urgentes appliquées à l'église d'Apt, au XI[e] siècle, durent consister dans le rétablissement de partie des voûtes, des combles et du fenestrage, plus sujets à la destruction et à l'incendie. Elle fut ainsi mise en état de servir au culte, par le saint évêque ETIENNE II, à son retour de Jérusalem : « De beatæ virginis Mariæ mandato reœdificandæ, sui episcopii ecclesiæ à barbaris dirutæ, sub ejus titulo omnem curam adhibuit. » (gallia christ). Ce qui vient à l'appui de cette opinion, c'est que lorsqu'ALDEBANT, successeur d'ETIENNE, monta sur le siège épiscopal avec l'intention de restaurer l'église de ses propres deniers, cette église était déjà desservie par une congrégation de clercs, vivant en communauté. « Elisantus pb restaurationis suis sumptibus et consiliis ecclesiam suam in quâ jam erat congregatio clericorum in communi viventium immortalem gloriam meretur. » (Gallia Christ). D'ailleurs, le caractère personnel de chacun de ces deux prélats nous fait pressentir la nature des restaurations qu'on peut leur attribuer. A saint ETIENNE, un but tout divin, un temple à relever de ses ruines pour la plus

grande gloire de Dieu : à ALPHANT, père des princes d'Apt GUILLAUME et ROSTAN illustre par le rang et la fortune, la pompe des cérémonies dans un chœur glorieux, favorable à la majesté du culte.

La discipline ecclésiastique relâchée sous les fâcheuses influences du Xe siècle, devient au siècle suivant, l'objet d'une grande réforme qui fait attacher un grand nombre de cloîtres aux flancs des cathédrales et nécessite un agrandissement du chœur. Dès 991, l'évêque TEUDERIC, aidé des secours d'une dame du nom d'ERMENGARDE, avait fondé à St-Pierre un chapitre épiscopal. En 1031 l'archevêque d'Arles, RAMBAUD, avait proposé à ses chanoines d'embrasser, à l'exemple de plusieurs autres chapitres, la règle de St-Augustin. et, en 1056, le Pape VICTOR II désirant remédier aux abus, lui ordonne d'assembler un concile pour la réforme du clergé ; en 1096 les chanoines d'Avignon se régularisent. Alors le nombre des chanoines est augmenté, il l'est aussi dans le chœur par le fait d'une plus grande assiduité. Le chœur, qui jusqu'alors consistait en une abside sémi-circulaire et bien que les chantres occupassent parfois la dernière travée de la nef, fut agrandi d'une travée presentant une architecture particulière, une ordonnance supérieure à celle de la nef. Dès les IXe et Xe siècles, une coupole précédant l'hémicycle distinguait quelquefois le cœur de la nef comme à Arles, à St-Paul 3 châteaux, à Vaison, à Ainay de Lyon ; au XIe siècle l'influence du Nord qui se fait sentir pour la première fois, nous fait accepter fréquemment le transcept ou bras de croix, mais fort peu le déambulatoire. Aussi, au XIe siècle les églises nouvelles de la vallée du Rhône, adoptèrent le plan de la croix latine. Quant aux cathédrales d'une existence antérieure, elles furent pourvues d'un nouveau chœur sans coupole avec transcept suivant l'un de ces deux procédés : ou bien l'on démolit l'abside pour établir à la place le chœur sans coupole au fond duquel

fut élevée une nouvelle abside plus ouverte que la primitive ou bien l'abside primitive fut conservée et le chœur à coupole et transcept fut élévé à la place de la dernière trouvée de la nef. Un grand nombre d'observations faites sur une série d'églises et surtout d'églises rurales m'ont permis de suivre pas à pas l'accroissement progressif du chœur depuis le VIIIe siècle jusqu'au XIIe. Veuillez me pardonner, Messieurs, la longueur des détails sur lesquels je suis obligé de m'appuyer.

A Cavaillon, l'abside fut démolie et le chœur élevé à la place le fut donc par *addition*, tandis qu'à Apt l'abside primitive fut conservée et le chœur établi sur la dernière travée le fut par *intercalation* tout comme à Marseille. Voici les remarques propres à distinguer les deux procédés : à Avignon on agrandit le cœur au XIe siècle en empiétant tout simplement sur deux travées de la nef. Afin de l'accuser par un signe architectural, on démolit la voute en berceau de l'avant dernière travée, pour la remplacer par la coupole à lanterne qu'on y voit encore aujourd'hui, l'abside primitive étant toutefois conservée, son agrandissement n'ayant eu lieu qu'au XIIe siècle. Or une coupole octogone assise sur un plan carré exige que ce plan soit un carré équilatéral et les travées d'Avignon ayant très peu de portée eu égard à la largeur de la nef, ce qui donne pour plan un parallélogramme allongé, on fut obligé, pour racheter cette différence, d'élever contre les murs goutteraux 3 arcs de chaque côté, portés sur console, s'appuyant l'un sur l'autre et s'élevant en corbellement et façon d'archivolte en sorte que le 3e arc, le plus élevé, se trouvât rapproché de son vis à vis à une distance égale à la portée de la travée, et présentât une ouverture parfaitement carrée sur les murs de laquelle furent élevés quatre des murs de la coupole, les quatre autres murs reposant sur des conques ou lunettes établies dans les angles. La

disposition étroite des travées et le peu d'élévation relative de la voûte ne permirent pas d'ouvrir, selon l'usage, des bras de croix.

A Cavaillon, le plan est carré, à très peu de chose près, et cette légère différence y est rachetée par l'emploi d'un seul arc sur console, de chaque côté. La preuve que le chœur n'a pas été intercallé à la place d'une travée de la nef, ressort de ce fait que, tandis qu'il est aussi large que la nef, il dépasse de plus de 6 pieds la portée de ses travées; donc il a été ajouté, et son abside aussi par conséquent. A Apt nous voyons dans le chœur 2 arcs sur console s'élevant en voussure de chaque côté, pour offrir à la base de la coupole un plan carré équilatéral ; la différence de la longueur sur la largeur est très-sensible ici, aussi le chœur tout en ayant la même largeur que la nef n'a pas plus de profondeur que ses travées, ce qui a motivé ce travail hardi d'arcs superposés en voussure, que les connaisseurs n'admirent guère qu'à Avignon.

Ainsi le chœur d'Apt a été intercallé et l'abside dans ce cas, réservée. Je m'abstiens de citer comme exemples un bon nombre d'églises rurales, propriétés des évêchés, qui, aux XIe et XIIe siècles, reçurent cette modification d'une façon ou de l'autre. Mais je tenais à rendre compte de celle du chœur d'Apt.

L'agrandissement du chœur fut donc l'œuvre de l'évêque Alphant qui, de l'an 1047 à l'an 1055, l'éleva de ses propres deniers. Ce travail était d'urgence, puisqu'il fallait installer dans un chœur, occupé déjà par une communauté de clercs, le chapitre épiscopal transféré de St-Pierre. Et pour assurer les intérêts du culte dans cette réparation solennelle de la cathédrale, il fit don au chapitre des églises de Jocas, de St-Pierre-de-Castillon et de Ste-Marie avec leurs revenus, qu'il avait reçues de Rostan et de Guillaume avec les églises de Ste-Fare de St-Etienne et de St-Michel in Castro.

Cet agrandissement consista dans celui de l'abside au Sud et dans l'élargissement de la travée qui, sortant de l'alignement du bas côté, accusa ainsi légèrement un transcept : dans la construction d'une abside au Nord du chœur pareille à celle du Sud. Par l'établissement de ces deux absides et de la travée qui les précède, le chœur se trouva agrandi latéralement et étayé de chaque côté, contre la charge de la coupole qu'ALPHANT fit jeter sur la travée centrale du chœur. Il fit élever au-dessus de cette coupole une trésorerie de forme octogone comme la coupole, logis voûté à l'abri des incendies, et d'un accès difficile aux bandes de pillards de toute condition qui désolaient les provinces au Xe siècle et parfois encore au XIe. Ses fenêtres percées en retraite sur les ouvertures actuelles, étaient plus petites et closes par des chassis et des abats-vent. Aux jours de fêtes solennelles les objets volumineux étaient descendus par l'ouverture circulaire de la coupole, d'où les chasses venaient reposer sur un autel. C'est ainsi qu'on en agissait à Arles pour la Sainte-Arche qui renfermait les reliques de Saint Trophime. Quant aux cloches fort petites alors et peu nombreuses, elles étaient suspendues dans es ouvertures d'un mur terminé en pignon et placé sur le mur de la façade, plus souvent encore sur celui de l'arc triomphal du chœur, et plus tard aux fenêtres de la trésorerie transformée insensiblement en clocher.

Nous ferons remarquer que les impostes et les corniches du chœur élevé au XIe siècle, ne sont point sculptées. Or, si les deux nefs avaient été élevées en même temps que le chœur, on ne leur aurait pas exclusivement réservé une ornementation qui eut été plus convenablement placée dans le sanctuaire.

Les constructions postérieures ne sont l'objet d'aucun doute sur leur âge. Ainsi les quatre galeries détruites du petit cimetière du chapitre, contigu à l'église dont

le mur Sud porte encore la trace de tombeaux en style ogival, furent l'œuvre de l'évêque Pierre III. « Sepulcre-« tum commune ecclesiæ Aptensis muris cinxit anno 1265.» (gallia christiana).

Ce travail ne put s'opérer sans toucher à bien des tombes contenant pour la plupart, les restes de vénérables prélats et autres dignitaires de l'église. Ces restes recueillis furent placés sous un plus petit volume dans des sortes de sarcophages dont les courtes dimensions prouvent qu'ils étaient destinés à recevoir des ossements et non des corps entiers et ces sarcophages dont la matière et le style sont identiques aux débris de tombes encore fixés contre le mur Sud de l'église, furent placés sous les faux arcs du déambulatoire de la chapelle souterraine.

Cependant, après de si nombreuses et importantes réparations, l'église d'Apt offrait toujours dans son plan une choquante irrégularité, alors que les progrès accomplis dans l'architecture religieuse rendaient le goût plus exigeant. Sa grande nef n'était accompagnée que par une seule nef latérale, quand l'évêque Flagues de Bot, dans la première moitié du XIVe siècle, fit élever la troisième nef (tertium ecclesiæ provaon à latere septentrionis proprio ære absolvit) et rendit enfin complète, l'œuvre de cet édifice plusieurs fois séculaire. Les fenêtres qui éclairaient la grande nef du côté du Nord, se trouvant supprimées par l'ouverture des arcs de ce nouveau bas-côté, portés à une plus grande hauteur que ceux du bas-côté Sud, il y fut suppléé par de grands vitraux disposés dans ce bas côté et que l'établissement postérieur de chapelles a fait disparaître à leur tour.

L'histoire de la ville d'Apt par l'abbé Boze, fait mention de travaux de soutènement exécutés sous l'évêque Trivulce en 1534. Comme les arcs de la grande nef n'ont jamais été remplis, car le côté Sud est intact jusqu'à la naissance de la voûte, et le côté Nord, bien loin d'être rempli, a été

évidé au XIVe siècle, nous pensons que ces travaux concernent les deux grands arcs du chœur étayés et doublés par des pilastres et des arcs d'une énorme épaisseur qui en diminuant son ouverture, ont nui à la belle perspective. Défaut, sans remède, nécessité par le poids grossissant des cloches au XVIe, placées dans un local qui ne leur était point destiné.

On peut aussi attribuer à cet évêque l'abside poligonale à voûtes d'arêtes à nervure, substituée avec plus d'ampleur à l'abside primitive, et offrant une plus ferme résistance à la poussée de la coupole et à l'aplomb de la tréso-rerie. Ses longues fenêtres ogivales ont été dénaturées par le mauvais goût du XVIIIe siècle qui les a refaites carrées. La façade de l'église parait dater du même temps (1).

Nous terminerons cette appréciation de la cathédrale d'Apt par des restaurations faites sous l'évêque de Foresta au commencement du XVIIIe siècle.

D'après le goût de cette époque, on croyait donner plus d'ampleur aux nefs, en coupant les pilastres et les pieds-droits, et, par ce même procédé, on était persuadé que le pilier dégagé de ces divers appuis, apparaitrait à l'œil plus svelte et plus léger. Il en est résulté un effet tout contraire, car ces superpositions au pilier en divisant son plan par de nombreuses lignes verticales produites par les angles saillants et rentrants, empêchaient d'en apprécier toute la largeur et lui donnaient plus d'élancement. Les restaurations de 1720 n'ayant pas de voûte à ménager puisqu'elle était à refaire, eurent beau jeu dans ce remaniement déjà

(1) La belle et riche chapelle de Ste-Anne relativement moderne est placée en hors d'œuvre des modifications architecturales de l'église. Elle mérite une étude spéciale ; complétons l'étude de cette antique basilique par celle de ces cryptes qui la feront toujours distinguer parmi tant d'autres églises que la perte de leur siége épiscopal à jetées dans l'oubli.

si fort goûté depuis un siècle. Ils diminuèrent les pilastres jusqu'aux deux tiers de leur épaisseur et les réduisirent à l'état de plate-bande. Les fenêtres de la nef furent faites carrées à la mansarde comme on façonna les fenêtres ogivales du sanctuaire, et c'est depuis lors qu'elles ont reçu leur forme actuelle en attendant que celles de l'abside reprennent aussi la seule forme qui leur convienne.

Au résumé, l'ancienne cathédrale d'Apt nous paraît appartenir à l'époque romaine par son mur latéral Sud, au Ve siècle par le soubassement de la primitive abside, à la fin du VIIIe siècle par sa nef latérale Sud entière et par sa grande nef moins la voûte et les fenêtres ; au XIe siècle par d'urgentes réparations absorbées en partie dans des restaurations postérieures et par le chœur, son transcept, sa coupole et sa trésorerie ; au XIIIe siècle par son cloître aujourd'hui détruit; au XIVe siècle par sa nef latérale Nord: au XVIe par la consolidation des arcs du chœur et par le fond du sanctuaire à pans coupés ; au XVIIIe par la voûte de la grande nef, ses fenêtres d'abord carrées, l'aplatissement de ses pilastres et la forme carrée donnée aux fenêtres ogivales du sanctuaire ; enfin au XIXe siècle par la modification introduite dans la forme des fenêtres de la nef et par la rampe qui doit bientôt faciliter aux fidèles, l'accès de ses vénérables cryptes.

La chapelle souterraine placée immédiatement au-dessou du chœur, complète dans son ensemble, est composée de 5 nefs, de 2 travées chacune, d'une abside avec une petite en sus pour la principale nef, d'une abside semi-circulaire et d'un déambulatoire. Nous la croyons remonter à une haute antiquité. En voici les raisons : pendant les courte instants passés dans l'église d'Apt, je citai certains groupes d'églises rurales que j'avais visitées, groupes attribués à Charlemagne, opinion que rien, du reste, dans leur air de famille ne vient démentir. En vous faisant part de cette

remarque, que celles à 3 travées avaient toujours la 3e, celle touchant à l'hémicycle, plus petite que les deux autres, je ne pensais pas que je décrivais en même temps la chapelle qui fait le sujet de cette étude. Elle se compose, en effet, de deux travées égales et d'une troisième dont les ouvertures latérales beaucoup plus petites sont munies d'un banc de pierre. Telles étaient les églises rurales à 3 travées de la fin du VIIIe siècle. Mais une observation faite sur une petite église du diocèse de Viviers qui joignait à ce caractère d'autres signes particuliers aux IVe et Ve siècles, me permit de reporter au VIIe siècle, (époque, en effet, de sa fondation par l'évêque LONGIN) cette coutume d'une troisième et plus petite travée. Examinons bien si notre sujet nous permet d'aller au-delà. Le profil des tailloirs de ses piliers carrés, est composé d'une gorge sous trois baguettes en saillie, terminé au bas par une baguette en retraite. Nous ne connaissons rien de pareil aux XIe et XIIe siècles. Les corniches des nefs de la cathédrale de Vaison, élevées en 910 et dont les profils varient à l'infini, ne reproduisent nulle part celui de notre chapelle souterraine, mais en revanche nous l'y trouvons dominant partout dans son chœur antique du Ve siècle, qui a valu à cette église, de la part des antiquaires, le titre de basilique mérovingienne. Ce même profil se montre aussi dans l'antique baptistaire de Vénasque, qu'on peut attribuer à la même époque, au Ve ou au VIe siècle. D'une autre part la pièce carrée qui, comme une brique, un peu voilée fait saillie sur cette gorge aux piliers du côté gauche, se retrouve sur les impostes des faux arcs du vestibule de Ste-Croix-de-Montmajeur, élevé vers 795 ainsi que l'atteste une inscription gravée sur la pierre de ses murs, et plus authentique qu'un parchemin ; église à laquelle le XIIe siècle n'a fait autre chose qu'un gros trou rond à la place de la fenêtre symbolique en forme de croix qui

éclairait son autel. Enfin cette même pièce ou cartouche se retrouve sur l'imposte de l'arc de la chapelle ruinée de Notre-Dame, que St-Trophime érigea en l'an 65 enclavée dans les murs de Notre-Dame des Alyscamps d'Arles. Mais si St-Trophime put élever au sein du paganisme un oratoire dans un cimetière hors les portes de la ville, il est plus que douteux que l'édilité aptésienne eut toléré la construction d'une chapelle chrétienne au cœur de la cité, dans le cimetière de ses dignitaires joignant les murs de sa basilique.

Arrivons au règne de Constantin. Le christianisme domine dans la province romaine. Ses édifices sacrés s'élèvent de toutes parts. Le Prêtre Romanus probablement, aidé de son exorciste Victor, (le siége étant vacant depuis le massacre de l'évêque Léonius) à son retour du concile d'Arles, convoqué en 314 par Constantin, aidé peut-être de ses pieuses largesses, auxquelles Avignon devait, 10 ans plus tard, l'érection de sa cathédrale, et connaissant, d'ailleurs, le secret du précieux dépôt que la prudence défend de dévoiler (car le paganisme est encore la religion de l'Etat), et pour l'honorer d'une façon particulière et marquer sa place d'une manière indélébile, érigea cet oratoire qu'un temple plus vaste devait, un siècle plus tard, abriter dans ses flancs (1). Sa longueur trop courte pour sa largeur fut motivée par l'emplacement restreint compris entre le cippe de Camullius et le mur de la basilique.

La présence dans cet édifice sacré des cippes des deux flamines Camullius et Allius (2) nous confirme dans

(1) On ne pourrait pas, eu égard à l'époque, objecter son peu d'ampleur. La cathédrale de Grenoble, du VI[e] siècle, n'en offre pas d'avantage dans sa nef unique que celle-ci dans ses 5 nefs.

(2) Sens de l'inscription des deux cippes : tito Camullio titi filio, vel tinià tribù, cemiliano flamini quatuor viro. coloniœ juliœ aptœ, ordo a.... us.. us... onore co .,. divu.... II....II.... cuio Alfio Caii filio, vel tinià tribu celeri, quatuor viro flamini, Auguri, coloniæ juliæ aptæ, ex vicanorum decreto vordenses pagani.... patrono....

l'opinion que le cimetière des prêtres du temple et des dignitaires illustres occupait cet emplacement. (1) L'église avait, en les transformant, conservé plusieurs coutumes religieuses du paganisme, telles que les processions, l'eau bénite pour l'eau lustrale, etc. Le cimetière accessoire obligé de ses cathédrales réservé à ses prêtres (le chapitre épiscopal) sepulcretum au XIIIe siècle tout comme il était dit sepulcretum à Pompéi, était aussi l'imitation perpétuée d'une coutume antérieure. Cet oratoire-cathédrale était nécessairement accompagné d'un baptistaire. On sait qu'à cette époque les fonts baptismaux n'étaient point placés dans l'église, mais dans un édifice séparé, le plus souvent octogone. Le cippe d'Allius creusé pour cet usage dut être abrité sous une construction très modeste, que par cette considération nous supposons plutôt de forme carrée composé de 2 murs joints à 2 du cimetière et ouvert par un toit à 4 pentes.

Quand saint Castor construisit au Ve siècle, la cathédrale avec les murs utilisés de la basilique (et la tradition porte, en effet, qu'elle joignait l'ancienne), il éleva, ainsi que nous l'avons dit, le chœur sur la chapelle de Ste-Anne. La construction de l'abside méridionale pour le sacrarium dont

(1) Cette opinion que nous avait suggérée le premier aspect des lieux était consignée, depuis trois mois, dans notre notice quand nous lumes dans le livre intitulé la *Mission de Saint-Auspice* que le palais d'Apt avait une cour désignée sous le nom de basse cour qui lui était contigue et dans laquelle le saint évêque, ayant refusé de sacrifier aux dieux, avait eu le pied coupé. La tradition désigne le cippe de Camellius encore debout sur une tombe (et autel consacré par la vénération des fidèles) comme ayant servi de billot à ce supplice ; cette concordance entre cette tradition que nous ignorions et notre opinion ne nous laisse plus de doute sur l'existence de cette enceinte murée.

elle garde encore le privilège nécessita la destruction du baptistaire. Mais la tradition vient aussi nous apprendre que l'oratoire (devenu souterrain) fut destiné au sacrement du baptême. C'est alors qu'y fut transporté le cippe d'Allius devenu fonts. Ce nouveau baptistaire sans communication immédiate avec la cathédrale, selon la coutume qui ne souffrait pas qu'un cathécumene mit les pieds dans l'église, était abordé du dehors par un couloir en façon d'acqueduc qui, ruiné et obstrué par la première destruction sarrasine, ensevelit, en le privant d'accès, cet oratoire dans l'oubli.

Il est bien important de remarquer que cet oratoire fut élevé sur le sol antique et non dessous. Ce n'était point dans le principe une chapelle souterraine. Elle surgissait encore au-dessus du niveau du pavé de la cathédrale carlovingienne puisque dans le récit de l'invention des reliques de Ste-Anne, il est fait mention d'une *levée de degrés qui vont au maître autel* et que c'est en levant ses marches qu'on la mit à découvert. Cette chapelle était certainement comme lors de la reconstruction de l'église à la fin du VIIIe siècle, mais le secret de son édification étant perdu depuis St-Castor, elle était considérée comme un simple caveau funéraire ou crypte d'abord condamné, puis oublié.

Cependant cet édifice, humble par ses dimensions, mais vénérable par son antiquité, mérite à d'aussi justes titres que la vaste église qui le récèle, d'être étudié dans les détails des modifications diverses qu'il a subies en différentes fois.

La partie restée intacte est la troisième et petite travée, portion voûtée en berceau et touchant à l'hémicycle. Cette même nef centrale dans ses 2 premières travées communiquant par des arcs aux bas côtés, était couverte d'une simple charpente. Car le système des voûtes renforcées d'arcs

doubleaux portant sur des pilastres appliqués aux piliers, décrit à propos de la nef latérale Sud, ne fut employé qu'à la fin du VIII[e] siècle.

Dans la transformation de la basilique judiciaire en église cathédrale, opérée au V[e] siècle, une travée, terminée selon l'usage par un hémicycle, fut ajoutée à l'édifice existant, tant pour former un chœur que pour enserrer et couvrir l'oratoire.

Mais l'établissement du pavé de cette nouvelle partie construite fut porté à un niveau fort relevé relativement à celui du pavé du reste de la nef. Dans ce cas, la voute en berceau de l'oratoire, conservée intacte, car elle forme un corps parfaitement homogène avec les murs qui la supportent et l'hémicycle qui lui fait suite, fut prise pour le maximum de hauteur du pavé qui fut établi sur ses reins. Une plate voute d'arête remplaça la charpente des 2 premières travées pour supporter ce nouveau pavé. De construction rustique, de matériaux négligés, brutalement encastrée dans le bel appareil de cet édicule, elle s'appuie sur de maigres retombées qui, trop étroites, ne répondent pas à la largeur des piliers qu'elles surmontent. C'est, il est facile de le voir, un hors d'œuvre fabriqué après coup, nécessaire mais grossier. Son abside était éclairée par une ouverture demi-circulaire. Quand elle fut enveloppée au V[e] siècle par la base de l'hémicycle supérieur, une ouverture ménagée à cette base lui communiqua une lumière affaiblie étant devenu baptistaire en même temps, un corridor voûté fut pratiqué sous l'abside du sanctuaire afin d'y accéder du dehors. Il est à supposer qu'un petit conduit pour amener de l'eau au bassin selon l'usage fut établi dans ce même corridor. De là cette tradition constante qui désigne ce corridor voûté comme étant aqueduc et viaduc tout à la fois ; tradition qui lui est commune avec d'autres baptistaires.

Quand les Sarrasins firent crouler avec la facilité à laquelle

se prêtaient les mauvaises constructions élevées du V[e] au milieu du VIII[e] siècle, cette partie de la cathédrale sur la chapelle souterraine, les voûtes du déambulatoire et d'une portion du couloir, brisées par la chûte des matériaux, en engloutirent une partie, le sol extérieur s'en trouva ex-haussé et l'ouverture ménagée à la base de l'hémicycle, obstruée. A la réédification, sous CHARLEMAGNE, les abords de cette chapelle furent condamnés, les vides faits sous les voûtes crevées furent comblés de matériaux, pour asseoir le nouveau pavé supérieur, et c'est ainsi que ces lieux furent voués à l'oubli. Quand ils furent de nouveau mis en lumière à l'invention des reliques de Ste-Anne, un nouvel accès fut ouvert directement de l'église, ce lieu n'étant plus baptistaire.

Une bonne et belle réparation : le dégagement et le rétablissement du déambulatoire, très harmonieusement rattaché aux parties antiques de cette chapelle, mais que certains détails dans les dispositions et les profils ne permettent pas de le confondre avec elles, fut opérée plus tard.

Cette œuvre gothique de style ne peut être attribuée qu'à CHARLEMAGNE ou à ALPHANT, car du milieu du IX[e] siècle jusqu'au XI[e], l'église fut abandonnée. Nous n'avons pas de fortes objections à opposer à l'opinion qui attribuerait ce travail au grand empereur; dans notre appréciation nous restons persuadés qu'il est l'œuvre d'ALPHANT.

Ainsi nous avons vu déjà que le cœur supérieur fut l'objet de grandes et belles restaurations exécutées par l'évêque Alphant, prince d'Apt, illustre par la naissance et par la fortune, dont il fit un généreux emploi. Pour obtenir au pavé du chœur un niveau constant et partout uniforme, il fallait que partout ce pavé reposât sur des voûtes. Nous avons supposé qu'à la destruction par les Sarrasins l'espace compris entre l'abside inférieure et la base de l'abside supérieure avait dû être encombré par la chûte des matériaux,

sur lesquels, mal tassés, on avait rétabli le pavé du chœur supérieur ; assiette mouvante et mauvaise assurément, indigne de l'œuvre pompeuse qui s'exécutait en ces lieux, inconvénient auquel des voûtes pouvaient seules porter remède. D'ailleurs, ALPHANT, en couvrant cet espace d'une voûte et, en le dégageant, obéissait à son penchant, c'était une condition et une conséquence des travaux supérieurs ; l'agrandissement du chœur avait lieu tout à la fois dessus et dessous. Le profil du cordon saillant sur lequel repose cette voûte, présente une doucine sous une très-faible inclinaison, ce qui donne de la lourdeur au talon, tandis que dans le style gothique pur, la doucine plus franchement romaine se profile sous un angle plus ouvert. Cette différence se fait sentir dans les corniches et impostes du chœur et transept supérieur, comparés à ceux du bas côté Sud et partie de la nef ; le cordon de la chapelle souterraine participe plus par son inclinaison des profils du chœur élevé au XIe siècle que de ceux de la nef élevée à la fin du VIIIe.

Dans la petite travée et dans l'abside avec laquelle elle fait corps, un même cordon continu accusait la base de la voûte en berceau surhaussé de cette travée et de la voûte en cul-de-four surbaissée de l'abside, ce qui établissait une différence d'élévation sensible, d'un caractère hiératique, dont on ne s'écarta jamais jusqu'à la fin du XIe siècle ou plutôt, où la voûte des hémicycles atteignit pour la première fois à la hauteur des voûtes de la nef.

Ici la voûte de l'hémicycle a été surélevée et mise au niveau de la voûte en berceau ; sa corniche brisée dans sa continuité l'a accompagnée dans cette surélévation que l'on peut apprécier par l'intervalle vertical qui sépare au point de brisure, les deux parties de ce cordon ou cette corniche.

Les deux ouvertures un peu plus grandes que la fenêtre

centrale qu'elles accompagnent lui sont postérieures, car dans ces temps reculés et jusqu'au XI[e] siècle, des absides beaucoup plus grandes n'étaient éclairées que par une fenêtre centrale. Ces deux ouvertures furent donc pratiquées plus tard non point pour éclairer, mais afin de mettre en communication plus directe le déambulatoire avec l'intérieur de cette petite abside où se célébrait l'office divin. Ce serait encore un ouvrage du XI[e] siècle. Le cul-de-four fut mis au niveau de la voûte en berceau en vue d'obtenir dans le pourtour extérieur composé de la petite travée et de cette abside, un seul niveau pour y encastrer le cordon sur lequel devait venir retomber la courbe de la voûte en berceau du déambulatoire, disposée en demi-cercle.

A l'opposé, pareil encastrement étant impossible dans le petit appareil du mur de l'abside du V[e] siècle, on y suppléa par l'application d'un mur du même appareil que la voûte sur lequel elle vient s'appuyer, et afin de rendre cet espace aussi dégagé que possible, sept arcades disposées dans ce mur laissaient à découvert dans l'intervalle de leurs piliers, le mur de l'ancienne abside. C'est dans ces sept retraites ou niches que furent disposés au XIII[e] siècle, les sortes de sépulcres en style ogival qu'on y voit encore aujourd'hui.

Au résumé, cette petite église offrait 3 niveaux dans son élévation : la charpente de sa nef, la voûte en berceau de sa petite travée et celle en cul-de-four de son hémicycle. Une voûte plate fut, au V[e] siècle, substituée à la charpente pour établir l'assiette du chœur supérieur, et au XI[e] siècle la voûte en cul-de-four fut exhaussée pour obtenir une assiette plus constante.

Il est bien entendu que l'inscription : *Hanc cryptam, scam sac*, tracée sur ses piliers est postérieure à la première construction, puisque ce n'était pas une crypte. On peut l'attribuer à la consécration qui dut en être faite sous l'évêque Alphant, les travaux qu'il y opéra étant assez

majeurs pour réclamer le renouvellement de cet acte religieux. La faute d'orthographe AHNC CRYPTAM se trouve reproduite dans l'inscription tracée sur la frise Nord de la cathédrale de Vaison, au XIe siècle, au-dessus du cloître auquel elle a trait. On y lit ces mots : PAX VHIC DOMVI.

Le nom VGO (1) incrusté au milieu du tympan de la porte de cette petite église me parait être l'introuvable substantif de cette inscription lapidaire tracée par lambeaux épars sur les tailloirs des piliers. Sa valeur personnelle et grammaticale mise ici en relief comme il lui convient, ne pouvait être perdue, dissimulée dans quelque obscur recoin de ces lieux souterrains. Les grands travaux que l'évêque ALPHANT fit exécuter, la reconstruction et l'agrandissement du chœur nécessitèrent, on en conviendra, une nouvelle consécration de son église, si l'on se souvient surtout, que depuis sa 2me ruine par les Sarrasins, au IXe siècle, elle avait été abandonnée jusqu'au XIe.

Une inscription lapidaire commémorative de cet acte existe ou a du exister, nous en sommes persuadé, sur les parois du chœur supérieur tout aussi bien qu'on la voit dans l'église inférieure. Si elle n'est pas apparente, ce qui serait à vérifier, elle serait ou dissimulée derrière les arcs de soutènement du chœur, ou détruite par la reconstruction de l'abside. On n'eut pas fait moins pour cette cathédrale que pour son église inférieure et pour la modeste église de St-Saturnin, construite en même temps et dont l'inscription lapidaire rappelait qu'elle avait été consacrée en présence de RAMBAUD, archevêque d'Arles, d'ALPHANT, évêque d'Apt et de HUGO, évêque de Senez. Si, malgré la facilité, la promptitude et la sécurité de nos moyens de voyager, un métropolitain ne se déplace pas sans de graves raisons pour aller consacrer une église de village qui ressort d'une autre

(1) Vugo, Hugo, Wigo sont trois manières d'un même nom.

évêché, je doute fort qu'à cette époque où un voyage était dispendieux, long, pénible et dangereux, l'archevêque d'Arles, âgé sans doute, puisqu'il siégeait depuis plus de 24 ans, en eut subi les inconvénients d'Arles à St-Saturnin, quand l'évêque d'Apt à qui revenait naturellement cette fonction pouvait les lui éviter. Il est rationnel d'admettre que l'archevêque RAMBAUD vint à Apt pour consacrer la cathédrale, assisté d'ALPHANT et de HUGO ; que ce dernier évêque consacra l'église inférieure, et que ces trois prélats s'enfurent du même coup consacrer l'église nouvellement construite de Saint Saturnin.

Nous continuons notre exploration et arrivons à la seconde crypte inférieure à la première.

Nous voici enfin sur le sol antique. Plus d'incertitudes, plus de ténèbres. Les lois, les mœurs et les arts de l'ancienne Rome n'out plus de secrets pour ses enfants. C'est à ses monuments complètement étudiés que notre architecture nationale s'en va, depuis quatre siècles, emprunter ses éléments et ses combinaisons.

Le sol resonne sous nos pas, une dalle est soulevée, une tombe romaine apparait à nos yeux. Fosse profonde, parois des murs en moëllons grossiers, hauteur 6 pieds, largeur 3 pieds, longueur 9 pieds.

Une semaine avant ma visite à Apt je parcourais, jour par jour, les ruines de la ville romaine de *Laudunum*, dans le Gard, je descendis dans deux de ses tombes fraichement ouvertes et fouillées, non point, comme on le pense bien, pour y chercher un cadavre dont les ossements gisaient épars sur le sol mêlés à des fragments de poterie, mais dans l'espoir d'y recueillir des armes, des ustensiles d'un usage domestique, des anneaux, fibules, monnaies etc. Hé bien ! les tombes de *Laudunum* et la crypte d'Apt sont une seule et même chose, la crypte d'Apt est une tombe romaine.

Par quels liens rattacher cette tombe au sépulcre de Ste-Anne et à la chapelle constantinienne qui la recouvre? A défaut de preuves écrites, interrogeons la tradition et la vraisemblance des évènements. Nous puiserons dans l'excellent livre de M. l'abbé GAY, guide indispensable du pèlerin au sépulcre de Ste-Anne, dont l'église d'Apt, par des travaux récents ouvre enfin l'accès aux fidèles.

Vers l'an 97 de Jésus-Christ, l'évêque AUSPICE évangélise avec fruits dans la cité d'Apta Julia. L'heure de la persécution approche, il a fait le sacrifice de la vie, mais à qui confiera-t-il le précieux dépôt des reliques de Ste-Anne? A des âmes pieuses? La persécution peut aussi les atteindre. Le déposera-t-il dans quelque oratoire ignoré des païens? Encore la persécution, par ses tortures, saura le retrouver pour le détruire. Creusera-t-il une fosse profonde pour les enfouir? Mais c'est là un grand travail qu'on ne peut dissimuler. Que faire? A l'ombre de la basilique, dans le cimetière réservé à ses illustres dignitaires, se trouve une tombe entr'autres, non point de celles d'un simple plébéien que l'incurie, la haine d'un patron ou les exigences de la voirie pourraient détruire malgré le culte des morts; mais la tombe du flamine CAMULLIUS Emilianus, hommage rendu à son mérite par l'un des trois ordres de la ville d'Apt, et dont le cippe qui la couvre rappellera la mémoire éternelle. AUSPICE prend le coffre de bois de cyprès renfermant les précieuses reliques, il adresse à Ste-Anne les hommages d'une ardente prière et suivi d'un pieux confident son hote, CORILLUS probablement, muni d'un pic et d'une lampe voilée, s'avance dans le silence de la nuit vers la tombe du quartumvir. Il s'y introduit par une dalle soulevée que son confident laisse retomber afin d'étouffer le bruit de ce travail secret.

Le cadavre du flamine est là, étendu dans son voile (flammeum). Tout autour sont déposés les insignes de son

caractère sacré, les ustensiles servant aux sacrifices, ainsi qu'une lampe et des vases de parfums. Est-ce parmi ces objets d'un culte odieux qu'AUSPICE déposera son trésor? Les ossements d'un élu réposeront-ils proche de ceux du prêtre de Jupiter? A cette pensée son cœur se révolte. Dans ce lieu souterrain apparait au Patrice chrétien le souvenir des catacombes. Il a vu le long de leurs étroits couloirs des tombes creusées dans les parois latérales et dont l'ouverture est close par une dalle. Il creuse à son tour dans le mur, il y fait une place suffisante pour y introduire son dépôt sacré, il remet les mêmes pierres arrachées, à leur première place, sort de la fosse aidé de son confident et s'éloigne de ces lieux où l'œil le plus attentif ne pourrait découvrir la trace d'un récent travail.

Que ce secret s'efface un jour de la mémoire des hommes, la Providence seule, on le comprend, pourra le dévoiler.

La persécution éclate. Les chrétiens sont massacrés et dispersés, les oratoires domestiques renversés, AUSPICE, citoyen romain, accusé de prêcher au public la nouvelle doctrine, est mis en jugement sous la présidence du romain DACTILUS délégué de TRAJAN pressé de sacrifier aux dieux, devant une statue de Jupiter apportée vu la distance éloignée du temple, et dressée dans la cour attenante au palais; il renverse la statue d'un coup de pied; il est renversé lui-même, sous les coups de bâton de DACTILUS et les soldats lui coupe le pied sur le cippe de Tamullius ainsi que l'enseigne la tradition.

Prés de trois siècles sont écoulés. La croix triomphe. Les dignes successeurs du martyr se sont transmis fidèlement le secret. Là où est le cippe d'Emilius CAMULLIUS, là est le sépulcre de Ste-Anne. Mais les titres qui protégeaient le tombeau romain tournent contre lui. Dédaigné comme un simple moëllon, le cippe indicateur ira-t-il servir de borne au coin d'une rue? Il est urgent de le fixer sur place,

l'évêque seul, possesseur du secret, fait poser dessus, le marbre d'un autel chrétien et pour assurer plus encore son immobilité, il fait tailler une large rainure sur chaque côté de cet autel afin de *l'encastrer* dans les murs du sanctuaire dont il ne faudra rien moins que la démolition, pour pouvoir jamais arracher, et l'autel et le bloc qui le supporte.

Depuis l'invention des reliques, cette tombe a été prolongée du côté de la nef, pour y accéder et elle a été agrandie à son extrémité opposée d'une cavité, dans le but de permettre, on n'oserait dire à un plus grand nombre, mais à quelques fidèles de plus, de prier en commun dans ces lieux.

Afin d'arriver à la découverte de cette tombe sur les indices du jeune de Casneuve, on dut briser des dalles que la piété royale fit remplacer par les deux dalles sculptées sur leur face inférieure. La croix si parfaitement tracée sur l'une d'elles, qu'elle en devient l'ornement principal, ne permet pas de les prendre pour des débris antiques. Les rinceaux qui couvrent cette croix s'enroulent de la même façon que ceux de la corniche de la nef latérale Sud de la cathédrale, avec cette différence qu'une large feuille en cœur aigu y remplace les roses, au centre de chaque cercle de feuillage. Cette croix est encadrée par une large natte bordée des deux côtés par une torsade ; le tombeau de St-Andéol sculpté lors de la découverte des reliques du saint, au milieu du IXe siècle ; son inscription encadrée d'une natte semblable, et la tombe de l'évêque de Viviers Bernoin qui avait construit l'église et assisté à l'invention des reliques, est aussi encadrée d'une pareille natte. Les rinceaux de la deuxième dalle portent des raisins au lieu de roses, et la tige qui partage ce motif deux fois répété, se retrouve à l'église de Thines au diocèse de Viviers, érigée en même temps et pour la même cause que les églises de Rochefort et de Cernac, de 795 à 800. Enfin

ces trois motifs : rinceaux, tiges et feuilles en cœur composent l'ornementation du tombeau de saint LEOTADE d'Auch attribué au commencement du VIIIe siècle. Nous croyons donc ces deux dalles contemporaines de l'invention.

Les inscriptions grossièrement tracées à la pointe sur l'une de ces dalles, ne semblent pas être, par leur exécution, dignes de perpétuer la mémoire d'un fait important. Les noms encore lisibles d'ALBOGNUS, BERARDUS, ANTULFUS et celui d'ALIFANTUS, d'après M. l'Abbé GAY, se retrouvent, en effet, dans la série des archevêques, évêques, prévôts et abbés des trois provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix et d'Embrun, entr'autres le premier porté par un évêque de Marseille, en 844, et par un abbé de Val Sainte, en 1279, mais ils n'y sont jamais contemporains. Il faudrait donc supposer que les personnages qu'ils désignent venus à des époques diverses en pélérinage, auraient successivement écrit leur nom sur ce régistre de pierre.

Quant aux substructions que l'on remarque au fond de la cachette des reliques, elles sont, ou les fondations de la chapelle souterraine, ou les parois d'une tombe adjacente. Et rappelons le, en passant, la position du cippe d'Emilius encore debout sur sa tombe, l'existence enfin dans ce lieu de la tombe même d'un flamine, et celle du cippe d'une deuxième tombe appartenant aussi à un flamine de la même manière, selon l'inscription , qu'à son collègue, nous démontrent que là était le cimetière des prêtres du temple. considération importante par le jour qu'elle jette sur cette étude, et la solution de questions jusqu'à présent insolubles qu'elle favorise.

Nous sommes donc amenés dans l'ensemble de ce travail, Messieurs, à formuler cette opinion : que la cathédrale d'Apt a été construite au Ve siècle dans les murs de l'édifice public de la basilique ; que, sous CONSTANTIN, un oratoire avait été élevé contre ces mêmes murs dans le cimetière des

prêtres, et que la crypte existant sous cet oratoire n'est autre que la tombe du flamine Emilius CAMULIUS ayant récélé les reliques de Ste-Anne.

Le sarcophage d'Apt. — Parmi les nombreux objets remarquables au point de vue de la religion et de l'art que renferme l'ancienne cathédrale d'Apt, un sarcophage de marbre que sa forme et sa décoration font repórter au-delà de notre moyen âge, vient, dès que l'on a franchi le seuil, frapper les regards. La valeur de ce monument une fois appréciée par l'antiquaire, le chrétien interroge à son tour le vide de ce sépulcre sur les cendres qu'il a contenues, et n'obtient pour toute réponse que le silence de la mort.

Pendant les courts instants passés sous les voûtes du temple, nous ne pûmes, au milieu d'exercices religieux pratiqués en ce moment autour du Sarcophage, que jeter un trop rapide regard, énoncer devant M. l'abbé GAY une trop rapide opinion. Aussi, emprunterons nous, pour la description, à la note de M. l'abbé ANDRÉ, véritable révélateur de ce monument enfoui jusqu'alors sous des décombres, note insérée dans le 2me vol. de la Revue de l'Art chrétien, bien plus que sur le trop vague souvenir qui nous en est resté; c'est dire que notre but n'est point ici de préciser l'âge de cette œuvre, mais de pénétrer le voile qui couvre la mémoire du personnage dont elle a contenu les restes.

Ce tombeau de forme cubique, que M. l'abbé ANDRÉ appelle par une juste expression, *christiano-romain*, présente au centre de sa paroi de face rayée de strigiles, le Sauveur dont le nom de *Jésus* est gravé au-dessus de sa tête, ayant à sa droite un personnage, les mains élevées dans l'attitude de la prière avec le nom de *Sustus*, et à sa gauche un second personnage portant le même costume, ayant un rouleau dans la main gauche et de la droite faisant le geste de la prédication avec le nom d'*Hypolitus*.

Tous les deux ont les cheveux courts, *more romano*, et les traits du visage empreints du type romain. Le costume du second et son geste désignent le savant évêque de Porto, quand au *Sustus* ou Xiste il ne peut être que le sixte contemporain de St-Hippolite, c'est donc Sixte?

Nous adhérons complètement sur ce point à l'opinion de M. l'abbé André. Ces deux personnages sont donc St-Sixte II pape, martyrisé sous Valérien, le 6 août, de l'an 250 et St-Hippolite évêque de Porto, martyrisé la même année, ou six ans avant, selon quelques auteurs. Quatre autres personnages dont un seul a conservé son nom lisible *Johannes* sont figurés sur les deux parois latérales, deux portant des rouleaux, on peut supposer les quatre évangélistes.

Devant le silence de la tradition, quelles inductions pourraient nous mettre sur la voie d'une découverte ?

Si les deux personnages qui accompagnent le Sauveur étaient des saints de la haute hiérarchie céleste, tels que la Ste-Vierge, saint Pierre, saint Paul, saint Jean, saint Etienne, saint Michel, etc., leur image généralisée par les siècles dans les représentations religieuses de diverses sortes ne sauraient jeter la moindre lumière non seulement sur le nom mais sur le caractère même du personnage. On saurait qu'il est chrétien et rien de plus, tandis que la présence sur ce tombeau de deux personnages faisant partie du commun des martyrs, implique une relation plus intime avec le personnage inconnu dont il a recélé le corps. Pendant notre moyen âge l'image du défunt était souvent reproduite en relief sur sa tombe ; en était-t-il de même au IVe siècle, âge attribué par M. l'abbé André à ce beau travail? Nous ne le pensons pas. Les symboles, dans les premiers siècles, y apparaissaient seuls et de bien rares exemples nous montreraient jusqu'au VIIIe siècle l'image du défunt.

Tel que nous apparait ce tombeau, son sujet nous apprend

qu'il a renfermé les restes d'un chrétien, et la table d'autel en marbre qui le couvre, substituée au couvercle à deux pentes, que ce chrétien était un saint.

Il existe ailleurs un sarcophage dont l'étude comparative doit nous révéler, nous l'espérons, la vérité. C'est le tombeau de St-Andeol dont les restes, retrouvés au milieu du IXe siècle, furent déposés dans un sarcophage antique, dont la paroi du revers reçut une représentation analogue à celle du tombeau d'Apt. Une inscription à la louange du saint y remplace, il est vrai, les antiques strigiles et la figure du Sauveur, mais deux personnages vêtus d'une ample tunique, ayant les cheveux courts, *more-romano*, et les traits du visage empreints du type romain y occupent la même position qu'on remarque sur le tombeau d'Apt. L'un, celui de droite, dont l'ample vêtement ouvre en triangle sur la poitrine, tient d'une seule main le livre des évangiles et porte au-dessus de sa tête le nom de *St-Polycarpus*; l'autre, celui de gauche, dont la tunique ouvre carrément sur la poitrine, tient le livre des deux mains, et porte au-dessus de sa tête le nom de St-Bénignus, si peu que nous ayons gardé le souvenir des deux personnages d'Apt, la pensée nous est restée d'une profonde ressemblance entre ces quatres personnages.

Ici, nous voyons comment au IXe siècle on procéda dans une mise en scène qui, matériellement, rappelle sous tant de rapports celle du sarcophage d'Apt. Ainsi nous reconnaissons que les deux personnages sont contemporains de l'illustre défunt ; que l'un St-Polycarpe est son supérieur dans la hiérarchie ecclésiastique, encore que le nom d'évêque n'exprime pas aujourd'hui toute la valeur de ce titre au IIe siècle de l'église ; que ce chef d'une église est le même qui envoie prêcher Andeol dans les Gaules. Nous remarquons aussi que l'autre St-Bénigne figure là à titre de collègue du défunt dans la même hiérarchie, de compagnon

délégué par le même supérieur. Enfin pour dernier apperçu, nous remarquons que le personnage du tombeau n'est pas représenté et que tous les trois ont reçu la couronne du martyre.

Nous sommes amenés, d'après les divers points de ressemblance entre ces deux sujets, à conclure comme par une sorte d'équation algébrique, que saint Xiste et saint Hippolite sont au saint inconnu, comme saint Polycarpe et saint Benigne sont à saint Andéol.

Parcourons le martyrologe de l'Eglise d'Apt, du Ier au IVe siècle. Quel saint, quel martyr fut le contemporain de Sixte? et de saint Hippolite, au même titre que ce dernier, c'est-à-dire évêque et délégué par conséquent par le premier selon l'usage antérieur à la paix de l'église sous Constantin, et dont l'image ne parait point sur le tombeau et qui de même que ces deux compagnons reçut la couronne du martyre ? Un seul nom répond à toutes ces questions, le nom de l'évêque saint Leoncius martyrisé par le premier Crock allemand, en 266, huit ans après son supérieur et son collègue.

A cette époque la voie de mer dans les relations de Rome avec les Gaules, presque aussi facile que de nos jours, était préférée au trajet par terre alors très long, pénible et dangereux. Nous croirions volontiers que l'évêque de Porto, de la ville qu'on pouvait considérer comme le port de Rome, accompagna dans son voyage Leoncius délégué par la ville éternelle comme son prédécesseur saint Auspice, et vint l'installer dans son église, non sans lui inculquer une part de son profond savoir dont il nous reste un témoignage gravé sur le marbre de son siége.

Le sarcophage serait donc le tombeau du deuxième évêque d'Apt, saint Leoncius.

Deuxième séance du 17 septembre 1862.

Présidence de M. le Commandeur P.-M. Roux, de Marseille.

La séance est ouverte à deux heures.

Siégent au bureau : MM. le comte de Pontbriant, sous-préfet, Guillibert, président du tribunal civil, le docteur C. Bernard, maire, Valère-Martin, de Berluc-Perussis, l'abbé Bertrand, curé d'Apt, l'abbé Barret, chanoine.

M. Legier de Mesteyme, avocat, remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Berluc-Perussis dépose sur le bureau l'histoire d'Embrun offerte au congrès par l'auteur M. l'abbé Sauret, chanoine, à Embrun.

Des diplômes provisoires de la Société française d'archéologie sont délivrés à MM. le comte de Pontbriant, sous-préfet d'Apt, Guillibert, président du tribunal civil, l'abbé Bertrand, curé d'Apt, E. Seymard, avocat, à Apt, d'Avon de Ste-Colombe, président du comice agricole, à Apt, Estelle, directeur des postes, à Mazamet, (Tarn). D'autres diplômes seront encore adressés à MM. le docteur Bernard, maire d'Apt, A. Seymard, conseiller à la cour impériale à Aix, Rousset (Emile Henri) à St-Saturnin-d'Apt, L. de Ste-milhes, receveur des finances, à Apt, Sollier E., architecte de la ville d'Apt, Artaud A., propriétaire à Apt et à Marseille, 35 rue de Bruys, Cartier E. bibliophile, à Apt, H. Mathieu propriétaire, à Apt, l'abbé de Courtois curé, à Montfavet (Vaucluse), l'abbé Redon, professeur au séminaire à Ste-Garde (Vaucluse), Légier de Mesteyme H. avocat à la cour impériale de Paris.

La parole est à M. de Berluc-Perussis sur la IIIe question : *Les églises à une seule nef ne sont-elles pas dans toute cette partie de la France en excès sur les églises à bas côtés à partir de la fin du XIIe siècle et jusqu'au XVe*

Il pense qu'il faut répondre par l'affirmative sans hésiter

à cette question. Le motif de la préférence donnée à la nef unique se tire sans doute de la règle du symbolisme qui fait affecter à l'église la forme d'une croix.

Les bas côtés auraient souvent été adoptés plus tard à la nef unique vers les XIV[e] et XV[e] siècles lorsqu'un espace plus grand devenait nécessaire, soit à cause de l'abandon des paroisses rurales, soit à cause d'un accroissement de la population.

M. le chanoine Barret ajoute que l'addition de collatéraux fut nécessitée quelquefois pour la consolidation du monument. Il a eu à constater plusieurs fois ce fait, et spécialement dans l'église de St-Paul trois châteaux.

M. Valère-Martin a la parole.

Tout en répondant affirmativement à la question, il regrette de ne pouvoir partager de tout point le sentiment de son honorable confrère touchant le motif auquel il attribue la prédominance des églises à une seule nef. « Ce n'est pas moi, dit-il, qui nierai l'action du symbolisme sur la forme des églises du moyen-âge ; mais il me semble que cette action n'est pas applicable dans l'espèce puisque la majorité des églises à nef unique, qui abondent dans notre région, et la plupart romanes, n'ayant point de transepts, ne peuvent être cruciformes. En outre, d'après l'opinion qui vient d'être exprimée, il semblerait que la pluralité des nefs soit exclusive de la forme crucifère, tandis que cette forme se concilie parfaitement avec tout plan rectangulaire quelque soit d'ailleurs, le nombre des collatéraux : les exemples en sont si abondants qu'il me parait superflu d'en citer. Quant à la judicieuse observation de M. le chanoine Barret touchant la question de voir si les bas côtés font partie du plan originel d'une église ou s'ils y ont été ajoutés après coup ; je pense que le doute n'est pas possible s'il s'agit de styles différents dans ces deux parties de l'édifice ; mais lorsque l'étude regarde des églises dont l'ensemble

appartient à la période romane, bien féconde et bien longue sur notre sol ; si la voûte principale est en berceau, les bas côtés doivent être contemporains de la nef centrale ; tandis que si la voussure de celle-ci se termine en cintre brisé, il est probable qu'elle a été élevée isolément et que l'adjonction des collatéraux n'a été opérée que postérieurement. Je ne donne point ceci comme une règle infaillible, mais comme une donnée généralement applicable à notre contrée, et résultant de mes observations personnelles. »

Sur la Ve question :

L'architecture militaire des bords du Rhône a-t-elle, au moyen âge, des caractères particuliers qui puissent la différencier de celle des bords de la Loire et du Nord de la France.

M. de Berluc-Perussis a la parole. Il est d'avis que des différences essentielles distinguent le château fort du Midi de celui du Nord.

Et d'abord, quant à la position, le château du Nord est ordinairement isolé, commandant une rivière, un chemin ou quelque autre position importante ; il domine sur le pays comme le seigneur entend dominer sur les hommes qui l'habitent.

Chez nous le château a quelque chose de plus populaire : la commune l'a précédé et c'est au milieu d'elle, du village, qu'il est venu s'asseoir. Les ouvrages de défense qui l'entourent sont moins le donjon d'un seul que le rempart abritant la communauté entière.

Il y a plus, on connaît dans le Midi des exemples nombreux de tours isolées que l'on pourrait nommer le château démocratique. C'est une tour où pouvait se réfugier une population rurale, en cas d'attaque imprévue. M. de Berluc-Perussis décrit une fortification de ce genre, possédée par lui, qui se trouve dans un état parfait de conservation. Elle est divisée en plusieurs étages par des voûtes en pierre,

percées d'une ouverture unique assez étroite ; cette ouverture est le seul moyen de communiquer d'un étage à l'autre. On chercherait vainement les traces d'un escalier ; une simple échelle suffisait pour atteindre d'étage en étage jusqu'à la plate-forme.

La population attaquée usait au rez-de-chaussée de tous ses moyens de défense et aussitôt que la porte menaçait de fléchir, on passait à l'étage supérieur en ayant soin de retirer l'échelle et de fermer le passage au moyen d'une pierre dalle. Des ouvertures obliques ménagées dans la voûte permettait de recommencer un combat meurtrier sur les assaillants enfermés au rez-de-chaussée.

La résistance pouvait ainsi se prolonger d'étage en étage.

Cette architecture militaire se distingue enfin de celle du Nord par la proscription à peu près complète du bois dans l'édification du château. Les traditions de solidité et d'élégance de l'architecture romaine, toujours vivantes, en Provence, firent partout préférer la pierre. La voûte avec un cintre plus ou moins surbaissé servit seule à séparer les étages de la demeure féodale.

M. Valère-Martin insiste sur ce caractère de la proscription du bois. On ne voit pas trace chez nous de ces hourds ou galeries de couronnement en bois que l'on rencontre sur les bords de la Loire et dans le Nord. On sait, dit-il, que le couronnement du palais des papes à Avignon se compose d'une suite de machicoulis en pierre avec arcs en tiers points. Ils ressortent sur l'aplomb de la muraille de manière à ménager sur les fossés de la place une série d'ouvertures perpendiculaires au moyen desquelles la garnison pouvait faire pleuvoir les projectiles les plus lourds sur les assaillants.

Sur la première question : *L'école romane d'architecture comprise entre Lyon et la Méditerranée doit elle être*,

aux XIe et XIIe siècles, considérée comme une? Doit on, au contraire, reconnaître des divisions dans cette région principale?

Une discussion s'engage à ce sujet. MM. de Berluc-Perussis, Valère-Martin, le chanoine Barret y prennent part successivement. Il en résulte qu'aucune division ne pourrait, sans devenir subtile, être établie dans cette région.

On aborde ensuite la Ve question du programme : *Connait on dans le Midi des châteaux sur des mottes à terres rapportées comme dans le Nord?* MM. Valère-Martin et de Berluc-Perussis répondent négativement, s'appuyant à la fois sur le caractère particulier de notre architecture militaire, déjà indiqué, et sur la configuration très accidentée de notre sol.

M. le Président donne lecture de la Xe question tendant à *préciser la date de la construction de la rotonde de Simiane et des remaniements successifs qu'elle a subis.*

M. le docteur C. Bernard a la parole pour communiquer un mémoire de M. le Curé de Simiane sur le monument dont il s'agit. Ce mémoire attribue à la rotonde une origine romaine ; il dévoile sa destination, indique sous quel règne il a été élevé, en fixant même l'année de sa construction il le complète enfin par la description des parties détruites et va jusqu'à désigner les divinités dont les figures occupaient les niches qui décorent le pourtour intérieur.

M. Valère-Martin demande comment un édifice qui a exercé jusqu'à ce jour la sagacité des archéologues et qui est devenu pour eux une énigme dont ils cherchent encore la mot, est si parfaitement connu de l'auteur du mémoire, et à quelle source il a puisé des détails si précis.

La réponse provoquée par cette interpellation faisant comprendre que le travail présenté n'a d'autre fondement que la *révélation*, M. l'inspecteur de Vaucluse déclare qu'un pareil fondement ne suffit pas à la société françisee;

d'archéologie. Il s'abstient de toute observation quant à la provenance du mémoire ; mais vu les proportions qui lui paraissent peu en rapport avec les courts moments d'une session expirante, il demande que cette communication, fort curieuse, d'ailleurs, soit remplacée par une autre reposant sur une base plus solide ; que la réalité soit substituée au rêve, l'histoire à la fiction.

Sur l'invitation de M. le Président, M. MONJALLARD fait un tableau attachant de la rotonde qu'il donne pour une construction romaine et expose avec beaucoup de lucidité son sentiment touchant la destination de l'œuvre.

M VALÈRE-MARTIN, tout en rendant hommage à la science que M. MONJALLARD a laissé percer dans son exposé plein d'intérêt, doute que ses données historiques soient en harmonie avec celles de l'archéologie.

« Je ne connais point, dit il, l'ellipsoïde de Simiane désigné sous le nom de Rotonde ; je ne l'ai jamais vu ; néanmoins, d'après les descriptions que j'en ai lues, je me range, jusqu'à meilleur avis, à l'opinion de ceux qui en font un monument sépulcral, c'est-à-dire qui reservent le rez-de-chaussée à des sépultures privilégiées et font de la partie supérieure une sorte de chapelle expiatoire. Cette division et cette disposition intérieures rappellent assez celles de l'octogone de Montmorillon. Quant à l'époque qui le revendique, elle me paraît moins douteuse. En effet, la forme de l'édifice qui le rattache à la catégorie des monuments circulaires consacrés au culte chrétien, ainsi que les têtes plates et modillons qui l'ornent et les décorations de son intérieur me déterminent à ne pas lui assigner une date antérieure au XIe siècle. Au reste, pour mieux fixer mon opinion à l'endroit de la rotonde, je désirerais entendre un homme versé dans l'art architectural et qui put en parler de *visu*. »

M. le Président invite M. SOLLIER, architecte de la ville d'Apt, pouvant répondre dignement à ce désir, à faire une

description détaillée du monument. Cette description vient justifier les appréciations de M. l'inspecteur de Vaucluse.

Sur ce, M. le président est d'avis de clore la discussion et nomme une commission composée de MM. VALÈRE-MARTIN et SOLLIER, pour se transporter sur les lieux, examiner la rotonde de Simiane et rédiger un rapport qui, même après la clôture du congrès, pourra être inséré, s'il en est (1) temps encore, dans les actes du congrès.

Cette décision est unanimement approuvée.

M. de BERLUC-PERUSSIS rappelle que M. le docteur P.-M. ROUX, après avoir présidé les assises scientifiques et le congrès archéologique d'Avignon, y proposa, pour en perpétuer les travaux, la création de la société d'archéologie de cette ville; M. de BERLUC part de là pour demander que l'on agisse de même en faveur de la ville d'Apt. Apt, dit-il, a fait ses preuves à son congrès et tous les éléments se trouvent pour l'organisation d'une société scientifique.

Un de nos érudits nous a appris qu'une société littéraire fonctionna dans son sein, il y a deux siècles. Il s'agirait de la restaurer aujourd'hui.

Une bibliothèque et un musée sont réclamés aussi par les besoins de la ville. Ces utiles fondations naitront d'elles mêmes, quand la société sera constituée.

(1) Le temps n'a pas manqué à MM. les commissaires, puisque notre publication a été forcément tardive et qu'ils étaient hommes à remplir leur tache promptement et avec supériorité. ils auront, ce nous semble, été empêchés par des motifs nullement dépendants de leur bon vouloir, et peut-être se sont-ils proposés de faire leur rapport à la société scientifique, littéraire et artistique d'Apt, laquelle, on le sait, est une émanation du Congrès archéologique de cette ville et doit en continuer en quelque sorte les travaux arriérés, si, comme nous le présumons, elle livre les siens à la publicité, dans un recueil spécial.

P.-M. R.

Ce qui paralyse les meilleures volontés dans une ville où tous se connaissent, c'est ordinairement la question de personnes. On ne veut pas être d'une réunion, parce que c'est M. un tel qui la propose et les entreprises les plus désirées se tuent ainsi dès le berceau. Il faudrait éviter à cette œuvre les douleurs et les incertitudes d'un enfantement. Un noyau tout formé existe déjà dans les adhésions qu'a reçu le congrès à Apt. Il s'agirait seulement de proclamer un fait accompli, de déclarer que les membres adhérents du congrès se constituent à l'heure même en société scientifique et littéraire.

Cette motion est accueillie à l'unanimité. M. le chanoine Barret est désigné pour présider la société naissante et M. Légier de Mesteyme, avocat, pour en être le secrétaire.

M. le docteur P.-M. Roux, Président, remercie M. de Berluc-Perussis d'avoir parlé de l'origine de la société archéologique d'Avignon en vue de prouver que les assises et les congrès scientifiques laissent d'utiles traces de leur passage. « Nous n'aurions pas manqué dit, M. P.-M. Roux, de demander pour Apt ce que nous avons demandé pour Avignon. Nous nous félicitons, toutefois, d'avoir été prévenu par un membre qui, ayant vu le jour non loin de la ville d'Apt; ayant appris de bonne heure à en admirer les habitants pour leur penchant vers la marche progressive des connaissances humaines, a fait ce qui dépendait de lui pour appeler au milieu d'eux les luttes académiques dont ils viennent d'être témoins et auxquelles même ils ont pris une si belle part. »

Puis, M. le Président fait de tendres adieux aux autorités locales et à la population aptésienne en s'exprimant en ces termes : « Nous touchons à la fin de notre congrès ; c'est le commencement de nos regrets ; ils sont d'autant plus vifs, qu'il nous a valu d'agrandir le cercle des amitiés. Au moment de nous séparer, nous nous affligerions beaucoup,

si nous ne nous promettions le renouvellement des mêmes satisfactions que nous venons d'éprouver. Oui, MM., la pensée du retour peut, seule, adoucir l'amertume de cette pénible séparation. Au revoir donc, l'an prochain, au congrès scientifique de Chambéry !

« Ce qui doit vous engager à répondre à notre appel, ce sont les avantages que nous avons rétirés de nos deux réunions actuelles. Les Aptésiens se rappeleront toujours les solennités qui ont eu lieu à la fois, ce mois ci, dans leurs murs, et nous, Messieurs, nous n'oublierons jamais l'accueil si gracieux que nous ont fait ces bons habitants, les joies que nous avons partagées avec eux et les sympathies qui se sont manifestées de part et d'autre.

Aussi, nous est il doux de pouvoir, en partant, vous donner l'assurance que les Aptésiens en général et leurs dignes autorités supérieures en particulier, ont, tous, par leurs attentions, fait vibrer les fibres de notre cœur.

M. Guillibert, digne président du tribunal civil, et, sous tous les rapports, l'un des plus notables membres du congrès, a répondu :

« Nous vous remercions bien, M. le Commandeur, de ce que vos paroles ont d'obligeant et de flatteur pour notre ville. Vous avez rendu un grand service au pays ; vous nous avez ouvert une voie nouvelle, en nous montrant dans le passé de précieux enseignements pour l'avenir. Nous serons heureux de la suivre, et le souvenir de votre passage nous restera comme une date heureuse dans notre histoire. »

Après ces paroles qui ont été vivement applaudies, M. le docteur P.-M. Roux, Président, a déclaré clos le congrès archéologique de Provence, réuni dans la ville d'Apt, en septembre 1862.

TROISIÈME PARTIE.

EXTRAIT DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE, PENDANT L'ANNÉE 1862.

Séance du 9 janvier 1862.

Les procès-verbaux de la séance du 12 décembre et de la séance publique du 22 décembre 1861, sont lus et adoptés,

On passe à la correspondance : lettre de M. le Maire de Marseille à qui nous avions demandé la grande salle du Musée pour la séance publique que notre Société se proposait de tenir le 15 décembre, M. le Maire exprime ses vifs regrets de ne pouvoir accueillir cette demande attendu qu'il avait promis déjà la grande salle du Musée à la Société artistique pour une exposition publique et gratuite de tableaux acquis par elle, cette exposition devant avoir lieu précisement le dimanche 15 et même le dimanche 22 décembre.

Lettre de M. le Chanoine Magloire GIRAUD, correspondant à St-Cyr, qui, ayant été informé qu'une médaille de vermeil lui avait été décernée et lui serait remise à la séance publique du 22 décembre, répond qu'il se fera un devoir et un plaisir d'assister à cette réunion solennelle et d'exprimer alors de vive voix à ses collègues combien il est flatté et reconnaissant d'avoir été jugé digne d'une précieuse récompense qui doit le porter plus que jamais à consacrer à l'étude des antiquités et de l'histoire locale les rares loisirs de son ministère-pastoral.

Lettre de M. le directeur de l'enregistrement, à Marseille, qui accuse réception et remercie la Société de statistique de

l'invitation qu'elle lui a adressée d'assister à la prochaine séance publique.

Lettre de M. Toulouzan qui obligé, par une affaire tout à fait imprévue, de s'absenter de Marseille le jour même de la séance publique, s'excuse de ne pouvoir y assister.

Monsieur le Secrétaire annonce la mort d'un membre correspondant, M. Amédée-Charles-Parfait Capplet, décédé le 19 décembre 1861, dans sa 86e année, à Elbeuf.

La correspondance épuisée, M. Mortreuil ayant à installer les fonctionnaires de la Société pour l'année 1862, remercie d'abord ses collègues du concours qu'ils lui ont prêté pendant sa présidence de manière à lui rendre sa tache aussi facile qu'agréable ; puis, il s'exprime en ces termes : «J'aurais désiré pouvoir vous soumettre dans le cours de cette année le dictionnaire de géographie dont vous m'avez confié la rédaction. Mais, malgré un travail assidu et constant, si j'ai considérablement avancé l'œuvre, je n'ai pu encore la soumettre à votre appréciation.

Cependant le relevé de presque tous les mots est fait, les recherches sont à peu près complètes, pour les six cantons de Marseille et très avancées pour ceux de Roquevaire et de la Ciotat. »

M. Mortreuil parle ensuite de son digne successeur, des qualités qui le distinguent et de ses talents comme statisticien surtout en matières d'industrie et de commerce ; il se félicite de confier entre ses mains cette présidence annuelle, certain qu'elle sera occupée avec beaucoup de distinction. Enfin, après l'accolade fraternelle d'usage, M. Mortreuil cède le fauteuil à M. Sapet qui, à son tour, remercie avec une profonde émotion la compagnie de l'avoir nommé président pour l'année 1862. Il dit modestement qu'il est d'autant plus sensible à cette distinction, qu'il ne croyait pas la mériter, connaissant sa faiblesse qu'il éprouvé plus grande aujourd'hui où il succède à l'homme érudit, au

8 *octobre* 1840.

MM. GARCIN DE TASSY (JOSEPH-HÉLIODORE), ✡, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (CALIXTE-AUGUSTE), ✡, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY, GEORGES-ALEXANDRE, Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

7 *janvier* 1841.

KRIESISi ANTOINE-G.) ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

4 *mars* 1841.

DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la Société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 *mai* 1841.

JANEZ, DON AUGUSTIN, Secrétaire de l'Academie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT, JOSEPH-ANTOINE, Président de l'Academie des sciences de Barcelonne, etc, à Barcelonne.

VIENNE, HENRI, Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

10 *juin* 1841.

SAUVE, SAINT-CYR-LOUIS, Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de La Rochelle, de celle de Marseille. de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à La Rochelle.

16 *septembre* 1841.

BELLARDI, LOUIS, Naturaliste, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

Séance du 6 février 1862.

—

PRÉSIDENCE DE M. SAPET.

Le procès verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté sans réclamation.

On passe à la correspondance : Lettre de M. le directeur général des douanes qui adresse un exemplaire du tableau général, qui vient d'être publié du commerce de la France avec ses colonies et avec les puissances étrangères, pendant l'année 1860. — Dépôt dans la bibliothèque et lettre de remerciment à M. le directeur général.

M. FAMIN écrit à la date du 2 janvier, à la Société pour lui annoncer que, résidant à Nice, il lui avait, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, adressé une 1re lettre pour lui donner la démissson de membre actif et exprimer ses regrets d'être privé de remplir désormais des devoirs que ce titre impose. Il ajoute qu'il s'était mis à la disposition de la compagnie au cas où il aurait pu lui être utile.

Ni M. le Secrétaire, ni aucun autre membre n'ont reçu cette lettre. Mais la Société, ayant su que M. FAMIN avait quitté Marseille, l'avait considéré comme démissionnaire. Apprenant actuellement l'intention où il est de lui fournir les renseignements dont elle pourrait avoir besoin, elle décide, conformément à ses statuts, qu'il sera porté, à compter d'aujourd'hui, sur le tableau des membres correspondants.

Lettre de M. de LAVAL qui se met sur les rangs pour l'obtention de l'une des récompenses promises aux industriels ; il désirerait que notre Société fit examiner par une commission spéciale, une usine qu'il a établie à Marseille, traverse de la Madrague, n° 20, et dans laquelle il fabrique des briques et poteries réfractaires ou communes en boghead

calciné. M. de Laval a joint à sa lettre, une note explicative de ce genre de fabrication.

Sont déposés sur le bureau par M. le Secrétaire-perpétuel pour être confiés à la garde de M. le Bibliothécaire, indépendamment du tableau général du commerce de la France, etc, déjà mentionné :

1° *Annuaire du Doubs et de la Franche-Comté pour 1862*, par Paul Laurens.

2° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome VII, 1861.

3° *Journal d'agriculture de la Cote-d'Or*, n° 9, 10, 11 et 12 septembre, octobre, novembre et décembre 1861.

4° L'*Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, fondée le 30 août 1834—n° 19 janvier.

5° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1861.

6° *Journal de la Société de statistique de Paris—n° 1*, janvier 1862.

7° Numéro-spécimen—Bibliognosie universelle.— Recueil bimensuel de toutes les nouveautés en librairie destiné aux savants, légistes, hommes de lettres et à tous ceux à qui, par goût ou par profession, il importe de connaitre tout ce qui s'imprime et se publie.—A. Bodin, directeur, au bureau du journal, rue Bonaparte, n° 47, Paris.

M. Sapet, Président, soumet à la Compagnie un état comparatif, qu'il a dressé, des quantités et des produits de l'exercice 1861 avec ceux de 1860. On voit que les produits généraux qui, en 1860, ont été de 6,012,892 fr, 49 cent. se sont élevés, en 1861, à 6,632,577 francs 56 cent. La différence en plus pour 1861, qui est de 619,685 francs 07 cent. provient de ce que le rayon de l'octroi a été étendu, le 9 avril 1861. La Société applaudit à cette importante communication de M. Sapet.

L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport, par M. Guys, sur la question de M. le Trésorier, en 1861. M. le rapporteur se livre à des considérations tendant à rendre plus prospère qu'elle n'est la situation financière de la Société. Ainsi, rappelle-t-il la décision qui fut prise dans le temps d'acheter, avec le capital actuel, des obligations du chemin de fer, qui produiraient un bénéfice réel.

Après la lecture de ce rapport, M. le Président demande ce qui a pu empêcher M. le Trésorier de se conformer à la décision dont il vient d'être fait mention.

M. Lions repond qu'il lui aurait fallu pour cela des titres qu'ils ne possédait pas.

Une voix se fait entendre qui lui représente qu'il n'avait qu'à les reclamer.

Quoi qu'il en soit, il est de nouveau décidé que M. le Trésorier fera, muni de tous les titres nécessaires, l'achat dont il s'agit.

M. le Secrétaire prend la parole pour signaler, des inexactitudes, des irrégularités contenues dans le rapport fait au nom des auditeurs de compte, et il en expose quelques unes telle que celle d'avoir porté sur le compte des dépenses de 1861, une somme déjà payée et comprise dans les dépenses de 1860, ce qu'il sera facile de vérifier, en comparant les deux comptabilités.

M. le Président est d'avis de renvoyer cette vérification au Conseil d'administration qui en fera connaître le résultat à la Société.

Puis on parle de la nécessité pour notre bibliothèque d'un local plus convenable que celui où elle est à la Préfecture. On fait remarquer que cette question, souvent agitée et non encore bien résolue mériterait sans contredit d'être abordée de nouveau, si M. le Sénateur-préfet ne nous avait promis un local tel qu'on puisse le désirer, dans la Préfecture qu'on a commencé d'édifier.

Plusieurs membres prennent part à une assez longue discussion qui s'élève à ce sujet, et M Lions soutient que l'on aurait applani cette difficulté si la Société avait voté des fonds pour louer un appartement qu'il a offert *chez lui.*

M. le Secrétaire dit que M. Second-Cresp en a gratuitement destiné un, dans sa maison, à notre bibliothèque. Là, ajoute M. P.-M. Roux, n'est pas la plus grande difficulté ; il importe, en attendant mieux, que M. le bibliothécaire fasse à loisir un inventaire de ce que nous possédons, en fait de livres, afin constater ceux qui nous manquent et de les réclamer à qui de droit. Or, en plaçant chez M. le bibliothécaire les ouvrages complets, et en laissant momentanément les incomplets à notre bibliothèque, à la Préfecture, on arriverait plus facilement à l'ordre désiré.

M. Second-Cresp souscrit à cette manière de procéder.

Puis, on voudrait avec raison que les annotateurs remplissent les devoirs qui leur sont imposés et, par exemple, celui de rendre compte dans les journaux de la localité, des séances de notre compagnie.

M. le Président insiste beaucoup là dessus et, dans l'hypotèse où l'on rencontrerait des difficultés pour cela, se charge de ces compte-rendus, pourvu que M. le Secrétaire lui fournisse les notes indispensables à ce sujet.

M. le Secrétaire-perpétuel ne recule pas devant ce surcroit de travail qui ne saurait entrer que jusques à un certain point dans ces attributions, c'est-à-dire qu'autant que ses nombreuses occupations le lui permettraient.

L'ordre du jour amène, en second lieu, un rapport, par M. E. Flavard sur un ouvrage en espagnol de M. François Mendez-Alvaro, membre correspondant, lequel ouvrage a pour titre : *La lepra en espana a meleiado dol siglo XIX, su etiologia y su profilaxia*, c'est-à-dire : la lèpre en Espagne au milieu du XIX siècle, son étiologie et sa prophylaxie. — Mémoire in 4°, de 48 pages, Madrid 1860.

Après avoir rappelé les considérations sur l'hygiène publique et les mesures qu'elle réclame en Espagne, considérations sur lesquelles M. E. Flavard fit un rapport, il y a quelque temps, notre collègue examine aujourd'hui dans quelques détails ce second travail sur la terrible maladie qui en est l'objet, et c'est principalement au double point de vue historique et statistique qu'il l'envisage. Or, il donne des chiffres pour montrer les ravages qu'elle a fait à diverses époques et il nous apprend que l'auteur semble craindre que l'on ait trop tôt abandonné les rigoureuses mesures de préservation, puisqu'il appelle l'attention sur les dangers que pourrait faire courir incessamment à l'Espagne le réveil d'une aussi hideuse infirmité. A la vérité, elle n'a jamais disparu entièrement de la Péninsule, mais elle n'avait plus excité des craintes, tandis qu'il y a eu une sorte de recrudescence en 1853 et 1858. On fit alors un recensement des lépreux et, dans dix provinces seulement, on en constata 87 du sexe masculin et 97 du sexe féminin. Ces recherches statistiques réunies à celles de M. Mendez Alvaro, ou recueillies par lui dans divers écrits récemment publiés, l'ont convaincu qu'il existait actuellement plus de 500 lépreux et que ce nombre allait en augmentant.

D'un semblable travail statistique, on a pu tirer des conséquences lumineuses quant aux sexes, à l'âge des individus qui sont le plus souvent atteints de la maladie, quant à sa durée et aux moyens hygièniques qu'elle réclame.

M. le rapporteur considérant ce mémoire comme infiniment recommandable à différents égards, pense qu'il y a lieu de lui accorder une place, dans notre bibliothèque, à côté du premier mémoire sur l'hygiène publique et privée, lequel figure déjà parmi les meilleurs travaux de ce genre. Ce rapport a été écouté avec beaucoup d'intérêt.

Personne ensuite ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Séance du 13 mars 1862.

—

PRÉSIDENCE DE M. SAPET.

M. de VILLENEUVE, membre honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est lu et adopté sans réclamation.

M. le Secrétaire-perpétuel parle du décès de M. BOUSQUET, membre actif et annotateur, ses obsèques ont eu lieu récemment et un discours funèbre a été prononcé sur sa tombe par le Président, M. SAPET.

On passe à la corrrespondance : Lettre de M. J. Léon VIDAL, membre correspondant, à Paris, qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait, en accordant une mention honorable à son ouvrage intitulé : *l'Espagne en 1860*. M. VIDAL ajoute qu'il a été touché de cette marque d'estime ; qu'il saisira toutes les occasions pour le prouver et s'acquittera ainsi d'un devoir de reconnaissance.

Lettre de M. BERENGUIER, chef de bureau à la préfecture du Var (rue du Collège), qui, désirant connaitre le programme des prix proposés par notre Société pour 1863, demande un ou plusieurs exemplaires de ce programme. (Accordé).

Lettre de M. L. MENARD, Vice-Président, qui, dans l'impossibilité d'assister à la séance de ce soir, adresse, pour être communiqué à la Société, le rapport qu'il devait lire aujourd'hui au nom et suivant délibération du Conseil d'administration.

La Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, nous fait parvenir un exemplaire des prix qu'elle propose, pour être décernés en mai prochain à l'occasion du concours régional.

La correspondance imprimée se compose des ouvrages

suivant déposés sur le bureau par M. le Secrétaire-perpétuel et confiés ensuite à la garde de M. le bibliothécaire de la Société :

1° *Ministère de l'instruction publique et des cultes.— Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 25 novembre* 1861.

2° *Annuaire de la Société météorologique de France*, tome 9, 1861—2me *partie*. Bulletin des séances, feuille. 12-17.

3° *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*,—tome XXII, 1859.

4° *Bibliographie des ingénieurs et architectes, des chefs d'usines industrielles et d'exploitations agricoles des élèves des écoles polytechnique et professionnelle*, publiée par E. Lacroix, éditeur, n° 10, de juillet à décembre 1861.

5° *Journal de la Société de statistique de Paris*,—3me année, n° 2, février 1862.

6° *Revue bibliographique, moniteur de l'imprimerie et de la librairie françaises*, journal des publications nouvelles, 1re année. 31 janvier 1862, n° 2.

7° *Bulletin des Sociétés des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Année 1861,--15me vol., 3me trimestre.

8° *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne,— n° 20, février 1862.

9° *Tribune artistique et littéraire du midi*,—*n°* 2, février 1862, 6me année.

10° Journal d'agriculture de la Côte-d'Or,—n° 1, janvier 1862.

La Société de statistique, ayant été invitée à se faire représenter au Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira le 22 avril 1862, à Paris, rue Bonaparte, 44, délègue à ce Congrès MM. Segond-Cresp et P.-M. Roux, membres actifs, Julliany, membre honoraire, Boudin et Chambon, membres correspondants.

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, la lecture par M. de Villeneuve, d'un mémoire sur la Structure, etc., du globe terrestre. L'auteur s'est livré à bien des recherches pour démontrer qu'il existe des relations permettant de grouper les terres et les mers en système harmonieux, et de prévoir les formes inconnues, à l'aide de celles déjà explorées. A cette question se rattachent les explorations *géographiques*, les études *géologiques* et les progrès de l'exploitation *minérale*, l'intelligence de ce mémoire est rendue plus facile par une carte, M. le Président remercie M. de Villeneuve de son excellente communication pleine d'aperçus ingénieux et à laquelle ont applaudi tous les auditeurs. L'insertion en est votée dans le recueil de nos travaux et, conséquemment, un jeton d'argent est remis à M. de Villeneuve.

Plusieurs membres manifestent le désir que la carte soit lithographiée et accompagne le texte pour que le travail soit complet.

La décision à prendre à cet égard est renvoyée au conseil d'administration.

L'ordre du jour amène, en second lieu, un rapport de M. E. Flavard, sur un travail ayant pour sujet l'hygiène à Marseille, présenté par M. le docteur Maurin, à l'appui de sa candidature au titre de membre actif. Ce travail n'est que la préface, mais assez dévéloppée, d'un ouvrage qu'il médite; il y esquisse une parallèle entre l'hygiène publique, privée et locale, exaltant celle-ci au détriment des deux autres, comme si elles n'étaient pas toutes trois inséparables, dérivant des mêmes principes, se prêtant un mutuel secours.

M. le rapporteur ne croit pas devoir analyser cette préface, parce qu'elle est, aux yeux de la commission, seulement un résumé d'idées générales, un spécimen écrit avec clarté, un spécimen qui dénote des connaissances solides

et des assertions souvent justes, mais un spécimen qui semble n'avoir été produit que comme une formalité académique, ce qui serait reprochable, la Société exigeant d'avantage de tout candidat.

Sans doute, dit M. le rapporteur a en juger par un pareil échantillon, M. MAURIN aurait pu faire mieux et aurait du donc présenter au moins un abrégé du plan qu'il s'est tracé, d'une hygiène à Marseille ; on aurait pu d'avance se former une idée précise de ce qu'il fera.

Pour être juste, cependant, il faut avouer que depuis la présentation de son travail, l'auteur y a ajouté des considérations statistiques, des chiffres, en un mot, sur la météorographie, sur la population à Marseille, chiffres dont il a tiré des corolaires intéressants.

Après avoir signalé des désidérata, persuadé que le candidat, plein d'avenir, se mettra résolument à l'œuvre projetée, sous votre patronage, s'il est reçu, et d'une manière digne de vous ainsi que de lui, la commission a été unanime pour vous proposer son admission au milieu de vous.

Après ce rapport, on eut procédé au scrutin pour la nomination du candidat. Mais plusieurs membres ayant fait remarquer que le scrutin n'a pas été porté à l'ordre du jour, il est décidé par cela seul de l'ajourner à la séance d'avril.

M. le Président lit ensuite le rapport fait par M. L. MENARD, au nom du Conseil d'administration, sur la vérification de l'exposé concernant la gestion de M. le trésorier, en 1861. Il est avéré que cèt exposé présente des erreurs capitales, des inexatitudes, telles qu'on les avait indiquées, et que des réclamations intempestives sont tombées devant des pièces de la comptabilité, qui, probablement, n'auront pas été examinées par MM. les auditeurs de compte, le rapporteur surtout.

M. le Secrétaire-perpétuel attire l'attention de la Société sur les jours qui, en vue de plaire à des membres, ont été

choisis pour la tenue des séances mensuelles, c'est-à-dire tantôt le premier jeudi, tantôt le second; il demande que l'on s'en tienne à l'avenir au règlement qui veut que la réunion ait lieu le premier jeudi de chaque mois, à moins de circonstances extraordinaires (Adopté.)

M. Lions, rappelant le service annuel des membres défunts de la Société, fait remarquer qu'il aurait dû être déjà célébré cette année. La Société charge son Secrétaire-perpétuel de demander à M. Timon-David qu'il veuille bien préciser le jour où les membres actifs et honoraires, et les familles des membres décédés pourront être convoqués pour cette cérémonie.

Plus rien ensuite n'étant proposé, M. le Président lève la séance.

Séance du 3 avril 1862.

—

Présidence de M. Sapet.

M. le Secrétaire-perpétuel lit et la Société adopte le procès verbal de la séance du 13 mars 1862.

On passe à la correspondance : lettre de M. Jules de Magallon qui, s'étant proposé de nous faire parvenir aujourd'hui son travail à l'appui de sa candidature comme membre actif, se voit dans l'obligation d'ajourner cet envoi, parce que quelques notes lui sont encore nécessaires.

Lettre de M. le comte de Villeneuve, membre honoraire, qui, après avoir fait remarquer que son mémoire lu à la Société sur la struture du globe, ne saurait être bien compris qu'avec le secours de la carte générale du globe terrestre rapporté à l'horizon de Behring, dit qu'il voudrait surveiller ce dessin, s'il était reproduit par la lithographie et corriger les épreuves du texte, lorsqu'il devra être imprimé.

s

:-

:-

c.

la

te-

des

. 87

2me

igri-

mars

arts

862.)

Châ-

ont il

can-

es arts

re, par

mémoire

lic dans

e digne de

écompenses.

La parole est ensuite à M. CHAUMELIN qui fait un rapport oral, promettant de le faire plus tard par écrit sur un travail présenté par M. ALBRAND Honoré, proposé pour le titre de membre actif. Ce travail qui a pour sujet de l'état de la musique à Marseille à diverses époques, a paru plein de considération intéressantes à M. le rapporteur qui a conclu à ce que le candidat fut admis membre actif.

On passe par voie de scrutin à la nomination d'un annotateur, en remplacement de M. BOUSQUET, décédé.

M. MORTREUIL ayant obtenu l'unanimité des voix moins une est proclamé annotateur.

M. le Dr MAURIN est aussi scrutiné pour le titre de membre actif et admis à la grande majorité.

Plus rien n'étant délibéré et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 8 mai 1862.

PRÉSIDENCE DE M. SAPET.

M. P.-M. ROUX, arrivé récemment de voyage et se trouvant fatigué, délégue ses fonctions de Secrétaire, à M. CHAUMELIN.

Ce dernier procède, en conséquence, au dépouillement de la correspondance.

Lettre de M. MARTIN qui demande à la Société de vouloir bien nommer une commission chargée d'étudier les propriétés d'un *sirop de framboises*, dont il se dit l'inventeur, sirop, qui réunirait au mérite d'être une boisson saine et raffraichissante, celui de corriger agréablement le goût et de renforcer la couleur des vins de basse qualité. La Société étant d'avis de prendre cette demande en considération, M.

le Président nomme, à l'effet d'apprécier l'invention de M. MARTIN, une commission composée de MM. JUBIOT, FLAVARD et MAURIN.

Lettre de M. LÉON-VIDAL, qui remercie la Société du témoignage de confiance qu'elle lui a accordé, en le chargeant d'être l'un de ses délégués près du Congrès des Sociétés savantes. M. VIDAL s'excuse de ce que son éloignement de Marseille lui rend peu familiers les travaux de la Société de statistique; mais il déclare qu'il n'en fera pas moins tous ses efforts pour accomplir le mandat que la Compagnie lui a confié.

Lettre de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes qui prie la Société de lui faire connaître la composition de son bureau, la date de sa fondation et enfin le nombre et le format des volumes publiés par elle depuis cette époque.

La correspondance étant épuisée, M. le Président s'adressant à M. le docteur MAURIN, membre actif nouvellement élu, il témoigne la *satisfaction* qu'à la Société d'avoir fait en lui l'acquisition d'un membre jeune, actif et studieux, il exprime la certitude que M. MAURIN remplira les espérances qu'ont fait naître ses premiers travaux ayant trait à la médecine et particulièrement à l'hygiène de Marseille; je suis persuadé de plus, ajoute M. le Président, que vous ne perdrez pas de vue les traditions de zèle et de dévoument à la Société que vous a léguées, votre beau-père, M. ALLIBERT de BERTHIER, notre regretté collègue.

M. MAURIN remercie M. le Président de ses bonnes et affectueuses paroles et promet defaire tous ses efforts pour justifier les suffrages qui l'ont appelé à faire partie de la Société de statistique.

M. le docteur P.-M. ROUX, délégué par la Société pour assister aux Congrès scientifique, rend compte de la manière dont il s'est acquitté de ce mandat; il dit avoir pré-

sidé l'une des séances de cette grande réunion et y avoir parlé des travaux de la Société.

Il parle ensuite des recherches qu'il a dû faire et des informations qu'il a dû prendre à propos du legs de M. César Moreau ; les réponses faites par le notaire de la succession ayant paru à M. Roux très-peu explicites, M. le Secrétaire perpétuel a eu l'heureuse idée de s'adresser à M. Lagarde, ancien avoué, membre correspondant de la Société, lequel a bien voulu se charger de faire les démarches que pourra nécessiter la défense des intérêts en litige.

La Société écoute cette communication avec le plus vif intérêt et prie M. le Président d'adresser à M. Lagarde ses vifs remerciments.

M. le docteur P.-M. Roux donne ensuite des renseignements sur la gravure des jetons de présence que la Société avait d'abord l'idée de confier à M. Barre, graveur de l'Hôtel Impérial des Monnaies; le Conseil d'administration ayant décidé ultérieurement qu'il y avait lieu de s'adresser à un autre artiste, attendu le prix élevé demandé par M. Barre, M. le Secrétaire perpétuel dit qu'il a eu une entrevue avec M. Vauthier Galle, artiste de mérite et que ce dernier a offert de graver les jetons pour le prix de 400 francs. La Société consultée par M. le Président émet l'avis d'accepter les conditions de M. Vauthier-Galle.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture par M. Chaumelin d'un travail intitulé : *De la nécessité de Construire à Marseille, un Palais des Beaux Arts.*

M. Chaumelin déclare qu'il a eu surtout en vue d'exposer le projet remarquable, imaginé par M. Henri Verne et décrit avec beaucoup de talent par ce jeune écrivain dans un ouvrage récemment publié sous ce titre: *Promenades dans Marseille.* M. Chaumelin fait ressortir la pensée éminemment patriotique qui a inspiré ce projet et il ajoute que la réalisation du beau rêve de M. Verne donnerait satisfaction

aux plus impérieux besoins, aux besoins intellectuels vivement ressentis de nos jours à Marseille. — Il importe, dit-il en terminant que notre ville soit enfin dotée d'un établissement où elle pourra rassembler les belles toiles enfoncées dans le Musée actuel, accueillir les œuvres que les artistes parisiens envoient chaque année à la Société artistique des Bouches-du-Rhône, et offrir enfin aux virtuoses de passage une hospitalité digne de leur talent.

Après cette lecture, on procède par voie de scrutin secret à l'élection de M. Albrand, candidat au titre de membre actif.

M. Albrand ayant réuni l'unanimité des suffrages, M. le Président le proclame membre actif de la Société de statistique, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 5 juin 1862.

PRÉSIDENCE DE M. L. MÉNARD, Vice-Président.

M. le docteur P.-M. Roux, Secrétaire-perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril. — Ce procès-verbal est adopté.

Correspondance :

1° Lettre de M. Auguste Roussin, pharmacien à Marseille, qui sollicite le titre de membre actif et qui présente, à l'appui de sa candidature, un travail manuscrit intitulé : *Examen chimique des eaux du canal de la Durance.*

M. le Président confie le soin de faire un rapport sur ce travail à une commission composée de MM. Flavard, Toulouzan et Maurin.

2° Lettre de M. Gamard, de St-Quentin, qui demande le

titre de membre correspondant, et adresse à la Société un volumineux travail sur *la statistique des communes de l'arrondissement de St-Quentin*.

M. FAUTRIER est chargé de faire un rapport sur cette étude.

3° Circulaire de S. Ex. M. le Ministre de l'Instruction publique qui invite la Société à souscrire à la partie de la *Revue des Sociétés savantes* embrassant les sciences mathématiques, physiques et naturelles ; renvoyé au Conseil d'administration.

4° Circulaire annonçant que le dixième Congrès scientifique d'Italie sera tenu à Sienne, le 14 septembre prochain. La Société de statistique est invitée à se faire représenter à cette réunion.

Le dépouillement de la correspondance étant terminé, M. CHAUMELIN, Vice-Secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 8 mai 1862. — Ce procès verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la réception de M. Honoré ALBRAND, membre actif récemment élu.

M. L. MENARD se félicite d'avoir à procéder à cette réception, le jour où il est appelé à remplir pour la première fois les fonctions de la vice-présidence. « Votre nom, Monsieur, dit-il en adressant à M. ALBRAND, est un de ceux qu'on ne saurait prononcer dans une réunion marseillaise, sans y éveiller les plus sympathiques souvenirs. Pour tous, il rappelle d'éminents services, dans l'enseignement, dans les sciences, dans les arts, dans l'administration municipale, et pardessus tout, une honorabilité exceptionnelle de tradition dans votre famille. Personnellement, vous offrez à vos concitoyens l'exemple d'une carrière admirablement remplie par des travaux utiles et variés.... »

M. le Président ajoute que la Société de statistique s'est fait une *joie* d'admettre dans son sein un homme du caractère et du mérite de M. H. ALBRAND, et il termine en expri-

mant combien il est heureux d'être le premier à saluer le recipiendaire du titre de collègue, — « titre qui, dans la Société de statistique, est synonyme de celui d'ami. »

M. Honoré ALBRAND répond qu'il est profondément touché de l'accueil cordial qui lui est fait par la Société, et qu'il est particulièrement sensible aux dernières paroles de M. le Président.

« Rien ne pouvait m'être plus agréable, dit-il, dans la cruelle situation d'esprit où m'a jeté la mort récente de ma mère, que de savoir que je trouverai dans cette compagnie des collègues dont l'amitié ne me fait pas défaut, resté seul de ma famille, je sens combien ces précieuses sympathies me donneront de force pour supporter un isolement aussi douloureux. »

L'honorable récipiendaire ajoute quelques paroles pour protester de son dévouement à la Société et il s'engage à ne rien négliger pour concourir, dans la mesure de ses forces, aux travaux de ses nouveaux collègues.

L'allocution de M. MENARD et la réponse de M. ALBRAND provoquent de vifs applaudissements.

M. BLANCARD, appelle ensuite l'attention de la Société sur deux lettres manuscrites attribuées à CALVIN, lettre qui, si elles étaient authentiques, ne tendraient à rien moins qu'à prouver la participation secrète d'un évêque catholique aux tentatives faites par les calvinistes pour répandre leur religion en France. Il résulte des remarques pleines d'érudition de M. BLANCARD que ces lettres sont apocryphes : elles relatent des faits historiques qui n'avaient pu se passer à la date qu'elles portent; la signature s'écarte de celles que l'on connait de CALVIN; enfin, ce qui est très concluant, elles sont écrites sur un papier à la cloche qui ne s'est fabriqué qu'assez longtemps après la mort de CALVIN.

M. BLANCARD ayant prié ses collègues de donner leur avis sur ces divers points, tous les membres présents se rallient

Lettre de M. F. BANCHERO, chef du cadastre de la ville de Gênes, membre correspondant de la Société, qui, se trouvant de passage à Marseille, prie M. le Secrétaire perpétuel de transmettre à la Société de statistique une de ses dernières publications intitulée : *La tavola di bronzo il Pallio di seta ed il codice Colombo americano nuovamente illustrati, etc.*

M. MORTREUIL est chargé de faire un rapport sur cet important ouvrage.

4° Lettre de M. BONIFAY qui demande à la Société de vouloir bien examiner le petit volume qu'il vient de publier sur l'*Histoire du Cuges*. M. NATTE est désigné pour faire un rapport sur ce volume.

5° Lettre de M. le Président du Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, qui demande l'envoi d'un certain nombre de volumes du *Répertoire des travaux de la Société*. M. le bibliothécaire est chargé des suites à donner à cette demande.

6° Lettre de M. VAUTHIER-GALLE, annonçant l'envoi du projet de jeton qui lui a été demandé par la Société, et du plâtre modèle de ce jeton.

Ce projet est approuvé ; seulement en ce qui concerne la date à inscrire sur les jetons, les membres présents sont d'avis d'adopter celle de la fondation de la Société. M. le Secrétaire devra transmettre cette décision à M. VAUTHIER-GALLE.

7° Ouvrages divers adressés à la Société et remis, séance tenante, à M. le bibliothécaire.

La correspondance étant épuisée, M. le Vice-secrétaire remet à M. le Président une copie du testament de feu M. César MOREAU et s'informe des résolutions qui ont pu être prises pour faire valoir les droits de la Société lors de l'exécution de ce testament.

M. le Président répond que cette affaire de succession

menace de rester pendante longtemps encore; que le notaire entre les mains duquel a été déposé le testament, s'obstine à ne fournir que des renseignements très-vagues, et que par suite il deviendra peut être nécessaire de recourir à des moyens judiciaires pour obtenir une solution; que, d'ailleurs, un membre actif de la Société, M. SEGOND-CRESP, a dû s'enquérir des formalités à remplir pour entrer en possession du legs fait par M. César MOREAU.

M. SEGOND-CRESP prend la parole et déclare qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour arriver à mettre la Société en état de recueillir cette succession; toutes les difficultés ne sont pas applanies, l'honorable membre ne désespère pas, toutefois, de voir les intérêts de la Société sauvegardés en cette affaire; et il ajoute qu'avant d'en poursuivre la défense, il importe d'adresser au plutôt à M. le Sénateur, chargé de l'administration du département, la copie du testament et les diverses pièces à mettre à l'appui d'une demande en aurisation d'accepter le legs. M. MORTREUIL est chargé de remplir ces diverses formalités.

L'ordre du jour appelle ensuite un rapport de M. MAURIN, au nom d'une commission chargée d'examiner les propriétés d'un sirop de framboise fabriqué par M. MARTIN, droguiste, à Marseille.

Ce rapport constate que deux espèces de sirop ou *carmin de framboises* ont été soumises à l'examen de la commission, l'une pour aromatiser l'eau sucrée, l'autre pour colorer et bonifier les vins et liqueurs. Ces deux produits réunissent des conditions satisfaisantes d'économie et d'hygiène; le premier compose une boisson agréable, mais manque d'onctuosité; le second rectifie la coloration et le goût des vins et des liqueurs, mais son arome est trop prononcé pour satisfaire les palais délicats. En somme, la commission est d'avis que ces deux carmins de framboises sont des innovations heureuses, mais qu'ils ont besoin d'être perfectionnés.

Après la lecture de ce rapport, une discussion à laquelle prennent part MM. MENARD, SAPET, SECOND-CRESP, NATTE, MAURIN, JUBIOT et CHAUMELIN, s'engage à l'effet de savoir s'il conviendra de donner à M. MARTIN, inventeur du *carmin de framboises*, copie du rapport de la commission, et, plus généralement, si la Société devra avoir pour règle de communiquer aux industriels qui lui auront soumis leurs découvertes, le jugement de ses commissions.

Sur le premier de ces points, après les explications fournies par les membres chargés d'examiner le *carmin de framboises;* l'assemblée décide que le rapport lu par M. MAURIN, sera déposé dans les Archives et qu'il ne pourra en être donné communication à aucune personne étrangère à la Société.

La discussion sur le second point n'ayant pu aboutir, M. le Président confie à une commission composée de MM. MENARD, SECOND-CRESP et ALBRAND, le soin de déterminer les mesures qu'il conviendrait d'adopter concernant les réponses à faire aux demandes des industriels dont les inventions auront été jugées dignes d'examen.

— M. FEAUTRIER a ensuite la parole pour la lecture d'un rapport sur un ouvrage de M. Ch. GOMART, Secrétaire-général du Comice agricole de St-Quentin, candidat au titre de membre correspondant. Cet ouvrage intitulé : *Tableaux de la statistique quinquennale des sept cantons de l'arrondissement de St-Quentin*, offre, suivant M. le rapporteur, le plus grand intérêt, au point de vue surtout des renseignements agricoles et industriels qu'il renferme. Composé à l'aide de documents fournis par les commissions cantonales de l'arrondissement de St-Quentin, il fait honneur à M. GOMART qui en a coordonné et revisé les diverses parties, et lui donne des titres légitimes à la faveur qu'il sollicite de la Société.

M. le Président remercie M. FAUTRIER de l'analyse



« Les immenses changements et les progrès de toute nature qui ont été réalisés depuis cette époque nécessitent une révision et un remaniement complet de ce travail : en entreprenant une pareille tache, la Société de statistique obtiendrait à coup sûr le concours des autorités départementales et verrait venir à elle de nombreux travailleurs désireux de s'associer à une œuvre éminement patriotique. »

M. le Président ajoute que pour qu'une impulsion vigoureuse et féconde puisse être imprimée aux travaux de la Société, il importe d'étendre à deux années la durée des fonctions des membres composant le bureau.

« Pour enlever à cette dernière proposition tout cachet d'intérêt personnel, dit M. Sapet, un seul mot suffira : votre Président actuel, précisément parce qu'il fait cette proposition, ne doit et ne peut être votre président en 1863. »

La communication faite par M. Sapet, est bien accueillie. Comme elle tend à une modification des statuts, les propositions qu'elle renferme ne peuvent être immédiatement discutées. Elles devront être formulées par écrit, appuyée par 6 membres, et déposées sur le bureau à la prochaine séance. La discussion sera ouverte un mois plus tard.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 7 aout 1862.

Présidence de M. Sapet.

Après avoir lu le procès-verbal de la dernière séance, (3 juillet) lequel est adopté, M. le Vice-secrétaire dépouille la correspondance qui présente les documents suivants :

1° Lettre de M. BARBIGNAC qui exprime le désir de soumettre à l'examen de la Société un appareil propre à la fabrication de la glace, appareil dont il s'est rendu acquéreur et qu'il fait fonctionner dans un local, sis rue Longue-des-Capucins, n° 10. — M. BARBIGNAC se trouvant dans la catégorie des industriels qui introduisent à Marseille une nouvelle invention, M. le Président est d'avis qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération et, en conséquence, il confie l'examen de l'appareil dont il s'agit à une commission composée de MM. JUBIOT, FLAVARD et NATTE.

2° Mémoire manuscrit de M. HEUSCHLING, membre correspondant, intitulé : *De l'influence de la noblesse sur la culture intellectuelle.* L'auteur sollicitant l'insertion de ce travail dans le Répertoire de la Société, une commission composée de MM. MORTREUIL, FAUTRIER et NATTE est chargée de faire un rapport sur le mémoire de M. HEUSCHLING.

3° Mémoire manuscrit intitulé : *De la nécessité de doter les bibliothèques d'une collection appelée à combler une lacune regrettable.* L'auteur de ce travail, désirant concourir aux prix proposés par la Société, a gardé l'anonyme. Son *Mémoire* est accompagné d'un billet cacheté contenant son nom et son adresse, conformément aux prescriptions du concours. — Renvoi à la commission spéciale des récompenses.

4° Les ouvrages suivants, adressés à la Société :

Trois fascicules des *Rendiconti delle adunanze della reale Academia economica-agraria dei Georgofili di Firenze* (1862.)

Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, livraison de mai 1862.

Catalogue de la librairie de CHERBULLIES, 1862.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un *Rapport* présenté par M. SEGOND-CRESP, au nom d'une commission chargée de préciser quelles réponses il convient de faire aux demandes

des industriels qui soumettent une invention à l'examen de la Société.

M. le Rapporteur signale un double danger qu'il importe à la Société d'éviter.

« Il y a danger à encourager par une approbation absolue, une découverte utile mais encore ignorée et dont l'inventeur resterait dans l'oubli, sans le concours de la Société.

« Il y a danger surtout à favoriser par cette approbation les réclames menteuses ou rédigées dans un but d'intérêt personnel. »

La commission est d'avis que le seul moyen de prévenir ces abus, est de mettre de sages restrictions à la publicité des *Rapports* dont les inventions, soumises à l'appréciation de la Société, auront été l'objet.

Voici quelle devrait être, suivant M. le rapporteur, la marche à suivre en pareil cas.

« Les membres des commissions, chargés de présenter un rapport sur une industrie nouvelle, devront avoir le plus grand soin de formuler des conclusions aussi courtes que possible, notant, à coté, ce que l'invention ou le perfectionnement peut présenter de bon et d'utile, ce qu'il laisse encore à désirer ou ce qu'il peut avoir de défectueux.

« Lorsqu'un industriel croira devoir livrer à la publicité les rapports dont sa demande aura été l'objet, il ne pourra le faire qu'à la condition d'insérer textuellement les conclusions de ces rapports, ne pouvant, dans aucun cas, en extraire, à sa fantaisie ou dans son intérêt, telle ou telle partie ou en supprimer telle autre.

« Dans le cas où il ne se conformerait pas exactement à ces prescriptions, il sera par ce seul fait privé de toute récompense proposée et déchu du droit de se prévaloir de l'approbation de la Société qui se réserve de poursuivre devant tous tribunaux la répression de cette fraude.

« Les conclusions présentées par les rapports ne peuvent être que de trois sortes :

« 1° *Le rejet.* — M. le Secrétaire fait connaître à l'industriel que la Société n'a pas cru devoir donner suite à sa demande.

« 2° *Le renvoi à la Commission générale d'industrie.* Ce renvoi peut être : 1° pur et simple, à titre de renseignement ; 2° motivé ; 3° avec proposition de récompense. Le Secrétaire fait connaître, s'il y a lieu, ce renvoi au solliciteur.

« 3° *Le Renvoi d'urgence* à la Commission permanente de l'industrie pour donner son avis et proposer, s'il y a lieu, la remise à l'impétrant d'une expédition du rapport de la Commission.

« Dans tous les cas, M. le Secrétaire-perpétuel fait connaître à l'industriel la décision de la *Commission d'examen*, mais il ne délivre d'extrait du rapport que dans le cas d'obtention d'une récompense ou dans le cas spécial ci-dessus indiqué. »

La discussion étant ouverte sur les conclusions du rapport de M. Segond-Cresp, M. Chaumelin demande si la commission a prévu le cas où l'industriel auquel on aura refusé communication du rapport concernant son industrie, jugerait à propos de se servir de ce rapport une fois qu'il aura été inséré dans les mémoires de la Société.

M. Menard repond qu'en pareil cas les rapports ne seront jamais insérés *in extenso* et que le résumé qui en sera fait devra exprimer des réserve telles qu'il n'y aura pour l'industriel aucun avantage à reproduire ce résumé.

M. Sapet propose que dans le cas où un industriel, jugé digne d'une récompense, désirerait obtenir le rapport détaillé de la Commission, on lui délivrât sinon le rapport textuel, du moins un resumé plus explicite que les conclusions.

M. Segond-Cresp insiste pour que ces conclusions soient seules communiquées, et il démontre l'inconvénient qu'il y aurait à ce que les commissions fussent tenues de faire des résumés de leur rapports, au gré des industriels; la Société deviendrait ainsi un bureau de rédaction de réclames.

La discussion étant close, les conclusions du rapport de M. Segond-Cresp sont mises aux voix et adoptées.

MM. Menard et Chaumelin proposent de transmettre aux industriels, préalablement à l'examen de leurs découvertes, une copie imprimée des conditions qui règlent la publicité des rapports.

Cette proposition est adoptée.

— Puis, M. Feautrier a la parole pour la lecture d'un rapport sur un mémoire de M. Penon, candidat au titre de membre actif.

« M. Penon aurait pu, dit M. le rapporteur, fournir à l'appui de sa candidature, un très bon travail de statistique; mais, passionné pour la science des médailles et surtout pour l'étude des monnaies bizantines, il a tenu à vous parler numismatique. Cette branche si intéressante des connaissances humaines se rattache, d'ailleurs, par plus d'un point, à la statistique; et, bien loin de l'en blâmer, nous devons savoir gré à M. Penon d'avoir tenu à traiter un sujet qui lui aura fourni l'occasion d'enrichir nos archives d'un excellent mémoire. »

M. Penon s'occupe dans ce mémoire, des monnaies frappées à Arles; il démontre que les ateliers de cette ville, ouverts seulement sous l'Empereur Constantin le grand, ont fonctionné régulièrement jusqu'aux approches de la chûte de l'empire d'Occident, l'Empereur Zenon ayant fait cession à Odoacre, en 480, de la ville d'Arles et de son territoire. Postérieurement à cette date, quelques pièces portant le différent des ateliers d'Arles et de Marseille ont

été frappées au nom de *Justin* et à celui de *Maurice* TIBÈRE; mais c'est là un fait anormal, dont il n'a été donné jusqu'ici que des explications plus ingénieuses que fondées.

M. FEAUTRIER entre dans quelques détails sur ce sujet intéressant; son rapport est applaudi par l'assemblée, qui voit, d'ailleurs, combien il est versé lui même dans la connaissance des médailles et qui n'a pas oublié que c'est à cet honorable membre que Marseille est redevable, en grande partie, du bon état de sa galerie numismatique.

M. FEAUTRIER conclut à l'admission de M. PENON au titre de membre actif de la Société de statistique.

Conformément aux statuts, l'assemblée aura dans sa prochaine séance, à se prononcer, au scrutin secret, sur l'adoption ou le rejet de cette conclusion.

— L'ordre du jour appelle un rapport de M. NATTE sur une *Notice sur la ville de Cuges*, par M. BONNIFAY. M. le rapporteur déclare qu'ayant un jugement très sévère a porter sur cet ouvrage, il désire qu'on lui adjoigne deux membres pour procéder à un examen nouveau dont les résultats seront ultérieurement soumis à la Société.

M. le Président désigne MM. SEGOND-CRESP et MENARD.

On procède ensuite, par voie de scrutin secret, à l'élection de M. ROUSSIN, candidat au titre de membre actif. M. ROUSSIN est élu membre actif à l'unanimité des suffrages.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 septembre 1862.

PRÉSIDENCE DE M. SAPET.

M. CHAUMELIN, Vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du mois d'août. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire-perpétuel dépouille la correspondance qui présente les pièces suivantes :

1° Lettre de M. Henry Guys qui sollicite le titre de membre honoraire de la Société.

M. P.-M. Roux fait remarquer que M. H. Guys n'a été membre actif de la Société que pendant neuf ans, six mois. Or, le règlement fixe à dix années révolues le temps d'activité donnant droit au titre de membre honoraire. En l'état, M. le Président renvoie à la séance du mois d'octobre la délibération sur la demande précitée, en priant M. le Secrétaire-perpétuel d'apporter à cette séance les pièces susceptibles d'éclairer le jugement de l'Assemblée.

2° Trois lettres de M. Vauthier-Galle, relatives à la rectification d'une erreur qui s'était produite dans la gravure des coins pour les jetons de présence. Dans la dernière de ces lettres, M. Vauthier-Galle demande une indemnité de 50 francs pour les frais nécessités par cette correction.

M. le Secrétaire-perpétuel communique les réponses qu'il a faites aux deux premières de ces lettres et il consulte l'Assemblée à l'effet de savoir si elle est d'avis de payer l'indemnité demandée.

Une décision affirmative est prise à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Roussin, membre actif.

M. le Président, s'adressant au récipiendaire, le félicite, au nom de la Société, sur le savoir dont il a fait preuve, comme chimiste, dans son *Etude sur les eaux du canal de la Durance*, travail qu'il a présenté à l'appui de sa candidature. La Société est *heureuse*, ajoute M. le Président, d'accueillir dans son sein un membre aussi instruit que M. Roussin ; elle a la certitude qu'il partagera l'esprit de camaraderie dont tous les membres sont animés et qu'il concourra avec zèle à l'accomplissement de la tache commune.

M. Roussin remercie M. le Président de ses paroles

bienveillantes et déclare qu'il s'associera de grand cœur aux travaux de la Société, espérant trouver dans chacun de ses nouveaux collègues un soutien et un conseil.

La parole est donnée ensuite à M. NATTE pour la lecture d'un rapport sur la *Statistique de Cuges*, par M. BONNIFAY.

M. le rapporteur s'excuse de n'avoir pas encore pu rédiger son travail, tous les membres de la Commission, dont il est l'organe, n'ayant pas terminé l'examen du livre de M. BONNIFAY.

M. JUBIOT, Président d'une commission chargée d'étudier un appareil pour la fabrication de la glace, déclare que cette commission, ayant besoin de se procurer divers renseignements pour formuler une appréciation aussi complète que possible, a cru devoir ajourner son rapport.

L'ordre du jour amène ensuite la discussion de deux propositions de M. SAPET, tendant la première à porter de un an à deux la durée des fonctions du bureau ; la seconde, à continuer la Statistique des Bouches-du-Rhône publiée sous les auspices de M. DE VILLENEUVE, préfet de ce département.

M. SAPET donne de nouveaux développements à son idée et insiste sur les avantages qu'il y auroit à ce que les membres du bureau fussent élus pour deux ans. Ils auraient ainsi tout le temps nécessaire pour imprimer aux travaux de la Société une direction efficace.

M. P.-M. ROUX demande si les propositions de M. SAPET ont été faites réglementairement, à savoir si elles ont été appuyées par cinq membres et si deux mois se sont écoulées depuis qu'elles ont été déposées sur le bureau.

Après avoir reçu une réponse affirmative, M. le Secrétaire-perpétuel exprime l'opinion qu'il convient d'étudier scrupuleusement les propositions dont il s'agit; avant de toucher un règlement qui régit, depuis de longues années, la Société, et il faut méditer longuement sur les résultats d'un acte aussi grave. On ne doit pas oublier, d'ailleurs, que

tout changement introduit dans le règlement ne pourrait être valable, qu'après approbation de S. E. M. le Ministre de l'Intérieur.

M. P.-M. Roux conclut à l'ajournement de la discussion sur la première des propositions présentées par M. Sapet. Quant à la seconde proposition, qui a été faite, dit-il, à diverses époques par plusieurs membres de la Société, il est loin de la repousser.

MM. Sapet, Second-Cresp, Judiot, Maurin, Natte et Chaumelin prennent tour à tour la parole pour demander les uns la continuation de la discussion, les autres son ajournement.

Il est question de mettre aux voix la seconde proposition de M. Sapet, mais ce dernier insiste pour que la délibération porte tout d'abord sur la première.

Attendu l'heure avancée de la soirée, M. le Président renvoie la suite de la discussion à la séance du mois d'octobre.

Séance du 2 octobre 1862.

En l'absence de MM. les Président et Vice-président, M. Feautrier, étant, après le Secrétaire-perpétuel, le plus ancien membre actif inscrit sur le tableau, occupe le fauteuil.

Après la lecture, par M. Chaumelin, Vice-secrétaire, du procès-verbal de la séance du 4 septembre dernier, qui est adopté, M. Feautrier, appelé à recevoir M. Penon, membre actif nouvellement élu, lui dit qu'il se félicite de cette circonstance, d'autant plus qu'il a pu mieux que personne apprécier ses connaissances en numismatique, ayant eu des relations suivies avec lui et admirer son zèle ainsi que son aptitude, dès les débuts de ses investigations sur cette science, au point de l'avoir vu bientôt s'élever à la hauteur

du maitre. M. FEAUTRIER manifeste ensuite la persuasion où il est que si M. PENON n'a pas produit des chiffres dans son travail présenté à l'appui de sa candidature, il ne remplira pas moins ces devoirs de statisticien de manière à répondre dignement à l'attente de la Compagnie.

Dans sa réponse, le récipiendaire montre combien il est touché des paroles élogieuses qu'il vient d'entendre et il se hate d'énoncer qu'il ne se dissimule pas qu'il doit le titre flatteur qui lui a été décerné, à la bienveillance de M. FEAUTRIER et à celle de ses nouveaux collègues ; il promet de faire son possible pour justifier la bonne opinion qu'on a de lui, mais il avance modestement qu'il lui faudra pour cela marcher sur les traces de ses collaborateurs, sur celles, notamment, de M. FEAUTRIER qu'il reconnait toujours comme son maitre en matière de numismatique.

On passe à la correspondance.

M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, pour être confiés à la garde de M. le bibliothécaire, les ouvrages adressés à la Société et dont voici les titres :

1° *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale de France,* pendant l'année 1860, présenté à S M. Impériale par le garde des sceaux, Ministre de la justice.

2° *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France,* pendant l'année 1860, présenté par le Ministre de la justice.

3° *Annuaire de la Société météorologique de France,* tome 7e 1859, 1re partie, tableaux météorologiques, feuilles 1 à 11.

4° *Même annuaire*, tome 9, 1861, 2e partie, bulletin des séances, feuilles 1 à 5.

5° *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Rhin*, tome 2, 1er fascicule, Strasbourg, 1862.

6° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1862, 1er trimestre, Le Mans.

7° *Journal d'agriculture de la Côte d'Or*, n° 3, mars 1862.

8° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer*, n°s 13 à 20, janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août 1861.

9° *L'agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 25, août 1862.

10° *Compte-rendu des séances de l'académie économico-agraire des georgofili de Florence*, 4e trimestre, 2e année, mars, avril, mai 1861, mars, juin, juillet 1862, Florence (4 brochures).

11° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (année 1860, 3e et 4e trimestre).

12° *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, de la 27e et de la 28e année, 1860, 1861.

13° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier* (sciences, arts, et belles lettres,) t. VII, 1 et 2 livraisons.

14° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles* de l'Yonne, année 1861, 15e vol., 4e trimestre 1861.

L'ordre du jour appelle ensuite un rapport, par M. P.-M. Roux, sur le Congrès scientifique de St-Etienne, les assises scientifiques et le Congrès archéologiques d'Apt qui ont eu lieu, dans le courant du mois dernier. Notre Société de statistique y a été représentée par son Secrétaire perpetuel. Celui-ci est persuadé que cette délégation lui a valu deux honorables distinctions à la fois, celle de Vice-président général et celle de président de la section de médecine du Congrès de St-Etienne. Il a été quelques jours après présider les assises scientifiques et le Congrès archéologique d'Apt, en sa double qualité de Sous-directeur de l'Institut des Provin-

ces et d'inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments.

M. P.-M. Roux parle de l'excellent accueil qu'il a reçu partout, et assure que d'importants travaux ont été produits. Ceux du Congrès de St-Etienne seront publiés par les soins du Congrès lui même et un exposé de ceux des deux réunions aptésiennes, trouvera sa place (1) dans le présent procès verbal, lorsqu'il sera livré à l'impression. M. P.-M. Roux, ne voulant pas abuser de la bienveillante attention de ses collègues par un long récit, se borne actuellement à faire connaître quelques faits qui ont marqué particulièrement ces deux solennités, et par exemple, il annonce qu'elles ont suggéré aux savants de la ville d'Apt, l'idée de se constituer en une Société scientifique et littéraire dont les rélations ont été dès le jour de sa fondation, établies avec le Secrétaire perpétuel de la Société de statistique de Marseille; ce qui est un sur garant que les deux Compagnies auront entre elles de fréquents et utiles rapports.

Puis, l'ordre du jour amène le revouvellement des fonctionnaires de la Société, pour 1863. Avant d'y procéder par voie du scrutin, suivant l'usage, on rappelle qu'aux termes du réglement, le Président sortant ne saurait être réélu, ici, M. P.-M. Roux prend la parole pour ajouter qu'il n'y a pas lieu cette année de donner un successeur au Secrétaire, bien qu'il ait manifesté naguères l'intention de

(1) Nous avons ensuite pensé qu'il était plus convenable de le ranger à la suite de tous les procès-verbaux des séances de la Société, en 1862, afin d'éviter une sorte de confusion par l'intercalation dans ces procès-verbaux, de ceux des séances des Assises et du Congrès d'Apt.

Ainsi isolés et présentés suivant l'ordre dans lequel ils ont été produits, les actes de ces dernières assemblées ne seront pas un obstacle à la relation continue de ceux de notre Société.

cesser ses fonctions. Mais ses amis ayant exigé de lui encore quelque temps de dévouement, il a cédé à leur instances et avec d'autant plus d'empressement qu'il lui eut été pénible de se retirer sous la présidence de l'honorable collègue M. SAPET, et à l'arrivée au fauteuil du collègue non moins honorable, M. L. MENARD, surtout alors qu'il y a à remplir un grand vide dans nos publications.

M. P.-M. ROUX reprend, dès aujourd'hui, la plume. Après l'avoir confiée, pendant 4 ou 5 mois, à M. CHAUMELIN, qu'il remercie sincèrement, et il prie la Société de voter aussi des remerciments à ce digne collaborateur. Adopté.

Immédiatement après, le scrutin est ouvert pour l'élection du Président; le nombre des votants est de 12; M. L. MENARD, ayant réuni toutes les voix est proclamé Président.

Pour la Vice-présidence, 9 suffrages sont donnés à M. SEGOND-CRESP, 2 à M. CHAUMELIN et 1 à M. JUBIOT. M. SEGOND-CRESP, ayant eu la majorité des suffrages, est nommé Vice-Président.

On passe à l'élection du Vice-Secrétaire. Toutes les voix, moins une pour M. MONTREUIL, se portent sur M. CHAUMELIN qui, par conséquent, est proclamé Vice-Secrétaire.

Puis, il s'agit d'élire les annotateurs, en les comprenant dans un seul scrutin. MM. NATTE, FLAVARD et JUBIOT réunissant chacun dix voix, ils sont appelés à remplir les fonctions d'annotateur. Des 6 voix pour compléter le nombre 36, égal à celui des votants, 3 ont été pour M. ALBRAND, 2 pour M. MAURIN et une pour M. PENON.

Arrive la nomination du conservateur bibliothécaire; le nombre des votants est le même, 10 se déclarent pour M. L. BLANCARD et 2 pour M. PENON. Les fonctions de bibliothécaire sont donc confiées à M. L. BLANCARD.

Enfin, on s'occupe de l'élection du trésorier; 12 voix sont ainsi reparties; 8 à M. LIONS, une à M. ALBRAND, une à M. SEGOND-CRESP, une à M. CHAUMELIN et une à M. PENON,

M. Lions a donc assez de suffrages pour être confirmé trésorier.

Les élections ainsi faites, M. le Président dit que suivant l'ordre du jour, on doit continuer actuellement la discussion sur la proposition de M. Sapet, consistant à porter à deux années la durée des fonctions des membres du bureau. Mais M. le Secrétaire perpétuel fait remarquer qu'il conviendrait que cette discussion fut comme alors qu'elle a commencé dans une précédente séance, faite en présence de l'auteur de la proposition.

M. Feautrier pense également qu'il faudrait ajourner cette discussion, M. Sapet n'assistant pas à la séance d'aujourd'hui.

La plupart des membres ne partagent pas cette manière de voir, supposant que M. Sapet n'a pas voulu, par sa présence, influencer les votes. Il n'a, d'ailleurs, pas écrit pour faire connaitre le motif de son absence et paraitrait par cela même consentir à toute décision sur le sujet en question.

M. le Président consulte alors l'assemblée sur l'opportunité ou l'inoportunité de donner suite à l'ordre du jour et l'on se décide, à l'unanimité, pour l'affirmative.

On rappelle d'abord qu'il y a eu précédemment unanimité pour reconnaitre la nécessité de reprendre la statistique des Bouches-du-Rhône, au point où l'ouvrage de M. le Préfet de Villeneuve l'a laissée ; il n'y a donc plus qu'à discuter sur la demande relative à la durée des fonctions des membres du bureau, et notamment du Président.

M. Chaumelin regarde la seconde proposition de M. Sapet comme tellement liée à la première qu'on ne saurait admettre l'une sans l'autre et que, puisque l'on s'est accordé à adopter la première, on doit nécessairement ne pas rejeter la seconde. M. Chaumelin appuye chaleureusement la proposition, qui ne pouvait avoir de meilleur défenseur.

Mais M. Flavard la combat, surtout quant à la bis annua-

lité du Président et donne des raisons qui paraissent péremptoires.

M. Chaumelin essaye de les retorquer et M. P.-M. Roux dit que dans l'exposé des travaux, lu à la dernière séance publique, il a exprimé le regret que les fonctions de deux présidents n'eussent pas été prolongées, parce qu'ils avaient regretté beaucoup eux mêmes de n'avoir pu accomplir ce qu'ils avaient projeté d'utile. Mais depuis, se rappelant les motifs irréfutables que l'on fit valoir, il y a 35 ans, alors que l'on rédigea les réglements de la Société, considérant, d'ailleurs, ce qui vient d'être mis en avant pour maintenir le réglement quant à la durée des fonctions des membres du bureau, M. P.-M. Roux opine en faveur de ce maintien.

M. Maurin prend, à son tour, la parole pour argumenter contre la proposition, et M. Chaumelin ayant repliqué, M. Jubiot fait ressortir ce qui a été avancé à l'encontre de la durée bis annuelle des fonctions du Président, et il ne voit pas que par cette durée on parvienne à donner plus d'impulsion aux travaux de la Société dont l'activité scientifique tient au bon vouloir des membres et non à celui seul du Président.

Quelques autres membres parlent dans le même sens et M. le Président ayant déclaré close la discussion, soumet au scrutin secret la proposition qui n'est pas adoptée par les trois quarts des votants, c'est à dire par 9 sur 12.

La demande du titre de membre honoraire pour M. Guys, dans l'hypothèse où il n'aurait pas retiré sa démission ou qu'elle aurait été acceptée, fixe l'attention de l'Assemblée dont la majeure partie invoque les précédents de la Société en pareille occurrence, et M. le Secrétaire-perpétuel est appelé à faire connaître ces précédents, il rapporte que l'on a souvent accordé le titre de membre honoraire à des membres actifs qui n'avaient été rien moins qu'actifs; alors le réglement avait été mal interprété et c'est pour prévenir dé-

sormais cette sorte d'infraction qu'il a été pris, en février 1859, une délibération tendant à expliquer le sens devant être donné aux travaux exigés pour l'obtention du titre dont il s'agit. Cette délibération, ajoute M. le Secrétaire, a été insérée dans le recueil de la Société, et imprimée séparément, sous forme de circulaire, pour être portée à la connaissance de tous les membres actifs. Elle est mise, au reste, sous les yeux des membres présents, et apprend à ceux qui ne l'on pas reçue que les membres actifs doivent avoir assisté à toutes les séances, pendant 20 ans, n'étant pas sexagénaires, ou pendant 10 ans, avec la condition de 60 ans d'âge, pour pouvoir prétendre au titre de membre honoraire.

M. Chaumelin, appuyé par M. Lions, soutient que nonobstant une pareille décision, ce titre devrait être décerné à M. H. Guys. Presque toutes les membres sont d'un avis contraire, considérant que l'on doit avant tout s'incliner devant le réglement et les délibérations qui ont force d'articles réglementaires. On ajoute qu'aucun des 3 ou 4 derniers membres actifs qui ont ambitionné le titre de membre honoraire, ne l'a obtenu par respect pour la décision précitée et que l'un d'eux est dès lors resté membre actif pour s'attacher à réunir les conditions qu'on exigeait de lui.

M. le Secrétaire-perpétuel dit que si lon pouvait faire brêche au réglement, ce dévrait être pour M. Guys en considération de son zèle et de ses talents. La Société l'a bien compris puisqu'elle a fait plusieurs démarches pour l'engager à revenir sur sa détermination, et cela sans succès ; la Société doit comprendre aujourd'hui que sa dignité ne lui permet pas de faire de nouvelles démarches. M. le Président pense donc qu'il y a lieu d'accepter la démission de M. H. Guys et ayant acquis la conviction que ce collègue n'a pas le temps de service voulu pour devenir membre honoraire, lui fait l'application du réglement à ce sujet, après avoir,

toutefois, consulté la Société qui prononce dans le même sens.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

Séance du 6 novembre 1862.

En l'absence de M. le Président, M. L. Ménard, Vice-Président occupe le fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 2 octobre, lu par M. le Secrétaire-perpétuel, est adopté sans réclamation par la Société.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau pour être confiés à la garde de M. le bibliothécaire les ouvrages dont voici la liste :

1° *Memoirs of the literary and philosophical Society of Manchester. Tird series, first volume, London*, 1862.

2° Une brochure intitulée : *Chants populaire du pays Castrais*, par Anacharsis Combes (in 8° de 148 pages, Castres, 1862.) Remis à M. L. Ménard, rapporteur.

3° *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (année 1862, 1er trimestre, Angoulème.)

4° *Journal d'agriculture de la Côte-d'or*, (n° 9, septembre 1862.)

5° *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-mer.*

6° *Journal de la Société de statistique de Paris*, (3me année, n° 6, juin 1862.)

7° *Revue horticole des Bouches-du-Rhône ;* journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille, (n° 97, 98 et 99 — juillet, août et septembre 1862.)

La Société littéraire et philosophique de Manchester a proposé d'échanger son journal contre le recueil de nos

travaux. A ce sujet, un membre fait remarquer qu'il convient de demander préalablement la collection des actes de cette Société, avant de lui adresser la collection de notre Répertoire.

M. PENON pense que nous devons commencer nous-même par l'envoi de notre collection. On est généralement de cet avis. Mais M. L. MÉNARD voudrait savoir aux frais de qui cet envoi sera fait, puisque la Société ne saurait disposer que d'un certain nombre d'exemplaires auxquels elle a souscrit du recueil de ses travaux.

M. CHAUMELIN s'étant persuadé que la Société est propriétaire de ses publications et peut conséquemment en disposer à son gré, ne voit pas la moindre difficulté à ce que l'échange des travaux des deux Sociétés se fasse en leurs noms et pour leur propre compte.

M. SEGOND-CRESP est surpris d'entendre dire à M. CHAUMELIN, après bien des explications données d'autres fois, que la Société est propriétaire du recueil de ses travaux ; elle ne l'est que des exemplaires auxquels elle a souscrit, ne s'étant pas chargée elle-même de cette publication.

M. le Secrétaire qui en est l'éditeur promet de faire don d'une collection, en faveur de la Société de Manchester dont, néanmoins, les envois seront reçus pour notre compagnie. Cette promesse est accueillie avec reconnaissance.

L'ordre du jour appelle en premier lieu le rapport d'une commission composée de MM. FEAUTRIER, MONTREUIL et NATTE et chargée d'examiner un mémoire de M. HEUSCHLING, membre correspondant, à Bruxelles, mémoire intitulé : *De l'influence de la noblesse sur la culture intellectuelle.*

M. NATTE, qui avait été nommé rapporteur, étant retenu chez lui pour cause de maladie, a laissé à M. MONTREUIL le soin de faire connaître l'opinion de la commission sur ce travail qu'elle a considéré, quoique volumineux, comme

un bulletin biographique, ou plutôt une simple nomenclature qui, en un mot, a besoin d'être complétée et dont il importera de tirer des inductions qui puissent en justifier le titre.

Ainsi, tout en reconnaissant que c'est là le fruit de longues et pénibles recherches qui supposent chez son auteur des connaissances variées, et même de l'érudition, la commission a été unanime pour ne pas proposer l'impression de cet ouvrage tel qu'il est.

M. P.-M. Roux, absent ou empêché depuis quelques temps de participer aux travaux de la compagnie, n'ayant pas pris connaissance du mémoire dont il sagit, s'incline devant le jugement de la commission, bien qu'il regarde les bulletins biographiques comme devant avoir pour nous beaucoup d'attraits, en ce sens, qu'ils se rattachent à la statistique morale. Il prie M. Chaumelin qui l'a remplacé pendant quelques mois au secrétariat, de vouloir bien, par cela même, se charger de la réponse à faire à M. Hesseling.

L'ordre du jour amène ensuite un rapport, par M. Flavard sur divers procédés pour produire la glace. MM. Barbegnac et Boyer, dit-il, n'ont que le mérite d'avoir introduit une nouvelle branche d'industrie à Marseille, en livrant à la consommation, pour 25 centimes le kil. de glace ou une carafe d'eau frappée. C'est à M. Carré, ingénieur civil distingué, qu'est dûe l'invention d'un appareil propre à obtenir cé résultat, dont l'importance l'a fait étudier avec une grande attention. Déjà, six appareils de ce genre fonctionnent dans le Midi ; deux à Marseille, dont l'un de MM. Barbegnac et Boyer, l'autre antérieur chez M. Velten pour la fabrication des bières de Bavière, en été ; des quatre restant, un à Toulon, un à Alger, un à Toulouse et un chez MM. Merle, en Camargue, pour la précipitation, en grand du sulfate de soude des eaux mères de sel marin.

Ces appareils sont la mise en pratique de l'expérience de Leslie, laquelle consiste à coaguler l'eau sous le récipient de la machine pneumatique.

Depuis Leslie, M. Schorre, en 1836, M. Harrisson, en 1856, ont employé l'évaporation de l'éther dans le vide pour opérer la congélation de l'eau sans obtenir un fonctionnement régulier et avantageux : plus heureux, M. Carré est parvenu à surmonter les difficultés du problème à résoudre. Il ne se proposa d'abord que la fabrication de la glace à peu près sans frais, avec les seules ressources des effets naturels. Mais son invention a trouvé de plus nombreuses et utiles applications dans le commerce et l'industrie ; comme ses devanciers il commença par se servir de l'éther ; il employa ensuite exclusivement le ammoniaque, à cause de son calorique lattent très élevé et de la propriété qu'à ce gaz de se dissoudre sans dégager presque de calorique de combinaison.

M. Flavard fait connaitre le fonctionnement du premier appareil fort simple de M. Carré. Il décrit ensuite minutieusement les grands appareils l'ammoniaque pouvant produire jusques à 2000 kil. de glace par heure et la fournir à moins de 5 centimes le kilo.

L'appareil-Barbegnac produit seulement 25 kil. par heure et à couté 10,000 fr. A l'aide de celui de M. Velten on obtient un équivalent de froid, de 150 kil. à l'heure et par celui de M. Merle on a 2,000 kil. dans le même espace de temps.

Ces appareils sont susceptibles de perfectionnement, et celui à éther de M. Velten, modifié par lui-même, parait devoir être débarrassé des inconvénients qu'on lui reprochait, et même avoir, dans certains cas, des avantages sur celui du gaz ammoniac.

Du reste, M. le rapporteur dépose sur le bureau un travail de M. Velten sur les utiles modifications qu'il a apportées à l'appareil à éther de M. Carré, et la commission de-

mande un examen sérieux de ce travail pour le récompenser s'il y a lieu.; en attendant, elle vote des remercîments à M. Velten, ainsi qu'à MM. Barbegnac et Boyer.

Une discusion s'élève au sujet de ce rapport ; MM. Penon, Flavard, Maurin y prennent part, et M. le Président, après l'avoir résumée, charge la commission composée de MM. Jubiot, Flavard, Natte et Roussin d'étudier les perfectionnements signalés et de préciser les motifs qui autoriseraient le renvoi à la commission des récompenses.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Séance du 4 décembre 1862.

Présidence de M. Sapet.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre est lu et adopté sans réclamation par la Société.

On passe à la correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, qui accuse réception et remercie la Société de l'envoi du 22e volume de ses travaux.

Lettre de M. le Ministre de l'intérieur qui ayant reçu plusieurs exemplaires du même volume, dit qu'il suit toujours avec plaisir cette publication, se recommandant, ajoute-t-il par la variété des travaux et l'importance des questions qui se rattachent aux intérêts marseillais, etc., etc.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, qui annonce avoir reçu et fait parvenir à leur destination les 36 exemplaires du Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille (22me volume) pour être transmis à diverses Sociétés savantes. Son Excellence remercie de cet envoi et de celui des deux exemplaires qu'il a

également reçu de la même publication destinés à la bibliothèque des Sociétés savantes.

Lettre de M. Dufaur de Montfort, membre correspondant, à Risele, qui ayant reçu le dernier compte rendu imprimé des travaux de la Société et ayant lu la notice nécrologique, sur son père, éminent collègue si regretté, exprime sa vive gratitude pour tout ce que contient cette notice.

Sont ensuite déposés sur le bureau: 1° *L'agronome praticien*, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 17, septembre 1861.

2° Une brochure dont l'auteur, M. Marie François, fait hommage à la Société et qui est intitulée : *Moyens de prévenir les innondations et d'accroître les bois et les paturages dans la Haute et la Basse Provence, suivis de quelques considérations sur l'émigration.*

Le dépouillement de la correspondance manuscrite et imprimée étant terminée, M. Lions lit quelques mots sur le *fucus crispus* de Linnée. Il raconte d'abord qu'une dame s'étant guérie de violents maux de gorge par l'usage de cette plante, la conseilla à notre collègue qui, atteint d'une laryngite chronique depuis une quarantaine d'années, fut bien aise, avant de recourir à ce végétal, d'en savoir le nom.— On lui répondit que c'était un figuier (*ficus*), puis un poisson (*piscus*), et, enfin un oiseau, pivert (*picus*).

Peu satisfait de ces réponses, M. Lions se procura un brin de la plante et s'assura ainsi qu'il s'agissait du *fucus crispus* de Linné, connue encore sous les noms de *Chondrus crispus*, de *Chondrus polymorphus*.

On sait que les nombreux *fucus* ou *varecks* que l'on trouve sur nos côtes maritimes et dans le Nord de l'Europe sont préconisés contre le goître et les scrophules, ou servent par l'incinération à la fabrication de la soude et de la potasse, ou, enfin, sont, en grand nombre, propres à l'alimentation

de l'homme, etc.; comme gelées nutritives dans les affections de poitrine.

Puis l'auteur rappelle les expériences du docteur Davy, dont il résulte que sur 1000 parties de ces plantes sèches, on obtint en Azôte : 15 parties dans le *laminaria digitata*, 21 dans l'*Alicaria esculenta*, 26 dans le *Chondrus crispus*, 30 dans l'*Iridæa edulis* et 40 dans le *Porphyra laciniata*.

Le fucus crispus, de la famille des Algues, connue à Marseille sous le nom de lichen carraguen, vient, assure-t-on sur les côtes du département du Var et sur celle des Bouches-du-Rhône, dans la calanque de Morgiou, près de Montredon.

M. Lions finit par citer la statistique des Bouches-du-Rhône, publiée sous les auspices de M. de Villeneuve, Préfet; ouvrage qui signale 33 espèces de fucus ou varechs existant sur notre littoral maritime, parmis lesquels figure le *fucus vesiculosus* dont on a soupçonné l'efficacité contre certaines maladies cutanées et qui est regardé surtout comme un spécifique pour combattre avantageusement l'obésité.

M. Lions avance que cette dernière propriété étant parvenue à la connaissance des dames marseillaises, les a portées depuis quelques jours à fréquenter l'herboristerie de M. Blaise pour lui demander le *fucus* à l'aide duquel elles sont bien persuadées de conserver leurs tailles svettes et légères.

Arrivé à la fin de sa lecture qui a été écoutée avec intérêt, M. Lions repond négativement à M. le Secrétaire qui lui a demandé si le *fucus crispus* a guéri ou amendé son ancienne affection catharale du larynx.

Immédiatement après, la parole est à M. Blancard; il lit à l'assemblée quelques parties du rapport de M. de Persigny à l'Empereur sur les archives départementales, d'où il résulte que le nouvel essor donné par l'administration centrale à cet important service est de nature à amener les résultats les plus satisfaisants au point de vue de la décou-

verte et de la publication des anciens titres, ces élements précieux d'une bonne statistique des faits passés.

M. Blancard appelle l'attention de ses collègues sur une phrase du rapport qui signale au monde savant l'existence, dès la fin du XVe siècle, du projet actuellement en voie d'exécution, du percement des Alpes pour faciliter les relations internationnales de la France et du Piémont. Cette existence est prouvée par un acte du temps, où il est question d'une convention entre le roi de France et le Marquis de St-Saluces, au sujet de la percée. Notre collègue, archiviste des Bouches-du-Rhône, ayant la bonne fortune de posséder cette pièce dans son dépôt, en fait lecture à la Société et lui fait remarquer, entr'autres passages curieux, celui très important qui constate que des études avaient été faites sous Louis XI, et avaient démontré, dès cette époque, la possibilité de percer le Mont-Viso.

La Société applaudit à cette communication et remercie M. Blancard de l'empressement qu'il a mis à confier à M. l'archiviste copie de cette pièce dont on pourra tirer parti dans l'occasion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Président lève la séance.

TABLEAU

DE L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

en 1863.

—

PREMIÈRE SECTION.

STATISTIQUE PHYSIQUE.

Cette section est divisée en six commissions.

Commission de topographie.

MM. Bordes, Gentet et Toulouzan.

Commission de météorologie.

MM. Dugas, Jubiot et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'hydrographie.

MM. Maurin, P.-M. Roux, de Marseille et Roussin.

Commission de géologie.

MM. Frautrier, Flavard et Toulouzan.

Commission de botanique.

MM. Lions, A. Lucy, Roussin et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission de zoologie.

MM. Jubiot, Mathieu et P.-M. Roux, de Marseille.

DEUXIÈME SECTION.

STATISTIQUE POLITIQUE.

Cette section est divisée en neuf commissions.

Commission de division politique et territoriale.

MM. Albrand, Gentet et L. Menard.

Commission de population.

MM. Feautrier, Natte et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'histoire.

MM. Blancard, Feautrier, Mortreuil, Penon, Second-Cresp et Timon-David.

Commission d'organisation politique et administrative.

MM. A. Lucy, L. Menard, Mortreuil et Sapet.

Commission des institutions.

MM. Albrand, Feautrier, Léopold Menard, P.-M. Roux, de Marseille et Timon-David.

Commission des travaux publics.

MM. Bordes, Gentet et Toulouzan.

Commission des établissements industriels.

MM. Boisselot, Duprat, Natte, Prou-Gaillard et Sapet.

Commission de nécrologie.

MM. Chaumelin, H. Guys et P.-M. Roux, de Marseille

Commission de législation.

MM. Blancard, Lions, Mortreuil et Second-Cresp.

TROISIÈME SECTION.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE.

Cette section est divisée en cinq commissions.

Commission d'agriculture.

MM. Lions, A. Lucy, Second-Cresp et P.-M. Roux, de Marseille.

Commission d'industrie.

MM. Bordes, Dupraz, Sapet et Toulouzan.

Commission de commerce.

MM. Albrand, Natte, Penon et Prou-Gaillard.

Commission de navigation.

MM. Albrand, Natte, Sapet et Toulouzan.

Commission des finances.

MM. Lions, A. Lucy et L. Menard.

— Une quatrième section a pour objet la réunion, en un seul corps, des travaux des diverses commissions.

Ce sont les trois annotateurs qui forment une vingtième commission, la seule dont la quatrième section se compose. Elle est chargée de la coordination des travaux des autres commissions, sous la direction du Secrétaire-perpétuel de la Société.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE,

Au 31 décembre 1862.

La Société de statistique de Marseille se compose de Membres d'honneur, de Membres honoraires, de Membres actifs et de Membres correspondants. Elle a, en outre, un Conseil d'administration composé de tous les fonctionnaires, pris parmi les Membres actifs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1862.

MM. SAPET, Président; L. MÉNARD, ✱, Vice-Président; P.-M. ROUX, de Marseille, ✱, ✠, C. ✱, C. ✱, Secrétaire-perpétuel et Archiviste; M. CHAUMELIN, Vice-Secrétaire; NATTE, Annotateur de la première classe; C. BOUSQUET, Annotateur de la deuxième classe; BLANCARD, Annotateur de la troisième classe; SEGOND-CRESP, Conservateur-bibliothécaire; LIONS, Trésorier.

MEMBRES D'HONNEUR.

Président d'honneur, Mgr le Prince de JOINVILLE *(Nommé Membre honoraire, en 1831, devenu Président d'Honneur, le 3 mai 1843.)*

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT — *(Délibération du 7. juillet 1853.)*

MM. Le Général commandant la 9me division militaire.

Le Sénateur, chargé de l'administration du département des Bouches-du-Rhône (M. de MAUPAS.)

L'Evêque de Marseille (Monseigneur CRUICE.)

Le Maire de la ville de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES.

2 novembre 1830.

MM. Le baron DUPIN (CHARLES), G. ✱, Membre de l'Institut et d'autres Sociétés savantes, à Paris.

9 janvier 1834.

MIGNET, ✱, Conseiller d'Etat, Membre de l'Institut, Directeur-archiviste au ministère des affaires étrangères, etc., à Paris.

4 septembre 1834.

LAURENCE (JEAN), ✱, Directeur-général des contributions directes, etc., à Paris.

Le baron TREZEL, ✱, Général de division, à Paris.

Le baron de St-JOSEPH, ✱, Général de division, à Paris.

8 septembre 1836.

MÉRY (LOUIS), Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Membre des Académies de Marseille et d'Aix, Inspecteur des monuments des Bouches-du-Rhône et du Gard, Correspondant de la Société des sciences du Var, à Aix. *(Membre actif, en* 1827.*)*

7 décembre 1837.

SÉBASTIANI (Vicomte TIBURCE), O. ✱, Général de division, à Ajaccio.

5 janvier 1844.

D'HAUTPOUL (le Comte), G. O. ✱, Général de division, grand Référendaire du Sénat, à Paris.

9 mars 1844.

AUTRAN (PAUL), ✱, Secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, Correspondant de l'Académie de Lyon, de la Société géographique de Paris, rue Venture, 28 *(Membre actif, en* 1836.*)*

22 décembre 1846,

BEUF (JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS-ALBAN), Employé de la garantie en retraite, Membre de la Société française de statistique universelle, du XIVme Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, à Alger *(Membre actif, en* 1827.*)*

4 novembre 1847.

FALLOT (FRÉDÉRIC-AUGUSTE-GUSTAVE), Membre du XIVe

Congrès scientifique de France, à Cette. (*Membre actif, en 1834.*)

MM. SAINT-FERRÉOL (JN-LS-JPH.), Liquidateur des douanes en retraite, place St-Michel, n. 5, (*Membre actif, en 1827.*)

6 *juillet* 1848.

BOUIS (JEAN-JACQUES), Juge au tribunal civil de Marseille, Membre du XIVme Congrès scientifique de France, rue Dragon, 80. (*Membre actif, en 1829.*)

7 *décembre* 1848.

DE CAUMONT (ARCISSE), C. ✻, O. ✠. ✠, Fondateur du Congrès scientifique et de l'Institut des provinces de France. Président général de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre de l'Institut, du Conseil général de l'agriculture, d'un grand nombre d'autres corps savants, à Caen. (*Membre correspondant, en 1844.*)

FRESLON (ALEXANDRE), Avocat général à la Cour de cassation, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, etc., à Paris.

GUILLORY aîné, ✻, Président de la Société industrielle d'Angers et du Congrès des vignerons français, Secrétaire général de la XIe session du Congrès scientifique de France, etc., à Angers. (*Correspondant, en 1843.*)

MOREAU DE JONNÉS (ALEXANDRE), Membre de l'Institut de France et de plusieurs autres sociétés savantes de Paris, (*Membre correspondant, en 1839.*)

12 *avril* 1849.

LACROSSE, ex-Ministre des travaux publics, à Paris.

4 *octobre* 1849.

DE FALLOUX, ex-Ministre de l'instruction publique et des cultes, à Paris.

5 *novembre* 1849.

PASSY (HIPPOLYTE-PHILIBERT), ✠, ancien officier de cavalerie, ex-Ministre des finances, Membre de l'Institut de France, à Paris.

6 *décembre* 1849.

VALZ (JEAN-FELIX-BENJAMIN), ✻, Directeur de l'Observatoire, Membre de l'Institut, du XIVe Congrès scientifique

etc., à l'Observatoire impérial de Marseille. (*Membre actif*, *en* 1839.)

28 *février* 1850.

MM. DE SULEAU (Louis-Ange-Antoine-Elisée), C. ✡, C. ✱, Sénateur, membre correspondant des Académies de Metz et de Dijon, etc., rue du Bac, 58, à Paris.

1er *août* 1850.

VILLENEUVE (Hippolyte-Benoit, comte de), ✡, Ingénieur en chef des mines, Professeur d'agriculture à l'école impériale des mines, Membre de plusieurs corps savants, à Paris. (*Membre actif, en* 1831.)

12 *septembre* 1850.

LERAT DE MAGNITOT (Albin), Membre des Sociétés archéologiques de Sens et de Châlons-sur-Saone, à Auch.

17 *décembre* 1850.

COSTE (Pascal) ✡, ✱. Architecte et Professeur de dessin, Membre de l'Académie de Marseille, et du XIVe Congrès scientifique, cours Saint-Louis, 4. (*Membre actif, en* 1828, *correspondant*, *en* 1839, *redevenu actif, en* 1842.)

3 *avril* 1851.

HECQUET (Antoine-Charles-Félix), C. ✡, C. ✱, C. ✠, Général de division en retraite, Membre honoraire de la Société de médecine de Marseille, à Paris.

5 *février* 1852.

LEFEBVRE-DURUFLE, O. ✱, Sénateur, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

4 *mars* 1852.

MATHÉRON (Philippe-Pierre-Emile), ✡, Ingénieur civil, Membre de l'Académie de Marseille et d'autres corps savants, Secrétaire de la Section des sciences naturelles du XIVe Congrès scientifique, membre correspondant de l'Institut des provinces de France, rue de la Paix, 17 bis, à Marseille (*Membre actif, en* 1831.)

3 *novembre* 1853.

VANHALL (Floris-Adrian), Ministre d'Etat de S. M. le Roi des Pays-Bas, décoré de la grande croix du Lion néerlandais, de l'ordre du Faucon Blanc de Saxe-Weimar,

Eisenach, de l'ordre russe de l'Aigle polonais, de l'ordre de la branche Ernestine de la maison de Saxe, de l'ordre de Léopold de Belgique, lauréat de la Société de littérature de la Hollande, Membre de la Société des sciences à Harlem, de celle de littérature hollandaise à Leyde, de celle d'agriculture des deux provinces de la Hollande, et de bien d'autres corps savants, à La Haye.

12 avril 1855.

MM. THIEBAUT (Nicolas-Alphonse), Docteur en médecine, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société de médecine de Marseille et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, de la Commission de surveillance du dépôt de mendicité de ce département, et Membre de la délégation cantonale d'instruction primaire, Administrateur de la Caisse d'épargne, allées de Meilhan, 78.

7 août 1856.

BAUSSET-ROQUEFORT (Jean-Baptiste-Gabriel-Ferdinand, Marquis de), O. ✠. O. ✠, Lauréat de l'Institut, Membre de la Société d'agriculture et du commerce du Var, et d'autres corps savants, rue de Bourbon, 41, à Lyon (*Membre correspondant, en 1851.*)

5 février 1857.

MÉLIER (François), C. ✠, C. ✠, C. ✠, Docteur en médecine, ex-Président de l'Académie impériale de médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Inspecteur-général des établissements sanitaires, Membre du Comité consultatif d'hygiène publique, de la Société de médecine de Paris, ex-Président de la Société d'hydrologie, Membre honoraire du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Correspondant de l'Académie de médecine de Bruxelles, de la Société de médecine de Marseille, etc., rue des Saints-Pères, 8, à Paris, (*Membre correspondant, en 1850.*)

22 août 1857.

MARCOTTE (Edme-Marie-Antoine), ✠, Directeur des douanes, Membre de l'Académie de Marseille, des Assises scientifiques d'Aix, ex-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, à Strasbourg (*Membre actif, en 1849*).

3 *décembre* 1857.

M. CLOQUET (JULES), O. ✻, Docteur en médecine, Médecin consultant de l'Empereur, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'un grand nombre d'autres corps savants, à Paris.

MEMBRES ACTIFS.

26 *avril* 1827.

MM. ROUX (PIERRE-MARTIN), de Marseille, ✻, Commandeur de plusieurs ordres, décoré de médailles civiques, lauréat de diverses sociétés savantes, Docteur en médecine, Médecin du service sanitaire, Membre de l'Académie des sciences, ancien Président de la Société de médecine et du Comité médical des dispensaires, Fondateur et Président perpétuel du Comité médical des Bouches-du-Rhône, Administrateur de la Caisse d'épargne, de la Société de bienfaisance de Marseille, Secrétaire général de la XIVe session, et vice-Président général des XVme, XVIme, XIXme, XXIIme, XXIVme, XXVme, XXVIIme, XXVIIIme et XXIXme sessions du Congrès scientifique de France, Sous-Directeur de l'Institut des provinces et Président des Assises scientifiques du Sud-Est de la France, Inspecteur divisionnaire de la Société française pour la conservation des monuments, Membre honoraire et correspondant de beaucoup d'autres corps savants, rue Montgrand, 12.

19 *décembre* 1833.

FEAUTRIER (JEAN), Secrétaire de la mairie de Marseille, du Comité d'instruction primaire, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, de la Société française pour la conservation des monuments, rue Montgrand, 26.

1er *avril* 1841.

TOULOUZAN (PHILIPPE-AUGUSTE), Chef de bureau à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Section

des sciences naturelles de la XIVme session du Congrès scientifique de France, rue St-Jacques, 82.

3 *juillet* 1845.

MM. MORTREUIL (Jean-Anselme-Bernard), ✻, Juge-de-paix, Membre de l'Académie, de la Commission de surveillance de l'Asile des aliénés, de la Société française pour la conservation des monuments, correspondant de l'Institut, Secrétaire de la section d'archéologie de la XIVme session du Congrès scientifique de France et des Assises scientifiques d'Aix, boulevard Gazzino, 3.

16 *avril* 1846.

PROU-GAILLARD (Dominique-Louis-Auguste), Négociant, Membre de la XIVe session du Congrès scientifique de France, rue Villeneuve, 2.

12 *février* 1849.

NATTE (Charles), Membre de divers corps savants, rue Montgrand, 31. *(Membre actif. en 1827, correspondant en 1844, de nouveau membre actif.)*

7 *juin* 1849.

DUGAS (Pierre-Alexis-Théodose), ✻, ✻, Docteur en médecine, Président de la Caisse d'épargne, Membre de la Société de médecine de Marseille, du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres Sociétés savantes, rue Armeny, 8.

1er *août* 1850,

GENTET (Victor-Marius), Agent voyer du premier arrondissement des Bouches-du-Rhône, Secrétaire de la Société d'agriculture de ce département, Lauréat de l'Académie de Marseille, rue des Petits-Pères, 22.

3 *octobre* 1830.

SAPET (Antoine-François-Lazare), Inspecteur de l'octroi de Marseille, Membre de la commission cantonale de statistique de Marseille, etc., boulevard du Muy, 47.

28 *novembre* 1853.

SEGOND-CRESP (Paul-Jean-Baptiste-Théodore), Avocat, Membre de la Société d'horticulture de Marseille, du Congrès scientifique de France, de la Société française

pour la Conservation des monuments, et des Assises scientifiques d'Aix, rue de la Palud, 69.

14 *décembre* 1853.

MM. FLAVARD (EDMOND-JEAN-PIERRE-NOEL), Docteur en médecine, Membre titulaire du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de la Société impériale de médecine de Marseille, rue Château-Redon, 2.

2 *mars* 1854.

MENARD (LÉOPOLD-BRANCHU), ✻. Directeur des prisons, Inspecteur des établissements d'aliénés et de mendicité des Bouches-du-Rhône, Membre de la Commission cantonale de statistique de Marseille, rue de Lodi, 24.

7 *septembre* 1854.

TIMON-DAVID (JOSEPH-MARIE), Chanoine-honoraire, Fondateur et Directeur de l'Œuvre de la jeunesse, pour les ouvriers, délégué pour la surveillance de l'instruction primaire, boulevard de la Magdelaine, 88 A.

3 *mai* 1855.

CHAUMELIN (JEAN-MARIE-MARIUS), ex-membre de l'Université, Employé des Douanes, etc., boulevard Longchamp, 115.

6 *décembre* 1855.

LUCY (ADRIEN), O. ✻, C. ✻, Receveur-général des finances, ex-Président de l'Académie impériale de Reims, Président de la Société d'agriculture de Marseille, Vice-Président de la Société d'horticulture, Inspecteur des monuments historiques et Vice-Président de la Société artistique des Bouches-du-Rhône, rue Sylvabelle, 105.

8 *mai* 1856.

LIONS (ANTOINE-CHARLES-MARIE), ancien Notaire, ex-Rédacteur dans l'administration centrale des Contributions indirectes à Paris, Bibliothécaire de la Société d'horticulture de Marseille, rue Peirier, 12.

6 *mai* 1858.

BORDES (PAUL-JEAN-BAPTISTE), Ingénieur civil, etc., etc., hôtel des Catalans.

6 *janvier* 1859.

MM. BOISSELOT (Dominique-François-Xavier), ✠. Lauréat de l'Institut, etc., Compositeur de musique et fabricant de pianos, place Notre-Dame-du-Mont, 12.

DUPRAT (Anacharsis), Négociant, ayant obtenu diverses médailles pour la fabrication des bouchons à la mécanique, industrie qu'il a créée et perfectionnée, etc., rue Cassis, sur le Prado, 105.

5 *mai* 1859.

JUBIOT (Nicolas), ✠, ✠, Docteur en médecine, Médecin major de 1re classe à l'hôpital militaire de Marseille, Membre titulaire de la Société impériale de médecine de cette ville et du Comité médical des Bouches-du-Rhône, etc., boulevard de Rome, 64.

20 *décembre* 1860.

BLANCARD (Marc-Marie-François-de-Paule-Louis). Avocat, Elève de l'école des Chartes, Membre de l'Académie de Marseille, Archiviste du département des Bouches-du-Rhône, etc., rue du Baignoir, 19.

3 *avril* 1862.

MAURIN (Ernest-Sélim), Docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue longue-des-Capucins, 39.

8 *mai* 1862.

ALBRAND (Honoré), ancien courtier maritime et de commerce, Administrateur de la Société de bienfaisance et de charité, Membre de plusieurs autres Sociétés d'utilité publique, rue du Coq, 3.

7 *août* 1862.

ROUSSIN (Jean-Joseph-Auguste), Pharmacien, Membre titulaire du Comité médical des Bouches-du-Rhône, vieux chemin de Rome, 85.

4 *septembre* 1862.

PENON (Casimir-Jacques), Négociant, etc., rue Paradis, 321.

MEMBRES CORRESPONDANTS

24 *juillet* 1827.

MM. PIERQUIN DE GEMBLOUX, ✠, Docteur en médecine, Inspecteur de l'Université de France, Membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, à Bourges.

TRASTOUR, O. ✠, ✠, Docteur en médecine, Chirurgien principal d'armée en retraite, Membre du Comité médical des Bouches-du-Rhône et de plusieurs autres sociétés savantes, etc., à Antibes.

28 *décembre* 1827.

LAROCHE, Docteur en médecine, correspondant de la Société de médecine de Marseille, etc., à Philadelphie

10 *avril* 1828.

JOUINE (A.-B.-Etienne), Avocat et avoué près le Tribunal de première instance, etc, à Digne.

REYNAUD (Joseph-Toussaint), ✠, Conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque impériale, Membre de l'Institut et du Conseil de la Société asiatique de Paris, de celles de la Grande-Bretagne et d'Irlande, de Calcutta, Madras, etc., à Paris.

1er *juillet* 1828.

TAILLANDIER (Alphonse-Honoré), Conseiller à la Cour de cassation, etc., rue de l'Université, 8, à Paris.

7 *août* 1828.

BARBAROUX, O. ✠, Sénateur, place du Palais-Bourbon, 6, à Paris.

FARNAUD (Pierre-Antoine), licencié en droit, etc., à Gap.

6 *novembre* 1828.

RIFAUD (J.-J.), ✠, Homme de lettres, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.

5 *juin* 1829.

ROUARD (Etienne-Antoine-Benoit), ✠, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture,

etc., et Bibliothécaire de la ville d'Aix, Correspondant du ministère de l'instruction publique, de la Société des antiquaires de France, de l'Académie des sciences de Turin, à Aix.

4 février 1830.

MM. PRÉAUX-LOCRÉ, C. ✻, Commandant du château de Compiègne, Membre de la Société maritime de Paris, de la Société orientale, et d'autres corps savants, à Compiègne (Oise.)

VIGAROSI, ✻. Maire de Mirepoix, Membre de plusieurs Académies, à Mirepoix (Ariège.)

CLAPIER, Conseiller à la Cour impériale, à Aix, *(Nommé Membre actif, en* 1827, *devenu correspondant.)*

8 mai 1831.

MALO (Charles), ✻, Homme de lettres, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.

7 juillet 1831.

De CHRISTOL (Jules), Docteur ès-sciences. Professeur de géologie, à Dijon.

9 octobre 1831.

De BLOSSEVILLE (Ernest), Marquis, ancien Conseiller de préfecture du département de Seine et Oise, Membre du corps législatif et du Conseil général de l'Eure, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Amfréville la Campagne. près le Neuf-Bourg (Eure).

DESMICHELS, ✻, ex-recteur de l'Académie d'Aix, à Paris, ou au Val (Var).

5 avril 1832.

PENOT (Achille), Professeur de chimie, à Mulhouse.

7 février 1833.

De SAMUEL CAGNAZZI (Luc), Archidiacre, Membre de plusieurs Académies, à Naples.

PETRONI (Ricard), Abbé et Statisticien, chargé par le gouvernement de Naples de la direction du recensement etc., à Naples.

19 décembre 1833.

ARMAND DECORMIS (Etienne-Athanase-Pierre), Médecin

de l'hospice et des épidémies, Membre du Conseil de salubrité du Var, et de plusieurs Sociétés médicales, à Cotignac.

7 août 1834.

MM. BOUCHER DE CREVECŒUR DE PERTHES (JACQUES), ✿, Directeur des Douanes, Chevalier de l'ordre de Malte, Président de la Société d'émulation, Membre de plusieurs Académies, à Abbeville.

MILLENET, Littérateur, etc., à Naples.

QUENIN, ✿, Docteur en médecine, Juge-de-paix, Correspondant de la Société de médecine de Paris. des Académies d'Aix, de Marseille, des Sociétés d'agriculture de Lyon et de Montpellier, à Orgon.

LAGARDE (ALEXANDRE-JULES), ex-Avocat-avoué près la Cour impériale, à Paris.

4 décembre 1834.

WILD, Mécanicien, adjoint de la Mairie, à Montbéliard.

4 juin 1835.

VILLERMÉ (L.-R.), ✿, ✿, Docteur en médecine, Membre de l'Institut, de l'Académie impériale de médecine et d'autres corps savants, à Paris.

DELANOU (JULES), Géologue, à Nontroi, (Dordogne).

2 juillet 1835.

COMBES (JEAN-FRANÇOIS-ANACHARSIS), ✿, Avocat, créateur et directeur de la caisse d'épargne de Castres, Fondateur du premier Comice agricole du département du Tarn, Membre de la Commission des prisons et de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, à Castres (Tarn).

DUVERNOY, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, Correspondant de la Société des antiquaires de France, à Montbéliard.

FALLOT (SAMUEL-FRÉDÉRIC), ancien notaire, Avoué, à Montbéliard.

OUSTALET, Docteur en médecine, à Montbéliard.

VIGNE (PIERRE), ✿, Docteur en médecine, Médecin titulaire de l'hôpital de Phalsbourg (Meurthe,)

MM. MONTFALCON, ✠, Docteur en médecine, Correspond. de plusieurs Académies, à Lyon.

PASSERINI, Naturaliste, à Florence.

7 avril 1836.

GAILLARD (François), Professeur des sciences physiques, naturelles et mathématiques, Membre de plusieurs corps savants, à Mirecourt (Vosges.)

2 juin 1836.

VANDERMAELEN (Philippe), Chevalier de l'ordre de Léopold, Géographe, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, Membre de l'Académie de cette ville, et d'un grand nombre d'autres Sociétés savantes, à Bruxelles.

7 juillet 1836.

DELASAUSSAYE (L.), ✱, Conservateur honoraire de la bibliothèque et Secrétaire général de la Société, de Blois, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Blois.

6 octobre 1837.

PASCAL, Docteur en médecine, Médecin militaire, Membre de plusieurs corps savants, à Bayonne.

ROUGÉ (Vicomte de), Propriétaire, à Paris.

8 novembre 1836.

NANZIO (Ferdinand de), Directeur de l'Ecole royale vétérinaire de Naples, Membre de plusieurs sociétés scientifiques et vétérinaires, à Naples.

22 décembre 1836.

ULLOA (le chevalier Pierre), Avocat, Juge au tribunal civil, Membre de l'Académie pontanienne, de celle de Pise et de presque toutes les sociétés économiques du royaume de Naples, à Trapani.

12 janvier 1837.

DOUILLIER, Imprimeur-libraire, à Dijon.

11 mai 1837.

DELRE (Jacques), Statisticien, à Naples.

SAUTTER (Jean-François), ✠, Pasteur, à Genève. *(Membre actif, en 1821, devenu correspondant.)*

3 juillet 1837.

MM. FARIOLI Achille, Homme de lettres, à Reggio-Modène.

JACQUEMIN L., Pharmacien, Correspondant de l'institut et de plusieurs autres socits savantes, à Arles.

7 mars 1839.

BIENAIMÉ Irenée-Jules, ✠, Inspecteur-général des finances, Membre de la Société philomatique, à Paris.

2 mai 1839.

DE SEGUR DUPEYRON, ✠ Consul de France, Correspondant de l'Academie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, à Varsovie.

4 juillet 1839.

CEVASCO, Jacques, Tresorier du magistrat de santé de Gênes, Membre de la Société d'encouragement du département de Savone, à Gênes.

LAFOSSE-LESCELLIÈRE, F.-G., Professeur agregé à la Faculté de médecine de Montpellier, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Montpellier.

8 août 1839.

DE MOLÉON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

7 novembre 1839.

LOMBARD, Docteur en médecine, Membre de plusieurs sociétés médicales, à Genève.

18 décembre 1839.

DUPIERRIS, Martial, Doct. en médecine, Correspondant de plusieurs sociétés médicales, à la Nouvelle Orléans.

HEYWOOD, James, Membre de la Société royale et Vice-President de la Société de statistique de Londres, Membre de celle de Manchester, à Acresfield, près de Manchester.

6 mars 1840.

AVENEL, Pierre-Auguste, Docteur en médecine, Membre de l'Académie des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen, à Rouen.

LECOUPEUR, Docteur en médecine, etc., à Rouen.

8 *octobre* 1840.

MM. GARCIN DE TASSY (JOSEPH-HÉLIODORE), ✡, Professeur à l'Ecole spéciale des langues orientales, Membre de l'Institut et des Sociétés asiatiques de Paris, de Londres, de Calcuta, de Madras, de Bombay, à Paris.

GODDE-LIANCOURT (CALIXTE-AUGUSTE), ✡, Fondateur d'un grand nombre de sociétés humaines, etc., aux États-Unis d'Amérique.

RHALLY, GEORGES-ALEXANDRE, Chevalier de la croix d'or de l'ordre royal du Sauveur, Président de la cour d'appel d'Athènes, ex-Professeur de droit commercial et recteur de l'Université Othon, Membre de la Société d'instruction primaire, à Athènes.

7 *janvier* 1841.

KRIESISi ANTOINE-G.) ex-ministre de la marine, Membre de la Société archéologique, à Athènes.

4 *mars* 1841.

DARMENTIER, Juge au tribunal civil, Président de la Société humaine, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

6 *mai* 1841.

JANEZ, DON AUGUSTIN, Secrétaire de l'Academie des sciences de Barcelonne, etc., à Barcelonne.

LLOBETT, JOSEPH-ANTOINE, Président de l'Academie des sciences de Barcelonne, etc, à Barcelonne.

VIENNE, HENRI, Membre des Sociétés des sciences de Toulon, d'agriculture de Draguignan et de la morale chrétienne, de l'Athénée des Arts, à Gevray-Chambertin, département de la Côte-d'Or.

10 *juin* 1841.

SAUVE, SAINT-CYR-LOUIS, Docteur en médecine, Membre de la Société médicale de La Rochelle, de celle de Marseille, de la Société des sciences du département de la Charente-Inférieure, de la Société des Amis des Arts, etc., à La Rochelle.

16 *septembre* 1841.

BELLARDI, LOUIS, Naturaliste, Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à Turin.

MM. MAUNY DE MORNAY, Inspecteur d'agriculture, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

2 décembre 1841.

CALCARA, PIERRE, Docteur en médecine, Titulaire de l'Institut royal d'encouragement, pour la Sicile, Membre de l'Académie des sciences, etc., à Palerme.

13 janvier 1842.

GUEYMARD, EMILE, ✽, Ingénieur en chef des mines, Docteur ès-sciences, Professeur de minéralogie et de géologie, etc., à Grenoble.

MARCELIN, l'abbé JOSEPH, Prêtre-prédicateur, Titulaire de la Société des sciences, etc., de Tarn et Garonne Correspondant du ministère de l'instruction publique et Inspecteur des monuments historiques, etc., à Montauban.

RIDOLPHI COSIMO, le marquis de, Vice-Président de l'Académie des Georgofiles, Président général du III[me] Congrès scientifique italien, Directeur-propriétaire de l'Institut agricole de Meleto, à Florence.

TARTINI, FERDINAND, Chevalier sur-Intendant-général de la communauté du grand-duché de Toscane, Membre du Conseil des ingénieurs, Secrétaire-général du III[me] Congrès scientifique italien, à Florence.

ROBERT, JEAN-BAPTISTE-EUGÈNE, ✽, Propriétaire agronome, Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, Membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes.)

1er décembre 1842.

BONNET, SIMON, ✽, Docteur en médecine, Professeur d'Agronomie, Membre du Conseil municipal, de l'Académie et de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

CHAMOUSET, l'abbé, Professeur de physique au grand Séminaire de Chambéry (Savoie).

HERMANN, CHARLES-HENRI, ✽, Professeur d'anatomie et d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Strasbourg, Accoucheur en chef de l'hôpital civil, Directeur de lé'cole du Bas-Rhin et Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg.

MM. RICHE (Michel), Membre de la Société asiatique de Paris, etc., au Mont-Liban.

27 *juin* 1843.

BOUDIN (Jn.-M.-F.-J.), O. ✱, ✠, Docteur en médecine, Médecin en chef de l'hôpital militaire de Vincennes, à Paris. *Correspondant, en* 1837, *devenu membre actif. en* 1842, *redevenu correspondant.*

2 *novembre* 1843.

BARILLON, François-Guillaume, Négociant, Membre du Conseil municipal, Administrateur des chemins de fer de Paris à Marseille, à Lyon.

BOUCHEREAU, Henri-Xavier-Anne-Charlotte, ✱, Membre de plusieurs corps savants, à Bordeaux.

BERTONI, Raphael, Docteur en médecine, à Erzéroum.

BORÉLY, Pascal, Statisticien, à Palerme.

DEFLY, Charles, Consul de France, à Rome.

DESCARNEAUX, Statisticien, à Bucharest.

FLURY, Hippolyte, Consul de France, dans le royaume de Valence.

HURSANT, Consul de France, aux îles Baléares.

PRASSACACHI, Jean, Docteur en médecine, à Salonique.

PISTORETTI, Jacques-Charles, Négociant, à Soussa.

THORE, Docteur en médecine, à Sceaux (Seine).

1er *février* 1844.

HIPPOLYTE de St-CYR, Gérant du Consulat de France, Chancelier national, à Mobile.

7 *mars* 1844.

AUGRAND, Consul de France, à Cadix.

PHILIBERT, Jean-Etienne, Vice-Consul de France, à Jaffa.

VICENTE MANUEL de Cosina, Président de l'Académie littéraire de Saint-Jacques de Compostelle, à la Corogne.

1er *août* 1844.

FAYET, Pierre, ✱, Inspecteur d'Académie, ancien Recteur, Membre de plusieurs corps savants, à Chaumont (Haute-Marne).

12 *décembre* 1844.

MM. CANALE (Michel-Joseph), Avocat et historien, à Gênes.

ERÈDE (Michel), Membre de l'Association agraire de Turin et de la Société littéraire de Lyon, à Gênes.

VIVOLI (Joseph), Auteur des Annales de Livourne, etc., Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

9 *janvier* 1845.

NUGNES (Maxime de St-Seconde), Vice-Consul des Deux-Siciles, Membre de plusieurs sociétés savantes, à Livourne.

6 *mars* 1845.

LAURENS (Pierre-Paul-Denis), Chef de la première division de la préfecture du Doubs, à Besançon.

15 *mars* 1845.

ROUMIEU (Cyprien), Conseiller à la Cour impériale de Pau, *(Correspondant, en* 1836, *devenu membre actif, en* 1842, *redevenu correspondant.)*

8 *mai* 1845.

CÉSAR CANTU, ✻, Vice-Président de la 4e section du XIVe Congrès scientifique de France et Membre de plusieurs autres corps savants, à Milan.

7 *août* 1845.

YVAREN (Prosper-Joseph), ✻ Docteur en médecine, Secrétaire de l'ex-Académie des sciences, à Avignon.

20 *septembre* 1845.

BONNET (Jules), ✻, Juge-de-paix, à Aubagne. *(Membre actif, en* 1838, *devenu correspondant.)*

4 *décembre* 1845.

CHAMBOVET (Pierre), Constructeur-mécanicien, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Nice.

18 *décembre* 1845.

BANCHERO (Joseph), Membre correspondant de la Société littéraire de Lyon, etc., à Gênes.

16 *avril* 1846.

POUCHET (F.-A.), Docteur en médecine, Professeur de zoologie au Museum d'histoire naturelle de Rouen.

6 *mai* 1846.

DE BEC (Augustin-Marius Paul), Directeur de la Ferme

modèle de la Montaurone, Membre de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Aix, à la Montaurone.

MM. HEUSCHLING, Xavier, ✻, ✡, Chef de bureau de la statistique au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique de Belgique, à Bruxelles.

4 juin 1846.

SCHEULTZ, J.-J., Consul de France, à la Trinité.

CHERIAS, Julien-Louis-Joseph, Avocat et Juge suppléan près le tribunal, Correspondant de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à Gap (Hautes-Alpes).

5 *novembre* 1846.

BALBI, Eugène, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Venise.

FERRARIO, Joseph, Docteur en médecine et en chirurgie, fondateur de l'Institut médico-chirurgical de la Lombardie, et de l'Académie de physique, de médecine et de statistique de Milan, à Milan.

LONGHI, Antoine, Docteur en médecine, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Milan.

SALARI (Jean), Employé près de la comptabilité centrale du gouvernement de la Lombardie, à Milan.

SALVAGNOLI-MARCHETTI, Antoine, Docteur en médecine, Inspecteur-général sanitaire de Grosseto, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Florence.

3 *décembre* 1846.

GUÉRIN-MÉNEVILLE, G.-E., ✻, Membre de la Société centrale d'agriculture, Président de la Société entomologique et de la 2e section de la XIVe session du Congrès scientifique de France, à Paris.

7 *janvier* 1847.

CONFOFANTI, Silvestre, Professeur à l'Université de Pise.

SABBATINI MAUR, Homme de lettres, à Modène.

SCLOPIS, Frédéric, C. ✻, ✻, ✻, Avocat-général, Président du Sénat, Membre de l'Académie des sciences de Turin et correspondant de l'Institut de France, à Turin.

TROYA, Charles, Historien, à Naples.

4 *mars* 1847.

MM. CHASTEL, Louis-François, Avocat, Membre de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

FRAISSE, Charles, Docteur en médecine, ex-Secrétaire de la Société littéraire, Membre de plusieurs sociétés médicales et d'utilité publique, à Lyon.

MARTIN D'AUSSIGNY, Edme-Camille, Peintre, Membre de l'Académie et de la Société littéraire de Lyon, à Lyon.

MULSANT, Professeur d'histoire naturelle, à Lyon.

PERICAUD aîné, Antoine, Bibliothécaire de la ville de Lyon, Membre des Académies de Lyon, Marseille, Dijon, Besançon, Chambéry, etc, à Lyon.

6 *mai* 1847.

GACOGNE, Alphonse, Membre de la Société littéraire et de la Société linnéenne de Lyon.

7 *octobre* 1847.

DE CUSSY, Vicomte, O. ✠, Vice-Président général du XIV[e] Congrès scientifique de France, Membre de l'Institut des provinces, et de plusieurs autres corps savants, à Vouilly par Isigny (Calvados).

THURCHETTI, Membre de plusieurs Académies, à Fucecchio.

3 *février* 1848.

MAGNONE (François), ✠, Docteur en droit, Membre de l'Association agricole de Turin et du XIV[e] Congrès scientifique de France, à Turin. *(Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.)*

19 *octobre* 1848.

MOUAN, Jean-Louis-Gabriel, Avocat, Bibliothécaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-letres, agriculture, etc., d'Aix, à Aix.

9 *novembre* 1848.

D'ANDELARRE, le Comte, Membre du Conseil général des manufactures et du Conseil général du département de la Meuse, à Traverey par Ligny.

HALLEZ-D'ARROS, ex-Secrétaire général de préfecture, Membre du Comice agricole, à Metz (Moselle).

5 *juillet* 1849.

MM. CLÉMENT (Honoré-Eugène), Secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Alpes, à Digne.

8 *novembre* 1849.

BALLY (Victor-François), ✠, ✠, ✠, Docteur en médecine ancien président de l'Académie de médecine, Président de la XVe session du Congrès scientifique de France et de la section médicale de plusieurs sessions de ce Congrès, Membre d'un grand nombre d'autres corps savants, à Villeneuve-sur-Yonne.

DE MAICHE (Jean-Claude), Licencié ès-lettres, Bachelier en droit, ex-Secrétaire du Ministre de l'Instruction publique et des cultes, Professeur au Lycée de Vendôme, à Oiselay, (Haute-Saône).

LAMBRON De LIGNIN (Henri), Capitaine de cavalerie en retraite, Membre de l'Institut des provinces, de la Société française pour la conservation des monuments, du Collège heraldique et archeologique de France, de la Société archéologique de Touraine, etc., au château de Morier près et par Tours.

MOREAU De JONNÉS fils (Alexandre), Membre de la Société d'économie charitable et de la Société des crèches, à Paris,

TAROT (François), ✠, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes, Membre de l'Institut des provinces, Secrétaire général du XVIe Congrès scientifique de France. Membre de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine, de la Société d'agriculture, arts et commerce de St-Brieux, et de plusieurs administrations d'utilité publique, à Rennes, (Ile-et-Vilaine).

TOULMOUCHE (Adolphe), Docteur en médecine, Secrétaire de la section de médecine du XVIe Congrès scientifique de France, Correspondant de l'Académie impériale de médecine, etc., à Rennes.

6 *décembre* 1849.

VINTRAS (Alphonse-Alexandre); ✠, Directeur des postes, Membre du XIVe Congrès scientifique, à Lyon. *(Membre actif, en 1839, devenu correspondant).*

26 *décembre 1849.*

PEREIRA DE LÉON (GABRIEL), Homme de lettres, Président de l'Academie Labronica. Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

MM. BONAFOUS (NORBERT-ALEXANDRE), Officier de l'ordre grec du Sauveur, Professeur à la Faculté des lettres d'Aix, Docteur ès-lettres, Membre des Académies des sciences de Marseille, de Clermont-Ferrand, d'Aix et de Turin, de la Société littéraire de Lyon et de la Société des arcades de Rome, à Aix.

2 *mai* 1850.

REMACLE (BERNARD-BENOIT), ✡, Avocat, ex-Inspecteur-général des établissements de bienfaisance, ex-Préfet du Tarn, Membre de plusieurs corps savants à Alby, (Tarn).

SAKAKINI (JOSEPH), Membre de la XIV[e] session du Congrès scientifique de France, etc., en Egypte, *(Membre actif, en 1848, devenu correspondant.)*

6 *juin* 1850.

FRÉDERIG-LANCIA, Marquis, Duc de Brolo, Docteur en philosophie et en jurisprudence, Membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Palerme, etc., etc., à Palerme.

MAUFRAS-DUCHATELLIER (ARMAND-RENÉ), Membre de l'institut, des Académies de Brest, de Nantes, d'Angers, de Saint-Lô, de l'Institut des provinces, etc., à Quimper (Finistère).

ORLANDINI (F-SILVIO), Secrétaire-perpétuel de l'Académie Labronica de Livourne, Membre de plusieurs autres sociétés savantes, à Livourne.

PRÉAU-LOCRÉ (GUSTAVE). Substitut du Procureur-général près la Cour d'appel de l'île de la Réunion.

4 *juillet* 1850.

ORSINI (JULES-CÉSAR-FORTUNÉ-NICOLAS), Docteur en médecine, Conservateur de la bibliothèque Labronique, l'un des Préfets de l'Ecole hypocratique de Pise, Membre de plusieurs corps savants, à Livourne.

12 *septembre* 1850.

BONNAFOUX (EUGÈNE), Contrôleur des Contributions indirectes, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Saint-Etienne.

MM. DÉSORMBAUX, ANTOINE-JEAN, ✡, Docteur en médecine, Chirurgien des hôpitaux de Paris, Membre de la Société anatomique et de la Société de médecine du 1er arrondissement. Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille, à Paris.

DUFAUR DE MONTFORT, RAYMOND, ex-Percepteur des contributions directes, etc., à Riscle (Gers.)

8 *octobre* 1850.

CORNAZ, CHARLES-AUGUSTE-EDOUARD, Docteur en médecine et en chirurgie, Correspondant des sociétés de médecine pratique de Montpellier et d'Anvers, de la Société allemande des médecins et des naturalistes de Paris, de celle des sciences médicales et naturelles de Malines, à Neuchâtel (Suisse.)

YEMENIZ, de Lyon, Bibliophile, Membre de plusieurs Sociétés scientifiques, à Lyon.

7 *janvier* 1851.

TOPIN, JOSEPH-CLAUDE-HYPPOLITE, Correspondant de l'Académie des sciences, etc., d'Aix, de la Société d'horticulture de Paris, à Florence (*Membre actif, en* 1848, *devenu correspondant.)*

9 *juin* 1851.

TEXTORIS, MARIUS-CÉSAR, ✡, Capitaine en retraite, Membre de la Société industrielle et de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, du Congrès scientifique de France, etc., à Angers.

TOCQUEVILLE, LOUIS EDOUARD, ✡, Président de la Société d'agriculture de Compiègne, à Compiègne (Oise).

7 *août* 1831.

BUZONNIÈRE (LOUIS-LÉON-AUGUSTIN-NOUEL de), Secrétaire général du XVIIIe Congrès scientifique, Membre de la Société des sciences et de la Société archéologique d'Orléans, de la Société académique de Blois, de l'Institut des provinces, à Orléans.

9 *octobre* 1851.

MAURIN, FRANÇOIS, Docteur en médecine, ex-Chirurgien de la marine, médecin de l'hôpital du Luc et du chemin de fer, Membre de plusieurs corps savants, au Luc (Var).

6 *novembre* 1851.

MM. DUPUIS (Fçois), Conseiller à la Cour impériale d'Orléans, Membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Orléans (Loiret).

SOULTRAIT (Jacques-Hyacinthe-Georges-Richard Comte de), Chevalier de plusieurs ordres, Membre de l'Académie des sciences et des arts de Mâcon et d'autres corps savants, à Mâcon (Saône-et-Loire.)

27 *décembre* 1851.

GENDARME de BEVOTTE (Guy-François-Louis-Auguste), ✠, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Aix, etc., etc., à Avignon, (*Membre actif, en* 1848, *devenu membre correspondant.*)

31 *août* 1852.

BONAFOUS (Hippolyte), Recteur de l'Académie du Tarn, Chanoine honoraire, à Alby.

4 *novembre* 1852.

CHAMBON (Adolphe-Barthélemy), Membre du XIVe Congrès scientifique, à Paris, (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.*)

9 *décembre* 1852.

ERMIRIO (Jérôme), ✠, ✠, Consul général en retraite, Membre du XIVe Congrès scientifique de France, à Gènes (*Membre actif, en* 1843, *devenu correspondant.*)

13 *janvier* 1853.

GUYS (Alphonse), Négociant et Statisticien, à Smyrne.

4 *août* 1853.

ROUSTAN (Roch), ✠, Inspecteur-général d'Académie, Membre de l'Académie des sciences, agriculture, belles lettres et arts, et des Assises scientifiques d'Aix, Correspondant de l'Académie du Gard, à Paris.

ROUX (Marius), ancien Notaire, Président du Conseil du 2me arrondissement des Bouches-du-Rhône, Membre de plusieurs administrations de bienfaisance et de la 1re session des Assises scientifiques, à Aix.

8 *septembre* 1853.

QUETELET (Lambert-Adolphe-Jacques), ✠, Commandeur de l'ordre de Léopold, Chevalier de plusieurs ordres, Directeur de l'Observatoire royal de Bruxelles, Président

de la Commission centrale de statistique et Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Belgique, Correspondant de l'Institut de France, etc., à Bruxelles.

3 novembre 1853.

MM. KERCKHOVE dit VANDERVARENT, le Vicomte JOSEPH-ROMAN-LOUIS de, Grand-Croix, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, ancien médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'archéologie de Belgique et membre d'un très grand nombre d'autres corps savants, etc.. à Anvers.

MAUMENÉ, É., Docteur ès-sciences, et Membre de l'Académie des sciences, à Reims (Marne).

PERROT e É, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, Rédacteur en chef de l'*Indépendance belge*, etc., à Bruxelles.

SAUVEUR, D., ✠, ✠, Docteur en médecine, Inspecteur général du service médical civil, Membre de la Commission centrale de statistique de Belgique, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et Secrétaire de l'Académie royale de médecine, à Bruxelles.

2 mars 1854.

DE KUSTER, CHARLES-LOUIS, Chevalier de plusieurs ordres Consul-général de Russie, à Paris, (*Membre actif, en 1850, devenu correspondant.*)

GIRAUD, MAGLOIRE. l'Abbé, Chanoine honoraire des cathédrales de Fréjus et d'Ajaccio, Curé de Saint-Cyr, correspondant du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, des Académies des sciences, lettres et arts de Marseille, du Gard, d'Aix, de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, Secrétaire-archiviste de la Commission cantonnale de statistique du Beausset, à Saint-Cyr (Var.)

1er juin 1854.

CORNILLON. VINCENT-HIPPOLYTE, Négociant-minotier, Membre de la Société d'encouragement, de la Société aréostatique et météorologique de France, à Arles.

7 septembre 1854.

MANDEZ ALVARO, DON-FRANCISCO, Docteur en médecine, Secrétaire du Comité de santé, etc., à Madrid.

7 décembre 1854.

MM. JACQUEMOUD le baron (JOSEPH), O. ✡, Commandeur et Chevalier de plusieurs ordres, Conseiller de S. M. le Ro de Sardaigne, Sénateur, Président de la Chambre royale d'agriculture et du commerce de Savoie, Membre des Académies de Chambéry, Turin, Genève, Lyon, Grenoble, Angers, etc., à Turin.

1er février 1855.

LEGOYT (ALFRED), ✡, ✠, ✠, Chef de division de la Statistique générale de France, Membre correspondant de la Commission centrale de statistique de Belgique, de la Société de statistique de Londres, etc., etc., à Paris.

3 mai 1855.

FORTOUL (CHARLES), Chevalier de l'ordre pontifical de Pie IX, ex-chef du cabinet et du Secrétariat du Ministère de l'instruction publique, Membre du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc., à Paris.

LUMBROSO (ABRAHAM), ✠, Grand-officier de l'ordre Iftikar de Tunis, Docteur en médecine et en chirurgie, Médecin en chef de S. A. le Bey de Tunis, Député du Comité de Santé, Inspecteur-général sanitaire, Fondateur de la Société des études littéraires de Tunis, Correspondant de la Société impériale de médecine de Marseille et de la Société des sciences, lettres et arts du Var, à Tunis.

8 novembre 1855.

DE BRIVE (ALBERT), ✡, ex-Président de la Société académique du Puy, Vice-Président, de la chambre d'agriculture, Membre du Conseil-général de l'agriculture, de la Société française pour la conservation des monuments, des Sociétés d'agriculture de la Seine, des Deux-Sèvres, de l'Académie archéologique de Belgique, du Comice agricole de Brioude, Secrétaire-général de la XXIIe session du Congrès scientifique, au Puy (Haute-Loire.)

DE CHEVREMONT (ALEXANDRE), ✠, C. ✠, ex-Préfet de la Haute-Loire, Président général de la XXIIme session du Congrès scientifique de France, président d'honneur de la Société académique du Puy, Correspondant de l'Académie des sciences de Reims, au Puy (Haute-Loire.)

MM TEISSIER. Octave-Marius-Charles-Antoine, ex-Secrétaire de la Commission de statistique de Draguignan. délégué au Congrès international de statistique de 1855. Receveur municipal, à Toulon (Var.)

VALÈRE-MARTIN (Joseph-Luc-Elzéard-Hyacinthe-Antoine), Membre de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, de la Société française pour la conservation des monuments, etc, à Cavaillon (Vaucluse).

7 *février* 1856.

MAGNAN ainé, Capitaine au long cours, Membre des Assises scientifiques d'Aix, à Aubagne.

7 *juin* 1856.

LEVET, Sous-Préfet, ex-Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, etc., à Grasse (Var.)

5 *mars* 1857.

ACHARDt Paul, Archiviste du département de Vaucluse et de la ville d'Avignon, à Avignon.

7 *novembre* 1857.

FAHRŒUS, Osof-Emmanuel, ex-Ministre de l'intérieur, Conseiller d'Etat, gouverneur de Gothembourg et de la province de Baleusie, membre de plusieurs corps savants, à Gothembourg, etc., en Suède.

LAMBLOT-MIRAVAL, Agronome], Membre de la Société zoologique impériale d'acclimatation, etc, à Miraval, (Var.)

RENARD, le docteur Charles-Baptiste de, Conseiller d'Etat, chevalier de plusieurs ordres, Secrétaire-général de la Société impériale des naturalistes de Moscou, Directeur du Musée zoologique de l'Université et membre de plusieurs corps savants, etc., à Moscou.

3 *décembre* 1857.

RIPALDA (le Comte de) Membre de la commission Centrale de Statistique de Madrid, etc., etc., à Madrid.

8 *avril* 1858.

LEFEBVRE, Julien, ✠. ✠, ✠, Avocat, Préfet de la Gironde, Membre de plusieurs corps savants, etc.

3 *juin* 1858.

RANGAEBBE, ✠, ministre, ete, etc., à Athènes.

MM. VALLEZ, Pierre-Joseph, Docteur en médecine, chevalie de l'ordre de Saint-Stanislas de Russie, Membre de beaucoup de sociétés savantes, etc., à Bruxelles.

1er *juillet* 1858.

VIDAL, Jérôme-Léon, ✻, ✡, Inspecteur-général des prisons de France, Membre de plusieurs corps savants, à Paris.

6 *décembre* 1858.

BUYS-BALLOT. Directeur de l'Institut royal néerlandais de météorologie, etc., etc., à Utrecht.

CHALLE Ambroise, ✡, Secrétaire-général de la XXIII session du Congrès scientifique de France, Membre du Conseil général de l'Yonne et de beaucoup de corps savants, à Auxerre.

MARIE, Auguste-Jean-Baptiste, ✻, Docteur en médecine Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, Membre du consei municipal, Médecin des établissements de bienfaisance d'Auxerre, Membre du jury médical, du Comité d'hygiène et de salubrité publique, vice-président de la Société de médecine et de prévoyance de l'Yonne, Membre du XXIIIe Congrès scientifique de France, de la Société archéologique de Sens, de la Société centrale d'Agriculture, etc., à Auxerre (Yonne).

6 *janvier* 1859.

RONDELET, Antonin, Docteur es-lettres, Professeur de philosophie, Membre de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, etc., à Clermont-Ferrand. *(Membre actif, en 1852, devenu correspondant.)*

13 *octobre* 1859.

ROBIOU de la TREHONNAIS (M.-F.,) Membre de plusieurs sociétés savantes, rédacteur de la *Revue agricole de l'Angleterre*, etc.

VINGTRINIER, ✻, Docteur en médecine, Médecin en che des prisons de Rouen, Président de l'Association médicale de la Seine-Inférieure, Membre de plusieurs Académies, etc., à Rouen.

12 *juillet* 1860.

GISTEL, Jean surnommé *Tilesius*, Docteur en médecine,

Professeur d'histoire naturelle, Membre de plusieurs corps savants, etc., à Ratisbonne.

5 *septembre* 1861.

MM. VAUCHER-CREMIEUX (Jean-Marc-Louis-Samuel), ✠, ✡.
Membre de plusieurs corps savants, à Genève, (*Membre actif en* 1849, *devenu correspondant*.)

6 *février* 1862.

FAMIN (*Membre actif* en avril 1859, devenu correspondant.)

3 *juillet* 1862.

GOMART (C.), Secrétaire-général du Comice agricole de St-Quentin, membre de plusieurs corps savants, à St-Quentin.

AVIS.

Quelques membres honoraires et correspondants n'ont point encore adressé à la Société de statistique de Marseille les documents biographiques qui les concernent. Chacun d'eux est invité de nouveau à faire connaître exactement 1° *ses nom et prénoms;* 2° *son âge, le lieu de sa naissance et celui de sa résidence*; 3° *son emploi ou sa profession, ses occupations habituelles;* 4° *ses études préliminaires;* 5° *quelles sont les langues mortes ou vivantes qui lui sont familières*; 6° *les pays dans lesquels il a voyagé*; 7° *les sciences et les beaux-arts qu'il cultive* 8° *les sociétés savantes et d'utilité publique dont il est membre et la date de l'admission dans chacune d'elles*; 9° *les titres et époques des ouvrages publiés;* 10° *s'il a obtenu des récompenses et de quelle nature;* 11° *s'il a fait des découvertes et des perfectionnements*; 12° *s'il s'est livré ou s'il se livre à l'enseignement public.*

Nota. Les avis relatifs aux erreurs par omissions, changements de domicile, décès, etc., qu'on aurait à signaler dans le tableau des membres honoraires et celui des correspondants, seront reçus avec reconnaissance.

Pour pouvoir mettre de l'ordre dans la correspondance, et répondre promptement aux personnes qui auraient des réclamations ou des demandes à faire à la Société de statistique, cette société tient à ce qu'on s'adresse directement à son Secrétaire perpétuel, rue Montgrand, 12.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le vingt-sixième volume.

1064

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE,

PUBLIÉ

Sous la direction de M. P.-M. ROUX,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

TOME VINGT-CINQUIÈME

(5me de la 5me série).



Marseille,

TYPOGRAPHIE-ROUX, RUE MONTE

1862.